











P. Fr. N. T. S.

# JOURNAL DES SAVANS.

JANVIER 1821.



203120  
18. 5. 26

A PARIS,  
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1821.



---

## BUREAU DU JOURNAL DES SAVANS.

MONSIEUR LE GARDE DES SCEAUX, Président.

- AS  
161  
J7  
1821
- Assistans..
- M. DACIER, de l'Institut royal de France, secrétaire perpétuel de l'académie des inscriptions et belles-lettres.
  - M. le Baron SILVESTRE DE SACY, de l'Institut royal de France, académie des inscriptions et belles-lettres.
  - M. GOSSELLIN, de l'Institut royal de France, académie des inscriptions et belles-lettres.
  - M. le Baron CUVIER, conseiller d'état, de l'Institut royal de France, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences, et membre de l'académie française.
- Auteurs..
- M. DAUNOU, de l'Institut royal de France, académie des inscriptions et belles-lettres, éditeur du Journal et secrétaire du bureau.
  - M. TESSIER, de l'Institut royal de France, académie des sciences.
  - M. QUATREMÈRE DE QUINCY, de l'Institut royal de France, secrétaire perpétuel de l'académie des beaux-arts, et membre de celle des inscriptions et belles-lettres.
  - M. BIOT, de l'Institut royal de France, académie des sciences.
  - M. VANDERBOURG, de l'Institut royal de France, académie des inscriptions et belles-lettres.
  - M. RAYNOUARD, de l'Institut royal de France, secrétaire perpétuel de l'académie française, et membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres.
  - M. RAOUL-ROCHETTE, de l'Institut royal de France, académie des inscriptions et belles-lettres.
  - M. CHÉZY, de l'Institut royal de France, académie des inscriptions et belles-lettres.
  - M. V. COUSIN, maître de conférences à l'École normale.
  - M. LETRONNE, de l'Institut royal de France, académie des inscriptions et belles-lettres.
  - M. DULONG, professeur de physique et de chimie à l'École royale d'Alfort.
  - M. ABEL-RÉMUSAT, de l'Institut royal de France, académie des inscriptions et belles-lettres.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.º 17; à Strasbourg, rue des Serruriers, et à Londres, n.º 30 Soho-Square. Il faut affranchir les lettres et l'argent.

*Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, FRANC DE PORT, au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.º 22.*

---



# JOURNAL DES SAVANS.

JANVIER 1821.

---

*SYSTÈME D'AGRICULTURE* suivi par M. Coke, sur sa propriété d'Holkam, comté de Norfolk, en Angleterre, décrit par Edward Digby, esq., et Francis Blaikie; traduit de l'anglais, avec addition des dessins et des descriptions des instrumens extraordinaires dont on fait usage dans cette grande exploitation, par F. E. Molard, ancien élève de l'École polytechnique, sous-directeur du Conservatoire royal des arts et métiers, membre honoraire du comité consultatif des arts et manufactures.

*Nihil est agriculturâ melius.* (CICERO.)

A Paris, chez M.<sup>me</sup> Huzard, libraire, rue de l'Éperon, n.<sup>o</sup> 7, et chez Mongie aîné, boulevard Poissonnière, n.<sup>o</sup> 181; 1820, 1 vol. in-8.<sup>o</sup> de 280 pages.

**S**IL est utile à ceux qui veulent étudier l'art agricole, pour le bien



pratiquer, de se pénétrer des principes qui en sont la base, il ne l'est pas moins de rencontrer de bons exemples de l'application de ces principes à des cultures particulières. On sent bien qu'il n'est pas ici question des simples laboureurs, classe d'hommes sans doute intéressante, mais nullement propre à faire faire des progrès à l'économie rurale : nous n'avons en vue dans cette réflexion que ceux qui, préférant la vie de la campagne et les occupations qu'on peut y trouver, sont capables de raisonner les travaux qu'on doit donner aux terres pour en tirer les produits les plus abondans et les plus profitables. La France en offre beaucoup de modèles, à en juger par la correspondance du conseil d'agriculture et par ce que contiennent les Annales consacrées à publier les exploitations les plus remarquables. Pour être moins étendues et moins multipliées que celles qui ont lieu dans la Grande-Bretagne, elles n'en présentent pas moins d'intérêt, et seront plus facilement imitées, n'exigeant point autant de capitaux. Quoi qu'il en soit, le livre dont nous allons donner quelque idée étoit bon à faire connoître et méritoit d'être traduit en notre langue. Nous en avons l'obligation à M. Molard qui, ayant voyagé en Angleterre et pénétré jusqu'à Holkam, avoit vu par lui-même que ce n'étoit pas à tort qu'on donnoit en Angleterre de grands éloges à l'exploitation du propriétaire. Il a cru devoir omettre des détails relatifs aux localités et des discours peu importans, pour ne rendre que ce qu'il y avoit d'essentiel.

Le domaine d'Holkam est situé à cinquante-cinq lieues de Londres, près Wells, petit port de mer; il est divisé en plusieurs exploitations: M. Coke en fait valoir une; les autres sont affermées, et conduites d'après les mêmes principes que la sienne. M. Digby les a parcourues à une époque où il a pu juger de l'état des principales récoltes.

Il fut d'abord frappé de ne voir aucune mauvaise herbe, c'est-à-dire, d'herbe nuisible dans les pièces de blé, ce qui annonçoit une culture bien soignée. M. Coke le conduisit dans tous ses champs, et lui expliqua chacune de ses opérations, dont il seroit trop long de rendre compte et qu'il faut lire dans l'ouvrage. Nous nous bornerons à citer quelques articles pris çà et là, pour avoir occasion de faire quelques observations.

Ce qui procure à M. Coke un grand avantage, c'est le choix qu'il a fait des meilleurs instrumens, les perfectionnemens qu'il leur donne et la manière dont il en fait usage. Il a adopté un semoir mécanique, dans l'usage duquel il trouve économie de semence, de travail et de temps, et qui procure une façon de plus à la terre. On a essayé bien des fois d'introduire en France des semoirs : jusqu'ici l'on n'a pas réussi, parce qu'aucun n'a paru avoir les qualités qu'on desiroit y trouver. Ce défaut



de succès est-il dû à la maladresse de nos cultivateurs, ou aux vices de nos charrues, qui préparent la terre à ensemer, ou à l'état dans lequel sont les champs, où au prix que coûteroit un bon semoir, toujours cher et difficile à raccommoder par un ouvrier de campagne ! Il est possible que chacune de ces choses y contribue. Ce qui en éloigne encore davantage peut-être, c'est la facilité qu'on a d'avoir des semeurs ou des semeuses (car dans beaucoup de pays les femmes sèment) qui placent le blé presque aussi bien que le placeroit un instrument.

Le cours d'agriculture de M. Coke est à-peu-près le même que celui de tout le comté de Norfolk. Sa rotation est de quatre ou cinq ans sans jachères : il peut les supprimer d'autant plus aisément, que, comme nous l'avons dit, ses terres sont purgées d'herbes nuisibles ; car autrement il y a nécessité de tenir certaines terres en jachères après quelques années, afin d'avoir le temps de leur donner, en saison favorable, assez de labours pour déraciner les herbes qui les infestent.

Les succès de M. Coke lui ont suscité des jaloux et des ennemis : dans des événemens politiques, on a cherché à le décrier ; il a été exposé à des sarcasmes, à des critiques injustes, à des attaques indécentes. Pour l'en venger et pour redresser l'opinion égarée à son égard, M. Digby a cru ne trouver aucun moyen plus assuré que de faire connoître son système et les résultats qu'il en obtient. Ce motif l'a déterminé à publier l'ouvrage qui nous occupe. La plus forte objection qu'on lui ait faite, c'est qu'il cultive trop en grand. Il exploite personnellement environ deux mille acres : ses fermes n'ont pas autant d'étendue, mais elles en ont encore une assez considérable. M. Digby établit, à ce sujet, une discussion sur les avantages des grandes fermes comparées aux petites fermes. Il se trompe quand il dit que celles-ci produisent moins de grains que celles-là : en petites cultures, les produits sont généralement plus abondans, et par conséquent très-profitables pour celui qui ne laboure que peu de champs ; mais dans un état composé de manufacturiers, de matelots, de soldats et d'ouvriers de tout genre, les grandes cultures sont désirables, parce que ce sont elles qui, ne consommant que peu de ce qu'elles produisent, approvisionnent les marchés des denrées dont ont besoin les non-cultivateurs. La meilleure partie de la réponse de M. Digby part d'un fait : c'est un passage qu'il rapporte du lord Albe-marle, sur la distribution des prix à Holkham, en 1817, et que voici :

« Dans deux paroisses, dit ce lord, voisines l'une de l'autre, situées » dans une partie également fertile du Norfolk, dont une presque toute » entière appartient à M. Coke, et l'autre à un gentleman des environs, » où l'on suit l'ancien système de culture, les deux propriétaires sont

» également généreux et bons pour les fermiers; humains, bienfaisans  
 » pour les pauvres. La population de ces deux paroisses est la même pour  
 » l'étendue; ni l'une ni l'autre n'a de manufacturés. Ce qu'il y a d'éton-  
 » nant, c'est que dans la paroisse de M. Coke, entièrement cultivée,  
 » comme de raison, d'après son système, avec toutes les machines qu'il  
 » exige, ses fermiers emploient non-seulement toute la population qui  
 » peut travailler, mais encore beaucoup de celle de l'autre paroisse. Dans  
 » celle-ci, au contraire, les travailleurs ne trouvent pas d'ouvrage chez  
 » les fermiers, et sont obligés d'en aller chercher dans les paroisses voi-  
 » sines &c.; » d'où il est aisé de conclure que les grandes exploitations  
 peuvent employer plus de bras que les petites, parce qu'elles entre-  
 prennent beaucoup d'améliorations.

Quelques morceaux de M. Blaikie, intendant de M. Coke, sont à la suite de l'exposé de l'exploitation et de la défense de ce propriétaire, par M. Digby. On distingue dans ces morceaux une manière de faire le fumier de basse-cour, et de former des composts, chose qui n'est point indifférente dans une économie rurale, et d'établir des prairies permanentes, à la place de terres labourées, moyennant la transplantation du gazon, et un mémoire estimé sur la construction et l'entretien des routes en Angleterre, par M. M'Adam, esq.

La fin du volume est consacrée à la description des principaux instrumens d'agriculture employés dans l'exploitation rurale de M. Coke et chez d'autres bons cultivateurs de l'Angleterre. Cette partie ne pouvoit manquer d'être bien traitée par M. Molard, qui lui-même tient à Paris et dirige un atelier d'instrumens pour différens arts.

Les planches, au nombre de huit, ont été dessinées par M. Molard lui-même, et gravées par M. Leblanc.

TESSIER.

---

*SUR LA SUCCESSION des trente-trois premiers Patriarches de la Religion de Bouddha.*

LES savans anglais qui cultivent, dans la patrie même des Brahmanes, le riche domaine des antiquités de l'Hindoustan, n'ont pas encore été assez heureux pour se procurer un seul traité historique propre à servir de base à une chronologie constante et régulière. On s'est peut-être un peu trop empressé d'en conclure qu'il n'existoit en samskrit aucun ouvrage de ce genre, et qu'apparemment les Hindous n'avoient jamais écrit d'annales dans leur langue sacrée. Cette supposition, peu conforme

à la vraisemblance, paroît d'ailleurs en contradiction avec ce qu'on observe dans certains ouvrages modernes, tels que l'*Ain Akberi*, où des notions chronologiques sont recueillies et discutées d'après des monumens plus anciens, et sur-tout avec l'existence de chroniques qu'on sait avoir été traduites du samskrit en persan (1), et de listes de rois de presque toutes les parties de l'Hindoustan, lesquelles ne peuvent avoir été tirées que de quelques traités historiques qui nous sont encore inconnus. On seroit convaincu de l'impossibilité de découvrir jamais des matériaux de ce genre, qu'il ne faudroit pas encore renoncer à l'espoir de voir les traditions anciennes sur l'Hindoustan se débrouiller et s'arranger dans un ordre satisfaisant pour la critique : c'est à quoi pourront servir un jour les nombreuses inscriptions qu'on trouve à chaque pas dans l'Inde, et qu'il sera peut-être facile de déchiffrer et de classer chronologiquement. Enfin, si les souvenirs des Brahmanes étoient définitivement jugés stériles en renseignemens historiques, ce jugement du moins ne sauroit s'étendre aux écrits des Bouddhistes, qui sont remplis de traditions curieuses. A la vérité, les originaux de ces derniers, en langue *fan* ou samskrite (2), sont renfermés dans les bibliothèques des grands monastères de la Chine et du Tibet, et l'on aura peut-être de la peine à s'en procurer des copies : mais on peut, en attendant, faire usage des traductions et des extraits qui en ont été rédigés en mongol, en tibétain, en chinois, en japonais ; et ce que nous en possédons doit exciter quelque intérêt, en faisant voir qu'on pourra y puiser, quand on voudra, ce qui a manqué jusqu'à présent à l'étude des antiquités indiennes, et ce qui est indispensable pour leur concilier l'attention des esprits sages et des hommes éclairés, des données précises sur l'époque et le lieu des principaux événemens, des notions exactes sur la chronologie et la géographie ancienne de l'Hindoustan.

Pour nous en tenir au premier point, il y a peu d'époques, dans l'histoire orientale, qu'il puisse être aussi important de déterminer avec certitude, que celle de Bouddha, à laquelle se rattache l'histoire d'une des plus grandes révolutions qui se soient opérées dans les croyances de plusieurs peuples orientaux. Cependant il n'y en a guère jusqu'à présent de plus incertaine pour les Européens, puisque le même auteur n'a pas craint de la faire varier de plus de mille ans (3). Une pareille variation ne seroit pas

---

(1) Voyez en particulier celle du Kaschemire, composée par Heider Malek, en 1617 ; celle de Delhi, de Gualiar, d'Adjoudea, de Malva, de Guzarate, de Bengale ; dans l'ouvrage du P. Tieffenthaler, et les observations d'Anquetil du Perron, à la tête du même ouvrage, p. xxxij-xxxv. — (2) *Rech. sur les langues tartares*, tom. 1, p. 373. — (3) Couplet place la naissance de Bouddha



de nature à inspirer de la confiance pour une époque fondamentale; mais on peut assurer qu'elle n'existe pas dans les monumens originaux, dont l'accord est au contraire un fait assez remarquable, eu égard à l'étendue des pays où ont été recueillies les traditions qui le constatent. Tout ce qui peut éclaircir et confirmer ce point capital dans la chronologie asiatique, mérite sans doute d'être recueilli et livré à la discussion. Je pense donc qu'on ne verra pas sans intérêt une liste de trente-trois personnages que les Bouddhistes nomment *illustres*, et par lesquels, suivant ces sectaires, la doctrine secrète a été transmise successivement depuis Bouddha lui-même, jusqu'à une époque postérieure à celle où les livres sacrés qui lui sont attribués furent traduits en chinois (1). L'importance de ce document pour la chronologie et pour l'histoire de la philosophie pourra être développée ailleurs: il suffit en ce moment de le présenter sous une forme abrégée. S'il eût été connu plutôt, on eût peut-être émis moins d'idées hasardées sur l'antiquité des diverses opinions bouddhiques, et en particulier sur l'origine de la hiérarchie des grands Lamas.

La liste en question est insérée dans l'Encyclopédie japonaise (2), comme un morceau propre à éclaircir une carte de l'Hindoustan tracée avec sa division en plus de soixante royaumes, d'après les notions qui ont été conservées par les sectateurs de Bouddha (3). Le nom de la province ou du royaume de l'Inde où chacun des *illustres* ou patriarches a pris naissance, est soigneusement marqué, d'après la nomenclature géographique particulière à cette carte; et cela rendroit souvent nécessaires des explications qui exigeroient à leur tour de longues recherches. On

---

en 1026 (*Procem. declar. in Confuc. Sinar. philos.* p. xxviii); le P. Adrien de Sainte-Thècle (ms. de *Sectis Anamitarum*), en 1029; Deguignes (*Hist. des Huns*, tom. II, p. 223), en 1027; le P. Horace de Pinnabilla (*apud Georg. Alph. tib.* p. 42), en 959; Kämpfer (*Gesch. von Japan.* l. II, c. I, p. 172), en 1027; Aboul-Fazel (*Ayeen Akbery*, tom. II, p. 434), en 1366; Pallas (*Mongol. Vœlkersch.* tom. II, p. 11), en 988, ou (*id.* tom. I, p. 19), en 2044. L'auteur de l'article *Bouddhah*, dans la Biogr. univ., place cette même naissance au commencement du IV.<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne (vers 400), et le fait mourir en 542, à l'âge de 49 ans; mais ces derniers calculs ne s'accordent pas entre eux, et sont tout-à-fait contraires aux traditions les plus certaines et les plus généralement reçues.

(1) La première traduction des livres de Bouddha en chinois fut faite, en 418, par un religieux de l'Inde septentrionale, nommé *Fo-tou-pa-to-lo*; la seconde est de l'an 695. Voyez les *Recherches sur les langues tartares*, tom. I, p. 377, et corrigez la citation du *San-tsang-fa-sou*, en mettant K. 38, p. 12, au lieu de K. 36, p. 16. — (2) *Liv. LXIV*, p. 21 et suiv. — (3) *Id.* p. 13-14.

rapporte avec le même soin le nom de chaque personnage, en caractères chinois et en lettres japonaises, de manière à représenter assez fidèlement le nom samskrit primitif. On ajoute le nom de la caste ou de la tribu, avec quelques détails biographiques, souvent mêlés de circonstances fabuleuses, dans le goût des légendes ordinaires des Bouddhistes. Mais ce qui est bien plus singulier, c'est qu'on marque presque toujours la date de la mort, ou du moins l'époque de la vie de chacun, en les rapportant aux années connues du règne des empereurs chinois. Ces rapprochemens, qui supposent les moyens d'établir à volonté des synchronismes entre l'histoire de l'Inde et celle de la Chine, paroissent tirés d'un ouvrage que nous n'avons pas en Europe, mais qui doit être répandu chez les Bouddhistes de la Chine et du Japon; car on le cite ici sans ajouter aucune remarque qui puisse le faire présumer rare ou peu connu. Je tirerai de cette suite de notices un petit nombre de faits, en insistant particulièrement sur les dates, qui me paroissent constituer une particularité neuve, importante, et digne de toute l'attention des hommes instruits.

La naissance de Chakia-mouni (ou du personnage historique auquel on a donné postérieurement le nom du dieu Bouddha) est fixée au huitième jour de la quatrième lune de la vingt-quatrième année du règne de Tchao-wang, de la dynastie des Tcheou, c'est-à-dire, suivant le calcul de Deguignes, à l'an 1029 avant J. C.; et sa mort, à la cinquante-deuxième année de Mou-wang, le 15 de la deuxième lune, c'est-à-dire, à l'an 950. La durée de sa vie est par conséquent de soixante-dix-neuf ans. Avant de mourir, il laissa le *secret des mystères* à son disciple Mahakaya (1). Celui-ci étoit un Brahmane né dans le royaume de *Makata*, situé dans l'Inde centrale. On ne marque l'époque précise ni de sa naissance ni de sa mort; on sait seulement qu'il vivoit la cinquième année de Hiao-wang (905 avant J. C.). Il est le premier qui ait reçu le titre de *tsun-tche*, en japonais *sonzia*, qui signifie *illustre, honorable*, et qui est accordé aux saints de la religion de Bouddha. Mahakaya est aussi compté comme le premier des *ancêtres [tsou]*, c'est-à-dire, des patriarches qui ont reçu et transmis le dépôt de la doctrine ésotérique. Il la tenoit directement de Bouddha lui-même, et la laissa à son successeur, le second des patriarches, nommé *Ananta*, c'est-à-dire, *joie, jubilation* (2),

---

(1) Voyez *Proemial. declar. in Confuc. Sin. philos.* p. xxx. — (2) Je m'attache, dans toutes ces transcriptions, à rendre la prononciation japonaise; mais M. Chézy, auquel j'ai dû soumettre ce que les Chinois rapportent d'après les Indiens, m'apprend qu'il faut lire ici *Ananda* [joie]; *Ananta* signifieroit *sans fin*.



ou, comme on a coutume d'abrégé son nom, simplement *Anan*. *Anan* étoit de la tribu des Cha-ti-li (Kchatriya), né dans l'Inde centrale, et dans la ville qu'on nomme *Royale*. Il étoit même fils d'un roi nommé en chinois *Pe-fan*, et neveu de Chakia. On le dit contemporain de I-wang, qui cessa de régner en 879; ses *charira* ou reliques furent recueillies et conservées dans des temples élevés exprès (1). Le troisième patriarche, nommé *Chang-na-ho-sieou*, étoit de la tribu des Veïsyas: il naquit dans le royaume de *Makora* (2), cent ans après le voyage que Chakia avoit fait dans ce pays, et fut soumis à la transmigration (c'est ainsi qu'on indique la mort de ces patriarches) la vingt-troisième année du règne de Siouan-wang (805). Son successeur, *Yeou-pho-kiou-to*, ou en japonais Ouvakikta, étoit de la tribu des Soudras ou laboureurs, et du royaume de Tcha-li. Sa *transmigration* eut lieu la onzième année de Phing-wang (760). Le cinquième, *Ti-to-kia* ou Daïtaka, étoit du royaume de Makata; on ignore à quelle tribu il appartenoit; et l'époque précise de sa mort est pareillement inconnue: on sait seulement qu'il étoit contemporain de Tchouang-wang, mort en 683, après un règne de quinze années. Conformément à l'un des usages des Samanéens et des Gymnosophistes qui avoient le plus frappé les anciens (3), il se jeta dans les flammes, et laissa des reliques qui furent recueillies.

Le sixième, nommé *Mi-che-ka*, étoit né dans l'Inde centrale, et vivoit du temps de Siang-wang, dont le règne finit en 619. Il mourut de la même manière que le précédent. Son successeur Pasoumi, de la famille de Bharata, étoit né dans l'Inde septentrionale; sa mort est de la dix-neuvième année de Ting-wang (588). Le huitième patriarche, nommé *Fou-tho-nan-ti*, ou Boudhanandi, du royaume de Kamara, et de la tribu de Gaotama, mourut la douzième année de King-wang (533). Il eut pour successeur Boudhamita, de la famille des Veïsyas et du royaume de Ti-kia, lequel mourut par le feu la vingt-cinquième année de

---

(1) Voy. *Hist. de Khotan*, p. 51. — (2) Il n'y a pas, sur notre carte de l'Inde suivant les Bouddhistes, de royaume ainsi nommé; je crois qu'il faut lire *Matoura*: mais, pour résoudre toutes les difficultés géographiques qui se rencontrent dans le morceau dont nous donnons l'extrait, il faudrait une dissertation assez étendue, et nous devons nous abstenir d'effleurer une matière qu'il nous seroit impossible de traiter ici d'une manière approfondie. — (3) Cf. Strab. l. XV. = Quint. Curt. l. VIII, c. 9. = Lucian. de Mort. peregr. Sc. Sc. Cet usage a passé, des patriarches dont il s'agit, aux grands Lamas leurs successeurs, avec cette différence essentielle que les Samanéens d'autrefois se jetoient vivans dans un bûcher, et que ceux d'à présent n'y sont déposés qu'après leur mort. Voyez Pallas, *Saamlungen historischer Nachrichten*, u. s. f. tom. II, p. 296.



King-wang (495). Le dixième patriarche étoit de l'Inde centrale, et se nommoit *Hie*. Il périt la vingt-deuxième année de Tching-wang (417), de la même mort que plusieurs de ses prédécesseurs. Celui qui vint après lui se nommoit *Founayache*; il étoit de la tribu de Gaotama, et du royaume de Hoa-chi [famille des fleurs]. Il mourut pendant le règne de An-wang, lequel dura depuis 401 jusqu'en 376. Son successeur est *Ma-ming* ou le célèbre Phou-sa, nommé en samskrit *Deva-Bodhisatoua* (1).

Celui-ci, qui, dans l'ordre des divinités incarnées, vient immédiatement après Bouddha, a donné à toute la classe des dieux du second ordre les différens noms qu'il a reçus dans les langues des divers peuples bouddhiques. Les Hindous le nomment *Bodhisatoua*, ce qui signifie *intelligence affectueuse* ou *sensible* (2); les Tibétains ont changé ce nom en celui de *Djangtchhoub* ou *Djangtchhoubsemphah*, et les Chinois l'ont abrégé pour en faire celui de Phou-sa, que, par une méprise très-ridicule, beaucoup de missionnaires ont donné pour le nom de la *déesse de la porcelaine*. On lui a prodigué les titres les plus honorables, tels que ceux de *très-intelligent, très-victorieux, tout-puissant et très-saint fils de Bouddha et né de sa bouche*. Nous n'avons point en ce moment à rechercher le sens allégorique ou métaphysique de tous ces noms; mais il est très-important de déterminer l'âge du personnage historique auquel on les a attribués, parce que Bodhisatoua paroît avoir été un des réformateurs auxquels la philosophie bouddhique est le plus redevable. Georgi a émis une foule de conjectures hasardées à ce sujet : il prend Bodhisatoua pour Sommonakodom ou Bouddha (3), et ailleurs pour un religieux célèbre à la Chine dans le iv.<sup>e</sup> siècle après notre ère, sous le nom de *Fo-thou-tchhing* (4), et même pour Scythianus ou Manès (5). Par suite de cette erreur, il le fait vivre au milieu du III.<sup>e</sup> siècle de notre ère. Je dois avouer que les auteurs chinois eux-mêmes varient sur l'époque de cet homme célèbre. Les uns le font vivre trois cents ans après Bouddha (6); d'autres mettent six cents ans d'intervalle (7), et d'autres enfin jusqu'à huit cents (8) : mais le livre de *Mahaya*, d'où est empruntée la succession des patriarches, tranche cette difficulté, puisqu'il fait mourir Bodhisatoua la trente septième année de Hian-wang (332), six cent dix-huit ans après la mort de Chakia-mouni. Il étoit né dans le royaume de Po-lo-naï, et avoit reçu de Founayache le dépôt de la doctrine qu'il transmet

(1) *San-tsang-fa-sou*, l. IX, p. 15. — (2) Kio yeou tsing : *San-tsang-fa-sou*, l. XLV, p. 14 et passim. — (3) *Alphab. tib.* p. 241. — (4) *Id.* p. 304. — Sur Fo-thou-tchhing, voy. *la Biogr. univ.* h. v. — (5) *Georg.* p. 304. — (6) *Encycl. jap.* l. LXIV, p. 25. — (7) Livre de *Ma-ha-ya*, cité là même. — (8) *San-tsang-fa-sou*, l. IX, p. 15.

au treizième patriarche, nommé *Kabimara*. Celui-ci voyagea dans l'Inde occidentale, et livra son corps aux flammes la quarante-unième année de Nan-wang, 274 avant J. C.

Son successeur, dont nous ne connoissons pas le nom samskrit, est appelé en chinois *Loung-chou*, du mot *chou* qui signifie *arbre*, parce qu'il naquit au pied d'un arbre, et du mot *loung*, qui signifie *dragon*, parce qu'il entra en mourant dans le *palais du dragon*, qui est le paradis des contemplatifs. Il étoit de l'Inde méridionale, et de la race de *Fan-tchi* (1). On a de lui un livre en cent chapitres sur la prudence ou la pénétration en matière de théologie bouddhique. Il mourut la trentecinquième année du règne de Chi-hoang, de la dynastie des Thsin (212), laissant le dépôt des mystères à Kanadeva, de la caste des Veïsyas, et né dans l'Inde méridionale. Kanadeva voyagea dans le pays de Kia-pi-lo, qui est au sud-ouest du Nipol. Ce fut là qu'il fit connoissance avec Ragourata, qu'il désigna pour son successeur. Il mourut sous le règne de Wen-ti, de la dynastie des Han, lequel finit en 157 avant J. C. On ne lui donne pas le titre d'*illustre*, mais celui de *taï-sse*, qui signifie *grand maître*, et qui est vraisemblablement la traduction du titre samskrit de *mahagourou*. Ragourata vint dans la ville de Chi-lo-fa, sur les bords de la Rivière d'Or, et ce fut là qu'il trouva Senganandi, qui, quoique fils du roi de cette ville, étoit tout entier livré aux spéculations mystiques. Il lui apprit la doctrine secrète, et mourut ensuite, la vingthuitième année de Wou-ti (113). Senganandi vint dans le pays de Mati, et y désigna pour son successeur Kayacheta; après quoi il mourut, la treizième année de Tchao-ti (74 avant J. C.). Kayacheta étoit de la tribu d'*Otsouran* ou *Yo-theou-lan*; il voyagea dans le pays de Fergana, et ce fut là qu'il fit choix, pour lui succéder, du fils d'un Brahmane nommé *Koumarada*; il mourut la vingtième année de Tching-ti (13 avant notre ère). Koumarada avoit eu quelque peine à embrasser la doctrine de Bouddha, dont il étoit destiné à devenir l'appui et le dix-neuvième patriarche. Il voyagea dans le centre de l'Inde, et mourut la quatorzième année du règne de l'usurpateur Wang-mang, vingt-trois ans après J. C. Le vingtième patriarche, nommé *Chayata*, étoit né dans l'Inde septentrionale; il mourut la dix-septième année de Ming-ti, l'an 74 de notre ère. Celui qui lui succéda étoit un Veïsyas du royaume de Fa-lo-youëi, nommé *Po-sieou-pan-theou* ou *Basioubandzou*, à qui l'on donne le titre de grand maître, et qui mourut sur un bûcher du temps de An-ti, c'est-à-dire, avant l'an 125. Avant sa mort, il étoit venu dans

---

(1) Le mot chinois *Fan* répond à celui de Brahma.



le royaume de Na-ti, et avoit fait choix, pour lui succéder, de Manoura, second fils du roi de ce pays. Manoura avoit trente ans quand il fut choisi pour grand maître par le vingt-unième patriarche. Il voyagea dans l'Inde occidentale et dans le pays de Fergana, où il mourut du temps de Houan-ti (avant l'an 167), après avoir désigné pour vingt-troisième patriarche un religieux de la tribu des Brahmanes, nommé *Hou-le-na*. Celui-ci voyagea dans le centre de l'Inde; on ignore l'époque de sa transmigration. Le vingt-quatrième patriarche étoit un mendiant de la caste des Brahmanes, nommé (en chinois) *Sse-tseu*, le maître ou le lion; il mourut la vingt-septième année de Tsi-wang, de la dynastie des Weï (1). Son successeur, Pochesseto ou Basiasita, étoit encore un Brahmane, né dans la Cophène ou le pays de Kandahar; il mourut du temps de Ming-ti des Tsin orientaux, c'est-à-dire, avant l'an 325, après avoir voyagé dans l'Inde centrale, et fait choix pour son successeur de Pouchoumito, second fils du roi Thian-te [vertu céleste] dans l'Inde méridionale. On ignore l'époque de sa mort, et par conséquent celle de l'avènement du vingt-septième patriarche, *Pan-jo-to-lo* ou *Banneyadara*. Celui-ci étoit né dans l'Inde orientale, mais il vint dans l'Inde du midi, où le roi du pays lui fit présent d'une perle d'un prix inestimable. Le patriarche la fit voir à un jeune homme nommé *Bodhidana*, et lui demanda s'il connoissoit quelque chose de plus précieux que cette perle. Rien, dans le siècle, répondit Bodhidana; mais la doctrine jette un éclat plus vif, et ce qu'il y a de plus précieux dans le siècle n'est rien si on le compare au trésor de la foi. Le vingt-septième patriarche se brûla lui-même la première année taï-ming de Hiao-wou-ti (457), et laissa l'héritage de la doctrine secrète à ce Bodhidana, de la caste des Kchatrias, et fils du roi de Mawar, dans l'Inde inéridionale, lequel changea son nom en celui de Bodhidharma, et fut le vingt-huitième patriarche, et le dernier qui ait fixé son séjour dans l'Hindoustan. Effectivement, il s'embarqua sur la mer du midi, vint à la Chine, et se fixa près de la célèbre montagne de Soung, dans le voisinage de la ville de Ho-nan, où il mourut le 5 de la dixième lune, la dix-neuvième année taï-ho (495 de J. C.). « Je suis venu dans ce pays, dit-il en mourant, pour étendre la loi, et » délivrer les hommes de leurs passions. Chaque fleur produit cinq » pétales qui se nouent en fruit : c'est ainsi que j'ai rempli ma destinée. » Il laissa le secret de la doctrine à un Chinois qui prit le nom mystique de *Tsouï-kho* [pénétration capable], et fut en même temps le vingt-neuvième

---

(1) *Tsi-wang*, autrement nommé *Ti-fang*, n'a régné que quatorze ans, du 15 240 jusqu'en 253 : ainsi il faut que le nombre 27 soit mis ici par erreur.

patriarché depuis Bouddha, et le second de ceux qui vinrent à la Chine. On en compte quatre autres honorés du titre de grand maître, et qui complètent le nombre des trente-trois patriarches (1).

Le nom de Bodhidharma, écrit *Ta-mo* par les Chinois, a donné naissance à des erreurs singulières. D'anciens missionnaires l'ont pris pour S. Thomas. Le P. Couplet a cru qu'il s'agissoit du vingt-huitième descendant de Bouddha (2); et Georgi, en adoptant cette supposition erronée, et, de plus, en commettant une erreur de cent générations, ou environ trois mille ans, fait de *Ta-mo* le cent vingt-huitième descendant de Chakia (3), et pense qu'il est le même qu'un certain Thomas, disciple de Manès (4). Il est superflu de relever ce qu'il y a d'absurde dans ces rapprochemens, puisque les époques ne concordent pas: mais ce qu'il est important de remarquer, c'est que celle de Bodhidharma est sûre, parce qu'elle est fondée sur des témoignages historiques précis, et fournis par des contemporains; de sorte qu'on peut en partir avec confiance pour remonter jusqu'à Bouddha. La succession des patriarches offre une série de points intermédiaires qui paroissent mériter toute confiance. La seule objection qu'elle fasse naître, c'est que l'espace qui s'est écoulé entre la mort de Bouddha et celle de Bodhidharma étant de quatorze cent quarante-cinq ans, et rempli par le règne de vingt-huit patriarches seulement, il en résulteroit une durée moyenne d'un peu plus de cinquante ans pour chaque règne; par conséquent, si chaque patriarche devoit avoir connu son prédécesseur et s'être instruit sous lui dans les mystères, une vie d'au moins soixante-dix ans pour des hommes dont plusieurs ont péri de mort violente, quoique volontaire. Les notices sur la vie de ces personnages, si nous les avions dans toute leur étendue, donneroient peut-être la solution de cette difficulté; mais la meilleure réponse se trouveroit sans doute dans l'usage qui subsiste encore pour les grands Lamas, auxquels on a coutume de donner pour successeurs, après leur mort, de très-jeunes enfans, chez lesquels on suppose que l'âme du défunt est venue s'établir de nouveau. Du reste on ne trouve aucune invraisemblance, rien qui puisse faire présumer une supposition. Sur vingt-huit patriarches, il y en a deux dont l'époque n'est pas assignée, et huit pour lesquels on se borne à un rapprochement indéfini avec les règnes des empereurs

---

(1) *Tsouï-kho*, de la famille *Ki*, mort en 592, à l'âge de 107 ans; *Seng-thsan*, mort en 606; *Tao-sin*, de la famille *Sse-ma*, mort en 651; *Houng-jin*, de la famille *Tcheou*, mort en 673; *Souï-neng*, de la famille *Lou*, appelé à la cour et mort en 713. — (2) *Proœnial. declar.* p. xxxiiij. — (3) *Alphab. tib.* p. 20. — (4) *Ib.* p. 419.



chinois : cela même confirme les autres dates dont l'indication est plus précise. Un faussaire n'eût pas manqué de les donner toutes avec la même exactitude, et il ne lui eût rien coûté de fixer le mois et même le jour de la mort de chaque patriarche. J'ai dit que le récit de leur vie étoit mêlé de fables : elles sont presque toutes relatives aux aventures qu'en qualité de *Khoubilgan*, ou d'êtres supérieurs pouvant renaître à volonté, leurs ames ont éprouvées avant et après leur existence terrestre. A cela près, rien n'est plus conforme à l'idée que les anciens nous ont laissées des Gymnosophistes et des Samanéens, que la conduite de ces hommes voués à la vie religieuse, se condamnant aux plus rudes austérités, se livrant aux méditations les plus prolongées, et finissant presque tous par mourir sur un bûcher, victimes volontaires de leur zèle et de leur croyance au dogme de la transmigration des ames. Il n'est pas même certain que la dignité des patriarches ait été tout-à-fait inconnue aux Grecs, et l'on pourroit leur appliquer ce que dit Strabon (1) de ces philosophes qui résidoient à la cour des rois des Indes pour y prendre soin des affaires relatives au culte des dieux. Des supérieurs pour les religieux Bouddhistes furent pareillement établis, sous divers titres, près des princes de la Chine et de la Tartarie, aussitôt qu'ils eurent embrassé le bouddhisme. Le nombre en augmenta avec celui des monastères. Ainsi la hiérarchie se forma d'elle-même, et naquit en quelque sorte de la nécessité de soumettre la foule de ceux qui avoient embrassé la vie monastique à un gouvernement régulier; car, suivant un auteur bouddhiste, les religieux mendians qui n'ont pas de chef sont comme un cheval sans frein. Dès le milieu du III.<sup>e</sup> siècle, un certain Koumara eut le titre de *Maître du royaume* [*Koue-sse*] à la cour du roi des *Kouei-tseu* (Bisch-balikh); le célèbre Fo thou-tching fut nommé grand *Ho-chang* ou chef des religieux, au commencement du IV.<sup>e</sup> siècle. Les patriarches, une fois établis à la Chine, y reçurent différens titres, entre autres ceux de *grands maîtres* et de *princes spirituels de la loi* : l'origine de ces derniers titres est de l'an 706. Enfin les princes mongols suivirent le même exemple, et attachèrent à leur cour, comme directeurs de conscience et chefs des affaires spirituelles, des *maîtres du royaume* [*Koue-sse*]; ou *maîtres de l'empereur* [*Ti-sse*], qui, dans leur établissement au Tibet, ont donné naissance à la dynastie des grands Lamas.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

---

(1) L. XV.

دساتیر آسمانی بفرزآباد و خشوران و خشور

*THE DESATIR, or sacred Writings of the ancient persian prophets; in the original tongue, &c. — Le Désatir, ou les Écrits sacrés des anciens prophètes persans, dans leur langue originale, avec l'ancienne version persane et le commentaire du cinquième Sasan; publié avec soin par Moulla Firouz bin Kaous, qui y a joint un glossaire considérable des mots persans techniques ou tombés en désuétude, et enrichi d'une traduction anglaise, tant du Désatir que du commentaire. Bombay, 1820, 2 vol. gr. in-8.°, 316 pag. de texte, 203 pag. de traduction, et 81 pag. pour le dictionnaire.*

NOUS ne saurions dissimuler qu'en entreprenant de rendre compte de l'ouvrage que vient de publier à Bombay Moulla Firouz, et qui porte le titre de *Désatir*, nous sommes en quelque sorte effrayés par la multitude et la gravité des questions que nous aurons à résoudre ou du moins à discuter : car tout ici est problème. Quel est l'âge de ce livre ! Quel en est l'auteur ! Est-il l'ouvrage de plusieurs personnes, ou les différentes parties dont il se compose, quoique attribuées à des personnages différens et qui se sont succédés à de longues distances, n'ont-elles qu'un seul et même auteur ! Le langage dans lequel il est écrit a-t-il été, à une époque quelconque, celui des habitans de la Perse, ou de l'une des contrées comprises dans l'empire d'Iran ; ou n'est-il qu'un langage factice, inventé pour favoriser une imposture ! A quelle époque ont été faits la traduction persane dont le texte original est accompagné, et le commentaire, quelquefois très-prolix, joint à cette traduction ! Quel est l'auteur de l'un et de l'autre ! Cette traduction et ce commentaire ne sont-ils pas eux-mêmes des livres pseudonymes et apocryphes, et le tout ne seroit-il pas l'ouvrage d'un imposteur des derniers siècles ! Toutes ces questions se présentent en foule à mon esprit ; et si quelques-unes me semblent faciles à résoudre, les autres offrent des difficultés assez graves. J'en écarte pourtant une dont la solution répondroit à toutes les autres, ou du moins les rendroit superflues, c'est celle qui a pour objet l'origine divine du *Désatir* : car il faut bien accorder à Moulla Firouz que, pour un homme qui admettroit comme lui la vérité de cette origine, tous les argumens que la critique peut employer contre l'antiquité et l'authenticité de ce livre, ne seroient plus que les



armes d'une raison révoltée contre l'autorité de la révélation. Mais comme aucun de nos lecteurs ne partagera sans doute l'opinion de l'éditeur, nous croyons devoir transporter le combat sur un autre terrain, et nous n'hésiterons point à soumettre l'authenticité et la haute antiquité du Désatir aux règles ordinaires de la critique. Toutefois nous devons commencer par faire connoître le point de vue sous lequel Moulla Firouz présente le Désatir, et qui est fondé sur ce livre même.

L'avis de l'éditeur se lit à la fin du volume qui contient le texte persan, et il fait observer que s'il s'est éloigné, dans cette disposition, de l'usage ordinaire des éditeurs, qui placent la préface ou l'avis aux lecteurs à la tête du volume, c'est qu'il auroit cru manquer de respect à la parole de Dieu contenue dans le Désatir, s'il eût donné place aux paroles d'un foible mortel avant ces oracles divins. Dans le second volume, qui contient la version anglaise, on a suivi la disposition accoutumée. La préface qu'on lit dans ce second volume est, pour le fond, la même chose que l'avis écrit en persan : elle est seulement plus détaillée, et quelquefois on y a affoibli les assertions de l'éditeur (1). Nous allons en faire connoître le contenu ; et le lecteur voudra bien se souvenir que c'est Moulla Firouz qui parle, et que nous ne faisons qu'abrégé ses paroles.

Le Désatir, c'est-à-dire, la Parole du Seigneur ou le Livre céleste, est un recueil de quinze livres envoyés du ciel à quinze prophètes, dont le premier est Mah-abad, c'est-à-dire, le grand Abad, et le dernier est Sasan, cinquième du nom. Parmi ces prophètes se trouve Zoroastre, qui occupe entre eux la treizième place. Sasan V du nom vivoit du temps de Khosrou Parwiz, et étoit par conséquent contemporain de l'empereur Héraclius. Il termina ses jours neuf ans seulement avant la destruction de l'empire des Sassanides par les Arabes. C'est ce qu'on lit dans la préface anglaise : mais Moulla Firouz, dans l'avis aux lecteurs écrit en persan, dit que, neuf ans après la mort de Khosrou Parwiz, l'empire persan étant ébranlé par les conquêtes des Arabes, Sasan V traduisit le Désatir. La langue dans laquelle est écrit le Désatir, diffère du zend, du pehlvi, du persan moderne, et de toutes les autres langues connues ; et il seroit de toute impossibilité aujourd'hui d'en entendre un

---

(1) On lit, par exemple, au commencement de la préface anglaise, *The Desatir professes to be a collection of the writings of the different persian prophets, who flourished, &c.* Moulla Firouz dit d'une manière plus positive : « Aucun homme instruit n'ignore que le livre intitulé *Désatir*, c'est-à-dire, la Parole du Seigneur et le Livre céleste... , renferme quinze livres qui ont été révévés à quinze prophètes dont le premier est Mah-abad, et le dernier, Sasan cinquième du nom, et entre lesquels Zoroastre tient le treizième rang. »

seul mot, sans la traduction littérale qu'en a faite en persan Sasan cinquième du nom, et qui est jointe à l'original, verset par verset et presque ligne par ligne. Sasan ne s'est pas contenté de traduire le Désatir, il y a joint par fois un commentaire où il déploie une métaphysique subtile et raffinée.

Jusqu'au règne du grand Mogol Schah-djéhan, petit-fils d'Achar (c'est-à-dire, jusque vers l'an 1620), le Désatir demeura généralement connu. Depuis cette époque, il avoit disparu et l'on n'en entendoit plus parler, lorsqu'il y a environ quarante ans, le père de Moulla Firouz, envoyé en Perse par les Parsis de l'Inde, et voyageant avec son fils, trouva ce précieux trésor à Ispahan. La preuve que le Désatir étoit connu dans l'Inde du temps d'Achar, c'est qu'il se trouve cité dans le *Scharistan tchéhar tchémen*, ouvrage d'un célèbre docteur qui florissoit sous Achar et son fils Djéhanghir (c'est-à-dire, de 1560 à 1615 ou environ), et qui, tout en faisant extérieurement profession de la foi musulmane, étoit réellement attaché à la religion des Parses, ou plutôt à une sorte de philosophie ascétique fondée sur l'ancienne croyance des Perses. Il est également cité par l'auteur du célèbre dictionnaire intitulé *Burhani kati*, qui dédia son ouvrage à Abd-allah Kôtb-schah, sultan du Décan, et contemporain de Schah-djéhan. Enfin l'auteur du Dabistan, Mohsin Fani (1), que l'opinion commune place sous le règne du même empereur, et qui a traité des diverses religions du monde, et particulièrement des sectes anciennes des peuples de l'Iran, annonce avoir puisé ce qu'il en dit dans le Désatir. C'est d'après l'auteur du Dabistan que le célèbre William Jones, dans son discours sur les Persans, prononcé en 1789 devant la société asiatique de Calcutta, fit mention du Désatir et de la dynastie des Mah-abadiens. Depuis cette époque, un fragment du Dabistan, et celui-là même dont W. Jones avoit fait usage, a été publié en persan avec une traduction anglaise par M. Gladwin, à Calcutta, en la même année 1789, dans le recueil intitulé *New Asiatic Miscellanies consisting of original essays, translations and fugitive pieces* (2). Sir Malcolm, dans son Histoire de Perse, a aussi fait mention du Dabistan et du Désatir, dont

---

(1) On a fait voir depuis peu que Mohsin Fani ne pouvoit être l'auteur du Dabistan, et que cet auteur étoit contemporain de Mohsin Fani, ou lui étoit postérieur. (*Trans. of the litter. society of Bombay*, tom. II, p. 374 et suiv.)

(2) Le texte du Dabistan a été publié à Calcutta en 1809 : je n'ai jamais vu cette édition ; mais je puis assurer qu'elle contient le Dabistan en entier. Dans le mémoire de M. Erskine, inséré dans les Transactions de la société littéraire de Bombay, et que je citerai plus bas, on trouve un examen critique du Dabistan et du Désatir.



la publication lui a paru devoir être vivement désirée. L'opinion de sir Malcolm et celle du marquis Hasting n'ont pas peu contribué à encourager Moulla Firouz dans un travail aussi difficile que la publication d'un tel ouvrage. Il a donné le texte tel qu'il se trouve dans le manuscrit; son travail a eu principalement pour objet la version persane qui accompagne ce texte, et dont l'auteur doit être Sasan, cinquième du nom, et le commentaire aussi écrit par le même Sasan en langue persane. On trouve dans la version et dans le commentaire un assez grand nombre de mots qui ne sont plus en usage aujourd'hui. Moulla Firouz n'a pu en fixer la signification que par une étude assidue de ce livre et par la comparaison des divers passages où les mêmes mots se rencontrent : à l'exception d'un très-petit nombre, il croit en avoir fixé le sens, et il en a rédigé un dictionnaire écrit en persan qui est imprimé dans le tome second. Moulla Firouz ignorant totalement l'anglais, la traduction anglaise a été faite sous sa direction, par un Anglais bien au fait de la langue persane, nommé M. Erskine.

Après avoir ainsi exposé l'idée que l'on doit avoir du Désatir, si l'on s'en rapporte à l'ouvrage lui-même, il convient d'en analyser le plus succinctement qu'il sera possible le contenu. Pour éviter tout ce qui pourroit dans cette analyse retarder notre marche, nous ferons tout-à-fait abstraction du commentaire, et nous nous arrêterons au texte persan, que nous supposerons pour le moment être une traduction fidèle de l'original dont la langue nous est inconnue.

Le Désatir, comme nous l'avons déjà dit, est un recueil qui contient les révélations divines faites à quinze prophètes qui se sont succédés dans la Perse, à des distances de temps plus ou moins grandes. Les quatre premiers appartiennent à des époques antérieures à l'histoire, et même à la mythologie ou aux temps fabuleux de cet empire; ils s'appellent *Mah-abad*, *Dji-Afram*, *Schäi-Kéliv*, et *Yasan*. Le cinquième et les suivans appartiennent aux dynasties dont se compose, suivant les Orientaux, l'histoire de Perse depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'islamisme : ce sont Ghilschah ou Cayoumarth, Siamek, Houschenc, Tahmouras, Djemschid, Féridoun, Minotchehr, Caï-Khosrou, Zératuscht ou Zoroastre, Sasan I et Sasan V. Entre le livre attribué à Zoroastre et celui qui contient les révélations faites à Sasan I.<sup>er</sup>, se trouve un autre livre intitulé *پند نامه سکندر* *Pend-namèhi Secander*, c'est-à-dire, Livre des conseils d'Alexandre. Le recueil se compose donc au total de seize livres, qui, bien qu'écris tous dans la même langue, sont censés avoir été révélés successivement et à des époques diverses. Je me contente de consigner ici cette observation, sans en tirer pour le moment

aucune conséquence. Des seize livres dont il s'agit, le premier est celui qu'il importe le plus de connoître, parce que c'est là qu'on trouve une sorte de système religieux.

Dieu ou l'Être suprême paroît dans le Désatir sous un grand nombre de noms, dont nous ne pouvons pas bien apprécier la valeur, parce que la version persane les rend par ایزد - یزدان - خدای sans nous faire connoître le sens propre que ces noms peuvent avoir, et sans nous apprendre si chacun d'eux caractérise Dieu par quelqu'un de ses attributs, comme l'éternité, la toute-puissance, la science sans bornes, &c. Ces noms sont *Mezdan* مزدان, *Schemtai* شمتای, *Lareng* لارنگ, *Hermehr* هرمهر, *Dai* دای, *Feriar* فریار, *Aher tescher* اهر تشر, *Aher-neschram* اهر نشرم. Son origine ou plutôt son essence est incompréhensible, et lui seul peut la connoître. Il réunit en lui-même toutes les perfections, et il est exempt de tout défaut : sa science embrasse tout en même temps : tout ce qu'il fait est bon. Par un effet de sa pure bonté et de son amour pour tout ce qui est bon, sans aucun intérêt personnel, sans aucune espérance de retour, il a créé, antérieurement à toute autre chose, une substance libre, exempte de tout lien et de toute dépendance, de toute matière, de toute forme, de tout temps, de tout ce qui est corporel, et même de tout besoin ou désir de corps, de substance et de qualité. Cet être se nomme *Bahman*. et est le chef des esprits célestes et des anges : on le nomme aussi la première intelligence. De Bahman Dieu a créé *Amscham*, qui est le second ange et la seconde intelligence ; *Manistar*, nommé aussi *Révambéd*, c'est-à-dire, le chef des âmes, et *Tanistar*, appelé encore *Ténambéd*, c'est-à-dire, le chef des corps. Ces deux derniers sont l'âme et le corps du ciel le plus élevé. D'Amscham, il créa ensuite *Famscham*, *Férardjam* et *Azham*, c'est-à-dire, l'intelligence, l'âme et le corps du second ciel : chacun des neuf cieux a ainsi son intelligence, son âme et son corps. De même que les sphères des planètes, chacune des étoiles fixes a une intelligence, une âme et un corps : aussi chacune de ces parties de l'univers possède-t-elle la vie et la connoissance, et se dirige-t-elle elle-même dans sa marche. Quiconque approche des anges, c'est-à-dire, des intelligences et des âmes des sphères célestes, voit l'essence du Dieu de l'univers. Les transports de ravissement que cause cette vue, ne sauroient être comparés à aucune des joies de ce bas monde ; la langue ne peut les exprimer, l'oreille les entendre, l'œil les voir. Le moindre degré de bonheur de ce séjour surpasse celui qu'éprouveroit ici bas un homme à qui on donneroit des richesses égales au monde entier. Ce bonheur toutefois n'est pas exclusivement spirituel, car Dieu donne aux bienheureux un corps inaccessible à la destruction et à la douleur, et ils goûteront, dans la contem-



plation et la jouissance de tout ce qui flatte les sens et de toutes les voluptés corporelles, une félicité dont on ne peut se faire aucune idée.

Abandonnons maintenant ces sphères célestes, et passons au monde inférieur que Dieu a assujéti au monde supérieur. *Fernousch*, l'intelligence de la sphère de la lune, est le lieu où sont recueillis, comme dans un dépôt commun, toutes les influences et tous les pouvoirs des sphères supérieures, et c'est *Vernousch*, l'ame de la sphère lunaire, qui donne les formes aux corps. Les quatre élémens ont leur place dans le monde sublunaire, et un ange préside à chacun d'eux. Les êtres formés des élémens, soit qu'ils n'aient que des formes fugitives, comme les nuées, le brouillard, &c., ou qu'ils aient des formes permanentes, comme les minéraux, les végétaux et les animaux, ont chacun des intelligences chargées de les garder, et chacun des trois règnes a une ame active et libre.

L'homme, doué d'une ame dont l'excellence le rapproche des anges, tandis que par son corps il tient aux substances élémentaires, décide par ses actions de son sort futur. Il a reçu de Dieu le libre arbitre, et c'est par ses œuvres bonnes ou mauvaises qu'il se rend digne du ciel ou de l'enfer. Dieu ne sauroit être l'auteur du mal et n'a rien de commun avec lui. Au nombre des vertus dont la pratique assure à l'homme le bonheur, est le soin de ne pas faire de mal aux animaux qui ne sont pas malfaisans. Suivant les divers degrés de mérite que les gens vertueux auront acquis, ils seront admis dans le séjour des anges et y jouiront de la vue de Dieu, ou bien ils reviendront dans le monde inférieur, pour y être rois, princes, puissans et riches; car tous les biens et les maux que l'homme éprouve ici-bas, ne sont que la récompense ou le châtement des œuvres bonnes ou mauvaises qu'il a faites dans une autre vie. Les animaux malfaisans ont tous été dans une vie précédente des hommes élevés en rang et en autorité, et ceux auxquels ils donnent la mort, sont ainsi punis pour leur avoir prêté leur ministère. Si les crimes de ces hommes puissans l'exigent, ils reviendront une seconde fois au monde sous la forme d'animaux carnassiers, pour compléter l'expiation de leurs crimes. C'est une bonne œuvre de tuer les animaux malfaisans; mais il ne faut pas tuer ou maltraiter ceux qui rendent service à l'homme, comme le cheval et le bœuf, quoique ces services mêmes soient une peine qui leur est imposée pour des injustices qu'ils ont commises précédemment, sous une forme humaine. Tuer un animal non malfaisant est un crime égal au meurtre d'un homme innocent. Les végétaux et les minéraux renferment aussi des ames humaines, qui expient sous ces diverses formes leurs fautes antérieures. Une expiation bien plus singulière



est celle à laquelle sont soumis les hommes qui, doués de science et de talens, ont néanmoins tenu une mauvaise conduite; leurs inclinations perverses se changent en feu, en neige, en serpens et en dragons pour les tourmenter, et deviennent pour eux l'enfer le plus insupportable.

L'homme, en se privant de sommeil et de nourriture, et fixant son cœur sur l'Être suprême, parvient à se séparer et à s'isoler tout-à-fait pour quelques instans de son corps matériel, et à jouir de la vue des cieus, des astres, des anges et de Dieu même. Il est bon de se tourner, pour prier, vers les astres et la lumière.

Nous avons déjà dit que le gouvernement du monde inférieur ou sublunaire est confié au monde supérieur. L'existence de l'univers est divisée en grandes révolutions ou périodes, à la fin de chacune desquelles il ne reste qu'un seul homme avec sa compagne, pour renouveler le genre humain dans la période suivante. Mah-abad lui-même et sa femme sont les seuls êtres restés de la période qui a précédé celle où est censée avoir lieu cette révélation. Voici comment est déterminée la durée de chacune de ces périodes. Lorsqu'une période commence, une des étoiles fixes gouverne, seule et sans associé, l'univers pendant mille ans; ce temps écoulé, elle s'associe un autre astre pendant mille autres années. Tous les astres, soit planètes, soit étoiles fixes, deviennent ainsi, à tour de rôle, les associés de l'astre qui a d'abord gouverné seul; le dernier qui parvient à cette association est la lune. La durée du gouvernement de chaque associé avec le premier gouverneur de l'univers, est de mille ans. Quand ce premier astre a eu successivement tous les autres pour associés dans le gouvernement de l'univers, il cède la place à l'astre qui, le premier, lui a été associé; celui-ci gouverne de même mille ans, seul et sans associé, puis mille ans en société avec chacun des autres astres. Pendant le dernier millier d'années de son gouvernement, il a pour associé celui dont il a été lui-même le premier associé. Le gouvernement passe ainsi à tous les astres successivement, jusqu'à ce que, cette succession étant totalement épuisée, celui qui a gouverné au commencement de la grande période se trouve de nouveau appelé à prendre le gouvernement: alors commence une nouvelle période et un nouvel ordre de choses dans le monde inférieur. Dans cette nouvelle période, toutes les formes, tous les événemens, toutes les sciences, dans ce monde, sont exactement semblables à ceux de la période antérieure, mais non pas toutefois identiquement les mêmes. L'idée de ces énormes périodes étonnera peu, lorsqu'on saura que le Désatir donne à la durée de la première dynastie des Mah-abiadiens un nombre d'années qui ne peut être exprimé que par un 6 suivi de vingt-trois zéros, et que les jours dont se composent ces années

ne sont autre chose que des révolutions de Saturne, évaluées à trente années solaires, comme nous l'apprend l'auteur du Dabistan.

Tels sont à-peu-près les dogmes que contient le livre de Mah-abad, divisé en plusieurs chapitres ou sections assez courtes : outre cela, on y trouve diverses règles de conduite, des préceptes de morale, des lois sur le partage des successions, une disposition pénale contre l'adultère, qui doit, à l'égard de l'homme, et en cas de récidive, être puni par la mutilation; des préceptes cérémoniels concernant la prière, le culte des planètes, les fêtes, les naissances et les funérailles. Ce dernier article mérite d'être transcrit en entier, parce qu'il jette du jour sur certains objets d'antiquité découverts en Perse depuis quelques années. On lit dans le texte : « Mettez le corps mort dans une cruche d'eau-forte, ou » dans le feu, ou dans la terre; » et le commentaire ajoute : « Voici ce » que pratiquent les Fersendadjis, c'est-à-dire, les sectateurs de la reli- » gion de Mah-abad, à l'égard des morts. Après que l'âme a quitté le » corps, ils lavent le corps dans une eau pure, ils le revêtent de beaux » habits, parfumés; ainsi revêtu, ils le jettent dans une cruche d'eau- » forte, et, quand il est dissous, ils emportent cette eau dans un lieu » éloigné de la ville et l'y répandent; ou bien, après avoir orné le ca- » davre comme il a été dit, ils le consomment dans le feu; ou bien ils » pratiquent une voûte, et font dans cette voûte un large puits dont ils » garnissent les parois de pierres ou de briques; ils les blanchissent; et » plaçant des planches ou estrades sur les flancs de ces puits, ils y » couchent les cadavres; ou bien encore ils enfouissent la cruche dans » la terre, et laissent le corps dans la cruche; ou enfin ils l'enterrent » dans une bière. Mais de toutes ces pratiques, la plus estimée des » Fersendadjis, c'est celle qui consiste à jeter le corps dans un vase » d'eau-forte. »

Entre autres pratiques de piété, il est recommandé de faire des figures de toutes les planètes et de rendre un culte à ces figures, de lire le Désatir et de faire des aumônes aux serviteurs de Dieu, pour procurer aux défunts la jouissance de la béatitude : on doit aussi lire le Désatir et faire des aumônes, à la naissance d'un enfant. Il est bon d'observer que, dans l'un et l'autre endroit, le mot même *دساتير* est employé dans le texte en langue inconnue, que je nommerai *mah-abadienne*.

Dans ce même livre, il est question d'un grand nombre de sectes différentes, plus ou moins parfaites, plus ou moins éloignées de la vraie religion. Je ne crois pas utile d'entrer dans ce détail; mais une division plus importante, qui n'est qu'indiquée dans le texte, et qu'on trouve



plus développée dans le commentaire, mérite de nous arrêter un instant. Voici ce qu'on lit dans le texte (n.º 145) : « Abad, homme » choisi par Mezdán, c'est-à-dire, élu de Dieu, excepté la religion » nommée *Fersendadj*, il n'y a point de sentier qui conduise à l'être » qui existe par lui-même. Par ce sentier, chacune des classes désignées » par les noms de *Houristar*, *Nouristar*, *Souristar* et *Rouzistar*, peut » gagner le ciel, et trouver un rang conforme à ses œuvres ; » sur quoi le commentaire s'exprime ainsi : « En pehlvi, les *Houristar* sont nommés » *Athournan*. Ce sont les mobeds et les hirbeds, dont le devoir est de » veiller à la conservation de la foi, d'affermir la connoissance et les » préceptes de la religion et d'établir la justice. Les *Nouristar* sont ap- » pelés en pehlvi *Rethischtaran* ; ce sont les souverains et les braves, » qui sont appelés à la grandeur, à la puissance, à la domination et à » l'autorité. Les *Souristar*, qui portent en pehlvi le nom de *Waschter-* » *youschan*, sont consacrés à toutes sortes de services et d'ouvrages. » Enfin les *Rouzistar*, en pehlvi *Houtukhschan*, sont les artisans et les » laboureurs. Il n'y a aucun homme qui ne soit compris dans l'une ou » l'autre de ces quatre classes. »

Il a déjà été remarqué, à l'occasion du Dabistan, que cette division de citoyens en quatre classes avoit beaucoup de rapport avec les quatre castes indiennes. Il convient pourtant d'observer que l'on ne voit pas ici bien clairement la différence qui caractérise la troisième classe et la sépare de la quatrième. L'auteur du Dabistan présente cette classification de manière à la rendre plus conforme au système indien ; il adapte même les noms des quatre castes indiennes à ces classes. Il a été suivi par W. Jones et par ceux qui l'ont copié, et dont on ne sauroit trop admirer l'aveugle crédulité dans ces rêves qu'ils ont crus propres à compléter au silence de l'histoire. Ce qu'il y a de singulier, c'est que l'on ait à reprocher ce défaut absolu de critique à des savans qui ont traité d'impostures les livres des Parses, publiés par M. Anquetil du Perron. Au reste, il est assez vraisemblable qu'une division en castes a eu lieu dans la Perse, même avant les Sassanides ; et un passage de Masoudi, que j'ai rapporté ailleurs, est favorable à cette supposition ; d'ailleurs il en est fait mention dans le Schahnaméh, et l'institution en est attribuée à Djemschid.

Les révélations faites à Mah-abad se terminent par la promesse qui lui est faite qu'après lui *Dji-Afram* fera revivre la religion et sera un puissant prophète.

Dans les révélations faites à *Dji-Afram*, Dieu se donne la peine de lui apprendre qu'après Mah-abad, treize autres prophètes sont nommés



*Abad*, et qui, joints au grand *Abad*, rappellent les quatorze Menous de la mythologie indienne, ont gouverné l'empire et la religion; qu'ils ont eu pour successeurs des rois; que le dernier de ces rois a été *Abad-arad*, père de *Dji-Afram*; que celui-ci, témoin du déclin de la religion et de l'extrême corruption du genre humain, s'est retiré dans la solitude pour y servir Dieu. *Dji-Afram* reçoit l'ordre de prendre les rênes du gouvernement, de faire revivre la religion, et de joindre au *Désatir* les révélations qu'il reçoit. Dieu finit en lui annonçant que l'autorité souveraine et le soin de faire fleurir la religion resteront longtemps entre les mains de ses descendans, et que, quand la religion sera menacée de ruine, il paroîtra un nouveau prophète nommé *Schäi-Kéliv*.

C'est dans le livre de *Dji-Afram* qu'on apprend que la famille de *Mah-abad* a régné cent *zads* d'années, c'est-à-dire, 600,000,000,000,000,000,000,000 ans. Le livre de *Schäi-Kéliv* nous fait connoître que la famille de *Dji-Afram*, dont le dernier roi a été *Dji-Arad*, a régné un *aspar*, c'est-à-dire, un milliar d'années. N'oublions pas, pour ne rien perdre de cette précieuse donnée chronologique, que les jours dont se composent ces années sont égaux à des révolutions de Saturne.

Dans le commentaire de ce livre, j'ai observé un passage remarquable qui m'a paru offrir quelques traces des doctrines musulmanes.

« La parole de Dieu, y est-il dit, ne vient ni de la gorge, ni du palais, ni de la langue; c'est une volonté et un langage qui ont lieu sans rien de tout cela. Lorsqu'il l'a commandé, *Bahman*, le chef des anges, a reçu l'existence. Au moyen de cette plume, avec la main de la puissance, il a écrit le monde. Il y a deux livres divins: le premier, c'est les deux mondes; on appelle celui-ci le *grand livre*, et dans le langage de *Ferzabad*, on le nomme *Ferz-désatir*, ce qui veut dire le grand livre divin. L'autre livre est un *Désatir*, dont les pensées sont l'ouvrage de *Mah-abad* et des autres prophètes depuis *Mah-abad* jusqu'à moi. C'est une pensée dont l'éclat frappe le cœur, et non pas un souffle articulé. Le son articulé est un moule destiné à la rendre perceptible au sens de l'ouïe: ce livre, dans la langue céleste, se nomme *Deric-désatir*, c'est-à-dire, le petit livre de Dieu. »

Je ne m'arrêterai pas long-temps au livre de *Schäi-Kéliv*, qui ne contient qu'une sorte de litanie, où tous les attributs et les perfections de Dieu sont passés en revue. Je dois cependant faire, à l'occasion de ce livre, une observation assez importante. On a mis en question si les disciples de Zoroastre reconnoissent, sous le nom de *Zerouané-akéréné*, Temps sans bornes, ou simplement *Zerwan*, un premier être, éternel, auteur d'*Ormuzd* et d'*Ahriman*. Ce dogme, qui feroit des *Parses* des

unitaires, a été fortement défendu par M. Anquetil du Perron, et non moins fortement combattu par l'abbé Foucher, pour ne citer ici que ces deux écrivains. Il ne peut donc être indifférent de connoître l'idée que donne de Zerwan le Désatir.

Dans le livre de Schaï-Kéliv, Dieu apprend lui-même au prophète en quels termes il veut être loué. Une des épithètes qu'il se donne, signifie, suivant la traduction, qui ici est une vraie paraphrase, *Créateur et producteur de toutes choses, sans matière ni espace de temps*, آفریننده و پیدا کننده بیایه و دمانکشی همه, ce que le commentaire développe en ces termes : باید دانست دمان چندی نگرددش آسمان بزرگست و خویشی نا پاینده و نا درست با نا پاینده و نا درست چون نویدید آمد و تازه شدهای روزانی را خویشی بگردش آسمانها و چرخ سپهران و این را بفراتین نواد زروان گویند « Il faut savoir que le temps *daman* est une certaine quantité de la révolution du grand ciel, et la relation d'une chose inconstante et imparfaite avec une chose inconstante et imparfaite, comme la relation qu'il y a entre les événemens journaliers qui surviennent et reçoivent une nouvelle existence, et la révolution des cieus et la rotation des sphères célestes. C'est ce que, dans la langue céleste, on nomme *Zerwan*. » Cette définition, quoiqu'un peu obscure, est certainement plus favorable à l'opinion de l'abbé Foucher qu'au système de M. Anquetil. Ce n'est pas ici le lieu de discuter cette question, dans l'examen de laquelle il ne faudroit pas omettre un passage de la lettre adressée par Mihr-Nerséh, gouverneur d'Arménie, aux princes de cette contrée, et publié par M. de Saint-Martin, dans ses *Mémoires historiques et géographiques de l'Arménie*, tom. II, p. 472.

*Yasan* étoit fils de *Schaï Mahboul*, le dernier prince de la dynastie des Schaïs ; il avoit régné l'espace d'un *simar sar* سمارسار, ou *simar sal* سمارسال, c'est-à-dire, d'un *simar* d'années ou dix millions d'années. Lorsque *Schaï Mahboul*, fatigué du spectacle que lui offroit la corruption du genre humain, abandonne la société des hommes, *Yasan* reçoit le rang de prophète et l'ordre de faire revivre sa religion.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce livre, ce sont les rites prescrits pour les ablutions avec de l'eau et pour la prière. Ces derniers sont beaucoup plus développés dans le commentaire que dans le texte : ils ont de grands rapports avec les pratiques musulmanes. Une singularité remarquable, c'est que si l'on ne peut pratiquer effectivement l'ablution et les rites extérieurs de la prière, on y supplée en s'imaginant qu'on exécute ces actes. Outre les prières qu'on adresse directement à Dieu,



on en doit adresser aussi aux astres et au feu ; car c'est ainsi que le commentaire explique le môt *ششکاخ scheschcakh* du texte et de la traduction. On prie en présence du feu, et aussi en présence de l'eau ; enfin il est ordonné de révéler les quatre élémens ; et le commentaire, en expliquant en quoi consiste ce culte des élémens, se rapproche beaucoup des pratiques des Parses. C'est ici pour la première fois qu'il est question du culte du feu et des élémens.

Yasan et ses descendans, jusqu'à *Yasanayam*, gouvernent pendant quatre-vingt-dix-neuf *salam* d'années, ou neuf millions neuf cent mille ans. La corruption des hommes oblige Yasanayam à fuir leur société, et un nouveau prophète reçoit la révélation divine et l'ordre de rétablir la sainte loi. Ce prophète est *Ferzinsar*, le même que *Ghilschah* ou *Cayoumarth*, fils de Yasanayam. Ici nous entrons dans le domaine de l'histoire mythologique des Persans. Les révélations suivantes, jusqu'à celle qui porte le nom de Zoroastre, sont attribuées à des princes pischdadiens et cayaniens. Ce sont, après Ghilschah ou Cayoumarth, Siamek, Houschenc, Tahmourath, Djemschid, Féridoun, Minotchehr et Caï-Khosrou. Chacun d'eux, à l'exception de Caï-Khosrou, rend un culte particulier à l'une des planètes. Cayoumarth honore Saturne ; Siamek, Jupiter ; Houschenc, Mars ; Tahmourath, le Soleil ; Djemschid, Vénus ; Féridoun, Mercure ; Minotchehr, la Lune.

Il y a bien peu de choses à tirer de ces livres, qui ne sont guère que des formules de louanges ou de prières. Le commentaire fournit quelquefois matière à des observations critiques. Par exemple, dans le livre de Djemschid, Dieu lui dit, « Ma lumière est sur ton visage » ; ce que le commentaire développe ainsi : « La lumière donnée de moi est sur ton visage ; » afin que quiconque la verra, sache qu'elle provient de mes forces et » connoisse la lumière de mon unité. » Ceci rappelle la lumière prophétique de Mahomet, qui avoit d'abord reposé sur Adam, puis sur tous les prophètes jusqu'à Mahomet, fable qui, suivant toute apparence, doit son origine à ce que l'Écriture raconte de l'éclat surnaturel dont brilloit le visage de Moïse après son entretien avec Dieu.

On peut recueillir dans le commentaire du même livre de Djemschid, plusieurs particularités relatives à Sasan V, auteur de la traduction du Désatir et du commentaire. J'en ferai usage plus loin : je passe à la révélation de Zoroastre.

Ce livre, beaucoup plus long que les précédens, ne jette point de jour, comme on devroit le supposer, sur les rapports qui peuvent exister entre la doctrine du Désatir et celle du Zend-avesta, entre le sabéisme ou culte des astres et le magisme ou culte des Parses. Il est recommandé



à Zoroastre de se conformer au Désatir. Dieu lui annonce qu'un sage de la Grèce viendra pour conférer avec lui, et lui suggère toutes les réponses qu'il devra lui faire. Un savant de l'Inde doit venir pour le même objet; Zoroastre reçoit aussi les réponses qu'il aura à lui donner. La suite de ces conférences sera la conversion de ces sages étrangers à la religion de Zoroastre, comme, avant eux, Tchengregatchah avoit déjà été converti par les paroles de Zoroastre; les Grecs et les Indiens imiteront leur exemple (1). Zoroastre reçoit l'annonce du règne et des conquêtes d'Alexandre, fils de Darius; il écrit par l'ordre de Dieu, pour ce prince, un livre d'avis qui est inséré dans le Désatir, à la suite de la révélation de Zoroastre. Un des épisodes les plus remarquables de ce livre, c'est la dispute des animaux contre l'homme, auquel ils contestent la supériorité. Il se trouve dans une des réponses que Zoroastre doit faire au philosophe indien. Le philosophe doit demander au prophète persan l'histoire de l'assujettissement des animaux à l'homme, par le ministère de Ghilshah ou Cayoumarth, et de leur conférence avec l'homme. Dans ce dialogue, qui est fort long, les orateurs des diverses classes d'animaux discutent les différens titres sur lesquels l'homme fonde sa supériorité, et soutiennent qu'il n'y a aucun des talens, aucune des qualités physiques ou morales dont l'homme se prévaut, qui ne se trouve à un degré égal ou même supérieur dans les autres animaux; ils se plaignent aussi de la tyrannie cruelle que l'homme exerce sur eux. La conférence se termine par l'engagement que prend Ghilshah, au nom du genre humain, de ne plus tuer les animaux, pourvu que les animaux malfaisans renoncent à tuer ceux qui ne font aucun mal. La condition est acceptée, et le traité conclu. Il a été exécuté jusqu'au temps du tyran Dhohak. Celui-ci ayant renouvelé l'usage de verser le sang des animaux, les animaux malfaisans sont rentrés aussi dans l'exercice de leurs droits contre leurs semblables et contre l'homme. Cette conférence de l'homme et des animaux est presque aussi célèbre dans l'Orient que les fables de Bidpai. Elle a donné naissance à un roman qui a été mis en arabe, en persan, en turc et en hébreu, sous divers titres. Le roman arabe a été imprimé, ainsi que la traduction hébraïque; et il me paroît très-vraisemblable que cet apologue moral est d'origine indienne.

Je reviens au livre de Zoroastre. On voit par le Dabistan que Zoroastre fut le premier des prophètes persans qui apporta quelque altération à la doctrine du grand Abad; mais, ajoute cet auteur, au moyen de

---

(1) Le philosophe grec est nommé *Tianour* et *Toutianous*, et le philosophe indien, *Biras*. Ce dernier pourroit être le célèbre *Vias* ou *Viyasa*.

quelques explications, les yezdaniens ou sectateurs de la doctrine mahabadienne font concorder les doctrines de Zoroastre avec celles d'Abad, et ils donnent à Zoroastre le nom de prophète énigmatique *وخشور سهیاری*, c'est-à-dire, *رمزگوی*.

A la fin du livre de Zoroastre, il lui est annoncé que le prophète Sasan traduira son livre après le règne d'Alexandre. Le livre d'Alexandre, joint à la révélation de Zoroastre, n'offre rien qui mérite de nous arrêter : nous passerons donc aux révélations de Sasan I.

Ce Sasan I, suivant ce qu'on lit dans le commentaire, étoit fils de Darab ou Darius, et frère d'Alexandre : il se retira dans l'Inde après la conquête de la Perse par Alexandre, et s'y voua au service de Dieu. Dieu, satisfait de sa piété, lui accorda le don de prophétie, et lui révéla que le sceptre de la Perse retourneroit entre les mains d'un prince de la race cayanienne, qui délivreroit cet empire des rois qui se l'étoient partagé *از هر سوبه پادشاهان* (1) : Dieu lui ajouta que son fils, Sasan II, verroit ce roi. Sasan I, étant mort dans l'Inde, laissa un fils nommé *Djivanasp*, et qui est considéré comme le second Sasan ou *Azer-Sasan*. Suivant les avis de son père, il vint dans le Caboulistan, cherchant Ardeschir, le roi promis de Dieu à Sasan I. De son côté, Ardeschir, qui régnoit dans l'Iran, ayant vu en songe Sasan I, et ayant appris de lui ce qui concernoit Sasan II, vint le trouver dans le Caboulistan, et le déterminà à force d'instances à l'accompagner dans l'Iran. Ardeschir construisit pour lui à Istakhar un immense monastère, orné des représentations des astres, et où il y avoit plusieurs pyrées. Les descendans de ce prophète ont continué à y faire leur résidence, et c'est par leurs mérites que tous les royaumes du monde habitable ont été soumis à Ardeschir le roi des rois.

Observons en passant que, dans ces légendes, l'Inde joue toujours un grand rôle, et que l'auteur ne met qu'une seule génération entre Sasan I, neveu d'Alexandre, et Ardeschir, restaurateur de l'empire de Perse, c'est à-dire, pour un espace de cinq siècles; mais nous ignorons quelle durée de vie il a pu attribuer à Sasan I ou à Sasan II.

Le livre de Sasan I commence par l'énoncé de plusieurs propositions relatives à la nature de Dieu, à son essence et à ses attributs, à la nature des diverses classes d'êtres et autres matières dogmatiques. Ces propositions, exprimées de la manière la plus concise, sont accompagnées d'un très-long commentaire, rempli de discussions métaphysiques auxquelles il seroit inutile, pour notre objet, de nous arrêter. Je remarquerai seulement

---

(1) Ce sont les *ملوك الطوائف*.

que, dans ce commentaire, Sasan V, qui en est l'auteur, cite le *Djawidan khired*, ouvrage de Houschenc, qui a été traduit en grec par Alexandre; le *Berin ferheng*, ouvrage de Tahmurath; le *Férazin arwend*, livre de Djemschid; le *Hunéristan*, ouvrage de Féridoun; le *Danischsar*, ouvrage de Minotchehr; le *Serouschi kerdar*, livre de Caï-Khosrou; le *Basatir* ou livre sur le Désatir, et dont l'auteur est Sasan V lui-même. Une autre partie du livre de Sasan I qu'il nous importe davantage de connoître, c'est celle qui, sous la forme de prophéties, contient la suite des principaux faits de l'histoire de Perse, sous la dynastie des Sassanides, et postérieurement à l'extinction de cette dynastie.

Après avoir parlé de la religion des Juifs et de celle des chrétiens, dont l'Iran, dit-il, n'a rien à redouter, il parle de Manès et de ses disputes avec le roi Sapor, disciple de Sasan II; de Mazdak et de sa conférence avec Nouschiréwan, sous le règne de Cobad; des intrigues de Behram-tchoubin, de la révolte de Schirouyèh, fils de Parwiz, et de la mort violente de ce roi, contemporain de Sasan IV, père de Sasan V; de la venue de Mahomet parmi les Arabes, de la destruction du culte des astres et de leurs simulacres à la Mecque, des conquêtes des Musulmans, de la destruction des pyrées à Madaïn, à Tous et à Balkh; du petit nombre de ceux qui resteront attachés à la religion des Yezdaniens ou de Mahabad, des diverses sectes qui déchireront l'islamisme, de l'arrivée des Turcs ou Tartares qui raviront la puissance aux Musulmans: « Alors, » dit-il, on parlera parmi ces gens-là de Yezdan; mais ils adoreront la » terre, et les guerres se multiplieront entre eux de jour en jour. Si, à cette » époque, il reste encore quelque temps à s'écouler de la grande révolution, Dieu suscitera certainement un descendant de la race de Sasan » qui rétablira l'honneur de cette race et de la religion; après quoi Dieu » ne retirera plus la prophétie et la domination de cette famille. »

Le livre se termine par la promesse que Dieu fait à Sasan I, d'envoyer après lui Sasan V pour exercer la mission prophétique.

Si l'on pouvoit avoir quelque doute sur ce que le livre précédent renferme de relatif aux guerres des Musulmans, au déchirement de leur empire et à l'invasion des Turcs, ce doute seroit levé par le livre du cinquième Sasan, où il est parlé fort brièvement, mais fort clairement, du meurtre de Parwiz, de la vengeance que Dieu en tirera en livrant la Perse aux Arabes, dont les uns sont vêtus de vert et les autres vêtus de noir, c'est-à-dire, les Alides et les Abbassides; de la puissance des Turcs, et sur-tout de l'extrême corruption de la religion musulmane, quand elle aura duré mille ans, corruption qui sera telle, que Mahomet ne la reconnoitroit plus.



A moins d'admettre que Sasan, à qui ce dernier livre doit avoir été révélé et qui est l'auteur de la traduction de tout le Désatir et du commentaire, n'ait écrit sous la dictée de Dieu, et qu'il n'ait annoncé, par l'esprit prophétique, ce qui devoit arriver après lui, on devra conclure que la religion musulmane avoit déjà duré mille ans lorsque ceci étoit mis par écrit; ou du moins, si l'on ne veut pas prendre ici l'expression de mille ans à la rigueur, ce qui est très-adinmissible, qu'elle étoit déjà fort ancienne, et que les Turcs avoient déjà envahi une partie de l'empire des Arabes. Ce n'est pas ainsi que se présente Sasan : il se place lui-même évidemment, en divers endroits de l'ouvrage dont il se dit le traducteur et le commentateur, sous le règne de Khosrou Parwiz. C'est ainsi que, dans un passage du commentaire sur le livre de Djemschid, il dit : « Du temps de Parwiz, fils de Hormuzd. . . , il y eut une » secte d'hommes qui tenoient la doctrine condamnée en cet endroit : » je leur conseillai de se soumettre à certaines austérités en vue de » Dieu; et chacun d'eux étant séparé de son corps, ils virent Dieu et » ceux qui l'entourent; après quoi ils retournèrent dans leurs corps. » Ailleurs, commentant un passage du livre de Sasan I, relatif à la révolte de Schirouyèh contre son père et à la mort violente de Parwiz, il raconte que, dans le temps de cette révolte, son père Sasan, ou Azer-Sasan IV, écrivit plusieurs fois à Bahram-tchoubin, chef des révoltés, pour le rappeler à son devoir, et que, lorsque le malheureux Parwiz eut été détrôné et mis en prison, et son fils placé sur le trône, Sasan IV, et lui-même Sasan V, écrivirent encore aux chefs de cette conspiration.

De là il résulte évidemment que l'auteur de la traduction et du commentaire est postérieur non-seulement à la conquête de la Perse par les Musulmans, mais à l'époque où les Turcs, ayant passé l'Oxus, ont fondé des principautés dans l'Iran, sur les ruines de la puissance des Arabes; et, par une conséquence accessoire, que cet auteur a pris un faux nom et a cherché à en imposer aux lecteurs, à l'abri d'un nom respecté et d'une antiquité reculée. Plusieurs circonstances, que j'ai indiquées précédemment, me portent à penser que le véritable auteur de cette imposture vivoit dans l'Inde ou dans une contrée voisine de l'Inde. J'examinerai plus tard les objections qui peuvent s'élever contre l'opinion que je viens d'énoncer.

SILVESTRE DE SACY.

---

*COMMENTAIRE DE SEXTUS JULIUS FRONTIN sur les aqueducs de Rome, traduit avec le texte en regard; précédé d'une notice sur Frontin, de notions préliminaires sur les poids, les mesures, les monnoies et la manière de compter des Romains; suivi de la description des principaux aqueducs construits jusqu'à nos jours, des lois ou constitutions impériales sur les aqueducs, et d'un précis hydraulique, avec trente planches; par J. Rondelet, architecte, membre de la Légion d'honneur et de l'Institut royal de France, de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, et de plusieurs autres sociétés savantes. A Paris, chez l'auteur, enclos de la nouvelle église Sainte-Geneviève, 1820, de l'imprimerie de Firmin Didot.*

LE commentaire sur les aqueducs de Rome n'avoit pas encore paru traduit en français; cependant l'Histoire de l'Académie des sciences nous apprend que, le 10 mars 1685, M. Thévenot avoit apporté une lettre de M. de Louvois, dans laquelle ce ministre exprimoit le désir que la compagnie travaillât à la traduction de l'ouvrage de Frontin sur les aqueducs de Rome. Effectivement, plusieurs académiciens se partagèrent le travail, et il fut ainsi achevé le 19 du même mois. Il fut lu dans plusieurs séances; et, après beaucoup d'observations, M. Thévenot fut chargé d'y mettre la dernière main et de le publier. Toutefois on n'en a plus entendu parler, et les recherches faites à ce sujet par M. Rondelet n'ont pu lui apprendre ce qu'il est devenu.

Il est à croire que l'ouvrage de Frontin n'aura point beaucoup souffert de cette perte, s'il est vrai que, depuis l'époque du projet de traduction dont on a parlé, les moyens de faciliter l'intelligence du texte se sont singulièrement accrus. Au nombre des conditions aujourd'hui favorables à une bonne traduction de Frontin, il faut compter celles qu'a réunies M. Rondelet, et qu'il devoit être beaucoup plus difficile de réunir il y a cent quarante ans, je veux dire la connoissance immédiate des monumens, la pratique de la construction de l'hydraulique, et l'habitude d'expliquer réciproquement les textes des auteurs anciens par les monumens de l'art, et les monumens par les textes des écrivains.

M. Rondelet s'étoit préparé de longue main, et par cette combinaison d'études, à la traduction qu'il vient de publier. Il y a bientôt quarante ans qu'il parcourut, le commentaire de Frontin à la main, les restes des aqueducs antiques de Rome, dans un espace de près de

quarante milles. C'est sur les lieux mêmes qu'il a vérifié le travail de Frontin, et c'est d'après les restes de constructions encore existans, qu'il a réparé par ses dessins la perte de ceux dont l'écrivain romain avoit dû accompagner son ouvrage.

Pour initier les lecteurs à l'intelligence d'une matière qui ne sauroit être à la portée du plus grand nombre, il a jugé à propos de faire précéder le texte et la traduction de Frontin, d'une notice sur la vie de l'auteur, et de quelques notions préliminaires propres à faire mieux entendre, et les choses, et les mots latins qui expriment les quantités, les mesures et les monnoies des Romains.

M. Rondelet a recueilli avec soin, dans la première partie de sa notice sur Frontin, ce qu'on sait de sa naissance, de sa famille, de ses emplois, des dignités qui lui furent conférées, des travaux auxquels il se livra, et des ouvrages qui nous restent de lui. La seconde partie contient la mention des manuscrits de cet auteur que le temps a épargnés, et celle des éditions qui en ont été faites depuis 1496 jusqu'à 1805.

Rien n'étoit plus important que de développer le système des mesures anciennes employées par Frontin, et leur rapport avec les nôtres. Ces mesures sont le pas géométrique, contenant cinq pieds romains, le pied romain et ses subdivisions, le quinaire, et les différens autres modules qui servoient à évaluer les quantités d'eau. Une suite de tableaux, comprenant les noms des divisions et des subdivisions de l'unité, du pied romain, du quinaire et de leurs parties, jette une grande clarté sur cette matière.

Pour donner une idée de l'importance des aqueducs décrits par Frontin, M. Rondelet a réuni dans un seul tableau les dimensions en longueur de chacun des aqueducs qui apportent de l'eau à Rome, et il trouve que le total de ces dimensions est de deux cent quatre-vingt-un mille deux cent quatre-vingt-quatorze pas romains, qui répondent à quatre-vingt-quatorze lieues de vingt-cinq au degré, ou cent sept lieues de poste. Les trois quarts de cette longueur étoient en conduits souterrains voûtés; et pour le surplus, environ un tiers, ou huit lieues, étoit en arcades, le reste en substructions.

D'autres tableaux présentent dans toutes leurs divisions, et avec leurs noms, les mesures de capacité des anciens Romains, les dimensions des produits des vingt-cinq modules décrits par Frontin, et les quantités d'eau que fournissoient à Rome les neuf aqueducs qu'il décrit.

M. Rondelet a cru devoir ajouter à ces notions préliminaires une dissertation sur la valeur des monnoies des anciens Romains comparées aux nôtres. Cette matière, remplie de difficultés, ne sauroit être traitée



d'une manière abrégée ; elle exige des discussions approfondies, la connoissance positive des monumens et leur comparaison aux textes des écrivains. Plus d'un critique s'est égaré dans ces recherches, faute de s'être laissé conduire par ce double fil. Nous craindrions que M. Rondelet n'ait aussi interprété certains passages dans une intention contraire et aux faits constans de l'histoire, et au sens même de la phrase. Tel est le passage, *quod effecit in libras, ratione sestertiorum qui tunc erant*, où M. Rondelet, traduisant *en raison des sesterces qui avoient cours alors à la livre*, fait dépendre *in libras* de *qui tunc erant*. Mais cette critique n'affecte en rien l'ouvrage dont on rend compte, puisque les notions auxquelles elle se rapporte sont véritablement étrangères et étoient inutiles à l'intelligence du texte.

L'ouvrage de Frontin est trop connu des savans, pour qu'il soit nécessaire d'en donner ici l'analyse ; il suffira, pour le recommander aux lecteurs moins érudits et exciter leur curiosité, de leur apprendre dans quel esprit il fut composé, quel fut le but de l'auteur et quel plan il suivit. Dans un temps sur-tout où les travaux d'amélioration générale mettent à plus d'un administrateur la plume à la main, on ne verra pas sans intérêt quelle idée se formoit de ses devoirs, chez les Romains, le chef d'une administration importante, et quels moyens il employoit pour répondre à la confiance du prince, en publiant lui-même le résultat de ses travaux.

Frontin, chargé par l'empereur Nerva de l'administration des eaux de Rome, pensoit (comme il le dit en commençant) que son premier devoir étoit de bien connoître l'étendue de ses fonctions et d'en posséder personnellement tous les élémens. *Je ne connois rien, ajoute-t-il, de plus honteux pour un administrateur, que d'être réduit à agir d'après les conseils de ses agens, ce qui doit lui arriver toutes les fois que le manque de savoir l'oblige de se laisser conduire par ceux qu'il doit diriger, par ceux qu'il doit regarder comme n'étant que ses mains et ses instrumens.*

Il paroît, par ce qui nous reste de quelques autres ouvrages de Frontin sur les stratagèmes de guerre, sur l'agriculture, et par ce qu'il nous dit lui-même, que son usage étoit de composer des traités sur toutes les parties d'administration qui lui étoient confiées. *Dans les autres écrits que j'ai composés, dit-il, j'ai profité de l'expérience de mes prédécesseurs. Je souhaite que celui-ci puisse être utile à mes successeurs. Du reste il me servira de règle dans mon administration.*

Rien de plus méthodique que le plan suivi par Frontin, ainsi que le prouve l'espèce de table des matières qu'il a placée en tête de son traité, et qui est une sorte de programme de tout l'ouvrage.

Il commence par faire l'énumération des différentes eaux qui arrivoient

dans la ville de Rome ; il indique ensuite par qui chacune a été conduite , sous quel consulat et en quelle année , à partir de la fondation de Rome. Il fait connoître l'endroit où chacune de ces eaux a été prise ; à combien de milles de distance est situé le commencement du conduit ; quelles sont pour chaque aqueduc les variétés de leurs conduits , soit souterrains , soit au-dessus de terre , soit élevés sur des arcades ; à quelle hauteur chaque eau arrive. Il passe à la désignation des modules qui servent à mesurer ces eaux , à les distribuer tant hors de la ville qu'à l'intérieur dans chaque quartier. Après avoir donné l'état de tous les châteaux d'eau , soit publics , soit particuliers , il spécifie avec précision la quantité d'eau qu'on tire de chacun pour les besoins publics. Il nous apprend combien il s'en distribuoit pour les jeux et les spectacles , combien pour les viviers et les bassins , combien au nom de César , combien pour l'usage des particuliers au bénéfice du prince. Enfin la dernière partie de son travail comprend l'état de la législation sur cette branche de l'administration publique. On y trouve les noms des magistrats qui ont rempli les fonctions d'administrateurs des eaux depuis Messala jusqu'à Frontin , les lois et sénatus-consultes qui régloient les fonctions de ces administrateurs , et une multitude de notions curieuses sur les fraudes qui avoient lieu dans la distribution des eaux , sur les abus introduits dans ce genre de service , sur les mesures de police qui devoient les réprimer , sur l'insuffisance de ces mesures. Les deux pièces les plus importantes à cet égard , et qui terminent le traité de Frontin , sont le sénatus-consulte proposé par les consuls Q. Ælius Tuberon et P. Fabius Maximus , portant des peines contre les auteurs des dommages causés aux aqueducs ; et la loi présentée par T. Quinctius Crispinus , consul , et portée dans une assemblée du peuple , qui prononce de très-fortes amendes contre tous ceux qui contreviendront aux réglemens anciens et aux dispositions de la nouvelle loi.

Pour compléter les notions que le temps nous a conservées sur la jurisprudence des Romains en cette partie , M. Rondelet a eu la bonne idée d'ajouter à l'ouvrage de Frontin le recueil des lois ou constitutions impériales rendues depuis Nerva jusqu'à l'empereur Justinien , et qui ont pour objet la conservation et l'administration des aqueducs et des eaux.

La traduction de M. Rondelet nous a paru avoir le principal mérite , celui qui doit passer avant tous les autres dans une matière pleine de notions spéciales d'un genre fort aride , remplie de mots techniques et peu usuels. Ce mérite consiste dans la fidélité , dans la clarté , dans la propriété d'expression , dans la simplicité du style. Quant à l'intelligence du sujet , personne ne pouvoit avoir à un plus haut degré les connoissances nécessaires pour bien traduire Frontin. Sur ce point , M. Rondelet

a répondu surabondamment à l'opinion qu'on avoit conçue de son travail. S'il ne s'est pas livré, dans de longues notes, à de laborieux commentaires du texte qu'il explique, il y a suppléé d'une manière bien avantageuse par un atlas composé de dix planches.

La première présente sur le plan topographique de Rome, par des lignes ponctuées, le cours de tous les aqueducs, depuis leur source jusqu'à leur arrivée à Rome.

La seconde donne le plan même de Rome antique, de ses différentes régions, et des embranchemens de tous les conduits établis dans son enceinte.

Les planches III, IV et V, offrent des détails de la bâtisse des principaux aqueducs antiques qui subsistent encore.

Les planches VI et VII contiennent un recueil des conduits particuliers ou des tuyaux qui servoient à la distribution particulière des eaux. On y voit les bassins où les eaux étoient reçues, les divisions des issues par lesquelles elles s'échappoient, la méthode employée à opérer toutes les subdivisions, enfin le mécanisme dont on usoit pour le partage des eaux dans les réservoirs.

Dans la planche VIII, les figures 1 et 2, tirées de Fabretti, donnent l'élévation et le plan de la porte appelée aujourd'hui de *San-Lorenzo*, qui étoit jadis la porte Tiburtine, et dans le massif supérieur de laquelle étoient compris trois conduits d'aqueducs, l'un au-dessus de l'autre.

La planche IX renferme les vues de plusieurs autres fragmens d'aqueducs remarquables par leur construction.

Enfin l'objet de la planche X est de faire connoître la position, les dimensions et les produits des vingt-cinq modules dont parle Frontin. On y voit indiquées les positions qu'ils pouvoient avoir sur une même ligne de niveau, passant dessus ou dessous le périmètre de leurs orifices ou par leurs centres. Une figure fait connoître la grandeur réelle de ces orifices, et une table donne la mesure de leur diamètre, de leur superficie et de leur capacité.

Nous pensons que la traduction de Frontin, enrichie de toutes les notions et sur-tout des planches dont l'auteur l'a accompagnée, imprimée avec soin par Firmin Didot, avec le texte en regard, est un de ces ouvrages qui manquoient aux amis de la littérature ancienne, de l'érudition, de l'étude des arts, et que M. Rondelet a rempli, sous ce triple rapport, un vide qui ne pouvoit l'être que par lui, c'est-à-dire, par un homme également versé dans la pratique et la théorie de l'art de bâtir.

QUATREMÈRE DE QUINCY.

---



*ESSAI d'une Iconographie élémentaire et philosophique des végétaux, avec un texte explicatif, par P. J. F. Turpin (1);*

*L'univers est un.* Soumises à un seul pouvoir, les parties qui le composent, soit au physique, soit au moral, quoique imperceptiblement liées entre elles, ne se ressemblent jamais parfaitement.

vol. in-8.° de 199 pages. A Paris, chez Panckoucke, éditeur, rue des Poitevins, n.° 14, 1820.

LA science de la botanique s'acquiert par trois moyens, qui sont : 1.° l'examen des plantes vivantes, pendant tout le temps de leur végétation, et sur-tout des parties de leur fructification ; 2.° les recherches faites dans les herbiers, soit des voyageurs, soit des personnes qui, sans sortir de leur pays, se sont plués à dessécher et à conserver un grand nombre d'individus recueillis dans les campagnes ou dans les jardins des amateurs ; 3.° enfin, les dessins et les gravures des artistes, qui, sous les yeux des botanistes ou en copiant la nature, représentent les objets de manière à les bien faire reconnoître. Tous ces moyens sont employés par les hommes qui veulent se livrer entièrement à ce genre d'étude. L'art du dessin, si utile, si propre à parler aux yeux, sert l'histoire naturelle comme les autres sciences. M. Turpin est un des hommes qui savent en faire la plus heureuse application, à en juger seulement par l'essai d'iconographie dont nous rendons compte. Cet ouvrage consiste principalement dans un grand nombre de tableaux, consacrés les uns à donner des preuves de beaucoup d'assertions et d'observations relatives à la physique végétale, les autres exposant en détail les diverses parties des plantes et les systèmes et méthodes de trois célèbres botanistes, dont deux appartiennent à la France. S'il ne s'agissoit que de végétaux d'agrément ou d'ornement, il suffiroit d'en montrer l'ensemble ou les portions qui font le plus d'effet : mais il n'en est pas de même de ceux que le botaniste étudie ; aucun des organes, quelque petit qu'il soit, ne doit être omis ; mieux ils sont rendus, plus ils attestent les talens de l'artiste et de celui qui l'a dirigé. Les choses ont bien plus de perfection et donnent plus de garantie, lorsque le dessinateur, comme M. Turpin, a bien examiné lui-même.

---

(1) Il existe un mémoire de l'auteur sur l'inflorescence des graminées et des cypérées, comparée avec celle des autres végétaux sexifères, suivi de quelques observations sur les disques, lu à l'académie des sciences, en 1819.

Il nous apprend, dans un avertissement, que, croyant d'abord ne devoir uniquement s'occuper que de dessiner, il s'est trouvé, à force de voir, entraîné à des recherches nouvelles, qui lui ont donné l'idée d'un ouvrage dont celui-ci ne semble qu'une esquisse; il le commence en jetant quelques pensées sur l'histoire naturelle, et spécialement sur la botanique. Ces pensées nous paroissent mériter de l'attention. S'il en est qui ne s'accordent pas avec celles de plusieurs naturalistes, il en est qui leur rendent justice, et pourroient peut-être un jour donner des éclaircissemens, quand elles seront mieux développées et plus mûries. L'auteur décrit ensuite chacune des parties du végétal, depuis le moment de la germination jusqu'à celui de la maturité du fruit, qui doit reproduire un nouvel être; puis il passe à l'explication des nombreux tableaux qui seuls forment la moitié de l'ouvrage. Les premiers donnent une idée des organes élémentaires et de l'organisation végétale; on voit, dans les suivans, des exemples de fruits traversés par des branches garnies de feuilles, comme il en paroît souvent sur des rosiers: M. Turpin appelle ces effets, peu communs, des *nodus*, qui, d'après son système, dont il sera question plus loin, lui font conclure que les fruits ne sont qu'un amas de feuilles agglutinées; ce qu'on aura peine à croire. Après les tableaux représentant des racines fibreuses, bulbeuses, des végétaux dépourvus ou pourvus de *nœuds vitaux*, et des poils, glandes, suçoirs, &c., suivent ceux qui exposent les feuilles de toutes les formes, puis les enveloppes de fleurs, les fleurs unisexuelles, hermaphrodites, monocotylédones et dicotylédones, et leurs parties constituantes; enfin les fruits et les graines. Le tout est terminé par la gravure d'individus propres à indiquer les méthodes de Tournefort et de Jussieu et le système de Linné. Il n'y a aucun tableau où, pour peu qu'on ait eu une teinture de botanique, on ne puisse reconnoître les plantes représentées, tant elles sont bien dessinées.

Bien que nous n'ayons eu d'autre intention que de faire connoître les tableaux de M. Turpin, cependant nous dirons quelque chose de son système de physique végétale.

Suivant l'auteur, une seule cellule poreuse constitue l'être végétal simple; plusieurs, mises bout à bout en une série, le compliquent; plusieurs de ces séries posées à côté les unes des autres et s'alternant, forment le végétal laminé. Un certain nombre de ces lames appliquées les unes sur les autres, offrent un tissu cellulaire, qui fait la base organique des végétaux les plus compliqués. Cette masse de tissus cellulaires, en se modelant de diverses manières, produit des champignons, des algues, &c., que l'auteur appelle *axifères*, parce qu'ils sont encore bornés



aux axes. A ces végétaux succèdent ceux que M. Turpin nomme *appendiculaires* ; de l'axe des axifères s'échappent , par exfoliation du tube vivant des appendiculaires, des organes laminés, tels que les cotylédons, les écailles, les feuilles, &c.

Deux systèmes tubulaires, posés base à base, l'un terrestre et l'autre aérien, distincts par une ligne médiane horizontale, constituent le plus grand nombre des végétaux.

C'est ainsi que se forment et se placent les divers organes des plantes.

En établissant ce mode de reproduction, M. Turpin ne reconnoît aucun organe sexuel, aucune fécondation : « L'embryon graine n'a pas » besoin de ce secours pour se développer. Le pistil, dans lequel on » s'est imaginé voir l'organe femelle, est un bourgeon entièrement » analogue à celui qui se développe à l'aisselle des feuilles ; une ou plu- » sieurs feuilles soudées composent le pistil ; la partie laminée de cette » feuille, en se soudant de toute part, forme l'ovaire ; sa verdure médiane, » lorsqu'elle se prolonge au-delà de la lame, est le style ; et le sommet de » cette verdure est le stigmate.

» L'étamine est un pistil rudimentaire, stérile par épuisement, et » l'anthère un ovaire véritable, assez souvent terminé par un prolonge- » ment analogue au style et au stigmate ; une feuille simple, roulée sur » sa face intérieure, ayant ses bords soudés de toute part, forme l'ovaire ; » sa verdure médiane, le style et le stigmate ; plusieurs de ces feuilles » simples, ainsi soudées, constituent les péricarpes composés. Cette » observation sur la formation du péricarpe explique le sillon des fruits » à noyaux. »

C'est aux savans qui s'occupent de la botanique, à juger de la valeur du système de M. Turpin. Il nous semble difficile de l'admettre. Pour renoncer à celui d'après lequel l'action des étamines sur les pistils est si bien établie, il faut un grand nombre d'expériences contraires à celles qui ont été faites par beaucoup de botanistes. Jusque-là nous nous contenterons de rendre justice aux efforts de M. Turpin à cet égard, et nous dirons que, dans l'explication de ses tableaux, il y a des observations nouvelles et intéressantes.

TESSIER.

---



*NOTICE pour faire suite au Mémoire sur l'importation des Chèvres-Cachemires, par M. Tessier, de l'académie royale des sciences, inspecteur général des bergeries royales, avec une planche. Paris 1820, in-8.º*

CEUX de nos lecteurs qui ont lu avec quelque intérêt le compte qui leur a été rendu dans ce Journal (mars 1820), d'après M. Tessier, de l'importation des chèvres de race tartare en France, nous sauront peut-être gré de leur faire connoître les résultats qui ont été obtenus jusqu'à présent de cette utile opération. C'est encore un mémoire de notre zélé collaborateur qui nous fournira les moyens de compléter, à cet égard, notre premier article.

On se rappelle que les chèvres dont il est question, étoient arrivées au lazaret de Marseille attaquées d'une affection psorique extrêmement grave. Les premiers soins qu'on leur donna devoient naturellement avoir pour objet de les en débarrasser : c'est à quoi l'on étoit parvenu dès le milieu du mois d'août 1819, deux mois après qu'elles eurent été transportées dans une des métairies de la bergerie royale de Perpignan, par un effet des soins de M. Ollivier, régisseur de cette bergerie. Le rétablissement de la santé de ces animaux, sous d'autres rapports, ne fut complet que dans le mois d'octobre suivant, où les mâles et les femelles commencèrent à se rechercher. La gestation dura cinq mois, comme dans les autres animaux de la même famille, et le plus grand nombre des mises-bas eut lieu pendant le mois de mars dernier. On a eu dès cette année cent trente-cinq chevreaux, et l'on a lieu d'espérer que, l'année prochaine, le nombre des femelles qui porteront et des petits qui naîtront, sera plus considérable encore.

M. Tessier a pensé qu'on verroit avec plaisir une description succincte de cette race, et il a joint à sa description une planche lithographiée sur laquelle il a fait représenter plusieurs de ces animaux. Leur taille commune est de vingt-sept pouces de terre au garrot, de trente-neuf pouces de la naissance de la queue au sommet de la tête, et de la même dimension en grosseur prise sous le ventre. Ces chèvres ont toutes plus ou moins de barbe : quelques-unes ont de longs poils qui leur tombent en frisons sur le front. Sur cent quarante-huit individus, cinq seulement sont dépourvus de cornes. Ces cornes ont en général un pied de longueur et deux pouces d'épaisseur ; elles sont droites, communément croisées à l'extrémité, particulièrement dans les mâles, rarement penchées ou totalement renversées en arrière ; les oreilles sont longues, larges,

minces et pendantes, quelquefois redressées. Les poils, à la base desquels se forme le duvet, sont très-longs dans un tiers environ des bêtes, de longueur moyenne dans un autre tiers, courts et presque ras dans le surplus; circonstance qui ne paroît influer en rien sur la quantité du duvet. La robe de beaucoup de chèvres est entièrement blanche, quelquefois toute grise, ou tachetée de noir, de gris ou de roux. On a remarqué que plusieurs de celles qui sont grises ont le duvet très-fin. Ce dernier produit, objet spécial de l'attention de ceux qui ont entrepris la spéculation, avoit dû être complètement enlevé lors de l'arrivée des chèvres, pour accélérer leur guérison. Quelques mois après, on avoit aperçu quelques signes qui en annonçoient la reproduction; mais ce ne fut qu'au mois de mars que le duvet commença à se pelotonner, ce qui peut être regardé comme une sorte de maturité. Pendant six semaines on en retiroit, tous les deux jours, une certaine quantité: pour cette opération, un démêloir de corne, qui fait obtenir le duvet presque pur, a paru préférable à un peigne de fer, qui enlevait en même temps du long poil, qu'il eût fallu séparer ensuite. Par le peignage, les animaux ont rendu, l'un dans l'autre, un peu plus de trois onces de duvet; quelques chèvres et un gros bouc en ont donné six onces: il est de belle qualité, extensible, élastique, doux au toucher. L'auteur ne dit pas qu'il soit en rien inférieur à celui que le commerce tiroit du Tibet par la voie de la Russie.

« Ainsi, dit M. Tessier, voilà des animaux nés loin de nous, guéris » d'une maladie grave qu'un voyage long et fatigant leur avoit occasionnée; les voilà, en peu de temps, accoutumés à notre climat et à » la nourriture de notre pays, se reproduisant et donnant du duvet pour » lequel on a cherché à nous les amener de l'Asie. » Ce sont là, comme l'observe l'auteur, des pas faits vers une amélioration: mais on ne doit pas s'arrêter là; car il s'en faut beaucoup encore, et M. Tessier n'a garde de le dissimuler, qu'on puisse tirer dès à présent de cette opération tous les avantages qu'on a droit d'en attendre. Parmi les moyens de se les assurer, l'auteur du mémoire compte avec beaucoup de raison la possibilité d'obtenir des métis, en faisant allier des boucs tartares avec des chèvres indigènes qui, tous les hivers ont du duvet, ou avec des individus femelles, pareillement indigènes, qui n'en ont jamais. Les effets de ce croisement, qu'on a déjà essayé, feront connoître si l'on parviendra à perfectionner le duvet des chèvres indigènes, ou à en procurer à celles qui en sont privées. Un second objet, dont il est aussi intéressant de s'assurer, suivant M. Tessier, c'est de la quantité de lait que peuvent donner les chèvres de Tartarie. D'après un essai comparatif qu'il

en a fait, l'auteur croit devoir assurer que leur lait est de bonne qualité, et égale au moins celui des chèvres indigènes. Toutefois, comme ce n'est pas seulement pour avoir du lait de chèvres un peu meilleur, qu'on s'est donné la peine de faire venir à grands frais la nouvelle race des steppes d'Astrakhan, c'est sur la production qui lui est particulière qu'on doit sur-tout fixer son attention ; c'est son duvet qu'il faut tâcher d'avoir d'une aussi belle qualité et en aussi grande quantité que dans le pays d'où elle est originaire. M. Tessier propose d'essayer si, en châtrant quelques boucs, on ne rendra pas leur duvet plus fin encore, et si, en plaçant quelques individus dans les Pyrénées, à une hauteur considérable, la température plus froide ne produira pas sur eux son effet ordinaire, en rendant plus touffu le duvet destiné par la nature à les en garantir. Tout cela est nécessaire à savoir, pour juger définitivement du degré d'utilité de l'opération elle-même ; car si elle n'aboutissoit qu'à procurer à quelques marchands le moyen de vendre à un peu meilleur marché l'étoffe des schals, ce ne seroit pas là un résultat d'intérêt général. Il est à souhaiter que le duvet tibétain puisse un jour se mêler aux produits indigènes, les remplacer même dans la fabrication de quelques tissus d'un usage universel, et pour cela il faut qu'il soit donné en plus grande abondance par les animaux qui le portent, afin qu'on puisse le livrer à un prix fort inférieur à celui que coûte le duvet de Kaschemire ou du Tibet : mais c'est peut-être ce qu'on ne peut espérer de long-temps, parce que ce dernier n'est pas fort cher, eu égard à la petite quantité fournie par chaque individu. Les rapports des peuples sont devenus si faciles, et les communications tellement promptes, qu'en fait d'objets de luxe il n'y a presque plus d'avantage à naturaliser sur notre sol les produits des contrées lointaines ; il n'en coûte presque pas plus de les aller chercher.

- J. P. ABEL-RÉMUSAT.

---

*CARTE TOPOGRAPHIQUE MILITAIRE DES ALPES, comprenant la Savoie, le Piémont, le comté de Nice, le duché de Gènes, le Vallais, le Milanéz, et partie des états limitrophes, par J. B. S. Raymond, capitaine au corps royal des ingénieurs géographes militaires, &c. : 12 feuilles grand colombier, avec un tableau d'assemblage. Prix, 84 fr. Paris, chez Treuttel et Würtz, rue de Bourbon, n.° 17.*

LES travaux topographiques dont la chaîne des Alpes a été l'objet



depuis une trentaine d'années, ont fourni de précieux matériaux pour l'exécution d'une carte générale de cette grande chaîne. Presque toutes les cartes qui en avoient été dressées antérieurement, n'étoient que des réductions de la grande carte de la Savoie, du comté de Nice, et du Piémont, par Borgognio, publiée en 1683, et de la carte de la Ligurie, dressée par Chaffrion. M. Bacler d'Albe, en rédigeant la carte générale de l'Italie, avoit fondu très-habilement celles de Borgognio et de Chaffrion dans l'ensemble des matériaux que des relevés plus exacts lui avoient fournis; mais il n'avoit pas établi le plan de la partie de son travail, concernant le nord de l'Italie, sur un assez grand nombre de points déterminés, pour employer, aussi convenablement qu'il l'auroit dû, d'excellens détails qu'il n'a pu conserver intacts.

Réunir le résultat de tous les travaux que les ingénieurs français, suisses et italiens, ont exécutés dans la chaîne des Alpes et de la partie septentrionale des Apennins; combiner ces matériaux avec critique; les assujettir aux observations astronomiques qui ont servi à déterminer exactement plusieurs points, soit de la chaîne, soit des plaines de la Lombardie ou de la Suisse; composer de ces divers élémens un tout homogène, aussi exact dans son ensemble et dans ses détails que la nature de ces matériaux pouvoit le permettre, tel est l'objet que s'est proposé M. Raymond, en rédigeant la belle carte que nous annonçons. Peu de personnes étoient en état de l'exécuter avec autant de succès: ingénieur habile, habitué par une longue expérience des travaux topographiques aux combinaisons nécessaires pour la composition d'une carte générale; ayant lui-même, pendant plusieurs années, parcouru et levé quelques parties principales des Alpes, il réunissoit plus que personne les moyens de former un ensemble de tous les matériaux épars.

Aussi la carte qu'il présente au public nous paroît-elle non-seulement la meilleure carte des Alpes que l'on possède, ce qui ne seroit peut-être pas assez dire, mais la seule bonne qui existe, et l'une des productions les plus distinguées en ce genre qu'on ait publiées depuis vingt ans.

Une courte analyse permettra d'apprécier les matériaux que l'auteur a mis en œuvre, et les soins qu'il a employés à rassembler tous les matériaux de son travail.

La projection adoptée est celle de Flamsteed modifiée; elle a été calculée dans l'hypothèse d'un aplatissement de  $\frac{1}{330}$ . L'échelle est d'un millimètre pour 200 mètres, ou d'environ une demi-ligne pour 100 toises. Le pays représenté par les douze feuilles, est renfermé en latitude entre les parallèles du Saint-Gothard au nord, de Draguignan au sud; en

longitude, entre les méridiens de Nantua à l'ouest, et de Parme à l'est; d'où l'on voit qu'elle embrasse, du côté de l'ouest, toute la Savoie, tout le comté de Nice et une partie du Dauphiné; au nord, une partie du canton de Vaud et la partie méridionale des cantons de Berne et des Grisons; à l'est, toute la portion occidentale du Tyrol, et toute la Valteline; au sud tout l'état de Gènes jusqu'à Massa di Carara, et la portion occidentale du duché de Parme.

La partie astronomique, qui constitue les bases fondamentales de la carte, se compose, 1.<sup>o</sup> pour la Savoie, des points déterminés par M. Nouet, rattachés à la carte de France, par les positions du premier ordre de Chandieux et Monteiller; 2.<sup>o</sup> pour Genève, le Vallais et la Suisse, des points déterminés par le colonel Henri; 3.<sup>o</sup> pour la France, des observations de Cassini; 4.<sup>o</sup> pour le centre du Piémont, de celles du P. Beccaria et de l'abbé Lirelli; 5.<sup>o</sup> pour le mont Rosa, de l'observation de l'astronome Oriani; 6.<sup>o</sup> pour le Piémont oriental, le Milanais, les duchés de Plaisance, la Valteline, les frontières du Tyrol et des Grisons, M. Raymond s'est servi des points déterminés par les ingénieurs français, dont les observations géodésiques se rattachent à la position du Bréra à Milan, fixée par l'astronome Cesaris; 7.<sup>o</sup> pour la côte de Gènes, il a profité des observations du capitaine Gauttier. Tels sont les élémens à l'aide desquels M. Raymond a pu déterminer d'une manière rigoureuse tous les points fondamentaux du travail.

La partie topographique se compose de différens matériaux réduits à une échelle uniforme.

En 1795, M. Raymond fut chargé de la confection d'une carte de la Savoie; une autorisation spéciale lui permit ensuite d'employer pour son travail le cadastre entier de la Savoie et du Piémont.

Le comté de Nice résulte d'une carte levée à l'échelle de  $\frac{1}{120000}$ , communiquée à M. Raymond par M. le comte de Saluces; le pays de Gènes, et le territoire au nord, ont été dressés d'après des cartes des ci-devant départemens des Apennins et de Gènes, levées par les soins des ingénieurs en chef des ponts, et chaussées. Le Milanais, la province de Bergame et partie de celle de Brescia, ont été pris sur les cartes publiées par les astronomes de l'observatoire de Bréra, à l'échelle de  $\frac{1}{80000}$ : la carte de Weiss, et d'autres publiées en Suisse, celle du Tyrol gravée au dépôt de la guerre, ont servi pour le Vallais, pour la chaîne qui s'étend au nord jusqu'au canton des Grisons, pour la Valteline, et la portion du Tyrol renfermée dans le cadre de la carte: il faut ajouter que tout le bas Vallais, depuis Brig jusqu'à l'entrée du Rhône dans le



lac de Genève, a été rectifié et enrichi des levées faites par les ingénieurs chargés de la grande route du Simplon.

Tel est le résumé des sources où l'auteur a puisé, et des matériaux qu'il a mis en œuvre. Dire qu'un aussi habile ingénieur en a tiré tout le parti possible, qu'il les a combinés avec un esprit de critique digne du plus grand éloge, c'est dire en même temps que son travail, entièrement neuf, mérite toute la confiance des militaires, des géographes et des voyageurs.

Il ne nous reste plus qu'à parler de l'exécution de la gravure; elle nous a paru répondre complètement au mérite de la carte; et l'on s'en étonnera peu, quand on saura qu'elle a été confiée à M. Michel, ancien graveur du dépôt de la guerre, si connu pour la netteté et la fermeté de son burin.

#### LETRONNE.

*REGNUM SAAD-ALDAULÆ IN OPPIDO HALEBO, è codice arabico editum, versum et adnotationibus illustratum. — Regierung des Saad-aldaula zu Aleppo; aus einer arabischen handschrift herausgegeben, übersetzt und durch Anmerkungen erklärt, von Dr. G. W. Freytag, ordentlichem Professor der orientalischen sprachen. Bonn, 1820, 36 pag. et 26 de texte arabe.*

EN annonçant ce nouveau fragment de l'Histoire d'Alep, de Kémal-eddin, publié par M.<sup>s</sup> Freytag, nous devons nous contenter, pour tout ce qui concerne l'ouvrage arabe d'où il est tiré et les travaux de M. Freytag qui ont pour objet ce précieux monument de l'histoire musulmane, de renvoyer les lecteurs au compte détaillé que nous avons rendu, dans ce Journal, du livre intitulé *Selecta ex historia Halebi* (1). Pressé par le désir de témoigner publiquement sa reconnaissance au ministre à la protection duquel il a dû et les encouragements qu'il a reçus, et l'honorable récompense dont il jouit aujourd'hui, M. Freytag a cru que la manière la plus convenable de s'acquitter de ce devoir, étoit de faire paroître, sous les auspices de M. le baron d'Altenstein, une nouvelle portion de l'ouvrage auquel il a plus spécialement consacré ses études. L'université de Bonn n'ayant pas jusqu'à présent de typographie orientale, M. Freytag s'est déterminé à faire lithographier

(1) *Journal des Savans*, cahier de février 1820.



le texte arabe. Il a composé la traduction et les notes en allemand. Nous regrettons qu'il n'ait pas donné la préférence à la langue latine, comme il l'a fait dans la première partie du même ouvrage qu'il a publiée à Paris. Le défaut total de caractères arabes l'a contraint à s'interdire toute citation de textes originaux dans ses notes; et quand il n'a pu se dispenser de rapporter des mots de l'original, il a dû les transcrire en caractères allemands. Quoique ce procédé choque les lecteurs accoutumés à lire l'arabe dans les caractères qui lui sont propres, il seroit injuste de savoir mauvais gré à l'éditeur de ce léger inconvénient.

Le fragment dont il s'agit contient l'Histoire d'Alep pendant un espace de vingt-cinq ans, depuis l'année de l'hégire 356 [965 de J. C.], jusqu'à l'année 381 [991-992]. C'est toute l'étendue du règne de Saad-eddaula, fils et successeur de l'illustre Seïf-eddaula Hamadani, chanté par le poëte Moténabbi. M. Freytag expose dans sa préface les motifs qui l'ont déterminé à choisir l'histoire de cette période de temps, pendant laquelle la possession d'Alep fut disputée par le fils de Seïf-eddaula, qui n'avoit pas hérité des talens et des éminentes qualités de ce héros; Kargouya, chambellan du même prince; l'émir Bacdjour, son associé dans le gouvernement qu'il avoit usurpé sur Saad-eddaula, et les Grecs aux projets desquels la fortune parut un instant être devenue favorable. L'objet le plus remarquable du récit de Kémal-eddin, pendant ce laps de temps, est un traité conclu en l'année 359 [970], entre Kargouya et l'émir Bacdjour d'une part, et de l'autre les généraux de l'empereur grec Nicéphore, qui avoient mis le siège devant Alep après s'être rendus maîtres d'Antioche. M. Freytag compare dans ses notes le récit très-circonscié de Kémal-eddin avec celui de l'historien byzantin Cedrenus et de Zonaras; et cette comparaison est toute entière à l'avantage de l'écrivain arabe. On ne sauroit guère douter, comme l'observe fort bien son traducteur, que Kémal-eddin n'eût sous les yeux le traité dont il donne l'analyse. Par ce traité, on détermine d'abord, avec une grande précision, les limites de la contrée soumise au chambellan Kargouya, et après lui à l'émir Bacdjour, et de celle qui ne reconnoissoit que l'autorité des Grecs; puis on fixe les relations des deux parties contractantes et leurs obligations respectives. Ici tout annonce, de la part des princes musulmans, une soumission entière aux conditions qu'il a plu aux généraux grecs de leur imposer. On ne sauroit se dissimuler que les usurpateurs de la souveraineté d'Alep, mal-assurés de leur autorité, vouloient se faire de l'alliance des chrétiens un rempart contre les attaques du prince qu'ils avoient

dépouillé, et contre les entreprises des autres émirs musulmans qui les environnoient et qui convoitoient la possession d'Alep. Une des clauses les plus remarquables, c'est qu'après le décès de Kargouya et de Bacdjour, appelé à lui succéder, l'empereur grec devoit disposer du gouvernement d'Alep. Ce traité au surplus ne subsista pas long-temps; Kargouya fut pris et confiné dans la forteresse par Bacdjour. Celui-ci ne tarda pas à perdre Alep, qui, après diverses révolutions, rentra sous la domination de Saad-eddaula. Bacdjour dans la suite mourut misérablement, et Saad-eddaula, après s'être parjuré envers les enfans de Bacdjour, auxquels il enleva, au mépris des sermens les plus sacrés, la succession de leur père, périt en quelques heures par une hémiplegie. L'auteur raconte à ce sujet l'anecdote suivante. Le médecin appelé pour secourir Saad-eddaula, voulut lui tâter le pouls; et lui ayant demandé sa main, le prince présenta la main gauche. — Donnez-moi la main droite, lui dit le médecin. — Depuis mon serment, répartit le prince, je n'ai plus de main droite. Le texte porte ما ابقث اليمين يميناً, c'est-à-dire, littéralement, *non reliquit dextram, jusjurandum*. Il faut faire attention que le même mot en arabe signifie *jusjurandum* et *dextera*; mais quand il signifie *jurement*, il est du genre féminin. Abou'lféda exprime la même chose en d'autres termes : ما تركت اليمين يميناً, *non reliquit juramentum dextram*. Saad-eddaula, frappé subitement à mort, regardoit sans doute cette fin inopinée comme une punition de la justice divine.

Nous nous bornons à cette courte notice du nouvel ouvrage de M. Freytag. On y reconnoît, autant que le lui ont permis sa situation actuelle et l'insuffisance des moyens qu'il a eus à sa disposition, le même talent qu'il a montré dans sa première production.

SILVESTRE DE SACY.

---

*EXAMEN de l'état du gouvernement et de la législation en France, à l'avènement de S. Louis, et des effets des institutions de ce prince à la fin de son règne, par Maurice-André Philipp, &c.; mémoire qui a obtenu une mention honorable dans la séance de l'académie royale des inscriptions, du 28 juillet 1820; 1 vol. in-8.º*

IL est sans doute peu de questions aussi importantes, que celle qui est énoncée dans le titre que je viens de transcrire, et qui, mise au concours,



par l'académie des inscriptions, en 1818, a été continuée jusqu'en 1821. Indépendamment du caractère personnel et du mérite éminent de Louis IX, les circonstances politiques dans lesquelles il se vit placé, rendent son administration digne de la plus sérieuse attention, parce que l'époque de son avènement au trône marque à-peu-près celle du plus grand changement qu'ait éprouvé, dans son essence, la monarchie française. Jusqu'alors, la France, *gouvernée*, selon l'expression souvent répétée de Mézerai, *plutôt comme un grand fief que comme une grande monarchie*, n'étoit qu'une orageuse aristocratie, où l'influence du Roi, bornée, sous le rapport de la souveraineté, à ses seuls domaines, ne se soutenoit dans les autres qu'à la faveur d'un droit de suzeraineté, foible en soi et trop souvent impuissant contre la force. Un roi de France, dans les commencemens de la dynastie capétienne, étoit plutôt un ornement superflu qu'un rouage essentiel du système féodal; et, lorsque Montesquieu représenté ce prince, en sa qualité de haut suzerain de tous les domaines féodaux, *comme la source d'où partoient tous les fleuves et la mer où ils revenoient* (1), il a plutôt, à mon avis, exprimé une image pittoresque qu'un fait réel et positif. Quoi qu'il en soit, plusieurs causes contribuèrent, dans le cours du demi-siècle qui précéda le règne de Louis IX, à amener un ordre de choses tout différent et à préparer la chute du système féodal, déterminée en grande partie par les institutions de ce prince. L'agrandissement du domaine de la couronne, commencé sous Louis VII, poursuivi avec autant de succès que d'habileté par Philippe-Auguste, continué même pendant le règne si court de son successeur, mit la puissance royale hors de toute comparaison, et, comme l'on parloit alors, *hors de pair* avec celle des grands vassaux. L'étude du droit romain, qui devint florissante en Italie dès le milieu du XII.<sup>e</sup> siècle, et qui eut des chaires en France, sous Louis le Jeune, commença à ouvrir les yeux de la multitude sur les vices infinis de la législation féodale et les innombrables contradictions du droit coutumier. Mais sur-tout l'affranchissement des communes, et, par suite, les affranchissemens personnels, en créant un ordre nouveau de citoyens, ordre intermédiaire entre le prince et l'aristocratie des barons, introduisirent dans le gouvernement un élément politique, généralement favorable à l'autorité royale, et dont les prédécesseurs immédiats de S. Louis, notamment Philippe-Auguste, surent se servir avec un avantage qui prépara des succès plus décisifs, et amena enfin l'établissement de la monarchie.

---

(1) *Esprit des lois*, liv. XXVIII, c. 27.



Mais tant de circonstances heureuses pouvoient échouer entré les mains d'un prince foible et inhabile ; et il est difficile d'assigner la forme que le cours des événemens auroit imprimée au gouvernement de la France, si Louis IX n'eût pas paru à l'époque précise où la providence le plaça sur le trône, qu'il remplit si long-temps avec tant d'éclat. La fortune fait souvent éclore des institutions humaines les fruits les plus opposés à leur développement naturel. Ainsi, dans un état voisin, la *grande charte* de Jean-sans-Terre fut en quelque sorte la conséquence éloignée de la tyrannique *charte des forêts* de Guillaume le Bâtard. En France, les élémens de civilisation et de liberté qui s'agitoient au commencement du XIII.<sup>e</sup> siècle, pouvoient de même aboutir à un résultat tout contraire, sans la direction que leur imprima Louis IX vers une monarchie régulière. J'ajouterai que, de la manière dont le système féodal s'étoit développé en France, sous mille formes variées au gré des temps et des localités, le caractère personnel du prince dut exercer bien plus d'influence que dans les pays où ce régime avoit été, dès l'origine, asservi à des formes fixes et invariables. Le droit public de la France n'offre pas, à qui veut en étudier les principes et en suivre les modifications successives, des points de reconnoissance tels que le Code de lois que Guillaume le Conquérant imposa à l'Angleterre, et, plus tard, les chartes que l'Angleterre arracha au méprisable Jean. Dans un pays comme le nôtre, livré au conflit de toutes les juridictions et abymé dans un chaos de coutumes sans règles fixes et sans principes positifs, l'esprit de la législation s'élevoit ou s'abaissoit selon que le prince avoit personnellement de la grandeur ou de la foiblesse ; et c'est, indépendamment des circonstances que j'ai exposées plus haut, ce qui donne tant de lustre au mérite de Louis IX, tant d'importance à ses institutions, et tant d'intérêt à son histoire.

Il s'en faut bien cependant que le livre qui nous a suggéré ces réflexions, réponde lui-même à tout l'intérêt qu'il inspire et résolve complètement les questions qui l'ont fait naître. Le jugement qu'en a porté l'académie, en lui accordant seulement une honorable distinction entre tous les mémoires qui lui avoient été adressés, a prononcé d'avance sur les imperfections, aussi bien que sur le mérite de cet ouvrage ; et l'auteur, en le publiant dans son premier état, semble s'être retiré de la lice encore ouverte, et privé lui-même de la faculté d'atteindre à la couronne. Il ne m'appartient pas d'examiner si l'auteur a fait en cela preuve de jugement ou de modestie : je me permettrois encore moins de blâmer un empressement qui peut avoir les plus honorables motifs. M. Philipp est étranger ; et ce livre, qu'il publie dans une

langue qui n'est point la sienne, et sur une des époques les plus importantes de notre histoire, est, à ce double titre, un hommage rendu à notre pays, et sur lequel par conséquent il ne nous convient pas de nous montrer trop sévères.

L'ouvrage est divisé en deux parties qui étoient indiquées par le sujet, et dont l'étendue se trouve à-peu-près égale. Dans le premier livre, l'auteur examine l'état intérieur de la France, avant l'avènement de S. Louis, sous le double rapport du gouvernement et de la législation : dans le second, il traite des effets des institutions de ce prince, considérées pareillement sous ce double point de vue. Il est aisé de juger que l'objet de ce second livre étoit le point principal de la question, celui sur lequel il falloit réunir le plus de développemens et de lumières. C'est cependant des deux parties de l'ouvrage celle qui occupe le moins d'espace, et encore y trouve-t-on une section, d'une étendue assez considérable (1), consacrée toute entière aux traités de S. Louis avec des puissances étrangères, traités utiles sans doute pour donner une idée exacte des relations de la France avec les états voisins et sur-tout du caractère personnel de Louis IX, mais dont la connoissance n'est pas absolument indispensable à celle de son gouvernement intérieur, et ne présente d'ailleurs aucun de ces problèmes historiques dont l'académie demandoit la solution. Il y a donc déjà, à ce qu'il me semble, dans cette distribution même de l'ouvrage, un défaut sensible : mais le plus grand de tous, sans contredit, c'est que les matériaux en sont plus souvent empruntés aux travaux des critiques modernes, que tirés de sources originales, et que généralement l'auteur, satisfait de les exposer avec clarté et avec méthode, y ajoute d'après lui-même peu d'observations nouvelles. L'ouvrage de Brussel *sur l'usage des fiefs*, est, de son propre aveu, son guide le plus ordinaire dans tout le cours de sa première partie ; et notamment ce qu'il dit au sujet des principales branches des revenus des rois de France avant S. Louis, est textuellement extrait de cet ouvrage. Ailleurs, M. Philipp, prêt à aborder la question importante de la législation, s'exprime en ces termes : « Nous traiterons successivement » de la législation civile, en distinguant les lois qui régissoient les personnes de celles qui gouvernoient les propriétés ; de la législation » pénale, et des formes judiciaires ; mais *nous n'avons osé ni remplir les » lacunes que les auteurs laissent en traitant de ces diverses matières, ni » accorder les contradictions qu'on y rencontre en plus d'un endroit* (2). » Or, il me semble que l'auteur pouvoit se dispenser de prendre de pareils

---

(1) Pages 162-184. — (2) Pag. 86.

engagemens, et sur-tout d'y rester fidèle. Avec un peu moins de défiance de lui-même, il auroit mieux rempli les intentions de l'académie, et c'étoit précisément à remplir les lacunes et à accorder les contradictions, qu'il devoit s'attacher de préférence, plutôt que de se borner à les signaler.

On remarque un pareil excès de timidité dans la seconde partie du livre, où l'auteur, exposant les institutions de S. Louis, s'appuie des documens contemporains. Les ordonnances de ce prince et les mémoires de Joinville y sont mis à contribution, mais avec une sobriété, je dirois presque une parcimonie, qui contraste avec l'abondance des citations précédentes. Du reste, il ne discute ni n'approfondit presque aucune des questions qui se rapportent à la nature même des documens qu'il emploie. C'est ainsi qu'il adopte, sans examen, l'opinion de Montesquieu sur le livre célèbre des *Établissements de S. Louis* (1), et ne s'applique pas même à rendre compte des motifs qui le portent à refuser à cette compilation une autorité législative (2). C'est ainsi encore qu'après avoir exposé les principales dispositions de la fameuse *Pragmatique*, il se contente d'énoncer en quelques mots (3) son opinion sur l'importance de ce document, dont il sait bien que l'authenticité a été vivement attaquée, et dont l'examen, aussi bien que celui des *Établissements*, étoit certainement une des principales conditions du problème proposé par l'académie.

Je pourrois me borner à ce peu d'observations, qui suffit pour mettre nos lecteurs à même d'apprécier le travail de M. Philipp : c'est une compilation faite avec soin, disposée avec méthode et rédigée avec clarté, mais où l'on ne doit pas s'attendre à trouver beaucoup de notions nouvelles ni de discussions approfondies; c'est, en un mot, un livre où le sujet est indiqué, plutôt que traité, et qui prouve seulement que l'auteur en a bien compris l'importance et l'étendue. Je pense donc qu'au lieu de me borner à présenter un extrait de ce livre et une énumération de ses chapitres, il vaut mieux, dans l'intérêt même de son auteur, lui soumettre quelques observations qui pourront lui servir à rectifier ou à développer ses idées, s'il publie une seconde édition de son ouvrage.

Dans le chapitre II de la première partie, où l'auteur traite des *fiefs*, il pose en principe « que déjà, sous la seconde race de nos rois, on étoit » dans l'habitude, à cause des avantages attachés à la possession féodale, » de convertir ses alleux ou propres en fiefs, ce qui avoit réduit les propres

---

(1) *Esprit des lois*, liv. XXVIII, c. 38. — (2) *Pag. 84.* — (3) *Pag. 217.*



» à un si petit nombre, qu'on commença à établir la règle, *nulle terre sans seigneur* (1). » Il me semble que ce principe ne reçut jamais, ni une extension si grande, ni une application si rigoureuse. La conversion des *alleux* en *fiefs* est l'un des points les plus obscurs de notre ancien droit public, et celui sur lequel on trouve le plus de documens contradictoires : car si les collections diplomatiques offrent quelques actes qui prouvent le changement de l'alleu en fief (2), d'autres actes, au moins en aussi grand nombre, confirment la possession des alleux, même dans le cours des x.<sup>e</sup> et xi.<sup>e</sup> siècles, où l'anarchie et l'état de dissolution de la société rendoient si fréquentes ces sortes de transactions entre le foible et le fort (3). Il est d'ailleurs si peu exact de dire que les propres disparurent presque entièrement en France, que, tout au contraire, dans la plupart des provinces du midi, ou pays du droit écrit, les terres étoient présumées *allodiales*, à moins que le contraire ne fût démontré; et c'est ce qu'on appeloit *francs-alleux sans titres* (4). Ce n'est que fort tard que les parlemens s'élevèrent contre cette présomption, en imposant, au rebours, la charge de la preuve à la partie qui réclamoit l'allodialité; et la fameuse maxime du chancelier Duprat, *nulle terre sans seigneur*, maxime d'ailleurs si moderne relativement aux usages à l'appui desquels elle est ici alléguée, n'étoit vraie que sous le rapport de la *juridiction*, et nullement sous celui de la *tenure*, ou de la propriété.

Dans le même chapitre, l'auteur établit encore, comme une règle sans exception, que *les femmes furent d'abord exclues de la succession féodale, parce qu'elles étoient censées ne pas pouvoir s'acquitter du service civil et militaire des fiefs* (5). Mais cette exclusion des femmes n'est tout au plus prononcée qu'à l'égard des terres d'origine salique. Dès le temps de Marculfe, qui rédigeoit ses *formules*, à ce qu'on présume, vers la fin du vii.<sup>e</sup> siècle, le préjugé qui excluait les femmes, même de cette portion de l'héritage paternel, est traité de *impia consuetudo* (6); et ce préjugé, en opposition avec le sentiment naturel et avec les principes du droit romain que les Francs trouvèrent établis dans leur nouvelle patrie, ne put que s'affoiblir dans la même proportion qu'on vit diminuer le nombre des terres saliques, converties ou en alleux ou en fiefs.

---

(1) *Pag. 10, note 1*; et il est dit ailleurs, *p. 111*, que cette espèce de propriété, qu'on désignoit sous le nom d'*alleu*, étoit pour ainsi dire devenue inconnue. — (2) Voyez dans les *Preuves justificatives de l'Histoire de Charles V*, note 8; et la *13.<sup>e</sup> formule* du livre 1.<sup>er</sup> de Marculfe. — (3) Voyez ce que dit, à ce sujet, M. Hallam, *tom. I, p. 194-195, de la traduction française*. — (4) Denizart, *Dict. des décis. art. Franc-Alleu*. — (5) *Pag. 10-11*. — (6) Marculf. *lib. 11, formule 12*.

A partir du XI.<sup>e</sup> siècle et à l'époque la plus florissante du système féodal, une foule d'exemples attestent que les femmes étoient aptes à hériter même des grands fiefs, et l'article fameux de la loi salique ne se maintint guère qu'à l'égard de la succession au trône. L'auteur se voit obligé d'admettre lui-même cette vérité, lorsqu'il dit, quelques pages plus loin : « Une chose digne de remarque, est que des femmes qui » *tenoient des fiefs*, siégeoient quelquefois dans les cours féodales. » Seulement, je doute qu'ici l'exemple allégué à l'appui de cette dernière assertion, de Mahaut, comtesse de Flandre, assistant, comme pair de France, au jugement de Robert d'Artois, soit bien propre à prouver la présence des femmes dans les cours féodales; et leur intervention personnelle dans les jugemens rendus par ces cours. Le procès de Robert d'Artois appartient à l'an 1315, et conséquemment à une époque où le système féodal avoit déjà reçu les plus fortes atteintes; et, d'ailleurs, la qualité de pair de France attachée à la personne de Mahaut, ne permet guère de tirer de cet incident particulier une induction tant soit peu générale.

Mais une question plus grave, et dans laquelle il me semble que l'auteur s'est laissé entraîner à une assez forte méprise, est celle qui est relative à l'origine même des fiefs. M. Philipp prétend qu'il ne faut pas la chercher dans la concession des bénéfices dont les capitulaires de Charlemagne et de ses successeurs font une si fréquente mention (1). Me sera-t-il permis de dire qu'on ne peut, sans s'écarter de la vérité, ou du moins de la vraisemblance, chercher aux fiefs une autre origine que celle-là! Bien que l'opinion qui veut que les bénéfices n'aient été d'abord que des concessions précaires et révocables à volonté, ait pour elle les autorités imposantes de Mably, de Montesquieu, de Robertson, il s'en faut bien qu'elle ait acquis la certitude qu'on lui attribue, et tout récemment un judicieux écrivain anglais a entrepris d'en démontrer le peu de solidité (2). Des *formules* de Marculfe, des actes et des traités de la première race, établissent, d'une manière péremptoire, non-seulement la possession viagère, mais encore l'hérédité en ligne directe de *certain* bénéfices; et lorsque nous voyons que les obligations imposées, dès l'origine, aux possesseurs de bénéfices, étoient les mêmes et de la même nature que celles qui furent affectées dans la suite aux propriétés féodales, peut-on raisonnablement douter que, dans le déclin de la dynastie carlovingienne, les bénéfices n'aient donné naissance aux

---

(1) Pag. 25. — (2) Hallam, *l'Europe au moyen âge*, tom. I, p. 185 et suiv. de la traduction française.



fiefs! A défaut de preuves positives, ne doit-on pas présumer que quelque mot d'origine barbare, probablement le *fram*, *fedum*, *feudum*, des chartes du x.<sup>e</sup> siècle (1), ait répondu au mot latin *beneficium*? et n'est-on pas suffisamment autorisé à conclure, comme le fait M. Hallam, des divers témoignages de notre histoire, que de ces anciennes concessions, devenues pour la plupart héréditaires, surgit, dans le x.<sup>e</sup> siècle, en nom et en réalité, le système des tenures féodales (2)?

Relativement à la souveraineté, M. Philippénonce encore une opinion qui, pour être reçue avec la confiance qu'il semble lui accorder, auroit également besoin de preuves et de développemens. Il assure que, dans les premiers temps de la monarchie française, la souveraineté appartenoit en entier au roi; que tous les pouvoirs résidoient dans la couronne, et étoient exercés en son nom. *Le peuple*, ajoute-t-il, n'avoit aucune part à la confection des lois; et ensuite, peut-on appeler une véritable participation à la puissance législative, les bruyantes acclamations auxquelles les grands recevoient, dans les assemblées générales, les lois et ordonnances qui leur étoient apportées toutes faites (3)? L'auteur auroit dû définir avec précision ce qu'il entend ici par le mot *peuple*; car rien n'est plus fréquent que de trouver dans les actes émanés de la première et de la seconde race, des formules qui attestent la participation directe à la puissance législative, au moins d'une certaine portion du *peuple* (4). Il seroit trop long, et d'ailleurs superflu, de rapporter ici les preuves recueillies par Mably (5) et par d'autres critiques (6). Je me contenterai de ce passage, tiré du préambule même de la *loi salique* réformée sous Clotaire II: *Temporibus Chlotairii unà cum principibus suis, VEL cætero populo constituta est* (7). Cette participation se trouve formellement exprimée dans nos anciennes chroniques, relativement à l'acte le plus important de l'administration publique, je veux dire l'assentiment que des Francs d'un certain ordre donnoient à l'avènement du nouveau prince. Ainsi, l'auteur des *Gesta regum francorum*, dit, en parlant de l'élévation de Clotaire III: *Franci Chlotairium puerum ex tribus sibi regem statuerunt*; et l'on retrouve des traces de cet antique usage;

(1) *Hist. du Languedoc* de D. Vaissette, *append.* p. 107, 128. — (2) Hallam, *ouvrage cité*, p. 191. — (3) *Pag.* 23-24. — (4) Gregor. Turon. *lib. IV, c. 1; lib. VI, c. 29; lib. IX, c. 30.* — (5) *Observat.* liv 1, c. 1, note 1. — (6) Lindembrock, *Cod. leg. antiq.* p. 363, 369. — (7) L'emploi de la conjonction *vel*, au lieu de *et*, ne peut donner lieu ici à aucune difficulté; rien n'est plus fréquent que la confusion de ces deux mots dans la latinité du moyen âge. Du Cange, au mot *Vel*, en a donné des preuves irrécusables.



jusqu'à l'époque de Philippe I. A son couronnement, qui est de l'an 1059, la noblesse et le peuple, *milites et populi, tam majores quàm minores*, manifestèrent leur consentement, en criant : *Laudamus, volumus, fiat* (1); et bien qu'il ne faille sans doute regarder cette approbation que comme une simple formule d'adhésion, la présence d'une portion quelconque du *peuple* à un acte de cette espèce n'en est pas moins clairement démontrée. Qui ne sait que, plus tard, les lois et ordonnances promulguées par les rois n'étoient obligatoires pour les parties du royaume autres que leurs domaines propres, qu'autant qu'elles étoient accompagnées du consentement et souscrites de l'aveu de chacun des grands vassaux! C'est ce qu'atteste (2) Beaumanoir, l'écrivain qui a jeté le plus de lumières dans les ténèbres de la législation féodale. Plusieurs lois de Philippe-Auguste, ce prince sous lequel commença, à proprement parler, *l'émancipation* du pouvoir royal, font expressément mention, dans leurs préambules, de cette approbation individuelle des barons; et il faut être bien prévenu de son idée, pour voir, comme le fait M. Philipp, dans ces expressions mises en tête de quelques ordonnances de S. Louis : « Nous ordonnons de *l'avis des grands et des* » *sages*; de notre sincère volonté, *et du conseil de nos barons*, nous voulons (3); » pour voir, dis-je, dans de pareilles expressions, la preuve du *pouvoir absolu des rois, en matière de législation*.

Un des articles les plus importans de notre législation et de notre histoire, *l'établissement des communes*, est traité par l'auteur d'une manière assez incomplète, et qui me paroît quelquefois fautive. *Il est prouvé*, selon lui, *que cette grande innovation n'est pas antérieure au règne de Louis VI* (4). Je crois que le contraire est prouvé, relativement à un assez grand nombre de villes, sur-tout dans le midi de la France, où le régime municipal s'étoit conservé, sinon par une concession expresse des rois, du moins par la tradition et par l'usage : les preuves de ce fait ont été rassemblées par les Bénédictins qui ont écrit l'histoire du Languedoc; et M. de Bréquigny, dans son *excellente préface* du tome XI des *Ordonnances des Rois*, a étendu cette observation à d'autres cités de l'intérieur du royaume. Il règne encore, au sujet de l'établissement des communes, des opinions qui, pour être entièrement admises, auroient besoin de subir l'épreuve de la critique. Je doute, par exemple, que les grandes vues de politique que M. Robertson prête à Louis le Gros, lors de la concession de ses premières chartes de communes,

---

(1) *Recueil des Historiens*, tom. XI, p. 33. — (2) *Coutume de Beauvoisis*, ch. 48. — (3) *Recueil des ordonn.* tom. I, p. 50 et 53. — (4) *Pag.* 68.

se soient présentées à l'esprit de ce monarque ; et il n'est certainement pas exact de dire, comme l'avance M. Philipp (1), que ses successeurs se montrèrent *toujours* favorables à l'établissement des communes. Les principes du droit féodal leur imposoient souvent des obstacles que toute leur volonté ne pouvoit vaincre ; et il existe des actes émanés des cours royales, qui défendent des établissemens de ce genre, fondés sur le motif alors généralement admis qu'il n'étoit pas permis d'*amoindrir et d'apetisser* son fief, sans le consentement du suzerain. Ce n'est que sous Philippe-Auguste que les vues politiques des rois prennent de l'extension et de la consistance, par des concessions multipliées du droit de commune ; et ce n'est aussi que du règne de ce grand prince que date véritablement le changement de la constitution française.

En parlant des voies par lesquelles la cour de Rome avoit acquis son influence politique, M. Philipp s'exprime en ces termes : « Sans le concile de Constance, qui sait si l'ancienne capitale du monde ne seroit pas devenue le siège de la théocratie universelle (2) ! » Je ne prétends pas, à mon tour, nier l'influence salutaire que ce concile exerça dans l'intérêt des puissances temporelles ; mais je crois qu'elle est ici fort exagérée. Le décret fameux qui mit l'autorité des conciles au-dessus de celle des papes, avoit été dès long-temps préparé par d'autres événemens que n'indique pas M. Philipp. La querelle de Boniface VIII avec Philippe le Bel, la translation du S. Siège à Avignon, et le grand schisme d'Occident, avoient porté de rudes atteintes à la puissance pontificale ; et antérieurement encore à tous ces faits, la vertueuse opposition de S. Louis avoit opéré, dans l'opinion des peuples, à l'égard des prétentions excessives de la cour de Rome, une révolution que l'historien des institutions de ce prince devoit peut-être, moins que personne, méconnoître ou passer sous silence.

Par ce petit nombre d'observations, on jugera sans doute que les opinions de M. Philipp sont loin d'être toujours suffisamment appuyées ; peut-être ne leur manque-t-il qu'un peu plus de développemens pour paroître plus exactes, et c'est probablement le désir d'être court qui lui a fait supprimer des preuves indispensables : mais il m'a donné le droit de l'examiner avec cette sévérité, d'abord parce qu'il est certainement capable de bien faire, et, en second lieu, parce qu'il a établi lui-même la règle d'après laquelle il veut être jugé, et qu'il emprunte au plus grand historien de l'Angleterre ; que tout ouvrage doit être aussi complet que possible, et ne jamais se référer, pour les

---

(1) Page 68. — (2) Pag. 73.



choses essentielles, à d'autres ouvrages : *Every book, agreeable to the observation of a great historian, should be as complete as possible within itself, and should never refer for any thing material to other books* (1).

RAOUL-ROCHETTE.

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

### INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'ACADÉMIE royale des inscriptions et belles-lettres avoit perdu deux de ses associés étrangers, MM. Wyttenbach et Morelli; elle vient d'élire, pour les remplacer, MM. Sestini et Heeren.

Dans le courant de l'un des derniers mois de 1820, M. Mongez a lu à l'académie des belles-lettres un mémoire sur l'Emploi du fer dans les monnaies antiques. Pline le Naturaliste dit (XXIII, 6) de Marc-Antoine : *Miscuit denario triumvir Antonius ferrum*. Ce passage très-remarquable n'avoit fixé l'attention ni des commentateurs, ni des traducteurs. Il n'y a que deux manières d'introduire le fer dans l'argent, par l'alliage ou par la *fouurrure* [le doublé ou le plaqué]. Guyton de Morveau a fait voir qu'il étoit très-difficile d'allier le fer à l'argent (*Annales de chimie*, 1802, page 47); qu'un 320.<sup>e</sup> de fer seulement attiroit l'aiguille aimantée et restoit malléable; que, porté au 80.<sup>e</sup>, cet alliage acquéroit une dureté de beaucoup supérieure à celle de l'acier trempé. D'ailleurs on emploie depuis un siècle, dans les ateliers monétaires de France, des creusets de fer forgé pour fondre l'argent, ce que l'on ne feroit pas s'il existoit une affinité entre ces deux métaux. On ne peut donc expliquer par l'alliage du fer à l'argent le texte de Pline. Réduit à l'expliquer, par la *fouurrure*; l'auteur examine les deniers (d'argent) de Marc-Antoine, que renferme un nombre de plus de quatre-vingts, la collection du cabinet du Roi; il s'en trouve un qui attire le barreau aimanté à plus de 0<sup>m</sup> 014 [six lignes] de distance : cette médaille étoit évidemment fourrée de fer. Une autre médaille de la même collection (HISPANIA) fut reconnue, par le même moyen, pour être fourrée de fer. On pourroit être étonné de ne voir qu'un seul denier de Marc-Antoine agir sur le barreau aimanté; mais il faut se rappeler que le fer en s'oxidant (se rouillant) augmente de volume, qu'il aura fait éclater l'argent de la fouurrure, et périr les médailles ainsi fourrées. Il est probable aussi que l'on renonça bientôt à un procédé si frauduleux et dont les résultats devoient être si peu durables. Dans le passage de Pline qui suit immédiatement celui que l'on explique ici, on lit, *Miscetur ara falsæ monetæ*; ce qui autorise à donner au mot *miscuit* du premier, l'acception que lui attribue M. Mongez : car le plus grand nombre des médailles d'argent fourrées le sont avec du bronze.

Le 19 de janvier 1821, le même académicien a communiqué à ses confrères les renseignemens qu'on lui a envoyés de Madrid, relativement au beau groupe antique désigné ordinairement sous le nom de *Castor et Pollux*, et dont on

(1) Hume, *Hist. of Engl.* tom. I, *append. II* du chap. 2.



voit une copie fidèle dans le jardin des Tuileries. Quelques artistes pensoient qu'un artiste moderne avoit réuni, pour le composer, deux figures antiques; mais l'examen attentif fait par un habile sculpteur à Madrid, où ce monument est placé depuis dix ans, dans le palais du roi, a montré, 1.° que les deux figures, la petite, l'autel et la plinthe, sont d'un seul bloc de marbre de Carrare; 2.° qu'il n'y aucune portion importante qui soit moderne; 3.° que l'on a rajusté, mais non restauré, quelques parties des jambes qui avoient été fracturées; 4.° que la tête de la figure placée à la droite du spectateur, n'a jamais été séparée du torse; 5.° que celle de la seconde figure a été séparée et réunie, mais qu'elle a toujours appartenu à ce torse. Quant à l'explication de ce groupe, si mal désigné par les noms de *Castor et Pollux*, Visconti croyoit y reconnoître Antinoüs, appuyé sur son génie.

M. Dureau de la Malle a lu à l'académie des inscriptions un mémoire sur un monument celtique romain, nommé *la fontaine de la Herse*, et situé près de Bellesme, département de l'Orne: deux inscriptions latines sont placées sur cette source minérale. Après avoir rapproché une foule d'usages, de coutumes, de mœurs, de croyances des anciens Germains et Gaulois, qui existent encore parmi les paysans du bocage Percheron, l'auteur trouve dans le nom moderne, dans le site du monument, et dans l'explication des inscriptions, comparées avec les textes des anciens, la preuve de l'existence d'un temple de la déesse *Hertha* (la Tellus des Germains et des Celtes), qui étoit adorée chez les Angli et sept peuples de la Baltique, et dont jusqu'ici on n'avoit trouvé de traces que dans la Seelande, où l'*Hertha-dall*, la vallée d'Hertha, rappelle le nom et le culte de cette déesse.

### LIVRES NOUVEAUX:

#### FRANCE.

*Gramatica de la lengua castellana*, compuesta por la real academia española; quinta edicion corregida y aumentada. Paris, impr. de Smith, chez Th. Barois fils, in-12 de 18 feuilles. Prix, 4 fr.

*Leçons de rhétorique et de belles-lettres*, traduites de l'anglais de H. Blair, par J. P. Quénot, avocat; suivies des opinions de Voltaire, Buffon, Marmontel, la Harpe, &c., sur les principales questions de littérature traitées par H. Blair. Paris, impr. de Crapelet, chez Lefèvre; 3 vol. in-8.° Prix, 15 francs.

Une seconde édition de la traduction du même ouvrage, par M. Pierre Prévost, en 2 vol in-8.°, vient d'être mise en vente à la librairie de Delalain. Prix, 12 fr.

*Dissertation sur J. B. Poquelin Molière*, sur ses ancêtres, l'époque de sa naissance, qui avoit été inconnue jusqu'à présent; sur son buste et une inscription portant une fausse date de sa naissance, ornant la façade d'une maison rue de la Tonnellerie, où l'on a cru qu'il étoit né; sur la véritable époque de son mariage avec M.<sup>lle</sup> Béjard et la naissance de leurs trois enfans, dont l'aîné eut pour parrain Louis XIV et la duchesse d'Orléans pour marraine; sur la maison où Molière est mort, rue de Richelieu; sur les comédiens et comédiennes Béjard, frères et sœurs de M.<sup>me</sup> Molière, remariée en 1677

avec Guérin d'Estriche, &c. ; par F. Bèffara, ex-commissaire de police du quartier de la Chaussée d'Antin. Paris, chez Vente; *in-8.* d'une feuille trois quarts.

*Chant pythique sur l'alliance européenne*; par Népomucène L. Lemercier. Paris, impr. et librairie de Firmin Didot, *in-8.* d'une feuille.

*L'Amour maternel, ou de l'Avantage d'allaiter ses enfans*; poème en quatre chants, enrichi de notes médicales, critiques et historiques, par J. Sarrazin, docteur de la faculté de médecine de Paris. Paris, impr. de Béraud, chez Barba, *in-8.* de 14 feuilles. Prix, 3 fr.

*Élégies*, suivies de poésies diverses et de deux pièces qui ont remporté le prix, l'une à l'académie française, l'autre aux jeux floraux, par M.<sup>me</sup> Dufrenoy; quatrième édition, revue, corrigée, augmentée de quatre livres, de notes historiques, et ornée de gravures. Paris, impr. de Didot aîné, chez Eymery, *in-12* de 11 feuilles.

*Œuvres poétiques de Robert Southey*, traduites de l'anglais par M. B. de S. — *Roderick, le dernier des Goths*, poème. Paris, Rey et Gravier, et Ponthieu, 3 vol. *in-12*.

*Roderic, dernier roi des Goths*, poème, traduit de l'anglais, de Robert Southey, poète lauréat, par M. le chevalier \*\*\*, impr. de Lebel à Versailles: à Paris, chez Galignani, *in-8.* de 24 feuilles.

*Œuvres complètes de Rollin*; nouvelle édition, accompagnée d'observations et d'éclaircissemens historiques, par M. Letronne, membre de l'Institut, &c. ; tome I, histoire ancienne. Paris, impr. et librairie de Firmin Didot, *in-8.* de 33 feuilles. Prix, 6 fr. L'édition aura 30 volumes avec atlas. On peut souscrire pour chaque ouvrage séparément.

*Lettre à M.<sup>me</sup> Perronneau et compagnie*, *in-12* d'un tiers de feuille. Cette lettre, signée *Beuchot*, explique les causes des retards qu'éprouve la publication des derniers tomes de l'édition de Voltaire en 50 vol. *in-12*.

*Œuvres complètes de C. F. Volney*, comte et pair de France, mises en ordre et précédées de la vie de l'auteur; tomes I et IV. Paris, impr. de Cellot, chez Bossange frères, 2 vol. *in-8.*; ensemble de 63 feuilles, plus quatre planches. Le premier volume contient, 1.<sup>o</sup> une *Notice sur la vie et les écrits de C. F. Volney*, signée *Adolphe Bossange*; 2.<sup>o</sup> *les Ruines*; 3.<sup>o</sup> *la Loi naturelle*; 4.<sup>o</sup> *Lettre au docteur Priestley*; 5.<sup>o</sup> *Discours sur l'étude philosophique des langues*; le tome IV contient la première partie des *Recherches nouvelles sur l'histoire ancienne*.

*L'Esprit de l'Encyclopédie*; ou Choix des articles les plus curieux et les plus intéressans de l'Encyclopédie, en ce qui concerne la morale, la littérature et la philosophie; extraits et mis en ordre par une société de gens de lettres: nouvelle édition, revue avec soin, et augmentée d'un grand nombre d'articles qui ne se trouvent point dans les éditions précédentes. On souscrit à Paris, chez l'Écrivain, libraire, boulevard des Capucines, n.<sup>o</sup> 1. L'ouvrage formera 12 vol. *in-8.* Le prix de chaque volume sera de 5 fr. pour les souscripteurs, et de 7 fr. 50 cent. pour les non-souscripteurs.

*Voyage à Constantinople*, fait à l'occasion de l'ambassade de M. le comte de Choiseul-Gouffier à la Porte-ottomane, par M. l'Abbé... , ancien professeur de théologie de l'université. Paris, impr. de Richomme, chez Plée, *in-12* de 11 feuilles. Prix, 3 fr. 50 cent.



*Voyage pittoresque au Mont-Perdu ou à la cime des Pyrénées*, par M. G. B. Paris, impr. de Dupont, chez Jeulin, in-8.° de 8 feuilles.

*Notice et Dissertation sur Provins* : Est-il l'Agenticum des Commentaires de César ? Question de point de fait historique, proposée pour prix par la société libre d'agriculture, sciences et arts de Provins, à sa séance publique du 26 juin 1820, par le secrétaire perpétuel de la société. Paris, impr. et librairie de M. Huzard, in-8.° de 15 feuilles et demie.

*Essai sur l'histoire des comtes de Provence*, précédé d'un précis historique des différentes dominations auxquelles la Provence a été soumise dans les temps anciens, antérieurs à l'époque du règne de ses comtes ou souverains particuliers; par M. Boisson de Lasalle, de la société académique d'Aix. Aix, impr. et librairie de Mouret, in-8.° de 27 feuilles et demie. Il sera rendu compte de cet ouvrage dans l'un de nos prochains cahiers.

*Histoire, antiquités, usages, dialectes des Hautes-Alpes*; précédé d'un essai sur la topographie de ce département; orné de cartes, plans, dessins et portraits; par un ancien préfet (M. de la Doucette); volume in-8.° qui contient les résultats des recherches faites dans le pays. Il est dédié aux habitans, en reconnaissance de l'attachement qu'ils conservent à l'auteur, qui a, durant plusieurs années, administré ce département.

*Rapport sur les fouilles exécutées, dans l'été de 1819, sur le plateau du Mont-Auxois*, par M. Girault, président de la commission permanente établie pour la recherche des antiquités du département de la Côte-d'Or. Dijon, impr. et libr. de Frantin, in-8.° de deux feuilles.

*Mémoire sur le Brésil*; pour servir de guide à ceux qui desirent s'y établir, par M. le chevalier C. de Langsdorf, consul général de Russie au Brésil. Paris, impr. et libr. de Denugon, in-4.° de 32 pages.

*Mémoire sur le moyen de réparer les torts faits au commerce de la France par l'insurrection de l'île de Saint-Domingue*, dédié à MM. les anciens colons de Saint-Domingue, par le docteur Würtz, in-8.°, à Paris, chez Treuttel et Würtz; à Strasbourg et Londres, même maison de commerce. Prix, 1 fr., et franc de port, 1 fr. 25 cent. — Ce mémoire a été présenté à Sa Majesté, à la famille royale et aux ministres.

*De l'influence de l'instruction élémentaire du peuple sur sa manière d'être et sur les constitutions politiques*; discours qui a remporté le prix à la société royale d'Arras, en 1820, par A. Béret-Desforges, avocat à Saint-Malo. Paris, chez A. Renouard, in-8.° de 4 feuilles.

*Principes généraux de physiologie pathologique*, coordonnés d'après la doctrine de M. Broussais, par J. Bégin. Paris, impr. de Cellot, chez Méquignon-Marvis, in-8.° de 26 feuilles. Prix, 6 fr.

*Histoire naturelle des mammifères*; avec des figures originales enluminées, dessinées d'après des animaux vivans; par MM. Geoffroy-Saint-Hilaire, membre de l'académie des sciences, professeur de zoologie au jardin du Roi, &c., et Frédéric Cuvier; publiée par M. le comte de Lasteyrie. Nous nous proposons de faire plus particulièrement connoître cêt ouvrage dans l'un de nos prochains cahiers.

*Mémoire sur les expériences faites à Saint-Ouen, près Paris, pour la conservation des grains dans un silo ou fosse souterraine, et rapport fait à la société*



d'encouragement, par M. Ternaux l'aîné, négociant manufacturier, membre de la chambre des députés, du conseil général du département de la Seine, &c. &c. A Paris, 1820, in-8.° de 83 pages.

*Des merveilleux effets de la vis d'Archimède, rapprochés des mystères de la religion*; expériences qui les démontrent et les expliquent; avec figures en taille-douce, par M. l'abbé Moussand, professeur émérite au collège de la Rochelle. La Rochelle, impr. et libr. de Rouyer; à Paris, chez Maradan, in-8.° de 8 feuilles.

*Œuvres d'Omer et de Denis Talon, avocats généraux au parlement de Paris*; publiées sur les manuscrits autographes, par D. B. Rives, avocat aux conseils du Roi et à la cour de cassation; tomes I et II. Paris, impr. et libr. d'Égron. L'édition aura 6 vol. in-8.° Le prix de chaque volume, pour les souscripteurs, est de 6 fr.

La neuvième livraison de la *Thémis ou Bibliothèque du jurisconsulte* contient, entre autres articles, un mémoire qui a été lu à l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, le 29 septembre 1820, par M. de P...; et qui a pour titre: *Comparaison des lois politiques des Francs avec celles des Bourguignons et des Ripuaires*. On s'abonne à la *Thémis*, chez Renouard. Le prix de la souscription, pour deux volumes, est de 24 francs.

#### ALLEMAGNE.

*Kriegs und Siegeslieder aus dem fünfzehnten jahrhundert &c.*; *Chants de guerre et de victoire du XV.° siècle*, par V. Weber de Fribourg en Brisgau; publié avec remarques par H. Schreiber. Fribourg, 1819, Herder, in-8.° Prix, 2 fl.

*Spanische Liebe &c.*; *L'Amour espagnol*, poème en quatre chants, par F. Muller. Vienne, 1820, Stauss, in-12.

*Auflosung der hieroglyphen &c.*; *Solution du problème des hiéroglyphes*, ou des soi-disant signes du zodiaque de Tentyra, par F. L. Sickler. Hildburghausen, 1820; Gadow, in-4.°, avec carte représentant le zodiaque. Prix, 4 fl.

*Über die Scarabæen-gemmens &c.*; *Sur les Pierres antiques représentant des scarabées*, avec un essai pour expliquer les hiéroglyphes qui s'y trouvent, par J. J. Bellermann. Berlin, 1820, Nicolai; premier cahier, in-8.° Prix, 8 gr.

*Memminger's Beschreibung von Wurtemberg*; *Description du royaume de Wurtemberg*, par Memminger. Stuttgart, 1820, chez Cotta, in-8.°

---

*PROSPECTUS* de la Société des Bonnes-Lettres, autorisée par le Gouvernement, rue de Grammont, n.° 27 (1.°e année 1821). « Il y aura, pour la présente année 1821, formant la première de la Société des Bonnes-Lettres, des séances publiques, dont l'ouverture est fixée au jeudi 15 février prochain, huit heures du soir, et la clôture au 1.°r juillet. Les séances se continueront les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à la même heure, jusqu'à dix heures du soir.

» Indépendamment des discours qui seront prononcés sur la morale, la littérature et l'histoire de France, les séances seront encore remplies par des lectures de fragmens littéraires en tout genre, et par d'autres discours sur les sciences et les arts.

» MM. les littérateurs et les savans qui ont bien voulu promettre à la Société des Bonnes-Lettres de se partager entre eux les séances publiques, soit en prononçant eux-mêmes une suite de discours sur les matières qu'ils auront indiquées, soit en faisant ou en permettant des lectures de fragmens divers, extraits de leurs porte-feuilles, sont : MM. Ancelot, Auger, Biot, le vicomte de Bonald, Henri de Bonald, Campenon, le vicomte de Châteaubriant, Alissan de Chazet, le marquis de Coriolis d'Espinouse, Désaugiers, Dureau de la Malle, Dussault, Duviquet, de Feletz, le marquis de Fontanes, Genoude, Hennet, le marquis d'Herbouville, Abel Hugo, Victor Hugo, Achille de Jouffroy, Lacretelle jeune, Laurentie, de Lourdoueix, Martainville, Mely-Jannin, Michaud, Ch. Nodier, Quatremère de Quincy, Raoul-Rochette, Roger, le baron Trouvé, de Wanderbourg, &c. &c. La Société publiera deux bulletins par mois, indicatifs de l'heure des séances, du nom des auteurs, de la nature et de l'objet des discours, des écrits et des fragmens qui seront prononcés et lus à chaque séance. Ce bulletin sera adressé au domicile de MM. les sociétaires fondateurs et abonnés. Outre la salle des séances publiques, il y a, dans le local de la Société, plusieurs salons : l'un, destiné à la lecture des journaux quotidiens, des feuilles périodiques, des brochures littéraires, politiques et religieuses publiées à Paris, et des principaux écrits de ce genre qui paroissent en France et à l'étranger; un autre salon pour les conversations, et un troisième où sera établie une bibliothèque. Ces salons sont ouverts, chaque jour, à neuf heures du matin, et fermés à minuit. Cent sociétaires fondateurs sont propriétaires de l'établissement; mais la Société des Bonnes-Lettres se compose encore de sociétaires abonnés dont le nombre est indéterminé, et qui sont admis dans la forme indiquée par les statuts. La durée de l'abonnement est d'un an, à partir du 1.<sup>er</sup> janvier 1821; il devra être renouvelé avant pareil jour 1822. Le prix de l'abonnement annuel est de 100 fr., payables au secrétariat, sur la quittance de M. Chevrier, notaire, trésorier de la Société. Il y a aussi des abonnemens par semestre, à raison de 50 fr., pour la convenance de MM. les députés, les officiers en service de la maison du Roi et de Monsieur, de la garde royale, et des corps en garnison à Paris. Les bonnes-lettres et les bonnes doctrines ne pouvant être trop propagées, MM. les fondateurs ont réservé, pour le public des deux sexes, des billets d'entrée aux séances publiques pendant toute leur durée, à raison de 60 fr. par personne. Ces billets ne donnent point accès aux autres salons, dont l'entrée journalière appartient exclusivement à MM. les sociétaires fondateurs et abonnés. Le Société des Bonnes-Lettres se propose de fonder, dans son sein, un ou plusieurs prix d'éloquence ou de poésie sur des questions qui intéresseront essentiellement la morale et la légitimité. Ces prix seront solennellement décernés, dans le sein de la Société, le jour de la clôture de ses séances publiques. Leur valeur pécuniaire, l'époque et les conditions du concours, seront indiquées d'avance, par la voie des journaux. Si le produit des abonnemens annuels et des billets d'entrée aux séances publiques, présente un excédant après le paiement des dépenses et des charges annuelles, cet excédant sera employé, conformément aux statuts, à des œuvres de bienfaisance. M. le marquis de Fontanes, pair de France, et président de la Société des Bonnes-Lettres, présidera la séance d'ouverture, le jeudi 15 février 1821, huit heures du soir. Pour toute espèce de demandes, de communications et d'envois, on



s'adressera au secrétariat de la Société, à Paris, rue de Grammont, n.º 27, près le boulevard, tous les jours depuis huit heures du matin jusqu'à dix, et depuis sept heures du soir jusqu'à onze. Aucun envoi ne sera reçu, s'il n'est affranchi. *Signé* DUCANCEL, directeur.»

*Galerie des beaux-arts, ou Exposition de tableaux, dessins, marbres, bronzes, et autres productions des arts*, boulevard des Italiens, n.º 2: propriétaires, François Sallé, peintre-dessinateur; Frédéric Boudin, directeur de la galerie de sculptures modernes. *PROSPECTUS.* « Paris renferme un grand nombre d'artistes auxquels on doit, chaque année, beaucoup de productions distinguées. Les unes, marquées au coin du génie, attestent de plus en plus la supériorité de notre école; et les autres, sans s'élever à la même hauteur, n'en sont pas moins, en général, dignes d'éloges. Mais comment les amateurs, et notamment ceux qui sont étrangers, pourroient-ils deviner où se trouvent tels morceaux de sculptures, tels bronzes, tels tableaux, tels dessins! Nous pensons que l'unique moyen de remédier à cet inconvénient, est de réunir dans un seul et même emplacement toute les productions des arts du dessin destinées à être vendues. Cette espèce de musée commercial et perpétuel une fois connu des amateurs, ils n'ont plus qu'une démarche à faire de temps à autre pour passer en revue une grande diversité d'objets, et pour faire un choix selon leur goût et leur fortune. Bien convaincus de la vérité de cette assertion, et desirant être agréables à MM. les artistes, ainsi qu'à tous autres propriétaires d'objets d'art, nous avons l'honneur de les prévenir que nous nous empresserons d'accueillir les ouvrages qu'ils desireront mettre en vente. Mais nous devons répéter ici la promesse formelle que nous avons faite à plusieurs artistes d'un rare talent; qui nous ont déjà honorés de leur confiance: c'est d'être très-scrupuleux sur l'admission des ouvrages, et de n'exposer aux regards du public que ceux d'un mérite reconnu. Il est sans doute inutile que nous fassions remarquer que, situé dans le quartier le plus beau, le plus riche et le plus fréquenté de la capitale, notre établissement offre la presque certitude de voir placer, avec autant de promptitude que d'avantage, les objets qui y sont exposés. — *CONDITIONS RELATIVES AU DÉPÔT ET A LA VENTE.* Il sera remis pour tout objet déposé un récépissé signé des propriétaires de l'établissement, sur lequel seront spécifiés les droits d'exposition et de vente, ainsi que le prix auquel l'objet doit être vendu. Le droit d'exposition et de conservation est de demi pour cent par mois, du prix fixé pour la vente, et celui de vente est de six pour cent. Cependant, d'autres arrangemens pourront être faits de gré à gré pour les objets d'une grande valeur. La vente a lieu à *prix fixe*, et chaque objet a une étiquette portant le prix fixé par la personne à qui il appartient. Nous avons cru devoir adopter ce système de vente, parce qu'il ne suffit pas, selon nous, d'avoir des intentions droites, et qu'il faut encore donner aux personnes dont on n'a pas l'avantage d'être particulièrement connu, l'entière assurance que leurs intérêts ne peuvent être trahis. Toutes les ventes sont faites au comptant, et le prix en est remis, dans les vingt-quatre heures, aux propriétaires des objets vendus, sauf la déduction des droits consentis en faveur de l'établissement. Ainsi qu'on vient de le voir, notre galerie est ouverte à toutes les productions des arts d'un vrai mérite. Il ne nous reste donc plus qu'à faire connaître de quoi se compose le fonds de l'établissement. Il offre, indépendamment de beaucoup d'objets rares et curieux, 1.º une collection aussi riche que variée de dessins



originaux des grands maîtres de toutes les écoles; 2.<sup>o</sup> des bronzes et des marbres sculptés, tant originaux que d'après l'antique; 3.<sup>o</sup> le dépôt général et unique de la collection des gravures des ouvrages de Canova, lequel a été donné à l'établissement par ce célèbre statuaire. Il est à remarquer que ces belles gravures, qui forment l'œuvre complet des sculptures de Canova, ont été exécutées à Rome par les soins et sous les yeux de cet habile artiste. Un texte explicatif ajoute encore à l'intérêt qu'inspire ce bel ouvrage. Les propriétaires de l'établissement se chargent de la restauration des tableaux de toutes les écoles, et de procurer et même de faire exécuter, aux prix les plus modérés, tout ce qui est relatif aux arts en général. Afin de donner toute sécurité à MM. les amateurs, ils sont prévenus que toute vente sera faite avec garantie. Enfin, les sieurs Sallé et Frédéric Boudin se chargent de la rédaction des catalogues de tableaux et autres objets d'art destinés à être vendus aux enchères, ainsi que de la direction des dites ventes.»

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de MM. Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.<sup>o</sup> 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.<sup>o</sup> 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

## TABLE.

<i>Système d'agriculture suivi par M. Coke, sur sa propriété d'Holkam, décrit par Edward Digby et Francis Blaikie; traduit de l'anglais par F. E. Molard. (Article de M. Tessier.)</i> .....	Pag.
<i>Sur la Succession des trente-trois premiers Patriarches de la Religion de Bouddha. (Article de M. Abel-Rémusat.)</i> .....	6.
<i>Le Désatir, ou les Écrits sacrés des anciens prophètes persans, &amp;c.; publié avec soin par Moulla Firouz ben Kaous. (Art. de M. Silvestre de Sacy.)</i> .....	16.
<i>Commentaire de Sextus Julius Frontin sur les aqueducs de Rome, traduit avec le texte en regard, par J. Rondelet. (Article de M. Quatremère de Quincy.)</i> .....	32.
<i>Essai d'une Iconographie élémentaire et philosophique des végétaux, par P. J. F. Turpin. (Article de M. Tessier.)</i> .....	37.
<i>Notice pour faire suite au Mémoire sur l'importation des Chèvres-Cachemires, par M. Tessier. (Article de M. Abel-Rémusat)</i> ...	40.
<i>Carte topographique militaire des Alpes, comprenant la Savoie, le Piémont, &amp;c., par J. B. S. Raymond. (Article de M. Letronne).</i> ..	42.
<i>Regnum Saad-aldaulæ in oppido Halebo, à codice arabico editum, &amp;c. (Article de M. Silvestre de Sacy.)</i> .....	45.
<i>Examen de l'état du gouvernement et de la législation en France, à l'avènement de S. Louis, &amp;c., par Maurice-André Philipp. (Art. de M. Raoul-Rochette.)</i> .....	47.
<i>Nouvelles littéraires</i> .....	57.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL  
DES SAVANS.

FÉVRIER 1821.



A PARIS,  
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1821.



JOURNAL

DES SAVANS

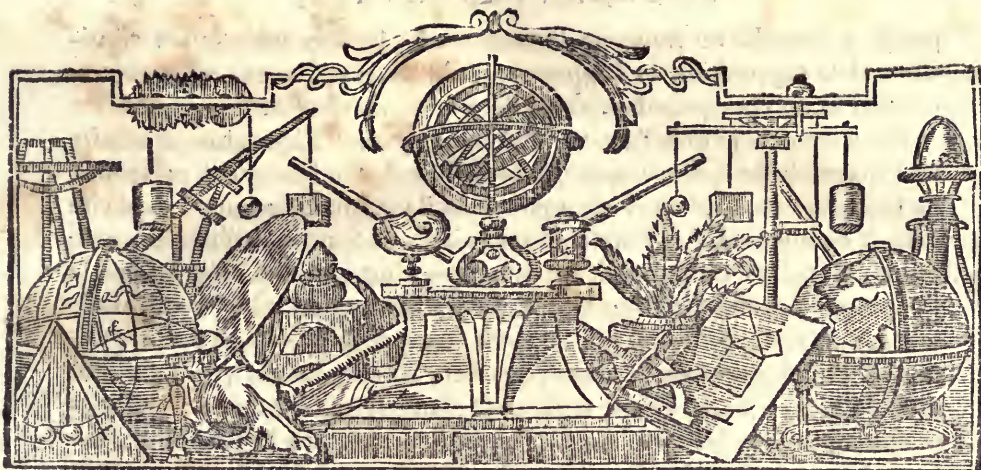
REVUE

---

LE prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.º 17; à Strasbourg, rue des Serruriers, et à Londres, n.º 30 Soho-Square. Il faut affranchir les lettres et l'argent.

*Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, FRANC DE PORT, au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.º 22.*

---



# JOURNAL DES SAVANS.

FÉVRIER 1821.

دساتیر آسمانی بفرزآباد و خشوران و خشور

*THE DESATIR, or sacred Writings of the ancient persian prophets; in the original tongue, &c. — Le Désatir, où les Écrits sacrés des anciens prophètes persans, dans leur langue originale, avec l'ancienne version persane et le commentaire du cinquième Sasan; publié avec soin par Moulla Firouz ben Kaous, qui y a joint un glossaire considérable des mots persans techniques ou tombés en désuétude, et enrichi d'une traduction anglaise, tant du Désatir que du commentaire. Bombay, 1820, 2 vol. gr. in-8.º, 316 pag. de texte, 203 pag. de traduction, et 81 pag. pour le dictionnaire.*

SECOND ARTICLE.

APRÈS avoir exposé les motifs qui peuvent rendre très-suspecte l'é-

poque à laquelle on rapporte la traduction, je dois maintenant considérer si la supposition et l'imposture dont j'accuse l'auteur de cette traduction et du commentaire, s'étendent aussi au texte de l'ouvrage.

Ce n'est pas, je dois l'avouer, une conséquence nécessaire qui résulte de l'ensemble des preuves que j'ai fait valoir contre l'antiquité prétendue de la traduction. Les faits historiques dont il est fait une mention explicite dans le commentaire, ne sont indiqués dans le texte que d'une manière assez vague, et l'on pourroit supposer que c'est par une méprise que le traducteur ou commentateur a appliqué à Manès, à Mazdac, aux Musulmans, aux Turcs enfin, ce qui pourroit être susceptible d'une autre application. La plupart de ces noms, en effet, ne se trouvent point du tout dans le texte; ils se lisent seulement dans le commentaire: quelques autres sont, dans le texte, fort différens de ceux qu'on lit dans la traduction. Ainsi, au lieu de Parwiz, on lit dans le texte *Herdjivar* هرچيوار et *Hamirad* هميراد; au lieu du nom des Turcs ou Tartares, qui dans la traduction est تمردان, on lit dans le texte *Demoudam* دمودام et *Nimcar* نيمكار. Mais il faut remarquer qu'il en est de même de tous les noms propres d'origine persane: ils sont tellement défigurés dans le texte du Désatir, ceux même dont l'étymologie persane nous est bien connue, que sans la traduction on auroit peine à les reconnoître; et assez souvent le même nom se trouve altéré de diverses manières. En voici des exemples:

Houschenc,	هورساد	Zoroastre,	هرتوش
Djemschid,	جرمشار		هرتوساد
Féridoun,	پريسدوم		هرتوراش
Minotchehr,	ميروزاد	Darab,	نشاب
Caï Khosrou,	کيلاسرو		دروتناس
Siawakhsch,	هیرتاوش	Sécander,	سيکندش
Roustam,	رستال	Ardeschir,	هردوير
Lohorasp,	نيناسپ	Sasan,	اردیناس

Il en est de même des noms de pays:

Iran,	هیراس	Roum,	توپال
	هیرتاس	L'Inde,	ازند
Yunan,	نوراح	Madaïn,	مدیر

Il faut ajouter que les sept planètes se trouvent nommées deux fois, et que les noms qu'elles portent dans le premier passage, *page 53*, sont tout-à-fait différens de ceux que leur donne le Désatir dans le second, *page 98*.



L'objection tirée de la différence des noms est donc de peu de valeur ; elle est d'autant plus foible, que la suite des faits justifie les applications faites par le traducteur ou le commentateur.

Au surplus, le texte du Désatir me paroît porter des caractères si évidens d'imposture, que la critique ne sauroit se dispenser de le rejeter, quand même il ne pourroit être attaqué par les moyens que j'ai fait valoir contre l'antiquité de la traduction.

Quand je parle ici d'imposture, je n'entends pas seulement dire qu'il est faux que les diverses parties dont se composé ce recueil aient été écrites par différens personnages se disant inspirés, à des époques très-éloignées les unes des autres, et dont quelques-unes remonteroient à une antiquité pour laquelle aucune langue peut-être n'a d'expressions. Je n'entends pas non plus reléguer simplement au nombre des fables les plus absurdes, ces dynasties des Mahabadiens et de leurs successeurs, que William Jones, et après lui quelques autres orientalistes, se sont beaucoup trop pressés d'adopter, et dont ils rougiroient vraisemblablement aujourd'hui, depuis qu'elles ont produit leurs titres. Je veux dire que la critique ne permet pas même d'admettre que le Désatir ait été écrit dans une des langues de la Perse, antérieurement à la destruction de la dynastie des Sassanides et à la formation de la langue persane moderne, et que, loin de cela, on peut affirmer que le langage dans lequel ce livre est écrit, n'est qu'un idiome artificiel, inventé pour donner du crédit à l'imposture, et que ce prétendu texte a été calqué sur le texte persan, qui, suivant l'auteur de toute cette imposture, n'en seroit que la traduction.

Déjà un orientaliste qui paroît avoir de cette prétendue langue mahabadienne la même opinion que j'énonce ici, a pris la peine d'indiquer les différens genres d'altérations et les diverses combinaisons au moyen desquelles les mots de ce langage factice ont été formés de ceux de la langue persane. Il est difficile de ne pas reconnoître effectivement que les rapports très-multipliés qui existent entre les deux idiomes, sont le produit d'une opération systématique, et non pas l'effet du hasard, ou celui du temps, qui marche d'une manière moins régulière dans les changemens qu'il fait subir au langage. La grammaire du langage mahabadien est évidemment, pour toute la partie étymologique, et même, ce qui est singulièrement frappant, en ce qui concerne les verbes anomaux, calquée sur la grammaire persane ; et quant aux mots radicaux, s'il y en a beaucoup dont on ne reconnoît pas l'origine, il y en a aussi un très-grand nombre où l'on retrouve sans aucun effort la racine persane plus ou moins altérée. Toutefois il est encore, je pense, une preuve plus forte de l'opération systématique qui a produit cet idiome factice. Cette preuve,

je la tire de l'identité parfaite et constante qui règne entre la phraséologie persane et celle de l'idiome mahabadien. Les deux textes sont tellement calqués l'un sur l'autre, toutes les fois que la traduction ne dégénère pas en paraphrase ou commentaire, comme cela arrive fréquemment, que chaque phrase, dans l'un et dans l'autre, a toujours le même nombre de mots, et que ces mots sont toujours rangés dans le même ordre. Pour produire un pareil résultat, il faut admettre deux idiomes dont la grammaire fût parfaitement semblable, soit par rapport à la partie étymologique, soit par rapport à la syntaxe, et dont le dictionnaire composé offrît précisément le même nombre de mots, soit noms, verbes ou particules; ce qui supposeroit deux nations ayant précisément le même nombre d'idées, soit absolues, soit relatives, et ne concevant que le même genre et le même nombre de rapports. Ajoutez que cette parfaite identité de conceptions tombe en très-grande partie sur des idées abstraites et métaphysiques, où un pareil concours est infiniment plus difficile que s'il ne s'agissoit que d'objets et de rapports perceptibles aux sens. Je ne crains point de dire qu'aux yeux de tout homme accoutumé à comparer les langues et à observer par quelle variété de moyens elles arrivent toutes au même but, cette seule observation vaut une démonstration complète de l'opinion que je soutiens. Si à cela se réunissent les preuves de fait que j'ai déjà alléguées contre l'authenticité de la prétendue traduction, je ne crois pas que l'esprit le plus prévenu puisse y résister.

Il devient alors superflu d'examiner si ce langage ne contient pas des mots qui n'ont pu avoir cours parmi les Persans qu'après leur fusion avec les Arabes musulmans, si le mot *Désatir* lui-même n'est pas de ce nombre. Cet argument, le premier je crois qu'on ait fait valoir comme décisif contre l'authenticité du *Désatir* (1), seroit, ce me semble, bien foible, s'il étoit seul. Moulla Firouz y a répondu en citant des momens incontestables du temps des Sassanides, où l'on trouve des mots dont l'origine est indubitablement due aux langues qu'on nomme aujourd'hui *sémitiques*. Il a aussi allégué le dictionnaire pehlvi, publié par M. Anquetil du Perron, et qui renferme plusieurs mots chaldéens, tout-à-fait étrangers aux idiomes d'origine persane. Ces faits sont certains, mais ils ne répondent pas directement à l'objection, qui consiste principalement en ce que le mot *دستور* *dostour* ou *destour* étant

---

(1) On imprimoit cet article, lorsque j'ai reçu la critique du *Désatir* insérée dans le journal de Calcutta, au mois de janvier 1819. C'est à cette critique qu'a répondu Moulla Firouz, dont la réponse se trouve dans l'*Asiatic Journal*.



originellement persan, on a employé, non son pluriel persan *دستورها* *déstourha*, ou *دستوران* *déstouran*; mais le pluriel que les Arabes lui ont donné en l'admettant dans leur langue. On pourroit encore objecter à Moulla Firouz que les mots d'origine étrangère qu'on trouve dans la langue pehlie et sur les monumens sassanides, et qu'il regarde comme empruntés à la langue arabe, sont bien plutôt des emprunts faits au langage chaldéen ou syrien. Toutefois la capitale de la Perse avoit, sous les Sassanides, trop de rapports avec les tribus arabes de la Mésopotamie, les rois de Hira, et même avec le Yémen, pour que l'on soit autorisé à regarder comme impossible le passage de quelques mots ou de quelques formes arabes dans la langue persane. J'ajoute même qu'on seroit plutôt autorisé à faire valoir, en faveur de la prétendue antiquité du Désâtir, l'absence de mots arabes dans la traduction et le commentaire. Le langage de cette version et de ce commentaire est un persan exempt du mélange de mots arabes (1), et il contient au contraire un fort grand nombre de mots qui ne sont pas d'usage dans le langage ordinaire, et qui apparemment sont particuliers à la secte à laquelle appartient cette doctrine, et forment une sorte d'argot ou langage de convention. Ces mots, que Moulla Firouz a réunis en un dictionnaire joint au volume qui contient la traduction anglaise, se trouvent aussi presque tous dans le *Burhani kati*, qui ne les distingue point des autres mots persans et n'indique pas la source où il les a puisés. Pour qu'on ait une juste idée de ce que je dis ici, je vais citer quelques lignes du commentaire du livre de Sasan I, et j'indiquerai les mots que je crois particuliers au Désâtir.

Je dois transcrire d'abord la traduction anglaise. Ce qui suit est tiré du commentaire sur le livre de Sasan I, p. 27 du texte, 149 de la traduction :

« In a trance, I beheld my sage and respected ancestor who said, for the better interpretation of the book which Yezdan hath sent unto me, do thou make use of some intelligent words, even though they may be such as occur in the translation of the respected Desâtir. I have therefore inserted, after the translation, such illustrations and proofs as

---

(1) M. Norris, auteur de l'excellent article que j'ai déjà indiqué, et qui se trouve dans l'*Asiatic Journal*, numéro de novembre 1820, a remarqué un très-petit nombre de mots arabes, ou dérivés de racines arabes, dans le texte du Désâtir, comme *دين* *religion*, *شمس* *lumière*, de *شمس* *soleil*; *نورباري* *céleste*, de *نوري* *lumineux*: mais ces rapports étymologiques sont, pour la plupart, fort peu certains, et les plus frappans peuvent aussi bien être empruntés du chaldéen et du syriaque que de l'arabe.



seemed to be conformable to reason. On that account, we cite the expressions used by the king, the most just and first legislator, the instructor of the legislating prophets, the adorner of knowledge, Hosheng, in the Jawedân-Khirid, in the exposition of the words which the sun spoke to that exalted being.

» The necessarily-existent is the creator of the conditionally-existent.

» The explanation is this, whatever is conceivable is either necessarily-existent, or conditionally-existent, or necessarily-non-existent. For if we regard only the nature of things, abstractly, undoubtedly whatever does not possess the possibility of non-existence, is necessarily-existent; and what hath not the capacity of existence, is necessarily-non-existent, as, for example, the union of two opposites; while what enjoys the capacity of either, is conditionally-existent. Now this conditional existence (or existing in possibility), which they call *nawer-fertash*, of necessity requires some giver of being, who is denominated the creator of the supposed possible thing. For, if it possessed an equal tendency to existence and to non-existence, without any difference whatever, it is plain, at a single glance, and without any necessity for reasoning, that, in that case, it must require some power to give it existence, and this power is its maker; and, on the other hand, supposing that this tendency were not equal, still it cannot possess necessary existence, or which is called *girwer*; for, if it did, then it could not be contingent (as was supposed). »

Voici le texte persan de ce passage :

دانا نیای بزرگوار را در فرزندش دیدم گنه گفتم در همسیراز نامه که یزدان  
بر من فرستاده حتی از سخنان خرد پسند یاد آور هر چند در همسیراز است  
دساتیر درست سپس پای چم فرودها ورهبرهایی که خرد پسند آورده شده  
لاد برین میگویم که خسرو پیشداد پیشداد آموزگار پیغمبران داد نهاد پیرایند  
فرهنگ هوشنگ در جاودان خرد همپرمایند در سفرنگ نوله خورشید که با آن  
سروز گفته کنند است بایسته هستی شایسته هستی را  
دیچاس چنین که هرافته یا بایسته هستی است یا شایسته هستی است یا نا  
بایسته هستی زیرا که اگر نکه در روان هرافته او کرده بدش دیدن از جزا و از  
لاد شایش نیستی نداشته باشد بایسته هستی است و اگر پذیرای هستی نباشد  
نا بایسته هستی است چون گرد آمد دو دشمیر و اگر او را سزاواری هر دو باشد  
شایسته هستی است و شایسته هستی را که ناور فرتاش گویند نا چار است از هستی

دهی که آنرا کنور آن ناور خوانند زیرا که اکثر پیونده بهستی و نیستی هر دو برابر باشد بی فرو گذاشتی بکسین انداز بی اندیشه دانیم که هستی او را فزاینده باید که باو هست شود و آن کنند اوست و اکثر برابر نباشد هستی وی بایسته که گوروش خوانند نتواند بود

Présentons maintenant la liste des mots étrangers à l'idiome persan que renferme ce passage assez court :

فرز نشاد	مراقبه	méditation,	هرافتنه	مفهوم	ce que l'esprit conçoit,
همسیراز	تفسیر	interprétation,	لاد	سبب	cause,
شبت	حضرت	auguste,	دشمن	دشمن	opposé,
فرنود	حجت	argument,	ناور	ممکن	possible,
لادبرین	بنابراین	en conséquence,	فرز نشاد	وجود	existence,
سفرنگ	شرح	commentaire,	کنور	سازنده	faiseur,
نوله	کلام	discours,	گوروش	واجب	nécessaire.
دیماس	توضیح	explication,			

Entre ces mots, quelques-uns ne sont pas tout-à-fait étrangers à la langue persane; leur signification est seulement détournée, comme لاد qui veut dire *mur, assise de pierres*. D'autres sont seulement un peu défigurés, comme دشمن pour دشمن *ennemi, opposé*, کنور qui paroît composé de کن *impératif de کردن faire*, et de وور *possesseur, doué*.

Au surplus, si l'on demandoit à quoi peut servir un commentaire qui renferme tant de mots inconnus, je répondrois que l'idiome factice dans lequel est écrit le Désatir, n'a sans doute pas été inventé uniquement par l'auteur de cet ouvrage et pour ce seul ouvrage; qu'il doit avoir été adopté par une secte pour cacher aux profanes la connoissance de ses dogmes, et que quelques-uns des livres que cite l'auteur du commentaire, tels que le دو کیمی et le پرتوستان, sans parler de ceux que j'ai déjà indiqués et qui sont attribués aux prophètes Houschenc, Djemschid, &c., si pourtant ces citations elles-mêmes ou quelques-unes d'entre elles ne sont pas de pures impostures, ont été écrits dans ce même jargon (1).

Heureusement nous ne sommes pas réduits aujourd'hui à démontrer la possibilité de créer et de faire adopter par une association secrète un

(1) Il faut encore observer que l'auteur du Dabistan cite d'autres livres de cette secte que le Désatir; ce sont l'*Améghistan*, le *Timaswasir*, l'*Akhtéristan*. Quant au Désatir, s'il n'y a pas erreur de la part de l'éditeur, il le nomme *Destanir*; et, quoi qu'en dise dans son apologie Moulla Firouz, il est très-vraisemblable que cet écrivain n'a jamais vu le Désatir.



langage de convention, tel que nous le supposons ici. C'est un fait à l'abri de toute critique, que parmi les Musulmans mêmes, les sofis ou mystiques ont composé, avec un artifice admirable, pour l'usage de leur secte, une langue dont nous possédons la grammaire et le dictionnaire, et que plusieurs livres de leur doctrine mystique ont été écrits en ce langage, qu'ils appellent l'idiome *balaïbalan*. Ce fait curieux est aujourd'hui connu de tout le monde par l'extrait que j'ai publié de la grammaire et du dictionnaire de ce langage, dans le tome IX des Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi.

Ajoutons que, suivant l'auteur du Dabistan, les partisans de cette doctrine conviennent eux-mêmes que ce langage est un idiome divin et céleste, différent de tous ceux qu'on a jamais parlés sur la terre. Je vais citer le passage de cet auteur.

ویزدان بهر آباد نامه فرستاد دستنایر نام که در هر دانش و همه زبان بود  
 و آن مشتمل بر چندین دفتر و بهر لغتی چند مجلد و در آن زبانی بود که بهر زبان  
 فرودیان نمی ماند و آنرا آسمانی زبان نامند و همه آباد بهر طائفه زبانی داده بموضعی  
 لادق فرستاد تا یارسی و هندوی و روی و امثال آن

«Dieu envoya à Abad un livre nommé *Destanir*, qui contenoit toutes  
 » les sciences et toutes les langues. Ce livre formoit plusieurs tomes, et  
 » il y avoit en chaque langue plusieurs volumes; parmi cela il y avoit  
 » une langue qui ne ressembloit à aucune des langues des habitans de  
 » ce bas-monde; on l'appelle *la langue céleste*. Le grand Abad ayant  
 » donné à chaque nation une langue, il envoya (chaque livre) à un  
 » lieu convenable, comme le persi, l'indien, le grec et autres sem-  
 » blables.»

Moulla Firouz appelle aussi ce langage une langue céleste, et fait allusion au fait rapporté ici par l'auteur du Dabistan. Si l'on nie ce fait, il se croit en droit de nier de même l'authenticité des livres sur lesquels reposent le judaïsme et la religion chrétienne. Au surplus, la critique de Moulla Firouz n'est pas de nature à satisfaire des Européens.

La manière dont l'auteur du Dabistan parle du *Désatir*, en admettant même que l'altération du nom ne soit due qu'aux copistes, donne tout lieu de penser qu'il ne connoissoit ce livre que par ouï-dire. S'il l'eût eü sous les yeux, il n'auroit pu méconnoître l'extrême affinité de ce langage avec le persan moderne, et il n'auroit pas dit que cet idiome céleste ne ressembloit à aucune des langues que parlent les hommes.

Mais peut-être le langage que nous offre le *Désatir* n'est-il pas le seul idiome factice dont cette secte ait fait usage. En effet, l'auteur du com-

mentaire cite quelque part un ouvrage intitulé *Hanejtour*, qui est considéré comme une portion du Désatir, et qui est écrit en langue *simrani*. Cette langue, d'après cette manière de s'exprimer, paroît devoir différer de la langue céleste. Je ne sais si ce mot *سمران* ne viendrait pas de *سمراد*, qui signifie, suivant le dictionnaire de Moulla Firouz, *imagination, fantaisie*.

Ce que j'ai dit de l'absence presque totale de mots arabes dans le Désatir, pourroit faire penser que cet ouvrage remonte du moins au premier ou au plus tard au second siècle de l'hégire : c'est ce que semble admettre l'écrivain que j'ai déjà cité, M. Norris. Il pense que le Désatir doit avoir été écrit dans le VII.<sup>e</sup> siècle, à l'occasion de l'introduction de la religion musulmane en Perse. On aura voulu, suivant lui, l'opposer à l'Alcoran; et on lui a supposé une origine céleste, pour qu'il exerçât plus d'influence sur l'esprit des peuples. La mention qui y est faite de Mahomet et de l'invasion de la Perse par les Arabes, ne permet pas de lui assigner une plus haute antiquité; et, ajoute M. Norris, « je ne puis imaginer, d'après l'absence de toutes les consonnes dures » de l'alphabet arabe à l'exception du ع, qu'on doive le rapporter à » une époque plus rapprochée, à moins toutefois que cette omission » n'ait été pratiquée à dessein, ce qui ne seroit pas impossible. »

Pour moi, j'adopte tout-à-fait cette dernière supposition, et je ne crois pas qu'on puisse assigner à la composition du Désatir une époque plus reculée que celle des Seldjucides; c'est-à-dire, le VI.<sup>e</sup> siècle de l'hégire. Je fonde mon opinion sur deux raisons.

La langue persane actuelle devoit être tout-à-fait formée lors de la fabrication du Désatir, puisque le langage factice dans lequel ce livre est écrit, est calqué sur le système grammatical du persan moderne. Or, sous la dynastie des Sassanides, c'étoit le pehlvi que l'on parloit et écrivoit communément en Perse, comme le prouvent incontestablement les inscriptions et les médailles. C'est en pehlvi que Nouschirévan faisoit traduire les livres que Barzouyeh avoit rapportés de l'Inde. Le persan actuel ne paroît être devenu la langue de la littérature que vers le IV.<sup>e</sup> siècle de l'hégire. Je sais bien qu'on admet communément que cet idiôme existoit déjà sous les noms de *parsi* et de *deri*, du temps des Sassanides, et concurremment avec le pehlvi. C'est un fait sur lequel nous sommes réduits à des conjectures. Je ne prétends point absolument le rejeter; toutefois, comme nous ne voyons la littérature persane jeter quelque éclat que sous la dynastie des Samanides, il est très-naturel de penser que le *parsi*, s'il existoit effectivement dès le temps des Chosroës, a éprouvé de grands changemens dans les trois siècles qui séparent les



derniers des Sassanides du premier des Samanides. D'ailleurs, si l'on considère l'intime structure du persan moderne, on se convaincra que sa phraséologie et son système entier de syntaxe se sont formés sous l'influence de la langue arabe.

Ma seconde raison, que j'ai déjà touchée plus haut, est fondée sur les faits dont il est fait mention dans les deux derniers livres du *Désatir*. Il y est parlé très-clairement des querelles entre les Abbasides et les descendans d'Ali; de l'adoption du mahométisme par la presque totalité des habitans de l'Iran; des sectes ennemies les unes des autres qui se sont élevées parmi les Musulmans; enfin de la puissance des Turcs ou habitans du Touran, qui doivent enlever la domination aux Arabes. Si l'on vouloit douter qu'il faille effectivement entendre par *Témoudan* les habitans du Touran ou les Turcs, je n'aurois besoin d'observer qu'une seule chose; c'est que cette signification est adoptée par l'auteur du commentaire, qui pourroit bien être aussi l'auteur du texte même; et par l'auteur du dictionnaire *Burhani kati*. D'ailleurs de quelle autre nation auroit-on pu dire avec vérité qu'elle arracherait la domination aux Arabes!

Il y auroit cependant une manière de concilier l'opinion de M. Norris et celle que j'adopte. Ce seroit de supposer que les deux derniers livres du *Désatir*, ceux de Sasan I et Sasan V, sont d'une époque plus récente que le reste du recueil. On pourroit alors reculer tout le reste jusqu'au II.<sup>e</sup> ou au III.<sup>e</sup> siècle de l'hégire; et placer les deux derniers livres au VI.<sup>e</sup> siècle, peut-être même leur assigner une époque encore plus rapprochée. Quelques légères différences observées par M. Norris entre le langage des deux derniers livres et celui du livre précédent, pourroient donner quelque vraisemblance à cette supposition. Je ne crois pas qu'on puisse rapprocher la composition du *Désatir* à des temps postérieurs à l'invasion des Mongols et aux conquêtes de Djenghiz-khan et de ses fils, qui, dans le XIII.<sup>e</sup> siècle, ébranloient toute l'Asie et une partie de l'Europe. Comment l'auteur de cette imposture auroit-il négligé un si riche sujet de prophétie!

De tout ce que nous avons dit sur l'ouvrage qui a été l'objet de cette notice, conclura-t-on que Moulla Firouz n'a rendu aucun service à la littérature, en publiant le *Désatir*? Non sans doute; nous croyons, au contraire, que l'on ne sauroit trop encourager la publication de tout ce qui tend à étendre et à rectifier nos connoissances sur les opinions religieuses et philosophiques de l'Asie. Le *Désatir* nous fait connoître que le sabéisme ou culte des astres, joint à la croyance d'un premier être immatériel, immuable, incompréhensible, auteur de tout ce qui existe

hors de lui, a été long-temps et est peut-être encore aujourd'hui la religion d'une partie des habitans de la Perse et de l'Inde septentrionale. Il nous fait voir alliée à cette croyance une sorte de mysticisme qui, née peut-être dans l'Inde, se retrouve dans la doctrine des sofis au sein de l'islamisme, de cette religion qui, dans son principe, semble le plus éloignée du spiritualisme. Quoique ce livre soit loin de pouvoir prétendre à la haute antiquité qu'il s'attribue lui-même, on ne sauroit douter qu'il ne contienne d'anciennes traditions dont une judicieuse critique peut profiter en les séparant des idées plus modernes qui en ont changé la face, et qui peut-être sont dues au mélange des doctrines et des traditions anciennes. Il confirme ce que nous ne savions que sur l'autorité peu imposante de l'auteur du *Dabistan*, et il nous apprend en même temps le cas que nous devons faire de cette chronologie prodigieuse, de ces dynasties qui ont régné des myriades d'années avant l'origine du globe. Ne nous eût-il rendu d'autre service que de nous mettre à même de réduire à sa juste valeur cette découverte tant vantée par W. Jones, d'une antiquité historique inconnue même à la mythologie orientale, ce ne seroit pas une petite obligation dont nous lui serions redevables. Il est dans la critique comme dans la nature, des phénomènes qui cessent d'effrayer et de troubler l'imagination, dès qu'on peut les envisager de près. Les rendre accessibles, c'est restituer à la raison ses droits qu'avoit usurpés le préjugé, la frayeur ou l'enthousiasme. Une autre utilité qui résulte de la publication du *Désatir*, c'est que ce livre nous révèle la source d'une multitude de termes admis dans le *Burhani kâti* par l'auteur de ce dictionnaire, comme s'ils appartenoient véritablement à la langue persane, et cependant ignorés de tous les autres lexicographes.

Il auroit été à souhaiter que l'éditeur eût eu à sa disposition une typographie moins imparfaite que celle du *Courrier de Bombay*. C'est surtout dans un livre du genre de celui-là qu'on voudroit n'être pas arrêté à chaque instant par des obstacles qui rendent la lecture pénible et quelquefois incertaine. Un autre service que l'éditeur eût pu joindre à ceux qu'il a rendus en publiant cet ouvrage, c'auroit été de réunir, sous la forme d'un dictionnaire, les mots de l'idiome factice dans lequel est écrit le *Désatir*. Ce lexique n'auroit été ni long ni difficile à faire; et il seroit d'une utilité infinie, si l'on venoit à découvrir quelque autre livre écrit dans le même jargon, et qui ne fût pas, comme celui-ci, accompagné d'une traduction et d'un commentaire.

Pendant que je m'occupois, dans les courts intervalles de temps dont je puis disposer, à recueillir, dans une lecture attentive du *Désatir*, tout ce qui pouvoit servir à former mon opinion sur le mérite et l'âge de



cet ouvrage, j'eus connoissance d'un mémoire sur le même sujet inséré dans le second volume des Transactions de la société littéraire de Bombay. Afin de n'apporter aucun préjugé dans l'examen que j'avois entrepris du Désatir, je me fis un devoir de ne pas même jeter les yeux sur ce mémoire, dont l'auteur est M. William Erskine. Tout ce que j'ai dit jusqu'ici étoit écrit lorsque j'ai lu ce mémoire. J'ai vu avec plaisir que M. Erskine partageoit absolument l'opinion que je me suis faite du Désatir, et sur-tout qu'il exprimoit comme moi, et même beaucoup plus fortement que je ne l'ai fait, son étonnement de l'espèce d'enthousiasme, ou plutôt d'engouement, qu'avoient inspiré à W. Jones les rêveries consignées dans le Dabistan sur la dynastie des Mahabadiens. M. Erskine va plus loin que moi; il n'accorde guère au Désatir que deux ou trois cents ans d'antiquité, et il croit qu'il a été écrit dans l'Inde. Il se fonde principalement sur deux raisons : la première est un assez grand nombre de mots qui lui paroissent, malgré d'assez fortes altérations, empruntés du samskrit et sur-tout de la langue vulgaire de l'Inde, de l'indoustani. Les exemples qu'il donne, et sans doute il n'a pas choisi les moins vraisemblables, ne me paroissent pas très frappans, quoique cependant je sois fort porté à croire que le Désatir, ainsi que je l'ai dit, a été composé dans l'Inde, sous l'influence des doctrines, et des usages des Musulmans et des Indiens. La seconde est tirée des faits énoncés sous forme de prophéties dans le Désatir. Il en est un que j'avois passé sous silence, parce que je ne le comprends pas bien, et qui, si M. Erskine ne s'est pas trompé dans le sens qu'il donne au passage où il est énoncé, prouveroit que le Désatir, ou du moins le livre de Sasan I, ne remonteroit pas à plus de deux siècles et demi ou environ. A la suite d'un passage que j'ai cité, et où il est question des Témoudan, c'est-à-dire, suivant moi et suivant M. Erskine, des Turcs qui doivent arracher la souveraine domination aux Arabes, on lit : « Vous verrez ces sectes dans la religion *taklisi* (c'est-à-dire, suivant la traduction persane, *dans la religion arabe*), présenter » en ayant un pyrée ou temple du feu, et leur bouche sera le tuyau de » cheminée du pyrée. » Le texte persan est conçu ainsi : *وینتی در تازی آیین آن ایمنان را آتشکده در بیش و شود دهن ایشان دودکش آتشکده*

M. Erskine croit qu'il est question ici de l'usage de fumer le tabac. Si cette supposition étoit appuyée de quelque fait; si, par exemple, on avoit observé que les Parses, ou quelques sectes de philosophes mystiques du nord de l'Inde, eussent en horreur l'usage de fumer, je n'hésiterois pas à adopter l'interprétation de M. Erskine; mais je ne me rappelle pas avoir lu dans les voyageurs aucune observation de cette nature. Je serois ce-

pendant fort porté à croire que les disciples de Zoroastre condamnent l'usage de fumer, parce qu'il est défendu aux Parses de souffler le feu avec la bouche (*Zend. Av.* tom. II, p. 43 et 597); et que la fumée semble être une production d'Ahriman et des Dews. (*ibid.* p. 355). Toutes fois j'ai fait observer précédemment que l'auteur du *Désatir* ne disant rien de l'invasion des Mongols, on est autorisé à penser que cet ouvrage a été composé avant Genghiz-khan. Pour écarter cette objection, on pourroit dire que ce sont précisément les Mongols et les Tartares de ce conquérant qu'il faut entendre par le mot *Témoudan*, et le rapport qu'a ce nom avec *Témoudjin*, nom primitif de Djenghiz-khan, pourroit venir à l'appui de cette opinion. Je m'abstiens de prononcer sur cette question, et je termine ici cette notice qui, je pense, ne paroîtra très-longue qu'à ceux qui n'auront pas essayé d'appliquer la critique à des ouvrages de la nature du *Désatir*.

SILVESTRE DE SACY.

*MONOGRAPHIE HISTORIQUE ET MÉDICALE DE LA FIEVRE JAUNE DES ANTILLES, et Recherches physiologiques sur les lois du développement et de la propagation de cette maladie pestilentielle; lues à l'académie royale des sciences de l'Institut, dans ses séances des 6 décembre 1819, 17 avril et 19 juin 1820, par Al. Moreau de Jonnés, corr. de l'Institut, &c. Paris, chez Migneret, imprimeur-libraire, rue du Dragon, n.º 20; Bechet, libraire, place de l'École de médecine; Crevot, libraire, rue de l'École de médecine, n.ºs 11 à 18: un vol. in-8.º de 384 pages.*

L'OUVRAGE de M. Moreau de Jonnés (1) est divisé en trois parties. L'auteur, après avoir établi une synonymie de la fièvre jaune, passe à la première partie, qui contient des recherches sur les irruptions de cette maladie pendant les xv.º, xvi.º, xvii.º et xviii.º siècles. Pour acquérir les lumières qu'il vouloit répandre, il a consulté les historiens et les voyageurs espagnols, anglais, français et italiens, qui ont parcouru le nouveau monde où qui en ont recueilli les annales depuis l'époque où il a été découvert. C'est dans ces sources qu'il a puisé de quoi tracer la marche de la fièvre jaune dans les divers pays où elle a exercé ses ravages;

(1) On a déjà de lui un bon *Essai sur l'hygiène militaire des Antilles*, imprimé à Paris en 1817.



il l'a fait avec d'autant plus de facilité, qu'il a habité une partie de ces pays, où il a pu voir par lui-même et prendre des renseignemens. M. Moreau de Jonnés commence par dire qu'il y a des maladies qui, sous tous les climats, ont des effets analogues ou même identiques; par exemple, on voit des fièvres intermittentes dans la campagne de Rome, qui ne diffèrent, ni par leur caractère, ni par leur cause, de celles que donnent aux habitans des Indes orientales et occidentales les exhalaisons des marais: une même puissance produit en tout lieu la dysenterie; l'humidité de l'atmosphère développe des affections cutanées, absolument semblables sur les bords inondés du Nil et sur les rives marécageuses de l'Atlantique équatoriale.

D'autres maladies ont leur origine cachée: quoique soumises à l'action d'agens extérieurs et à l'influence de la constitution physiologique des individus, elles ne doivent, suivant M. de Jonnés, leur existence ni aux altérations fortuites, ni aux altérations naturelles; elles se perpétuent d'elles-mêmes, comme on en voit dans les végétaux. Nées de temps immémorial sur des points isolés, elles se sont répandues dans diverses directions, par des transmigrations que le commerce et la guerre ont provoquées parmi les peuples. C'est ainsi qu'en Europe les croisades ont apporté la lèpre des Grecs et la peste du Levant, et les compagnons de Christophe Colomb, la siphilis et la fièvre jaune.

L'origine primordiale de la dernière se perd dans l'obscurité: on ne peut remonter plus haut qu'à l'époque où pour la première fois la race européenne a été frappée de ce fléau, c'est-à-dire, à la découverte de l'Amérique équatoriale, d'où elle a été transmise à notre continent. M. Moreau de Jonnés la met dans la classe des maladies redoutables, qui existent et se propagent d'elles-mêmes.

Il ne croit pas qu'elle ait eu lieu dans la Grèce et qu'Hippocrate l'ait connue; car, ou elle y auroit été importée, ou elle y seroit endémique. Dans le premier cas, elle seroit venue du littoral de la Méditerranée, et, dans le second, elle seroit née de l'effet des localités ou de celui du climat. Aucun fait n'atteste que, dans ces pays, il y ait eu une autre contagion aussi meurtrière que la peste, et que le climat ait éprouvé des changemens depuis vingt siècles. Ce qui a fait penser qu'elle pouvoit avoir existé dans la Grèce, c'est qu'on a pris pour elle le *causus* (fièvre ardente) d'Hippocrate, à cause de quelques symptômes analogues à ceux de la fièvre jaune; mais, outre que de là elle se seroit répandue d'une île à l'autre, dans la Sicile, dans l'Italie méridionale, comme a fait celle des Antilles sur le continent d'Amérique et en Espagne, la similitude d'un ou de plusieurs symptômes ne constitue pas une même maladie.

Nous savons qu'il y a des symptômes généraux, qu'il y en a aussi de particuliers qui appartiennent à différentes maladies, et qui ne sont pas ceux qui les caractérisent essentiellement. Rejetant l'idée d'une existence ancienne de la fièvre jaune dans le Levant, M. Moreau de Jonnés revient à celle qu'il avoit émise de son origine dans les îles de l'Amérique. Les Espagnols que Christophe Colomb avoit débarqués en 1493 à Saint-Domingue, à son deuxième voyage, qu'il fit un an après le premier, en furent attaqués en 1495, au rapport d'Oviedo de Herrera et de Lopez de Gomara. Les détails que M. Moreau de Jonnés a recueillis sur la maladie qu'éprouvèrent ces premiers colons, ne laissent aucun doute sur son identité avec la fièvre jaune actuelle. Il en conclut qu'elle est endémique parmi les peuples indigènes des Indes occidentales, et que les Espagnols, établis les premiers à Saint-Domingue, l'ont contractée par leur communication avec les anciens habitans de cette île; ce qui la pourroit faire regarder comme contagieuse: c'est aussi l'opinion bien prononcée de l'auteur. Il se fonde, 1.° sur l'habitude des aborigènes de Saint-Domingue et des habitans des petites Antilles, qui, pour éviter la maladie, quand elle règne, changent de logement, dans l'espoir d'être placés plus sainement ailleurs: le seul motif d'éviter les exhalaisons funestes nous sembleroit devoir suffire; 2.° sur la qualification que lui donnent plusieurs missionnaires; 3.° sur la rapidité avec laquelle elle se transmet. La Barbade lui paroît être le centre d'infection que répandent les expéditions de la marine anglaise dans les autres îles de l'archipel des Antilles. Dans l'histoire de ces expéditions, dit M. Moreau de Jonnés, on peut suivre les effets meurtriers de la fièvre jaune. Comme la contagion de la fièvre jaune n'est point avouée et reconnue par tous les gens de l'art, et qu'elle est un objet de dissidence, nous y reviendrons un peu plus loin.

Dans la deuxième partie, M. Moreau de Jonnés présente un tableau historique et médical des irruptions de la fièvre jaune des Antilles, tableau dressé d'après l'observation immédiate de cette maladie à bord des vaisseaux, dans les hôpitaux et parmi les troupes des Indes occidentales. Par le moyen de recherches suivies, l'auteur a eu la connoissance certaine de cent vingt irruptions de la fièvre jaune depuis la découverte du nouveau monde jusqu'au commencement du XIX.° siècle. Ces irruptions ont été remarquables par leurs caractères particuliers et par l'étendue de leurs effets meurtriers; il cite différens traitemens qu'on fit aux malades. Les vieux médecins du pays, qui croyoient que toutes les maladies devoient leur origine à des humeurs, employoient les émétiques et les purgatifs; les femmes de couleur, car il y en a parmi elles qui



exercer la médecine dans les îles, prétendant que la fièvre jaune étoit une maladie inflammatoire, *un grand feu*, donnoient beaucoup de limonade, de l'eau de casse, du petit lait. Un médecin anglais qui arriva à la Martinique, vouloit qu'on fit usage de la saignée : la maladie l'attaqua, on le saigna, il mourut. D'autres annoncèrent comme remèdes merveilleux les bains froids, les aspersion d'eau froide dans des bains chauds (c'est une sorte de bains de vapeur), l'opium à haute dose, les vésicatoires, les sinapismes, le moxa, l'éther, le camphre, le musc, le vin généreux : rien ne réussit, si ce n'est le quinquina, qui fut donné jusqu'à huit onces en trente-six heures.

La troisième partie contient des recherches sur les lois du développement et de la propagation de la fièvre jaune. L'auteur, s'appuyant de faits historiques et d'observations, établit les causes et la nature de cette maladie, les conditions nécessaires de sa transmissibilité et les chances de son introduction dans différentes contrées de l'Europe. Ses assertions paroissent exclure toute idée de la production spontanée de la fièvre jaune par la puissance du climat, par une infection locale ou par quelque cause topographique que ce puisse être. Après avoir discuté les opinions de ceux qui l'ont attribuée au sol, à l'air, aux eaux, aux mauvais alimens, à l'abus des boissons, à la disette, au travail, dont il ne nie pas l'influence sur le développement, il la regarde comme l'effet d'un principe *sui generis* ; soumis seulement, dans son degré d'activité, à des modifications qui résultent de ces agens, et qui sont semblables ou analogues à celle des virus de la peste, de la syphilis et de la variole. Il pense bien qu'on ne peut pas plus en déterminer le principe contagieux, que celui de ces trois maladies ; aussi ne l'essaie-t-il pas : mais il persiste à dire que la fièvre jaune est endémique aux Antilles, comme la syphilis, et que c'est de là qu'elle a gagné les diverses parties du monde où elle s'est manifestée. Comment s'en fait la propagation ! L'auteur n'a pas de peine à prouver que ce n'est pas par l'air, ne fût-ce qu'en citant un seul exemple de son apparition subite dans des contrées très-distantes les unes des autres et où elle n'étoit pas connue.

Suivant M. Moreau de Jonnés, sa transmission se fait par contagion. Ce mot, imaginé pour expliquer une chose inexplicable, sert à exprimer la manière dont certaines maladies passent d'un individu ou d'un pays dans un autre, soit immédiatement, soit médiatement, c'est-à-dire, soit par l'entremise d'une substance émanée d'individus qui en ont été atteints. Les personnes qui écrivent sur la médecine se trouvent embarrassées, quand il s'agit de définir ce mode d'invasion : il est difficile de dire quelle est la nature de cette substance, qui est le germe d'une

maladie qu'on appelle *virus*, ou émanation, ou efflorescence; on ne sait pas plus comment elle agit.

Il y a peu de maladies qui soient essentiellement contagieuses, comme le sont, par exemple, la peste, la petite vérole, la siphilis dans l'homme, la morve dans le cheval et l'âne, le claveau dans le mouton, et la gale dans l'homme, le mouton, la chèvre, &c. Ces maladies ne le sont pas toujours avec la même intensité, ou dans toutes les saisons, ou dans tous les pays. Pour qu'elles exercent la faculté de se communiquer, il faut encore une disposition dans les sujets : car on en voit qui ne contractent aucune maladie, bien qu'ils y soient exposés; les exemples n'en sont pas rares. Des circonstances peuvent aussi rendre contagieuses quelques affections qui ne le sont pas ordinairement. Les auteurs de divers écrits sur la fièvre jaune nient qu'elle soit contagieuse; nous citerons surtout celui (1) de M. Devèze, docteur en médecine de la faculté de Paris, qui a exercé l'art de guérir à Saint-Domingue et à Philadelphie; le rapport d'un comité de médecins de la Nouvelle-Orléans (2), et l'opinion de M. Lefort (3), médecin du Roi au Fort-Royal de la Martinique, tous s'appuyant de témoignages assez nombreux et d'observations propres à faire naître des doutes. S'ils étoient dans l'erreur, on devroit les excuser en faveur du motif : car ils paroissent avoir pour but, dans leurs publications, de rassurer les habitans des pays où se déclare la fièvre jaune; ces médecins connoissant bien les effets de la crainte, et sachant que l'idée d'une maladie contagieuse augmente le danger de ceux qui en sont attaqués, et cause de l'effroi à ceux qu'elle est à la veille d'atteindre. Mais ce motif, à moins que la non-contagion ne soit absolument démontrée, doit céder à un plus puissant, c'est-à-dire, à celui de faire prendre au Gouvernement des mesures efficaces pour écarter ou pour anéantir, s'il est possible, la fièvre jaune, ou du moins pour l'empêcher de s'étendre; ce qu'il entreprendroit avec moins de zèle, s'il ne croyoit pas à la contagion. Sous ce rapport, le système de M. de Jonnés et de ceux qui l'ont adopté, tels que M. Audouard, médecin des hôpitaux de Paris et autres, nous paroît mériter le plus d'attention et d'être

---

(1) Un volume de 311 pages in-8.<sup>o</sup>, intitulé *Traité de la fièvre jaune*, imprimé à Paris en 1820 : on le trouve chez Aimé-Comte, libraire, rue Notre-Dame-des-Victoires. — (2) Rapport de la Société médicale de la Nouvelle-Orléans sur la fièvre jaune de 1819, imprimé à la Nouvelle-Orléans en 1820. — (3) Opinion motivée de M. Lefort, médecin du Roi, à la Martinique, sur la non-contagion de la maladie dite *fièvre jaune*; mémoire imprimé dans le Journal général de médecine française et étrangère, tome LXXIII, deuxième de la 2.<sup>e</sup> série, n.<sup>o</sup> 288.



accueilli. Quelques auteurs, ne voulant pas admettre pour la fièvre jaune le mot de *contagion*, ont cherché à expliquer certains faits d'invasion de cette maladie, en disant qu'elle se communiquoit, dans ce cas, par *infection*; expression subtile, qui ne signifie autre chose, sinon la transmission médiate par des matières qui ont servi à des malades ou à des personnes mortes de la fièvre jaune, ce qui est toujours la contagion. M. de Jonnés, rejetant cette distinction qui ne détruit pas le principe, soutient toujours que la fièvre jaune n'est connue que dans les contrées qui ont des relations avec les Indes occidentales, ou avec les lieux qui ont avec elles des communications directes. Il assure, et nous le croyons avec lui, qu'on l'empêcheroit de ravager Cadix, si l'on adoptoit l'institution sanitaire de Marseille.

M. Moreau de Jonnés pense qu'on ne peut parvenir à la détermination exacte des circonstances qui augmentent ou atténuent la puissance du principe contagieux de la fièvre jaune, que par des moyens que fournissent les sciences physiques. Deux causes concourent à son développement, la chaleur et l'humidité: la maladie a moins d'intensité loin du littoral de la mer et à une grande hauteur, parce qu'il y fait moins chaud et moins humide; d'où il conclut que Paris et Madrid en sont à l'abri, tandis que Londres n'auroit pas le même avantage.

La maladie, dans ses attaques, ménage plus les nègres, les créoles et les Européens acclimatés, que ceux qui sont récemment arrivés du continent; les femmes, les enfans et les vieillards, plus que les hommes dans les âges de la force. Quand elle est au dernier degré d'intensité, elle ne respecte aucune classe; les tempéramens lymphatiques ont une grande disposition à la contracter.

Après avoir tiré des résultats de tout ce qui précède, M. Moreau de Jonnés présente plusieurs tableaux: 1.° un chronologique des irrptions de la fièvre jaune les plus mémorables par leurs caractères pestilentiels et l'étendue de leurs effets meurtriers; ce tableau a été dressé d'après les autorités historiques et médicales, depuis 1494 jusqu'en 1819; 2.° un géographique des mêmes objets, applicable à la zone torride et à la zone tempérée boréale; 3.° un pathologique et nécrologique; indiquant le nombre des malades et les mortalités qui ont eu lieu, chaque mois, parmi les troupes de la Martinique, pendant une période de cinq ans.

L'ouvrage est terminé par une table alphabétique des auteurs latins, français, espagnols, italiens et autres, cités par M. Moreau de Jonnés, et formant le catalogue le plus étendu qu'on ait encore publié sur la fièvre jaune.

Cet écrit, tant par sa partie historique que par les faits nombreux

qu'il renferme, devra intéresser les hommes qui se destinent à l'art de guérir, et ceux sur-tout qui seront chargés de soigner les malades atteints d'un fléau qui donne d'autant plus d'inquiétude, qu'il s'est montré plusieurs fois en Europe.

TESSIER.

---

*LEÇONS DE PHILOSOPHIE, ou Essai sur les facultés de l'ame ;*  
*par M. Laromiguière, professeur de philosophie à la faculté*  
*des lettres de l'Académie de Paris. Paris, chez Brunot-*  
*Labbe, 1820, 2.<sup>e</sup> édition.*

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE.

LE second volume de M. Laromiguière est consacré à la théorie des idées, c'est-à-dire, des effets des facultés humaines analysées dans le premier volume.

Sur cette importante théorie, la méthode philosophique sembloit recommander deux choses : 1.<sup>o</sup> de rechercher quelles sont les idées qui se trouvent réellement dans l'entendement humain, quels caractères les rapprochent ou les séparent, et peuvent servir de base à une classification exacte et complète ; 2.<sup>o</sup> de déterminer leur origine et leur mode de génération. Ces deux points sont très-distincts, et leur ordre ne peut guère être impunément interverti. Vouloir se placer d'abord aux sources primitives et mystérieuses d'où l'intelligence découle, et reconnoître d'un premier coup-d'œil les canaux délicats à travers lesquels elle est arrivée à la forme et aux caractères qu'elle présente aujourd'hui, c'est vouloir débiter par une hypothèse dont les résultats systématiques ne reproduisent pas toujours la réalité. La marche opposée, qui part de la réalité telle qu'elle est actuellement, sauf à rechercher ensuite d'où elle vient, est moins ambitieuse, mais plus sûre ; elle est la seule qu'une saine philosophie puisse avouer.

Le vice fondamental de la méthode de Condillac est précisément d'avoir voulu enlever en quelque sorte l'origine et la génération des idées, avant d'en avoir donné une classification sévère ; et l'on reconnoît en général tous les élèves de cette école à l'importance exclusive qu'ils attachent à la question de l'origine des idées. M. Laromiguière aussi s'y arrête spécialement, et ses recherches à cet égard embrassent la plus grande partie des leçons que contient ce second volume.

Mais quelle que soit sa place légitime, quelles que soient en elles-



mêmes les difficultés qui l'embarrassent, la question de l'origine des idées ne se résout-elle pas sans effort, ou, pour mieux dire, n'est-elle pas résolue d'avance par le système général de M. Laromiguière? Si nos idées sont les produits de nos facultés, et si nos facultés ne sont que l'activité elle-même s'exerçant sur des données sensibles, ne suit-il pas rigoureusement que les idées ne peuvent être que le produit de l'activité ou de l'attention travaillant sur les matériaux que lui fournit la sensibilité; la sensibilité, disons-nous, et nulle autre source. La plus légère incertitude sur ce point énerveroit et obscurciroit la théorie générale et la mettroit en contradiction avec elle-même.

En effet, M. Laromiguière, lorsqu'il passe de la théorie des facultés de l'ame à celle des idées, établit que toutes nos idées dérivent du travail de nos facultés sur les données sensibles : mais tout-à-coup il revient sur ces expressions de *données sensibles, sensibilité, capacité de sentir*; et, leur imposant une acception plus étendue que celle que la langue, l'usage, la théorie de Locke, de Condillac et la sienne propre, leur accordent ordinairement, il métamorphose subitement la sensibilité, que jusque-là, sur la foi de ses propres explications, nous avons cru suffisamment connoître, en une sensibilité nouvelle, douée de propriétés extraordinaires, et comprenant des phénomènes que jusqu'alors on ne lui avoit point attribués. La faculté de sentir reste toujours le fond primitif et unique de toutes les idées, et nous ne pouvons savoir que parce que d'abord nous avons senti : mais il y a bien des manières de sentir; et c'est sur ces diverses manières de sentir que repose la théorie des idées.

Selon M. Laromiguière, il y a dans la sensibilité quatre modes, quatre élémens.

La première manière de sentir est produite par l'action des objets extérieurs (*tom. II, II.<sup>e</sup> leçon, pag. 58*). — Voilà la sensation.

La deuxième manière de sentir est produite par l'action de nos facultés (*tom. II, pag. 65*).

Quand nos facultés, l'attention qui est leur principe, s'appliquent à la sensation, elle produit les idées sensibles; quand l'attention s'applique à la conscience d'elle-même et des facultés qu'elle engendre, elle acquiert les idées des facultés de l'ame.

Si M. Laromiguière eût ajouté que toutes les idées possibles ne sont que le développement et la combinaison de celles-là, savoir, les idées sensibles et les idées des opérations de l'ame, il auroit rencontré le système de Locke fondé sur la réflexion et la sensation, système que Condillac détruisit pour le simplifier, en réduisant la réflexion à un mode de la sensation; si, dis-je, M. Laromiguière s'étoit arrêté à ce

point, il eût été conséquent à l'idée générale de son système, dont le but avoué ne fut jamais que de rétablir l'activité de l'ame, et l'indépendance de nos facultés confondues par Condillac, avec les sensations ; mais il ne s'arrête pas là ; et, s'écartant brusquement de Locke et de son propre système, il prétend que l'homme n'est point borné à ces deux sources de connoissances, insuffisantes pour expliquer toutes les idées. D'où nous viendroient, dit-il (*page 64*), les idées de ressemblance, d'analogie, de cause, et d'effet ! Aurions-nous les idées du bien et du mal moral !

Voilà pourquoi il admet deux sources nouvelles d'idées, c'est-à-dire ; deux nouveaux modes de sentir.

Lorsque nous avons plusieurs idées à-la-fois, il se produit en nous une manière de sentir particulière ; nous sentons entre ces idées des ressemblances ou des différences, des rapports. Nous appellerons cette manière de sentir qui nous est commune à tous, sentiment de rapport, ou *sentiment rapport* (*page 70*). Quand l'attention s'applique à ces sentimens de rapport, les démêle et les éclaireit, elle produit les idées de rapport.

Quant à la quatrième manière de sentir, nous laisserons à M. Laromiguière le soin de l'exposer lui-même.

« Il est une quatrième manière de sentir qui paroît différer des trois que nous venons de remarquer, plus encore que celles-ci ne diffèrent entre elles.

» Un homme d'honneur (je parle dans l'opinion ou dans les préjugés de l'Europe), un homme d'honneur se sent frappé ; jusque là c'est une sensation qu'il reçoit, et une idée sensible qui en résulte : mais s'il vient à s'apercevoir qu'on a eu l'intention de le frapper, quel changement soudain ! Le sang bouillonne dans ses veines ; la vie n'a plus de prix, il faut la sacrifier pour venger le plus ignominieux des outrages. Lorsque nous apercevons, ou seulement lorsque nous supposons une intention dans l'agent extérieur, aussitôt au *sentiment sensation* qu'il produit sur nous se joint un nouveau sentiment qui semble n'avoir rien de commun avec le sentiment sensation : aussi prend-il un autre nom ; on l'appelle *sentiment moral*.

» Ici se montrent les idées du juste et de l'injuste, de l'honnête, les idées de générosité, de délicatesse, &c. »

En résumé, il y a quatre sentimens distincts l'un de l'autre, le sentiment moral, le sentiment rapport, le sentiment action des facultés de l'ame, et le sentiment sensation, c'est-à-dire, le sentiment des impressions perçues à l'occasion des objets extérieurs ; de là les idées de sensa-



tion, les idées des facultés humaines, les idées de rapport, les idées morales; de sorte que la source de toutes ces idées est le sentiment et non pas la sensation, et qu'il faut distinguer entre la sensibilité proprement dite, celle des sens, et une autre sensibilité entièrement distincte de la première, et qui contient, avec le sentiment sensation, le sentiment de rapport, le sentiment moral, et le sentiment des facultés de l'ame. Ainsi ce ne seroit pas assez d'avoir séparé l'activité de l'ame de la sensation. Il ne faudroit pas croire, avec ces deux élémens distincts, avoir expliqué tout l'homme; il ne faudroit pas dire que « dans l'esprit humain tout peut se réduire à trois choses, aux sensations, au travail de l'esprit sur ces sensations, et aux idées ou connoissances résultant de ce travail (*I.<sup>er</sup> vol. page 95*). »

Il ne faudroit pas dire que « tel est l'ordre de développement de l'esprit humain :

» 1.<sup>o</sup> Sensations, opérations; premières idées, provenant des sensations et des opérations, et par conséquent idées sensibles.

» 2.<sup>o</sup> Premières idées, ou idées sensibles; nouveau travail, nouvelles idées.

» 3.<sup>o</sup> Nouvelles idées, nouveau travail, nouvelles idées, et toujours de même, sans qu'on puisse assigner de bornes à ces développemens de l'intelligence (*tom. I.<sup>er</sup> pag. 98*). »

Il faudroit intervertir cet ordre et placer de niveau avec les sensations et le sentiment de l'activité, comme élémens nouveaux et essentiellement étrangers, le sentiment rapport et le sentiment moral; élargir la base du système, en multiplier les principes, en changer tout l'aspect, sauf à en garder la phraseologie: c'est ce qu'a fait M. Laromiguière.

Les quatre manières de sentir constituent-elles quatre phénomènes essentiellement distincts? Oui, répond, dans sa quatrième leçon, M. Laromiguière. Alors pourquoi donc leur donner un nom commun? L'objection est très-simple; selon nous, elle est invincible. Dira-t-on que l'on vouloit rapporter en général toutes les sources des connoissances humaines à la sensibilité, pour s'accorder, dans les formules générales, avec une théorie qui a long-temps régné, en donnant toutefois à la sensibilité une acception assez vaste pour pouvoir y faire entrer des faits nouveaux et importants que, depuis quelques années, l'opinion ramène dans les discussions philosophiques? C'est là une raison d'auteur, non de philosophe. La philosophie est l'expression de ce qui est, et non pas un dictionnaire arbitraire. Toute confusion de choses distinctes est une violence faite aux choses; et par conséquent à la vérité; tout rapport chimérique doit être retranché de la science, toute analogie verbale renvoyée à la

scolastique. Certainement il n'y a aucun rapport réel entre le sentiment sensation, pour parler la langue de M. Laromiguière, entre le sentiment sensation, le sentiment rapport, le sentiment moral et celui de l'action de nos facultés. Être frappé par les impressions du dehors, jouir ou souffrir, est un phénomène qui n'a rien de commun avec celui de la volonté et des facultés dont elle est le principe. Maintenant en quoi les phénomènes sensibles et involontaires ressemblent-ils à ces jugemens rationnels par lesquels nous affirmons le vrai ou le faux, le bien et le mal, et prononçons sur les rapports des choses et sur les rapports des hommes ! L'opération de l'esprit qui juge est-elle celle qui veut ! Est-elle la jouissance ou la souffrance ! Qu'on le prouve, autrement que l'on renonce à toute assimilation verbale. Au fond, ou le sentiment de rapport et le sentiment moral sont des modifications de la sensation, et dans ce cas ils peuvent et doivent porter le même nom ; et alors le système général de M. Laromiguière, savoir, que tout dérive de la sensibilité et de l'attention, est vraiment un système ; ou le sentiment rapport et le prétendu sentiment moral ne sont point des modifications de la sensation, et alors, en dépit de tous les abus de langage, l'attention ; c'est-à-dire, la volonté, et le mot abstrait, collectif et vague de sentiment et sensibilité, n'expliquent point tous les phénomènes de l'intelligence. Or, d'un côté, M. Laromiguière prouve que le sentiment de rapport et le sentiment moral ne sont pas réductibles aux deux autres phénomènes de la volonté et de l'attention, et par-là il renverse son système : de l'autre côté, après avoir séparé dans le fait, il confond dans le terme ; après avoir distingué fortement le sentiment moral et le sentiment de rapport de la sensation et des opérations de nos facultés, il donne à tout cela une dénomination commune, réparant par l'identité fictive du mot des distinctions et des oppositions réelles, et relevant son système par un de ces arrangemens de grammaire ingénieux et vains, qui consomèrent stérilement l'oisieuse activité des péripatéticiens du moyen âge, loin des choses et de la nature.

Sans doute, dans le langage ordinaire, les phénomènes les plus élevés de la raison sont appelés des sentimens. En effet, c'est une loi de la nature humaine, qu'à la suite des jugemens les plus purs se manifestent, dans la sensibilité, des mouvemens parallèles qui réfléchissent la raison sous des formes passionnées. C'est la raison seule qui aperçoit le vrai, le bien et le beau d'une apperception pure, calme, absolue comme la beauté, la vertu et la vérité elles-mêmes : mais en même temps la sensibilité, qui enveloppe de toutes parts l'esprit humain, par un contre-coup plus ou moins énergique, entre en exercice et mêle



ses phénomènes aux phénomènes intellectuels. La géométrie est vraie, et en même temps elle a ses jouissances pour Leibnitz et pour Descartes. La raison, en présence de telle ou telle action, prononce qu'elle est juste ou héroïque, avec autant d'assurance, avec autant de sang froid que s'il s'agissoit de vérités mathématiques : mais la sensibilité ébranlée complique bientôt le phénomène rationnel de mouvemens étrangers, qui souvent l'étouffent, toujours l'obscurcissent, et impriment au phénomène total leur forme particulière. De là l'expression unique et simple de sentiment employée pour représenter un fait complexe : mais le philosophe, dont le devoir est de séparer les faits, reconnoît aisément sous l'expression de sentiment, sentiment rapport ou sentiment moral, le fait rationnel, qui précisément par sa pureté et sa simplicité trompe la conscience inattentive, et se cache en quelque sorte sous le fait sensible qui le surmonte, et le couvre de toute la vivacité et de toute l'énergie attachée à la passion. En effet, la raison nous échappe par son intimité même. Des jugemens irrésistibles n'exigeant aucun effort, n'avertissent point de leur présence, s'accomplissent et passent inaperçus dans les profondeurs de l'ame. Il semble que l'homme ne puisse contempler la lumière qu'au dehors de lui-même, dans la clarté apparente de ces faits extérieurs que l'ame aperçoit d'autant plus aisément, qu'ils lui sont plus étrangers, ou dans ces faits intellectuels, mais non pas primitifs et nécessaires, qui se manifestent dans l'effort même que l'ame fait pour les produire. La vraie lumière, la lumière intérieure luit dans les ténèbres et comme ensevelie dans l'abîme de notre être.

Il est encore une autre manière d'expliquer M. Laromiguière et la généralité de ce mot sentiment qui, nous l'avons vu, est philosophiquement inapplicable aux quatre phénomènes que M. Laromiguière appelle les quatre sources de toutes les idées. Ces phénomènes sont étrangers l'un à l'autre; par conséquent, ils appartiennent à des propriétés ou facultés différentes; et l'unité de faculté est une contradiction réelle avec l'essentielle diversité des résultats. Il y a donc réellement quatre facultés; ou si, comme le pense l'auteur de cet article, on peut ramener à une faculté identique, savoir, la raison, et les jugemens de rapport et les jugemens moraux, il y auroit trois facultés primordiales, la sensibilité, siège de toutes les sensations; l'activité volontaire et libre, qui contient en elle l'attention; la comparaison; une partie de la réminiscence, &c.; enfin la raison, qui juge du vrai et du faux, du bien et du mal, du laid et du beau. L'homme est l'union de ces trois facultés. Mais si ces facultés sont essentiellement distinctes, elles ont toutes les trois cela de commun, que l'homme en a conscience. Ce n'est

point ici le lieu d'approfondir le phénomène singulier de la conscience ; il suffit de le constater. Ce phénomène n'a aucune espèce de rapport originaire et essentiel avec la sensibilité ; mais comme la conscience est rapide et fugitive, et comme, encore une fois, pour exprimer ce qui se passe en lui de plus profond et de plus pur, l'homme va chercher des appuis et des images dans cette sensibilité, où tout paroît si évident, il y puise entre autres métaphores celle qui assimile le fait de conscience à un fait sensible : de là l'expression de sentiment substituée à celle de conscience ; et comme la conscience comprend tous les faits et les réfléchit tous, le sentiment avec lequel on la confond est érigé par-là au rang de principe unique des connoissances humaines, quoique la conscience elle-même ne produise aucun fait, et soit un témoin, et non pas un agent ou un juge.

Le principe de la théorie des idées de M. Laromiguière est donc la distinction de quatre élémens de connoissances, de quatre phénomènes primitifs et indépendans les uns des autres, et leur confusion sous une dénomination commune. Le vice du principe accompagne la théorie dans tous ses développemens, engendre à chaque pas des équivoques et des malentendus sans nombre, et répand sur l'ensemble une confusion, une obscurité malheureuse. Il a suffi d'indiquer le vice à son origine ; le suivre par-tout seroit une tâche inutile et fatigante. Le bon sens tranche aisément les subtilités verbales ; mais, en voulant les résoudre en détail, la critique s'y enlâce et s'y embarrasse elle-même.

Il est superflu d'ajouter que les réflexions un peu sévères que nous impose la vérité, n'affoiblissent en rien les éloges sincères que nous nous sommes plus à donner à l'ouvrage de M. Laromiguière dans nos précédens articles. Les difficultés mêmes dans lesquelles il est tombé témoignent d'autant plus son intention d'abandonner Condillac ; et le peu de simplicité réelle cachée sous l'apparente simplicité de son système, prouve les efforts qu'il a faits pour s'éloigner de la route battue. Il quitte Condillac, puisqu'il commence à parler du sentiment moral comme d'un phénomène réel et indécomposable ; du sentiment de rapport et de l'activité comme de faits irréductibles à la sensation : là est le mérite de l'auteur. S'il eût été plus loin, s'il eût laissé la nomenclature de Condillac ; comme il abandonnoit ses idées, s'il eût fait des facultés différentes pour des phénomènes différens, et d'autres noms pour d'autres faits, il auroit été plus conséquent et plus neuf. Mais on ne brise pas tous ses antécédens à-la-fois ; et, au sein des différences graves qui séparent M. Laromiguière de Condillac, il falloit bien que parût toujours le rapport secret, mais intime, qui rattache l'élève au maître.



Le succès que nous avons prédit aux *Leçons de philosophie*, se réalise : il vient d'en paroître une seconde édition ; elle trahit et seconde la tendance qui se manifeste de toutes parts de sortir enfin de la philosophie des sens.

V. COUSIN.

*CLOVIS*, tragédie en cinq actes, par M. Viennet; représentée pour la première fois par les Comédiens français ordinaires du Roi, le 19 octobre 1820. Paris, à la librairie française de Ladvocat et Barba, au Palais-Royal, in-8.<sup>o</sup> Prix, 3 fr.

LA tragédie historique semble depuis quelque temps s'être mise en possession de la scène française : sans prétendre nuire à ce genre, je dirois volontiers qu'il tient le milieu entre les anciennes tragédies du genre classique et le genre romantique moderne, si Corneille ne nous avoit donné *Cinna*, Racine *Britannicus* et Voltaire *Rome sauvée*. Ces trois poètes en effet sont tout-à-fait étrangers à la moderne école, et le dernier sur-tout n'a été peut-être que trop injuste envers Shakespeare. Au reste, ici comme ailleurs, il faudroit, pour bien s'entendre, convenir d'abord du sens que l'on donne aux mots. J'appelle tragédie historique celle qui prend ses sujets hors des temps fabuleux ou héroïques, celle qui s'attache à peindre l'esprit et les mœurs de certaine époque de l'histoire, plutôt que le cœur humain en général, et qui bannit absolument de son domaine, et ce destin qui étoit l'ame de la tragédie grecque, et en général toute espèce de merveilleux. Ceci posé, on voit déjà que la tragédie historique doit approcher de l'idéal beaucoup moins que la tragédie ancienne, et cela par la seule raison qu'elle s'occupe davantage du réel. Les personnages doivent se présenter avec une individualité beaucoup plus tranchée, puisqu'ils ont dans l'histoire des modèles connus ; et, tandis que l'idéal se propose de peindre l'homme lui-même, abstraction faite de toutes les modifications particulières qu'apportent à sa nature les circonstances du temps et du pays où il vit, la tragédie historique, soumise au réel, ne peut nous présenter que les hommes de tel pays et de telle époque ; et c'est même là sa prétention.

On pourra regarder cette différence entre les deux genres de tragédie comme un avantage ou comme un inconvénient, selon le but que l'on suppose à ce poëme. Ceux qui le regarderont comme une source d'instruction politique ou historique, pourront préférer le nouveau

genre ; ceux au contraire qui vont chercher aux jeux de Melpomène de fortes et profondes émotions, et qui pensent, avec Aristote, que le devoir de cette muse est de *purger* nos passions (qu'on me passe ce terme) par la terreur et par la pitié, resteront fidèles au genre ancien. En effet, les passions que l'on pourroit appeler naturelles, parce qu'elles tiennent plus intimement à notre nature (et de ce nombre sont tous les amours, non-seulement celui qui en porte le nom d'une manière plus spéciale, mais l'amour maternel, l'amour filial, la tendresse fraternelle), toutes ces passions, dis-je, ne peuvent jouer dans la tragédie historique que le second rôle, au milieu des orages de l'ambition, des combats de la liberté contre la tyrannie, et des intrigues de la politique. Or, telle est la nature du cœur humain, que les grands intérêts et les grands événements de ce genre ; la chute et la fondation des empires, l'oppression et l'affranchissement des peuples, nous touchent moins que les malheurs des individus. On est bien moins ému aux *Horaces* et à *Cinna* qu'au *Cid* et à *Polyeucte*, à *Britannicus* qu'à *Phèdre*, à *Rome sauvée* qu'à *Mérope* ; et si nos plus grands poètes n'ont pu porter le pathétique au plus haut degré dans leurs compositions historiques, ne pourroit-on pas conclure que ceux qui s'exerceront après eux dans ce genre, courront quelques risques d'y devenir froids !

Un autre inconvénient qui s'attache à la tragédie historique, et qui est devenu de nos jours plus grave que jamais, c'est que le poète s'y met en quelque sorte aux prises avec l'historien, et s'expose ainsi, non-seulement à la critique littéraire, qui considère un ouvrage sous le seul rapport de l'art, mais à la critique historique, qui demande compte à l'auteur de la vérité des faits. Plus les temps où le sujet est pris sont voisins de nous, plus ils donnent de prise à ce genre de critique : une tragédie devient alors une source de dissertations. Qu'on se rappelle les chicanes qu'essuyèrent l'auteur des *Templiers* et celui de *la Mort de Henri IV* ! La question sur le mérite de ces deux tragédies fut tout-à-fait déplacée : on ne discutait plus pour savoir si elles étoient bonnes, mais si la vérité historique y étoit respectée sur tous les points.

M. Viennet, en nous donnant dans son *Clovis* une tragédie historique, s'est exposé à cet abus de la critique que nous venons de signaler : il avoue lui-même qu'il a voulu peindre les Gaulois, les Romains et les Francs à l'époque de la fondation de notre monarchie, ou, pour me servir de ses expressions, l'ambition de Byzance, l'indépendance des Gaulois et l'indiscipline des Sicambres. On pourroit donc lui demander ce que c'étoit à cette époque que l'ambition de Byzance, occupée à défendre l'empire des invasions des Barbares par des intrigues et des



perfidies ; en quoi consistoit l'indépendance des Gaulois , soumis depuis des siècles aux Romains , et qui , loin de songer , comme dans la tragédie de notre auteur , à se soustraire à la tyrannie des conquérans nouveaux , se jetèrent plutôt dans leurs bras pour échapper aux tyrans anciens , ou du moins restèrent simples spectateurs de leurs querelles. On ne lui feroit point , il est vrai , de semblables questions sur l'indiscipline des Sicambres ; elle étoit réelle , et il l'a peinte avec énergie dans le rôle de Cloderic : mais je craindrois bien que la critique historique ne lui contestât le caractère du gaulois Sinorix à l'époque dont nous parlons , et qu'elle lui demandât ce qu'il a pu trouver de gaulois dans le caractère de Syagrius , fils de cet Ægidius , maître de la milice romaine , qui régna sur les Francs , de leur propre choix.

Quoi qu'il en soit , nous écarterons volontiers toutes ces questions , pour considérer la tragédie de *Clovis* en elle-même. Nous avons dit que l'auteur avoit eu en vue de peindre l'esprit et les mœurs de ce temps ; il invente pour cela une action dont nous allons rendre compte.

La scène se passe à Soissons , où commande Eudomire , sœur de Clovis. Ce prince a quitté cette ville , sa dernière conquête , pour aller châtier les Thuringiens. Césaire , envoyé de l'empereur Zénon , est arrivé dans les Gaules : son premier dessein avoit été d'engager Clovis à se joindre aux Romains pour chasser Théodoric de Rome et de l'Italie , sauf à détruire ensuite , par quelque autre alliance , la puissance de Clovis : mais , ayant appris l'absence du roi des Francs , il a conçu d'autres espérances ; il a rallié , jusqu'au nombre de dix mille hommes , quelques bandes de soldats romains qui erroient dans la Gaule ; ils doivent être rendus le jour même sous les murs de Soissons. Césaire , avec leur secours , prétend s'emparer de cette place , et il compte que tous les Gaulois se joindront à lui contre les Francs , par attachement pour Syagrius , son neveu , fils de cet Ægidius dont nous avons parlé , qui avoit régné sur les Francs après la déposition et jusqu'au retour de Childéric : il se flatte que le succès de cette entreprise sapera par la base la fortune de Clovis , à qui il lui sera facile de fermer , à son retour , l'entrée de la Gaule , et qu'ensuite il sera temps de retomber avec toutes ses forces sur Théodoric.

Telle est la conspiration qui forme , à proprement parler , l'action de cette tragédie. A peine Césaire en a-t-il rendu compte au gaulois Sinorix , qu'il y rencontre un puissant obstacle ; Syagrius refuse d'y coopérer. Ce jeune prince , vaincu par Clovis , sauvé après la bataille , puis livré par Alaric au roi des Francs , a été laissé par celui-ci sous la garde de sa sœur Eudomire , avec l'ordre secret de le faire mourir ; mais il a

inspiré de l'amour à Eudomire ; il en a aussi conçu pour elle. Eudomire espère d'obtenir, non-seulement sa grâce, mais sa main. Dans une telle situation, lié par l'amour et par la reconnoissance, Syagrius ne comprend pas très-bien pourquoi la Gaule préféreroit les Romains aux Francs ; il pense qu'elle sera plus heureuse en paix sous Clovis, que déchirée par des guerres continuelles sous la prétendue protection d'un fantôme d'empereur, et il trouve fort mauvais que son oncle ait sollicité les Gaulois à la révolte, sous son nom, sans le consulter.

Césaire n'a pas eu le temps de répondre à Syagrius, qu'un nouvel incident dérange encore ses projets. Eudomire annonce le retour de Clovis vainqueur ; et le soin qu'elle prend de soustraire Syagrius aux premiers regards de son frère, donne à l'oncle des inquiétudes sur le sort que Clovis réserve à son neveu. A l'instant même elles sont confirmées par Clodéric, prince franc, qui prétend à la main d'Eudomire, et s'indigne d'apprendre que Syagrius est encore vivant : car il étoit dans le secret de Clovis, qu'Eudomire croyoit posséder seule. Cependant Césaire se rassure : Clovis n'est entré à Soissons qu'avec une foible escorte ; son armée est encore à Reims. Sinorix, devenu l'ame de la conspiration, assure que tous les conjurés sont dans les meilleures dispositions. Césaire se flatte de vaincre la résistance de Syagrius en l'instruisant du péril qui menace ses jours, et il se résout à agir selon que Clovis agira lui-même. Si ce roi lui accorde la vie de Syagrius, qu'il demandera comme envoyé de Byzance, il reprendra son premier dessein de conduire Clovis en Italie pour en chasser Théodoric : dans le cas contraire, il fera jouer la conspiration.

Cette conspiration occupe beaucoup moins les spectateurs au second acte ; il s'ouvre par une scène d'apparat. Clovis paroît, entouré de ses fidèles, devant qui il fait parade de ses exploits et de ses projets ; il donne ensuite audience à l'envoyé de Zénon, et repousse avec noblesse ses propositions, ses offres et ses flatteries. Césaire alors se borne à demander la liberté de Syagrius : Clovis en courroux congédie Césaire, et, resté seul avec sa sœur, lui reproche vivement de n'avoir pas exécuté ses ordres. Eudomire fait valoir d'abord toutes les raisons que la politique peut lui suggérer ; mais Clovis restant inflexible, elle finit par avouer son amour.

Ici se présente une des plus belles situations de la tragédie. Syagrius, malgré tous les efforts qu'on fait pour le retenir, paroît tout-à-coup et se livre lui-même. Sa magnanimité provoque celle de Clovis, qui, sans hésiter, le déclare libre : ce mouvement est d'un bel effet. On pourroit peut-être chicaner l'auteur sur ce qui en résulte. Est-il naturel



que Syagrius, à peine échappé à la fureur de Clovis, lui demande sa sœur en mariage! Est-il naturel que Clovis la lui accorde sur-le-champ! Peut-être, quoiqu'il n'en dise rien, Clovis se rappelle-t-il les raisons politiques que sa sœur lui exposoit tout-à-l'heure, car il avoue lui-même qu'il est peu touché des beaux sentimens. Quoi qu'il en soit, le mariage est résolu, et l'on ne trouvera pas étonnant que Sinorix, qui vient fort mal à propos, après cette scène, engager Syagrius à entrer dans la conspiration, en lui parlant des exploits de Brennus et de la peine qu'eut César à soumettre les Gaules, soit fort mal reçu du futur beau-frère de Clovis.

Dans la scène qui termine cet acte, Clodéric, déjà instruit du bonheur de Syagrius, vient le sommer de lui céder Eudomire ou de venir la lui disputer les armes à la main. Syagrius parle contre le duel, non pas en Gaulois, mais en Romain. Clodéric soutient en véritable Franc cette coutume de sa nation, et pousse enfin si loin l'insulte que Syagrius sort avec lui.

C'est sur-tout au troisième acte que se développent l'indiscipline des Francs et le caractère indompté de Clodéric. N'ayant pu combattre Syagrius, dont l'intervention de Sinorix l'a séparé, il vient s'en plaindre à Clovis même et lui demander, au nom de l'armée des Francs, la tête d'un ennemi qu'elle a proscrit. Clovis répond avec noblesse et fermeté; il oppose à la férocité de Clodéric sa propre politique, plus sage et plus humaine: le jeune Franc, loin de s'y rendre, abjure toute alliance avec le roi, et sort la menace à la bouche. En effet, on apprend un moment après que les Francs révoltés se présentent au palais pour massacrer Syagrius, sous les yeux mêmes de Clovis. Le roi sort pour se montrer aux révoltés: Eudomire le suit; et c'est alors que Césaire, resté seul avec Syagrius, renouvelle ses efforts pour engager son neveu à se mettre à la tête des Gaulois soulevés et de l'armée qui sera dans une heure sous les murs de Soissons. Syagrius résiste long-temps; mais enfin, entraîné par l'ascendant de son oncle et par des raisons de patriotisme qui eussent été valables dans d'autres temps, il cède et consent à s'armer contre Clovis. Voici encore une situation vraiment dramatique. Eudomire paroit: quel moment pour son amour parjure! Elle raconte que Clovis vient de calmer la sédition, et que Clodéric a pris la fuite. Césaire propose assez gauchement d'emmener son neveu à Byzance pour le mettre à l'abri de nouveaux dangers. Eudomire laisse Syagrius maître de décider entre elle et Césaire, et Syagrius rendu à lui-même n'écoute plus que son amour. Césaire, demeuré seul, est bientôt joint par Sinorix. Les conjurés ont pris la résolution d'immoler Clovis dans le temple, lors-

qu'il présidera au mariage de sa sœur; Sinorix propose d'immoler aussi Syagrius, puisqu'il abandonne la cause commune: il veut cependant que Césaire continue à se servir du nom de son neveu, pour encourager l'armée, qui se tient cachée dans les forêts voisines de Soissons, et Césaire consent à tout, en donnant quelques regrets à son neveu.

On voit que l'intrigue est fortement nouée à la fin de ce troisième acte; les événemens s'accroissent dans les deux derniers. Pour ne pas trop alonger cet article, nous en abrégons le récit. On a vu Clodéric sortir de Soissons; il y rentre presque aussitôt, pour apprendre à Clovis qu'il a rencontré dans les bois l'armée dont a tant parlé Césaire, armée qui marchoit contre les Francs au nom de Syagrius. Clovis hésite encore à croire celui-ci coupable, mais il ne veut pas lui permettre d'aller travailler à calmer les révoltés. Eudomire est plus foible et plus confiante: elle dispose encore d'une des portes de la ville; à l'insu de son frère, elle la fait ouvrir à son amant, qui promet de dissiper l'armée rebelle, ou de revenir à Soissons. Cependant un billet écrit par Césaire à l'armée est intercepté et remis au roi; on y parle de Syagrius comme d'un chef sur qui les Gaulois peuvent compter. Qu'on juge de la fureur de Clovis! Il menace Eudomire elle-même, et se décide à envoyer Clodéric chercher à Reims l'armée qu'il y a laissée assez imprudemment. Nous ne dirons rien d'une scène où Césaire, arrêté par ordre de Clovis, brave son ennemi du ton d'un Romain des beaux jours de la république, et que Clovis termine en envoyant au supplice l'ambassadeur de Zénon. Il est temps d'arriver au cinquième acte.

Il s'ouvre par un second retour de Clodéric; mais cette fois le prince franc rentre à Soissons humble et désarmé. Il a été arrêté par l'armée gallo-romaine, et n'a dû son salut qu'à la magnanimité de Syagrius. Clovis le console, et prend des mesures avec lui pour la défense de la place. De son côté, Eudomire triomphe de la générosité de son amant: mais en vain veut-elle la faire valoir auprès de son frère; Clovis est désormais inexorable. Cependant Syagrius vient une seconde fois se remettre en son pouvoir: à l'instant même on annonce que les ennemis montent à l'assaut; Clovis menace Syagrius de sa hache et vole à la défense de ses remparts.

La scène qui suit, entre Eudomire et Syagrius, nous a paru assez étrange. Syagrius, désespérant d'obtenir le pardon de Clovis, change tout-à-fait de sentimens et d'idées. Il n'avoit encore eu que de très-légers symptômes de ce patriotisme que lui inspiroit son oncle; il avoit vu de sang froid l'état de la Gaule et l'avoit jugé sainement; il n'avoit point balancé entre Césaire et son amante. Tout-à-coup il s'attendrit sur le



sort des Gaulois et sur celui de son oncle; il s'aperçoit de la tyrannie qu'exercent les Francs, il contredit tout ce qu'il a dit dans les premiers actes, et renonce enfin à la main de la pauvre Eudomire, qui s'épuise en vain à le ramener: elle ne peut même l'empêcher d'aller se présenter sur le passage de Clovis, revenu vainqueur de l'assaut, et qui, cette fois, tue de sa propre main l'amant d'Eudomire.

Nos lecteurs peuvent maintenant juger la marche et l'intrigue de cette tragédie. Si je ne me trompe, ils y trouveront un grand intérêt de curiosité. Les incidens s'y succèdent avec beaucoup de rapidité, et c'est bien à tort que l'on a reproché à l'auteur d'avoir trop multiplié les récits. Ce reproche, comme il le dit dans sa préface, est une nouvelle preuve de la dépravation du goût opérée par le mélodrame. Quelque compliquée que soit l'action dans cette tragédie, il règne du moins assez de vraisemblance dans les événemens qui la composent, si l'on excepte toutefois cette armée de dix mille hommes qui arrive jusque sous les murs de Soissons sans que personne en sache rien. Je voudrais n'avoir point à y relever une invraisemblance morale; je veux parler de l'inconséquence de Syagrius: l'auteur, sans l'avouer formellement, reconnoît cependant que les mœurs du théâtre la condamnent. En effet, on peut rencontrer des hommes qui changent deux fois de résolution et de parti dans un quart d'heure, comme Syagrius au troisième acte; mais de tels hommes ne sont pas faits pour jouer le rôle intéressant dans nos tragédies. M. Viennet nous annonce que ce défaut peut être corrigé et qu'il le sera peut-être. Nous en acceptons l'espérance, ainsi que celle de voir changer aussi le dénouement, qu'il reconnoît lui-même pour être défectueux, et qu'il n'a donné tel que nous le voyons qu'à la demande des comédiens, qui ne sont pas toujours les meilleurs juges. Ce changement nous sauveroit sans doute la triste palinodie de Syagrius au cinquième acte, palinodie dont nous avons déjà relevé *l'étrangeté*.

Le plus grand mérite est, je crois, dans la peinture de trois des principaux caractères. Je n'examinerai pas leur ressemblance historique; mais, considérés en eux-mêmes et dans les vues de l'auteur, les rôles de Clovis, de Clodéric et de Césaire, sont très-bien tracés: il est fâcheux qu'aucun ne soit intéressant. Sinorix sans doute l'est moins encore. C'est en faveur de Syagrius que l'auteur semble avoir voulu nous émouvoir et nous attendrir: mais, d'après ce qu'on vient de lire, on peut juger s'il a réussi. On a beau vouloir juger cette tragédie historique, abstraction faite de la vérité historique, l'idée générale que l'on s'est faite de ces temps se présente toujours à l'esprit. Syagrius lui-même parle conformément à cette idée dans les scènes où il résiste aux efforts de

Césaire et de Sinorix ; et voilà pourquoi son inconséquence et sa palinodie sont inconcevables. Il me paroît difficile de tirer parti de ce personnage, qui n'est au fond ni Gaulois, ni Romain, ni Franc, quand on voudra le placer entre l'amour et le patriotisme.

Si l'on jugeoit à propos d'examiner à présent jusqu'à quel point le sujet de Clovis est propre au théâtre, il s'éleveroit je crois bien des doutes sur cette question. On peut être tenté d'abord de penser que le premier âge de notre monarchie doit former ce qu'on appelle les temps héroïques de la nation, et les temps héroïques sont aussi les plus poétiques : mais, pour peu qu'on y réfléchisse, on verra bientôt que les temps héroïques d'un peuple ne sont pas ceux de son enfance, mais bien ceux de l'âge suivant. Homère ni les tragiques grecs n'ont point célébré leurs compatriotes au moment où ils renoncèrent à vivre dans les bois et avant que leur civilisation fût commencée : mais à l'époque de Clovis, les Francs étoient encore tout-à-fait barbares, et, à cette même époque, il n'y avoit plus rien d'héroïque ni chez les Gaulois ni chez les Romains. Les véritables temps héroïques de l'Europe moderne sont ceux de la chevalerie et des croisades, parce qu'alors la barbarie cédoit la place à la civilisation : aussi est-ce l'époque où le Tasse a placé son épopée, et c'est au même temps que Voltaire a emprunté les sujets de Zaïre et de Tan-crède, qui sont peut-être celles de ses tragédies où l'on est le plus vivement ému. Alors tout étoit héroïque, et chez les Chrétiens et chez les Musulmans ; au temps de Clovis, tout étoit vil ou barbare. Cette époque n'a encore fourni aucun chef-d'œuvre à notre scène, et il est permis de douter qu'elle en fournisse à l'avenir. En effet, il n'est guère possible que l'intérêt propre à la tragédie historique puisse s'y attacher ; l'histoire même de ces temps est révoltante et dégoûtante ; et de plus, les Français ne peuvent guère s'intéresser aujourd'hui ni aux conquêtes des Francs ni aux malheurs des Gaulois.

Nous desirons vivement que M. Viennet, qui paroît vouloir nous donner des tragédies nationales, prenne à l'avenir ses sujets à des époques vraiment françaises ; nous le desirons d'autant plus, qu'il a fait preuve de talent dans son *Clovis*. Nous y avons remarqué, en l'analysant, des situations vraiment tragiques : il a prouvé qu'il sait concevoir et dessiner des caractères ; les mœurs des anciens Francs y sont peintes avec vérité : enfin le style de sa tragédie est bien celui qui convient au genre auquel elle appartient ; il est ferme, nerveux et sévère. Le dialogue est bien coupé, et l'on remarque beaucoup de ces vers qui se gravent dans la mémoire. Nous ne dissimulerons pas cependant qu'il s'en trouve aussi quelques-uns que l'on peut taxer d'incorrecton, d'im-



propriété, d'obscurité même : mais, ils seroient faciles à réformer ; cet article est déjà trop long pour que nous les indiquions ici, et nous pensons que l'auteur les trouvera bien de lui-même. Quant au reproche général d'obscurité que l'on a fait, dit-il, à ses derniers actes, et que l'on pourroit même étendre aux premiers, nous croyons que c'est encore au choix du sujet qu'il faut s'en prendre. L'époque où se passe l'action est si obscure, que les cinq actes d'une tragédie ne suffisent pas pour l'éclaircir ; il faut avoir recours aux historiens pour s'en faire une idée bien nette. Au reste, nous pensons aussi, comme l'auteur, que les retranchemens faits par les comédiens ont contribué à cette obscurité ; nouvelle preuve que leurs avis ne sont pas toujours bons à suivre.

M. Viennet témoigne sa reconnoissance au grand acteur qui a joué son principal personnage : l'auteur de *Marie Stuart* en avoit fait autant ; et tous deux ont eu raison sans doute ; tous deux aussi promettent un succès constant à leurs ouvrages, tant qu'un pareil acteur sera là pour les soutenir. Peut-être feront-ils sagement l'un et l'autre de ne compter désormais que sur eux-mêmes pour établir leurs tragédies au répertoire du théâtre français.

#### VANDERBOURG.

*TRAVELS IN VARIOUS COUNTRIES OF THE EAST, &c. — Voyages en diverses contrées de l'Orient ; servant de continuation aux Mémoires relatifs à la Turquie européenne et asiatique ; publiés par Robert Walpole. Londres, 1820, in-4.° de 630 pages, avec 13 planches.*

#### TROISIÈME ARTICLE.

DANS nos deux précédens articles, nous avons analysé les vingt-quatre premières pièces de ce recueil ; il en reste encore quatorze, à l'analyse desquelles ce troisième et dernier article sera consacré.

N.° XXV. *Remarques relatives à l'histoire naturelle de diverses parties de la Turquie européenne, tirées des papiers de feu le D.<sup>r</sup> Sibthorp.*

Ce morceau fait suite aux n.°s II, IV et VI de ce recueil, qui sont des fragmens du voyage entrepris par le D.<sup>r</sup> Sibthorp, dans la vue d'éclaircir l'histoire naturelle de la Grèce. Il se divise en trois parties.

1.° *Usages médicaux et économiques de certaines plantes vendues au bazar et dans le marché aux herbes de Constantinople.* Cette partie

contient l'indication de trente-huit plantes différentes, avec leur nom botanique, leur nom en grec et leurs diverses propriétés.

2.<sup>o</sup> *Oiseaux de l'île de Zante*. A leur nomenclature sont joints des détails sur les époques périodiques de leurs migrations.

3.<sup>o</sup> *Remarques additionnelles* sur quelques parties de l'histoire naturelle du mont Athos et de l'île de Zante: elles contiennent un catalogue de mammifères, de poissons, d'insectes, de mollusques, de testacés, de plantes cultivées, dont l'auteur donne la synonymie grecque et botanique.

N.<sup>o</sup> XXVI. M. Belzoni, dont les découvertes en Egypte sont devenues célèbres, a envoyé à la société des antiquaires le texte arabe de l'inscription qu'il a trouvée dans la chambre sépulcrale de la seconde pyramide, dite de *Chephren*, et qui prouve que les Arabes y avoient déjà pénétré. Cette inscription, traduite par le professeur Lee, porte: *Le maître Mohammed, fils d'Ahmed, le tailleur de pierre, l'a ouverte le premier, en présence d'el-Melik Othman, et maître Othman, et Mohammed Luglak*. D'après le commentaire du traducteur sur ce passage, il paroît que l'ouverture eut lieu en 1196 de J. C.

N.<sup>o</sup> XXVII. *Détails d'un voyage dans une partie de la petite Tartarie, tiré du Journal de M. Wittington.*

M. Wittington, se trouvant en 1816 sur les bords du Don, voulut visiter les colonies établies vers la côte nord de la mer d'Azof par le gouvernement russe. Il partit du vieux Tcherkask le 10 juin 1816, et, descendant le Don, il parvint à l'établissement arménien de Nachchivan. Cette colonie a été formée par des Arméniens que Catherine II attira de la Crimée en 1780, avant la réunion de la péninsule à l'empire russe: elle a déjà quatre mille six cents maisons et six mille habitans mâles. M. Wittington se rendit, à travers les steppes, à *Mariapol*, en passant par *Taganrog*, qui contient huit mille maisons et dix mille habitans mâles. La poste est servie par des Cosaques qui demeurent dans des cabanes solitaires, où ils sont envoyés en exil. Notre voyageur, après avoir traversé des steppes où de loin en loin on rencontre un village russe, arriva sur le territoire des Tartares Nogais, et enfin à *Obitchoe*, leur capitale, lieu de résidence du comte Maison, leur commandant. Ce noble Français le reçut chez lui avec politesse, et lui donna de précieux renseignemens sur l'histoire récente du peuple singulier confié à ses soins. Le voyageur anglais rend hommage aux lumières du comte Maison, et à l'adresse avec laquelle il a su se concilier le respect et la bienveillance de ces tribus sauvages.



Le commandant apprit à notre voyageur que toute la nation des Nogais peut monter à quarante mille ames : ils habitent dans soixante-treize villages, sans compter un village de serfs russes, qui appartiennent à l'hetman actuel des Cosaques du Don. Ils cultivent peu le blé, dont ils ne font au reste presque point usage, se nourrissant en été de lait et de fromage; en hiver, de viande: aussi presque tout le blé qu'ils recueillent est envoyé en Crimée, d'où il est exporté de Koslof. Environ trente familles se sont adonnées à la culture des pommes de terre, et quatre ou cinq ont formé des jardins.

« *Obitchoe*, la capitale, prend son nom du petit courant près  
 » duquel ce lieu est situé : il renferme peu d'habitans tartares; la maison  
 » du commandant, un mauvais bazar, et une église arménienne, sont les  
 » seuls bâtimens qu'on y trouve. Rien n'est plus affreux à voir que ces  
 » trois édifices mal construits, au milieu d'une immense steppe, dont  
 » l'humide influence a déjà couvert le bazar, construit en terre, d'un  
 » gazon aussi vert que celui qui la couvre elle-même. Ceux qui résident  
 » en ce lieu sont principalement des Arméniens, agens des marchands  
 » de Nachtchivan; ils fournissent aux Nogais du tabac et le petit  
 » nombre d'objets manufacturés dont ces peuples ont appris à se  
 » servir. »

C'est à quinze verstes d'*Obitchoe* qu'on trouve le premier des villages tartares : il consiste en deux rangs de cabanes basses, au nombre de quarante en tout, bâties à des intervalles réguliers; les maisons sont faites de briques séchées au soleil et sont couvertes en paille. « Les  
 » habitans étoient grossièrement vêtus du cafetan oriental; leur tête  
 » étoit surmontée du bonnet étroit de laine d'agneau qui paroît avoir  
 » été le modèle de la tiare des tzars moscovites: ils n'avoient point  
 » de pistolets; mais, dans leurs ceintures ils portoient des couteaux  
 » garnis de manches de jaspe.

» Ils manifestèrent un grand effroi quand ils nous virent diriger  
 » notre télescope sur leur *taboun*; c'est le lieu où sont rassemblés leurs  
 » chevaux; ils le prirent d'abord pour une arme à feu : quand nous leur  
 » en eûmes expliqué l'usage, ils voulurent en faire l'essai, et ne re-  
 » venoient pas de leur étonnement. Sur ce que nous vantâmes le  
 » nombre et la beauté de leurs chevaux, ils nous dirent d'un air chagrin  
 » qu'ils étoient autrefois capables d'en entretenir trois ou quatre fois da-  
 » vantage, avant qu'on les eût *forcés* de former des établissemens. Ils par-  
 » lèrent avec dégoût de leurs maisons, qu'ils nous dépeignirent comme  
 » des réceptacles d'ordures et de vermine; ils auroient bien mieux aimé  
 » dormir en plein air au milieu de la steppe, que de s'enfermer dans

» leurs nouvelles habitations. Ils parloient cependant avec respect  
 » de leur commandant, qu'ils appeloient *Père*. » Ce passage montre  
 que les Nogais ont beaucoup d'éloignement pour le genre de vie  
 qu'on les force d'embrasser.

Un intervalle de quelques verstes sépare le dernier village des  
 Nogais du premier village de Mennonites prussiens. Ici la scène  
 change de la manière la plus frappante. Rien n'égale l'industrie, la  
 régularité, qui règnent dans les établissemens de ces sectaires : leurs vil-  
 lages ont un délicieux aspect de propreté et d'aisance. Nous rapporte-  
 rions quelques-uns des traits du tableau qu'en a tracé M. Wittington,  
 si nous n'étions forcés de terminer cette analyse pour donner celle des  
 autres pièces du recueil. Ce voyage complète la description de ces in-  
 téressantes peuplades, contenue dans le *Coup-d'œil sur les colonies de la*  
*Russie méridionale* par un voyageur français (1), et dans le mémoire  
 de M. de Gouroff sur la civilisation des *Tartars-Nogais* (2).

N.º XXVIII. *Sur le site de Dodone, communiqué par M. Hawkins.*

Cette pièce est déjà un peu ancienne ; M. Hawkins voyageoit en  
 Épire dans l'année 1798 ; et, depuis ce temps, le sol de Dodone a  
 été exploré avec succès, sur-tout par notre compatriote le docteur  
 Pouqueville. Il n'est pas facile de déterminer l'emplacement de ce lieu  
 célèbre. Les Étoïens, commandés par Dorimachus, détruisirent tota-  
 lement par le fer et la flamme le temple, les offrandes et tous les  
 édifices renfermés dans l'hiéron (3) : ainsi presque tous les objets qui  
 pourroient maintenant nous guider pour retrouver la place de Dodone  
 ont disparu depuis deux mille ans. Les anciens eux-mêmes nous laissent  
 dans une ignorance presque complète à cet égard ; Strabon : dont la  
 description de Dodone est entièrement historique, ne fournit qu'un seul  
 renseignement sur sa position ; encore n'est-on pas bien sûr qu'il la  
 connût bien précisément ; du moins le vague des renseignemens qu'il  
 donne, et ce qu'il dit de la difficulté de déterminer la position des lieux  
 anciens dans l'Épire, le feroient supposer. « Si Strabon, dit M. Gos-  
 » sellin, éprouvoit déjà tant de difficultés pour débrouiller la géogra-  
 » phie de la Grèce, que dire après dix-huit siècles de nouvelles destruc-  
 » tions, quand les traces de ses anciens peuples, les ruines de ses  
 » anciennes villes, et jusqu'aux dénominations des lieux, sont effacées

---

(1) Inséré dans les *Nouvelles Annales des voyages*, tom. II, p. 97-157. —  
 (2) Mêmes *Annales*, tom. II, p. 249-306. — (3) Polyb. IV, 67, 3.



» pour jamais (1) ! » Tout ce qu'on peut tirer de bien positif des auteurs anciens, c'est que Dodone étoit située sur les confins de la *Thesprotie* et de la *Molosside* ; mais comme on ignore la direction et la place de ces frontières, ce renseignement ne peut être d'une très-grande utilité. M. Hawkins, d'après l'itinéraire de lord Holland, pense que Dodone étoit située dans l'endroit appelé maintenant *Paramythia* ; il se fonde principalement sur ce qu'on a trouvé dans les environs de ce lieu quelques sculptures en bronze d'un très-bon style, qu'il croit provenir des offrandes du temple. Du reste, il n'a pu se rendre de Jannina dans ce lieu, ni vérifier jusqu'à quel point les localités conviennent au petit nombre de détails que nous ont laissés les anciens : on sent tout ce que ces renseignemens ont de fugitif. M. Pouqueville, qui a examiné avec son zèle ordinaire, et pendant plusieurs années, toute la région où Dodone a dû être située, en fixe l'emplacement dans la vallée de Jannina, à l'endroit appelé *Castrizza* : c'est une hauteur escarpée, dont le plateau est entouré d'une muraille en construction cyclopéenne. Plusieurs circonstances rapportées dans son voyage donnent de la probabilité à son opinion (2) ; mais ce n'est encore qu'une opinion probable ; et sur un point aussi obscur, on n'obtiendra peut-être jamais autre chose.

N.º XXIX. *Lettre du comte d'Aberdeen à l'éditeur, relativement à quelques assertions de M. Raoul-Rochette, dans son dernier ouvrage sur les inscriptions de Fourmont,*

Si nos lecteurs veulent bien recourir à l'analyse détaillée que nous avons donnée des lettres à lord Aberdeen (3), ils y verront que M. Raoul-Rochette avoit invoqué l'autorité de ce lord relativement à l'existence de la chapelle d'Onga, d'où il tiroit un argument en faveur de l'inscription  $\text{IKETEPKEPATEEΣ}$ , qui avoit d'abord paru suspecte à M. R. Payne Knight. C'est là l'objet principal de la lettre du lord Aberdeen : il se défend contre la manière dont M. Raoul-Rochette a interprété ses paroles ; il récusé en outre les paroles du D.<sup>r</sup> Avramiotti. Le fond de ses remarques se retrouve dans mon article, où j'ai prouvé que le D.<sup>r</sup> Avramiotti n'a parlé que d'après Fourmont, et non pas d'après ce qu'il a vu, comme M. Raoul-Rochette l'avoit pensé.

Un point que lord Aberdeen discute ensuite, est relatif aux deux marbres portant les inscriptions  $\text{ANΘΟΥΣΗ ΔΑΜΑΙΝΕΤΟΥ ΥΠΟΣΤΑΤΡΙΑ}$  (4).

(1) *Notes sur la traduction de Strabon*, tom. III, p. 101. — (2) Pouqueville, I, 103 et suiv. — (3) Cahier de décembre 1819, p. 713. — (4) Je remarquerai l'excellente explication du mot  $\text{ΥΠΟΣΤΑΤΡΙΑ}$ , qu'on lit sur un des marbres ;

et ΔΑΥΑΤΗΤΑ ΑΝΤΙΠΑΤΡΟΥ ΙΕΡΕΙΑ. Fourmont, qui assure avoir copié ces marbres dans le temple d'Onga, a copié *exactement* ces inscriptions, et *inexactement* les ornemens représentés sur ces marbres : au lieu d'objets propres à la toilette des femmes, il a figuré des instrumens de sacrifice. Selon lord Aberdeen, Fourmont, en dénaturant les objets, a voulu donner plus d'importance à sa découverte. Il étoit juste de remarquer que M. Raoul-Rochette n'a point dissimulé cette circonstance ; il essaie de la justifier par l'ignorance de Fourmont dans l'art du dessin. Son explication ne nous paroît pas suffisante. Cette ignorance du dessin pourroit fort bien expliquer pourquoi Fourmont auroit mal représenté ces objets ; mais on explique plus difficilement, ou plutôt on n'explique pas du tout par-là, comment il en a représenté d'autres que ceux qui étoient sous ses yeux. Ajoutons que ces marbres étoient placés, selon son journal, de chaque côté du sanctuaire d'Onga, et que lord Aberdeen les a trouvés dans la chapelle moderne, précisément à la même position : or cette chapelle n'a rien de commun avec celle d'Onga. Une telle coïncidence de position, jointe à l'altération manifeste des ornemens, a quelque chose de suspect ; il faut en convenir.

« Je ne doute point, dit lord Aberdeen, que Fourmont n'ait rassemblé » des inscriptions copiées exactement ; mais ces inscriptions, quoique » inconnues alors à toute l'Europe, ne furent pas jugées par lui dignes » d'être publiées ; ce ne fut qu'après avoir eu le temps de fabriquer les » fameuses inscriptions messéniennes et laconiennes, qu'il crut devoir » communiquer à l'académie ces précieuses découvertes. »

Ce résumé de l'opinion de lord Aberdeen, qui est aussi celle de M. Dodwell, montre en quoi ce savant diffère de M. Raoul-Rochette : il reconnoît qu'il y a des inscriptions authentiques parmi celles de Fourmont, ce qui ne l'empêche pas de croire aussi qu'il y en a de fausses ; au contraire, M. Raoul-Rochette conclut, de l'authenticité d'un grand nombre, l'authenticité de toutes ; et l'on ne peut nier que cette manière de voir la question n'ait de l'avantage sur l'autre. Toutefois, indépendamment des inductions fondées sur les monumens eux-mêmes, il seroit à désirer

---

ce mot est inconnu dans la langue grecque. Hésychius explique ΣΤΑΤΡΙΑ par *ἐμπλεκτεία*, et ailleurs il donne *ἐμπλεκτεία* comme synonyme de *κομψία* : ainsi *σατεία* peut signifier une *coiffeuse*. Cette interprétation convient d'autant mieux au mot *Ἰψασατεία*, que, sur le monument, on voit des miroirs, des peignes, des réseaux pour les cheveux, &c. Je dois observer que cette explication appartient au critique anonyme qui a rendu compte du premier volume des Mémoires de Walpole, dans le *Quarterly Review* (n.º 37, p. 42) : lord Aberdeen, ou M. Walpole, auroit dû en faire la remarque.



que le caractère de Fourmont offrit une garantie de sagesse et de sincérité : mais, il faut bien l'avouer, ce caractère ne se présente pas de manière à nous inspirer une grande confiance. Ses lettres à M. de Maurepas, à Fréret, à l'abbé Sevin, contiennent des passages vraiment inexplicables. Il se vante, avec une incroyable audace, de la destruction de monumens et de villes entières qui, fort heureusement, sont encore debout. En voici quelques traits : *Je l'ai fait, non pas raser (Sparte), mais abattre de fond en comble. Il n'y a plus de toute cette grande ville une pierre sur une autre. Ailleurs : Depuis plus de huit jours, quarante à soixante ouvriers détruisent entièrement la ville de Sparte, &c.* Plus loin : *Mantinée, Stymphale, Pallantium, Tégée, et sur-tout Olympie et Némée, méritoient bien que je les détruisisse de fond en comble. Puis : Sparte est la cinquième ville de la Morée que j'ai renversée ; Hermione, Trézène, ont eu le même sort. — Je suis occupé à détruire jusqu'à la pierre fondamentale du temple d'Apollon Amycléen. — J'en détruirois d'autres, si l'on me laissoit faire.* Dans un autre endroit : *Je n'ai point lu que, depuis le renouvellement des lettres, il soit venu dans l'esprit de quelqu'un de bouleverser ainsi des villes entières.* Enfin, s'applaudissant de la destruction de Sparte, il prend fièrement le nom de Σπάρτανος, et s'écrie : *Si, en renversant ses murs et ses temples ; si, en ne laissant pas une pierre sur une autre au plus petit de ses sacellum, son lieu est, dans la suite, ignoré, j'ai au moins de quoi la faire reconnoître ; je n'avois que ce moyen de rendre illustre mon voyage (1).* En lisant ces passages inconcevables, où l'extravagance le dispute à l'imposture, ce qu'on peut imaginer de plus favorable à la mémoire de Fourmont, c'est de dire qu'il étoit plus d'à moitié fou.

N.º XXX. *Inscriptions copiées en diverses parties de la Grèce, par le lieutenant-colonel Leake.*

Ces inscriptions sont au nombre de neuf.

La première est l'inscription d'Actium, déjà publiée et sagement expliquée par M. Boissonade (2). Le monument existe sur une pierre quadrangulaire à Panta, vis-à-vis de Prevesa. La copie de M. Leake est semblable à celle de M. Pouqueville, d'après laquelle M. Boissonade a fait son travail. Seulement, au lieu de Ἀγινταέχου (l. 2), nom propre que M. Boissonade soupçonnoit devoir être Ἀγινταλόχου, la copie de M. Leake donne Ἀγινάτις ; et, à la place de Κουρόπιω, mot inexplicable, on y lit Κουερόπις, qui désigne, selon toute apparence, un nom de

(1) Ces passages ont été cités par M. Dodwell (II, p. 407) et par lord Aberdeen. — (2) *Ad calcem Epist. Luc. Holst.* p. 418.

mois, ainsi que l'avoit ingénieusement conjecturé M. Boissonade (1).

La seconde et la troisième, trouvées en Thessalie, sont des dédicaces à Apollon, *Κερδῶος* et *Τεμπέτης* : ce dieu y est appelé *ΑΠΛΟΥΣ*, selon l'usage propre à la Thessalie, conservé par un passage du Cratylus de Platon; elles sont toutes deux fort remarquables sous d'autres rapports. La première dédicace est faite par un Sosipater, qui avoit exercé l'hieromnémonie et l'archilychnéporie : ce dernier mot, jusqu'ici inconnu, est écrit, dans l'inscription, *ΑΡΧΙΔΑΥΧΝΑΦΟΡΕΙΣΑΣ*.

La cinquième et la sixième, trouvées à Dhomoko [ancienne Thaumaci], en Thessalie, contiennent une concession de droit de cité &c., faite par les habitans de Thaumaci à deux personnes.

La septième, trouvée près du mont Parnasse, est une dédicace d'une femme à son mari Marcus Ulpus Damasippus, grand-prêtre de Bacchus, béotarque, agonothète, phocarque, amphictyon, théocolé, panhellène, &c. (*Ἐγνονθέτης, Φωκάρχης, Ἀμφικτυόνα, Θεήκολος, Πανέλλην, ἄρχων ἐν τῷ ἄλλοις πάσις ἐν τῇ πατρίδι τελέσωντα λίσσερτίας.*)

La huitième, copiée à Amphipolis : elle paroît être du temps de Philippe de Macédoine, et elle contient un acte de bannissement à perpétuité, conçu dans la formule des lois athéniennes; ce qui étonne d'autant moins, qu'Amphipolis étoit colonie d'Athènes. Cette inscription est curieuse, parce qu'on y voit que cette colonie avoit gardé les anciennes formes du dialecte attique, qui n'existoient plus dans la langue qu'on parloit alors à Athènes.

La neuvième contient une délimitation de propriétés : elle a été copiée à Daulis.

Des remarques de l'éditeur sur ces inscriptions forment le n.° XXXI du recueil; elles sont à-la-fois ingénieuses et savantes.

N.° XXXII. *Lettre de M. Cockerell à l'éditeur sur de très-singuliers monumens sépulcraux, et des inscriptions découvertes par lui sur la côte méridionale de l'Asie mineure.*

Voici encore un morceau du plus haut intérêt : le premier de ces tombeaux a été dessiné à Phinéka, entre Myra et le cap Chélidonia, dans la Lycie; il est de marbre, d'environ dix-huit pieds de haut, et de la plus élégante architecture. Son exécution, dit M. Cockerell, est presque égale à celle des plus beaux ouvrages d'Athènes. La partie inférieure ou soubassement, ainsi que la supérieure, ont été disposées de manière à recevoir des corps. L'inscription grecque que porte le mo-

(1) *Ad calcem Epist. Luc. Holst.* p. 440. — (2) *Pag. 205, Serran.*



nument nous enseigne en effet qu'il seroit de sépulture au père, à la mère et à la fille. Le corps de cette dernière étoit sans doute dans la partie supérieure. La figure n.º 1, copiée sur le dessin de M. Cockerell, donnera une idée exacte de ce beau monument.

A Kakava, dans l'île de Dolichiste, vis-à-vis de la côte de Lycie, et non loin de Phinéka, M. Cockerell trouva trois tombeaux taillés dans le roc, d'un très-beau travail; ils sont tous les trois semblables au dessin n.º 3, que nous donnons ici pour qu'on voie l'analogie qui existe entre ces tombeaux et ceux de la montagne voisine de Telmissus, dessinés dans le Voyage de Choiseul-Gouffier (1). Chacun de ces tombeaux pouvoit contenir six sarcophages.

Les sculptures que M. Cockerell y a trouvées sont évidemment de la main des Grecs, et d'un style très-pur, moins roide que celui qu'on appelle ordinairement *étrusque*, mais sévère, et conservant plusieurs des caractères propres à ce style. L'architecture de ces tombes, creusées dans le roc vif, et qu'on retrouve tout le long de la côte de Lycie et de la Carie, semble particulière à ces contrées. Il est évident qu'elle est une imitation des constructions en bois : la corniche est formée d'une poutre, placée longitudinalement sur des solives transversales, non écarriées et dans leur état naturel de rondeur, ainsi qu'on peut le voir dans la figure 4, qui offre une partie de la corniche sur une plus grande échelle. Le plafond a la forme d'une de ces pièces de bois courbant employées dans la construction des vaisseaux. Il y en a d'autres exemples dans les toits de diverses tombes, offrant un caractère semblable : ils ont la forme d'une arcade gothique pointue, et ressemblent à la section d'un bateau renversé.

Mais ce qui rend ces divers monumens plus remarquables encore, ce sont des inscriptions en caractères qui paroissent avoir beaucoup de rapport avec l'alphabet étrusque (2) : M. Cockerell en a donné le *fac simile*. Celle du tombeau (*fig. 2*), gravée à gauche de la porte inférieure, comme je l'ai indiqué sur le dessin, mérite d'autant plus d'attention, qu'elle est en deux langues : les quatre premières lignes sont dans cette langue inconnue dont je parlois tout-à-l'heure; les quatre dernières sont en caractères grecs assez distincts (3), et de la même

(1) *Tom. I, pl. 67 et 70, fig. 1.* — (2) Les médailles pamphyliennes portent des caractères du même genre (Mionnet, III, 596). — (3) Je lis l'inscription grecque de cette manière : ΤΟ ΜΝΗΜΑ ΤΟΔΕ ΕΠΟΙΗΣΑΤΟ ΣΙΔΑΡΙΟΣ ΠΑΙΔΑΝΙΟΣ ΥΙΟΣ ΕΑΥΤΩ ΚΑΙ ΤΗ ΓΥΝΑΙΚΙ ΚΑΙ ΥΪΔΙ ΠΥΒΙΑΔΗ, c'est-à-dire, *Sidarius, fils de Pæanis, a élevé ce tombeau pour lui-même, pour sa femme et sa petite-fille Pybiale.* Le mot *υις*, qui est rare, peut signifier *petite-*

main (voyez le *fac simile*, fig. 2). La forme des caractères grecs est ancienne; cependant on y voit l'*éta* et l'*oméga*, circonstance qui, à elle seule, prouveroit peu de chose, mais qui, combinée avec le style du monument, n'annonce pas une très-grande antiquité. Quant aux autres caractères, leur aspect est *hellénique*; mais la langue à laquelle ils sont appliqués paroît n'avoir rien de commun avec la langue grecque. La première idée qui vient à l'esprit, c'est que les deux parties de l'inscription signifient la même chose en deux langues différentes. Dans cette hypothèse, les lettres paroissant au fond de même nature, on devoit retrouver au moins dans la première les noms propres qui se lisent dans la seconde: mais on en cherche en vain la trace; excepté les lettres ΣΕΔΙΡΕΙΑ (l. 2), qui présentent un mot ressemblant au nom ΣΙΔΑΡΙΟΣ, on ne voit aucun trait de ressemblance: sans doute l'analogie entre les deux mots est un effet du hasard. Ainsi de deux choses l'une; ou les deux inscriptions ont deux significations entièrement différentes, ou les caractères de la première n'ont pas la même valeur que ceux auxquels ils ressemblent dans l'idiome grec. Mais cette dernière supposition étant très-in vraisemblable, c'est à l'autre qu'il convient de s'arrêter, en attendant qu'on ait recueilli d'autres inscriptions bilingues du même genre, lesquelles sont communes sur cette côte, selon le capitaine Beaufort.

Il est vraisemblable que l'idiome dans lequel elles sont écrites est la langue carienne, qui étoit fort différente de la langue grecque, si l'on juge par quelques mots dont les anciens nous ont donné la signification, tels que *ἀλα*, cheval; *βάνδα*, victoire; *ῥῶσα*, pierre (2).

N.° XXXIV. *Inscriptions copiées en différentes parties de l'Asie mineure, de la Grèce et de l'Égypte, expliquées par l'éditeur.*

Ces inscriptions sont au nombre de soixante-cinq, dont la plupart inédites. Il y en a une trentaine qui ont été copiées en Caramanie, et que le capitaine Beaufort, à quatre ou cinq exceptions près, n'avoit point rapportées dans son Voyage; elles ont été communiquées à l'éditeur,

---

filles, ὄνδρα *δουράτηρ* (Hesych. h. v.): mais Hésychius l'interprète aussi par *δουράτηρ*, et, dans ce sens, il signifie probablement une *fille très-jeune*. Les noms propres *Sidarius*, *Pœanis*, *Pybiale*, ont quelque chose d'étrange; mais c'est le cas d'un grand nombre des noms qu'on trouve sur les inscriptions de la côte de Caramanie; en voici de bien plus singuliers: *Dae*, *Cuas*, *Cualis*, *Obranguis*, *Epiouasis*, *Cidanouasis*, *Obraougeris*, *Las*, *Nineis*.

(1) J'observe que les lettres formant la ligne 4 de l'inscription se retrouvent précisément dans le même ordre sur les trois autres inscriptions copiées dans des tombeaux par M. Cockerell; d'où il résulte qu'elles doivent être une sorte de formule tumulaire. — (2) *Dialect. ling. græc.* p. 359 Sturz.



soit par M. Cockerell, soit par le capitaine Beaufort. Les ruines seules de Patara en ont fourni sept, outre celle dont nous avons donné la traduction dans l'analyse du Voyage du capitaine Beaufort. Quelques-unes ont été trouvées en d'autres parties de l'Asie mineure. Les deux plus remarquables sont, 1.<sup>o</sup> *une consécration du Proscenium de Patara à Q. V. Titianus, qui l'a construit, par sa fille Velia Procula*; 2.<sup>o</sup> *la réponse d'un oracle en vers iambiques trimètres, trouvée à Phinéka en Lycie*. Les autres sont, en général, tumulaires; quelques-unes sont métriques et présentent plusieurs difficultés que l'éditeur s'est efforcé de lever, en profitant des conjectures de M. Akerblad, et sur-tout de M. Bloomfield, qui lui a fourni d'excellentes remarques.

Parmi les inscriptions trouvées en Grèce, on en remarque une copiée à Épidaure par M. Cockerell, déjà expliquée par Porson (1) et Jacobs (2); une autre de Messène, dont Cyriaque d'Ancone n'avoit donné que le commencement (3); une de Topolias en Béotie; une autre d'Orchomène, très-altérée, toutes deux intéressantes pour le dialecte; une d'Égine, contenant un catalogue d'offrandes, &c. M. Walpole donne ensuite une des inscriptions d'Orchomène, déjà publiées par MM. Clark, Dodwell (4), par M. Boeck, dans son ouvrage sur la république d'Athènes, et par M. Walpole lui-même, dans le premier volume de son recueil (5). Celle que M. Walpole reproduit est accompagnée d'une traduction et de savantes notes de M. Dobrée.

Il reproduit également et il explique quelques-unes des inscriptions trouvées en Égypte, et qui ont déjà paru dans l'*Ægyptiaca* d'Hamilton, dans les Mémoires de la Commission d'Égypte et ailleurs; savoir, l'inscription d'Alexandre Sévère à Antinoë (6), dont il restitue les sept premières lignes, sans rien dire des six dernières, qui sont les plus embarrassantes; celle de Ptolémée Denys, à Philé (7); trois de celles du colosse de Memnon, dont une déjà restituée par M. Jacobs (8); celle de la frise du temple d'Antæopolis (9); celles des temples d'Ombos, d'Apollinopolis parva (10). Nous devons observer toutefois que M. Walpole a choisi les plus faciles de ces inscriptions, et qu'il en est d'autres plus importantes, et qui présentent des difficultés bien plus grandes, qu'on auroit désiré de lui voir éclaircir.

---

(1) *Advers.* p. 40. — (2) *Anth. Pal.* III, p. 2, 1949. — (3) *Ap. Reines.* 286. — (4) *Tom. II*, p. 380. — (5) I, 469. M. Boissonade en explique le commencement dans ses savantes observations sur l'inscription éliaque (*Classic. Journ.* XX, 294, 304). — (6) *Hamilton's Ægyptiaca*, p. 282; Jomard, *Descr. d'Antinoë*, p. 6. — (7) *Hamilton's Ægypt.* p. 52. — (8) *In Anthol.* tom. XIII, p. 821. — (9) *Hamilt. Ægypt.* p. 75. — (10) *Id.* p. 178.

Le recueil de M. Walpole est terminé par un appendice qui contient une longue inscription trouvée près de Smyrne, relative à des corps ou, si l'on veut, confréries d'acteurs et de musiciens établis sur la côte de l'Ionie et de l'Hellespont, sous la protection des Attales. Cette inscription, déjà publiée par Maittaire, à la fin de son édition des Marbres d'Aronde], est reproduite d'après une copie exacte faite par le docteur Clarke; elle est accompagnée d'une version et de quelques remarques.

Enfin nous ne devons point passer sous silence quelques estampes placées à la fin de ce beau recueil, et dessinées avec le plus grand soin. Deux représentent une tête de marbre, vue de profil et de trois quarts; elle a été trouvée dans les mines de l'ancienne Tyr; elle a quelque analogie, pour les traits, avec la tête de la figure appelée *l'Amour grec*; elle est coiffée d'une sorte de bonnet phrygien. La troisième représente une tablette votive au dieu Pan, en marbre pentélique, trouvée dans l'Attique. L'estampe, si elle est fidèle, donne à penser que le style de ce bas-relief est d'une extrême pureté.

L'analyse détaillée que nous avons faite des trente-quatre pièces qui composent le recueil de M. Walpole, doit prouver à nos lecteurs que nous ne nous sommes pas trop avancés, quand nous leur avons dit, dans notre premier article, que ce volume surpasse le premier, et doit être considéré comme une des plus importantes publications en ce genre qui aient été faites depuis la renaissance des lettres.

LETRONNE.

---

*THÉÂTRE COMPLET DES LATINS*, par J. B. Levée et par feu l'abbé le Monnier; augmenté de dissertations par MM. Amaury Duval et Alexandre Duval, membres de l'Institut: tom. I, II, III, IV, *Plaute*; tom. IX, X, XI, *Térence*. Paris, de l'imprimerie de Dupont, chez Chasse-riau, libraire éditeur, au dépôt bibliographique, rue de Choiseul, n.º 3; chez Treuttel et Würtz, &c., 1820; 7 vol. in-8.º, lxviiij et 434; xij et 422; 464; 443; — xvij et 558; 494; 447 pages.

Nous avons perdu la plus belle partie du Théâtre des Latins, les tragédies d'Accius, de Pacuvius, de Varius, de Pomponius Secundus,



que Quintillien (1) trouvoit fort supérieures aux comédies composées dans la même langue : *in comœdia maxime claudicamus*. Boileau et Voltaire ont cité ce passage, en substituant le mot *tragœdia* à *comœdia* ; et cette erreur vient sans doute de ce qu'ils ne songeaient qu'aux dix pièces qui portent le nom de Sénèque, et qui sont, avec les fragmens de quelques poèmes plus anciens, les seuls restes que nous possédions de la tragédie latine. Par cette même raison, les nouveaux éditeurs du Théâtre latin ont donné leurs premiers soins aux comédies de Plaute et de Térence. Les six pièces du dernier forment, avec la traduction française de l'abbé le Monnier, les tomes IX, X et XI de la collection nouvelle : le texte de Plaute et la version de M. Levée rempliront les huit tomes précédens, dont les quatre premiers ont déjà paru.

On pouvoit s'attendre à trouver ici pour préliminaires une histoire du Théâtre latin, ou des considérations générales sur son origine, ses progrès, ses caractères ; mais ce travail peut aussi bien terminer cette collection que la commencer, et il y a lieu de croire que les éditeurs ne l'offriront au public qu'après avoir rassemblé sous ses yeux tout ce qui subsiste de monumens de ce théâtre. Les sept volumes jusqu'ici publiés sont donc exclusivement consacrés à Plaute et à Térence, et on y lit d'abord une dissertation sur le premier, par M. Levée, suivie d'observations de M. Mazois, architecte, sur les formes et la distribution des théâtres antiques. M. Levée avertit ses lecteurs que la notice qu'il donne de la vie et des écrits de Plaute est empruntée en partie de celle que M. Roquefort a insérée en 1815 dans le *Magasin encyclopédique*. Les détails biographiques n'y sont et n'y peuvent être que ceux qui ont été tirés depuis long-temps de quelques anciens textes. Ces textes ne disent pas positivement que Plaute fût né esclave, ce qui ne seroit pourtant pas impossible. Ayant eu l'imprudence de se mêler de négoce, il y perdit son bien, qui, selon toute apparence, n'étoit pas considérable, et se vit réduit à tourner une meule de moulin : c'est du moins ce que nous apprennent Aulu-Gelle et S. Jérôme ; et si nous écartions ce fait comme l'une de ces particularités extraordinaires qu'on ajoute volontiers à l'histoire des hommes célèbres, il ne resteroit à-peu-près rien à dire de la vie de ce poète, sinon qu'il étoit né à Sarsine en Ombrie, au III.<sup>e</sup> siècle avant l'ère vulgaire, et qu'il est mort au second. Le nombre des comédies qu'il avait composées a été quelquefois porté jusqu'à cent trente ; il en avoit certainement laissé beaucoup

---

(1) *L. X, c. 1.*

plus qu'il ne nous en reste. Des vingt qui existent sous son nom, et que M. Levée parcourt dans cette dissertation, quelques-unes ne sont pas très-authentiques, au moins dans toutes leurs parties. En écartant avec raison une vingt-unième pièce intitulée *Querolus*, attribuée à Plaute par quelques éditeurs, et qui ne sauroit être de lui, puisque Cicéron y est cité, et Plaute lui-même désigné comme le modèle qu'on a suivi pour la composer, *investigatam Plauti per vestigia*, M. Levée ajoute qu'elle est de Gildas le Sage, écrivain du v.<sup>e</sup> siècle. C'est ce qu'en effet on a répété plusieurs fois : mais il a été bien reconnu que c'était une méprise occasionnée par le titre de *Liber Querolus*, inscrit à la tête de certaines copies de la lettre de Gildas sur les malheurs de la Grande-Bretagne, *de excidio Britannia*.

La partie la plus importante de la dissertation de M. Levée est celle qui a pour objet d'apprécier le talent de Plaute, le caractère, le mérite de ses ouvrages. Nous croyons devoir beaucoup d'éloges à ce morceau de critique littéraire. Le jugement rigoureux prononcé par la Harpe sur ce poète comique, est ici réfuté d'une manière, à notre avis, fort judicieuse, et avec toute la modération et toutes les convenances qu'il importe d'observer dans les discussions de ce genre. Ce n'est pourtant pas que nous partagions sans réserve l'admiration de M. Levée pour l'auteur qu'il a traduit ; mais, quoique Plaute ait été peu loué par Quintilien, et moins encore par Horace, nous pensons qu'il doit rester au nombre des modèles de la scène comique.

Varron disoit que les Muses emprunteroient la voix de Plaute, si elles vouloient parler latin. Cicéron trouvoit de l'urbanité, de l'esprit, de la grâce même, dans les plaisanteries de ce poète. Volcatius Sedigitus, qui, dans Aulu-Gelle, distribue à dix auteurs de comédies latines les places dues à leurs talens, assigne la première à Cæcilius, la seconde à Plaute, et la sixième seulement à Térence (1). Sans doute ceux qui attachent un très-haut prix à la pureté et à l'élégance du style, ont peine à concevoir cette opinion ; mais elle doit avoir pour partisans ceux qui veulent par-dessus tout qu'une comédie les divertisse.

En exceptant l'*Amphitryon*, l'*Aululaire*, les *Captifs*, il est certain

(1) Aulu-Gelle rapporte aussi l'épithaphe de Plaute :

*Postquam morte datu'st Plautus comad'a luget...*

M. Levée cite ce vers, mais imprimé, sans doute par erreur, de cette manière :

*Postquam est mortem aptus Plautus comad'ia luget.*



que, dans la plupart des autres comédies de Plaute, on retrouve constamment le même système de personnages ; des courtisanes, des parasites, de vieux débauchés, des pères dupés, des fils libertins, des valets escrocs. Nous serions un peu moins disposés que ne l'est M. Levée à excuser cette uniformité ; mais M. Levée pourrait répondre que les sujets de Térence ont peut-être encore moins de variété, ses moyens dramatiques moins d'étendue ; qu'un même canevas se reproduit avec bien plus de monotonie dans ses six pièces.

Les jeux de mots sont trop fréquens dans Plaute, pour être toujours ingénieux ; et la morale ni le bon goût ne peuvent tolérer ceux qui sont obscènes : mais entre ceux qui n'ont pas ce dernier vice, il en est d'inattendus et de piquans, d'assez heureux enfin pour mériter de l'indulgence, des éloges peut-être, quand ils conviennent au caractère et au ton du personnage qui les débite. On est souvent forcé d'admirer la dextérité de Plaute à manier une langue si neuve et si peu cultivée encore, le parti qu'il en sait tirer, les expressions vives et les tours énergiques dont il l'enrichit.

D'inutiles prologues, des plans compliqués par de fatigans épisodes, d'interminables *à parte*, le long babil des personnages les plus pressés d'agir, voilà les plus essentiels défauts de ce poète ; ou plutôt voilà l'imperfection extrême dans laquelle il a trouvé et laissé le genre comique. Au siècle où commençoit la littérature latine, comment n'eût-il pas copié les Grecs, et comment auroit-il pu discerner parmi eux les meilleurs modèles ! On suppose que, dans les comédies qualifiées *togatae*, il y avoit des personnages romains ; mais aucun de ces pièces ne nous a été conservée. Plaute et Térence n'exposent jamais sur la scène de Rome les mœurs de Rome ; ils ne nous montrent que des Grecs, et nous ne découvrons même dans leurs vers presque aucune allusion bien constante aux vices particuliers des Romains. L'art comique est donc privé chez eux de sa plus grande puissance ; il ne peint pas les caractères d'après nature, il ne trace pas l'image de la société immédiatement observée. Vingt siècles après Plaute, la vraie comédie fut soudainement créée par Molière. Ne comparons pas des essais timides à des chefs-d'œuvre ; il suffit pour apprécier Plaute, et même pour l'admirer, de se souvenir que Molière, dans l'Avare et dans l'Amphitryon, a daigné l'imiter de fort près, et quelquefois le traduire.

La dissertation de M. Mazois sur la construction des théâtres antiques nous paroît à-la-fois recommandable par la précision des détails, par la clarté des explications et par l'élégance du style. « En lisant ce qui nous reste des poètes tragiques et comiques de l'an-

» tiquité, l'imagination se reporte à ces représentations théâtrales où  
 » un peuple entier venoit, au milieu des fêtes de la patrie, donner des  
 » larmes aux douleurs d'Œdipe et d'Antigone, et se livrer, avec Aristo-  
 » phane et Plaute, à toute l'hilarité que peut inspirer la peinture ma-  
 » ligne ou naïve des ridicules et des vices. . . Plusieurs auteurs, voués  
 » à l'étude des monumens antiques, et entre autres Palladio, ont cherché,  
 » à l'aide des descriptions de Vitruve et de quelques ruines, à reproduire  
 » l'ensemble des théâtres anciens; mais la révélation complète de cette  
 » espèce de mystère archéologique étoit réservée à notre siècle; nous  
 » n'avons plus besoin d'interroger des débris épars, d'interpréter des  
 » vestiges douteux. Plusieurs théâtres nous ont été enfin rendus tels  
 » qu'ils existoient, il y a dix-huit cents ans, au moment où les cendres  
 » du Vésuve les ensevelirent. Les marbres, les bronzes, les peintures,  
 » les bois carbonisés, les indices des machines existent encore; et tel  
 » est l'effet que produit cette conservation miraculeuse, qu'en se  
 » trouvant au milieu de ces théâtres, où rien ne semble manquer, on  
 » écoute, si l'écho n'a pas conservé quelques sons des derniers accens  
 » de l'acteur. » Ainsi c'est principalement à l'aide des théâtres de Pompei  
 et d'Herculanum, que M. Mazois donne la description des théâtres  
 anciens. Il ne cite point ceux qui existent ailleurs, parce que ceux-là  
 sont les plus complets, et tellement conformes aux renseignemens  
 fournis par Vitruve, qu'ils peuvent servir à expliquer tous les autres  
 édifices du même genre. A ce mémoire est jointe une figure qui achève  
 de jeter le plus grand jour sur tous les détails. M. Mazois est connu  
 par une description de la maison de Scaurus, et par un plus grand  
 ouvrage intitulé *Ruines de Pompéi*, dont il a déjà paru treize livraisons.

Avant de parler de la traduction de M. Levée, nous continuerons  
 d'indiquer les différentes espèces de notes et de dissertations qui l'ac-  
 compagnent. Les notes sur chaque pièce sont divisées en philologiques  
 et archéologiques: on auroit pu les réunir en une seule série; en les  
 séparant, on est quelquefois obligé de renvoyer des unes aux autres;  
 mais elles sont précises, peu nombreuses, et puisées dans les meilleures  
 sources; on a sur-tout recueilli plusieurs de celles que M.<sup>m</sup> Dacier  
 avoit jointes aux trois comédies qu'elle a traduites. Les observations  
 grammaticales de M. Levée sont en général d'une très-grande justesse;  
 il s'en rencontre néanmoins qui pourroient être contestées. Par exemple,  
 sur ce vers, *Nec recedit loco quin statim rem gerat*, il dit: « *statim*, de  
 » pied ferme; la première syllabe de ce mot est longue; elle est brève  
 » dans *statim*, adverbe de temps. » Cette note semble dire qu'il y a  
 dans la langue latine deux mots *statim* et *stātim* différens l'un de l'autre.



Nous en doutons, d'abord parce que rien n'autorise à déclarer que la première syllabe de *statim* est longue dans le vers de Plaute; elle y est brève comme la première de *loco*, et la seconde d'*obtinēt*, dans les deux vers suivans :

*Animam amittunt priusquam loco demigent;*

*Quisque ubi steterat, jacet, obtinetque ordinem.*

En second lieu, il n'est point du tout étonnant que le même mot soit susceptible des deux acceptions de *piéd ferme* et *aussitôt*; dans l'un et l'autre cas, il dérive également de *stare*. Il signifie primitivement qu'on fait une action sans changer de position; et secondairement qu'on la fait sans perdre de temps; ces deux idées sont très-voisines, et leur contact est sensible dans notre expression française *sur-le-champ*, où, comme en plusieurs autres, le temps est représenté par le lieu.

Les notes archéologiques contiennent des notions fort exactes sur divers détails des lois et des coutumes antiques; peut-être y remarquerait-on des articles d'antiquités romaines assez étrangers à des pièces dont les sujets sont grecs. Il est extrêmement probable qu'en travaillant d'après Diphile, Démophile, Épicharmus et Philémon, Plaute ne rappelle guère d'usages particuliers aux Romains, mais seulement ceux qu'ils avoient empruntés de la Grèce. Pour donner, du reste, à nos lecteurs une idée de la précision et de l'utilité de cette seconde espèce de notes, nous citerons deux de celles qui concernent le prologue des Bacchides, prologue qui n'est point de Plaute, ainsi que M. Levée ne manque pas d'en avertir: on ne sait trop qui en est l'auteur; quelques-uns l'ont attribué à Pétrarque. Silène y dit, *naturæ deus sum*; M. Levée, qui traduit, « Je suis un des dieux de la nature », justifie cette version en remarquant que les anciens donnoient ce titre à plusieurs dieux, à Pan aussi bien qu'à Silène, et qu'Horace l'appliqua au génie familier ou natal, *scit genius, natale comes qui temperat astrum, naturæ deus humanæ*. Sur ces autres vers de ce prologue,

*Philemon græcam olim dedit fabulam:*

*Hanc qui græcissant Evantides nuncupant,*

*Plautus qui latinissat, vocat Bacchides.*

on lit la note suivante: « Les Évantides: tel étoit le titre de la pièce de » Philémon, poète comique de Syracuse, qui vivoit du temps d'Alexandre, et que Plaute a imité. Le mot Évantides, vient d'*Evan* » qui étoit le cri le plus ordinaire des Bacchantes dans les orgies &c. »

Outre ces notes philologiques et archéologiques, qui toutes sont de M. Levée, chaque volume est terminé par des observations littéraires,

dont les auteurs sont MM. Amaury et Alexandre Duval : elles offrent un examen critique de chacune des comédies de Plaute, et les rapprochent des imitations qui en ont été faites. Une courte mais excellente analyse de l'Amphitryon montre que les principales règles y sont observées, les scènes bien motivées, le dialogue aussi vif et aussi comique qu'il pouvoit l'être dans une langue grave et peu flexible. On se contente de rappeler que cette pièce a été imitée en Italie par Lodovico Dolce ; en anglais, par Dryden ; par Rotrou, en France ; (on pouvoit ajouter par Camoëns, en Portugal) : mais on s'est particulièrement attaché à comparer, sous le double rapport du plan et du style, la pièce de Molière à celle de Plaute.

Sur l'*Asinaria*, MM. Duval observent qu'on est fondé à croire que les scènes des trois derniers actes ont été dérangées. Le théâtre reste quelquefois vide ; deux personnages succèdent sans motif à deux autres qui viennent, on ne sait pourquoi, de quitter la scène. Ce sont là des défauts qu'on ne rencontre guère dans Plaute ; il est presque impossible qu'il n'ait pas mieux ordonné cette partie de sa pièce... Mais l'ordre que les commentateurs veulent substituer à celui qu'indiquent les manuscrits est-il plus satisfaisant ! MM. Duval croiroient plutôt qu'il s'est perdu une ou deux scènes intermédiaires qui facilitoient la marche de la pièce et motivoient les entrées et les sorties.

La Harpe a particulièrement reproché à Plauté le dénouement de l'*Aulularia*. Mais ce dénouement n'est point de Plaute, ainsi que la Harpe pouvoit facilement s'en convaincre, en ouvrant les éditions où les morceaux ajoutés aux ouvrages de ce poëte ont été distingués par des signes typographiques. Ce dénouement, c'est-à-dire, la plus grande partie de l'acte V de cette pièce, est, selon toute apparence, d'Urceus Codrus, littérateur Bolonais du XV.<sup>e</sup> siècle ; et comme on rencontre dans ce supplément les vers que voici :

*Tenaces nimium dominos nostra ætas tulit  
Quos Harpagones, Harpyias et Tantalos  
Vocare soleo, in opibus magnis pauperes ;*

on en a conclu qu'Urceus Codrus avoit fourni à Molière le nom d'Harpagon. Cette observation, qui a été souvent répétée, et qui est ici reproduite, pourroit, à notre avis, être contestée. Plaute lui-même a employé le verbe *harpagare*, et le nom *harpago*, à la vérité dans le sens de voleur ou de rapace, et non dans celui d'avare. Molière ou Urceus Codrus n'ont fait que détourner la signification d'un mot que Plaute avoit fait passer de la langue grecque dans la sienne.

MM. Duval se sont particulièrement attachés à l'examen des Captifs,



dont M. Lemercier avoit déjà fort recommandé l'étude. Ce qu'il y a de pathétique dans l'action de ce drame s'allie sans effort et sans inconvenance aux saillies et même aux bouffonneries de l'auteur : c'est l'un des premiers exemples de ce mélange. L'analyse de cette comédie est suivie d'une dissertation de Coste sur la durée de l'action de cette pièce, et de quelques extraits de celle que Rotrou a composée sous le même titre et sur le même fond. Cinq autres pièces de Plaute ( le Curculion, la *Casina*, la *Cistellaria*, l'*Épidicus* et les *Bacchides* ), sont examinées avec le même soin et avec une connoissance également profonde de l'art théâtral : mais c'est principalement de la traduction de M. Levée que nos lecteurs desirent sans doute prendre une idée.

Il existoit en notre langue trois traductions complètes de Plaute, publiées par de Marolles, Gueudeville et Limiers. De plus, M.<sup>me</sup> Dacier avoit traduit l'*Amphitryon*, l'*Épidicus* et le *Rudens*; Coste, les *Captifs*; M. Girauld, l'*Amphitryon* et l'*Avare*; et M. Dotteville, la *Mostellaria*. De Marolles et Gueudeville ne pouvoient ni aider ni gêner le nouveau traducteur; mais les autres, moins indignes de lui servir de guides, auroient quelquefois rendu sa tâche fort difficile, s'il s'étoit prescrit de ne leur rien emprunter, ou plutôt d'éviter tout ce qu'ils avoient pu rencontrer avant lui d'expressions assez justes et de tours assez heureux pour représenter fidèlement le texte. Personne n'oseroit, à de telles conditions, entreprendre aujourd'hui des traductions nouvelles; en pareil cas, on est tenu seulement de faire beaucoup mieux que ses prédécesseurs; et l'un des moyens d'y réussir est de ne pas refaire ce qu'ils auroient fait le mieux possible. Ce sont-là les lois qu'a suivies M. Levée; son travail est neuf dans son ensemble, dans le plus grand nombre des détails, et n'a de commun avec celui de ses prédécesseurs que ce qui appartenoit de plein droit à tout traducteur habile et laborieux. Nous ne pouvons hésiter à dire que M. Levée offre au public la meilleure version complète de Plaute qui ait été jusqu'ici publiée en français, et nous aurons beaucoup à ajouter à cet éloge, qui seroit par trop modeste.

Il y a deux manières d'apprécier une traduction : l'une est d'en examiner particulièrement et isolément plusieurs détails; l'autre est d'en considérer le caractère constant, le ton général. La première méthode ouvre un champ très-vaste à la critique, sur-tout quand il s'agit d'un recueil aussi considérable que celui qui nous occupe; il ne sera jamais difficile d'y rencontrer des traits qui n'auront pas toute l'exactitude ou toute l'élégance desirable. Mais la véritable question est de savoir si le texte, pris dans son ensemble, est à-peu-près aussi bien représenté

qu'il pouvoit l'être dans un autre idiôme, et si le traducteur en a donné à ses lecteurs toute l'idée qu'en peuvent acquérir ceux à qui ce texte même n'est point accessible. Il faut penser que certains morceaux de Plaute, écrits avant l'an de Rome 550, auroient été peut-être difficiles à traduire deux cents ans après dans la langue de Virgile : comment espérer qu'ils passeront dans la nôtre avec tout ce qu'ils ont d'énergique et de hasardé, d'original et de capricieux, de précis et de barbare ?

Le ton qui convient le mieux à une traduction française de Plaute, est, à notre avis, celui des comédies en prose de Molière, et nous avons lieu de croire que M. Levée s'est particulièrement proposé ce modèle. Nos lecteurs jugeront jusqu'à quel point il en approche par les morceaux que nous mettrons sous leurs yeux, et que nous discuterons dans un second article.

DAUNOU.

---

*Du SIÈGE ET DE LA NATURE DES MALADIES, ou Nouvelles Considérations touchant la véritable action du système absorbant dans les phénomènes de l'économie animale; par M. Alard, D. M., chevalier de la Légion d'honneur, médecin en chef adjoint de la Maison royale de Saint-Denis, et membre de plusieurs sociétés nationales et étrangères;*

*Morborum omnium unus et idem modus est; locus verò ipse eorum differentiam facit. (Hipp. edit. Vander-Lind, de flatibus, S. 14.)*

Deux vol. in-8.<sup>o</sup>, ensemble de 934 pages. A Paris, chez J. B. Baillière, libraire, rue de l'École de médecine, n.<sup>o</sup> 16, 1821.

M. ALARD a fait plusieurs ouvrages de médecine, dont le premier est une traduction de celui du docteur James Heudy, sur la *Maladie glandulaire des Barbades*. Il avoit été étonné d'y voir que le siège de cette maladie fût évidemment dans les vaisseaux absorbans, quoique la marche et les symptômes rappelassent cependant les phénomènes de plusieurs maladies qu'on avoit coutume d'attribuer à d'autres organes, à un autre genre de vaisseaux. En 1806, il publia le résultat de ses recherches sous le titre d'*Histoire d'une maladie particulière au système*



*lymphatique*, ou *Histoire de l'éléphantiasis des Arabes*. Les rapprochemens et les points d'analogie qu'il aperçut, lorsqu'il s'occupait de ce travail, lui donnèrent à penser que le système absorbant avoit, dans l'économie animale, une autre importance qu'on ne se l'étoit imaginé jusqu'alors. Dès ce moment il résolut d'étudier à fond ce qui pouvoit concerner tout ce système. Forcé de renoncer aux idées reçues, qu'il ne croyoit pas pouvoir admettre, il comprit qu'il falloit recourir aux sources et puiser dans les annales de l'anatomie, de la physiologie et de la médecine pratique. Se souvenant que M. Hallé, dont les lumières sont étendues et les réflexions profondes, avoit formé le vœu qu'on possédât un jour la physiologie de l'homme malade, comme on possède celle de l'homme en santé, il a essayé de se livrer à un travail qui pût, sinon atteindre ce but, du moins en approcher : il a cherché à mettre en évidence les rapports qui existent entre les mouvemens morbifiques et les mouvemens physiologiques. C'est par une sorte de physiologie des maladies, qu'il a espéré parvenir à découvrir leurs véritables causes prochaines, en ne cessant de s'appuyer sur l'anatomie proprement dite, sur l'histoire des maladies et sur l'anatomie pathologique ; ce sont-là les motifs qu'il expose dans sa préface, et les moyens dont il annonce devoir se servir dans son ouvrage.

Chacun des deux volumes est divisé par chapitres.

L'auteur établit pour principe que ce qui fait la base du corps de l'homme et de la plupart des animaux, est un tissu de vaisseaux de diverse nature ; ainsi, les os mêmes et les parties molles ou parenchymateuses, ne sont qu'un assemblage vasculaire. Cette opinion est celle des célèbres anatomistes : M. Alard rappelle et développe leurs témoignages et les faits sur lesquels ils sont appuyés. Ces vaisseaux communiquent tous les uns avec les autres ; et ce n'est guère qu'à l'aide du microscope et des injections qu'on a pu s'en bien assurer. La communication des artères et des veines sanguines est la plus facile à apercevoir ; celle des grands canaux sanguins avec les lymphatiques, ne l'est pas autant, et encore moins celle des vaisseaux capillaires, dans lesquels cependant on est parvenu à faire pénétrer des injections. Indépendamment de ces moyens, qui ont éclairé la science, on a remarqué dans certaines maladies que les effets du sang ou d'autres fluides laissoient voir des vaisseaux si ténus, que, dans l'état de santé, il étoit impossible de les découvrir. Ces circonstances pathologiques ajoutent aux preuves que fournissent les physiologistes. M. Alard s'attache à détailler un grand nombre d'expériences propres à constater les communications. On n'a pas des données aussi positives qu'on le désireroit sur le mécanisme de

la circulation; elle s'opère, suivant les uns, par la seule impulsion du sang dans les vaisseaux, qui continue jusqu'aux extrémités des artères et des veines; suivant d'autres, cette impulsion est facilitée par la contractilité des vaisseaux, qui les fait agir sur le fluide lancé par le cœur. M. Alard, après avoir discuté les deux opinions, adopte la première, c'est-à-dire, l'action du cœur. Il arrive aux vaisseaux qui, hors du cercle circulaire sanguin, élaborent les humeurs: ce sont les absorbans, vaisseaux dans lesquels les canaux sanguins déposent ce qui doit nourrir les tissus des parties, et qui sont destinés à y reporter certains résidus; leur existence est aujourd'hui révoquée en doute. M. Alard croit que l'opposition qu'on met à les reconnoître tient à leur extrême finesse, à leur transparence, qui empêche de les voir quand ils sont vides, ou remplis d'un liquide diaphane, et à ce que, lorsqu'ils viennent à recevoir du sang, on les confond avec des vaisseaux sanguins; il dit que, quand bien même on ne les démontreroit pas, on peut rassembler une série de faits dont la réunion forme un ensemble imposant de preuves. Plusieurs anatomistes lui en fournissent qui lui paroissent suffisantes, soit par des observations microscopiques, soit par des injections multipliées. Leuvenock, Ruisch, Vieussens, sont ceux dans lesquels M. Alard a le plus de confiance; Leuvenock, ayant remarqué que les vaisseaux ascendants de la sève, dans les arbres, sont garnis d'une quantité de vaisseaux latéraux qui paroissent chargés de la matière de la nutrition, pensa et découvrit qu'il en étoit de même dans les animaux, où les artérioles ont des ouvertures auxquelles s'adaptent de petits vaisseaux, trop étroits pour laisser entrer des globules de sang, mais capables de recevoir des fluides moins denses. Ces petits vaisseaux retirent du sang, les uns de la graisse, les autres ce qui forme les os, les autres ce qui produit les ongles, &c. Ruisch employa pour ses injections une liqueur colorée en rouge; Vieussens eut recours au mercure, plus propre à pénétrer plus avant, et rendit ses expériences plus positives. Nous ne dirons rien d'une discussion qui eut lieu sur cet objet entre divers anatomistes; elle est bien exposée dans l'ouvrage. M. Alard la rapporte avec détail: il blâme les modernes de vouloir que ce qu'ils appellent *système capillaire* soit l'intermédiaire des systèmes à sang rouge et à sang noir (c'est-à-dire, veines, sans doute); il les réfute, en se fondant sur ce qu'il n'y a pas de séparation entre les artères et les veines, qui s'anatomisent complètement, et sur ce que le sang veineux s'arrête lorsque le cœur cesse de battre. Il range dans la classe des vaisseaux absorbans ceux que Bichat nommoit *exhalans* et *secrétoires*. Selon lui, la partie active des parenchymes, où viennent se déposer les molécules



nutritives, n'est qu'un composé de vaisseaux absorbans, seuls agens de la nutrition et de l'accroissement, ainsi que du décroissement et de la décrépitude. Ici l'auteur développe la texture des organes, depuis les premiers instans de l'existence jusqu'au dernier terme de la vie. Par-tout les vaisseaux absorbans jouent un grand rôle et le rôle principal, chargés des premiers comme des derniers mouvemens qui s'opèrent dans l'économie animale, toujours en action, ne cessant de composer et de décomposer. Cet article mérite d'être lu, et intéresse les physiologistes. Il n'en est pas du système absorbant comme du système sanguin : celui-ci est un tout lié dans ses parties ; l'autre se forme de plusieurs systèmes isolés. Chacun des organes, dans l'économie animale, offre une fraction du grand système des vaisseaux absorbans, dont les propriétés sont modifiées, et participent de celle de l'organe auquel ces vaisseaux se trouvent appliqués ; de manière que les fluides qu'ils admettent diffèrent essentiellement d'une partie à l'autre, ce qui donne à entendre comment il prouvera la justesse de la pensée d'Hippocrate, qu'il a choisie pour épigraphe. Il existe une autre classe de vaisseaux du même genre, dont la fonction est de transmettre à la circulation sanguine la lymphe et le chyle ; une autre qui résorbe les humeurs incapables de faire partie de nos organes ; une autre qui mêle avec le sang des substances puisées dans l'atmosphère ; une autre chargée des sécrétions ; une autre enfin mise en action dans les opérations de la reproduction. Les vaisseaux absorbans de la peau, du tissu cellulaire et des membranes muqueuses, forment seuls ce qu'on pourroit nommer *système capillaire général*. Ils sécrètent la chaleur vitale de la même manière que les humeurs animales ; ils influent sur l'établissement des constitutions naturelles à chaque âge, et sur la formation des tempéramens. Cette dernière influence, objet du chapitre qui termine le premier volume, est expliquée d'une manière très-étendue et appuyée par des réflexions qui tiennent à la physiologie et à l'hygiène.

En résumé, l'auteur, dans le premier volume de son ouvrage, prétend que, de trois ordres de vaisseaux qui composent la base des solides du corps de l'homme, le seul auquel on puisse appliquer la dénomination d'*animal agissant*, est celui des vaisseaux absorbans ; que cet ordre de vaisseaux est chargé du travail de la nutrition ; qu'il préside à l'accroissement dans l'enfance et au décroissement dans la vieillesse ; que, par une propriété tout-à-fait exclusive, il puise dans l'air et dans les sucs élémentaires les principes capables d'entretenir la vie ; que c'est lui qui les combine, les assimile, les distribue dans la profondeur des organes, et rejette sur les émonctoires les substances désormais inutiles à l'exercice

des fonctions et au maintien de l'existence, &c. C'est d'après ces préliminaires, que, dans le deuxième volume, il examinera les phénomènes que produisent les diverses causes de maladie du système absorbant.

TESSIER.

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

PROGRAMME du concours pour la chaire de maréchallerie et de jurisprudence vétérinaire, vacante à l'école royale d'économie rurale et vétérinaire de Lyon. *Première séance.* Exercice théorique et pratique de la forge et de la ferrure, sur des pieds bien conformés et sur des pieds défectueux de chevaux, d'ânes, de mulets et de bœufs. *Deuxième séance.* Exercice théorique et pratique sur l'anatomie des pieds et des parties correspondantes, dans les divers animaux domestiques susceptibles d'être ferrés. *Troisième séance.* Exercice théorique sur les maladies des pieds des animaux auxquelles on peut remédier par la ferrure, ou qu'elle peut occasionner. *Quatrième séance.* Exercice sur les matières premières employées par le maréchal; le fer, l'acier, le charbon, le bois, l'eau, &c. Sur les instrumens à forger, à ferrer. Sur la construction des forges, l'atelier, &c. *Cinquième séance.* Examen des règles de la médecine légale appliquées aux transactions commerciales relatives aux animaux domestiques. — Des maladies et des vices appelés rédhitoires. — Rédaction des procès-verbaux, et des rapports judiciaires. *Sixième séance.* Examen des règles de la médecine légale appliquées à l'hygiène publique et particulière des animaux. — Des enzooties, des épizooties; des maladies contagieuses. — Rédaction des rapports à faire aux autorités administratives, militaires et civiles. *Septième séance.* Exercice théorique sur l'anatomie et la connoissance extérieure des animaux. *Huitième séance.* Exercice théorique sur la botanique, la matière médicale, et la pharmacie. *Neuvième séance.* Exercice théorique et pratique sur les maladies et les opérations chirurgicales. *Dixième séance.* Exercice théorique sur les diverses parties qui composent le second cours d'études de l'art vétérinaire, l'économie rurale, la zoologie, la physique et la chimie. *Séance de clôture.* Argumentations. Le concours sera ouvert le 1.<sup>er</sup> juin 1821. Il aura lieu à l'école royale d'économie rurale et vétérinaire d'Alfort, en présence d'un jury spécial, conformément à l'article 12 du décret du 15 janvier 1813. MM. les candidats seront tenus de se faire inscrire d'avance; soit au bureau d'agriculture du ministère de l'intérieur, rue de Grenelle-Saint-Germain, n.º 101, soit à la direction de l'école d'Alfort. Ils devront être Français, ou naturalisés en France. Ils seront tenus de produire le diplôme de médecin-vétérinaire, ou celui de maréchal-vétérinaire, qu'ils auront obtenu dans l'une des écoles vétérinaires d'Alfort ou de Lyon.

### LIVRES NOUVEAUX.

#### FRANCE.

*Les Exilés de Parga*, poëme, par M. le baron d'Ordre, membre de plusieurs



sociétés littéraires; seconde édition, suivie des *Poésies diverses*, par le même auteur, in-8.º de 144 pages. Prix, 2 fr. 50 cent. Boulogne-sur-Mer, impr. de Leroy-Berger; se vend, à Paris, chez Louis Janet.

*Poésies lyriques et bucoliques*, suivies d'*Héromède, reine de Ségeste*; tragédie en 5 actes, par M. Dorion: 1 vol. in-8.º de 232 pages. Prix, broché, 4 fr. franc de port, 5 fr. A Paris, chez Firm. Didot père et fils, imprimeurs-libraires, rue Jacob, n.º 24.

*L'Intrigant maladroit*, comédie en trois actes, représentée sur le second théâtre français le 27 décembre 1820, par L. B. Picard, de l'académie française. Paris, impr. de Fain, chez Barba, in-8.º de 3 feuilles 3 quarts.

*Œuvres complètes de M. T. Cicéron*, traduites en français, avec le texte en regard; par Mongault, Prévost, d'Olivet; René Binet, ancien recteur de l'Université; Ath. Auger, traducteur d'Isocrate et de Démosthène; MM. Gueroult, ancien conseiller titulaire de l'université; Burnouf, professeur d'éloquence latine au collège royal de France; de Wailly, proviseur du collège royal de Henri IV; Naudet, membre de l'Institut, &c., et publiées par M. J. V. le Clerc, professeur de rhétorique au collège royal de Charlemagne. — *Prospectus*. « Quelques tentatives ont été déjà faites pour présenter en français la collection complète des Œuvres de Cicéron. L'édition de Desmeuniers, qui ne donnoit point le texte, a été interrompue après le huitième volume en 1789. Celle de M. Fournier, libraire, commencée en 1816 et terminée en 1818, a été diversement jugée, et ce n'est point sans doute au défaut de zèle ou de lumières qu'on doit attribuer les imperfections d'une entreprise aussi vaste, achevée pour la première fois. Si nous osons, à notre tour, élever un monument national en l'honneur de Cicéron, et appeler de nouveau les yeux de nos contemporains sur cette grande renommée de l'antiquité, c'est qu'il nous semble que les écrits d'un bon citoyen, qui aimoit bien sa patrie, comme disoit Octave lui-même, seront toujours d'un excellent exemple, et que nous croyons en même temps avoir rassemblé assez de garanties de succès pour ne pas être effrayés de la longueur et de la difficulté de nos travaux. On trouvera ici quatorze discours de Cicéron traduits par M. Gueroult, connu par ses traductions de Pline l'Ancien. M. Burnouf, professeur de rhétorique au collège de Louis-le-Grand, et d'éloquence latine au collège royal, a traduit six discours, et le dialogue des Orateurs illustres. D'autres discours ont été donnés par M. Naudet, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres, et par M. de Wailly, traducteur d'Horace. On y joint quelques traductions posthumes de M. Binet, et celles de Mongault, d'Olivet, Prévost, &c., depuis long-temps connues. M. T. Gaillard, professeur-agrégé de rhétorique au collège de Henri IV, a traduit les trois dialogues de l'Orateur, et M. Ch. de Rémusat, le Traité des Lois. La traduction de presque tous les autres ouvrages de rhétorique et de philosophie sera refaite ou revue par l'éditeur. Le texte d'Ernesti sera par-tout collationné sur celui de M. Ch. G. Schütz, Leipsick, 1814-1820, et accompagné de notes critiques. On y joindra tous les morceaux récemment découverts à Milan par l'abbé Angelo Mai, et à Rome par B. G. Niebuhr, ainsi que les nouveaux fragmens du Traité de la république, s'ils paraissent pendant le cours de l'impression. Dans les notes françaises, on évitera, autant qu'il sera possible, les discussions critiques et grammaticales, pour laisser plus de place aux rapprochemens tirés de notre littérature, ou aux commentaires de Rollin, Marmontel, Maury, la Harpe, sur les ouvrages de Cicéron. L'édition aura trente volumes,

imprimés avec soin par M. Crapelet, sur papier fin d'Auvergne. Le premier volume contiendra la vie de Cicéron, et le dernier, les *index* d'Ernesti, augmentés de quelques tables nouvelles. La première livraison, composée du second volume, contenant la Rhétorique à Herennius, précédée de nouvelles recherches sur cet ouvrage, et du sixième; contenant les six premiers discours, sera en vente à la fin de février 1821. Les autres livraisons, composées de deux ou de trois volumes, se succéderont de deux mois en deux mois. Le prix de chaque volume satiné est de 7 fr., en grand papier vélin satiné, 18 fr. Tous les exemplaires en grand papier vélin sont demandés. On souscrit chez Lefèvre, libraire, rue de l'Éperon, n.º 6, à Paris. On ne paie rien d'avance. »

*Œuvres complètes de l'empereur Julien*, traduites pour la première fois du grec en français; accompagnées d'argumens et de notes, et précédées d'un abrégé historique et critique de sa vie, par R. Tourlet, membre de plusieurs académies, traducteur de Pindare et de Quintus de Smyrne, &c. : tome I.<sup>er</sup>, Paris, impr. de Moreau, chez l'auteur, hôtel Soubise, rue du Chaume, n.º 12. La Bléterie et le marquis d'Argens n'ont traduit en français qu'une partie des Œuvres de Julien. M. Tourlet offre au public une version complète de tous les écrits de cet empereur. Ce recueil tient à l'histoire, à la littérature et à la philosophie du IV.<sup>e</sup> siècle. La vie de Julien, qui remplit les 134 premières pages de ce tome I, est moins longue que celle qui a été composée par la Bléterie; mais elle contient quelques observations nouvelles, et retrace tous les faits mémorables. Elle est divisée en trois parties : 1.<sup>o</sup> généalogie de Julien, et précis des événemens historiques depuis Claude II jusqu'à la fin du règne de Constantin le Grand; 2.<sup>o</sup> éducation de Julien, et ses exploits jusqu'à son élévation à l'empire; 3.<sup>o</sup> tableau de son administration et de ses entreprises jusqu'à sa mort. Le surplus du volume contient la traduction de quatre harangues; savoir, de celle qui est adressée à l'empereur Constance, du panégyrique de ce même prince, de l'éloge de l'impératrice Eusébie, et du discours en l'honneur du soleil roi; chacun de ces quatre articles est suivi de notes. Nous reviendrons sur cet important ouvrage, à mesure que les autres volumes paraîtront.

*Description de la Grèce de Pausanias*; traduction nouvelle, avec le texte grec collationné sur les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, par M. Clavier, membre de l'Institut : tome V, 1.<sup>re</sup> partie, in-8.<sup>o</sup> de 450 pages. Paris, impr. et libr. de A. Bobée.

*Voyages en Égypte et en Nubie*, contenant le récit des recherches et des découvertes archéologiques faites dans les pyramides, temples, ruines et tombes de ces pays; suivis d'un Voyage sur la côte de la mer Rouge et à l'Oasis de Jupiter Ammon; par G. Belzoni; traduits de l'anglais et accompagnés de notes, par G. B. Depping. Paris, impr. de Belin, chez Galignani, 2 vol. in-8.<sup>o</sup>, ensemble de 51 feuilles et demie.

*Traité complet du Calendrier*, considéré sous les rapports astronomique, nautique, historique et commercial, par M. J. le Boyer, professeur des sciences physiques et mathématiques au collège royal de Nantes. Cet ouvrage formera 1 vol. in-8.<sup>o</sup> de 500 pages, dont le prix sera de 7 fr. pour les souscripteurs, et de 8 fr. pour les non-souscripteurs. On souscrit à Nantes, chez Melinet-Malassis, imprimeur-libraire, éditeur; à Paris, chez Raynal, libraire, rue Pavée-Saint-André-des-Arcs.

*Mémoires historiques relatifs à la fonte et à l'élévation de la statue de Henri IV*



sur la terre-plein du Pont-Neuf à Paris, avec des gravures à l'eau-forte, représentant l'ancienne et la nouvelle statue; dédiés au Roi, par M. Ch. J. Lafolie, conservateur des monumens publics de Paris. Paris, impr. et libr. de le Normant, in-8.º de 340 pages. La liste des souscripteurs pour le rétablissement de la statue équestre de Henri IV occupe, à la fin du volume, 100 autres pages.

*Voyage minéralogique et géologique en Hongrie, pendant l'année 1818*, par F. S. Beudant, sous-directeur du cabinet de minéralogie particulier du Roi, 3-vol. in-4.º et atlas.

«L'atlas qui accompagnera l'ouvrage, se composera d'une carte générale de la Hongrie, imprimée sur grand-aigle, qui a été dressée principalement sur la carte de Lipsky, et corrigée, dans plusieurs parties, d'après les observations de M. Beudant. Les hauteurs des montagnes y ont été assez exactement observées, pour qu'on puisse y apprécier sensiblement le relief du pays. Il existe, en outre, deux cartes plus détaillées et sur une échelle beaucoup plus grande; l'une de la contrée de Schemnitz, l'autre des environs du lac Balaton, toutes deux imprimées sur colombier. Ces trois cartes, dessinées et gravées avec soin, sont coloriées suivant la nature du terrain; mais on a jugé à propos de joindre à l'ouvrage un exemplaire en noir de chacune d'elles; d'une part, pour que les lecteurs puissent mieux apprécier la topographie de la Hongrie, de l'autre afin que les naturalistes puissent y placer les observations subséquentes, et corriger les erreurs géologiques qu'ils pourroient découvrir. Une quatrième carte, sur quart de grand-aigle, est destinée particulièrement à l'introduction de l'ouvrage, et présente l'ensemble des divisions administratives, militaires, &c., des provinces de la Hongrie. Enfin sept planches, chacune sur moitié de colombier, présenteront un grand nombre de vues et de coupes de montagnes, pour indiquer les relations que les différens terrains, ou les différentes parties d'un même terrain, peuvent avoir les uns avec les autres. Les prix des trois volumes, avec l'atlas, brochés en carton, sont établis ainsi qu'il suit, pour les personnes qui se feront inscrire avant la mise en vente de tout l'ouvrage: 70 fr. papier fin, 84 fr. papier fin satiné, 140 fr. papier vélin satiné, avec les cartes et les planches tirées sur grand vélin; 30 exemplaires seulement ont été tirés sur ce papier, et 15 sont déjà retenus pour le cabinet de minéralogie particulier du Roi. Toutes les cartes et les planches étant terminées, le public ne tardera pas à jouir de cet important ouvrage. On peut se faire inscrire, sans rien payer d'avance, à Paris, chez Verdière, libraire, quai des Augustins, n.º 25, et chez les principaux libraires de France et de l'étranger.»

• Pour paroître le 1.º mars prochain, à la librairie de Henri Nicolle, rue de Seine, n.º 12, et chez Ladvoat, au Palais-Royal: *Kenilworth*, roman nouveau de sir Walter Scott; précédé d'une notice historique sur le château de Kenilworth et sur le comté de Leicester, par le traducteur des romans historiques de sir Walter Scott; 4 vol. in-12, ornés d'une vue du château dans son état actuel. Prix, 10 fr. Ce roman forme la onzième livraison des *Œuvres complètes de Walter Scott*.

Le second volume de *l'Histoire physique, civile et morale de Paris, depuis les premiers temps historiques jusqu'à nos jours*, par M. Dulaure, vient de paroître chez Guillaume et compagnie; in-8.º de 42 feuilles, plus 7 gravures et une carte. Prix, 10 fr.

*Notice sur la vie et les ouvrages d'Antoine-François Delandine, bibliothécaire*

de Lyon; par J. B. Dumas, secrétaire de l'académie royale des sciences de cette ville. Lyon, 1820, F. Mistral, in-8.º de 78 pages.

*Observations sur les inconvéniens du système actuel d'instruction publique en Europe, et sur-tout en France, et sur les moyens d'y remédier*, par F. G. Pottier, professeur d'humanités au collège royal de Henri IV, et membre de l'académie d'Iéna. Paris, imprimerie de Clô, chez l'auteur, rue des Fossés-Saint-Victor, n.º 35, in-8.º de 112 pages. Prix, 2 fr.

*Recherches chimiques sur les sulfites contenus dans les sels de soude et les sulfures des soudes artificielles*, par Pontet, pharmacien de Marseille. Marseille, impr. et libr. de Ricard, in-8.º de 3 feuilles.

*Monographie des greffes, ou Description technique des diverses sortes de greffes employées pour la multiplication des végétaux*; par M. A. Thouin, professeur de culture au Muséum d'histoire naturelle. A Paris, chez M.ºc Huzard, libraire, et chez tous les portiers du Muséum d'histoire naturelle; 1 petit vol. in-4.º, avec des planches.

*Mémoire sur les expériences faites à Saint-Ouen, près Paris, pour la conservation des grains dans un silo ou fosse souterraine*, et rapport fait à la Société d'encouragement, par M. Ternaux l'aîné, négociant, et député. Paris, impr. de M.ºc Porthmann, chez Delaunay, in-8.º de 4 feuilles, plus une planche gravée.

*L'Art de dessiner*, par J. Cousin; augmenté de plusieurs figures d'après l'antique, avec leurs mesures et proportions; d'une description des os et des muscles du corps humain &c. Paris, impr. de Renaudière, in-4.º oblong de 9 feuilles.

*Mémoires et Observations de médecine et de chirurgie*, par M. Ducasse fils, docteur en chirurgie &c. Toulouse, impr. et libr. de Vieusseux, in-8.º de 212 pages. Prix, 2 fr. 50 cent.

*Journal de physiologie expérimentale*, par F. Magendie, docteur-médecin. Il paroîtra quatre numéros de ce recueil par an. Prix, pour les souscripteurs, 12 fr. Le premier numéro, composé de 6 feuilles et d'une planche gravée, a paru chez Méquignon-Marvis.

*Annales de législation et de jurisprudence*. Les deux premières livraisons de ce recueil, qui se publie à Genève chez Mancet et Cherbulier, se trouvent à Paris chez Bossange père et fils. Le prix de la souscription est, pour 6 livraisons, ou 3 vol. d'environ 26 feuilles chacun, de 30 fr. pour Genève, et de 36 fr. pour Paris et toute la France. Les principaux collaborateurs des Annales de législation et de jurisprudence, sont MM. Rossi, Meynier, de Sismondi, Ch. Trembley, Et. Dumont et Jules Pictet.

## ITALIE.

*Storia della filosofia greca, &c.; Histoire de la philosophie grecque*, par le docteur Sacchi. Pavie, 1820, IV.º volume in-8.º

*Saggio di poesie inedite &c.; Recueil de poésies inédites de P. F. Giambullari*. Florence, 1820, Magheri, in-8.º

*Poesie della contessa Grismondi, &c.; Poésies de la comtesse Paolina-Lecco-Suardo Grismondi*. Bergame, Mezzolini, in-8.º

*Satire di B. Menzini, &c.; Satires de Benedetto Menzini*, accompagnées des notes de Salvini del Biscioni. Livourne, 1820, Masi, in-12.

*Sull' eclisse del sole del dì 7 settembre 1820, &c.; Sur l'éclipse de soleil du*



7 septembre 1820; mémoire lu à l'Institut des sciences et des arts de Pavie, par F. Carlini. Pavie, 1820, in-8.<sup>o</sup>

*Catechisino agrario* &c.; *Catéchisme du cultivateur*; ouvrage couronné par l'académie d'agriculture, du commerce et des arts de Vérone, par Ciro Pollini. Vérone, in-8.<sup>o</sup>

### ANGLETERRE.

*A Memoir on the origin of printing* &c.; *Mémoire sur l'origine de l'imprimerie, en forme de lettre adressée à J. Topham*, par Ralph Willett. Londres, 1820, Baldwin, in-8.<sup>o</sup> Prix, 6 sh.

*Carmina Homerica. Ilias et Odyssea à rhapsodorum interpolatōnibus repurgata, et in pristinam formam, quatenus recuperanda esset, tam è veterum monumentorum fide et auctoritate, quàm ex antiqui sermonis indole ac ratione redacta; cum notis ac prolegomenis, in quibus de eorum origine, auctore et ætate, itemque de prisca lingua progressu, et præcoci maturitate, diligenter inquiritur, operâ et studio Rich. Payne Knight. Londini, 1820, in-4.<sup>o</sup>; Treuttel et Würtz, à Paris, et à Strabourg, même maison de commerce.*

*The Brothers* &c.; *Les Frères*, suivis de plusieurs autres poèmes, par Ch. A. Etton. London, 1820, Baldwin, in-8.<sup>o</sup> Prix, 5 sh.

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de MM. Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.<sup>o</sup> 17; à Strabourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.<sup>o</sup> 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

### TABLE.

<i>Le Désatir, ou les Écrits sacrés des anciens prophètes persans, &amp;c.; publié avec soin par Moulla Firouz ben Kaous. (Second art. de M. Silvestre de Sacy.)</i> .....	Pag. 67.
<i>Monographie historique et médicale de la fièvre jaune des Antilles, par Al. Moreau de Jonnés. (Article de M. Tessier.)</i> .....	79.
<i>Leçons de philosophie, ou Essai sur les facultés de l'ame, par M. Laromiguière. (Troisième article de M. Cousin.)</i> .....	85.
<i>Clovis, tragédie en cinq actes, par M. Viennet. (Article de M. Vanderbourg.)</i> .....	92.
<i>Voyages en diverses contrées de l'Orient, &amp;c.; publiés par Robert Walpole. (Troisième article de M. Letronne.)</i> .....	100.
<i>Théâtre complet des Latins, par J. B. Levé et par feu M. le Monnier; augmenté de dissertations par MM. Amaury et Alexandre Duval. (Article de M. Daunou.)</i> .....	111.
<i>Du Siège et de la Nature des maladies, par M. Alard. (Article de M. Tessier.)</i> .....	119.
<i>Nouvelles littéraires</i> .....	122.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL  
DES SAVANS.

MARS 1821.



A PARIS,  
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1821.



---

LE prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.º 17; à Strasbourg, rue des Serruriers, et à Londres, n.º 30 Soho-Square. Il faut affranchir les lettres et l'argent.

*Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, FRANC DE PORT, au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.º 22.*

---



# JOURNAL DES SAVANS.

MARS 1821.

---

*TRANSACTIONS OF THE LITERARY SOCIETY OF BOMBAY; —  
Mémoires de la Société littéraire de Bombay, avec planches  
gravées; tom. II. Londres, 1820, 379 pages in-4.<sup>o</sup>*

Tous ceux qui s'intéressent aux progrès de nos connoissances sur l'Asie, n'ont pu voir qu'avec plaisir l'établissement de la Société littéraire de Bombay, formée en 1804 sous la présidence de sir James Makintosh. Les lumières que la Société asiatique de Calcutta a répandues sur l'histoire et la littérature de l'Inde et des contrées voisines, étoient un préjugé favorable pour les succès d'une nouvelle association, que sa position mettoit à même d'explorer l'extrémité opposée de cette



région célèbre, et les pays situés au nord et à l'ouest de la presqu'île. Cet espoir n'a point été déçu ; un premier volume, publié à Londres en 1819, a fait connoître au public les travaux de la Société littéraire de Bombay, depuis sa formation jusqu'en 1815. On y trouve des descriptions détaillées des excavations de Salsette et des souterrains d'Éléphanta, des mines de cornaline situées dans le voisinage de Barotch, et de la province de Cattivar; des recherches d'antiquité et d'histoire naturelle; des traductions du persan et du chinois, et une analyse intéressante de l'ouvrage célèbre, intitulé اخلاق ناصری *Akhlaki Nasiri*, traité de philosophie, de morale et de politique, composé, dans le XIII.<sup>e</sup> siècle, par Mohammed ben-Hasan Nasir-eddin. Parmi les recherches historiques et philosophiques qui enrichissent ce volume, aucun mémoire peut-être n'est plus digne d'attention que celui du lieutenant J. W. Graham sur la doctrine mystique des Sofis. C'est à M. Graham que sir John Malcolm a dû les détails curieux qu'il a donnés à cet égard dans son Histoire de Perse: mais le plan de sir John ne lui permettoit pas de donner à cette matière tous les développemens que présente le travail de M. Graham; et, quoique ce dernier soit loin d'avoir épuisé ce sujet éminemment curieux, on doit lui savoir beaucoup de gré d'avoir fait jouir le public du fruit de ses recherches. La publication du premier volume des Mémoires de la Société littéraire de Bombay, orné d'un grand nombre de gravures, ne pouvoit que faire vivement souhaiter la continuation de ce recueil, et le second volume, qui a paru en 1820, et dont nous allons faire connoître le contenu, confirme la haute opinion que nous avons conçue de l'importance des travaux de cette société.

Entre les morceaux dont se compose ce volume, nous ferons remarquer la notice et les extraits communiqués à la société par M. Joseph de Hammer, d'un ouvrage intitulé مرآة الممالك, c'est-à-dire, *le Miroir des contrées*. Cet ouvrage contient le récit des voyages et des aventures de Sidi Ali-ben-Hosaïn, commandant d'une flotte égyptienne sous le règne de Soliman II. Cet amiral, qui devoit se rendre de Bassora à Suès, en descendant le golfe Persique et remontant la mer Rouge, au lieu de remplir la mission dont il étoit chargé, fut jeté, après avoir perdu la plus grande partie des bâtimens qu'il commandoit, sur la côte occidentale de l'Inde, et réduit à se rendre par terre à Constantinople, en traversant avec une peine infinie les provinces de Hind et Sind, le Zaboulestan, le Bédakhschan, et, continuant sa route au nord et à l'ouest par la Transoxane, le Khowarezm, le Kiptchak, et enfin l'Asie mineure. Ce voyage,

auquel il employa plus de trois années, mériteroit, à en juger par les extraits qu'en donne M. de Hammer, d'être traduit et publié. Peut-être feroit-il peu d'honneur aux connoissances de l'auteur et à ses talens comme amiral; mais il ne pourroit manquer d'exciter beaucoup d'intérêt par les détails historiques, géographiques et topographiques qu'il contient.

Des observations sur l'état actuel de l'Abyssinie et sur les mœurs et les usages des peuples qui habitent cette contrée, communiquées à la société par un de ses membres, méritoient l'honneur qu'elle leur a fait en les admettant dans son recueil. L'auteur de ces observations est un marin anglais, nommé *Nathaniel Pearce*, qui, ayant abandonné en 1805 l'escadre de lord Valentia à Massowa, sur la côte occidentale de la mer Rouge, s'est établi en Abyssinie. Il y avoit déjà neuf ans qu'il y résidoit, lorsqu'il a mis par écrit le résultat de ses observations et de son expérience. Tout ce que l'état des peuples sauvages pour lesquels n'a point encore lui l'aurore de la civilisation, offre de révoltant, n'est pas comparable à l'horreur qu'inspirent la dépravation et la barbarie d'une nation qui allie avec tous les vices et avec l'ignorance la plus grossière, les restes d'une sorte de culture, et les pratiques d'une religion essentiellement bienfaitrice de l'humanité, et favorable aux développemens des lumières et de la civilisation. Il est difficile de lire sans dégoût les détails donnés par Pearce; et malheureusement le caractère évident qu'ils portent de vérité et d'impartialité, ne permet pas de les révoquer en doute.

La description d'une éruption volcanique dans l'île de Sumbawa, située dans les mers orientales entre le huitième et le neuvième degré de latitude sud, par M. André Stewart, éruption qui eut lieu en avril 1815, et dans laquelle des arbres de soixante à quatre-vingts pieds de hauteur furent lancés en mer à de grandes distances, présente une masse d'observations qui ne sauroient être inutiles aux naturalistes qui font de ces convulsions de la nature l'objet spécial de leurs études. Les amateurs de l'antiquité et des monumens de la religion, de la mythologie et de l'art des nations de l'Asie, attacheront beaucoup de prix à la description des ruines du temple gigantesque de *Boro-Budor* dans l'île de Java, par M. John Crawford, et à celle des souterrains connus sous le nom de *Pantch-Pandou*, c'est-à-dire, les cinq Pandous, et situés près de la ville de Bang sur la route du Guzarat à Malwa; par le capitaine F. Dangerfield. Le temple de Boro-Budor peut être considéré comme le plus remarquable monument de la mythologie indienne dans l'île de Java. M. Raffles, qui, dans son Histoire de Java, le nomme *Boro-Bodo*, n'en a donné qu'une description très-abrégée. Ce temple, de forme py-



ramidale, n'est à proprement parler qu'une suite de murailles qui s'élevaient au-dessus les unes des autres, autour d'une colline qui leur sert de noyau et qui a été taillée en terrasses pour les recevoir; le tout est terminé par un dôme, et la hauteur de l'édifice, depuis la base du temple jusqu'au sommet du dôme, est de cent seize pieds anglais. Chacune des murailles dont se compose cet édifice, est ornée, soit en dehors, soit en dedans, d'une multitude innombrable de figures sculptées en haut relief, parmi lesquelles on observe beaucoup de représentations de Bouddha assis sur ses talons.

Ces figures sont placées dans des niches en forme d'arcades et surmontées d'un cône et d'une sorte de pyramide. L'auteur suppose que cette dernière partie représente le *lingam*. Je doute de la vérité de cette supposition, d'autant plus que l'auteur lui-même assure que nulle part, dans les sculptures qui ornent cet édifice, on ne peut découvrir une représentation certaine et bien avérée du *lingam* et du *yoni*, comme on en trouve à Brambawan et ailleurs dans la même île. M. Raffles a aussi remarqué qu'à Boro-Budor on ne voit aucune de ces figures monstrueuses qui appartiennent à la mythologie brahmanique. L'auteur de cette description évalue à quatre cents au moins le nombre des seules figures de Bouddha. L'exécution de ce nombre immense de figures et des divers ornemens en relief qu'offre ce monument, suppose une culture très-avancée, et qui contraste singulièrement, dit notre auteur, avec la barbarie qui règne aujourd'hui dans ces contrées.

Les souterrains de Pantch-Pandou se composent de quatre salles, dont une a quatre-vingt-quatre pieds anglais en tout sens, et l'autre quatre-vingts pieds sur soixante. Elles sont soutenues par un grand nombre de piliers, dont quelques-uns menacent ruine : une seule de ces quatre chambres est dans un état assez complet de conservation. Quelques-uns de ces souterrains sont enrichis de figures et d'ornemens peints sur un stuc qui en couvre les parois, le plafond et les colonnes. L'exécution de toutes ces peintures, le dessin des figures et le mélange de la lumière et des ombres, supposent une connoissance de l'art fort supérieure à celle que possèdent à présent les Indiens. Le nom que portent aujourd'hui ces souterrains est dû à cette tradition générale dans l'Inde, qui attribue aux Pandous, à ces héros de la mythologie indienne, tous les ouvrages merveilleux dont on ignore l'origine. M. Erskine, qui a ajouté quelques observations à la description du capitaine Dangerfield, regarde l'ensemble de ces excavations comme un temple des bouddhistes. Aucune partie des figures qui en font l'ornement n'appartient à la mythologie brahmanique, si l'on en excepte une figure mutilée de Ganescha, qu'on

voit à l'entrée, mais dont le style indique évidemment qu'elle appartient à une époque fort différente de celle de ces monumens, et bien postérieure. Les planches qui accompagnent cette description et celle du temple de Boro-Budor, y ajoutent un grand prix.

Je me contenterai d'indiquer un excellent mémoire du capitaine James Macmurdo, intitulé *Mémoire sur la province de Cutch et sur les contrées situées entre le Guzarat et le fleuve Indus, avec des remarques faites à la hâte sur les habitans, leur histoire, leurs usages, et l'état de la société dans ces pays*. Je ne dirai pareillement qu'un mot d'un mémoire dans lequel M. Charles Bellino, attaché au résident anglais à Bagdad, rend compte des tentatives faites jusqu'en 1818, pour déchiffrer les inscriptions en caractères cunéiformes. Ce mémoire ne sauroit être d'un grand intérêt pour les personnes qui ont été à même de connoître et de juger les travaux de M. Grotefende. Nous sommes loin de partager l'opinion de M. Bellino sur le succès de M. Grotefende, et nous persistons à croire que si ses essais avoient d'abord pu faire concevoir quelques espérances, on est autorisé aujourd'hui à penser que la valeur de ce genre de caractères est encore totalement inconnue.

M. William Erskine a fourni deux mémoires importans au volume dont nous rendons compte. Ces mémoires sont consacrés à des objets de critique. Dans le premier, M. Erskine traite des livres sacrés et de la religion des Parsis ou Guèbres; dans le second, il examine l'authenticité du Désatir et du Dabistan. Comme nous avons fait connoître son opinion à cet égard, en rendant compte, dans ce Journal, du Désatir, nous nous dispenserons de revenir sur ce sujet. Mais nous devons donner une idée des matières discutées dans le premier de ces mémoires, et de l'opinion de l'auteur.

Son travail est divisé en quatre parties. La première est consacrée à recueillir ce que nous connoissons relativement aux idiomes anciens de la Perse; la seconde, à comparer le mérite respectif des documens que nous fournissent sur l'histoire ancienne de la Perse, d'une part les écrivains grecs et latins, de l'autre les écrivains persans. Dans la troisième, l'auteur donne une esquisse de la croyance et des dogmes des Parsis, ainsi que des œuvres de Zoroastre sur lesquelles cette croyance est fondée; enfin il consacre la quatrième partie à indiquer les preuves qui établissent l'antiquité de plusieurs des doctrines et des observances des modernes sectateurs de Zoroastre.

L'autorité du dictionnaire nommé *Ferheng Djihanghiri* فرهنگ جهانگیری est la seule sur laquelle M. Erskine se fonde pour établir que l'on comptoit autrefois dans l'empire de Perse sept langues ou plutôt sept



dialectes différens : c'est aussi la seule dont a fait usage M. Anquetil. On peut cependant demander de quel poids est, dans un sujet d'une telle antiquité, l'assertion d'un écrivain moderne, et il est même permis de douter que ce que dit cet écrivain doive être entendu des temps antérieurs à la dynastie des Sassanides. Avant de faire valoir, contre l'existence ancienne de la langue zende, le silence que garde à son égard l'auteur du *Ferheng Djihanghiri*, il auroit fallu examiner les titres qu'il a à notre confiance, et s'assurer des limites chronologiques dans lesquelles est circonscrite son assertion. M. Erskine suppose aussi, comme l'a fait M. Anquetil, que le pehlwi et le persi ont existé concurremment en diverses parties de l'empire de Perse. Cette opinion n'est pas sans vraisemblance; toutefois on ne sauroit la regarder comme démontrée. Il n'est pas prouvé davantage que la langue dans laquelle sont écrites les légendes des monnoies des Sassanides et les inscriptions de Nakschi Roustam, et dans laquelle, selon toute apparence, furent traduits du temps de Nouschiréwan les livres que le médecin Barzouyeh rapporta de l'Inde, soit précisément la même que le pehlwi du Boundéhesch et de quelques autres livres des Parses. M. Erskine, se prévalant du silence que garde l'auteur du *Ferheng Djihanghiri* sur l'idiome zend, en conclut que ce langage n'a vraisemblablement jamais été parlé en Perse, qu'il est étranger à cet empire, et n'a, suivant toute apparence, jamais été employé que dans les livres des Parses. Cet idiome lui paroît d'origine samskrite : il ne dit pas précisément que ce soit un langage artificiel, comme la langue *balaïbalan* des modernes sofis, ou le langage du Désatir; mais il est vraisemblable qu'il s'éloigne peu de cette opinion. Il nous semble pourtant que, si l'on fait attention aux très-nombreux rapports qu'on observe, d'un côté, entre le samskrit et le zend, et, de l'autre, entre ces deux idiomes et le persan moderne, on peut conjecturer que le zend et le samskrit ne formoient dans l'origine que deux dialectes d'une seule et même langue, et que le zend a peu-à-peu donné naissance au persan moderne, comme le samskrit a produit, avec plus ou moins de mélange de mots d'origine étrangère, la plupart des dialectes vulgaires de l'Inde. Il est possible que, dans le langage usuel, le zend et le samskrit aient différencié plus ou moins des formes qu'ils nous présentent aujourd'hui dans les livres. Mais combien d'autres idiomes n'offrent-ils pas le même phénomène? L'analogie frappante du zend et du samskrit est une observation d'une haute importance pour l'histoire, puisqu'elle peut conduire à penser que les doctrines indiennes et la mythologie brahmanique sont peut-être le résultat du mélange d'un système antérieur, avec celui qui aura été apporté dans l'Inde par une colonie partie des environs de la mer

Caspienne et de l'ancienne Médie. C'est ainsi que les superstitions arabes, antérieures à l'islamisme, ont été en partie adoptées par Mahomet, et consacrées dans sa nouvelle religion.

M. Erskine, après avoir combattu l'opinion de M. Anquetil sur la patrie de l'idiome zend, s'exprime ainsi au sujet du Zend-Avesta. « Ma propre opinion, je dois l'avouer, est qu'il n'y a aucune raison solide d'attribuer le Zend-Avesta à Zoroastre; je me range volontiers au sentiment de Brucker et de l'abbé Foucher, et je pense avec eux qu'on ne peut faire remonter les livres zends à une époque antérieure aux Sassanides. Je suis porté à leur assigner pour date le règne d'Ardeschir Babégan, restaurateur de l'ancienne religion des Perses, sous lequel, nous dit-on, quelques restes imparfaits de ces livres sacrés furent recueillis de la bouche des prêtres qui les avoient conservés dans leur mémoire, et furent mis par écrit. » Comme les défenseurs de l'authenticité de ces livres font valoir en leur faveur le témoignage unanime des historiens persans; M. Erskine, avant d'aller plus loin, juge indispensable d'examiner le poids de ce témoignage.

C'est là le sujet de la seconde partie; et il nous suffira de dire que l'auteur se déclare très-positivement en faveur des historiens grecs et latins, et ne pense pas que les traditions, tantôt évidemment fabuleuses, tantôt incohérentes ou même contradictoires, que nous ont transmises des écrivains musulmans, éloignés de plusieurs siècles des faits qu'ils racontent, puissent soutenir aucune comparaison avec les récits d'Hérodote, de Xénophon, de Polybe et des autres écrivains de la Grèce ou de Rome, soit antérieurs soit postérieurs à J. C. Nous devons avouer que nous partageons entièrement cette opinion, et que nous souhaitons, plus que nous ne l'espérons, que de nouveaux efforts d'une sage critique parviennent enfin à concilier les fragmens de l'histoire de Perse que nous offrent les écrivains arabes, persans et arméniens, avec ceux que nous ont transmis les occidentaux.

La troisième partie du mémoire de M. Erskine contient un exposé très-détaillé des opinions des Parses, de leurs usages, de leur culte, de leur manière de vivre aujourd'hui dans l'Inde; on y trouve aussi une analyse succincte des livres attribués à Zoroastre, et particulièrement du Vendidad. Nous n'avons aucun intérêt à entrer dans ces détails, qui sont connus de tous ceux qui ont lu l'ouvrage de M. Anquetil; nous devons seulement dire que M. Erskine, en adoptant l'opinion de M. l'abbé Foucher, relativement au Zend-Avesta, et ne le considérant que comme un recueil liturgique, mis dans la forme où nous le voyons aujourd'hui, après la restauration de la religion des mages, sous la dynastie des Sassa-



nides, ne nie pas cependant qu'il ne puisse, contenir des fragmens des livres de Zoroastre : mais, en accordant cela, l'auteur accorde, ce nous semble, tout ce que peuvent demander les défenseurs de l'authenticité du Zend-Avesta, et peut-être beaucoup plus qu'il ne veut, puisqu'il n'y a plus de raison de ne pas attribuer à Zoroastre tout le système de religion et de morale contenu dans ces fragmens qui sont la seule partie vraiment essentielle de ce recueil; et nous ne sommes point du tout éloignés d'adopter cette opinion. Toutefois il faut, ce semble, convenir alors de l'existence ancienne de l'idiome dans lequel ces fragmens sont écrits. En suivant cette idée, on peut comparer la rédaction du Zend-Avesta à celle de l'Alcoran, qui n'a point été mis par son auteur dans la forme où nous le voyons.

Nous ne dirons qu'un mot de la quatrième partie, dans laquelle l'auteur reconnoît que l'antiquité grecque et latine dépose en faveur de l'ancienneté de la plupart des dogmes que professent aujourd'hui les Parsis, et que le Vendidad ne fournit aucun argument historique contre l'attribution qui est faite de ce livre à Zoroastre: M. Erskine dit à ce sujet : « Le Vendidad, la partie fondamentale du Zend-Avesta, s'il est un » ouvrage supposé, est fait avec beaucoup d'adresse, pour empêcher que » la fraude ne soit découverte. Il fait peu d'allusion à des faits; et quelque » frivoles que soient les ordonnances qu'il contient, elles concordent » très-aisément avec ce que nous savons de l'ancienne religion. Il doit » au total, selon moi, avoir été promulgué à une époque où les an- » ciennes doctrines persanes étoient encore en pleine vigueur. » L'adresse que suppose M. Erskine dans le faussaire, auteur du Vendidad, est tout-à-fait inconnue aux orientaux; et, au lieu de recourir à une pareille supposition, il est plus naturel de conclure de cette observation que le Vendidad n'est pas l'ouvrage d'un faussaire. M. Erskine combat, en finissant, les raisons employées par Brucker pour abaisser l'époque de la composition du Zend-Avesta au siècle de Constantin, et même au-dessous de l'établissement du mahométisme. Il n'est pas éloigné toutefois d'admettre que toutes les parties du Zend-Avesta peuvent n'être pas de la même date, et que les prêtres ont pu l'enrichir successivement de quelques prières nouvelles qui auront facilement trouvé place dans ce recueil.

Nous devons à M. Vans Kennedy trois des mémoires contenus dans le tome II des Transactions de la Société littéraire de Bombay. Le premier, que nous ne ferons qu'indiquer, est un essai sur la littérature persane. L'auteur ne s'exagère pas le mérite de la poésie persane. Dans le second, M. Vans Kennedy traite de la chronologie des Persans mo-

dernes, pour les temps antérieurs à la conquête d'Alexandre : il cherche à prouver que les récits des écrivains musulmans, en ce qui concerne l'histoire des dynasties des Pischdadiens et des Cayaniens, méritent plus de confiance qu'on ne le pense d'ordinaire. Le moyen de parvenir à réconcilier la critique avec ces récits, c'est d'abord d'en faire disparaître des règnes de plusieurs siècles, et ensuite de concilier, autant que possible, les faits racontés par les historiens grecs avec ceux qui sont consignés dans les écrivains musulmans. M. Vans Kennedy a-t-il réussi mieux que ceux qui l'ont précédé dans cette carrière ? Nous en doutons beaucoup ; lui-même semble avoir reconnu le peu de fruit des efforts tentés pour cela ; car il s'exprime ainsi à la fin de son mémoire : « De » tout ce qui précède on croira peut-être devoir inférer que les frag- » mens qui nous restent de l'histoire de Perse (dans les écrivains musul- » mans), sont assez authentiques pour mériter quelque attention, et que » les coïncidences que nous avons signalées, rendent du moins très-pro- » bable que les rois mèdes des écrivains grecs ne sont autres que les » cinq derniers monarques de la race des Pischdadiens. Il paroîtra aussi » digne de remarque que, depuis Cayoumarth jusqu'à Dara (ou Darius), » le nombre de rois donné par les Grecs correspond exactement à » celui que donnent les Persans : mais en même temps il sera évident » qu'il est absolument inutile de chercher aucune autre coïncidence entre » les écrits des Juifs, des Grecs et des Persans. Ces derniers conviennent » eux-mêmes, et leurs écrits en font foi, qu'ils ignorent complètement » tous les événemens qui se sont passés à l'ouest de l'Euphrate, depuis la » fondation de l'empire de Perse jusqu'à sa conquête par Alexandre. . . » Les récits des historiens indigènes sont uniquement bornés à l'histoire » du royaume de Perse, et les écrits des Juifs et des Grecs ne sauroient » contribuer dans le moindre degré à jeter du jour sur ce sujet, comme » les récits des écrivains persans sont incapables d'éclairer ou de con- » firmer un seul passage des historiens de l'antiquité. » Tout le monde n'admettra pas sans doute que les récits d'Hérodote, de Xénophon, de Ctésias, de Justin, et ceux des écrivains sacrés, ne puissent jeter aucun jour sur l'ancienne histoire de Perse, parce que les écrivains musulmans, arabes et persans, ne sauroient nous fournir aucune lumière sur l'histoire de la Judée, de la Grèce et de Rome.

Le dernier mémoire de M. Vans Kennedy appartient à l'histoire moderne ; et ici l'auteur est sur un terrain plus solide. Il nous fait connoître un fait très-curieux du règne du grand mogul Achâr, qui régna depuis 1555 jusqu'en 1605. On savoit que ce prince avoit accordé à ses sujets une grande liberté d'opinions religieuses, et que, curieux lui-



même de s'instruire des diverses religions qui partagent les habitans de l'Inde, il avoit fait traduire beaucoup de livres du samskrit en persan : mais ce qu'on ne savoit pas et qu'on pouvoit tout au plus soupçonner, c'est qu'il avoit fini par abjurer la croyance musulmane, et s'étoit fait le fondateur d'une nouvelle religion. M. Vans Kennedy établit ce fait sur des autorités que nous ne sommes pas à portée d'examiner ; nous nous bornerons donc à analyser son récit.

Acbar avoit régné vingt ans, quand il commença à manifester des doutes sur la vérité de la religion musulmane : il y a lieu de croire cependant que, déjà antérieurement à cette époque, il n'étoit pas un rigide observateur des lois de Mahomet. En 1575, Acbar profita d'un dissentiment très-marqué entre les docteurs musulmans, au sujet des mariages, et du nombre de femmes légitimes que peut avoir un disciple de Mahomet, pour témoigner combien il étoit mal satisfait d'une religion qui offroit si peu de certitude, et il commença ouvertement à rassembler près de lui des savans de toute religion, auxquels il accordoit une entière liberté de disputer les uns contre les autres ; il prenoit part à leurs disputes, et les voyoit avec plaisir se convaincre réciproquement d'erreur ou d'infidélité. Le but de ces disputes étoit, à ce qu'il paroît, de substituer une doctrine fondée uniquement sur la raison, à toutes celles qui supposoient une révélation, et qui s'anathématisoient réciproquement. On ne nous dit pas s'il vint en pensée à Acbar de mettre aussi aux mains plusieurs philosophes, et si les partisans de la seule raison furent moins divisés entre eux que les docteurs musulmans et autres. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'Acbar vouloit établir une nouvelle doctrine sur les ruines de toutes les autres. L'auteur de l'Ayin Achari, qui s'exprime à ce sujet avec beaucoup de réserve, ne dit point à quel titre l'empereur prétendoit à l'autorité de réformateur ; lui-même sans doute ne jugeoit pas à propos de s'expliquer clairement là-dessus : le silence étoit le meilleur moyen de prévenir les objections. Toutefois il falloit adopter pour le fondateur et pour les sectateurs de la nouvelle doctrine, des dénominations caractéristiques. Acbar prit le titre de *khalifat-allah*, vicaire de Dieu, et la nouvelle foi fut nommée *ilahi*, c'est-à-dire, divine, ou peut-être *déisme*. Il falloit à la nouvelle religion une sanction qui lui tint lieu de révélation et de miracles. Acbar la trouva dans sa conformité avec la raison, et il entreprit de propager sa doctrine par la persuasion, et non par la violence.

Avant de tenter aucune innovation dans le système établi, l'empereur publia en 1578 une ordonnance, munie du sceau des théologiens, des jurisconsultes et des savans les plus distingués, par laquelle ils déclaroient que la prospérité et l'accroissement de l'empire exigeoient que l'empereur

fût considéré et reconnu comme le seul directeur suprême de la religion. De ce moment, les principaux omrahs commencèrent à nier la mission divine de Mahomet, à tourner en ridicule les miracles qu'on lui attribue, et à faire de sa religion et de ceux qui la suivoient, l'objet de leurs sarcasmes. Cet exemple fut bientôt suivi par un grand nombre de Mahométans et d'Hindous; et Achar, enhardi par ce succès, ordonna de substituer à la profession de foi musulmane cette nouvelle formule : « Il » n'y a point d'autre Dieu que Dieu, et Achar est le vicaire de Dieu. » Pendant long-temps ce changement ne s'étendit point au-delà de l'enceinte du palais.

Le système d'Achar étoit un pur déisme : par conséquent, il s'agissoit de détruire les institutions religieuses existantes, bien plus que d'en établir de nouvelles. Aussi, pendant les vingt-sept années que dura encore le règne d'Achar, il publia successivement diverses ordonnances portant abolition des pratiques reçues. « Il abrogea les cinq prières journalières, » les ablutions, les jeûnes, les aumônes, le pèlerinage, toutes pratiques » de la religion musulmane; il supprima les assemblées religieuses du » vendredi et les crieurs des mosquées; il ordonna de considérer comme » pur tout ce que la loi musulmane déclare impur; il permit la vente du » vin et les jeux de hasard; il défendit d'épouser plus d'une femme, et » de circoncire les garçons avant l'âge de douze ans, époque à laquelle » on étoit libre de pratiquer ou d'omettre cette cérémonie. » Il voulut aussi qu'on cessât de dater de l'année de l'hégire, et substitua à cette ère celle de son avènement au trône. On n'osoit plus avouer qu'on possédât la connoissance de la langue arabe et de la théologie musulmane; on cessa de donner aux enfans les noms de *Mohammed*, *Ahmed*, *Mustafa* et autres semblables, et bien des gens qui avoient reçu ces noms, les quittèrent pour en prendre d'autres; on alla si loin, qu'on évitoit d'employer en écrivant les lettres qui ne sont d'usage que dans les mots arabes, et qu'on y substituoit des lettres admises dans l'alphabet purement persan.

Il est digne de remarque qu'Achar épargna bien plus, dans ses ordonnances, les pratiques de la religion indienne que celles de l'islamisme : il paroît qu'il considéroit, avec la plupart des brahmines, cette religion comme n'étant au fond qu'un véritable déisme, et toutes ses pratiques extérieures comme des moyens de fixer l'esprit de l'homme et de l'appliquer à l'objet invisible de son adoration.

La nouvelle religion ne reçut point une organisation régulière; elle n'eut ni culte extérieur, ni temples, ni prêtres. Achar cependant adopta comme objets sensibles de vénération, le soleil, les planètes et le feu. Il



faisoit quelquefois lui-même dans son palais les fonctions de prédicateur. Quelques prières furent aussi prescrites aux initiés : mais on leur enseigna que la perfection de la nouvelle religion consistoit, non dans des cérémonies et des prières, mais à mener une vie pure et sans tache, à faire du bien aux hommes, et sur-tout à retirer son esprit ; autant que possible, de toute affection mondaine, et à le tenir uniquement fixé vers Dieu dans toutes ses actions et toutes ses pensées.

Une seule obligation extérieure fut imposée aux initiés ; ce fut de raser leur barbe. Tout musulman qui étoit admis à la cour ou employé dans les divers départemens des affaires publiques, dut, à ce qu'il paroît ; se soumettre à ce sacrifice, qui, pour beaucoup, fut plus douloureux que celui de leur foi ou des devoirs de leur religion.

Il n'est pas besoin de dire que tous ceux qui aspiraient à la faveur de l'empereur, se montrèrent dociles à ses volontés, et que les emplois, les récompenses et l'argent, lui firent beaucoup de prosélytes : toutefois sa religion ne devint jamais populaire, et elle s'éteignit immédiatement avec lui.

Il y a dans ce récit, que j'ai abrégé autant qu'il m'a été possible, quelques faits tellement extraordinaires, qu'on désireroit que l'auteur de ce mémoire les eût appuyés de preuves : mais il faut observer que ceci étant écrit dans l'Inde, et fondé sur des ouvrages que chacun peut consulter, il est peu vraisemblable que l'auteur ait avancé légèrement des faits qui pourroient être contestés.

Nous sommes obligés de passer sous silence quelques autres mémoires, et de terminer cette notice, qui suffit pour donner une haute idée de l'importance des travaux de la Société littéraire de Bombay.

SILVESTRE DE SACY.

---

*HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION qui renversa la république romaine et qui amena l'établissement de l'empire ; par M. Nougariède, baron du Fayet. Paris, Firmin Didot père et fils, rue Jacob, n.º 24, 2 vol. in-8.º*

PARMI les causes qui assurent le succès des ouvrages historiques, la principale, peut-être, c'est le choix d'un sujet dont l'ordonnance présente à-la-fois un ensemble d'un grand intérêt et un résultat d'une haute importance. A mesure que les faits sont classés et développés, la curiosité du lecteur s'attache aux récits de l'historien, et l'intérêt excité dès

l'origine, maintenu, accru d'événemens en événemens, est porté à son comble par la catastrophe qu'ont préparée tous les détails antérieurs.

La révolution qui amena la destruction de la république romaine et l'établissement de l'empire, est du petit nombre des sujets heureux ; mais aussi il faut convenir que, dans le choix qu'en faisoit l'auteur, il se trouvoit un grave inconvénient. Tous les faits essentiels, toutes les principales circonstances qui devoient composer cette histoire particulière, étant déjà connus, l'auteur avoit plutôt à s'adresser aux souvenirs des lecteurs qu'à leur curiosité ; il falloit rajeunir le sujet par la manière habile d'offrir, sous un aspect sinon nouveau, du moins plus piquant, ce qu'avoient dit les auteurs grecs et latins, nos histoires générales et particulières des Romains, Rollin, Vertot, de Brosses, et sur-tout l'historien anglais Ferguson.

J'ai lieu de croire que M. Nougarede ignore que divers auteurs avoient traité spécialement le même sujet en tout ou en partie. Ancheman de Martignac publia, en 1679, à Paris, *in-12*, un petit ouvrage intitulé *Revolution de l'état populaire en monarchique ; par le différent de Cesar et de Pompée*. Le P. Quartier, jésuite, donna, en 1668, à Paris, *in-12*, un ouvrage plus considérable sous le titre de *la Guerre civile de César et de Pompée, avec les caractères historiques de ceux qui en ont été les principaux auteurs ;* et Laurens Arrhénius, en 1726, fit imprimer à Upsal, *in-8.*, sa *Dissertatio historico-politica de mutatione reipublicæ romanæ in principatum*.

M. Nougarede a divisé son ouvrage en huit livres, et a donné à chacun de ces livres le titre que fournissoit le nom du principal personnage qui y est en scène, et auquel semble se rattacher l'intérêt du moment. Ainsi le premier livre est intitulé CÉSAR, le second MARC-ANTOINE, le troisième OCTAVE, le quatrième BRUTUS et CASSIUS, le cinquième FULVIE, le sixième SEXTUS POMPÉE, le septième CLÉOPATRE, le huitième et dernier AUGUSTE.

Il est sans doute difficile de faire apprécier, par la simple analyse, un ouvrage qui n'est qu'un abrégé et un rapprochement des récits des historiens de l'époque, lorsque ces récits sont déjà répandus dans d'autres ouvrages très-connus ; mais, en suivant la marche de l'auteur, je tâcherai d'indiquer quelques-uns des passages où il m'a paru, par sa manière d'exposer les faits, de rapprocher les détails, avoir un avantage réel sur ceux qui, avant lui, avoient parlé des mêmes événemens.

L'histoire de la révolution qui renversa la république romaine, commence à l'époque où Jules-César revint à Rome après la bataille de Munda, et, par sa mort tragique, reçut le châtiment des tentatives qu'il avoit hasardées pour usurper l'autorité souveraine. Plusieurs écrivains



avoient retracé les événemens de cette période ; le seul Ferguson avoit cherché à en assigner les causes : mais l'étendue de son sujet, qui embrassoit l'histoire entière de la république romaine, ne lui avoit permis que de rassembler et d'offrir, dans cette partie comme dans les autres, les événemens principaux et les plus remarquables. Beaucoup de détails ou de faits particuliers, disséminés dans les auteurs anciens, avoient été oubliés ou dédaignés par les modernes, de sorte qu'on ne pouvoit saisir leurs rapports. Exact à recueillir ces faits, habile à les classer, l'auteur a eu le mérite de présenter de nouvelles lumières sur les causes qui amenèrent la chute de la république ; son travail a acquis ainsi l'avantage de présenter dans tout leur intérêt et dans tout leur ensemble, des événemens dont se compose l'un des plus vastes drames politiques dont l'histoire ait jamais transmis les détails.

Ainsi, lorsque, après avoir tracé, dans le premier livre, un aperçu des faits antérieurs, l'auteur entre en matière par le récit des triomphes qui célébrèrent les victoires de César, il indique aussitôt une circonstance que les autres historiens avoient à peine remarquée, l'arrivée de Cléopâtre à Rome : il explique ensuite comment Jules-César, qui d'abord avoit repoussé ses flatteurs et montré des sentimens dignes d'une ame élevée, souffrit bientôt qu'on provoquât et qu'on rendît des décrets inspirés par une lâche adulation ; il rapporte quels moyens César employa pour obtenir ce diadème, si peu utile à sa puissance et si dangereux pour sa sûreté. C'est aussi par les détails nombreux relatifs aux conjurés, que l'auteur inspire pour eux de l'intérêt et rend sensible leur imprévoyance :

Dans le second livre, il indique les menées et les artifices des trois futurs triumvirs. Rien ne fait mieux connoître l'état de la république romaine, que le tableau de cette séance du sénat, pendant laquelle Antoine provoqua au dehors des soulèvements pour se rendre au dedans maître de la délibération. On trouve des détails nouveaux et intéressans dans cette scène des obsèques de Jules-César, où Antoine, déjoué d'abord dans ses projets par l'affection du peuple envers les conjurés, parvient néanmoins à exciter une émeute populaire qui les chasse de la ville.

En général, les historiens avoient considéré le rappel de Sextus Pompée comme un artifice d'Antoine pour se concilier la bienveillance du sénat ; l'ensemble des faits présente cette circonstance sous d'autres rapports. Ce rappel fut l'effet de la politique de Lépide, dont il seroit difficile d'expliquer la haute fortune, si l'on ne retrouvoit en lui une grande habileté ; et d'ailleurs cet événement révèle le caractère de Sextus Pompée, l'un des principaux personnages de cette histoire, en ce qu'il

laisa échapper alors l'occasion favorable de jouer le principal rôle, occasion qu'il ne devoit plus rencontrer.

Ce premier rôle appartenoit à Octave, qui est adroitement présenté par l'auteur dès le début du second livre. Octave, arrivant à Rome, trouve qu'Antoine a dissipé les trésors de Jules-César; il est réduit à vendre ses propres biens et à recourir à ses amis pour acquitter les legs faits par César au peuple: cependant on voit, presque au même temps, Octave lever une armée et distribuer une somme considérable à chaque soldat. L'auteur me paroît être le premier qui ait indiqué la source de ces richesses, sans lesquelles Octave n'auroit pu soutenir la concurrence avec Antoine; il a aussi expliqué la politique d'Octave.

Il étoit sur-tout nécessaire de recueillir avec soin divers faits pour rendre une entière justice à Cicéron, que les circonstances appelèrent alors à diriger dans le sénat la défense de la patrie contre les citoyens ambitieux. L'opinion qu'il fut trompé par les artifices d'Octave est très-accréditée; l'auteur prouve que l'orateur romain, par la fermeté et l'habileté de sa politique, remplit et même surpassa, en cette occasion, les espérances des bons citoyens. Ce fut en ménageant des secours à Decimus Brutus, qu'il le mit en état de soutenir ce mémorable siège de Modène, dont le récit ouvre le livre troisième. L'histoire de ce siège n'avoit pas encore été présentée avec une étendue digne de son importance. La levée du siège eût fait triompher la cause de la liberté, si la mort violente des deux consuls n'avoit favorisé la trahison de Lépide, et fait tourner à l'avantage d'Octave les mesures si habilement concertées par Cicéron. Il auroit pu toutefois réparer ce revers, si Brutus et Cassius, obéissant au sénatus-consulte qu'il avoit provoqué, eussent conduit en Italie leurs armées victorieuses dans l'Orient. A cet égard, plusieurs historiens n'avoient pas rendu justice à ce grand homme; ils avoient vanté les lettres par lesquelles Brutus justifioit ses refus, sans s'apercevoir qu'elles supposent une politique aussi fausse que téméraire.

Octave profite de cette faute de Brutus pour arriver à Rome sans obstacle, y introduire son armée et s'emparer de l'autorité légale. Ainsi fut amené le triumvirat qui fit périr Cicéron, et dont les cruautés et les rapines dévastèrent l'Italie. Le tableau de ces proscriptions si fameuses se compose d'une multitude de faits isolés et sans liaison naturelle; il n'étoit pas facile, en le traçant, d'éviter la confusion, et sur-tout d'en faire un ensemble parfait; l'auteur y a pleinement réussi.

Le quatrième livre est consacré tout entier à la guerre des triumvirs contre Brutus et Cassius. Il a fallu beaucoup de soins et de recherches



pour compléter le récit des deux batailles de Philippes, qu'aucun historien n'avoit encore tracé avec autant de détails.

Dans cette guerre, Octave avoit été tellement éclipsé par Antoine, qu'il ne sembloit plus devoir conserver le premier rôle; il eut même alors à lutter contre Fulvie, épouse d'Antoine, femme singulière, dont les intrigues, décrites dans le cinquième livre qui porte son nom, forment le principal nœud des événemens qui suivirent les victoires de Philippes. Les historiens, en exposant ces intrigues, n'en ont considéré les effets qu'en Italie: l'auteur a montré comment elles avoient agité tout l'Occident, et comment elles avoient enlevé l'Afrique à Octave.

Le fils de César, profitant des témérités d'une femme emportée, des écarts d'Antoine dans l'Orient, et de la foiblesse de Lépide, reprend enfin toute sa supériorité; il force Antoine à conclure la paix de Brindes, et il augmenté son ascendant sur son rival de puissance, par l'union qu'il lui fait contracter avec sa sœur Octavie.

Le sixième livre présente Octave justifiant ses premiers succès par sa politique habile, quoique perfide, dans la guerre contre Sextus, par la constance qu'il montre dans les revers, et par la supériorité de caractère qui lui soumet, sans combattre, l'armée de Lépide. Les détails de cette guerre de Sicile n'avoient pas été encore recueillis avec autant de soin et d'intérêt; elle présente sur-tout un singulier contraste avec celle qu'Antoine avoit entreprise en même temps, mais avec des succès bien différens, contre les Parthes.

Les revers d'Antoine et les succès d'Octave amenèrent la guerre entre ces deux rivaux; elle est le principal sujet du septième livre. Il s'étoit écoulé trois années avant la rupture, et les historiens avoient raconté brièvement les événemens qui remplirent cet intervalle. L'auteur a senti leur influence importante; la manière de les exposer permet de prévoir l'issue de cette grande lutte. Ce livre m'a semblé celui où il a le plus réuni de ces faits qui avoient été jusqu'alors omis ou mal placés. Cléopâtre y paroît d'abord achevant d'égarer Antoine; Hérode, roi de Judée, y figure ainsi que la fameuse et infortunée Mariane: les événemens qui les concernent avoient paru peu liés avec l'histoire de ce temps, parce qu'on n'en avoit pas assez remarqué les causes. Le récit de l'auteur ajoute le dernier trait au caractère de Cléopâtre, en la montrant tour-à-tour poussée à la perte d'Hérode par l'ambition et par la jalousie, ramenée vers lui par son inconstance, et enfin, pour venger ses avances méprisées, privant Antoine du plus utile de ses alliés au moment où elle voyoit la rupture inévitable. Octave cependant se préparoit à cette lutte par des expéditions que l'on avoit à peine indiquées. En les considérant

dans leur objet et dans leur ensemble, l'auteur démontre qu'elles devoient puissamment contribuer par leurs résultats à la force et à la sécurité de l'empire ; il présente aussi des développemens du caractère et de la politique d'Octave, par le seul rapprochement des faits dont on avoit négligé d'indiquer la liaison. C'est ainsi qu'on n'avoit pas fait connoître l'époque précise où Mécène lui envoya des tablettes avec ces mots, « Lève-toi enfin, bourreau ! » dont l'effet fut de ramener Octave des emportemens d'un féroce triumvir aux sentimens d'un véritable prince.

Décidé enfin à la rupture, Octave, faisant partir Octavie pour rejoindre son mari, provoque par cette adresse Cléopâtre à reprendre son ascendant. L'auteur montre les nouveaux écarts d'Antoine, qui devinrent l'une des principales causes de ces témérités ; dans la conduite de la guerre, qui détachèrent d'Antoine ses plus zélés partisans.

Les historiens avoient négligé de faire observer qu'Antoine, se décidant à livrer sur mer un combat inégal, lorsqu'il auroit pu, sur terre, balancer la fortune, ne faisoit que remplir la volonté de Cléopâtre, et que cette reine avoit voulu se ménager ainsi une retraite plus facile et plus assurée : enfin ils n'avoient donné qu'une description incomplète de cette bataille, à l'égard de laquelle les récits de Plutarque ne sont pas d'accord avec ceux de Dion. L'auteur a profité des recherches de divers modernes pour offrir plus complètement le tableau de cette bataille d'Actium, dont les suites changèrent les destinées du monde.

Les suites de la bataille d'Actium et l'avènement d'Octave à l'empire sont le sujet du huitième et dernier livre. Le dénouement de ce grand drame par la mort d'Antoine et de Cléopâtre, est diversement exposé par les deux historiens que j'ai tantôt nommés ; mais le récit de Dion offre plus de vraisemblance et s'accorde davantage avec les résultats des recherches faites par les écrivains modernes. Montesquieu le pensoit ainsi, lorsqu'il disoit que Cléopâtre avoit formé le dessein de mettre à ses pieds un troisième maître du monde. (*Grandeur des Romains*, ch. XIII.) C'est un vaste et tragique tableau que celui de la reine d'Égypte recourant aux mêmes artifices dont elle avoit tant abusé, amenant par ses complots Antoine à se donner lui-même la mort, reconnoissant ensuite trop tard qu'elle est la victime de ses propres perfidies, obligée d'employer la ruse pour faire couler dans ses veines le poison qui devoit la soustraire à l'ignominie d'être traînée au triomphe d'Octave.

L'avènement à l'empire forme la conclusion de l'ouvrage : mais la juste curiosité des lecteurs n'eût pas été pleinement satisfaite, si l'auteur ne leur avoit fait connoître le gouvernement qui remplaça les anciennes institutions. C'est une véritable monarchie, mais tellement déguisée



sous les formes républicaines, que ses vices secrets font présager une rapide décadence. Octave n'avoit pu se faire illusion sur leurs inconvéniens; mais il dut les préférer, par la crainte de s'exposer au même attentat dont son père adoptif avoit été la victime. Cette observation prouve l'unité et l'accord des événemens qui sont le sujet de cette histoire: car le meurtre de César, qui avoit ouvert ce vaste drame, se trouve également la cause du dénouement qui le termine.

En lisant cet ouvrage, on aime à remarquer le soin qui a été pris de recueillir et de placer sous le jour le plus favorable les moindres circonstances qui peuvent faciliter aux lecteurs le plaisir de saisir des rapprochemens, et sur-tout l'avantage de faire des réflexions utiles. Cependant toutes les circonstances n'ont pas été rapportées dans l'histoire de M. Nougarede; il en est qu'il a sagement négligées, et peut-être en est-il qu'il est permis de regretter. Ainsi Appien rapporte que les amis des conjurés, après la mort de César, crurent utile de faire distribuer de l'argent au peuple: il me semble qu'un tel fait explique quelle idée les conjurés et leurs amis devoient avoir des sentimens de ce peuple pour la liberté publique.

Quand l'auteur annonce la conjuration contre César, il avance que les conjurés ne voulurent pas mettre Cicéron dans le secret, parce que l'orateur romain désapprouvoit cette entreprise: mais Cicéron, comme l'auteur l'observe lui-même, n'éleva jamais aucun doute sur la légitimité de la conjuration contre César; il a plusieurs fois manifesté son opinion sur la justice du meurtre du dictateur, et il l'a fait sur-tout dans son traité *DE OFFICIIS*, où la matière est discutée et résolue *ex professo*. S'il existe dans l'histoire, des preuves ou des indices qu'il ait jamais désapprouvé la conjuration, il eût fallu les indiquer. Ce qui permet de croire que Cicéron n'eût pas désapprouvé la conjuration, c'est qu'à la mort du dictateur il proposa le seul moyen qui pouvoit prévenir de nouvelles dissensions; il vouloit que Brutus et Cassius, en leur qualité de préteurs, convoquassent le sénat au Capitole, et alors le sénat eût pu prendre des mesures utiles. Scrupule bizarre et bien remarquable! Brutus et Cassius, après avoir assassiné le dictateur sans forme de procès, n'osèrent manquer à la forme, en faisant une convocation qui n'étoit pas dans les attributions de leur charge; et le retard qu'éprouva la convocation légale des sénateurs, donna aux partisans de César le temps de se rassurer. Bientôt les événemens prouvèrent que le moyen proposé par Cicéron n'auroit pas dû être rejeté, et qu'il eût réparé la faute grave que le sénat avoit commise, lorsqu'à l'instant de la mort du dictateur, il se sépara timidement et lâchement, au lieu de

prendre sur-le-champ quelque délibération qui fit tourner cet événement au profit de la liberté publique.

L'ouvrage de M. Nougarede est conçu avec esprit et exécuté avec goût et sagesse. Il falloit souvent choisir, et les choix ont été faits avec discernement et sagacité. Je regrette que, dans les occasions fréquentes où il a préféré les récits d'un auteur à ceux d'un autre, il n'ait pas indiqué, par des notes, et les passages des auteurs, et quelquefois les motifs de préférence; il eût été à désirer aussi que les dates des événemens fussent plus souvent rapportées.

Le style est celui qui convient au sujet; il est quelquefois remarquable par la vivacité et la concision, sur-tout dans les portraits des grands personnages qui sont mis en scène: la manière dont l'auteur les présente et les caractérise prépare habilement à les voir agir.

C'est dans l'ouvrage de M. Nougarede qu'il faudra désormais étudier cette fameuse période de l'histoire romaine.

RAYNOUARD.

---

*THÉÂTRE COMPLET DES LATINS, par J. B. Levée, ancien professeur de rhétorique et de poésie latine, et par feu l'abbé le Monnier; augmenté de dissertations, &c., par MM. Amaury et Alexandre Duval, membres de l'Institut. Paris, de l'imprimerie de P. Fr. Dupont, hôtel des Fermes, chez Chasseriau, et Treuttel et Würtz: tom. I-IV; IX-XI; 7 vol. in-8.<sup>o</sup>*

SECOND EXTRAIT.

APRÈS avoir donné une idée générale de cet important recueil, nous avons à faire connoître, par quelques extraits et par quelques observations, la nouvelle traduction de Plaute que M. Levée offre au public. On peut se proposer, en traduisant un auteur classique, deux fins différentes: l'une est de faciliter le travail de ceux qui étudient le texte; l'autre est de le représenter, de le remplacer, autant qu'il est possible, aux yeux de celui auquel il n'est point accessible. Dans le premier cas, la version fait en quelque sorte l'office d'un dictionnaire et d'un commentaire; elle interprète les mots, s'efforce de retracer les tours, indique et résout les difficultés, révèle non-seulement les pensées, mais, s'il se peut, les caractères particuliers, et, pour ainsi dire, les secrets de leur expression. Quand des traductions atteignent ce but, il suffit peut-être



qu'elles soient correctement écrites, et ce qui peut leur manquer d'élégance est compensé par leur extrême utilité. Dans la seconde hypothèse, le problème est d'opérer sur l'esprit, l'imagination et la sensibilité des lecteurs, des impressions pareilles à celles qu'ils recevraient du texte même, s'ils pouvoient le lire; de leur communiquer précisément les mêmes idées, les mêmes affections que l'auteur communique à ceux qui comprennent son langage, et par conséquent de trouver les expressions et les constructions qu'il auroit employées, s'il eût parlé la langue du traducteur. A l'égard des ouvrages dont le texte ne présente qu'une rédaction simple et commune, qu'une diction régulière, soit parce que la matière n'exigeoit rien de plus, soit parce que le talent ou le travail de l'auteur original n'a pas atteint plus haut, les deux genres de traductions que nous venons de distinguer tendent à se confondre; et tout est dit, quand le sens de chaque phrase a été bien compris, exactement interprété: mais s'il s'agit d'un texte remarquable en effet par les caractères du style, par la richesse des pensées, par l'éclat des images, par le charme et la vivacité des sentimens, ce texte ne sera traduit que par un ouvrage plein, comme lui, d'harmonie et de grâces, d'élégance et d'énergie. L'infidélité la plus grave, le contresens le plus énorme, est de représenter un chef-d'œuvre de l'art d'écrire par une production terne et décolorée, qui ne captive pas l'attention, qui n'excite aucune émotion profonde. On aura pu copier la diction de l'auteur, on n'aura pas reproduit son style: la diction tient aux langues, et fort souvent ne peut passer de l'une à l'autre. Le style est le mouvement même des pensées et des affections: s'il n'est pas traduit, rien ne l'est; il n'y a qu'une explication ou interprétation grammaticale.

Peut-être, pour apprécier la traduction d'un poëme, et, à plus forte raison, d'un recueil de poëmes, conviendrait-il de savoir quelle est, entre les deux fins que nous avons indiquées, celle que le traducteur s'est plus particulièrement proposée; car il est assez rare qu'on les puisse atteindre à-la-fois l'une et l'autre. D'un côté, les grands traits de traductions qui se rencontrent dans Boileau et dans Racine, aideroient quelquefois assez peu à expliquer les textes grecs et latins qu'elles représentent; et de l'autre, on convient presque généralement que les versions plus littéralement fidèles, qui rendent un compte bien plus exact de tous les élémens de la phrase, ne portent pas une empreinte aussi vive de la pensée. Du reste ces réflexions ne tourneront qu'à l'avantage du travail de M. Levée; car nous verrons qu'en fournissant des moyens de mieux comprendre et de mieux sentir le texte de Plaute, cette

version peut souvent aussi en tenir lieu, c'est-à-dire, donner à ceux qui ne le lisent point, une idée assez juste du style de ce poète antique : c'est ce que nous ne pouvons justifier que par des citations. Voici donc les premières scènes de l'*Aulularia* ou de l'Avare ; nous n'y joignons pas le texte latin, qui est entre les mains de tous nos lecteurs ; nous n'en transcrivons quelques vers que pour éclaircir les observations que nous aurons à présenter.

Euclion (l'avare) dit à la vieille Staphila, son esclave : « Sors, te dis-je ; allons, sors : parbleu ! tu sortiras d'ici à l'instant même, avec tes yeux de furet. STAPH. Pourquoi me frapper, malheureuse que je suis ! » EUCL. Pour que tu le sois, malheureuse ; parce qu'une misérable comme toi mérite de traîner une vie misérable. STAPH. Mais pour-quoi me chassez-vous maintenant de la maison ? EUCL. Dois-je t'en rendre compte, esclave, qui ne vas qu'à force de coups ! Éloigne-toi de ma porte . . . ; va-t-en là bas. Voyez comme elle se presse ! Sais-tu ce qui t'attend aujourd'hui ! Si tu me fais prendre un bâton ou quelque nerf de bœuf, je te ferai doubler le pas, vieille tortue. STAPH. J'aimerois mieux avoir été condamnée par les dieux à être pendue, que d'être réduite à vous servir à ce prix. EUCL. La coquine murmure entre ses dents : méchante, je t'arracherai aujourd'hui les deux yeux, afin que tu ne puisses plus épier mes démarches. Recule-toi, recule-toi ; encore ; en arrière : mets-toi là ; et si tu t'en éloignes d'un doigt ou de la largeur d'un ongle, si tu regardes derrière toi, j'en jure par Hercule, je t'enverrai au gibet afin de mieux t'apprendre à m'obéir . . . » Allons voir si mon or est toujours où je l'ai mis ; cela me cause de continuelles alarmes.

Si l'on prend la peine de comparer cette version au texte, nous croyons qu'on reconnoitra qu'elle rend presque tous les détails de la diction, et qu'en général elle suit les mouvemens du style. Néanmoins, on trouvera peut-être que *circumspectatrix* n'est pas assez rendu par *curieuse*, ni *stimulorum sēges* par les mots *qui ne vas qu'à force de coups*, et que la traduction des deux derniers vers de la scène,

*Nunc ibo ut visam estne ita aurum ut condidi,  
Quod me sollicitat plurimis miserum malis,*

est encore plus défectueuse. Il s'en faut que *je l'ai mis* dise autant que *condidi*. D'ailleurs Euclion va voir si son or est toujours, non-seulement dans le même lieu, mais dans le même état, si rien n'y est dérangé, s'il est aussi bien caché qu'il a voulu qu'il le fût ; *estne ita ut condidi*. Nous doutons enfin que ce personnage puisse employer le mot *cela*, en parlant de son trésor ou des soins à prendre pour le conserver. Un



pronom si vulgaire ne sauroit s'appliquer à un bien si précieux, à un si grand intérêt.

Staphila reste seule et continue l'exposition par ce monologue : « Je » ne sais en vérité quel malheur est arrivé à mon maître; il est assuré- » ment devenu fou. Infortunée que je suis! il me chasse souvent de la » maison jusqu'à dix fois par jour. Oui, j'ignore quelle mouche le pique. » Il est debout toutes les nuits; et même souvent il reste chez nous » assis-toute la journée comme un savetier boiteux. Je ne vois plus » moyen de lui laisser ignorer plus long-temps l'aventure de son unique » héritière; elle touche de bien près à son terme : je crois n'avoir rien » de mieux à faire que d'aller m'allonger comme un I, après m'être » passé la corde au cou. »

Il a fallu beaucoup de soin pour suivre de si près le texte; mais ce genre de travail est si difficile et si délicat, qu'il y auroit lieu encore de hasarder ici quelques réflexions critiques. Pour dire qu'elle ne sait pas quelle est la folie de son maître, et ensuite qu'elle ne sait pas comment elle lui cachera la honte de sa fille, *herilis filix probrum*, Staphila prononce deux phrases, dont la construction est à-peu-près la même, *nec nunc quid — neque jam quo pacto*, et qui se terminent l'une et l'autre par les mêmes mots, *queo comminisci*, rejetés chaque fois au commencement d'un vers. Ces répétitions, qui conviennent parfaitement au langage d'une vieille esclave, et qui servent à peindre son embarras, n'ont pas été conservées dans la traduction. *Aventure* n'équivaut point à *probrum*; et comme, à s'en tenir à la simple grammaire, on pourroit croire que c'est l'*aventure qui touche à son terme*, il n'est pas sûr que tous les lecteurs comprennent que ces mots signifient *propinqua partitudo cui adpetit. S'allonger comme un I* n'est pas, dans notre langue, une expression aussi proverbiale, ni, par conséquent, aussi claire que *ex se litteram longam facere*, en latin : mais peut-être Plaute créoit-il ici cette expression; le traducteur, en usant du même droit, a porté la fidélité au plus haut degré possible.

Euclion revient et dit : « A présent j'ai le cœur net, et je vais sortir, » puisque je me suis assuré que tout est à sa place chez moi (*salva esse » intus omnia*). Et toi, rentre et veille sur l'intérieur (*atque intus serva*). » STAPH. A quoi prendrai-je garde? Qu'on n'emporte la maison! car » il n'y a ici rien à gagner pour les voleurs; ils n'y trouveroient que du » vide et des araignées. EUCL. Beau dommage! Ne faudroit-il pas, à » cause de toi, triple sorcière, que Jupiter me fît riche comme le roi » Philippe ou Darius! Je prétends, moi, que l'on ait soin de mes » araignées. Je suis pauvre, je l'avoue; je prends patience, et je me

» contente de ce que les dieux me donnent. Rentre, ferme bien la porte ;  
 » je serai bientôt de retour (*jam ego hic ero*) ; garde-toi de laisser entrer  
 » après toi qui que ce soit. STAPH. Mais si quelqu'un vient me demander  
 » du feu. EUCL. Pour que l'on ne t'en demande pas, tu l'éteindras ; je  
 » le veux : car s'il vit encore à mon retour, je te ferai mourir aussitôt  
 » (*tu extingüere extempulo*) . . . Enferme-toi , mets les deux verroux ; je  
 » reviens à l'instant (*jam ego hic ero*). »

Tout ce morceau, à l'exception des endroits où nous avons cité le texte latin, nous semble fort heureusement traduit. Nous ignorons pourquoi M. Levée n'a pas, comme Plaute, répété dans les mêmes termes, *jam ego hic ero* : je serai ou je suis ici dans un moment. Euclion veut que le feu soit éteint, *extingui volo* ; s'il ne l'est pas, Staphila sera elle-même éteinte sur l'heure, en une minute, *tu exstinguere extempulo*. Serait-il réellement impossible de traduire cette expression originale et figurée, que sans nul doute Plaute a choisie tout exprès !

Dans la pièce intitulée *Curculio*, le parasite qui porte son nom entre en scène au milieu du second acte, et débute par cette tirade. « Place, place, amis ou ennemis, laissez-moi rendre compte de ma commission. Fuyez tous, partez, retirez-vous de mon passage, de peur que, dans ma course, je ne vous renverse d'un coup de tête, d'un coup de coude, d'un coup de poitrail ou d'un coup de genou : je suis maintenant chargé d'une affaire pressante qui ne peut souffrir le moindre retard. Que personne ne se croie d'un assez haut rang pour se trouver impunément à ma rencontre. Je n'excepte ni général, ni prince, ni édile qui veille à la police des marchés, ni tribun du peuple, ni inspecteur des chemins, ni tout autre, quelle que soit sa dignité, à moins qu'il ne veuille tomber à la renverse ou que je lui fasse faire la culbute d'un côté à l'autre de la rue. Je n'épargnerai pas davantage ces Grecs enveloppés dans de longs manteaux, se recouvrant soigneusement la tête, farcis de livres et chargés de petits paniers, s'arrêtant çà et là pour discourir entre eux à la dérobée comme des esclaves fugitifs, vous fermant le passage et vous assomant avec leurs sentences : on les voit toujours buvant chez le traiteur. Ont-ils enlevé ou arraché quelque chose ! ils boivent chaud, en enveloppant soigneusement leur tête légère, après quoi ils s'en retournent à demi ivres, affectant un air mélancolique. Si je les rencontre, je leur donne du pied au derrière. Enfin que ces valets de bouffons qui jouent à la longue paume au milieu de la rue, tant ceux qui servent la balle que ceux qui la renvoient, se retirent, ou je leur

*nam si ignis  
extinguitur*

*Si je le trou  
p'attouffas*



» promets de leur faire baiser le pavé : que tous ces gens-là se tiennent  
 » donc chez eux, s'ils veulent éviter les accidens. »

Il suffit de lire ce morceau, même en français, pour prendre une idée des difficultés que présentent les détails qui le remplissent. M. Levée n'en a étudié aucune ; il a rendu toutes les idées, en a maintenu l'ordre, reproduit les couleurs et présenté l'enchaînement. Il n'y a, nous devons l'avouer, qu'une critique bien exigeante et presque importune, qui puisse chercher des imperfections dans un travail si pénible à-la-fois et si heureux. Voici cependant quelques doutes que nous soumettons au traducteur, comme des preuves de l'attention que nous avons donnée et que nous croyons due à son ouvrage.

Nous ne nous arrêterons point à demander si l'apostrophe, *noti atque ignoti* est bien la même que *amis et ennemis* ; si, en parlant d'un homme, on peut dire *un coup de poitrail*, ou si l'on ne pouvoit pas éviter de répéter quatre fois *d'un coup*, et par-là se rapprocher de la concision du texte, *ne quem in cursu capite, aut cubito, aut pectore offendam, aut genu*, ni enfin si, en ajoutant *je n'excepte*, on n'a pas encore ralenti sans nécessité le mouvement du discours, « que personne ne prétende » m'arrêter, ni général, ni prince, ni l'édile qui veille à la police des » marchés. » Mais sur ce terme d'édile et sur celui de *tribun* qui suit, nous remarquerons qu'il ne tenoit qu'à Plaute d'employer les mots *ediles, tribunus*, s'il eût jugé convenable de les introduire dans une comédie dont la scène est à Athènes. Il écrit *nec agoranomus, nec demarchus*. Ne falloit-il pas dire, à son exemple, ni l'officier qui veille à la police des marchés, ni un président d'assemblée du peuple : car nous convenons que les mots démarque ou chef de deme ne seroient point tolérables dans une traduction française. *Je n'épargnerai pas davantage* ; voilà encore une espèce de liaison ou transition qui n'est pas dans le latin ; elle alonge la traduction qui, sans ces mots superflus, a déjà bien assez de peine à ne pas se laisser gagner de vitesse. En traduisant *capite aperto*, et *aperto capitulo*, M. Levée ajoute chaque fois l'adverbe *soigneusement* qui ne contribue pas non plus à la rapidité du langage. *Vous fermant le passage et vous assommant de leurs sentences* ; n'y a-t-il pas aussi dans ce tour et dans ces expressions une sorte de pesanteur qui correspond mal au mouvement très-vif du vers latin : *obstant, obsistunt, incidunt cum suis sententiis* ! Ces Grecs importuns vont boire, dit M. Levée, chez le traiteur, *in thermopolio*. Thermopolie est un marché ou une boutique de boissons chaudes ; et dans notre langue le nom de traiteur ne s'allie pas ordinairement à l'idée d'un lieu où l'on ne va que pour boire. Enfin, pour ne pas épuiser toutes les chicanes, *tristes*

veut-il dire affectant un air mélancolique ! pourquoi ces malheureux ne seroient-ils pas tristes en effet !

L'abbé Lemonnier s'étoit occupé d'une traduction de Plaute ; mais il paroît qu'on n'en a rien retrouvé après sa mort. Les éditeurs du Théâtre latin ont du moins profité de sa version de Térence ; ils l'ont réimprimée , sur l'édition de 1771 , avec les préliminaires et les notes qui l'accompagnent. Elle est trop connue pour qu'il nous soit permis d'en rien dire ; elle tient depuis cinquante ans un rang distingué entre les meilleures traductions françaises. Les nouveaux éditeurs, pour adapter, à Térence le plan qu'ils ont suivi à l'égard de Plaute, ont partagé les notes de Lemonnier en philologiques et archéologiques, et ils ont entremêlé aux unes et aux autres plusieurs remarques nouvelles de M. Levée : chaque volume se termine aussi par des observations littéraires de MM. Amaury et Alexandre Duval , sur le plan et le style de chacune des six comédies de Térence. Nous n'avons à rendre compte que de ces additions.

Dans la première scène des Adelphe, Micion dit de son frère Déméa : *Is adeo dissimili studio est. — jam inde ab adolescentia. — ego hanc clementem vitam urbanam secutus sum.* Lemonnier traduit : « D'un frère qui ne » me ressemble en rien. Dès ma jeunesse, j'ai mené à la ville une vie tran- » quille et douce. » M. Levée, qui préfère la ponctuation *dissimili studio est jam inde ab adolescentia. Ego hanc*, auroit pu observer que M.<sup>me</sup> Dacier étoit de cet avis ; elle traduisoit : *Ce frère, dès son enfance, a toujours été d'une humeur opposée à la mienne.* Cependant, malgré cette autorité et celle de plusieurs bonnes éditions, nous serions enclins à croire que *dissimili studio est* sont les derniers mots d'une phrase, et que *jam inde* en commence une suivante. Cette coupe nous paroît plus naturelle, plus conformé à l'ordre des idées, et même à la structure du langage : car le présent *est* ne se lie que péniblement à l'époque depuis long-temps passée, *jam inde* : aussi M.<sup>me</sup> Dacier est-elle entraînée à dire, *a toujours été.* C'est peut-être quelque réflexion de ce genre qui a déterminé l'opinion de Lemonnier, qui paroît avoir eu un sentiment très-délicat de la liaison des idées et des paroles de Térence.

Les notes archéologiques de M. Levée sont fort instructives, tant celles qu'il emprunte de M.<sup>me</sup> Dacier, que celles qu'il puise dans les monumens antiques, et dans les traités des antiquaires. La seule observation critique que nous avons à faire ici, est celle qui se trouve déjà dans notre premier article ; savoir, que les coutumes particulières des Romains, celles qu'ils ne tenoient pas des Grecs, ne sauroient servir à expliquer aucun endroit des comédies de Plaute et de Térence, comédies dont les sujets sont grecs, et qui ne contiennent, sinon en certains



prologues, aucune allusion constante à l'histoire et aux mœurs de Rome.

Dans l'examen littéraire de l'Andrienne par MM. Duval, nous rencontrons une remarque qui auroit pu trouver sa place dans les notes philologiques. Térence dit : *Hic ille est, non te credas Davum ludere.* — *Nihil pol dixi falsi, mi senex* ; et Lemonnier traduit : « Tiens, c'est ce » *monsieur-là*, ce n'est pas Dave que tu joues, ne t'y trompe pas. — En » vérité, *mon cher monsieur*, je n'ai rien dit de faux. » MM. Duval critiquent avec raison cette qualification moderne de *monsieur*, introduite dans un dialogue grec. Leurs observations sur l'Eunuque montrent avec quel soin Molière avoit étudié Térence, et combien il l'a surpassé. « Après » la Fontaine, disent-ils, qui avoit imité l'Eunuque trop littéralement » pour en faire un bon ouvrage, Bruéys et Palaprat eurent l'idée de » traiter ce même sujet : mais sentant bien qu'il étoit impossible de mettre » un eunuque sur la scène françoise, ils y substituèrent ingénieusement » un muet. On sent toutes les difficultés qu'ils ont dû éprouver en » adaptant cette pièce à nos mœurs. Le fond de leur comédie pêche » par une invraisemblance ; il tient au caprice d'une comtesse qui veut » être servie par un muet : mais, cette concession faite aux auteurs, ils » ont heureusement profité de la pièce de Térence, dont ils ont pris » tous les personnages qu'ils ont fait agir et parler convenablement à » leur intrigue : seulement nous trouvons que les auteurs du Muet n'ont » pas usé de tous leurs avantages. Leur première idée, qui étoit excel- » lente, pouvoit recevoir plus de développemens et leur fournir un » grand nombre de scènes piquantes ; ce muet pouvoit se trouver à » chaque instant dans une position si difficile, qu'il n'auroit pu s'en tirer » sans découvrir son secret : mais il falloit pour cela abandonner souvent » l'original, et c'est ce que les auteurs n'ont pas cru devoir faire. Puis- » qu'ils y tenoient tant, il nous semble qu'ils ont eu bien tort de ne pas » employer le parasite Gnathon ; ce personnage est si plaisant, qu'il ne » pouvoit qu'ajouter au comique de leur ouvrage. Mais le Muet, tel qu'il » est, sera toujours une comédie très-gaie, et qui, quoique passée de » mode, pourroit encore plaire à la représentation. »

MM. Duval jugent fort sévèrement l'*Heautontimorumenos* ; ils y aperçoivent bien, des beautés de détails, des traits de caractère, l'art d'un grand maître ; mais ils y voient aussi deux actions qui marchent par les mêmes moyens. A leurs yeux, l'esclave Syrus est peu plaisant, la courtisane sans physionomie ; la femme de Chrémès est une esclave qui tremble devant son seigneur, et les deux pères n'ont pas, comme en d'autres pièces de Térence, cette éloquence douce et persuasive qui naît du cœur et de la raison. Molière paroît en avoir jugé de même ;

car on ne voit pas qu'il se soit enrichi d'aucune idée de l'*Heautontimorumenos*; il a, au contraire, tiré, dans l'*École des Maris*, un grand parti des *Adelpes*. On retrouve ici l'analyse que M. Lemercier a faite de cette comédie dans son *Cours de littérature*. Térence, selon M. Lemercier, veut corriger le vice de deux systèmes d'éducation également dangereux. Deux enfans d'un même père sont élevés séparément par deux frères; Micion, plus riche que Déméa, adopte son fils aîné, qu'il nourrit et fait instruire à la ville avec une douceur extrême, tandis que son second neveu demeure à la campagne avec son père Déméa, qui le gouverne très-rigoureusement. Les deux jeunes gens se dérangent, et le second encore plus que le premier; et ces quatre personnages servent à bien établir le tort d'une sévérité trop austère, et celui d'une indulgence trop relâchée : mais M. Lemercier pense que l'auteur n'a point assez marqué le milieu où la raison doit s'arrêter entre ces deux extrêmes, et qu'en conséquence ils ne sont point une leçon morale assez positive. Ce jugement général est confirmé par les observations particulières de MM. Duval sur les détails de la pièce.

Le résultat de leurs remarques sur l'*Hécyre* est qu'on a peine à y reconnoître le génie de Térence. L'exposition est à peine achevée à la fin du second acte; le valet reste étranger à l'intrigue; Pamphile est un caractère indécis, qui intéresse peu, même en faisant une action généreuse. Mais Térence se retrouve tout entier dans le *Phormion*, pièce extrêmement amusante par la variété des caractères, et que Molière a mise à contribution, sur-tout dans les *Fourberies de Scapin*. Le parasite *Phormion* a une audace comique et spirituelle; Géta est un habile fripon; *Chrémès* est plaisant par sa timidité, et *Nausistrata*, qui paroît trop peu, finit assez gaiement la pièce.

Nous croyons en avoir assez dit pour faire sentir l'utilité de ce recueil : la publication n'en est encore qu'à moitié faite ; il y a lieu de présumer que les quatre volumes qui compléteront les *Œuvres de Plaute* se feront peu attendre. Nous supposons que les dix tragédies de Sénèque paroîtront accompagnées d'une version nouvelle, quoiqu'elles aient été traduites en français au XVII.<sup>e</sup> siècle par de Marolles, et au XVIII.<sup>e</sup> siècle par Coupé. A notre avis, il seroit aussi fort à propos de faire entrer dans ce recueil ce qui reste de fragmens des autres poètes latins, tragiques et comiques, et d'en faciliter la lecture par des traductions et des notes ; mais sur-tout de compléter cette collection par une histoire générale de toutes les parties de l'art dramatique chez les Romains.

DAUNOU.



*DESCRIPTION des nouveaux instrumens d'agriculture les plus utiles, par A. Thaër; traduit de l'allemand par C. J. A. Mathieu de Dombasle, correspondant de la Société royale et centrale d'agriculture, de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nanci, et de la Société d'agriculture de la même ville; avec XXVI planches gravées par M. Leblanc, dessinateur-graveur du Conservatoire royal des arts et métiers. Paris, de l'imprimerie et dans la librairie de M.<sup>me</sup> Huzard (née Vallat-la-Chapelle), rue de l'Éperon-Saint-André-des-Arcs, n.° 7, 1821.*

NOUS avons fait connoître (Journal des Savans, mois d'octobre, année 1817), les *Principes raisonnés d'agriculture de M. Thaër*, traduits par M. Crud, en quatre volumes in-4.°, ouvrage très-remarquable, et estimé des personnes qui se livrent à l'étude de l'économie rurale. Aucune des figures des instrumens cités par l'auteur, n'y est représentée; il renvoie à un autre volume, intitulé *Beschreibung der nusbarsten neuen ackergerathe*, dont M. Mathieu de Dombasle donne la traduction, en un volume de même format, comme faisant partie de l'ouvrage. Persuadé que toutes les descriptions de machines aratoires, jusqu'ici figurées, n'en pouvoient procurer qu'une connoissance imparfaite, et insuffisante pour que, d'après elles, on les exécutât, le traducteur attribue à celles du livre de M. Thaër, sous ce rapport, l'avantage qu'il refuse aux autres. On n'aura pas de peine à le croire, quand on saura que M. Thaër a manié et mis en action tous les instrumens qu'il décrit. Il étoit nécessaire aussi que le traducteur ne fût point étranger à l'art agricole et qu'il en eût exercé toutes les opérations. M. Mathieu de Dombasle a fait ses preuves en ce genre.

M. Thaër, dans sa préface, reconnoissant l'utilité des machines pour abrégé et faciliter le travail, convient que les Allemands sont bien en arrière des Anglais dans le perfectionnement de ces moyens de favoriser les manufactures : aussi n'ont-ils pu entrer en concurrence avec eux relativement à la bonne qualité et au prix des produits. Les Anglais y sont parvenus par nécessité; les Allemands, dit l'auteur, quoique naturellement industrieux, manquent de connoître ce qui a été imaginé autrefois et hors de leur pays, et ne sont point encouragés, parce que leurs inventions ne sont ni appréciées ni payées; ils auroient d'ailleurs besoin

d'être dirigés. Bien que l'utilité des machines soit sentie chez la nation allemande, elle ne les a pas appliquées à l'agriculture. Les Anglais, plus actifs, plus entreprenans, et voulant produire beaucoup avec peu de bras, ont inventé et perfectionné des machines pour tout genre de travail; ils n'ont point négligé d'en composer de propres à servir à l'agriculture, pour laquelle ils en ont une grande variété dans quelques parties du royaume: mais là, comme ailleurs, les simples fermiers sont apathiques et n'emploieront pas une charrue autre que celle qui y existe depuis plusieurs siècles. Ce n'est, d'après les rapports qu'on nous a faits, que chez les grands propriétaires qui exploitent pour leur compte, qu'on voit un grand nombre d'instrumens de différentes sortes, que leur fortune et leur génie inventif leur ont permis d'adopter ou leur ont fait construire. Nous osons assurer qu'examinés de près, et sur-tout essayés, la plupart sont bien au-dessous des éloges qu'on leur donne.

M. Thaër, écrivant particulièrement pour les peuples du nord, pense qu'on doit renoncer à faire adopter des instrumens perfectionnés à une classe d'ouvriers à demi esclaves, tels qu'il y en a beaucoup en Allemagne. Voici quelques-unes de ses réflexions à cette occasion: « On a fait, » dit-il, la remarque que le travail des esclaves, sous le rapport de sa » perfection et de la qualité des produits qui en résultent, est beaucoup » plus cher que le travail des ouvriers libres et salariés; la raison en est » que l'esclave n'a aucun motif pour se donner la peine d'acquérir » plus d'habileté ou d'apprendre à faire usage des meilleurs instrumens. » Il ne peut en tirer aucun avantage, il ne s'en embarrasse guère. Des » hommes qui font un service de corvée, sont esclavés en ce point: aussi, » excepté un petit nombre de cas particuliers où le propriétaire a su » se concilier l'attachement et la confiance de ses *subjects*, et où l'on se » donne au moins autant de peine pour l'éducation des jeunes gens » que pour dresser de jeunes chiens ou de jeunes chevaux, je conseille » de ne pas songer à l'emploi des instrumens d'agriculture perfectionnés » dans les travaux faits par corvée. » Ce n'est que quand la marche d'une exploitation est en bon train et en ordre, qu'on doit penser à introduire des instrumens perfectionnés. M. Thaër, dans sa terre de *Mogelin*, s'est conduit de cette manière.

Les ouvrages anglais, sur-tout les nouveaux, contiennent la description d'un grand nombre d'instrumens, dont une partie est dessinée et gravée. M. Thaër croit, ainsi que nous, qu'il y en a plusieurs d'inutiles, quoique ingénieux. Depuis quelque temps, on nous en a donné diverses collections, dans lesquelles il y a beaucoup de choix à faire. L'auteur se borne à décrire ceux dont l'utilité est bien constatée, bien



reconnue, et qu'il a eu occasion d'étudier dans sa pratique. Il est convaincu que ses dessins sont si exacts et les images si parfaites dans leur ensemble et dans toutes leurs parties, qu'un ouvrier qui sait se servir d'une échelle de réduction et d'un compas, et qui a quelque connoissance de la mesure des angles, pourra, s'il y apporte un peu d'attention, les construire d'après ces figures.

Cent vingt-trois pages sont destinées à des descriptions, dont soixante-treize relatives à des charrues. Après en avoir dénommé toutes les parties, M. Thaër discute la question de savoir si l'avant-train et les roues sont utiles, ou, ce qui est la même chose, si les charrues sans roues sont préférables aux autres. On doit considérer, pour décider la question, le plus ou moins de force du tirage et de fermeté dans la direction; or, suivant M. Thaër, la charrue à avant-train ne rend pas le tirage plus facile, elle est plus compliquée, plus coûteuse et plus fragile; on perd plus de temps lorsqu'on s'en sert, et le labour ne se fait pas aussi bien. Il reconnoît, à la vérité, que sa marche est plus ferme; mais on peut rendre aussi ferme la charrue sans avant-train, si toutes les parties sont construites avec exactitude et dans un rapport parfait entre elles, et au moyen d'un long manche, qu'on mettroit dans la main du laboureur, comme un puissant levier, pour qu'il pût corriger un obstacle accidentel. Telle est son opinion et celle de quelques autres agronomes: mais nous ne croyons pas qu'il y ait assez de faits, assez d'expériences comparées, assez de succès, pour prononcer que par-tout la charrue sans avant-train doive être admise de préférence.

Les charrues sans roues sont loin d'être inconnues en France; on les appelle *araires*, du mot *arare*: il y a un quart au moins des terres qui ne s'y labourent pas autrement; tout le midi du royaume n'en emploie point de celles qui ont des avant-trains. Sans doute elles ont besoin d'être perfectionnées.

M. Thaër expose avec clarté la théorie de cet instrument en général, et, en particulier, celle de chacune de ses parties.

Du plus important des instrumens il passe à l'*extirpateur*, ainsi nommé, parce qu'il sert à détruire les herbes nuisibles; c'est le plus généralement approuvé de tous ceux qui sont nouvellement inventés. L'*extirpateur* est un composé de plusieurs petits socs, implantés et disposés comme des dents de herse dans des traverses; deux mancherons tiennent à celles de derrière, et une haie se prolonge en avant, pour l'attache des animaux de trait: elle est appuyée sur un essieu, au bout duquel sont deux roues, retenues par une chaînette. Nous avons eu l'occasion de voir agir cet instrument, qui, ayant de la largeur, est très-

expéditif, pour écrouter la terre, et même pour remplacer certains labours : il est très-utile pour des défrichemens.

Depuis long-temps on cherche une manière de semer qui ne répande que ce qu'il convient de grains, et qui les place à des distances égales. Un grand nombre de semoirs ont été inventés. Il est bien difficile de parvenir au but qu'on se propose; outre qu'on voudroit pour cela un instrument simple, facile à manier, peu coûteux, applicable à toute sorte de grains, sur différens terrains, il faudroit qu'il fût tel, que le moins intelligent des laboureurs pût le diriger sans embarras et sans difficulté. M. Thaër donne la description d'un semoir qu'il a combiné en joignant ses idées à celles de Tull, Ducket et Cook. Il assure que la célérité dans son emploi se rapproche de celle de l'homme qui sème. C'est beaucoup dire; nous nous plaçons à le croire; mais n'ayant pas été témoin de sa manière de s'en servir, nous ne pourrions ni garantir ni nier cette assertion. Ce que nous savons, c'est que, sur un grand nombre de semoirs qui ont été soumis à notre examen, nous n'en avons pas trouvé un qui n'eût plusieurs inconvéniens, et particulièrement celui de n'être pas susceptible d'être raccommoqué par un ouvrier ordinaire de campagne, et de ne pouvoir être mis en action par tous les laboureurs. Il nous semble qu'il y a peu de reproches à faire à l'ensemencement à la main; il ne s'agit que de le confier à des domestiques attentifs, qui règlent bien leurs pas, qui prennent à chaque poignée ou pincée une égale quantité de grains, et les jettent aux mêmes distances. Cette machine, si on peut se servir de cette expression, est toujours en bon état, n'occasionne point de frais, et réussit. En une journée, d'automne, une seule femme peut ensemençer jusqu'à huit arpens en blé imprégné de chaux; un homme en ensemençeroit davantage.

Le traducteur a ajouté à la fin de l'ouvrage une note sur l'*institut agricole* de Mogelin, situé près de Francfort-sur-l'Oder, et dirigé par M. Thaër, qui annonce que ses succès sont dus principalement à l'adoption des instrumens perfectionnés d'agriculture. Il y a vingt-cinq ans que le gouvernement prussien a fait don à ce savant du domaine et du capital nécessaire à son exploitation, pour y fournir un modèle des améliorations qu'il étoit le plus important d'introduire dans la culture du pays. M. Thaër a répondu à la confiance de son gouvernement : son domaine, évalué alors à deux mille reichsthalers de revenu, en vaut aujourd'hui vingt mille. Il y a formé un *institut agricole* où se rendent des élèves de toutes les parties de l'Allemagne : à son exemple, d'autres se sont établis dans divers états de la confédération germanique; l'influence de celui de Mogelin sur la culture et la prospérité du pays, se fait



sentir d'une manière remarquable. Le traducteur profite de l'occasion pour comparer l'établissement de Mogelin avec les fermes expérimentales qu'on avoit le projet de faire en France, et qu'on devoit confier à des directeurs salariés, sous l'inspection d'une commission d'agronomes. Il leur préféreroit des fermes qu'il appelle *exemplaires*, dirigées par les propriétaires mêmes, ayant, outre l'amour du bien public, l'intérêt d'accroître leur fortune. Son desir est déjà en partie accompli : car, lorsque le plan conçu par un ministre éclairé s'exécutera avec toute l'activité qu'on attend, nous aurons presque autant de fermes exemplaires que d'arrondissemens, puisque chacun des correspondans du conseil d'agriculture sera le directeur de sa propre exploitation. Ces fermes ne coûteront au Gouvernement que quelques marques de satisfaction et d'encouragement. Tout en reconnoissant l'utilité des établissemens du genre de ceux que voudroit le traducteur, c'est-à-dire, tels que ceux d'Hoffwil et de Mogelin, je doute qu'ils pussent faire autant de bien qu'il en résulteroit de la communication d'agriculteurs pratiques, placés sur tous les points du royaume et répondant à un centre commun qui, comme l'estomac dans l'économie animale, élabore les sucs nutritifs qu'il reçoit, pour les transmettre par-tout où ils sont nécessaires.

Les planches, qui comprennent les instrumens dont il est question dans l'ouvrage de M. Thaër, sont bien gravées; le nom de l'artiste ( M. Leblanc ) suffit pour l'indiquer. On n'a rien épargné pour les rendre aussi parfaites que l'exigeoit l'importance du sujet.

TESSIER.

---

*GRAMMAIRE ESPAGNOLE, composée par l'Académie royale espagnole, traduite en français, enrichie de notes explicatives du texte, &c.; augmentée de remarques détachées sur la langue espagnole, ou supplément à la Grammaire de l'Académie, dans lequel toutes les règles sont confirmées par un grand nombre d'exemples tirés des meilleurs auteurs, tant en prose qu'en vers; de traités de la prononciation, de l'orthographe, de la versification et de l'accent espagnol, &c. &c.; dédiée à S. A. S. MONSIEUR, frère du Roi, par F. T. A. Chalumeau de Verneuil, chev. de l'ordre royal hospitalier-militaire du Saint-*

*Sépulcre de Jérusalem* : 2 vol. in-8.<sup>o</sup> de 955 pages. Paris, Sanson fils, libraire, quai Voltaire, n.<sup>o</sup> 5, 1821.

PEU de temps après l'avènement du petit-fils de Louis le Grand au trône d'Espagne, une académie fut établie; et ses statuts portèrent qu'après avoir fait le dictionnaire de la langue, elle travailleroit à une grammaire et à une poétique. C'est la Grammaire de cette compagnie que M. Chalumeau de Verneuil a traduite sur la quatrième édition de Madrid, 1796 : mais il ne s'est pas borné à faire connoître les principes que l'académie espagnole a consacrés; il les a développés, examinés; et lorsqu'il a cru que d'autres règles grammaticales méritoient d'être appliquées à la langue castillane ou proposées à ce corps littéraire, il a heureusement suppléé à ses omissions ou à son silence.

Dans une préface qui précède le discours préliminaire de l'académie, le traducteur présente une brillante esquisse de la littérature espagnole, indique et caractérise les auteurs qui ont acquis de l'illustration dans les divers genres. Cet essai prouve qu'il connoît parfaitement les ouvrages des nombreux écrivains dont s'honorent la langue et la littérature espagnoles : il en parle avec un enthousiasme dont on ne doit point blâmer l'excès, parce que c'est à l'exagération même de ce sentiment que nous devons souvent des ouvrages utiles qui exigeoient, de la part des auteurs, une constance, un zèle, un dévouement que ce sentiment seul pouvoit exciter et soutenir. M. de Verneuil déclare qu'il a consacré dix ans à préparer, méditer et rédiger son travail; et après l'avoir lu, je l'en crois volontiers. Il lui est donc permis d'estimer beaucoup, et même trop; une langue et une littérature à l'étude desquelles il a consacré une partie de sa vie littéraire.

Le premier volume contient la traduction de la Grammaire de l'académie. M. de Verneuil a mis au bas des pages quelques notes explicatives qui, parfois, combattent les décisions de l'académie elle-même : cette partie du travail du traducteur est complétée par un supplément intitulé *Remarques détachées*, qui forme presque en entier le second volume, et se rapporte aux divisions de la grammaire espagnole. Ces remarques sont une collection de nombreuses règles qu'il a cru nécessaire d'ajouter aux principes établis par l'académie, et il a eu le soin d'autoriser ces règles par des exemples choisis dans les auteurs espagnols les plus dignes de servir de modèles; il a joint à ce travail un traité de prononciation, un traité d'orthographe, un autre de l'accent, un autre de la versification, et un recueil d'idiotismes et de proverbes espagnols.



Les progrès que l'étude des langues et la science grammaticale ont faits depuis quarante années, permettoient à M. de Verneuil d'appliquer à la langue espagnole plusieurs principes adoptés par les grammairiens modernes : il l'a fait avec succès en plusieurs circonstances ; d'autres fois il lui a suffi de développer, par des raisonnemens et des citations, les principes mêmes de l'académie.

Parmi les morceaux les plus remarquables, je crois qu'on doit distinguer, dans le chapitre IV, l'article premier sur les NOMS DÉRIVÉS ; les détails en sont aussi curieux qu'instructifs. Je recommande aussi à l'attention des grammairiens l'article IV du même chapitre sur les NOMS COMPOSÉS. Une partie de son ouvrage qui supplée heureusement au silence de l'académie, est celle qui concerne le comparatif.

L'académie avoit dit : « Le comparatif se forme en mettant devant » le positif l'adverbe MAS ; ainsi, *dulce* au positif, *MAS dulce* au comparatif. »

M. de Verneuil a exposé en détail divers accidens grammaticaux, relatifs aux comparatifs, et, en déterminant les règles auxquelles ils sont soumis, il a dû avertir que le comparatif est suivi d'un QUE, qui sert à désigner le second objet de la comparaison.

Dans la langue espagnole, ce QUE se change quelquefois en DE. L'académie n'en ayant rien dit dans sa Grammaire, on doit savoir gré à M. de Verneuil d'avoir appelé l'attention de l'académie et des littérateurs sur cet accident grammatical. Voici le résumé de ses observations, p. 630 :

« Les adverbes MAS et MÉNOS, employés comme termes de comparaison, ne sont pas toujours suivis de la conjonction QUE ; ils le sont souvent de la conjonction DE. » Il cite entre autres exemples : « Y tenia su viejo y condicioso tio mas riquezas DE las que hubien podido gastar en mil vidas. » (FEIJOO, *Teatro crítico.*)

« Y entrando mas adentro DE lo que convenia. » (J. DE FERRERAS, *Hist. de España.*)

Je me borne à ces deux citations, que j'ai choisies parmi celles que M. de Verneuil a insérées à ce sujet dans ses *Remarques détachées*, et je ne pense pas qu'on puisse lui contester la vérité de la règle qu'il établit : mais il la restreint beaucoup, en ajoutant que la préposition DE a, dans ces circonstances, pour complément l'article masculin ou féminin, et, le plus souvent, le neutre LO. Je pense qu'il faut généraliser cette règle.

En effet, le DE au lieu du QUE se place après tous les termes de comparaison, même autres que MAS et MÉNOS, et il ne se place pas seulement avant l'article, mais indifféremment devant tous les mots qui

sont le second objet du rapport de comparaison, lorsqu'ils sont après MAS ou MÉNOS, ou d'autres comparatifs, et sur-tout après MAS ou MÉNOS employés comme adverbés de comparaison.

Voici des exemples de la préposition DE placée au lieu de QUE après d'autres termes de comparaison que MAS et MÉNOS :

Apelles que nul ome *meior D'el* non obraba. (*Poema d'Alexandro.*)

Claridat *maior DEL* sol...

Otras facienas fizó *D'estas* mucho *mayores.* (*Loores de nuestra Señora.*)

Que non podrie contarlos *DE mi* mucho *meior.* (*Vida de San Millan.*)

Don renegado malo *DE judas* mui *peor.* (*Milagros de nuestra Señora.*)

Et voici la préposition DE remplaçant le QUE après MAS (1), sans qu'il ait l'article pour complément :

Un judio bien rico avie enna cibdat,

Non avie *D'el mas* rico en essa vecindat. (*Milagros de nuestra Señora.*)

Cette forme a existé dans notre ancien français; j'ai eu occasion d'en citer des exemples (2).

Alain Chartier l'a encore employée en prose: « Puisque Dieu et nature » vous ont crééz *plus parfaits DES autres choses* qui ont ame. » (*Œuvres d'ALAIN CHARTIER, p. 453.*)

Ce DE, à la place de QUE, se trouve aussi dans les anciens auteurs italiens.

*E nescienti siem fatti più DE' brutti animali.* (GUITTON D'AREZZO, *lett. 1.*)

J'ai cru important d'insister sur cet incident grammatical (3) de la langue romane, qui s'est conservé plus particulièrement dans la langue

(1) On trouve très-fréquemment DE au lieu de QUE après les adverbés de comparaison MAS et MÉNOS; à ceux que M. de Verneuil a cités dans le cours de son ouvrage, j'ajouterai ceux-ci :

Que allí le podré dar *mas DE* trecientos libros. (CERVANTES, *Quijote*, part. I, liv. III, cap. 24.)

No ha de durar este alzamiento *mas DE en cuanto*

Anduvieremos por estas sierras. (CERVANTES, *Quijote*, part I, liv. III, c. 24.)

(2) *Journal des Savans*, octobre 1816, pag. 86 et 87. En voici d'autres :

Est-elle plus bele *de* moi? (*Fabl. et Contes anciens*, tom. I<sup>er</sup>, pag. 354.)

Et assez plus *DE* moi l'amoie. (*Fabl. et Contes anciens*, tom. III, p. 465.)

(3) J'avois eu soin de l'indiquer dans ma Grammaire romane, ou Grammaire de la langue des troubadours.



espagnole, et qui mérite l'attention de l'académie, d'autant que cette acception de la préposition DE n'est mentionnée dans aucune édition de son dictionnaire. M. de Verneuil a traité habilement ce qui concerne le superlatif des adverbés; je me borne à indiquer cette partie de son travail, parce qu'elle se compose d'une suite de raisonnemens et d'observations qui ne peuvent guère être soumis à une courte analyse, et dont la réunion fait parfaitement connoître la différence que l'auteur admet entre le superlatif absolu et le superlatif relatif des adverbés.

En traitant des pronoms, l'académie déclare que, si le pronom ÉL, ELLA, ELLOS, est précédé immédiatement de la préposition DE, on ne doit plus écrire sans contraction DEL, DELLA, DELLOS, mais DE ÉL &c.

La règle établie par l'académie permet de mieux distinguer les articles DEL, DELLA, &c., des troisièmes personnes du pronom personnel DE ÉL, DE ELLA; il est à regretter que l'académie n'ait pas jugé convenable de mettre cette distinction en usage, lors de l'édition du Don Quichotte qui a été publiée sous son nom.

Les bornes dans lesquelles je dois me resserrer ne me permettent pas de faire apprécier un grand nombre d'observations relatives aux verbes espagnols, et sur-tout à leurs anomalies. M. de Verneuil a fait à cet égard beaucoup de remarques aussi utiles que piquantes; j'aurois aimé à y joindre les miennes; je présenterai seulement les suivantes.

L'académie a cru convenable d'avertir que les secondes personnes du pluriel des verbes espagnols avoient autrefois une inflexion différente de celle qu'elles ont aujourd'hui, et elle donne le tableau de ces différences.

Elle auroit pu dire aussi que les secondes personnes du prétérit actif qui sont aujourd'hui, verbes en AR, *aste*, étoient jadis en est (1);

ER, *iste*, ist (2);

IR, *iste*, ist (3).

On distinguera, dans les *Remarques détachées*, l'article 7 du cha-

(1) Tú *LIBRest* á Jonas del vientre dal pescado. (*Milagros de nuestra Señora.*)  
Sennor que por tos siervos *DENNest* prender passión: (*Vida de San Millan.*)

(2) Gozo ayas, Maria, que el angel *CREDist*;  
Gozo ayas, Maria, que virgo *CONCEBist*. (*Milagros de nuestra Señora.*)

(3) Gozo ayas, Maria, que á Xpto *PARist*. (*Milagros de nuestra Señora.*)

Ces inflexions des secondes personnes du singulier du prétérit de l'indicatif étoient alors, en espagnol, les mêmes que dans la langue des troubadours.

pitre VII; M. de Verneuil y parle du gérondif, y établit des règles judicieuses, et présente des distinctions habiles:

L'académie espagnole dit, dans sa Grammaire, que le pronom SE, suppléant à la terminaison passive qui n'existe pas en espagnol, s'emploie pour exprimer le passif des verbes, mais seulement aux troisièmes personnes des temps, et donne pour exemples :

« La gramática se estudia para hablar con pureza y propiedad, pero » SE debe añadir la leccion de los autores clásicos. » *La grammaire s'étudie pour parler avec pureté et justesse, à cet effet doit s'ajouter la lecture des auteurs classiques.*

Dans ces exemples, le pronom SE donne aux verbes la signification passive dont il est le signe.

Je pense qu'en pareille circonstance le verbe peut être appelé *PRONOMINAL PASSIF*, parce que le sujet, au lieu de réfléchir lui-même sur soi l'action indiquée par le verbe, comme cela arrive au verbe pronominal réfléchi, reçoit et souffre cette action par une cause étrangère; mais il me semble que l'académie restreint trop l'usage de ce verbe pronominal passif, lorsqu'elle borne les exemples à des sujets incorporels, tels que *la grammaire et la lecture*; en effet on diroit en espagnol, comme on dit en français, « *cette ville s'appelle Madrid, cette vertu s'appelle charité, cet homme s'appelle Alexandre.* »

Puisque je parle du pronom personnel joint aux verbes, je ferai une observation que je crois nécessaire pour le complément des règles de la grammaire espagnole, sur-tout quand elles sont présentées à des étrangers; c'est que très-ordinairement les pronoms personnels sont sous-entendus, sur-tout à l'indicatif, devant les verbes espagnols, tandis que, d'après les règles naturelles de notre langue, ils ne doivent jamais l'être devant les verbes français.

Cette forme que la langue romane avoit conservée de la langue latine, s'étoit long-temps maintenue dans l'ancien français; elle existe encore en italien, en espagnol.

La langue espagnole a conservé de même une autre forme romane; c'est la suppression du QUE conjonctif entre deux verbes, de manière que l'on doit, comme on nous l'apprend pour le latin, suppléer mentalement le QUE retranché, à la différence que, dans la forme romane, le second verbe n'est point à l'infinitif et ne change rien à son inflexion ordinaire.

L'académie espagnole n'avoit pas averti de cet accident grammatical; M. de Verneuil en donne plusieurs exemples, tels que celui-ci, qui offre dans une seule période trois suppressions du QUE :



« Antes de salir de la ciudad en donde *temia* (1) me BUSCAsEN desde  
 » la misma noche, y á pesar de mi turbacion, semejante á la de un deudor  
 » que *sabe* (2) le PERSIGUEN los alguaciles, no dejé de ir á cenar á mi  
 » hosteria, pero lo que tomé no *creo* (3) HICIESE en mi estómago un  
 » excelente chilo. » (EL P. ISLA, *Gil Blas*, liv. VII, c. 2.)

L'une des parties de l'ouvrage où M. de Verneuil m'a paru déployer le plus de ressources et de sagacité, c'est celle où il traite des participes passés espagnols.

Dans le chapitre IX, section V, l'académie dit : « La quatrième fonction  
 » du prétérit et celle qui lui est essentiellement propre, c'est d'être  
 » employé comme absolu. Exemple : TOMADÓ EL GUSTO ALESTUDIO,  
 » NO HAY COSA QUE MAS DELEITE. *Le goût de l'étude une fois pris,*  
 » *il n'y a chose qui plaise davantage.* »

Je ferai une observation sur ce principe : si les participes passés sont employés comme absolus, ce n'est qu'autant qu'ils sont joints à des substantifs qui composent un membre de phrase incident et dans une forme absolue ; car le participe passé employé autrement ne peut se rapporter qu'au sujet ou au régime, tandis que le gérondif ou participe actif peut se suffire, en gouvernant le membre de phrase qui est dans une forme absolue.

D'ailleurs la forme absolue n'est point particulière à l'emploi du participe passé joint à un substantif ; les adjectifs sont également joints à des substantifs, construits en phrase absolue.

On lit dans Don Quichotte (*lib. III, chap. 27*).

« En fin yo me partí triste é pensativo, llená el alma de imaginaciones  
 » y sospechas, sin saber lo que sospéchaba ni imaginaba. »

*Enfin je partis triste et pensif, l'ame pleine de conjectures et de soupçons, sans savoir ce que je soupçonnois et conjecturois.*

Cette forme est très-commune dans les langues.

L'académie poursuit : « C'est ici le lieu d'avertir que tous ces participes  
 » et périphrases sont des ablatifs absolus qui dépendent d'une prépo-  
 » sition sous-entendue. »

M. de Verneuil remarque avec raison que, toutes les fois que le participe se rapporte au sujet ou au régime, il ne peut y avoir de préposition sous-entendue ; et ensuite, se livrant à des recherches sur les participes employés dans des membres de phrases dont le sens se termine à elles-mêmes, c'est-à-dire, qui sont absolues, il demande quelle est

---

(1) *Craignois* QU'on ne me *chassât*. — (2) Qui *sait* QUE le *poursuivent*. —  
 (3) Je *crois* QUE *fit* en mon estomac.

parmi les prépositions de la langue espagnole, celle que l'on peut croire sous-entendue et régissant ces membres de phrase, et il pense que ce doit être la préposition composée *DESPUES DE* (1), qu'il applique heureusement à un très-grand nombre d'exemples.

S'il n'y avoit pas d'autres moyens de rendre raison de ces formes absolues, j'adopterois l'explication savante de M. de Verneuil, qui, dans cette partie de son ouvrage, a sur-tout voulu justifier le système de l'académie espagnole, en le développant et en le perfectionnant: mais il me semble qu'on peut se passer de recourir à des prépositions sous-entendues.

Le gérondif du verbe *SER* me paroît suffire pour rendre raison de ces formes absolues; *SIENDO*, ou *HABIENDO SIDO*, exprimé ou sous-entendu au-devant des participes passés qui ne sont ni sujets ni régimes, en fait, pour ainsi dire, des gérondifs passifs, construits avec des substantifs; et ce seroit l'explication grammaticale que je proposerois aux personnes qui n'admettent pas qu'en pareille circonstance la forme absolue existe par elle-même.

Tous les détails qui concernent les adverbes, les prépositions et les conjonctions, sont très-instructifs dans *LES REMARQUES DÉTACHÉES* de M. de Verneuil, qui a expliqué et distingué avec une habile sagacité les nuances nombreuses et variées de ces divers élémens du discours.

Il faudroit accorder un article entier à l'examen des parties du travail de M. de Verneuil qui concernent l'orthographe, la versification, l'accent.

Dans la huitième édition de son traité de l'orthographe espagnole, publiée en 1815, l'académie a admis des changemens si considérables, qu'on peut dire que presque tous les livres espagnols sont à réimprimer. Ce n'est pas qu'elle ait opéré une innovation extraordinaire; mais, en adoptant à-la-fois, et par une même opération, une foule de changemens successivement introduits par les divers écrivains, et accueillis pareillement en différens temps et en différens lieux, il en est résulté que personne ne s'est trouvé aussi avancé que l'académie, lorsqu'elle a promulgué ces nombreux et utiles changemens, qu'elle a encore sanctionnés par la publication de la cinquième édition de son dictionnaire en 1817.

Le traité de l'orthographe et celui de l'accent, tels que les publie M. de Verneuil, sont un travail dans lequel il a fondu celui de l'académie, en y joignant ses propres observations: il n'est pas nécessaire que

---

(1) Souvent *DEMAS DE* seroit également applicable.



j'explique combien ce travail exigeoit de connoissances préliminaires, ni que j'indique le genre de talent qu'il suppose.

Il étoit plus aisé peut-être de composer un traité de versification; celui qu'offre M. de Verneuil a le mérite de la clarté, de la précision, et d'une régularité qui n'existoit pas dans les ouvrages espagnols antérieurs.

On n'avoit point encore donné aux étrangers un traité de la prononciation espagnole aussi heureusement représentée par des exemples très-faciles à saisir.

Je dois dire que c'est un important et utile ouvrage que celui que M. de Verneuil a donné à l'Espagne et à la France. En appliquant à la langue espagnole les principes de la grammaire générale répandus dans les nombreux et savans traités que l'Europe possède, et dont plusieurs honorent la littérature française, M. de Verneuil auroit pu taire ou déguiser ses emprunts: mais, bien loin de recourir à cette sorte de charlatanisme, il a nommé les auteurs, dont quelquefois il a reproduit textuellement les principes et les raisonnemens.

En avouant que, dans la très-grande quantité des propositions de M. de Verneuil, il s'en trouve qui peuvent être contestées, je ne crains pas d'avancer que la plupart sont le résultat d'observations presque toujours profondes, savantes ou ingénieuses, qui méritent l'honneur d'être jugées par l'académie espagnole: il me semble impossible que cette illustre compagnie n'en adopte ou n'en sanctionne beaucoup; à l'égard même du petit nombre de celles qui ne seroient pas admises et qui donneroient lieu à des décisions contraires, il resteroit encore à M. de Verneuil l'honneur de l'initiative. L'académie espagnole applaudira sans doute aux efforts d'un Français qui a tant fait pour la langue castillane, et qui, par un premier ouvrage, vient d'acquérir un rang distingué parmi les grammairiens modernes.

RAYNOUARD.

---

*HISTOIRE NATURELLE DES MAMMIFÈRES, avec des figures originales, enluminées, dessinées d'après nature sur des individus vivans; par M.M. Geoffroy Saint-Hilaire, membre de l'Académie des sciences, professeur de zoologie au Muséum d'histoire naturelle, &c., et Frédéric Cuvier, chargé en chef de la ménagerie royale; publiée par M. C. de Lasteyrie.*

Cet ouvrage paroît depuis quelque temps par livraisons, *in-fol.* papier Jésus; il se trouve à l'imprimerie lithographique de M. de Lasteyrie, rue du Bac, n.° 58 (1).

IL n'y a pas une des branches de l'histoire naturelle qui ne présente beaucoup d'intérêt; celle qui a pour objet les quadrupèdes ou mammifères, a dû fixer davantage l'attention et être la première dont on se soit occupé, parce que ces animaux ont une organisation qui se rapproche de celle de l'homme. La France a donné naissance à deux savans d'un grand mérite, Buffon et Daubenton; qui, dans le cours d'une vie longue et honorable, ont étudié et fait connoître la structure, les formes, les habitudes de tout ce qui existoit alors de quadrupèdes connus, soit ceux qu'ils avoient pu voir vivans où sur lesquels ils avoient su se procurer des notions certaines, soit ceux dont les dépouilles avoient été apportées par de curieux voyageurs ou conservées dans des muséum. Les descriptions qu'ils en ont données ont été accueillies comme elles méritoient de l'être; elles ont inspiré parmi nous du goût pour cette partie de l'histoire naturelle qu'on a appelée *zoologie*. On doit à ces travaux; des comparaisons, des preuves d'analogie, qui n'ont pas peu servi à l'avancement de l'anatomie et de la physiologie. L'instruction qui devoit en résulter auroit été moins facile, on se seroit porté plus lentement à en profiter, si, aux descriptions, tout attachantes qu'elles étoient, on n'eût joint des figures, pour parler aux yeux en représentant les individus tout entiers. Les auteurs et les éditeurs le sentirent bien: mais comme ce qui commence n'est pas au degré de perfectionnement qu'on peut atteindre, on a trouvé que la plupart de ces figures rendoient incomplètement les animaux, parce qu'on y avoit négligé des détails essentiels propres à caractériser les espèces, parce qu'on n'y voyoit point exprimées ces couleurs variées, ces teintes, ces nuances, si nécessaires à indiquer; ce qui n'est point étonnant, beaucoup de ces figures ayant été faites sur des peaux mal préparées et décolorées par le temps, ou d'après des descriptions trop peu étendues. Le reproche qu'on fait à cet égard aux ouvrages français, on le fait aussi à ceux des étrangers, tels que Pennant, Shaw en Angleterre, Schreber en Allemagne, &c. On auroit eu certainement une collection parfaite, si l'on avoit continué, après les trois premières livraisons, à tirer en couleur les animaux de la collection qui a pour titre, *la Ménagerie du Mu-*

---

(1) Chaque mois on publie une livraison de six planches, accompagnées de leur texte: chaque livraison coûte 15 fr. coloriée.



*séum d'histoire naturelle*, par MM. Lacépède, Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire. La plupart des gravures de ce bel ouvrage étoient d'après les dessins de Maréchal, peintre et naturaliste. Les dessins et les peintures qu'offrent au public les auteurs de la nouvelle entreprise que nous faisons connoître, ont été faits par les peintres du muséum de Paris, sous les yeux de M. Frédéric Cuvier. Les animaux sont rendus avec fidélité; tout s'y trouve, les formes, les proportions, le port, les nuances et la distribution des couleurs, les traits, dont le naturaliste a besoin de constater la présence et de reconnoître la nature.

Quant au texte, il présente, pour chaque espèce figurée, non-seulement une description très-détaillée de l'animal, mais encore les observations sur ses facultés, ses habitudes, son instinct et son intelligence. Des comparaisons et des rapprochemens qu'il a été possible de faire, montrent, dans des discours détachés, les rapports qui lient les espèces du même genre, les genres du même ordre, et les ordres qui composent la grande classe des mammifères.

L'ouvrage d'ailleurs, et c'est un avantage, a été exécuté de manière que les figures et les textes qui y sont relatifs peuvent être séparés ou réunis, et offrir l'arrangement méthodique que chaque naturaliste croira devoir préférer; et ce qui ajoute à son importance, c'est qu'on y trouve beaucoup de figures et des descriptions très-exactes, non-seulement d'espèces dont l'image n'avoit jamais été donnée au public, mais encore d'un grand nombre d'autres espèces dont les naturalistes n'avoient aucune connoissance.

Nous y avons remarqué le drill, espèce nouvelle de très-grand singe; le beau cerf de Virginie, dont les naturalistes avoient parlé, mais dont on n'avoit point encore la figure; un tapir de l'Inde, espèce d'un genre qu'on croyoit exclusivement propre à l'Amérique; l'algasel, grande espèce d'antilope, qui n'étoit encore connue que par ses cornes; le renard argenté, si précieux par sa belle forme, et qui n'avoit jamais été représenté; le bouc de Cachemire; un jeune maquaque, un jeune maki et un jeune dromadaire né à la ménagerie du Roi; un jeune ouistiti; des tatous, dont on n'avoit jamais vu que les carapaces; une biche de la presqu'île de Malaca, espèce entièrement nouvelle; une variété de l'espèce de bouc originaire de la haute Égypte, et qui présente une des modifications les plus singulières de l'ordre des mammifères; le bizon à épaisse crinière de l'Amérique septentrionale; le chien des Eskimaux, remarquable par son caractère indépendant et la privation de la faculté d'aboyer; celui de Terre-Neuve, si précieux par sa fidélité, son courage, son intelligence, et l'extrême facilité qu'il a pour

nager; le chati, nouvelle espèce de chat à robe tachetée; le chacal du Sénégal, espèce de grand chien, méconnue jusqu'à ce jour, et aussi remarquable par l'élégance de ses formes que par la beauté de sa robe et la douceur de son naturel; le galago, décrit par M. Geoffroy, et accompagné d'une savante dissertation sur l'animal dit long-temps *anonyme*, par laquelle il prouve démonstrativement que cet animal n'est qu'un galago, et qu'on n'a pu se méprendre sur ses caractères que parce qu'on n'a point examiné avec la critique nécessaire les seuls renseignements que nous eussions sur ce singulier quadrupède, c'est-à-dire, la seule figure qui avoit été donnée, et les notes descriptives qui l'accompagnoient; enfin plusieurs autres tout aussi nouveaux que ceux que nous venons de citer, mais que nous n'ajoutons point à cette liste, déjà fort étendue. Il suffira de savoir que, sur cent quarante-quatre espèces, représentées et décrites dans les vingt-quatre livraisons qui ont paru jusqu'à ce jour, il y en a au moins cinquante qui n'avoient jamais été représentées, ou qui ne l'avoient été que de la manière la plus imparfaite.

Les planches sont gravées par le moyen de la lithographie, sous la direction de M. le comte de Lasteyrie; elles sont soignées, et rendent bien les objets, comme nous l'avons dit; elles peuvent servir aux études de ceux des naturalistes qui n'auroient pu les acquérir, si les dessins avoient été multipliés par les procédés de la gravure ordinaire.

Nous croyons en avoir dit assez pour faire connoître un ouvrage qui se recommande par lui-même.

TESSIER.

---

*EXPLICATION DES DEUX INSCRIPTIONS GRECQUES gravées sur les monumens de Dendéra.*

LE nombre des inscriptions grecques et latines trouvées en Égypte et publiées jusqu'ici, est peu considérable. Outre l'inscription de Rosette, on n'en connoît que huit ou dix qui présentent un caractère public, et peuvent jeter quelque lumière sur des points historiques obscurs, ou sur des détails d'administration peu connus; encore ces inscriptions sont-elles assez courtes, peu claires, et plus ou moins altérées. Heureusement le nombre en augmente tous les jours: les découvertes se succèdent rapidement depuis l'expédition des Français. Les Anglais surtout, qui exploitent avec succès la mine fouillée profondément, mais non épuisée par nos compatriotes, en ont découvert d'intéressantes,



dont les unes sont déjà publiées : les autres le seront sous peu. M. Gau en a rapporté de la Nubie plus d'une centaine, que M. Niebuhr s'est chargé d'expliquer : enfin M. Cailliaud, parmi une vingtaine d'inscriptions, dont plusieurs sont prodigieusement altérées et presque indéchiffrables, en a rapporté deux importantes, qu'il a trouvées gravées sur le pylône d'un temple de la grande Oasis (1). Ainsi tout nous fait espérer que la publication des voyages de MM. Salt, Bankes, Cailliaud, Gau, &c. nous apportera bientôt des richesses en ce genre peut-être aussi précieuses que toutes celles que nous possédons déjà.

En attendant que nous jouissions de ces richesses inconnues, il est utile de tirer parti des inscriptions déjà publiées par Pococke, par Hamilton, et par les savans français dans les premières livraisons de la Description de l'Égypte. Quant à présent, le recueil le plus complet se trouve dans le Voyage de Pococke et dans les *Ægyptiaca* de M. Hamilton. Cet habile et savant voyageur en a rassemblé un assez grand nombre, dont quelques-unes avoient été déjà publiées par Pococke, principalement celles du colosse de Memnon; il les a données plus correctement et telles qu'il les a lues, sans prétendre ni les restituer,

(1) Ces deux inscriptions sont des décrets du préfet de l'Égypte adressés au nomarque de l'Oasis, sous le règne de Claude et de Galba. L'une d'elles a soixante-cinq lignes, et environ huit mille cinq cents lettres; c'est beaucoup plus que l'inscription de Rosette. Les trente premières lignes n'offrent que les fautes qu'un voyageur ne sauroit éviter, quand il copie ou plutôt quand il dessine une inscription écrite dans une langue dont il sait à peine lire les caractères; elle est placée d'ailleurs si haut, et dans une position tellement incommode pour le copiste, qu'on ne sauroit trop admirer la persévérance extraordinaire et l'intelligence non moins rare qu'a déployées M. Cailliaud en cette circonstance. Le reste de l'inscription offre plus de lacunes et de fautes : la fin de toutes les lignes et le commencement de quelques-unes manquent tout-à-fait, et très-souvent les lacunes ne sont pas de moins de vingt à trente lettres: cependant je crois l'avoir restituée entièrement, et j'ai pu faire une traduction suivie des soixante premières lignes; je l'ai remise à M. Jomard, qui se propose de la donner dans son édition du Voyage de Cailliaud.

La seconde inscription, beaucoup plus courte, n'a que trente-six lignes et quinze à seize cents lettres : celle-là est misérablement corrompue en totalité; la plupart des mots sont défigurés à ne les pas reconnoître; et, dans un grand quart de l'inscription, il manque plus que le tiers de chaque ligne. Je crois l'avoir également toute restituée.

La restitution et l'explication de ces deux monumens, qui nous apprennent plusieurs circonstances inconnues sur l'administration de l'Égypte, a été pour moi l'objet d'un travail assez étendu, qui se compose du commentaire philologique du texte, et de prolégomènes où je rapproche les faits relatifs à l'administration de l'Égypte dans les premiers temps de la domination romaine.

ni les expliquer, abandonnant cette tâche aux hellénistes. Cette méthode a été suivie par la plupart des voyageurs, et, dans ces derniers temps, par MM. Macdonald Kinneir, Dodwell, Beaufort, Pouqueville, Belzoni, Cailliaud, &c. qui savent combien il est périlleux de parler des objets dont on n'a point fait une étude spéciale.

J'ai dit dans mon troisième article (1) sur le précieux recueil de M. Walpole, que ce savant voyageur et philologue, en expliquant quelques-unes des inscriptions recueillies par M. Hamilton, ne s'est attaché ni aux plus importantes, ni à celles qui offroient le plus de difficultés. J'avois alors en vue principalement les deux inscriptions gravées sur deux des monumens de Dendéra; elles tiennent sans contredit le premier rang parmi celles du même genre. L'intérêt des questions auxquelles elles semblent se rattacher, dans la dispute sur l'ancienneté des zodiaques du temple de Dendéra, et conséquemment sur celle de ce temple, leur donne une importance très-grande. Indiquent-elles une simple dédicace faite après coup! marquent-elles la date de l'érection du monument, ou de la partie du monument sur laquelle on les a tracées! Si cette question étoit décidée pour les inscriptions de Dendéra, elle le seroit également pour celles du même genre qui existent à Ombos, à Apollonopolis parva, à Antæopolis; et c'est une de plus graves que les antiquités égyptiennes puissent offrir. On s'est hâté de prononcer, dans un sens ou dans l'autre, selon l'opinion qu'on s'étoit faite du plus ou moins d'ancienneté des zodiaques; et jusqu'ici, grâce à la merveilleuse facilité avec laquelle ils se prêtent à toutes les hypothèses, chacun y a trouvé précisément ce qu'il y cherchoit d'avance. J'ai cru qu'il pouvoit être utile d'examiner ces inscriptions en elles-mêmes, en prenant une route différente, d'en fixer la date et de chercher le sens qui s'y trouve rigoureusement compris, avant de raisonner sur leur destination véritable.

#### PREMIÈRE INSCRIPTION.

Elle est gravée sur le listel de la corniche de la façade du grand portique ou pronaos du temple, dont l'architecture si magnifique et la sculpture si riche et si finie ne sont pas moins célèbres que les bas-reliefs astronomiques qui en décorent le plafond. Elle occupe trois lignes: la voici telle qu'on la trouve dans la Description de Dendéra, par MM. Jollois et Devilliers (2).

---

(1) *Journal des Savans*, février 1821, p. 110. — (2) *Descript. de Dendéra*, p. 57.



1.<sup>re</sup> ligne. ΥΠΕΡΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ ΤΙΒΕΡΙΟΥ ΚΑΙ ΣΑΡΟΣ ΝΕΟΥ

ΣΕΒΑΣΤΟΥ ΘΕΟΥ ΣΕΒΑΣΤΟΥ ΥΙΟΥ ΕΠΙΑΥ . . . . ΟΥΦΑΛΙΚΟΥ . . . .

2.<sup>e</sup> ligne. . . . Σ (2 lett.) Ο . . (14 lettres) . . ΣΑΡΑΠΙΩΝΟΣ ΤΡΥΚΑΜΒΟΥ

ΣΤΡΑΤΗΓΟΥ ΝΤΟΣΟΙΑΠΟΤΗΣ ΜΗΤΡΟ

3.<sup>e</sup> ligne. ΠΟΛΕΩΣ ΚΑΙ ΤΟΥ ΝΟΜΟΥ ΤΟ ΠΡΟΝΑΟΝ ΑΦΡΟΔΙΤΗ ΘΕΑΙ

ΜΕΓΙΣΤΗ ΚΑΙ ΤΟΙΣ ΣΥΝΝΑΟΙΣ ΘΕΟΙΣ . . . . .

Avant de chercher à remplir les lacunes et à rectifier les altérations qui défigurent cette inscription, je vais présenter la traduction que les auteurs de la Description de Dendéra ont donnée de la première ligne, qui offre une des lacunes les plus importantes à remplir.

*Sub imperatore Tiberio Cæsare, novo Augusto, divi Augusti filio, sub. . Ouphalico. . . . .* Ils l'ont traduite en français de cette manière : *Sous le règne de Tibère César, nouvel Auguste, &c. . . . Ouphalicus étant . . .* Je ne m'arrêterai point à la traduction, *sous l'empereur Tibère César, ou sub imperatore &c.*, qui est manifestement erronée. ΥΠΕΡΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ signifie *pro salute imperatoris, pour l'empereur*, et non pas *sous l'empereur*, ce qui se diroit en grec ΕΠΙ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ : je n'en fais la remarque que parce que cette faute grave se retrouve en toute occasion dans la Description de l'Égypte. Il seroit à désirer, qu'on fît disparaître cette faute de la nouvelle édition maintenant sous presse.

Je passe à la fin de la ligne ΕΠΙΑΥ . . . ΟΥΦΑΛΙΚΟΥ (il reste place pour deux ou trois lettres). MM. Jollois et Devilliers ont réuni les deux lettres ΟΥ avec ΦΑΛΙΚΟΥ, et ils en ont fait le nom propre, tant soit peu étrange, ΟΥΡΗΑΛΙΚΟΣ. La comparaison avec d'autres inscriptions démontre qu'ici doit se trouver le nom du préfet de l'Égypte. La copie de M. Hamilton (1), au lieu de

ΕΠΙΑΥ . . . ΟΥΦΑΛΙΚΟΥ, . . . .

donne, d'une manière plus complète,

ΕΠΙΑΥ . . . . . Μ Ο Π Λ . ΟΥΦΑΛΙΚΟΥ . . . . .

Il est de toute évidence qu'il faut lire

ΕΠΙΑΥ(ΙΑΛΛΙΟΥΠ)ΟΠΛ(Ι)ΟΥΦΛΑΚΚΟΥ

Ἐπὶ Αὐιλίου Ποπλίου Φλάκκου . . . .

*sous Avillius Publius Flaccus (préfet) . . . .*

et qu'il s'agit ici du fameux *Avillius Flaccus*, préfet d'Égypte, sous

(1) *Aegyptiaca*, p. 206.

Tibère, de cet ennemi des Juifs, dont Philon a peint les persécutions sous des couleurs si vives et probablement chargées. Le prénom *Avilius* est écrit *Αουίλλιος* dans le texte de Philon ; mais on le trouve écrit *ΑΥΙΛΛΙΟΣ* dans plusieurs inscriptions (1). On sait d'ailleurs que le *v* consonne des Latins est rendu en grec tantôt par *οϚ*, tantôt par *Ϛ* ; ainsi la restitution du mot entier, d'après les deux lettres *ΑΥ* . . . . , ne laisse aucun doute. Quant au mot *ΦΛΑΙΚΟΥ*, il ne diffère réellement de

ΦΛΑΚΚΟΥ

que parce qu'on n'a point aperçu les traits latéraux du premier *κ*, dont le trait vertical est conservé. Cette restitution est donc de toute certitude : elle a cela d'intéressant, que jusqu'ici le nom du préfet Flaccus n'a été conservé dans l'histoire que par le seul traité de Philon ; car je crois qu'on ne le trouve nulle part ailleurs, ni dans les livres contemporains, ni sur les inscriptions (2) : elle sert encore, et c'est le plus important, à renfermer la date de l'inscription entre des limites assez restreintes. Philon nous apprend que l'administration de Flaccus avoit duré *six années, dont cinq sous Tibère, et la dernière sous Caligula* : *Ἐξαέτην γὰρ πῆν ἐπικράτειαν λαβῶν, πέντε μὲν ἔτη τὰ παρώτα, ζῶντος Τιβερίου Καίσαρος . . . . τῷ δ' ὑστάτῳ, Τιβερίου μὲν τελευτήσαντος, Γαίῳ δ' ἀποδείχθέντος αὐτοκράτορος κ. τ. λ.* (3). Il est clair, d'après cela, que la date de l'inscription est comprise dans les cinq dernières années du règne de Tibère, c'est-à-dire, entre 32 et 37 de l'ère vulgaire.

Après le mot *ΦΛΑΚΚΟΥ*, il reste un espace de deux ou trois lettres, pour terminer la première ligne : une lacune existe au commencement de la seconde ; elle peut être de vingt-huit à trente lettres.

La comparaison avec d'autres inscriptions, et principalement avec la seconde de Dendéra, montre que le nom de *ΦΛΑΚΚΟΥ* étoit suivi du titre *ΗΓΕΜΟΝΟΣ* ; puis venoient le nom et le titre du magistrat appelé *ἐπιστράτεγ* : voilà ce qui se trouvoit dans l'intervalle de *ΦΛΑΚΚΟΥ* à *ΣΑΡΑΠΙΩΝΟΣ*, qui est le nom du *στράτεγ*.

La fin de la troisième ligne est enlevée ; il manque dix-sept à dix-huit lettres ; mais on est certain que là se trouvoit la date de l'inscription : ainsi, à l'exception de cette date et du nom de l'*ἐπιστράτεγ*, tout est connu, et je la restitue de cette manière :

1.<sup>re</sup> lig. Ὑπὲρ αὐτοκράτορος Τιβερίου Καίσαρος νέου Σεβασῆ, δεῦρ Σεβασῆ υἱῆ,  
— ὅπῃ Αὐ(ιλίῳ Π)οπλίῳ Φλάκκου (ἡγῆμ

(1) Cf. *Marmor. Oxoniens.* XLI. — (2) Excepté toutefois la grande inscription de l'Oasis. — (3) Philon, *adv. Flaccum*, p. 518, ed. Manger.



2.<sup>e</sup> lig. *όνις*, ( nom.. ) *ἐπιστρατήγῃ* ), *Σαραπίωνος Τρυκάμβου στρατηγῆνος οἱ δὲ μῆνας*

3.<sup>e</sup> lig. *πόλεως καὶ τῷ νομῷ τὸ (1) πένναον Ἀφροδίτη θεῶ μεγίστη καὶ τοῖς συννάοις θεοῖς* ( Λ. . . αὐτοκράτορος mois, jour ).

C'est-à-dire, « Pour l'empereur, Tibère César, jeune Auguste, fils du » divin Auguste, Avilius Publius Flaccus étant préfet, (un tel) étant » épistratège, Sarapion Trycambus étant stratège, les habitans de » la métropole et du nome ont . . . . le pronaos à Vénus, déesse [très- » grande, et aux divinités adorées dans le même temple, la . . . année » de l'empereur, le . . . du mois de . . . »

Dans la description de Dendéra, on interprète les mots *épistratège* et *stratège*, par *commandant général* et *commandant particulier des troupes*. Ces deux dénominations sont l'objet d'un chapitre de mes prolégomènes sur les inscriptions de l'Oasis, où j'établis que le *stratège* est le *nomarque* ou *commandant civil et militaire du nome*, et que l'*épistratège* est le *gouverneur de la haute Égypte*; c'est, à-peu-près le *dux Thebaidis* des temps postérieurs.

Parmi les titres de Tibère, il faut remarquer ΝΕΟΣ ΣΕΒΑΣΤΟΣ, *jeune Auguste*. La conduite d'Auguste à l'égard des Égyptiens avoit été si admirablement réglée sur les besoins du pays et sur le caractère des habitans, qu'ils avoient conservé une profonde vénération pour sa mémoire, et un grand respect pour toutes ses institutions; c'est ce qu'attestent plusieurs monumens. Tibère ne pouvoit recevoir un titre plus flatteur pour lui que celui de *jeune Auguste*. Une médaille frappée à Alexandrie la cinquième année du règne de Néron, donne également à cet empereur le titre de ΝΕΟΣ ΣΕΒΑΣΤΟΣ (2); sur une autre de l'an 4, il est appelé ΝΕΟΣ ΑΓΑΘΟΣ ΔΑΙΜΩΝ (3), *jeune Agathodæmon*, qui étoit le *Cneph* égyptien (4); enfin sur une troisième médaille, frappée à Alexandrie, l'an 9 de son règne, il a le titre de *sauveur du monde*, *σωτήρ τῆς οἰκουμένης* (5). Spanheim et d'autres antiquaires ont reconnu que cette médaille appartient à Alexandrie. Eckhel oppose à leur sentiment la forme circulaire des lettres Ε, C et celle de Ω, forme qui, dit-il, ne

(1) Le masculin *δ πένναος* se trouve dans Strabon ( *XVII*, p. 805 ), Pausanias ( *VIII*, 32 ), Lucien ( *de Dea Syr.* §. 30. ); et c'est la forme la plus analogique. Cependant, comme *τὸ πένναον* existe dans les deux copies, il est peu vraisemblable que ce soit une faute. Le scholiaste de Sophocle ( *ad Œdip. Tyr.* v. 16 ), donne également à ce mot la forme neutre *πένναον*. — (2) Rasche, *Lexicon*, tom. I, col. 335. — (3) *Id.* col. 333. — (4) Jablonski, *Panth. Ægypt.* I, 4, 7. — (5) Morell. *II*, 102.

fut usitée en Egypte qu'après l'époque de Néron (1). Cette objection est détruite par une inscription du temps de Claude, que M. Cailliaud a trouvée dans la grande Oasis, et sur laquelle ces lettres ont la même forme que sur la médaille. Ainsi tous ces monumens se coordonnent entre eux, et s'expliquent l'un par l'autre. Ils sont éclaircis principalement par une inscription que le capitaine Caviglia a trouvée près des Pyramides, et qui a été publiée, non expliquée, dans un des numéros du *Quarterly Review* (2). En voici le commencement :

Ἐπεὶ Νέρων Κλαύδιος Καῖσαρ Σε-  
 ρασὲς Γερμανικὸς Αὐτοκράτωρ (3) ὁ  
 Ἀγαθὸς Δαίμων ἡ οἰκουμένης, σὺν ἅπασιν  
 οἷς εὐεργέτησεν ἀγαθοῖς ἢ Αἴγυπτον, ἢ  
 ἐναργεστάτην (4) παρόνοιαν ποιησάμενος,  
 ἐπέστησεν (5) ἡμεῖν Τιβέριον Κλαύδιον  
 Βάλβιλλον ἡγεμόνα. ὧς δὲ τὰς τέτου  
 χάριτας καὶ εὐεργεσίας, πλημμυρῶσα (6)  
 πᾶσιν ἀγαθοῖς ἢ Αἴγυπτος, τὰς τῷ Νείλῳ  
 δωρεὰς ἐπαυξομένης κατ' ἔτος διωρῶσα,  
 νῦν μᾶλλον ἀπέλαυσε (7) ἢ δικαίᾳ ἀνα-  
 βάσεως (8) τῷ θεῷ, ἔδοξε τοῖς ἀπὸ

« Considérant que Néron, Claude  
 » César, Auguste, Germanicus empe-  
 » reur, l'agathodæmon de la terre,  
 » outre tous les biens qu'il a versés  
 » sur l'Égypte, prenant le soin le plus  
 » manifeste de son bonheur, nous a  
 » donné pour préfet Tibère Claude  
 » Balbillus; et que l'Égypte, comblée  
 » de toutes sortes de biens par les  
 » grâces et les bienfaits de l'empereur,  
 » voyant d'année en année s'accroître  
 » les présens du Nil, jouit mainte-  
 » nant, plus que jamais, de l'inonda-  
 » tion *juste* du Dieu; il a paru conve-

(1) Eckh. *Doctr. numm.* VI, 278. — (2) *N.º XIX*, p. 413.

(3) On sait par Tacite, que Claude Balbillus fut nommé préfet d'Égypte l'année d'après l'avènement de Néron (*Annal.* XIII, 22; cf. *Senec. Quæst. nat.* IV, 2, 12), c'est-à-dire, l'an 55 de notre ère. Il est clair que la rédaction de l'inscription est postérieure de peu de temps à l'arrivée de ce préfet: la date peut être renfermée entre les années 55 et 56.

(4) ENAPΓΕΣΤΑΤΗΝ est sans doute fort bon; cependant je ne répondrais pas qu'il n'y eût sur la pierre ENEPΓΕΣΤΑΤΗΝ, c'est-à-dire, (*le soin*) *le plus efficace*, ce qui fait peut-être un sens plus net.

(5) E. . . EN: je lis Ἐπέστησεν, c'est le mot propre. Diodore de Sicile ἐπέστησεν ἅπασιν (Νομοῖς) Νομαρχίας (I, s. 54).

(6) Dans l'original, ΠΛΗΜΥΡΩΣΑ.

(7) Νῦν — ἀπέλαυσε: cela veut dire ἐν πῖσι νῦν καιροῖς ἀπολαύειν εἴωθε, force connue de l'aoriste. (Gataker. *Opp.* tom. I, col. 35.)

(8) Ainsi Plutarque: Ἡ δὲ μέση (ἀνάβασις) παρὶ Μέμφιν, ὅταν ἢ ΔΙΚΑΪΑ, δεκαπταύρων πηχῶν (de *Iside et Osiride*, s. 43). Pline: *Justum incrementum est cubitorum XVI* (V, 9). Ces divers passages sont expliqués dans mon Commentaire sur les inscriptions de l'Oasis. Ἀνάβασις τῷ θεῷ, c'est-à-dire, τῷ Νείλῳ.



κώμης Βεσίρειως (1) τῆς Λητο[πολεί] » nable à ceux de la bourgade de  
 τε (2) παρρηκῆσι ταῖς Πυραμίσι καὶ τοῖς » Busiris, dans le nome Létopolites,  
 ἐν αὐ[τῇ] κλιμαζομένοις τοπογραμμά- » voisins des pyramides, et aux scribes  
 τεύσι καὶ κωμογραμματούσι (3) ψ[φίσ] » demeurant dans cette bourgade,  
 αὐτῶν καὶ ἀνα[φύστα] δεινὰ γήλην λιθίνην κ. τ. λ. » d'ériger, en vertu d'un décret, une  
 » stélé en pierre, &c. »

Dans ce précieux fragment, nous ne remarquerons que le titre d'*Agathodæmon de la terre*, donné à Néron, et qui semble justifié par tous les éloges qu'on prodigue à son administration. Ces éloges étoient-ils mérités? Je n'en doute point. L'inscription date tout au plus de la deuxième année de Néron (56 de J. C.) : or, on sait que les commencemens de son règne furent heureux; et tout porte à croire que l'Égypte se ressentit, comme les autres provinces, des heureux effets de son gouvernement. Il en fut de même de Tibère, qui, dans les premiers temps, se piqua de marcher en tout sur les traces d'Auguste. On sait qu'un préfet d'Égypte, Émilius Rectus, lui ayant envoyé des contributions au dessus du taux fixé, Tibère lui fit dire qu'il *vouloit bien qu'on tondît ses troupeaux, mais non pas qu'on les écorchât* (4). Ces empereurs méritèrent d'abord, de la reconnaissance des Égyptiens, les titres de *jeune Auguste, jeune Agathodæmon*: une fois ces titres accordés, qui auroit osé les leur refuser, lorsque ces princes s'en furent rendus indignes? Au reste, j'ai lieu de penser que leurs excès ne se firent que foiblement sentir en Égypte. L'extrême douceur avec laquelle les Romains traitèrent presque toujours ce pays, donne lieu de croire que les préfets, véritables vice-rois, continuèrent de se conformer aux principes

(1) Pline: *Sitæ sunt* (Pyramides)... à *Nilo minus IV M. P. à Memphi VII M. D. VICO APPOSITO, quem vocant BUSIRIN, in quo sunt assueti scandere illas* (XXXVI, 12, p. 737, l. 25). J'observe qu'il faut transposer les chiffres IV, et lire VI millia passuum. Diodore de Sicile dit que les Pyramides sont à 45 stades du Nil (I, §. 63); et comme Pline divise toujours le nombre des stades par 8, pour le convertir en milles, les 45 stades donnent 5 milles  $\frac{5}{8}$ : il est donc assez probable que Pline a écrit *minus VI M. P.*, et non pas *minus IV M. P.*

(2) ΛΗΤΟ... ΤΟΥ: c'est ΛΗΤΟΠΟΛΕΙΤΟΥ, du nome *Letopolites* (cf. Strab. XVII, p. 806): ce passage nous montre que le nome *Memphites* ne s'étendoit pas au nord de Memphis, sans quoi *Busiris* y auroit été compris; il sert encore à confirmer ce que j'ai dit relativement au nome *Letopolites*, dans mes notes sur Strabon (p. 391).

(3) Les fonctions de ces deux espèces de scribes sont l'objet d'une discussion particulière dans mon Commentaire sur les inscriptions de l'Oasis.

(4) Dion. Cassius, LVII, 10.

d'Auguste; ce qui le prouveroit, c'est que Philon ne tarit point sur la justice et la douceur du gouvernement de Flaccus pendant les *cinq dernières années* du règne de Tibère: ainsi il est à présumer que, sous Tibère, Caligula et Néron, l'Égypte fut probablement tout aussi ménagée que sous les meilleurs princes. Cette observation est confirmée par plusieurs rapprochemens, dans mon Commentaire sur les inscriptions de l'Oasis.

Au reste, cet usage d'appeler les empereurs *jeune Auguste*, *jeune Agathodæmon*, me paroît être une imitation de ce qui se pratiquoit sous les Ptolémées. On sait que Ptolémée Aulétès avoit pris le titre de Νέος Διόνυσος (1), *jeune Bacchus*, ou *jeune Osiris* (2). Cléopâtre, à l'imitation de son père, se fit appeler *jeune Isis*, Νέα Ίσις (3) et Θεὰ νεωτέρα (4). Je n'en regarde pas moins comme tout-à-fait erronée la manière dont M. Hamilton (5) a lu la première ligne de l'inscription du sanctuaire dans le temple d'Ombos, ΥΠΕΡ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΔΙΟΥ ΚΑΙ ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ. M. Walpole observe que ΔΙΟΣ en prose est fort rare, mais qu'on le trouve sur une médaille donnée par Cuper, ΑΝΤΙΝΟΟΣ ΔΙΥΟΣ. Je ne sais si l'on en trouveroit un seul exemple dans une inscription en prose; mais il me paroît notoire d'ailleurs que la médaille ne prouve rien, et que le mot ΔΙΥΟΣ, si on l'y trouve écrit de cette manière, n'est que le *divus* des Latins, en caractères grecs. Pour moi, je ne balance pas à croire que le mot ΔΙΟΥ n'existe pas dans l'inscription; je n'y vois que la répétition fautive de la dernière syllabe de ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ: des lettres ΑΙΟΥ, M. Hamilton a fait ΔΙΟΥ, en les répétant; c'est une de ces erreurs fort communes, quand on copie, soit un manuscrit, soit une inscription. Ce qui confirme mon observation, c'est que la copie prise sur les lieux par M. Jomard ne porte pas le mot ΔΙΟΥ.

J'ai dit que la fin de la dernière ligne de l'inscription de Dendéra étoit, sans aucun doute, occupée par l'énoncé de la date en année, mois et jour; je me suis fondé à cet égard sur l'usage constant dans les inscriptions de ce genre. C'est faute d'avoir fait attention à cet usage, que la fin de plusieurs inscriptions grecques en Égypte a été mal lue ou mal restituée. Par exemple, la dernière ligne de l'inscription d'Antæopolis porte, dans la restitution proposée par M. Jomard (6),

... ΑΝΕΝΕΩΣΑΝΤΗΝΤΟΥΝΕΟΥΘΥΡΙΑΔΑΕΤΟΥΣΤΕΤΑΡΤΟΥ.....

ΠΑΝΙΘΕΩΙ.

(1) Diod. Sic. I, 44; *Inscript. de Philé* dans Hamilton's *Ægypt*, p. 52. — (2) Diod. Sic. I, 11, *ibi Wessel*. — (3) Plutarch. in *Antonio*, §. 54. — (4) *Plura apud Spanheim. de Usu et Præst. num. tom. I, 421*. — (5) *Ægyptiaca*, p. 75. — (6) *Walpole's Memoirs*, p. 593. — (7) *Description d'Antæopolis*, p. 18.



Il est tout-à-fait improbable que le nom du dieu soit mis après l'indication de l'année. M. Hamilton (1) a très-scrupuleusement rapporté les lettres gravées sur les différens blocs : il en résulte, pour cette partie de la troisième ligne : . . ANENEΩΣANT. THNΣTEΓA. ( 1 ou 2 lett. ) ΤΡΙΔΑΕΤΟΥΣΤΕΤΑΡΤΟΥ . . . . . ANIΘ. M. Walpole lit, avec beaucoup de vraisemblance, THNΣTEΓΑΣΤΡΙΑΔΑ (2); *σεγαστις* n'est à la vérité connu que comme adjectif; mais c'est peut-être en cet endroit un terme d'architecture, que l'analogie me conduit à interpréter par *la toiture du temple*. Quoiqu'il en soit, à la fin de la ligne, au lieu de ΠΑΝΙΘΕΩΙ, la copie de M. Walpole donne simplement ANIΘ; celle de M. Jomard présente les lettres NIΘ : je regarde donc comme certain qu'il faut lire ΠΑΥΝΙ Θ, *le g de Payni*. Cette portion de la ligne sera ἀνευέωσαντο τὴν σεγαστίδα. Ἐτες τετάρτῃ, Παῦνι Θ'.

De même l'inscription d'Achmim, dont quelques mots seulement avoient été rapportés par Pococke, se termine par ces lettres dans la copie de M. Hamilton (3).

IB. ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΚΑΙΣΑΡΟCΝΕΡΟΥ[Α]ΤΡΑΙΑΝΟΥCΕΒΑCΤΟΥΓΕΡΜΑΝΙΚΟΥ ΔΑΚΙΚΟΥ ΥΠΑΡΧΩΝΤΟC.

Il faut lire, je pense,

ΠΑΧΩΝ ΙCΤ, *le 16 de Pachôn.*

Dans ma traduction de l'inscription de Dendéra, je me suis contenté de dire *ont . . . le Pronaos : est-ce bâti, ou dédié, ou renouvelé, réparé, &c. ?* Le verbe manque dans l'inscription, selon l'usage où l'on étoit de le sous-entendre, parce qu'on parloit à des gens qui savoient de quoi il étoit question. Le Pronaos a-t-il été construit sous les Romains ou auparavant? et le monument astronomique qui s'y trouve sculpté est-il du temps de l'ère vulgaire ou d'une époque plus reculée? Voilà les questions qu'il reste à examiner. Avant de proposer mon opinion sur ce sujet, il faut que j'explique la seconde inscription, qui a beaucoup de rapport avec la première; elle servira peut-être à jeter quelque jour sur cet important sujet.

( *La suite au prochain cahier.* )

LETRONNE.

---

(1) *Ægypt.* p. 268. — (2) *Walpole's Memoirs*, tom. II, p. 592. — (3) *Ægypt.* p. 263.

---



---

 NOUVELLES LITTÉRAIRES.
 

---

## LIVRES NOUVEAUX.

## FRANCE.

*L'ESSAI sur l'homme, de Pope*, traduit en vers français, par Jacques Delille, avec le texte anglais en regard; suivi de notes, de variantes et de la prière universelle, par M. de Lally-Tollendal. Paris, impr. d'Éverat, in-8.º de 14 feuilles. Prix, 6 fr.

*Traduction de l'Essai sur l'homme, de Pope*, en vers français, précédée d'un discours, et suivie de notes, avec le texte anglais en regard, par M. de Fontanes, de l'académie française. Paris, impr. et libr. de le Normant, grand in-8.º de 15 feuilles. Prix, 5 fr.

*Opuscules lyriques*, par J. Boucher de Perthes (premier cahier). Paris, impr. et libr. de Pilet, in-8.º d'une feuille. Prix, 75 cent.

*Coriolan devant Rome*, tragédie en cinq actes et en vers, par M. Levacher de la Feutrie. Paris, impr. et libr. de Baudouin fils, in-8.º de 4 feuilles un quart. Prix, 2 fr.

*Œuvres de L. B. Picard*, membre de l'Institut, académie française; édition nouvelle, en 10 vol. in-8.º, avec le portrait de l'auteur. Les tomes IX et X contiendront Eugène et Guillaume; le tome VIII, des pièces non représentées ni imprimées; le tome VII, sept pièces composées depuis la première édition du théâtre; et les six premiers volumes, le théâtre déjà publié. Prix de chaque vol., 7 fr. pour les souscripteurs; impr. de Firm. Didot, libr. de Barba. Le prospectus est signé *Pigault le Brun*.

*Théodebert, ou la Régence de Brunehaut*, tragédie en cinq actes et en vers, par M. le chevalier de Fonvielle. Paris, impr. de Boucher, libr. de Delaunay, in-8.º de 7 feuilles un quart. Prix, 2 fr.

*Marie Stuart*, tragédie en cinq actes par M. J. V. Avignon, impr. et libr. de Séguin aîné, in-8.º de 4 feuilles trois quarts.

Les tomes I et II de la nouvelle édition des *Œuvres complètes de Shakespeare*, traduites de l'anglais par Letourneur, et revues par M. F. Guizot, ont été mis en vente chez Ladvocat. Le prix des deux vol. in-8.º est de 10 fr. pour les souscripteurs.

M. Tourlet a publié le tome II de sa traduction des *Œuvres complètes de l'empereur Julien*. Ce volume contient les discours V, VI, VII et VIII (sur la mère des dieux; — contre les cyniques; — au cynique Héraclius — adieux à Salluste); la lettre à Thémistius; le manifeste aux Athéniens; le fragment de la lettre à un pontife; la satire des Césars, et le Misopogon. Chacune de ces pièces est suivie des notes de M. Tourlet; 462 pages in-8.º; de l'impr. de Moreau, chez MM. Tilliard, et chez l'auteur, aux Archives du royaume.

PROSPECTUS. *Œuvres de le Sage*, nouvelle et très-belle édition, en 12 vol.



*in-8.* Prix, 54 fr. A Paris, chez Antoine-Augustin Renouard, libraire, rue Saint-André-des-Arcs, n.º 55. « En 1783, des libraires imaginèrent de réunir en un seul corps d'édition les Œuvres de le Sage, et celles de l'abbé Prévost. Leur entreprise eut du succès; cette volumineuse collection fut même réimprimée; et depuis 1783, les noms de le Sage et de Prévost sont, au moins chez les libraires, devenus des noms inséparables. Il n'en a cependant pas été tout-à-fait de même pour le public; et les nombreux lecteurs de *Gil Blas*, du *Diable boiteux*, de *Turcaret*, n'ont pas tous un aussi vif empressement pour le triste philosophe *Cléland*, pour les *Mémoires de Montcal*, ou pour le *Monde moral*: aussi demande-t-on fréquemment les Œuvres de le Sage, dégagées des trente-neuf volumes de Prévost. C'est cette considération qui me détermine (dit M. Renouard) à en donner une édition élégante, extrêmement soignée, et néanmoins d'un bas prix. Douze volumes, imprimés avec des caractères neufs, contiendront le recueil connu sous le nom d'*Œuvres choisies de le Sage*, complété par les *Nouvelles aventures de Don Quichotte*, traduction de l'espagnol, qu'il publia en 1704, et par sa comédie des *Amans jaloux*, ouvrages qui n'ont pas fait partie des deux éditions de 1783 et 1810. Tous les soins littéraires sont donnés à cette réimpression, afin qu'elle présente les meilleurs textes, et qu'elle devienne la plus exacte des éditions de le Sage. Quant aux quatre volumes du Théâtre de la Foire, mon intention est de ne pas réimprimer ce recueil de farces usées, oubliées, la plupart assez insipides, et qu'on ne lit ni ne représente. Si cependant les souscripteurs l'exigent, si le plus grand nombre d'entre eux manifestent leur volonté pour la réimpression de ces quatre volumes, elle se fera à la suite des douze autres, mais seulement pour ceux qui les auront demandés à l'avance, et je n'y mettrai pas les airs notés, que personne ne chante, et qui ne seroient pour le livre qu'une surcharge inutile. Les douze volumes seront publiés en quatre livraisons de trois volumes. Le prix sera de 15 fr. pour chacune des trois premières, et 9 fr. pour la dernière, ce qui porte les douze volumes à 54 fr. Quand ils seront achevés et entièrement publiés, leur prix sera de 66 fr. Il en est tiré sur beau papier vélin fort et collé, 40 exemplaires, dont chacune des trois premières livraisons se paiera 35 francs, et 15 francs la quatrième. La première livraison paroîtra le 20 mai prochain; la seconde le 1.<sup>er</sup> août; la troisième le 1.<sup>er</sup> octobre; la quatrième le 1.<sup>er</sup> décembre. On n'a à craindre aucun retard pour l'exactitude de ces publications, dont les époques seront plutôt avancées que reculées. Le premier volume sera orné du portrait de l'auteur. »

*Œuvres complètes de M.<sup>me</sup> de Souza*; nouvelle édition, revue, corrigée par l'auteur et augmentée d'un volume inédit. Les romans déjà connus de M.<sup>me</sup> de Souza, sont *Adèle de Sénanges*, *Emilie et Alphonse*, *Charles et Marie*, *Eugène de Rothelin*, *Eugénie et Mathilde*, *M.<sup>me</sup> de Tournon*. Ces ouvrages et celui qui n'a point encore paru, dont le titre même n'est pas annoncé, formeront 5 volumes *in-8.* avec figures, et seront publiés en même temps en 10 vol. *in-12*. Le prix des 5 vol. *in-8.* sera de 30 fr., et celui des 10 *in-12*, de 27 fr. pour les souscripteurs. Les exemplaires *in-8.* sur papier vélin coûteront 60 fr.; 20 exemplaires seront imprimés sur papier vélin double, satiné, avec gravures avant la lettre, les eaux-fortes en regard; prix, 100 fr. La première livraison paroîtra le 15 juillet 1821; jusqu'à cette époque, on souscrit à Paris, chez Eymery, libraire éditeur, et chez Delaunay.

*Le Voyageur moderne, ou Extraits des voyages les plus récents dans les quatre parties du monde*, publiés en plusieurs langues jusqu'en 1821, contenant les mœurs et usages des différens peuples, les aventures les plus remarquables des voyageurs, les nouvelles découvertes, et tout ce qui peut intéresser, piquer la curiosité, et procurer une lecture instructive et agréable; par M.<sup>me</sup> Elisabeth de Bon. Cet ouvrage formera 6 vol. *in-8.* et 12 vol. *in-12*, ornés de 48 belles gravures de costumes; &c., d'après les dessins de M. Martinet. Le prix en est fixé, pour les souscripteurs, à 30 fr. l'*in-8.* (ou 5 fr. le volume), et 27 fr. l'*in-12* (ou 2 fr. 50 cent. le volume), et 10 fr. de plus pour tout l'ouvrage *in-8.* ou *in-12*, avec les gravures soigneusement coloriées. Il sera publié en trois livraisons de 2 vol. *in-8.* et de 4 vol. *in-12*. La première paraîtra dans le mois de juin prochain, et les deux autres en septembre et octobre suivans. En recevant la première livraison, on acquittera le prix du dernier volume. Passé le mois de juin, on paiera 6 fr. chaque vol. *in-8.* et 3 fr. chaque vol. *in-12*. On souscrit à Paris, chez Al. Eymery, éditeur du Choix de rapports, opinions et discours, et de l'Histoire universelle de M. le comte de Ségur, &c., et chez Delaunay, libraire, galeries de bois, au Palais-Royal.

Nous avons rendu compte de l'ouvrage anglais intitulé *Narrative of the operations and recent discoveries in Egypt, &c.*; *Récit des opérations, et nouvelles découvertes dans les pyramides, les temples, tombeaux &c., en Egypte et en Nubie, et Voyage à la côte de la mer Rouge*, par G. Belzoni. Londres, Murray, 1820, *in-4.*, avec atlas *in-fol.* Cet ouvrage vient d'être traduit en français par M. Depping. A Paris, chez Galignani, 2 vol. *in-8.*

*Voyage au Brésil dans les années 1815, 1816 et 1817*, par S. A. S. Maximilien, prince de Wied-Neuwied; traduit de l'allemand par B. Eyriès: ouvrage enrichi d'un atlas composé de 41 planches et de trois cartes; tome I.<sup>er</sup> Paris, impr. de Cosson, librairie d'Arthur Bertrand, *in-8.* de 26 feuilles, plus 11 planches et 2 cartes. Cet ouvrage aura trois livraisons: le prix de chacune sera, pour les souscripteurs, de 25 fr.

*L'Europe au moyen âge*; ouvrage traduit de l'anglais de M. Henri Hallam, par MM. Dudouit, avocat à la cour royale de Paris, et A. R. Borghers; tome II. contenant l'*Histoire de la constitution d'Angleterre*. A Paris, chez Delestre Boutage, libraire de l'école de droit; de l'impr. de Cordier, 1821, *in-8.* de 477 pages. Le premier volume de cette traduction a paru en 1820, et a été annoncé dans ce Journal. Nous nous proposons de rendre compte de cet important ouvrage.

*Abrégé chronologique de l'Histoire de France*, par le président Hénault, de l'académie française, depuis Clovis jusqu'à la mort de Louis XIV; nouvelle édition, corrigée d'après le manuscrit de l'auteur, augmentée de notes supplémentaires et d'une notice biographique, par M. Walkenaer, membre de l'Institut; tome I.<sup>er</sup> Paris, impr. de Cordier, libr. d'Amable Coste, *in-8.* de 28 feuilles. Prix, 6 fr.

M. Desray, libraire à Paris, rue Hautefeuille, n.<sup>o</sup> 4, publie trois ouvrages sur l'Histoire de France, 1.<sup>o</sup> *la Continuation du recueil de Velly, Villaret et Garnier*. Le continuateur, M. Dufau, a déjà mis au jour six volumes *in-12*; l'un est intitulé *Gaulois, Romains et Francs*, et concerne les temps antérieurs au règne de Clovis. — Un autre volume achève le règne de Charles IX, que Garnier n'avoit conduit que jusqu'à l'an 1564. — Les deux tomes suivans



comprennent le règne de Henri III : celui de Henri IV, depuis 1589 jusqu'en 1600 seulement, est la matière de deux autres tomes. Nous nous proposons de rendre compte de ces six volumes, qui sont ornés de portraits. Le nombre de ces portraits doit être de plus de 330 pour toute l'histoire de France, à partir du tome 1.<sup>er</sup> de Velly, jusqu'au cinquantième, qui sera le dernier de la continuation. Le prix de chaque volume broché est de 3 fr. 50 cent. — 2.<sup>o</sup> *Atlas géographique, historique, politique et administratif de la France*, composé de 48 cartes qui représentent les limites et démarcations, aux principales époques, avant et depuis l'établissement de la monarchie jusqu'en 1820. Ces cartes, dressées par M. H. Brué, sont accompagnées d'un texte (*in-folio*) contenant l'histoire de la géographie de la France par M. Guadet. Cet ouvrage remplit le vœu que formoient, au siècle dernier, les auteurs du Journal des Savans. « On pourroit, disoient-ils (juin 1750), prendre dans l'histoire de France » un certain nombre d'époques importantes, en dresser des cartes, et les accompagner d'une description exacte et précise de l'étendue de la domination » française et de ses provinces, tracer et enluminer sur ces cartes les limites et » les divisions principales. Ce travail, qui n'a pas encore été fait, seroit agréable » et très-utile pour l'intelligence de l'histoire. » — L'atlas de M. Brué paraît par livraisons de quatre grandes cartes, avec deux feuilles de texte ; prix, pour les souscripteurs, 15 fr. ; pour les non-souscripteurs, 18 fr. Les trois premières livraisons ont déjà paru. — 3.<sup>o</sup> *Atlas des monumens, des arts libéraux, mécaniques et industriels de la France, depuis les Gaulois jusqu'à nos jours*, par M. Alex. Lenoir ; 60 planches, comprenant plus de 800 sujets, et accompagnées d'un précis historique. Les deux premières livraisons sont publiées ; même prix que pour l'atlas précédent.

*Histoire physique, civile et morale de Paris, depuis les premiers temps historiques jusqu'à nos jours* ; contenant, par ordre chronologique, la description des accroissemens successifs de cette ville, et de ses monumens anciens et modernes ; la notice de toutes ses institutions, tant civiles que religieuses, et, à chaque période, le tableau des mœurs, des usages et des progrès de la civilisation ; enrichie de beaucoup de gravures, par J. A. Dulaure, de la société royale des antiquaires de France ; publiée par souscription, à Paris, chez Guillaume et compagnie, libraires, rue Hautefeuille, n.<sup>o</sup> 14. Les tomes I et II ont déjà paru. Le tome I.<sup>er</sup> comprend l'histoire du temps écoulé depuis la fondation de Paris jusqu'au règne de Louis VII, et renferme un plan de Paris sous la domination romaine, et sept gravures. Le tome II commence au temps de Philippe-Auguste et finit à Louis XII, et renferme un plan de Paris sous le règne du premier de ces rois, et huit gravures. L'histoire de Paris aura au moins 6 volumes *in-8.*, et sera enrichie d'une multitude de belles gravures et de cinq plans de Paris, suivant les enceintes qu'il a eues à diverses époques. Le dernier plan de Paris, sous Louis XVIII, sera d'une grande dimension. Ces gravures, exécutées avec soin, ont été dirigées par M. Couché fils, graveur. Prix des 6 vol., pour les souscripteurs, 48 fr. ; pour les non-souscripteurs, 60 fr.

*Essais historiques sur la ville de Caen et son arrondissement*, par M. l'abbé de la Rue, correspondant de l'Institut. Caen, impr. de Poisson, 2 vol *in-8.* ensemble de 52 feuilles. Nous nous proposons de faire connoître plus particulièrement cet ouvrage.

*Essai sur la vie, les écrits et les opinions de M. de Malesherbes, adressé à mes enfans*, par M. le comte Boissy d'Anglas; troisième partie, supplément contenant une réponse à la Biographie universelle. Paris, impr. de Crapelet, chez Treuttel et Würtz, in-8.º de 7 feuilles et demie. Prix, 1 fr. 80 cent.

*Mémoires du marquis de Ferrières*, avec une notice sur sa vie, des notes et des éclaircissemens historiques, par MM. Berville et Barrière. Paris, impr. et libr. de Baudouin fils, 2 vol. in-8.º ensemble de 65 feuilles. Prix, 12 fr. Ces mémoires, qui auront un troisième et dernier volume, forment la seconde livraison de la *Collection de mémoires relatifs à la révolution française*.

*Essai sur les hiéroglyphes égyptiens*, par P. Lacour, directeur et professeur de l'école gratuite de dessin et de peinture de la ville de Bordeaux, correspondant de l'Institut, membre de l'académie royale des sciences de Bordeaux; 1. vol. grand in-8.º, 340 pages avec l'introduction, 14 gravures au trait, et un grand nombre de figures hiéroglyphiques gravées en bois. A Bordeaux, de l'impr. d'André Brossier, 1821. Cet ouvrage n'a été tiré qu'à 300 exemplaires: il se trouve à Bordeaux, chez l'auteur, rue Huguerie, n.º 33, et à Paris, chez MM. Treuttel et Würtz, rue de Bourbon, n.º 17. Prix, 13 fr. 50 cent. Notre cahier d'avril contiendra un article sur cet ouvrage.

*De l'homme considéré d'après ses sensations, sa morale et son gouvernement*; suivi de quelques vues sur le Contrat social. Châteauroux, impr. de Bagnet, in-18 de 4 feuilles.

*Principes de la science morale et politique, ou Résumé des leçons données au collège d'Édimbourg*, par Adam Ferguson, professeur de philosophie morale; traduit de l'anglais par A. D. Paris, impr. de Moreau, librairie de Kleffer, in-8.º de 12 feuilles. Prix, 3 fr. Le faux titre porte: tome 1.º, première partie.

*Des systèmes d'économie politique, de la valeur comparative de leurs doctrines, et de celle qui paroît la plus favorable aux progrès de la richesse*; seconde édition, avec de nombreuses additions relatives aux controverses récentes de MM. Mathus, Buchanan, Ricardo, sur les points les plus importans de l'économie politique, par M. Ch. Ganilh, député du Cantal. Paris, impr. de Plassan, libr. de Treuttel et Würtz, 2 vol. in-8.º Prix, 12 fr.

PROSPECTUS du *Nouveau Cours complet d'agriculture théorique et pratique*, contenant la grande et la petite culture, l'économie rurale et domestique, la médecine vétérinaire, &c., ou *Dictionnaire raisonné et universel d'agriculture*; ouvrage rédigé sur le plan de celui de Rozier, duquel on a conservé des articles dont la bonté a été prouvée par l'expérience; par les membres de la section d'agriculture de l'Institut royal de France, &c., MM. Thonin, Tessier, Huzard, Silvestre, Bosc, Yvart, Parmentier, Chassiron, Chaptal, de Lacroix, de Perthuis, Decandolle, du Tour, Duchesne, Féburier, Brébisson, &c., la plupart membres de l'Institut, du conseil d'agriculture établi près du ministère de l'intérieur, de la société d'agriculture de Paris, et propriétaires-cultivateurs; nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée. Cette édition formera 15 vol. in-8.º, ou 16 au plus, de 5 à 600 pages chacun. Elle sera imprimée sur beau papier, ornée de planches en taille douce, et publiée par livraisons de 3 vol. chacune. Tous les trois mois il paroîtra une livraison, qui coûtera 22 fr. 50 cent. aux souscripteurs, ou 7 fr. 50 cent. le vol. broché et pris à Paris. Le prix pour les personnes qui n'auront pas souscrit sera de 10 fr.



chaque vol. Pour être souscripteur, il faut se faire inscrire avant le 30 avril 1821. (On ne paie rien d'avance). A Paris, chez Déterville, libraire et éditeur, rue Haute-feuille, n.º 8. « La première édition du *Nouveau Cours complet d'agriculture* étant épuisée, l'intérêt de l'art agricole en réclamait, non une réimpression pure et simple, mais une nouvelle édition, contenant tout ce qui a été depuis observé, tenté et exécuté avec avantage en France, et même à l'étranger. La forme du dictionnaire sera conservée, parce que c'est la seule qui convienne à un traité complet d'agriculture. Cette forme a non-seulement l'avantage de donner, sans confusion, les moyens de descendre dans les détails de la pratique, après s'être élevé aux principes de la théorie; elle a aussi celui de faire coordonner, à la faveur des renvois, les diverses parties des sciences sur lesquelles s'appuie l'art agricole. Il suffit de parcourir les prétendus traités d'agriculture publiés dans ces derniers temps, pour être convaincu de la difficulté de réunir dans un cadre régulier tout ce qu'il importe à un cultivateur de savoir pour diriger convenablement une exploitation rurale de quelque importance. »

*Faits relatifs à la pêche de la baleine*, par M. Delavoipière, capitaine français du navire baleinier *la Cérés*, du Havre. Le Hayre, impr. et libr. de Stanislas Faure, in-8.º de 2 feuilles. Prix, 60 cent.

*Moyens simples et naturels, prouvés par l'expérience, pour augmenter la quantité du vin en France, sans en diminuer la qualité*, suivis de quelques observations sur la crue et la conservation des forêts; par un officier de cavalerie. Paris, impr. de Firmin Didot, chez Delaunay, in-8.º de 8 feuilles et demie. Prix, 2 fr.

*Notice sur le coton, sa culture, et sur la possibilité de le cultiver avec succès dans le département de la Gironde et les autres départemens méridionaux de la France*. Bordeaux, impr. de Brossier, in-4.º d'une feuille et demie.

La vingtième livraison des *Roses*, de M. P. Redouté, vient de paraître, in-fol., 4 feuilles de texte et 5 planches coloriées: Prix, 25 fr. A Paris, chez MM. Treuttel et Würtz, et chez l'auteur, rue de Seine, n.º 6.

*Éléments de statique*, suivis d'un mémoire sur la théorie des momens et des aires; ouvrage adopté pour l'instruction publique, par L. Poinçon, membre de l'Institut; troisième édition, revue et corrigée par l'auteur. Paris, impr. et libr. de M.º veuve Courcier, in-8.º de 21 feuilles, plus 4 planches. Prix, 5 fr.

*Théorie de la mécanique usuelle*, ou Introduction à l'étude de la mécanique appliquée aux arts, contenant les principes de statique, de dynamique, d'hydrostatique et d'hydrodynamique, applicables aux arts industriels; la théorie des moteurs, des effets utiles des machines, des organes mécaniques intermédiaires, et l'équilibre des supports; par M. Borgnis, ingénieur. Paris, impr. de Fain, chez Bachelier, in-8.º de 46 feuilles; plus 5 planches.

*Des incendies (notamment de celui de Bercy), des inondations, de la gelée, de la grêle, fléaux qui tous ont détruit des propriétés, et presque toutes les productions de la terre, dans dix-huit départemens &c.*, par M. Gouget Deslandes, ancien juge à la cour de cassation. Paris, impr. de Cosson, chez Delaunay, in-8.º de 52 pages. Prix, 1 fr. 25 cent.

*Bazar parisien, ou Annuaire raisonné de l'industrie de plus de huit cents des premiers artistes et fabricans de Paris*, offrant l'examen de leurs travaux, fabrications, découvertes, produits, inventions, &c.; ouvrage présenté à Sa

Majesté, avec un fleuron et cette épigraphe : « A la prospérité de l'industrie » française ; » un vol. *in-8.* de 565 pages, ou 35 feuilles et demie, imprimé en caractère philosophie, sur papier fin d'Angoulême. Prix, 5 fr. pour Paris, livré à domicile; 6 fr. 50 cent. franc de port pour les départemens.

*Recherches anatoniques sur le siège et les causes des maladies*, par J. B. Morgagni, traduit du latin par M. Désormeaux, professeur de la faculté de médecine de Paris, et J. P. Destonet, docteur de la même faculté; tome II, *in-8.*, 37 feuilles et demie: impr. de Crapelet, libr. de Caille et Ravier, à Paris, 1821. Prix, 6 fr. pour les souscripteurs; 7 fr. pour les non-souscripteurs. L'édition aura sept ou huit volumes.

*Collection des chartes, lois fondamentales, et actes constitutionnels des peuples de l'Europe et des deux Amériques*, avec des notices présentant l'histoire des libertés et des institutions politiques chez les nations modernes; par MM. P. A. Dufau, auteur de la continuation de l'Histoire de France de Velly, membre de plusieurs académies, J. R. Duvergier et J. Guadet, avocats à la cour royale de Paris. Cet ouvrage formera 3 vol. *in-8.* d'environ 500 pages chacun, pour lesquels on souscrit, à Paris, chez Chanson, imprimeur-libraire. Le prix de la souscription est de 22 fr. 50 cent.

*Les séances de Hariri*, publiées en arabe, avec un commentaire choisi, par M. Silvestre de Sacy; première partie, *in-fol.* de 40 feuilles. Imprimerie royale, librairie de MM. Debure. Il y aura un second et dernier volume. Nous ne ferons aujourd'hui qu'annoncer simplement cet important ouvrage, dont il ne paroît encore que la première moitié, nous réservant d'en faire une notice raisonnée quand il sera complètement terminé; ce qui aura lieu à la fin de cette année, ou au commencement de l'année prochaine. Les séances (*Mékamats*) de Hariri sont peut-être, après le Coran, l'ouvrage le plus éloquent de toute la littérature arabe; mais les difficultés dont il est hérissé sont telles, que, sans un bon commentaire, les Arabes eux-mêmes auroient beaucoup de peine à l'entendre. Pour en rendre la lecture accessible aux orientalistes, M. de Sacy s'est donc déterminé à composer un commentaire choisi d'après les meilleures gloses des commentateurs et grammairiens arabes les plus estimés; travail immense, et dont l'utilité et la perfection ne pourront qu'accroître encore, envers son illustre auteur, l'admiration et la reconnaissance de tous les amis des lettres orientales.

## ANGLETERRE.

*An Essay on the origin and progress of stereotype printing, &c.; Essai sur l'origine et les progrès de l'imprimerie stéréotype*, par Thomas Hodgton. Newcastle, 1820, *in-8.* de 190 pages.

*Memoirs of the life of Luis de Camoens; Mémoires sur la vie et les ouvrages de Camoens*; par J. Adamson. Newcastle, 1820, 2 vol. *in-8.* Prix, 1 l. 6 sh.

*Private correspondence of David Hume with several distinguished persons, between the years 1761 and 1776.* London, 1820, Colburn; *in-4.*

*Sketch of the life, character and writings of baroness de Staël-Holstein; Essai sur la vie, le caractère et les écrits de M.<sup>me</sup> de Staël-Holstein*, traduit du français de M.<sup>me</sup> Necker de Saussure. Londres, 1820, Treuttel et Würtz, *in-8.* Prix, 12 sh.

*Lamia, Isabella, the Eve of Saint-Agnes; &c.; Lámia, Isabella, la Veille de Sainte-Agnès*, et autres poèmes, par John Keat, auteur d'Endymion. Londres, 1820, Taylor, *in-12.*



*A Day in Autumn; Un jour d'Automne*, poëme par B. Barton. Londres, 1820, Baldwin, in-8.° Prix, 2 sh. 6 d.

*Memoirs of the rebellion in 1745 and 1746; Mémoires sur la rebellion de 1745 et 1746*, par Johnstone. Londres, Longman, 1820, in-4.° Prix, 2 l. 2 sh.

*Classical excursion from Rome to Arpino, &c.; Voyage classique de Rome à Arpino*, avec des dissertations sur la conduite politique de Cicéron dans ses maisons de campagne, &c.; par Ch. Kelsall. Londres, Longman, 1820, in-8.° Prix, 12 sh.

*Narrative of the chinese Embassy to the khan of the Tourgouth Tartars in the years 1712, 13, 14 et 15*, by the chinese ambassador, and published, by the emperor's authority, at Pekin; translated from the chinese, and accompanied by an appendix of miscellaneous translations, by sir George-Thomas Staunton, Bart. LL. D. et F. R. S. *Relation d'une ambassade chinoise en Russie*, traduite du chinois en anglais, avec un appendix contenant d'autres traductions, par M. Staunton. London, 1821, in-8.°, xxxix et 330 pages, avec une carte.

*Essays and sketches of life and character, by a gentleman who has left his lodging; Essais et tableaux de la vie et des caractères*, par un gentilhomme qui a quitté son logement. Londres, 1820, Longman, in-8.° Prix, 9 sh.

*The influence of tropical climates on European constitutions; Influence des climats du tropique sur la constitution des Européens*, avec la manière de conserver la santé dans les pays chauds, par J. Johnson; seconde édition, revue et augmentée. Londres, 1820, Underwood, in-8.° Prix, 16 sh.

*Treatise of the plague; Traité de la peste*, par A. Brooke Faulkner. Londres, 1820, Longman, in-8.° Prix, 12 sh.

### ALLEMAGNE.

*Elementa aramaica seu chaldaeosyriaca lingua*; auctore Johet Oberleitner. Viennæ, 1820, Schmit, in-8.°

*Die Assyrische Keilschrift erlautert, &c.; l'Écriture cufique assyrienne*, expliquée par deux cylindres de jaspe de Ninive et de Babylone, par Dorow. Wisbaden, Schellinberg, 1820, in-4.°, avec planche.

*Orionis Thebani Etymologicon*, cum notis Larcheri, Wolfii et Sturzii. Lipsiæ, 1820, Weigel, in-4.° Prix, 3 rxd.

*Die Sprachen der Germanen; Traité sur les langues des Germains*, avec tous leurs dialectes. Nuremberg, 1820, Riegel, in-8.° Prix, 3 fl. 36 kr.

*Ueber den Ursprung, &c.; Sur l'origine de toutes les langues européennes, et leurs affinités entre elles*; par J. L. Klüber. Nuremberg, 1820, Riegel, in-8.°; 3 fl. 36 kr.

*Die Mutter der Makkabaer; la Mère des Machabées*, tragédie en cinq actes; par L. Z. Werner. Vienne, 1820, in-8.°

*Die Beiden Gutsherren; les Deux Seigneurs*, comédie; par J. de Voss. Berlin, 1820, in-8.°

*Die Leibeigenen; les Serfs*, drame; par M de la Motte-Fouqué. Berlin, Schiesinger, 1820, in-8.° Prix, 1 rxd. 8 gr.

*Antiquités de la Nubie, ou Monumens inédits (1) des bords du Nil, situés*

(1) « Il n'a été publié jusqu'ici sur la Nubie qu'une description et une carte géographique du capitale, Light; des notices intéressantes sur les mœurs et les langues par Burkhardt; et l'ouvrage de M. Belzoni, le seul qui ait donné des gravures: la plupart sont relatives aux monumens de Thèbes. »

entre la première et la seconde cataracte, dessinés et mesurés en 1819, par M. Gau, de Cologne, architecte, élève de l'académie de France; ouvrage pouvant faire suite au grand ouvrage de la commission d'Égypte, et qui doit être publié par livraisons. (*PROSPECTUS.*) « M. Gau, dans son long et périlleux voyage, s'est proposé de suivre la route que les auteurs du grand ouvrage de la commission d'Égypte avoient tracée. Son but a été de compléter, par l'exploration de la Nubie, cette belle entreprise, si riche en résultats pour l'histoire et les arts. C'est au-delà de la première cataracte, après avoir observé, étudié et dessiné une grande partie des monumens de la haute et basse Égypte, et s'être familiarisé davantage avec le caractère de l'architecture égyptienne, qu'il a commencé son travail. Pour connoître l'ensemble des richesses qu'il alloit découvrir, il crut nécessaire de remonter le Nil et de parcourir ses bords jusqu'à la seconde cataracte: c'est en descendant ce fleuve qu'il a dessiné et mesuré vingt-un monumens du plus haut intérêt. On trouvera dans sa collection l'origine de l'architecture de ces célèbres contrées, et les progrès de cet art qui, nubien ou éthiopien, paroît s'être perfectionné chez les Égyptiens jusqu'au plus haut degré dans la ville de Thèbes. C'est ainsi qu'il nous montre les temples les plus éloignés, et probablement les plus anciens, creusés en entier dans le roc; d'autres, plus proches, qui ne sont qu'à moitié; et enfin ceux qui se trouvent voisins de la première cataracte, tout-à-fait construits dans la plaine comme ceux d'Égypte. Outre les élévations, les coupes et les plans, chaque monument est accompagné des détails nécessaires aux recherches des savans et à l'étude des artistes. M. Gau a également recueilli, dessiné et colorié avec le plus grand soin quantité de bas-reliefs qui jettent de nouvelles lumières sur l'histoire des peuples qui habitèrent la Nubie et qui construisirent ces monumens; enfin, et pour nous donner en même temps une idée du pays qu'il a parcouru, et de la situation des monumens dans leur état actuel, il a joint les vues pittoresques les plus intéressantes à sa belle collection, qui se trouve complétée par plus de cent inscriptions grecques copiées avec la plus scrupuleuse exactitude. Les dessins de M. Gau, fruits d'un travail attentif et assidu, exécutés avec un sentiment de vérité rare et un talent distingué, ont réuni le suffrage des premiers artistes en France, en Italie et en Allemagne. L'ouvrage se composera de soixante planches terminées, dont huit ou dix sont coloriées, et toutes gravées par nos plus célèbres artistes: il se publiera en douze livraisons *in-fol.* de quatre à six planches, accompagnées de vignettes et de l'explication des gravures. Les monumens seront sur la même échelle que ceux du grand ouvrage de la commission d'Égypte. La première livraison paroîtra avant trois mois, et le tout sera terminé dans l'espace de deux ans. Le texte de l'ouvrage, en allemand et en français, rédigé par un savant très-versé dans les antiquités, ne paroîtra qu'à la fin. Le prix de souscription pour chaque livraison, y compris l'explication et le texte, est de 18 fr. en papier fin, format Jésus ouvert, le même que celui de la description d'Égypte, et de 36 fr. sur papier vélin. La liste des souscripteurs sera imprimée en tête de l'ouvrage. On souscrit, à Paris, chez M. Hittorff, architecte du Roi, rue du Faubourg-Poissonnière, n.º 11. M. Cotta, à Stuttgart, éditeur de l'ouvrage, fera connoître incessamment les librairies où l'on pourra souscrire pour la France et l'étranger.

*Handbuch der theoretischen philosophie; Mémoires pour servir à l'histoire de la philosophie*, par C. G. Sigwart. Tubingue, 1820, Osiander, in-8.º Pr. 3 ff.



*Beschreibung der alterthümer in Trier, &c.*; *Description des antiquités de la ville de Trèves et de ses environs*, par F. Quednow. Bonn, 1820, in-8.<sup>o</sup>, avec 28 planches.

*Nebersicht de gesanniten tierreichs, &c.*; *Tableau du règne animal*, d'après les observations de MM. Lamark, Cuvier, Oken et autres; par Ficinus. Dresde, 1820, Arnold, in-fol.

## PAYS-BAS.

*Commentatio de C. Asinii Pollionis vita et studiis*; auct. B. R. Thorbocke. Lugd. Batavorum; Hazenberg, 1820, in-8.<sup>o</sup>

*Specimen catalogi codicum mss. orientalium bibliothecæ academiæ Lugduno-Batavæ*, in quo multos libros ineditos descripsit, auctorum vitas nunc primum vulgavit Henr. Arensius Hamaker, LL. OO. in acad. Lugd. Bat. prof. extraord. et interpres legati Warneriani. Lugd. Batav., 1820, in-4.<sup>o</sup>

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de MM. Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.<sup>o</sup> 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.<sup>o</sup> 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

## TABLE.

<i>Mémoires de la Société littéraire de Bombay. (Article de M. Silvestre de Sacy.)</i> .....	Pag. 131.
<i>Histoire de la révolution qui renversa la république romaine et qui amena l'établissement de l'empire; par M. Nougardé. (Article de M. Raynouard.)</i> .....	142.
<i>Théâtre complet des Latins, par J. B. Levé et par feu M. Lemonnier; augmenté de dissertations par MM. Amaury et Alexandre Duval. (Second article de M. Daunou.)</i> .....	149.
<i>Description des nouveaux instrumens d'agriculture les plus utiles, par A. Thaër; traduit de l'allemand par C. J. A. Mathieu de Dombasle. (Article de M. Tessier.)</i> .....	158.
<i>Grammaire espagnole, composée par l'Académie royale espagnole; traduite en français par F. T. A. Chalumeau de Vermeuil. (Article de M. Raynouard.)</i> .....	162.
<i>Histoire naturelle des Mammifères, avec des figures originales, enluminées, &amp;c.; publiée par M. le comte de Lasteyrie. (Article de M. Tessier.)</i> .....	170.
<i>Explication des deux Inscriptions grecques gravées sur les monumens de Dendéra. (Article de M. Letronne.)</i> .....	173.
<i>Nouvelles littéraires</i> .....	183.

FIN DE LA TABLE.

Fig. 1.

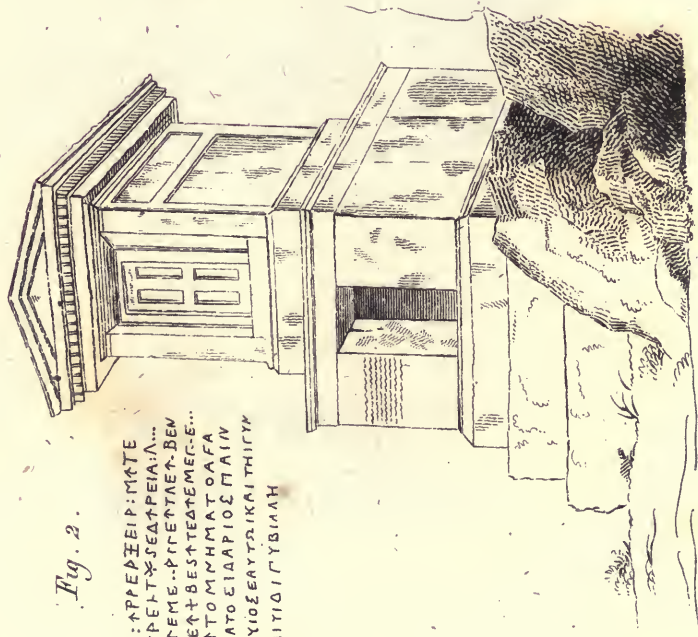


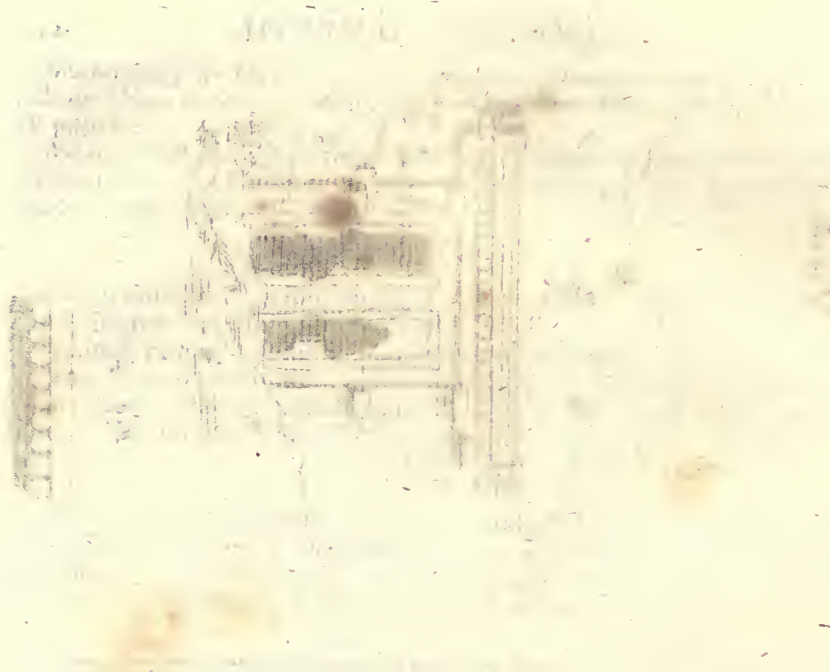
Fig. 3.



Fig. 4.

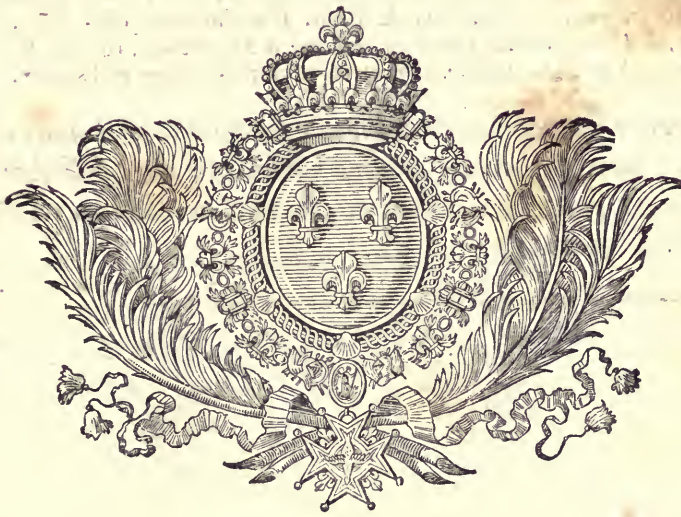






JOURNAL  
DES SAVANS.

AVRIL 1821.



A PARIS,  
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1821.



---

LE prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.º 17; à Strasbourg, rue des Serruriers, et à Londres, n.º 30 Soho-Square. Il faut affranchir les lettres et l'argent.

*Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, FRANC DE PORT, au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.º 22.*

---



# JOURNAL DES SAVANS.

AVRIL 1821.

---

*ESSAI SUR L'HISTOIRE DES COMTES SOUVERAINS DE PROVENCE, précédé d'un Précis historique des différentes dominations auxquelles la Provence a été soumise dans les temps anciens, antérieurs à l'époque du règne de ses comtes ou souverains particuliers; par M. Boisson de la Salle, de la Société académique d'Aix. A Aix, chez G. Mouret, imprimeur du Roi, 1820, in-8.<sup>o</sup>*

PLUSIEURS auteurs ont écrit l'histoire générale de la Provence et l'histoire particulière de ses comtes, dont la domination a duré plusieurs siècles. M. Boisson de la Salle, ancien conseiller au parlement d'Aix,



a composé une nouvelle histoire pour faire connoître plus spécialement ce qu'ont fait, en leur qualité de comtes de Provence, les divers princes auxquels elle a été soumise, et qui, la plupart, eurent d'autres pays à gouverner; ce qui donne au travail de l'auteur un caractère distinctif digne d'intéresser sur-tout les Provençaux.

L'ouvrage commence par une introduction qui présente une esquisse rapide des événemens antérieurs à l'époque où les comtes régnèrent sur la Provence; ensuite leur histoire est tracée jusqu'au moment où la Provence fut réunie au royaume de France.

L'auteur a eu la sagesse de ne pas s'appesantir sur les faits principaux, qui, appartenant de plus près à l'histoire générale, sont déjà connus de la plupart des lecteurs; il s'est principalement attaché à faire ressortir les circonstances particulières, qui, dans son ouvrage, se trouvent à leur véritable place.

J'imiterai cette manière de l'auteur en rendant compte de son travail.

Parmi les détails relatifs à la Provence sous les Romains, on remarquera que, pour parvenir plus facilement dans ce pays, Auguste, devenu empereur, traversa cette partie de la chaîne des Alpes qui est située entre les Alpes grecques et les Alpes maritimes ou cottiennes: elles furent ainsi nommées du nom de Cottius, leur roi, lequel, pour favoriser le passage d'Auguste, fit exécuter divers travaux qui rendirent la route praticable: aussi Auguste, récompensant le zèle des habitans, érigea-t-il en municipes les états de ce roi, composés de douze cantons; c'étoit accorder aux habitans la liberté de vivre selon leurs coutumes et leurs lois, et de nommer eux-mêmes leurs magistrats. Ils jouirent de ces précieux avantages jusqu'au règne de Néron.

Sous Tibère, la république de Marseille obtint la confirmation du legs universel que lui avoit fait Vulcanius Moschus, exilé de Rome, et agrégé par la république au nombre de ses citoyens: les Marseillais alléguèrent en leur faveur l'exemple du fameux Rutilius, qui, durant son exil, avoit été fait citoyen de Smyrne.

Après avoir fait connoître le sort de la Provence pendant les règnes de différens empereurs romains, l'auteur parle de l'établissement de la religion chrétienne en Provence, et du premier concile d'Arles; il fait à peine mention de l'édit d'Honorius, dont il est peut-être convenable de donner les dispositions principales, quand on écrit l'histoire des princes d'un pays où les états faisoient une partie essentielle de la constitution.

Il retrace l'invasion des Visigoths et leurs succès dans la partie méridionale des Gaules, au-delà de la rive occidentale du Rhône, l'arrivée

des Francs au nord des Gaules, l'irruption des Bourguignons jusqu'en Provence, la réunion de ces trois peuples contre Attila, la victoire qu'ils remportèrent sur lui dans les plaines de Châlons-sur-Marne, les Visigoths attaquant ensuite la Provence, et enfin Euric leur roi qui, déjà maître d'Arles et de Marseille, conclut avec Odoacre, roi des Hérules, un traité par lequel celui-ci, qui régnoit en Italie, céda une partie de la Provence à ce prince visigoth. Ce fut alors que cessa entièrement dans ce pays la domination des Romains; elle avoit commencé cent vingt-cinq ans avant l'ère chrétienne, et elle finit l'an 475 de la même ère. Les rois bourguignons conservèrent une autre portion de la Provence qui leur avoit été cédée par l'empereur Valentinien III; c'étoit la partie occidentale, qui comprenoit le pays appelé depuis *le comté Venaissin*, Avignon, Apt, Pertuis, Manosque et Sisteron; tout le reste obéissoit aux Visigoths, et Euric, leur roi, avoit choisi Arles pour siège de son empire. Clovis vainquit les Visigoths établis dans l'intérieur des Gaules: il soumit toutes les provinces sur lesquelles régnoit Alaric, depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées; mais le roi des Francs fit en vain le siège d'Arles. Euric étoit mort, et Théodoric, roi des Ostrogoths, qui régnoit en Italie, accourut au secours de son petit fils Amalaric, jeune roi d'Arles. Théodoric garda la Provence, et son règne fut marqué par des bienfaits; il déchargea le peuple d'une partie des impôts, et rétablit à Arles le siège de la préfecture des Gaules.

Godomar II est le dernier roi de Bourgogne qui ait régné sur la partie de la Provence orientale cédée par Valentinien III; Childebert, roi de Paris, Clotaire, roi de Soissons, et Théodebert, roi d'Austrasie, s'en étoient emparés, et les Français obtinrent ensuite de Vitigès la cession de la partie occidentale, qui avoit été en la possession des Ostrogoths depuis le règne de Théodoric: ainsi la Provence fut entièrement sous la domination des Français.

Je ne suivrai point l'auteur dans les détails relatifs au partage entre les rois de Soissons, de Paris et d'Austrasie; mais je releverai une de ses assertions. Il dit: « Childebert ne posséda en Provence, par la » cession de Vitigès, que la ville d'Arles et ses dépendances; Théodebert, roi d'Austrasie, se trouva souverain de toute la Provence. » Ensuite, parlant de la mort de Théodebert et de celle de Théobalde son fils, dont la succession fut un sujet de discorde entre les deux frères, Clotaire, roi de Soissons, et Childebert, roi de Paris, il ajoute: « Ce » dernier abandonna à son frère Clotaire tout ce qui lui revenoit de » cette succession. »

Cependant il existe un monument authentique qui a été négligé



par les historiens provençaux, et duquel il résulte que, l'an 558, Childebert disposa de diverses possessions du fisc situées en Provence. C'est un diplôme par lequel ce roi donne à l'église de Paris, gouvernée par S. Germain, évêque, 1.° des biens de l'intérieur de la France; 2.° le pays de la Celle près Brignoles, à cause des oliviers, dont le produit entretiendra les luminaires de cette église; et il y joint ses dépendances et tout ce que le fisc possède ailleurs sur la rivière de Carami, depuis le confin du terroir de Brignoles jusqu'à la Font-de-Camp; 3.° des salines à Marseille (1).

Un fait important que présente ensuite l'histoire de Provence, c'est l'invasion des Sarrasins, qui, malgré leur fameuse défaite, si glorieuse pour Charles Martel, s'emparèrent peu de temps après des villes d'Avignon, d'Arles et d'Aix, et ravagèrent la Provence entière, livrant aux flammes toutes les archives, tous les monumens littéraires. Charles Martel vint au secours de la Provence et la délivra; Luitprand, roi des Lombards, le seconda dans cette expédition.

La Provence fut paisible durant le règne de Charlemagne. Ce grand prince avoit formé le projet d'un code unique pour tous ses états; mais il céda aux vœux de plusieurs de ses sujets, et la Provence, comme ancienne province romaine, continua à être régie par le droit romain.

Sous les successeurs de Charlemagne, il ne se passa rien de remarquable. Charles le Chauve y avoit, pour gouverneur ou duc, Boson, frère de sa femme; Louis le Bègue, son fils, en succédant au royaume de France et à la souveraineté de la Provence, ne fut point assez puissant pour conserver le titre d'empereur; il ne put même défendre sa propre autorité contre plusieurs des seigneurs français qui s'érigèrent en souverains.

*La Provence sous les rois d'Arles.* Le comte Boson, qui, ayant marié

---

(1) *Childebertus, rex Francorum. . . . Donamus ad sanctam matrem Ecclesiam parisiacam, ubi ipse dominus Germanus præesse videtur, hoc est villam, &c. . . . Sed et ipse dominus pontifex petivit nobis in Provincia locellum nostrum in pago Furidrense (aliàs Furrurinse, selon Dubreuil; et ce doit être Forojuliense) cui vocabulum est Cella, propter arbores oliviferas, ad luminaria faciendam quod nos. . . . concedimus et donamus, hoc est, memoratam Cellam cum basilica sancti Romani, unà cum terminis et mancipiis suis, cum integritate seu appenditiis suis in alia ville (alia villa, selon Dubreuil) super fluvio Caramio à termino Broniolacensi usque ad fontem Campinam, quidquid fiscus noster tenet, ibidem cum integritate ad ipsam matrem parisiacam concedimus et per instrumentum firmanus. Condonamus etiam et salinas et in Massilia cum ædificio quod super est ædificatum. Actum anno XLVII regni nostri. (Diplom. chart. tom. I, p. 52; — Recueil des Hist. de France, tom. IV, p. 621.)*

sa sœur à Charles le Chauve, avoit épousé Hermangarde, fille de l'empereur Louis II, roi d'Italie, sut mettre dans son parti les gens d'église, et voulut tenir d'eux la couronne royale. Un concile, composé de vingt-trois archevêques ou évêques assemblés à Mantailles, près de Vienne, en Dauphiné, l'élut roi d'Arles. Les malheurs de la France, désolée, alors par les Normands, favorisoient Boson, qui resta possesseur de ce nouveau royaume, moyennant qu'il se déclara vassal de l'empire. Louis, son fils et son successeur, à qui Berenger, duc de Frioul, fit crever les yeux, pour le punir d'avoir repassé en Italie malgré le serment qu'il avoit fait de ne pas y reporter la guerre, ne transmit pas la couronne à son propre fils. Hugues, qui administroit ce royaume d'Arles, garda cette couronne pour lui : mais, fatigué de beaucoup de guerres et de traverses, il alla s'enfermer dans le monastère de Saint-Pierre de Vienne, où il finit ses jours sous l'habit de moine. Il avoit cédé le royaume d'Arles à Rodolphe II, et transmis la souveraineté de la Provence au comte Boson, mari de sa nièce. Le nouveau comte fit un arrangement avec le nouveau roi d'Arles, dont il devint feudataire. C'est à cette concession qu'on rapporte l'origine des comtes souverains de Provence.

Rodolphe III, fils de Conrad, le dernier de sa maison qui fut roi d'Arles, laissa ce titre à son neveu, l'empereur Conrad, dit le Salique : c'est en vertu de cette transmission que les empereurs d'Allemagne ont long-temps prétendu à la suzeraineté du comté de Provence. Quoique la couronne d'Arles ne fût plus qu'un titre chimérique et oublié, Charles-Quint, lors de son irruption en Provence, en 1536, se fit couronner roi d'Arles, dans l'église métropolitaine d'Aix, par l'évêque de Nice : vaine cérémonie, digne d'un prince qui, pour avoir traversé la Provence avec son armée, avoit changé le nom de Fréjus en celui de *Charles-ville*, et le nom de Brignoles en celui de *Nicopolis*.

*Premiers comtes souverains de Provence de la maison de Boson.* Guillaume, fils de Boson II, fit avec succès la guerre aux Sarrasins qui s'étoient cantonnés le long de la mer à l'abri d'une forteresse appelée *le Fruxinet*; il les en chassa : peu de temps avant sa mort, il prit l'habit de moine de Cluni. Son fils régna vingt-six ans, et laissa quatre fils, dont trois se partagèrent son héritage; l'un d'eux, Geoffroi, eut le comté de Provence, et le transmit à Bertrand, qui, profitant de la foiblesse à laquelle le pape Grégoire VII avoit réduit l'empereur Henri IV, se qualifia *comte par la grâce de Dieu*, et tenta de s'affranchir de l'autorité impériale. Il ne laissa point d'enfans mâles; sa fille unique hérita du comté, et le transporta à Gilbert son époux. A cette époque fut la



première croisade. En aucun temps les comtes de Provence ne partagèrent le zèle des grands seigneurs de l'Europe; cependant des gentilshommes provençaux se croisèrent; et dans la troisième croisade, Guillaume de Porcellés se dévoua noblement pour sauver d'un grand péril Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre. Ce prince étant tombé dans une embuscade, Porcellés, qui l'accompagnoit, s'écria aussitôt en langue arabe: « Je suis le roi, épargnez ma vie, » et il prend la fuite. Les Sarrasins poursuivent tous celui qu'ils croient être le roi, et Richard trouve alors le moyen de se sauver. Porcellés est pris et conduit devant Saladin; ce généreux sultan, instruit de cette noble fraude, loue la générosité du brave Provençal: mais, par un effet même de son estime pour lui, il ne veut l'échanger que contre dix des plus puissans Sarrasins faits prisonniers par les chrétiens. Lorsqu'une trêve fut ensuite signée entre Saladin et Richard, le prince sarrasin exigea la signature de Porcellés, en disant qu'il avoit autant de confiance dans la signature de ce gentilhomme que dans celle de tous les rois de l'Europe. On place la mort du comte Gilbert en l'année 1112: sa fille, Douce, épousa Raimond Bérénger, comte de Barcelone, et lui transmit le comté de Provence.

*Comtes de Provence de la maison de Barcelone.* Raimond Bérénger, qui avoit tour-à-tour tenu sa cour en Provence et en Aragon, mourut à Barcelone en 1131, chevalier de l'ordre des Templiers, où il avoit été admis un an avant sa mort. La sagesse de son gouvernement rendit long-temps sa mémoire chère aux Provençaux. Son fils cadet, Bérénger Raimond, lui succéda au comté de Provence; et, après avoir régné quatorze ans, eut pour successeur Raimond Bérénger. Des seigneurs qui avoient voulu se soustraire à l'autorité de son père, furent contraints de reconnoître ce jeune comte dans une assemblée des trois états qu'il tint à Tarascon en février 1148. Hugues de Baux, croyant résister avec plus d'avantage ou plus de justice au comte de Provence, avoit sollicité et obtenu de l'empereur Frédéric I.<sup>er</sup> l'inféodation du comté de Provence; mais bientôt la politique de Frédéric lui fit révoquer cette inféodation, et il investit Raimond Bérénger lui-même; il est vrai que le jeune comte de Provence épousa une nièce de l'empereur.

Raimond Bérénger assembla dans la ville d'Aix les trois états de Provence, composés du clergé, de la noblesse et du tiers état. Je rapporterai ici les expressions mêmes de l'auteur: « Les villes, les bourgs, » s'établirent en corps de communauté, et jouirent d'une administration municipale, capable d'assurer, avec la liberté des habitans, les progrès des arts et de l'industrie. Les députés de ces administrations municipales

» composèrent le troisième ordre aux états de Provence; il s'agissoit, » dans ces assemblées, d'accorder, sur la demande du souverain, les » impositions du pays. Les comtes ont toujours maintenu avec honneur » les états de Provence, qu'ils ont regardés comme leur conseil et leur » appui, et dont l'existence a fait une partie essentielle de la constitu- » tion provençale. »

Dans cette assemblée, les prélats, les barons, les seigneurs de fief, et les députés des communes, prêtèrent à Raimond Bérenger serment de fidélité. La ville de Nice ayant refusé d'envoyer ses députés, sous prétexte qu'elle avoit acquis l'indépendance, le comte de Provence alla en personne pour combattre et soumettre la ville, et périt percé d'une flèche qu'on lui décocha des murs : il n'étoit âgé que de trente ans.

Alphonse d'Aragon, son successeur, soumit la ville de Nice; il mourut en 1196. Alphonse, son second fils, fut comte de Provence sous le nom d'Alphonse II, et mourut en 1209; il avoit cultivé avec succès la poésie provençale et protégé les troubadours: son fils, Raimond Bérenger IV, lui succéda. Sous ce prince, des villes voulurent devenir libres; la ville d'Arles s'étoit rendue indépendante, et, sous la protection de l'empereur, formoit une république; son podestat prêtoit serment de fidélité à l'empereur entre les mains de l'archevêque. Marseille, jadis république, avoit eu des seigneurs particuliers; elle racheta leurs droits et reprit son ancien gouvernement; elle éliroit un podestat pour chef de la république. Avignon imita l'exemple de Marseille; et Nice, voulant avoir le même avantage, se donna aussi un gouvernement républicain sous la protection des Génois. Nice fut réduite la première sous le joug du comte de Provence: des négociations lui acquirent Arles. Marseille resta république en acceptant la protection du comte; Avignon, pris par le roi de France, fut gardé quelque temps par le pape, sous prétexte d'en extirper l'hérésie.

Raimond Bérenger eut quatre filles, qui furent mariées très-avantageusement.

Marguerite épousa Louis IX, roi de France; Éléonore, Henri III, roi d'Angleterre; Sancie fut mariée à Richard, frère de ce roi, lequel Richard fut depuis roi des Romains; Béatrix, la plus jeune, fut nommée *héritière*, et, après la mort de son père, elle épousa Charles d'Anjou, frère de Louis IX, et lui apporta en dot le comté de Provence: la dot des autres sœurs avoit été stipulée en argent.

*Comtes de Provence de la première maison d'Anjou.* Charles d'Anjou, par force ou par négociations, maintint ou rétablit son autorité sur les villes d'Arles, d'Avignon, de Marseille; il restreignit les prétentions



ou les droits de plusieurs seigneurs, acquit le titre de roi d'Arles du prince d'Orange, qui le prenoit d'après la cession que l'empereur Frédéric II en avoit faite à l'un de ses prédécesseurs, et il donna ainsi à sa femme Béatrix le titre de reine, qu'elle ambitionnoit beaucoup, voyant avec jalousie, dans ses trois sœurs, la reine de France, la reine d'Angleterre et la reine des Romains.

Bientôt Béatrix eut le titre de reine des Deux Siciles; Urbain IV donna à Charles l'investiture de ce royaume. Si le comte d'Anjou eut le grand tort d'accepter ce funeste présent, la Provence expia par de longs malheurs l'ambition de son comte; elle s'épuisa d'hommes et d'argent pour élever le prince sur un trône étranger.

Le récit des événemens des guerres d'Italie appartient à l'histoire des rois de Naples, et ne tient qu'indirectement à l'histoire de la Provence et même à celle de ses comtes. Je crois inutile de retracer ici la victoire sur Mainfroi, la mort du jeune et intéressant Conradin, les vèpres siciliennes; catastrophe épouvantable, lors de laquelle deux Provençaux furent seuls épargnés; l'un étoit Guillaume de Porcelets, petit-fils de Guillaume de Porcelets, qui sauva Richard, roi d'Angleterre, des mains des Sarrasins. Porcelets étoit gouverneur de Calaritiimi; l'autre, Philippe Scalambre, étoit gouverneur de la vallée de Noto: reconnus tous deux pour hommes justes et vertueux, il furent épargnés dans le massacre général.

A Charles I.<sup>er</sup> succéda son fils Charles II, qui, lors de son avènement, étoit prisonnier en Aragon: pour le délivrer, la Provence fournit de l'argent, et donna cinquante notables Provençaux en otage. Ce prince passa deux ans en Provence, où il tâcha de réparer les vices de l'administration, presque inévitables dans un pays dont les chefs suprêmes sont souvent éloignés. Sous son règne arriva la translation du saint-siège à Avignon. Un autre événement remarquable qu'il faut citer dans l'histoire de Provence, c'est l'arrestation des Templiers. Rien ne permet de croire qu'ils aient été condamnés en Provence; il y a au contraire des preuves qu'ils y existèrent même après le concile de Vienne. J'ai eu occasion de citer un acte du 24 février 1318, par lequel Albert de Blacas, précepteur d'Aix et de S. Maurice, obtint des hospitaliers la jouissance de la commanderie de S. Maurice pour le reste de ses jours.

Charles mourut dans son royaume de Naples en 1309, et son fils Robert, qui lui succéda, séjourna peu en Provence. La faïneuse Jeanne, sa fille, mariée à André de Hongrie, fut son héritière. L'auteur décrit les événemens qui se passèrent alors dans le royaume de Naples, la

mort fatale d'André de Hongrie, le second mariage de Jeanne avec le prince de Tarente; cette princesse prenant la fuite devant le roi de Hongrie qui faisoit porter devant lui l'image de son frère étranglé qu'il venoit venger. La reine se réfugia en Provence, et y trouva un accueil auquel elle ne s'attendoit guère: elle y fut dans une sorte de détention. On avoit appris qu'il étoit question d'un échange de la Provence avec d'autres pays, que Philippe de Valois, Roi de France, offroit à la reine. Les Provençaux, menacés de la domination française, tenoient à Aix leur souveraine prisonnière, ne la laissoient communiquer avec aucune personne suspecte, et cependant, prosternés à ses pieds, lui juroient une fidélité inviolable, à condition qu'elle renonceroit au projet d'échange. Elle donna sa parole; aussitôt elle recouvra sa pleine liberté. Ayant besoin d'argent pour faire la guerre et reconquérir le royaume de Naples, elle vendit au pape la ville d'Avignon pour quatre-vingt mille florins d'or; les Provençaux fournirent aussi des sommes considérables. Elle arriva à Naples: bien reçue d'abord, elle ne put s'y maintenir. Heureusement pour elle, un jugement du pape, qui attribua à l'effet de la sorcellerie le crime dont elle s'étoit souillée envers son mari, désarma le frère de celui-ci, et elle rentra dans Naples avec son second époux. Ce prince, voulant ensuite aliéner en Provence les domaines de la couronne, trouva une si forte opposition de la part des États, que ce projet dangereux n'eut aucune suite. Il mourut, et Jeanne épousa successivement, en troisièmes noces, Jacques d'Aragon; en quatrièmes, Othon de Brunswick. Elle eut à défendre la Provence contre les entreprises du duc d'Anjou, second fils du roi de France Jean. Ce duc avoit obtenu de l'empereur Charles IV la cession du titre de roi d'Arles; après que cet empereur étoit venu à Arles même se faire couronner en cette qualité dans l'Église métropolitaine; mais le pape Urbain V fit terminer cette guerre dès son origine.

Lorsque le pape Urbain VI, et Clément VI, antipape, commencèrent le fameux schisme d'occident, Jeanne favorisa Clément. Urbain, irrité contre elle, disoit souvent: « Quelle honte pour mes prédécesseurs d'avoir laissé cette femme sur le trône! Il faut que je l'envoie s'aller faire pénitence dans le couvent de Sainte-Claire de Naples. »

Après de nouvelles vicissitudes, cette reine périt étranglée par ordre du roi de Hongrie, Charles de Duras, autrement dit Charles de la Paix; elle avoit adopté depuis quelque temps ce même duc d'Anjou, qui avoit attaqué la Provence. La fin tragique de la reine excita l'indignation publique.

*Comtes de la seconde maison d'Anjou. Louis I.<sup>er</sup>, héritant de sa mère*



adoptive, s'assura d'abord du comté de Provence; ensuite il porta la guerre en Italie, et y mourut des suites d'une blessure qu'il reçut dans un combat. Louis II, son fils, âgé de huit ans, fut sous la tutelle de Marie de Blois, sa mère. Charles de la Paix avoit envoyé des troupes en Provence, et presque toutes les villes s'étoient déclarées pour lui; mais enfin la Provence entière rentra sous l'obéissance de Louis, qui, durant ces discussions, perdit le comté de Nice; les habitans ayant cru trouver un avantage à passer sous la domination des ducs de Savoie.

A la mort de Charles de la Paix, son fils Ladislas fut reconnu roi de Naples par les barons napolitains. Louis II tenta de reconquérir le royaume; il battit Ladislas à la bataille de Roccasecca; mais la mutinerie de son armée, ainsi que le défaut d'argent, le contraignirent d'abandonner l'Italie, et il retourna en Provence auprès de sa jeune épouse, la belle Yolande. Ladislas mourut, et sa sœur, Jeanne II, lui succéda: Louis fut alors invité à retourner en Italie pour disputer encore la couronne; il résista à ces invitations. Il mourut à l'âge de quarante ans: il avoit créé à Aix une université et un parlement, et Louis II, son fils, lui succéda à l'âge de quatorze ans, sous la régence d'Yolande sa mère.

Les États de Provence profitèrent des circonstances pour former diverses demandes qui furent accueillies. Cependant les Napolitains forcèrent Jeanne II à choisir un époux; ce fut Jacques de Bourbon, comte de la Marche, qui bientôt prit le parti de retourner en France. La reine, pour résister au comte Louis III, arrivé en Italie, appela Alphonse, roi d'Aragon, qu'elle devoit adopter: les succès de Louis lui obtinrent la préférence; elle le revêtit du titre de roi; les peuples se déclarèrent pour lui; mais il resta relégué dans le duché de Calabre, et y mourut en 1433. La reine ne lui survécut que dix-huit mois, et institua pour son héritier René d'Anjou, frère et héritier naturel de son mari. Louis III avoit établi à Aix un conseil éminent pour juger en dernier ressort, à la place du parlement institué par Louis II.

Je parlerai de René d'Anjou en rendant compte du précis historique de sa vie par M. le comte de Villeneuve; ce récit étant joint au volume, je comparerai le travail des deux auteurs. René eut pour héritier dans le comté de Provence, Charles III son neveu, qui ne régna que dix-sept mois. Par son testament, il légua le comté de Provence à Louis XI, roi de France; les États consentirent à l'union des deux pays. L'auteur auroit dû rappeler les conditions de cette réunion; la Provence devoit rester CO-ÉTAT, être unie et non SUBALTERNÉE, &c. &c.

L'Essai sur l'histoire des comtes de Provence est écrit avec clarté et précision; les détails en sont bien exposés, le style en est pur et simple,

tel qu'il convient à ce genre, qui tient un milieu entre l'histoire et la biographie.

Pour apprécier le travail de M. Boisson de la Salle et les soins qu'il a pris, il faut être déjà versé dans la connoissance non-seulement de l'histoire de Provence, mais encore de plusieurs autres histoires particulières, telles que celle du Languedoc, et celles de Naples, d'Aragon, &c.; on reconnoît alors que l'auteur a choisi les faits avec discernement, et les a classés avec méthode. Presque toujours il ne présente que le résultat des discussions qu'il a établies, avant d'adopter les circonstances et les détails qu'il présente; et sous ce rapport je regrette beaucoup qu'au lieu de donner, à la fin de son ouvrage, le catalogue des auteurs qu'il a consultés, il n'ait préféré d'indiquer de temps en temps ceux dont il avoit adopté les opinions (1). Je regrette aussi qu'il ait borné son ouvrage presque au personnel des comtes: il a parlé des États; il auroit pu en parler davantage, expliquer sur-tout la manière dont ils proposoient des lois, comment elles étoient acceptées par le prince, qui lui-même en publioit aussi. L'auteur auroit donné un nouveau degré d'intérêt à son ouvrage, s'il avoit fait connoître, par des détails suffisans, les établissemens des principales communes de la Provence, leur droit municipal; la plupart en furent redevables aux comtes, et c'étoit un beau titre de gloire à ajouter à ceux de ces princes, qui firent beaucoup pour les communes en concédant leurs privilèges, et sur-tout en les respectant. Je ne doute pas que M. Boisson de la Salle n'eût traité ces objets, dont la connoissance forme une partie essentielle de l'histoire, avec tout le talent et tout le zèle qu'ils doivent inspirer.

RAYNOUARD.

---

*FRAGMENS : ESSAI SUR LES HIÉROGLYPHES ÉGYPTIENS, par P. Lacour, directeur et professeur de l'école gratuite de dessin et de peinture de la ville de Bordeaux, correspondant de l'Institut, membre de l'académie royale des sciences de Bordeaux. Bordeaux, 1821, 1 vol. in-8.° de xl et 296 pages, avec planches et beaucoup de figures gravées en cuivre et en bois.*

DEPUIS que, par l'effet de diverses circonstances, l'attention géné-

---

(1) Ainsi il auroit été intéressant que, dans des notes instructives, il eût souvent donné raison de son opinion, comme il l'a fait dans la note qui se trouve aux pages 113 et 114.



rale a été ramenée sur les monumens de l'antique Égypte, la curiosité s'est exercée avec une nouvelle ardeur sur les inscriptions hiéroglyphiques dont ces monumens sont couverts. Il semble qu'un attrait tout particulier nous entraîne vers ce qui est obscur et mystérieux, et qu'on se passionne avec plus de force pour ces études qui, n'exigeant, dans l'opinion de ceux qui s'y livrent, ni marche régulière, ni travaux préparatoires, laissent le raisonnement en repos et l'imagination en liberté. L'écriture égyptienne a tout ce qu'il faut pour attirer et retenir les personnes douées de ce tour d'esprit : tout y semble fait pour éveiller le génie spéculatif, et rien n'y paroît devoir le gêner. On ne s'arrêteroit pas si long-temps ni avec tant de complaisance sur les vestiges d'une écriture alphabétique devenue indéchiffable, telle que celle de Persépolis ou de Babylone ; mais ces figures d'hommes et d'animaux forment une sorte d'énigme dont il semble toujours qu'on va saisir le mot : à force de les considérer, on se croit sur le point de les entendre ; et ce genre de séduction exerce sur-tout son influence sur les personnes qui, n'ayant pas fait une étude suffisamment approfondie des conditions auxquelles la communication des pensées est assujettie chez tous les hommes, se croient en droit de disposer, avec une liberté illimitée, des faits qui constituent le noeud de la difficulté.

Il est sans doute complètement inutile de rappeler les nombreux systèmes, presque aussitôt oubliés qu'imaginés, dont ce problème a déjà été l'occasion ; ce qui peut être bon à remarquer, c'est que tant d'hommes, ou ingénieux ou savans, ont tous échoué de la même manière, et que la faute capitale qu'ils ont tous commise, est de n'avoir pas suffisamment circonscrit la question qu'ils essayoient de résoudre, ni défini la matière qu'ils prenoient pour objet de leurs travaux. En suivant une meilleure méthode, je ne sais s'ils auroient expliqué les hiéroglyphes ; mais du moins ils auroient peut-être démontré que les hiéroglyphes sont inexplicables dans l'état actuel de nos connoissances ; et cela même seroit une chose utile à établir, puisqu'elle dispenseroit bien des auteurs d'entreprendre d'infructueuses recherches, et préviendroit de fâcheuses aberrations. Effectivement, quoique ce soit peut-être le résultat auquel aboutiroient en dernière analyse les travaux les mieux dirigés sur cette matière, l'opinion des savans à cet égard est moins fondée sur le raisonnement qu'appuyée d'une expérience qui n'est pas encore décisive ; et peut-être ne seroit-on pas si disposé à croire avec Bandini (1), Brucker (2),

(1) *De Obel. Aug. Cas.* c. 6, p. 27. — (2) *Hist. crit. philos.* liv. II, c. 7, §. 2. tom. I, p. 250.

Maffei (1) et Jablonski (2), que les hiéroglyphes sont indéchiffrables, si Kircher, Needham, Deguignes, et les disciples de Court de Gébeline, n'avoient pas proposé de si étranges moyens de les déchiffrer.

Quoique les interprètes de l'écriture sacrée des Égyptiens ne se soient pas en général attachés à un système exclusif d'explication, et qu'ils aient au contraire admis des preuves de tout genre, chacun d'eux pourtant semble avoir été guidé par une sorte d'idée dominante à laquelle tout se trouvoit rapporté et souvent sacrifié. Kircher, voyant par-tout la théologie égyptienne, dont il croyoit avoir débrouillé toutes les obscurités et sondé toutes les profondeurs, ne voyoit dans les hiéroglyphes que les symboles des divinités, de leurs attributs, de leurs aventures mythologiques, et des sens mystiques qu'il avoit l'art d'y découvrir. Needham et Deguignes, séduits par la nouveauté d'un rapprochement qui n'étoit pour le premier que le fruit d'un examen superficiel et insignifiant, et pour l'autre que le résultat de combinaisons hypothétiques et de doctes hallucinations, imaginoient avoir trouvé dans l'écriture chinoise l'instrument le plus convenable pour déchiffrer les inscriptions de Thèbes et de Memphis. Enfin, Court de Gébeline pensoit que l'art de peindre les sons n'avoit dû venir qu'après l'art de peindre les idées, et que les plus anciennes lettres avoient été tirées du nombre des hiéroglyphes : il étoit aisé d'en conclure qu'on pouvoit remonter des alphabets les plus antiques aux signes figuratifs des choses qui leur ont donné naissance. C'est cette supposition fondamentale, que l'auteur du nouvel essai qualifie de *lumineuse*, qui semble lui avoir inspiré l'idée de ses recherches, et qu'il pousse lui-même jusque dans des détails auxquels Court de Gébeline n'avoit jamais pensé.

Je ne prétends pas condamner l'emploi de ces divers moyens d'explication; aucun n'est à négliger dans une matière aussi difficile: mais il faudroit être bien porté à se faire illusion, pour y voir de véritables procédés, avoués par la critique et propres à faire arriver à la connoissance du sens des hiéroglyphes. La religion de l'antique Égypte ne nous est connue que par quelques passages des auteurs grecs; nous n'avons rien d'original à ce sujet : le peu de documens qui nous ont été conservés, se prête aux hypothèses les plus opposées; et, quand nous en serions mieux informés, on ne voit pas comment la connoissance des doctrines pourroit suppléer à celle des mots, de l'écriture et de la grammaire. La ressemblance des symboles de l'Égypte et de

(1) Maff. *Mus. Veron.* p. clxxxv. — (2) *Panth. Ægypt. Proleg.* §. 64, p. 155.



la Chine seroit un fait si singulier, qu'il faudroit qu'il fût établi d'avance avec solidité, pour pouvoir servir de base à une explication; et l'on sent bien que le rapport dans les formes de quelques signes isolés ne prouveroit rien du tout, à moins que le même rapport n'existât aussi dans le sens de ces mêmes signes; encore ne faudroit-il pas qu'ils désignassent ces êtres matériels que les deux peuples ont dû représenter de la même manière, parce qu'il n'y avoit qu'une manière de les représenter. Ce parallèle d'ailleurs, ainsi que l'a indiqué un savant missionnaire (1), touche à des questions très-difficiles, que n'ont pas même examinées ceux qui l'ont entrepris, que peut-être ils n'avoient pas encore les moyens d'approfondir. Quant à l'opinion de ceux qui veulent que les lettres soient des hiéroglyphes détournés de leur sens primitif, il faut remarquer que, quoique cette idée n'ait en elle-même rien d'in vraisemblable, il est impossible de l'appuyer sur un fondement historique. On croit tirer un grand argument des noms assignés aux caractères de l'alphabet hébraïque; mais la connoissance de ces noms ne remonte pas à la haute antiquité; Plutarque (2), Eusèbe (3) et S. Jérôme (4), sont les premiers qui en aient fait mention. Le premier ne parle que du nom d'une lettre ou deux; les autres donnent à ces lettres un sens abstrait qui n'a rien de commun avec l'écriture figurative. Les auteurs plus modernes qui fournissent des renseignemens plus appropriés à cet objet, semblent avoir puisé à la source des interprétations rabbiniques et cabalistiques. Les appellations qu'ils donnent sont arbitraires, et semblent se rapporter moins à la forme primitive des lettres, qu'aux divers sens des mots qu'on a choisis pour les désigner, sans doute parce qu'elles s'y trouvoient comme initiales (5). Quand on seroit tenté de construire sur un pareil fondement, on ne seroit guère plus avancé, car le système alphabétique le plus ancien est sans doute celui qu'on voudra tirer immédiatement des hiéroglyphes. Mais quel est ce système? Est-ce le samaritain, ou le chaldéen, ou le phénicien? Cette question, insoluble peut-être par les documens de l'histoire, ne reçoit aucune lumière de la considération de la forme des lettres. Une imagination complaisante et prévenue par un système peut seule apercevoir quelques vestiges de signes figuratifs dans les

---

(1) *Lettre de Pékin, sur le génie de la langue chinoise.* — (2) *Synpos.* l. IX, quest. 2, éd. 1624, tom. II, p. 738. — (3) *Præpar. evang.* l. X, c. 5, éd. Viger, p. 474. — (4) *Proœm. in lament. Jerem.* ed. Martianay, tom. V, p. 802, et alibi. — (5) ALEPH signifie institution; chef ou bœuf; KHETH, épouvante, vie, sac; ou quadrupède; AÏN, l'œil ou la source; RESCH, l'indigence ou la tête, &c.

rudimens des plus anciennes lettres. On n'en aperçoit pas davantage dans les traits de l'écriture alphabétique des papyrus et de l'inscription de Rosette; et il seroit sans doute un peu singulier que les hiéroglyphes égyptiens, ayant donné naissance à des alphabets étrangers, celui de l'Égypte n'en conservât pas de traces. L'auteur de l'essai auroit plus de peine à retrouver de cette manière l'origine des formes épistolographiques du *b* et de l'*n*, qu'il n'en a eu pour rapprocher le *B* et le *N* de notre alphabet majuscule, du double poisson et de la maison égyptienne dont il les croit dérivés.

Ceux de nos lecteurs pour qui les considérations que nous venons de leur présenter peuvent être de quelque poids, s'étonneront peu sans doute de ne pas nous voir entrer dans l'examen détaillé, et moins encore dans la discussion, des opinions émises dans l'Essai sur les hiéroglyphes. Nous en avons dit assez pour faire pressentir un jugement qui, au reste, ne s'appliqueroit pas exclusivement au nouvel auteur, mais qui s'étendrait à tous ceux qui lui ont servi de guides dans cette carrière, ou qui seroient tentés de l'y suivre. La critique, en pareil cas, doit s'attacher de préférence à l'idée fondamentale, et peut épargner les raisonnemens qui en découlent, les suppositions, les explications, les rapprochemens, et tout l'enchaînement des idées secondaires. Il suffira de dire que l'auteur, prenant dans un sens absolu et appliquant à l'écriture l'assertion de Clément d'Alexandrie (1), savoir, *que les énigmes des Égyptiens sont les mêmes que celles des Hébreux*, s'attache à deviner les unes par les autres; que pour cela il assigne aux lettres hébraïques certaines valeurs hiéroglyphiques qu'il combine ensuite à volonté, soit dans l'analyse littérale et cabalistique de quelques mots hébreux, soit dans l'explication de quelques tableaux égyptiens allégoriques ou mystiques. Les caractères chinois lui servent aussi à établir un petit nombre de rapprochemens: mais ce qui domine par dessus tout dans cet ouvrage, comme dans plusieurs autres du même genre, c'est l'emploi des explications théologiques empruntées à un système qu'on peut dire imaginaire, puisqu'il repose, non sur des notions empruntées aux anciens, mais sur celles qu'on s'est créées soi-même. Dans une matière obscure, en transformant les hypothèses en principes, en multipliant les conjectures, les aperçus vagues, les rapprochemens indéterminés, on est bientôt en mesure de tout expliquer, parce qu'on n'est plus gêné par rien de réel ou de positif. Ce n'est pas l'ouvrage de M. Lacour qui nous dicte ces réflexions: elles

---

(1) *Stromat.* l. v, c. 7, ed. Potter. p. 670.



naissent à la lecture de la plupart des livres qui traitent des hiéroglyphes. Il semble que le sujet exerce une sorte de fascination sur presque tous ceux qui s'y attachent, ou qu'il y ait une fatalité qui les entraîne loin des routes tracées par la raison et le bon sens aux investigateurs de l'antiquité.

Une première cause de ces écarts est sans doute l'idée qu'on est trop généralement disposé à se former des hiéroglyphes, de leur nature et de leurs usages. Ce nom même d'*écriture sacrée*, le passage de S. Clément d'Alexandrie sur le sens détourné et énigmatique que les Égyptiens donnoient en certains cas à leurs symboles (1), ont fait penser à beaucoup de personnes que l'écriture hiéroglyphique étoit, ou bornée aux usages de la religion, ou formée de signes qui pouvoient être pris par une suite de tropes, d'emblèmes et d'allégories, dans les sens les plus éloignés de leur signification primitive. Cette idée, qui a encouragé plusieurs personnes à essayer la solution de ces énigmes, auroit dû les en détourner à jamais : car si l'écriture égyptienne avoit été telle qu'on l'imagine, elle eût été inintelligible pour les Égyptiens eux-mêmes; elle le seroit à plus forte raison pour nous, qui sommes presque entièrement privés de renseignemens sur l'histoire, les opinions, les usages, les circonstances locales. C'est assurément une singulière supposition que celle qu'on a faite à l'égard des Égyptiens, et renouvelée à l'égard des Chinois, et d'après laquelle tout un peuple seroit censé faire usage, pour transmettre ses idées, d'un moyen qui ne les transmettroit pas, comme si l'on parloit ou l'on écrivoit jamais pour ne pas être entendu. D'un autre côté, c'est une étrange confiance que d'espérer qu'après tant de siècles, et en ayant toutes les chances contre soi, on retrouvera le véritable sens d'un ou de plusieurs mots, dans ce dédale d'acceptions mystiques, typiques et métaphoriques qu'on leur prête.

Mais la tradition est d'accord avec la raison pour faire voir que, quand on couvroit à grands frais les côtés des obélisques et les parois des temples d'inscriptions hiéroglyphiques, on avoit l'intention qu'elles fussent lues, sinon par tout le monde, au moins par tous ceux dont la voix étoit comptée pour quelque chose dans les affaires de la religion et de l'état. Les témoignages des anciens sont unanimes à cet égard : tous s'accordent à dire que les annales de l'Égypte étoient inscrites sur les murs des grands édifices, et qu'elles s'étoient conservées de cette manière depuis les temps les plus anciens (2). Les prêtres expliquoient le sens de ces inscriptions historiques aux étrangers, et le souvenir en

---

(1) *Stromat.* l. V, c. 4, p. 657. — (2) *Herod.* l. II, f. 102, 103, 106. = Plat.

est ainsi parvenu jusqu'à nous (1). Ceux qui vouloient écrire l'histoire de l'Égypte les traduisoient (2), et beaucoup de faits qui y étoient relatifs sont indiqués comme puisés dans les mémoires des Égyptiens, *in Ægyptiorum commentariis* (3). L'histoire n'étoit pas la seule science dont les élémens fussent conservés dans les inscriptions hiéroglyphiques; l'astronomie, la divination, et la médecine obtinrent le même honneur. Melampus, qui dédia à Ptolémée Philadelphie un livre sur la divination par le pouls, assure en avoir pris la matière dans les inscriptions des obélisques (4); et Galien fait mention des médicamens dont l'usage étoit indiqué dans celles du temple de Vulcain à Mémphis (5). Tous ces faits, et beaucoup d'autres dont Zoëga a réuni les preuves (6), ne permettent pas de considérer les hiéroglyphes comme une écriture secrète et mystérieuse; c'étoit, si l'on veut, une écriture savante, lapidaire, que le commun des Égyptiens n'entendoit pas, et dont la connoissance étoit réservée aux prêtres, non qu'elle eût rien de mystique ou de sacré, mais parce qu'ils étoient, sur-tout dans les premiers temps, exclusivement chargés du dépôt des sciences.

On n'a donc pas lieu d'être surpris de voir, à des époques diverses, les hiéroglyphes employés comme un moyen de transmettre à la postérité le souvenir des événemens, et les inscriptions composées à cet effet, lues et traduites par ceux qui avoient appris ce genre d'écriture. C'est ainsi qu'en différentes occasions les prêtres expliquèrent des inscriptions historiques à Hérodote (7) et à Germanicus (8); c'est encore ainsi que put être rédigé en grec le vocabulaire hiéroglyphique d'Horus Apollo, à quelque époque qu'on en veuille fixer la composition (9). Tout nous autorise à penser que la connoissance du sens des hiéroglyphes continua d'être répandue sous les Romains, comme elle l'avoit été sous les Ptolémées, puisqu'on put faire sous

---

*in Tim.* ed. Francof. 1602, p. 1043. = Procl. *Comm. 1 in Tim.* l. 1. = Dio Chrys. *Or.* II, ed. Morell. 1604, p. 161. = Æl. Aristid. *Orat. Ægypt.* ed. Jebb, tom. II, p. 360.

(1) *V. Diod. Sicul. l. I, c. 27, ed. Wesseling, tom. I, p. 31.* = Strab. *l. XVI, p. 1114; l. XVII, p. 1171, ed. Amst. 1707.* = Plutarch. *de Is. et Osir.* ed. 1624, tom. II, p. 354. — (2) *Voy. Syncell. Chronogr.* ed. Goar, p. 51. = d'Origny, *Chronol.* tom. I, p. 31; &c. = Trebell. *Poll. in Gordian. Hist. Aug.* ed. Casaub. p. 165. — (3) *V. Plin. Hist. nat. l. XXXVII, c. 5, ed. Hård. t. II, p. 776.* — (4) *V. Fabric. Bibl. Græc. l. 1, c. 15, §. 2, ed. Harles. t. 1, p. 116.* — (5) *De Compos. medic. per gener. l. V, c. 2, ed. Charter. t. XIII, p. 775.* — (6) *De Orig. et Situ obelisc. sect. IV, c. 2, p. 457 seqq.* — (7) *L. c.* — (8) *Tac. Annal. l. II, c. 60.* — (9) *V. Fabric. Bibl. Græc. l. 1, c. 13. sect. 3, ed. Harles. tom. I, p. 98 seqq.*



Néron des inscriptions bilingues (1), comme sous Épiphane, et l'on n'a pas de raison de douter qu'elle ne se soit conservée plus tard, jusqu'au temps de Clément d'Alexandrie, qui parle de cette écriture en homme qui la savoit, et même jusqu'au IV.<sup>e</sup> siècle, où, suivant l'opinion la plus vraisemblable (2), Hermapion fit cette traduction de l'obélisque de Ramessès, rapportée par Ammien Marcellin (3), et sur l'authenticité de laquelle plusieurs savans ont conçu des doutes qui ne sont justifiés par aucune raison de quelque conséquence.

Si les hiéroglyphes ont autrefois constitué une écriture ordinaire et d'un usage général, si la connoissance en a été si répandue et s'est conservée si tard, le défaut de secours est donc la seule cause qui nous empêche d'en retrouver le sens. Ceux qui nous restent sont en effet bien foibles et en bien petit nombre; mais ce doit être une raison de plus pour les réunir tous, et pour les employer méthodiquement, c'est-à-dire, en en tirant tout le parti possible, et en appliquant chacun de ces secours aux diverses parties de la question qui doivent en recevoir le plus de jour: car, c'est une grande erreur de croire qu'on gagne rien à s'adresser au hasard, et qu'en quelque matière que ce soit le désordre puisse être bon à quelque chose.

Le premier et le plus indispensable de tous les secours, est une connoissance approfondie du copte, de ce précieux reste de l'antique langue égyptienne. C'est par-là seulement qu'on peut à présent se former quelque notion du génie de cette langue, dans la formation de ses mots et de ses phrases, des règles de construction, de la latitude assignée à une même expression, et de la nature des tropes qui lui procurent des acceptions variées, du nombre des radicaux, et des règles qui en font naître les dérivés, de l'espèce des formatives et autres particules affixes ou infixes; en un mot, de tout ce qui tenoit à la constitution grammaticale du langage des Égyptiens, et de ce qui, par conséquent, devoit avoir un certain degré d'influence sur leur style, quand ils écrivoient en hiéroglyphes. Tout cela est absolument nécessaire à savoir pour appliquer aux deux genres d'écriture usités chez eux, les procédés ordinaires du déchiffrement, retrouver la division des phrases, marquer le retour plus ou moins fréquent de certains mots, &c.

Le second objet n'est guère moins important que le premier. Il s'agiroit d'avoir le tableau complet de tous les hiéroglyphes qui ont été observés sur des monumens, soit isolés, soit en composition. Il

---

(1) Voyez, dans le xxxviii.<sup>e</sup> cahier du *Quarterly Review*, l'inscription découverte par le capitaine Caviglia. — (2) Marsham. *Can. chron. sæc. XVI*, ed. Francq. p. 462. — (3) *L. XVII, c. 4*, ed. Jac. Gronov. p. 125, sqq.

faudroit avoir soin de les recueillir sur des inscriptions où ils fussent tracés avec de grandes dimensions, pour éviter la confusion qui pourroit avoir lieu entre des signes analogues, et les inconvéniens qui naîtroient, dans les premiers momens, de l'usage des abrégés, ou de l'emploi des hiéroglyphes linéaires, dans l'écriture hiératique. On sent bien aussi qu'il faudroit consulter les monumens eux-mêmes, ou des empreintes faites avec soin; car, pour un pareil but, les meilleures planches laisseroient trop d'incertitudes; elles pourroient entraîner dans des méprises graves, et dont il seroit impossible de prévoir les suites. Ce tableau devroit être accompagné par-tout de citations, pour pouvoir recourir aux originaux, comparer les passages similaires, et les diverses positions des mots, distinguer ce qui est constant de ce qui peut varier, isoler les formules, et les membres de phrases qui se reproduisent avec ou sans modifications; séparer, s'il étoit possible, les hiéroglyphes figuratifs, de ceux qui remplissent les fonctions de signes serviles; déterminer le nombre total des uns et des autres, nombre qui ne doit pas être fort considérable, pour le comparer à celui des radicaux et des particules dont on a la connoissance par le copte.

Ce n'est qu'après qu'on auroit rédigé le tableau dont on vient de parler qu'on pourroit porter un jugement définitif sur le vocabulaire hiéroglyphique d'Horus Apollo, dont les explications n'ont rien d'in vraisemblable, et dont la composition, quelle que soit l'opinion des savans sur l'auteur de ce petit catalogue, remonte incontestablement à un temps où les hiéroglyphes étoient encore lus et compris. On pourroit enrichir de quelques signes la série des deux cents hiéroglyphes environ qui s'y trouvent expliqués, en recueillant ceux dont divers auteurs, tels que Diodore de Sicile (1), Hérodote (2), Clément d'Alexandrie (3), Plutarque (4) et Damascius (5) ont fait connoître le sens. Par malheur ces hiéroglyphes expliqués sont presque tous de la classe de ceux qu'on employoit métaphoriquement dans un sens éloigné de celui que leur figure auroit indiqué naturellement. Les anciens devoient être frappés plus vivement de ces acceptions détournées, que des sens matériels des hiéroglyphes primitifs et de la valeur des signes grammaticaux qu'il nous importeroit bien plus de connoître. De plus, quand le sens d'un caractère hiéroglyphique nous est connu, il est encore fort difficile de le retrouver au milieu des autres: car comment distinguer les unes des autres les

---

(1) Diod. l. III, c. 4, p. 430. — (2) Herod. l. II, §. 102. — (3) Clem. Alex. Strom. l. V, c. 7, p. 671. — (4) In *Is. et Osir.* u. s. — (5) In *Photii Biblioth.* ed. Schott. p. 1047.



différentes figures d'oiseaux qui avoient des sens si différens ; la corneille, la huppe, la perdrix, le moineau, les représentations d'objets d'arts, de meubles ou d'instrumens dont la forme ne nous est pas connue. Le nom de l'Égypte s'écrivoit, selon Hørus Apollo, avec un cœur au-dessus d'un autel ou d'un encensoir (1) ; mais la forme qu'on donnoit à ces objets est un peu arbitraire, et l'on peut être embarrassé pour les reconnoître. On représentoit les lettres en réunissant une écritoire, un crible et un roseau (2) ; mais nous ignorons comment les Égyptiens faisoient leurs cribles et leurs écritoires. C'est-là une très-grande difficulté : mais on conçoit qu'une étude suivie des inscriptions hiéroglyphiques pourroit la faire surmonter en partie.

Celle de toutes dont l'examen eût été le plus profitable, si le hasard nous l'eût conservée entière, est celle qui contient le décret en l'honneur de Ptolémée Épiphane, et qu'on désigne communément par le nom d'inscription de Rosette. Sans les fractures, qui ont fait perdre une portion considérable de la partie hiéroglyphique, il n'eût sans doute pas été très-difficile de la déchiffrer, à l'aide de la traduction en grec et en caractères épistolographiques qui s'y trouvoit jointe. Le déchiffrement de cette dernière partie a été entrepris et pourroit peut-être se pousser plus loin. Quant aux hiéroglyphes restans, on a aussi tenté de les analyser ; on s'est même flatté de les avoir interprétés : mais la seule preuve qu'on en pourroit donner seroit un lexique avec des renvois aux quatorze lignes de l'inscription ; et cette preuve n'a pas été fournie. On a parlé récemment d'une autre inscription bilingue, trouvée en Égypte par notre zélé voyageur français, M. Cailliaud : on doit souhaiter d'autant plus de pouvoir s'en procurer, qu'une seule découverte de ce genre peut avancer considérablement la connoissance des hiéroglyphes. L'obélisque Pamphyle, dont, quoi qu'en ait dit Kircher, la traduction conservée par Ammien Marcellin fait très-probablement connoître le véritable sens, peut être assimilé à l'inscription de Rosette ; et c'est aussi un sujet très-convenable pour des essais de déchiffrement.

Beaucoup de tableaux recueillis dans les monumens d'Égypte, et où des scènes diverses sont accompagnées d'inscriptions qui paroissent s'y rapporter, peuvent aussi devenir l'objet d'un travail utile (3) ; mais

(1) *De Sacr. Egypt. not.* l. 1, c. 18. — (2) *Ib.* c. 34. — (3) C'est une comparaison de ce genre qui a conduit M. Jomard à une détermination plausible des signes numériques des Égyptiens. Nous ignorons par quel procédé le D. Young étoit parvenu au même résultat (*Suppl. à l'Encycl. britann.* art. *Egypt*), et il nous est, par la même raison, impossible d'émettre une opinion éclairée relativement au reste du travail conjectural entrepris par ce savant Anglais sur le même sujet.

c'est là sur-tout qu'il importe de se préserver de l'esprit de système, et de se mettre en garde contre la manie des interprétations métaphysiques et mythologiques. On n'entend pas ce qui est relatif à des actions matérielles, et l'on veut expliquer des opinions inconnues. On voit des hommes, des chevaux, des barques, des combats; le texte égyptien reste muet; et on le fera parler éloquemment sur l'immortalité de l'âme, les opérations secrètes de la nature et les attributs de la première cause. Il est évident qu'une marche inverse seroit d'accord avec la raison: mais il en coûte beaucoup d'avouer son ignorance, et fort peu de laisser errer son imagination. Telle est la source de la plupart des hypothèses qu'on a faites jusqu'à présent pour l'explication des hiéroglyphes.

L'étude du chinois me paroîtroit aussi un utile secours; mais je voudrois qu'elle fût philosophique et éclairée, et qu'on ne commençât pas par poser ce qui est en question, en affirmant que telle figure égyptienne signifie telle chose, parce que telle autre figure, à-peu-près semblable, a pu signifier en chinois telle autre chose qui a quelque rapport avec la première. La connoissance du chinois auroit un avantage pour un esprit juste; elle feroit voir comment a procédé cette nation, qui a renoncé à l'emploi de l'écriture alphabétique, pour s'attacher à l'usage de l'écriture figurative. Deux peuples qui partent du même point et qui sont engagés dans la même route, doivent, même sans communication et sans influence réciproque, se rencontrer quelquefois. Dans quelles circonstances l'écriture figurative doit-elle inévitablement se détourner de son objet primitif, et s'appliquer à l'expression des sons? Jusqu'à quel point s'accorde-t-elle avec le développement des moyens de la grammaire! Quelle influence exerce-t-elle sur la construction des phrases! Comment se forment les adjectifs, les verbes, les particules! Quelle espèce de tropes sont les plus ordinaires, et quel génie particulier l'emploi des figures symboliques imprime-t-il au style et à la phraséologie! Toutes ces questions, et beaucoup d'autres encore, trouveroient leur solution dans l'étude approfondie de la paléographie chinoise, et ce seroient d'utiles renseignemens pour le déchiffrement des hiéroglyphes. Je mets tout-à-fait de côté les rapports d'opinions religieuses ou scientifiques, d'usages ou de pratiques qu'on pourroit observer chemin faisant, et qui fortifieroient l'idée d'une communauté d'origine, ou d'une antique communication entre les deux peuples. Ce seroit là un résultat et non un moyen: il ne faudroit pas s'en effrayer, si l'on y étoit conduit naturellement; mais il faut bien moins encore le supposer d'avance, l'expérience ayant prouvé qu'une idée de ce genre,



une fois établie dans la tête de l'homme le plus judicieux, l'empêche de voir ce qui est, et le dispose à voir ce qui n'est pas; deux choses également préjudiciables à l'intérêt des recherches qui n'ont pour objet que la vérité.

En traçant succinctement le tableau de ce qu'il faudroit faire pour essayer de lire les hiéroglyphes, j'ai exposé en même temps le tableau de ce qu'on n'a pas fait jusqu'à présent. Je suis bien éloigné d'assurer qu'en suivant cette marche, on atteindroit le but; mais il me paroît constant qu'on ne l'atteindra jamais en ne la suivant pas. Par des travaux dirigés dans cet esprit, on épuiserait au moins la question, on s'assurerait si elle est insoluble, on ôteroit tout prétexte à ces divagations qui ont égaré des esprits capables de mieux faire. Ce seroit quelque chose de produire un bon ouvrage sur les hiéroglyphes; ce seroit beaucoup aussi d'éclairer d'avance les imitateurs de Kircher et de Needham sur les inconvéniens de la route qu'ils auront à parcourir.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

---

*DU SIÈGE ET DE LA NATURE DES MALADIES, ou Nouvelles Considérations touchant la véritable action du système absorbant dans les phénomènes de l'économie animale; par M. Alard, D. M., chevalier de la Légion d'honneur, médecin en chef adjoint de la Maison royale de Saint-Denis, de l'Académie royale de médecine de Paris, médecin consultant, &c.: tome II, in-8.°, de 577 pages. A Paris, chez J. B. Baillière, libraire, rue de l'École de médecine, n.° 16, 1821.*

DANS la première partie (1), M. Alard a établi l'existence et le système des vaisseaux absorbans, d'après l'anatomie et la physiologie. Il applique, dans la deuxième, les connoissances qu'il en a tirées, à l'influence de ces organes sur les maladies; huit chapitres y sont consacrés.

Le premier traite de l'influence des vaisseaux absorbans, cutanés, cellulaires et muqueux, dans les phénomènes fébriles;

Le deuxième, de celle des mêmes vaisseaux dans les phénomènes contagieux fébriles;

---

(1) Voyez le *Journal* de février 1821.

Le troisième, de celle des mêmes vaisseaux dans la production des phénomènes inflammatoires;

Le quatrième, de celle des mêmes vaisseaux sur les diverses exhalations morbifiques;

Le cinquième, de celle des mêmes vaisseaux dans les maladies du système nerveux;

Le sixième, de celle des mêmes vaisseaux dans la propagation des maladies épidémiques et contagieuses;

Le septième, de celle des mêmes vaisseaux dans les *médications*.

Le huitième est la conclusion et le résumé de l'ouvrage.

Quesnay (1) se plaignoit autrefois de ce que *les médecins, ayant eu des idées si différentes, si vagues, si confuses, si obscures de la fièvre, et n'en ayant pas réduit l'essence à une lésion simple, réelle et primitive, n'en avoient pu déterminer, ni le mécanisme, ni le siège, ni les effets, ni les symptômes, ni les signes certains, ce qui leur faisoit attribuer à cette maladie beaucoup d'effets qui ne lui appartiennent pas, tandis qu'ils en ignoroient d'autres qu'elle produit nécessairement, mais qui se dérobent à nos sens*. Il croit que la fièvre dépend d'une irritation locale, dont la cause et le lieu sont souvent inconnus. Il y a sans doute de la vérité dans cette plainte; mais Quesnay est allé trop loin: car il n'est pas exact de dire que les médecins ne connoissent ni les effets, ni les symptômes, ni les signes certains de la fièvre. Ils peuvent ne pas savoir ce qui lui donne lieu et où est son siège; mais, en prenant pour exemple une fièvre intermittente, ils n'ignorent pas qu'elle commence par du frisson, qui est suivi de chaleur et de sueur: voilà donc des effets et des symptômes connus. M. Alard, en s'appuyant jusqu'à certain point de l'autorité de Quesnay, ne lui accorde pas plus qu'il ne doit, et n'entre dans son sentiment qu'autant qu'il pense comme lui que les médecins ne sont pas fixés sur l'essence et le siège de la fièvre. Sydenham l'a définie, *conamen naturæ ad expellendam materiem morbificam*: mais quelque claire que paroisse cette définition, on n'en a pas moins regardé la fièvre comme un être abstrait, un principe vague dans l'économie animale. Aujourd'hui M. Alard s'attache à faire voir, non pas ce qu'elle est en elle-même, mais l'influence qu'ont sur ce phénomène les vaisseaux absorbans.

Suivant l'auteur, lorsque, de nos jours, on a reconnu qu'il ne pouvoit exister de maladie sans qu'elle eût son siège fixe dans quelqu'un de nos organes, on a été entraîné, par les résultats mal appréciés des ouvertures

---

(1) *Traité des fièvres*, tom. I, p. 180.



de cadavres, à nier l'existence des fièvres essentielles, et à n'attribuer les phénomènes pyrexiques qu'à l'inflammation des membranes muqueuses.

Mais la lecture attentive des ouvrages de Pinel, de Frédéric Hoffman et des médecins qui ont suivi leurs traces, ainsi que l'observation scrupuleuse de la nature, et des phénomènes qu'elle déploie dans les mouvemens fébriles, portent également l'auteur à croire que ces mouvemens ont leur principal siège dans la peau d'abord, et successivement dans le tissu cellulaire et les membranes muqueuses; que c'est dans l'ensemble de ces organes, dont les vaisseaux absorbans forment, comme nous l'avons dit dans la première partie, une sorte de système capillaire général, que s'opèrent ces déplacemens d'humeurs, ces flux et reflux signalés par tous les praticiens dans les fièvres ou les pyrexies; et voici comment il explique sa pensée.

Dans la peau, le tissu cellulaire et les membranes muqueuses, l'entrecroisement des vaisseaux absorbans étant plus lâche que partout ailleurs, le jeu doit en être plus libre; un grand nombre de ces vaisseaux s'y trouvent vides la plupart du temps; ils doivent y jouir d'une existence plus indépendante, d'une action plus vive et plus naturelle; ce qui, joint à la vaste étendue de ces organes, à leur intime liaison entre eux et avec les autres parties, au genre, à l'activité de leurs fonctions, à leur position extérieure, concourt à rendre ces organes le siège de la maladie la plus fréquente, et dont les phénomènes se rattachent toujours par quelque côté à ceux des autres maladies.

M. Alard croit que tout ce que l'anatomie et la physiologie nous ont déjà fait connoître de l'organisation des fonctions, des nombreuses sympathies de ces trois organes, et de l'immense proportion de vaisseaux absorbans qui entrent dans leur texture intime, nous donne la clef de ces désordres généraux, qu'on s'imaginait être indépendans de toute affection locale, parce qu'on avoit négligé de tenir compte des altérations qui se manifestent dans les tissus dermoïdes, cellulaires et muqueux, durant le cours des effervescences fébriles, et qu'on étoit loin de se faire une idée de l'importance de l'action des vaisseaux absorbans, soit dans l'état de santé, soit dans l'état de maladie. Il faut voir dans l'ouvrage le détail des preuves, et les développemens que l'auteur donne à l'appui de son opinion. Il nous suffira de dire que cette première base posée, il passe successivement en revue tous les phénomènes fébriles, dont il fait une rigoureuse analyse. Il en tire la conséquence que certains de ces phénomènes se déploient

de préférence sur la peau et dans le tissu cellulaire sous-cutané, certains autres sur les membranes muqueuses et dans le tissu cellulaire muqueux, et qu'il en existe qui paroissent avoir leur source dans les organes cérébraux et nerveux. Il entre ensuite, sur chacune des espèces de fièvres, dans des considérations étendues, que nous croyons inutile de rapporter ici.

Dans un résumé du premier chapitre, M. Alard rappelle les principaux élémens fébriles qu'il a établis. Le premier est l'*inflammatoire*, qui attaque toujours une nature vigoureuse et sensible, et dont le siège spécial est sur les vaisseaux absorbans artériels ou d'exhalation; le second est l'*adynamique*, qui frappe de préférence des individus affaiblis, usés par les excès, la misère ou les progrès de l'âge; le troisième est le *bilieux*, si étroitement lié avec le premier par une partie de ses phénomènes, et avec le second par le siège qu'il occupe, que l'on peut assurer qu'il participe des deux natures, comme l'âge dans lequel il sévit de préférence tient le milieu entre l'époque de la nutrition et celle de la décomposition; le quatrième est le *muqueux*, ayant son siège de prédilection dans les vaisseaux absorbans lactés et lymphatiques; le cinquième est l'*ataxique* ou le *nerveux*, qui saisit tous ceux que des chagrins prolongés, des travaux de l'esprit, des excès vénériens, ou toute autre cause semblable, ont plongés dans l'énervation, accompagnée d'une trop grande susceptibilité nerveuse.

M. Alard a exposé, à la fin du premier chapitre, les caractères propres à distinguer les fièvres et les inflammations, maladies réellement indépendantes les unes des autres, quoique pouvant se compliquer selon les circonstances. Dans le second chapitre, il fait voir que nulle part ces complications ne sont aussi frappantes et aussi funestes que dans les contagions fébriles; il fait voir que c'est sur-tout dans ces affections que les phénomènes de la fièvre se confondent avec ceux de l'inflammation.

Par l'analyse que l'auteur expose des symptômes divers de la petite vérole, de la rougeole, de la scarlatine, du typhus, de la fièvre jaune et de la peste, il démontre que, dans ces affections comme dans les fièvres essentielles, le mal se trouve spécialement fixé, tantôt sur la peau et le tissu cellulaire sous-cutané, tantôt sur les membranes muqueuses et le tissu cellulaire abdominal, tantôt sur le système nerveux, et que, seulement dans ce cas, ces sortes de lésions ne marchent jamais isolées, ou simplement escortées de lymphaties secondaires; mais qu'elles se présentent deux à deux, trois à trois, et



déterminent des accidens locaux si intenses, qu'il en résulte toujours une altération de tissu plus ou moins grave, plus ou moins irrémédiable. Bien que les contagions fébriles s'amalgament en quelque sorte avec les phénomènes inflammatoires, elles ont cependant des nuances particulières qui ne permettent pas de les confondre avec les fièvres ou avec les inflammations.

La lecture du troisième chapitre, consacré aux inflammations, fournit de nouvelles raisons de croire que les fièvres et les inflammations, siégeant sur le même système de vaisseaux, ne diffèrent que par quelques nuances d'étendue, d'intensité et de concentration.

C'est naturellement encore le même siège qu'on doit reconnoître à ces sortes d'altérations, dont le principal phénomène est l'exhalation déréglée des liquides, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, puisqu'il est impossible de ne pas attribuer ces phénomènes à l'action des mêmes vaisseaux que l'on a vus produire les déviations et les congestions fébriles : aussi l'auteur place-t-il, dans le quatrième chapitre, sous le titre général d'*exhalations morbifiques*, les hémorrhagies actives, les hémorrhagies passives, et les différens flux séreux, lymphatiques, et même flatulens.

Il seroit superflu de continuer plus long-temps l'exposé détaillé de la doctrine de M. Alard. Nous avons donné, en terminant le compte rendu du premier volume, un court résumé de ce qu'il contenoit. Nous rappellerons ici les points qu'il a traités dans le deuxième volume. En passant de la considération des constitutions naturelles à chaque âge, à celle des maladies, il retrouve les mêmes fractions du système absorbant; il a remarqué des phénomènes semblables pour chacune de ces fractions: selon que l'irritation est fixée sur tel ou tel genre de vaisseaux absorbans, elle donne lieu à telle ou telle maladie; par exemple, si c'est sur des vaisseaux absorbans artériels, il en résulte ou des fièvres, ou des inflammations, ou des exhalations. Enfin, M. Alard termine ainsi le résumé de son ouvrage: « De ce qui » précède, dit-il, on peut conclure que, sous quelque face que nous » considérons l'économie animale, nous avons toujours de nouvelles » raisons de nous convaincre qu'un seul mode d'action produit les » mouvemens morbifiques, et que de la différence du siège de l'irri- » tation dépend uniquement la différence des maladies: c'est ce que » chaque page de ce livre démontre évidemment; c'est ce qu'avoit dit » avec autant de justesse que de pénétration, cet ancien dont nous » avons emprunté les paroles qui nous servent d'épigraphe: *Morborum » omnium unus et idem modus est; locus verò ipse eorum differentiam facit.* »

L'ouvrage de M. Alard est le fruit d'une méditation profonde sur le système des vaisseaux absorbans; il s'est pénétré des écrits des physiologistes les plus éclairés, il a balancé et discuté leurs opinions, et exposé la sienne. Il est arrivé à reconnoître que cette sorte de vaisseaux influoit singulièrement sur les phénomènes de l'économie animale, et particulièrement sur les maladies. Cette doctrine d'un homme laborieux, soumise à l'examen de ceux qui s'occupent d'une science où il est permis d'établir des systèmes, ne peut qu'être accueillie; elle suppose dans l'auteur des réflexions que peu de personnes sont en état de faire.

TESSIER.

---

*SUR L'AIMANTATION imprimée aux métaux par l'électricité en mouvement : lu à la séance publique de l'Académie des sciences, le 2 avril 1821, par M. Biot.*

Si l'on veut juger, par une épreuve évidente, combien la méthode expérimentale et mathématique, maintenant adoptée dans les sciences, est préférable à l'esprit de système qui l'a précédée pendant tant de siècles, que l'on examine la rapidité avec laquelle on poursuit, on étend aujourd'hui les nouveaux phénomènes que l'observation ou le hasard découvre, et que l'on compare la fécondité, la sûreté de ces recherches, avec l'incertitude et la stérilité des conceptions hypothétiques imaginées par les plus grands génies de l'antiquité. Cependant la nature s'offroit à l'observation des anciens comme à la nôtre, et le hasard a souvent parlé pour eux comme pour nous. Mais quel parti ont-ils su tirer de ses avertissemens ! Il leur avoit montré que l'ambre et les autres résines acquièrent par le frottement la propriété d'attirer les corps légers qu'on leur présente; en ont-ils déduit les premières lois de l'électricité ! Il leur avoit appris que l'aimant attire le fer, et lui communique le même pouvoir par son contact. Ils n'ont pas fait sortir de cette indication les plus simples lois de l'action magnétique. Le vrai système du monde s'est laissé aussi entrevoir à leurs regards : il n'a été pour eux qu'un sujet de disputes et de conjectures; ils ne l'ont ni prouvé, ni calculé. Maintenant ces mêmes vérités, qui étoient restées devant leurs yeux pendant deux mille ans, se sont développées chez nous en deux siècles; elles ont engendré une multitude de résultats dont les anciens ne pouvoient avoir aucune idée; et telle est la rapidité



avec laquelle s'accroît tous les jours le trésor de nos connoissances, que nous-mêmes, dans le court espace de quelques années, nous avons vu éclore plusieurs classes entières de phénomènes, et s'ouvrir comme des mines nouvelles de faits et de propriétés naturelles, dont personne n'avoit jusque-là soupçonné l'existence. Tels ont été le galvanisme et la polarisation de la lumière. Or, si le hasard, j'entends un hasard observé, a fait souvent jaillir les premiers indices de ces découvertes, on comprend que ce bonheur n'a pu être que d'un moment, et que la force constante d'une méthode de philosophie sûre et féconde a pu seule faire sonder les nouveaux filons, les approfondir, les suivre sans écart, en extraire les richesses inattendues qu'ils renfermoient, et pénétrer enfin jusqu'à ce terme, toujours trop voisin de nos premiers efforts, où des résistances d'une nature nouvelle et inconnue arrêtant nos travaux, nous contraignent d'attendre qu'un homme d'un génie supérieur, ou qu'un nouveau coup du hasard, vienne percer les obstacles au-delà desquels la nature a caché d'autres trésors.

Les phénomènes dont je vais vous entretenir offrent un nouvel et frappant exemple de cette marche assurée des sciences physiques. Découverts, il y a seulement peu de mois, à Copenhague, par le professeur Oersted, d'une manière tout-à-fait imprévue, ils ont été suivis avec tant d'ardeur et de succès, que déjà presque tout ce qu'ils pouvoient offrir à la simple observation est fixé, et que ce qui reste au-delà commence à être enveloppé de difficultés inaccessibles. Chargé de vous présenter le tableau de ces nouvelles richesses, j'ai besoin de réclamer beaucoup d'indulgence. Le progrès continu des sciences les éloignant toujours davantage du cercle des idées habituelles, l'exposition de leurs découvertes devient de jour en jour plus difficile et plus austère : comme elles ne veulent plus de vains systèmes, mais des lois précises, leurs opérations les plus importantes sont des mesures, leurs instrumens les plus puissans des calculs, leurs résultats les plus sublimes, des abstractions. C'est avec ce maintien sévère qu'elles doivent désormais s'offrir : ayant également à craindre de rebûter l'attention par des détails trop arides, et de se dégrader elles-mêmes en sacrifiant au desir de plaire, la précision et la certitude qui font tout le mérite de leurs travaux. J'essaierai de passer entre ces deux écueils : mais le sujet qui m'est donné m'effraie ; car, malgré la nouveauté des phénomènes qu'il renferme, malgré leur singularité, leur extrême importance, la difficulté de les peindre clairement par le seul secours des paroles est si grande, que je n'aurois jamais osé entreprendre de la vaincre, si l'on ne m'en avoit fait un devoir.

Pour faire comprendre ces phénomènes, il faut d'abord expliquer la construction de l'appareil électrique qui les produit. Personne n'ignore que, depuis environ vingt années, la physique s'est enrichie d'un instrument merveilleux dû au génie de Volta, et appelé de son nom l'*appareil voltaïque*, à l'aide duquel on peut exciter et diriger à travers tous les corps un courant rapide et continu d'électricité. Cet instrument est fondé sur la propriété qu'ont toutes les substances de différente nature de développer de l'électricité, non-seulement quand on les frotte les unes contre les autres, mais encore par leur contact mutuel. Ainsi lorsqu'on pose une plaque de zinc, par exemple, sur une plaque de cuivre, en les tenant l'une et l'autre par des tiges de verre ou de résine qui empêchent toute transmission de l'électricité entre elles et les corps environnans, on trouve que les deux principes électriques qui existoient primitivement, combinés et neutralisés l'un par l'autre dans ces plaques, comme dans tous les autres corps de la nature, n'y conservent point leur équilibre; mais que, par le seul effet du contact, ils se distribuent entre elles autrement que lorsqu'elles étoient séparées; et, si l'on retire les deux plaques du contact, pour constater ce changement d'état par les épreuves électriques ordinaires, on reconnoît que le zinc a pris un excès de l'espèce d'électricité que l'on désigne par la dénomination de *vitrée*, tandis que le cuivre a pris un excès égal de l'autre espèce d'électricité que l'on appelle *résineuse*, de façon que si ces deux excès étoient réunis de nouveau l'un à l'autre, ils se neutraliseroient mutuellement, comme ils le faisoient dans les deux plaques avant qu'elles fussent mises en contact. Le déplacement d'électricité opéré dans l'expérience précédente peut être rendu plus considérable en n'isolant qu'une des deux plaques, celle de zinc, par exemple, et faisant communiquer l'autre avec la terre, ou seulement avec des corps qui aient un assez grand volume pour pouvoir, sans changer sensiblement leur état propre, lui fournir les quantités d'électricité qu'exige son contact avec le zinc : alors le zinc prend toujours de l'électricité vitrée au cuivre; mais celui-ci, pouvant en retirer indéfiniment de la terre, ou, en général, des corps sur lesquels il repose, se remet perpétuellement dans l'état naturel; et l'électricité vitrée répandue sur le zinc, n'étant plus attirée vers le cuivre par un excès d'électricité résineuse, peut y être maintenue par le contact en bien plus grande quantité qu'auparavant.

Cette rupture de l'équilibre électrique s'opère dans le contact mutuel de toutes les substances de différente nature; mais elle s'y fait avec des énergies très-inégales: elle a lieu au plus haut degré entre les



métaux, et elle est presque nulle entre les métaux et les liquides. D'après cela, si l'on forme deux couples de plaques métalliques, pareils à celui que nous venons de décrire, et qu'on les pose l'un sur l'autre, en les séparant par une petite couche d'eau, ou de quelque autre liquide conducteur de l'électricité, cette petite couche ne troublera point l'état électrique des métaux en contact avec elle. Ainsi elle n'empêchera pas les deux électricités de se partager dans chaque couple comme s'il existoit seul; mais elle deviendra entre les deux couples un moyen de communication qui permettra au couple supérieur de tirer son excès électrique du couple inférieur sur lequel il repose, de même que celui-ci tire le sien de la masse de la terre, sur laquelle nous le supposons placé; et comme le zinc de ce couple inférieur possède déjà un excès d'électricité vitrée, résultant de son contact avec le cuivre, l'autre couple partage d'abord cet excès dans toute sa surface, et il s'y établit en outre un nouvel excès, en vertu du contact des plaques qui le composent. Le second couple se trouve donc un peu plus électrisé que le premier; un troisième, placé sur les deux autres; s'électrise encore davantage, et, en accumulant ainsi les couples, on forme la colonne électrique inventée par Volta. Quand on veut employer un grand nombre des couples, ou des couples formés de grandes plaques, ce qui augmente proportionnellement les quantités d'électricité développées; on abandonne le système de superposition, qui deviendroit incommode, et l'on suspend tous les couples, parallèlement les uns aux autres, à une même tringle de bois qui permet de les plonger simultanément dans des vases de verre remplis de liquide conducteur: c'est ainsi que sont disposés presque tous les appareils voltaïques maintenant employés par les physiciens.

Quand une même personne touche des deux mains les plaques extrêmes, ou, comme on les appelle, les deux pôles d'un appareil semblable, tous les excès d'électricité qui se trouvent distribués sur les différens couples s'écoulent à travers ses organes. Alors chaque couple n'ayant plus l'état électrique exigé par son rang dans la série et par le contact mutuel des plaques qui le composent, aspire, à travers les couples qui le précèdent, l'excès de l'électricité qu'il doit acquérir; et lorsque les liquides interposés sont de nature à établir entre les couples une communication suffisamment libre, cette succession perpétuelle de pertes faites et réparées au même instant produit un courant électrique très-rapide, qui, transmis à travers les organes, les secoue violemment, même après la mort.

Lorsque ce courant électrique est conduit dans des fils métalliques

très-fins, qui le resserrent, dans son passage, il les échauffe, les confond et les brûle. S'il traverse des substances liquides, il écarte et désunit leurs élémens; en un mot, il produit tous les effets que l'on peut attendre du choc continuel d'une foible électricité animée d'une vitesse infinie.

Mais, ce que personne n'avoit soupçonné, avant que M. Oersted en fit la remarque, le courant possède encore un autre pouvoir. Lorsqu'il parcourt des corps métalliques d'une nature quelconque, il leur donne momentanément la vertu magnétique; ils deviennent alors capables d'attirer le fer doux et non aimanté. Si on leur présente une aiguille d'acier déjà aimantée, ils attirent un de ses pôles et repoussent l'autre, mais seulement selon les parties de leur surface qu'elle regarde. Enfin, ce qui complète les caractères d'une action magnétique, ils n'agissent point sur des aiguilles d'argent ou de cuivre, mais seulement sur les substances susceptibles d'aimantation. Ces effets ne subsistent que sous l'influence du courant électrique. Si l'on arrête la circulation de l'électricité, en rompant les communications établies entre les deux pôles de l'appareil voltaïque, ou même si l'on ralentit beaucoup sa vitesse, en faisant communiquer ces pôles par de mauvais conducteurs, aussitôt le pouvoir magnétique cesse, et les corps qui l'avoient reçu rentrent dans leur état d'indifférence habituel.

Ce simple aperçu nous découvre déjà bien des propriétés nouvelles: tous les procédés employés jusqu'à présent pour aimanter les corps n'avoient produit d'effet que sur trois métaux purs, le fer, le nickel et le cobalt, et sur quelques-uns de leurs alliages; tels que l'acier, par exemple, qui n'est qu'un alliage de fer avec une petite quantité de charbon. Jusqu'ici on n'avoit jamais pu rendre magnétique ni l'argent, ni le cuivre, ni aucun autre métal: le courant électrique leur donne à tous cette propriété; de plus, il la leur donne passagèrement par sa présence; enfin, comme on va le voir tout-à-l'heure, il la répartit dans toute la masse d'une manière également singulière, et qui ne ressemble point à ce que nous produisons, quand nous développons le magnétisme par nos procédés d'aimantation ordinaires, qui consistent en des frictions longitudinales opérées avec des aimans.

Pour produire ces nouveaux phénomènes de la manière la plus simple, il faut, comme l'a fait M. Oersted, établir la communication entre les deux extrémités de l'appareil voltaïque par un simple fil ou cordon de métal, qui puisse être aisément dirigé et courbé en tous sens: on dispose ensuite, sur un pivot à pointe fine, une aiguille aimantée horizontale, bien mobile; et lorsqu'elle s'est fixée sur la direction que lui assigne la force magnétique du globe terrestre, on prend une portion



flexible du fil conducteur ou jonctif, comme l'appelle M. Oersted, et l'ayant tendue parallèlement à l'aiguille, on l'approche doucement d'elle, soit par-dessus, soit par-dessous, ou à droite, ou à gauche; aussitôt on la voit dévier; et, ce qui n'est pas moins remarquable, le sens de sa déviation change selon le côté par lequel le fil jonctif se présente à elle. Pour faire bien comprendre cet étonnant phénomène, et en fixer nettement les particularités, supposez que le fil jonctif s'étende horizontalement du nord au sud, dans la direction même du méridien magnétique où l'aiguille se fixe, et que son extrémité nord soit attachée au pôle cuivre de l'appareil voltaïque, l'autre l'étant au pôle zinc. Concevez encore que la personne qui fait l'expérience regarde le nord, et par conséquent le pôle cuivre du fil: cela posé, lorsque le fil est placé au-dessus de l'aiguille, le pôle nord de celle-ci marche vers l'ouest; si le fil est placé au-dessous, ce pôle marche vers l'est; si l'on porté le fil à droite ou à gauche, l'aiguille n'est plus déviée latéralement, mais elle perd son horizontalité. Dans le premier cas, son pôle nord s'élève; dans le second, il s'abaisse: or, en transportant ainsi le fil jonctif tout autour de l'aiguille, suivant des directions parallèles entre elles, on ne fait que le lui présenter par des côtés différens de son contour circulaire, sans altérer en rien la tendance propre de l'aiguille vers les pôles magnétiques terrestres. Puis donc que les déviations observées dans ces positions successives sont d'abord dirigées de droite à gauche quand le fil est au-dessus de l'aiguille, puis de haut en bas quand il est à gauche, de gauche à droite quand il est dessous, et enfin de bas en haut quand il est à droite, il faut nécessairement conclure de ces effets que le fil dérange les aiguilles par une force émanée de lui-même, laquelle est dirigée transversalement à la longueur de son axe, et toujours parallèle à la portion de son contour circulaire que l'aiguille regarde: telle est aussi la conséquence que M. Oersted a tirée de ses premières observations. Or, ce caractère révolutif de la force, et révolutif suivant un sens déterminé, dans un milieu qui, comme l'argent, le cuivre, ou tout autre métal, semble parfaitement identique dans toutes ses parties, est un phénomène extraordinairement remarquable, dont on n'avoit jusqu'ici qu'un exemple unique dans les déviations que certains liquides impriment aux plans de polarisation des rayons lumineux. Le premier fait de l'aimantation passagèrement imprimée au fil jonctif par le courant voltaïque, pouvoit s'offrir à un observateur vulgaire; je ne sais même si quelques traces de cette propriété n'avoient pas déjà été aperçues et indiquées: mais avoir reconnu ce caractère particulier de la force, et l'avoir signalé

d'après les phénomènes, sans hésitation, sans incertitude, voilà ce qui appartient réellement à M. Oersted, et ce qui constitue réellement une condition tout-à-fait nouvelle dans le mouvement de l'électricité.

Dès que cette belle découverte fut connue en France, en Angleterre, en Allemagne, elle fit parmi les savans la plus vive sensation : un de nos confrères sur-tout, M. Ampère, s'empressa de la confirmer dans toutes ses parties. Saisissant avec sagacité le caractère révolutif de la force imprimée au fil conjonctif, il sut la diriger avec art, et développer habilement les conséquences qui dérieroient de cette singulière propriété. Ses recherches, qui ont précédé celles de tous les autres physiciens français, ont beaucoup occupé l'Académie : mais, comme l'ordre d'exposition, nécessité par la dépendance mutuelle des phénomènes, m'empêche de commencer par elles, j'ai voulu réparer le tort de cette inversion, en rendant dès à présent justice à des travaux qui ont précédé et facilité tous les autres.

Dans les expériences que M. Oersted avoit faites, et que je viens de décrire, on présente le fil conjonctif à des aiguilles d'acier déjà aimantées : on peut donc se demander si l'action alors exercée est propre au fil conjonctif, comme l'action d'un barreau d'acier trempé et aimanté est propre à ce barreau; ou si elle est communiquée au fil par la présence de l'aiguille aimantée, comme on voit le fer doux, qui n'exerce aucun pouvoir magnétique par lui-même, acquérir passagèrement ce pouvoir en présence des aimans. Pour décider cette question, il falloit voir, si un corps non magnétique par lui-même, mais capable de le devenir par influence, comme le fer doux, par exemple, éprouveroit une action sensible à l'approche d'un fil conjonctif traversé par le courant voltaïque. C'est ce qu'a fait M. Arago, en montrant que la limaille de fer s'attache à ces fils; et cette opération, quoique simple, est importante; en ce qu'elle fixe encore un des caractères de la force par laquelle le phénomène est produit.

En général les caractères des forces sont, dans toutes les actions naturelles, ce qu'il est le plus essentiel de rechercher et de déterminer : car, lorsqu'on est parvenu à les reconnoître et à les définir avec rigueur, comme tous les détails des phénomènes n'en sont que des conséquences mécaniques, on a un guide sûr pour les suivre; et, quelque compliquée que leur déduction puisse être, on est certain que tôt ou tard le calcul finira par l'obtenir. Au lieu que, tant qu'on ignore la nature précise des forces, on marche en aveugle parmi les phénomènes; on prend des résultats composés pour des actions simples, on regarde comme des faits nouveaux des répétitions; ou tout au plus des



modifications légères des mêmes faits ; et souvent on croit s'être fort avancé dans ce dédale, quand on se trouve encore à-peu-près au point d'où l'on est parti.

Pour ne pas tomber dans ces inconvéniens, je vais abandonner tout-à-fait l'ordre historique des découvertes, et indiquer ici rapidement ce que l'on a fait pour compléter l'analyse des forces électro-magnétiques que M. Oersted avoit si habilement commencée.

La première chose qu'il falloit découvrir, c'étoit la loi suivant laquelle la force émanée du fil conjonctif s'affoiblit à diverses distances de son axe. Cette recherche a été l'objet d'un travail que j'ai fait avec M. Savart, déjà connu de l'académie par d'ingénieuses découvertes en acoustique. Nous avons pris une petite aiguille d'acier aimantée, de forme parallélogrammique, et, pour la rendre parfaitement mobile, nous l'avons suspendue sous une cloche de verre à un simple fil de ver-à-soie, en lui donnant une situation horizontale ; puis, afin qu'elle fût tout-à-fait libre d'obéir à la force émanée du fil conjonctif, nous l'avons soustraite à l'action du magnétisme terrestre, en plaçant un barreau aimanté à une telle distance, et dans une direction telle, qu'il balançât exactement cette action. Notre aiguille se trouvoit ainsi dans la même liberté de mouvement que s'il n'eût point existé de globe terrestre, ou que nous eussions pu nous transporter avec elle au loin dans l'espace ; alors nous l'avons présentée à un fil conjonctif de cuivre cylindrique, que nous avons tendu verticalement, et auquel nous avons donné assez de longueur pour que ses extrémités, qu'il falloit recourber afin de les attacher aux pôles de l'appareil voltaïque, n'eussent sur l'aiguille, à cause de leur éloignement, qu'une action si foible, qu'elle pût être impunément négligée. Cette disposition représentoit donc l'effet d'un fil vertical indéfini, agissant sur une aiguille aimantée horizontale et libre. Dès que le fil a été animé par le courant voltaïque, l'aiguille s'est tournée transversalement à son axe, conformément au caractère révolutif indiqué par M. Oersted ; et elle s'est mise à osciller autour de cette direction, comme la tige d'un pendule écartée de la verticale oscille autour d'elle par l'effet de la pesanteur. Nous avons compté, avec une excellente montre à secondes de M. Breguet, le temps qu'un certain nombre de ces oscillations, vingt par exemple, exigeoit pour s'effectuer, et, en répétant cette observation à des distances diverses de l'aiguille au fil, nous en avons conclu le décroissement d'intensité des forces, précisément comme on détermine par les oscillations d'un même pendule, les variations de la pesanteur à des latitudes différentes. Nous avons ainsi trouvé que la

force exercée par le fil étoit transversale à sa longueur, et révolutive, comme l'avoit vu M. Ørsted : mais nous avons reconnu en outre qu'elle décroissoit dans un rapport exactement proportionnel à la distance. Toutefois la force que nous observions ainsi n'étoit encore qu'un résultat composé : car, en divisant par la pensée toute la longueur du fil conjonctif, en une infinité de tranches d'une très-petite hauteur, on voit que chaque tranche doit agir sur l'aiguille avec une énergie différente, selon sa distance et sa direction. Or ces forces élémentaires sont précisément le résultat simple qu'il importe sur-tout de connoître, car la force totale exercée par le fil entier n'est que la somme de leurs actions ; mais le calcul suffit pour remonter de cette résultante à l'action simple. C'est ce qu'a fait M. Laplace : il a déduit de nos observations que la loi individuelle des forces élémentaires, exercées par chaque tranche du fil conjonctif, étoit la raison inverse du carré de la distance, c'est-à-dire, précisément la même que l'on sait exister dans les actions magnétiques ordinaires. Cette analyse montrait que, pour compléter la connoissance de la force, il restoit encore à déterminer si l'action de chaque tranche du fil étoit la même dans toutes les directions à distance égale, ou si elle étoit plus énergique dans certains sens que dans d'autres. Je me suis assuré par des expériences délicates que c'est ce dernier cas qui a lieu.

Mais ces tranches elles-mêmes, quelque petites qu'on les suppose, sont encore des masses étendues, figurées, formées par l'assemblage d'une multitude infinie de particules qui sont les élémens du métal même : leur action, que nous appelions tout à l'heure simple, est donc réellement composée encore. Ainsi, pour obtenir la loi abstraite des forces, celle qui doit être le premier principe et la cause déterminante de tous les effets, il faudra trouver comment chaque molécule infiniment petite du fil conjonctif, contribue à l'action totale de la tranche dont elle fait partie : or on ne peut arriver à cette détermination par une épreuve directe, puisque la petitesse infinie des molécules matérielles nous empêche de les étudier isolément. On sera donc réduit à en chercher dans les phénomènes quelque indication vraisemblable, que l'on éprouvera par le calcul dans ses conséquences, afin de voir si elle reproduit exactement tous les faits observés ; et si l'on parvient enfin à imaginer un mode d'action calculable qui offre cet avantage, on pourra l'employer avec assurance comme le principe de tous les phénomènes, soit qu'en effet il se trouve réellement conforme à la manière d'agir de la nature, soit qu'il offre seulement une représentation bornée, mais fidèle, de tous les faits jusqu'à présent connus. C'est ainsi que



les hypothèses sont utiles et même nécessaires à l'esprit humain, lorsque tous les moyens directs d'expérience l'abandonnent; mais il ne doit y recourir que lorsque les faits observables sont simplifiés autant qu'ils peuvent l'être, et il ne doit s'y confier qu'après s'être assuré par le calcul qu'elles renferment comme conséquences tous les faits observés. C'est cet accord qui constitue les théories scientifiques et les distingue des systèmes, autant que la pure et constante lumière du jour est distincte de la lueur trompeuse d'un météore passager.

D'après ce que je viens de dire, on doit voir que la théorie des phénomènes électro-magnétiques est encore loin d'être achevée; et comment pourroit-il en être autrement, depuis si peu de temps qu'ils sont découverts! Mais déjà ce que nous connoissons de la loi des forces, suffit pour expliquer et pour lier ensemble une multitude de résultats, dont je vais indiquer rapidement quelques-uns des plus curieux.

Par exemple, concevons, comme nous l'avons fait plus haut, un fil conjonctif indéfini, tendu horizontalement du sud au nord; présentons-lui latéralement une aiguille aimantée, cylindrique, suspendue de manière à ne pouvoir prendre de mouvement que dans le sens horizontal; et, pour plus de simplicité, soustrayons-la à l'influence du magnétisme terrestre, en neutralisant cette influence par l'action d'un aimant convenablement placé. Cela posé, quand l'aiguille se trouve à la même hauteur que le fil, en sorte qu'elle pointe exactement vers son axe, elle n'est ni attirée ni repoussée; mais si on l'élève au-dessus du fil, elle lui présente un de ses pôles et fait effort pour se porter vers lui. Si au contraire on l'abaisse au-dessous, elle se retourne, présente son autre pôle et est de nouveau attirée; mais si on la retient de manière à la forcer de présenter le même pôle, elle est repoussée, et les effets sont précisément inverses à droite et à gauche du fil.

Tous ces mouvemens sont des conséquences simples et évidentes des forces que le fil et l'aiguille exercent. L'aiguille a deux pôles, situés près de ses extrémités, et de chacun desquels émanent des actions contraires; ainsi l'un attire ce que l'autre repousse, et réciproquement. D'après cela, quand on la présente au fil, elle doit tourner vers lui le pôle attiré et en éloigner l'autre. Maintenant si l'on calcule l'action que le fil exerce sur chacun de ces pôles, en ayant égard au caractère révolutif de la force, ainsi qu'à l'affoiblissement qu'elle éprouve avec la distance, on peut non-seulement aussi prédire ces effets dans leurs généralités, mais donner d'avance en nombre la mesure de tous les mouvemens que l'aiguille exécutera.

Si, au lieu de transmettre le courant électrique à travers un simple

fil, on le fait passer à travers des tuyaux, des lames, ou d'autres corps d'une largeur sensible, dont les surfaces se composent de lignes droites parallèles, on trouve que tous ces corps agissent sur l'aiguille aimantée comme feroient des faisceaux de fils parallèles à leur longueur : ce qui prouve que le pouvoir développé en eux par le courant électrique s'exerce librement à travers leur substance même, et n'est point affaibli par son interposition, comme le rayonnement de la chaleur à travers les corps chauds est affaibli et intercepté par l'interposition de ces corps.

Au lieu de laisser à l'aiguille, dans l'expérience précédente, la liberté de se mouvoir, fixez-la invariablement, mais rendez le fil conjonctif mobile en le suspendant seulement par deux de ses points : alors ce sera lui qui marchera vers l'aiguille ou qui s'en éloignera. En effet, c'est une loi générale de la mécanique, que la réaction est toujours égale à l'action. Si le fil attire ou repousse l'aiguille dans certaines circonstances, il doit, dans les mêmes circonstances, être attiré par lui ou repoussé : cette expérience est due à M. Ampère.

Maintenant ne faites plus agir une aiguille aimantée sur le fil devenu mobile, mais exposez-le à l'action magnétique du globe terrestre, que l'on sait être en tout parfaitement pareille à celle d'un aimant dont les pôles seroient très-éloignés. Cette force fera encore mouvoir le fil conjonctif suivant les mêmes lois, du moins s'il est suffisamment libre, et elle lui imprimera une direction déterminée dans le plan de l'horizon, de même qu'elle dirigerait tout autre corps magnétique : c'est en effet ce que M. Ampère a réalisé.

Enfin, au lieu de présenter un fil conjonctif à un aimant, présentez deux fils conjonctifs l'un à l'autre, dans des situations parallèles; alors si le sens révolutif de la force est le même pour les deux fils, ils tendront à diriger de même une aiguille aimantée qui seroit placée entre eux deux; mais ils tendroient à la diriger en sens contraire, si le sens du mouvement de révolution étoit opposé. Ce sont là de simples conséquences de la loi des forces : or, en essayant ces deux dispositions, M. Ampère a trouvé que, dans la première, les deux fils s'attirent, et que, dans l'autre, ils se repoussent mutuellement. De là on doit conclure deux choses : d'abord, que les fils exercent l'un sur l'autre des actions parfaitement analogues à celles qu'ils exercent sur les aiguilles aimantées; ensuite, que la distribution de ces forces dans chacune de leurs particules est analogue, pour le sens, à ce qu'elle est dans les aiguilles aimantées elles-mêmes. Ces deux conditions nouvelles sur la nature de la force rendent cette expérience fort importante.

Dans les diverses dispositions que nous venons de décrire, les fils



conjonctifs et les aimans s'attirent ou se repoussent principalement par leurs parties les plus voisines; car, pour les autres, leur éloignement affoiblit de plus en plus leur action. D'après cela il est évident que l'on augmenteroit l'énergie des effets, si l'on ramassoit les diverses parties du fil conjonctif, de manière à les rapprocher les unes des autres, en leur conservant toujours le même sens d'action. C'est ce que M. Ampère a réalisé encore en repliant circulairement le fil conjonctif sur lui-même, et formant de ses contours une spirale aplatie, sur le plan de laquelle il agit avec des aimans, comme sur un même côté d'un simple fil.

Parmi les arrangemens qu'il a ainsi formés, un des plus remarquables consiste à enrouler le fil conjonctif autour d'un cylindre de bois ou de verre, de manière à en former une spire allongée. Alors la force émanée de chaque point du fil étant toujours dirigée transversalement à sa longueur, devient, dans chaque élément, de la spire perpendiculaire au plan des anneaux, par conséquent parallèle à la longueur de la spire même. De plus, à cause du caractère révolutif de la force, tous les points intérieurs des différens anneaux exercent, dans l'intérieur de la spire, des forces égales et dirigées dans le même sens; tandis que, dans leur action au dehors, les forces émanées des divers points de chaque anneau se combattent et s'affoiblissent rapidement par l'obliquité. Ainsi la résultante de toutes ces actions doit être beaucoup plus énergique dans l'intérieur de la spire qu'au dehors: c'est en effet ce qui a lieu. Si l'on place dans l'intérieur d'une spire des aiguilles d'acier non aimantées, elles acquièrent en peu d'instans un magnétisme longitudinal permanent et très-sensible, au lieu que, si on les place hors de la spire, elles n'éprouvent rien. Cette expérience est due à M. Arago. M. Davy, sans la connoître, est parvenu de son côté, mais plus tard, à aimanter de petites aiguilles d'acier en les frottant transversalement sur un simple fil conjonctif, ou même en les plaçant à quelque distance de ce fil hors du contact. Ce procédé ne diffère du précédent qu'en ce qu'il emploie la force simple d'un seul fil, force que la spire multiplie.

D'après les notions que nous avons données plus haut sur la construction de l'appareil voltaïque, il est évident que l'électricité qu'il développe n'a pas une autre nature que l'électricité développée par le frottement dans nos machines ordinaires: seulement celle-ci est retenue et fixée, au lieu que l'autre est en mouvement. Aussi, toutes les fois que l'on a fait écouler l'électricité de nos machines, de manière à en former un courant continu, elle a produit absolument les mêmes effets que l'appareil voltaïque. La similitude, ou plutôt l'identité, se soutient

encore dans la production des phénomènes électro-magnétiques. C'est ce que M. Arago a fait voir, en transmettant dans les spires de M. Ampère, non plus le courant voltaïque, mais une succession de très-petites étincelles, tirées d'une machine électrique ordinaire : de petites aiguilles d'acier placées dans l'intérieur de ces spires se sont ainsi aimantées en peu d'instans, et le sens de leur aimantation s'est trouvé déterminé par rapport aux surfaces chargées d'électricité résineuse ou d'électricité vitrée, précisément comme il l'est par rapport aux pôles cuivre et zinc de l'appareil voltaïque. M. Davy est aussi parvenu de son côté à des effets pareils, mais probablement plus foibles, en transmettant l'électricité ordinaire à travers un simple fil métallique, près duquel étoient placées de petites aiguilles d'acier perpendiculaires à sa longueur.

Les dispositions mêmes par lesquelles ces effets ont été obtenus, montrent encore le caractère révolutif de la force magnétique acquise par le fil conducteur : or, puisque cette force est imprimée au fil par la présence des principes électriques qui le parcourent suivant sa longueur, il faut donc que ces principes aient dans leurs mouvemens quelque propriété transversale et révolutive en un sens déterminé, au moyen de laquelle ils excitent ou exercent eux-mêmes le pouvoir que le fil nous montre. C'est à découvrir ce que cette modification peut être, que doivent tendre aujourd'hui tous nos efforts. Ainsi, comme je le disois au commencement de ce discours, nous voilà déjà parvenus, dans cette matière si nouvelle, au dernier terme des recherches purement expérimentales; celles qui restent à faire, portant sur des particularités qui ne sont pas immédiatement perceptibles à nos sens, ne peuvent plus consister qu'à développer des conceptions intellectuelles, à vérifier des idées de cause que l'imagination, guidée par l'étude habituelle de la nature, peut seule suggérer. Ce travail, en quelque sorte de divination, est la fin de presque toutes les recherches physiques; il est d'une nécessité perpétuelle dans la chimie, qui opère toujours sur les propriétés individuelles des particules des corps; et c'est pour cela que cette science, si positive dans ses détails, est en même temps si exposée à l'esprit de système dans ses aperçus généraux. Newton n'eut pas ce genre de difficulté à vaincre, quand il analysa les mouvemens des planètes et des comètes. Ces astres lui offroient dans la courbure de leurs orbites, dans leurs formes, leurs vitesses, des indices sensibles et simples des forces qui les sollicitoient. Il put donc s'élever directement, et sans hypothèses, à la loi générale de ces forces, dont lui et ses successeurs ont fait descendre, par le calcul, tous les phénomènes du système du monde. Mais, lorsque ce grand homme voulut



également soumettre à des forces mécaniques la réfraction que la lumière éprouve quand elle pénètre obliquement dans des milieux homogènes, il n'eut pas les mêmes secours : car, bien que les rayons lumineux, à leur approche des surfaces réfringentes, soient sans doute pliés graduellement, la portion courbe de la route qu'ils décrivent alors est imperceptible à nos sens, parce qu'elle commence et finit à une distance infiniment petite de la surface réfringente, de sorte qu'avant et après, la route du rayon devient complètement rectiligne. Newton ne pouvoit donc plus tirer de l'expérience, la loi des forces cachée dans les inflexions de ces orbes invisibles; mais, guidé par les caractères que présentent les déviations définitives éprouvées par les rayons, quand les corps qu'ils traversent ont complètement agi sur eux, il en vint à penser qu'on pouvoit les considérer comme sollicités par des forces attractives, émanées de toutes les particules des corps réfringens, et différant de l'attraction céleste en ce point, qu'elles s'affoiblissent avec une excessive rapidité à mesure que la distance augmente, de manière à devenir insensibles à une distance sensible. Cette conception, développée par le calcul dans ses conséquences, lui donna la même loi physique de réfraction que Descartes avoit observée, et en montra la liaison intime avec une foule d'autres phénomènes qui étoient restés jusqu'alors isolés, inexplicables, ou même inconnus. Dans cette recherche, Newton avoit encore plus de données que nous n'en avons aujourd'hui pour assujettir à des forces mécaniques le mouvement des rayons qui subissent, dans les corps cristallisés, cette autre espèce de réfraction que l'on appelle *extraordinaire*. Car, bien que nous connoissions la loi physique de cette réfraction pour tous les cristaux, et que M. Laplace ait même déjà donné une des conditions mécaniques auxquelles le mouvement de la lumière y est assujetti, nous ne savons absolument d'où viennent les forces qui les produisent, ni quelles sont ces forces, ni comment il faut les concevoir appliquées; et n'ayant d'ailleurs aucun moyen direct de les découvrir, puisqu'elles opèrent aussi tout leur effet à des distances insensibles avant et après les surfaces cristallisées, il n'y a qu'une conception imaginée par le génie et confirmée par le calcul dans ses conséquences, qui puisse nous faire franchir le terme où nous nous trouvons arrêtés. Il en est déjà de même, comme on vient de le voir, dans les phénomènes électro-magnétiques découverts par le professeur Oersted (1). En général, telle est à présent la marche

---

(1) Ce seroit mal saisir ma pensée que de m'attribuer l'intention de dire qu'il ne reste plus de découvertes à faire, par la seule expérience, dans les

de l'esprit humain dans la recherche des lois de la nature. L'observation, quelquefois le hasard, découvrent les phénomènes; la méthode expérimentale les développe et détermine leurs lois physiques: mais le dernier mystère des forces élémentaires qui les produisent, ne peut être mis en évidence que par la puissance de la pensée.

BIOT.

*OBSERVATIONS sur les Inscriptions lyciennes découvertes par M. Cockerell.*

PARMI les morceaux compris dans le deuxième volume de la collection publiée par M. Walpole sous le titre de *Voyages en diverses contrées de l'Orient*, Londres, 1820, il en est un qui a fixé notre attention d'une manière plus spéciale. Ce n'est pas le plus étendu des morceaux renfermés dans ce recueil, mais c'est, à notre avis, le plus important; peut-être même est-ce le seul qui présente quelque chose de vraiment nouveau. Une gravure contenant quatre inscriptions, et deux pages destinées à faire connaître les lieux où elles existent et les monumens sur lesquels elles se trouvent; c'est là tout. Voici cependant l'opinion du savant académicien qui a rendu compte de cette collection dans le *Journal des Savans* (octobre et novembre 1820 et février 1821). « Nous regardons, dit-il, ce volume comme une des publications les plus remarquables, pour l'histoire et les antiquités de la Grèce et de l'Asie mineure, qu'on ait faites depuis la renaissance des lettres (1). » Nous ne savons si les trois articles publiés sur cet ouvrage ont suffisamment

phénomènes électro-magnétiques; je suis fort éloigné de ce sentiment: j'ai seulement voulu marquer le but vers lequel les recherches expérimentales me semblent devoir être à présent dirigées. Les résultantes des forces exercées par les corps conjonctifs étant maintenant connues, ce qui reste à faire consiste à déterminer comment les forces individuelles émanent des particules de ces corps, et à quelles dispositions, à quelles conditions elles sont soumises: par exemple, si chaque particule n'auroit pas deux centres d'action très-voisins l'un de l'autre, qui produiroient ces résultats; quel seroit le mode de distribution du pouvoir magnétique dans chacune d'elles; si la température incandescente, qui rend ordinairement le fer, le nickel et le cobalt insensibles à l'attraction magnétique, auroit le même effet sur les corps traversés par le courant voltaïque, &c. Mais ces recherches, et beaucoup d'autres de ce genre, que l'on peut aisément imaginer, tiennent bien plus à la chimie qu'à la physique des phénomènes.

(1) *Journal des Savans*, 1820, p. 617.



justifié un jugement si favorable : quant à l'ouvrage lui-même, nous l'avons lu avec la plus grande attention. Ce qu'il contient de faits et d'observations sur la Grèce et l'Asie mineure ne peut être comparé, pour la quantité, la nouveauté et l'importance, à ce qu'on trouve dans les Voyages de Kinneir, de Beaufort, de Gell, de Dodwell et d'une multitude d'autres : les inscriptions ont déjà été publiées pour la plupart ; le reste, à deux ou trois près, est d'un très-médiocre intérêt. La foible et très-foible réponse du comte d'Aberdeen à la lettre critique de M. Raoul-Rochette, ajouteroit-elle à l'importance du recueil de M. Walspole ? Cet ouvrage, à ce qu'il nous semble, ne contient de renseignemens vraiment nouveaux que pour la botanique et la minéralogie. Le court fragment sur lequel nous allons émettre quelques observations nous paroît seul devoir être excepté, parce qu'il peut contribuer à nous donner quelques notions précises sur une des langues de l'Asie mineure, qui toutes nous sont si mal connues par les auteurs anciens. Nous voulons parler d'une lettre de M. Cockerell, sur des tombeaux et des inscriptions antiques qu'il a découverts sur les côtes méridionales de l'Asie mineure.

Ces monumens, trouvés à Phinéka et à Kakava, non loin des ruines de l'antique Myra, sont accompagnés d'inscriptions écrites dans une langue qui nous est inconnue. Il n'en est pas de même des caractères alphabétiques destinés à rendre les sons de cette langue ; presque tous sont reconnoissables par la grande analogie qu'ils présentent avec les caractères grecs antiques. Comme ces inscriptions sont en Lycie, et que, d'ailleurs, de l'aveu de M. Cockerell, on en trouve beaucoup de semblables dans le même pays, et particulièrement entre Myra et Telmissus, on peut regarder comme certain qu'elles sont en lycien. Cette découverte cependant se réduiroit à bien peu de chose, c'est-à-dire, que les Lyciens avoient une langue particulière, ce que nous savons déjà par les auteurs anciens, si, par bonheur, l'une des inscriptions copiées par M. Cockerell n'étoit pas accompagnée d'une traduction grecque, à l'aide de laquelle nous puissions acquérir quelques renseignemens sur cette langue entièrement inconnue jusqu'à présent. Cette inscription bilingue se compose de huit lignes ; les quatre premières et une très-petite partie de la cinquième sont en lycien ; le reste est en grec. Voici comme nous lisons cette portion, en rectifiant quelques erreurs du copiste et en substituant quelques lettres effacées. ΤΟ ΜΝΗΜΑ ΤΟΔΕ ΕΠΟΙΗΣΑΤΟ ΣΙΔΑΡΙΟΣ ΠΑΙΝΝΙΟΣ ΥΙΟΣ ΕΑΥΤΩΙ ΚΑΙ ΤΗ ΓΥΝΑΙΚΙ ΚΑΙ ΥΙΑΙ ΠΥΒΙΑΛΗ, c'est-à-dire, *Sidarius, fils de Pænnis, a fait ce tombeau pour lui-même, pour sa femme et pour sa petite-fille*

*Pybials*. Notre lecture et notre interprétation ne diffèrent de celle de M. Letronne qu'en ce que nous lisons ΠΑΙΝΝΙΟΣ dans un endroit qui a souffert, et où il pense qu'il faut mettre ΠΑΙΑΝΙΟΣ. Notre lecture sera bientôt justifiée par l'inscription lycienne, qui aide à faire connoître la restitution que le grec exige : en effet, l'inscription endommagée ne contient pas un A, mais un N, suivi d'une fracture qui a emporté le trait qui faisoit un N de cette lettre. Voilà pour le grec ; passons au lycien.

La première, nous dirons même la seule idée qui puisse venir à l'esprit en regardant les deux inscriptions, est que l'une contient la traduction de l'autre. M. Letronne l'avoit pensé ainsi que nous. « La première idée » qui vient à l'esprit, dit-il, c'est que les deux parties de l'inscription » signifient la même chose en deux langues différentes (1). » Cela étant, comme un des deux termes de comparaison nous est connu, il doit nous donner des notions positives sur l'autre, la lecture des caractères alphabétiques ne faisant que peu ou point de difficulté. Nous sommes fort surpris, après cela, que ce savant ne se soit pas occupé d'un travail qu'il pouvoit exécuter mieux que nous, et qu'il ait cru pouvoir prendre la conclusion que nous allons transcrire. « Dans cette hypothèse, dit-il, les » lettres (des deux langues) paroissant au fond de même nature, on » devroit retrouver au moins dans la première les noms propres qui se » lisent dans la seconde : mais on en cherche en vain la trace ; excepté les » lettres ΣΑΙΡΕΙΑ qui présentent un mot ressemblant au nom ΣΙΑΡΙΟΣ, » on ne voit aucun trait de ressemblance : sans doute l'analogie entre les » deux mots est un effet du hasard. Ainsi de deux choses l'une ; ou les » deux inscriptions ont deux significations entièrement différentes, ou » les caractères de la première n'ont pas la même valeur que ceux aux- » quels ils ressemblent dans l'idiome grec (2). » Ces deux propositions sont, à ce qu'il nous semble, aussi peu admissibles l'une que l'autre, ce qui au reste a été reconnu pour l'une des deux par notre savant confrère lui-même. Comment en effet supposer que des caractères alphabétiques, dont l'origine grecque est évidemment indiquée par leurs formes, n'aient pas les sons que ces formes indiquent. « Cette dernière suppo- » sition étant très-invraisemblable, dit-il, c'est à l'autre qu'il convient de » s'arrêter, en attendant qu'on ait recueilli d'autres inscriptions bilingues » du même genre (3). » Sans attendre jusque là, nous allons essayer de faire voir le peu de fondement de cette autre supposition. Il suffit de jeter un coup-d'œil sur le monument, pour voir tout de suite que les deux inscriptions sont la traduction l'une de l'autre. Comment penser,

(1) *Journal des Savans*, 1821, p. 109. — (2) *Ibid.* — (3) *Ibid.*



en effet, que des paroles qui ne disent pas autre chose *que un tel, fils d'un tel, a fait ce tombeau pour lui, sa femme et son enfant*, ne soient pas une traduction destinée à apprendre aux Grecs qui ne savoient pas le lycien, ce qui étoit contenu dans l'inscription précédente. « On devoit, dit M. Letronne, retrouver dans la première inscription, les noms propres qui se lisoient dans la seconde : mais on en cherche en vain la trace. » C'est là précisément ce que nous ne pouvons admettre. Le grec présente trois noms propres; or tous trois, nous les retrouvons sans difficulté dans le lycien.

Voici comme nous lisons l'inscription lycienne . . . *aeia : arafaeia : mate prénafata sedareia : . . . . tedaeme pannea tleaphben lade aphbe sa tedaeme pybilaia*. Les trois noms propres de l'inscription sont *Sidarius*, *Pennis* et *Pybilès*; il est évident, selon notre manière de lire, qu'ils se retrouvent dans le lycien, sous les formes de *Sedareia*, *Pannea* et *Pybilaia*; les différences ne portent que sur les voyelles et les finales : on ne peut pas raisonnablement demander une plus grande ressemblance entre deux langues aussi différentes. Il s'agit maintenant de justifier la manière dont nous lisons l'inscription lycienne; c'est ce que nous allons faire en comparant chaque mot avec le grec.

Les premières lettres de l'inscription lycienne ont été enlevées par une fracture, qui doit occuper la place de trois caractères; il en vient ensuite quatre autres, suivis de deux points destinés à marquer la fin des mots. La première de ces lettres, qui nous paroît être un *alpha*, se forme d'un  $\uparrow$  chevron brisé, au-dessous duquel se trouve un trait perpendiculaire assez allongé; nous pensons que cette lettre est un *alpha*, parce qu'elle se retrouve dans la transcription lycienne du grec ΣΙΔΑΡΙΟΣ, et qu'elle y rend l'*alpha* de ce mot; elle se rencontre avec cette valeur sur d'antiques monnoies d'Agrigente, sur plusieurs monumens latins de temps assez modernes, et sur quelques médailles barbares de Cilicie, frappées dans la ville de Néphelis ou Néphelidda (1). La lettre en question est quatre fois dans la légende de cette médaille, qui se lit ΝΑΡΑΛΛΑΔΔΑ, d'où on pourroit croire que notre lettre lycienne avoit le son de *la* bref, qui, dans toutes les langues de l'orient, se confond si facilement avec l'*r*. Quoi qu'il en soit sur ce point, on ne peut guère douter que cette lettre inconnue ne soit une voyelle, et que sa prononciation ne se rapproche beaucoup de l'*alpha*, puisqu'elle est employée pour rendre l'*alpha* d'une syllabe grecque. Viennent après un E et un I, faits comme dans l'alphabet grec; ensuite est un autre *alpha*, différent de forme et peut-

(1) Mionnet, *Descript. de méd. antiq.* tom. III, p. 596.

être de prononciation ; on le rencontre très-souvent sur les anciens monumens de l'écriture grecque, où il ressemble presque à un P ; seulement sa partie droite, au lieu d'être arrondie, est anguleuse. Cette lettre se retrouve à la ligne suivante dans un mot que nous prononçons *prénafata*, et qui est aussi dans les inscriptions n.° 3, et 4 ; dans celle n.° 3, la lettre qui nous occupe n'a pas la forme des antiques *alpha* grecs, mais la forme ordinaire : la fin du premier mot de notre inscription lycienne, doit donc se lire AEIA. Nous prononçons APAFAEEIA, le mot suivant, qui est composé de neuf lettres ; la première nous est connue ; la seconde est un R, fait précisément comme en grec [P] ; la troisième et la cinquième sont l'*alpha* dont nous venons de parler ; la quatrième est le *digamma* des Éoliens ou l'F des Latins ; elle avoit sans doute le même son en lycien ; la sixième lettre ressemble à la forme que le  $\Xi$  a sur plusieurs monumens ; je la crois cependant un E, parce qu'elle se trouve dans *prénafata*, suivie d'une consonne et précédée de deux, de sorte qu'il faut une voyelle pour prononcer ; elle a d'ailleurs beaucoup de ressemblance avec l'E ; il pouvoit donc y en avoir aussi dans la prononciation ; celle-ci étoit peut-être plus longue, et par conséquent un *éta* : les trois lettres qui suivent sont déjà connues. Le mot qui termine la ligne, se lit sans difficulté MATE.

Ligne deuxième : Il manque au commencement une lettre facile à restituer, parce qu'elle fait partie du mot *prénafata*, qui se retrouve dans les inscriptions n.° 3, et 4, et dont la lecture et l'étendue sont fixées avec certitude par l'inscription n.° 4, où tous les mots sont séparés. La lettre effacée étoit donc un  $\Pi$  ; en lycien, comme dans beaucoup de monumens grecs, le jambage de droite est plus court que celui de gauche. Deux lettres seules nous arrêtent dans ce mot, la septième et la dernière : l'une est un trait droit avec un cran au milieu à droite, tel que l'esprit rude se présente dans beaucoup de monumens grecs ; l'autre ressemble à un X français, dont les deux jambages seroient relevés à leur extrémité inférieure, avec un trait placé perpendiculairement au-dessous, comme dans l'*alpha* dont nous avons déjà parlé ; ces deux lettres sont deux autres *alpha* qui diffèrent peut-être de prononciation. Nous avons trois fois le mot *prénafata* ; dans l'inscription n.° 3, la septième lettre est formée comme l'*alpha* ordinaire ; dans le n.° 4, elle a la forme anguleuse ; la lettre inconnue du n.° 1 est donc aussi un *alpha*. Cette nouvelle forme se retrouve encore à la quatrième ligne, dans le mot *lade*, qui est aussi dans l'inscription n.° 4, et où l'on voit un *alpha* ordinaire. La dernière lettre de *prénafata* est aussi un *alpha* ; la preuve en est que *mate* qui, dans cette inscription, est écrit avec un *alpha* semblable à



celui qui commence la première ligne, est écrit, dans les inscriptions n.º 3, et 4, avec la lettre qui termine ici *prénafata*. Ces deux formes au reste ne diffèrent pas essentiellement l'une de l'autre; seulement ici les deux traits qui composent la partie supérieure, sont prolongés de manière à imiter notre X: il existe des exemples d'un prolongement pareil sur des médailles d'Alexandrie et d'Amastris en Paphlagonie. Le mot SEΔAPEIA, équivalent du grec ΣΙΔΑΡΙΟΣ, vient ensuite: le *sigma* y a la forme latine qu'il avoit chez les Grecs dans la haute antiquité. En voyant ΣΙΔΑΡΙΟΣ rendu par SEΔAPEIA, on pourroit croire qu'en lycien, comme en grec, le diphthongue *ei* avoit un son très-rapproché de celui de *iota*. Ce nom propre étoit suivi d'un mot impossible à restituer, mais qui, à en juger par l'espace, ne pouvoit être que de quatre lettres, deux à la fin de cette ligne et deux à la suivante; il ne reste que la première lettre de ce mot, et elle ne nous paroît pas être entière.

Ligne troisième: Lacune de deux lettres; puis TEΔAEME, très-facile à lire. Ce mot doit commencer précisément après la fracture: on le trouve dans l'inscription n.º 4, sous une forme à-peu-près semblable, TEΔAEMA, et le T initial y est précédé des deux points qui le séparent d'un autre mot. Après TEΔAEME, une fracture de peu d'étendue a fait disparaître une lettre. Nous lisons ANNEA les cinq caractères qui suivent, et nous les regardons, avec celui qui est effacé, comme les équivalens du grec ΠΑΙΝΝΙΟΣ, nom au génitif du père de Sidarius. Les deux médiales de ce mot sont les mêmes en lycien; dans le grec nous voyons à la même place un N; la lettre qui précède est imparfaite, mais ce qui en reste [N] ne peut appartenir qu'à un autre N: le lycien confirme cette restitution en nous donnant un redoublement au même endroit: le grec ayant N nous devons avoir le même son en lycien; aussi y trouvons-nous cette lettre avec la forme qu'elle a sur beaucoup de monumens antiques des Grecs, où l'absence de son troisième trait à droite peut facilement la faire confondre avec le Π. Nous lisons ensuite TAEA, puis BEN, séparé des quatre lettres précédentes par une fracture qui a emporté une lettre que nous supposons être un *phi*, parce que le mot qui nous occupe ici doit, comme on le verra bientôt, répondre au pronom *ἐαυτοῦ*, et que sa fin ressemble beaucoup à *aphbe*, lequel vient bientôt après et doit être un pronom possessif; nous lisons donc *tleaphben* ce mot, dans lequel il faut remarquer l'articulation, rare dans toutes les langues, du T suivi d'une L. Le nom de la ville de Tlos, en Lycie, qui nous a été conservé par les anciens et par les médailles, nous fait voir que cette articulation appartenoit effectivement à la langue lycienne.

La quatrième ligne commence par un mot de quatre lettres toutes

connus, et que nous lisons ΛΑΔΕ : il se retrouve dans l'inscription n.° 4, aussi bien que dans les n.°s 2 et 3 ; mais, dans ces dernières, il nous paroît altéré ou par le copiste, ou par l'état du monument. Le n.° 4, où les mots sont séparés, nous donne la véritable étendue de celui-ci, ainsi que des suivans. Une nouvelle lettre se présente dans A+BE ; nous la regardons comme le φ ou le p aspiré des Grecs, parce que cette lettre a de même la forme d'une croix dans beaucoup de monumens, et en particulier sur plusieurs médailles des rois de Syrie, des rois parthes et de la ville de Philadelphie en Lydie. Les deux lettres qui suivent, forment un autre mot qui est SA ; vient après ΤΕΔΑΕΜΕ que nous connoissons. La lettre suivante ressemble assez à un Π, pour qu'on croie qu'elle est l'initiale de la transcription lycienne du nom grec *Pybials* ; si les caractères qui terminent l'inscription s'accordent avec cette supposition, la chose est démontrée. Ce Π est suivi d'une petite fracture qui a fait disparaître une lettre ; ce ne peut être qu'un I ou un Υ, vu le peu d'espace ; mettons un υ qui est indiqué par le grec, et dont l'existence est d'autant plus vraisemblable, que cette lettre se retrouve dans les trois autres inscriptions lyciennes. Une autre fracture qui règne tout le long du monument, a emporté également la fin de cette ligne, et fait disparaître une autre lettre et les extrémités circulaires d'un Β, qui devoit suivre la première lacune, de sorte que ce Β dans son état actuel ressemble à un Ε. Nous ayons déjà *Pyb* ; la lettre enlevée doit avoir été une voyelle I ou A, si le mot que nous cherchons à déchiffrer est l'équivalent de *Pybials*, et il est impossible d'en douter, en lisant au commencement de la cinquième ligne les lettres ΛΑΙΑ ; elles terminent l'inscription lycienne, et bien certainement elles répondent à la fin du nom grec.

Après avoir assuré la lecture de l'inscription lycienne, il ne reste plus qu'à la comparer avec le grec pour le sens. Les trois noms propres qui se trouvent dans l'une, sont à la même place dans l'autre et dans le même ordre ; il paroîtroit s'ensuire que, dans les deux inscriptions, les mots se placeroient grammaticalement de même, ce qui n'a rien de bien étonnant quand on considère leur simplicité et leur peu d'étendue. Tout cela sera confirmé par le détail dans lequel nous allons entrer. Σιδάειος est le cinquième mot dans le grec ; son équivalent ΣΕΔΑΡΕΙΑ occupe le même rang dans le lycien. Le premier mot dont il ne reste plus que les quatre dernières lettres ΑΕΙΑ, peut être un pronom démonstratif, et ΑΡΑΡΑΕ-ΕΙΑ, la traduction de μνήμα (1), de sorte que ces deux mots, dont la

(1) Σούαν signifioit tombeau en carien. (Steph. de Urbibus. in voce Σουάριμα.)



terminaison pareille semble indiquer la concordance grammaticale, se traduiraient par *ce tombeau*. MATE, qui suit, répondroit à τῷ, ou seroit un adverbe de lieu qui signifieroit *ici* ou *là*; le peu d'étendue du mot ne permet guère de supposer qu'il soit autre chose. Le mot plus long ΠΡΕΝΑΦΑΤΑ doit répondre à ἐπιθήσατο : ce qui pourroit contribuer à confirmer le sens que nous attribuons à ces deux derniers mots, c'est que tous deux ils sont dans les inscriptions n.°s 3 et 4, et précisément dans la même position, mais précédés de deux autres mots qui, comme nous le verrons, doivent être des synonymes de ΑΠΑΦΑΕΕΙΑ. Après ΣΕΔΑΡΕΙΑ, il y avoit un mot qui, par ce qui précède et ce qui suit, ne peut avoir été qu'un conjonctif, ou un participe présent du verbe être. ΤΕΔΑΕΜΕ qui précède ΠΑΝΝΕΑ, équivalent du nom propre Παιννίος, est donc la traduction de ὄντος. ΤΑΕΑ+BEN qui suit sera le pronom personnel ἐαυτῷ : dans ΑΔΔΕ nous verrons le grec γυναικί. Ce mot se retrouve dans les autres inscriptions, et sa position suffit pour justifier le sens que nous lui assignons, ainsi que celui que nous attribuons aux mots qui suivent. Α+ΒΕ doit être un pronom possessif, et ΣΑ qui l'accompagne, la conjonction καί; de même, dans les inscriptions n.°s 2 et 3, *lade aphbe sa tedaema aphbeia*, signifie, à ce que nous pensons, *sa femme et ses enfans*, ainsi que *lade aphbe sa tedaema*, qui sont dans l'inscription n.° 4; ΤΕΔΑΕΜΕ ΓΥΒΙΑΑΙΑ terminent l'inscription, et répondent à ΥΙΑΙ ΠΥΒΙΑΑΗ. Il est remarquable que dans le lycien on se serve de *tedaeme*, pour rendre également ΥΙΟΣ *fil*, et ΥΙΑΙ *petite-fille*, qui se trouvent dans le grec; on en pourroit conclure que ce mot seroit en lycien un terme vague, comme *enfant* l'est chez nous. Nous traduirons donc ΤΕΔΑΕΜΕ ΓΥΒΙΑΑΙΑ, par *son enfant Pybialsès*. Il nous semble qu'il est clair maintenant que le lycien, comme le grec, signifie *Sidarius, fils de Pænnis, a fait ce tombeau-là pour lui, sa femme et son enfant* (au lieu de *sa petite-fille*) *Pybialsès*. Passons aux autres inscriptions, qui nous arrêteront moins long-temps.

L'inscription n.° 2 commence par le mot ΑΒΑΕΝΑ, qui est aussi en tête des inscriptions n.°s 3 et 4; seulement, au n.° 3, il y a ΑΒΥΕΝΑ, légère différence qui vient peut-être de ce que l'orthographe n'étoit pas fixée en lycien d'une manière bien rigoureuse, fait qui se remarque également dans l'ancien latin, et que le savant abbé Lanzi a reconnu et prouvé pour les anciennes langues de l'Italie. Les deux mots qui viennent après ont été copiés d'une manière si confuse, qu'il seroit difficile d'en fixer la prononciation, si on ne les retrouvoit pas à la même place au n.° 3. Le copiste, qui s'est plusieurs fois trompé dans l'inscription grecque, a pu le faire à plus forte raison en transcrivant des caractères qu'il ne

connoissoit pas, ou qui étoient peut-être altérés par le temps. Toutefois il y a assez de ressemblance entre ce mot et celui qui est à la même place au n.º 3, pour ne pas croire qu'ils soient les mêmes. Nous le lisons donc BAENAFE: la dernière lettre seule présente une forme qui est inconnue; nous pensons que c'est un E, parce que, quoique renversée, elle présente les trois points de cette lettre, et parce que, dans l'inscription n.º 3, nous la retrouvons placée entre un F et un N, de sorte qu'elle doit nécessairement être une voyelle. Le mot suivant est MATE, déjà connu: les deux premières lettres sont méconnoissables dans la copie, mais les deux dernières sont bien formées; cette circonstance; jointe à la position et à la similitude des inscriptions, doit lever tous les doutes. Voici maintenant comme nous lisons toute cette inscription: *abaena baenafa mate prénapaxy partenamofai phappe lade aphbe sa tedaema aphbeia*. En nous faisant connoître une autre forme du verbe *prénafata*, cette inscription nous donne dans *prénapaxy* une nouvelle lettre, le  $\Xi$ , qui est figurée ici comme dans beaucoup de monumens numismatiques grecs, où il ressemble à un *éta* couché  $\text{I}$ . Au lieu d'écrire  $\Lambda\Delta\text{E}$  qui signifie *femme*, le copiste a mis  $\Lambda\Delta\text{E}$ , par une erreur semblable à celle qu'il a commise dans le grec; où il a mis souvent des  $\Delta$  pour des  $\Lambda$ . Nous traduirons ainsi cette inscription: *Parténamofai a fait ce tombeau taillé, pour sa chère femme et son enfant*. Quand nous traduisons les mots *abaena baénafé* par *tombeau creusé* ou *taillé*, on sent bien que c'est une conjecture que nous donnons pour ce qu'elle vaut. Voici sur quoi elle s'appuie: en hébreu et en chaldéen,  $\text{אבן}$  signifie *une pierre, un rocher*;  $\text{אבן}$  *abana* a de plus en syriaque le sens de *cippe*, ou *de monument sépulcral*: ainsi, si par hasard *abaena* étoit d'origine syrienne, il n'y auroit rien d'étonnant qu'il eût le sens de tombeau; ce qui seroit d'autant plus probable, que les monumens où se trouvent ces inscriptions, sont des cavernes taillées dans le roc: *baénafé* pourroit de même être un adjectif, dérivé du verbe  $\text{בנה}$  ou  $\text{בן}$ , qui, dans tous les dialectes hébreu, syriaque et arabe, signifie *bâtir, édifier*; d'où il est facile de déduire le sens de *travailler, tailler*, qui convient parfaitement aux monumens qui nous occupent.

Je sais l'étrange abus que Bochart et beaucoup d'autres ont fait de l'hébreu et des langues de la même famille: on a trouvé par-tout des origines hébraïques et phéniciennes. Je pense qu'on peut avoir un peu plus de raison de chercher dans ces langues l'explication des mots lyciens qui présentent quelque ressemblance de son. La population de la Lycie, comme celle de tous les autres pays de l'Asie mineure, devoit être très-mélangée: on y reconnoît d'antiques tribus indigènes,



comme les Solymes et les Arimes; les Milyens et d'autres peuplades étoient originaires de Thrace; enfin, dès long-temps et à plusieurs époques, des colonies vinrent en Lycie de plusieurs parties de la Grèce. Ces établissemens ont pu n'être pas assez considérables pour prédominer sur les indigènes; il est plus vraisemblable que ces colons se sont confondus avec eux; car les Grecs ont toujours considéré les Lyciens comme des barbares. Il n'y a donc rien d'étonnant, si l'on trouve dans leur langue des mots qui appartiennent à trois nations différentes, et chez lesquelles on puisse en rechercher l'origine. Pour les autochthones, nous pensons que, de même que les Ciliciens, ils appartenoient à la race syrienne: on sait que les noms de Syrie et d'Assyrie s'étendoient anciennement fort avant dans l'Asie mineure; il est bien probable qu'ils se prolongeoient plus loin à l'occident, avant que les Phrygiens et d'autres nations y fussent venus de la Thrace. Le nom des Arimes, porté autrefois par tous les peuples qui habitoient la Mysie, la Lydie et la Phrygie avant les colonies Thraciennes, seroit une nouvelle preuve de leur parenté avec les Syriens; dont le véritable nom est *Aram*. Il paroît de plus que les Phéniciens avoient des établissemens en Lycie. Parmi les médailles connues sous le nom de *silico-phéniciennes*, il en est un certain nombre qui nous paroissent appartenir réellement à la côte méridionale de l'Asie mineure; on y voit des caractères alphabétiques qui, par leur analogie frappante avec ceux des Phéniciens, prouvent que réellement ce peuple a dominé dans ces parages; fait qui est encore appuyé par deux vers de Quintus de Smyrne (1), le continuateur d'Homère, et qui nous apprennent que le nom des Phéniciens s'est étendu jusqu'au mont Massicytes, qui bien certainement étoit en Lycie.

Nous avons encore trois endroits à justifier dans notre interprétation de l'inscription n.° 2. Je pense qu'on ne nous chicanera pas sur l'étrangeté du nom de *Parténomofai*, fondateur du monument. La première partie paroît en être d'origine grecque; il n'est pas d'ailleurs plus extraordinaire que *Cualis*, *Obranguis*, *Cidamouasis*, *Épiouasis*, *Dae* et beaucoup d'autres que MM. Clarke, Cockerell et Beaufort nous ont fait connoître. Voici les raisons qui m'ont fait traduire par *chère* le mot *phappe*, qui précède *lade*, femme, que nous avons vu seul dans l'inscription précédente; les deux mots se retrouvent ensemble dans le n.° 3: ce qui peut faire présumer que le premier est un adjectif semblable à ceux qu'on voit dans beaucoup d'inscriptions antiques du même genre, c'est que, dans le n.° 4, nous voyons *lade*, femme, tout seul, comme

---

(1) *Paralip. Homeri*, lib. VIII, v. 106.

au n.° 1, et que *phappe* se trouve précédemment au-devant d'un mot presque effacé, mais qui doit signifier père ou mère, et qu'il est destiné à qualifier comme il qualifie *lade*, dans les inscriptions 2 et 3. Pour les mots *tedaéma aphbeia*, dont le sens nous est connu, je les rends par le pluriel, parce qu'étant précisément dans la même position que *lade aphbe*, auxquels ils sont joints par la conjonction, il est vraisemblable que la différence de terminaison vient de la différence de nombre.

L'inscription n.° 3 doit se lire, *abyéna baénafé maté prenafata chaofeneme phappe lade aphbe sa tedaema aphbeia anapareklé phchetafata*, c'est-à-dire, *Chaofeneme a fait ce tombeau taillé, pour sa chère femme et ses enfans*. Nous ne pouvons traduire les neuf syllabes qui terminent l'inscription, à moins qu'on ne suppose qu'elles contiennent les noms des fils du fondateur, ce qui n'est guère probable, car ils devraient être séparés par la conjonction *sa, et*. Outre le *cappa*, κ, qui ne se rencontre qu'une seule fois dans ces inscriptions, celle-ci nous fait connoître deux nouvelles lettres lyciennes et une nouvelle forme de l'E; cette dernière se rencontre dans *mate*, qui nous est bien connu: ici la finale se forme d'un trait incliné de gauche à droite, avec un autre trait au-dessous, qui fait de cette lettre une espèce d'F couchée. Pour les deux nouvelles lettres, l'une est un O, que nous n'avons pas encore vu, l'autre nous paroît devoir être un χ: il se présente ici sous une forme qu'on lui voit dans plusieurs monumens grecs des temps antiques, notamment dans une tessère d'hospitalité des Grecs de Sontis en Lucanie, qui a été trouvée en Calabre, et qui se voit dans le musée Borgia (1). Comme dans notre inscription lycienne, elle ressemble à une flèche droite, la pointe tournée en bas, et on l'y trouve dans le mot *πύχη*, fortune, et dans le nom propre *Αγαθάρχος*.

L'inscription n.° 4 doit se lire *abaéna yopa maté prenafata anataeia phappe f. . . e aphbe sa lade aphbe sa tedaéma*. Au lieu du mot *baénafé*, qui, à ce que nous présumons, signifie *taillé*, on lit ici *yopa*; c'est sans doute un adjectif à-peu-près du même sens. Cette légère différence est, à ce qu'il nous semble, une raison de plus pour croire qu'*abaéna* est un substantif. Dans le nom propre *anateia*, l'N se présente avec la forme qu'on lui voit dans *prenafata* de l'inscription n.° 3. Nous traduisons, *Anataia a fait ce tombeau . . . . pour son cher . . . . et sa femme et ses enfans*. Une fracture qui a emporté trois lettres, nous empêche de connoître un des mots de cette inscription; il est placé avant ceux qui désignent la femme et les enfans du fondateur; il ne peut donc s'ap-

(1) Lanzi, *Saggio di lingua etrusca*, &c. tom. I, p. 108.



plier qu'à un degré de parenté supérieur, comme père ou mère : je pense qu'il répondoit à père, parce qu'il commençoit par un F. Ce mot, qui ne devoit être composé que de cinq lettres, avoit peut-être quelques rapports de son et d'origine avec le grec *πάτηρ*, qui se retrouve, dans tous les idiomes gothiques, avec un F au commencement, circonstance qui pourroit faire croire qu'on en usoit de même chez les Thraces. C'est dans le persan et le samscrit qu'il faut rechercher l'origine de ce mot; dans ces deux langues, l'initiale est un *p*; mais dans le zend, qui est bien plus ancien, on le retrouve sous la forme *Fedrio*.

Nous connoissons maintenant vingt lettres de l'alphabet lycien; il n'est guère à croire qu'il y en ait eu beaucoup davantage : plusieurs d'entre elles sont parfaitement semblables aux caractères grecs ordinaires de même valeur; peut-être pourroit-on s'étonner de voir cinq formes différentes à l'*alpha*, quand presque toutes les autres lettres ont une figure constante, et pourroit-on avoir quelque doute sur la valeur que nous assignons à ces signes? Pour faire disparôître cette objection, il suffit de faire observer que l'*alpha* se retrouve dans les mots MATE, ΠΠΕΝΑΦΑΤΑ et ΛΑΔΕ, qui se voient dans toutes les inscriptions lyciennes, et qu'on s'y sert indifféremment de toutes ces formes, les unes pour les autres. Les lettres qui s'éloignent de l'alphabet ordinaire des Grecs, ont une ressemblance assez frappante avec celui des Latins et les antiques lettres grecques usitées en Italie, qu'on est convenu assez mal à propos d'appeler *étrusques*, puisqu'elles n'appartiennent pas plus à l'Etrurie qu'à tout autre pays. Ce sont les formes primitives des lettres grecques qui ont été portées, à une époque très-reculée, en Italie par des colonies qui, en conservant les antiques formes de leur écriture et de leur langue, et en se fondant peu-à-peu avec les barbares qui les environnoient, sont devenues barbares elles-mêmes et tout-à-fait étrangères aux peuples dont elles tiroient véritablement leur origine. Il en fut de même pour l'Asie mineure et la Lycie en particulier; les colonies pélasgiques et éoliennes venues d'Argos et de Corinthe avec Xanthus et Bellérophon; les Athéniens qui suivirent Lycus, fils de Pandion; les Termiles et d'autres Crétois, qui y vinrent à diverses époques très-anciennes, et d'autres encore, se fondirent tous avec les indigènes eux-mêmes d'origines diverses, et le tout forma une nouvelle nation, que les Grecs des beaux siècles pouvoient regarder avec raison comme étrangère. L'ancienne forme des lettres qu'ils tenoient de leurs pères restoit seule, comme témoignage de leur antique parenté. C'est à des causes pareilles qu'il faut attribuer l'air de famille qui se remarque entre tous les alphabets de l'ancienne Grèce, de l'Italie et même des côtes orientales

de l'Espagne. L'explication des inscriptions lyciennes dont nous devons la découverte à M. Cockerell, est donc un fait important qu'il faut joindre à ceux qu'on possède déjà sur l'histoire des changemens de l'alphabet grec, sujet si intéressant pour bien connoître l'origine des langues et de la littérature des divers peuples de l'Europe. Il est probable que cette découverte ne restera pas seule, et qu'elle nous conduira à en faire d'autres, quand un plus grand nombre de voyageurs auront pénétré dans l'intérieur de l'Asie mineure, encore si mal connu, et qu'ils nous en auront rapporté des inscriptions plus longues et plus intéressantes que celles que nous avons essayé d'expliquer.

Déjà on connoît plusieurs monumens du même genre; M. Walpole, dans une note qu'il a ajoutée aux observations qu'il a faites sur les inscriptions grecques rapportées par MM. Leake et Cockerell, a publié une inscription qu'il tient du capitaine Beaufort, qui l'a copiée en Carie. Les personnes qui savent de quelle manière ce voyageur, d'ailleurs très-estimable, copie les inscriptions grecques, ne seront pas étonnées que nous ne tentions pas de lire celle-ci. Nous y reconnoissons cependant au commencement le mot ABAENA, que nous avons déjà vu; à la fin de la première ligne est MATE, dont on ne voit que les trois premières lettres; il est suivi, comme dans les inscriptions de M. Cockerell, du mot *prénafata*, assez reconnoissable: pour le reste, nous l'abandonnons, quoique plusieurs lettres soient très-faciles à lire. Le voyage de M. Leake, inséré dans la collection de M. Walpole, contient le dessin d'un monument trouvé en Phrygie, vers la frontière de la Bithynie et de la Lydie; on peut le voir dans le Journal des Savans, où, à l'exception des inscriptions, il a été reproduit d'une manière peu fidèle. Ce monument est accompagné de deux courtes inscriptions, en caractères qui, comme ceux de Lycie, présentent une grande analogie avec les anciens alphabets de la Grèce et de l'Italie. Nous lisons la première de cette façon: . . . *Iaefafakena rogafos midai lafagtaei fanaktei edae*. Nous soupçonnons que le second mot est mal copié. La seconde, qui est entière, se lit: *Baba memefais proitafos, kphizan afezos sikememan edaes*. Nous ne nous arrêterons pas aux conjectures de MM. Walpole et Leake; elles nous paroissent peu fondées; on peut d'ailleurs les voir dans le Journal des Savans (1820, p. 625), où elles ont toutes été reproduites. Les médailles nous font encore connoître des inscriptions du même genre; il s'en trouve plusieurs dans les recueils de Pellerin, qui paroissent appartenir à Alexandre ou à ses premiers successeurs. Nous avons déjà vu qu'il y en avoit de pareilles sur des monnoies de Cilicie. M. Letronne parle aussi, dans son article, de médailles pamphyliennes, ce qui n'auroit pour nous



rien de surprenant. Jusqu'à présent toutefois on ne connoît pas de monnoies pamphyliennes de cette espèce, et je crains que notre savant confrère n'ait été induit en erreur par M. Walpole (*p. 530*), qui dit effectivement la même chose, et qui, en s'appuyant de l'autorité du catalogue de médailles de M. Mionnet, renvoie au *tom. III, p. 596*, où il est question de la monnoie cilicienne de *Nephele*, dont nous-même nous avons fait usage précédemment.

## N.° 1.

...↑EIP : ↑P P P P Ξ EIP : M ↑ TE  
 . P Ξ N P P T ↑ Ξ Σ E Δ ↑ P E I A : Λ.  
 .. T E Δ ↑ E M E . P Λ Λ E ↑ T Λ E ↑ . B E N  
 Δ ↑ Δ E ↑ + B E S ↑ T E Δ ↑ E M E Λ . E .  
 Δ ↑ I ↑ T O M N H M A T O A F A . .  
 O I H Σ A T O Σ I Δ A P I O Σ Γ A I A .  
 N I O Σ Y I O Σ E A Y T Ω I K A I T H I Γ Y . .  
 I K I K A I Y I A I Γ Y B I A Λ H

## N.° 2.

↑P Ξ ↑ E N Ξ : B P Ξ N A F Ω : N K V T E Λ P Ξ N A Γ A T Y Γ ↑ P T E N A M O F A I + P I Γ E  
 Δ Δ E ↑ + B E : S ↑ T E Δ ↑ E M ↑ ↑ + B E I ↑.

## N.° 3.

↑B Y Ξ N Ξ B P Ξ N A F Ω M Ξ T H Γ P Ξ V P F A T Ξ ↓ A O F Ω N E M E + P I Γ E Δ ↑ Δ E  
 ↑ + B E S ↑ T E Δ ↑ E M ↑ . + B E I ↑ Ξ N Ξ Π ↑ P E K Λ H + ↓ E T A P P T A .

## N.° 4.

↑B Ξ ↑ E N Ξ Y O Π Ξ : M Ξ T E : Γ P Ξ N P P P T Ξ : ↑ V ↑ T ↑ E I P  
 + P I Γ E F . . . E ↑ + B E : S ↑ : Δ P Δ E : ↑ + B E : T E Δ ↑ E M ↑.

## ALPHABET LYCIEN.

1. Alpha. Α, Ρ, Ϛ, ↑, Ξ.	8. Cappa. . Κ.	15. Rho. . . . Ρ.
2. Beta. . . . Β.	9. Lambda. Λ.	16. Sigma. . . Σ.
3. Delta. . . . Δ.	10. My. . . . Μ.	17. Tau. . . . Τ.
4. Epsilon. . . Ε, ω, η.	11. Ny. . . . Ν, Λ, υ.	18. Ypsilon. . Υ.
5. Digamma. Φ.	12. Xi. . . . Ξ.	19. Phi. . . . φ.
6. Éta. . . . Ξ.	13. Omicron. Ο.	20. Chi. . . . χ.
7. Iota. . . . Ι.	14. Pi. . . . Π, ϙ, Λ.	

SAINT-MARTIN.

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

## INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'ACADÉMIE royale des sciences a tenu sa séance publique le lundi 2 avril 1821, sous la présidence de M. le baron Percy. M. Ampère a lu une courte notice sur les expériences électro-magnétiques; M. Biot, un mémoire sur les propriétés magnétiques communiquées aux métaux par l'électricité en mouvement; et M. le baron Cuvier, un éloge historique de M. Banks.

L'académie, dans sa séance publique du 22 mars 1819, a remis pour la troisième fois au concours la question de savoir quels sont les changemens chimiques qui s'opèrent dans les fruits pendant leur maturation et au-delà de ce terme. Les concurrens devoient, aux termes du programme, 1.° faire l'analyse des fruits aux principales époques de leur accroissement et de leur maturation, et même à l'époque de leur *blessissement* et de leur pourriture; 2.° comparer entre elles la nature et la quantité des substances que les fruits contiendroient à ces diverses époques; 3.° examiner avec soin l'influence des agens extérieurs, sur-tout celle de l'air qui environne les fruits et l'altération qu'il éprouve. Les observations pouvoient se borner à quelques fruits d'espèces différentes, pourvu qu'il fût possible d'en tirer des conséquences assez générales. Le prix étoit une médaille d'or de la valeur de 3000 fr. L'auteur du n.° 3, *Multa facta paucis verbis*, a fait preuve de connoissances. Il a bien entendu la question; mais il paroît, d'après son propre aveu, qu'il n'a point eu assez de temps pour la traiter convenablement. Cependant son mémoire contient plusieurs observations intéressantes qui le rendent digne d'une mention honorable. L'auteur du n.° 2, *Voyez comme en secret la nature fermentée*, est celui qui a le plus approché du but. Ce n'est pas que les expériences qu'il rapporte sur les changemens qui surviennent dans la composition du fruit, depuis sa naissance jusqu'à sa maturation et à son *blessissement*, soient bien concluantes; elles laissent au contraire beaucoup à désirer; elles ne sont ni assez multipliées ni assez précises pour pouvoir en tirer des conséquences générales et incontestables: mais celles qu'il a faites, en examinant l'influence des gaz sur la maturation, sont très-remarquables. Il a vu que la maturation des fruits ne s'opéroit que par le contact de l'air, et qu'alors il se formoit du gaz acide carbonique par l'union de l'oxygène de l'atmosphère avec le carbone du fruit, de sorte qu'il se passe un phénomène opposé à celui que présentent les feuilles sous l'influence solaire. « Les fruits, » dit l'auteur, n'agissent pas comme les feuilles sur l'air atmosphérique. Le » résultat de leur action sur lui, tant sous l'influence de la lumière que sous celle » de l'obscurité, est, dans toutes les époques de leur développement, une perte » de carbone de la part du fruit. Ce carbone se combine avec l'oxygène et le » transforme en acide carbonique. Cette perte de carbone est une fonction indis- » pensable pour que la maturation s'opère; car quand le fruit est plongé dans » une atmosphère dépourvue d'oxygène, cette fonction ne pouvant plus alors » s'exécuter, la maturation est arrêtée, et si le fruit reste attaché à l'arbre, il se » dessèche et meurt. Un fruit qui se trouve naturellement enfermé dans une » gousse peut cependant y opérer sa maturité, parce que la membrane qui forme » cette gousse, est perméable à l'air. La communication qui a lieu entre l'air



» extérieur et celui qui est dans l'intérieur de la gousse est assez libre pour qu'il  
 » s'établisse entre eux un équilibre presque parfait de composition. C'est pour  
 » cette raison que, quand on analyse l'air contenu dans ces gousses, on le  
 » trouve toujours composé comme l'air atmosphérique. Quand on place dans  
 » des milieux dépourvus d'oxygène, des fruits détachés de l'arbre et susceptibles  
 » d'achever eux-mêmes leur maturation, ils ne mûrissent pas; mais cette faculté  
 » n'est que suspendue, et on peut la rétablir en remettant le fruit dans une atmo-  
 » sphère capable de lui enlever du carbone. Si cependant le séjour dans le premier  
 » milieu est trop prolongé, alors le fruit, en conservant toujours à-peu-près la  
 » même apparence extérieure, a perdu tout-à-fait la faculté de pouvoir mûrir; il  
 » a subi des altérations particulières. Il résulte de là qu'on peut conserver pen-  
 » dant quelque temps la plupart des fruits, sur-tout ceux qui n'ont pas besoin  
 » pour mûrir de rester attachés aux arbres, et prolonger ainsi la jouissance que  
 » procurent ces agréables alimens. Le procédé le plus simple consiste à disposer  
 » au fond d'un bocal de verre, une pâte formée avec de la chaux, du sulfate de  
 » fer et de l'eau, et y introduire ensuite les fruits bien sains et cueillis quelques  
 » jours avant leur maturité. On isole ces fruits d'une manière quelconque de  
 » la pâte qui est dans le fond, on les sépare autant que possible les uns des  
 » autres, et on bouche le bocal avec un bouchon de liège parfaitement mastiqué.  
 » Les fruits se trouvent bientôt, par cette disposition, dans un milieu dépourvu  
 » d'oxygène, et peuvent s'y conserver plus ou moins suivant leur nature. Les  
 » pêches, prunes, abricots, de vingt jours à un mois; les poires et pommes, en-  
 » viron trois mois. Si on les retire après cette époque et qu'on les abandonne  
 » quelque temps à l'air, ils mûrissent fort bien. Mais si l'on excède beaucoup le  
 » temps que je viens de prescrire, les fruits subissent une altération particulière  
 » et ne peuvent plus mûrir. Un fruit mûr que l'on expose à l'air, pourrit ou  
 » devient blet; dans l'un et l'autre cas, il commence par changer l'oxygène de  
 » l'air qui l'entoure en acide carbonique dont il fournit les élémens. Il paroît  
 » que, pour que les fruits blessissent ou pourrissent, la présence du gaz oxygène  
 » est nécessaire. A l'abri du contact de ce gaz, ils subissent une altération  
 » différente. » Les commissaires n'ont pu répéter ces expériences à cause de la  
 » saison; mais comme elles paroissent faites avec beaucoup de soin, nous en  
 » croyons les résultats exacts. Dans cet état de choses, vu la difficulté et l'im-  
 » portance du sujet, ils ont été d'avis que le prix doit être accordé au mémoire  
 » n.º 2: l'auteur est M. Bérard, correspondant de l'académie, à Montpellier.  
 » Une mention honorable est accordée à la pièce n.º 3; l'auteur est M. Cou-  
 » verschel, pharmacien à Paris, rue Saint-Denis, près de la rue aux Fers.

La commission nommée pour examiner les mémoires qui ont concouru pour  
 le prix de physique sur l'anatomie comparative du cerveau, a arrêté à l'unani-  
 mité que le prix doit être décerné au mémoire n.º 4, portant pour épigraphe :  
*Dénocrite, Anaxagoras, disséquoient déjà le cerveau, il y a près de trois mille ans ;*  
*Haller, Vicq-d'Azyr et vingt anatomistes vivans l'ont disséqué de nos jours; mais,*  
*chose admirable, il n'en est aucun qui n'ait encore laissé des découvertes à faire*  
*à ses successeurs.* L'auteur est M. Serre, médecin de l'hôpital de la Pitié.  
 Une mention honorable a été décernée au mémoire n.º 2, ayant pour épigraphe,  
*Intelligenti pauca,* dont l'auteur est M. C. L. Sommé, docteur en médecine.

**PRIX de statistique fondé par feu M. de Montyon.** La commission nommée  
 par l'académie pour l'examen des pièces qui devoient concourir au prix de

statistique, a pris connoissance des ouvrages déposés au secrétariat, et l'opinion unanime de la commission a été que le prix devoit être décerné à la *Statistique du département du Lot*, ouvrage manuscrit, dont l'auteur est M. Delpont, membre du conseil général du département. Ce prix est double cette année. Il consiste en une médaille d'or de la valeur de 1000 fr. Il a été fondé par M. le baron de Montyon, écrivain distingué, grand magistrat, philosophe sincère et constant bienfaiteur des sciences, que la France et l'humanité ont perdu dans le cours de cette année. La commission a remarqué, parmi les pièces qui ont été l'objet de son examen, un ouvrage imprimé sous le titre d'*Essai statistique sur le département de la Loire*. La commission le regarde comme digne d'une mention très-honorable. Quant à l'ouvrage qu'elle a proposé de couronner, voici les motifs qui ont déterminé son avis. Cette description du département du Lot est faite avec beaucoup de soin et de détail; elle consiste en une exposition régulière, complète et méthodique, des faits naturels ou civils qui concernent la statistique de ce département. L'observation exacte d'un aussi grand nombre d'objets exigeoit des connoissances étendues, et il n'y a aucune partie de cet ouvrage qui ne soit traitée selon les principes propres à chaque science, et conformément aux règles générales que l'académie a tracées dans son programme de statistique. La description minéralogique du territoire, telle que l'auteur l'a donnée, celle des animaux et des plantes, supposent une connoissance exacte des principes de la physique et de l'histoire naturelle. La question importante et difficile de la population est traitée sous divers points de vue; et si les faits de ce genre n'ont pas encore été connus avec une entière exactitude, ils sont du moins considérés sous tous les rapports principaux. La description des antiquités, et l'exposé des faits et des monumens relatifs à ce pays, forment une partie remarquable de l'ouvrage, et fixeront principalement l'attention des personnes qui s'intéressent aux sciences historiques. Les questions relatives à l'administration, à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, y sont présentées avec le même soin. Il y a plusieurs de ces questions au sujet desquelles la commission ne peut exprimer aucune opinion, et notamment en ce qui concerne les matières administratives et judiciaires, propres à ce département; mais elle a pensé qu'en général la publication de cet ouvrage mérite l'encouragement du gouvernement.

*PRIX de physiologie expérimentale fondé par feu M. de Montyon.* Ce prix, dont le Roi a autorisé la fondation par une ordonnance en date du 22 juillet 1818, doit être décerné, chaque année, à l'ouvrage imprimé ou manuscrit qui aura paru avoir le plus contribué aux progrès de la physiologie expérimentale. Parmi les ouvrages envoyés au concours, la commission a considéré comme dignes du premier rang, chacun dans leur genre, deux ouvrages manuscrits, l'un de physiologie végétale, l'autre de physiologie animale. Ne pouvant établir de comparaison entre eux, et le mérite ayant paru égal de part et d'autre relativement à la science à laquelle chacun d'eux appartient, la commission a pensé que l'académie devoit couronner les deux mémoires et leur partager le prix également. L'ordre de leur nomination n'indique donc aucune préférence; il a été seulement déterminé selon l'ordre alphabétique du nom des auteurs. L'un de ces mémoires est de M. Dutrochet; il a pour titre, *Recherches sur l'accroissement et la reproduction des végétaux*, et contient des observations neuves sur l'accroissement des végétaux en épaisseur, le mode de



formation des racines, des bourgeons et des branches, et la germination; l'autre est de M. Edwards, et contient un grand nombre d'expériences qui offrent des résultats nouveaux concernant les effets de la respiration des animaux sur l'air, et de l'air sur la respiration. C'est la communication d'une suite de travaux dont une première partie a déjà été couronnée. Cette suite a pour titre, *de l'Influence des agens physiques sur les animaux vertébrés*. L'académie a décerné l'*accessit* à un ouvrage allemand imprimé de MM. Tiédeman et Gmelin, *sur les voies que prennent diverses substances pour passer de l'estomac et du tube intestinal dans le sang, &c.* Elle a accordé une mention honorable, comme encouragement, à un mémoire de M. Magendie *sur le Mécanisme de l'absorption chez les animaux à sang rouge et chaud*, et un témoignage d'encouragement à un mémoire de M. Desmoulins, intitulé *de l'État du système nerveux, sous ses rapports de volume et de masse, dans le marasme non sénile, et de l'influence de cet état sur les fonctions nerveuses*.

*PRIX de mécanique.* M. de Montyon a offert une rente de cinq cents francs sur l'État, pour la fondation d'un prix annuel, que le Roi a autorisé par une ordonnance en date du 29 septembre 1819, en faveur de celui qui, au jugement de l'académie royale des sciences, s'en sera rendu le plus digne, en inventant ou en perfectionnant des instrumens utiles aux progrès de l'agriculture, des arts mécaniques et des sciences. Aucun des instrumens ou machines récemment inventés n'ayant paru digne du prix qui devoit être décerné dans la séance publique du mois de mars 1821, ce prix est remis. En conséquence, il sera cumulé avec celui de 1821 pour être donné dans la séance publique du mois de mars 1822. Le prix ne sera donné qu'à des machines dont la description et les plans ou modèles, suffisamment détaillés, auront été soumis à l'académie, soit isolément, soit dans quelque ouvrage imprimé, transmis à l'académie. En conséquence, l'académie invite les auteurs qui croiroient avoir des droits à ce prix, à communiquer les descriptions, manuscrites ou imprimées, de leurs inventions, avant le 1.<sup>er</sup> janvier 1822. Ce terme est de rigueur.

*PRIX d'astronomie.* La médaille fondée par feu M. de Lalande, pour être donnée annuellement à la personne qui, en France ou ailleurs (les membres de l'Institut exceptés), aura fait l'observation la plus intéressante, ou le mémoire le plus utile aux progrès de l'astronomie, vient d'être décernée à MM. Nicollet et Pons, qui, le même jour, 21 janvier 1821, et presque à la même heure, ont découvert une comète dans la constellation de Pégase; l'un à l'observatoire royal de Paris, et l'autre à celui de Marlia, près de Lucques. M. Nicollet nous a tenus constamment au courant des observations qu'il a pu faire depuis le jour de la découverte, jusqu'à celui où la comète s'est perdue dans les rayons du soleil. Dès que ces observations ont été en nombre suffisant, il s'est empressé de calculer une orbite, qui ne peut être qu'une première approximation, vu la lenteur de la comète et la petitesse de l'arc qu'elle a décrit sous nos yeux. Elle vient de passer à son périhélie, c'est-à-dire, au point de son orbite où sa distance au soleil est la plus petite et son mouvement le plus rapide. Tout ce que nous en dirons ici, c'est que, de toutes les comètes que nous connoissons, à peine s'en trouve-t-il quatre ou cinq qui aient plus approché du soleil. M. Pons, qui depuis plusieurs années étoit directeur adjoint de l'observatoire royal de Marseille, est aujourd'hui directeur de l'obser-

vatoire de Marlia; il s'est rendu célèbre dans toute l'Europe par des découvertes de ce genre. La comète actuelle est la vingt-sixième ou la vingt-septième qu'il a vue, et il s'est empressé de nous communiquer les premières observations qu'il en a faites. Cette comète a été vue depuis, le 25 janvier, par M. Blanpain, directeur de l'observatoire royal de Marseille, et, le 30 du même mois, à Brême, par M. Olbers. L'académie a cru devoir partager la médaille de Lalande entre les deux astronomes français qui, les premiers de tous, ont aperçu le nouvel astre, qu'ils ont suivi constamment avec les moyens différens qu'ils avoient à leur disposition. Tous deux ont déjà reçu plusieurs fois cette espèce d'encouragement et ce témoignage de la satisfaction de l'Académie.

*PRIX de physique.* L'origine de la chaleur animale n'est pas établie d'une manière incontestable, et même les physiciens sont encore partagés sur cet objet, qui est d'une grande importance pour les progrès de la physiologie. L'académie royale des sciences propose, pour le prix qu'elle doit décerner dans la séance publique de l'année 1823, de *déterminer, par des expériences précises, quelles sont les causes, soit chimiques, soit physiologiques, de la chaleur animale; elle exige particulièrement que l'on détermine exactement la chaleur émise par un animal sain, dans un temps donné, et l'acide carbonique qu'il produit dans la respiration; et que l'on compare cette chaleur à celle que produit la combustion de carbone, en formant la même quantité d'acide carbonique.* Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 3,000 fr. Les Mémoires devront être remis avant le 1.<sup>er</sup> janvier 1823, francs de port, au secrétariat de l'Institut, et porter chacun une épigraphe ou devise, qui sera répétée, avec le nom de l'auteur, dans un billet cacheté joint au mémoire; il en sera donné récépissé. Les concurrents sont prévenus que l'académie ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés au concours; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies, s'ils en ont besoin.

L'analyse des travaux de l'académie pendant l'année 1820, a été distribuée au public: *la partie mathématique*, rédigée par M. Delambre, remplit 82 pages in-4.<sup>o</sup>; et *la partie physique*, rédigée par M. Cuvier, 89 pages. A Paris, chez Firmin Didot.

**PARTIE MATHÉMATIQUE.** Mémoire sur le mouvement de la chaleur dans les fluides, par M. *Fourier*. — Recherches sur les canaux de navigation, considérés sous le rapport de la chute et de la distribution de leurs écluses, par M. *Girard*. — De l'état sanitaire de la flotte britannique et des progrès des sciences et des arts de la marine française depuis la paix, par M. *Dupin*. — Mémoires contenant des expériences relatives à l'action mutuelle de deux courans électriques, et à celle qui existe entre un courant électrique et le globe de la terre ou un aimant, par M. *Ampère*. — Faits nouveaux relatifs à l'aimantation, découverts par M. *Arago*.

**PARTIE PHYSIQUE.** — *Météorologie.* M. *Moreau de Jonnés*, qui considère les Antilles sous tous les rapports, a occupé cette année l'académie de plusieurs objets relatifs à la météorologie de ces îles. — *Chimie.* MM. *Porret* et *Robiquet* ont soumis à de nouvelles expériences l'acide du bleu de Prusse. MM. *Pelletier* et *Caventou*, continuant leurs recherches sur l'analyse végétale, ont découvert le principe fébrifuge du quinquina, qui appartient à la nouvelle classe d'alcalis végétaux, composée d'oxygène, d'hydrogène et de carbone.



M. Gay-Lussac a donné communication d'un procédé qui empêche les toiles, sinon de brûler, du moins de jeter une grande flamme en brûlant. — *Minéralogie*. Mémoire de M. Cordier, sur la pierre d'alun compacte. — *Géologie*. Mémoire de M. Brougniart sur les roches appelées *serpentine* des Italiens, et, dans ces derniers temps, *ophiolithes*. Recherches de M. Prévost, élève de M. Brougniart, sur la géologie des environs de Vienne en Autriche. — *Physique végétale*. M. de Humboldt a joint des observations nouvelles à celles qu'il a publiées sur la distribution proportionnelle des espèces de végétaux de différentes familles dans les différens climats. M. Dupetit-Thouars a observé quelques phénomènes nouveaux sur la formation de la fleur; et M. Dutrochet, sur l'accroissement et la reproduction des végétaux. — *Zoologie*. M. Moreau de Jonnés a décrit le gecko et la vipère des Antilles; M. Savigni, les vers à sang rouge. — *Anatomie comparée*. M. Audouin a mis sous les yeux de l'académie un travail fort étendu sur l'anatomie des insectes. M. Latreille et M. Geoffroy de Saint-Hilaire, ont fait des recherches sur le même objet; le second a lu en outre deux mémoires intitulés, l'un, *de quelques Règles fondamentales de la physiologie naturelle*; l'autre, *de la Génération de quelques idées dans les études anatomiques*. — *Physiologie*. M. Serlaudière a soumis à l'académie un mémoire, où il cherche à prouver que la circulation n'est sous l'influence exclusive du cœur que dans les gros troncs. — *Médecine*. La fièvre jaune a été l'objet de plusieurs travaux importants; de MM. Devèze, Sédillot, et Moreau de Jonnés. — *Art vétérinaire*. M. Tessier a fait part à l'académie de ses observations sur les chèvres cachemirès importées en France. — *Agriculture*. M. Huzard fils a rendu un compte détaillé de l'état des récoltes dans les départemens du centre et du midi de la France.

## LIVRES NOUVEAUX.

## FRANCE.

*Histoire de la langue des Gaulois, et par suite de celle des Bretons, pour servir à l'Histoire générale de France* de Velly, Villaret, Garnier et Dufau; par Miorce de Kerdanet, docteur en droit. Rennes, impr. de Cousin-Danelle, libr. de Duchesne, in-12.

Il vient de paroître un nouveau prospectus de l'*Archéologie française*, ou Vocabulaire de mots anciens tombés en désuétude; et qu'il seroit bon de restituer au langage moderne; accompagné d'exemples tirés des écrivains français des XII.<sup>e</sup>, XIII.<sup>e</sup>, XIV.<sup>e</sup>, XV.<sup>e</sup> et XVI.<sup>e</sup> siècles, manuscrits ou imprimés; par Charles Pougens, de l'Institut de France, académie royale des inscriptions et belles-lettres, auteur du *Trésor des origines et du Dictionnaire grammatical raisonné de la langue française, &c. &c.* PROSPECTUS. « En considérant comme une des plus funestes causes de la corruption des langues les invasions du néologisme, et ces audaces de langage que se sont permises plusieurs de nos écrivains modernes, je n'ignore pas qu'indépendamment de la nécessité d'introduire certains mots techniques qu'exige le progrès des sciences, on peut admettre, toutefois après un sage examen, quelques mots nouveaux; lorsqu'ils sont nécessaires, sonores, et de bonne origine. Si, par exemple, Desportes, Malherbe, Amyot, Montaigne, et tant d'autres, se fussent trainés servilement sur les pas de leurs devanciers; s'ils eussent craint d'enrichir, par d'heureuses innovations, notre langue alors indécise et entachée de son impureté primitive, elle seroit

encore ce qu'elle étoit du temps de Guyot de Provins, de Gautier de Coinsi, de Jehan de Meung, de Marie de France, d'Eustache Deschamps, &c. &c. C'est, comme personne ne l'ignore, à ce même Desportes, à qui Boileau n'a pas rendu assez de justice, que nous devons le mot *pudeur*, aussi cher à la poésie qu'à la prose. Avant Malherbe, on ne connoissoit point les mots *insidieux*, *sécurité*, *gracieux*, *incendié*, *transfugé*, *ambitionner*, *insulter*, &c. Mais pourquoi ne chercherions-nous pas aussi, comme l'ont répété plusieurs fois Voltaire et Marmontel, à rappeler d'un injuste exil une foule d'expressions nécessaires, souvent même élégantes, que nous avons, par je ne sais quelle fausse délicatesse, laissé tomber en désuétude, et dont les étrangers ont eu le bon esprit de conserver un assez grand nombre ! Je n'ai point accompagné mes définitions de phrases de pure invention : j'ai cité les textes mêmes des ouvrages, soit manuscrits, soit imprimés, en suivant, autant qu'il m'a été possible, l'ordre des siècles. A la suite des exemples tirés des anciens écrivains français, j'ai placé divers passages anglais, italiens, espagnols, dans lesquels le mot oublié par nous, et le plus souvent d'origine française, se trouve conservé par les écrivains de ces trois langues, sauf les modifications et les désinences propres à chaque idiome. On trouvera à la fin de ce vocabulaire une bibliographie exacte des ouvrages imprimés ou manuscrits d'où l'on a tiré chacun des termes qui le composent, ainsi que les divers exemples dont ils sont accompagnés. » *L'Archéologie française* formera 3 vol. in-8.<sup>o</sup>, imprimés en caractères neufs, par M. Firmin Didot, sur papier semblable à celui du *prospectus*. Le prix de chaque volume broché sera, pour les souscripteurs, de 7 fr. en papier fin, 10 fr. en papier coquille satiné, 14 fr. en papier vélin satiné, et, franc de port, 2 fr. de plus par volume. Le premier volume paraîtra dans le courant d'avril 1821 : il suffit de se faire inscrire. A Paris, chez T. Desoer, libraire, rue Christine, n.<sup>o</sup> 2.

*Vaux-de-Vire d'Olivier Basselin*, poète normand de la fin du XIV.<sup>e</sup> siècle; suivis d'un choix d'anciens vaux-de-vire, de bacchanales et de chansons, poésies normandes, soit inédites, soit devenues excessivement rares; publiés avec des dissertations, des notes et des variantes, par M. Louis Dubois, ancien bibliothécaire. A Caen, impr. et libr. de F. Poisson; à Paris, chez Pluquet; à Londres, chez Martin Bossage, in-8.<sup>o</sup> Prix, 7 fr.

*Fréleconde et Brunehaut*, tragédie en cinq actes, représentée sur le second Théâtre français, le 27 mars 1821; par Népomucène L. Lemercier, de l'Institut de France. Paris, impr. de Fain, chez Barba, in-8.<sup>o</sup> de 6 feuilles et demie. Prix, 3 fr.

*Procli philosophi Platonici Opera*, è codd. mss. Biblioth. reg. Parisiensis, nunc primum editit, lectionis varietate et commentariis illustravit, Victor Cousin, professor philosophiæ; tomus quartus, continens duos priores libros commentarii in Parmenidem Platonis. Paris, impr. et libr. d'Eberhart, in-8.<sup>o</sup> de 18 feuilles et demie.

*Histoire du droit romain*, suivie de l'*Histoire de Cujas*, par M. Berriat-Saint-Prix, professeur de procédure civile et de droit criminel à la faculté de droit de Paris. Paris, impr. de M.<sup>me</sup> Crémère, chez Nève, in-8.<sup>o</sup> de 40 feuilles. Prix, 7 fr. 50 cent. Il sera rendu compte de cet ouvrage, dans l'un des prochains cahiers du Journal des Savans.

*Journal des cours publics de jurisprudence, histoire et belles-lettres*, par une société d'avocats et d'hommes de lettres; quatrième livraison, in-8.<sup>o</sup> de 14



feuilles (chaque cours en occupe deux). On s'abonne rue Saint-Jacques, n.º 51. L'abonnement aux sept cours est de 37 fr., et de 45 fr. 40 cent., franc de port. pour les départemens; à trois cours, de 19 fr., et de 22 fr. 60 cent.; à un seul cours, de 8 fr., et 9 fr. 20 cent. Voici la liste des cours dont ce journal donne l'analyse raisonnée: Droit naturel et droit des gens, par M. Portets; Histoire du droit romain, par M. Poncelet; Histoire, par M. Daunou; Poésie latine, par M. Tissot; Histoire de France, par M. Lacroix; Histoire du gouvernement représentatif, par M. Guizot; Éloquence française, par M. Pierrot. Chaque cours paroît en 12 livraisons, qui, réunies, forment un volume in-8.º d'environ 400 pages.

Il vient de se former à Paris, sous le titre de *Société asiatique*, une réunion de savans, qui a pour but de propager en France l'étude des principaux idiomes savans de l'Asie. Son intention est de se procurer des manuscrits orientaux, de les répandre par la voie de l'impression ou de la lithographie, d'en faire faire des extraits ou des traductions, de concourir à la publication des grammaires et des dictionnaires. Elle entretiendra des relations et des correspondances avec les sociétés qui s'occupent des mêmes objets, et avec les savans qui se livrent à l'étude des langues asiatiques. Formée sur le modèle de la société d'encouragement, elle admet dans son sein tous ceux qui, présentés par deux membres et agréés par l'assemblée générale, contribuent aux frais de ses travaux par une souscription dont le *minimum* est de 25 fr. par an. On assure que cette société a déjà reçu les encouragemens les plus flatteurs, et qu'un grand nombre de savans et d'amateurs se sont empressés de s'y réunir. Les amis des lettres orientales ne peuvent que s'intéresser vivement à une entreprise aussi éminemment utile.

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de MM. Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.º 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.º 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le *Journal des Savans*. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

---



---

## TABLE.

<i>Essai sur l'Histoire des Comtes souverains de Provence, par M. Boisson de la Salle. (Article de M. Raynouard.)</i> .....	Pag. 195.
<i>Essai sur les Hiéroglyphes égyptiens, par P. Lacour. (Article de M. Abel-Rémusat.)</i> .....	205.
<i>Du Siége et de la Nature des maladies, par M. Alard. (Article de M. Tessier.)</i> .....	216.
<i>Sur l'Aimantation imprimée aux métaux par l'électricité en mouvement. (Article de M. Biot.)</i> .....	221.
<i>Observations sur les Inscriptions lyciennes découvertes par M. Cockerell. (Article de M. Saint-Martin.)</i> .....	235.
<i>Nouvelles littéraires</i> .....	249.

FIN DE LA TABLE.

# JOURNAL DES SAVANS.

MAI 1821.



A PARIS,  
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1821.



JOURNAL  
DES SAVANS

MAY 1841

---

LE prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. Treutel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.º 17; à Strasbourg, rue des Serruriers, et à Londres, n.º 30 Soho-Square. Il faut affranchir les lettres et l'argent.

*Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, FRANC DE PORT, au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.º 22.*

---

A PARIS,  
DE L'IMPRIMERIE GOUSSIER

1841



JOURNAL  
DES SAVANS.

MAI 1821.

*NARRATIVE of the chinese embassy to the khan of the Tourgouth Tartars, in the years 1712, 1713, 1714 and 1715, by the chinese Ambassador, and published by the Emperor's authority, at Peking; translated from the chinese, and accompanied by an Appendix of miscellaneous translations, by sir George Thomas Staunton, Bart. LL. D. and F. R. S. London, 1821, in-8.º de xxxix et 330 pages, avec une carte.*

LES Tourgauts, l'une des quatre branches de la nation des Olets ou Kalmuks (1), originaires, suivant Aboul-ghazi (2), des bords de la

(1) Pallas, *Samlung histor. Nachrichten*, tom. I, p. 110, 12, 56. — (2) *Hist. général. des Tartars*, p. 113.



Selinga, établis, à une époque plus récente, dans la partie occidentale de l'empire des Dchoungars, furent poussés de plus en plus vers l'ouest par les dissensions qui agitèrent ces peuples, et par les guerres qu'ils eurent à soutenir contre les autres princes tartares. Vers le milieu du xvii.<sup>e</sup> siècle, ils s'étoient avancés jusqu'aux bords de la Yemba et du Jaïck; leur khan, Ayouka-taïdji, monté sur le trône en 1672, obtint des princes russes l'autorisation de se fixer dans les steppes qui séparent le Don du Wolga. Dans cet éloignement, l'attachement des princes tourgauts à la religion lamaïque ne s'étoit pas affoibli. Le neveu du khan régnant, Arabtchour, et sa mère, vinrent, en 1703, offrir leurs hommages au grand Lama. Pendant leur séjour au Tibet, une guerre s'éleva entre Ayouka et Tsiwang Rabdan, souverain des Olets. Le jeune prince, n'osant traverser les états de l'ennemi de son oncle, vint à la cour de l'empereur de la Chine, qui le reçut fort bien, et lui donna des terres en Tartarie. Quelques années après (en 1712), Arabtchour voulut aller rejoindre sa famille, et l'empereur nomma des officiers chargés de préparer et d'annoncer son retour, en même temps qu'ils entaîneroient quelques négociations avec les chefs de cette branche expatriée de la nation des Kalmuks. Pour achever de mettre les lecteurs au courant de ce qui concerne les Tourgauts, je rappellerai que c'est cette même tribu qui, cinquante-huit ans après, sous le règne d'Ouboucha, descendu d'Ayouka, disparut subitement, et, quittant les régions que les Russes lui avoient accordées pour son établissement, traversa toute la Tartarie, et vint, au nombre de cinquante mille familles et de trois cent mille individus, solliciter l'honneur d'être comptée, avec les autres branches de la nation des Olets, au nombre des vassaux de l'empereur de la Chine: l'empereur lui-même célébra par un morceau de sa composition un événement si extraordinaire et si glorieux pour son règne, et la pièce qu'il composa à cette occasion, traduite en français par Amiot (1), en a fait connoître les principales circonstances.

Toulichen, chef de l'ambassade qui vint en 1712 trouver l'oncle du prince Arabtchour, le même qui depuis conclut pour l'empereur de la Chine le traité de 1728 avec la Russie (2), écrivit à son retour une relation détaillée du voyage qu'il venoit de faire dans ces contrées si éloignées des frontières de l'empire. C'est cette relation, publiée en chinois sous l'autorité impériale, qui a été traduite en anglais par sir George Staunton. Ce savant Anglais, qui, le premier, par des travaux

---

(1) *Monument de la transmigration des Tourgouths*, dans les *Mémoires concernant les Chinois*, tom. I, p. 401. — (2) *Archiv für Asiatische Literatur*, p. 180.

approfondis et généralement estimés, a éveillé parmi ses compatriotes le goût de la littérature chinoise, avoit, dans sa traduction du Code pénal, donné une idée exacte des lois qui régissent à présent la Chine et dirigent l'action du gouvernement à l'intérieur. Par celle qu'il donne en ce moment, il a principalement en vue de jeter du jour sur les idées que les Chinois se forment du droit des gens, et qui règlent leurs rapports avec les nations du dehors. Personne n'étoit plus en état d'atteindre ce but que l'auteur, qui, par le séjour qu'il a fait au milieu d'eux, et la nature des fonctions qu'il a eues à remplir, a été à portée d'étudier par lui-même le génie de leur politique et les ressources de leur diplomatie. Ce n'est là toutefois qu'une seule des causes qui doivent attirer l'attention des savans sur la nouvelle production de sir George. Il est sans doute infiniment curieux de voir quelle impression nos mœurs et nos usages produisent sur des hommes qui ont des habitudes et des préjugés si éloignés des nôtres, et comment sont jugés à leur tour ces Européens qui jugent tous les autres peuples. Si la fiction d'un pareil jugement, dans les Lettres persanes, fournit matière à tant d'aperçus ingénieux, il y a quelque chose de plus solide à retirer de la réalité présentée naïvement dans un ouvrage original. D'ailleurs, le voyage de ces ambassadeurs à travers la Russie, leurs remarques sur la géographie, les mœurs, les productions de ces contrées, qui nous sont actuellement mieux connues qu'à eux, fournissent un point de comparaison qui nous manquait, et un moyen de critique dont il faudra faire usage pour apprécier l'exactitude et la sincérité des témoignages chinois, dans le cas où ils ne sont ni contredits ni fortifiés par aucun autre.

L'habile traducteur paroît disposé à croire que c'est une singularité et, pour ainsi dire, une rareté sans exemple, que des officiers chinois, après avoir rempli une mission à l'extérieur, aient rédigé le précis de leurs observations, et recueilli, pour l'histoire des peuples étrangers, des matériaux authentiques et satisfaisans. Mais il semble au contraire que ce soit un usage constant, et comme une suite obligée de leurs opérations diplomatiques, de profiter des excursions qu'ils envoient hors de leurs frontières, pour prendre toutes sortes de renseignemens sur la situation, l'étendue et la puissance des états avec lesquels ils ont des rapports. De là viennent ces notices sur les nations barbares, dont leurs annales sont remplies, et qui forment une partie essentielle de l'histoire de chaque dynastie. C'est par suite d'une expédition de ce genre que furent obtenues, au II.<sup>e</sup> siècle avant notre ère, les premières notions exactes que les Chinois aient eues sur la Sogdiane, le pays des *Asi*, des *Dahæ*, et des Tadjiks, la Perse, et des Indes. Les voyages des religieux boudd-



dhistes, entrepris dans l'intérêt de leur religion, ont aussi produit des relations intéressantes sur les parties les moins connues de la Tartarie (1) et de l'Hindoûstan (2). On en possède une fort curieuse sur le pays qui est entre la Chine et Khotan, et qui fut rédigée par un ambassadeur chinois qui fit le voyage en 940 (3); et il est très-fâcheux qu'on n'ait que des extraits de celle de Tchao-hoeï sur la petite Boukharie (4). La grande collection *Pian-ki-tian*, de la Bibliothèque de Ma-touan-lin, l'Encyclopédie japonaise, contiennent beaucoup de morceaux de ce genre; et la relation du voyage d'un officier chinois dans le pays de Camboge, dont la traduction a été publiée en français (5), avoit pu donner quelque idée de l'utilité qu'on doit attendre de ces sortes d'ouvrages. Toutefois, aucun de ceux que je viens d'indiquer n'égalé en étendue le morceau traduit par M. Staunton, lequel occupe deux cent vingt pages du volume *in-8.* que nous annonçons. Le savant traducteur annonce qu'il n'a pu trouver d'autre mention de la relation de Toulichen, que dans un seul passage du P. Amiot (6), quoique l'auteur lui-même soit nommé en plusieurs autres endroits. Cependant cette intéressante relation étoit déjà connue par un extrait qu'en avoit fait le P. Gaubil (7), et qui a été traduit en allemand (8). Cet extrait n'étoit nullement propre à remplacer l'ouvrage entier, dont il faisoit seulement sentir toute l'importance. Le mérite d'avoir retrouvé l'original, et l'honneur de l'avoir traduit complètement, n'en sont pas moins assurés à sir George Staunton.

L'officier chinois commence sa relation par un récit dont la modestie calculée et la fausse ingénuité ne semblent pas annoncer une diplomatie dans l'enfance. Toulichen raconte comment, étant né (en 1667) à Ji-hô, d'une famille pauvre, il s'éleva par degrés jusqu'à la charge de surintendant des animaux consacrés, dans la cour des Rites, et comment ses talens et sa capacité personnelle ne s'étant pas trouvés en rapport avec les hautes fonctions dont il avoit à s'acquitter, il ne put remplir l'attente que l'empereur avoit conçue de lui dans sa gracieuse bonté, et fut en conséquence censuré et renvoyé du service public. Par la suite,

(1) Voy. *Hist. de Khotan*, p. 11. — (2) Voyez dans le *Wen-hian thoung-khao* (1666, p. 22 et suiv.) la relation du voyage de cent Samanéens dans l'Inde, en passant par le pays des Ouigours, Yerkiyang, Kaschgar, Taschkend et Kaschemir. — (3) *Hist. de Khotan*, p. 74. — (4) *Mém. Chin.* tom. I, p. 384. — (5) *Nouv. Ann. des voyages*, tom. III, 1.<sup>re</sup> partie. — (6) *Mém. Chin.* tom. I, p. 408. — (7) *Observ. mathém. &c.*, publiées par Soucier, tom. I, p. 148-175. — (8) *Samlung. Russisch. Gesch.* tom. I, p. 327.



le bruit s'étant répandu qu'une ambassade alloit être envoyée dans le royaume des Tourgauts, il sollicita l'honneur d'être choisi pour cette mission pénible et périlleuse, afin de trouver une occasion de faire éclater sa reconnaissance pour les faveurs dont il avoit été autrefois comblé. Par-là il obtint d'être rétabli dans son premier rang; et le vingt-deuxième jour de la quatrième lune de la cinquante-unième année khang-hi [ 1712 ], il reçut ses instructions sous la forme d'un édit impérial adressé à lui et à ses collègues.

Ces instructions sont rapportées ici tout au long : elles portent le même caractère que le récit de Toulichen. On y charge celui-ci d'exprimer à Ayouki (Ayouka-taidji), la satisfaction qu'ont fait éprouver à l'empereur le zèle et la sincérité dont ce prince tartare a fait preuve en envoyant à la Chine Samotan et quelques autres, pour porter des présens et présenter son hommage. Comme le prince tourgaut pourroit être tenté de se prévaloir de cette haute marque de la faveur impériale, pour réclamer quelque secours contre Tsi-wang Rabdan son ennemi, on prépare à l'ambassadeur la réponse évasive qu'il devra faire à des sollicitations de ce genre. On prévoit aussi le cas où le tchagan-khan, c'est-à-dire, l'empereur de Russie, voudroit profiter du passage des ambassadeurs à travers ses états, pour avoir avec eux quelque conférence, soit à leur arrivée, soit à leur départ. On ne leur défend pas de se rendre à l'invitation de ce prince, mais on dicte le langage qu'il faudra tenir avec lui. S'il s'informe de ce qu'il y a de plus estimé à la Chine, on répondra que la fidélité, la piété filiale, la justice et la sincérité, sont estimées par-dessus toutes choses dans cet empire. Si l'on parle d'artillerie, d'armes à feu, et autres choses semblables, on se hâtera de dire que l'exportation en est prohibée par des lois sévères, et que, quand l'empereur voudroit faire quelques présens de ce genre aux Russes, la longueur du chemin et la difficulté des communications s'opposeroient à ce qu'ils pussent parvenir à leur destination. Comme les Russes, continue-t-on, sont d'un caractère vain et rempli d'ostentation, ils ne manqueront pas d'étaler devant les ambassadeurs tout ce qu'ils possèdent de curieux. En pareil cas, on devra ne témoigner ni admiration ni mépris, et dire simplement : « Il est tout-à-fait hors de notre pouvoir de déterminer si » notre pays possède ou non des objets de cette espèce. Il y a là des » choses que nous avons vues, d'autres que nous n'avons pas vues ; » mais certaines choses que nous ne connoissons pas, seroient peut-être » connues par d'autres. » Du reste on doit rassurer complètement les Russes sur l'objet de la présente ambassade, et les prévenir même qu'ils peuvent disposer sans hésitation ni inquiétude des troupes qui gardent



leurs frontières, parce que S. M. I. n'a aucun projet de porter atteinte à la paix qui a été récemment établie. La conduite que les envoyés doivent tenir, relativement au cérémonial, aux présens qu'on peut leur offrir, et aux moindres circonstances qui peuvent se présenter, est calculée à l'avance et réglée avec des détails qui peuvent sembler minutieux, mais qui attestent un assez haut degré de finesse et de perspicacité.

Sur le titre de tchagan-khan, qu'on donne ici à l'empereur de Russie, je dois faire une petite observation. Ce titre n'est ni la corruption du nom de Iwan, qui régna conjointement avec Pierre I.<sup>er</sup>, comme l'a supposé Deshauteraies (1), ni une altération de celui de Catherine, comme l'ont cru d'autres auteurs, ni une transcription vicieuse du titre de czar, comme le pense M. Staunton; mais la représentation assez exacte, en caractères chinois, des mots mongols ᠲᠡᠬᠠᠭᠠᠨ ᠬᠠᠨ *tchagan-khan* [le roi blanc], qui sont le titre que donnent à l'empereur de Russie toutes les nations de l'Asie septentrionale. Je ferai encore une remarque au sujet du mot *Ha-mi-sa-eul*, qui est pris ici pour le nom d'un marchand russe, chargé de préparer à l'ambassade le passage sur les terres de la Russie; ce mot est la transcription chinoise du titre de *commissaire*, que les Russes ont fait connoître aux Chinois, et qui se retrouve dans le traité de 1728 (2); de sorte qu'au lieu de, *on the 52<sup>d</sup> year of Kang-hy, the merchants, Ha-mi-sa-eur and Go-fo-nas-se Ye-fitchee arrived at Selinginsky &c.*, il eût fallu traduire: Le commissaire du commerce Afana-sievitch arriva, &c.

L'ambassade chinoise, après être sortie par le passage de Tchang-kia, traversa le pays des Kalkas, et vint à la première station russe, où des messagers envoyés par le gouverneur de Selingin s'informèrent des intentions des *ambassadeurs célestes*, c'est-à-dire, des envoyés de l'empereur de la Chine. Sur le compte qui leur en fut rendu, on invita ceux-ci à se rendre à Selingin, puis à Oudin, et en traversant le Baïkal, à Irkout, où il leur fallut attendre les ordres de Kokolin (Gagarin), gouverneur général de Sibirie, résidant à Tobol. Ils furent encore retenus après l'arrivée de ces ordres, par la nécessité d'attendre la débacle de l'Angara, dont ils devoient suivre le cours jusqu'à la ville d'Eniseï. De là ils se rendirent à Makof; puis, s'embarquant sur le Ket et l'Obi, ils descendirent jusqu'à Narim, passant par Sourgout et Samarof, d'où ils remontèrent à Tobol.

(1) *Hist. génér. de la Chine*, tom. XI, p. 110. — (2) *Archiv. u. s. f.* p. 182. On lit, dans l'original mandchou, ᠬᠠᠮᠢᠰᠠᠶᠤ *Ka-mi-sa-yu*.

Toulitchen s'étend avec complaisance sur les détails de la réception honorable qui fut faite à l'ambassade dans la capitale de la Sibirie, et raconte tout au long la conversation qu'il eut avec Gagarin et d'autres officiers russes. Dans le récit de ces conversations, tout ce qui peut relever la grandeur de la Chine et constater sa suprématie, est rapporté avec complaisance; mais l'auteur chinois ne paroît pas avoir sacrifié l'exactitude à l'orgueil national. Jusque dans sa narration on démêle le secret mécontentement de Gagarin et son aversion contre le tzar Pierre I.<sup>er</sup> « Sous le feu prince, dit-il à Toulitchen, cet empire étoit » paisible comme votre Chine; nous étions libres de soins et de peines. » Tous ses sujets, de quelque rang qu'ils fussent, jouissoient d'une » tranquillité parfaite. Le feu khan blanc se plaisoit à la chasse; il aimoit » ses chiens et ses faucons; il laissoit ses ministres vivre à leur guise: » mais, depuis vingt ans, notre empire a été engagé dans des guerres » continuelles. Jusqu'à ce jour nous avons eu à combattre sans inter- » ruption; et non-seulement notre empire, mais les autres royaumes, la » Perse, le Koung-ke-eul-khan [le sultan de Constantinople خورشوارخان], » la Suède, les Cosaques, les Kara-kalpaks, les Olets, Ayouka, tout » est engagé dans des hostilités réciproques. La Chine est à présent le » seul pays qui jouisse de la paix et du repos. Notre khan blanc d'à » présent, dès son enfance, étoit toujours disputant et combattant » avec ses camarades: ces enfans sont devenus les généraux de ses » armées. Nous serions bien plus tranquilles s'il eût suivi les traces de » son père. »

De Tobol, l'ambassade se rendit, partie par terre, et partie en voyageant sur les rivières, à Kasan en passant par Toumen, Verkatourie et Solikain. De Kasan elle vint à Simbir et à Saratof, où la narration chinoise place les frontières de l'empire russe. Ils avoient été dix-huit mois et sept jours en route, étant partis de Péking le 23 juin 1712, et arrivés à Saratof le 1.<sup>er</sup> janvier 1714. Jusque-là la description des pays traversés par les ambassadeurs a marché de front avec leur itinéraire, et l'on peut dire que le soin avec lequel on s'attache à faire connoître l'aspect général du pays, les tribus d'origine diverse qui y vivent, les productions naturelles de toute espèce, le genre de commerce et les usages particuliers des habitans, feroit honneur à des observateurs européens. Ne pouvant justifier cette assertion par un nombre suffisant de citations, je prends au hasard un article qui, bien qu'empreint de notions absurdes fournies par les naturels, et que les Chinois n'ont pas eu le moyen d'écarter, prouvera qu'ils étoient attentifs à recueillir des observations de tout genre. « Dans les parties les plus froides de cette contrée



» septentrionale, dit Toulichen, on trouve une sorte d'animal qui  
 » habite des terriers, et qui meurt s'il est le moins du monde exposé  
 » au soleil ou à l'air. Il est d'une grande dimension, et pèse dix milliers  
 » de livres : ses os sont très-blancs et brillans comme de l'ivoire. Il  
 » n'est pas naturellement robuste, et n'est par conséquent ni très-dan-  
 » gereux, ni féroce. On le trouve communément dans le limon, sur  
 » le bord des rivières. Les Russes ramassent les os de ces animaux pour  
 » faire des tasses, des saucières, des peignes, et d'autres petits objets.  
 » La chair de cet animal a une vertu très rafraîchissante, et on la prend  
 » comme remède dans les fièvres. Le nom étranger de cet animal est  
 » ma-men-tou-wa [mammouth]. »

Parvenu à Saratof, le narrateur chinois s'arrête pour donner une idée générale du climat et de la population de la Russie, des habitudes et des coutumes du peuple, de son économie domestique et de son caractère national, de la manière de supputer le temps, et des cérémonies religieuses. Il parle de l'origine et de l'histoire ancienne des Russes, de l'époque où leur souverain a pris le titre de *khan*, circonstance prise de la manière dont les Tartares ont successivement considéré la puissance des tzars, et qui est attribuée ici à Iwan Vasiliovitch. Il raconte les causes de la guerre entre la Russie et la Suède, les batailles perdues et gagnées tour-à-tour par Piao-to-eul [Pierre], et Ko-lou-to [Charles XII], la retraite de celui-ci dans la ville de *O-tche-ko-fou* [Otchakof], avec d'autres circonstances qu'on auroit pu croire tout-à-fait ignorées à la cour de Péking. Il rapporte ensuite, à la manière chinoise, les noms des contrées voisines au nord-ouest et au sud de l'empire russe. Parmi ces dernières, il y en a quelques-unes dont les noms sont tellement altérés que le traducteur n'en a pas donné les équivalens. Ce sont les Ho-la-eul-pa [Karakalpaks], Mangoute [Mangouts], Pouhoeul [Boukhares], Hosaeulpache [Kisilbasch], Yeeulkin [Yerkiyang], Hochehoueul [Kaschgar], Okesou [Aksou], et Toueulmen [vraisemblablement Tourfan]. Les Pouloute ne sont pas les Bourets, tribu mongole du lac Baïkal, mais les Pourouts, ou Kirgis de la petite Boukharie.

Des honneurs plus grands que ceux qu'ils avoient reçus chez les Russes, attendoient les ambassadeurs au campement de Ayouka, sur les bords du lac de Manouto (1). Ils y furent accueillis comme devoient

---

(1) Ce lac n'est point sur nos cartes : je pense qu'on pourroit lire *Manou-tokhoï*, la prairie de *Manou*. *Мануты* est un mot mongol, qui peut former une terminaison dans les noms géographiques, comme plusieurs autres qu'on trouve dans cette relation.

Être les envoyés du plus puissant monarque de l'Asie, honorant d'une faveur presque sans exemple le vieux prince des Tourgauts. Suivant le récit de Toulichen, Ayouka reçut à genoux la patente impériale: nous ne voyons aucune raison de douter de cette circonstance, quoiqu'elle paroisse peu probable au savant traducteur, de la part d'un prince indépendant, agissant volontairement au milieu de sa cour. Mais il y a une sorte de droit public chez les Tartares, sur les principes duquel ils règlent toute leur conduite: tous reconnoissent un seul souverain, au moins de droit, et c'est maintenant l'empereur des Mandchous qui exerce cette suprématie. Ayouka ne pouvoit le méconnoître, et ses successeurs prouvèrent mieux encore leur soumission au fils du ciel, en venant lui demander à vivre sous son autorité immédiate. Il est permis de croire que Toulichen a dissimulé quelque chose des entretiens qu'il eut avec Ayouka. On en jugera par une insinuation assez singulière que lui fit celui-ci: « Nous autres Tourgauts, dit-il aux envoyés chinois, » dans notre costume et dans notre extérieur, nous conservons quelque » peu de ressemblance avec les peuples de la Chine. Au contraire, les » Russes sont une nation dont l'habillement et le langage sont tout-à- » fait distincts; il n'y a aucun point de ressemblance: c'est pourquoi » vos excellences feroient bien de remarquer attentivement, lors de » votre retour par le territoire russe, le caractère particulier et l'ex- » térieur des différens peuples, et d'en faire un rapport à l'empereur; sans » aucun doute l'empereur prendra dans sa sagesse des mesures en » conséquence. »

Les ambassadeurs quittèrent Ayouka après être restés quatorze jours auprès de lui, et prirent la route de Tobol, où ils eurent de nouveau quelques entrevues avec Gagarin. Le chemin qu'ils prirent à leur retour s'écartant peu de celui qu'ils avoient suivi en allant, ne fournit matière qu'à très-peu d'observations nouvelles. Ils arrivèrent à Péking, le 27 de la cinquième lune de la cinquante-quatrième année khang-ki [26 juin 1715], un peu plus de trois ans après leur départ. Le rapport officiel qu'ils adressèrent à l'empereur n'offre qu'un résumé de leurs opérations, un aperçu de leur voyage, et une répétition de ce qu'on a lu dans leur journal. Il se termine en demandant les ordres de l'empereur, qui répondit: « Nous avons pris connoissance de votre rapport, et nous » l'avons renvoyé au tribunal que cela regarde. Nous retenons votre » carte, pour l'examiner ultérieurement. » Toulichen ajoute encore quelques mots sur l'état où il trouva son père et sa famille à son retour, sur un voyage qu'il fit à Ji-ho à la suite de l'empereur, et sur une nou-



velle mission qu'il eut à remplir à Selingin, au sujet du renouvellement des hostilités entre les Chinois et les Olets.

La carte du voyage de Toulichen, dont on vient de parler, étoit jointe à l'original qu'a traduit sir George. Elle étoit remarquable seulement pour sa grossièreté et son inexactitude. On n'a pas eu de peine à la remplacer par une meilleure carte, laquelle a été dessinée par J. Walker, principalement d'après celle de Pallas. Toutefois on peut regretter que la carte originale n'ait pas été traduite et publiée : son peu d'exactitude même l'eût rendue curieuse à examiner, et il y a pour la géographie historique du profit à tirer d'un document semblable, quelque imparfait qu'il puisse être. Enfin il ne manque dès à présent rien à la nouvelle production de sir George Staunton pour être aussi utile qu'agréable aux savans et aux gens du monde. Mais s'il eût joint le texte chinois à sa traduction, comme cela lui eût été facile, en le faisant graver à Canton, il eût procuré en même temps un secours des plus précieux aux étudiants, qui eussent trouvé dans un morceau de ce genre et de cette étendue, une matière également abondante et variée, et la plus convenable de toutes pour s'exercer à la traduction.

L'*appendix* qui termine le volume n'a aucun rapport avec le morceau dont on vient de voir l'analyse. Il se compose de quatre parties qui sont elles-mêmes de genre différent. La première offre, en quinze pages, l'extrait des quatre premiers chapitres d'un roman qui en a vingt, et qui est intitulé *Iu-kiao-li*. Nous ne dirons rien de ce roman, parce que, comme l'annonce sir George Staunton, il en doit paroître incessamment une traduction complète en français. Le mérite de ces sortes d'ouvrages est moins dans le plan que dans les détails, et un extrait ne peut les faire apprécier convenablement. La seconde partie de l'*appendix* est de nature à inspirer plus d'intérêt. Elle est annoncée comme contenant la notice de quatre pièces chinoises, faisant partie de la même collection (1), d'où le P. Prémare a déjà tiré son *Orphelin de la maison de Tchao* (2), et M. Davis, son drame du *Vieillard qui obtient un fils* (3) : mais sur trois de ces pièces on ne trouve ici, outre les noms des personnages, qu'un argument très-court qui donne un aperçu du sujet. Les titres de ces pièces sont : les Stratagèmes des généraux dont les forces sont séparées par une rivière, la Pantoufle laissée ou la Nouvelle lune,

(1) *Youan jin pe tchoung*. — (2) *Descr. de la Chine*, tom. III, p. 339. — (3) Voyez le *Journal des Savans* de janvier 1818. — Cette pièce est connue des lecteurs français par une élégante traduction qu'en a donnée M. Bruguière de Sorsum. (Paris, 1819, chez Rey et Gravier.)

et la Pêche du poisson sur les bords de la rivière en automne. L'auteur donne plus de détails sur la première pièce, intitulée *la Fille de l'étudiant vengée*. C'est une sorte de drame dont les personnages sont pris dans la classe commune, une vieille femme veuve, un étudiant et sa fille, un apothicaire, mais dont le sujet est une suite d'empoisonnements, de fausses délations, de condamnations iniques, d'exécutions, et dont le dénouement se fait par l'ame de la fille de l'étudiant, qui apparaît devant son père, devenu un personnage considérable, pour lui apprendre qu'elle a été injustement mise à mort et solliciter elle-même sa vengeance.

Le troisième morceau est une description du *kie-peï* ou coton en herbe [*Gossypium herbaceum*], tirée d'un ouvrage de botanique intitulé *Kouen-fang-pou*, et accompagnée d'observations sur la culture de cette plante, et sur les tissus qu'on fabrique avec le duvet qui enveloppe ses semences. La dernière partie de l'*appendix* est un recueil d'extraits de la gazette impériale de Péking, contenant dix-huit décrets ou autres actes du gouvernement, relatifs, soit aux affaires générales de l'état depuis 1799 jusqu'en 1805, soit à des objets qui ont de l'importance pour le commerce anglais à Canton. On peut regretter que l'auteur n'ait pas complété cette suite d'extraits, en y joignant ceux qu'il a déjà publiés à la Chine même en 1815, sous le titre de *Translations from the original Chinese, with notes* (1), et qui forment un petit volume qu'il est comme impossible de se procurer en Europe.

Nous croyons en avoir dit assez pour faire pressentir, au moins d'une manière générale, l'importance et la variété des matières contenues dans le nouveau volume de sir George Staunton. Nous serions heureux d'annoncer que cet honorable promoteur de la littérature chinoise en Angleterre s'occupe de quelque ouvrage qui pût accroître encore les titres qu'il a déjà acquis à la reconnaissance des savans. Loin de là, il déclare qu'il a tout-à-fait abandonné ses travaux sur le chinois: ce seroit une résolution dans laquelle tout ami des lettres devoit s'affliger de le voir persévérer.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

---

(1) Canton, 1815, in-8.°



*MÉMOIRES de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg*; tome VII, avec l'histoire de l'Académie pour les années 1815 et 1816. Saint-Pétersbourg, 1820, in-8.<sup>o</sup>

MON intention n'est point de rendre compte de tout ce que contient le septième volume des Mémoires de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg. Les lecteurs sont déjà instruits, par le titre même du volume, que la partie historique ne contient que les faits qui se rapportent aux années 1815 et 1816. Quant aux mémoires, ils s'étendent jusqu'à l'année 1819 inclusivement. Ils sont divisés, comme de coutume, en quatre sections, suivant qu'ils ont trait aux sciences mathématiques, physiques ou politiques, ou aux connoissances historiques et philologiques : c'est seulement de cette dernière section que je me propose de rendre compte.

Cette section ne contient que trois mémoires; le premier appartient à la philologie grecque, les deux autres à la philologie orientale.

M. Ouvaroff, auteur du premier mémoire, qui est écrit en français, l'a consacré à l'examen critique de la fable d'Hercule, et de l'explication que Dupuis en a donnée, d'après beaucoup d'autres mythologues.

Expliquer la mythologie des Grecs par les phénomènes astronomiques, n'est point une idée nouvelle qui appartienne à l'auteur de l'Origine de tous les cultes; et je ne sais si cet écrivain, qui ne travailloit pas dans le seul intérêt de la science et de l'érudition, n'a pas plus nui à ce système, en en multipliant les applications jusqu'au ridicule, qu'il n'en a fortifié les fondemens et consolidé les bases par des aperçus ingénieux et des rapprochemens heureux. La fable d'Hercule et son application au soleil sont peut-être une des parties de la mythologie grecque par rapport à laquelle il pouvoit sembler facile de convaincre les lecteurs de la vérité de ce système, ou de leur faire illusion, pourvu que l'on eût la sagesse de ne vouloir pas tout expliquer, et de ne pas prétendre retrouver le soleil et les douze signes du zodiaque par-tout où les traditions historiques offroient un personnage dominant, assisté de douze coopérateurs ou disciples. M. Ouvaroff, laissant à d'autres le soin d'examiner le système de Dupuis dans son ensemble, et mettant de côté les opinions personnelles de cet écrivain, opinions qui sans doute l'ont entraîné dans l'abus irréfléchi qu'il a fait de son propre système, ne se propose d'attaquer que l'une des bases de ce système, *celle que peut-être*, dit-il, *Dupuis croyoit la plus solide.* « Les principes » qu'il s'était faits, ajoute M. Ouvaroff, et les conséquences qu'il en

» tire , pourroient devenir le sujet d'un autre écrit, dont les résultats ne  
» tourneroient pas à la gloire de l'espèce humaine. »

La fable d'Hercule, et son explication par l'astronomie, sont précisément la partie du système de Dupuis contre laquelle M. Ouvaroff dirige sa critique; et voici comment il expose en raccourci tout le plan de son attaque. Je vais le laisser parler lui-même.

« La principale assise du système de Dupuis est de supposer dans  
» l'histoire de la Grèce une époque qu'il transporte à seize cents ans  
» avant Homère, époque qu'il appelle l'âge d'or de la poésie. Là il place  
» les chants du soleil, l'héracléide ou poëme sacré sur le calendrier,  
» dont il ne reste plus que le canevas et dont les débris forment l'amas  
» confus des ruines mythologiques. De là il suppose une époque d'igno-  
» rance et de barbarie jusqu'à Homère et Hésiode, et il ajoute : « *Le fil*  
» *sacré, une fois rompu, ne fut plus renoué par les Grecs; et nous-mêmes,*  
» *dit-il, nous ne l'avons retrouvé que dans les sanctuaires de l'Égypte.*

» On voit bien que jusqu'à présent il n'y a pas encore matière à dis-  
» cussion. Un raisonnement que l'on croit historique et qui est appuyé  
» sur une supposition de faits, est un cercle vicieux dans lequel on tourne  
» sans succès. Il faut seulement observer qu'il étoit assez adroit de ré-  
» voquer en doute l'autorité d'Homère, d'Hésiode et des anciens poëtes,  
» en disant que le fil de l'allégorie ne s'étoit retrouvé que chez les  
» Égyptiens. En admettant ce principe une fois, on donne gain de cause  
» aux autorités postérieures des pythagoriciens, des platoniciens, et de  
» tous ceux qui voulurent régulariser à *posteriori* le grand amas des  
» traditions mythologiques. Voilà précisément le côté foible de tout  
» l'échafaudage de Dupuis. »

En discutant les passages de Nonnus, de Plutarque, et d'autres écrivains qui appartiennent à l'ère chrétienne, et qu'on a invoqués comme autorités à l'appui du système dont il s'agit, M. Ouvaroff expose d'une manière très-précise les bornes dans lesquelles il entend circonscrire la question : « Notre dessein, dit-il, n'est pas de combattre  
» l'hypothèse adoptée par Dupuis, mais seulement de montrer qu'elle  
» a été faite après coup, et que le polythéisme, à son origine, n'offroit  
» aucune trace de l'identité d'Hercule et du soleil. »

Il est facile de voir que, dans cette question, comme dans la plupart de celles qui peuvent s'élever sur l'origine de la mythologie, on choisit les autorités et on en apprécie la valeur d'après le système qu'on a adopté. Ceux qui veulent à toute force faire de la mythologie grecque un ensemble raisonnable, une suite d'allégories vivifiées par un même principe, et cachant sous un voile grossier un système de vérités astrono-



miques, ou agronomiques, ou philosophiques, ou religieuses, partent du point où les défenseurs du paganisme, rougissant d'un culte dont la philosophie et plus tard le christianisme exposoient la nudité aux risées de la multitude, furent contraints de recourir à des explications plus ou moins plausibles pour repousser les attaques de leurs adversaires avec des armes dont la raison ne désavoue pas l'usage; et, remontant de là jusqu'à la plus haute antiquité, ils cherchent péniblement dans les écrits de Platon, des poètes tragiques, d'Hésiode et d'Homère, quelques traits favorables à leur plan de défense; tandis que les autres, rangeant les autorités dans leur ordre chronologique, voient toutes les explications systématiques des traditions grossières et souvent contradictoires de la haute antiquité, naître avec les progrès des lumières, et dénaturer les fables pour les expliquer. C'est parmi les partisans de ce dernier système que se range M. Ouvaroff. Par la discussion des passages d'Homère, d'Hésiode et des tragiques grecs où il est question d'Hercule, il établit ce qu'il avoit d'abord avancé, que pour ces écrivains Hercule ne fut jamais qu'un héros déifié, et qu'il ne leur vint pas même dans la pensée que les traditions qui le concernoient, eussent un sens astronomique.

Mais, pourroient dire les partisans du système opposé, le sens allégorique de cette fable fait partie de la doctrine mystérieuse, et par conséquent elle put être ignorée par les poètes de la haute antiquité, ou du moins ils durent s'imposer à cet égard le silence le plus inviolable.

M. Ouvaroff, dont on connoît d'ailleurs l'opinion sur la doctrine secrète des mystères, répond ainsi à cette objection: « On pourroit » répondre que c'est éluder la question, que de la transporter sur un » terrain tout-à-fait conjectural. Il est très-vraisemblable d'ailleurs que » la doctrine secrète du polythéisme renfermoit des vérités d'un ordre » supérieur, et des faits beaucoup plus importants que ne l'est au fond » l'identité d'Hercule et du soleil. Il seroit nécessaire d'ailleurs qu'il y » eût eu d'avance quelque analogie entre l'idée que les anciens se » formoient d'Hercule, et celle qu'ils se formoient du soleil, comme » principe vivifiant de la nature. Nous avons vu qu'à la première époque » connue du polythéisme, Hercule étoit considéré comme un héros » déifié. Homère plaçoit son ombre dans les enfers avec celles d'Achille » et d'Agamemnon. Nous avons vu que cette tradition subsista long- » temps sous cette forme, et fut en vigueur pendant les plus beaux » siècles de la Grèce. Certaines divinités, telles que Cérès, Bacchus, » Rhéa ou Cybèle, eurent dès l'origine un caractère mystique; d'autres » par la suite furent considérées sous les rapports de l'allégorie: mais » l'Hercule grec ne fut jamais dans le culte populaire qu'un personnage

» historique, et les preuves de cette assertion se trouvent dans tous les  
» écrivains antérieurs à l'ère chrétienne. »

Je ne crois pas devoir entrer ici dans une discussion nouvelle du sujet traité par M. Ouvaroff. J'ai dit ailleurs comment et jusqu'à quel point l'Égypte me semble avoir influé sur la religion, le culte et les mystères de la Grèce (1). La fable d'Hercule me paroît être une de celles qui appartenoint à la Grèce, avant l'introduction des doctrines et des cérémonies symboliques des Égyptiens. Elle a pu éprouver certaines modifications, d'après quelques analogies plus apparentes que réelles; et ces analogies, saisies et amplifiées par la suite dans l'intérêt d'un système, ont fait dégénérer cette fable en une allégorie à laquelle se prêtent assez mal plusieurs des traditions qui entrent dans le cadre des aventures de ce personnage héroïque. Telle est l'idée que je me suis faite de cette question, et que je soumets au jugement des hommes qui n'apportent, dans l'examen de ces sortes de problèmes, d'autre intérêt que celui de la vérité.

Les deux mémoires dont il me reste à parler, ont pour auteur M. Fræhn, dont j'ai déjà fait connoître divers ouvrages dans ce journal; ils sont l'un et l'autre écrits en latin. Le premier a pour objet une inscription sépulcrale, écrite en arabe, et qui se trouve à Malte. Cette inscription, qui avoit déjà exercé, mais en vain, la sagacité de plusieurs savans, a été publiée dans le tomé I.<sup>er</sup> des Mines de l'Orient, pages 393 et suivantes, avec l'explication qu'en a donnée en italien M. le chevalier d'Italinsky, ci-devant envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de sa majesté l'empereur de Russie près la Porte ottomane. M. d'Italinsky, en ayant pris lui-même à Malte une copie très exacte, a essayé de la déchiffrer, malgré les nombreuses difficultés que présentait la forme bizarre des caractères; et, comme il possède une profonde connoissance de la langue arabe, il a réussi en grande partie à la lire, et à en donner une traduction qui paroissoit laisser peu à désirer. En rendant compte, dans le Magasin encyclopédique, du tomé I.<sup>er</sup> des Mines, je n'avois pas dissimulé néanmoins qu'il me restoit des doutes assez forts sur plusieurs passages de cette inscription. M. Fræhn ne s'est point contenté de partager mon opinion, il a cherché à perfectionner et compléter le travail de M. d'Italinsky, ce qu'a fait aussi M. Tychsen de Rostock, qui s'étoit exercé plus d'une fois au déchiffrement de diverses inscriptions arabes. M. Fræhn ayant fait part de ses

(1) *Recherches historiques et critiques sur les mystères du paganisme*, par M. le baron de Sainte-Croix, 2.<sup>e</sup> édition, tom. I.<sup>er</sup>, p. 450-451.



conjectures à M. Tychsen, reçut de lui la communication de son travail. En publiant aujourd'hui, dans le mémoire dont il s'agit, le résultat de ses efforts, il fait aussi connoître l'opinion de M. Tychsen relativement à plusieurs mots sur lesquels il ne se trouve d'accord ni avec ce savant, ni avec M. d'Italinsky : il donne la lecture et la traduction entière de l'inscription; puis il justifie l'une et l'autre par le rapprochement d'autres inscriptions semblables, ou de passages tirés des écrivains arabes. Ce seroit une folie de prétendre analyser un travail de cette nature; cependant, comme nous croyons encore le travail de M. Fræhn susceptible de quelques corrections, nous transcrivons ici l'inscription telle qu'il la lit, et nous proposerons nos doutes sur un petit nombre de passages.

Cette inscription couvre une pierre carrée dont la largeur est de deux palmes trois onces, et la largeur de deux palmes cinq onces. La surface de la pierre se trouve divisée en trois compartimens, par un cintre qui descend du sommet de la pierre jusque vers la moitié de sa hauteur. Dans l'espace du milieu et sous le cintre est l'inscription n.° 1 : dans les deux espaces que le cintre laisse en dehors à droite et à gauche, sont les deux inscriptions n.°s 2 et 3; enfin sur les deux bords perpendiculaires de la pierre et sur le bord supérieur, règne une quatrième inscription que je mettrai sous le n.° 4.

*INSCRIPTION n.° 1, suivant la lecture de M. Fræhn.*

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ صَلَّى اللَّهُ عَلَى النَّبِيِّ مُحَمَّدٍ وَعَلَى آلِهِ وَسَلَّمَ تَسْلِيمًا اللَّهُ الْعِزَّةُ وَالْبَقَا  
وَعَلَى خَلْقِهِ كَتَبَ الْفَنَاءَ وَلَكُمْ فِي رَسُولِ اللَّهِ أُسْوَةٌ حَسَنَةٌ هَذَا قَبْرُ مَيْمُونَةَ بِنْتِ حَسَّانِ بْنِ  
عَلِيِّ الْهَذَلِيِّ وَالِي (مَائِرِ ٥٠) السُّوسَةِ تَوَفِّيَتْ رَحْمَةً اللَّهُ عَلَيْهَا يَوْمَ الْخَبِيسِ السَّادِسَ عَشَرَ  
مِنْ شَهْرِ الشَّعْبَانَ الْكَائِنِ مِنْ سَنَةِ تِسْعِ وَسِتِّينَ وَخَمْسَمِائَةٍ وَهِيَ تَشْهَدُ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ  
وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ

c'est-à-dire, comme le traduit M. Fræhn : *In nomine Dei miseratoris, misericordis; et bene precetur Deus prophetae Muhammedi atque genti ejus, et salutem impertiat omnigenam. Dei est potentia et aeternitas, sed creaturis ejus sancita est caducitas. Vobis autem in apostolo Dei exemplum est egregium. Hoc est sepulcrum Maimunae filiae Hassani filii Ali Huseilite, praefecti (vel frumentarii) Susae. Animam reddidit illa, cui gratia divina contingat, feria quinta, sexto decimo mensis Schaban, qui est anni quingentesimi sexagesimi noni. Testabatur autem non esse deum praeter Allah, unum, aequali carentem.*

M. Fræhn a très-bien justifié la lecture de toutes les parties de cette inscription; mais je ne sais pourquoi il a négligé d'indiquer que ces mots

سنة حسنة , ولكم في رسول الله أسوة حسنة , et vobis in apostolo Dei exemplum egregium , sont tirés littéralement de la trente-troisième surate de l'Alcoran.

Il n'est dans toute cette inscription qu'un seul mot sujet à une véritable difficulté, et sur lequel M. Fræhn lui-même est demeuré dans l'incertitude; c'est celui qu'il lit والى præfectus, ou مائر frumentarius. Toutes les combinaisons plausibles qu'on peut faire pour lire ce mot, semblent exiger qu'on suppose que la seconde lettre est un *élif*, et que cette lettre, contre l'usage le plus constant, est liée ici avec la lettre suivante. Ceci admis, je ne pense pas qu'on doive lire مائر frumentarius, mot dont l'usage, comme titre de charge ou d'emploi, auroit besoin d'être justifié par des exemples, ni والى, la dernière lettre ne me paroissant nullement être un ي. J'aime donc mieux lire قائد, mot qui signifie *gouverneur*, et qui est d'un usage très-ordinaire parmi les Arabes d'Afrique. Je suis surpris que M. Fræhn, qui a pensé à ce mot, ne lui ait pas donné la préférence. Au reste, je ne dissimulerai pas que je répugne toujours beaucoup à admettre la supposition qui sert de base à toutes ces conjectures; car si l'on se permettoit de joindre la lettre *élif* à celle qui la suit, cela jetteroit dans l'écriture arabe une confusion inexprimable.

Parmi les notes qui accompagnent cette inscription, je ne ferai mention que d'une seule. À l'occasion du mot توقيت mortua est, M. Fræhn fait observer, avec beaucoup de raison, que c'est seulement à la voix passive que ce verbe signifie *mourir*, et que c'est par erreur qu'on a attribué quelquefois ce sens à la voix active. Il en est de ce verbe comme de استخضر qui, à la voix active, signifie *mander quelqu'un, lui donner l'ordre de se présenter*, et, à la voix passive, veut dire *mourir*, et plus littéralement *être appelé à paroître* devant Dieu. C'est ainsi que dans le style religieux, pour exprimer la mort de quelqu'un, nous disons que *Dieu l'a appelé à lui*. Les dictionnaires de Djawhari et de Firouzabadi ne donnent point à la forme active توتى d'autre sens que celui de *recevoir en entier* ce à quoi l'on a droit.

L'inscription n.º 2, qui occupe l'angle supérieur de la pierre à la droite du spectateur, est lue et traduite ainsi par M. Fræhn :

يا من رآ القبر اتي قد حُبيبت به والتراب غبر اجفائي وآماتي في مجعبي

O tu, qui vides (hoc) sepulcrum, en ego abscondita in eo delitescō, pulvere inquinante palpebras meas et rhanteris meos in (hoc) meo recubitorio. Elle doit être jointe à la troisième qui occupe l'angle supérieur opposé, et que M. Fræhn lit et interprète ainsi :



ومقامي في البلاد عبر وفي نشوري اذا ما حَبِيتْ خَلَّاقِي اَحْبِي فُحْرًا وَجَنَّةً

*At commoratio mea in tentamine, non diuturna est; atque in resurrectione meâ, ubi impertiar sorte meâ, nanciscar gloriam et paradisum.*

La seconde inscription ne me paroît donner lieu à aucune difficulté; il n'en est pas de même de la troisième, sur laquelle M. Fræhn lui-même conserve des doutes. 1.° Au lieu de *البلاد tentamen*, je soupçonne qu'il faut lire *البلاد* pour *البلى*, ce qui signifie *destruction, corruption*. 2.° Il me paroît très-peu vraisemblable qu'on puisse entendre par *عبر* *res transitoria, haud diuturna*. M. Fræhn dit lui-même : *Item عبر mihi in dubium venit, quia hoc sensu præditum vix probari defendique posse videtur*. Pourquoi ne prononceroit-on pas plutôt *عُبر*, mot qui veut dire, *une inflammation de l'œil qui le fait pleurer; tout ce qui cause une irritation à l'œil et fait verser des larmes, un sujet de douleur! La fraîcheur de l'œil exprime chez les Arabes la joie et la satisfaction; la chaleur de l'œil, au contraire, la peine et l'affliction*. 3.° J'ai bien de la peine à croire qu'on puisse lire *حَبِيتْ* et *أَحْبِي*; les traits de l'original ne me semblent pas se prêter à cela. Je serois assez porté à lire *اذا ما جِئتْ خَلَّاقِي* *quando accedam ad creatorem meum*, au lieu de *اذا ما حَبِيتْ خَلَّاقِي* *quando impertiar sorte meâ*. Quant aux mots *اَحْبِي فُحْرًا وَجَنَّةً*, M. Fræhn est obligé d'ajouter un *élif* pour lire *فُحْرًا*, et il convient aussi que la dernière lettre de ce mot semble plutôt devoir être un *د* qu'un *ر*: je pense qu'il faut lire *أَحْبِي فِي جَدِّ وَجَنَّةً* *vivam in felicitate et horto*.

Il reste la quatrième inscription, dont les caractères, quoique fort défigurés par des ornemens étrangers, sont cependant moins irrégulièrement formés que ceux des trois autres inscriptions. M. Fræhn la lit ainsi:

انظر بعينيك هل في الارض من باقٍ او دافع الموت او للموت من راقٍ  
الموت اخرجني قصرا وبيا اسقى لم ينجيني منه ابوابي واغلاقي  
وصيرت رهنابا قدمت من عملٍ مُخَضَّرٍ عَلَيَّ وما خلفه باقٍ

Voici maintenant sa traduction :

*Oculus attolle et vide, sit-ne in terrâ, qui perennet, aut qui repellat mortem, aut mortem qui magicis averruncet artibus.*

*Mors me sustulit violenter* (M. Fræhn suppose que le graveur a écrit pour *قصرًا*, conjecture très-heureuse, et qu'on ne peut pas se dispenser d'admettre), *nec eheu! me miserum salvare potuerunt portæ meæ neque seræ meæ.*

*Jam oppignerata teneor, cum pro iis quæ (in alteram vitam) præmisi, operibus, ibi mihi repræsentandis, tum pro eo quod retrò reliqui.*

Je n'ai rien à observer quant au sens des deux premières lignes; la seule chose que je remarquerai sur le texte, c'est qu'il falloit écrire à la fin du premier hémistiche du premier vers باقى et non باق, et dans le second vers, prononcer لم ينجني et non لم ينجني. En effet, ce sont ici des vers de l'espèce nommée بحر البسيط dont la mesure est,

مستفعِلن فاعِلن مستفعِلن فَعَلن

Cette observation, qui a échappé à M. Fræhn, prouve que la manière dont il a lu la troisième ligne, n'est pas exempte de fautes. Au lieu de محض, il faut nécessairement lire محضاً, comme avoit fait M. d'Italinsky, ou plutôt مُحضاً, et la mesure exige qu'au lieu de خَلَقَهُ on prononce خَلَفَهُ. S'il étoit permis de supposer une erreur, soit de la part du graveur, soit de la part de celui qui a copié l'inscription, je proposerois de lire خَلَفَهُ, ce qui seroit plus analogue à قَدَمْتُ du premier hémistiche du troisième vers. Au surplus خَلَفَهُ donne le même sens, et la mesure ne s'y refuse pas; c'est le pied مستفعِلن changé en مُتَعَلن.

Je vais transcrire de nouveau le tout, divisé comme le rythme l'exige, et je donnerai la traduction en français.

انظر بعينيك هل في الارض من باقى      اودافع الموت او للموت من راقى  
الموت اخرجنى قسرا ويا اسقى      لم ينجنى منه ابوابى واغلاقى  
وميرت رهنا بما قدمت من عمل      محضاً على وما خلقه باقى

« Vois de tes yeux s'il est un homme sur la terre qui jouisse d'une existence durable, ou qui se garantisse de la mort, soit en la repoussant, soit par la vertu de quelque charme. — La mort m'a arrachée avec violence de ma demeure : hélas! ni mes portes, ni mes verroux, n'ont pu me préserver de ses atteintes. — Je suis aujourd'hui comme un gage dans la main d'un créancier, obligé de répondre des œuvres de mes premiers ans qui vont m'être imputées en compte; et les œuvres qui ont succédé à celles-là, existent aussi (et me seront pareillement imputées). »

M. Fræhn a très-bien vu que le dernier vers n'étoit qu'une sentence de l'Alcoran, rendue en termes différens; toutefois, je pense, contre son opinion, qu'il ne s'agit point ici des bonnes œuvres et des péchés, mais uniquement des péchés commis, soit dans la jeunesse, soit dans la vieillesse, et alors le sens est le même que celui de



ما تقدّم et ما تأخّر dans ce texte de l'Alcoran, surate XLVIII, v. 2, ليغفر لك الله ما تقدم من ذنبك وما تأخّر afin que Dieu te pardonne tes premiers et tes derniers péchés.

Le second mémoire de M. Fræhn, dont il me reste à rendre compte, a pour objet la légende arabe d'une pierre gravée, trouvée dans la Calabre, et que le faussaire Vella avoit attribuée, sans aucune raison, au prince normand Roger. Cette légende, quoique très-courte, a donné lieu à bien des conjectures, et j'en ai hasardé moi-même une explication. M. Fræhn examine et rejette toutes les explications qui en ont été données jusqu'ici; il n'adopte pas plus la mienne que les autres, et il y a long-temps que je l'ai moi-même abandonnée. Celle qu'il propose est ainsi conçue :

ليس يتخلى من القدر  
حزم رأي ولا حذر

ce qu'il traduit ainsi : *Non vacat metu fati divini prudentia speculans, nec cautio*, ou en d'autres termes : *Nec ipsa prudentia circumspecta, nec cautio, metu fati divini exemta est.*

M. Fræhn propose aussi de lire للجلل au lieu de يتخلى, et رأى au lieu de رأي. Tout bien examiné, je crois qu'il faut lire :

ليس للجللى من القدر حزم رأي ولا حذر

« Il n'y a, pour se garantir des graves malheurs déterminés par les destins, ni prudence de conseil, ni précaution. »

Le mot جلى signifie une affaire importante, un péril grave, comme le prouve Djawhari par ces vers de Tarafa :

متى أذع في الجلى اكن من حماها

« Quand je suis appelé dans une affaire grave, je suis du nombre de ceux qui volent au secours ; »

et par celui-ci de Baschama, fils de Hari, Nahschali,

وإن دعوت إلى جلى ومكرمة  
فوما كراما من الاقوام فادعينا

« Si tu appelles des hommes généreux pour quelque affaire grave et quelque acte de générosité, n'appelle point d'autres que nous. »

Au reste, je sou mets ces réflexions au jugement de M. Fræhn, qui a fait preuve, dans ce mémoire et dans le précédent, d'une excellente critique, et d'une grande connoissance des écritures arabes les plus difficiles à déchiffrer. Je desire que quelque personne versée dans les

mathématiques et les sciences naturelles, rend compte des mémoires que contiennent les deux premières sections de ce volume.

SILVESTRE DE SACY.

*ESSAIS HISTORIQUES SUR LA VILLE DE CAEN et son arrondissement, par M. l'abbé de la Rue, professeur d'histoire à l'Académie de Caen, correspondant de l'Institut royal de France, membre de la Société des antiquaires de Londres, &c.*  
Caen, chez Renault, libraire, rue Ganterie, 1820, in-8.<sup>o</sup>, 2 volumes.

PLUSIEURS savans avoient fait des recherches sur la ville de Caen et ses antiquités, et le célèbre Huet avoit publié deux éditions d'un ouvrage intitulé *Origines de Caen*; M. l'abbé de la Rue, qui possède des connoissances si étendues et si variées en matière d'antiquités du moyen âge, emploie aujourd'hui avec succès le résultat de ses propres recherches à éclaircir beaucoup de faits relatifs à sa patrie, dans l'ouvrage qu'il intitule *Essais historiques sur la ville de Caen*. La confiance qu'inspirent l'érudition et le talent de M. de la Rue, l'auroit sans doute dispensé d'avertir que les personnes qui avoient écrit avant lui sur la ville de Caen, n'avoient pas eu tous les renseignemens qu'il a pu se procurer lui-même; elles ne connoissoient pas les rôles normands, elles ne pouvoient consulter les chartiers des abbayes jadis fermés aux écrivains et qui ont passé dans les mains des administrations, et même le Trésor des chartes ne leur étoit pas facilement ouvert.

Quoique l'ouvrage de M. de la Rue ne semble concerner que la ville de Caen, il s'y trouve divers faits qui éclaircissent l'histoire du moyen âge, et qui le rendent intéressant et utile hors de la Normandie. Je ne parlerai guère de ceux qui ne concernent ou ne peuvent concerner que les localités, mais il y a un grand nombre de détails curieux qui plairont sans doute aux personnes qui aiment à s'instruire des mœurs, des coutumes, dont la connoissance entre dans l'étude de l'histoire française du moyen âge.

Parmi les opinions qui ont été émises sur l'origine de Caen, M. de la Rue préfère comme la plus probable celle qui attribue aux Saxons la fondation de cette ville.

Vers l'an 286, ils commencèrent à infester les côtes de la Gaule septentrionale; ils continuèrent leurs pirateries pendant le reste du



III.<sup>e</sup> siècle et la moitié du suivant ; et bientôt ils formèrent des établissemens si nombreux, que, dans la Notice de l'empire, écrite entre les années 395 et 409, la côte de la Normandie fut appelée le rivage saxon, *littus saxonicum*.

En 497, les Saxons, maîtres de ce pays, reconnurent l'autorité de Clovis ; de l'an 500 à l'an 550, d'autres peuples du nord et de nouvelles peuplades saxonnes morcelèrent la Grande-Bretagne en petits états, dont la réunion s'appela depuis l'*eptarchie*, et bientôt un grand nombre de ces Saxons-Anglais arriva avec femmes et enfans sur le rivage saxon de la France : Procope dit qu'ils s'y fixèrent comme pêcheurs, comme laboureurs et comme marchands, trafiquant avec l'Angleterre. Les Français avoient cédé aux Saxons des terres incultes et exemptes d'impôts ; des colonies saxonnes étoient placées à l'embouchure de la Loire et dans le Bessin. En 843 et 853, les capitulaires de Charles le Chauve nomment *OTLINGUA SAXONIA*, la petite possession saxonne, une partie du diocèse de Bayeux, et une autre partie *OTLINGUA HARDUINI*.

M. de la Rue pense que l'emplacement de Caen étoit le point de communication entre les deux *OTLINGUA*, et qu'une colonie saxonne s'y étoit établie.

Caen étoit anciennement nommé CATHIM, CATHEM, CATHOM, noms tirés de la langue saxonne. Pour peu qu'on soit versé dans la connoissance de l'emploi des lettres qui se remplacent les unes les autres, on sait qu'un des changemens les plus fréquens est celui du TH en D et *vice versa* ; ainsi CATHOM saxon a dû produire le *CADOMUS* latin du moyen âge. A cette première preuve s'en joignent plusieurs autres du même genre. La plupart des noms des communes qui environnent Caen sont aussi saxons, comme Cabourg, Bures, Oistreham, Douvres, Bernières, Rie, Ver, &c. : il y a plus ; les établissemens des Saxons sur la côte d'Angleterre opposée à celle de la Normandie, portent les mêmes noms que ceux des communes de la côte normande ; l'une et l'autre ont Ros, Bray, Granton, Oistreham, Douvres, Ver, Rye, &c. ; enfin les rues même de Caen indiquent par leurs noms l'origine saxonne ; la rue de la Géole s'appela d'abord CATEHOULE ou *hologate*, c'est-à-dire, CHEMIN CREUX, ce que sa localité justifie. Je ne rapporterai pas ici un très-grand nombre de détails qui prouvent que plusieurs autres noms anciens avoient été pris dans la langue saxonne. Je regarde l'opinion de M. de la Rue comme démontrée, et je m'abstiens de parler d'autres développemens par lesquels il a jugé convenable de l'appuyer encore.

Un des passages les plus remarquables de l'ouvrage de M. de la

Rue concerne l'architecture de l'église de la paroisse de S. Pierre, dont la fondation est attribuée à S. Regnobert dans le VII.<sup>e</sup> siècle. On ignore la forme de la première église. L'église actuelle a été construite en différens temps : le chœur et une partie de la nef sont de la fin du XIII.<sup>e</sup> siècle ; le reste de la nef et la tour, de l'an 1368. Parmi les curieux morceaux d'architecture de cette église, on doit remarquer le chapiteau d'un des piliers du côté gauche de la nef, où se trouvent diverses sculptures qui représentent des sujets de contes et romans : ainsi l'on voit entre autres le sujet du lai d'Aristote, c'est-à-dire, ce philosophe marchant à quatre pattes et portant sur son dos sa maîtresse, qui avoit exigé d'être conduite ainsi jusqu'au palais d'Alexandre ; Tristan de Lionnois, chevalier de la table ronde, traversant la mer sur son épée, pour aller trouver sa maîtresse qui l'attend, avec son chien, sur la rive opposée, épisode du roman de Tristan de Léonois par Chrestien de Troyes ; Virgile dans un panier suspendu au haut d'une muraille, trait tiré des croyances du moyen âge. On supposoit que Virgile étoit un enchanteur ; il avoit demandé un rendez-vous à une courtisane ; elle exigea qu'il entrât chez elle au moyen d'un panier tiré par une corde : Virgile est ainsi hissé vers la fenêtre par laquelle il doit entrer ; mais la courtisane, fixant la corde, laisse l'enchanteur exposé aux regards et aux railleries du public ; Lancelot du Lac dans une charrette ; ce paladin cherchoit par-tout des nouvelles de la reine Genève ; rencontrant un nain qui conduisoit une charrette, il lui en demande des nouvelles ; le nain refuse de le satisfaire à moins qu'il ne traverse la ville, monté dans la charrette, ce qui étoit alors un déshonneur réservé à des criminels ; cependant Lancelot, décidé par son amour, monte et par ce dévouement obtient les renseignemens qu'il desiroit.

M. de la Rue observe qu'il ne faut pas blâmer rigoureusement de pareils ornemens dans une église ; il croit que l'artiste avoit un but moral : dans les siècles de la chevalerie, l'artiste croyoit sans doute offrir des leçons utiles, en présentant l'image des égaremens auxquels la passion de l'amour peut entraîner. M. de la Rue a joint à l'explication de ces monumens de sculpture, diverses gravures qui les représentent, et qui donnent un intérêt de plus à ses descriptions.

Les détails que l'ouvrage de M. de la Rue contient sur l'échiquier, sont d'autant plus précieux, que souvent les personnes qui ont parlé de l'échiquier normand, ont confondu l'échiquier qui a existé sous la domination des rois de France, avec celui qui existoit sous la domination des ducs de la race de Rollon. L'échiquier étoit alors une cour suprême, chargée de rendre la justice avec les ducs de Normandie, ou en leur



nom, et d'administrer leurs revenus, ce qui avoit nécessité les dénominations d'*échiquier des causes* et d'*échiquier des comptes*.

L'origine du mot s'explique par la circonstance que les magistrats étoient alors assis autour d'une grande table couverte d'un tapis fait de draps de deux couleurs et taillé en forme d'échiquier; de là la formule qu'on trouve dans plusieurs des arrêts de ce tribunal : *actum in scaccario et super scaccarium*. On voyoit à Caen, dans la grande salle de l'abbaye de S. Étienne, quatre échiquiers en briques peintes, un à chacune des extrémités de la salle, et un à chaque côté du centre : l'échiquier, lorsqu'il étoit ambulant, durant la domination des rois de France, y tenoit ses séances, et le président, soit qu'il siégeât au milieu ou à une des extrémités de la salle, avoit un échiquier devant lui ou même étoit placé sur un échiquier. Il est à remarquer que les rôles de l'échiquier d'Angleterre parlent aussi du tapis taillé dans la forme de l'échiquier, et attestent que le roi le faisoit transporter, lorsqu'il tenoit ailleurs qu'à Westminster la cour de l'échiquier.

M. de la Rue pense que c'est le duc Henri I.<sup>er</sup>, maître à-la-fois de l'Angleterre et de la Normandie, qui institua à Caen l'échiquier de cette province. L'échiquier des causes siégeoit dans l'église du château, et l'échiquier des comptes dans une chapelle située rue S. Jean, et toujours sur le tapis taillé en forme d'échiquier : ses cases servoient à placer les monnoies de différentes espèces, parce qu'on payoit en monnoies de Rouen, d'Anjou, en livres sterling, en besans, et souvent en marcs d'argent brut.

L'échiquier avoit ordinairement deux sessions solennelles chaque année, à Pâques et à la Saint-Michel ; mais plusieurs circonstances ayant multiplié les affaires, on institua une justice ambulante, dont les magistrats furent choisis parmi ceux de l'échiquier : on les envoyoit dans les différentes parties de la province, où ils jugeoient certaines causes dévolues à cette cour ; ils connoissoient des matières domaniales, de celles de la voirie, des eaux et forêts, &c. C'étoit à eux d'asseoir les tailles et autres impôts, &c. ; enfin ils faisoient tenir les jurys, en recevoient les déclarations, et ils présidoient aux duels ou aux autres épreuves judiciaires.

La justice ambulante n'étoit donc pas proprement l'échiquier ; elle n'en étoit qu'un demembrement et n'en avoit pas tous les pouvoirs ; aussi l'échiquier tenoit-il toujours à Caen ses deux sessions solennelles chaque année.

Philippe Auguste ayant soumis la Normandie en 1204, l'ordre judiciaire fut changé, et l'échiquier ne fut rétabli à Caen qu'après que Philippe de Valois eut donné à son fils Jean le duché de Normandie : mais il cessa encore, lorsque Charles V réunit la Normandie à la couronne.

Il n'est fait aucune mention des gens de loi dans les arrêts de l'échiquier ; les parties y comparoissent en personne et expliquoient leurs causes, ce qui amenoit presque toujours une conciliation. M. de la Rue pense que la chicane et toutes ses formes n'entrèrent en Normandie qu'avec Philippe Auguste. S. Yves, mort en 1303, devint le patron des gens de lois ; les juges et les avocats se réunissoient tous les ans pour célébrer sa fête par un repas splendide et copieux : cette réunion s'appeloit *cour souveraine* ; les présidens rendoient des arrêts qui taxoient les personnes qui devoient fournir à la magnificence du repas ; tous les ans, ils mettoient à contribution une abbaye du bailliage. En 1475, l'abbé de Fontenay fut taxé à une douzaine de lièvres, deux douzaines de conins, quatre douzaines de chapons gras, six douzaines de pouchans, et neuf douzaines de pigeons de trye, *sous peine d'encourir l'indignation de ladite court.*

Selon M. de la Rue, c'est à Henri VI, roi d'Angleterre, ou plutôt à son oncle le duc de Bedford, régent, que la ville de Caen doit la première érection de son université, et les statuts qui devoient la gouverner. Ce roi lui accorda ensuite des bienfaits et des privilèges, et la protégea tout le temps que dura sa domination. En 1450, Charles VII reprit la ville de Caen sur les Anglais, et restreignit beaucoup les avantages concédés à l'université par le prince étranger ; cependant, comme on se retrouvoit sous l'empire du roi de France, on porta l'exaltation au point de vouloir brûler les chartes de Henri VI. « C'étoit, dit M. de la Rue, » méconnoître trop fortement le premier fondateur de l'université ; et » comme il n'est jamais permis d'être ingrat, même envers un ennemi, » Louis XI l'apprit à ces hommes qui, par enthousiasme, portent la » vertu à l'excès. En effet, lorsque le malheureux Henri, chassé de son » trône par des factieux, y remonta en 1470, le roi de France ordonna » à l'université de Caen de célébrer cet heureux événement par des » actions de grâce et des réjouissances, et de n'y pas manquer, *ex jussu » regio et quidem satis stricto.*

C'est à l'université elle-même que la ville de Caen dut l'établissement du Palinod, célébré tous les ans en l'honneur de la conception de la Vierge, et le jour même de la fête. En 1527, on commença à la célébrer par des chants : Jean le Mercier, avocat, ouvrit un concours et distribua des prix. Après Jean le Mercier, premier prince du Palinod, tous ceux qui furent élus pour présider la fête, prirent le même titre ; ils appelèrent aussi les poètes à concourir, par une invitation qui étoit affichée dans toute la ville. Dès le commencement de l'institution, on eut soin d'imprimer les pièces couronnées.



Voici la forme qu'on observoit pour le jugement des pièces et la distribution des prix. Le jour de la fête de la Conception, l'université alloit en corps prendre le prince du Palinod avec beaucoup de pompe : il se rendoit aux grandes écoles et se plaçoit sur le puy (1) élevé à cet effet. Les concurrens lui présentoient leurs ouvrages, les lisoient eux-mêmes ou les faisoient lire par un lecteur déjà désigné. Le public, qui étoit admis à la cérémonie, entendoit la lecture de toutes les pièces bonnes ou mauvaises ; le lendemain on nommoit des juges qui, trois jours après, faisoient leur rapport, et ensuite le prince distribuoit publiquement les prix. Mais, après un certain laps de temps, les modiques rentes en argent qui avoient été affectées aux frais du Palinod par deux fondations, n'y suffirent plus, et les concours avoient cessé, lorsqu'en 1624 de nouvelles fondations rétablirent le Palinod ; un prix fut destiné à une ode française, et d'autres prix à deux odes latines. Le Palinod subsista avec éclat jusqu'en 1790. A la faveur de cet établissement, la ville de Caen fournit à la république des lettres divers poètes latins, parmi lesquels on distingue Halley, Huet, Rouxel et Sanadon, et elle peut se vanter que ce fut sur le théâtre du Palinod que débutèrent Malherbe, Bertaut, Sarrasin, Segrain, Malfilâtre, &c., faits qui prouvent d'une manière assez évidente l'avantage des institutions des académies dans les principales villes du royaume. Enfin ce qui ne doit pas être oublié quand on parle du Palinod de Caen, c'est que, lors de la guerre civile littéraire qui éclata à la cour et à la ville, partagées sur le mérite des deux sonnets de *Job* et d'*Uranie*, la duchesse de Longueville pensa qu'il falloit en faire juges sans appel Antoine Halley et les autres poètes de Caen : leur jugement se trouve, page 287 et suivantes, dans *Hallei Opuscula*.

Après avoir rapporté quelques-uns des passages qui intéressent en général, je crois devoir faire connoître des faits particuliers.

M. de la Rue dit que les jugemens du grand bailli et ceux du vicomte de Caen ne commencèrent que vers l'an 1280 à être rédigés en français, et que les particuliers l'adoptèrent peu de temps après pour la rédaction des contrats. Ce fut seulement vers le milieu du XIV. siècle que l'usage de souscrire les actes fut introduit dans cette ville ; on ne trouve point de signature de noms de famille avant 1350 : le sceau des contractans, ou celui de la commune si les parties contractoient devant le maire, ou enfin ceux du grand bailli ou du vicomte si les parties en requeroient l'apposition, rendoient les actes authen-

(1) *Podium*.

tiques. A cette forme diplomatique il faut ajouter l'usage de rédiger les actes au devant de la paroisse dans laquelle les biens étoient situés ou les parties domiciliées, et de faire lire publiquement, après le dernier évangile, les contrats de mariage, de donation, de vente, &c. ; aussi trouve-t-on souvent, à la fin des contrats, *actum hoc coram parochia de, actum in ecclesia de, coram parochianis, &c.*

La ville de Caen jouissoit du droit de commune, lorsque, en 1204, elle passa sous la domination de Philippe Auguste. Par l'effet de son affranchissement, les officiers de la ville avoient le droit de rendre authentiques les contrats qui se passoient devant eux, et auxquels ils apposoient le sceau de la commune; dans la première moitié du XIII.<sup>e</sup> siècle, les habitans de Caen contractoient devant le maire et les pairs de la ville; *actum coram majore et paribus communia*, ou bien, *actum in plena communia.*

D'après les comptes de l'église de Notre-Dame de Froide-rue, on voit qu'en 1576 il n'y avoit encore ni chaises ni bancs dans cette église : les personnes aisées portoient leurs sièges, et le reste du peuple étoit debout ou à genoux. Pour la messe de minuit, on achetoit deux cents bottes de foin qu'on répandoit dans l'église; à cause du froid et de la longueur de l'office. Le même usage existoit dans les autres églises de Caen, et dura encore le siècle suivant.

Il y avoit sur la paroisse Saint-Ouen un fief appelé le fief *Pend-larron*; son possesseur étoit tenu de fournir un bourreau à la justice de Caen toutes les fois qu'elle en avoit besoin.

J'aurois à extraire beaucoup encore dans l'ouvrage de M. de la Rue, si je voulois faire connoître tout ce qui peut piquer la curiosité du lecteur. Je crois que ce que j'ai rapporté suffira pour prouver le mérite et la variété des recherches de ce savant. Je ne parlerai pas de celles qui concernent l'ancien commerce de Caen, l'établissement et le séjour des Jésuites dans cette ville, ses hopitaux, ses abbayes et prieurés, ses diverses églises, ses rues, la société des *Thélémites*, &c. &c.

Je me dispense de réfuter l'opinion que M. de la Rue a émise sur les Templiers, à l'occasion de ceux qui furent arrêtés, interrogés et torturés à Caen. Je le remercie de m'avoir indiqué une erreur qui m'est échappée, lorsque j'ai dit que, parmi les treize Templiers détenus à Caen, il s'en trouvoit sept de la commanderie de Renneville. Il assure que les Jacobins furent long-temps, à Caen, les inquisiteurs de la foi; la preuve qu'il en donne, c'est qu'ils remplirent la fonction d'inquisiteur lors du procès fait aux Templiers dans le grand bailliage de Caen : mais il me semble que la circonstance même démontreroit que les Jaco-



bins n'avoient pas ordinairement le droit de remplir cette terrible fonction, puisqu'ils ne l'exercèrent contre les Templiers qu'en vertu d'une délégation expresse du grand inquisiteur, Guillaume de Paris : il auroit fallu prouver qu'ils avoient agi d'office en quelque autre occasion. Ce que M. de la Rue rapporte de ces Jacobins de Caen ne donne pas une idée avantageuse de leurs connoissances. « On voit, dit M. de la » Rue, dans les registres de l'université, que souvent ils consultoient » ce corps académique sur des questions qu'un chrétien n'ayant qu'une » instruction ordinaire auroit sur-le-champ résolues. En 1480, l'in- » quisiteur soumit à l'examen de l'université cette proposition : *Il est* » *de nécessité, sur peine de péché mortel, que la femme qui se marie soit* » *vierge, et le mari semblablement.* L'université répondit que la Nor- » mandie étant très-dépeuplée par les ravages de l'épidémie, elle ren- » voyoit l'examen et la réponse à un autre temps. »

Je terminerai cet extrait en rapportant une anecdote concernant M. Cally, curé de Saint-Martin à Rouen. Cet ecclésiastique enseigna le premier en France la philosophie de Descartes, ce qui suscita contre lui tous les partisans de l'ancienne philosophie : il fut chargé de l'édition de Boèce, de *Consolatione, ad usum Delphini*. Devenu curé de Saint-Martin, il eut le mérite d'attirer à lui beaucoup de protestans qu'il ramenoit dans le sein de l'église ; mais les anticartésiens parvinrent à le faire exiler : il séjourna deux ans à Moulins. Revenu dans sa cure, il voulut faire un ouvrage pour continuer la conversion des protestans, et l'intitula *Accord de la philosophie avec la théologie, touchant la transsubstantiation* ; et cet ouvrage même fut jugé hérétique. L'évêque de Bayeux consulta Bossuet, qui lui répondit : « Je déplore l'aveuglement de M. Cally, » qui est d'ailleurs si habile et homme de bien. . . . Je vous supplie » de traiter avec bénignité un digne curé qui contentera l'église » par sa soumission. » L'ouvrage ne portoit pas le nom de l'auteur : une instruction pastorale de l'évêque de Bayeux, du 30 mars 1701, condamna dix-sept propositions extraites de l'ouvrage ; et, quoique l'évêque eût dispensé M. Cally de la lire à son prône, cet homme humble et ami de la paix monta dans la chaire de son église, se déclara auteur de l'ouvrage, en lut la condamnation et rétracta ses erreurs. Cette conduite noble et franche rappelle celle de Fénelon. J'ose dire que, s'il est très-beau de donner l'exemple d'une résignation aussi modeste, il ne l'est guère moins de l'imiter.

RAYNOUARD.

*TRAITÉ DES PARAFONDRES ET DES PARAGRÊLES en cordes de paille, précédé d'une Météorologie électrique présentée sous un nouveau jour, et terminé par l'Analyse de la bouteille de Leyde; par M. Lapostolle, apothicaire de S. M. le Roi de France, correspondant de la société de médecine de Paris, &c.*  
1 volume in-8.<sup>o</sup>, avec une planche. Amiens, 1820.

*Appel à l'opinion publique, ou Réponse à un rapport fait à l'Académie des sciences de Paris, dans la séance du 24 juillet 1820; brochure in-8.<sup>o</sup>, par le même.*

## EXTRAIT.

LE premier de ces deux ouvrages a pour objet d'établir que les paratonnerres métalliques inventés par Franklin, et employés depuis avec tant d'utilité dans les deux mondes, ne sont à beaucoup près ni les plus sûrs ni les plus commodes dont on puisse faire usage, et qu'une simple corde de paille terminée par une pointe de bois, neutralise et conduit l'électricité des nuages orageux bien mieux que les métaux ne peuvent le faire. L'auteur propose d'employer ce moyen peu dispendieux dans les campagnes, non-seulement pour préserver les habitations de la foudre, mais encore pour défendre les champs des ravages de la grêle, en empêchant, par des paratonnerres de paille, la formation des nuages qui recèlent ce météore. M. Lapostolle ayant à-la-fois présenté ses idées au public et au gouvernement, les feuilles périodiques, d'une part, et l'académie des sciences, de l'autre, ont eu à en rendre compte : mais leur jugement a été très-divers ; car plusieurs journaux ont fort approuvé la nouvelle découverte, tandis que l'académie, sur un rapport de MM. Charles et Gay-Lussac, deux de ses membres assurément des plus habiles à décider en pareille matière, a pris une décision toute opposée. Entre ces deux autorités, l'auteur, comme on le pense bien, s'est déclaré pour la plus favorable à son système, et il a attaqué l'autre dans la dissertation dont nous avons annoncé plus haut le titre. Il s'y plaint que l'académie l'a condamné par pur préjugé, sans que l'on ait voulu même répéter les expériences qu'il annonce, et qu'il regarde comme démonstratives. Cette réclamation répandue dans le monde, où l'on juge assez volontiers contre le pouvoir moral comme contre le pouvoir politique, sans trop examiner s'il a raison ou tort, a fait quelque sensation, et il ne tient presque à rien que les paratonnerres en paille ne passent, pendant quelques jours, pour une grande découverte injuste-



ment méconnue. C'est pourquoi nous avons pensé qu'il convenoit de donner ici un aperçu exact des idées de M. Lapostolle, où l'on montre nettement en quoi il se trompe, et comment il s'est trompé.

Nous insisterons peu sur la partie de l'ouvrage de M. Lapostolle qu'il appelle *météorologie électrique*. Il nous suffira de dire qu'il n'entreprend pas seulement d'expliquer l'influence de l'électricité sur la formation des brouillards, des nuages, des rivières et des fleuves, toutes choses sur lesquelles la physique des académies avoue être d'une entière ignorance; mais il assigne même, ce qui est bien un autre mystère, la part que l'électricité prend aux phénomènes de la vie dans les plantes et les animaux. L'état d'imperfection de nos connoissances, en nous cachant presque tous les élémens de ces questions si compliquées, rend leur résolution actuelle trop évidemment impossible pour qu'il faille seulement s'y arrêter: mais on peut y prendre une idée des principes de l'auteur et de la sévérité de sa méthode, quand on voit que, selon lui, le frottement des eaux agissant sur le fond des mers, comme les coussins de nos machines électriques sur leur plateau de glace, en dégage continuellement de l'électricité, laquelle, s'unissant à l'eau liquide, forme un gaz appelé par l'auteur *le gaz nébuleux*, origine de la pluie et de la grêle; ou bien encore, quand on y trouve une nouvelle analyse des phénomènes de la bouteille de Leyde, fondée sur une prétendue attraction réciproque entre l'électricité et les métaux. Il y a aussi peu de science et de philosophie véritable à attaquer une question insoluble, qu'à proposer des hypothèses pour expliquer d'une manière imparfaite ce qui est parfaitement connu.

Je passe immédiatement aux nouveaux paratonnerres. M. Lapostolle est convaincu que la paille conduit l'électricité bien mieux que les métaux, et voici en résumé la substance des preuves qu'il donne de cette assertion. Si une personne non isolée, tenant à la main une tige de métal, en présente l'extrémité au conducteur d'une machine électrique, ou à la surface intérieure d'une bouteille de Leyde, l'électricité de la machine s'élançe sur la tige avec explosion, en produisant une vive lumière, et passant ensuite à travers le corps de l'observateur, lui fait éprouver une commotion plus ou moins violente: au contraire si l'on présente au même conducteur, à la même distance, une tige de paille suffisamment grosse, il se décharge encore, c'est-à-dire, qu'il perd l'électricité qui s'étoit accumulée sur sa surface, comme le prouve la chute subite de l'électromètre; mais cette perte se fait sans explosion, sans étincelle, et sans que la personne qui tient la tige en éprouve aucune sensation. A la vérité, si la tige métallique est terminée en pointe,

et qu'on l'approche graduellement du conducteur électrisé; celui-ci se décharge sans bruit et sans choc; mais, en faisant l'expérience dans l'obscurité, on aperçoit au bout de la pointe une vive lumière; au lieu qu'on ne voit aucune lumière dans la même circonstance, si l'on se sert d'une tige de paille. Or, dit M. Lapostolle, cette explosion, ce choc, cette lumière, sont autant d'indices de la résistance que le principe électrique éprouve à s'écouler à travers la substance du métal; et, puisqu'il ne se produit rien de pareil avec la paille, quoique la machine électrique se trouve également déchargée par son contact ou même par son voisinage, c'est une preuve évidente que la paille conduit mieux l'électricité que ne font les métaux, et est plus propre qu'eux à la sou-tirer sans péril des nuages orageux.

Je crois avoir ici présenté nettement la doctrine de M. Lapostolle: je proteste que je n'ai nullement cherché à infirmer ses remarques sur les effets relatifs de la paille et du métal; je déclare même que je regarde l'expérience, telle que je viens de l'énoncer, comme parfaitement vraie; mais elle prouve précisément le contraire de ce que M. Lapostolle a voulu en inférer.

Lorsqu'une grande quantité d'électricité en mouvement est amenée tout-à-coup dans les organes, elle y produit une commotion. Puisque cet effet s'opère quand l'électricité arrive au corps par une tige métallique, et s'opère presque aussi fortement que si l'électricité s'étoit directement élançée, c'est une preuve que l'électricité passe très-aisément dans les métaux, et est très-peu retardée dans son passage à travers leur substance: au contraire, puisque l'on ne ressent plus de commotion quand elle vous parvient le long d'une tige de paille, c'est une preuve que la paille lui résiste, et retarde sa vitesse; de sorte que toute la décharge, au lieu de s'opérer presque simultanément, s'opère d'une manière plus lente et plus successive, ce qui n'empêche pas que, pour nos sens, et pour des charges électriques aussi foibles que celles de nos batteries, elle semble encore s'opérer instantanément. Et, pour confirmer ceci, vous n'avez qu'à toucher les deux faces d'une batterie électrique avec les deux bouts d'un cordon de métal qui entoure votre corps par ses replis: la décharge s'opérera subitement par ce cordon sans que vous en ressentiez la moindre atteinte, pourvu que ce cordon ne soit pas si mince qu'il vienne à se fondre; et, quelque petite que soit la portion de chaque bout qui sort de la main, ce sera toujours sur ce bout métallique que l'électricité se précipitera et qu'elle s'écoulera de préférence. Mais si vous répétez la même expérience avec une corde de paille, vous pourrez aisément trouver le terme où la saillie de chaque bout sera assez



petite pour que la décharge s'opère en partie à travers votre corps même ; et cela arrivera pour une longueur d'autant plus grande, que la batterie sera plus chargée. Maintenant, lorsqu'on élève des conducteurs dans l'atmosphère, pour aller y chercher en quelque sorte l'électricité et lui offrir un passage, ne doit-on pas choisir les matières qui lui livrent une route si facile, qu'elle les prend pour conducteurs de préférence à toute autre substance, et qu'elle s'écoule à travers elles plutôt que par aucun des corps voisins : c'est ce que l'on fait en construisant les paratonnerres avec des tiges métalliques. Mais ces tiges ont encore une autre fonction que la grande conductibilité de leur substance les rend éminemment propres à remplir ; c'est que leur pouvoir préservateur ne consiste pas seulement à détourner sur elles les décharges subites de l'électricité contenue dans les nuées : si elles sont terminées en pointe, comme on a toujours soin de le faire, et si elles aboutissent par leur base à quelque corps bon conducteur, qui les mette en libre communication avec la masse de la terre, telle que peut être, par exemple, un grand amas d'eau, l'influence électrique des nuages qui s'approchent d'elles, décompose leurs électricités naturelles, repousse dans l'intérieur de la terre celle qui est de même nature que l'électricité du nuage, attire au contraire celle qui est de nature différente, et, l'aspirant avec facilité à travers la substance du paratonnerre, l'amène rapidement au sommet de la pointe, où elle l'accumule bientôt en quantité assez grande pour vaincre la pression de l'air et s'envoler vers le nuage, dont elle va ainsi neutraliser progressivement l'électricité. C'est cette émission qui, pendant de violens orages, fait voir une aiguille lumineuse à l'extrémité des pointes des paratonnerres. On conçoit qu'elle doit être d'autant plus abondante, que la conductibilité des barres qui les composent est plus grande, qu'elle en est une preuve, et que, loin d'être un indice redoutable, elle offre au contraire un motif de sécurité. Il est également évident que les corps bons conducteurs peuvent seuls produire une pareille émission avec une rapidité suffisante, et affaiblir toute l'électricité renfermée dans les flancs d'un gros nuage, d'assez loin et assez vite pour qu'il soit déchargé de manière à ne plus faire explosion quand il approche de l'édifice que le paratonnerre doit défendre. Ces avantages ne peuvent donc jamais être obtenus en présentant au nuage des tiges d'une matière dans laquelle l'électricité se meuve si lentement, que la décharge de nos batteries transmise à travers elles ne produise qu'un choc insensible : car alors, offrant la même résistance à l'électricité qui tendroit à sortir du sol pour aller neutraliser celle du nuage, elles émettront cette électricité avec tant de lenteur, que le nuage pourra bien

s'approcher jusqu'à la distance explosive avant d'être sensiblement déchargé; et ainsi l'explosion s'opérera, non pas sur la tige de paille par préférence, mais presque indifféremment sur elle et sur les corps environnans, qu'elle ne pourra ainsi nullement protéger.

Il résulte de cette discussion que l'on doit, quoi qu'en dise M. Lapostolle, continuer à construire les paratonnerres avec des tiges métalliques terminées en pointe; qu'il faut toujours avoir soin de conduire l'extrémité inférieure de ces tiges jusque dans des masses d'eau considérables, ou du moins dans une profondeur telle, qu'elles atteignent une couche de terre constamment humide, dont elles puissent aspirer aisément et rapidement l'électricité. Enfin il est de même démontré que les cordes de paille ne peuvent nullement être employées pour cet usage: elles ne peuvent pas servir davantage contre la grêle, puisque le moyen indiqué par l'auteur pour préserver les campagnes de ce terrible météore, consiste à soutirer, par un grand nombre de paratonnerres, l'électricité des nuages dans lesquels il se forme; ce que l'on avoit depuis long-temps proposé. Conséquemment, si ce moyen est bon, ce que nous sommes loin d'oser décider, les paragrêles de M. Lapostolle seroient encore des paratonnerres, et il faudroit toujours les faire en métal. Nous voilà ainsi revenus en tout point précisément aux conclusions des commissaires de l'académie des sciences; et c'est ce qu'il étoit facile de prévoir, non seulement d'après le nom des deux physiciens qui avoient examiné l'ouvrage de M. Lapostolle, mais encore d'après l'esprit, je ne dirai pas d'impartialité, mais de faveur réelle et d'ardeur sincère avec lequel les grandes sociétés savantes, telles que l'Institut et la Société royale de Londres, ont toujours accueilli les véritables découvertes. Mais ce motif, qui auroit suffi sans doute auprès des savans, n'eût peut-être pas paru aussi décisif auprès des personnes qui vivent dans le monde; et comme une fausse persuasion à cet égard auroit pu inspirer à quelques-unes d'entre elles une sécurité mal fondée, nous avons cru convenable d'entrer pour elles dans les détails précédens.

BIOT.



*HISTOIRE GÉNÉRALE DE FRANCE, depuis l'établissement de la monarchie dans les Gaules, jusqu'à la paix de 1815, par Velly, Villaret, Garnier et Dufau. A Paris, chez Desray, 50 vol. in-12 (1).*

UNE histoire nationale est-à-la fois l'un des ouvrages les plus utiles à l'instruction, et l'un de ceux dont le plan, la conduite et la rédaction présentent le plus de difficultés. Il n'est pas aisé sur-tout d'en bien déterminer l'étendue : si l'on veut se borner à un petit nombre de volumes, on retombe dans le système des abrégés, qui ne répandent que des connoissances superficielles, le plus souvent inexactes ; si l'on prétend recueillir tous les faits, tous les détails qui peuvent avoir de l'intérêt ; on compose moins un ouvrage qu'une collection qui n'est étudiée toute entière que par bien peu de lecteurs, et qui même demeure inachévée : ou n'est pas conduite à son terme par l'auteur qui l'a entreprise. Le plan se modifie, les idées et le style prennent d'autres caractères, il n'y a plus d'unité : c'est ce qui est arrivé au corps d'histoire de France commencé en 1755 par Velly. Les deux premiers volumes qu'il publia comprenoient plus de six siècles : les deux derniers que M. Garnier mit au jour en 1786 ne répondoient qu'à quatre années. Sans doute, plus on avance dans les temps modernes, plus les matériaux abondent ; mais ce n'est point dans cette proportion, et l'on ne sauroit dire que les quatre premières années du règne de Charles IX aient à elles seules laissé autant de souvenirs que tout l'ensemble des règnes de Clovis et de ses successeurs, de Charlemagne et des siens, de Hugues Capet, de Robert, Henri I.<sup>er</sup> et Philippe I.<sup>er</sup> Il eût fallu au moins cent cinquante volumes après le trentième pour continuer nos annales depuis 1564 jusqu'à nos jours, sur l'échelle que M. Garnier avoit prise. M. Dufau a cru nécessaire de resserrer ce cadre : les dix dernières années de Charles IX ne lui ont fourni qu'un volume ; le règne de Henri III que deux, et la moitié de celui de Henri IV que deux encore ; en sorte qu'il espère atteindre l'année 1815 au tome cinquantième de la collection entière. Ce nouveau plan a sans doute l'avantage d'offrir aux lecteurs une étude plus accessible, et dont ils aperçoivent mieux le terme ; mais, à proprement parler, ce n'est plus continuer l'ancien recueil. Il y aura entre les diverses parties de cette histoire générale une disproportion choquante, et aucun ouvrage n'offensera plus sensiblement la maxime d'Horace : *Primo ne medium,*

---

(1) Voyez *Journal des Savans*, mars, 1821, p. 185 et 186.

*medio ne discrepet inum.* Selon toute apparence, M. Dufau sentira quelque jour la nécessité de refaire et de réduire les trente premiers tomes; et c'est ce qu'il a déjà fait à l'égard de l'introduction qu'en 1789 M. Laureau avoit placée, sous le titre d'*avant Clovis* (1), en avant de la collection de Velly, Villaret et Garnier. M. Dufau a traité le même sujet dans le volume intitulé, *Gaulois, Romains et Francs* (2), destiné à précéder l'histoire générale de France.

Dom Bouquet, dans le tome I.<sup>er</sup> et une partie du tome II du recueil de nos historiens, a rassemblé les sources et les matériaux d'une histoire des Gaules avant l'an 476, époque de la chute de l'empire d'Occident. Une telle histoire est à extraire de cette suite de textes d'anciens écrivains, géographes, historiens, philosophes, orateurs et poètes: dom Bouquet y a joint des fragmens de chroniques rédigées dans les premiers siècles de l'ère vulgaire; voilà les principaux et presque les seuls documens. Cependant des recherches faites depuis 1738 en ont fourni quelques-uns de plus sur les peuples errans et barbares qui ont pénétré, à différentes époques, dans l'Europe occidentale. L'ancienne histoire des Gaules a besoin d'être éclaircie par celle des Scandinaves, des Goths, des Vandales, des Bourguignons, et même des Huns: à cet égard, on ne sauroit dire que les deux premiers tomes du recueil de dom Bouquet soient complets; mais on doit avouer aussi que ces matières sont fort obscures, qu'on y est arrêté presque à chaque pas par des questions épineuses, impossibles à traiter dans un abrégé et même dans une histoire générale. M. Dufau ne s'est point engagé dans ces discussions: les trois mots *Gaulois, Romains et Francs*, présentent immédiatement la division du volume dont nous avons à rendre compte. La première partie trace rapidement l'histoire des Gaules jusqu'à l'an 217 avant J. C.; la seconde, depuis l'entrée des Romains dans ce pays; jusqu'à l'an 260 de notre ère; la troisième, depuis les premières irruptions des Francs jusqu'en 476. On n'attend point de nous l'analyse d'un tel précis; nous aurons seulement à montrer qu'il se compose en effet de résultats exacts ou du moins probables.

M. Dufau expose d'abord les systèmes de Pezron, qui fait descendre les Celtes de Gomer fils de Japhet; de dom Martin, qui voit en eux la population primitive du pays que nous habitons; de Durand, qui les retient long-temps en Italie, avant qu'ils se répandent dans les contrées appelées

---

(1) *Histoire de France avant Clovis*, précédant et faisant partie de l'*Hist. de France* par MM. Velly, &c. Paris, Nyon, 1789, 2 vol. in-12. — (2) Paris, 1819, in-12, xvj et 440 pages.



aujourd'hui *Allemagne, Espagne et France*; de Dubuat et le Brigant, qui les croient issus des Scythes et des Sarmates. Du temps d'Ammien Marcellin (1); on avoit déjà imaginé plusieurs hypothèses sur l'origine des Gaulois; les conjectures de ce genre n'ont pas de limites, lorsqu'on se contente de leur donner pour base des ressemblances plus ou moins fortuites, ou fugitives, de noms et de syllabes. A notre avis, l'histoire ne doit jamais être cherchée en de pareilles sources: ces rapprochemens, ces conformités d'éléments du langage, peuvent bien quelquefois confirmer des faits énoncés en des textes historiques, mais non pas en tenir lieu. Ce qui paroît plus important est d'attacher une idée précise au nom de Celtes; nous croyons avec Pelloutier, M. la Tour d'Auvergne et M. Dufau, que ce nom est plus étendu, plus générique que celui de Gaulois; qu'il embrassoit avec les Gaulois, les Germains et d'autres peuples occidentaux; mais de savoir s'il avoit été d'abord compris lui-même sous celui de Scythes, s'il en dérive, c'est une question qu'aucun document positif ne décide. Il est aisé de supposer que les Scythes se sont divisés en deux races, dont l'une sous le nom de Saurmates ou Sarmates a occupé l'Europe orientale, et l'autre l'occident sous le nom de Celtes; ce système est simple et commode: mais nous hésiterions pourtant à dire, avec M. Dufau, que Pelloutier s'est appuyé de preuves suffisantes. Les Grecs appeloient *Scythes* tous les peuples qui habitoient au-delà du Pont-Euxin, et du Danube; mais parce que les Grecs n'avoient qu'un seul nom pour tant de nations qui leur étoient inconnues, ce n'est point une raison pour qu'en effet elles eussent toutes une origine commune.

Ce que nous venons de dire de la ressemblance entre des mots isolés, nous n'entendons point l'appliquer à celle qu'on reconnoîtroit entre les langues elles-mêmes, considérées dans le système primitif de leurs vocabulaires et de leurs grammaires. La langue celtique est-elle la même que la tudesque, celle-ci que la scandinave? Ces questions ne seroient pas sans importance pour l'histoire; mais quelques syllabes et quelques analogies ne suffiroient point pour les résoudre et pour établir cette identité. On s'est pressé de déclarer les Gallois, les Bas-Bretons et les Biscayens dépositaires d'une même langue primitive: M. Dufau admet cette donnée; il n'entre point dans son plan ni dans le nôtre de l'examiner. Ne se figure-t-on pas aussi que les Basques ont conservé l'idiome apporté dans le midi de la Gaule par une colonie phénicienne, vers l'an 1500 avant J. C.?

Du moins, M. Dufau écarte comme fabuleuse la tradition qui fait

(1) L. XV, c. 9.

aborder le navire Argo (1) vers les sources du Rhône dans le pays des Celtes et des Liguriens. Une expédition plus probable seroit celle des Rhodiens, qui, selon Strabon (2) et Pline (3), arrivèrent l'an 936 avant l'ère vulgaire aux bouches du Rhône, et donnèrent leur nom à ce fleuve. La fondation de Marseille par les Phocéens vers l'an 600, est encore mieux attestée, et c'est à-peu-près l'époque assignée aux expéditions de Sigovèse et de Bellovèse, neveux d'Ambigat, qui régnoit sur une partie des Gaules : dès-lors commencent les excursions des Gaulois en Italie. Deux siècles après, l'un de leurs chefs ou *brenns* (car il paroît que Brennus n'est point un nom propre) gagna sur les Romains la bataille d'Allia, et entra dans leur ville. Plus tard, des Gaulois passèrent et s'établirent dans la Grèce et dans l'Asie. Ces entreprises continuent leur histoire jusqu'en 417. Le tableau de leurs mœurs est tracé par M. Dufau d'après Strabon, César, et d'autres écrivains classiques. Cette partie du volume nous a paru fort remarquable par le choix et la vérité des détails, par la précision et l'intérêt du style; mais, en parlant de leur langue, l'auteur la représente de nouveau comme le dépôt du langage primordial de toute l'espèce humaine. Il cite en preuve la prétendue traduction celtique, faite par le Brigant, des deux premiers vers de l'Énéide : *Arma a hour canan, Troie pe primus ab oraiiz, Italia featou brofugus lavina veenet ledhoura*. Que n'ajoute-t-il que le Brigant trouve aussi que ces mots de la Bible, vanité des vanités, a dit l'Ecclésiaste, et tout est vanité, en hébreu *havel havelim, amar cohelett, ha col havel*, se traduisent en celtique par *avel avelo, emmear couased, ag ol avel!*

La seconde section comprend, comme nous l'avons annoncé, l'histoire des Gaulois depuis l'entrée des Romains dans la Gaule, jusqu'aux premières irruptions des Francs. Elle est sur-tout puisée dans Tite-Live, César et Tacite : c'est un exposé rapide, mais élégant et lumineux, de faits réellement historiques. L'auteur a soin de remarquer la fondation d'Aix l'an 124 avant J. C., de Narbonne en 118, de Lyon en 43, &c. Il termine cette partie par des observations générales sur les divisions géographiques, sur l'état des personnes, sur l'administration, les mœurs, la religion, les sciences et les arts; peut-être quelques-unes de ces notices paroîtront-elles un peu trop succinctes.

La troisième et dernière section, celle qui concerne les irruptions des Francs depuis l'an de notre ère 260 jusqu'en 476, touche de si près à notre histoire proprement dite, qu'on y pourroit désirer aussi plus de développemens; mais on doit convenir que les témoignages originaux

(1) Apollon. *Argonaut*, IV. — (2) *L. XIV.* — (3) *Hist. nat. l. III.* (1)



manquent beaucoup dans cette période; ils sont rares, incomplets, peu instructifs, quelquefois obscurs; peu s'en faut qu'ils ne se réduisent à quelques mots d'Eutrope, d'Ammien Marcellin, de Vopisque, de Zozyne et d'Orose; il n'y a de plus que des chroniques tardives et souvent fabuleuses. Toujours savons-nous que, vers le milieu du troisième siècle, les peuples Germains, dont quelques-uns prirent la dénomination de Francs ou hommes libres, se confédérèrent afin de résister aux Romains, ou d'envahir certaines portions de l'empire. Pour désigner le territoire particulier d'où sont partis les Francs, pour le reconnoître dans les pays que nous appelons aujourd'hui Westphalie, Hesse et Basse-Saxe, on n'a guère d'autre autorité que la carte de Peutinger, monument dont nous croyons qu'on a fort exagéré l'importance, au moins en ce qui concerne les circonscriptions et les nomenclatures. D'un autre côté, de ce que les Francs étoient certainement Germains, on conclut qu'ils avoient une origine commune avec les Gaulois, les Celtes ou Scythes établis dans les contrées occidentales de l'Europe, et nous avons déjà hasardé quelques doutes sur cette conséquence. Quoiqu'il en soit, les Francs paroissent dans l'histoire en 260, sous le règne de Galien, qui réprima comme il put leurs entreprises. Ils continuoient leurs ravages au IV.<sup>e</sup> siècle. Ce fut contre eux qu'on envoya Julien dans les Gaules: il les vainquit, en incorpora quelques-uns dans ses troupes, où l'on remarquoit leur haute stature. Ils sembloient, dit Libanius (1), des tours placées parmi les soldats. Julien passa à Paris l'hiver très-rigoureux de 358; on croit que la température de ce pays étoit alors beaucoup plus froide qu'à présent. En 394, les Francs marchèrent sous la conduite d'Arbogaste contre Théodose, qui avoit dans son armée des Goths et des Vandales. Au commencement du V.<sup>e</sup> siècle, le roi des Goths, Alaric, ravage l'Europe, et il n'est plus question des Francs. Ataulphe, beau-frère d'Alaric et son successeur, établit les Wisigoths dans le midi de la Gaule, entre Narbonne et Bordeaux: il fonde un royaume dont Toulouse est la capitale. En 413, un autre royaume s'élève, c'est celui des Bourguignons, dans la partie orientale de la France actuelle, depuis Arles jusqu'en Alsace. Mais bientôt les Francs reparoissent, et occupent, autant qu'on en peut juger par de bien foibles renseignements, les cantons situés entre le Rhin, la Moselle et la Meuse.

C'est là qu'on suppose qu'ils avoient pour chef Pharamond en 420. M. Dufau ne manque pas d'observer que Grégoire de Tours et Frédégaire ne font aucune mention de ce personnage; que la ligne où il est

(1) *Orat.* IX, — VI. *Juliano* p. 100, l. (1)

nommé dans la chronique de Prosper d'Aquitaine a été interpolée ; qu'on ne commence à rencontrer son nom qu'en des chroniques rédigées au VIII.<sup>e</sup> siècle. Auparavant, c'étoit Théodomir, descendant de Francus et de Priam, qu'on désignoit comme le premier roi de France. Ce Théodomir passoit pour le père de Clodion, qui, selon toute apparence, n'a été qu'un chef électif de l'armée des Francs. Ce peuple s'empara de Tournai, assiégea Cambrai, s'étendit jusqu'aux bords de la Somme : Amiens étoit son chef-lieu ; mais les provinces qu'il occupoit, et les autres parties de la Gaule possédées par les Bourguignons et les Wisigoths, étoient attaquées et dévastées par les Huns.

Selon Grégoire de Tours et Aimoin, Mérovée est, sinon le fils, du moins le parent de Clodion. Son origine est peu connue ; cependant il fut proclamé roi des Francs dans Amiens. Pour repousser les Huns alors commandés par Attila, les Francs se liguèrent avec les Romains et avec les différentes nations établies dans la Gaule : mais bientôt, ravageant eux-mêmes les pays qu'ils avoient défendus, ils agrandirent leurs possessions à l'ouest, au nord et à l'est ; d'une part, de la Normandie à l'Alsace ; de l'autre, des bords de l'Oise jusqu'en Artois et en Flandre. Childéric, fils et successeur de Mérovée, gouverna mal ce royaume ; ses sujets le chassèrent, le rappelèrent, et continuèrent le cours de leurs excursions dans les provinces voisines des Huns. Toutefois ils n'occupaient guère encore que le nord de la France actuelle ; et pour donner à ses lecteurs des idées justes de l'état de toute cette contrée au V.<sup>e</sup> siècle, M. Dufau s'applique à démêler les diverses populations entre lesquelles elle étoit partagée. Le volume se termine par trois tables, l'une géographique, l'autre chronologique, et la troisième des matières. La première offre les différentes divisions et nomenclatures qui se sont succédé depuis les plus anciens temps jusqu'à l'avènement de Clovis ; et la seconde, les principales époques de l'histoire des Gaules, depuis la fondation de Marseille jusqu'à l'an 481. Alors on distinguoit le royaume des Francs au nord, celui des Bourguignons à l'est, celui des Wisigoths au sud-ouest, l'état des Armoricaux à l'ouest, et les provinces encore soumises aux Romains au sud-est et au centre. Tout ce travail est, à notre avis, fort recommandable par sa précision et par son utilité. Les résultats sont presque toujours les plus constans ou les plus probables que l'on puisse obtenir ; les sources où l'on voudroit rechercher plus profondément toutes ces origines, sont fort souvent indiquées : c'est un recueil méthodique de notions saines et qui peuvent suffire à la plupart des lecteurs.

La matière du second volume publié par M. Dufau est d'un tout autre genre : elle tient à une époque moderne ; il s'agit des dix dernières



années du règne de Charles IX (1). «Ce règne, dit l'auteur, est un des  
 » plus déplorable de notre histoire; il n'offre presque qu'une suite de  
 » perfidies et d'excès, terminée par une catastrophe dont le souvenir ins-  
 » pire une juste indignation: c'est sur-tout en traçant l'histoire de ce  
 » règne qu'on peut dire avec le premier des historiens, *Opus aggredior*  
 » *opimum casibus &c.* Ce n'est pas sans quelque découragement, je  
 » l'avoue, que j'ai débuté dans ce vaste travail par cette époque de nos  
 » annales. Sans parler de cette sorte de répugnance qu'on doit éprouver  
 » à retracer tant d'événemens funestes, ce règne offroit encore de graves  
 » difficultés. . . La principale vient de la multiplicité des témoignages.  
 » Aucune époque peut-être n'offre autant de mémoires et de documens  
 » historiques: ce seroit sans doute un avantage, si l'esprit de secte ou de  
 » parti *n'avoit fait tomber les auteurs dans des contradictions* (2) perpé-  
 » tuelles et tellement graves, qu'elles permettent d'offrir le tableau de  
 » cette époque sous deux aspects absolument opposés: il falloit choisir.  
 » Dans ce choix j'ai oublié qu'on se fait ordinairement telle ou telle  
 » opinion sur ce règne, suivant la secte ou le parti auquel on appartient.  
 » J'ai cherché la vérité, j'ai recueilli avec patience et bonne foi les témoi-  
 » gnages. . . Qu'on ne cherche donc pas dans ce volume ces apologies  
 » insidieuses et ces jugemens passionnés, au moyen desquels on excuse  
 » un parti pour faire retomber tout le blâme sur un autre. . . J'ai flétri  
 » le crime dans tous les rangs; j'ai cherché, j'ai loué la vertu par-tout où  
 » j'ai pu la reconnoître.» Les témoignages que l'auteur se rend à lui-  
 même seront, nous le croyons, confirmés par ses lecteurs: lors même  
 qu'ils ne partageroient point ses opinions sur les circonstances et les  
 caractères de certains faits, ils rendroient encore hommage à la droiture  
 de ses intentions, au ton modéré de ses récits et de ses réflexions. Il ra-  
 conte avec fidélité, il juge avec franchise; il se tient en garde contre les  
 préventions de tous les témoins et de tous les auteurs dont il recueille et  
 examine les relations. Nous n'entreprendrons point de le suivre dans  
 tout le cours de ses récits: quelques exemples feront connoître sa manière  
 de concevoir et de présenter les faits.

Après avoir retracé l'origine et les premiers progrès de l'ordre des  
 Jésuites, après avoir rappelé le décret par lequel la Sorbonne, sous  
 Henri II, avoit signalé cette société comme dangereuse, et *plutôt née*  
*pour la destruction que pour l'édification*, M. Dufau raconte les démêlés  
 qui, sous Charles IX, s'élevèrent entre elle et l'université de Paris. Du-

---

(1) 1564 - 1574. Règne de Charles IX, suite et fin; tome XXX.<sup>e</sup>, 2.<sup>e</sup> partie.  
 Paris, 1819, in-12, xij et 565 pages. — (2) C'est-à-dire, ne les avoit entraînés à  
 se contredire l'un l'autre.

moulin fit pour l'université une consultation ou plutôt une censure amère des Jésuites; Étienne Pasquier, un plaidoyer qui se terminoit par ces mots : « Un jour, Messieurs, vous vous reprocherez cruellement d'avoir » été trop crédules, lorsque vous verrez l'ordre et la tranquillité détruits, » non-seulement dans ce royaume, mais dans tout le monde chrétien; » par les détestables artifices de cette nouvelle société. » Malgré ce plaidoyer et les conclusions de l'avocat général, le parlement ordonna un plus ample informé, et, en attendant, permit aux Jésuites d'ouvrir leur collège de Clermont, ce qu'ils firent en 1565. De Thou explique ce fait par la haine quelquefois dissimulée, mais profonde, que le gouvernement, c'est-à-dire, Catherine de Médicis, portoit aux calvinistes, à la ruine desquels les Jésuites devoient efficacement travailler. Le roi, sa mère, et la cour, voyageoient alors dans le midi de la France; et selon de Thou et plusieurs autres historiens, le projet du massacre exécuté plus tard se tramoit dès-lors à Baïonne, dans une entrevue avec des envoyés de Philippe II, en même temps qu'on donnoit des fêtes brillantes à la jeune reine d'Espagne, Isabelle, qui étoit venue revoir dans cette ville sa mère Catherine. On couroit la bague, on faisoit de mauvais vers, on se ruinoit en dépenses, et l'on concertoit avec le duc d'Albe les moyens d'exterminer, non pas seulement le protestantisme, mais les protestans. Strada assure qu'il vit une lettre de Philippe II à Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas, où il étoit dit qu'Isabelle elle-même avoit été chargée de terminer les irrésolutions de la cour de France, et de la décider à frapper de grands coups. D'autres racontent que le jeune prince de Béarn, depuis Henri IV, étoit présent à ces conférences, et qu'ayant parfaitement compris le but auquel elles tendoient, il en instruisit sa mère, la reine de Navarre. On objecte que le duc d'Albe et Catherine n'ont pu être assez imprudens pour laisser échapper de tels secrets en présence d'un enfant de douze ans, dont ils connoissoient la très-vive intelligence. Cette considération et quelques autres entraînent M. Dufau à concevoir des doutes sur ces détails. Selon lui, il y aura eu, non pas une conférence proprement dite, mais de simples pourparlers; on n'aura pas résolu un massacre, mais on aura exprimé des sentimens de haine, et peut-être annoncé le dessein de frapper les chefs de la secte réprouvée; ce seroit le sens des paroles que l'on cite comme proférées par le duc d'Albe, et entendues par le jeune Henri, *Mieux vaut une tête de saumon que deux mille grenouilles*. Nos lecteurs remarqueront ici à quel point M. Dufau évite toute exagération, combien il craint de dépasser les limites de la vérité ou de la vraisemblance. Il croit que Catherine tendoit au pouvoir absolu plus qu'au triomphe d'une croyance religieuse; qu'elle



détestoit également les chefs de l'un et de l'autre parti, les Guises autant que les Bourbons.

L'auteur, pour remplir l'engagement qu'il a pris de louer la vertu et de l'exposer au grand jour toutes les fois qu'il aura le bonheur de la rencontrer, s'est particulièrement attaché à peindre l'irréprochable conduite du chancelier de l'Hospital au milieu de tant d'intrigues et de crimes (1). Sa retraite, en 1568, fut un événement décisif dans le règne et dans la vie de Charles IX : dès-lors ce prince n'eut plus le pouvoir ni la volonté de faire le bien.

Il n'est aucun point auquel M. Dufau ait attaché plus d'importance qu'à établir que Charles IX, s'il a consenti et concouru au massacre de la S. Barthélemi, n'en avoit point conçu l'idée; qu'au contraire il étoit en 1572 favorablement disposé pour les protestans, qu'il ignoroit le complot tramé contre eux, qu'il n'en fut instruit que fort peu d'instans avant l'exécution; qu'ainsi l'unique reproche à lui faire est d'avoir cédé enfin aux suggestions de sa mère et de ses courtisans. L'auteur, pour exposer ce système, ne craint pas de s'éloigner de la marche ordinaire d'un livre d'histoire générale, et d'entrer dans la discussion des témoignages. Il en a beaucoup à réfuter; il écarte ceux des protestans et des Italiens : les uns sont aveuglés par la haine, les autres ne voient dans ce forfait que le chef-d'œuvre d'une politique profonde, et c'est pour la plus grande gloire de Charles IX qu'ils le lui attribuent. M. Dufau écarte aussi les anecdotes semées dans le journal de l'Estoile, d'abord parce que cet auteur se rétracte sur d'autres faits, ce qui prouve qu'il se trompoit quelquefois; ensuite parce qu'il tombe en des erreurs palpables, comme lorsqu'il met en scène, en l'année 1572, le maréchal de Vieilleville mort en 1571. Mais ses rétractations prouvent sa bonne foi, et pourroient attirer plus de confiance aux articles qu'il ne rétracte point; et d'un autre côté, nous devons observer qu'après avoir rapporté, sous l'année 1572, quelques faits qui appartiennent à cette année, il ajoute qu'une autre fois Charles IX

---

(1) M. Dufau lui sait gré particulièrement d'avoir soutenu avec vigueur les maximes de l'église de France contre les prétentions ultramontaines, appuyées par les Guises, et foiblement repoussées par le clergé; d'avoir maintenu dans les parlemens les saines doctrines contre les usurpations de la cour de Rome; d'avoir refusé constamment la publication des décrets de discipline du concile de Trente; d'avoir empêché enfin l'établissement de l'inquisition. On a soupçonné la pureté de sa foi, parce qu'il s'étoit toujours montré favorable aux protestans, et que plusieurs des siens avoient adopté la réforme. Les hommes violens dont il contrarioit les desseins devoient calomnier sa modération et accuser ses vues conciliatrices. Ce n'est pas un tel homme qu'on peut soupçonner de fausseté; sa vie entière répond assez à ce reproche. S'il eût embrassé les opinions des calvinistes, il les auroit manifestées avec franchise.

disoit à Téligny, *Vieilleville n'aime que le bon vin* : et il seroit permis de penser que ces mots *une autre fois* autorisent l'Estoile à rappeler un fait de l'année précédente. Quoi qu'il en soit, nous croyons avec M. Dufau que le crime dont il s'agit n'avoit point été dès long-temps prémédité par Charles IX : mais qu'il n'ait fallu pour l'y entraîner qu'un jour, une heure, un moment, c'est ce qui ne nous semble aucunement démontré. Les uns disent que cette extermination avoit été résolue au concile de Trente, par conséquent avant 1560, entre le cardinal de Lorraine, les légats du pape, et l'ambassadeur d'Espagne ; les autres ne remontent, comme nous l'avons vu, qu'aux conférences de Baïonne, en 1565. Selon plusieurs, Catherine, et son fils le duc d'Anjou, depuis Henri III, ont tout fait ; selon quelques-uns, Retz, Tavares et Birague sont les vrais auteurs du crime. On cite une lettre de Catherine à Strozzi, qui commandoit à la Rochelle, et qui ne la devoit ouvrir que le 24 août ; elle contenoit ces mots : *Je vous avertis que ce jourd'hui, 24 août, l'amiral et tous les huguenots ont été tués. . . Faites aux huguenots qui vous tomberont entre les mains le même que nous avons fait à ceux-ci.* Ce qui est trop sûr, c'est que Charles IX a tout permis et tout accompli. Du reste, les affreux détails de cet événement sont rapportés par M. Dufau avec vérité, sans déclamation, et d'une manière tout-à-fait digne de l'histoire. Mézerai, qui a tracé un tableau non moins effrayant de ces horreurs ; a eu le premier la pensée de les rejeter sur les étrangers ; sur Catherine de Médicis, Birague, Gondi, de Retz, le duc de Nevers, tous Italiens, ainsi que les Strozzi, les Salviati, les Ornano, les Fiesques, les Ursins, les Frangipani, qui remplissoient alors en France les principaux emplois à la cour et dans les armées. Les Guises étoient une autre faction étrangère, à la suite de laquelle marchaient beaucoup d'Espagnols, agens secrets de Philippe II. Depuis la retraite de l'Hospital, il restoit très-peu de Français à la tête des affaires de France.

Aussi quelles devinrent les mœurs publiques durant ce règne ! « Ca-  
 » therine, origine de tout le mal, dit M. Dufau, avoit été élevée dans  
 » une cour pervertie. Imbue des principes politiques que les Borgia  
 » avoient fait triompher en Italie, perfide, artificieuse et avide de plai-  
 » sirs, elle arriva à la cour de France, accompagnée d'une foule nom-  
 » breuse d'étrangers qui partageoient ses goûts et ses principes, et qui  
 » regardoient la France comme une proie. . . On ne reconnut plus  
 » dès-lors le naturel affable et loyal qui distingue notre nation entre tous  
 » les peuples de l'Europe. Les passions devinrent sombres et violentes ;  
 » les assassinats remplacèrent les champs clos ; l'empoisonnement de-  
 » vint un art ; la fourbe fut le génie ; le goût du luxe et des plaisirs



» vint s'allier aux sentimens les plus forcenés : il falloit méditer des  
 » crimes ou des fêtes. Il n'y a rien de plus odieux sans doute que ce  
 » mélange d'idées frivoles et de fureurs, de pompes et de massacres :  
 » c'est le tableau [qu']offroit la France sous l'influence de Catherine de  
 » Médicis. . . . Les productions impies et obscènes qui inondèrent  
 » l'Italie à cette époque, étoient aussi les délices de la cour de France.  
 » Ces livres y introduisirent des goûts infâmes, qu'on ne prit plus la  
 » peine de cacher sous le règne suivant. . . . C'est sous Charles IX que  
 » s'est introduit en France l'usage du fard, ainsi que des corps à ba-  
 » leine, qui emprisonnoient la taille, et dont la mode pernicieuse a  
 » duré si long-temps. Les femmes de la cour paroissoient quelquefois  
 » travesties en hommes, et les hommes ne rougissoient pas de se mon-  
 » trer en habits de femmes. Les princes étoient vêtus en amazones au  
 » *tournoi* qui précéda la Saint-Barthélemi. » Il y a de l'inexactitude dans  
 ce mot de *tournoi*, employé ici par M. Dufau : les tournois étoient abolis  
 depuis 1560 ; il n'y avoit plus que des carrousels.

Ce petit nombre d'extraits et de citations suffira sans doute pour  
 mettre nos lecteurs à portée d'apprécier l'esprit, la méthode et le style  
 de cet ouvrage : nous le croyons très-propre à répandre une instruction  
 utile. La lecture en est attachante, les formes en sont simples et presque  
 toujours pures ; le fond en est puisé immédiatement aux véritables  
 sources. Le choix des faits nous paroît sur-tout fort heureux ; et si l'on  
 desiroit plus de détails, l'auteur indique les monumens, les mémoires  
 où l'on doit les chercher. Il avertit qu'étant, dans ce volume, conti-  
 nuateur de Garnier, il a dû ne pas s'éloigner trop des formes de nar-  
 ration adoptées par cet écrivain pour les quatre premières années du  
 règne de Charles IX. Sa marche sera plus libre dans les tomes suivans,  
 où il traitera des sujets non entamés par son prédécesseur. Nous ren-  
 drons compte, dans un second article, des deux volumes qui concernent  
 le règne de Henri III.

DAUNOU.

---

*EXPLICATION de deux Inscriptions grecques gravées sur les  
 monumens de Dendéra.*

SUITE.

DEUXIÈME INSCRIPTION.

LA première inscription (1) n'avoit jusqu'ici attiré l'attention d'aucun

---

(1) Voyez le cahier de mars, p. 175 et suiv.

antiquaire ; il n'en est pas de même de la seconde, qui a déjà fourni matière à plusieurs controverses intéressantes (1). Considérée par rapport aux monumens de Dendéra, elle a sans doute moins d'importance que celle du *pronaos*, parce qu'elle n'est gravée que sur le listel de la corniche d'une porte isolée, ou pylône, qui semble ne se rattacher à aucun autre édifice ; mais, considérée en elle-même, elle offre beaucoup plus d'intérêt. Cette porte ou pylône est à-peu-près semblable à la magnifique porte du nord ; seulement ses dimensions sont beaucoup plus petites. Dans une des dissertations dont cette deuxième inscription a été l'objet (2), on a voulu en rattacher l'époque à celle du zodiaque du *pronaos* ; mais il est certain que ni l'inscription ni la porte n'ont rien de commun avec cet édifice.

M. Denon est, je crois, le premier qui nous ait fait connoître l'inscription du pylône : sa copie offroit plusieurs lacunes qui furent remplies avec assez peu de succès par M. Parquoy, auteur de la traduction que M. Denon a insérée dans son voyage (3) ; heureusement la copie de MM. Jollois et Devilliers, et celle de M. Hamilton, sont tout-à-fait complètes, et ne laissent de doute sur aucun mot. Cependant l'interprétation de quelques mots présente toujours les mêmes difficultés : les explications qu'on en a données jusqu'ici n'ont rien de bien satisfaisant ; et l'endroit le plus curieux, qui est l'expression de la date, est encore le plus obscur, malgré les recherches de MM. Samuel Hanley et Champollion-Figeac, qui ne me paroissent pas avoir beaucoup mieux réussi l'un que l'autre. On va juger si j'ai été plus heureux.

Voici d'abord le texte complet :

1.<sup>o</sup> lig. ΥΠΕΡ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΘΕΟΥ ΥΙΟΥ ΔΙΟΣ ΕΛΕΥΘΕΡΙΟΥ ΣΕΒΑΣΤΟΥ ΕΠΙ ΠΟΠΛΙΟΥ ΟΚΤΑΥΤΙΟΥ ΗΓΕΜΟΝΟΣ

2.<sup>o</sup> lig. ΚΑΙ ΜΑΡΚΟΥ ΚΛΩΔΙΟΥ ΠΟΣΤΟΜΟΥ ΕΠΙΣΤΡΑΤΗΓΟΥ ΤΡΥΦΩΝΟΣ ΣΤΡΑΤΗΓΟΥΝΤΟΣ ΟΙ ΑΠΟ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ

3.<sup>o</sup> lig. ΚΑΙ ΤΟΥ ΝΟΜΟΥ ΤΟ ΠΡΟΠΥΛΟΝ ΙΣΙΔΙ ΘΕΑΙ ΜΕΓΙΣΤΗΙ ΚΑΙ ΤΟΙΣΣΥΝΝΑΟΙΣ ΘΕΟΙΣ ΕΤΟΥΣ ΛΑ ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΘΩΥΘ ΣΕΒΑΣΤΗΙ.

Si l'on compare cette inscription avec celle du *pronaos*, on verra qu'à l'exception des noms propres, tous les termes en sont les mêmes ; ainsi je ne m'arrêterai qu'aux deux endroits difficiles, qui sont le *titre de l'empereur*, et l'*expression de la date*.

(1) Samuel Hanley, *Remarq. sur le Zodiaque de Dendéra*, dans le *Magasin encyclopédique*, VIII.<sup>e</sup> année, tom. VI, p. 433 et suiv. — Champollion-Figeac, *Lettre à M. Fourier, sur l'inscription grecque de Dendéra*. Grenoble, 1806. — (2) Celle de M. Hanley, p. 451. — (3) *Voyage*, p. 212, éd. in-fol.



M. Parquoy (1), et, d'après lui, M. Champollion-Figeac, ont traduit ainsi le commencement de la première ligne : *Pour la conservation de l'empereur César, Dieu, fils de Jupiter, auteur de notre liberté, lors que &c.* Les auteurs de la description de Dendéra, d'après l'excellente leçon de leur copie, ont traduit *sous* (au lieu de *pour*) *l'empereur César, Dieu, fils de Jupiter libérateur, Auguste*. Ces deux traductions, en ce qui concerne les titres de l'empereur, ne me paroissent pas plus exactes. L'une que l'autre : on y fait dépendre ΘΕΟΥ de ΚΑΙΣΑΡΟΣ, tandis que ce mot est certainement le régime de ΥΙΟΥ qui le suit. Cette première faute en a entraîné une seconde ; on a considéré ΔΙΟΣ ΕΛΕΥΘΕΡΙΟΥ comme régime de ΥΙΟΥ, au lieu que ce titre dépend de ΚΑΙΣΑΡΟΣ. Dans les formules des inscriptions impériales, soit grecques, soit latines, les mots ΥΙΟΣ et *Filius* sont toujours placés après tous leurs complémens. Il est donc certain que le commencement de l'inscription doit être ponctué de cette manière : Ὑπὲρ Αὐτοκράτορος Καίσαρος, Θεῦ υἱῦ, Διὸς Ἐλευθερίου, Σεβαστοῦ, c'est-à-dire, *Pro salute* (2) *imperatoris Caesaris, Divi filii, Jovis liberatoris, Augusti*, d'où l'on voit que Διὸς Ἐλευθερίου est un titre de l'empereur régnant, dont le père est désigné simplement par le mot Θεός.

(1) J'observe que ces deux savans ont lu Υ. Α. Κ. Θ. Υ. Δ. ΕΛΕΥΘΕΡΙΟΥ ΣΩΤΗΡΙΑΣ ΤΟΥΤ (Denon, p. 212). J'ignore de quelle manière ils pouvoient se rendre compte des lettres ΤΟΥΤ : il paroît qu'ils lisoient ΟΤΕ.

(2) Un helléniste distingué, dont je respecte les lumières, m'a fait une observation sur la manière dont j'ai traduit ὑπὲρ αὐτοκράτορος, dans le cahier de mars (p. 176) : il pense que cette formule signifie *au nom de l'empereur*, et non pas *pour la conservation de l'empereur*. Il a cité plusieurs passages où la préposition ὑπὲρ a le sens de *en place, au lieu de*. Il en auroit pu citer un bien plus grand nombre ; car les exemples ne manquent pas pour prouver que ὑπὲρ, suivi du génitif, comme *pour*, en français, signifie également *au lieu de, en place de, et en faveur de, à l'avantage de*. Ce n'est donc qu'en comparant les monumens du même genre que le critique peut se décider entre ces deux significations. Or, il suffit d'avoir jeté les yeux sur un recueil d'inscriptions, pour avoir rencontré, dans les inscriptions tumulaires et votives, ces formules si fréquentes, ὑπὲρ ἑαυτοῦ ἢ ἡβῶ ἰδίων πάντων, ὑπὲρ ἑαυτοῦ ἢ ἡβῶ παιδῶν, &c. ; et, dans les dédicaces, ὑπὲρ βασιλείας, ou αὐτοκράτορος, ou bien ὑπὲρ σωτηρίας, τύχης, αἰωνίου διαμονῆς, νίκης αὐτοκράτορος, &c. (Grut. *LXXXXVI*, 2 ; *MLXVI*, 13 ; *MLXXXIII*, 2. — Reines. *I*, 199, *III*, 36, &c.) Dans toutes ces formules, la préposition ὑΠΕΡ n'a jamais que le sens de *pour, en faveur de*, soit que l'on ait exprimé, soit que l'on ait sous-entendu πρὸ μνημα, πὴν ἐπιπν, πὴν γαδὸν, &c. ; ἀνέθηκε, ἐπίτισε, ὠπισθόμνησε. Je ne connois pas un exemple contraire. La formule dont il est ici question est entièrement analogue aux formules latines, *pro salute, pro incolumitate imperatoris*. Je ne conserve donc aucun doute sur le sens que j'ai adopté ; j'ose croire que l'helléniste à l'observation duquel je répons ici, partagera désormais mon opinion.

Quoi qu'il en soit de ce titre, dont je parlerai dans l'instant, tout le monde avoit pensé que l'empereur dont il est ici question, est Auguste. M. Hamilton a émis une idée toute nouvelle; il croit que l'inscription a été gravée en l'honneur d'Antonin: « L'empereur régnant, dit-il, y est » désigné comme *fils de Divus Eleuthérius* (1), titre que nous savons » avoir été porté par Adrien, d'après une inscription trouvée à Héraclée » de Bithynie (2). » Je suis loin de partager l'opinion du savant voyageur, bien qu'on puisse l'appuyer par un exemple analogue: on le trouve dans une inscription en dialecte dorique que M. Hamilton lui-même a copiée sur un des édifices de l'île de Philé; et s'il ne l'a point citée à l'appui de son opinion, c'est probablement parce que l'altération du second vers ne lui a pas permis d'en apercevoir le sens. En voici les trois premiers vers:

ΚΑΙΣΑΡΙ ΠΟΝΤΟΜΕΔΟΝΤΙ ΚΑΙ ΑΠΕΙΡΩΝ ΚΡΑΤΕΟΝΤΙ  
ΙΑΝΙ ΤΩ ΙΕΚΙΑΝΟΣ ΠΑΤΡΟΣ ΕΛΕΥΘΕΡΙΩ Ι  
ΔΕΣΠΟΤΑΙ ΕΥΡΩΠΑΣ ΤΕ ΚΑΙ ΑΣΙΑΣ ΔΙΟΣ ΑΣΤΡΩ ΙΑ ΠΑΣΑΣ  
ΕΛΛΑΔΟΣ . . .

que je lis de cette manière:

Καίσαρι Ποντομέδοντι (3) καὶ ἀπειρῶν κρατέοντι (4),  
Ζανί, τῷ ἐκ Ζανός (5) πατρὸς, Ἐλευθερίῳ,  
Δεσπότην Ἑυρώπας τε καὶ Ἀσίας, ἀστρῶ ἀπάσας  
Ἑλλάδος . . .

c'est-à-dire, « A César, dominateur des mers et des terres, Jupiter libérateur, fils de Jupiter, maître de l'Europe et de l'Asie, astre de toute » la Grèce . . . »

Cette inscription, que je rapporte à l'empereur Adrien, par des raisons qu'il seroit trop long d'exposer ici, prouve que cet empereur avoit reçu de la flatterie le titre de *Jupiter libérateur*, comme Caligula avoit porté

(1) On voit que M. Hamilton s'est trompé sur le sens de ΥΙΟΥ ΔΙΟΣ ΕΛΕΥΘΕΡΙΟΥ. — (2) *Aegytiaca*, p. 207. — (3) Ποντομέδων est une épithète ordinairement donnée à Neptune (Euripid. *Hippolyt.* 744. Pindar. *VI Olymp.* 176.) — (4) Ce vers est l'expression poétique d'un titre donné à plusieurs empereurs. Julien est appelé *Dominus orbis terrarum* (Gruter. *CCXXVII*; 1); Marc-Aurèle Antonin, ὁ γῆς καὶ θαλάσσης δεσπότης (*Marmor. Oxoniens.* CLXXII = Peyssonnel, *Voyage à Thyatira*, p. 280). — (5) Je ne crois pas que l'on puisse conserver des doutes sur la correction ΖΑΝΙ ΤΩ ΙΕΚΙΑΝΟΣ, ὁ ἐκ Ζανός, le fils de Jupiter. Ainsi, dans l'inscription de Rosette, ὁ ἐκ βασιλέως (l. 9 et 41); dans une autre, ὁ ἐκ βασιλέως Δειοβαρζάνου (*ap. Corsin. Fast. Att.* tom. 1V; *Proleg.* pag. lvj).



celui de *Zeús ἐπιφανὴς νέος* (1) ; Trajan , celui de *Zeús φίλιος* (2) ; Commode , celui de *Jupiter Latialis* (3) , &c. : mais s'ensuit-il que , dans l'inscription de Dendéra , ce titre désigne nécessairement le même empereur ! Non sans doute ; et le savant voyageur auroit probablement abandonné sa conjecture , s'il eût fait attention que l'empereur n'est désigné que par les mots *αὐτοκράτωρ Καῖσαρ Σεβαστός* , sans l'addition d'un nom propre , ce qui ne peut absolument se rapporter qu'à Auguste. D'ailleurs les mots *Θεὸς υἱός* ne laissent à cet égard aucune espèce de doute : quel autre que Jules César a jamais été désigné par le simple mot *Θεός* en grec , *Divus* en latin ! Enfin la date *ΕΤΟΥΣ ΛΑ* , l'an XXXI , ne peut également s'appliquer qu'à ce prince , puisqu'il est le seul , dans la liste des empereurs , qui ait régné plus de trente ans. A la vérité on a dit que cette année XXXI indique l'âge de l'empereur ; mais je prouverai bientôt que cette opinion est insoutenable.

Ainsi il est hors de doute que l'empereur désigné dans l'inscription du pylône , ne sauroit être qu'Auguste ; il n'est pas moins sûr que c'est à ce prince qu'appartient le titre de *Jupiter libérateur* ; il le tenoit sans doute de la gratitude des Égyptiens , et c'est un fait dont aucun autre monument ne nous avoit conservé la connoissance. J'ai déjà dit que les Égyptiens ont été fort prodigues de titres magnifiques à l'égard des empereurs (4) ; mais aucun sans doute ne les mérita autant qu'Auguste , dont la conduite politique envers l'Égypte fut si sage et si bien calculée sur tous les besoins du pays.

Il reste à expliquer la date de l'inscription : c'est le plus difficile et le plus important. J'espère en déterminer non-seulement l'année , mais le jour. Cette date est ainsi exprimée , *ΕΤΟΥΣ ΛΑ ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΘΟΥΤΟ ΣΕΒΑΣΤΗΙ* ; comme la même leçon se retrouve dans toutes les copies , on ne peut avoir de doute sur son exactitude.

L'année XXXI de César , MM. Samuel Hanley et Champollion-Figeac ont cru que cette année indique l'âge d'Auguste : ce prince étant né l'an 691 de Rome , ils en ont conclu que l'inscription date de l'an 28 avant J. C. ; et de cette date , ces deux critiques ont tiré plusieurs conséquences sur le but et le sens de l'inscription en général. M. Hanley , par exemple , a trouvé dans le zodiaque du pronaos , lequel n'a rien de commun avec l'inscription du pylône , la clef des réformes de l'année romaine , et celle de l'année égyptienne , introduite par Auguste , selon

---

(1) Philo *ad Caium*. p. 596, ed. Mangey. = Zonaras, XI, 7. — (2) Spanheim, *de usu et præstant. Numism.* II, 500. — (3) Dio Cassius, LIX, 28, = Sueton. *Caligul.* 22; et *ibi* Casaub. — (4) Cahier de mars, p. 179.

lui, dans cette année 28; mais toutes ces conjectures tombent d'elles-mêmes, parce qu'il est certain que l'expression *l'an XXXI de César* s'entend du règne d'Auguste, et non pas de son âge: ainsi le veut l'usage suivi par les inscriptions et les médailles des empereurs. Imaginer que les dates qui s'y trouvent exprimées indiquent l'âge de ces princes, ce seroit s'exposer à tomber dans les absurdités les plus palpables. Pour le cas particulier qui nous occupe, la fausseté de cette date seroit prouvée par un seul fait, s'il étoit nécessaire: c'est le nom du préfet *Publius Octavius*, mentionné dans notre inscription. On sait que le premier préfet d'Égypte, nommé par Auguste, après la soumission de l'Égypte en l'an 30 avant J. C., fut Cornelius Gallus: il eut pour successeurs immédiats Petronius et Ælius Gallus; ce dernier administroit encore l'Égypte en l'an 20, époque à laquelle Strabon parcouroit ce pays; ainsi entre l'an 30 et l'an 20 avant notre ère, il n'est pas possible de trouver place pour ce *Publius Octavius*.

Tout sert donc à démontrer que *l'an XXXI* est celui du règne d'Auguste en Égypte; cette date tombe à l'an 1 de notre ère.

Le mois et le jour sont exprimés par les mots ΘΟΥΘ ΣΕΒΑΣΤΗΙ; M. Parquoy les a traduits ainsi: *le collège des prêtres à l'impératrice*; MM. Samuel Hanley et Champollion ont critiqué cette version; et, en effet, on ne peut deviner le rapport qui existe entre le mot ΘΟΥΘ et le *collège des prêtres*. Celle qu'ils en ont donnée à leur tour, sans être aussi éloignée du texte, n'est pas beaucoup plus admissible. Le premier a traduit, *le mois sacré de Thoth* (1); et son opinion a été suivie par les auteurs de la description de Dendéra; mais comme ΣΕΒΑΣΤΗΙ est un mot au féminin, il ne sauroit être l'adjectif de ΘΟΥΘ ou de *μηνί* sous-entendu; au moins devoit-il y avoir ΣΕΒΑΣΤΩΙ. M. Champollion sauve cette difficulté par un léger changement, il lit ΣΕΒΑΣΤ. ΙΗ; et traduit *le 18 du mois sacré de thoth* (2); mais cette correction, d'ailleurs ingénieuse, n'étant amenée que par l'embarras d'expliquer le mot ΣΕΒΑΣΤΗΙ avec sa terminaison féminine, on doit la rejeter et expliquer le mot tel qu'il est.

On peut s'étonner que l'idée la plus simple ne soit venue à l'esprit de personne: car il est tout naturel de penser que ce mot exprime le quantième du mois de thoth; et, en conséquence, que ΣΕΒΑΣΤΗΙ est l'adjectif du mot *ἡμέρα* sous-entendu, comme ce substantif l'est ordinairement avec *πρώτη, δεύτερα, τρίτη*; &c.; ainsi ΘΟΥΘ ΣΕΒΑΣΤΗΙ, *mensis thoyth augustâ die* (analogue à *σεβασὴ αὐγύστη* (3), *cohors augusta*), signifiera *de thoth le jour auguste*, ou *d'Auguste*; ce sera donc le jour éponyme de ce prince.

(1) *Magasin encyclop.* vol. cité, p. 451. — (2) *Lettre à M. Fourier*, p. 8. — (3) *Act. Apost.* XXV 11.



L'inscription de Rosette nous apprend que Ptolémée Épiphane avoit deux jours éponymes dans l'année, celui de sa naissance et celui de son avènement (1). Une inscription des Attales prouve que cet usage existoit en Asie, puisqu'elle fait mention du jour du roi Eumène, ἐν τῇ βασιλείᾳ Εὐμένου ἡμέρα (2) : il résulte aussi d'une autre inscription du même temps et du même pays, que cet honneur étoit accordé à de simples particuliers; car on y voit qu'un certain Craton portera une couronne sa vie durant, et qu'il y aura dans l'année des jours de son nom, ἐπώνυμοι ἡμέραι (3). Je regarde donc comme certain que le mot ΣΕΒΑΣΤΗ exprime une *éponymie de jour*. Maintenant est-ce l'*éponymie* d'Auguste ou celle de sa femme Livie? L'inscription de la grande Oasis, en nous conservant un fait analogue, pourroit nous laisser dans quelque incertitude à cet égard; il faut la lever. La date y est exprimée en ces termes: Λ. Β. Λουκίῳ Λιβίῳ Σεβαστῷ Σουλπικίῳ Γάλβᾳ Αὐτοκράτορος Φαωφί Λ, Ἰουλίᾳ Σεβαστῇ, c'est-à-dire, « la » deuxième année (4) de Lucius Livius Auguste Sulpicius Galba empereur, de phaophi le 30 (jour de) *Julia Augusta*: » les mots Ἰουλίᾳ Σεβαστῇ sont évidemment une apposition de Φαωφί Σεβαστῇ, et indiquent que le 30 de phaophi étoit le jour éponyme de Livie femme d'Auguste, qui, après la mort de ce prince, prit le nom de *Julia Augusta*: ce texte curieux nous apprend que l'*éponymie* s'exprimoit en ce cas par une espèce d'apposition; on disoit, de phaophi le 30.<sup>e</sup> *Julia Augusta*.

D'après ce passage, on pourroit donc conserver quelque doute sur l'expression de la date ΘΥΓΘ ΣΕΒΑΣΤΗ, en ce que ce dernier mot; au lieu d'être l'adjectif de ἡμέρα sous-entendu, pourroit être le titre même de l'impératrice Livie placé en apposition. A la vérité, il faudroit admettre en ce cas que cette princesse auroit eu plusieurs jours éponymes dans l'année, ce qui n'auroit d'ailleurs rien de bien étonnant, puisque nous avons un exemple du même genre dans l'inscription de Rosette: or, il est assez vraisemblable que les Égyptiens ne firent pas moins pour leurs nouveaux maîtres qu'ils avoient fait pour les anciens.

Mais une considération très-forte me paroît propre à décider la question, en empêchant d'assimiler l'expression des deux dates; c'est

---

(1) *Inscript. Roset.* l. 46. — (2) Dans *Walpole's Travels*, tom. II, append. II. — (3) Chishull, *Antiq. Asiat.* p. 142. — (4) Cette date se rapporte au 27 octobre de l'an 68 de notre ère: Galba étoit monté sur le trône le 9 juin de cette année (Tillemont, I, 344, 360); il ne régnoit donc que depuis quatre mois et treize jours. Cependant la date exprime la *deuxième année* de son règne; c'est que, selon l'usage des Égyptiens, l'intervalle de deux mois vingt jours écoulés entre le 9 juin et le 29 août ou 1.<sup>er</sup> thot, étoit compté comme la première année du règne de cet empereur.

que, dans l'inscription de Dendéra, le *quantième* du mois manque devant ΣΕΒΑΣΤΗΙ, au lieu que nous le voyons exprimé dans celle de l'Oasis. Cette différence capitale démontre qu'il ne peut être question d'un des jours *éponymes* de l'impératrice Livie; dans ce cas, en effet, il eût été d'autant plus nécessaire de joindre le *quantième* du mois au titre ΣΕΒΑΣΤΗΙ, que plusieurs jours *éponymes* auroient été consacrés à cette princesse.

On ne peut donc s'empêcher de reconnoître que le mot ΣΕΒΑΣΤΗΙ désigne un jour *éponyme* d'Auguste, et un jour tellement connu, qu'il suffisoit de l'indiquer par son nom pour que tout le monde connût précisément la date qu'on vouloit exprimer.

Je n'aperçois que deux jours qui puissent offrir cette condition nécessaire; c'est celui de la prise d'Alexandrie et celui de la naissance d'Auguste: il ne me paroît pas difficile de se décider sur le choix.

Le jour de la prise d'Alexandrie fut solennisé par une fête à Rome (1), et probablement aussi en Égypte, comme étant celui qui avoit vu la délivrance de la contrée, et le terme des excès dont elle avoit été si longtemps le théâtre. Ce jour pourroit donc avoir été choisi pour *éponyme* d'Auguste: mais une circonstance l'exclut; c'est que la ville d'Alexandrie fut prise le 1.<sup>er</sup> du mois *sextilis*, depuis *Augustus*, et ce fut à ce jour qu'on fixa l'anniversaire (2) et les fêtes instituées en mémoire de cet événement. Or, le 1.<sup>er</sup> août tomboit au 6 mésori du calendrier fixe, et la condition du jour que nous cherchons est de tomber dans le mois suivant, qui est celui de thoth.

Le *jour natal* d'Auguste, célébré à Rome et dans les provinces, l'étoit sur-tout à Alexandrie et en Égypte avec beaucoup de pompe, de même que celui de ses successeurs; c'est Philon qui nous l'apprend (3). L'inscription de Rosette montre que le jour de la naissance d'Épiphané étoit *éponyme*, et nous avons lieu de conjecturer qu'il en étoit de même du *jour natal* des autres Ptolémées: il est donc on ne peut plus probable que les empereurs jouirent du même privilège, et que leur *jour natal*, célébré avec tant de solennité, fut en même temps *éponyme*: or, Auguste étoit né le 9 des calendes d'octobre (4), ce qui répond au 23 septembre, et au 26 du mois de thoth: cette coïncidence me paroît laisser peu de doute sur la vraie date de l'inscription.

On a déjà fait observer (5) que les années d'Auguste en Égypte ont commencé, non pas au 1.<sup>er</sup> août, jour de la prise d'Alexandrie, mais au

(1) Dio Cassius, LV, 19. — (2) Bianchini, *Camera ed iscrizioni sepolcrali*, tab. IV. — (3) Philo *adv. Flacc.* p. 529, ed. Mangey. — (4) Dion. Cass. LVI, 30. — (5) Cf. Ideler, *Rech. histor. sur les observ. astron. des anciens*, p. 25, 26, trad. de M. Halma.



29 du même mois 1.<sup>er</sup> thoth de l'an 30 (chronologique) avant J. C.; il s'ensuit que la trente-unième année de son règne, d'après le calcul égyptien, a commencé le 29 août de l'an 1 de J. C. : la date de l'inscription est donc du 26 thoth, ou 23 septembre de cette même année; ainsi il y avoit vingt-six jours que la trente-unième année d'Auguste étoit commencée.

Nous voyons par cette date que les Tentyrites avoient rattaché la dédicace du pylône qu'ils venoient de construire, aux solennités du *jour natal* d'Auguste, à-peu-près comme, chez nous, on attend quelquefois le moment d'une fête publique pour poser la première pierre d'un édifice, ou pour en consacrer l'achèvement.

Par analogie avec ce fait, nous sommes en droit de penser que le 30 de *phaophi*, jour éponyme de *Julia Augusta*, selon l'inscription de l'Oasis, étoit aussi le *jour natal* de cette princesse, et en conséquence qu'elle étoit née le 27 octobre : c'est ce que d'autres monumens pourront nous apprendre plus tard.

Voici maintenant le texte et la traduction complète de l'inscription.

Ἰπὲρ Ἀυτοκράτορος Καίσαρος, Θεῶν  
 υἱῶν, Διὸς Ἐλευθερίου, Σεβαστοῦ, ὅτι  
 Πομπλίου Οὐκταβίου ἡγεμόνος καὶ Μάρκου  
 Κλαυδίου Ποσθούμου ἐπιστρατήγου, Τρυφῶνος  
 στρατηγού, οἱ δὲ τῆς μητροπόλεως καὶ  
 τῆς νομῆς τὸ πρόπυλον Ἰσίδι θεῶν μεγίστη καὶ  
 τῆς συννάοις Θεοῖς. Ἐτους ΛΑ Καίσαρος,  
 Θωυθ Σεβαστή.

*Pro salute Imperatoris Caesaris,  
 Divi Filii, Jovis Liberatoris, Augusti,  
 Publio Octavio Praefecto [Ægypti],  
 Marco Claudio Posthumo Epistra-  
 tego (1), Tryphone nomarchâ, cives  
 metropolis nomique Isidi, Deæ maxi-  
 mæ, et Diis qui eâdem æde coluntur,  
 Propylæum.... Anno XXXI Caesaris,  
 mensis Thoyth augustâ die.*

Il ne me reste plus qu'une observation à faire; elle est relative au nom du préfet d'Égypte. Ce *Publius Octavius* est tout-à-fait inconnu dans l'histoire; on s'en étonnera peu, si l'on songe que la série des préfets depuis Élius Gallus jusqu'à Émilius Rectus, sous le règne de Tibère, manque absolument: il existe à cet égard une lacune de trente-deux à trente-quatre ans; la préfecture de *Publius Octavius* tombe précisément dans cet intervalle; c'est donc un nom qu'il faudra désormais insérer dans la liste des préfets qui ont gouverné l'Égypte. D'autres inscriptions m'ont fait connoître plusieurs de ces préfets, dont j'ai tâché de fixer la date, dans mon travail sur les deux inscriptions de l'Oasis.

Ayant considéré jusqu'ici les deux inscriptions de Dendéra en elles-

(1) Sur les mots *Stratège* et *Epistratège*, voyez le cahier de mars, p. 178.

mêmes, pour en tirer le sens qui s'y trouve rigoureusement compris, je n'ai pas cru devoir prononcer sur une des difficultés les plus considérables, ou plutôt sur la plus grande de toutes celles qu'elles présentent; je veux parler de l'ellipse du verbe dont les mots *απόραον* et *απόπλεον* sont le régime. Quel est donc le verbe sous-entendu? C'est ce qu'il me reste à examiner. Il ne s'agit pas ici d'une simple question de grammaire; c'est une question de philologie et d'histoire à-la-fois, qui se lie avec les discussions les plus intéressantes dont les antiquités égyptiennes puissent fournir le sujet. (*La fin au cahier suivant*).

## LETRONNE.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. JAMES CLAUDIUS RICH,  
Résident anglais à Bagdad, datée de Solimania, ville capitale  
de la province centrale du Curdistan (1), le 15 juillet 1820, et  
communiquée par M. le baron Silvestre de Sacy.

AU commencement de mars de cette année, je me trouvai suffisamment rétabli pour prendre quelque exercice; et comme le dérangement que ma santé avoit éprouvé, tenoit à une cause qui demandoit un changement de lieu et d'air, et une suspension absolue de toute affaire, je résolus de faire des excursions en diverses parties de ce pays, pendant que la température froide duroit encore, et d'établir ensuite ma résidence, pendant les chaleurs de l'été, dans le Curdistan. Pour essayer mes forces, je commençai l'exécution de mon projet par la visite des ruines de Ctésiphon et de Séleucie (2). J'y restai environ quinze jours, occupé à faire une revue complète de ces ruines et à en dresser le plan. Je partis ensuite pour parcourir la province Curde de Zéhaw (3), et la frontière de Perse. Mon objet essentiel étoit de déterminer astronomiquement toutes les positions principales de cette ligne, comme aussi de prendre connoissance de tous les restes d'antiquités que l'on disoit être répandus de côté et d'autre dans cette direction. Sous ces deux points de vue, j'ai obtenu un succès complet. La première position intéressante que je visitai fut *Schehraban* (4), où je reconnus les restes d'une ancienne ville sassanide, qui à la plus grande ressemblance avec Ctésiphon, et qu'aucun Européen, à ma connoissance, n'avoit encore visitée. Je pense, d'après un assez grand nombre de faits et d'argumens, dont je ne veux

(1) Voyez la *Description du Pachalik de Bagdad*, par M. Rousseau, p. 100.  
— (2) *Ibid.* p. 86. — (3) *Ibid.* p. 82 et p. 100. — (4) *Ibid.* p. 81.



pas vous ennuyer en ce moment, être en état de prouver que c'est là le site de la ville de *Dastaguerd*. A une lieue environ de là est un édifice curieux dont quelques voyageurs ont, je crois, déjà fait mention d'une manière très-succincte, et que les naturels nomment *Zendan*. Cet édifice est incontestablement sassanide, et il est probable que ç'a été une sépulture royale.

Le premier qui, après cela, m'a offert un vif intérêt, est *Kasri Schirin*. Tout ce que j'avois lu ou ouï dire de ces ruines, n'auroit pas pu m'en faire concevoir une idée qui approche tant soit peu de la réalité. Après avoir attentivement examiné le local, je suis convaincu que jamais les murs qui en forment l'enceinte n'ont renfermé une ville, et que le tout n'a été qu'un lieu destiné au plaisir de la chasse, ou plutôt un pavillon d'une dimension assez bornée, et un parc. Nous savons que les monarques sassanides possédoient un assez grand nombre de lieux de plaisance de cette nature, sur toute l'étendue de leurs domaines, et que souvent ces lieux se trouvoient fort rapprochés les uns des autres. La maçonnerie en est très-grossière, comme celle de tous les édifices sassanides que j'ai vus.

Environ à trois lieues ouest de *Kasri Schirin*, est *Haousch Kurré* ou *Haousch Kurruk* حوش كرك, autre ruine sassanide que j'ai pareillement visitée, et qu'aucun autre voyageur n'a vue, parce qu'elle n'est située sur aucune route connue, et que souvent même on ne sauroit en approcher à cause des tribus sauvages Curdes qui fréquentent ces contrées. Nous trouvâmes ce lieu très-ressemblant à *Kasri Schirin*; il offre, comme ce dernier, un vaste enclos; les dimensions du bâtiment sont peut-être un peu plus petites, mais l'édifice est dans un meilleur état de conservation, et nous a fourni le moyen de saisir parfaitement le plan et la distribution de ces constructions. Je pense que ce lieu a été aussi une maison de chasse, et la situation est on ne peut pas mieux choisie pour ce genre de divertissement. Les Curdes croient que c'est là que *Nouschiréwan* ou *Khosrou-Parwiz* tenoient leurs haras. Les bâtimens peuvent avoir eu quelque beauté, quand les murailles étoient couvertes de stuc, et l'intérieur richement décoré; dans leur état actuel, ils sont loin d'avoir un caractère imposant.

De *Haousch Kurruk*, nous traversâmes dans une direction ouest la plaine de *Bajélan* à *Bin-Koudré*, place située sur la rivière de *Diala* (1), un peu au-dessous de *Schirwané*. *Schirwané* est une montagne artificielle, et je pense d'origine sassanide. Beaucoup de montagnes sem-

---

(1) *Description du Pachalik de Bagdad*, p. 81.

blables, mais de moindre dimension, s'offrent à la vue dans différentes directions. Il y a aussi à Bin-koudré quelques restes de décombres, qui appartiennent, suivant les Curdes, au lieu où Nouschiréwan tenoit ses mulets. Là nous traversâmes la Diala sur un radeau; et en descendant le long de la rive gauche de cette rivière, dans une direction à-peu-près sud-ouest, nous arrivâmes à *Zengabad*, mauvais village qui est le principal lieu du district du même nom; ce nom est dérivé, dit-on, de celui des Atabeks. Nous vîmes là quelques monceaux de ruines, et particulièrement une haute montagne faite de main d'homme, dont il est difficile d'assigner l'époque. Je pense néanmoins que c'est un ouvrage sassanide. Nous dirigeant au nord-ouest, nous allâmes de là à *Kifri* (1), laissant sur notre route quelques ruines insignifiantes qu'on appelle *Kiouski Zenghi* (2). De *Kifri* nous retournâmes à Bagdad par la route ordinaire, passant par *Kara-tépé*, *Adana*, *Kény* et le district de *Khalis*.

Je ne séjournai à Bagdad que le temps absolument nécessaire pour faire les préparatifs qu'exigeoit ma résidence projetée dans le Curdistan. Quelques symptômes de rechute que j'éprouvai immédiatement après mon retour à Bagdad, et que j'attribuai à l'air renfermé de cette ville, me déterminèrent à accélérer mon départ. Cette fois M.<sup>me</sup> Rich nous accompagna, et nous nous mîmes en chemin le 16 avril. Jusqu'à *Kifri* nous suivîmes la même route que la première fois. A *Kara-tépé*, je découvris un lieu de sépulture où il y a des urnes de terre. A deux lieues environ sud-ouest de *Kifri*, est une montagne artificielle d'une grande dimension, nommée *Eski Kifri* (3); c'est, comme je le reconnus aux urnes de terre et aux ossemens que j'y trouvai, un lieu de sépulture des Sassanides. Quelques restes de murailles qu'on reconnoît près de là, sont certainement du même âge et du même style que *Kasri Schirin* et *Haousch Kurruk*. A *Kifri* j'ai découvert les ruines d'une grande ville que je crois sassanide, avec quelques tombeaux taillés dans le roc. Une construction que je trouvai en faisant des fouilles, m'offrit quelques décorations curieuses, peintes sur stuc, et dont les couleurs ont encore toute leur fraîcheur. De *Kifri* nous vînmes à *Touzkhourmati* (4), où je vis les puits de naphte et de sel, puis à *Taouk* (5), où sont quelques ruines du temps des khalifes. Je dois corriger ici une méprise de

(1) *Descr. du Pachalik de Bagdad*, p. 83. M. Olivier écrit *Kefferi*, tom. II, p. 399. — (2) C'est-à-dire, le pavillon ou kiosk de Zenghi. — (3) C'est-à-dire, le vieux *Kifri*. — (4) *Ibid.* p. 83. M. Rousseau écrit *Douzékourmati*. C'est sans doute le même lieu que M. Olivier nomme par corruption *Dus-hormal*, tom. II, p. 375. — (5) *Descr. du Pach. de Bagd.* p. 83. M. Rousseau écrit *Tawouk*.



M. Olivier, qui attribue, contre toute vérité, à Touzkhurmati les mines qui, dans le fait, dépendent de Taouk. Malgré cela, le voyage de M. Olivier est, sous bien des rapports, une excellente relation à laquelle on n'a pas assez rendu justice. La vue générale qu'il offre de la structure géologique de ce territoire, est un ouvrage fait de main de maître. Au contraire, la relation d'Otter, si souvent citée, est une assez mauvaise rapsodie, et n'est rien qu'une compilation informe d'extraits du *Djihannuma* (1). Il me paroît évident qu'Otter n'a point rédigé sur les lieux un journal de son voyage.

Je reviens au récit de mes propres aventures. A Taouk nous quitâmes la grande route; et passant par *Leilan*, *Kara Hasan*, *Tchemtchémal*, le pas ou Derbend de *Bazian*, qui est la grande entrée du Curdistan, *Derguénin* et *Teppéresch*, nous arrivâmes ici (à Soleïmania), le 8 de mai. Nous avons voyagé à petites journées, et, dans la première partie de notre voyage, nous avons souvent été retardés par le mauvais temps. Dans cette excursion; comme dans la précédente, j'avois avec moi de bons instrumens, et je déterminai astronomiquement la position de tous les lieux par lesquels nous passions.

La présence de M.<sup>me</sup> Rich aura, suivant toute apparence, les plus heureux effets pour les grossiers habitans de ces contrées. En employant persévéramment tantôt la persuasion, tantôt la distribution de légers présens à leurs femmes et à leurs enfans, elle a réussi à vaincre leur répugnance pour toute nouveauté, et à introduire parmi eux la vaccine. A présent ils viennent en foule demander comme une charité que leurs enfans soient vaccinés. La famille du pacha est au nombre de celles qui se sont soumises à cette opération: il y a même des Curdes qui ont témoigné le desir d'apprendre la méthode de la pratiquer. Précédemment la petite vérole faisoit de grands ravages dans ces contrées.

Le ramazan m'a retenu ici plus long-temps qu'il n'eût été à souhaiter pour le rétablissement de ma santé; car la chaleur que je dois éviter avec grand soin, et que l'on suppose bien moindre ici qu'à Bagdad, est maintenant très-considérable à Soleïmania, attendu que ce lieu est la partie la plus basse du Curdistan. Par un vent d'est, le thermomètre a monté à 103° de Fahrenheit, ou 37° centigrade. A Bagdad, on a déjà éprouvé une chaleur de 100°, à dix heures du soir. Aussitôt que le ramazan sera terminé, c'est-à-dire, dans peu de jours, je me propose de quitter Soleïmania pour m'établir dans quelque endroit sauvage des montagnes, et m'y fixer jusqu'à la fin d'août. Je verrai ensuite tout ce qu'il

---

(1) C'est-à-dire, de l'ouvrage que Danville nomme *le Géographe turc*.

y a de remarquable dans le Curdistan ; car la chaleur sera encore trop grande pour que je songe à retourner à Bagdad avant la fin d'octobre au plutôt. Je n'ai pas tracé le plan de mes opérations ultérieures ; cependant j'espère visiter, avant de retourner à Bagdad, les antiquités de Ninive, et de toute la contrée entre Ninive et Arbelles, et déterminer, s'il se peut, les positions de Gaugaméla et du champ de bataille.

Puisque je vous ai parlé du Curdistan et des Curdes, je saisisrai cette occasion de corriger une grande erreur dans laquelle sont tombés, sans qu'on puisse dire pourquoi, tous ceux qui ont écrit sur la Perse. Ils ont fait une distinction entre les tribus curdes et les tribus du Louristan, et ils semblent croire que les Louris forment une nation tout-à-fait distincte. Le fait est que toutes les tribus du Louristan, les Bakhtiyaris, les Zends, les Laks, &c., sont très-réellement Curdes, et parlent la langue curde, comme je le sais par ma propre expérience.

Si vous jugez à propos de rendre publics les détails que contient cette lettre, vous êtes le maître d'en faire tel usage que vous jugerez convenable.

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

### INSTITUT ROYAL DE FRANCE, ET SOCIÉTÉS ACADÉMIQUES.

LA séance publique annuelle des quatre académies a eu lieu le 24 avril. Après le discours d'ouverture prononcé par le président, M. Walckenaer, M. Boissy-d'Anglas a lu un fragment d'un poème intitulé *Bougival ou les Souvenirs*, fragment communiqué à l'académie à l'occasion d'un mémoire sur l'abbaye de Saint-Denis, et principalement sur l'abbé Suger ; M. Charles Dupin, des considérations sur quelques avantages de l'industrie et des machines en Angleterre et en France ; M. Guérin, des réflexions sur une des opérations distinctives du génie ; et M. Lemercier, le tableau des législations successives du monde, tiré d'un poème sur *Moïse*.

Dans sa séance publique d'août 1820, l'académie française avoit annoncé que le prix destiné à l'ouvrage le plus utile aux mœurs n'ayant pas été décerné en 1819 et en 1820, elle accorderoit en 1821 un prix double ou triple à l'auteur de l'ouvrage littéraire publié en entier et pour la première fois, dans l'intervalle du 1.<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1820, qui seroit jugé le plus utile aux mœurs. L'académie a adjugé un prix consistant en une médaille d'or de la valeur de 600 francs, à l'ouvrage intitulé *le Visiteur des pauvres*, dont l'auteur est M. le baron de Gérando, membre de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres (Institut de France). Elle a accordé, à titre d'encouragement, une médaille d'or de la valeur de 300 francs à M. Hugues Millot, auteur d'un ouvrage intitulé *Danis ou l'Éducation du cœur*.



Le programme suivant a été lu et distribué. PRIX FONDÉ PAR M. LE COMTE DE VOLNEY. *Extrait du testament de M. Constantin Chassebœuf de Volney, comte et pair de France, et membre de l'académie française; reçu par M. Boulard, notaire à Paris, le 22 avril 1820.* — J'ai placé, par l'intermédiaire de M. Boulard, notaire, une somme de 24,000 francs environ sur un bien-fonds de forges de fer et bois dans la Haute-Marne. Je mets ce capital en principal et intérêts, à partir de mon décès, à la disposition des deux académies française et des inscriptions, pour en faire l'utile emploi qui suit, savoir: que chacune des deux académies nommera trois de ses membres, et pour former le nombre impair sept, nécessaire aux délibérations, ces six membres choisiront un membre de l'académie des sciences. Cette réunion d'hommes éclairés délibérera sur les meilleurs moyens de remplir mes intentions, qui sont de *provoquer et encourager tout travail tendant à donner suite et exécution à ma méthode de transcrire les langues asiatiques en lettres européennes régulièrement organisées.* Elle proposera des prix à cet effet, et provoquera sur-tout la confection, même d'abord imparfaite, de quelques vocabulaires et dictionnaires qui fassent sentir l'utilité de mon idée. A l'époque du remboursement, cette commission, qui pourra être renouvelée, décidera du placement, et rendra compte de toutes ses opérations aux deux académies conjointes, qui statueront. Le fonds ne pourra recevoir d'autre emploi que celui d'encourager l'étude philosophique des langues. Tout travail éminent en ce genre sera susceptible du prix. Les prix ne seront point nécessairement annuels; ils pourront se cumuler jusqu'à la troisième année exclusivement. Ils ne pourront s'appliquer à la langue française et à son dictionnaire. Je prie M. le comte Daru, pair de France et membre de l'académie, de veiller à l'exécution de la disposition qui précède. Il aura pendant sa vie la présidence de la réunion que je viens d'indiquer; il s'occupera du placement des fonds. = L'objet auquel M. le comte de Volney a voulu consacrer le prix par lui fondé, est expliqué d'une manière assez précise dans l'article de son testament qu'on vient de lire; il s'agit de provoquer et d'encourager tout travail tendant à donner suite et exécution à sa méthode de transcrire les langues asiatiques en lettres européennes, régulièrement organisées. Pour ne donner à l'intention du testateur ni plus ni moins d'étendue que lui-même ne l'a voulu, il ne faut ni chercher à résoudre le problème de la composition ou de l'invention d'un système de signes capable de représenter tous les sons et toutes les articulations que produit ou que peut produire l'organe vocal, système dans lequel, s'il pouvoit être inventé, les articulations des peuplades les moins connues de l'Afrique ou de l'Amérique viendroient d'elles-mêmes se ranger, aussitôt que l'oreille les auroit une fois reconnues et constatées, ni réduire la transcription dont il s'agit à un moyen convenu de représenter, pour une seule nation de l'Europe, à l'aide des lettres dont elle fait usage, les sons et les articulations d'une ou de plusieurs langues asiatiques. Frappé, d'un côté, des avantages que l'homme de lettres et le philosophe pourroient retirer de la connoissance d'un grand nombre de langues des nations de l'Asie; de l'autre, de la difficulté qu'opposent à l'acquisition de cette précieuse connoissance, la multitude et la variété des signes propres à chacune de ces nations, et supposant que le dégoût qui accompagne l'étude de tous ces alphabets, ou même la frayeur qu'inspire la seule perspective de cette étude, détournent beaucoup de personnes d'un travail qui seroit si fécond en résultats, M. de Volney fut

porté à penser que l'étude des langues de l'Asie deviendrait plus facile, plus prompte, et par conséquent plus commune, si l'on inventoit un alphabet composé d'un assez grand nombre de signes pour peindre aux yeux tous les sons et les articulations qu'offrent ces langues réunies, si cet alphabet se composoit, 1.<sup>o</sup> de la réunion des signes qui sont communs aux diverses langues de l'Europe, ou particuliers à quelques-unes de ces langues; 2.<sup>o</sup> de signes supplémentaires, s'ils étoient nécessaires, mais dérivés, par une légère altération systématique, des signes déjà usités; si, enfin, l'on n'employoit jamais un même signe à plusieurs usages; ni plusieurs signes réunis pour peindre un son ou une articulation unique. C'est là ce que M. de Volney entend par *les lettres européennes régulièrement organisées*. Il a lui-même essayé de réaliser ce projet, spécialement dans son *Alphabet européen appliqué aux langues asiatiques*, qu'il a publié en 1819. Sous la dénomination vague de *langues asiatiques*, il n'entendoit peut-être dans le principe que l'hébreu et les langues, en fort petit nombre, que l'on comprenoit encore, il y a quaranté ans, sous le nom de *langues orientales*. Plus tard, il y ajoutoit vraisemblablement tous les langages connus de l'Inde et des îles de l'océan indien. Le sens de cette dénomination seroit encore plus étendu, si l'on y renfermoit tous les idiomes dont les voyages nouveaux, les travaux des missionnaires et ceux des sociétés bibliques nous ont révélé l'existence. Quoi qu'il en soit, le système de M. de Volney n'a pas été à l'abri de quelques objections; il s'est élevé des doutes sur les résultats qu'il s'en promettoit. La commission à laquelle est confiée l'exécution des dernières volontés de M. le comte de Volney, desirant s'éclairer et éclairer le public sur *les moyens de réaliser le plan du testateur, les bornes dans lesquelles il conviendrait d'en circonscrire l'application, la direction à donner au travail, enfin les résultats probables qu'on auroit droit d'en attendre*, propose pour sujet du premier prix qui sera adjugé dans la séance publique des quatre académies, le 24 avril 1822, les questions mêmes qui viennent d'être exposées. Le résultat de ce premier concours fixera la marche de la commission pour ceux qui suivront. Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 1200 francs. Les mémoires envoyés au concours devront être écrits en français, et ne seront reçus que jusqu'au 15 janvier 1822. Ce terme est de rigueur. Ils devront être adressés, francs de port, au secrétariat de l'Institut avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe ou devise, qui sera répétée dans un billet cacheté joint au mémoire, et contenant le nom de l'auteur. Les concurrens sont prévenus que l'Institut ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés au concours; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies, s'ils en ont besoin.

L'académie française ayant perdu un de ses membres, M. le marquis de Fontanes, a élu pour le remplacer M. Villemain.

L'académie des Jeux floraux (à Toulouse) a célébré, le 3 mai 1821, la fête des fleurs, avec la solennité ordinaire. Voici la liste des ouvrages couronnés dans le dernier concours: *Le Poëte*, ode aux savans, par M. le chevalier de Fourcy, a remporté le prix. *L'Ode au sommeil*, par M. Marie-Édouard Magnien, a obtenu un souci réservé. *L'Épître aux Muses*, par M. Châtillon, a remporté le prix. *L'Épître à un Poëte*, par M. Charles de Saint-Maurice, a obtenu un prix réservé. Un prix réservé a été adjugé à M. de la Serrière, pour un discours sur la question proposée par l'académie: *Quels sont les caractères distinctifs de la littérature à laquelle on a donné le nom de romantique, et quelles ressources pourroit-*



elle offrir à la littérature classique ? Les prix de l'idylle, églogue ou élégie, du sonnet ou de l'hymne et du discours, ont été réservés. Pour prix d'éloquence en 1822, l'Académie propose l'éloge du célèbre et infortuné navigateur *Galaup de la Pérouse*, né à Albi. L'Académie a, tous les ans, cinq fleurs à distribuer comme prix de l'année, savoir, l'amarante, la violette, le souci, le lis et l'églantine. L'amarante d'or vaut 400 francs; il n'y a que les odes qui concourent pour cette fleur. La violette d'argent vaut 250 francs; elle est destinée à un poème qui n'exécède pas deux ou trois cents vers, à une épître, ou à un discours en vers. Le souci d'argent, qui vaut 200 francs, est le prix de l'églogue ou de l'idylle, et de l'élégie. Le lis d'argent, qui vaut 60 francs, est destiné à un sonnet en l'honneur de la Vierge, ou à un hymne sur le même sujet; c'est le seul prix de poésie pour lequel les auteurs ne soient pas libres de traiter un sujet à leur choix. L'églantine d'or vaut 450 francs; c'est le prix du discours, dont l'Académie donne toujours le sujet. L'Académie aura à distribuer pour l'année 1822, comme prix réservés des concours précédens, trois amarantes, un souci, quatre lis et cinq églantines. Ainsi, un ouvrage qui, après avoir été distingué dans le concours, ne parviendroit pas néanmoins à remporter le prix de l'année, pourra recevoir, suivant son mérite, ou un prix réservé du même genre, ou une fleur réservée d'un genre inférieur. Le concours sera ouvert jusqu'au 15 février 1822; inclusivement. Les auteurs feront remettre, par une personne domiciliée à Toulouse, trois exemplaires de chaque ouvrage, à M. Pinaud, conseiller à la cour royale, secrétaire perpétuel de l'Académie, qui en fournira un récépissé. Ces trois exemplaires sont nécessaires pour le premier examen qui se fait à-la-fois et séparément dans trois bureaux. Il est inutile d'y joindre un billet cacheté contenant le nom de l'auteur. Chaque exemplaire sera désigné non-seulement par le titre de l'ouvrage, mais encore par une devise, que le secrétaire perpétuel inscrira sur son registre, ainsi que le nom et la demeure du correspondant de l'auteur.

La troisième classe de l'institut royal de Hollande a publié récemment les deux premiers volumes de ses *Mémoires latins*. Ils se composent d'une Histoire de la classe, par M. Stuart, qui y remplit avec beaucoup de distinction les fonctions de secrétaire, et de plusieurs dissertations dont voici une très-sommaire indication: Discours de M. Cras sur l'usage de la langue latine parmi les érudits; Dissertation de feu M. de Bosch sur l'Art poétique d'Horace; Défense de l'empereur Gallien, par M. Van Lennep; Dissertation sur l'opinion de Justin, que les Juifs sont originaires de Damas, par le même; Dissertation sur le Daphnis de Théocrite &c., par le même; Explication de l'Épître d'Horace à Bullatius, par le même; Explication d'une inscription grecque trouvée à Athènes en 1819, par le même; Biographie de l'ancien poète arabe Labid, par M. Willmet; Dissertation sur le poème arabe d'Ibn Doreid, intitulé *Kasida-al-Maksoura*, par M. Pareau; Recherches sur les gouvernemens anciens, par M. Van Heusde; Remarque sur un passage de Tacite (*Annal.* IV, 73), par M. Koopmans; Lettre sur la collation des lois mosaïques et romaines, et sur l'édit de Dioclétien et de Maximien contre les Manichéens, par M. Bilde-dyck; Exposition du sentiment de Socrate sur l'étude des sciences exactes, par M. Schröder; Réflexions sur les sentimens de quelques savans modernes sur la doctrine du serment, par M. Cras.

## LIVRES NOUVEAUX.

## FRANCE.

*Tableau historique de l'état et des progrès de la littérature française depuis 1789*, par M. J. de Chénier; nouvelle édition, revue sur les manuscrits. Paris, impr. et libr. de Baudouin fils, in-8.° de 13 feuilles et demie. Prix, 3 fr.

*Les Oiseaux et les Fleurs*, allégories morales d'Azz-Eddin Elmocadessi, publiées en arabe, avec une traduction et des notes, par M. Garcin. Paris, impr. royale, in-8.° de 24 feuilles.

*Traduction en vers français de quelques odes choisies d'Horace*, par M. l'abbé Aillaud, professeur de rhétorique au collège de Montauban, et bibliothécaire de la même ville. Montauban, impr. et libr. de Crosilhes, in-8.° d'une feuille et demie.

*Théâtre complet des Latins*, traduit par J. B. Levée, ancien professeur &c., et par feu l'abbé Lemonier; augmenté de dissertations &c., par MM. Amaury Duval et Alex. Duval, membres de l'Institut (*Plaute*, tomes V et VI). A Paris, chez Chasseriau, au dépôt bibliographique, rue de Choiseul, n.° 3. Prix de chaque volume, pour les souscripteurs, 6 fr. 50 cent., et gr. pap. vélin, 13 fr.

*Les Vœux*, satire de Juvénal; traduction nouvelle par M. A. L. ancien régent au collège de Lisieux. Paris, impr. d'Egrou, in-8.° de 32 pages.

*Esprit des lois romaines de Gravina*, traduit par Requier; nouvelle édition, revue et corrigée. Paris, impr. de Bobée, chez Videcoq et chez Brière, in-8.° de 42 feuilles trois huitièmes. Prix, 6 fr.

*Le Faux Bonhomme*, comédie en 5 actes et en vers; par M. Alex. Duval, de l'Institut; représenté par les comédiens ordinaires du Roi, le 7<sup>e</sup> avril 1821. Paris, impr. de Fain, chez Barba, in-8.° de 8 feuilles. Prix, 3 fr.

*Odes et poésies diverses*, par A. Canguham. Paris, impr. et libr. de Firmin Didot, in-8.° de 16 feuilles. Prix, 4 fr.

*Tableaux chronologiques de l'Histoire ancienne et moderne pour l'instruction de mon fils*, par J. G. Thouret, membre de l'assemblée constituante. — Première partie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'ère chrétienne. Paris, impr. de Dupont, chez Brissot-Thivars, Delaunay, Pélicier, Chasseriau, et les frères Bossange, petit in-folio oblong de 113 feuilles. Prix, 30 fr. broché, et 32 fr. cartonné.

*Histoire des Français*, par M. J. C. L. Simonde de Sismondi, auteur de l'Histoire des républiques italiennes du moyen âge, de la littérature du midi de l'Europe, &c. &c.; première livraison, comprenant l'histoire nationale du IV.° au X.° siècle, sous les Mérovingiens et les Carolingiens; 3 vol. in-8.° Prix, 21 fr. sur papier ordinaire, et 42 fr. sur papier vélin, et 5 fr. de plus franc de port pour les départemens. A Paris, chez Treuttel et Würtz, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg et à Londres, même maison de commerce, 1821. Cet ouvrage, qui comprendra l'histoire des Français depuis les premières époques de la monarchie jusqu'à nos jours, paraîtra par livraisons successives de deux, trois ou quatre volumes, suivant la division des matières. La première livraison, composée des tomes I, II et III, est mise au jour. (Nous rendrons compte de cet important ouvrage dans l'un de nos prochains cahiers).

*Recherches sur les zodiaques égyptiens*, par M. Latreille, membre de l'Institut. Paris, impr. et libr. de M.° veuve Agasse, in-8.° de 5 feuilles.



*Essai chronologique sur les hivers les plus rigoureux depuis l'an 396 avant J. C. jusqu'en 1820 inclusivement; suivi de quelques recherches sur les effets les plus singuliers de la foudre depuis 1676 jusqu'en 1820; le tout précédé d'un précis élémentaire sur l'hiver, considéré sous les rapports astronomique et météorologique, avec des notes sur les objets et sur les faits les plus curieux, des tableaux, des tables, &c., par G. P. Châlons-sur-Saône, impr. de Dejussieu; à Paris chez Renouard, in-8.º de 16 feuilles. Prix, 3 fr. 75 cent.*

*Des Fièvres et des maladies pestilentielles, par M. Chomel, médecin attaché à l'hôpital de la Charité.*

*Seclusis practicis observationibus, id quod vel mihi vel alii cultibus pro ratione habetur, nihil fortassis erit aliud quam rationis umbra aut phantasma. (SYDENHAM.)*  
A Paris, chez Crochard, libraire, rue du cloître Saint-Benoît, n.º 16, près de celle des Mathurins, 1821, in-8.º Prix, 6 fr.

*Traité des maladies des voies urinaires, par Chopart, professeur de chirurgie; nouvelle édition, revue et augmentée de notes et d'un mémoire sur les pierres de la vessie et sur la lithotomie, par M. Félix-Pascal, D. M. Paris, impr. de Gratiot; chez Rémont, 2 vol in-8.º ensemble de 60 feuilles. Prix, 12 fr.*

*Recueil de l'académie des Jeux floraux, 1821. Toulouse, impr. et libr. de Dalles, in-8.º de 10 feuilles et demie.*

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de MM. Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.º 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.º 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

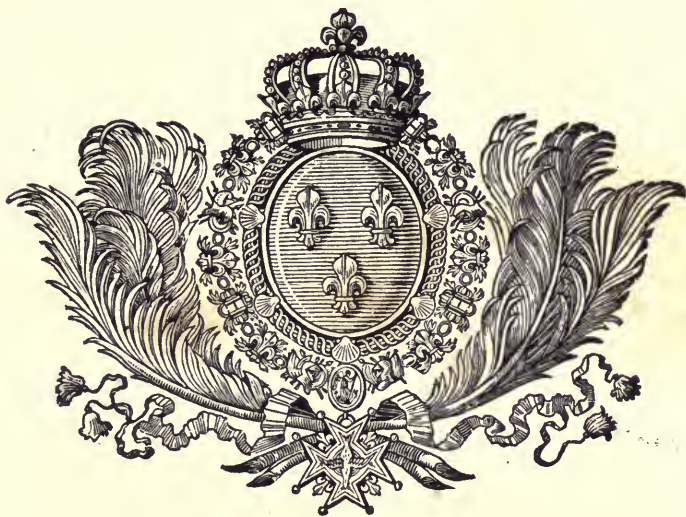
## TABLE.

<i>Narrative of the chinese embassy to the khan of the Tourgouth Tartars, &amp;c.; by sir George Thomas Staunton. (Article de M. Abel-Rémusat.)</i>	Pag. 259.
<i>Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Petersbourg. (Article de M. Silvestre de Sacy.)</i>	270.
<i>Essais historiques sur la ville de Caen et son arrondissement, par M. l'abbé de Larue. (Article de M. Raynouard.)</i>	279.
<i>Traité des parasoudres et des paragrèles en cordes de paille, par M. Lapostolle. (Article de M. Biot.)</i>	287.
<i>Histoire générale de France, par Velly, Villaret, Garnier et M. Dufau. (Article de M. Daunou.)</i>	292.
<i>Explication de deux inscriptions grecques gravées sur les monumens de Dendéra. (Second article de M. Letronne.)</i>	302.
<i>Extrait d'une lettre de M. James Claudius Rich, résident anglais à Bagdad, communiquée par M. le baron Silvestre de Sacy.</i>	311.
<i>Nouvelles littéraires</i>	315.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL  
DES SAVANS.

JUIN 1821.



A PARIS,  
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1821.

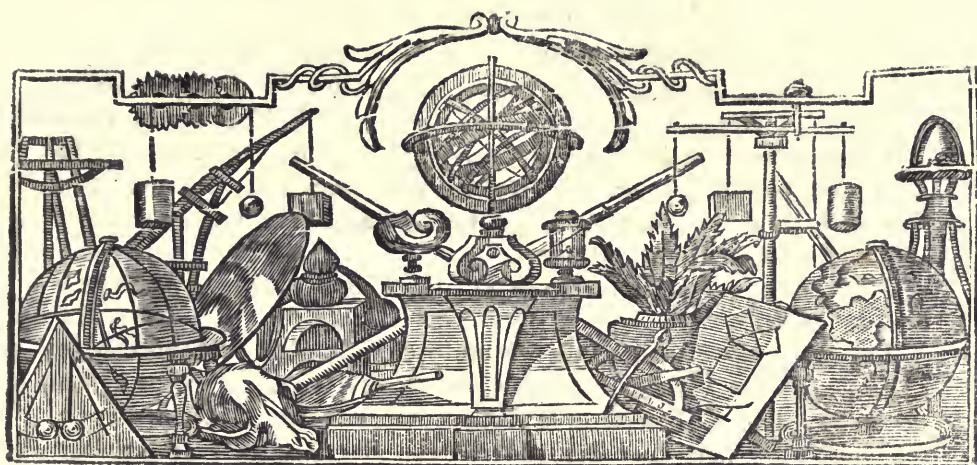


---

LE prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.º 17; à Strasbourg, rue des Serruriers, et à Londres, n.º 30 Soho-Square. Il faut affranchir les lettres et l'argent.

*Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, FRANC DE PORT, au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.º 22.*

---



# JOURNAL DES SAVANS.

JUIN 1821.

---

*MONOGRAPHIE DES GREFFES, ou Description technique des diverses sortes de greffes employées pour la multiplication des végétaux; par A. Thouin, membre de l'Institut de France, et professeur de culture au Muséum d'histoire naturelle de Paris: 1 vol. in-4.° de 100 pages, avec figures. A Paris, chez M.<sup>me</sup> Huzard, libraire, rue de l'Éperon, n.° 7.*

*Miraturque novas frondes et non sua poma. (Géorg. de Virgile.)*

Il s'étonne de porter un nouveau feuillage et des fruits qui ne sont pas les siens.

UNE des découvertes les plus importantes comme la plus étonnante de l'économie rurale, est celle par laquelle on est parvenu à



transporter et à identifier la substance d'un végétal dans un autre, de manière à faire produire à celui-ci un être qui lui est étranger. L'opération qu'on emploie pour cet effet s'appelle *greffe*. L'origine de cette découverte remonte à la plus haute antiquité; le nom de celui qui l'a faite n'est pas connu : on croit que les Phéniciens l'ont transmise aux Carthaginois et aux Grecs, de qui les Romains l'ont reçue; par eux elle a passé chez d'autres peuples.

M. Thouin cite les auteurs qui ont traité avec quelque étendue de l'art de greffer.

Les avantages de cette voie de multiplication sont de conserver et de propager des variétés, des sous-variétés et des races d'arbres venus de graines dues au hasard de la fécondation; et qu'on n'obtient pas de semences; de perpétuer des panachures, des laciniures, des fleurs doubles et pleines, et des fruits irréguliers, objets d'agrément; d'accélérer de plusieurs années la fructification, d'embellir les fleurs de beaucoup de variétés d'arbres et d'arbustes; de bonifier les fruits, d'en hâter la maturité, et d'augmenter le bénéfice du cultivateur, du propriétaire, et les ressources du consommateur.

Il est prouvé que les arbres dicotylédons s'accroissent chaque année d'une lame de bois, ou plutôt d'aubier, et d'une lame d'écorce, qui se forment intérieurement entre l'aubier et l'écorce de l'année précédente : c'est sous la couche corticale la plus intérieure que se fait la végétation d'accroissement des arbres. L'écorce verte d'un jeune individu, lors de l'ascension et de la descente de la sève, est susceptible de se souder avec une autre écorce dans le même état; le bois et l'aubier sont incapables de s'unir ainsi. Les *gemma* sont les rudimens des bourgeons, comme les graines le sont des individus. Les graines donnent naissance à des êtres qui subsistent par eux-mêmes, et les bourgeons peuvent croître, soit aux dépens de la branche à laquelle ils sont attachés, soit en s'assimilant les sucs d'une branche étrangère, sur laquelle on les place conformément à certains principes. Ces faits sont la base de l'art de la greffe.

L'auteur indique les conditions à remplir pour qu'elle réussisse. C'est au moyen d'un ou de plusieurs *gemma* qu'on peut multiplier de greffe un arbre : il faut que ce soit une variété de la même espèce, une espèce du même genre, un genre de la même famille que celui sur lequel on veut établir la greffe, parce qu'il est nécessaire qu'il y ait analogie entre la sève des deux individus, les époques de son mouvement, conformité dans la durée et la chute des feuilles, et dans la qualité des sucs propres. On saisit le moment où la sève est en mouvement; lors de

l'opération, on unit intimement, autant qu'il est possible, les parties incisées de l'arbre à greffer et de la branche qu'on y insère, pour en faciliter la reprise : on doit mettre beaucoup de célérité et choisir le temps favorable.

Les sujets, dit M. Thouin, ne changent pas le caractère essentiel des arbres dont ils reçoivent la greffe, mais ils le modifient souvent; il en donne des exemples dont nous rapporterons quelques-uns :

1.° *Par la grandeur.* Le pommier, greffé sur franc, s'élève à sept ou huit mètres, et sur paradis, au plus à deux mètres; le sorbier des chasseurs, venu de graine, s'élève à la hauteur d'un arbrisseau; lorsqu'il est enté sur aubépine, il forme un arbre de huit mètres.

2.° *Dans le port.* Le ragouminier [*prunus pumila*, L.], produit de graine, est un arbuste qui rampe à terre; greffé sur prunier, il atteint la hauteur d'un mètre.

3.° *Dans la vigueur.* Le néffier du Japon, greffé sur l'épine blanche, a passé plusieurs hivers sans geler, parce qu'on a eu la précaution de le couvrir, tandis que la gelée a fait périr, pendant les mêmes années, plusieurs individus francs de pied, quoique ayant été couverts de la même manière.

4.° *Dans la fructification plus ou moins abondante.* Les robiniers roses, satinés et visqueux, greffés sur d'autres espèces du même genre, donnent rarement ou peu de graines; francs de pied, ils en ont une grande quantité: au contraire, les sorbiers des oiseleurs et de Laponie, les pommiers hybrides et à bouquets, se chargent d'une quantité de fruits beaucoup plus considérable étant greffés, les premiers sur aubépine, et les seconds sur prunes sauvageons, que lorsqu'ils proviennent de leurs semences.

5.° *Par la grosseur des fruits.* On en a la preuve dans les fruits à pepins.

6.° *Par la qualité des graines.* Elles sont en général mieux nourries, plus nombreuses et plus fertiles dans les individus provenus de graines que dans ceux qui sont greffés.

7.° *Dans la saveur des fruits.* Selon les variétés des sauvageons sur lesquels on a greffé, on a des fruits de qualité différente; la reine-claude, par exemple, donnera sur les uns des fruits insipides, et sur les autres des fruits délicieux.

8.° *Dans la durée de l'existence des fruits.* Ceux à fruits à noyaux durent moins long-temps greffés que s'ils ne l'étoient pas : parmi ceux à pepins, dans le genre pommier par exemple, le maximum de longévité des individus sur paradis est de quinze à vingt-cinq ans; ceux entés



sur franc vivent cent vingt ans, et ceux venus de semence et qui n'ont été ni greffés ni taillés, peuvent vivre deux cents ans et au-delà.

L'auteur divise les greffes en quatre sections, savoir, *greffes par approches*, *greffes par scions*, *greffes par gemma* et *greffes des parties herbacées des végétaux*, dont toutes les espèces sont dues à M. le baron de Tschoudy.

La première section rassemble toutes les sortes de greffes qui se font au moyen de quelques-unes des parties des végétaux adhérentes à leurs troncs enracinés; la seconde réunit celles qui se pratiquent avec des parties ligneuses séparées d'un individu et transportées sur un autre.

La troisième comprend celles qui s'opèrent au moyen de *gemma*, ou d'yeux levés avec la portion d'écorce qui les environne sur un végétal, et posés sur un autre.

La quatrième enfin est celle des parties herbacées.

Chacune de ces quatre sections a des séries distinguées par des caractères secondaires, et celles-ci contiennent les espèces ou sortes, qui, elles-mêmes, se distinguent aussi par des caractères particuliers. Les variétés ou sous-variétés de quelques-unes portent des noms différens, et sont rangées à la suite de leurs séries principales.

Dans cette manière de présenter les différentes greffes, on reconnoît et le professeur de culture et le savant botaniste, qui, d'une part, cherche à simplifier la manière d'instruire, et de l'autre croit devoir employer une méthode analogue à celle des botanistes; leurs ouvrages lui sont tous connus et familiers.

Les phrases descriptives dont on s'est servi jusqu'à présent, ayant paru à M. Thouin souvent insignifiantes et toujours vagues, il a voulu leur substituer une nomenclature facile à retenir. Il a donné à chaque greffe le nom de son inventeur, lorsqu'il a été connu; dans le cas contraire, celui de la personne qui a fait connoître cette greffe par des descriptions ou des figures, ou celui des pays où elle est en usage, ou des naturalistes célèbres, ou des hommes éclairés qui ont rendu des services à l'agriculture.

En commençant chaque section, l'auteur fait connoître le caractère essentiel des sortes de greffes qu'elle contient, leurs rapports avec quelques autres opérations, soit naturelles, soit artificielles, leurs usages, le temps propre à les exécuter et la manière de les exécuter; de là il passe à la division des séries et aux détails de ces séries.

L'exposé d'un genre contient d'abord la phrase qui désigne la sorte de greffe, la synonymie ou indication des ouvrages, lorsqu'il en existe, qui en ont traité, le mode de l'opération, ses usages, ses avantages, et la

dénomination des personnes qui l'ont trouvée ou pratiquée, ou des pays où elle est habituelle. Par exemple, une greffe est nommée *Malesherbes*; c'est celle par approche sur tige, de gourmands sur l'arbre qui les a produits, parce qu'elle a été exécutée dans les jardins du plus vénérable des Français: une autre, *Michaux*; c'est celle par approche sur tige, de branches sur l'arbre qui les a produites, parce qu'en 1780, feu Michaux, cultivateur et naturaliste voyageur, l'a pratiquée dans les bois de Satory, près Versailles, et l'a fait connoître: une autre, *cauchoise*; c'est celle par approche sur tige, d'une tête d'arbre sur un sujet auquel elle manque, parce que plusieurs cultivateurs du pays de Caux l'emploient pour réparer les dommages que leur font éprouver les vents dans leurs plantations d'arbres à cidre, &c. &c.

M. Thouin insiste davantage sur les greffes des parties herbacées des végétaux, parce qu'elles offrent plus de difficultés et qu'elles sont plus nouvellement inventées. « A mesure, dit-il, qu'un arbre avance en âge; » ses couches ligneuses sont comprimées de plus en plus par la formation » de couches nouvelles, qui croissent annuellement entre l'aubier et » l'écorce des années précédentes; le bois devient plus dense et les » canaux séveux qu'il contient se resserrent de manière à ne plus per- » mettre le libre cours de la sève; aussi n'est-ce que dans les parties » vertes des végétaux que ce fluide circule en assez grande abondance » pour opérer une cicatrisation: voilà pourquoi, jusqu'à présent, nous » n'avons obtenu de réussite que par la soudure des écorces, et jamais » par l'union du bois ni de l'aubier. Ici nous allons observer un nou- » veau phénomène: en greffant de jeunes végétaux herbacés, la sève » et les sucs propres seront également répartis dans tous les vaisseaux » nourriciers; et la tige entière jouira de la propriété de s'unir à une » autre tige dans le même état; d'après cela on conçoit que ces greffes ne » doivent laisser presque aucune trace sur les individus. »

Les arbres verts, que l'on avoit regardés comme très-difficiles à greffer par les autres genres de greffe, l'ont été par celles-ci avec la plus grande facilité. Les noyers, les chênes et autres arbres à bois dur, ont donné des résultats satisfaisans; on a réussi sur des plantes annuelles, bis-annuelles et vivaces.

La quatrième et dernière section comprend quatre séries: la première, les greffes des arbres qui n'ont qu'une tige, c'est-à-dire, *unicaulés*; la seconde, celles de ceux qui ont une force vitale également répartie sur tous les bourgeons, ou *omnicaulés*; la troisième, celles de ceux dont on peut greffer un grand nombre de rejetons, ou *multicaulés*; la quatrième, celles des végétaux herbacés. Parmi celles-ci, M. Thouin cite l'arti-



chaut qu'on a greffé sur le chardon lancéolé, la tomate sur la pomme de terre, et le melon sur tige de concombre.

Après avoir épuisé tout ce qui concerne les différentes greffes qu'on peut pratiquer, M. Thouin en fait connoître qui n'ont pas réussi, ou qui, ayant pris, ne se sont pas soutenues, et il en donne les raisons puisées dans la physique végétale.

Il a rappelé, dans un tableau sur trois colonnes, les sections, les séries et les greffes, qui sont au nombre de cent dix-neuf; treize planches lithographiées servent à l'explication de différentes parties du texte.

Un ouvrage tel que celui de M. Thouin ne peut qu'être accueilli des personnes qui se plaisent à multiplier et perfectionner les arbres sous le rapport de l'utilité et de l'agrément; il est propre à les éclairer et à les diriger dans une opération qui tend à ce but. Ce ne sont pas des choses entièrement nouvelles et inconnues qu'il contient: mais on y trouve rangé dans une méthode simple tout ce qui a été observé jusqu'ici, et tout ce que l'auteur, ce n'est pas dire peu, a découvert et pratiqué lui-même.

TESSIER.

---

ŒUVRES DE JEAN ROTROU. Paris, Desoer, libraire, rue Christine, 1820, tom. I.<sup>er</sup>, in-8.<sup>o</sup>

LA publication des nombreux ouvrages de Rotrou est une entreprise qui mérite d'être encouragée: les amateurs de collections de pièces de théâtre parvenoient difficilement à rassembler toutes celles de ce poète; et cependant l'auteur de Venceslas mérite l'honneur de figurer dans les bibliothèques des littérateurs, autant et même plus que beaucoup d'autres écrivains dont les volumes en surchargent les rayons. On trouve dans Rotrou, qui a été l'un des meilleurs auteurs de son temps, beaucoup de renseignemens utiles pour l'histoire de la langue française, et pour la connoissance des mœurs et des convenances théâtrales de l'époque. C'est donc un service rendu à notre littérature, que de publier en entier tout ce qui est sorti de la plume de ce fécond écrivain, que le grand Corneille nommoit son père.

Le premier volume contient sept pièces: comme elles sont les ouvrages de la jeunesse de l'auteur, elles n'offrent guère pour nous d'autre intérêt que celui de pouvoir juger comment il s'est élevé ensuite à des conceptions vraiment dramatiques, à un style plus pur et plus élégant;

cependant il y a encore d'utiles remarques à faire sur ces essais poétiques.

L'éditeur a mis en tête du premier volume une notice sur la vie de Rotrou. On pouvoit le présenter sous des rapports encore plus intéressans qu'il ne l'a fait; les ouvrages de ce poëte fournissent, à cet égard, d'utiles renseignements.

Rotrou n'a pas seulement composé des pièces de théâtre; il existe de lui des **ŒUVRES DIVERSES**, dans lesquelles on peut reconnoître et apprécier le noble caractère de celui qui mérita l'amitié et le respect de Corneille.

On y trouve sur-tout deux pièces remarquables, parce qu'elles sont adressées à deux rivaux avec lesquels Rotrou couroit la même carrière, Scudéry et Corneille; on aimera sans doute à voir comment Rotrou louoit ses émules de gloire.

En parlant des personnes qui prodiguent des louanges outrées, il dit à Scudéry :

Ceux qui te flatteroient de chimères si vaines,  
Ne les estime point, n'approuve point leurs peines;  
Crains d'en être loué, car ces gens insensés  
Font, pour en dire trop, qu'on n'en croit pas assez.  
Pour toi je n'ai que trop d'éloges véritables:  
Sans parler de Phébus, sans recourir aux fables,  
Dire que **LIGDAMON** paroît trop tard au jour,  
Qu'il a charmé Paris, qu'il a ravi la cour,  
Que tu nous a dépeint Amerine si belle  
Que tous les beaux esprits ne parlent plus que d'elle;  
Que c'est de toi qu'elle a tant de charmes divers,  
Qu'elle tient sa beauté de celle de tes vers,  
Quoiqu'on te doive encor de plus dignes louanges,  
C'est assez t'élever.

De là il passe à la bravoure de Scudéry, et il ajoute :

J'ai du myrte pour toi, je n'ai point de laurier.

En lisant les vers suivans adressés à Corneille, il faut se souvenir que Corneille n'avoit fait encore ni le *Cid*, ni même *Médée*; ils furent composés par Rotrou à l'occasion du succès de la comédie de **LA VEUVE**.

Pour te rendre justice, autant que pour te plaire,  
Je veux parler, Corneille, et ne puis plus m'en taire;  
Juge de ton mérite, à qui rien n'est égal,  
Par la confession de ton propre rival.  
Pour un même sujet même desir nous presse;  
Nous poursuivons tous deux une même maîtresse,  
La gloire....



Comme toi je la sers, et personne ne doute  
 Des veilles et des soins que cette ardeur me coûte;  
 Mon espoir toutefois est décreu chaque jour,  
 Depuis que je t'ai vu prétendre à son amour...  
 Que par toute la France on parle de ton nom,  
 Et qu'il n'est plus d'estime égale à ton renom.  
 Depuis ma muse tremble et n'est plus si hardie,  
 Une jalouse peur l'a long-temps refroidie,  
 Et depuis, cher rival, je serois rebuté,  
 Si.....

Ce fameux cardinal, l'honneur de l'univers,  
 N'aimoit ce que je fais et n'écouloit mes vers.  
 Sa faveur m'a rendu mon humeur ordinaire,  
 La gloire où je prétends est l'honneur de lui plaire;  
 Et lui seul, réveillant mon génie endormi,  
 Est cause qu'il te reste un si foible ennemi.  
 Mais la gloire n'est pas de ces chastes maîtresses  
 Qui n'osent en deux lieux répandre leurs caresses;  
 Cet objet de nos vœux nous peut obliger tous,  
 Et faire mille amans sans en faire un jaloux.  
 Tel je sais te connoître et te rendre justice.

Ces vers font également honneur au poëte qui les a composés, et à celui auquel ils sont adressés; il me semble qu'ils auroient dû trouver place dans la notice sur Rotrou, et qu'ils auroient préparé à admirer le noble dévouement et la mort de ce poëte, lors de la peste qui affligea sa patrie en 1650.

L'éditeur a eu soin d'avertir, dans sa notice sur Rotrou, qu'il refusa constamment d'entrer dans la ligue des persécuteurs littéraires de Corneille, lors du grand succès que le Cid obtint. Il auroit dû ajouter que, dans la tragédie de S. Genest, sans y être engagé par aucun autre motif que par le sentiment de l'amitié et de l'estime qu'il portoit à l'auteur de Cinna, Rotrou osa, en plein théâtre, et en blessant peut-être les convenances théâtrales, faire un éloge pompeux de Corneille. Ne craignons pas de répéter des traits pareils, quoiqu'ils soient connus; ce souvenir n'ajoute rien aujourd'hui à la gloire de Corneille, mais il entre pour quelque chose dans celle de Rotrou.

Genest est un comédien qui s'apprête à jouer une pièce devant Dioclétien et sa cour; le prince demande à l'acteur quels sont les meilleurs écrivains dramatiques, et, après quelques détails, Genest répond par ces vers :

Nos plus nouveaux sujets, les plus dignes de Rome,

Et les plus grands efforts des veilles d'un GRAND homme,  
 A qui les rares fruits que la muse produit  
 Ont acquis dans la scène un légitime bruit  
 ( Et de qui certes l'art, comme l'estime, est juste ),  
 Portent les noms fameux de Pompée et d'Auguste ;  
 Ces poèmes sans prix, où son illustre main,  
 D'un pinceau sans pareil a peint l'esprit romain,  
 Rendront de leurs beautés votre oreille idolâtre,  
 Et sont aujourd'hui l'ame et l'amour du théâtre. (*Acte I, scène VI.*)

Si Rotrou ne nomme, par la bouche de Genest, que les tragédies de Cinna et de la mort de Pompée, c'est sans doute pour ne pas trop ajouter à l'in vraisemblance : on pouvoit parler devant Dioclétien de deux tragédies dont le sujet appartenoit à des époques antérieures à ce prince ; mais il eût été trop singulier de parler du CID et d'autres héros qui appartiennent à des époques postérieures.

J'aurois désiré que l'éditeur n'eût pas supprimé les préfaces et les dédicaces qui sont en tête des éditions originales. Ces sortes de documens appartiennent à l'histoire littéraire ; et comme, dans la suite, on ne cherchera ce qui est relatif à Rotrou que dans la collection qui est publiée aujourd'hui, il y manquera ces détails qui ont toujours quelque intérêt.

Pour en citer des exemples, je dirai que la BAGUE DE L'OUBLI, qui est la seconde du tome I.<sup>er</sup> dans la collection actuelle, avoit été dédié au roi Louis XIII, et que cette pièce est précédée, dans l'édition de 1635, d'un très-long argument ; il est toujours curieux et quelquefois utile de connoître la manière dont l'auteur a présenté lui-même l'analyse de sa pièce.

L'HYPONDRIAQUE ou le MORT AMOUREUX, première pièce de Rotrou, avoit été dédié au comte de Soissons : dans l'édition de 1631, cette pièce est précédée d'un argument très-détaillé qui est terminé par ces mots : « Ce sujet semble étrange, mais il est véritable ; » et le seul commandement de M.<sup>sr</sup> le comte de Soissons, et non pas » la vanité de l'impression, m'a porté à lui faire voir le jour. Si les » censeurs y trouvent des défauts, ils doivent être satisfaits par ce mot : » *Il y a d'excellens poètes, mais non pas à l'âge de vingt ans.* »

Dans l'édition de CLÉAGENOR ET DORISTÉE, 1635, outre la dédicace au comte de Bélin, Rotrou a placé avant l'argument un avertissement au lecteur.

Une circonstance qu'il eût été convenable de faire remarquer, c'est qu'à l'occasion de la Diane de Rotrou, son frère lui adressa des vers signés ROTROU J. ; vraisemblablement c'est ce frère qui, de Paris, écrivoit



ensuite à Rotrou de quitter sa patrie que l'épidémie ravageoit, et auquel ce poëte fit cette réponse si noble et si connue que l'éditeur a eu soin de rapporter dans la notice.

C'étoit pour l'éditeur de Rotrou une tâche pénible que celle de présenter un texte pur et adapté à l'orthographe actuelle. Les éditions des pièces de Rotrou paroissent avoir été très-peu soignées, et en général les comédies et les tragédies de l'époque, imprimées en caractères italiques, fourmillent de fautes et sont pleines de défauts. Il falloit donc à l'éditeur, non-seulement des connoissances certaines sur l'état de la langue du temps où Rotrou a écrit, mais encore des connoissances sur l'état antérieur de la langue, parce que Rotrou a souvent conservé des formes et des expressions qui n'ont plus été employées dans la suite. Malgré le soin que l'éditeur a pris, il s'est glissé dans ce volume diverses erreurs: j'en-indiquerai deux.

Dans les *Ménechmes*, acte III, scène II, on lit ces vers qui, avec les autres citations, pourront faire juger du mérite du style de Rotrou.

L'effet dément toujours les discours que tu fais,  
Ta bourse et ton esprit ne s'accordent jamais. . . . .  
Ta voix n'est point avare, elle promet toujours;  
Mais tu ne nous repais que de ces vains discours,  
Et nous n'avons jamais éprouvé tes largesses,  
Lorsque nous espérons l'effet de tes promesses.  
Quand on ouvre les mains et qu'on croit tout tenir,  
Quelque affaire IMPRÉVU t'empêche de venir;  
On t'a volé ta bourse, ou tu l'as oubliée.

Cet adjectif IMPRÉVU a été changé en *imprévue* par l'éditeur, parce qu'aujourd'hui *affaire* est féminin, mais du temps de Rotrou le substantif *affaire* étoit en général employé au masculin (1).

Dans ces vers de la même pièce :

Que la terre m'entende et s'ouvre dessous moi,  
Si je vous vis jamais et si je vous connoi.

L'éditeur a, d'après l'orthographe actuelle, ajouté un *s* final à *connoi*, qui pouvoit s'en passer dans le temps de Rotrou, et qui aujourd'hui avec *l's* présente une fausse rime.

L'HYPOCONDRIAQUE ou le Mort amoureux, tragi-comédie, est,

(1) Marot, Amyot, &c. et les auteurs de la fin du XVI.<sup>e</sup> siècle, l'employoient également au masculin, de même que les substantifs *alarme*, *épigramme*, *épitaphe*, *épithète*, *erreur*, *ombre*, *populace*, *tige*, &c. &c.

comme je l'ai déjà dit, le premier ouvrage de Rotrou. Les exemplaires en étoient très-rars : l'éditeur a commis une erreur évidente en mettant au titre de cette pièce la date de 1618, puisque, d'après la notice sur la vie de Rotrou, il étoit né en août 1609; c'est l'année 1628 qu'il faut assigner à cette tragi-comédie.

Il n'avoit pas dix-neuf ans. Qu'on se reporte à cette époque de notre littérature où Corneille n'avoit pas encore paru, et où les auteurs dramatiques pris pour modèles, n'étoient guère propres qu'à égarer le goût des jeunes gens qui entroient avec quelque talent dans la carrière; et peut-être sera-t-on plus porté à admirer ce qui se trouve de bon dans les Œuvres de Rotrou, qu'à blâmer ce qui s'y trouve de conforme au mauvais goût dominant alors sur la scène française.

En lisant les vers de Rotrou, on est étonné de la richesse des rimes qu'il emploie et, j'oserai dire, qu'il affecte avec une scrupuleuse sévérité : on reconnoît qu'il a l'oreille poétique-et qu'il n'est pas étranger aux artifices de la bonne versification, qu'il connoît la coupe des vers, qu'il sait leur donner du nombre et de l'harmonie : heureux s'il avoit eu le même instinct et la même sévérité dans le choix des pensées ! Je citerai quelques vers du commencement de sa première pièce, et l'on y reconnoîtra des formes que Corneille ne dédaigna pas d'imiter quelques années après.

La scène I.<sup>re</sup> du I.<sup>er</sup> acte de L'HYPONDRIAQUE commence ainsi ; Cloridan parle de son père qui l'éloigne d'un objet aimé :

Rigoureux ennemi de mes chastes desirs,  
Auteur de ma naissance et de mes déplaisirs,  
Une fois seulement tu m'as donné la vie,  
Et déjà ta rigueur me l'a cent fois ravie;  
Les termes dont ta voix m'exprime ton dessein  
Me sont autant de traits qui me percent le sein.  
Ah ! si jamais ce Dieu qui préside à nos ames  
T'avoit mis dans le cœur un rayon de ses flammes,  
Si ta raison captive avoit jamais compris  
Les droits qu'un beau visage a dessus nos esprits,  
Qu'un semblable départ t'eût causé de tristesse ! . . .  
Que puis-je souhaiter des princes de l'empire !  
Le ciel a mis ici tout le bien où j'aspire ;  
Hors de ce rare objet peut-on voir des appas !  
Et la cour peut-elle être où ma reine n'est pas !

A l'époque où Rotrou composoit ses pièces, les auteurs dramatiques français étoient dans l'usage d'emprunter des sujets au théâtre espagnol, et lui-même le fit plusieurs fois : il dut à cet emprunt la pièce qui fait



son vrai titre de gloire, VENCESLAS. Je pense qu'il ne suffisoit pas de répéter vaguement, d'après Rotrou lui-même, qu'une pièce est tirée de l'espagnol; il étoit peut-être du devoir de l'éditeur de rechercher et de dire quel auteur castillan avoit fourni le sujet au poëte français, de donner quelques détails sur l'ouvrage original et sur les principales imitations; ces ornemens philologiques auroient donné à la collection des Œuvres de Rotrou un plus grand intérêt. Aussi, en rendant compte des volumes suivans, je me propose de comparer, si l'éditeur m'en laisse la tâche, la tragédie de VENCESLAS avec la pièce de Francisco de Roxas intitulée *NON AY SER PADRE SIENDO REY*, laquelle a fourni le sujet de la tragédie française, et je tâcherai de faire connoître ce qui appartient spécialement à chacun de ces poëtes.

L'éditeur regarde les Ménéchmes de Rotrou comme une traduction littérale de Plaute: sans doute ils en sont une imitation, mais il s'en faut de beaucoup que cette imitation soit servile; on peut facilement se convaincre que Rotrou abandonne souvent le comique latin, soit en ne reproduisant pas son texte, soit en y substituant ses propres idées. En comparant avec attention l'auteur latin et l'auteur français, on remarque aisément que la comédie de Plaute n'est qu'une sorte de canevas que brode l'auteur français.

Dans la scène 1.<sup>re</sup> du II.<sup>e</sup> acte, Messenion réplique à Ménéchme Sosiclé, qui lui a répondu, *Je viens ici chercher mon frère; fratrem quæsitum germanum meum*, par ces vers:

*Nam quid modi futurum est illum quærerè?  
Hic annus sextus, postquam ei rei operam dâmus.  
Istros, Hispanos, Masienses, Illurios  
Mare superum omne, Græciamque exoticam,  
Orasque Italicæ omneis, quæ aggreditur mare,  
Sumus circumvecti: Si acum credo quærerès,  
Acum invenisses, si appareret. Jam diu  
Hominem inter vivos quæritamus mortuum:  
Nam invenissemus jam diu, si viveret.*

Voici de quelle manière Rotrou transporte ce passage sur la scène française, en élaguant les détails géographiques qui pouvoient avoir dans la pièce, originairement grecque, un intérêt qui étoit déjà moindre pour les Latins, et qui est devenu absolument nul pour nous. Rotrou a dédaigné de traduire la plaisanterie de Messenion lorsqu'il dit: « Je crois » que si vous cherchiez une aiguille, vous l'aurez trouvée depuis long-» temps. »

Que ce temps ennuira vos parens désolés!

Depuis notre départ six ans sont écoulés.  
 Songez quelles douleurs ont leurs ames atteintes,  
 Imaginez leurs pleurs, figurez-vous leurs plaintes.  
 Qu'ils maudissent de fois ce voyage hasardeux  
 Où, pour leur rendre un fils, vous leur en ôtez deux !  
 Hélas ! où notre nef n'a-t-elle été portée,  
 Et quelle région n'avons-nous visitée !  
 Quel fruit espérez-vous de vos pas superflus,  
 Si vous cherchez en terre un homme qui n'est plus !  
 Apprenez le chemin qui mène chez les ombres,  
 Et nous l'irons tirer de ces rivages sombres,  
 Si l'on peut repasser le chemin du trépas ;  
 Autrement n'espérez que de perdre vos pas.

On peut, en confrontant ces deux passages, reconnoître que ce n'étoit ni servilement ni sans goût que Rotrou reproduisoit les idées de Plaute, et qu'il savoit y ajouter les siennes propres.

Lors de l'examen des volumes suivans, j'indiquerai quelques-unes des observations grammaticales que fournissent souvent les vers et le style de Rotrou. Je desire vivement que l'entreprise littéraire que j'annonce obtienne les encouragemens et le succès dont elle me paroît digne.

RAYNOUARD.

---

*ILLIADIS Fragmenta antiquissima, cum picturis, item scholia vetera ad Odysseam, edente Angelo Maïo, Ambrosiani collegii doctore, &c. Mediolani, regiiis typis, 1819: vol. in-fol. avec 58 planches; chez MM. Debure, libraires. Prix, 110 fr.*

CET ouvrage se compose de deux moitiés à-peu-près égales : l'une comprend des scholies grecques sur l'Odyssée d'Homère, les catalogues des divers manuscrits de ce poëte que renferme la bibliothèque Ambrosienne de Milan, et quelques morceaux plus ou moins intéressans d'anciens auteurs; l'autre nous offre les restes d'un manuscrit figuré de l'Iliade d'Homère, qui fait sans aucun doute l'objet le plus rare et le plus curieux de cette collection. L'éditeur, M. l'abbé Maï, a accompagné les peintures dont étoit orné le texte d'Homère, d'une dissertation critique aussi étendue que judicieuse, dans laquelle, après avoir donné l'histoire de ce manuscrit, il en fait connoître l'âge, le mérite, l'utilité, les détails. C'est à l'analyse de cette seule partie de l'ouvrage que nous bornerons cet article.



Le manuscrit figuré d'Homère provient de la célèbre bibliothèque de Jean-Vincent Pinelli, noble Génois, qui, vers l'an 1558, s'étoit établi à Padoue, et y avoit rassemblé une quantité immense de manuscrits rares et de livres de toutes langues et de tous pays. Pinelli mourut en 1601 : sa famille, qui avoit quitté Gènes pour se fixer à Naples, résolut de transférer dans cette dernière ville la totalité d'une bibliothèque qui étoit la portion la plus précieuse de son héritage, et elle la fit renfermer dans plus de cent caisses, que l'on confia à la mer sur trois vaisseaux, dans la crainte d'exposer au hasard d'un seul accident, sur un seul navire, la totalité de ces richesses.

La précaution étoit sage, et l'événement la justifia. Des trois vaisseaux, deux abordèrent heureusement à Naples ; le troisième, chargé de trente-trois caisses, fut capturé par des pirates Turcs. Ceux-ci, après avoir ouvert les caisses, trompés dans leur espoir, se firent un jeu de jeter à la mer livres et manuscrits, et abandonnèrent le vaisseau dépouillé et désemparé au gré des flots, qui le portèrent à un rivage voisin, où furent également poussés un grand nombre de manuscrits. Ces naufragés d'un nouveau genre furent recueillis par les habitans de cette côte, gens toutefois ignorans et sans lettres. L'emploi qu'ils firent de tous les livres dont ils s'emparèrent, contribua encore à en augmenter la destruction : on vit les feuilles les plus précieuses appliquées aux usages les plus vulgaires. Cependant la nouvelle de ce naufrage parvint aux oreilles des héritiers Pinelli : aussitôt les autorités locales reçurent l'ordre de prendre toutes les mesures pour faire restituer les débris qu'on pourroit recueillir. Ces soins ne furent pas infructueux, et l'on parvint à en remplir vingt caisses, qui, de Naples, furent dans la suite transportées à Milan, dans la bibliothèque Ambrosienne, où M. l'abbé Mai a vu encore un grand nombre de ces livres et manuscrits endommagés et maculés par l'eau de la mer.

De ce nombre est l'Homère figuré, ou le manuscrit qu'on nomme ainsi. Il n'étoit pas resté, avant ces derniers temps, tout-à-fait ignoré : Bernard Montfaucon l'avoit vu, en passant à Milan, dans la bibliothèque Ambrosienne ; mais la courte notice qu'il en donne contient plus d'une erreur. Il se trompa en prenant pour une traduction en prose d'Homère, ce qui n'étoit que des argumens fort courts de quelques scholiastes. Il ne s'aperçut pas ensuite que le *verso* des feuilles de vélin peintes étoit doublé d'une feuille de papier de soie collée et chargée de scholies modernes. Enfin, sans faire la distinction du texte et des peintures, il avança que le tout étoit du XI.<sup>e</sup> siècle, tandis que le style des peintures s'annonce avec évidence comme beaucoup plus

ancien que l'écriture de ces scholies, qui dénote un âge très-postérieur.

Le manuscrit figuré d'Homère, d'après la description de M. l'abbé Mai, étoit, dans son état originaire, c'est-à-dire, d'intégrité, d'un très-grand format (et que nous dirions grand *in-folio*). Il se composoit de feuilles de vélin, portant chacune en tête ce que nous appellerions une *vignette*, qui représentoit avec plus ou moins d'étendue le sujet principal renfermé dans les vers occupant la partie inférieure de la page. L'écriture du texte, dont M. l'abbé Mai donne un *fac simile*, est parfaitement belle, en lettres grecques capitales ou majuscules, et qui, pour la régularité et la netteté graphiques, le cèdent fort peu à ce que l'art de l'imprimerie pourroit aujourd'hui faire de mieux.

Ce volume, dans son entier, dut être autrefois d'une grosseur et d'un poids considérable, à moins qu'on ne suppose que l'ouvrage put être divisé en plusieurs tomes. Il reste aujourd'hui cinquante-huit feuilles figurées : elles ne se rapportent qu'à dix-huit des chants ou livres de l'Iliade ; il manque donc six chants. De ceux dont il subsiste des peintures ou vignettes, quelques-uns n'en présentent que deux ou trois, d'autres quatre ou cinq ; le premier livre, qui en a le plus, en présente dix, et il s'en faut qu'il soit complet : car, quoique ce texte se termine effectivement au six cent onzième vers, et que la scène dernière de ce livre soit celle où l'on voit le banquet des dieux et Vulcain qui leur sert à boire, cependant il y a dans ce premier livre une lacune de soixante-cinq vers, une de cent cinq, une de quatre-vingt-quinze, une de trente, une de soixante-cinq, une de quarante-trois, une de soixanté-dix. Le texte correspondant aux dix sujets figurés en haut de chaque page, n'est que de cent trente-trois vers. Il manque ainsi au premier chant quatre cent soixanté-dix-huit vers, et par conséquent, selon la proportion nécessairement indiquée par l'uniformité des espaces, le premier livre de l'Iliade devoit avoir soixante sujets figurés ; d'où l'on peut conclure que l'ensemble des vingt-quatre chants dut fournir le nombre de quatorze à quinze cents pages ou sujets figurés.

La composition de chaque peinture ou vignette correspondoit, autant qu'il étoit possible, au sujet compris dans le nombre de dix ou douze vers écrits sur la partie inférieure de la page ; et lorsque le texte du sujet étoit trop long pour que cette correspondance page par page eût lieu, le reste de ce texte étoit écrit au *verso* de la feuille.

Cette précieuse collection paroît avoir subi des dégradations progressives. On ne sauroit dire dans quel temps elle fut mutilée ; mais il paroît qu'elle étoit tombée entre les mains d'un amateur, qui, plus



curieux de la peinture que du texte, supprima presque toute la partie inférieure des feuilles, et par conséquent celle des vers d'Homère écrits au bas des peintures, à la réserve de ceux qui occupoient le *verso*. Il paroît encore qu'on en effaça l'écriture, d'abord par les divers moyens dont les anciens se servoient pour faire ce qu'ils appelloient des *palimpsestes*, ensuite par un moyen qui pourroit avoir été d'une invention plus nouvelle, c'est-à-dire, en collant à la feuille écrite une feuille de papier de soie, sur laquelle des scholiastes de ce temps écrivirent quelques explications assez courtes, et quelques notes interprétatives qui paroissent devoir dater du XIII.<sup>e</sup> siècle.

C'est à eux aussi qu'il faut très-probablement attribuer l'addition ignorante des noms des personnages tracés en rouge sur les peintures d'une manière assez grossière : ces noms sont autant de méprises dénoncées par les sujets mêmes, et par les attributs indubitables des figures les plus faciles à reconnoître; et l'éditeur a cru devoir les supprimer.

Selon M. l'abbé Mai, les peintures de l'Illiade se recommandent à notre admiration, moins pour l'excellence du dessin ou le charme de la couleur, que par le style et le costume de l'antiquité. Le siècle qui vit exécuter cet ouvrage, étoit déjà, dit-il, un de ceux où l'art avoit dégénéré sans doute, mais n'avoit pas encore perdu les bonnes traditions. L'artiste commençoit par tracer exactement les contours de ses figures avec un *atramentum* fort pâle; il en remplissoit ensuite l'intérieur des couleurs propres au sujet. Ces couleurs sont très-nombreuses, et celle dont on fit le plus d'usage, et peut-être d'abus, est le *minium*, dont l'éclat subsiste encore quand les autres ont plus ou moins passé. Ces sortes de peintures, qu'il faut considérer uniquement comme des dessins colorés, eurent assez peu de dégradation de ton, et celle qu'on y remarque provient le plus souvent des causes qui ont fait évanouir la couleur.

Le savant éditeur a remarqué dans ces sujets de peinture, des disparates assez sensibles : par exemple, on verra dans un sujet tel héros avec de la barbe, et le même, dans un autre, sera représenté imberbe; les mêmes caractères, les mêmes attributs, n'accompagnent pas toujours les mêmes personnages. Il nous semble que toutes ces incohérences s'expliquent aisément par le nombre prodigieux de dessins colorés qui entrent dans la composition de l'ouvrage; et peut-être aussi par la nature du travail. On ne sauroit douter qu'une suite de sujets aussi nombreux n'ait été confiée à des mains différentes; et puis il est difficile de se représenter ce genre de travaux, autre-

ment que comme une sorte d'ouvrage de manufacture, auquel il faut se garder d'appliquer la mesure d'une critique trop sévère.

Ce qui le prouve, c'est le nombre assez considérable d'ouvrages ou de manuscrits ainsi coloriés qui nous sont parvenus plus ou moins incomplets, et dont M. l'abbé Mai a donné l'indication. C'étoit là jadis, à ce qu'il paroît, le grand luxe de la librairie; et je ne doute pas qu'il y ait eu des ateliers ou manufactures de dessins coloriés pour les livres, comme il y avoit des corporations d'écrivains copistes ou *librarii*.

Le savant éditeur nous met en garde contre les jugemens peu fondés qu'on porterait sur les peintures du *Codex Homericus* en en comparant les gravures avec celles des peintures du Virgile, qui, dans certaines copies, sont ombrées et semblent terminées par un burin plus soigneux. Chaque graveur donne, sans le savoir ou sans le vouloir, une idée de ces sortes d'originaux, tantôt supérieure et tantôt inférieure à la réalité. Ainsi les mêmes peintures copiées par Pietro Santi Bartoli et par le graveur de M. d'Agincourt, semblent, sous le burin du premier, au-dessus de leur valeur, et au-dessous dans les planches du second. On s'est efforcé, en reproduisant les peintures du *Codex Homericus*, de rester dans une fidélité qui ne puisse induire personne en erreur sur le degré de leur véritable mérite.

Ces peintures, ou, si l'on veut, leurs sujets, ne demandent en général aucune interprétation. Le peintre ayant suivi page par page, si l'on peut dire, les vers d'un poëme où tout est en action, où tout fait tableau, les compositions trouvèrent leur commentaire ou leur explication dans le texte qui les accompagnoit. Aujourd'hui encore, bien que privés la plupart de cet accompagnement, elles s'énoncent avec la même clarté, pour celui qui a lu l'Iliade. L'argument placé au bas de chaque sujet gravé, devoit encore dispenser l'éditeur d'entrer dans de plus longs détails à cet égard.

La seule analyse qu'il se soit permise, et sans doute la plus utile, soit pour les arts, soit pour l'archéologie, est celle des différens caractères des personnages que renferment ces peintures, de leurs costumes, de leurs habillemens, et de cette partie que l'on comprend sous le titre général de *mœurs*. C'est en ce genre effectivement que les peintures du *Codex Homericus* renferment les leçons les plus utiles; et l'ensemble de ces qualités est encore ce qui jette le plus de lumière sur l'âge auquel une saine critique doit les attribuer.

M. l'abbé Mai, dans cette judicieuse analyse, parcourt et fait remarquer au lecteur tous les ordres de personnages dont le peintre



a retracé les images, d'après celles du poëte, et d'après les traditions mythologiques et historiques.

Au premier rang il place les divinités dont, à commencer par Jupiter et à finir par le fleuve Xanthus, il décrit les attributs, les vêtemens, les armures, les physionomies, les attitudes caractéristiques. L'exacte observance de tous ces détails, tels qu'on les retrouve dans les plus antiques monumens de l'art, prouve que ces peintures ne sauroient dater que d'un siècle où toutes ces traditions étoient encore vivantes.

Viennent ensuite les personnages héroïques, dans la représentation desquels notre critique ne juge pas que la peinture qu'il fait connoître ait été moins fidèle aux usages et aux pratiques de l'art des siècles antérieurs. Par-tout, comme il le fait observer, les figures des héros ont une stature plus élevée que celle des autres personnes, soit parce que, selon Philostrate, les anciens croyoient qu'il en avoit été ainsi dans la réalité, soit parce que les artistes de la haute antiquité avoient pratiqué cette augmentation de proportion.

Les artistes trouveront donc dans ces peintures le costume exact des principaux héros, tels qu'Achille représenté le plus souvent nu, Ulysse avec le *pileus nauticus*, que le peintre Nicomaque, selon Pline, lui donna le premier, et qui depuis ne fut omis par aucun des artistes dans les images qu'ils en firent. Nestor, Paris et les autres héros de la guerre de Troie, sont également caractérisés de manière à être reconnus au premier aspect. Même fidélité dans les formes, les pratiques et les coutumes de l'antiquité, pour ce qui regarde les chars, les cochers, les festins, les tables, où les convives, selon les plus anciens usages, sont vus assis, au lieu d'être couchés. Il y a aussi dans ces ouvrages certaines leçons pour les peintres, leçons que ne sauroient leur donner les nombreux monumens de la sculpture en bas-relief. En effet, les couleurs des habillemens faisoient une partie essentielle du costume des différentes professions, et on ne verra pas ici sans intérêt les variétés de couleur qui distinguent les habits des héros, des sacrificateurs, des esclaves. Une multitude de détails de la vie domestique, des armures, des édifices, des vaisseaux, des meubles, ont fourni au savant commentateur des remarques aussi curieuses qu'instructives, et dont il seroit superflu de rendre compte dans cet article.

De cette analyse, nous passerons avec lui aux conséquences qu'un examen réfléchi lui a fait tirer sur le degré de mérite de l'auteur des peintures et de l'âge où il vécut.

Quant à l'âge, il faut opter entre trois hypothèses, c'est-à-dire ;

entre trois époques, celle du XIV.<sup>e</sup> siècle ou du renouvellement des arts, celle du moyen âge, et celle des derniers siècles de l'empire romain. Plusieurs manuscrits ornés de peintures ont fourni à M. l'abbé Mai des points de parallèle, qui lui ont paru repousser les deux premières hypothèses. Tous les ouvrages d'art du XIV.<sup>e</sup> siècle et en grande partie du XV.<sup>e</sup>, nous font voir que les artistes de ce temps habilloient selon la mode régnante alors, les personnages même de la plus haute antiquité : on n'avoit pas encore appris les costumes grecs et romains. A l'égard du moyen âge, il avoit tout oublié en ce genre. Un manuscrit de S. Grégoire de Nazianze, orné de peintures, et qui date du IX.<sup>e</sup> siècle, témoigne de cet oubli, et de celui des premiers élémens du dessin. Saül, David, Salomon, y sont vêtus comme Constantin, Julien ou Valens, et ces princes sont habillés eux-mêmes comme les empereurs grecs de ce siècle; d'où M. l'abbé Mai conclut qu'on ne sauroit fixer plus tard qu'au V.<sup>e</sup> ou VI.<sup>e</sup> siècle, la date du manuscrit figuré d'Homère.

Non-seulement, sur le vu des gravures, nous partageons cette opinion, mais nous avouons même que rien ne s'oppose à ce qu'on remonte beaucoup plus haut l'époque de cet ouvrage.

Il faut toujours, dans l'évaluation que, sous le rapport du goût, on fait des ouvrages de l'art, mettre en première ligne la nature du genre de travail qu'ils comportèrent, et du genre d'artistes qui y furent employés. Or, nous avons déjà fait remarquer que ces sortes de travaux étoient à-peu-près de la nature de ceux que nous appelons *travaux de fabrique*, c'est-à-dire, qui se faisoient par entreprise; et que multiplioient de nombreux copistes : ce qui le prouve, c'est que l'antiquité nous a transmis trois copies du Tércence figuré.

Qui nous dira que le *Codex Homericus* n'est pas lui-même, dans ses peintures, une répétition de quelques autres répétitions déjà faites et multipliées d'un premier original, destiné à servir de modèle, dans ces sortes de manufactures, aux exemplaires dispendieux que sollicitoit le luxe des gens riches. Nous voyons ainsi répétés, dans les fabriques de sarcophages en marbre, les mêmes compositions plus ou moins détériorées par le ciseau des ouvriers qu'on employoit en ce genre; et des bas-reliefs dont le premier type aura sans doute été beaucoup meilleur, sont devenus, dans ces manufactures, des ouvrages très-inférieurs à celui que nous examinons, quoique leur date les fasse remonter à des siècles où l'art étoit encore en pleine vigueur. C'est que jadis il y avoit, comme il y a encore aujourd'hui, des classes inférieures d'artistes, exclusivement adonnés à des genres de



travaux subalternes ; et l'on auroit très-tort de prendre ces ouvrages pour la mesure du talent, du goût et de l'habileté de chaque époque.

En comparant encore les peintures du *Codex Homericus* aux sculptures, par exemple, d'un ouvrage des beaux temps de l'art à Rome, je veux dire la colonne de Trajan, on est forcé de reconnoître aussi dans le style et la manière de composer du peintre, ce style et ce genre de convention que les anciens semblent avoir constamment appliqué à représenter une suite de sujets, dans le système de cette écriture figurative, où la succession des images et des objets peut se comparer à la succession des idées et des phrases du discours. Envisagés sous ce rapport, les sujets de l'Homère figuré ne peuvent être qu'imparfaitement mis en parallèle avec ce que nous entendons par des tableaux ; et ce que nous trouverions de défectueux dans ce système, ne prouveroit rien contre l'âge où l'ouvrage fut exécuté.

Si l'on en rapproche un ouvrage tout semblable, celui du Virgile du Vatican, la comparaison sera sans aucun doute en faveur de l'Homère de Milan. Il y a dans tous les sujets beaucoup plus de variété, de mouvement, d'invention. Les compositions sont beaucoup plus nombreuses, les scènes plus animées, les caractères mieux écrits, et la distance entre les deux peintres, sous bien des rapports, paroît être la même qu'entre les deux poètes.

#### QUATREMÈRE DE QUINCY.

---

*ANALYSE CHIMIQUE DES QUINQUINA*, par MM. Pelletier et Caventou, membres titulaires de l'Académie royale de médecine, &c. &c.; suivie d'observations médicales sur l'emploi de la quinine et de la cinchonine. A Paris, chez L. Colas, imprim. libr., rue Dauphine, n.° 32, in-8.° de 38 pages, 1821.

DEUX objets, dont un devoit être la suite de l'autre, sont traités dans ce petit recueil, savoir l'analyse des différentes sortes de quinquina introduites dans le commerce, et l'application à la pratique de la médecine d'une substance qu'on y a découverte et dans laquelle on croit que réside le principe fébrifuge.

L'écorce du quinquina est si importante par son influence sur la guérison des maladies, qu'il n'est pas étonnant qu'on se soit occupé

souvent de l'examiner, afin d'y découvrir ce qui la constitue spécialement, et cette qualité qui la fait employer avec tant de succès. En France, Buquet, Seguin, Laubert, Fourcroy, Vauquelin; en Russie, Reuss, et, en Portugal, Gomès, y ont travaillé. Comme ces savans ont pu y laisser quelque chose à découvrir, MM. Pelletier et Cayentou, guidés par de nouvelles lumières, ont cru devoir reprendre cette matière et la soumettre encore à des recherches.

Ils ont d'abord examiné le quinquina gris [*kina loxa cinchona condaminea*], pour y trouver ce que M. Gomès a appelé *cinchonine*; ils développent le procédé par lequel ils l'ont obtenue et les qualités de cette substance, et donnent les résultats de leurs expériences variées; ayant reconnu qu'elle avoit de l'alkalinité, ils le prouvent en employant les réactifs. Cette vérité bien établie, ils devoient rechercher « à quel » acide elle étoit unie, comment elle réagissoit, du moins chimiquement, sur les autres principes immédiats qui, dans le quinquina, lui » sont associés. Il falloit déterminer si c'étoit la cinchonine qui donnoit » exclusivement aux bonnes espèces de quinquina, sur-tout au quinquina » gris, la propriété de précipiter par la noix de galle; si, dans ce cas, » c'étoit l'acide gallique ou le *tannin* qui agit sur lui: la cinchonine ne » précipitant ni par l'émétique ni par la gélatine, il falloit rechercher » quelles étoient dans le quinquina les substances qui jouissoient de ces » propriétés, et quelles étoient leurs relations avec la cinchonine. » Ces réflexions ont engagé les auteurs à faire une nouvelle analyse des quinquina, basée sur la présence et l'influence de la matière alkaline qui existe dans ces écorces. Ils ont ajouté aux détails de cette analyse un nouveau procédé pour l'extraction de la cinchonine.

Du quinquina gris ils passent au quinquina jaune [*cinchona cordifolia*], qu'ils traitent de la même manière que le premier. Bien qu'il ait de l'analogie avec le quinquina gris, cependant il en diffère par ses propriétés médicales; c'est pour cela qu'ils ont cru devoir donner un nom particulier à sa substance alkaline; ils l'ont appelé *quinine*, pour la distinguer de la cinchonine. Ils présentent dans deux colonnes d'un tableau quelques propriétés de l'une et de l'autre.

La même marche a été suivie pour l'examen du quinquina rouge (variété roulée) [*cinchona oblongifolia*]. Les auteurs font remarquer les quantités respectives de base salifiable que contient chacun des trois quinquina, et ils se demandent quel est leur principe actif; question importante, parce que de cette connoissance il devoit résulter que, ce principe pouvant être extrait, on seroit dispensé, au moins dans certaines circonstances, de prendre l'écorce entière du quinquina en nature,



et on l'auroit, sous un petit volume, dans toute son énergie. Suivant ces auteurs, on ne peut trouver la partie active que dans la cinchonine, pour le quinquina gris ; dans la quinine, pour le quinquina jaune ; et pour le quinquina rouge, dans ces deux substances, avec quelques nuances et divers degrés d'intensité.

Un quatrième quinquina, connu sous le nom de *quinquina de Carthagène* [ *Portlandia hexandra* ], est d'un genre voisin du cinchona ; c'est une rubiacée : son écorce est assez répandue ; il est moins amer, moins astringent et moins fébrifuge que les autres. Cependant M. Bosc assure qu'il est employé avec succès à la Guiane dans le traitement des fièvres intermittentes.

Il restoit à faire connoître deux autres écorces : l'une introduite récemment dans le commerce, sous le nom de *kina nova* ; on ignore de quel arbre on l'a tirée ; elle ne contient ni cinchonine, ni quinine. Les auteurs du petit recueil ne la regardent pas comme ayant les qualités des vrais quinquina. L'autre est celle dite de *Sainte-Lucie*, ou *quinquina piton* [ *exostemma furibunda* ] ; l'arbre croît aux Antilles, où son écorce passe pour être fébrifuge et vomitive. MM. Humboldt et Bonpland l'ont séparé du genre cinchona, à cause de ses caractères botaniques. MM. Pelletier et Caventou n'en ont pas eu assez en leur possession pour en faire un examen complet ; ils promettent d'en reprendre quelque jour l'analyse ; en attendant, ils ont rendu compte de ce qu'ils ont observé.

Quelques réflexions de M. Pelletier sur des préparations pharmaceutiques ayant le quinquina pour base, nous paroissent mériter de l'attention. Supposant, comme M. Caventou et lui l'ont prouvé, que le principe actif d'un quinquina réside dans la substance alcaline qu'il contient, et que la pratique médicale le confirme, ce qu'on a lieu d'espérer d'après les essais, on doit, dans la composition des remèdes qui contiennent du quinquina, chercher à concentrer le principe actif, le dégager des matières qui l'enveloppent et le mettre en état d'être absorbé par les organes. A cette occasion, M. Pelletier cite le médicament dit *sel essentiel de quinquina*, préparé à la manière de Lagaraie, et si fréquemment employé, comme étant un bon fébrifuge, quoiqu'il n'ait pas, à beaucoup près, les qualités qu'on lui attribue.

On avoit cru que l'écorce du saule argenté et celle du marronnier d'Inde pouvoient suppléer le quinquina ; c'eût été un grand avantage à cause du haut prix auquel revient le quinquina. M. Pelletier n'a trouvé ni dans l'une ni dans l'autre de ces écorces, des matières analogues aux bases salifiables du quinquina. Elles ont une légère amertume, et il se peut qu'elles contiennent quelque trace de substance fébrifuge, qui

aient échappé. Dans l'incertitude, on ne doit les employer qu'à défaut de quinquina, même d'une qualité inférieure.

La découverte d'un principe alkalin dans plusieurs sortes de quinquina étoit toujours quelque chose pour la science, quand on se seroit borné à la faire connoître : mais ce n'auroit été qu'un point de curiosité, tandis qu'il falloit savoir si cette substance devoit avoir du succès dans le traitement des maladies pour lesquelles le quinquina est conseillé. Les auteurs qui avoient aussi ce dernier motif, ont en cela été bien servis par le zèle de plusieurs médecins estimables, tels que MM. Double, Fouquier, Chomel, Coutanceau, Magendie, Deveze, Willermé, &c., qui en ont fait faire usage. Nous citerons quelques-unes de leurs observations. Il y en a six de très-remarquables, qui appartiennent à M. Double, médecin qui jouit, dans la capitale, d'une réputation acquise par ses connoissances, ses succès et l'intérêt qu'il prend à ses malades. Il a employé avec beaucoup d'avantage la substance dont il s'agit, pour éteindre des fièvres intermittentes. M. Chomel, sur treize malades qu'il a traités, en a guéri dix avec le sulfate de quinine; deux n'ont éprouvé qu'une diminution d'accès, et un n'a ressenti aucun effet. Des dix guéris, cinq n'ont pris qu'une dose; les cinq autres en ont pris deux. Le sulfate de quinine, administré une heure avant l'accès, n'a pas eu d'action sur cet accès même, mais il a prévenu le suivant, &c. Cependant M. Chomel croit que, si l'on avoit à traiter un individu atteint d'une fièvre intermittente pernicieuse, il seroit plus conforme aux règles de l'art d'employer alors la poudre de quinquina, dont une longue expérience a démontré l'efficacité, préférablement au sulfate de quinine; ceci est une affaire de prudence, la quinine n'ayant pas encore été employée dans ce cas.

M. Magendie s'est assuré que la quinine, soit qu'on en fît avaler à des chiens, soit qu'on en injectât la dissolution dans les veines, n'avoit eu aucun effet délétère. Il en a donné à des personnes affectées de scrophules, et elles s'en sont bien trouvées.

Les observations de MM. Double, Magendie et Chomel, forment déjà une suite d'expériences capable d'inspirer de la confiance dans ce remède, qui sans doute sera encore mieux apprécié dans la suite. Un rapport fait à l'académie des sciences, par MM. Pinel, Thénard et Hallé, rapporteur, sur un Mémoire de M. Chomel, est très-favorable à la découverte; en la considérant sur-tout comme pouvant éclairer la médecine sur la meilleure manière d'employer le quinquina dans les fièvres intermittentes.

Le mérite de cette écorce n'est pas seulement dans la propriété qu'elle



a de détruire les fièvres intermittentes et d'arrêter comme subitement les effets du typhus ; elle est encore d'une efficacité non moins grande pour s'opposer aux progrès de la gangrène. Comment, dans cette occasion, agit-elle ! Est-ce par le même principe que celui qui a tant d'influence sur la guérison des fièvres d'accès ! C'est sur quoi l'expérience n'a encore rien dit. Quelque jour sans doute, et la nouvelle découverte nous paroît en fournir le moyen ; ce point de thérapeutique se trouvera éclairci.

TESSIER.

*SPECIMEN CATALOGI Codicum mss. orientalium bibliothecæ  
Academiæ Lugduno-Batavæ, in quo multos libros ineditos  
descripsit, auctorum vitas nunc primùm vulgavit, latine vertit,  
et annotationibus illustravit Henricus Arentius Hamaker,  
LL. OO. in Acad. Lugduno-Batava prof. extraord. et interpres  
legati Warneriani. Lugduni-Batavorum, 1820, 264 pages  
in-4.<sup>o</sup>*

J'AI eu plus d'une fois occasion de faire remarquer que, parmi les différentes branches de la littérature orientale, l'histoire littéraire des Musulmans est celle que l'on a jusqu'ici le plus négligée; et dans les ouvrages que j'ai publiés, je me suis sur-tout attaché à faire connoître, autant qu'il m'a été possible, les écrivains en tout genre dont j'ai eu occasion de parler. M. Hamaker, nommé à une nouvelle chaire de langues orientales fondée depuis peu d'années dans l'université de Leyde, et obligé, par le titre même de son institution, à rédiger un catalogue raisonné des manuscrits orientaux de la riche bibliothèque de cette université, n'a pas eu plutôt commencé à s'occuper de ce travail, qu'il a reconnu que, pour exécuter une pareille entreprise d'une manière vraiment satisfaisante, il falloit beaucoup plus qu'une inspection légère et superficielle des manuscrits; et que la rédaction d'un catalogue, dans lequel, à une idée juste mais succincte du contenu de chaque manuscrit, on joindroit une notice historique sur l'auteur de l'ouvrage, les sources où il a puisé, les principaux écrivains qu'il a cités, le degré d'estime qu'il a obtenu, soit de ses contemporains, soit de la postérité, devoit être le fruit de plusieurs années d'études et de recherches. Obligé par ces motifs d'ajourner l'exécution de cette vaste entreprise, et desirant cependant justifier le choix qui avoit été fait de lui pour remplir la nouvelle chaire, en publiant un opuscule sur un sujet intéressant de

littérature orientale, il a conçu le projet de discuter l'autorité de Wakédi, de cet historien des premières conquêtes des Musulmans en Syrie, dont le récit a été adopté aveuglément par Ockley et suivi par Gibbon et Lebeau, tandis que Reiske et Koehler l'ont regardé comme un écrivain ami des fables et du merveilleux, et un guide peu sûr pour cette époque de l'histoire des Arabes. A l'occasion de ce travail, M. Hamaker a dû consulter un assez grand nombre d'autres historiens arabes, et recueillir sur ces écrivains les notions éparses dans des manuscrits de tout genre. La multitude des matériaux qu'il a rassemblés l'a encore obligé à retarder un peu la publication de son travail sur Wakédi, et lui a suggéré l'idée de réunir d'abord en un seul volume et de publier les notices qu'il avoit composées de vingt-un manuscrits arabes de la bibliothèque de Leyde. De la réunion de ces notices, que l'on peut considérer comme un spécimen du catalogue qu'il a entrepris, s'est formé le volume que nous annonçons aujourd'hui, et qui sera bientôt suivi de la dissertation historique et critique sur Wakédi et sur ses ouvrages.

Le volume dont nous avons à rendre compte se compose de douze articles ou sections, qui traitent des ouvrages suivans :

I. كتاب المعارف *Liber notitiarum, de Arabum historiis atque originibus* (pag. 1). Cet ouvrage, dont l'auteur est Ebn-Kotaïba, très-célèbre philologue, est d'une grande importance pour la connoissance des antiquités et des généalogies arabes.

II. كتاب فتوح البلدان *Liber expugnationum provinciarum* (pag. 7). L'auteur de ce livre historique, Abou'labbas Ahmed Béladhori, est peu connu : l'aperçu que M. Hamaker donne du contenu de l'ouvrage, suffit pour juger qu'il n'est pas sans importance.

III (pag. 19). Deux volumes des chroniques de Tabari, dont l'un contient des événemens antérieurs à Mahomet, mêlés de beaucoup de fables, et le second l'histoire des soixante premières années de l'hégire. Ce qu'on lit dans ce dernier, n'est point le texte même de Tabari ; c'est une traduction arabe de la traduction persane faite d'après l'original arabe de Tabari.

IV. كتاب جمهرة اللغة. Dictionnaire arabe d'Ebn-Doreïd (p. 33). Ce même article contient aussi la notice de la première partie du Dictionnaire généalogique ou étymologique كتاب الاشتقاق كامل, du même auteur.

V. مروج الذهب *Prata aurea* (p. 46). Cet ouvrage célèbre de Masoudi se trouve en entier ou en partie dans trois manuscrits de la bibliothèque de Leyde, dont on lit ici les notices.

VI. الصحاح في اللغة. Dictionnaire arabe de Djawhéri (p. 48).



VII. *مجمع الامثال Collectio proverbiorum* (p. 52) : c'est l'ouvrage célèbre de Meïdani.

VIII (p. 56). Cet article a pour objet une histoire des expéditions et des conquêtes des Arabes sous les trois premiers khalifes, Aboubecr, Omar et Othman. L'auteur de cette histoire est un Arabe d'Espagne, nommé *Abd-arrahman*, natif de Séville, et qui florissoit dans le vi.<sup>e</sup> siècle de l'hégire.

IX. *كتاب مراصد الاطلاع على اسماء الامكنة والبقاع* (p. 67) : c'est un abrégé du Dictionnaire géographique de Yakout, intitulé *معجم البلدان*. L'auteur de cet abrégé a aussi fait des additions au travail de Yakout ; voici le jugement que porte M. Hamaker de cet important ouvrage : *Opus est præstantissimum, quo nemo carere potest, qui in historicis Arabum libris legendis cum fructu versari cupiat. Nam in tantâ locorum, qui apud scriptores occurrunt, varietate, rarè aut nunquam accidere, ut illo in lexico quidquam frustra quæras, longâ ipse experientiâ cognovi.* M. Hamaker corrige plusieurs erreurs dans lesquelles est tombé A. Schultens à l'occasion de cet ouvrage. Il parle aussi d'un autre dictionnaire géographique de Yakout, intitulé *المشترك وضعاً والاختلاف صقعا*, c'est-à-dire, Dictionnaire des homonymes en géographie, ouvrage déjà bien connu, et qui n'est lui-même qu'un extrait du *معجم البلدان*.

Au même article sont jointes les notices de divers autres petits ouvrages qui se trouvent réunis en un même volume avec le dictionnaire des homonymes de Yakout. Le premier de ces ouvrages est un traité des montagnes, des lieux et des eaux, de Zamakhschari (p. 113) ; le second, un dictionnaire des homonymies qui ont lieu par rapport aux surnoms d'hommes, dérivés des noms propres des lieux où ils ont vu le jour, par Abou'lfadhl Mohammed Mokaddési (p. 139) ; le troisième est un supplément à l'ouvrage précédent, par Abou-Mousa Mohammed Isbahani (p. 145) ; le quatrième (p. 149) a pour objet de distinguer, en en fixant l'orthographe et la prononciation, des noms propres d'hommes qu'il est facile de confondre en écrivant, à cause de la ressemblance des lettres dont ils se composent, comme *حنان* et *حيان-حبان*. Cet ouvrage, qui a pour auteur Ala-eddin Abou'lhasan Ali Maridini, n'est que l'abrégé d'un livre plus étendu sur le même sujet, composé par Aboubecr fils d'Ahmed, connu sous le nom d'*Alkhatib Albagdadî الخطيب البغدادي*, c'est-à-dire, le prédicateur de Bagdad.

X. *كتاب تهذيب الاسماء واللغات* (p. 159). C'est un dictionnaire historique, disposé avec beaucoup d'art, de tous les noms des personnages,

hommes et femmes, qui sont cités dans les recueils de traditions, des mots usités dans les traditions et qui y ont une acception spéciale, enfin des noms propres de lieux dont il y est fait mention. Cet ouvrage a pour auteur le docteur célèbre Abou-Zacaria Yahya Nawawi.

XI. Dictionnaire arabe intitulé *Kamous* القاموس المحيط de Firouzabadi (p. 177).

XII. كتاب المواعظ والاعتبار في ذكر الخطط والآثار. Description historique et topographique de l'Égypte et du Caire, par Makrizi (p. 196).

A cela sont jointes des additions (p. 239), une table des mots arabes et persans expliqués dans les notes (p. 248), et enfin une table des matières (p. 150), qui est d'une très grande importance dans un ouvrage de la nature de celui-ci.

On voit par ce simple aperçu, dans lequel nous avons abrégé, autant qu'il nous a été possible, les titres des livres et les noms des auteurs, que tous les ouvrages qui sont l'objet des notices contenues dans ce volume, sont d'un grand intérêt, soit pour la connoissance de la langue arabe, soit pour l'histoire, et particulièrement pour l'histoire littéraire des Musulmans. Si plusieurs de ces notices sont d'une très grande étendue, ce n'est point que M. Hamaker y ait fait entrer des extraits plus ou moins longs, plus ou moins nombreux des ouvrages dont il fait connoître les manuscrits, comme on en trouve dans les Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi, et dans la *Bibliotheca arabico-hispana escurialensis* de Casiri. L'étendue de ces notices vient presque uniquement de ce que M. Hamaker y a inséré en entier, en arabe et en latin, les vies des auteurs, vies qu'il a tirées soit d'Ebn-Khilcan, soit d'autres biographes. Ces vies contiennent d'ailleurs un grand nombre de noms d'hommes qui se sont rendus célèbres, soit comme professeurs, soit comme écrivains, soit comme protecteurs des lettres, ou même qui ont acquis quelque célébrité pour avoir pris les leçons d'autres personnages, illustres dans un ou plusieurs genres de littérature. M. Hamaker n'a épargné aucune peine pour recueillir des renseignements sur tous ces personnages, fixer l'époque à laquelle ils ont vécu, indiquer leurs ouvrages, les distinguer de leurs homonymes, &c. &c., ce qui fait de son travail un recueil éminemment utile, et jusqu'ici unique en son genre, de notices littéraires. Sans doute il y auroit quelque inconvénient à rédiger sur ce plan le catalogue d'une bibliothèque nombreuse de manuscrits, et le travail immense qu'une semblable entreprise exigeroit seroit peut-être mieux employé à publier un des grands dictionnaires historiques, ou géographiques, comme les Vies des hommes illustres d'Ebn-Khilcan, ou le dictionnaire géogra-



phique, abrégé du معجم البلدان, ou le dictionnaire des homonymes de Yakout. Mais, en se bornant, comme l'a fait M. Hamaker, à un petit nombre d'ouvrages les plus célèbres, on ne peut que mériter par des notices de ce genre la reconnaissance de tous les orientalistes, et surtout de ceux qui n'ont pas la facilité de consulter un grand nombre de manuscrits.

L'ouvrage de M. Hamaker contient, comme on le voit par ce que nous venons de dire, un grand nombre de textes arabes, accompagnés de traductions et de notes. Dans les notes mêmes se trouvent aussi des morceaux d'une assez grande étendue, en arabe et en latin. Nous ne saurions faire connoître en détail tous ces morceaux, en apprécier les traductions, et proposer les corrections dont elles nous paroissent quelquefois avoir besoin : ce travail nous entraîneroit beaucoup trop loin, attendu la multitude et la variété des objets dont nous aurions à nous occuper. Nous devons indiquer seulement les vies d'Ebn-Kotaïba, de Tabari, d'Ebn-Doreïd, de Meïdani, de Yakout, de Zamakhschari, d'Abou'lfadhl Mokaddési, d'Abou-Mousa Isbahani, d'Alaeddin Mareдини, de Khatib Bagdadi, de Nawawi, de Firouzabadi, enfin de Makrizi.

Les textes arabes d'Ebn-Khilcan, ou comme M. Hamaker prononce ce nom, peut-être avec raison, *Ebn-Khallécan*, sont accompagnés des variantes fournies par divers manuscrits : néanmoins ils ne présentent pas toujours les meilleures leçons. Comme ce biographe cite souvent des vers ou des passages écrits en prose rimée, du style le plus recherché, ce n'est pas une chose aisée que de traduire en entier les vies des hommes célèbres contenues dans son recueil, et l'on a fréquemment à lutter, et contre les difficultés naturelles de ce genre de composition, et contre les fautes nombreuses des copistes qui ont altéré ce qu'ils ne comprenoient pas. Dans la vie de Yakout, par exemple, notre biographe a cru devoir insérer en entier une lettre écrite par Yakout à Djémal-eddin Abou'lhasan Ali, vizir du souverain d'Alep. Cette lettre, soit par la faute des copistes, soit par le mauvais goût de l'auteur qui a voulu orner son style par une recherche excessive de pensées subtiles et d'expressions extraordinaires, soit peut-être aussi par l'imperfection de la connoissance que nous avons de la langue arabe, paroît en plus d'un endroit inintelligible. Cependant on pourroit la traduire, ce me semble, beaucoup mieux que n'a fait M. Hamaker, qui a souvent manqué tout-à-fait le sens de l'auteur. Elle est d'ailleurs si peu importante pour le fond des choses, qu'il eût peut-être mieux fait de l'omettre, en en avertissant les lecteurs. J'ai remarqué en général un assez grand nombre de passages où les traductions de M. Hamaker auroient besoin de cor-

rections, et je pense qu'il ne me saura pas mauvais gré d'en indiquer quelques-uns. Cette critique peut d'autant moins diminuer l'estime due à son travail, que plusieurs de mes observations portent sur des passages où le texte qu'il a eu sous les yeux a besoin d'être corrigé, et sur d'autres par rapport auxquels il a lui-même indiqué qu'il ne garantissoit pas l'exactitude de sa traduction.

Le premier passage que je choisirai, parce qu'il me fournira l'occasion d'un assez grand nombre d'observations critiques, est tiré de la vie de Bêladhori. Voici ce qu'on y lit : (*Aliquando*) *vestes nondum scissas, neque laceratas, abjiciebat; quod cum nonnulli (tantam prodigentiam mirati) ipsi objicerent, respondit. M. Hamaker*, pour donner un sens plausible à ce passage, a été obligé de le paraphraser et de corriger le texte; et encore je ne crois pas que *كان ينفو ثيابا* puisse jamais signifier *abjiciebat*. Le texte a effectivement besoin de correction; il faut certainement lire *يرفو* au lieu de *ينفو*, et *يجتدى* au lieu de *يجتدى*. Le sens est que *Bêladhori portoit des habits rapiécés, qu'il ne sollicitoit de bienfaits de personne, et n'exerçoit aucun métier*. L'aventure que l'auteur raconte ensuite, justifie parfaitement ma correction et le sens qui en résulte. Si quelqu'un doutoit du sens que je donne au verbe *احترف*, il me suffiroit, pour le justifier, de citer ce passage des fables de Bidpai (p. 78 de mon édition) : *ولم يكونوا احترفوا حرفة يكسبون لانفسهم بها خيرا*. « Et ils n'avoient point appris à exercer un métier au moyen duquel ils » pussent gagner du bien pour eux-mêmes. » Quant à *اجتدى*, il est indubitable qu'il veut dire *demande un bienfait, solliciter un don*. M. Hamaker l'a traduit ainsi quelques lignes plus loin, et Hariri l'emploie dans le même sens, dans sa huitième séance (voyez p. 83 de mon édition, et consultez le commentaire). Reprenons le récit du biographe, et voyons la réponse que fit Bêladhori au reproche, ou plutôt à la demande qu'on lui avoit faite, pour savoir de lui quel étoit le motif de sa conduite; car c'est là le sens des mots *وقيل له في ذلك*. *Respondit: Quodam die cum poetis ad Al Mostainum veni, qui nobis dixit: Quis vestrum in me cecinit, quod cum hoc Al Bohtorii in Al Motawacelum patrum meum essato, comparari queat!*

*Etsi desiderio affectus eò incumbit, quod capacitatem superat, ad te properare gestit suggestus.*

Ce vers a été traduit plus exactement par M. Freytag, que M. Hamaker cite lui-même (*Excerpta ex hist. Halebi*, note 134, p. 93); mais, pour rendre encore plus fidèlement le sens, il falloit dire: *Si quis amore flagrans, id aggredieretur quod vires superat, utique spontè ad te accederet suggestus.*



Monter dans la chaire pour faire la *khotba*, le jour du vendredi, étoit une fonction réservée, dans les premiers temps de l'islamisme, aux souverains. La pensée du poëte est donc la même que nous exprimons en disant à un prince que si la couronne pouvoit marcher, elle viendrait elle-même se placer sur sa tête. J'observe, en passant, que M. Hamaker s'est mépris sur la mesure du vers de Bokhtori, qu'il rapporte au genre nommé الطويل, tandis qu'il est du genre الكامل. Le récit continue ainsi, et c'est toujours le khalife Mostaïn qui parle :

*Quod qui non fecit, is profectò me non ex animo laudavit (ou plutôt, quod ni fecerit vestrum aliquis, me neutiquam amore flagrans cecinerit). Tum respondimus: Neminem nostrum similia unquam in eum cecinisse; dein discessimus. Cum aliquot dies præterissent, ad ipsum redii et dixi: O imperator fidelium, jam in te cecini, Bokhtorianis illis, quibus patrum tuum laudavit, meliora. Tum ille: Hoc si verum est, inquit, donum majus et nobilius in te conferam. Ergo age. Tum dixi:*

*Si utique pallium prophetæ, cum illud induis (ou mieux, cum illud consecutus es), opinari posset, putaret te dominum suum esse;*

*Et diceret, dum tibi offertur, eoque vestiris: Euge has cervices ipsius humerosque!*

M. Freytag n'avoit pas bien traduit les mots فقد اعطيتنه والبسته : *et (se alloquens) diceret: Tu ei data es, te induit; et M. Hamaker en a saisi le vrai sens; mais je ne puis concevoir pourquoi il a adopté, pour la fin de ce même vers, un autre sens que celui qu'avoit ainsi exprimé M. Freytag, verè hæc sunt ipsius latera et brachia: car il est de toute évidence que le poëte, pour flatter Mostaïn, a voulu dire que, quand ce khalife est revêtu du manteau de Mahomet, ce manteau, s'il avoit la faculté de penser et de parler, s'écrieroit: « Ce sont bien-là les flancs » et les épaules de Mahomet lui-même. »*

La suite du récit exige encore quelques réflexions; la voici :

*Ibi ille: Rem benè gessisti, inquit; domum tuam discede, nuntiumque meum expecta. Quod feci: attulit autem ad me nuntius chartulam, in qua (khalifa) scripserat: Septem millia aureorum ad te misi. Ego verò scio, te post meum interitum injuriâ affectum et neglectum iri, teque, cum opem petiturus sis, nihil tibi ipsum esse profuturum. (Au lieu de فلا تجدى عليك, il falloit lire فلا يجدى عليك, et te nihil doni accepturum). Ergo hos aureos studiosè serva. Quòd si illa calamitas te invaserit (au lieu de باغت, qu'on lit dans le texte et qui n'a aucun sens, il faut lire دعيت et traduire si te rerum tuarum status ad id compulerit), ex illis tibi eroges, neque cuiquam fias obnoxius, ut aquam faciei tuæ tibi reliquam facias. Mihi autem incumbit, ut, quoad vivas (il falloit traduire quoad vivam), nullâ un-*

quam re, sive magnâ, sive parvâ, ex rebus mundanis indigeas, quam quidem appetendam esse judicaveris. Hinc, inquit, stipendiis donisque me egregiis ornavit, continenterque suis beneficiis cumulavit. Nec ab eo indè tempore ad hunc usque diem, præter stipendia ejus et septem (millia aureorum) ullâ re nisi Corano indigui. Ex his enim omnibus sumptus necessarios facio, neque molestis hominum sollicitationibus me contero; khalifam verò tenero animi affectu prosequor.

M. Hamaker a été arrêté par ces mots du texte لتبقى ماء وجهك عليك, et il les a traduits littéralement : *ut aquam faciei tuæ tibi reliquam facias*. Il falloit traduire *ut honorem tuum serves*. L'eau du visage, en arabe comme en persan, signifie l'honneur, et de là vient que l'on dit répandre l'eau de son visage, pour se déshonorer. M. Hamaker a bien entrevu cela, comme on le reconnoît par sa note sur ce passage, et par une autre note, page 24; mais il n'a pas osé exprimer ce sens dans sa traduction.

Les mots اخلق نفسى, que M. Hamaker a traduits par *me contero*, sont synonymes de اخلق ديباجتى et اخلق وجهى. Ils signifient *se déshonorer, se rabaisser*; proprement, *user par le frottement son visage, l'éclat de son teint*, parce que les étoffes usées perdent leur lustre, et, comme nous disons en français par une figure analogue, *leur fraîcheur*. On peut voir, sur ces expressions, mon édition de Hariri, page 13.

A ne lire même que la traduction de M. Hamaker, on est surpris d'entendre Béladhori dire que, grâce aux bienfaits du khalife Mostain, et aux sept mille pièces d'or qu'il en avoit reçues, il n'avoit jamais éprouvé, depuis ce temps-là, d'autre besoin que celui d'un Alcoran; aussi n'est-ce là qu'une faute de copiste, ou un mot mal lu dans le texte. Au lieu de والسبعة الاقرانا انفق, il faut lire والسبعة آلاف انا انفق, c'est-à-dire, *nullâ re indigui præter stipendia ejus et illa septem millia (aureorum) è quibus sumptus facio, &c.* Par-là le mot *millia*, que M. Hamaker étoit obligé de suppléer un peu arbitrairement, se trouve dans le texte où il ne pourroit pas être omis. Cette restitution est indubitable. Je passe à quelques autres remarques.

Dans la vie de Tabari, Ebn-Khilcan rapporte trois vers attribués à Tabari lui-même, et dont le sens n'a pas été bien saisi par M. Hamaker. Je me contenterai d'en donner ici la traduction.

« Lorsque je me trouve dans la détresse, mon frère même l'ignore ;  
 » mais si je suis dans l'abondance, mon ami partage ma richesse. Ma  
 » pudeur est le gardien de mon honneur, ainsi que ma complaisance  
 » pour les demandes que m'adressent mes compagnons. Si j'avois voulu



« prostituer mon honneur et me soumettre à des démarches indignes de moi, certes j'eusse trouvé facilement la route de l'opulence. »

Ce qui a éloigné M. Hamaker de ce sens si naturel, c'est, 1.<sup>o</sup> qu'il a lu حَيَّاي pour حَيَّاي ; 2.<sup>o</sup> qu'il a confondu la particule لو avec la conjonction ان, faute trop ordinaire à bien des traducteurs; 3.<sup>o</sup> qu'il a ignoré le sens des mots بِيذَل و جِي, ce qui veut dire *l'humiliation, l'avi-lissement, le déshonneur*. L'origine de cette signification métaphorique vient de مَبْدَل - مَبْدَل et مَبْدَلَة, mots qui tous signifient *un vêtement usé, que l'on ne ménage point*.

Puisque j'ai parlé de Tabari, je remarquerai que cet historien savant étoit, suivant son biographe, un docteur du nombre de ceux qu'on nomme *moudjtéhed* مَجْتَهِد, c'est-à-dire, qui, dans les questions controversées, se forment une opinion personnelle, et ne s'attachent à l'autorité d'aucun autre docteur. J'ai expliqué la signification technique de cette expression en plusieurs endroits; notamment dans ma *Chrestomatie arabe*, tom II, pag. 446 et 567. M. Hamaker n'ayant égard qu'à la signification commune de la racine جَه, a traduit, *Inter Imamos laboris studique amantissimos censetur*, ce qui ne donne pas une idée juste du sens de cette expression.

Le même Tabari avoit composé un commentaire sur l'Alcoran, dont un docteur nommé *Abou-Hamid-Esféraiîni* faisoit tant de cas, qu'il disoit que « quand un homme iroit jusqu'à la Chine pour se le procurer, ce » ne seroit pas prendre trop de peine. Esféraiîni se servoit de ces termes » là ou de termes équivalens. » قال لو سافر رجل الى الصين ليحصل تفسير ابن جرير لم يكن هذا كثيرا او كلاما هذا معناه. Ce passage a paru très-obscur à M. Hamaker, et le sens qu'il y a donné est entièrement contraire à la pensée de l'écrivain arabe.

Je corrigerai encore la traduction de quelques vers d'Ebn-Doreïd rapportés dans la vie de ce poète (pag. 37 et 38), et dont le texte offre plusieurs fautes. Ebn-Doreïd fait ainsi l'éloge d'une belle :

« Beauté pleine de charmes, si, écartant les voiles qui la couvrent, » elle faisoit briller ses rayons aux regards du soleil prêt à se lever, il » n'oseroit plus paroître sur l'horizon. On diroit un tendre rameau qui » s'élève sur un monticule de sable, et sur lequel s'incline une lune, » dont l'éclat brille sous les voiles d'une nuit obscure (Le rameau, c'est » la taille légère; le monticule de sable, la croupe forte et arrondie; » la lune est le visage et sa blancheur; les voiles de la nuit, la chevelure » noire et épaisse). Si l'on disoit à (l'idéal de) la beauté (la beauté en » arabe est du masculin. Pour conserver l'image j'ai dit *l'idéal de la*

» *beauté*) : Fais un choix entre toutes les mortelles, il ne choisiroit point  
 » d'autre que celle-ci, et si on lui ordonnoit de porter ses vœux ailleurs,  
 » il ne proféreroit pas une seule parole. A sa chevelure, il semble que  
 » nous soyons enveloppés des ombres du couchant; son visage semble  
 » nous transporter au milieu des rayons du soleil levant. Lorsqu'elle  
 » paroît, la lumière éclatante dont elle rayonne parle à tous les yeux  
 » et leur crie: Malheur à toute prunelle qui ne s'est pas fermée! »

Si l'on prend la peine de comparer cette traduction avec celle de M. Hamaker, on verra comment il a été induit en erreur. Il n'a pas non plus indiqué très-exactement la mesure de ces vers, qui sont, comme il le dit, du genre nommé *الكامل*; s'il y a trouvé des anomalies, c'est qu'il n'a pas bien prononcé certains mots: ainsi il paroît avoir prononcé *جَلَّتْ* pour *جَلَّتْ* et *فَكَأَنَّنا* pour *فَكَأَنَّنا*. Au reste cette observation sur la prosodie s'applique à beaucoup d'autres endroits.

Les notes de M. Hamaker contiennent souvent des textes importants. J'ai remarqué dans un passage relatif à Nésa (n. 363, p. 89), ville du Khorasan, le nom d'une maladie, nom qui ne se trouve, je crois, dans aucun de nos dictionnaires. Cette maladie est appelée *العرق المديني*: c'est proprement, à ce qu'il paroît, le nom d'un petit vers, très-délié, mais long de deux ou trois pieds, qui s'engendre ou se développe dans le corps, et qui fait éprouver d'assez vives douleurs, lorsqu'il perce la peau pour sortir. Niebuhr a parlé de ce vers et des dangers qui accompagnent sa sortie du corps, dans sa *Description de l'Arabie* (p. 117, *édit. de Copenhague, 1773*); Forskal en fait aussi mention (*Descr. animal. pag. xxvj*).

Dans une note (p. 198), M. Hamaker a proposé ses conjectures sur le mot *هامس* qu'il a rencontré dans divers passages, et dont aucun lexique ne lui a donné l'explication. Il pense que ce mot signifie *la marge* d'un livre. M. Hamaker a certainement raison. Je dois faire observer que ce mot est écrit *هامش* dans un extrait d'un manuscrit de l'Alcoran que Hottinger a donné dans sa *Bibliotheca orientalis*, p. 152, et que j'ai publié de nouveau avec la traduction dans le tome IX des *Notices et Extraits des manuscrits*, part. 1.<sup>re</sup>, p. 95.

L'ouvrage de M. Hamaker contient un si grand nombre de textes arabes, et tant de choses importantes, que j'aurois pu facilement y trouver la matière de plusieurs articles: mais, d'un côté, j'ai craint d'abuser de la patience des Lecteurs de ce Journal; et, de l'autre, j'ai appréhendé que si je multipliois mes observations, on n'en tirât, contre mon intention, un préjugé défavorable au travail de M. Hamaker. Je



répète donc, en finissant, que la tâche qu'il s'est imposée est extrêmement difficile, qu'en publiant les textes d'Ebn-Khilcan et d'autres auteurs en entier, il n'a éludé aucune des difficultés qu'il lui eût été facile de dissimuler, s'il se fût contenté, comme tant d'autres, de donner des extraits; qu'il a le plus souvent triomphé des obstacles de tout genre qu'il rencontroit; quand il n'a point eu à traduire des textes corrompus; enfin que son ouvrage annonce une grande connoissance de la langue arabe, une patience infatigable pour les recherches, et une érudition peu commune et bien difficile à acquérir dans ce genre de littérature. Placé auprès d'un des plus riches dépôts de manuscrits, M. Hamaker ne peut manquer de rendre de grands services aux lettres arabes, pour lesquelles semble commencer depuis peu d'années une ère nouvelle.

SILVESTRE DE SACY.

*THE WORKS OF THE RIGHT HONOURABLE LORD BYRON, &c. ;*  
*Œuvres du très-honorable lord Byron, ornées de son portrait*  
*et d'une esquisse de la vie de sa seigneurie; 6 vol. in-12,*  
 3.<sup>e</sup> édition. Paris, chez Galignani, rue Vivienne, n.° 18.

Il est toujours difficile d'apprécier des poésies écrites dans une langue étrangère; il est toujours très-délicat de les juger. Cette observation n'a pas besoin d'être appuyée par des raisonnemens, elle se justifie d'elle-même: mais si elle est vraie en général, elle l'est plus particulièrement encore des poésies de lord Byron. Ici la difficulté approche de l'impossibilité; ce qui n'étoit que délicat devient presque téméraire. En effet, ce que tout le monde peut apprécier dans un poëme, l'invention du sujet, la disposition, l'ordonnance de ses parties, n'est pas à beaucoup près le principal mérite du noble poëte; lord Byron n'en jouit pas moins parmi ses compatriotes de la plus haute réputation. Il brille sur-tout par l'exécution, par la vivacité des détails, par les beautés de son style: or ce sont là précisément les qualités qui frappent le moins un étranger, et auxquelles il lui est quelquefois permis de demeurer insensible. Il est donc souvent exposé à ne louer que sur la foi d'auteurs, ou à blâmer ce qui peut être digne d'éloges dans la langue et pour la nation à laquelle le poëte a consacré ses travaux. Ajoutons que le genre où s'exerce le lord Byron, et qu'il s'est créé en quelque manière, est à-peu-près étranger à notre goût; que les morceaux où son talent poétique brille du plus grand

éclat, sont souvent ceux dont la couleur nous repousse. On en conclura que, moins en état d'apprécier ses beautés, un étranger, un Français sur-tout, sera plus susceptible d'être choqué de ses défauts, et qu'en voulant juger un poète qui n'a pas écrit pour nous, il courroit souvent risque d'être injuste.

Toutes ces raisons nous auroient porté à nous abstenir de parler, dans ce Journal, des poésies de lord Byron, si la grande réputation dont elles jouissent dans son pays, et qui les a suivies en France, nous l'avoit permis. Mais le noble lord est aujourd'hui regardé comme le premier poète vivant de l'Angleterre; ses œuvres sont traduites en français; on en a fait à Paris plusieurs éditions dans la langue originale: c'est un devoir pour nous de les annoncer. Le but de cet article n'est pas cependant de les juger, ce qui seroit sortir de notre compétence, et nous arrivons même trop tard pour examiner en détail de si nombreux poèmes: il nous faudroit pour cela beaucoup plus d'espace que ce Journal ne peut nous en accorder. Notre intention se borne donc à donner un aperçu général des principaux ouvrages qui composent ces volumes, et d'y joindre nos réflexions sur l'esprit qui y domine et sur la tendance de cet esprit.

Nous commencerons cette revue par le *Giaour* ou *l'Infidèle*, le premier ouvrage de lord Byron qui présente une action. L'auteur le donne comme un fragment d'un conte turc, et il semble, en effet, que c'est un musulman qui le raconte. Le titre de fragment peut paroître singulier, lorsqu'il s'agit d'un ouvrage d'imagination qui n'est pas posthume; mais l'imagination du noble auteur est, si l'on peut s'exprimer ainsi, un peu *fragmentaire*. Ce n'est pas qu'il ne lui eût été facile de remplir les lacunes qu'il a laissées dans le *Giaour*; mais il s'épargne ainsi le travail des transitions; il a l'avantage de ne présenter que les parties de son tableau qui sont plus analogues au coloris qu'il affectionne. Enfin son génie sombre et ami du vague trouve son compte à ces réticences, qui laissent son sujet dans une certaine obscurité. Aussi ceux même de ses poèmes qu'il ne donne point comme des fragmens et dans lesquels il n'a point laissé de lacunes, ressemblent à des épisodes tirés de poèmes plus étendus, et restent toujours enveloppés de certaine ombre mystérieuse, grâce à l'ignorance où l'auteur nous tient des événemens antérieurs.

Mais revenons au *Giaour*; la fable en est fort simple. Zeïla, jeune et belle circassienne, esclave d'un riche turc nommé *Hassan*, se laisse séduire par le héros du conte, que le poète n'indique que sous le nom de *Giaour*. On entrevoit qu'elle s'évade pour fuir avec lui, qu'elle



retombe au pouvoir de son maître, et que celui-ci la fait jeter dans la mer. Le *Giaour*, pour se venger, dresse une embuscade sur la route que doit prendre Hassan pour aller chercher une nouvelle épouse. L'entreprise réussit : la troupe de Hassan est défaite et lui-même est tué ; un Tartare seul est épargné et porte ses dépouilles à sa mère.

Au bout de six ans on retrouve le *Giaour* retiré dans un couvent de caloyers dont il s'est rendu le bienfaiteur, et dont il partage la solitude, mais non les prières : un caloyer fait de lui un portrait effrayant. Enfin on nous le montre à l'heure de la mort, confessant ses fautes à l'un des frères, mais sans témoigner de repentir.

Il y a plus de suite dans la *Fiancée d'Abydos*, et l'action en est plus compliquée : les personnages n'en sont cependant pas nombreux. Ce sont Giaffir, pacha d'Abydos, Zulica sa fille, Sélim, cru son fils, et Haroun, esclave noir, qui appartient jadis au frère de Giaffir ; encore ce Haroun n'a joué un rôle important que dans l'avant-scène.

En effet, ce fut lui qui, à l'époque où Giaffir fit empoisonner son frère Abdallah afin d'hériter de son pouvoir et de ses richesses, trouva moyen de sauver Sélim, fils de ce même Abdallah. Giaffir, n'ayant qu'une fille, jugea à propos, après avoir détruit le père, d'adopter le fils pour son successeur ; mais, tout en l'adoptant, il ne cessa pas de le haïr ni même de le craindre. Il le renferma et le fit élever dans son harem, pour briser en quelque sorte son courage. Qu'en résulta-t-il ? Élevé auprès de Zulica, fille de Giaffir, Sélim s'éprit d'amour pour elle et se livra sans scrupule à cette passion, Haroun lui ayant appris qu'il n'étoit pas son frère ; et Zulica, de son côté, conçut pour lui une passion sans défiance, parce qu'elle se croyoit sa sœur. Cependant Giaffir étant parti pour une expédition militaire, Haroun en profita pour mettre Sélim en liberté, en lui faisant promettre de revenir avant le retour de Giaffir.

Sélim visita les îles de l'Archipel, et son caractère, soutenu par des circonstances qu'on nous laisse ignorer, l'entraîna à devenir chef de pirates. Toutefois il partage son temps entre la piraterie et l'amour, et se retrouve à Abydos, selon sa promesse, lorsque Giaffir y revient. C'est ici que l'action commence. Giaffir, dans la même matinée, insulte Sélim et annonce à Zulica qu'il va la marier le lendemain. Le soir, Sélim et Zulica ont une entrevue, et se donnent un rendez-vous pour la nuit dans une grotte du jardin au bord de la mer. C'est dans cette grotte que Sélim apprend à Zulica tout ce qu'on vient de lire ; il lui propose de s'associer à son sort, et de partir sur-le-champ, pour éviter le mariage dont elle est menacée. Tous les préparatifs sont faits ; la grotte est pleine d'armes et les compagnons de Sélim vont venir le

chercher. La tendre Zulica ne sait qu'aimer et pleurer. Tout-à-coup des torches brillent dans le jardin : les amans sont découverts ; Hassan approche avec ses gardes. Sélim espère pouvoir se défendre jusqu'à l'arrivée de ses compagnons : ils paroissent en effet, mais trop tard ; Sélim est tué au moment où il mettait le pied dans la barque, et c'est de la main de Giaffir. Zulica est morte la première au moment où l'action a commencé.

Les admirateurs des poèmes de lord Byron donnent en général le premier rang à son *Corsaire* : c'est en effet le plus étendu. Il contient près de dix-neuf cents vers et se divise en trois chants. Dans le premier, la scène se passe dans une île voisine de Coron, occupée par les pirates. Le poète peint leurs occupations et leurs amusemens ; il peint ensuite le caractère effrayant de leur chef Conrad. Une barque arrive et lui porte un message de son espion grec : les nouvelles sont inquiétantes et décident Conrad à mettre à la voile le soir même ; mais il se borne à donner les ordres nécessaires, sans rien divulguer de ses desseins. Il monte ensuite à la tour qu'habite Médora, sa maîtresse chérie, et le seul être humain qu'il puisse ne point haïr. Leurs adieux occupent le reste de ce premier chant, à la fin duquel Conrad s'embarque et met à la voile.

Les événemens sont très-multipliés dans le second chant. C'est à Coron que l'auteur nous transporte : il nous montre le pacha Seyd qui passe la nuit en fêtes ; il se dispose à partir au point du jour pour aller détruire le repaire des pirates. Il a rassemblé toutes ses galères, et se croit tellement sûr du succès avec des forces si supérieures, qu'il le célèbre d'avance et laisse ses soldats se livrer à la débauche, au lieu de se garder. Un derviche lui est annoncé comme échappé de l'île des pirates ; il l'interroge et n'en reçoit que des réponses vagues. Il l'engage à prendre part au banquet ; le derviche s'excuse sur l'austérité de son ordre, et demande qu'on le congédie. . . Tout-à-coup la baie et les galères paroissent en feu ; le pacha voit qu'il est trahi et ordonne d'arrêter le derviche ; mais celui-ci, qui n'est autre que Conrad lui-même, se débarrasse de son travestissement et sonne d'un petit cor pour appeler ses pirates. L'épouvante règne chez le pacha, tout prend la fuite devant les forbans. Conrad, non content d'avoir brûlé la flotte, veut aussi brûler la ville ; il est obéi : mais tout-à-coup il se souvient du harem et veut sauver les femmes qui l'habitent. On lui obéit encore ; les pirates escaladent le harem en feu ; chacun se saisit d'une femme ; Conrad lui-même emporte Gulnare, favorite du pacha : mais ce retard le perd. Les Turcs, revenus de leur première consternation, ont reconnu le petit nombre de leurs



ennemis : ils se rallient et reviennent au combat. Malgré leur courage, les pirates succombent ; la plupart périssent et Conrad est pris. Les tourmens du pal l'attendent le lendemain ; il le sait, et s'endort pourtant dans sa prison, accablé de fatigue, épuisé par le sang qu'il a perdu. Il est réveillé par la visite de Gulnare, cette femme qu'il a sauvée et qui veut le sauver à son tour. Il paroît assez indifférent à ses offres ; il avoue que son cœur n'est plus à donner : Gulnare n'en persiste pas moins dans son dessein, et le quitte en l'assurant qu'il ne mourra pas de la journée.

Le troisième chant nous conduit tour-à-tour de l'île des pirates à Coron, et de Coron à l'île des pirates. Nous voyons d'abord un bateau maltraité arriver à l'île. La désolée Médora apprend que Conrad est prisonnier et s'évanouit : le poète la laisse entre les mains de ses femmes, et nous ramène à la tour où languit Conrad. Après huit jours d'angoisses il revoit Gulnare. Elle a tenté en vain d'obtenir sa liberté du pacha ; Seyd la soupçonne d'aimer Conrad ; il l'a insultée et menacée ; aussi Gulnare ne se borne plus à vouloir sauver le corsaire, elle veut se venger du pacha. Elle a gagné les gardes et propose à Conrad de fuir avec elle ; mais il faudra traverser l'appartement où Seyd sommeille, et Conrad doit assurer leur fuite en le poignardant. Qui le croiroit ! le forban s'y refuse ; il combat ses ennemis avec le cimenterre, dit-il, et non avec le poignard. Gulnare au désespoir se charge elle-même de la mort de Seyd. Elle revient auprès de Conrad ; une goutte de sang restée sur son front glace le corsaire, qui reçoit durement sa libératrice. Cependant ils s'embarquent ensemble, et dans le trajet Conrad s'attendrit un moment. Ils arrivent ; Conrad vole à sa tour et retrouve Médora morte. Rien n'égale son désespoir : il disparoît le lendemain, et l'on n'entend plus parler ni de lui ni de Gulnare.

Il y a des lecteurs qui préfèrent *Lara* au *Corsaire*, et c'est en effet le chef-d'œuvre du genre mystérieux. On ne sait dans quel pays ni dans quel temps l'action se passe. Des quatre personnages qui y paroissent, il en est un dont on ne connoît le sexe qu'au dénouement et dont on ignore toujours le véritable nom et la patrie ; un autre n'est mis en scène que pour insulter Lara, sans qu'on sache pourquoi, et disparoître ensuite sans qu'on sache comment ; le troisième, pour se battre à la place du second dans le premier chant, et se mettre à la tête des ennemis de Lara au deuxième. Lara lui-même, avant la fête où Ezzelin le défie, n'a d'autre aventure qu'un évanouissement dont on ignore la cause. Après le combat où il a blessé Othon, champion d'Ezzelin, accusé de la mort de ce dernier, il soulève ses paysans et commence une espèce

de *Jacquerie* : mais cette guerre est racontée en termes généraux ; et le poète ne s'attache qu'au dernier combat, où Lara est blessé mortellement et meurt en effet entre les bras de son page. Malgré la bizarrerie de ce plan, on conçoit la prédilection de quelques personnes pour ce poème. L'obscurité mystérieuse qui y règne est un mérite pour les amis du vague. Le caractère de Lara, qui, comme on le verra bientôt, est le même pour le fond que celui de tous les héros du poète, est admirablement développé ; nulle part l'auteur n'a mieux exercé sa supériorité comme peintre. Il est juste d'ailleurs d'observer qu'il a fallu un talent bien extraordinaire pour attacher ses lecteurs à des personnages peu intéressans par eux-mêmes et que l'on ne voit qu'à demi.

Pour nous, qui ressemblons un peu à ces lecteurs dont lord Byron parle en riant dans un de ses poèmes plaisans, parce qu'ils insistent pour savoir où veut en venir le poète, si nous avions un choix à faire parmi ses ouvrages sérieux, notre préférence pourroit bien tomber sur *le Siège de Corinthe* : on y marche sur un terrain plus ferme, les personnages y sont moins en l'air. Une armée turque, commandée par le grand visir, assiège Corinthe, défendue pour les Vénitiens par le brave vieillard Minotti. Le guerrier turc le plus redoutable est un renégat vénitien, connu sous le simple nom d'*Alp*. Dans sa première jeunesse, il avoit aspiré à la main de Françoise, fille de Minotti, et avoit éprouvé un refus ; depuis, une de ces accusations secrètes si terribles à Venise, l'avoit forcé de fuir sa patrie, et le desir de la vengeance lui a fait prendre le turban. Dans la nuit qui précède l'assaut, Alp, livré à cette noire mélancolie commune à tous les héros de lord Byron, va se promener au bord de la mer et jusque sous les murs de la citadelle ; il s'assied enfin sur les ruines d'un temple, et voit tout-à-coup Françoise auprès de lui. La pieuse fille vient l'exhorter à la résipiscence ; son orgueil s'y refuse ; il lui promet seulement de la sauver, elle et son père, dans l'assaut du lendemain. Françoise revient à la charge, et lui donne pour délai le temps qu'un petit nuage va mettre à passer sur la lune. Le renégat s'obstine, le nuage passe, et Françoise, ou plutôt son ombre, disparaît. Au point du jour, l'assaut se donne ; Alp et Minotti se signalent par leurs exploits ; ils se rencontrent enfin : Alp, qui veut l'épargner, parle mente. Le vieillard est inflexible, et pendant ce colloque Alp est renversé par un coup parti d'une église voisine : c'est là que les derniers défenseurs de Corinthe se sont retirés. Minotti s'y renferme avec eux ; mais bientôt l'église est forcée, et le pillage commence. Les Turcs vont porter leurs mains profanes sur les vases sacrés qui ornent l'autel : soudain Minotti, qui a choisi là son dernier poste sous une image de la Vierge, met le feu à



une traînée de poudre, et l'église saute avec fracas, ensevelissant sous ses ruines les vainqueurs et les vaincus. Ce tableau est d'une magnifique horreur.

En général tous ceux que renferme ce poëme sont supérieurement traités ; on voit aussi que l'action y marche de suite : mais ce que nous voulons faire remarquer, c'est l'emploi bien réglé du merveilleux, ce ressort si puissant de la poésie, dont il est si difficile de se servir aujourd'hui. L'apparition de Françoise nous semble être dans la juste mesure. Lord Byron avoit déjà fait usage de quelques traits de ce genre ; mais ils sont placés moins heureusement dans le *Giaour* ; ils sont un peu vagues dans *la Fiancée*, ainsi que dans *Lara* ; et l'on va voir que le merveilleux domine trop dans le drame de Manfred, où il est puisé d'ailleurs à des sources trop différentes.

Manfred est un seigneur suisse qui habite un château situé dans les hautes Alpes du canton de Berne : dès l'enfance il a senti de l'aversion et du mépris pour l'espèce humaine, et s'est livré de bonne heure aux sciences secrètes, dans l'espoir d'y trouver les moyens de s'élever au-dessus de la condition des simples mortels. Cependant, malgré ses inclinations solitaires, l'amour a trouvé le chemin de son cœur ; une femme, qui peut-être étoit sa sœur et que le poëte nommé *Astarté*, est devenue son idole et la compagne de ses études ambitieuses : mais elle n'a pu échapper au sort de toutes les amantes qui paroissent dans les poëmes de lord Byron, et qui finissent toujours par être victimes des passions dont elles brûlent pour leurs terribles amans. Manfred cependant ne tue point *Astarté*, mais il s'accuse lui-même devant la sorcière des Alpes d'avoir été cause de sa mort. Depuis ce fatal événement, les remords ont encore redoublé sa noire mélancolie, et il a cherché des remèdes à ses maux dans le redoublement de ses évocations, de ses conjurations, de ses opérations magiques. Les trois actes du drame qui nous occupe en sont remplis. Il évoque au premier les sept génies qui gouvernent la terre, l'océan, l'air, la nuit, les montagnes, les vents et sa propre étoile ; il leur demande en vain l'oubli de lui-même : les esprits lui font entendre que son ame est immortelle. L'apparition soudaine et instantanée d'une figure de femme le fait évanouir, et les esprits le couvrent alors des imprécations les plus terribles.

Le second acte est encore plus merveilleux. Manfred, devant une cataracte, évoque la sorcière des Alpes et lui demande de ressusciter un mort ou de l'anéantir lui-même. Elle avoue son impuissance, mais lui offre d'ailleurs son secours s'il veut lui jurer obéissance, condition qu'il rejette avec mépris.

On passe ensuite au sommet du pic de la Vierge, où trois *destinées* se réunissent pour se rendre ensemble au palais d'Arimane; Némésis vient les joindre, et toutes se vantent du mal qu'elles ont fait.

Autre changement de scène. Arimane est assis sur le globe de feu qui lui sert de trône : les génies qui lui obéissent chantent un hymne infernal en son honneur. Manfred se présente; les génies subalternes veulent l'écraser. Une destinée prend sa défense et fait l'éloge de son savoir. Manfred obtient d'Arimane qu'Astarté lui apparaisse, et ensuite qu'elle lui parle. . . Mais il descend en vain pour elle aux plus humbles supplications; elle se borne à lui annoncer en peu de mots que le lendemain finiront ses douleurs terrestres.

Au troisième acte, l'abbé de Saint-Maurice vient trouver Manfred dans son château, et l'exhorte en vain au repentir, en lui offrant les secours de l'église. Manfred le congédie. A la fin de l'acte, le pieux abbé pénètre de nouveau jusqu'à la tour où Manfred s'est retiré pour attendre la mort. En effet, un mauvais esprit vient sommer Manfred de le suivre. Celui-ci exhorte en vain l'abbé à se retirer, pour n'être pas témoin de l'horrible spectacle qui va suivre. L'abbé brave la présence du mauvais esprit, qui brave à son tour les conjurations que l'abbé lui adresse : le débat s'établit entre le diable et Manfred. Le seigneur suisse lui dit que, n'ayant pas fait de pacte avec lui, il n'est pas soumis à sa puissance; qu'il n'a dû le pouvoir surnaturel dont il a joui qu'à sa propre science; qu'il s'est perdu lui-même sans que l'enfer l'ait aidé, et qu'il n'obéira qu'à sa destinée. Le mauvais esprit appelle en vain ses confrères à son secours; Manfred les force tous à disparaître : mais, un moment après, il expire entre les bras de l'abbé, qui ne sait que penser du séjour où son âme s'est envolée.

On voit que l'ancienne mythologie persane se mêle, dans ce drame, aux rêveries de la cabale, au paganisme même, puisque Némésis y paroît, à la magie et aux idées chrétiennes. C'est un défaut grave; car, pour que le merveilleux obtienne la vraisemblance dont il est susceptible, il faut au moins de l'unité. Ce défaut, plus sensible dans une analyse rapide comme celle que nous venons de donner, frappe moins peut-être dans l'ouvrage, où il est racheté par de grandes beautés. La partie lyrique en est admirable; ce sont des chants vraiment dignes de l'enfer. Ce drame rappelle le *Faust* allemand du célèbre Goethe, mais il a l'avantage d'être beaucoup plus court : de plus, lord Byron a donné à son héros un caractère d'une trempe beaucoup plus forte; et tandis que l'enchanteur allemand est le jouet du diable qu'il croit s'être asservi et qui finit par l'emporter, Manfred n'est point la dupe des



esprits infernaux ; il les brave jusqu'au dernier moment et n'est point assujéti à leur empire. Enfin, le même fonds de mépris pour la nature humaine règne, il est vrai, dans les deux ouvrages ; mais au moins lord Byron, toujours grave, ne porte point le mépris jusqu'à une raillerie insultante. Ses scènes tragiques ne sont point mêlées de scènes grotesques, comme chez le poëte allemand, et son sérieux est moins outrageant que la plaisanterie de Goethe.

Mais n'anticipons pas sur les réflexions que nous avons annoncées et que l'étendue de cet article, que nous n'avions pas prévue, nous oblige de renvoyer au suivant : achevons plutôt la revue qui doit remplir celui-ci.

Nous la terminerons par quelques mots sur *Childe Harold*. Cet ouvrage, le plus considérable de ceux de l'auteur, commença sa réputation ; car, des quatre chants qui le composent, les deux premiers précédèrent toutes ses autres productions. La fable, ou plutôt le cadre, en est fort simple : *Childe Harold* est un jeune seigneur anglais que lord Byron fait voyager, en nous rendant compte, non de ses aventures, car il n'en pas, mais des impressions que font sur lui les différens objets qu'il rencontre. A ce vieux titre de *childe* dont lord Byron le décore et qui appartient à l'ancienne chevalerie, on pourroit penser que c'est au moyen âge qu'il fait voyager son *Harold*. On se tromperoit : le *damoisel* (c'est à-peu-près ainsi que le mot *childe* peut se traduire), le *damoisel*, dis-je, voyage de nos jours : il visite au premier chant le Portugal et l'Espagne, à l'époque où les Espagnols défendoient leur indépendance contre les armées de l'usurpateur. Au second chant, nous le retrouvons en Grèce ou plutôt en Albanie, et en Épire, où il nous peint la cour du pacha de Janina. Dans le chant suivant, il porte ses pas dans la Belgique après la bataille de Waterloo, et se rend de là en Suisse. Il y a un tel rapport entre les sentimens exprimés par le *damoisel* dans le poëme, et ceux que le lord manifeste pour son compte dans les notes, qu'on seroit tenté de croire à l'identité des deux personnages ; aussi beaucoup de gens sont-ils persuadés que le lord et le *damoisel* ne font qu'un. Cependant, le lord ayant protesté dans sa préface que son *damoisel* n'étoit qu'un personnage imaginaire, nous nous en tiendrons à sa déclaration, quoiqu'il l'ait un peu affoiblie dans la dédicace qui précède le quatrième chant, où le *damoisel* visite l'Italie. Nous n'attribuerons au poëte que les sentimens tendres qui percent quelquefois au milieu de l'indifférence mélancolique de son héros : tels sont les regrets qu'il donne aux amis qu'il a perdus, les retours qu'il fait sur ses malheurs, et sur-tout sa tendresse pour sa fille.

Quant aux beautés de ce roman poétique, elles sont nombreuses : peut-être en indiquerons-nous quelques-unes dans un autre article. Contentons-nous de dire ici qu'à en croire l'éditeur de lord Byron, l'apparition de *Childe Harold* opéra une révolution sur le parnasse anglais, et fit trembler sir Walter Scott sur son trône.

VANDERBOURG.

*HISTOIRE GÉNÉRALE DE FRANCE, par M. Dufau; règne de Henri III, 2 vol. in-12, xli, 429 et 475 pages, 3 planches. — Règne de Henri IV jusqu'en 1600, 2 vol. in-12, viij, 412 et 474 pages, avec 6 planches (1). Paris, chez Desray, de l'imprimerie de Didot jeune, 1820. Prix des 4 volumes, 14 francs.*

QUOIQUE la matière de ces quatre volumes soit très-importante, le compte que nous en rendrons sera fort succinct, parce que les faits qu'ils contiennent sont trop connus de nos lecteurs pour qu'il y ait lieu de leur en retracer l'enchaînement. Il devra nous suffire de faire connoître par un petit nombre d'observations et de détails, le caractère et les formes de ce nouvel ouvrage. On a vu (2) qu'en continuant le règne de Charles IX, commencé par M. Garnier, M. Dufau s'est cru obligé de suivre, à certains égards, la méthode de son prédécesseur. Plus libre maintenant, il expose dans une introduction qui précède le règne de Henri III, les règles qu'il s'est prescrites à lui-même. Plusieurs historiens modernes, à partir du père Daniel, ont placé ainsi à la tête de leurs ouvrages des considérations sur la manière d'écrire l'histoire; elles ont au moins l'avantage d'indiquer les divers systèmes de philosophie, de critique, de littérature, qui régnoient à l'époque de chacune de ces compositions. Du reste, on sent bien que ces théories reproduisent infailliblement des maximes depuis long-temps établies et devenues presque triviales, ainsi que l'avoue M. Dufau, et que les vues réellement neuves qui s'y mêlent quelquefois, ne sont pas très-désintéressées. D'ordinaire on ne compose ces introductions qu'après avoir

(1) Les neuf planches jointes à ces quatre volumes contiennent les portraits de Henri III, Henri de Guise, d'Épernon, Monluc, E. Pasquier, M. Montaigne; — Henri IV, Marie de Médicis, Biron père, Sully, Mayenne, de Rosne, Gabrielle d'Estrées, Crillon, Jeannin, Duplessis-Mornay, d'Ossat, du Perron. — (2) *Journal des Savans*, Mai 1821.



terminé les livres qu'elles annoncent; elles sont destinées à montrer que la méthode qu'on a suivie est la véritable, la meilleure possible. Mais il seroit injuste d'appliquer ces réflexions à la préface du règne de Henri III : en général nous n'y apercevons que des idées fort saines; peut-être en est-il d'un peu vagues, peut-être aussi en pourroit-on contester quelques-unes, celle-ci par exemple : Que cette partie de » l'art de l'historien qui consiste à analyser les actes des gouvernemens, » pour en reconnoître les motifs et l'objet, en apprécier la profondeur » et la justice, est tout-à-fait neuve. » Nous serions au contraire portés à croire que cette *partie de l'art* n'a fait presque aucun progrès depuis Tacite : elle s'étoit perdue sans doute, et les modernes se sont appliqués à la retrouver; mais les meilleurs modèles en sont antiques.

Quelles que soient la multitude et la complication des intrigues, des complots, des guerres et des catastrophes qui remplissent les quinze années du règne de Henri III, M. Dufau en a su resserrer le tableau et rapprocher tous les détails mémorables dans l'espace de deux volumes. On y trouvera, sur chaque article, les résultats les plus constans des relations beaucoup plus étendues de Lestoile, Davila, de Thou et autres auteurs contemporains. Pour l'ordinaire, il n'y a d'omis que des circonstances incertaines ou étrangères au mouvement général des affaires, et plutôt curieuses qu'instructives. Rien d'essentiel ne manque, par exemple, au récit de la conspiration de Salcède en 1582 : Anquetil ne l'a pas racontée aussi complètement dans son Histoire de France, ni dans son Esprit de la ligue. Ce Salcède, déjà poursuivi comme faux monnoyeur et comme incendiaire, mais tiré de prison par le crédit des Guise, parut à ces factieux et à leur allié le roi d'Espagne Philippe II, un digne instrument des crimes qu'ils méditoient. Il s'agissoit d'abord de se défaire du prince d'Orange, et du duc d'Anjou qui étoit alors à Bruges. Salcède, arrivé dans cette ville, aborda le duc, lui offrit ses services et gagna sa confiance; mais n'ayant pas réussi à tromper le prince d'Orange, qui le fit arrêter, il révéla un vaste complot qui menaçoit jusqu'au roi de France. Il avoit assisté à Paris à une conférence secrète, où les ducs de Guise, de Mayenne et de Villeroy, l'avoient enrôlé au service de la ligue et du monarque espagnol. Ils étoient sûrs de la Picardie, de la Champagne, de la Bourgogne, du pays de Caux et des ports de Bretagne : Lyon devoit ouvrir ses portes à une armée envoyée par le pape et par le duc de Savoie, en même temps que les Espagnols entreroient en France par le Béarn. Ce scélérat désignoit comme complices un grand nombre de seigneurs dont la plupart entouroient le trône, Nevers, Puy-Gaillard, d'Aumont, Lansac, d'Enragues, Maugiron, la Suze, &c. Une copie de cette déclaration

fut expédiée à Henri III, qui, frappé d'une vive terreur, demanda que Salcède lui fût amené, afin de l'interroger lui-même. Salcède démentit devant le roi toutes ses déclarations précédentes. On résolut d'éteindre les soupçons par le prompt supplice de ce misérable : le parlement le déclara convaincu du crime de lèse-majesté, en ordonnant que toutes ses lettres et déclarations fussent brûlées comme attentatoires à l'honneur de plusieurs seigneurs et princes. Mis à la question, il renouvela ses révélations et en affirma la parfaite vérité : mais ensuite, après un court entretien avec un religieux que de Thou croit un jésuite, il se rétracta de nouveau. Henri III étoit caché derrière une tapisserie tandis qu'on torturoit Salcède, et ce monarque assista même au supplice avec les reines, les grands et les dames de la cour, circonstance que l'état présent de nos mœurs rendroit incroyable, si elle n'étoit authentiquement attestée. Le seul point qui parut alors et qui reste aujourd'hui difficile à éclaircir, est de savoir si Salcède a dit vrai en révélant ou en se rétractant. M. Dufau cite Lestoile, qui incline à regarder les premières déclarations comme fort probables : il auroit pu citer aussi Sully, qui énonce à-peu-près la même opinion dans ses Mémoires, du moins en ce qui concerne Villeroy (1). Henri III, que cette affaire avoit un instant réveillé de son indolence habituelle, s'y replongea bientôt plus que jamais : il oublia qu'on venoit de lui montrer, jusqu'au sein de son palais, des bras armés contre sa vie, et se livra avec une ardeur nouvelle à ses honteux penchans. Nous avons fort abrégé ce récit, qui occupe plus de dix pages dans l'ouvrage de M. Dufau ; mais ce que nous avons extrait donne une idée du caractère et de l'étendue de l'instruction qu'on y peut puiser.

L'auteur a inséré dans son second volume, sous l'année 1587, un récit presque aussi détaillé du jugement et de la mort de Marie Stuart. Les circonstances de ce fait auroient pu tenir moins de place dans une histoire abrégée du règne de Henri III ; mais Marie avoit été reine de France, et sa catastrophe n'étoit point étrangère aux dissensions religieuses qui agitoient si violemment le royaume de Henri. Elle fit néanmoins peu d'impression sur ce prince et sur sa cour ; les frivolités et les désordres ne furent pas interrompus : mais les Guise s'emparèrent de ce tragique événement pour exaspérer les esprits. Ils firent croire au peuple que tous les catholiques périssent dans les tourmens en Angleterre ; ils multiplièrent les images du supplice de Marie, et les tableaux

---

(1) *Finalemēt s'étant assez mal défendu, il appelle Dieu et les Anges pour témoins de son innocence, desquels on n'a point nouvelle qu'ils soient encore arrivés.*



de plusieurs cruautés, moins réelles, qu'ils supposoient exercées par les réformés. Ils répandirent que Henri III étoit secrètement d'accord avec Elisabeth, qu'il avoit demandé la mort de Marie tout en intercédant ostensiblement pour elle. Ils alléguoient en preuves l'union, secrète encore, de ce roi avec celui de Navarre, et la haine de tous les deux pour la maison des Guise, dont cette victime auguste étoit issue. Ils annonçoient que les défenseurs de la vraie religion devoient s'attendre à être bientôt traités en France comme dans la Grande-Bretagne; et ces bruits s'accréditèrent à tel point, qu'il seroit possible de compter la condamnation de Marie Stuart parmi les causes de la haine publique qui poursuivait de plus en plus Henri III, et sous laquelle il succomba en 1589. Une cause plus prochaine fut l'assassinat du duc et du cardinal de Guise aux états de Blois en 1588 : l'auteur a donné à cet événement toute l'attention qu'il mérite, et recueilli avec sagacité les plus sûrs résultats des mémoires de cette déplorable époque.

Nous croyons devoir recommander particulièrement les observations générales qui terminent ce volume, et qui ont pour objet l'état du gouvernement, de la pairie, de la noblesse, des parlemens, des finances et des monnoies, des mœurs et des arts, &c. : ce sont des notices succinctes, mais exactes (1) et importantes.

En commençant l'histoire du règne de Henri IV, M. Dufau le divise en deux parties. « La première, dit-il, nous offrira le prince arrachant, » pour ainsi dire pièce à pièce, à la ligue et aux étrangers, son malheureux royaume. Nous suivrons, dans la seconde, ses travaux, ses soins et ses efforts pour faire disparaître jusqu'aux traces des malheurs publics. Le règne d'un prince dont tous les instans furent dévoués à son pays, et dont presque toutes les actions sont des titres de gloire pour la nation qui l'a produit, ne demande que des couleurs simples et naturelles, et repousse tout faste d'expression. Ici c'est l'homme qu'on veut voir, et non l'art de l'écrivain; il s'agit de faire comprendre une grande ame, et tout l'art ne consiste qu'à savoir la comprendre soi-même. » En effet, on est toujours sûr d'intéresser des Français en leur parlant de Henri IV; il n'a nul besoin d'être loué autrement que par un récit fidèle de ses actions. Il se peint lui-même par ses paroles;

---

(1) A propos de la réforme du calendrier, opérée en 1582 par le pape Grégoire XIII, M. Dufau parle des anciennes années civiles, usitées en Egypte, en Grèce, et à Rome sous Romulus, sous Numa, et depuis Jules-César. Il s'est glissé quelques inexactitudes dans cet article. C'est par une erreur purement typographique que le mois intercalaire des Romains avant Jules-César est appelé, à plusieurs reprises, *macédonien* au lieu de *mercedonius* ou *merkendonius*.

par tous les mouvemens de son esprit et de son cœur. L'histoire de sa vie a commencé bien avant son avènement au trône de France : il est né en 1553, sous le règne de Henri II; sa carrière publique s'est ouverte et s'est prolongée avec gloire sous Charles IX et Henri III; il est un personnage déjà célèbre dans nos annales, lorsque ses droits l'appellent à régner sur les Français et à réparer leurs longs malheurs.

Le grand nombre de relations originales ne contribue quelquefois qu'à rendre plus difficile la tâche de l'historien qui entreprend, après deux siècles, d'en rassembler et accorder les résultats : c'est ce qui arrive particulièrement à l'égard de la bataille d'Arques, qui a été très-diversement racontée. M. Dufau s'est étudié à en bien démêler les circonstances d'après les récits comparés de Mathieu, Sully, de Thou et d'Aubigné. On y voit qu'un revers, en cette journée, auroit ruiné pour toujours les affaires de Henri IV : le triomphe qu'il y obtint n'étoit pas décisif; mais il préparoit celui d'Ivry et l'occupation de plusieurs places par l'armée royale. Le parti rebelle n'étoit déjà plus soutenu que par son fanatisme; une décision de la Sorbonne, rendue le 7 mai 1590, promettoit la palme du martyr et un *loyr éternel* à ceux qui repousseroient *par tous moyens à eux possibles* Henri de Bourbon, hérétique, relaps, excommunié, et à ces titres indigne du trône, même au cas où il viendrait à *impêtrer extérieurement son absolution*. Nous ne parlerons ici ni du siège de Paris ni de tant d'autres détails qui sont gravés dans toutes les mémoires, mais qu'on relit pourtant avec un extrême intérêt dans l'ouvrage de M. Dufau, parce qu'il les raconte sans artifice et avec un accent véritablement français.

N'ayant à nous offrir sur de pareils faits aucun document inédit, il a fait du moins, entre les matériaux depuis long-temps publiés, un choix qui nous a paru fort heureux, sur-tout dans le second volume du règne de Henri IV. Nous citerons spécialement l'article qui concerne le sacre de ce prince à Chartres, et qui est extrait de de Thou; celui de la reddition de Paris, d'après Lestoile et Cayet; celui de Jean Châtel et des Jésuites, d'après ces mêmes auteurs, Étienne Pasquier et Duplessis-Mornay. L'auteur ajoute peu de réflexions aux faits qu'il rapporte; il critique quelquefois celles de ses prédécesseurs, quand elles lui paroissent dangereuses; il use de ce droit avec liberté, mais avec modération, à l'égard de ceux des écrivains modernes qui ont blâmé l'édit de Nantes et recommandé l'intolérance. Au fond, est-il une leçon morale qui dérive plus immédiatement de l'histoire du xvi.<sup>e</sup> siècle, que celle qui déconseille la persécution, et qui réclame la liberté des consciences; comme une garantie de la paix publique, et même de la pureté des



sentimens religieux! M. Dufau, en terminant le tableau de ce siècle, a jugé convenable de rapprocher, en fort peu de lignes, les principaux attentats commis tantôt par un faux zèle, par l'ambition d'imposer aux autres des croyances théologiques que la persuasion seule peut rendre profitables et méritoires, tantôt par représailles, par une résistance déréglée à une tyrannie aveugle. « Henri III, le prince Louis de Condé, » trois princes de la maison de Guise, meurent assassinés. L'amiral de » Coligny est massacré au milieu de ses frères dans cette affreuse » journée qui est le crime du siècle. Charles IX expire en proie à un » mal qui semble une vengeance du ciel. Le chancelier de l'Hospital » meurt de douleur après la S. Barthélemi. Le président Brisson est » pendu par les factieux. La reine Jeanne d'Albret et le second prince » de Condé périssent, à ce qu'on croit, par le poison. Dans les combats, » le roi Antoine de Bourbon, le connétable de Montmorency, le ma- » réchal de Saint-André, le duc de Joyeuse, les maréchaux de Biron et » d'Aumont, l'amiral de Villars, le brave Lanoue et plusieurs autres, » reçoivent la mort de la main des Français qu'ils auroient dû conduire » à la victoire &c. »

Le P. Daniel a dit de Philippe II, *ce fut un monarque qui, sans prétendre jamais à la réputation de vaillant, se contenta de celle de prince sage et religieux*. Loin de souscrire à ce jugement, M. Dufau, à l'occasion de la mort de Philippe en 1598, presque au moment de la publication de l'édit de Nantes, peint ce monarque espagnol sous les traits qui lui firent donner par ses contemporains le surnom de *démon du midi*. L'Espagne étoit devenue sous Charles-Quint la première puissance de l'Europe; elle avoit sous sa dépendance la plupart des contrées américaines alors connues, une portion des côtes septentrionales de l'Afrique, les Deux-Siciles, le Milanais et les Bays-Bas; il ne tenoit qu'à Philippe II d'être l'arbitre de l'Europe, et d'y maintenir la paix: on est obligé de convenir que ses entreprises ont fait perdre à l'Espagne cette prépondérance. Les provinces belgiques se détachèrent, la marine espagnole fut ruinée par la destruction de la prétendue flotte invincible; et le traité de Vervins, conclu aussi en 1598, peu avant la mort de Philippe, donna la mesure du discrédit où ce prince étoit tombé.

L'histoire du règne de Henri IV sera continuée, depuis 1600 jusqu'en 1610, dans les deux volumes qui vont être incessamment publiés. Les quatre que nous venons d'annoncer et ceux dont nous avons précédemment rendu compte, nous paroissent tout-à-fait propres à propager une instruction saine. L'auteur remonte aux sources, il choisit avec discernement, il expose avec précision. Son style est simple; sa diction, pure

et correcté (1) ; et lorsqu'il énonce des opinions politiques, la modération de son langage doit, à notre avis, lui concilier l'estime de ceux même qui ne les partageroient pas.

On publie avec cette histoire de France, et pour lui servir d'appendices, deux collections de planches, accompagnées d'explications (2). L'une est un atlas géographique composé de quarante-huit cartes, qui représentent les divisions ecclésiastiques et politiques du territoire de la France, à quarante-huit époques diverses, depuis l'établissement de la monarchie jusqu'en 1820. Elles sont dressées par M. Brué, géographe de S. A. R. Monsieur. Il en a déjà paru douze : la première comprend tout l'empire romain, le théâtre des expéditions des Gaulois en Europe et en Asie ; la seconde nous offre la Gaule sous les Romains ; et les suivantes représentent la France au v.<sup>e</sup> siècle, puis à la mort de Clovis et sous ses successeurs. La huitième s'étend à tout l'empire de Charlemagne, et embrasse par conséquent une partie considérable de l'Europe. Deux autres se rapportent à la dynastie carlovingienne ; les deux qui suivent, à l'avènement de Hugues Capet, et à la mort de Philippe I.<sup>er</sup> en 1108. Des cartes de ce genre manquent au recueil des historiens de France, et les auteurs du Journal des Savans invitoient en 1750 les géographes à s'occuper de ce travail. Ces cartes de M. Brué sont expliquées dans un texte de M. Guadet, dont nous ne connoissons encore que seize pages *in-folio* : c'est un précis historique sur la géographie de la France. Il est divisé en six parties ou périodes déterminées par de grands changemens politiques. La première finit avec la domination romaine dans les Gaules ; la seconde commence à l'établissement des Francs dans ce pays, et se termine en 843 par le démembrement de l'empire de Charlemagne. M. Guadet distingue entre les contrées soumises à la domination de ce prince, celles qui étoient incorporées à l'empire, et celles qui n'en furent que tributaires, comme plusieurs provinces d'Italie, de Germanie, et certains pays septentrionaux. La troisième période correspond aux règnes des successeurs de Charlemagne jusqu'en 987 ; la quatrième, qui va depuis Hugues Capet jusqu'à

---

(1) Nous n'y avons remarqué qu'un petit nombre d'expressions impropres. Celle qui nous a le plus frappés se trouve dans la première phrase de l'histoire de Henri III. « Le règne de Charles IX est une époque de notre histoire qui » *mérite plus d'importance* qu'on ne lui en attribue généralement. » Nous croyons » qu'il falloit écrire *a plus d'importance* : mais d'ailleurs est-il vrai que l'on ait généralement méconnu l'importance de cette partie de notre histoire ?

(2) Voyez *Journal des Savans*, mars 1821, p. 186.



l'explication du régime féodal, est à peine entamée dans les feuilles que nous avons sous les yeux.

L'autre collection est l'atlas des monumens français de M. Alexandre le-Noir, dont les travaux sur cette matière importante sont déjà connus du public. Les douze feuilles de cet atlas qui ont été publiées, contiennent des monumens antiques, gallo-romains et du moyen âge, jusqu'au roi Henri I.<sup>er</sup> Elles sont, comme l'atlas géographique, accompagnées d'une analyse descriptive et d'un précis de l'histoire des arts. Tous ces travaux doivent contribuer au progrès des connoissances historiques : ils font connoître un grand nombre de détails, et ils éclairent le système entier de l'histoire.

DAUNOU.

*RECHERCHES sur l'inflammation de l'Arachnoïde cérébrale et spinale, ou Histoire théorique et pratique de l'Arachnétis; ouvrage fait conjointement par M. Parent du Châtelet, docteur en médecine de la faculté de Paris, chevalier de la Légion d'honneur, membre correspondant de l'Académie des sciences de Philadelphie, de la Société de médecine pratique de la même ville, membre de l'Athénée de médecine de Paris, médecin des dispensaires de la Société philanthropique, médecin en chef de la quatrième légion de la garde nationale, &c.; et M. Martinet, docteur en médecine de la faculté de Paris, membre de l'Athénée de médecine, de la Société de médecine pratique de Paris, &c.*

*Quid nobis certius ipsis*

*Sensibus esse potest, quo vera et falsa notemus!* (LUCRET. lib. 1.)

un volume in-8.<sup>o</sup> de 612 pages. A Paris, chez Crevot, libraire, rue de l'École-de-médecine, n.<sup>os</sup> 11 et 13, 1821.

ON a souvent reproché aux livres de médecine d'être le fruit de l'imagination et de l'esprit de système, capables d'égarer une jeunesse avide d'idées nouvelles, qui peuvent lui faire faire des fautes dans la pratique. D'où vient cela? c'est que plusieurs de ces livres sont l'ouvrage d'hommes sans expérience, qui, à la faveur de quelques aperçus, croient pouvoir expliquer tous les phénomènes physiologiques et pathologiques. Celui dont nous allons rendre compte a un autre caractère, bien que

publié par des médecins peu avancés en âge. Il seroit difficile sans doute qu'un praticien consommé se livrât à des recherches purement physiologiques. Occupé du matin au soir de consultations, de visites fatigantes, et ayant la tête remplie de ce qu'il a vu et des moyens qu'il se propose d'employer, il n'a point le temps d'écrire les observations qu'il est à portée de faire ; ce qui cependant seroit un grand avantage pour les progrès de l'art. Il n'appartient qu'à une classe moyenne, c'est-à-dire, à celle au-dessus des élèves, d'étudier à fond la structure du corps de l'homme, de profiter des connoissances que lui donne cette étude, pour les appliquer à ce qui peut déranger l'économie animale, et de suivre ces dérangemens jusqu'après la destruction des individus. Telle est la position, tel a été le but de MM. Parent du Châtelet et Martinet. Ils ont l'un et l'autre fréquenté les hôpitaux de la capitale, et sur-tout l'Hôtel-Dieu, qui reçoit habituellement un grand nombre de malades : là, ils ont pu vérifier ce que les anciens avoient dit sur la marche et les signes extérieurs des maladies, sur la valeur de chaque symptôme relativement au pronostic, et ils se sont mis au niveau des connoissances acquises sur les altérations organiques des différens viscères, sur les diverses phlegmasies des membranes et des parenchymes, et sur ces mêmes phlegmasies passées à l'état chronique, déterminant alors des accidens d'une forme particulière, dont la véritable cause a été si long-temps méconnue. Ils se sont appliqués particulièrement aux affections cérébrales, négligées jusqu'à ce jour, et sur lesquelles il reste encore beaucoup d'obscurité. Ils ont pu accumuler une masse considérable de faits, observés sur des sujets de tous les âges, de tous les sexes, de toutes les professions et soumis aux causes les plus variées. Ils exposent avec franchise ce qui est inconnu, ce qui est faux, ce qui est douteux, ce qui est certain : c'est le moyen de n'induire personne en erreur.

Les auteurs distinguent les maladies de l'appareil cérébral en plusieurs classes : celles des enveloppes cérébrales, c'est-à-dire, tant du cerveau que du rachis, de la dure-mère, de la pie-mère, et de l'arachnoïde. Se réservant de traiter des premières dans la suite, ils donnent la priorité à l'histoire de l'arachnétiis, parce que l'obscurité de cette maladie, sa fréquence, ses dangers, la difficulté de son diagnostic, et le jour qu'elle peut jeter sur les autres affections cérébrales, leur ont paru des motifs déterminans.

L'ouvrage n'a que quatre chapitres : le premier expose l'anatomie et la physiologie de l'arachnoïde ; le second, l'histoire de l'inflammation de l'arachnoïde cérébrale ; le troisième, ce que les auteurs appellent



clinique de l'arachnoïde cérébrale, qui consiste dans le développement des symptômes pathologiques et des moyens employés pour le traitement, avec toutes les observations qui appuient les détails et font connoître différentes variétés de la maladie; enfin le quatrième chapitre est une histoire moins étendue de l'arachnétis spinale.

Cent quarante-deux observations, prises dans un grand nombre d'autres, sont la base de l'ouvrage; les auteurs ont d'abord écarté toutes celles qui leur ont paru tant soit peu douteuses, pour ne conserver que ce qu'il y avoit d'exact. Elles ont été recueillies, pour la plus grande partie, sous les yeux d'habiles médecins, et vérifiées sur les registres et les notes de visites, ou communiquées par des personnes dans lesquelles on peut avoir une entière confiance; quelques-unes ont été empruntées au célèbre Morgagni. Les auteurs ont joint à chaque observation le nom de celui qui l'a faite; toutes celles dont l'issue a été malheureuse, sont accompagnées de détails de l'ouverture des corps. Les auteurs ont dressé des tableaux de comparaison, propres à faire connoître la mesure d'influence des causes extérieures, des sexes et des âges, sur le développement de la maladie; les différentes proportions de sa durée, et les rapports de ces proportions avec l'âge des sujets qui en sont atteints, les régions de l'arachnoïde les plus affectées, les rapports de ces régions avec les âges où la maladie se développe, la fréquence de certains symptômes, tels que ceux qui intéressent la vie, et les organes du mouvement, et leurs rapports avec les régions sur lesquelles s'est portée l'inflammation. Dans tous les tableaux, on a distingué en deux colonnes les arachnétis où l'inflammation a été ou non suivie de suppuration. Chaque tableau est dressé sur cent seize à cent dix-huit observations.

Les causes accidentelles qui peuvent donner lieu à l'arachnétis, ne sont pas souvent aisées à connoître dans les hôpitaux; les malades y arrivent hors d'état d'expliquer ce qu'ils ont éprouvé. Dans le nombre de cent seize cités, il y en a cinquante-quatre sur lesquels on n'a rien pu apprendre; sur le reste, vingt-un avoient eu des percussions, et sur-tout de fortes commotions; sur dix-sept, les circonstances antécédentes n'offroient point un rapport direct avec la maladie; dix en ont été atteints au milieu d'affections tristes; six en ont été attaqués à la suite de flux ou d'éruptions supprimées, ou par des métastases; deux, par l'effet de tubercules au cerveau, ou d'une constitution apoplectique. Une fois l'arachnétis s'est trouvée jointe à un cas d'hydrophobie.

Le nombre d'observations d'arachnétis, comparé entre les hommes et les femmes, présente quatre-vingt-huit hommes et vingt-huit femmes.

Le tableau qui établit la différence entre les malades atteints de l'arachnétis, eu égard aux âges, est divisé en quatre classes; savoir: 1.<sup>o</sup> de la naissance à quatorze ans, ce qui constitue, suivant les auteurs, l'enfance; 2.<sup>o</sup> de quinze à trente, l'adolescence; 3.<sup>o</sup> de trente-un à soixante, l'âge adulte; 4.<sup>o</sup> de soixante-un à quatre-vingts, la vieillesse. La première classe est sous-divisée en trois; de la naissance à cinq ans, de cinq à huit, de neuf à quatorze; la deuxième l'est en deux, de quinze à vingt-un, et de vingt-deux à trente; et la troisième aussi en deux, de trente-un à quarante et de quarante-un à soixante. Sur cent-seize individus, quarante-quatre de l'adolescence, trente-huit de l'âge adulte, vingt-neuf de l'enfance, et cinq de la vieillesse sont tombés malades.

La durée de la maladie est plus ou moins longue, selon la violence de l'inflammation; et cette violence a aussi ses rapports avec les différentes circonstances dans lesquelles elle se développe. La durée la plus ordinaire de l'arachnétis observée, s'est trouvée entre sept et dix ou onze jours.

Si l'on compare ces différentes durées aux âges, on trouve que les maladies les plus aiguës sont dans un nombre qui suit une progression croissante, suivant la succession des âges compris entre cinq ans et soixante ans; ainsi on en a compté trois pour l'âge de cinq à huit, quatre pour ceux de neuf à quatorze et de quinze à vingt-un; six pour l'âge de vingt-deux à trente; neuf de trente-un à quarante, et treize de quarante-un à soixante: le tableau qui offre ce résultat contient cent dix-huit observations. Dans cette durée, il faut distinguer trois temps, celui de l'*excitation*, celui de l'*inflammation constituée*, celui du *collapsus* ou affaissement, dont les symptômes ne sont pas les mêmes. Si la durée est courte, sa marche étant accélérée, il est difficile de distinguer les périodes; dans le cas contraire, on saisit mal les premiers symptômes, la maladie fait des progrès insensibles qui, sous des apparences trompeuses, la rendent insurmontable.

Dans six observations, se rencontrent les principales variétés ou de régularité ou d'irrégularité dans les périodes de l'arachnétis.

Les auteurs classent ensuite les différentes fonctions intéressées, les divers phénomènes de la maladie, depuis son invasion jusqu'à la guérison ou la mort.

Cet exposé est suivi de l'anatomie pathologique, c'est-à-dire, de l'ouverture des corps, des altérations éprouvées par les organes en conséquence de l'inflammation de l'arachnoïde.

Le sixième tableau comprend les lésions observées sur différentes régions de l'arachnoïde, et le nombre comparé d'observations dans les-



quelles ces régions ont été intéressées. Sur cent dix-sept observations, quatre-vingt-onze ont montré les traces de l'inflammation de l'arachnoïde étendues sur l'un ou l'autre hémisphère du cerveau, et vingt-six seulement où ces traces étoient bornées à la convexité d'un seul; dans cinquante-six, l'inflammation se manifestoit jusque sur la base du cerveau; dans vingt-neuf, sur la convexité du cervelet; dans quatorze, aux parois de la cavité des ventricules latéraux; dans neuf, à la protubérance annulaire; dans cinquante-six, l'inflammation avoit été suivie d'épanchement dans un des ventricules ou dans les deux; dans quinze, cet épanchement étoit à la surface même du cerveau. On a observé, dans quarante-huit malades, des lésions de la pulpe cérébrale ou de celle du cervelet. Les cas où cette inflammation s'est terminée par suppuration, occupent dans ce tableau, comme dans les précédens, une colonne spéciale, dont le résultat forme toujours plus des deux tiers de la somme des observations réunies.

Les régions affectées d'inflammation ont des rapports avec les âges dans lesquels la maladie se déclare. Les arachnétis à la base du cerveau se sont trouvées beaucoup plus fréquentes que celles des autres régions, dans les enfans au-dessous de sept ans, dans la proportion de dix malades sur quinze. Dans les âges de sept à quatorze ans, les inflammations de la base, ou de la base et des convexités ensemble, comparées à celle de la convexité seule, ont été dans la proportion de treize à seize. Dans la totalité des individus des deux âges, elles ont été dans la proportion de vingt-quatre à trente-deux; au contraire, chez les adultes, le plus grand nombre des inflammations a été porté sur les convexités seules, dans le rapport de soixante-seize à quarante-six; il y en a deux sur la convexité et la base réunies, et huit sur la base seule; en tout il ne s'en est trouvé que deux sur les seuls ventricules.

Il restoit à établir les relations spéciales des symptômes plus ou moins prédominans dans les différentes variétés avec les régions affectées, et le genre d'altération qu'elles ont présenté dans les ouvertures; c'est ce que les auteurs ont fait dans un article sous le titre de physiologie pathologique.

Un des organes les plus affectés dans cette maladie, c'est l'œil: on observe fréquemment la contraction ou la dilatation des pupilles, des deux ensemble ou d'une seule, l'alternance de la dilatation et de la contraction, la rotation du globe des deux côtés ou d'un seul, le strabisme double ou simple, &c.; on y remarque aussi le délire, l'hémiplégie, les convulsions, les vomissemens symptomatiques.

Les nombreuses observations faites par les auteurs et, à ce qu'il

paroit, avec beaucoup de soin, sont propres sans doute à faire connoître une partie des causes de l'arachnétis, les symptômes de la maladie, les effets qu'elle produit, et peuvent par conséquent éclairer la pratique de la médecine. Cette tâche a pu être remplie par de jeunes médecins laborieux, pleins de zèle et capables de bien voir, sans avoir recours à autre chose qu'à leurs propres moyens : mais, pour connoître et décrire la manière de traiter une maladie aussi violente, souvent très-rapide, ils ont dû s'en rapporter à la manière dont agissoient sous leurs yeux les médecins habiles de l'Hôtel-Dieu et de quelques autres hôpitaux, auxquels les malades étoient confiés. Cette garantie, que reconnoissent MM. Parent du Chatelet et Martinet, les a mis en état d'exposer les moyens employés, leur action et leur valeur ; ils rapportent seize cas de guérisons, parmi lesquelles il s'en trouve une où, le malade ayant depuis succombé à une autre affection, les traces laissées par l'inflammation antérieure, c'est-à-dire, par l'arachnétis, ont évidemment été reconnues à l'ouverture du corps.

Les auteurs n'ont pu, sur l'arachnétis spinale, objet du dernier chapitre, avoir des observations aussi précises que sur la cérébrale, parce que, dans les ouvertures de corps, ils n'ont point trouvé l'arachnoïde vertébrale attaquée, qu'en même temps quelqu'une des régions de la tête ne le fût. Au reste, ils rendent compte d'un certain nombre d'observations qu'ils ont recueillies et qui ne sont pas moins intéressantes que les autres.

L'ouvrage soumis, avant d'être imprimé, à l'académie royale des sciences, qui avoit nommé pour l'examiner MM. Portal, Duméril, Pelletan et Hallé, rapporteur, a été accueilli par cette compagnie, qui lui a donné son approbation : c'est un titre encourageant pour les auteurs, et propre à fixer le mérite et l'utilité de leur travail.

TESSIER.

---

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

DANS les dernières séances du mois de mai, M. Mongez a lu, à l'académie des belles-lettres, un mémoire sur l'*Art de monnoyer chez les anciens et chez les modernes*. Il est divisé en deux parties : la première expose les travaux des uns et des autres pour affiner l'or et l'argent destinés à être monnoyés, et l'emploi des



autres métaux pour le même usage. L'or natif variant beaucoup dans ses alliages, les anciens l'ont purifié, comme on l'apprend d'Agatharchide et de Pline; et ils ont aussi affiné l'argent. Ils connoissoient la propriété dont jouit le plomb de purifier l'or et l'argent; et celle du soufre, du sel marin, pour affiner le dernier métal. Ainsi, lorsque l'on trouve dans les monnoies anciennes des alliages constans et appréciables, ils ont été l'effet d'une volonté déterminée, et non du hasard; mais, dans le cas, où l'on n'y trouve que des alliages extrêmement foibles et variables, il faut penser qu'ils croyoient avoir travaillé sur le fin, et que ces alliages légers venoient des métaux natifs. Quant au plomb, sans nier que, dans des temps difficiles, on en ait fait des monnoies, il est probable qu'on ne s'en est point servi dans les temps ordinaires, parce qu'il s'oxide facilement; ainsi les médailles antiques de plomb, qui sont en très-petit nombre, ont été jadis argentées. (non doublées) par des faussaires. Il en est de même du fer, que l'on a pu employer pour les échanges dans quelques circonstances; mais qui, s'alliant très-difficilement avec l'argent, n'a pu être joint au *denarius* par Marc-Antoine que par la fourrure; ce qu'a prouvé l'aiguille aimantée. Le bronze a fourni aux anciens pour leurs monnoies une matière presque éternelle; jamais ils n'y ont employé le cuivre pur, non plus que dans tous leurs autres ustensiles, les chevaux dits de *Corinthe* exceptés. S'ils ont fabriqué des monnoies d'étain, ce qui ne paroît pas prouvé, il n'en reste aucune. L'art des essais, qui n'est qu'un affinage en petit, a été pratiqué par les anciens, puisqu'ils parlent du tiré de certains lingots d'or et d'argent; mais ce n'a pu être que par la voie sèche. L'auteur n'a point trouvé de preuve de la connoissance en Europe des acides minéraux, employés aujourd'hui avec tant de succès pour les essais, avant le XIII.<sup>e</sup> siècle, celui où Arnaud de Villeneuve fit connoître l'eau-de-vie. Il est probable que la distillation qui les produit étoit pratiquée depuis long-temps par les Tartares, pour obtenir du lait aigri de leurs juments une liqueur, et que Rubruquis, envoyé chez eux par S. Louis, l'aura fait connoître en Europe à son retour.

Deuxième partie: *La fabrication des Monnoies.* Les anciens ont d'abord moulé les monnoies; ensuite ils les ont moulées grossièrement; puis frappées. Leurs coins, qui étoient de bronze, furent gravés au touret, comme les camées, jusqu'au règne des fils de Constantin. Depuis cette époque, ils ont été gravés comme les nôtres au burin, et faits avec l'acier; depuis lors aussi les monnoies d'or et d'argent furent coulées très-minces, comme le sont encore les sequins et les ducats de Hollande, afin qu'en les pliant on pût reconnoître l'alliage d'un autre métal. Dans le temps où les coins étoient de bronze, on les enfonçoit dans un mandrin de fer, et l'on monnoyoit à chaud. L'auteur a copié parfaitement une médaille consulaire d'argent, en estampant d'abord avec cette médaille des coins de bronze, chauffés au rouge, puis en frappant un flan rouge avec ces coins refroidis. Par ce procédé, qui étoit probablement celui des anciens, deux graveurs peuvent dans un jour modeler en cire et mouler les deux côtés d'une médaille, et cette médaille sert à estamper plusieurs paires de coins. D'après cela, on ne sera plus étonné de voir des monnoies d'or, d'argent et de bronze, avec huit revers différens, du tyran Marius, qui n'a régné que trois jours et dans les Gaules. A cette occasion, l'auteur parle de la révolte des monétaires de Rome, sous Aurélien, qui tuèrent sept mille de ses soldats, avant d'être vaincus. Le grand nombre des monétaires est encore prouvé par les

diverses branches de leur corporation. — C'est aussi par les membres d'une corporation exclusive, qu'en France l'art monétaire a toujours été exercé, jusqu'en l'année 1796, où la nouvelle organisation des monnoies laissa aux entrepreneurs la faculté d'employer, comme dans toutes les manufactures, des ouvriers de leur choix. Ici l'auteur, avant de traiter du monnoyage des modernes, particulièrement de celui des Français, qui ont inventé toutes les machines monétaires employées aujourd'hui, parle d'un grand nombre d'inventions et de découvertes qui, faites par nos compatriotes, ont été d'abord repoussées et adoptées par un peuple qui est encore plus notre rival que notre voisin. En 1553, on introduisit dans nos monnoies le laminoir et le coupoir ou emporte-pièce. En 1645, le chancelier Séguier fit adopter, malgré la résistance de la corporation monétaire et les arrêts de la cour des monnoies, le balancier, que son inventeur, François Briot, repoussé par le gouvernement, avoit vendu à Cromwell. Enfin la machine à marquer sur la tranche fut inventée en 1690 par Castaing, ingénieur français. Pendant le siècle dernier, l'art monétaire resta stationnaire en France, quoiqu'il eût fait des progrès en Angleterre; mais il reçut en France, dans le commencement de ce siècle, tout son perfectionnement; et nos monnoies d'argent, substituées aux piastres, alimentent aujourd'hui en grande partie le commerce de l'Amérique, de l'Inde et de la Chine. Il est donc bien démontré que le monnoyage des anciens étoit plus prompt que le nôtre; mais il faut convenir qu'il facilitoit par sa grossièreté la contrefaçon.

L'académie des sciences vient de perdre l'un de ses membres, M. Richard, aux funérailles duquel M. de Jussieu a prononcé, le 18 juin, le discours suivant: «Messieurs, c'est pour la troisième fois que, le plus ancien dans la carrière de la botanique, je me vois chargé de la fonction honorable, mais pénible, de parler sur la tombe de ceux qui, plus jeunes et plus nouvellement initiés dans la même partie, auroient dû me survivre dans l'ordre de la nature. L'amitié qui m'unissoit depuis plus de trente ans au savant que nous regrettons aujourd'hui, ne m'a point permis de laisser à un autre, qui l'auroit mieux rempli, le soin de vous rappeler les titres de M. Richard à l'estime publique. Ce simple énoncé suffira pour faire mieux sentir les services rendus par lui à la science, dont il étoit un des principaux appuis. M. Richard, fils et petit-fils d'hommes recommandables préposés par Louis XV à la direction de ses jardins de Trianon et d'Auteuil, et jouissant de la confiance de ce prince, put de bonne heure étudier et connoître les végétaux nombreux rassemblés dans ces lieux par la munificence royale. Il trouva dans la maison paternelle les secours nécessaires pour observer beaucoup d'objets, pour apprendre à les décrire et même à les dessiner. Livré d'abord à l'architecture des jardins, il l'abandonna bientôt pour suivre son goût, qui l'entraînoit vers la botanique. Sa première éducation le rendant plus propre qu'un autre à visiter avec fruit des pays étrangers, il sollicita et obtint, en 1781, la mission d'aller dans la Guiane, déjà examinée en partie par Aublet, faire de nouvelles recherches en parcourant d'autres cantons de cette vaste contrée de l'Amérique. Nous ne le suivrions point au milieu des bois et des marais, traînant avec lui une vingtaine de sauvages Galibis, occupé chaque jour de joindre au travail des recherches le soin de dessécher et de décrire ses plantes, de pourvoir à sa nourriture, de se faire chaque soir une habitation nouvelle. Exposé ainsi, pendant des mois entiers, aux



intempéries de l'air dans un climat brûlant et humide, il y éprouva les premières impressions des infirmités auxquelles il a été sujet le reste de sa vie. Après avoir fait une ample moisson dans la Guiane, il passa successivement à Saint-Thomas et à la Guadeloupe, deux îles des Antilles, où il continua les mêmes recherches dans les trois règnes, et ce ne fut qu'après huit ans d'absence qu'il revint en France, en 1789, avec une collection considérable d'objets, la plupart décrits et dessinés de sa main. Son premier soin, à son retour, fut de mettre sous les yeux de l'ancienne académie des sciences le catalogue des objets qu'il avoit recueillis, et je fus chargé d'en faire le rapport. Nous touchions alors à l'époque désastreuse où l'idée de réforme dans le gouvernement occupoit tous les esprits, et détermina la convocation des états généraux, suivie quelque temps après d'un bouleversement général, et de la suppression des corps savans. M. Richard ne put alors communiquer au public les résultats de ses travaux. Lorsque la création de l'Institut remit en honneur les sciences, les lettres et les arts, il fut un des premiers admis dans ce corps, non dans la section de botanique, où il étoit déjà précédé par d'anciens académiciens, mais dans celle de zoologie, à laquelle plusieurs recherches sur diverses classes d'animaux lui donnoient droit de prétendre. Cependant son goût particulier pour les plantes le ramena constamment vers cette partie. Le désir d'obtenir par ses recherches des résultats généraux, l'empêcha long-temps de rien publier. Entraîné par la manie de l'observation, il décrivait et dessinoit chaque objet, et, les mettant en porte-feuille, il passoit successivement à d'autres, multipliant ainsi les matériaux d'un grand ouvrage. Nommé, heureusement pour la botanique, professeur de cette science dans l'école de médecine à l'époque de sa création, il put développer, dans ses cours, de premiers résultats qui donnèrent lieu à la publication d'une *Analyse du fruit*, rédigée en peu de pages, mais pleine de faits, de conséquences générales, et devant servir de base à beaucoup de préceptes généraux sur la philosophie de la science. Pressé par ses amis, il a donné successivement quelques mémoires sur diverses familles de plantes, qui annoncent le talent supérieur, et qui ont fixé les idées sur l'organisation des plantes de ces familles. On regretteroit beaucoup qu'il n'ait pas fait connoître les observations nombreuses déposées dans chaque feuille de ses herbiers, si l'on n'avoit l'espérance de les voir publiées quelque jour par son fils, digne héritier de son nom, déjà connu avantageusement par un bon livre élémentaire sur la science, et par des cours très-suivis. M. Richard, entraîné par son goût dominant, ne se ménageoit pas assez. Sa santé, qui n'avoit jamais été parfaite depuis son retour, s'altéroit sensiblement, et diverses infirmités mettoient souvent obstacle à ses travaux, auxquels il se livroit de nouveau dès que la maladie lui laissoit quelque relâche. Forcé enfin par la gravité du mal, il a interrompu un des plus importans pour garder le lit, et il a succombé au bout de vingt jours, laissant après lui une femme et plusieurs enfans dont il étoit la principale ressource. Tel étoit l'ami que je n'oublierai jamais; le savant qui, déjà connu par de bons ouvrages, auroit pu enrichir la science par de nouvelles découvertes; le membre de l'académie des sciences et de la faculté de médecine qui emporte dans la tombe l'estime et les regrets de ses divers confrères, dont je suis aujourd'hui le double interprète. »

## LIVRES NOUVEAUX.

## FRANCE.

*Histoire de l'Astronomie moderne*, par M. Delambre, de l'Institut royal de France. Paris, impr. de Huzard-Courcier, chez M.<sup>m</sup>e veuve Courcier, 2 vol. in-4.<sup>o</sup>, ensemble de 200 feuilles trois quarts, plus 17 planches gravées. Prix ; 58 fr.

*Histoire de la vie et des ouvrages de J. J. Rousseau*, composée de documens authentiques, et dont une partie est restée inconnue jusqu'à ce jour; d'une biographie de ses contemporains considérés dans leurs rapports avec cet homme célèbre, suivie de lettres inédites; par M. V. D. Musset-Pathay. Paris, impr. d'Eberhart, chez Pélicier et chez Blanchard, 2 vol. in-8.<sup>o</sup>, chacun de 560 pages. Prix ; 14 fr. Le tome I.<sup>er</sup> contient, après une introduction, une vie de Rousseau extraite de ses confessions et de quelques autres documens : elle est divisée en trois périodes, 1712-65, 1765-70, 1770-78; tous les faits y sont datés avec soin. On trouve à la suite de cette vie une lettre inédite de Mirabeau à Thérèse, du 12 mai 1790; un examen des reproches faits à Jean-Jacques; une analyse de toutes ses lettres rangées pour la première fois dans leur ordre chronologique, et souvent éclaircies par des notes historiques. Le tome II renferme un dictionnaire des contemporains de J. J. Rousseau qui ont eu des rapports avec lui; une histoire littéraire de ses ouvrages; plusieurs de ses lettres qui étoient restées inédites et qui remplissent ici 60 pages; enfin des pièces justificatives et des notes supplémentaires. Ce recueil nous a paru curieux; il ajoute plusieurs détails positifs à l'histoire d'un homme célèbre.

*Agès de France, ou le XII.<sup>e</sup> siècle*, roman historique par M.<sup>m</sup>e Simons-Candeille. Paris, impr. de le Normant, chez Maradan, trois vol. in-8.<sup>o</sup> ensemble de 55 feuilles trois quarts. Prix, 13 fr. 50 cent.

*Œuvres de Boileau Despréaux*, avec les commentaires revus, corrigés et augmentés. Paris, impr. de Fain, chez Desoër; tome I.<sup>er</sup>, in-18, viii et 459 pages. Prix, 5 fr., papier vélin 10 fr. Cette édition, donnée par M. Viollet-Leduc, contient le discours préliminaire de M. Daunou et ses notes historiques à la suite de ce discours : elle aura 4 vol.

*Fables par M. le baron de Stassart*, des académies de Lyon, de Marseille, de Vaucluse, &c.; quatrième édition. Paris, impr. de Firmin Didot, chez Mongie l'aîné, in-18 de 322 pages avec une figure lithographiée. Prix, 4 fr. L'un de nos prochains cahiers contiendra un article sur ces fables.

*La Beauté*, poème en huit chants, en vers libres, suivi d'autres poésies, par Sourdou de la Coretterie. Marseille, impr. de Guion, chez Masvert, in-12 de 10 feuilles.

*Marc-Aurèle*, ou Histoire philosophique de l'empereur Marc-Antonin, ouvrage où l'on présente, dans leur entier et selon un ordre nouveau, les maximes de ce prince, en les rapportant aux actes de sa vie publique (par M. R.); tom. I, l. I-IV; depuis la naissance de Marc-Aurèle, en 121, jusqu'à la paix avec les Parthes (en 166), lxxij et 424 pages; — tom. II, l. V, VI, VII, depuis la paix avec les Parthes jusqu'à l'élévation de Commode à la dignité d'Auguste, 567 pages; — tom. III, l. VIII, état de l'empire depuis l'an 177, 528 pages; — tom. IV, jusqu'à la mort de Marc-Aurèle en 180, avec un appendice, une table



chronologique &c., 510 pages. Ces 4 volumes, sortis, en 1820, des presses de M. Eberhart, impr. du collège royal de France, se trouvent chez M. Allais, libraire, rue de Savoie, n.º 4, et chez MM. Treuttel et Würtz. On a joint au tome IV le frontispice d'un tome V, que l'on forme en détachant du tom. II le mémoire intitulé *de l'Éducation de Marc-Aurèle par les médailles*, pages 433-557; du tom. V, la table chronologique &c., pages 338-510. On y pourroit ajouter les trois cartes géographiques que M. R. vient de publier en 1821, savoir, *Imperium Romanum*; — Germanie ancienne; — pays des Quades et Sarmates, &c. Ces trois cartes, dressées par M. Dufour, élève de M. Lapie, sont destinées à éclaircir l'histoire de Marc-Aurèle. Le volume *in-8.º* qui les renferme ployées, se vend 8 fr.; l'ouvrage entier, avec ces cartes, 32 fr., et sans les cartes, 25. Nous nous proposons de faire plus particulièrement connoître cet ouvrage.

*Œuvres complètes de l'empereur Julien*, traduites pour la première fois du grec en français, accompagnées d'argumens et de notes, et précédées d'un abrégé historique et critique de sa vie, par R. Tourlet, membre de plusieurs académies, &c.; tome III et dernier, 533 pages *in-8.º* Paris, impr. de Moreau, chez l'auteur, hôtel Soubise, rue du Chaume, n.º 12, et chez Tilliard frères. Prix des 3 vol. 21 fr.. Ce troisième volume commence par la défense du paganisme, traduction du marquis d'Argens, revue par M. Tourlet, qui y a joint des notes: suivent quatre-vingt-huit articles, qui sont des lettres, des fragmens de lettres et d'édits de Julien, avec des éclaircissemens donnés par le traducteur. On trouve à la fin du volume les textes grecs de celles des épîtres de Julien dont la traduction paroît ici pour la première fois: ces textes n'étoient pas dans les éditions des œuvres de cet empereur. Les tomes I et II de cette traduction renferment les huit harangues de Julien, ses épîtres ou discours à Thémistius et à un pontife, son manifeste au sénat et au peuple d'Athènes, la satire des Césars, et le Misopogon. M. Tourlet, à qui l'on doit cet important recueil, est connu par ses traductions de Quintus de Smyrne et de Pindare, et par un très-grand nombre d'articles de littérature insérés dans le Moniteur.

*Du Régime municipal et de l'Administration de département*, avec cette épigraphe: *La démocratie bien entendue n'ôte rien à l'autorité*; seconde édition. Paris, impr. de Fain, chez Barrois l'aîné, *in-8.º* de 300 pages. Prix, 4 fr.

*Cours d'analyse de l'École royale polytechnique*, par M. Augustin-Louis Cauchy, ingénieur des ponts et chaussées, &c.; première partie: analyse algébrique. Paris, imprimerie royale, chez Debure frères, *in-8.º* de 36 feuilles 3 quarts. Prix, 6 fr.

## ITALIE.

*Opere di Benedetto Menzini*; *Œuvres de B. Menzini*, avec sa vie et son portrait. Florence, 1820, *in-8.º* Prix, 12 l.

*Le Poesie siciliane anacreontiche, &c.*; *Poésies anacréontiques siciliennes*, de l'abbé Giov. Mali. Milan, 1820, Sonzogno, *in-12*.

*Erodoto Alicarnasseo*; *Histoire d'Hérodote d'Halicarnasse*, traduite du grec, avec des notes, par A. Mustoxidi; tom. I.º, Milan, 1820, chez Sonzogno, *in-8.º* et *in-4.º*, avec cartes et portrait.

*Alfonete cufiche dell' I. R. museo di Milano*, 1819, *in-4.º*

*Nuovi elementi della fisica del corpo umano, &c.*; *Nouveaux élémens de*

*physiologie du corps humain*, d'après les plus récentes observations sur l'anatomie de l'homme et des animaux; par Stef. Gallino: seconde édition, augmentée. Padoue; 1820, impr. du collège, 2 vol. in-8.<sup>o</sup>

*L'Elettromotore perpetuo; l'Électromoteur perpétuel*, par G. Zamboni. Véronne, 1820, Merlo, in-8.<sup>o</sup> avec figure.

*Della Emanazione de' fluidi, &c.; de l'Émanation des fluides aëriiformes de la terre*, et de leur analogie avec ceux de la matière rayonnante des globes resplendissant de leur propre lumière, par A. Corti. Venise, 1820, in-8.<sup>o</sup>

*Fondamenti di Patologia analitica; Principes de Pathologie analytique*, par Maurizio Buffalini. Pavie, 1820, 2 vol. in-8.<sup>o</sup>

## ANGLETERRE.

*What is life! Qu'est-ce que la vie!* poème; par Ph. Bailey. Londres, 1821, Baldwin, in-8.<sup>o</sup> Prix, 4 sh.

*The dramatic Works of Sheridan; Œuvres dramatiques de R. B. Sheridan*; recueillies pour la première fois, et publiées, avec une préface, par Th. Moore. Londres, 1821, Murray, in-8.<sup>o</sup> Prix, 1 l. 8 sh.

*Prometheus unbound; Prométhée libre*, drame en quatre actes, par Percy Bysshe Shelley. Londres, 1820, Olliers, in-8.<sup>o</sup> Prix, 9 sh.

*The Belvidere Apollo; Fazio, tragedy, and other poems; l'Apollon du Belvédère; Fazio, tragédie, et autres poésies*, par H. Milman. Londres, 1821, in-8.<sup>o</sup> de 192 p.

*The Doge of Venice; le Doge de Venise*, tragédie historique en cinq actes, par lord Byron. Londres, 1821, Murray, in-8.<sup>o</sup>

*Narrative of travels in northern Africa, &c.; Relation de voyages dans l'Afrique du nord*, de Tripoli à Murzouk, capitale du Fezzan, et de là à l'extrémité méridionale de ce royaume, dans les années 1818, 1819 et 1820, avec des observations géographiques sur le cours du Niger, et des remarques sur la traite des nègres, telle qu'elle est faite aujourd'hui par le sultan du Fezzan; accompagnée d'une carte routière et d'un grand nombre de planches coloriées, représentant les costumes des habitans de l'Afrique; par le capitaine Lyon, compagnon de feu M. M. Ritchie. Londres, 1821, Murray, in-4.<sup>o</sup> Prix, 3 l. 3 sh.

*Letters from the Havannah; Lettres écrites de la Havane pendant l'année 1820*, contenant une description de l'état actuel de l'île de Cuba, suivies d'observations sur le commerce des esclaves. Londres, 1821, in-8.<sup>o</sup>

*Selections from letters written during a tour through the United-States, &c.; Choix de lettres écrites dans un voyage aux États-Unis, pendant l'été et l'automne de 1819*, auxquelles on a ajouté un précis sur les mœurs des Indiens, qu'on suppose descendre des dix tribus d'Israël, une description de la situation et des souffrances des émigrans, et un coup-d'œil sur le sol et l'état de l'agriculture, par E. Howitt. Mansfield, 1820, in-12, Prix, 3 sh.

*Memoirs of the life of Anne Boleyn, wife of Henri VIII; Mémoires sur la vie d'Anne de Boleyn, femme de Henri VIII*, par miss Benger, auteur des *Mémoires de M.<sup>me</sup> Elisabeth Hamilton, &c.* Londres, 1821, Longman, 2 vol. in-8.<sup>o</sup>

*Memoirs by J. earl Waldegrave, &c.; Mémoires de J. comte de Waldegrave*, conseiller privé de sa majesté sous le règne de George II, et gouverneur de George III, alors prince de Galles; contenant les discussions et événe-



mens politiques remarquables, depuis 1751 jusqu'en 1757. Londres, 1821, Murray, in-4.° Prix, 1 l. 5 sh.

*Georgiana, or Anecdotes of George the third; Georgiana, ou Anecdotes sur Georges III*, suivies de quelques poésies, par Jugram Cobbin. Londres, 1820, Colburn, in-8.° Prix, 2 sh. 6 p.

*Life of W. Sancroft; Vie de William Sancroft, archevêque de Canterbury*, écrite d'après des documens rares et originaux, avec un appendix contenant le Journal du savant Henri Wharton, par George d'Oyly. Londres, 1821, Murray, 2 vol. in-8.° Prix, 1 l. 4 sh.

*Rome in the nineteenth century; Rome au XIX.° siècle*, ou Description des ruines de cette antique cité, &c. Edimbourg, 1820, 3 vol in-8.°

*On Population; De la Population*. Recherches sur l'augmentation de l'espèce humaine; réfutation de l'essai de M. Malthus sur le même sujet, par W. Godwin. Londres, Longman, in-8.° Prix, 18 sh.

ALLEMAGNE. *Darstellung der fabriks, &c.; Tableau technologique de l'industrie nationale dans les états autrichiens*, par Etienne de Kerss. Vienne, 1820, Strass, 3 vol. in-8.°

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de MM. Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

---



---

## TABLE.

<i>Monographie des greffes, ou Description technique des diverses sortes de greffes employées pour la multiplication des végétaux; par A. Thouin. (Article de M. Tessier.)</i> .....	Pag. 323.
<i>Œuvres de Jean Rotrou. (Article de M. Raynouard.)</i> .....	328.
<i>Iliadis Fragmenta antiquissima, cum picturis, item scholia vetera ad Odysseam, edente Angelo Maio. (Article de M. Quatremère de Quincy.)</i> .....	335.
<i>Analyse chimique des Quinquina, par MM. Pelletier et Caventou. (Article de M. Tessier.)</i> .....	342.
<i>Specimen Catalogi codicum mss. orientalium bibliothecæ Academiæ Lugduno-Batavæ, &amp;c. (Article de M. Silvestre de Sacy.)</i> .....	346.
<i>Œuvres du lord Byron. (Article de M. Vanderbourg.)</i> .....	356.
<i>Histoire générale de France, par M. Dufau, règnes de Henri III et de Henri IV. (Article de M. Daunou.)</i> .....	365.
<i>Recherches sur l'inflammation de l'arachnoïde cérébrale et spinale, par MM. Parent du Châtelet et Martinet. (Article de M. Tessier.)</i> .....	372.
<i>Nouvelles littéraires</i> .....	377.

FIN DE LA TABLE.

**JOURNAL  
DES SAVANS.**

**JUILLET 1821.**



**A PARIS,  
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.**

**1821.**



---

## BUREAU DU JOURNAL DES SAVANS.

MONSIEUR LE GARDE DES SCEAUX, Président.

- Assistans..
- M. DACIER, de l'Institut royal de France, secrétaire perpétuel de l'académie des inscriptions et belles-lettres.
  - M. le Baron SILVESTRE DE SACY, de l'Institut royal de France, académie des inscriptions et belles-lettres.
  - M. GOSELLIN, de l'Institut royal de France, académie des inscriptions et belles-lettres.
  - M. le Baron CUVIER, conseiller d'état, de l'Institut royal de France, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences, et membre de l'académie française.
- Auteurs..
- M. DAUNOU, de l'Institut royal de France, académie des inscriptions et belles-lettres, éditeur du Journal et secrétaire du bureau.
  - M. TESSIER, de l'Institut royal de France, académie des sciences.
  - M. QUATREMÈRE DE QUINCY, de l'Institut royal de France, secrétaire perpétuel de l'académie des beaux-arts, et membre de celle des inscriptions et belles-lettres.
  - M. BIOT, de l'Institut royal de France, académie des sciences.
  - M. VANDERBOURG, de l'Institut royal de France, académie des inscriptions et belles-lettres.
  - M. RAYNOUARD, de l'Institut royal de France, secrétaire perpétuel de l'académie française, et membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres.
  - M. RAOUL-ROCHETTE, de l'Institut royal de France, académie des inscriptions et belles-lettres.
  - M. CHÉZY, de l'Institut royal de France, académie des inscriptions et belles-lettres.
  - M. V. COUSIN, maître de conférences à l'École normale.
  - M. LETRONNE, de l'Institut royal de France, académie des inscriptions et belles-lettres.
  - M. ABEL-RÉMUSAT, de l'Institut royal de France, académie des inscriptions et belles-lettres.
  - M. CHEVREUL, professeur de physique et de chimie au Collège royal de Charlemagne.

---

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.º 17; à Strasbourg, rue des Serruriers, et à Londres, n.º 30 Soho-Square. Il faut affranchir les lettres et l'argent.

*Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, FRANC DE PORT, au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.º 22.*



# JOURNAL DES SAVANS.

JUILLET 1821.

---

*OÙ TCHHE YUN FOU : a Dictionary of the chinese language , in three parts ; part the first , containing chinese and english arranged according to the keys ; part the second , chinese and english arranged alphabetically ; and part the third , containing english and chinese , by R. Morrison , D. D. : part. II , vol. I et II. Macao , 1819 et 1820 , xx , 1090 et 488 pages grand in-4.<sup>o</sup> , sur papier de la Chine.*

EN rendant compte , dans le Journal des Savans ( juin et août 1817 ) , de la première livraison du Dictionnaire chinois de M. Morrison , nous avons fait connoître le plan que l'auteur s'est tracé , et l'ordre dans lequel il se proposoit de livrer au public les diverses parties de son



travail. La première, dont la traduction du dictionnaire classique de Khang-hi fait la base, devoit contenir tous les mots de ce dictionnaire, avec quelques additions, d'après le système des deux cent quatorze radicaux ou clefs. Dans la seconde, les mêmes caractères devoient être rangés suivant l'ordre alphabétique des prononciations, et la troisième devoit former un dictionnaire anglais-chinois. Conformément à ce plan, M. Morrison a publié trois livraisons, contenant les trente-deux premiers des deux cent quatorze radicaux, ou environ le septième de la première partie. Cette publication a exigé quatre années, d'où l'on avoit conclu qu'en supposant que toutes les chances seroient favorables, et que M. Morrison se livreroit sans interruption aux soins qu'exigent la rédaction et l'impression d'un pareil ouvrage, il lui faudroit plus de trente ans pour le compléter (1).

Cette considération semble être entrée pour quelque chose dans la résolution que M. Morrison a prise en avril 1818, et qu'il vient d'exécuter, d'intervertir l'ordre des publications, et de donner le dictionnaire alphabétique en entier avant d'achever celui qu'il avoit commencé. Il a jugé qu'il étoit possible de terminer en un an l'impression d'un volume de mille pages; et le desir de mettre à la disposition des souscripteurs une partie complète de son ouvrage l'ayant décidé à interrompre l'impression de la première, il s'est livré à ce nouveau travail avec tant d'ardeur, qu'il a pu, dès l'année dernière, mettre au jour les deux volumes que nous annonçons, et qui forment ensemble plus de quinze cents pages grand in-4°.

Pour apprécier toute l'utilité de cet immense travail, il faut se rappeler que la nature particulière de la langue chinoise rend, pour ainsi dire, indispensable l'usage d'un double dictionnaire. Il faut qu'on puisse trouver à volonté la prononciation et la signification qui sont attachées à un signe inconnu qu'on rencontre dans un livre, et pour cet objet les caractères doivent être disposés dans l'ordre des radicaux qu'ils renferment; il faut aussi qu'on puisse retrouver, quand cela est nécessaire, le signe écrit qui correspond à tel mot chinois qu'on se rappelle, et c'est à quoi servent les dictionnaires où les caractères sont classés suivant les prononciations. On sent que cette dernière sorte de dictionnaires doit être sur-tout utile aux Chinois, qui savent parler leur langue, et qui ont plus souvent besoin de chercher les signes des mots, que les mots qui sont l'expression des signes. Les mêmes dictionnaires sont encore

---

(1) *Allgem. liter. zeitung*, 1818, n. 29, p. 228. = *Asiat. Journ.* June 1818 pag. 572.

accommodés aux besoins des missionnaires et des autres Européens qui ont commencé dans le pays même à se familiariser avec la langue parlée : mais une chose qu'on croiroit difficilement, si l'expérience ne la mettoit hors de doute, c'est que ces mêmes dictionnaires alphabétiques sont plus commodes à consulter même en Europe. Cela tient à des causes qu'il seroit trop long d'indiquer ici : il suffira de dire que la prononciation est fréquemment indiquée dans les caractères ; que beaucoup de ceux qui ont la même prononciation se prennent à chaque instant l'un pour l'autre, malgré la différence d'orthographe ; qu'il y a par conséquent de l'avantage à les trouver réunis, et qu'enfin la force de l'habitude l'emportant souvent chez nous, nous retenons plus facilement les mots que les signes, de sorte qu'il n'est pas de personne livrée à l'étude du chinois, qui ne sache la prononciation d'un grand nombre de caractères dont elle ignore ou dont elle a oublié la signification.

Ces motifs étoient plus que suffisans pour engager M. Morrison à hâter la publication du dictionnaire alphabétique qu'il avoit promis ; mais pour être en état de l'achever dans un terme aussi court, il a dû adopter un système de rédaction plus concis que celui qu'il a suivi dans son dictionnaire analytique. Effectivement, au lieu de prendre pour guides les rédacteurs du dictionnaire de Khang-hi dans les nombreux emprunts qu'ils font aux auteurs classiques, et de rassembler, comme il l'a fait, à leur imitation, dans ses premières livraisons, de longs passages de prose et de vers pour mieux faire ressortir le sens d'une expression, il se borne ici à réunir les différentes formes dont chaque caractère est susceptible, et les différentes acceptions qu'il peut prendre, soit quand on l'emploie isolément, soit quand on le fait entrer dans les expressions composées, c'est-à-dire qu'il donne ce que les auteurs qui ont traité de l'écriture chinoise appellent *variantes* (1), et les termes polysyllabiques, formés de la réunion de deux ou trois caractères, sans la connoissance desquels il seroit absolument impossible d'entendre le moindre ouvrage chinois.

M. Morrison annonce qu'il a pris pour base de son travail un dictionnaire chinois intitulé *Ou-tchhe-yun-fou*, dont un écrivain nommé *Tchhin* avoit passé toute sa vie à réunir les matériaux. Tchhin, en mourant, laissa son manuscrit à un de ses élèves nommé *Han-i-hou*, lequel voyagea dans tout l'empire pour le perfectionner et y faire les additions

(1) Voyez notamment ce qui a été dit des *variantes*, dans l'*Examen critique*, à la tête du Supplément de M. Klaproth, p. 3 et suiv.



nécessaires. Un autre disciple de Tchhin, nommé *Phan-ing-pin*, fit connoître le travail de son maître à l'empereur Khang-hi, dans le temps où ce prince étoit occupé du projet de son Tseu-tian ou Dictionnaire classique. On fit chercher le Ou tchhe yun fou, et il fut mis au nombre des ouvrages qui devoient servir de base au Dictionnaire impérial. De là vient que dans celui-ci beaucoup d'articles sont une transcription verbale des articles correspondans du dictionnaire de Tchhin. Ce dernier ouvrage fut publié peu après par les soins de Phan-ing-pin, qui y mit une préface, où il enseigne que le nombre des caractères chinois, en y comprenant les synonymes et les différentes formes de chaque caractère, s'élève à cinquante mille. On sait que cette fixation est toute-à-fait arbitraire, et peut varier suivant la manière d'envisager les choses. Quoi qu'il en soit, si le dictionnaire de Tchhin contenoit cinquante mille caractères, M. Morrison l'a considérablement abrégé, car il n'en a numéroté que douze mille six cents vingt-deux, et les variantes à joindre à ce nombre l'augmenteroient à peine d'un tiers. Il a du reste très-bien fait dans l'objet qu'il s'étoit proposé; car, dans un dictionnaire usuel, cette multitude de caractères est moins avantageuse qu'embarrassante; et ce n'est pas, comme on sait, le grand nombre des termes expliqués, mais l'exactitude des explications et le bon choix des mots qu'on réunit, qui constituent le mérite d'un dictionnaire.

Une condition indispensable pour pouvoir faire usage d'un vocabulaire chinois alphabétique, c'est d'avoir une table des caractères qui y sont expliqués, arrangée suivant l'ordre des clefs; car c'est toujours à cet ordre qu'il en faut revenir quand on ignore et le sens et la prononciation d'un caractère. On l'y trouve à la place qui lui est assignée par le radical dont il dépend, et l'on est toujours, au moyen de cet index, en état de recourir du signe écrit à la langue parlée, comme on peut, en consultant ce corps même du dictionnaire alphabétique, remonter du mot à l'écriture; double opération qui est souvent nécessaire et qui facilite beaucoup l'intelligence des livres. L'index dont il est ici question pourroit être plus complet; mais, tel qu'il est, il forme un très-utile supplément au dictionnaire. M. Morrison y a joint trois autres tables qui achèvent de remplir le second volume. La première est prise du dictionnaire de Khang-hi, dont il semble qu'on ait seulement donné les feuilles à un graveur chinois pour les reproduire par une planche nouvelle. Elle contient dans une cinquantaine de pages ce que les Chinois appellent *Kian-tseu*, c'est-à-dire, les caractères dont le radical est difficile à reconnoître, arrangés dans un ordre purement technique, où la recherche n'exige qu'une connoissance très-légère du

mécanisme de l'écriture. La seconde table est un index des mots anglais, destiné, dit l'auteur, à soulager la mémoire et à fournir des expressions à une personne qui a déjà quelque connoissance de la langue et qui veut composer en chinois. « On ne doit pas s'attendre, dit M. Morrison, » que cet index puisse mettre une personne qui ne sauroit pas la langue » en état de choisir des termes pour exprimer ses pensées en chinois. » Non-seulement la table anglaise ne pourroit pas servir à cet objet, mais quoiqu'elle contienne près de six mille mots, comme les mots chinois correspondans ne sont indiqués que par des renvois en chiffres arabes, à la page du dictionnaire où ils se trouvent, l'usage n'en semble pas fort commode. On a lieu d'espérer que l'auteur ne croit pas, en rédigeant cet index, avoir rempli l'engagement qu'il a pris au commencement, et qui se trouve implicitement rappelé sur le frontispice même des deux volumes que nous annonçons. D'après son plan, le dictionnaire complet doit avoir une troisième partie anglaise et chinoise; mais il entend sans doute par ces expressions une réunion plus ou moins complète de locutions et de phrases ou d'exemples, et non pas une simple liste de mots comme celle-ci. Il seroit à désirer qu'il pût avoir pour modèle, dans cette partie de son travail, quelques-uns des dictionnaires latins-chinois, comme nos missionnaires en avoient composé plusieurs, et notamment comme le dictionnaire latin-mandchou-chinois, en trois volumes *in-folio*, que possède la Bibliothèque du Roi (1).

Enfin la dernière table, qui termine le second volume, est intitulée, *Table synoptique des formes variées des caractères chinois*. L'auteur y a réuni en trois cents pages imprimées à la manière chinoise, c'est-à-dire, en planches stéréotypées, les formes communes, cursives et antiques des principaux caractères expliqués dans son dictionnaire. Ce morceau ne sera pas inutile à ceux qui voudront s'occuper de la paléographie chinoise, sans avoir à leur disposition les ouvrages originaux, comme le *Choue-wen* ou le *Tchhouan-tseu-wéi*; mais comme c'est l'arrangement même du dictionnaire, c'est-à-dire, l'ordre alphabétique qui y a été suivi, elle n'offriroit qu'un secours insuffisant à ceux qui voudroient s'en aider pour déchiffrer d'anciennes inscriptions ou des préfaces écrites en caractères cursifs.

J'ai laissé de côté, pour en parler séparément, un catalogue des noms chinois des étoiles et des constellations, qui a été composé par M. Reeves, à la prière de M. Morrison, et que celui-ci a inséré à la

(1) Voyez la notice détaillée qu'en a donnée M. Langlès dans les *Notices et extraits des manuscrits*, tom. V, p. 598.



fin de son premier volume. M. Reeves est un membre de la société royale de Londres, qui réside à Canton, qui s'y est occupé de travaux d'histoire naturelle, et auquel M. Morrison doit la communication de la plupart des noms de plantes et d'autres productions naturelles qu'il a fait connoître dans son dictionnaire. Rien sans doute ne seroit plus profitable aux sciences que des recherches de ce genre, entreprises sur les lieux mêmes par une personne qui ne seroit pas étrangère à la connoissance de la langue et à la lecture des livres.

Pour la Chine, le moindre avantage qui puisse en résulter seroit d'avoir les moyens d'établir à volonté une synonymie exacte entre les dénominations usuelles des êtres naturels et celles qu'on rencontre dans les livres, et de tirer parti des renseignemens sur l'histoire naturelle, et l'économie rurale ou domestique, qu'on peut extraire des traités généraux ou particuliers et des relations originales. Il y a d'autant plus à faire en ce genre, que nos missionnaires, peu versés en général dans les sciences naturelles, se sont bornés, dans leurs vocabulaires, à remplacer les dénominations chinoises par des appellations communes, telles que *nom d'un arbre, nom d'une plante, d'un poisson ou d'un quadrupède*, ou, tout au plus, y ont joint quelques traits vagues et insignifiants, pris des descriptions chinoises. On doit donc desirer que M. Reeves puisse bientôt faire jouir le public du fruit de ses travaux et du résultat de ses observations. Dans le morceau que nous avons sous les yeux, l'auteur s'est efforcé de mettre en rapport les noms des étoiles dans les constellations chinoises et dans celles des Européens. « Cette opération, dit l'auteur » lui-même, a été fastidieuse, et le résultat n'en est pas entièrement » satisfaisant : toutefois il y aura assez pour contenter la curiosité de » quelques-uns et prévenir le travail de quelques autres qui seroient » disposés à faire une semblable tentative. » Pour base de son travail, il a pris un ouvrage composé en chinois par les missionnaires, sous le titre de *Liu-li-youan-youan*, en cent volumes, et où sont renfermés des traités sur la musique, les principes de la géométrie, le calcul des éclipses, les tables du mouvement du soleil et de la lune, des nombres premiers, des logarithmes des nombres et de ceux des sinus et des tangentes, &c. Dans le trente-unième volume de cet ouvrage, on donne une liste de quatre-vingt-douze étoiles, depuis la première jusqu'à la troisième grandeur, avec leur ascension droite et leur déclinaison, et une autre liste de deux cent dix-sept étoiles, depuis la troisième jusqu'à la cinquième grandeur, avec quelques nébuleuses. Outre ces deux listes, l'auteur avoit encore un double planisphère du P. Verbiest, de quatre pieds de diamètre, avec une division circulaire et une échelle graduée

pour marquer la distance équatoriale. Il a pu comparer la position des étoiles de ces deux planisphères avec celle d'un globe de Bardin, de dix-huit pouces, et la vérifier sur l'atlas de Bode. Par ce moyen, M. Reeves a procuré une plus grande certitude aux synonymies des constellations chinoises; mais il n'a pas, comme il paroît disposé à le croire, fait une chose entièrement nouvelle et qui n'ait jamais été tentée; et la comparaison des deux systèmes uranographiques, telle qu'elle résulte du planisphère du P. Verbiest, n'a pas, comme il l'imagine, été inconnue jusqu'ici en Europe. Le P. Noël avoit donné la correspondance des constellations chinoises avec les nôtres (1); le P. Grimaldi, dans un ouvrage chinois dont plusieurs exemplaires sont venus en occident, avoit fait connoître le planisphère chinois gradué et partagé en six feuilles (2), d'après le planisphère du P. Pardies; et M. Deguignes fils avoit, avec l'aide de son père, donné une forme nouvelle au catalogue du P. Noël, et fait graver deux planisphères qui ont été insérés dans le tome X des Mémoires des savans étrangers, publiés par l'académie des sciences. Ces différens travaux portoient tous sur une même base, la comparaison que les PP. Verbiest et Grimaldi, successivement chargés de la direction des opérations astronomiques à la Chine, avoient faite avec le plus grand soin pour appliquer les dénominations chinoises aux étoiles décrites par les PP. Riccioli et Pardies. On voit qu'il ne régnoit pas dans cette matière autant d'incertitude que l'a supposé M. Reeves; et que, dans cette circonstance encore, les savans du continent ont eu sur le savant anglais du moins l'avantage de la priorité.

Cet avantage est le seul que leur laisse M. Morrison; car il a mis tant de zèle et tant d'activité dans la composition de ses dictionnaires, qu'il a égalé, sinon surpassé, la plupart de ses devanciers. En achevant ce qu'il a si bien commencé, il pourra se flatter d'avoir élevé à la littérature chinoise un monument qui eût pu manquer encore long-temps à cette littérature. Un heureux concours de circonstances l'a favorisé: placé, par son séjour au milieu des Chinois, à la portée de tous les secours dont il peut avoir besoin, pouvant à volonté se procurer des livres à consulter, des dictionnaires à extraire, réunir des interprètes, des copistes; des graveurs, disposant de fonds considérables que la

---

(1) Dans les *Observationes mathematicæ et physicæ in India et China factæ*. Prag. 1710, in-4.° — (2) *Fang sing thou kiaï*, ou Explication du planisphère, par *Min-ming-'o* (le P. Grimaldi, successeur du P. Verbiest dans la charge de président du tribunal des mathématiques), imprimée en 1711.



compagnie des Indes a fournis généreusement, tous les genres de facilités se sont trouvés entre ses mains, et il en a dignement fait usage. Un seul obstacle l'a arrêté quelque temps pour cette dernière livraison. La politique chinoise a pris ombrage en voyant à la solde des Anglais des écrivains et des graveurs chinois, et elle s'est momentanément opposée à ce qu'ils continuassent leur ouvrage. « Apprenez » notre langue si vous pouvez, ont dit aux Anglais les magistrats » de Canton; mais nous ne vous fournirons pas de secours, et nos » ouvriers ne graveront pas de caractères pour vous. » Le seul inconvénient qui soit résulté de cette mesure, c'est que les gros caractères employés dans le dictionnaire alphabétique ont moins d'élégance que ceux dont on a fait usage dans les trois premiers cahiers du dictionnaire analytique. L'exactitude et la correction n'y ont rien perdu, et, tels qu'ils sont, on peut assurer que rien de si beau n'a encore été exécuté en Europe. On a fait en ce genre tout ce que permet une munificence éclairée et inépuisable. Les mêmes séries de caractères, montant à quinze ou vingt mille signes, ont été gravées quatre ou cinq fois, pour reparoître dans un ordre différent suivant les besoins. On n'a été réduit à employer, ni le procédé pénible et toujours lent du clichage, ni les ressources encore imparfaites de la lithographie. On a gravé en métal tous les types qui étoient nécessaires, et peut-être plus qu'il n'en étoit besoin. On sera peu étonné de cette utile profusion, quand on saura que la gravure ne coûte presque rien à la Chine, et que d'ailleurs les directeurs de la compagnie ont pourvu à l'impression d'un dictionnaire chinois en y affectant la somme de douze mille livres sterling [environ 300,000 fr.]. Ces honorables patrons savent apparemment qu'il n'y a pas de dépenses dont on tire plus de profit que de celles que l'on consacre à la littérature, et qu'ouvrir à leurs concitoyens une nouvelle source de lumières, c'est leur procurer en même temps de nouveaux élémens de richesse et de prospérité.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

*LE MUSEO CHIARAMONTI, descritto e illustrato da Filippo Aurélio Visconti e Giuseppe-Antonio Guatani. Milano, presso gli editori, 1820, vol. gr. in-8.º 356 pag. 46 pl.*

CE volume, quoiqu'il se vende séparément, doit faire partie de la collection qu'on réimprime à Milan des œuvres de Visconti, et fera suite au *Museo Pio Clementino* dans la nouvelle édition in-8.º, comme

l'original en grand format, dont il est une réduction, trouve sa place après les sept volumes de la grande collection de Rome.

Le but de cette réimpression dans un format portatif et beaucoup plus économique, a été de mettre à la portée du grand nombre des savans et des artistes, les richesses d'art et d'érudition que renferme la collection des figures du *Museum Vaticanum*, et les doctes commentaires qui les expliquent.

Le huitième tome de ce Muséum est dû à la munificence du pape régnant Pie VII, et porte son nom. Les deux plus savans antiquaires de Rome, Philippe Visconti, frère de celui que le monde savant regrette, et Joseph Guatani, se sont réunis pour rendre les explications de ce nouveau volume dignes de faire suite aux précédentes. Leur première ambition, en marchant sur les traces de leur célèbre prédécesseur, a été de se conformer au même système de critique, le seul qui puisse faire avancer la science archéologique.

Beaucoup de préjugés, comme on le sait, en avoient arrêté les progrès. Bornés dans un cercle assez étroit de parallèles et d'autorités, les premiers interprètes du plus grand nombre des recueils d'antiquités, négligèrent, dans leurs explications, de faire mention des restaurations, qui avoient très-arbitrairement changé les noms et les sujets de beaucoup de statues. L'histoire de Rome fut la source où l'on puisa les interprétations de monumens faits en Grèce; et une mythologie tout-à-fait différente de celle des premiers siècles de l'art, fournit à des commentateurs superficiels, les matériaux les moins propres à rendre raison d'une multitude de figures et d'emblèmes nés d'un tout autre ordre d'idées et d'allégories.

Pour être juste, il faut dire aussi que le nombre immense de découvertes faites depuis un demi-siècle dans le champ de l'antiquité, a multiplié à l'infini les moyens de rapprochemens et de comparaisons. C'est sur cette masse toujours croissante de faits et d'autorités, que se fonde aujourd'hui cette science de l'antiquité qui, grâce à l'esprit de critique, est parvenue à trouver sa place à côté de tous les genres de connoissances dont l'expérience doit agrandir sans cesse le domaine.

Sous ce rapport, il en est de cette science comme de toutes les autres; les découvertes ou les vérités nouvelles doivent s'y multiplier progressivement en sortant l'une de l'autre, comme on voit de nouvelles branches issues des anciennes, se projeter sans interruption en étendant de plus en plus le développement de l'arbre.

C'est ce que M. Labus s'est étudié à montrer dans la savante et



judicieuse préface qu'il a placée en tête de l'édition nouvelle dont nous rendons compte.

Cette préface, ou plutôt cette dissertation archéologique, a été le principal motif qui nous a engagés à parler de ce volume, dont elle augmente le mérite et la valeur. M. Labus, déjà connu par un très-grand nombre d'explications de monumens et d'inscriptions inédites ou tronquées, s'est donné pour sujet de faire voir que la science archéologique repose, comme toutes les autres, sur la méthode en vertu de laquelle le philosophe procède du connu à l'inconnu.

Plus il y aura donc de connu dans le domaine de l'antiquité, plus il sera nécessaire que la quantité de l'inconnu aille en diminuant.

M. Labus fait voir qu'un très-grand nombre des premières erreurs des antiquaires provient, ou de ce qu'ils ne procédoient pas ainsi, ou de ce qu'ils manquoient des moyens qui devoient leur indiquer en ce genre la véritable route des découvertes. Il cite à cet égard une multitude de méprises redressées par les antiquaires modernes, beaucoup plus riches que leurs prédécesseurs en moyens de parallèles et de rapprochemens.

Après avoir cité les découvertes les plus constantes et les mieux prouvées en ce genre, relativement aux monumens des arts, M. Labus fait de cette méthode la même application aux monumens écrits, et il montre combien d'inscriptions mal lues, mal rétablies, mal interprétées par les plus doctes commentateurs, ont reçu des découvertes plus récentes leur véritable interprétation.

M. Labus, très-versé, comme on le sait, dans ce genre de critique, avoit le droit de se citer lui-même; et la dernière partie de sa dissertation contient des restitutions d'inscriptions qu'il a obtenues de la méthode des rapprochemens, que ses connoissances très-spéciales l'ont mis à portée de faire.

Nous nous étendrons davantage et sur l'édition nouvelle du *Museo Chiaramonti* et sur son introduction, si M. Labus ne nous annonçoit, comme tirant à sa fin, la nouvelle édition complète des œuvres d'Emmius-Quirinus Visconti, dont il s'est chargé de surveiller l'ensemble et la correction, et où il doit trouver plus d'une occasion d'exercer ce véritable esprit de critique archéologique, dont il a posé les principes et donné les exemples, dans la dissertation préliminaire du volume que nous venons d'annoncer.

#### QUATREMIÈRE DE QUINCY.

C'est ce que M. Labus a fait dans son introduction.

INSCRIPTIONES NUBIENSES; commentatio lecta in conventu  
 academiæ archæologica, VI kal. aug. MDCCCXX, à B. G.  
 Niebuhr, socio honorario. Romæ, 1820, in-4.<sup>o</sup>

J'AI déjà parlé (1); dans ce Journal, de M. Gau, habile architecte de Cologne, qui vient de parcourir une grande partie de la Nubie, où il a dessiné les vues et levé les plans des temples égyptiens situés au-dessous de la seconde cataracte du Nil. Ce voyageur a de plus recueilli avec soin toutes les inscriptions grecques et latines qu'il a pu découvrir; et le nombre en est assez considérable. Étranger à l'étude de l'antiquité et des langues savantes, et n'ayant point la prétention de savoir ce qu'il ignore, il n'a pas cru devoir imiter quelques-uns de nos voyageurs en Égypte, qui se sont imaginés pouvoir tenir avec un succès égal le crayon du dessinateur, le compas de l'architecte, le sextant de l'astronome et la plume de l'antiquaire. Cet habile artiste, satisfait d'avoir dessiné avec précision et exactitude, nous ajouterons avec esprit et avec goût, les monumens de la Nubie, a déposé ses richesses archéologiques entre les mains d'un des hommes les plus capables de les faire valoir, de M. Niebuhr, qui s'est chargé, non-seulement de publier les inscriptions, mais encore de rédiger la narration du voyageur.

La dissertation que j'annonce peut être considérée comme le *specimen* du travail de ce savant: elle contient le texte et la traduction de deux inscriptions grecques, et d'une inscription latine trouvée à *Kalabsché*, qui est l'ancienne *Talmis*.

La première inscription grecque se compose de vingt-deux lignes; elle a été gravée par les ordres d'un roi du pays appelé *Silco*, qui prend le titre de βασιλευς Νεβάδων ἐν τῷ ἔθνῳ (au lieu de συμπάντων) Αἰθίοπων: cette inscription paroît destinée à perpétuer le souvenir des guerres que *Silco* avoit faites contre les *Blemmyes*, depuis *Primis* [Ibrim]; jusqu'à *Talmis* [Kalabsché]. . . ἐπολέμησα μετὰ (pour κατὰ ou πρὸς τοὺς Βλέμμους) τῷ Βλεμύων δὲ Περμὶ ἕως Τέλμους. Il est assez singulier que le roi des *Nubada* [*Nobata* de Procope.] se contente du titre de βασιλευς, *regulus*, lui qui s'annonce comme supérieur aux autres rois, ἐν ἀπλήθον ἔθνος ὅπως τῷ ἄλλων βασιλείων, ἀλλ' ἀκμὴν ἔμπεσεν αὐτῶν. Les trois courts échantillons que je viens de donner du style de l'inscription, suffisent pour montrer que le grec en est souvent barbare et ressemble

(1) Cahier de mars, 1821, p. 174.



à celui des bas temps : on y trouve ὅτι ἐλαρόμενον pour καί τῶν ὠν, κρατῶν πόλεις, πρεύειν πινά, &c. ; mais on ne s'en étonnera pas, si l'on songe que c'est un roi nubien qui parle, et probablement aussi un Nubien qui a rédigé l'inscription. Ce monument constate que la langue grecque avoit pénétré parmi les naturels de la vallée supérieure du Nil; c'est un nouvel exemple à joindre avec la seconde partie de la fameuse inscription d'Adulis, et avec celle d'Axum qui est venue si heureusement dissiper les doutes (1) que d'habiles critiques avoient élevés contre l'authenticité de la première partie du monument d'Adulis.

Dans l'inscription d'Axum, Acizanas, roi des Axumites, des Homérites, &c., prend le titre de *fils de Mars*; de même *Silco*, roi des Nubiens, dit qu'on l'appelle *lion* dans les parties inférieures de ses états, et *Mars* dans les parties supérieures : ἐγὼ γὰρ εἰς κέτω μέρος (pour ἐν τοῖς κέτω μέρεσιν) Δέων εἰμί, καὶ εἰς ἄνω μέρος Ἄρης εἰμί. M. Niébuhr en conclut que le culte des divinités gréco-égyptiennes avoit pénétré dans toute la Nubie et l'Abyssinie. Je rappellerai qu'au rapport de Procope, les Blemmyes rendoient un culte particulier à Isis, Osiris et Priape (2).

M. Niébuhr ne se dissimule pas, au reste, que son explication laisse quelque chose à désirer en certains points. Quoique ce savant ait levé les difficultés principales, je crois, en effet, qu'il en reste encore qui pourroient fournir matière à des discussions intéressantes. M. Niébuhr donne quelques détails sur la position des Blemmyes à différentes époques : ces détails ont été rassemblés depuis long-temps par M. Ét. Quatremère, qui, dans son savant mémoire sur les Blemmyes, explique les témoignages contradictoires des anciens par l'état nomade et vagabond de ces peuples (3). On lit dans Procope que Dioclétien abandonna aux *Nobatae* le pays situé au sud d'Éléphantine, sous la condition qu'ils s'opposeroient aux courses des Blemmyes. M. Niébuhr pense que c'est vers cette époque qu'eurent lieu les expéditions de *Silco*; il avoue toutefois qu'elles peuvent être très-postérieures à cette époque, et je partage entièrement son opinion.

La seconde inscription, beaucoup plus courte que la précédente, est intéressante à plusieurs égards. Elle contient la défense faite par le

---

(1) Lettre de M. Silvestre de Sacy, dans les *Annal. des voyages*, tom. XII, p. 330 et suiv. — (2) Cité par M. Étienne Quatremère, *Mém. géogr. sur l'Égypte*, tom. II, p. 133. — (3) Même ouvrage, tom. II, p. 127-162. Voyez aussi un très-bon mémoire de M. Malte-Brun (*Nouv. Annal. des voyages*, tom. V, p. 365).

stratège (gouverneur du nome) d'Ombos aux possesseurs de pourceaux, de laisser entrer leur bêtes dans le *bourg sacré* de Talmis, passé le quinzième jour avant le 12 du mois choiak [8 décembre] : cette défense a été sollicitée par le grand-prêtre de *Talmis*, qui a invoqué les dispositions établies à cet égard. Le nom de *bourg sacré* donné à Talmis est assez remarquable : il paroît que le temple de cette ville jouissoit d'une certaine célébrité, car il est fait mention dans Olympiodore des *prophètes* de Talmis (1). D'après une inscription copiée sur les lieux par M. Bailie, savant écossais, M. Niébuhr croit que le soleil étoit adoré dans ce temple, sous le nom de *Mandulis*.

Cette inscription sert encore à prouver l'identité de Kalabsché avec l'ancienne *Talmis*; elle montre de plus que la juridiction du monarque d'Ombos s'étendoit au sud de Syène jusqu'à Talmis, et vraisemblablement sur tout le canton annexé à l'Égypte jusqu'à *Hierosycaminon*. C'est un fait qui sert à expliquer une inscription copiée à Dekké [*Pselcis*] par Burchardt (2).

ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΣ ΑΠΟΛΛΩΝ  
 ΣΤΡΑΤΗΓΟΣ ΟΜΒΕΙΤΟΥ ΚΑΙ  
 ΠΕΡΙΕΛΕΦΑΝΤΙΝΗΝ ΚΑΙ ΦΙΛΙΑ  
 ΗΛΘΟΝ ΚΑΙ ΠΡΟΣΕΚΥΝΗΣΑΘ  
 ΕΡΜΗΝ ΜΕΓΙΣΤ

Ἀπολλώνιος Ἀπολλων(ίου) στρατῆρς Ὀμβείτου καὶ (τῶ) περὶ Ἐλεφαντίνην καὶ Φιλίας, ἦλθον καὶ προσεκύνησα Ἑρμῆν μέγιστον. On voit que ces lignes ont été tracées par le stratège, dans une de ses tournées provinciales. M. Gau en a copié plusieurs du même genre, qu'il a bien voulu me montrer.

La fin de l'inscription a beaucoup souffert; il y manque un tiers de la ligne pénultième, et le commencement de la dernière, où se lisent les mots... ΤΩΝ ΚΥΡΙΩΝ ΗΜΩΝ... ΣΕΒΑΚΤΩΝ. M. Niébuhr soupçonne que le nom effacé est ΑΔΕΛΦΩΝ; mot qui désignoit, dit-il, Caracalla et Géta; cette conjecture pourroit être appuyée par l'exemple de l'inscription que MM. Belzoni et Cailliaud ont trouvée à Syène (2). M. Niébuhr traduit ces mots par *dominis nostris... augustis*; mais il me paroît certain qu'ils font partie de la date: il y avoit sans doute primitivement, ΕΤΟΥΣ (Α ou Β) ΤΩΝ ΚΥΡΙΩΝ ΗΜΩΝ... ΣΕΒΑΚΤΩΝ,

(1) Ap. Photium, in cod. LXXX, p. 212. — (2) *Travels in Nubia*, p. 106. — Reproduite dans les notes de la trad. franç. du Voyage de Belzoni, tom. II, p. 314. — (3) *Journal des Savans*, décembre 1820.



c'est-à-dire, ANNO . . . DOMINORVM. NOSTRORVM . . . . AVGVSTORVM . . . . Si, comme le pense M. Niébuhr, la lacune a été remplie par ΑΔΕΛΦΩΝ, le mot ΣΕΒΑΤΩΝ a dû être suivi des noms ΑΝΤΩΝΕΙΝΟΥ et ΓΕΤΑΟ; mais il paroît bien que M. Gau n'a point vu trace de lettres : d'ailleurs l'usage étoit de mettre les noms de l'empereur avant le titre ΣΕΒΑΣΤΟΣ; ainsi il est plus vraisemblable que la place vide étoit remplie par un nom commun à deux empereurs; je soupçonné que c'est ΦΙΛΙΠΠΩΝ; ce mot se trouve en effet sur une autre inscription recueillie par Burchardt à Khardassy (1), et qui commence de cette manière : ΕΤΟΥΟ . . . . ΤΩΝΚΥΡΙΩΝΗΜΩΝΦΙΛΙΠΠΩΝΣΕΒΑΤΩΝ ΠΑΧΩΝ ΚΟ (1. ΚΕ).

M. Niébuhr, à propos de cette inscription, où il a cru voir un mot effacé à dessein, rapporte celle du *pronaos* de Dendéra que j'ai précédemment expliquée (2) : il la donne comme inédite, ce qui prouve qu'il n'a sous les yeux ni la description de Dendéra, ni les *Ægyptiacâ* de M. Hamilton, où l'inscription a paru depuis treize ou quatorze ans. La copie dont s'est servi M. Niébuhr est celle que M. Gau a prise sur les lieux mêmes. Elle présente une lacune après le nom de l'empereur Tibère : ce voyageur ayant copié l'inscription d'en bas, n'a point aperçu les traces des lettres ΕΠΙΑΥ . . . ΠΟΠΛ. ΟΥΦΑΛΙΚΟΥ, vues par MM. Jollois, Devilliers et Hamilton, et il a cru que le reste de la ligne avoit été effacé à dessein. D'après ce renseignement erroné, M. Niébuhr, pensant avec raison que la place n'avoit pu être occupée que par le nom du gouverneur de l'Égypte, a conjecturé que ce devoit être *Flaccus*, dont les Tentyrites auroient effacé le nom odieux. Cette conjecture n'étoit peut-être pas très-vraisemblable : il étoit en effet assez difficile de croire que les Tentyrites eussent ainsi mutilé l'inscription de leur plus beau monument. La copie de MM. Jollois, Devilliers et Hamilton, prouve en effet que cette mutilation n'a point eu lieu. Au reste, cette conjecture, toute fautive qu'elle est, a conduit M. Niébuhr à deviner juste relativement au nom du préfet.

La troisième inscription est un fragment en quinze vers latins assez médiocres, et qui n'apprennent rien d'intéressant.

On trouve dans cette dissertation une nouvelle preuve des connoissances variées et profondes de M. Niébuhr, à qui ses fonctions diplomatiques ne font point négliger la culture des lettres. Il faut espérer que ses occupations lui laisseront le loisir nécessaire pour publier bientôt son travail sur toutes les inscriptions recueillies par M. Gau; et qu'il

(1) *Travels in Nubia*, p. 124. — (2) Cahier de mars 1821.

nous fournira sous peu une nouvelle occasion de rendre un juste hommage à son érudition et à ses lumières.

LETRONNE.

*HISTOIRE DU DROIT ROMAIN, suivie de l'histoire de Cujas ; par M. Berriat Saint-Prix, professeur de procédure civile et de droit criminel à la faculté de droit de Paris. Paris, Nève, libraire de la Cour de cassation, salle neuve du Palais de justice, n.º 9 ; 1 vol. in-8.º*

LES monumens du droit romain, les recherches et les opinions des jurisconsultes qui ont consacré leurs veilles et leurs talens à l'expliquer, sont en si grand nombre, que l'écrivain qui veut donner aujourd'hui une bonne histoire de ce droit, a besoin de réunir à l'érudition la plus étendue une rare sagacité et une méthode rigoureuse et habile.

L'ouvrage de M. Berriat Saint-Prix m'a paru offrir ces diverses qualités ; et en le comparant à ceux de Terrasson et de Ferrières, qui ont traité parmi nous le même sujet, il faut convenir, ou que la science a fait des progrès considérables, ou que le nouvel historien possède des qualités supérieures à celles de ses deux prédécesseurs français, et sans doute on pourroit dire l'un et l'autre.

Cette histoire du droit romain offre cinq divisions :

- 1.º Les sources du droit romain ;
- 2.º Ses auteurs ;
- 3.º Le corps du droit ;
- 4.º Les observations diverses sur le droit romain, sa destinée, son autorité, son mérite, ses interprètes, &c. ;
- 5.º Les tableaux divers relatifs à l'histoire de ce droit.

#### §. I.º SOURCES DU DROIT ROMAIN.

1.º *Les lois proprement dites* : elles étoient de trois espèces, les *royales* ou le droit civil papyrien, ainsi appelé du nom de Papyrius, qui les rassembla du temps de Tarquin ; les *lois des douze tables*, sur lesquelles je crois inutile de donner ici des éclaircissemens ; et les lois faites par le peuple dans les comices, soit que ces lois fussent l'ouvrage du peuple entier, soit que les seuls plébéiens y concourussent.

On rangeoit parmi les lois les *sénatus-consultes*, c'est-à-dire, les arrêtés du sénat relatifs aux affaires générales de l'état, les *décrets* du sénat, qui étoient les décisions de ce corps relatives à des affaires



particulières ou à celles qui étoient personnelles à de simples citoyens, et dans la suite les *constitutions impériales* ou les décisions des empereurs.

Il y avoit d'autres lois qui étoient désignées par des noms spéciaux, tels que *pragmatiques, mandats, rescripts, &c. &c.*

Même du temps des empereurs, on donnoit communément aux lois et aux sénatus-consultes le nom des magistrats qui les avoient composés ou proposés.

Les lois faites par le peuple entier prenoient quelquefois le nom des deux consuls qui étoient en exercice à l'époque de leur proposition, tandis que les plébiscites ne portoient que le nom d'un seul.

2.<sup>o</sup> *Les actions des lois*: c'étoient les formules et les signes qu'on devoit employer pour les divers actes qui les exigeoient. Lors de chaque espèce d'acte, on étoit assujetti à prononcer une formule ou à faire un signe, et peut-être aux deux choses à-la-fois, et certaines conditions y étoient encore attachées; ainsi on formoit le contrat du mandat en donnant la main, *manu data*; on interrompoit la prescription en cassant une petite branche d'arbre; on enchérissoit à une vente publique en élevant le doigt, &c. &c.

L'observation minutieuse des formes ou rits qui composoient les actions des lois, tomba peu à peu sous les empereurs.

3.<sup>o</sup> *Les édits des préteurs*: les fonctions des préteurs consistoient principalement à rendre la justice, à être les organes des lois; mais quoiqu'on les soumit à faire serment qu'ils les appliqueroient avec fidélité, ils se permettoient fréquemment de les modifier, ou de suppléer à leur insuffisance: ces changemens, qu'ils étoient obligés de faire connoître avant d'en faire l'application, ne duroient ou ne devoient durer que pendant leur magistrature, et quelquefois, même ils les faisoient cesser pendant la magistrature même. Dans la suite on força les préteurs de s'en tenir aux édits qu'ils avoient une fois publiés.

Parmi ces édits, il s'en trouvoit de très-recommandables; plusieurs étoient adoptés par les successeurs de ceux qui les avoient émis. Adrien fit extraire des dispositions principales des divers édits, une collection qu'on nomma l'*Édit perpétuel*, et dont les préteurs furent tenus d'observer les décisions dans leurs jugemens.

4.<sup>o</sup> *Les réponses des jurisconsultes*. A Rome, l'interprétation des lois appartient d'abord aux décemvirs, ensuite, pendant un siècle environ, au collège des pontifes, et enfin elle fut abandonnée aux jurisconsultes.

Il y avoit, chez les Romains, deux sortes de gens de loi: les uns suivoient le barreau, d'autres s'occupoient à expliquer le vrai sens

des lois, et les citoyens les plus distingués à divers titres se faisoient honneur de cette dernière profession. Leurs décisions devenoient souvent des règles qu'adoptoient les tribunaux ; elles étoient appelées du nom honorable de droit civil. En général ils étoient patriciens, et ils se servoient de leurs connoissances et de l'autorité qu'elles procuroient, pour accroître ou consolider leurs prérogatives. Ce fut vers l'an 500 de Rome, qu'un jurisconsulte plébéien révéla les secrets de la science, et tous les Romains purent dès-lors se vouer avec succès à l'interprétation des lois. Quelquefois les divers jurisconsultes se rassembloient publiquement pour discuter des questions de droit, subtiles ou controversées : leurs décisions étoient connues sous le nom de *discussions du barreau*. Le préteur avoit souvent recours à leurs lumières, avant de prononcer sur des causes difficiles à juger. Auguste ordonna qu'aucun homme de loi ne pourroit répondre sur le droit, sans en avoir obtenu la permission du prince ; mais Adrien rendit l'ancienne liberté d'interprétation.

Les jurisconsultes, considérés comme écrivains latins, sont en général recommandables par un style correct, précis et élégant, par la gravité et la brièveté de leurs sentences, et par l'urbanité et la modestie des formes qui accompagnoient leurs décisions : dans les derniers siècles de l'empire, les jurisconsultes dégénérent.

En donnant des détails sur les vies des jurisconsultes les plus distingués, M. Berriat Saint-Prix a parlé sur-tout des deux sectes de jurisconsultes qui, nées sous Auguste, se perpétuèrent jusque sous les Antonins ; l'une appelée *proculétienne* ou *pégasienne*, qui eut pour chef Antistius Labéon, et l'autre appelée *sabinienne* ou *cassienne*, dont le chef fut Attéius Capiton.

Labéon, élevé dans les principes de la philosophie stoïcienne et dans l'amour de la liberté romaine, méprisoit les ouvrages des anciens, ne respectoit pas leur autorité, lorsqu'elle lui paroissoit contredire, non pas seulement les maximes de l'équité, mais encore les principes rigoureux et même subtils du droit ; et cependant il ne tenoit aucun compte des décisions nouvelles dictées au peuple ou au sénat par Auguste, qu'il regardoit comme un usurpateur, dont il repoussa toujours les bienfaits.

Capiton, servilement attaché aux lois et à la jurisprudence ancienne, dont il observoit les préceptes avec un minutieux rigorisme, fut le complaisant d'Auguste et de son successeur ; il parvint au consulat ; mais il n'obtint, ni de ses contemporains, ni de la postérité, l'estime qui fut accordée à Labéon.



Pothier a fort bien exposé les caractères des deux sectes ; les noms des jurisconsultes qui l'entretenrent pendant plus d'un siècle et demi , sont indiqués d'après Jacques Godefroi ; mais l'édit perpétuel et les constitutions des empereurs ayant fixé la jurisprudence sur la plupart des points litigieux , ces deux sectes s'éteignirent peu à peu vers le règne des Antonins.

Les détails relatifs à ces sectes de jurisconsultes ont de l'intérêt et ne sont pas sans utilité pour l'histoire du droit : l'auteur auroit pu trouver , dans le recueil intitulé *de Sectis et Philosophia jurisconsultorum opuscula* ; Iena , 1724 , in-8.° , quelques faits à ajouter à ceux qu'il rapporte.

5.° *Les décisions des pontifes.* Ces décisions étoient appelées le *droit sacré* ; l'exercice en étoit confié à un collège de pontifes , présidé par le grand pontife même ; il avoit dans ses attributions , les adoptions , les mariages , les funérailles , les testamens , les sermens , les vœux , les consécrationes , la rédaction des annales , la disposition du calendrier , l'indication des jours *fasti* ou *nefasti* ; il avoit encore , concurremment avec les jurisconsultes , le droit de fixer les règles et les formes des procédures judiciaires.

6.° *Mœurs et usages.* Le Digeste établit en principe qu'une coutume très-ancienne est assimilée à une loi ; pour justifier cette manière de compléter la législation , on a dit que la loi n'obligeant à Rome que parce qu'elle émanoit du peuple , il étoit fort indifférent qu'il manifestât sa volonté par des suffrages positifs ou par des faits.

M. Berriat Saint-Prix trouve ce principe très-raisonnable dans un état populaire , mais fort peu concordant avec le système d'un gouvernement monarchique : il me semble qu'il seroit aisé de prouver qu'il peut s'accorder raisonnablement avec toutes les espèces de gouvernemens , et cette preuve pourroit être à-la-fois établie sur des raisonnemens et sur des exemples.

Au reste , comme les mœurs et usages ne servent et ne peuvent servir de règle qu'à défaut de loi , cette partie du droit devoit être la moins importante et la moins étendue , parce que toutes les fois que les personnes à qui appartient la législation s'aperçoivent d'une lacune , il leur est aisé de la remplir.

## §. II. AUTEURS DU DROIT.

M. Berriat Saint-Prix appelle auteurs du droit , et les jurisconsultes qui en sont les auteurs , et les empereurs qui , par leurs constitutions ou leurs soins , ont concouru à l'établir ou à le faire fleurir. Il présente , à ce sujet , de grands développemens dans un tableau qu'il a placé à la

cinquième section de son ouvrage. Il n'y a guère cependant qu'Adrien, Théodose le Jeune et Justinien, qu'il convienne de distinguer à cet égard, parce que non-seulement ils ont donné des lois, comme leurs prédécesseurs, mais encore ils ont eu le mérite particulier de composer des collections importantes de toute la législation qui étoit en vigueur pendant leurs règnes.

Adrien, successeur de Trajan, fit recueillir et rédiger par Fulvius Julien, vers l'an 130 à 134, le corps de droit connu sous le nom d'*Édit perpétuel*, ouvrage considérable, qui avoit plus de deux cents titres; les plus célèbres jurisconsultes s'empressèrent de le commenter.

Cet édit perpétuel fut extrait des édicts des préteurs. Julien fit ce travail avec talent et sagacité, soit en retranchant ou corrigeant beaucoup de dispositions de ces édicts, soit en insérant un grand nombre de ses propres décisions. Cette collection servit pendant long-temps de règle à tous les jugemens, ainsi qu'aux décisions des jurisconsultes; les empereurs osèrent rarement y déroger, et seulement pour des cas graves. On ne connoît pas précisément l'ordre de l'édit perpétuel; on sait qu'il étoit divisé en plusieurs parties, chaque partie subdivisée en plusieurs titres, et que chaque titre avoit sa rubrique, indiquant les matières: mais cette collection n'est point parvenue jusqu'à nous; les érudits ont taché d'en découvrir, rassembler et coordonner des fragmens.

Depuis l'édit perpétuel, et pendant les trois siècles qui s'écoulèrent entre Adrien et Théodose le Jeune, le travail des jurisconsultes, les nouvelles constitutions publiées par les empereurs, avoient beaucoup embarrassé l'étude du droit et l'application des lois. Théodose, ou plutôt sa sœur Pulchérie, qui avoit été créée auguste, fit travailler à une collection des constitutions promulguées depuis Constantin. Huit jurisconsultes furent chargés de ce travail, publié l'an 438, sous le titre de *Code Théodosien*, divisé en seize livres: il ne reste que des fragmens des cinq premiers, la fin du sixième et les dix derniers livres. Ce code rassembla les lois des seize empereurs qui avoient régné depuis l'époque où l'on présume que Constantin embrassa le christianisme. On reproche aux auteurs de cette collection d'avoir rendu les lois obscures, en voulant les trop abrégées, de s'être permis de fréquentes répétitions, d'avoir adopté une classification souvent vicieuse, et enfin d'avoir offert des antinomies. Ce code fut pendant long-temps la loi de plusieurs pays, soit en Orient, soit en Occident; depuis son abrogation expresse ou tacite, le travail de J. Godefroi a fait connoître qu'on peut y puiser d'utiles renseignemens, qu'il a indiqués par des observations et des notes très-savantes.



## S. III. CORPS DU DROIT ROMAIN.

Enfin la collection de Justinien étoit devenue nécessaire par la confusion extraordinaire qu'introduisoient dans la jurisprudence les nouvelles publiées depuis les successeurs de Théodose; il conçut, dès la première année de son règne, le projet de rédiger un nouveau code, et successivement les autres ouvrages qui composent le corps du droit; il en confia l'exécution à Tribonien.

Cet habile jurisconsulte, aidé de neuf autres jurisconsultes ou magistrats, entreprit en 525, et acheva en quatorze mois, la rédaction du *Code*, ou collection des constitutions impériales.

Le même Tribonien, avec vingt autres jurisconsultes, fut chargé de la composition d'un *Digeste*, ou extrait méthodique des meilleures décisions des anciens auteurs du droit; et ce travail, pour lequel Justinien avoit accordé dix ans, fut en état d'être publié en moins de trois ans. Justinien donnoit à ce travail le titre pompeux de *Pandectes*.

Dans l'intervalle, Tribonien, avec deux de ses adjoints, composa les *Instituts*, qui furent publiés un mois avant le *Digeste*.

Tribonien, et quatre de ses premiers collaborateurs, avoient publié en 534 un nouveau recueil de plusieurs constitutions nouvelles, et on croit que ce célèbre jurisconsulte fut l'auteur de la plupart des nouvelles qui furent publiées ensuite pendant le règne de Justinien.

On trouve dans M. Berriat Saint-Prix des détails très-curieux sur ces diverses collections.

Je me bornerai aux suivans.

La rédaction des lois contenues dans le *Code* offre de grandes différences de style; celui des constitutions des empereurs qui ont siégé à Rome est précis, serré, sentencieux et élégant; les constitutions faites à Constantinople sont d'un style obscur, enflé, verbeux, incorrect.

Le *Digeste*, ainsi que le *Code*, a des lois géminées, des locutions inutiles, des antinomies, &c. : un des plus graves défauts reprochés au *Digeste*, c'est l'absence de méthode analytique quant à la distribution des décisions et des matières.

Justinien avoit défendu de commenter le *Digeste*, d'employer des notes et abréviations en le recopiant; mais il ne fut obéi ni par son siècle ni par les siècles suivans.

Le *Digeste* est extrait de deux mille livres sur la jurisprudence; sa rédaction est bien supérieure à celle des lois du *Code*; le style en est également recommandable et par la pureté et par l'élégance; c'est, dit

M. Berriat Saint-Prix, c'est toujours le recueil de lois le plus recommandable dont on ait connoissance dans les fastes de la jurisprudence du monde.

Le style des Instituts est, comme celui du Digeste, très-supérieur au style du Code.

Au sujet des Instituts, il ajoute que ces élémens de droit, rédigés pour servir d'introduction à l'étude du Code et du Digeste, furent extraits des ouvrages de même genre composés par d'anciens jurisconsultes, et principalement de celui de Gaius. M. Niebuhr ayant découvert un exemplaire des Instituts de ce jurisconsulte, dont on n'avoit que la moindre partie, ils ont été imprimés en 1820, *in-8.*, et l'on a trouvé jusqu'à quatre-vingt-sept passages du même genre dans un seul des quatre livres des Instituts, le second, qui correspond au deuxième du commentaire de Gaius; ce qui prouve que les rédacteurs des élémens de Justinien ont souvent copié, presque mot à mot, les passages qu'ils vouloient employer : on a trouvé encore quarante-trois extraits imités ou modifiés dans ce second livre des Instituts, et quarante-sept qui ont de l'analogie avec d'autres du même livre.

La publication du manuscrit de Gaius servira à terminer la dispute élevée entre de célèbres jurisconsultes, tels que Gravina, Pothier, Noodt, Gronovius, Hoffman, au sujet des changemens qu'on accusoit Tribonien d'avoir faits au texte des anciennes lois, pour établir plus aisément l'autorité impériale; puisqu'il est prouvé par le texte récemment publié que ce même Tribonien avoit, dans beaucoup de passages tirés des Instituts de Gaius, substitué aux mots *auctoritas populi* employés par ce jurisconsulte, les mots *auctoritas principis*.

Les Nouvelles et les Authentiques sont peu recommandables quant au fond et quant au style de la traduction latine, qu'on s'accorde à regarder comme obscure et barbare.

M. Berriat Saint-Prix parle ensuite des différens ouvrages annexés au corps du droit, et les fait connoître par quelques détails.

#### §. IV. DESTINÉE DU DROIT ROMAIN &c.

Dans la quatrième section, il trace l'histoire du corps du droit romain, son extinction et sa renaissance; il parle des traductions grecques du Code et du Digeste, de la paraphrase grecque des Instituts, des Basiliques dont il loue la méthode en la comparant à la compilation de Justinien. M. Berriat Saint-Prix pense que peut-être on auroit dû prendre les Basiliques pour modèle, ou travailler d'après un semblable système, lors-



qu'on rédigea notre Code civil, auquel on n'auroit pas eu à reprocher les lacunes nombreuses qui en sont le défaut capital.

Il indique ensuite la destinée du droit romain en Occident, et, en examinant l'usage et l'autorité de ce droit principalement en France, non-seulement il distingue les provinces de droit écrit et de droit coutumier, mais il entre à ce sujet dans des détails géographiques qui ne sont pas sans utilité, et qu'il faut étudier dans l'ouvrage même. Je ferai connoître un trait que l'auteur rapporte au sujet des juges qui préfèrent ce qu'ils croient l'équité à la décision rigoureuse de la loi.

« Lorsque la Savoie, conquise sous François I.<sup>er</sup>, fut temporairement » réunie à la France, elle envoya des députés qui demandèrent entre » autres choses qu'il fût défendu à leurs tribunaux de juger d'après » l'équité. Le maître des requêtes qu'ils prièrent de rapporter au roi leur » supplique, la trouva d'abord extravagante: il changea bientôt d'avis; » il sentit qu'il étoit infiniment dangereux qu'un juge pût s'écarter des » dispositions du droit, sous prétexte de suivre les lueurs trompeuses » d'une équité apparente. »

M. Berriat Saint-Prix entre dans des détails très-curieux sur les manuscrits du droit romain, et notamment sur celui qu'on appelle *Pandectes florentines*, qui est reconnu pour le plus ancien; l'opinion commune en fait remonter l'âge à la fin du VI.<sup>e</sup> siècle, à une époque très-voisine du règne de Justinien: on avoit même prétendu que c'étoit le manuscrit original, mais il a fallu renoncer à cette hypothèse, quand il a été reconnu qu'il y a des signes abrégatifs; j'ai dit précédemment que Justinien avoit défendu d'en employer.

Il parle ensuite des diverses éditions du droit romain, les discute avec sagacité, et distingue celles qui méritent la préférence; il recommande les *Pandectes* de Pothier.

Après il réveille une question souvent agitée, toujours controversée, relativement au plus ou moins de mérite du corps du droit romain, que les uns nomment une compilation indigeste, un véritable monstre composé de membres tirés d'une multitude d'êtres différens et qui n'ont aucun rapport entre eux, tandis que les apologistes de ce droit romain le regardent comme le chef-d'œuvre de la raison humaine. C'est un bel hommage rendu à ce droit romain que les expressions du magistrat français qui, en faisant adopter notre code, dont la promulgation devoit ôter force de loi au droit romain, disoit cependant: « Jamais vous ne » saurez le nouveau code civil, si vous n'étudiez que ce code; les philo- » sophes et les jurisconsultes de Rome sont encore les instituteurs du » genre humain. »

## §. V. TABLEAUX RELATIFS À L'HISTOIRE DU DROIT ROMAIN.

Ces tableaux terminent et complètent le savant ouvrage de M. Berriat Saint-Prix. Un premier tableau offre la série des empereurs depuis César et Auguste jusqu'à Justinien, avec la date de leur avènement à l'empire, et le nombre des lois de chaque empereur qui restent insérées dans le Code : un second tableau indique les noms des jurisconsultes romains et les âges de la jurisprudence, le nombre de fois que ces jurisconsultes sont cités et le nombre de fois que les lois ont été tirées de leurs ouvrages ; il commence antérieurement au siècle de Cicéron et finit à Justinien : ensuite paroissent les tableaux qui indiquent le nombre des titres et lois de chaque livre du Code, le nombre de lois et de décisions du Digeste, suivis du tableau chronologique des Nouvelles.

Je pense que l'analyse que je présente de l'Histoire du droit romain pourra justifier les éloges que j'ai cru devoir à son auteur. Il a placé à la fin du volume la vie de Cujas : je me bornerai à dire qu'elle est digne de l'ouvrage auquel elle est jointe, et que je regarde même ce rapprochement comme une sorte d'honneur pour la mémoire de Cujas, dont la renommée et l'autorité, si grandes jusqu'à présent, grandiront encore lorsque des jurisconsultes formés par les leçons de M. Berriat Saint-Prix, par l'acquisition des nouvelles connoissances, par l'avantage des méthodes sévères, seront capables d'apprécier les immenses services que ce grand homme a rendus à la jurisprudence, aux lettres et à la raison.

RAYNOUARD.

---

*THE POETICAL WORKS OF THE RIGHT HONOURABLE LORD BYRON, &c. ; Œuvres poétiques du très-honorable lord Byron, ornées de son portrait et d'une esquisse de la vie de sa seigneurie ; 6 vol. in-12, 3.<sup>e</sup> édition. Paris, chez Galignani, rue Vivienne, n.<sup>o</sup> 18.*

## SECOND ARTICLE.

LA première observation qui se présente à l'esprit, après avoir lu les principaux poèmes de lord Byron, c'est qu'ils sont tous empreints de la même couleur, conçus dans le même esprit, et qu'ils ont tous enfin une tendance commune. Peut-être cette monotonie est-elle moins frappante pour ceux qui ont lu ces divers poèmes en différens temps,

fff



à mesure que l'auteur les publioit ; mais elle est un peu fatigante pour le lecteur qui aborde à-la-fois la collection toute entière. Cette observation semble aussi accuser le poète de manquer d'invention, et nous croyons en avoir déjà fait la remarque. En effet ce n'est point par la variété des caractères qu'il se distingue, et ce n'est pas non plus par l'art de multiplier les événemens, d'ordonner, de compliquer la fable de ses poèmes. Le héros de chacun a toujours le même caractère ; tous sont des hommes doués par la nature des plus brillantes facultés et de la plus grande énergie ; mais tous aussi sont nés avec un orgueil presque sur-humain, qui, au premier mécompte qu'ils éprouvent dans leurs relations avec les autres hommes, dont ils avoient trop présumé, se jettent dans une misanthropie amère qui devient l'ame de leurs actions. Dégoûtés de la gloire, ils conservent l'amour des combats, ils respirent la vengeance ; les crimes ne leur coûtent rien. Cependant leur conscience, qu'ils n'ont pu détruire, ne sommeille pas toujours ; souvent ils se sentent et s'avouent coupables ; mais leur orgueil ne leur permet pas le repentir : ils s'endurcissent dans le vice, et, comme s'ils étoient du nombre de ces anges rebelles pour qui le ciel n'a point de pardon, ils se dévouent à l'enfer plutôt que de courber leurs têtes superbes. Cependant, au milieu de ce désespoir réfléchi et de toutes les passions haineuses qui les dominent, l'amour conserve toujours un grand empire sur leur cœur ; c'est le seul sentiment tendre qui y trouve place, et le poète le peint à-la-fois dévoué, fidèle et brûlant.

Cet amour, qui a survécu aux autres passions douces chez les héros de lord Byron, règne seul chez toutes ses héroïnes ; mais il s'y montre de deux manières différentes, parce qu'elles ont deux caractères différens. Les unes se distinguent par cet entier abandon, par ce dévouement absolu, par cette abnégation complète de soi-même, qui semble en général caractériser l'amour chez les femmes ; elles y joignent une sensibilité si grande, que le malheur de leurs amans les fait tomber comme la fleur que l'ouragan renverse sur sa tige. Telles sont Médora (l'amante du Corsaire) et la tendre Zulica. Les autres, non moins passionnées, participent à l'énergie de leurs amans et ne reculent pas plus qu'eux devant le crime ; telles sont Gulnare et celle qui sert de page à Lara sous le nom de Caled. Nous ne parlerons pas des personnages secondaires, qui d'ailleurs sont très-peu nombreux : sous ce point de vue, lord Byron s'éloigne tout-à-fait de l'école romantique, qui se plaît dans la multiplicité et dans la variété des caractères ; il s'en éloigne encore par la simplicité et l'uniformité des événemens qui entrent dans ses compositions. L'histoire de ses héros est toujours à-peu-près semblable ; tous

commettent ou ont déjà commis des crimes ; presque tous se sont mis ou se mettent en guerre ouverte avec la société. Conrad et Sélim sont chefs de pirates ; Lara devient chef de révoltés ; Conrad et Alp, le vainqueur de Corinthe , sont des renégats ; on peut soupçonner aussi Lara d'avoir abjuré la foi de ses pères : tous enfin , à l'exception peut-être de Conrad , périssent d'une manière misérable ou tragique. Un seul trait paroît particulier à Manfred ; c'est l'étude de la magie : encore n'est-on pas bien sûr qu'il ne lui soit pas commun avec Lara.

Sans doute il falloit un génie poétique bien puissant pour obtenir avec de pareils élémens , avec des héros si peu dignes d'intéresser , et toujours les mêmes , avec si peu de variété dans leurs aventures , l'immense réputation que lord Byron s'est acquise ; aussi est-il juste de dire que le noble poète a peu d'égaux dans la partie lyrique et dans le talent de peindre. Nous voudrions en citer des exemples ; mais la difficulté , je dirois presque l'impossibilité de rendre les beautés de sa poésie dans une autre langue , nous oblige de nous borner à les indiquer. Qu'on lise donc , pour le genre lyrique , ses adieux à l'Écosse et les stances à Inès , dans le premier chant de *Childe Harold* ; la chanson des Suliotes dans le second , les stances amoureuses du troisième ; qu'on lise encore le chant des corsaires dans le poëme de ce nom , et *Manfred* presque en entier ; car cette tragédie est presque toute lyrique. La partie pittoresque est si riche , que tous les tableaux , soit de lieux , soit d'actions , mériteroient d'être cités. Parmi les premiers , nous indiquerons de préférence tout le voyage de *Childe Harold* le long des côtes du Portugal et de la Grèce , où les détails qui concernent la navigation sont rendus avec la plus grande vérité. Cet éloge s'applique également à ceux que l'on admire dans le *Corsaire* , et que les traducteurs ont bien mal saisis. Nous indiquerons aussi les tableaux de la Suisse que l'on remarque dans le troisième chant de *Childe Harold* et dans *Manfred* ; le palais désolé de Hassan dans le *Giaour* , la chambre de Zulica dans la *Fiancée d'Abydos*. Toutefois nous ne pouvons nous dispenser d'observer que lord Byron se laisse parfois entraîner au plaisir de retracer des détails un peu minutieux , ce qui l'éloigne de la grande manière d'Homère et de Virgile , et le rapproche de celle des poètes descriptifs de l'école moderne ; car alors ses tableaux dégénèrent en descriptions.

Au reste , ce défaut est rare , et ne frappe jamais lorsque le poète peint des actions. Tous ses combats sur-tout sont tracés de main de maître : on peut se rappeler que nous l'avons déjà observé dans l'analyse très-courte que nous avons donnée de ces poëmes ; et nous nous abstiendrons de les citer de nouveau.



Après avoir prouvé (du moins nous aimons à le croire) que nous ne sommes point aveugles sur les talens poétiques de lord Byron, qu'il nous soit permis de regretter l'usage qu'il en a fait. Le génie qui l'inspire est sans doute nourri de fiel; car son style, si l'on peut s'exprimer ainsi, est presque toujours *imbibé* d'amertume. Lors même qu'il semble oublier sa manière habituelle de voir et de sentir, il y revient tout-à-coup, et termine une description sublime ou gracieuse par une ironie amère, qui empoisonne tout le plaisir qu'on vient de goûter : je n'en citerai qu'un seul exemple. Le second chant de *Lara* débute par un tableau brillant du réveil de la nature au lever de l'aurore. Homme immortel ! s'écrie ensuite le poète, admire-la dans sa gloire ; triomphe dans ton cœur, et dis que tout cela t'appartient ! Jouis, tant que ton œil satisfait peut voir encore ; un matin viendra où tu ne jouiras plus ; quelques gémissemens qui se fassent entendre sur ta bière insensible, ni la terre ni le ciel ne t'accorderont une larine . . . Mais les vers, en se gorgeant de leur proie, feront de ton agrile un engrais pour le sol qui l'aura reçue.

En général lord Byron semble se plaire aux tableaux hideux : ce n'est pas seulement la mort qu'il aime à peindre sous diverses formes, comme les poètes épiques, ce sont encore les suites de la mort ; il ne manque pas une occasion de rappeler à ses lecteurs la destinée de tous les cadavres. Ici c'est le corps de Sélim jeté sur la côte de Lemnos ; il nous montre sa tête soulevée, sa main agitée par les vagues, et les oiseaux de mer que ces mouvemens écartent encore, mais dont les cris annoncent qu'ils commenceront bientôt leur funèbre repas. Eh ! qu'importe, dit le poète, que ce corps devienne la proie d'un tombeau vivant ! L'oiseau qui le déchire n'a fait que prévenir le ver encore plus vil. Ailleurs, après avoir parlé des vassaux de Lara soulevés par lui aux cris de liberté et de vengeance : Un mot, ajoute-t-il, un mot est suffisant pour exciter les hommes au carnage ; c'est assez de quelque phrase captieuse saisie et répandue par l'astuce, pour que les loups et les vers soient nourris. Dans ce même poème de *Lara*, un champ de carnage et les angoisses des soldats mourans sont peints avec complaisance, de même que dans le *Corsaire* les tourmens du pal. Dans le poème de *Parisina*, le supplice de Hugues est rapporté avec toutes ses circonstances, et cette description occupe une centaine de vers. Il seroit trop long d'indiquer tous les passages de ce genre : mais celui de tous qui nous a paru le plus révoltant se trouve dans le *Siège de Corinthe* ; c'est un tableau horriblement détaillé, qui nous montre des chiens, des loups, des vautours, occupés à dévorer les cadavres des soldats tués dans le combat de la veille ; il nous suffira d'en citer un seul trait. Les chiens, dit le poète, avoient dépouillé le

crâne d'un Tartare de sa chair, comme vous pelez une figue lorsqu'elle est fraîche; et des images de ce genre remplissent plus de vingt vers.

C'est une bizarrerie bien difficile à expliquer sans doute que cette affectation de montrer à chaque instant le néant de l'homme physique; et lord Byron la rend plus pénible encore, en détruisant toutes les illusions qui rendent quelque noblesse à l'homme moral. Aucun philosophe n'a insisté plus que lui sur le néant de la gloire, aucun n'a peint la race humaine plus indigne de tout intérêt. Tout cela cependant se concevoit encore, si, en humiliant l'homme tel qu'il existe sur la terre, il lui avoit laissé l'espoir d'un meilleur avenir; il n'auroit fait en cela que suivre l'exemple de tant d'orateurs chrétiens qui, lorsqu'ils nous peignent la mort sous des traits hideux, ne manquent jamais de parler de la vie qui doit la suivre. Mais non; lord Byron nous dit (*Childe Harold*, canto II, stance 3 et suiv.) que les religions se succéderont les unes aux autres, jusqu'à ce que l'homme apprenne qu'en vain son encens s'élève et que ses victimes sont immolées en vain; qu'il n'est qu'un triste enfant du doute et de la mort, dont l'espérance s'appuie sur des roseaux. Malheureux! ajoute-t-il, n'est-ce pas assez pour toi de savoir que tu existes! L'existence est-elle un assez grand bienfait pour te faire desirer d'en aller commencer une autre, sans savoir où, et sans t'en inquiéter! Rêveras-tu toujours de joies ou de douleurs futures! Regarde cette poussière; pèse-la avant qu'elle s'envole! Cette petite urne en dit plus que cent homélies. . . . . Perce la tombe orgueilleuse du héros qui n'est plus. Tire ce crâne des décombres. Est-ce là un temple qu'un dieu puisse habiter! Eh mais! le ver dédaigne à la fin sa coquille brisée.

Il est vrai qu'à la suite de ces leçons de matérialisme, le poète laisse échapper quelques soupirs en faveur de la doctrine contraire. Le souvenir d'un ancien amour lui arrache le desir d'en retrouver l'objet dans une autre vie. Je rêverai, lui dit-il, que nous pouvons nous rejoindre un jour. L'amour qui, selon notre remarque, a seul le privilège d'adoucir ses farouches héros, le ramène lui-même à des idées plus consolantes; mais cet éclair ne dissipe pas pour long-temps les nuages de sa noire mélancolie; et il revient aux doctrines désespérantes qui l'ont produite ou qui en sont le fruit.

On s'étonnera peut-être de nous voir présenter le matérialisme comme le système favori de l'auteur de *Childe Harold*, puisque, dans quelques autres ouvrages, il n'a pas dédaigné l'emploi des apparitions, puisque la plupart des personnages de sa tragédie de Manfred sont des êtres surnaturels, et que Manfred lui-même est toujours occupé de sa destinée dans un autre monde. Nous répondrons que nous trouvons plutôt les véritables



opinions du poëte dans *Childe Harold*, espèce de récit historique, que dans des poëmes qui ne sont que les enfans de son imagination. Au reste, le merveilleux qu'ils renferment n'est pas plus consolant que les doctrines de *Childe Harold*. Les êtres surnaturels qui paroissent dans *Manfred* sont tous malfaisans. C'est Arimane qui y règne, et il n'est pas question d'Oromaze ; on y voit beaucoup de démons, et pas un seul ange ; et lorsqu'on y parle d'immortalité, c'est toujours de l'immortalité malheureuse. On ne peut se défendre, à la lecture de cet ouvrage, de songer à ces hommes dont quelques-uns furent célèbres, qu'on a vus à-la-fois superstitieux et incrédules, et qui ont continué de croire au diable après avoir cessé de croire en Dieu. Toutes réflexions faites, nous aimerions mieux encore *Childe Harold* résigné au néant, que Manfred défiant une éternité malheureuse.

Au reste, cette manière de voir si désespérante que lord Byron prête à ses héros, ne leur est pas particulière. Ce mépris pour l'humanité, cette noire mélancolie, ce désespoir habituel, cet orgueil insurmontable, cette fraternité avec Caïn, comme lord Byron la nomme lui-même, éclatent par-tout dans les ouvrages de Goethe ; on en retrouve des traces dans quelques personnages de Schiller. Elles se multiplient dans plusieurs ouvrages très-modernes, et le *René* de M. de Chateaubriand n'y est pas lui-même étranger ; mais la religion le tire de cet abyme. Les héros de lord Byron y plongent tout en le voyant, et peuvent dire comme Phédria dans Tércence : *Prudens, sciens, vivus, vidensque pereo.*

En effet, on ne peut guère se dissimuler que cette moderne espèce de poésie, qu'on pourroit nommer la poésie du désespoir, ne soit fille de l'incrédulité. Si l'on veut s'en convaincre, que l'on se figure un poëte doué d'un beau naturel, d'un génie puissant et méditatif, mais infecté des doctrines du matérialisme ; qu'on se le figure, disons-nous, réfléchissant sur la nature humaine réduite à son existence physique, et en quelque sorte *dédoublée* : quel effet produira sur lui cette contemplation, le spectacle des passions déchaînées, de tout le mal qu'elles produisent, de la vertu malheureuse, et du néant, terme commun de tous ces rêves d'un moment ? S'étonnera-t-on qu'il conçoive un extrême dégoût de cet animal que l'on appelle *homme*, qui, après avoir été pendant quelques années le jouet d'un aveugle hasard, est livré aux vers qui préparent ses restes à servir d'engrais au sol qui l'a nourri ? S'étonnera-t-on qu'il se dégoûte de lui-même comme faisant partie de cette race d'animaux ? Plus son naturel étoit noble et ses premières inclinations généreuses, plus son orgueil se révoltera et s'endurcira ; mais le sentiment d'une puissance invisible qui gouverne l'univers ne pouvant être détruit dans

le cœur de l'homme et sur-tout du poète , lors même que des sophismes en auront effacé la pensée dans son esprit, il s'ensuivra que, ne reconnoissant point une providence divine dans la conduite des affaires de ce monde , après avoir renoncé à un monde meilleur, la puissance invisible dont il ne peut se débarrasser ne sera plus à ses yeux qu'une puissance malfaisante, un horrible Arimane, et qu'ainsi, comme nous le disions tout-à-l'heure, il admettra un principe du mal, faute de pouvoir reconnoître le principe du bien.

Or, je le demande à présent, qui peut douter de la funeste influence de cette nouvelle poésie ! elle ne tend à rien moins qu'à dégrader l'homme à ses propres yeux, et ne lui offre d'autre secours, pour se relever, qu'un orgueil, un endurcissement invincibles. Plus les talens du poète seront grands, plus sera grand le danger de ses écrits ; car il n'est peut-être pas de sentiment dans le cœur d'un homme dont le germe n'existe dans le cœur des autres hommes, et que l'éloquence ne puisse y développer plus ou moins. Voilà ce qui aide à expliquer le succès extraordinaire des poèmes de lord Byron : ses doctrines désespérantes ont trouvé quelque lien de sympathie dans l'ame de ses lecteurs ; ceux même qui les repoussent, en sont vivement affectés. Il n'est pas de ces auteurs qu'on oublie, et l'on peut appliquer à ses ouvrages ce qu'il dit lui-même de Lara, l'un de ses héros : Malgré le froid glacial et mystérieux de sa figure, il avoit l'art de fixer son souvenir dans le cœur d'autrui ; ce n'étoit peut-être ni amour, ni haine, ni rien que des paroles puissent exprimer ; mais ceux qui le voyoient ne le voyoient pas en vain , et, ne l'eussent-ils vu qu'une fois, ils ne manquoient pas de s'informer de lui dans la suite. Ceux à qui il parloit retenoient ses paroles et s'y arrêtoient, même lorsqu'elles étoient sans importance. Nul ne savoit ni pourquoi, ni comment, mais il s'emparoit de force de l'ame de ses auditeurs ; c'est là qu'il se gravoit et qu'il croissoit sans cesse. On ne pouvoit pénétrer son ame, mais vous éprouviez qu'il s'attachoit à la vôtre ; son image vous suivoit par-tout, et il vous arrachoit un intérêt involontaire. On se débattoit en vain dans ses filets ; il sembloit que son génie vous défiât de l'oublier. Telle est en effet l'impression que produisent les poèmes de lord Byron. Le désespoir qu'ils respirent vous assiège ; les tableaux hideux où il se complait vous poursuivent et attristent votre imagination, comme de mauvais esprits qu'on a bien de la peine à conjurer. Nous ne connoissons ses ouvrages que par des fragmens insérés dans d'autres journaux, lorsqu'en rendant compte dans celui-ci des *poésies de M. de la Martine*, nous reprochâmes au poète français d'avoir prodigué au poète anglais des éloges par trop extraordinaires. Nous ne



discuterons point aujourd'hui la juste mesure de ces éloges; mais nous reconnaissons que M. de la Martine a parfaitement caractérisé le génie de lord Byron dans ces vers qu'il lui adresse.

Et toi, Byron, pareil à ce brigand des airs (*l'aigle*),  
 Les cris du désespoir sont tes plus doux concerts;  
 Le mal est ton spectacle, et l'homme est ta victime.  
 Ton œil, comme Satan, a mesuré l'abyme;  
 Et ton cœur, y plongeant loin du séjour de Dieu,  
 A dit à l'espérance un éternel adieu.  
 Comme lui maintenant, régna dans les ténèbres,  
 Ton génie invincible éclate en chants funèbres;  
 Il triomphe, et ta voix sur un mode infernal  
 Chante l'hymne de gloire au sombre dieu du mal.

Après avoir cité ces beaux vers, s'il nous est permis de revenir à la prose, nous dirons que, malgré les beautés dont étincelle le style de lord Byron, ce style n'est cependant pas exempt de taches, je ne dis pas à nos yeux, mais à ceux de ses compatriotes. On lui reproche une affectation de vieux langage qui peut paroître bizarre lorsqu'on s'en sert à exprimer des idées tout-à-fait modernes; on lui reproche encore d'avoir multiplié sans nécessité les mots orientaux, qui ont besoin de notes explicatives; on l'accuse de tourmenter ses constructions au point de rendre quelquefois ses phrases inintelligibles, et il en est plusieurs en effet qui sont demeurées telles pour nous.

Les six volumes que nous venons de parcourir ne sont pas à beaucoup près tout ce qu'a publié le noble poète; et dans ces six volumes même nous n'avons pas tout analysé. On y remarque un poème intitulé *Parisina*, dont nous avons seulement indiqué la catastrophe; le *Prisonnier de Chillon*; ouvrage extrêmement touchant; les *Lamentations du Tasse*; quelques chants hébraïques, et beaucoup de poésies mêlées, parmi lesquelles on distingue ses adieux à son épouse, dont il a le malheur de vivre séparé. Les éditeurs de Paris ont aussi admis dans la collection de ses œuvres une longue satire contre les journalistes écossais, que lord Byron lui-même a jugé à propos de supprimer dans les éditions qu'il avoue. Le volume où elle est placée renferme aussi un poème du genre comique intitulé *Beppo*. Peut-être reviendrons-nous quelque jour sur ce dernier ouvrage et sur ceux que l'auteur a publiés depuis séparément, tels que la *Malédiction de Minerve* contre lord Elgin, *Mazepa* et *Don Juan*, autre poème du genre comique.

VANDERBOURG.

*PRÉCIS HISTORIQUE SUR LA VIE DE RENÉ D'ANJOU, roi de Naples, comte de Provence, &c.; par M. le comte de Villeneuve, préfet du département des Bouches-du-Rhône, &c.; 2.<sup>e</sup> édition. Aix, G. Macret, 1820, à la suite de l'Essai sur l'histoire des comtes souverains de Provence, &c.; par M. Boisson de la Salle, &c. Aix, G. Mouret, 1820, in-8.<sup>o</sup>*

## SECOND ARTICLE.

DANS le numéro où j'ai parlé de l'Essai sur l'histoire des comtes de Provence par M. Boisson de la Salle, j'ai annoncé que je consacrerai un article particulier à celle du roi René, et que je la comparerais avec le précis historique sur la vie de ce prince par M. le comte de Villeneuve, précis qui a été réimprimé à la suite de l'ouvrage de M. Boisson de la Salle.

Je m'acquiesce de cette promesse avec d'autant plus d'empressement, que c'est à-la-fois un vrai plaisir et presque un devoir pour celui qui est né en Provence, de saisir les occasions qui peuvent rappeler les touchantes traditions que toutes les classes de la société y conservent avec une sorte de religion sur le bon roi René.

Dans un poëme en quatre chants, intitulé *LEIS MAGNANS*, c'est-à-dire, *les Vers à soie*, publié depuis peu (1), l'ingénieux auteur a eu l'art d'amener un épisode intéressant, relatif au roi René, et parfaitement conforme aux souvenirs historiques, au caractère du prince, ainsi qu'aux mœurs du temps. Pour peindre le bonheur dont on croit généralement que la Provence a joui sous son règne, le poëte s'est exprimé très-heureusement en quatre vers provençaux dont la traduction, rigoureusement littérale, sans déplacer un seul mot, produit ces quatre vers français :

On vit par-tout, aux bords de la Durance,  
De grands troupeaux de moutons et de bœufs;  
Poules alors pondoient de plus gros œufs,  
Et l'âge d'or existoit en Provence (2).

(1) *Leis Magnans*, poëme didactique, en quatre chants, avec de notes, de la composition de M. Diouloufet. Az Aix, chez d'Augustin Pontier, imprimeur de la ville, in-8.<sup>o</sup>

(2) *Veziats pertout, sus leis bords de Durenco,  
De grans troupeous de moutouns e de bueous;  
Galino adonc fasié de pus gros hueous,  
E l'agi d'or ero dins la Prouvenço.*



René, fils puîné de Louis II, roi des Deux-Siciles, et comte de Provence, assista, jeune encore, au sacre de Charles VII, dont il étoit parent, et y conduisit une troupe brillante. Par ses secours et par sa valeur, il contribua au succès des armées françaises dans le combat de la Croisette. La mort du duc de Lorraine ayant occasionné une guerre entre Antoine de Vaudemont et René, celui-ci fut fait prisonnier: on entama des négociations, et il fut mis en liberté sur sa parole garantie par des otages. Les négociations ayant été infructueuses, René retourna loyalement dans sa prison. Il y étoit encore, lorsque la mort de son frère, et le testament de Jeanne II, l'appelèrent sur le trône de Naples: du fond de sa prison, il commença à gouverner, heureux qu'Isabelle de Vaudemont, son épouse, fût digne et capable de le remplacer. Les Provençaux, touchés du sort de leur prince captif, s'empressèrent de fournir des secours à la reine, qui passa en Italie, et y assura par des succès les droits de son mari. Enfin un traité le rendit à la liberté en 1437, environ six ans depuis qu'il avoit été fait prisonnier. Son premier soin fut de venir en Provence et d'y jouir de l'affection que déjà lui portoient les grands et le peuple. Il s'annonça par des actes de clémence et de bonté convoqua les états pour traiter en famille des intérêts publics, et obtint un don gratuit beaucoup plus considérable que les circonstances n'eussent permis de l'espérer. Il alla à Naples; mais, après des revers qui lui donnèrent occasion de montrer son courage, il retourna en Provence, visita ensuite le Maine et l'Anjou, et de là, arrivant à la cour de France, il y déploya ses talens pour les négociations, en concourant au traité entre Charles VII, roi de France, et Henri VI, roi d'Angleterre. Le négociateur conclut pour son compte le mariage de sa fille Marguerite avec le même roi d'Angleterre. Cette princesse joua un grand rôle dans les événemens publics, et elle est connue dans l'histoire sous le nom de Marguerite d'Anjou.

Une grande sécheresse ayant désolé les campagnes de la Provence, René exempta les Provençaux de l'impôt pendant un an.

En 1448, il institua l'ordre du croissant; les chevaliers promettoient d'être pieux, fidèles, braves dans les combats, généreux après la victoire, loyaux envers tous, et protecteurs des dames.

Qu'il me soit permis de citer un article des statuts omis par M. Boisson de la Salle et par M. le comte de Villeneuve: il concerne l'obligation imposée aux chevaliers de soutenir le droit des pauvres femmes veuves et des orphelins, et d'avoir pitié et compassion du pauvre peuple commun.

Un tournoi magnifique fut ouvert à Tarascon et dura plusieurs jours;

tout ce que permettoient les usages et les mœurs chevaleresques; combats simulés au pugilat et à la course; lutes à pied et à cheval; bals et déguisemens romanesques; chants et représentations dramatiques; disputes poétiques et littéraires; plaidoiries devant les cours d'amour, prix accordés aux dames qui se distinguèrent dans ces sortes de concours; festins somptueux, riches présens; rien ne fut oublié ni épargné. René avoit réglé lui-même l'ordonnance de ces fêtes; il y figura comme acteur, et s'y fit honorablement remarquer. Avant de partir, il exigea que chaque chevalier payât exactement sa dépense; et pour donner l'exemple, il écrivoit à l'un de ses officiers: « Envoyez-moi vite des fonds; je ne veux pas quitter la ville, sans que tout le monde ne soit content. »

A cette époque, il se rendit auprès du roi de France pour l'aider à reprendre les places que les Anglais occupoient encore. La peste qui désola la Provence en 1450 l'y rappela; mais il retourna bientôt à Angers; à cause de la maladie de sa femme, qui y mourut peu de temps après.

Ce fut le malheur de René et des Provençaux qu'une ligue réussit à se former pour le replacer sur le trône de Naples: ce prince reprit les armes sans succès; à son retour d'Italie, il épousa en secondes noces Jeanne de Laval.

Les états de Provence, assemblés à Brignoles, ayant proposé des lois et des réglemens, René les accorda, et il amena bientôt sa nouvelle épouse au milieu de ses chers Provençaux.

De nouvelles tentatives faites contre Naples par le duc de Calabre son fils, furent également infructueuses. Alors René, fixé en Provence, s'occupa plus particulièrement à rendre ses sujets heureux; il se livra à son goût pour les lettres et les beaux-arts; il institua cette fameuse procession de la Fête-Dieu; mélange bizarre, mais innocent alors, du sacré et du profane; des mystères de la religion et des scènes du paganisme, et qui cependant offroit un emblème raisonnable, puisqu'on y voyoit d'abord les images du paganisme, et ensuite celles de la religion triomphant de l'idolâtrie.

En 1468, les Catalans offrirent la couronne à René, qui avoit eu pour mère une princesse d'Aragon: le duc de Calabre passa avec une armée en Espagne, et, après des succès et des traverses, mourut en 1470. René perdit ainsi un fils chéri sur lequel reposoient les plus nobles espérances des peuples.

Ce bon roi, ce bon père, écrivoit à sa fille Marguerite, veuve de Henri VI, détroné et assassiné: « Ma fille, que Dieu vous assiste dans vos conseils; car c'est rarement des hommes qu'il faut en attendre,



» dans les revers de la fortune. Lorsque vous desirerez moins ressentir vos peines, songez aux miennes : elles sont grandes, ma fille ; Dieu les connoît, et pourtant c'est moi qui vous console. »

René avoit appelé d'Italie en Provence des savans distingués ; il protégea les colléges, et en fonda ; il institua des bourses gratuites, s'occupa de livres élémentaires ; il encouragea tous les arts.

On lui attribue un grand tableau peint à l'huile représentant le buisson ardent : M. de Villeneuve semble ne pas douter que ce ne soit l'ouvrage de ce prince ; M. Boisson de la Salle soutient le contraire, et je pense qu'il ne s'est décidé que sur de très-fortes raisons ; et que la vérité l'a emporté sur le desir de rendre plus recommandable la mémoire de René. Mais il est certain qu'il cultiva la peinture avec quelque succès : on cite de lui d'autres ouvrages, et c'est assez pour sa gloire. Il est convenable, il est utile qu'un prince accorde quelques instans de délassement aux lettres, aux sciences et aux arts, qu'il s'y exerce avec plaisir et même avec quelque distinction ; mais il n'est pas aussi convenable ni aussi utile qu'il figure dans les premiers rangs des littérateurs, des savans ou des artistes. René composa divers ouvrages de littérature, et, entre autres, l'*Abusé en court*, roman en prose et en vers, le roman de *Tiès-douce merci au cœur d'amour épris*, dont un exemplaire fut payé seize cent vingt francs à la vente du duc de la Vallière, le *Traité d'entre l'ame dévôte et le cœur*.

L'agriculture fut favorisée et protégée spécialement par ce prince : il introduisit en Provence les plants qui produisent le raisin dont on fait le vin muscat, et il encouragea beaucoup les plantations des mûriers.

Le commerce lui dut l'institution des tribunaux consulaires. On rapporte qu'à Marseille il aimoit à converser avec les patrons pêcheurs et leurs prud'hommes, qu'il appeloit dans ses lettres *dilecti nostri* et auxquels il concéda plusieurs avantages. « Les pêcheurs de Marseille, dit M. le comte de Villeneuve, ont conservé religieusement la tradition de tant de bonhomie ; ils ne parlent du roi René qu'avec vénération, et se plaisent, en racontant des particularités de sa vie, à transmettre à leurs enfans tous les souvenirs qu'ils ont reçus de leurs pères. »

Simple dans sa vie privée, il ne dépensoit annuellement pour sa maison que quinze mille florins ; sa rançon en avoit coûté deux cent mille. Doux, bon, indulgent, il étoit du plus facile accueil, et se plaisoit quelquefois à descendre incognito chez des particuliers, dans l'intention de chercher et de reconnoître la vérité, évitant toute sorte de représentation, lorsqu'elle n'étoit pas indispensable ; il se promenoit, il

s'abritoit, pendant l'hiver, dans les lieux exposés au soleil et défendus des vents; dans chaque ville, dans chaque village de la Provence, ces sortes d'abris où l'on se réchauffe aux rayons du soleil, s'appellent encore *la cheminée du roi René*.

On ne cite pas en Provence des châteaux où le roi ait habité, où il ait tenu sa cour; point de vastes jardins, de parcs magnifiques qu'il ait rendus intéressans par des souvenirs attachés à son nom : il alloit aux champs en bon bourgeois, c'est-à-dire, à la *bastide*; de simples maisons de campagne lui suffisoient.

Il en avoit une au village de Gardanne, et l'on montre encore à Aix l'emplacement de l'autre; il datoit ses lettres patentes, ses ordonnances, *datum in nostra bastida prope civitatem Aquensem*, comme d'autres princes ont affecté de les dater des lieux les plus célèbres. Il mourut à l'âge de soixante-douze ans, chéri, vénéré, regretté des Provençaux.

M. Lieutard, secrétaire perpétuel de l'académie de Marseille, possède un recueil précieux de lettres du roi René. Il en a publié deux notices qui réunissent le mérite littéraire et l'intérêt historique. Ce recueil faisoit partie d'un registre où les lettres de ce prince étoient transcrites; toutes sont revêtues de sa signature et contre-signées par un secrétaire.

L'ouvrage de M. Boisson de la Salle et celui de M. le comte de Villeneuve ont chacun le caractère qui leur est propre. Le premier, plus précis, plus sévère, conserve toujours, en parlant du roi René, la gravité de l'histoire; le second s'abandonne à des détails plus familiers, et surtout il présente dans son récit cet intérêt particulier qui caractérise une biographie bien faite et bien écrite. Je pense que M. le comte de Villeneuve pourroit facilement enrichir son essai historique de détails nouveaux : il a, pour faire un ouvrage important sur le roi René, tout le talent et tout le zèle qu'exige un sujet si noble et si touchant, et il est plus que tout autre à portée des matériaux. Je ferai remarquer, comme un heureux augure, que M. le comte de Villeneuve a su rendre hommage aux vertus de René; comme précédemment il avoit su rendre hommage à celles de Henri IV, dans l'*Essai sur la ville de Nérac*, où ce prince avoit long-temps séjourné pendant sa jeunesse.

M. de Villeneuve n'a pas eu à changer de teintes et de couleurs en peignant ces deux bons rois : en effet, parmi les princes qui ont vécu avant Henri IV, il en est peu avec lesquels il puisse être comparé, sous plus de rapports qu'avec le roi René.

Tous deux naquirent dans des circonstances où leurs familles ne pouvoient guère prévoir qu'ils monteroient, l'un sur le trône de Naples, l'autre sur le trône de France.



Dès leur jeune âge, ils eurent également à lutter contre l'adversité, et ils durent peut-être une partie de leurs vertus à la constance avec laquelle ils soutinrent des épreuves salutaires.

René fut détenu pendant très-long-temps comme prisonnier de guerre; Henri fut passagèrement, mais plus dangereusement peut-être, détenu ou surveillé comme prisonnier d'état.

Tous deux reconnurent que la félicité publique, ce premier devoir des rois, faisoit à-la-fois leur gloire et leur propre bonheur.

Au milieu des circonstances difficiles où ils se trouvèrent souvent, veillant avec sollicitude à ce que leurs sujets ne fussent pas opprimés, ils dépensèrent moins, ils s'imposèrent des privations.

Généreux, loyaux, fidèles à leurs engagements, ils honorèrent le titre et le caractère de chevalier; ils eurent à pardonner, et ils pardonnèrent plus par le besoin du cœur que par la nécessité de la politique.

Ils aimèrent les lettres, les arts; ils les protégèrent ainsi que ceux qui les cultivoient.

L'un et l'autre, quand ils y furent réduits, résistèrent courageusement aux entreprises de la cour de Rome: si Henri fit afficher aux portes mêmes du Vatican son appel au futur concile, René avoit aussi appelé à ce tribunal redouté, quand il avoit eu à se plaindre des jugemens du pontife suprême, et il avoit menacé de soutenir ses droits à main armée, en attendant le jugement futur.

Le Béarnais, trop facile sans doute dans ses penchans, eut pour les femmes des goûts si vifs, que l'histoire lui en a fait un reproche; et cependant on excuse volontiers ce bon roi, on prend une sorte d'intérêt à ses attachemens, parce qu'il ne leur sacrifia jamais ni sa gloire ni le bien public.

L'Angevin, avec des principes plus sévères, avec des mœurs moins indulgentes, eut des maîtresses, même dans un âge avancé, et l'histoire a transmis les noms de trois de ses enfans naturels.

On a dit et on redira le BON ROI RENÉ, comme on a dit ensuite et l'on redira toujours LE BON HENRI.

Mais un rapprochement que la vérité ne permet pas d'omettre, c'est que, malgré le caractère bienfaisant et les vues paternelles de ces deux princes, la Provence et la France ne jouirent pas de tout le bonheur que chacun de ces princes ambitionnoit de procurer au pays qu'il gouvernoit. Ils vécurent dans des temps difficiles qui ne permirent guère l'accomplissement de leurs vœux les plus chers. Les guerres, entreprises ou soutenues par René, épuisèrent la Provence;

et quand la France fut remise aux soins de Henri, il trouva les finances en si mauvais état, il eut à payer si cher la soumission des grands, qu'il ne put qu'ébaucher dans l'administration publique les diverses améliorations qu'il projetait pour l'aisance du peuple.

Quelles sont donc les causes de cette vénération publique qui s'attache aux noms de René et de Henri ?

C'est que ces princes avoient à-la-fois le caractère et les manières populaires, une franchise qui persuadoit, une débonnairété touchante, une familiarité paternelle; c'est qu'en se rapprochant de leurs sujets, ils se montraient en bienfaiteurs et non en maîtres: plus ils descendoient vers les dernières classes des citoyens, moins ils affectoient d'être rois; c'est ainsi que leurs paroles et leurs actions avoient réussi à persuader le peuple qu'il étoit dans leurs sincères projets, dans leurs vœux constans de le rendre heureux. Ce peuple se tenoit assuré qu'en eux c'étoit le cœur même qui parloit de bonté, de clémence, de générosité, d'affection.

Les Français savoient et croyoient que ce même roi qui portoit quelquefois des pourpoints percés par le coude, desiroit véritablement que la France fût administrée de manière que le paysan eût la poule au pot le dimanche.

Les Provençaux savoient que, lorsque René faisoit à quelqu'un des remises de tailles, il ne répartissoit pas sur les autres contribuables la charge de ce bienfait: témoins des économies qu'il s'imposoit comme l'eût fait un simple bourgeois, quand ils le voyoient diminuant avec soin ses dépenses royales, ou se réchauffant l'hiver aux rayons du soleil, il disoient et l'on a répété de génération en génération qu'il vouloit épargner de nouveaux impôts à son peuple.

Il n'y a sans doute rien de grand, rien d'extraordinaire, rien de frappant dans ces causes; mais l'opinion qui les accrédite, qui les transmet populairement de famille en famille, fait plus pour la gloire des princes et pour la durée de cette gloire, que toutes les trompettes de la renommée.

M. le comte de Villeneuve avoit publié son précis historique sur le roi René, à l'occasion du monument que les Provençaux élèvent dans la ville d'Aix à la mémoire du roi René, trois siècles et demi après sa mort.

La première pierre de ce monument fut posée le 24 août 1819; et M. Chardigni, graveur, né en Provence, fit à cette occasion frapper une médaille qui, avec d'autres objets, est déposée dans les fondations du



piédestal. La ressemblance et le travail sont d'une égale perfection; elle porte au revers :

AU  
BON ROI  
RENÉ,  
MORT À AIX EN 1480,  
DONT LA MÉMOIRE  
SERA TOUJOURS CHÈRE  
AUX  
PROVENÇAUX.  
1819.

RAYNOUARD.

*FABLES*, par M. le baron de Stassart, des académies de Lyon, de Marseille, de Vaucluse, &c.; quatrième édition. A Paris, chez P. Mongie l'aîné, boulevard Poissonnière, n.º 18, un vol. in-12, avec gravure : prix 2 fr. 50 cent., et 3 fr. par la poste.

Le genre de l'apologue est peut-être celui dans lequel s'exercent le plus les poètes français. La gloire que la Fontaine a méritée par ses fables devrait cependant plus décourager ses imitateurs que les enhardir : mais, d'une part, il est tellement reconnu que son rang est hors de pair, qu'il ne leur coûte point d'avouer toute sa supériorité ; et après avoir rendu cet hommage ; ils croient avoir le droit de s'avancer dans la même carrière ; et, d'autre part, le talent de la Fontaine se compose de qualités sur lesquelles il est plus aisé de se faire illusion que sur le genre de talent qu'exigent de plus hautes compositions. Qui ne croit avoir de la grâce, du naturel, de la finesse, le ton de la bonne plaisanterie, un aimable enjouement ! Qui ne se croit capable de présenter sous un voile plus ou moins aimable les leçons austères de la morale ! Lamotte lui-même croyoit être naturel dans les efforts d'esprit qu'il faisoit quelquefois ingénieusement pour compenser la simplicité de ton, la naïveté de pensée et d'expression, l'abandon gracieux de la Fontaine.

On ne peut disconvenir que, sans la réputation de ce grand poète, qui semble à lui seul absorber toute la gloire littéraire à laquelle les Français

peuvent prétendre comme fabulistes, on rendroit beaucoup plus de justice à plusieurs de nos auteurs qui se sont exercés dans l'apologue. Mais qu'ils se consolent du moins par l'idée que, dans les autres littératures, leurs confrères les fabulistes sont forcés, comme eux, de reconnoître la suprématie du bon homme.

Parmi les fables qu'on a distinguées dans les derniers temps, il est juste de placer celles de M. le baron de Stassart; c'est d'après la quatrième édition que je tâcherai de faire connoître le mérite de l'auteur, et de lui proposer quelques observations que me dictera le desir que j'ai qu'il ajoute encore à ses succès.

Pour donner une idée de son style, je citerai une des fables qui sont imprimées pour la première fois dans cette quatrième édition : c'est la XVII.<sup>e</sup> du I.<sup>er</sup> livre.

#### LE COQ, LE DINDON ET LA VOLAILLE.

Fier de son vêtement soyeux et bigarré,  
Fier de sa crête d'écarlate,  
Sultan kirikiki se flatte  
Dans son séraïl d'être admiré.

Messieurs, le voyez-vous! Tête haute, il s'avance,  
Suivi d'un cortège nombreux ;  
A l'air le plus majestueux  
Il joint la grâce et l'élégance.  
« Penses-tu régner en ces lieux !

Lui dit un gros dindon non moins sot qu'envieux  
» Ce seroit, mon ami, pousser loin l'impudence.  
» Pour prétendre à la royauté,  
» Il faut certaine dignité  
» Qui ne sied guère qu'à ma taille. »

Là-dessus le voilà qui s'enfle et se travaille,  
Il arrondit sa queue, étale son jabot...

» Haro! tout d'une voix s'écria la volaille.  
» La majesté du coq nous plaît, car c'est son lot;  
» Mais à bon droit, dindon, de la tienne on se raille :  
» Le sot qui veut briller n'en devient que plus sot. »

Cette fable est très-bien narrée. Je regrette que l'auteur ait cru nécessaire d'emprunter à la Fontaine *qui s'enfle et se travaille*, et qu'il ait admis sur-tout en rime le mot de *volaille*, au lieu de représenter par une périphrase le peuple entier de la basse-cour; mais tout le



reste de la fable offre à-la-fois la propriété et l'élégance d'expression ; les coupes de vers sont heureuses :

Fier de son vêtement. . . .

Fier de sa crête. . . .

Messieurs, le voyez-vous ! tête haute, il s'avance,

Suivi. . . .

Il arrondit sa queue, étale son jabot, &c.

Un mérite que je ferai encore remarquer, c'est que la moralité sort du dialogue même des acteurs, et que le poëte a ainsi l'art de la rendre à-la-fois plus naturelle et plus piquante.

Ce même mérite se trouve dans la fable XI de ce livre 1.<sup>er</sup>, intitulée *le Philosophe et l'Alchimiste* : celui-ci propose au philosophe, qui vit dans la retraite des champs, de lui enseigner le moyen de faire de l'or. La moralité de la fable est amenée ainsi :

Porte ailleurs ton secret, ô sublime alchimiste,  
Répond le philosophe : à quoi bon un trésor,  
Lorsqu'à tous mes besoins, d'une main libérale,  
La nature pourvoit ! . . . Savoir se passer d'or,  
C'est la pierre philosophale.

On rencontre quelquefois dans les fables de M. de Stassart de ces traits de naïveté maligne qui font si souvent sourire dans la Fontaine : ainsi dans la fable IV, livre 1.<sup>er</sup>, un singe s'empare de la montre que le maître de la maison a laissée imprudemment sur une table.

Bientôt le maître sapajou  
Furtivement s'approche du bijou,  
Met la patte dessus. C'étoit-là sa manière :  
Il la tenoit d'un commissaire  
Qu'il avoit vu je ne sais où.

Il est dans l'apologue sur-tout un art de faire des concessions qui, en avertissant le lecteur que l'on ne donne pas le fait comme très-certain, l'engagent pourtant à en admettre l'hypothèse nécessaire à la vraisemblance du récit qu'il entend.

Ainsi la Fontaine avoit dit dans la fable de la Génisse, la Chèvre et la Brebis en communauté avec le Lion :

La génisse, la chèvre et leur sœur la brebis,  
Avec un fier lion, seigneur du voisinage,  
Firent société *dit-on, au temps jadis*.

Ce *dit-on, et au temps jadis*, sauvent ou du moins adoucissent le reproche de l'in vraisemblance d'une société pareille.

M. de Stassart a usé heureusement d'une semblable ressource pour la fable XIII du livre V, intitulée *le Sansonnet représentant du peuple des oiseaux*.

Du temps que les oiseaux vivoient en république,  
Ils s'occupoient des lois et de la politique;  
Alors chaque canton nommoit son député,  
Pour siéger à l'aréopage.

et dans la fable du *Cheval et l'Âne*, la XIII.<sup>e</sup> du livre VI, qui commence ainsi :

Les animaux savent ce qui se passe  
Chez nous : dire comment, c'est ce qui m'embarrasse;  
Le fait n'en est pas moins certain.

Je pourrais citer encore un grand nombre de passages dignés de pareils éloges ; mais je crois que je servirai mieux l'auteur par quelques observations littéraires relatives à l'apologue.

Je rapporterai en entier la fable XV.<sup>e</sup> du II.<sup>e</sup> livre, intitulée *les Oiseaux ou le Prix de musique*.

A certain jour, en séance publique  
Les oiseaux s'étoient réunis :  
Il s'agissoit de décerner le prix,  
Le prix de quoi! . . . de la musique.  
Qui l'emporta! . . . Je vous le donne en dix,  
Je vous le donne en vingt. Dans cette république  
Dominoient fort les courtisans;  
C'étoit assez comme céans.  
La scène se passoit en Grèce :  
On adoroit Pallas; pour plaire à la déesse,  
C'est du hibou que l'on fit choix.  
Les chansons du hibou paroissoient des merveilles;  
Le rossignol eut peu de part aux voix.  
Messieurs de l'Institut, ouvrez bien les oreilles.

Cette fable est très-bien faite et très-piquante ; mais, indépendamment de ce que le dernier vers est dépourvu de toute élégance, l'auteur auroit dû sentir qu'en nommant les personnes auxquelles il adresse la moralité, il ôte aux lecteurs le plaisir malin d'en faire eux-mêmes l'application. La Fontaine avoit donné l'exemple d'arriver plus sûrement au but, en faisant semblant de s'en détourner, quand il avoit dit dans sa fable du *Rat qui s'est retiré du monde* :



Qui désigné-je, à votre avis,

Par ce rat si peu secourable ?

Un moine ! non, mais un dervis ;

Je suppose qu'un moine est toujours charitable.

J'en dirai autant de la fable du *Cheval*, livre IV, fable VIII, que je regrette de ne pas transcrire.

Une règle que le goût prescrit, c'est de choisir en général des êtres animés pour personnages des fables ; on sent que le lecteur se prête plus facilement à l'illusion quand le renard et le corbeau parlent ensemble, que quand le chêne parle au roseau : mais, s'il est permis de mettre quelquefois en scène des arbres, des fleurs qui ont une existence vitale, je doute qu'il soit permis de leur supposer une conformation pareille à celle de l'homme ; par exemple, on ne devrait pas faire marcher, courir, voyager des arbres, des fleurs, &c. Ainsi, en admettant que M. de Stassart ait pu choisir pour acteurs de son apologue le chêne, l'ormeau et la ronce, devait-il faire dire à l'ormeau :

Quel indigne blasphème !

Reprit l'ormeau reconnoissant ;

Ce chêne bienfaisant

A des droits sur mon cœur ; je le bénis, je l'aime.

Le cœur d'un ormeau est une expression qui excède les licences du genre. De même, quand il s'agit d'idées morales ou religieuses, il me semble que les supposer dans la bouche des animaux, c'est ne pas assez respecter les convenances.

Dans la fable intitulée *le Chevreuil et le Renard* (livre VII, fable VI), l'auteur fait dire au renard :

Crois-tu qu'au-delà du tombeau

Il soit encore une autre terre

Où l'on te sache gré de tes privations

Et de tes bonnes actions !

Notre chevreuil répondit : Je l'ignore ;

Mais je l'espère au moins. Dans le doute, j'honore

Ma rapide existence en semant des bienfaits.

Plus les fables de M. de Stassart obtiennent de succès et méritent d'en obtenir, plus il m'a paru important de lui présenter ces observations.

La description suivante, tirée de la fable du **CHAT**, est parfaite :

Tel qu'un huissier en exercice,

Le chat va, trotte, vient ; il passe du salon

A la cuisine ; il visite l'office :

Pour son estomac tout est bon.

Il dévora le beurre et le fromage,

Et joignit la poule au chapon :

Mille souris dans la maison.

N'auroient pas en six mois fait semblable dommage.

A ce chat appelé pour délivrer la maison des souris et qui dévaste les provisions du maître, l'auteur compare les avocats auxquels les plaideurs ont recours, et il dit qu'il aime mieux souffrir les entreprises de ses voisins,

Que d'appeler les avocats ;

De ces maîtres MATOUS je connois trop les serres.

Malgré le soin que l'auteur a pris de justifier par une note le mot de *serres* employé en rime au lieu de *griffes*, il me paroît que l'expression est impropre. Quand même il auroit été pardonnable de la hasarder, pourquoi se la permettre lorsqu'elle n'offre aucune sorte de beauté ! Le rapprochement de *matous*, dans le même vers, condamne absolument le mot de *serres*.

J'ai encore une observation à présenter au sujet des moralités que M. de Stassart place à la fin de ses fables. Je crois qu'il est, sinon nécessaire, du moins adroit, de ne pas trop s'appesantir sur ces lieux communs de morale ; les fabulistes anciens, et la Fontaine quelquefois, sont abstenus d'énoncer la moralité ; ils ont laissé au lecteur le soin ou le plaisir de la deviner ou de la reconnoître d'après l'exposé des faits narrés dans la fable.

Je pense donc que plusieurs fables de M. de Stassart gagneront s'il supprime ou s'il abrège les moralités qui les terminent. J'indiquerai deux exemples : dans la fable *du Cerf et du Faon*, après avoir dit :

Armez jusqu'aux dents un poltron,

En aura-t-il plus de courage !

Il n'auroit pas dû ajouter :

Lors même qu'à vos yeux il fait le fanfaron,

C'est qu'il se voit encor loin du champ du carnage.

Dans la fable *du Rossignol et du Pinson* (liv. II, fab. II), après avoir dit :

La modestie

Est au génie

Ce qu'est la grâce à la beauté,

pourquoi ajouter :



Elle triomphe de l'envie,

Et l'on obtient par elle un succès mérité.

J'aurais pu indiquer quelques narrations qui devraient être resserrées, en élaguant les circonstances qui sont ou peu importantes ou peu piquantes; mais en général l'auteur possède le style du genre. Qui n'aime à lire des vers tels que ceux de la fable de *l'Écureuil*.

Un petit écureuil, charmant et fait à peindre,

Étoit le favori de toute la maison;

On lui donnoit biscuits, sucre, noix à foison.

Joyeux, il prenoit l'air dans un joli cylindre,

Alloit,

Venoit,

Sautoit,

Sans cesse tournoyoit.

Je ne multiplierai pas les citations; les vers que j'ai eu occasion de rapporter suffiront sans doute pour faire juger très-avantageusement du talent de l'auteur et du mérite de ses fables.

RAYNOUARD.

*MES VOYAGES AUX ENVIRONS DE PARIS, par J. Delort.*

Paris, Picard-Dubois, libraire, rue des Maçons-Sorbonne,

n.º 3, 1821, 2 vol. in-8.º

Sous ce titre modeste, l'auteur publie un grand nombre de documens, anecdotes, notices, qui instruisent, intéressent et amusent tour-à-tour; et pour se faire pardonner la sorte d'érudition qui domine dans son ouvrage, il y a joint des *fac-simile* des principales lettres originales qu'il rapporte, quelques dessins des lieux qu'il visite, une carte très-détaillée des environs de Paris, et enfin il a souvent mêlé des vers à ses descriptions ou à ses récits.

On juge aisément qu'il doit régner une grande variété dans cet ouvrage: le plan en est si simple, que l'on reconnoît d'abord que l'auteur n'a cherché qu'un cadre qui lui fournît l'occasion de nous faire part de ses recherches et découvertes antérieures. A mesure qu'il arrive dans un des pays qu'il parcourt en ses voyages, il donne l'étymologie de son nom, il indique quelques-uns des personnages remarquables qui y ont habité, et des souvenirs qui s'y rattachent; et par ce moyen, il amène, plus ou moins naturellement, l'occasion de nous communiquer des lettres inédites qui, presque toujours agréables pour les lecteurs,

peuvent devenir utiles à l'historien; et comme on sait gré de cette publication, on oublie de chicaner l'auteur sur la forme.

Ainsi, quand il passe à Saint-Denis, il parle de la sépulture des rois; et, en rappelant que Turenne fut honorablement inhumé à côté d'eux, il rapporte une relation inédite de ce qui s'étoit passé lorsque le corps de cet illustre guerrier fut transporté à Saint-Denis en 1675. Elle commence ainsi: « M. de Turenne ayant rendu des services » extraordinaires à l'état pendant sa vie, le roi, par un ressentiment de » reconnoissance, voulut lui faire rendre des honneurs extraordinaires » après sa mort. »

Il y a des détails très-curieux dans cette relation, qui occupe onze pages d'impression; on lit à la fin que M. l'évêque de Lombes prononça l'oraison funèbre et adressa la parole à M. l'archevêque de Paris.

A Montmorenci, l'auteur donne divers détails sur J. J. Rousseau et sur Grétry, publie des lettres inédites de l'un et de l'autre, après en avoir rapporté une également inédite de Collin d'Harleville, lettre qui honore l'amitié qui l'unissoit avec M. Guiffard.

A l'article du Bourg-la-Reine, notre voyageur dit qu'il existe dans le vallon un enclos et une maison assez remarquable qu'on prétend avoir été bâtie, sous Henri IV, pour la charmante Gabrielle; et, à ce sujet, il insère dans son ouvrage, avec *fac simile*, une lettre de ce roi où sont ces expressions:

« Mon cher cœur, jay esté eveyllé ce matyn par vostre lettre qui » me randra cette journée plus heureuse et me mettra an bonne » humeur. . . . Je fynyré donc, ma chère ame, an vous donnant le » bon jour et un myllion de besers, atendant a demayn que je vous » embrasseré tout mon sou et de bon cœur. »

Les habitans de Chatenay-le-Bagneux disent que Voltaire est né dans leur pays. Le voyageur en prend occasion pour fixer, d'après une lettre de Voltaire lui-même, l'époque de sa naissance au 20 février 1694, et non au 20 novembre de la même année, comme l'ont fait divers biographes; et il rapporte deux lettres inédites du 5 juin 1753, que Voltaire adressa de Francfort sur le Mein, l'une au ministre de l'empereur, en prenant le titre de *gentilhomme ordinaire de la chambre du roi très-chrétien*, et l'autre à l'empereur lui-même, en prenant le titre de *gentilhomme de la chambre de sa majesté très-chrétienne*.

De là il arrive à Sceaux, et chez la duchesse du Maine; on y retrouve encore Voltaire. L'auteur réfute une assertion de Condorcet, qui prétend que Voltaire fut Sémiramis, Oreste et Rome sauvée, à Sceaux, chez



la duchesse du Maine : les explications de M. Delort m'ont paru convaincantes.

Dès qu'il cite un personnage considérable, on doit s'attendre à quelque anecdote ou à quelque lettre inédite ; en voici une de la duchesse du Maine ; elle écrivoit à M. de la Motte ce billet :

« Louise Bénédicte de Bourbon est très-contente de l'attention que vous avez eüe de luy envoyer votre livre . . . Elle y a trouvé une épistre »  
 » dédicatoire charmante ; cependant elle se plaint de ce que la lettre »  
 » que vous luy avez écrite est beaucoup trop sérieuse, et tellement »  
 » remplie de respect, que vous manquez à celuy que vous luy devez. »

Voici un *post-scriptum* assez singulier :

P. S. « Un des quarante de l'académie française, que je ne veux »  
 » pas nommer pour son honneur, demande comment il faut écrire »  
 » l'impératif du verbe secourir à la première personne. M. la Motte »  
 » le fera écrire sur le papier, s'il lui plait. »

Le voyageur rapporte un noël que la duchesse fit au sujet des sentimens qu'elle avoit inspirés ou feignoit d'avoir inspirés à la Motte.

Vous qui desirez savoir

Par quel hasard

L'amour mit sous mon pouvoir

La Motte Houdard, &c.

Il parle ensuite de Florian, qui habita Sceaux, et de Cailhava, qui y fut enterré ; passe à Fontenay-aux-Roses et à Châtillon-les-Lombes ; il rapporte que Saint-Vincent de Paul y fut curé, et il publie une lettre dont la signature prouve que son nom véritable étoit de *Paul*, et non de *Paule*, comme plusieurs biographes l'ont appelé.

A Bagnaux, il a occasion de citer le cardinal de Richelieu et d'en publier quelques lettres du temps qu'il étoit évêque de Luçon ; on y lit : « Il ne se trouve ici ny gentilhommes ny autres qui ayent de »  
 » l'argent ni du drap. Nous sommes tous gueux en ce pays, et moi le »  
 » premier, dont je suis bien fasché.

Les voyages de l'auteur sont au nombre de six ; ce que j'indique est extrait des deux premiers, et donnera une idée suffisante des autres. Je n'examinerai point les diverses étymologies des noms des pays que l'auteur parcourt ; les détails et les discussions inévitables dans ce genre d'érudition m'entraîneroient trop loin : il faut que les savans lisent dans l'original même ces sortes d'explications.

Mais pour faire connoître le contenu de l'ouvrage, je crois convenable de citer les noms des personnages dont l'auteur rapporte des lettres inédites, tels que, parmi les princes, Henri IV, Marie de Médicis,

Louis XIII, Anne d'Autriche, Gaston d'Orléans, M.<sup>lle</sup> de Montpensier, Louis XIV, Jacques II, le grand Condé, le duc et la duchesse du Maine, le grand Dauphin; et parmi les écrivains, artistes, hommes d'état, magistrats, guerriers, prélats, Boileau, Bossuet, Belzunce, Beaumarchais, Bernardin de Saint-Pierre, Chapelain, Colardeau, Collin d'Harleville, Delille, Fouquet, Grétry, le P. la Chaise, la Harpe, M.<sup>me</sup> de Lambert, M.<sup>me</sup> de la Fayette, le prince de Furstemberg, M.<sup>me</sup> de Maintenon, Mansard, le cardinal Mazarin, Mézerai, Mirabeau, le cardinal Richelieu, J. J. Rousseau, S. François de Sales, M.<sup>lle</sup> Scudéry, le maréchal de Turenne, le maréchal de Saxe, S. Vincent de Paul, l'abbé de Voisenon, Voltaire. J'ai annoncé précédemment que plusieurs de ces lettres sont accompagnées de *fac simile*.

J'indiquerai de même quelques pièces, telles que le testament d'Isabelle de Bavière et celui de Budée, les vers inédits de Jodèle, de Budée, de M.<sup>lle</sup> Scudéry, de M. de Coulanges, de la duchesse du Maine, une note de Dansse de Villoison, une autre sur la famille de Molière; et je ne passerai pas sous silence qu'à l'article de Meudon l'auteur assure que, dans le temps où Louvois en possédoit le château, l'académie des inscriptions et belles-lettres y tint quelquefois ses séances.

J'ai dit que M. Delort avoit souvent inséré des vers de sa composition: voici deux citations dans un genre différent; elles pourront faire juger que ses vers ne déparent point son ouvrage.

Quand l'auteur est à Étioles, il parle d'abord du château, qui avoit appartenu au fameux Duhamel, que Colardeau y visitoit souvent, et à ce sujet il fait des stances dont voici les premières:

Ce fut jadis dans ce château  
Qu'on vit souvent un vrai poëte,  
Le tendre et brûlant Colardeau,  
Du sentiment digne interprète.

Malgré le style gracieux  
Dont il orna son vers facile;  
Malgré ses tours ingénieux,  
A la nature il fut docile.

Né d'un caractère indulgent  
Et d'une humeur douce et paisible,  
Aux traits aigus d'un vers méchant  
Son cœur, hélas! fut très-sensible.

La forêt de Vincennes a inspiré au voyageur les strophes suivantes:  
Je cherche vainement ce chêne tutélaire



Où, défenseur du peuple et fléau des tyrans,  
Autrefois saint Louis protégea la chaumière  
Contre les insultes des grands.

Pourquoi ne voit-on pas un monument durable,  
Érigé par les mains des heureux qu'il a faits,  
Retracer à nos yeux l'image et les bienfaits  
De ce monarque vénérable!

En des jours de malheur là seroient accourus,  
Suivant de leurs aïeux les antiques usages,  
Les femmes, les vieillards, désertant leurs villages  
Pour rendre hommage à ses vertus.

Et, grâce au monument où sa clémence auguste  
Des peuples opprimés ressuscitoit les droits,  
Les rois auroient appris que le roi le plus juste  
Est le plus grand de tous les rois.

L'auteur assure qu'au temps de François I.<sup>er</sup> on voyoit encore le chène.

Je terminerai cet extrait par quelques lignes d'une lettre inédite de Henri IV à la duchesse de Verneuil :

« Mon cher cœur . . . , un lièvre m'a mené jusques aus rochers devant  
» Malserbes, où j'ai éprouvé que des plesyrs passés douce est la sou-  
» venance. Je vous y ay souhaité entre mes bras, comme je vous y ai  
» vue. Souvenez vous en, lisant ma lettre. . . Bon soyr, mes chères  
» amours ; sy je dors, mes songes ceront de vous ; sy je veille, mes  
» pancées ceront de mesmes. Recevez, aynsyn disposé, un mylyon de  
» besers de moy. »

Je crois inutile de recommander à la curiosité des lecteurs un ouvrage qui réunit à la-fois l'instruction et l'amusement ; ceux qui suivront M. Delort dans ses intéressantes excursions, feront d'agréables promenades.

RAYNOUARD.

*HISTOIRE DE L'EMPIRE DE RUSSIE*, par M. Karamsin; traduite par MM. Saint-Thomas et Jauffret. Paris, imprimerie de Belin, 1820, tom. VII et VIII, in-8.<sup>o</sup>, 392 et 376 pages, avec neuf tableaux généalogiques (1).

CES deux volumes contiennent l'histoire de la Russie depuis l'an 1,05 jusqu'à l'an 1560 : cet espace, d'un peu plus d'un demi-siècle, embrasse les règnes de Vassili Ivanowitch et les vingt-sept premières années de celui de Jean Vassiliéwitch. Fils et successeur de l'inflexible et souvent cruel Jean III, Vassili IV, suivit avec plus de modération et moins de franchise le même système politique : il affermit et accrut l'autorité impériale, en se livrant aux soins de l'administration; et, quoiqu'il ne fût ni habile ni heureux à la guerre, il eut l'adresse d'agrandir ses états. C'est l'observation de l'historien Herberstein (2) : *multas provincias non tam bello in quo erat infelicioꝝ, quàm industriâ, imperio suo adjecit*. Vassili, malgré des revers, sut conclure des traités avantageux avec le roi de Pologne Sigismond, et avec le khan de Crimée Mengli-Ghireï. Le principal résultat de ces négociations fut la réunion de la principauté de Pskof à l'empire russe. Un Pskovien, qui a écrit les annales de ce temps, fut du petit nombre de ceux qui ne désertèrent point ce pays quand il eut perdu son indépendance. Nous restâmes seuls, dit-il, regardant la terre qui ne s'entr'ouvroit pas, et les cieux vers lesquels nous ne pouvions nous envoler sans ailes.

Les alliances que Vassili venoit de contracter ne furent pas durables; il en forma d'autres avec l'empereur Maximilien, avec les villes anséatiques, avec l'ordre teutonique, avec le roi de Danemarck. Jamais encore la Russie n'avoit entretenu tant de relations extérieures; et cette partie de son histoire a un intérêt particulier dans l'ouvrage de M. Karamsin, à qui les archives des états du nord et de l'Allemagne ont été plus accessibles qu'à ses prédécesseurs. Mais les négociations entre Vassili et les papes Léon X et Clément VII, entre le même prince et Charles-Quint, nous sont déjà connues, les unes par Paul Jove, les autres par Herberstein, qui y avoit été employé; et à cet égard le travail du nouvel historien s'est réduit à reproduire les résultats des anciens récits. Il s'est appliqué à recueillir toutes les circonstances de la

(1) Nous avons rendu compte des six premiers volumes, *Journal des Savans*, 1819, nov. 665-672; 1820, mai, 280-286; sept. 543-553.

(2) Voyez, sur Herberstein, un article de M. Vanderbourg, *Journ. des Sav.* septembre 1818, p. 515-525.



mort de Vassili, prince qu'il représente comme bon administrateur, aimant le bien de ses peuples plus que la grandeur de son nom, *digne de ces éloges véritables et immortels*; ajoute l'auteur, *que bien peu de souverains ont su mériter*. Malheureusement les hommages qu'obtiennent les succès de l'ambition et de l'orgueil sont immortels aussi, quoique vains et pernicieux comme les personnages qui les reçoivent. Du reste nous désirerions que les louanges données ici à Vassili IV fussent un peu plus justifiées par les faits de son règne. Bien qu'il fût plus dissimulé que violent, il ne laissoit pas de faire couper des langues et tomber des têtes, et de punir, M. Karamsin en convient, les paroles aussi sévèrement que les actions. Malgré le soin qu'il prenoit quelquefois des affaires de son empire, il paroît qu'il employoit encore plus de temps à la chasse. Quelques-uns des empereurs précédens avoient eu ce goût, mais aucun ne s'y étoit autant livré. Il passe pour avoir introduit en Russie l'usage des meutes; autrefois les Russes regardoient les chiens comme des animaux impurs. Herberstein, qui entre plus avant dans ces détails, décrit l'une des chasses de Vassili, à laquelle il avoit assisté. Ce goût et celui d'une très-grande magnificence augmentoient le nombre des officiers de sa cour et y attiroient beaucoup d'étrangers, entre lesquels on distinguoit plusieurs médecins allemands et grecs. Les dîners de la cour se prolongeoient jusqu'à la nuit, et l'on ne manquoit jamais de malades. Divers fléaux, et sur-tout la peste, affligèrent la Russie presque sans interruption depuis 1505 jusqu'en 1533, époque où mourut Vassili, à l'âge de cinquante-quatre ans. On lui doit quelques lois sages, dont on a formé un code, mais qui ne composent réellement pas un système. M. Karamsin cite particulièrement celle qui, dans la province de Novgorod, adjoignoit des jurés aux juges. « Pour » quoi, dit l'auteur, n'étendit-il pas cette bienfaisante institution sur tous » ses états? C'est que les autres Russes, plus accoutumés aux abus du » pouvoir arbitraire, gardoient le silence, tandis que les Novgorodiens » se souvenoient de leurs anciens droits. »

Avant d'entamer l'histoire de Jean IV, M. Karamsin consacre un chapitre à des considérations générales sur l'état de la Russie depuis 1462 jusqu'en 1533, période où cet empire commença d'être connu du reste de l'Europe. Alors en effet Contarini, Paul-Jove, François da Collo et Herberstein le visitèrent et en offrirent le tableau à leurs compatriotes. Herberstein y faisoit remarquer d'abord cette autocratie absolue, ce despotisme illimité que ne connoissoit pas l'Europe occidentale. Les forces militaires du tsar consistoient en trois cent mille enfans boyards et soixante mille paysans armés, tous capables d'une attaque impétueuse, et non

d'une résistance opiniâtre. Une action avec eux se décidoit par le premier choc ; selon Herberstein, ils sembloient dire à l'ennemi : Fuis ou bien nous fuyons nous-mêmes. Cet historien contemporain décrit les tortures horribles qui formoient la principale partie de l'administration de la justice. Le commerce commençoit néanmoins à prendre de l'étendue. Les pièces d'argent et de cuivre qui servoient aux échanges, s'étoient multipliées : chaque orfèvre avoit le droit de battre monnoie, et de mettre des espèces en circulation, mais après que le gouvernement s'étoit assuré qu'il n'y avoit point de fraude dans le poids ni dans la qualité du métal. Les comptes se faisoient non par cent, mais par quarante et quatre-vingts ; on disoit, trois quarante ; deux, trois quatre-vingts, &c. Cette numération n'a rien d'étonnant ; nous avons de même en France long-temps compté par vingt, et les expressions de six vingts [ pour 120 ], et de quinze vingts [ 300 ], sont restées jusqu'à nos jours dans notre langue. Ce qui est plus remarquable, c'est la célérité avec laquelle on pouvoit déjà voyager en certaines parties de la Russie ; on alloit en soixante-douze heures de Novgorod à Moscou, espace d'environ cent vingt-sept lieues. Le nombre des maisons de Moscou étoit de quarante-un mille cinq cents en 1520, ce qui suppose au moins cent à cent cinquante mille habitans. Contarini peint les Moscovites comme très-inactifs, Herberstein comme très-labourieux, travaillant même les jours de fêtes ; et ce second témoignage a plus de poids. M. Karamsin élève ici quelques questions relatives à l'état des personnes ; celle, par exemple, de savoir s'il y avoit des paysans propriétaires. Il se décide pour la négative ; mais il croit que les paysans fermiers et tributaires jouissoient de leur liberté personnelle et de leurs biens meubles. Les lecteurs trouveront dans ce chapitre des détails curieux sur les mœurs publiques et privées, et spécialement une traduction de la description que fait Paul-Jove des noces de Vassili IV en 1526. Cet Italien reproche aux Russes de ce temps une ignorance profonde. En passant condamnation sur ce qui concerne les sciences exactes, l'histoire naturelle et la médecine, M. Karamsin vante les progrès que faisoit la littérature, et dont il s'aperçoit, dit-il, au style des chroniques, des vies de saints et des instructions pastorales : il cite l'évêque de Rostof Vassian, qu'il appelle le Démosthène du siècle ; il transcrit des morceaux d'un discours sur la naissance d'un prince, et d'un panégyrique de Vassili, comme des exemples du caractère que prenoit l'éloquence. Il y trouve du talent, de l'esprit et de l'agrément. N'ayant sous les yeux que des traductions de ces extraits, nous n'en pouvons pas aussi bien sentir les beautés, qui apparemment tiennent à l'expression, car les pensées sont fort communes et quelquefois peu justes. M. Karamsin termine ce chapitre en



rendant hommage à l'ouvrage de Herberstein, dans lequel il démêle toutefois un petit nombre d'erreurs.

Jean IV n'avoit que deux ans lorsqu'il fut appelé à succéder à son père Vassili. Sa mère, Hélène, étoit juive et lithuanienne; à ces deux titres elle inspiroit peu de confiance. Depuis Olga, aucune femme n'avoit gouverné la Russie. Hélène, devenue régente, s'entourna d'un conseil dans lequel elle eut bientôt des ennemis; elle mérita même d'en avoir; et lorsqu'elle périt empoisonnée en 1538, ce fut, dit Herberstein, une juste vengeance. C'étoit un crime que ceux d'Hélène, sa tyrannie et ses désordres avoient provoqué et n'excusoient pas. La haine publique qui avoit poursuivi cette princesse, se porta sur son favori Telennef, qui lui survécut fort peu. L'histoire d'une minorité est toujours trop pleine de faits, c'est-à-dire d'intrigues, d'attentats et de troubles. Les vingt premières années du règne de Jean IV ont ce genre d'intérêt dans l'ouvrage de M. Karamsin. Il étoit difficile qu'un roi enfant, élevé au sein d'une cour déjà corrompue, quoique barbare, ne contractât point beaucoup de vices. Jean prit l'habitude d'une oisiveté bruyante; à mesure qu'il grandissoit, il se monroit violent, capricieux, avide de plaisirs ignobles, dont les plus vifs étoient les condamnations et les confiscations qu'il prononçoit. Mais des incendies et des émeutes qui éclatèrent à Moscou en 1547, les remontrances énergiques d'un religieux nommé *Silvestre*, les bons exemples d'Alexis Adachef, l'un des favoris du jeune roi, et les conseils de son épouse Anastasie, eurent une heureuse influence sur sa conduite et même sur son caractère. Il comprit qu'il avoit des devoirs à remplir, se réforma lui-même, et annonça qu'il exigeroit aussi des autres du repentir et de la sagesse. Il publia un code qu'on appelle le *second Droit russe*, et dont M. Karamsin se réserve d'expliquer le système dans l'un des chapitres du tome suivant. Le reste du tome VIII est principalement rempli par les guerres que Jean IV eut à soutenir contre les Tartares, et dont nous n'entreprendrons point d'indiquer les détails. Elles ont été heureuses, parce que l'administration intérieure étoit plus réglée, plus éclairée que sous les règnes antérieurs: mais l'année 1560, à laquelle nous nous arrêtons, termine, comme le dit M. Karamsin, les jours fortunés, et non la vie de Jean IV. Il perdit alors son épouse Anastasie, et abandonna les sentiers de la vertu où elle l'avoit entraîné. Son règne s'est prolongé jusqu'en 1584.

Il est souvent désigné dans nos livres françois comme le premier monarque de Russie qui ait porté le nom de czar ou tsar; c'est ce que nous lisons, par exemple, dans l'Art de vérifier les dates. Depuis long-temps le chef de cet empire prenoit le titre de tsar dans ses relations avec les

puissances étrangères; mais dans les actes de son gouvernement intérieur, il s'intituloit grand prince. Le changement qui date du couronnement de Jean IV, en 1546, se réduit à ce que, depuis cette époque, le mot de tsar fut également employé dans les actes de l'une ou de l'autre espèce.

DAUNOU.

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL, ET SOCIÉTÉS ACADÉMIQUES DE FRANCE.

L'ACADÉMIE française a tenu, le 28 juin, une séance publique dans laquelle M. Villemain, successeur de M. de Fontanes, a prononcé son discours de réception; M. Roger, directeur de l'académie, a répondu à M. Villemain. La séance a été terminée par la lecture que M. Picard a faite d'un fragment de la *Grèce sauvée*, poème inédit de M. de Fontanes.

La société des lettres, sciences et arts de Metz, a publié le programme des prix qu'elle décernera en 1822. PREMIER PRIX. *Pour le perfectionnement des machines soufflantes.* On sait de quelle importance sont pour les arts métallurgiques les machines qui servent à alimenter d'air les fourneaux, les forges, et quelquefois aussi à renouveler celui des mines vicié par les gaz délétères. Ces machines se subdivisent en plusieurs espèces; mais dans toutes on distingue deux parties essentielles, la *machine soufflante* proprement dite et le *porte-vent*. L'expérience a depuis long-temps appris que, pour une force motrice quelconque, il existe une certaine distance, assez rapprochée, au-delà de laquelle l'air ne peut plus se transmettre au moyen des porte-vents généralement en usage; mais il ne paroît pas que l'on ait encore bien approfondi les causes de ce singulier phénomène, ni qu'on ait proposé des dispositions où l'inconvénient eût été évité au moins en partie. On a même assez généralement accordé fort peu d'influence à la manière dont les porte-vents peuvent être adaptés à la machine. Cependant une expérience faite par l'un des membres de la société, semble prouver que cette partie est susceptible de quelques perfectionnemens. Voici cette expérience. « L'orifice ou buse d'une machine soufflante étant placé » à une certaine distance de celui du porte-vent, on obtient un courant d'air » beaucoup plus fort que dans le cas où le porte-vent est immédiatement ap- » pliqué à la machine, ainsi que cela se pratique d'ordinaire. » On sait que l'effet est dû à plusieurs causes, telles que la communication latérale, la suppression du vide à l'endroit de la buse, &c., causes qui tiennent pour la plupart à la nature élastique du fluide en mouvement et de celui dans lequel tout le système est plongé. La société, voulant encourager les arts qui tiennent particulièrement aux besoins de la vie, propose un prix de la somme de 300 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante: « Quels sont les change- » mens à apporter aux porte-vents des machines soufflantes, pour y mettre à » profit, soit les perfectionnemens qui viennent d'être indiqués, soit toutes les » autres espèces de perfectionnemens dont pourroient être susceptibles les pro- » cédés jusqu'ici en usage pour transmettre l'air à des distances plus ou moins » considérables! » Il est à désirer que le mémoire contienne une explication



physique des divers phénomènes que présentent les courans d'air dans les porte-vents, et qu'il fasse connoître aussi, d'après des expériences faites autant que possible en grand, le rapport nécessaire à établir entre les diamètres des orifices de la buse et du porte-vent; et la quantité de leur écartement, afin d'obtenir un *maximum* d'effet pour une distance et une force motrice données, c'est-à-dire, la plus grande quantité d'air possible dans le même intervalle de temps.

**DEUXIÈME PRIX.** *Pour la propagation de la langue française dans les parties allemandes du département de la Moselle.* Dans un espace d'assez peu d'étendue, le département de la Moselle présente deux peuples séparés et par leurs mœurs et par leur idiome. La société, pénétrée de l'importance qu'il y auroit pour ce pays d'opérer une fusion entre la partie allemande et la partie française du département, et de détruire la barrière que la différence de langage élève entre les enfans d'une même patrie, met au concours la question suivante: «Quels » seroient les moyens à employer pour généraliser le plus promptement » l'usage de la langue française dans les parties du département de la Moselle » où la langue allemande est seule employée?» Le prix est de 150 francs. La société décernera, s'il y a lieu, ces deux prix dans sa séance générale d'avril 1822. Les mémoires devront être adressés, francs de port, avant le 1.<sup>er</sup> janvier 1822, à M. Herpin, secrétaire de la société, à Metz. Les auteurs auront soin de ne pas se faire connoître; ils mettront seulement une sentence ou devise à leur mémoire, ou bien ils y attacheront un billet cacheté qui renfermera leur nom et leur adresse. Ce billet ne sera ouvert par la société que dans le cas où le mémoire auroit remporté le prix, ou obtenu un encouragement.

L'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles vient de publier le programme des prix qu'elle décernera en 1822. **CLASSE D'HISTOIRE.**

*Première question.* Quel a été l'état de la population, des fabriques et manufactures, et du commerce, dans nos provinces, depuis le commencement du XVII.<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'érection du royaume des Pays-Bas? *Seconde question.* Quel étoit l'état de la législation et des tribunaux ou cours de justice dans les Pays-Bas autrichiens, avant l'invasion des armées françaises dans ce pays, et quels sont les changemens que la révolution française et la réunion de ces provinces à la France, pendant près de vingt ans, ont opérés dans la législation et l'administration de la justice civile et criminelle? *Troisième question.* Quel étoit l'état des écoles et autres établissemens d'instruction publique dans les Pays-Bas, depuis Charlemagne jusqu'à la fin du XVI.<sup>e</sup> siècle? Quelles étoient les matières qu'on y enseignoit, quels étoient les livres élémentaires dont on s'y servoit, et quels sont les professeurs qui s'y sont le plus distingués aux différentes époques? *Quatrième question.* Donner une notice historique et critique des auteurs qui ont le mieux écrit sur l'histoire belge, depuis le commencement du XV.<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'abdication de Charles-Quint. (Ces quatre questions avoient déjà été proposées pour le concours de 1821. La seconde et la quatrième ont subi un léger changement.) *Cinquième question.* Quels sont les services rendus à la langue et à la littérature grecques par les hellénistes des Pays-Bas, soit par la composition d'ouvrages didactiques, soit par la publication, la révision, la critique et la traduction des auteurs grecs? *Sixième question.* Faire connoître les rapports d'*Érasme* avec les habitans des Pays-Bas. (Ces deux questions ont déjà été proposées l'année dernière pour le concours de 1822.) *Septième question.* En quels temps les corporations connues sous le nom de métiers [*neeringen ende*

*ambachten* ], se sont-elles établies dans les provinces des Pays-Bas? Quels étoient les droits, privilèges et attributions de ces corporations, et par quels moyens parvenoit-on à y être reçu et à en devenir membre effectif? L'académie propose, pour le concours de 1822, les questions suivantes. CLASSE DES SCIENCES. *Première question.* Sur l'élimination entre deux équations à deux inconnues. Lorsque quelques-unes des racines de l'équation finale sont incommensurables, comme alors on ne peut en obtenir que des valeurs approchées, la substitution de chacune d'elles dans les deux proposées, ordonnées suivant l'autre inconnue, en altère les coefficients d'une manière qu'on ne peut apprécier, en sorte que chaque substitution dénature ou peut dénaturer les valeurs de la seconde inconnue, c'est-à-dire, lui en faire acquérir qui soient très-éloignées des véritables. On propose donc de déterminer, sans résoudre effectivement les équations, 1.° les limites extrêmes des valeurs de chacune des inconnues; 2.° une limite au-dessous de laquelle ne puisse tomber la différence entre deux valeurs de chacune de ces mêmes inconnues (ce qui rentre dans la méthode de la Grange, pour la recherche des racines incommensurables des équations à une inconnue); 3.° on demande des applications numériques aux solutions réelles seulement, inégales, égales et incommensurables. *Seconde question.* La définition du *nectaire*, donnée par Linné, convient-elle à tous les organes désignés jusqu'à ce temps sous ce nom? En cas de réponse négative, on demande une classification physiologique de ces mêmes organes. *Troisième question.* Prouver ou réfuter par des expériences et le raisonnement, la théorie de *Dalton*, qui dit que dans l'atmosphère les différens fluides aëriiformes ne sont pas chimiquement unis, mais seulement mêlés mécaniquement, et de manière que l'un n'agit pas sur l'autre, c'est-à-dire, que, par exemple, les molécules d'azote ne repoussent pas les molécules d'oxygène, mais exclusivement celle d'azote. (Ces trois questions avoient déjà été proposées pour le concours de 1821. La première et la troisième ont subi quelques changemens ou extensions.) *Quatrième question.* Décrire la constitution géologique de la province de *Namur*, les espèces minérales et les fossiles accidentels que les divers terrains renferment, avec l'indication des localités et la synonymie des auteurs qui en ont déjà traité. (On invite les auteurs à bien saisir l'ordre et l'esprit de la question, afin de la traiter selon la méthode que la nature du sujet exige.) *Cinquième question.* Un fil flexible et uniformément pesant, étant suspendu par l'une de ses extrémités à un point fixe, et soulevé par son autre extrémité à une hauteur et une distance quelconque, si l'on vient à lâcher cette seconde extrémité, et à abandonner ainsi ce fil à l'action libre de la pesanteur, on demande les circonstances de son mouvement dans l'espace supposé vide. *Sixième question.* On sait que les arbres qui croissent dans un fond entouré d'autres arbres, s'élèvent aux dépens de leur grosseurs à des hauteurs au-dessus de leur portée ordinaire, ou même que dans certaines circonstances ils se courbent, de manière à placer leurs têtes dans un espace libre. On sait de même que, dans les serres, les plantes semblent se porter vers le jour. On demande donc si ces phénomènes et un grand nombre d'autres de même nature peuvent s'expliquer par des causes physiques, étrangères à l'essence de ces arbres et de ces plantes, ou s'il faut les attribuer à des sensations inhérentes à leur nature, et admettre dans le règne végétal, comme dans le règne animal, un sentiment de son existence, un *moi*, et conséquemment un effort intentionnel vers son bien-être. *Septième question.* Une topographie



médicale de la ville de Bruxelles, ou description de Bruxelles, sous le rapport statistique, physique et moral, relativement à la salubrité publique. L'académie propose, dès à présent, pour le concours de 1823, la question suivante. On sait que les lignes spiriques sont les courbes formées par l'intersection d'un plan avec la surface du solide engendré par la circonvolution d'un cercle autour d'un axe donné de position. On demande l'équation générale de ces courbes, et une discussion complète de cette équation. Chaque prix sera une médaille d'or du poids de trente ducats. Les mémoires, écrits lisiblement en latin, français, hollandais ou flamand, seront adressés et remis, francs de port, avant le 1.<sup>er</sup> février 1822, à M. Dewez, secrétaire perpétuel de l'académie. L'académie exige la plus grande exactitude dans les citations: à cet effet, les auteurs auront soin d'indiquer les éditions et les pages des ouvrages qu'ils citeront. Ils ne mettront point leurs noms à leurs ouvrages, mais seulement une devise à leur choix; ils la répéteront dans un billet cacheté qui renfermera leur nom et leur adresse. Ceux qui se feront connoître de quelque manière que ce soit, ainsi que ceux dont les mémoires auront été remis après le terme prescrit, seront absolument exclus du concours.

## LIVRES NOUVEAUX.

## FRANCE.

*Histoire littéraire du XIII.<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne*, traduite de l'anglais de Beringthon, par A. M. H. Boulard. Paris, imprimerie de Cellot, chez Maradan, in-8.<sup>o</sup> de 114 pages. Cet ouvrage fait partie de l'*Histoire littéraire du moyen âge*, publiée en anglais chez Mawman, en 1814; il fait suite aux trois volumes traduits du même auteur, sous les titres suivans: 1.<sup>o</sup> *Histoire littéraire des huit premiers siècles de l'ère chrétienne*, ouvrage qui a été publié à Paris en 1814; 2.<sup>o</sup> *Histoire littéraire des IX.<sup>e</sup> et X.<sup>e</sup> siècles*, qui a paru à Paris en 1816; 3.<sup>o</sup> *Histoire littéraire des XI.<sup>e</sup> et XII.<sup>e</sup> siècles*, publiée à Paris chez Maradan, en 1818. Le traducteur annonce comme prochaine la publication de l'*Histoire littéraire des XIV.<sup>e</sup> et XV.<sup>e</sup> siècles*.

*Dictionnaire celto-breton ou breton-français*, par J. F. M. A. Legonidec, membre de la société académique des sciences de Paris, &c. Angoulême, impr. et libr. de Tremeau; à Paris, chez Eymery; in-8.<sup>o</sup> de 30 feuilles et demie. Prix, 7 fr.

*Discours prononcé dans la séance publique tenue par l'Académie française, pour la réception de M. Villenain*, le 28 juin 1821. *Réponse de M. Roger*, directeur de l'académie française, à M. Villemain, successeur de M. le marquis de Fontanes. Paris, impr. de Firmin Didot, in-8.<sup>o</sup> de 6 feuilles.

*Chefs-d'œuvre de Richardson et de Fielding*, nouvelle édition, contenant Clarisse Harlowe et Tom Jones, avec un examen de ces deux ouvrages, par M. J. S. Quesné; 12 vol. in-8.<sup>o</sup> L'ouvrage sera publié très-exactement, volume par volume et de mois en mois, à partir du 30 juillet prochain, époque de la publication du premier volume. Chaque volume, d'environ 500 pages, sera de 5 fr. pour les personnes qui souscriront avant le 1.<sup>er</sup> septembre 1821; ce terme passé, le prix sera de 6 fr. On souscrit, sans rien payer d'avance, à Paris, chez Pillot aîné, impr. libr., rue Christine, n.<sup>o</sup> 3.

*Observations sur les quatre dernières fables de la Fontaine, restées jusqu'ici sans*

*commentaire* par MM. Sélis, Delille et la Harpe; recueillies par J. B. Gail, avec *specimen* des écritures de la Fontaine et de ses commentateurs, Delille, Sélis, Champfort et la Harpe, pour servir de suite à l'ouvrage de J. B. Gail, intitulé *les trois Fabulistes*, et à toutes les éditions *in-8.* de la Fontaine, Paris, impr. de Fain, chez Gail neveu, au Collège royal, *in-8.* de 13 feuilles.

*Tableau des législations successives du monde*, tiré du poème sur Moïse, lu dans la séance du 24 avril 1821, par M. Népomucène L. Lemercier, membre de l'Institut royal de France. Paris, impr. de Firmin Didot, *in-4.* de 14 pages.

*Théâtre de M. J. B. de Chénier*, précédé d'une analyse, par M. N. L. Lemercier, de l'académie française. Paris, impr. et libr. de Baudouin fils, 3 vol. *in-18*, ensemble de 33 feuilles et demie. Prix, 10 fr.

*Sapho*, tragédie en cinq actes, en vers, de Franz Grillparzer, représentée pour la première fois à Vienne, en 1818; traduit de l'allemand par M. de L. Paris, impr. de Hocquet, chez Barba, *in-8.* de 7 feuilles. Prix, 2 fr.

*Ivanhoé*, a romance, by the author of Waverley; third edition. Paris, impr. de Cellot, chez M.<sup>me</sup> Richard, *in-8.* de 43 feuilles et demie. Prix, 7 fr.

*Œuvres choisies de Bossuet*, publiées d'après les éditions les plus correctes. Cette nouvelle édition sera composée des ouvrages suivans: 1.<sup>o</sup> Oraisons funèbres, 1 vol.; 2.<sup>o</sup> Introduction à la philosophie, ou de la Connoissance de Dieu et de soi-même. Traité du libre arbitre, 1 vol.; 3.<sup>o</sup> Exposition de la doctrine catholique. Réponse à quatre lettres de M. de Cambrai. Mandement portant condamnation du livre des *Maximes des Saints*. Choix de lettres. Maximes et réflexions sur la comédie. Discours de réception à l'académie française, 1 vol.; 4.<sup>o</sup> Discours sur l'histoire universelle, suivi des Lettres sur l'éducation du Dauphin, 2 vol.; 5.<sup>o</sup> la Politique tirée de l'Écriture sainte. Lettres et instructions adressées à Louis XIV. Déclaration du clergé de France touchant la puissance ecclésiastique; Édit du Roi sur cette déclaration, 2 vol.; 6.<sup>o</sup> Choix de sermons et de panégyriques, 2 vol.; 7.<sup>o</sup> Elévations sur les mystères. Opuscules, 2 vol.; 8.<sup>o</sup> Méditations sur l'Évangile. Discours sur la vie cachée. Traité de la concupiscence, 3 vol.; 9.<sup>o</sup> Histoire des Variations, avec la défense de cette histoire. Conférence avec M. Claude sur la matière de l'église, 4 vol. Ce choix formera donc 18 vol. *in-8.*, mais on sera libre de souscrire pour tout ou partie de ces ouvrages. Il suffit, pour être souscripteur, de se faire inscrire chez Delestre-Boulage, libraire de l'école de droit, et éditeur des *Œuvres choisies de Fénelon*, rue des Mathurins Saint-Jacques, n.<sup>o</sup> 1.

*Œuvres complètes de Voltaire*, publiées par J. Esnaux. Cette édition sera composée de 60 vol. *in-8.*, et imprimée chez M.<sup>me</sup> veuve Jeunehomme. Le premier volume paroîtra, le 20 juillet, chez l'éditeur, rue Hautefeuille, n.<sup>o</sup> 20. Le prix de chaque vol. sera, pour les souscripteurs, de 2 fr. 25 cent.

*Œuvres complètes de Condillac*; nouvelle édition, en 16 volumes *in-8.* imprimés en caractère cicéro neuf de la fonderie de Firmin Didot, papier superfine d'Auvergne. Cette édition, précédée de la vie de Condillac, par M. Naudet, membre de l'Institut, paroîtra en huit livraisons de deux volumes: le prix sera de 12 fr. chacune pour les personnes qui souscriront avant le 1.<sup>er</sup> juillet prochain; passé cette époque, le prix sera fixé à 14 fr. Il en est tiré 50 exemplaires sur beau papier. vélin superfine. Le prix est le double du papier ordinaire. A Paris, chez Lecaudey, libraire, Palais royal.

*Œuvres choisies de Camille Jordan*, contenant ses discours au Conseil des cinq



cents et à la Chambre des députés, ses écrits politiques, littéraires et philosophiques; ses traductions, pensées, poésies, &c.; enfin, sa correspondance avec plusieurs personnages célèbres; ces divers écrits pour la plupart inédits: précédées d'une notice biographique sur sa vie, et ornées de son portrait par Muller, de la gravure du monument qui lui est élevé par les membres des deux chambres, et d'un *fac simile* de son écriture; publiées par son ami intime, le baron de Gérando, de l'Institut de France: 4 vol. *in-8.* d'environ 500 pages chacun. A Paris, chez Alexis Eymery, libraire, rue Mazarine, n.° 30. Le prix de chaque volume sera, pour les souscripteurs, de 7 fr., et de 8 fr. pour les non-souscripteurs.

*Voyage pittoresque et historique à Lyon, aux environs et sur les rives de la Saone et du Rhône*, par M. Fortis; tome I.<sup>er</sup> Paris, impr. de Firm. Didot, *in-8.* de 33 feuilles. Prix, 6 fr.

*Recherches géographiques sur l'intérieur de l'Afrique septentrionale*; comprenant l'histoire des voyages entrepris ou exécutés jusqu'à ce jour pour pénétrer dans l'intérieur du Soudan, l'exposition des systèmes géographiques qu'on a formés sur cette contrée, l'analyse des divers itinéraires arabes pour déterminer la position de Timbouctou, et l'examen des connoissances des anciens relativement à l'intérieur de l'Afrique; suivies d'un appendice contenant divers itinéraires, traduits de l'arabe par M. le baron Silvestre de Sacy et M. de Laporte, et plusieurs autres relations ou itinéraires également traduits de l'arabe, ou extraits des voyages les plus récents: ouvrage accompagné d'une carte, par C. A. Walckenaer, membre de l'Institut. Paris, impr. et libr. de Firm. Didot, *in-8.* de 33 feuilles. Nous rendrons compte de cet ouvrage dans l'un de nos prochains cahiers.

*Dr. Goldsmith's History of Greece*, a new edition. Paris, impr. de Smith, chez Théophile Barrois, *in-12* de 16 feuilles et demie. Prix, 3 fr.

*Histoire de l'Assemblée constituante*, par M. Ch. Lacretelle, l'un des quarante de l'académie française, professeur d'histoire à la faculté des lettres de Paris, chevalier de la légion d'honneur, 2 vol. *in-8.* Prix, 12 fr., le double sur papier vélin. Le même ouvrage se vend aussi sous le titre, *Histoire de France pendant le XVIII.<sup>e</sup> siècle*, par le même; tomes VII et VIII, 2 vol. *in-8.* Prix, 12 fr. Il n'y a point de papier vélin sous ce titre. A Paris, chez Treuttel et Würtz, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg et à Londres, même maison de commerce, 1821.

*Annuaire nécrologique*, ou Supplément annuel et continuation de toutes les biographies ou dictionnaires historiques; contenant la vie de tous les hommes célèbres par leurs écrits, leurs actes politiques, leurs vertus ou leurs crimes, morts dans le cours de chaque année, à commencer de 1820; rédigé et publié par A. Mahul, l'un des collaborateurs de la Revue encyclopédique; 1.<sup>re</sup> année (1820). On souscrit au bureau central de la Revue encyclopédique, rue d'Enfer, n.° 18, où doit être adressé tout ce qui est relatif à la rédaction de l'*Annuaire*; chez Baudouin frères, éditeurs de la *Collection des Mémoires sur la révolution*, rue de Vaugirard, n.° 36; Rey et Gravier, libraires, quai des Augustins, n.° 55. L'ouvrage paraîtra le 15 juillet, époque avant laquelle il faudra être inscrit; 1 vol. *in-8.* à deux colonnes. Prix, 4 fr. pour les souscripteurs, et 5 fr. pour les non souscripteurs. « Le plan de cet *Annuaire* consiste à donner chaque année la biographie, aussi complète qu'il sera possible, de toutes les personnes célèbres

à quelque titre que ce soit, appartenant à la France, décédées dans le courant de l'année précédente. Il doit devenir ainsi, dans les bibliothèques, le supplément naturel de toutes les biographies ou dictionnaires historiques, que la mort et le temps décomplètent chaque jour. Avant la révolution, l'on publia durant plusieurs années, et avec succès, une Nécrologie française. Palissot, Clément de Dijon, L. Castilhon, M. François (de Neufchâteau), en furent les principaux rédacteurs. Cette nécrologie avoit l'inconvénient de ne contenir que des éloges; elle n'embrassoit d'ailleurs que la littérature, les sciences et les arts. La nôtre, beaucoup plus complète sur ces points, comprendra de plus la politique, qui doit offrir, dans le temps où nous vivons, des articles d'un si grand intérêt. Une entreprise pareille (*the annual Biography and Obituary*) se poursuit en Angleterre depuis cinq ans, et obtient le plus grand succès. Circonscrits annuellement dans des limites bien moins étendues que celles qu'embrassent tout d'un coup les rédacteurs des biographies alphabétiques, il nous sera permis d'être plus complets, et de nous étendre davantage sur les articles importants. Nous accorderons sur-tout une attention particulière à la bibliographie des auteurs, espérant que notre recueil, reproduit chaque année, pourra dans peu être consulté par les bibliographes, et leur servir d'archives littéraires. Nous avons dû croire aussi que les familles des hommes célèbres qui ont cessé de vivre, ne verroient pas sans intérêt nos efforts pour conserver tout ce qui recommande leur mémoire au souvenir de la postérité. Quelques-unes ont déjà des droits à notre reconnaissance par l'empressement qu'elles ont mis à nous communiquer des renseignemens précieux. Cet ouvrage ne sera point un écrit de parti; car il est purement historique et littéraire. Narrateurs fidèles, et non point juges passionnés, s'il est un mérite dont nous osions nous flatter, c'est celui de l'impartialité et de la modération. L'Annuaire nécrologique de 1820 contient environ cent articles biographiques. Voici l'indication de quelques-uns, qui feront juger d'avance de tout l'intérêt dont il est susceptible: *Bacciocchi* (née *Bonaparte*, princesse *Eliza*); l'abbé *Barruel*; S. A. R. le duc de *Berry*; *Boulage*, professeur en droit; *Cailleau*, médecin; *Cambon*, conventionnel; créateur du grand-livre de la dette publique; *Capperonnier*, bibliothécaire; *Combes-Dounous*, traducteur de Platon; *Cubières-Palmézeaux*, poète; *Debure*, savant libraire; *Decrès*, ministre de la marine; *Delandine*, auteur du dictionnaire historique qui porte son nom; *Fantin-Desodoars*, historien; *Fouché*, duc d'Otrante; *Fournel*, avocat et jurisconsulte; *Gallais*, journaliste; *Kellermann*, maréchal, duc de Valmy; *la Chabeaussière*, auteur d'opéras comiques; *Le-fevre*, maréchal, duc de Dantzick; *Louvel*; *Charles Loyson*, poète et écrivain politique; *Monthyon*, philanthrope et publiciste; *Palisot de Beauvois*, botaniste, membre de l'Institut; *Petit*, physicien et mathématicien; *Porthmann*, imprimeur; *Precy*, commandant à Lyon lors du siège de 1793; *Rabaut-Pommier*, ministre protestant; *Saint-Aubin*, économiste et financier; *Souques*, auteur comique; *Vigée*, poète; *Vinson*, écrivain ecclésiastique; *Volney*, pair de France, membre de l'Institut, auteur des *Ruines*, &c. &c. »

» La deuxième année (1821), qui renferme déjà une foule de noms illustres, paroitra en février 1822, et fera apprécier de plus en-plus l'utilité de cette entreprise, qui deviendra pour ainsi dire les archives de toutes les familles de France, qui sont intéressées à communiquer à l'éditeur des renseignemens exacts. »



*Dictionnaire classique d'histoire naturelle*, en dix volumes in-8.<sup>o</sup> Cet ouvrage, imprimé sur papier d'Auvergne, caractère dit *gaillarde*, paraîtra tous les deux mois, à compter du 3 novembre, jour de la mise en vente du premier volume. Prix, 7 fr. pour les souscripteurs, et 8 fr. pour les non-souscripteurs. L'ouvrage sera orné d'un atlas de cent planches, qui paraîtront également en dix livraisons. Prix, 3 fr. 50 c. chaque. On s'inscrit, sans rien payer d'avance, chez Rey et Gravier, et chez Baudouin frères, libraires-éditeurs.

*Dissertation sur les huîtres vertes de Marennes*, avec des observations critiques sur l'opinion de plusieurs naturalistes, touchant la reproduction des huîtres en général, et les causes de la couleur verte que ces animaux peuvent acquérir; par M. de la B. président du tribunal de Marennes. Rochefort, imprimerie de Goulard; à Paris, chez Delaunay, in-8.<sup>o</sup> de 6 feuilles et demie. Prix, 2 fr. 50 c.

*Considérations générales sur l'état de l'agriculture en France*, par M. Desiré Ordinaire. Besançon, impr. et libr. de Dess, et à Paris, chez Brunot-Labbe, in-8.<sup>o</sup>

*Réflexions sur une des opérations distinctives du génie*, morceau lu à la séance des quatre académies, le 24 avril 1821, par M. Guérin, membre de l'académie des beaux-arts. Paris, impr. de Firmin Didot, in-4.<sup>o</sup> d'une feuille.

*Sur la statue antique de Vénus, découverte dans l'île de Milo en 1820*, transportée à Paris par M. le marquis de Rivière; notice lue à l'académie royale des beaux-arts, le 21 avril 1821, par M. Quatremère de Quincy, secrétaire perpétuel de ladite académie. Paris, impr. de F. Didot, chez Debure frères, in-4.<sup>o</sup> de 4 feuilles, plus une planche. Prix, 3 fr. Nous ferons connoître plus particulièrement cet article.

*Nouveau recueil d'observations et de consultations sur les maladies des femmes*, et spécialement sur celles qui se déclarent vers l'âge critique; par M. Aulagnier, docteur en médecine, chevalier de la légion d'honneur; ancien médecin en chef et inspecteur du service de santé de la garde royale d'Espagne. Cet ouvrage paraîtra en douze cahiers, chez Dondey-Dupré, impr. libr., rue Saint-Louis, n.<sup>o</sup> 46. Le prix de chaque cahier est de 1 fr. 25 cent.

*Des maladies contagieuses des bêtes à laine*, ouvrage qui a remporté le prix proposé par la société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon; précédé du rapport fait à la société, par M. Gasparin. Paris, impr. et libr. de M.<sup>me</sup> Huzard, in-8.<sup>o</sup> de 16 feuilles. Prix, 3 fr. 50 cent.

*Manuel des étudiants en droit*, contenant, 1.<sup>o</sup> une notice des livres qui leur sont le plus nécessaires; 2.<sup>o</sup> des réflexions sur l'enseignement et l'étude du droit; suivies de quelques règles sur la manière de soutenir des thèses dans les actes publics; par M. Dupin, docteur en droit et avocat à la cour royale. Paris, impr. et libr. de Baudouin frères; 1 vol. in-18. La première partie de cet ouvrage est un extrait fort bien fait du catalogue de jurisprudence qui suit les lettres de Camus sur la profession d'avocat.

*Mémoires sur la religion*, avec des tableaux de la discipline et des mœurs du temps présent, dans les différentes communions. Premier mémoire, *des Officialités anciennes et nouvelles*, par M. le comte Lanjuinais, pair de France. Paris, impr. et libr. de Baudouin frères, in-8.<sup>o</sup> de 78 pages.

*Mémoires de l'académie royale des sciences, arts et belles-lettres de la ville de Caen*. Caen, impr. de Poisson, in-4.<sup>o</sup> de 2 feuilles.

## ITALIE.

*Litteratura italiana, dal secolo decimo quarto fino al secolo decimo nono, &c.*; *Littérature italienne, depuis le XIV.<sup>e</sup> siècle jusqu'au XIX.<sup>e</sup>*; ouvrage traduit du français de M. J. G. L. Sismonde de Sismondi, par M. Giovanni Gherardini. Milan, Giov. Silvestri, 1820, 2 vol. in-8.<sup>o</sup>

*Tragedie di Shakespeare, &c.*; *Traduction italienne des tragédies de Shakespeare*, par Mich. Leoni. Vérone, Soc. typogr., 1820, 6 vol. in-8.<sup>o</sup>

## ESPAGNE.

*Lecciones politicas, &c.*; *Leçons politiques en forme de dialogues*; par don Man. Lopez Cépéro. Madrid, 1821, in-12.

*Máximas y Principios de legislacion universal; Maximes et Principes de législation universelle*, par don Ant. Alcalá Galiano. Madrid, Tieso, 1821, in-8.<sup>o</sup>

*Lecciones de historia natural; Leçons d'histoire naturelle*, par don Aug. Yagnez y Girona, professeur de pharmacie à Barcelonne. Madrid, Perez, 1821, in-8.<sup>o</sup>

*Trattado sobre las preparaciones del oro; Traité sur les différens usages de l'or*, spécialement pour la guérison des maladies secrètes qui attaquent le système lymphatique; par don Juan Pagez y Escola. Madrid, 1821, in-8.<sup>o</sup>

## ANGLETERRE.

*Travels in various countries of the East, more particularly Persia, &c.*; by sir William Ouseley : 2.<sup>d</sup> vol. in-4.<sup>o</sup> Nous rendrons compte de ce volume dans l'un de nos prochains cahiers.

*A Voyage to Africa, &c.*; *Voyage en Afrique*, contenant plusieurs particularités nouvelles sur les mœurs et les coutumes du peuple de Dahomé; par M. Léod, D. M. Londres, 1821, in-8.<sup>o</sup> Prix, 5 sh. 5 p.

*Memoirs of the life of the right honourable William Pitt; Mémoires sur la vie de Will. Pitt*, par George Tomline, évêque de Winchester. Londres, 1821, 2 vol. in-4.<sup>o</sup>, 1203 pages.

*Observations on the restrictive and prohibitory commercial system; Observations sur le système restrictif et prohibitif du commerce*, publiées sur les manuscrits de M. Jérémie Bentham, par J. Bowring. Londres, 1821, in-8.<sup>o</sup>, 44 pages.

*Letters to M. Malthus on several subjects of political economy; Lettres à M. Malthus sur plusieurs sujets d'économie politique*, traduites du français de M. Say, par M. J. Richter. Londres; 1821, in-8.<sup>o</sup>, 9 sh.

## ALLEMAGNE.

*West-Ostlicher Divan, &c.*; *Divan d'Orient et d'Occident*; par M. Goethe. Stuttgart, Cotta, in-8.<sup>o</sup>, 556 pages, 18 fr. Traductions et imitations de poésies persanes, articles en prose sur les poètes persans, sur les anciens voyageurs qui ont visité l'Orient, sur les mœurs des peuples de cette contrée, &c.

*Ueber das Urvolk der Erde, &c.*; *Le premier Peuple de la terre*, ou la race des hommes avant Adam et ses descendans, par Chr. Gelpke. Brunswick, 1820, in-8.<sup>o</sup>

*Additamenta ad historiam Arabum ante islamismum*, excerpta ex Ibn Nabatah, Nuveino atque Ibn Koteiba; arabicè edidit et latinè vertit D. Janus Lassen Rasmussen, prof. LL. OO. in universitate Hauniensi. Hauniæ, 1821, in-4.<sup>o</sup>

*Aus und über Ottokar's von Horneck Reimkronick, &c.*; *Extraits de la*



*Chronique en vers d'Ottocar de Horneck*, ou Mémoires de son temps; par Th. Schacht. Maïence, 1821, in-8.º

*Grundriss der logik und philosophischen vorkenntnisslehre; Progrès de la logique et connoissances préliminaires de la philosophie*, par J. Hillebrand. Heidelberg, 1820, Groos, in-8.º Prix, 2 fl.

*Aristotelis Ethicorum nicomachæorum libri decem*, ad codicum et veterum editionum fidem recogniti, et commentariis illustrati à Carolo Zell, cum latinâ Lambini interpretatione castigatâ. Heidelberg, 1820, in-8.º

*De plantarum classificatione naturali disquisitionibus anatomicis et physiologicis stabilendâ*, auctore F. Schweigger. Berlin, 1820, in-8.º Prix, 8 gr.

*Ueber die radicalcur ausgebrochener wasserscheu; sur la Guérison radicale de l'hydrophobie déclarée*, par F. G. Sieber. Münick, 1820, Fleischman, in-8.º Prix, 1 fl. 20 kr.

*Prüfung der Untersuchungen über die Urbewohner Hispaniens, vermittelt der Vaskischen sprache*; von W. von Humboldt. Berlin, 1821, in-4.º

*Das Heldenbuch von Iran ans dem Schah' Nameh des Firdussi*, von J. Görres. Berlin, 1820, in-8.º, 2 vol.

*Religion der Karthager*, von D. Friedrich Münter, Bischof von Seeland; 2.º édition. Copenhague, 1821, in-4.º

---

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de MM. Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.º 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.º 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

---

## TABLE.

<i>Ou tchhe yun fou: a Dictionary, of the chinese language, in three parts. (Article de M. Abel-Rémusat.)</i> .....	Pag. 387.
<i>Il Museo Chiaramonti, descritto e illustrato da Filippo Aurelio Visconti e Giuseppe-Antonio Guatani. (Article de M. Quatremère de Quincy.)</i> .....	394.
<i>Inscriptiones Nubienses; commentatio lecta in conventu academiæ archæologicæ, à B. G. Niebuhrio. (Article de M. Letronne.)</i> .....	397.
<i>Histoire du droit romain, suivie de l'histoire de Cujas, par M. Berriat Saint-Prix. (Article de M. Raynouard.)</i> .....	401.
<i>Œuvres poétiques de lord Byron. (Second article de M. Vanderbourg.)</i> .....	409.
<i>Précis historique sur la vie de René d'Anjou, par M. le comte de Villeneuve. (Second article de M. Raynouard.)</i> .....	417.
<i>Fables, par M. le baron de Stassart. (Article de M. Raynouard.)</i> ..	424.
<i>Histoire de Russie, par M. Karamsin, tom, VII, VIII. (Article de M. Daunou.)</i> .....	435.
<i>Nouvelles littéraires</i> .....	439.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL  
DES SAVANS.

AOÛT 1821.



A PARIS,  
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1821.



JOURNAL

DES SAVANS

1821

---

LE prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.º 17; à Strasbourg, rue des Serruriers, et à Londres, n.º 30 Soho-Square. Il faut affranchir les lettres et l'argent.

*Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, FRANC DE PORT, au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.º 22.*

---

A PARIS

DE L'IMPRIMERIE ROYALE

1821



# JOURNAL DES SAVANS.

AOÛT 1821.

---

*EXPLICATION de deux Inscriptions grecques gravées sur les  
monumens de Dendéra.*

( FIN. )

§. III. *Des Inscriptions de Dendéra et de toutes celles du même genre  
trouvées en Égypte, considérées par rapport aux monumens sur lesquels  
on les a gravées.*

**I**L est impossible de déterminer la nature et l'objet des inscriptions  
de Dendéra, si on ne les rapproche de toutes celles du même genre  
qui ont été découvertes en Égypte. Je me servirai donc des inscriptions de



Dendéra pour expliquer celles d'*Ombos*, d'*Apollonopolis Parva*, d'*Antæopolis*, de *Parembolé*, et celles-ci fourniront des notions précieuses pour l'explication des premières.

M. Visconti connoissoit l'existence des inscriptions de Dendéra; il comptoit beaucoup sur le parti qu'on en pourroit tirer pour déterminer la date de la construction du temple, qu'il croyoit postérieure à Alexandre. Si ces inscriptions, mieux connues, n'ont pas rempli toute l'attente du célèbre antiquaire, elles ne l'ont pas entièrement trompée.

Dans plusieurs intéressans mémoires qui font partie du grand ouvrage sur l'Égypte, on a compliqué la question de difficultés qui me paroissent tenir à un exposé inexact des faits; je vais commencer par la réduire à son expression véritable, en discutant les raisons au moyen desquelles on a voulu prouver que ces inscriptions n'expriment qu'une simple *dédicace*.

*Exposé et Réfutation de toutes les raisons avancées pour prouver que ces Inscriptions n'expriment qu'une simple dédicace.*

On a dit en premier lieu: «Strabon parloit du temple de Tentyris» sous Auguste; il est donc certain que l'inscription, qui est du temps de Tibère, ne sauroit exprimer autre chose qu'une dédicace (1).» Ce raisonnement seroit péremptoire, si, dans l'inscription du pronaos de Dendéra, il étoit question du temple en général; mais on a vu que le pronaos seul y est mentionné (2): or, il est à remarquer que, par une particularité singulière, ce pronaos, selon l'observation de MM. Jollois et Devilliers, semble avoir été construit après coup; il est appliqué en quelque sorte sur le naos, dont la façade est ornée d'une frise, d'une corniche, d'un tore, en un mot de tout ce qui constitue une façade égyptienne (3); ainsi, il est très-vraisemblable que, pendant un temps quelconque, le temple de Dendéra n'avoit que son pronaos intérieur. Mais ne préjugeons rien à cet égard. En se tenant aux faits tels qu'ils se présentent, on voit que Strabon a très-bien pu parler du temple de Vénus à Dendéra, sans qu'il s'ensuive nécessairement que le pronaos fût déjà construit à cette époque, et en conséquence que l'inscription n'exprime qu'une dédicace. Ce n'est pas le seul cas où l'examen attentif du fait simplifie les élémens de la question.

On a dit encore: «Il est tout-à-fait invraisemblable que, du temps des Romains, on ait construit des monumens tels que ceux de Den-

---

(1) *Description de Dendéra*, p. 58. — (2) *Journal des Savans*, cahier de mars, p. 178. — (3) *Descr. de Dendéra*, p. 21, 22.

» déra, qui offrent plus de cent mille mètres carrés de sculpture. »  
 Ecartons la plus grande partie de la difficulté; car, il ne s'agit point de *tous* les monumens de Dendéra, il s'agit simplement d'une porte (ou *propylon*) isolée, et du *pronaos*:

Autre objection: « Les monumens de Dendéra offrent le même style, les mêmes matériaux, la même architecture, le même air de vétusté que les autres monumens égyptiens (1). » Distinguons encore ici parmi les monumens de Dendéra, et ne considérons que le *pronaos*: c'est bien à-peu-près le même style que le reste du temple; ce sont les mêmes matériaux: rien d'étonnant dans cette ressemblance; les matériaux ont été pris aux mêmes carrières; et quant à l'identité du style, il étoit naturel qu'en ajoutant un *pronaos* extérieur au temple, on imitât le style de cet édifice.

« Mais, a-t-on encore objecté, quand même des monumens d'un âge récent offriroient ces caractères, il en est un qui leur manqueroit toujours, c'est l'emploi des signes hiéroglyphiques, des signes sacrés de la religion d'Isis et d'Osiris (2). » Je ne conçois pas pourquoi des *portions* d'édifices, construites pendant la domination des Grecs et des Romains, *par des Égyptiens*, n'offriroient point les traces d'une religion qui s'étoit conservée intacte parmi eux. Cette objection tient à une idée qui me paroît fautive, quoiqu'elle soit assez générale, et je crois devoir la combattre par quelques considérations sommaires que je pourrai développer ailleurs.

Religion, usages civils, administration municipale, système métrique, calendrier, &c., les Ptolémées respectèrent tout dans le pays dont le sort des armes les avoit rendus maîtres; il seroit facile de prouver que les Romains imitèrent en tout leur exemple: la langue vulgaire et la langue hiéroglyphique furent employées, dans les actes religieux, concurremment avec la langue grecque (3); or, les représentations

(1) *Mémoire sur les inscriptions anciennes recueillies en Égypte*, p. 12. —  
 (2) *Idem*, *ibid.*

(3) C'est ce que prouve l'inscription trilingue de Rosette. Quelques personnes croient encore que la partie hiéroglyphique de cette inscription est purement fictive; et que les prêtres, qui n'entendoient déjà plus, disent-elles, les hiéroglyphes, voulant faire croire qu'ils les entendoient, ont rassemblé au hasard des figures dont ils ignoroient le sens. Cette opinion, d'ailleurs si improbable, est détruite radicalement par l'observation d'Ackerblad sur les nombres 1, 2, 3, exprimés en signes numériques, dans la dernière ligne de l'inscription hiéroglyphique, lesquels correspondent aux mots *πρώτων* et *δευτέρων*... de la partie grecque conservée; et par celle de MM. Young et Jomard,



hiéroglyphiques étoient tellement liées avec la religion du pays, que les édifices sacrés devoient en être tout couverts; les ornemens des murs, des frises, des architraves, des colonnes, et jusqu'à la forme des chapiteaux, tout se rapportoit au culte; et l'on ne sauroit concevoir l'existence d'un édifice consacré au culte égyptien qui n'offrirait ni ces hiéroglyphes ni toutes ces représentations symboliques auxquelles le style grec ne pouvoit absolument s'accommoder.

Ce seul point de vue montre déjà que si les Ptolémées ont *continué, achevé* des temples commencés, ou même s'ils en ont *construit* aux dieux de l'Égypte, ils ont dû adopter pour ces travaux le style égyptien. L'inscription de Rosette atteste qu'ils ont *ajouté* des constructions nouvelles aux anciens temples (1): l'aspect de Philé, où l'on voit des sculptures égyptiennes mises à la place d'inscriptions grecques gravées antérieurement (2), le prouve avec non moins d'évidence; et les voyageurs (3) s'accordent maintenant à attribuer aux Grecs une portion très-considérable des monumens qui décorent cette île: c'est toujours le *style égyptien*, mais perfectionné par le goût étranger; et l'on a tout lieu de croire que des parties principales de ces monumens sont au nombre des *temples, des naos* qui, selon l'inscription de Rosette, furent *élevés, construits* par Ptolémée Épiphane, et sans doute aussi par ses prédécesseurs Soter, Philadelphè, Evergète, Philométor. J'en dirai autant du petit temple de Karnak à Thèbes; la richesse de sa décoration, le fini, la correction du dessin des sculptures, l'élégance admirable de ses proportions, la conservation parfaite du monument, tout annonce que l'époque en est récente: mais ce qui le prouve avec plus

---

qui ont retrouvé d'une manière qui paroît certaine les caractères numériques des Égyptiens; car les figures représentant *CINQ jours, DIX couronnes, TRENTE misori*, existent, dans l'inscription hiéroglyphique, aux places correspondantes à celles que ces nombres occupent dans l'inscription grecque. (Jomard, *Notice sur les signes numériques des anc. Egypt.* p. 13, 14, 15. — Young, *Encyclop. britann.* supplém. planch. LXXVII, H. 1.) Ces exemples prouvent sans réplique que les rédacteurs de l'inscription hiéroglyphique Pentendoient, et en conséquence que l'intelligence des hiéroglyphes n'étoit pas perdue sous les Ptolémées. On pourroit prouver, par une suite d'autorités positives et par des raisonnemens certains, que la connoissance du sens des hiéroglyphes s'est conservée en Égypte, du moins parmi les prêtres des grands collèges, tant qu'a duré la religion du pays, et que l'intelligence ne s'en est *complètement* perdue qu'après la grande persécution qui eut lieu sous Théodose.

(2) ... και τὸ Ἀπείον ἔργον πολυτέλειαν κατασκευάσιν. . . και τὰ ἱερά, ἢ τὰς ἑ  
βωμῶν ἸΑΡΥΣΑΤΟ (l. 33, 34). — (3) *Mém. sur les inscript. anc.* p. 7 et suiv.  
— (4) MM. Hamilton, Belzoni, Gau, &c.

d'évidence encore, c'est la nature des matériaux qui le composent. « Non-seulement, disent MM. Jollois et Devilliers, les colonnes de » ce temple, mais tous les murs, sont bâtis avec des pierres provenant » d'autres édifices, couvertes de sculptures et d'hiéroglyphes tout aussi » bien exécutés que ceux qui décorent le temple lui-même (1). Que » de siècles il a fallu pour que d'anciens monumens fussent venus à cet » état de dégradation tel, qu'on se soit servi de leurs matériaux pour en » construire d'autres édifices (2)! » Cette réflexion est très-juste; mais il n'est pas nécessaire de se reporter à une époque indéfiniment ancienne pour retrouver la date de ces antiques temples dont on avoit employé les matériaux. Qu'il me soit permis de ne voir dans le petit temple de Karnak qu'un édifice bâti, sous la domination grecque, avec les matériaux de ces *édifices sacrés* de Thèbes que l'insensé Cambyse avoit mutilés par le fer et le feu (3).

Il est de fait que l'Égypte ne contient presque point de débris d'architecture grecque; encore n'en est-il *aucun* qu'on puisse dire avoir appartenu à un édifice sacré. Par-tout où l'on trouve un temple, même dans les *Oasis* et dans les villes fondées par les Grecs, ce temple est en style égyptien; et s'il est difficile de douter que les Grecs ont employé leur système d'architecture pour leurs *édifices civils*, on n'a aucune preuve qu'ils l'aient appliquée aux *temples des divinités du pays*. C'est-là le point qu'il ne faut pas perdre de vue: nous en voyons l'application dans Alexandrie même, où l'on trouve des antiquités purement égyptiennes, et d'autres où le mélange des deux styles se fait reconnoître. Il est à remarquer que le *naos* du temple de *Sérapis*, construit par Ptolémée Soter, étoit *couvert d'hiéroglyphes*; car nous lisons dans Sozomène que quand, sous Théodose, on détruisit pour jamais cet asyle du paganisme, les chrétiens virent, parmi les hiéroglyphes qui décorent les murs, des symboles qu'ils prirent pour la croix (4). Je ne pense pas qu'il soit trop hardi de conclure de ce fait remarquable que tout le *temple proprement dit*, dans le *serapeum* d'Alexandrie, étoit de style égyptien: car l'alliance des hiéroglyphes et du style grec auroit quelque chose de trop étrange, pour paroître vraisemblable. Quoi qu'il en soit, si des monumens construits sous les yeux des

(1) *Descript. de Thèbes*, p. 266. — (2) *La même*, p. 268. — (3) Strab. XVII, p. 816. — (4) *Φασὶ δὲ τὸ ναὸν οὐδέποτε καθαιρεμένον πρὸς τὴν ἱερογλυφικῶν χειρογράφων, σαφὲς σημεῖον ἐμφερές ἐγγεγραμμένον πρὸς λίθοις ἀνασθῆναι.* (Sozomen. *Hist. eccl.* VII, 15, p. 298.) Ce symbole étoit le *crux ansata* dont le sens paroît être relatif à l'inondation du Nil. On devoit en effet l'avoir sur-tout multiplié dans le temple de *Sérapis*.



Ptolémées, et par leurs ordres, ont été couverts d'hiéroglyphes, pour-quoi s'étonneroit-on de trouver de ces caractères sur des portions d'édifices sacrés, construits, dans la haute Égypte, par les gens du pays eux-mêmes, en l'honneur des divinités nationales? Or, nous verrons tout-à-l'heure que c'est le cas de tous les monumens sur lesquels on lit des inscriptions du genre de celles de Dendéra.

Il n'est pas douteux que le même état de choses n'ait subsisté sous la domination romaine. Les seuls vestiges un peu considérables d'architecture régulière, se trouvent à Antinoë; mais cette ville fut entièrement fondée par Adrien, habitée par une population toute grecque, soumise à une administration particulière. Cet exemple, et quelques rares débris d'architecture romaine n'empêchent pas qu'il ne soit à-peu-près certain que, sous cette nouvelle dénomination, les Égyptiens n'aient continué de faire des réparations considérables à d'anciens temples, ou même de construire des temples et des chapelles dans le style qui leur étoit propre. Une inscription curieuse, trouvée par M. Cailliaud sur un temple égyptien de Bérissé, dans la grande Oasis, nous apprend que les gens de l'endroit ONT BÂTI LE PYLÔNE à Isis et à Sérapis, la neuvième année du règne de Trajan; et les expressions n'en ont rien d'obscur. . . . Σαράμιδι καὶ Ἰσιδι θεοῖς μεγίστοις. . . . τὴν οἰκοδομὴν τῆς Πυλῶνος ἘΠΟΙΗΣΑΝ. . . . Quant à l'usage des hiéroglyphes au temps des Romains, une inscription trouvée près des pyramides, et dont j'ai rapporté le commencement (1), atteste qu'on employoit encore ces caractères dans des actes religieux, au temps de Néron.

Le rapprochement de ces faits rend très-probable que des parties de temples, telles que le *pronaos* et le *pylône* de Dendéra, ont été élevés par les gens du pays, à l'époque qu'indiquent les inscriptions grecques. Ni le style égyptien de ce *pronaos*, ni les sculptures symboliques qui le décorent, ne s'opposent à ce qu'on y reconnoisse un ouvrage de ce temps.

Il reste encore à lever deux objections qu'on a souvent répétées. « L'inscription, a-t-on dit, est gravée sur le listel de la corniche: il est » peu vraisemblable qu'on eût choisi un espace aussi étroit, si l'on eût » voulu faire autre chose que dédier un édifice déjà construit (2)! » Cette objection, qui s'applique à toutes les autres inscriptions, moins une, et sur laquelle on a singulièrement insisté, est fort peu considérable. Raisonnons dans l'hypothèse où les parties du temple qui portent ces inscriptions auroient été bâties à l'époque qu'elles indiquent. N'est-

(1) Cahier de mars, p. 199. — (2) Mémoire sur les inscript. anc. p. 9 et 10.

il pas clair que, dès le moment que l'on vouloit continuer un édifice commencé dans le style égyptien, il falloit de toute nécessité se conformer à ce que ce style avoit d'essentiel et de caractéristique! Or, il n'est rien de plus essentiel à une façade égyptienne que d'avoir sa frise et son architrave chargées entièrement de sculptures hiéroglyphiques, outre le globe ailé qui en occupe le milieu. On n'auroit pu graver d'inscription sur ces parties de l'édifice, que si on les avoit privées des ornemens indispensables (1). La seule partie nue étoit le listel de la corniche; c'étoit donc le seul endroit qui pût recevoir des inscriptions grecques; et cette place suffisoit pour des inscriptions qui ne sont point des dédicaces, comme on l'a cru, mais dont l'objet unique étoit de constater à quelle époque on avoit achevé telle ou telle partie du temple.

Enfin, pour dernière objection, on a dit: « Comment auroit-on oublié » le verbe, si l'intention de ceux qui ont tracé ces inscriptions avoit été de » dire qu'ils avoient construit l'édifice (2)! » L'omission du verbe, bien loin d'annoncer une dédicace pure et simple, prouve au contraire qu'il s'agit de toute autre chose. Rien de plus fréquent que cette ellipse dans les inscriptions. Quel est, en pareil cas, le verbe sous-entendu! c'est ἀνέθιξεν, ἀνέστησαν, ou bien ἐποίησαν, ἠκολούθησαν, κατεσκεύασαν. Or, tous ces verbes, qu'on les exprime ou qu'on les sous-entende, reviennent précisément au même pour le fond; ἀνέθιξεν, ἀνέστησαν, ne signifient ni plus ni moins que ἐποίησαν, ἠκολούθησαν, &c. : aucun d'eux, dans l'inscription d'un temple, d'un tombeau, d'un cippe, ne s'entendra d'une simple dédicace; ils reviennent au *posuerunt* des Latins, qui suppose toujours qu'on a fait ou fait faire l'objet sur lequel l'inscription est gravée: il n'y a pas jusqu'aux mots ἀφιέρωσαν, καθιέρωσαν, *consecraverunt*, qui n'emportent le même sens (3), à moins que le contraire ne soit exprimé. Ceux qui ont élevé cette objection, ont cité des exemples qui ne prouvent rien (4); ils auroient pu alléguer, avec plus d'apparence de raison, la colonne dite de *Pompée*, qui bien certainement n'a point été taillée exprès pour Dioclétien, à qui elle fut dédiée (5): mais on a tout lieu de croire que cette colonne, dont le chapiteau et le piédestal sont lourds

(1) On n'en a qu'un seul exemple; c'est celui de la frise du temple de Dekké en Nubie; elle porte une inscription fruste qui commencé par les mots ΥΠΕΡ ΒΑΣΙΛΕΩΣ: les mots ΘΕΩΝ ΕΥΕΡ (ΓΕΤΩΝ), font soupçonner qu'elle appartient au temps d'Evergète II. Les voyageurs qui l'ont examinée avec soin, sont convaincus qu'elle est du même temps que le temple. — (2) *Mémoire sur les inscript. anc.* p. 12. — (3) Gruter: *XCVIII*, 7. = Peyssonnel, *Voyage à Thyatire*, p. 335. — (4) *Mém. sur les inscript. anciennes*, p. 13. — (5) Vilhoison, dans le *Magasin encyclopéd.* VIII.<sup>e</sup> année, tom. V, p. 55.



et de mauvais goût, fut élevée, sur sa base actuelle, en l'honneur de ce prince. De même, lorsque Auguste fit graver sur la base d'un obélisque égyptien, transporté à Rome, l'inscription SOLI DONVM DEDIT, il ne voulut point dire qu'il eût fait tailler exprès cet obélisque dans les carrières de Syène; mais il voulut bien certainement qu'on entendît qu'il l'avoit fait élever sur la base qui porte cette inscription. Le sens des mots ἀναπέθειναι, πέθειναι, ἀνίστασθαι, ἀφιέρειν, ou de ponere, consecrare, donum dare, &c., sous-entendus ou exprimés, étoit si connu, que si l'on avoit voulu faire comprendre qu'on changeoit simplement la consécration d'un temple ou la destination d'un édifice quelconque, il auroit fallu employer une autre tournure, sous peine de n'être compris de personne; ou de faire prendre tout-à-fait le change aux lecteurs de l'inscription. Prenons pour exemple celle du phare d'Alexandrie: l'architecte Sostrate de Cnide, qui vouloit certainement qu'on sût que cette tour avoit été construite sur ses plans par les ordres de Ptolémée Soter, y avoit fait placer ces mots: Σώστρατος Κνίδιος Δεξιφανῆς θεοῖς σωτήρσιν ὑπὲρ ἧδ' πλωϊζομένων; ici le verbe et son régime manquent; mais personne à Alexandrie ne pouvoit se méprendre sur le sens: *Sostrate de Cnide a bâti cette tour par les ordres des dieux sauveurs (Ptolémée Soter et Bérénice), pour le salut des navigateurs* (1).

Ainsi, bien loin que l'ellipse du verbe, dans toutes les inscriptions du même genre, puisse faire la moindre équivoque, cette ellipse elle-même prouve que les auteurs de ces inscriptions n'ont pas voulu dire qu'ils s'étoient contentés de changer ou de renouveler la dédicace d'un temple.

Or, du moment qu'il est établi, 1.° que, sous les Ptolémées et sous les Romains, on a complété ou terminé des édifices sacrés égyptiens; 2.° que les inscriptions qui constatent ces travaux n'ont pu être gravées que sur le listel de la corniche; 3.° que la tournure de ces inscriptions montre clairement qu'elles n'expriment point une simple dédicace; il ne reste plus aucun motif pour y chercher un autre sens que celui qui s'y trouve compris. Ce sens, qu'on avoit combattu par des argumens négatifs et ruineux, va ressortir évidemment, ce me semble, des considérations suivantes, où, laissant de côté les termes mêmes de ces inscriptions, je ne vais les examiner que relativement à la place qu'elles occupent.

*Que ces Inscriptions n'expriment point une simple dédicace.*

Parmi les inscriptions recueillies en Égypte, il en est une analogue

(1) Voyez la trad. franç. de Strabon, tom. V, p. 330, note 1.

à celle du *pronaos* de Dendéra. Elle est gravée sur le listel d'une porte intérieure, dans une des salles du grand temple d'*Ombos*. En voici le sens : « Pour la conservation du roi Ptolémée, de la reine Cléopâtre sa » sœur, dieux Philométors, et de leurs enfans, les troupes à pied et à » cheval stationnées dans le nome d'*Ombos*, et les autres (employés » du gouvernement) ont (bâti) le *sécos* [sanctuaire] à Aroéris, dieu » grand, à Apollon et aux dieux honorés dans le même temple, à cause » de la bienveillance de ces divinités envers eux (1). » Comment a-t-on pu trouver ici une *simple dédicace* ! La première question à se faire est celle-ci : le temple d'*Ombos* étoit-il dédié aux divinités mentionnées dans l'inscription, c'est-à-dire, à Aroéris et à Apollon ! La réponse ne sauroit être douteuse. Ne seroit-il pas bien improbable que, si le temple eût été celui d'un autre dieu, d'Hermès ou de Vulcain, par exemple, les gens du roi, stationnés dans le nome, eussent imaginé d'exclure ce dieu du *sanctuaire même* de son temple, pour consacrer ce sanctuaire à d'autres divinités que celles auxquelles ce temple seroit demeuré consacré ! Le bon sens répugne à une telle supposition. Si l'on admet, et l'on ne sauroit se dispenser de le faire, que le temple étoit celui d'*Aroéris et d'Apollon*, il devient absolument impossible de comprendre ce qu'on appelle la *dédicace*. N'est-il pas absurde de supposer que les gens du roi aient cru faire un grand acte de piété en dédiant à Aroéris et à Apollon le sanctuaire d'un temple qui étoit *en entier consacré à leur culte*, comme si le sanctuaire eût été jusqu'alors excepté de la consécration ! Évidemment, si cette inscription peut avoir un sens, c'est dans le cas où elle signifiera que le *sécos* ou sanctuaire est un ouvrage que ces gens ont fait exécuter à leurs frais. C'est absolument le même sens que celui de l'inscription déjà citée, gravée sur un pylône de la grande Oasis ; nous y avons vu que *les gens de l'endroit ont construit le pylône à Isis et à Sérapis* (2) ; de même celle d'*Ombos* signifiera *les troupes . . . ont construit le sécos à Aroéris, à Apollon . . . en reconnaissance de leur bien-faisante protection*. Je le répète, l'idée d'une consécration pure et simple est tout-à-fait inadmissible.

Ces observations s'appliquent très-bien à l'inscription du *pronaos* de Dendéra . . . *Pour la conservation de Tibère . . . les habitans . . . ont . . . le pronaos à Vénus . . . et aux dieux adorés dans le même temple*. Ici,

(1) La voici transcrite en caractères courans, pour épargner la place : Ἰπὶ βασιλέως Πτολεμαίου καὶ βασιλισσῆς Κλεοπάτρας ἀδελφῆς, θεῶν φιλομητῶν, καὶ τῶν τετυγμένων, Ἀροηρεί θεῶν μεγάλων (καὶ) Ἀπόλωνι καὶ τοῖς συννάοις θεοῖς, πὺν σπῆλον οἱ οὐ τὰ Ὀμβίτη παρῶμενοι πέσοι καὶ ἰππῆες καὶ οἱ ἄλλοι, εὐνοίας ἐνεκεν τ(ῆς εἰς) αὐτῶν. Avec le mot οἱ ἄλλοι, je sous-entends *πραγματικοί*. — (2) *Suprà*, p. 456.



même demande; le temple étoit-il consacré à une autre divinité que Vénus! Alors, il seroit bien inconcevable que les Tentyrites eussent dédié à cette déesse le pronaos d'un temple consacré au culte d'une autre divinité. Étoit-il consacré à Vénus! Dans ce cas, il seroit encore moins croyable que, sous le règne de Tibère, on se fût avisé de *dédier à Vénus le pronaos*, construit depuis long-temps, d'un temple qui auroit été, *dans sa totalité*, consacré au culte de cette déesse. Or, Strabon ne permet pas le doute à cet égard; il nous apprend que Vénus étoit la divinité principale des Tentyrites, où elle avoit un temple qui ne peut être que l'édifice que nous connoissons! Il est donc évident que l'inscription ne peut avoir de sens que dans le cas où elle signifiera, comme celle d'Ombos, que les gens du pays *ont bâti le pronaos à Vénus*.

Strabon a voyagé en Égypte vers l'an 18 avant J. C. (1). La date de l'inscription du *pronaos* est renfermée entre les années 32 et 37 de notre ère (2): il s'étoit donc écoulé cinquante à cinquante-cinq ans depuis le voyage de Strabon, espace sur lequel le règne d'Auguste occupe trente-deux ans, et celui de Tibère dix-huit ou vingt-trois ans. Or, s'il est contre toute vraisemblance, comme on l'a dit avec raison, que le temple de Dendéra ait été construit en dix années, il n'y a rien d'improbable à ce que le *pronaos seul* ait été construit dans l'espace de cinquante à soixante ans (3). Observons que ce ne sont pas les Romains

(1) *Trad. de Strab.* tom. V, p. 435. — (2) *Journal des Savans*, cahier de mars, p. 177.

(3) Je ne pense pas qu'on puisse objecter que les sculptures du *pronaos* sont trop belles pour avoir été exécutées sous les règnes d'Auguste et de Tibère: il n'est pas vraisemblable et d'ailleurs aucun fait ne montre que l'art eût dégénéré en Égypte pendant les derniers temps de la domination grecque. A la vérité, les médailles de Cléopâtre et d'Antoine sont d'un très-médiocre travail; mais on sait que, dans aucun pays, l'imperfection des monnoies n'a jamais pu servir d'indice pour juger sainement de l'état des autres parties de l'art: le travail plus ou moins parfait de la gravure des monnoies dépend souvent d'un seul artiste, habile ou inhabile, qui forme ou ne forme point d'élèves. La série des monnoies de France, depuis Louis XIII, en fourniroit au besoin des exemples frappans: mais, pour s'en tenir à la partie de l'histoire qui nous occupe, on verra la preuve du fait que j'avance, en comparant entre elles les médailles de Ptolémée Soter, qui offrent un travail tellement inégal, qu'on pourroit les attribuer à des époques différentes, si l'on n'étoit sûr que leur fabrication est renfermée dans l'espace d'un petit nombre d'années: on remarquera sur-tout que celles qui portent le titre ΣΩΤΗΡ sont d'un plus beau style que les autres. Une autre preuve, c'est que, parmi les médailles de Ptolémée Aulète, père de Cléopâtre, on en trouve d'un très-beau caractère, et pour le moins aussi parfaites que celles des premiers Ptolémées.

qui ont fait ce grand ouvrage ; ce sont les *gens du nome et de la ville* qui, aidés sans doute de la protection et des secours du gouvernement, auront complété l'architecture du grand temple de Vénus, en construisant le *pronaos*, dont les matériaux avoient peut-être été rassemblés et les fondemens jetés sous les rois grecs. Tous les voyageurs se sont accordés à reconnoître, d'après la riche ordonnance du temple, la sculpture finie et variée des bas-reliefs, que la main et le goût des Grecs avoient guidé les artistes du pays, auxquels on en avoit confié l'exécution. MM. Jollois et Devilliers, sans égard pour le sens ignoré des représentations astronomiques, ont avancé l'opinion que le temple de Dendéra avoit pu être construit sous les derniers Pharaons, Néchao, Psammétique ou Amasis ; et l'on sait par Hérodote que ce dernier prince, entre autres, fit élever plusieurs beaux édifices sacrés (1) : de son côté, M. Visconti croyoit ce temple d'une date postérieure au règne d'Alexandre. On pourroit, ce me semble, en combinant ces deux hypothèses, soupçonner, avec un haut degré de vraisemblance, que le grand temple de Dendéra fut en effet commencé sous les derniers Pharaons ; que sa construction, interrompue pendant la durée de la domination persane, fut reprise par les rois grecs, et qu'il fut alors décoré des sculptures dont il est couvert. Le *pronaos*, peut-être commencé dans le même temps, ne fut achevé que pendant les règnes d'Auguste et de Tibère, qui fournirent aux Tentyrites les secours nécessaires pour compléter enfin l'architecture de ce magnifique édifice.

S'il est prouvé que l'inscription du *pronaos* n'indique point une dédicace, l'inscription du pylône ne peut plus laisser de doute ; elle est conçue absolument dans les mêmes termes : « Pour la conservation de » l'empereur Auguste. . . . les gens du pays ont. . . . le propylon à » Isis et aux divinités adorées dans le même temple. »

Pourrions-nous être surpris en effet de ce que les habitans de tout un nome eussent élevé une porte d'enceinte, quand nous voyons ceux d'une petite ville de la grande Oasis exécuter un travail semblable. MM. Jollois et Devilliers remarquent qu'il est difficile de savoir si cette porte étoit autrefois isolée ou liée à un édifice qui n'existe plus : d'après le sens de l'inscription, on a toute raison de croire que ce *propylon* fut en rapport avec un temple, comme le grand *propylon* du nord l'est maintenant avec le temple de Vénus ; le nom d'Isis, qu'on lit dans l'inscription, annonçeroit que le temple, de même que son *propylon*, étoit dédié à cette déesse. Dans cette hypothèse, le temple d'Isis a dû être

---

(1) Herodot. II, 177.



situé derrière celui de Vénus, relativement à l'entrée principale : or, Strabon dit que derrière le naos de Vénus, on trouve un temple d'Isis (1); il est donc très-probable que l'Iséum de Strabon étoit cet édifice, actuellement détruit, auquel le propylon bâti sous Auguste servoit d'entrée (2).

Jusqu'ici j'ai expliqué l'une par l'autre les inscriptions d'Ombos et de Dendéra. On en connoît trois autres également gravées sur des portions d'édifices; ce sont celles d'Apollonopolis Parva, d'Antæopolis, et de Panopolis (3) en Égypte; je dois y joindre celle de Parembolé en Nubie: les observations précédentes jettent beaucoup de jour sur le sens qu'elles présentent.

Deux d'entre elles doivent être assimilées à celle du pylône de Dendéra; ce sont les inscriptions de Parembolé et d'Apollonopolis Parva.

La première a été recueillie par M. Hamilton; elle est gravée sur le listel de la corniche d'un des trois propylons qui précèdent le temple situé en face de Débodé, qu'on a toute raison de prendre pour l'ancienne Parembolé, à seize milles au-delà de Syène. Elle porte : *Pour la conservation du roi Ptolémée et de la reine Cléopâtre, sœur et femme du roi, dieux Philométors, à Isis et aux dieux adorés dans le même temple* (4). Cette inscription atteste que, sous Ptolémée Philométor, on a construit l'un des trois propylons du temple. M. Hamilton croit que le temple de Parembolé est d'une époque très-récente : cette opinion est également celle de M. Gau, qui a levé les plans et dessiné les détails principaux de l'édifice; cet habile architecte a reconnu des constructions de différentes époques; la cella est plus ancienne que le reste de l'édifice; le sécos est d'une date plus récente, de même que la façade, une pièce latérale, et les trois propylons. Il est à remarquer même que la façade n'est pas terminée; ni la frise ni l'architrave ne portent d'hiéroglyphes : au milieu on voit les pierres d'attente qui devoient être sculptées en forme de globe ailé; plusieurs des chapiteaux ne sont qu'ébauchés. Il est à regretter que M. Hamilton ne nous ait pas appris quel est celui des

(1) Strabon, XVII, p. 815; = tom. V, p. 418 de la trad.

(2) Je sais qu'on a pris pour l'Iséum de Strabon le petit édifice qui subsiste encore tout près du naos de Vénus. Le sens de l'inscription du propylon rend peut-être plus probable l'opinion que je propose.

(3) L'inscription d'Achmim étant extrêmement fruste, exige un travail spécial, et je ne puis en faire mention ici; je le regrette d'autant plus, qu'elle est formelle en faveur de l'opinion que je soutiens relativement à l'objet ou au sens de toutes ces inscriptions.

(4) Ὑπὲρ βασιλέως Πτολεμαίου καὶ βασίλισσας Κλεοπάτρας ἀδελφῆς καὶ γυναῖκος, θεῶν φιλομητόρων, Ἰσίδι καὶ συννάοις θεοῖς. (Hamilton's *Ægyptiaca*, p. 43.)

trois propylons sur lequel l'inscription est placée (1) ; si c'étoit sur le premier, ce seroit un motif pour croire que toutes les parties ajoutées à l'ancienne construction sont du temps de Ptolémée Philométor.

L'inscription d'*Apollonopolis Parva* est également tracée sur le listel de la corniche d'un *propylon*. Elle est dans une forme semblable à celle de Parembole, excepté que le nom du roi et de la reine sont mis au nominatif, et sont par conséquent le sujet du verbe sous-entendu. « La » reine Cléopâtre et le roi Ptolémée, dieux Philométors et pieux, et » leurs enfans, au soleil, dieu très-grand, et aux divinités adorées dans » le même temple (2). » A propos de cette inscription, on a dit qu'il est invraisemblable que les Ptolémées aient construit le temple d'*Apollonopolis Parva* ; mais rien ne peut nous faire soupçonner qu'il s'agit d'un temple entier : l'inscription placée sur un *propylon* ne concerne que ce *propylon*, comme celle de Dendéra : la tournure elliptique est la même que celle de Parembole et du phare d'Alexandrie ; il y a de sous-entendu le verbe et le régime qui, dans ce cas, est toujours, soit en latin, soit en grec, l'objet même sur lequel on a gravé l'inscription ; le sens est donc, *la reine Cléopâtre &c. ont BÂTI LE PROPYLON &c.*

J'arrive à la dernière inscription, celle d'*Antæopolis* : on sait que c'est la seule qui soit gravée sur la *frise* même, et non pas sur le listel de la corniche ; cette particularité s'explique tout naturellement, d'après la manière dont l'inscription est conçue. « Le roi Ptolémée, fils de » Ptolémée et de Cléopâtre, dieux Epiphanes et bienfaisans ; et la » reine Cléopâtre, sœur du roi, dieux Philométors, ont . . . le *pronaos* » à Antée et aux divinités adorées dans le même temple. » Immédiatement après ce dernier mot et à la suite de la même ligne, on lit « qu'Antonin et Vêrus ont fait réparer la toiture la quatrième année » de leur règne (3). » Cette seconde partie est écrite dans les mêmes

(1) L'inscription ayant échappé à l'attention de M. Gau, ce voyageur n'a pu me donner le renseignement que je desirois obtenir.

(2) Βασίλισσα Κλεοπάτρα ἢ βασιλεὺς Πτολεμαῖος, θεοὶ φιλομήτορες . . . ἢ τὰ τέκνα Ἡλίου θεῶν μεγάλων ἢ πῶς συνάοις θεοῖς. On a rempli la lacune, en lisant *φιλοπάτορες* ou *εὐσεβεῖς* : la vraie leçon est *καὶ σωτήρες* ; les noms sont ceux de Ptolémée Alexandre et de sa mère, et non pas de Ptolémée Philométor, comme on l'a cru. La preuve m'entraîneroit trop loin.

(3) Voici cette curieuse inscription toute entière, avec les restitutions de M. Walpole et les miennes : (Βασιλεὺς) Πτολεμαῖος Πτολεμαῖος ἢ Κλεοπάτρας θεῶν ἐπιφανῶν καὶ εὐχαρίστων (καὶ βασιλίσσης) Κλεοπάτρας ἢ τῆ βασιλέως ἀδελφῆ, θεοὶ φιλομήτορες, (τῷ Περσῶν) Ἀνταίῳ ἢ πῶς συνάοις θεοῖς. Αὐτοκράτορες Καίσαρες Ἀνρήλιοι Ἀν-

\* M. Jomard a lu *ᾠδὴ πύλων* : la place qu'occupe l'inscription suffiroit pour montrer qu'il



caractères que la première; elle est du même temps, selon l'observation de M. Jomard (1). Il s'ensuit évidemment que l'inscription de Ptolémée n'étoit pas d'abord gravée sur la frise, et qu'elle y a été transportée après coup: selon toute apparence, elle fut tracée, comme toutes les autres, sur le listel de la corniche. Antonin et Vêrus, ou plutôt les officiers chargés de réparer la toiture du temple sous le règne de ces princes, ne trouvant pas, dans la largeur du listel, la place suffisante pour y graver l'indication des travaux qu'ils avoient exécutés, ou peut-être aussi, comme on l'a conjecturé (2), la corniche étant déjà endommagée à cette époque, imaginèrent de gratter le globe ailé qui occupoit le milieu de la frise; ils y transportèrent l'inscription grecque, à la suite de laquelle ils ajoutèrent ce qui les concernoit. C'est là tout le mystère de cette double inscription qui n'offre pas plus de difficultés que les autres. Il me paroît assez clair que la partie de l'inscription relative à Ptolémée Philométor, conçue dans les mêmes termes que celle du *pronaos* de Dendéra, atteste de même que le *pronaos* du temple d'Antée avoit été exécuté par les ordres de Ptolémée Philométor et de Cléopâtre.

Telles sont les inscriptions connues qui ont un rapport quelconque avec la construction de *certaines parties* d'édifices égyptiens: aucune d'elles ne contient une *simple dédicace*, et je ne pense pas que les idées développées à ce sujet dans le grand ouvrage sur l'Égypte conservent beaucoup de partisans. Ces inscriptions, expliquées dans le seul sens dont elles soient susceptibles, n'offrent rien que de vraisemblable et de conforme aux notions tirées des monumens et de l'histoire. Remarquons bien qu'il ne résulte d'aucune d'elles qu'un temple égyptien a été bâti *en entier* sous les Grecs et sous les Romains; fait qui, d'ailleurs, ne seroit point improbable. Elles ne font mention que de *réparations faites*, que de *parties ajoutées* à des édifices existans; car les travaux, dont elles nous ont conservé le souvenir, consistent dans les deux *pronaos* de Tentyris et d'Antæopolis; dans le sanctuaire d'Ombos, et les *propylons* d'Apollonopolis, de Tentyris et de Parembolé.

πρωϊνος (καὶ Ουήνης) ἑ ἀεβασο(ι ἀνε)ῶσαντ(ο) τῆν σφρα(σ τ)εῖδα. Ἐπος πρῶτος (Καί-  
σάρων Παύ)ρι Θ.

(1) *Descript. d'Antæopolis*, p. 17. — (2) *La même*, p. 18.

ne peut être ici question que du *pronaos*. La copie de M. Hamilton donne les lettres AON qui décident le fait.

<sup>b</sup> Cette conjecture de M. Jomard est préférable à ΕΥΣΕΒΕΙΣ, leçon proposée par M. Walpole (*Memoirs*, tom. II, p. 592). Quant au reste de la ligne, voyez ce que j'en ai dit dans le cahier de mars, p. 182.

On voit que, considérant les inscriptions grecques en elles-mêmes et par rapport aux temples, j'ai tout-à-fait écarté de la discussion les argumens qu'on peut tirer des deux zodiaques du *naos* et du *pronaos* de Dendéra. S'il est vrai, comme j'en suis convaincu, que la décoration et la plus grande partie de l'architecture de ce grand édifice appartiennent au temps des Grecs et des Romains, il s'ensuit que ces zodiaques sont d'une époque assez récente : c'est une conséquence que j'accepte sans nulle difficulté, parce qu'à raison de l'incertitude où l'on est sur le véritable but de ces représentations astronomiques, il a été impossible jusqu'ici d'en tirer aucun caractère chronologique certain. On les a fait remonter à quinze mille, à douze mille, à six mille, à deux mille cinq cents ans avant notre ère ; on a trouvé des raisons pour les faire descendre à douze cents, à huit cents, à six cents ans ; d'autres n'y ont vu que l'expression de la réforme du calendrier alexandrin sous Auguste ; et tout récemment encore on a cru démontrer que ces zodiaques ont été sculptés d'après la sphère d'Hipparque, vers le temps des Antonins.

Au milieu de ces opinions contradictoires, celle de notre illustre Visconti, qui ne voyoit dans ces représentations que l'indication de la place occupée par le thot vague lors de la construction des temples, cette opinion, dis-je, d'abord rejetée fort loin, a repris depuis peu beaucoup de faveur : elle est regardée comme la plus simple et la plus probable de toutes les hypothèses par des savans distingués ; tels que le docteur Young en Angleterre (1) et M. Delambre en France (2) ; ce savant astronome avoue même que ses calculs le ramènent à l'idée que toutes ces représentations astronomiques sont *postérieures au temps d'Alexandre* (3). Dans l'hypothèse du thot vague, ce mois a pu répondre au signe du lion (qui commence la série des signes au zodiaque du *pronaos*) ; soit entre 2857 et 2738, soit entre 1433 et 1314, soit enfin entre l'an 9 avant J. C. et l'an 110 après : il est assez remarquable que, d'après l'inscription du *pronaos*, c'est précisément dans ce dernier intervalle que les Tentyrites en auroient exécuté les travaux. Le zodiaque du *naos* commence par la *Vierge* ; d'après la même hypothèse, il auroit été tracé entre l'an 123 et l'an 9 avant J. C. « Si la conjecture » de M. Visconti est vraie, dit M. Delambre, comme nous serions » tentés de le croire, ces zodiaques ne seroient que des parodies moitié » sérieuses et moitié grotesques du zodiaque des Grecs (4). »

(1) *Encyclop. britan. supplém. art. Égypte*, p. 50, col. 2. — (2) *Rapport inséré dans les nouv. Annal. des voyages*, tom. VIII, p. 385. — (3) *Ib.* p. 389. — (4) *Ib.* p. 385.



A cette hypothèse, quelque vraisemblable qu'elle soit, on ne seroit point embarrassé d'en substituer d'autres qui auroient aussi leur côté plausible. M. Delambre, excellent juge en pareille matière, après un mûr examen et de nombreux calculs, déclare la *question insoluble*, et ne la croit bonne qu'à *produire des discussions interminables* (1). L'arrêt peut paroître sévère; mais l'autorité qui l'a rendu lui donne un bien grand poids. Admettons toutefois qu'il ne soit pas impossible de découvrir un jour, dans ces zodiaques, un caractère certain qui démontre que leur dessin se rapporte à un état du ciel dont l'époque soit clairement déterminée; supposons même que cette époque soit aussi ancienne que plusieurs le prétendent, et qu'elle remonte à quinze cents, à deux mille ans, ou plus haut encore: je dis qu'il n'en résulteroit encore aucun élément certain pour fixer l'époque de la construction du temple lui-même; et c'est principalement là le point qui m'occupe; car il resteroit, dans le problème une inconnue, que l'analyse la plus subtile et la sagacité la plus profonde ne pourront jamais découvrir, c'est de savoir si ces zodiaques sont un type primitif ou des copies d'un type original, consacré par la religion, et reproduit de siècle en siècle dans des temples construits à des époques différentes.

Tandis que les esprits flottent au milieu de toutes ces incertitudes sans pouvoir se fixer, il m'a paru utile d'aborder la question par un autre côté, et d'examiner, avec plus de soin qu'on ne l'avoit fait, le sens et le but véritables de ces inscriptions grecques que, dans la grande description de l'Égypte, on a déclarées insignifiantes ou de peu de valeur. J'ai cru pouvoir montrer au contraire que ces courtes inscriptions, tracées sur le listel d'une corniche, nous en apprennent réellement plus, relativement à l'époque de la construction de *certaines parties* des temples égyptiens, que cette immense quantité de symboles hiéroglyphiques, et que toutes ces représentations astronomico-religieuses où chacun est toujours à-peu-près sûr de trouver les preuves du système qu'il a créé d'avance.

LETRONNE.

*L'ESSAI SUR L'HOMME DE POPE, traduit en vers français par Jacques Delille, avec le texte anglais en regard, suivi de notes et de variantes, &c. Paris, Michaud, rue de Cléry, n.º 13, 1821.*

---

(1) Rapport, dans les *nouv. Annal. des voyages*, tom. VIII, p. 389.

*Traduction de l'Essai sur l'homme de Pope, en vers français, précédée d'un discours, et suivie de notes, avec le texte anglais en regard; par M. de Fontanes, de l'Académie française (Institut de France). Paris, le Normant, rue de Seine, n.º 8, 1821.*

L'ESSAI sur l'homme a été souvent traduit, soit en prose, soit en vers; dans les diverses langues de l'Europe. La littérature française possède six traductions en vers et plusieurs en prose; parmi les traducteurs en vers sont quatre membres de l'académie.

Le premier qui, en France, tenta de reproduire avec les formes et les couleurs poétiques cet ouvrage anglais, ce fut l'abbé du Resnel. La facilité parfois élégante de ses vers, le mérite de quelques passages rendus assez heureusement, lui acquirent un certain succès, à une époque où ce genre d'importation littéraire avoit un avantage toujours très-grand en France, celui de la nouveauté; et ce qui ajouta, sinon au mérite, du moins à la célébrité de l'entreprise, c'est que des disputes s'élevèrent sur l'orthodoxie du système de l'auteur anglais.

Avant que l'abbé du Resnel publiât sa traduction, M. de Serré en avoit préparé une qui ne parut qu'en 1739.

Le baron de Schleinitz, pensant que la traduction de l'abbé du Resnel, malgré la réputation dont elle jouissoit, n'étoit pas digne de l'original, essaya d'en faire une nouvelle qui fut magnifiquement imprimée à Helmstadt, et dédiée à S. A. R. la duchesse de Brunswick et de Lunebourg.

M. l'abbé Delille avoit à son tour entrepris de traduire l'Essai sur l'homme, dans un temps où M. de Fontanes ne comptoit pas encore parmi les littérateurs français. Je lis dans un traité du 24 février 1769, que M. Delille vend au libraire Bleuet la traduction des Géorgiques pour trois mille six cents francs, et la traduction de l'Essai sur l'homme pour deux mille quatre cents.

Ce fut environ quinze ans après la date de ce traité, que M. de Fontanes fit imprimer sa traduction, sans que M. Delille eût publié la sienne.

M. le duc de Nivernois en fit aussi une en 1784; mais elle n'a paru qu'après sa mort dans le recueil de ses œuvres.

La traduction de M. de Fontanes fut accueillie avec une grande faveur.

Depuis long-temps il en avoit préparé une seconde édition; cepen-



dant il ne s'étoit déterminé à présenter au public son nouveau travail qu'au moment où l'on avoit annoncé l'impression de la traduction de M. Delille. Une mort imprévue a frappé M. de Fontanes au moment même où paroïssoit cette seconde édition; et ainsi, pour tous ceux qui ont eu l'avantage de juger ses qualités personnelles et d'apprécier son talent, le sentiment des beautés qu'on trouvera dans son ouvrage ajoutera encore aux regrets de sa perte.

Je ne dirai rien de Pope ni de son système; je ne m'occuperai que de ses traducteurs.

Pour juger leur travail, je crois important de faire connoître la manière dont Pope lui-même s'exprime dans une préface qui se trouve quelquefois dans les éditions anglaises, et qui est intitulée *THE DESIGN*.

Après avoir exposé en peu de mots le sujet de son ouvrage, il ajoute : « J'aurois pu l'écrire en prose; mais j'ai préféré les vers, et même les » vers rimés. J'ai eu deux raisons : la première paroîtra évidente; c'est » que les principes, les maximes, les préceptes qu'on présente sous cette » forme, frappent davantage le lecteur et se gravent mieux dans la » mémoire : la seconde raison paroîtra singulière, mais elle n'est pas » moins vraie; c'est que j'ai reconnu que je pouvois m'exprimer en vers » plus brièvement qu'en prose même; et il est certain que c'est de la » concision que dépendent la plus grande force des argumens et le plus » grand agrément des préceptes. »

A l'exposition des motifs qui ont dirigé Pope et qui nous révèlent en partie le secret de sa composition; je joindrai le passage où, vers la fin de la quatrième épître, il dit à quelles règles il a voulu se conformer.

Lorsque, pour l'intelligence et la comparaison des vers des traducteurs, je reproduirai en prose les vers anglais, je ne rechercherai qu'une exactitude littérale telle qu'elle puisse non-seulement donner une idée précise des expressions et des figures de l'original, mais encore indiquer le mouvement de la pensée, la forme de l'image.

Come then, my friend! my genius! come along;  
 O master of the poet and the song!  
 And while the Muse now stoops, or now ascends,  
 To Man's low passions, or their glorious ends,  
 Teach me, like thee, in various nature wise,  
 To fall with dignity, with temper rise;  
 Form'd by thy converse, happily to steer  
 From grave to gay, from lively to severe,  
 Correct with spirit, eloquent with ease,

Intent to reason, or polite to please (1).

M. de Fontanes :

Allons donc, mon ami, poursuivons nos concerts;  
O juge, ô protecteur du poète et des vers!  
Quand tour-à-tour ma muse ou s'élève ou s'abaisse,  
Et peint des passions la gloire et la bassesse,  
Puissé-je, imitateur de ta variété,  
Sans effort éloquent, profond avec clarté,  
Correct avec chaleur, énergique avec grâce,  
Descendre noblement, monter sans trop d'audace,  
Marier tous les tons, et passer sous tes yeux,  
Et du tendre au sévère, et du grave au joyeux.

M. Delille :

Viens donc, viens, ô mon maître! inspirer ton élève;  
Et tandis que ma muse et s'abaisse et s'élève  
Des viles passions à leur but glorieux,  
De l'éternel à l'homme et de la terre aux cieus,  
De tes tons variés imitant la justesse,  
Puissé-je, comme toi, descendre sans bassesse,  
M'élever sans orgueil, être fort sans roideur;  
Éloquent sans apprêt, et correct sans froideur;  
Passer du grave au doux, du plaisant au sévère.

Ce dernier vers est emprunté à Boileau : je dois dire à ce sujet que M. de Fontanes a été beaucoup plus scrupuleux que M. Delille, qui ne s'est peut-être pas défendu assez souvent de se servir des expressions et des tournures des poètes qui l'avoient précédé.

Pour juger et comparer avec justice les efforts et les succès des deux célèbres traducteurs, je crois utile d'examiner préalablement quelques-unes des principales difficultés qu'offroit la traduction en vers français de l'Essai sur l'homme; d'ailleurs les citations que j'aurai occasion de faire des divers passages des traducteurs, faciliteront les moyens d'apprécier leur travail.

---

(1) « Viens donc, mon ami, mon génie! marche avec moi, ô maître du  
» poète et du chant! et quand ma muse tantôt s'arrête sur les basses passions de  
» l'homme, et tantôt s'élève vers leurs buts glorieux, enseigne-moi à saisir comme  
» toi, avec habileté, les nuances de la nature variée, à descendre avec dignité,  
» à m'élever avec mesure. Formé par ta fréquentation, que je passe heureuse-  
» ment du grave au gai, de l'enjoué au sérieux; correct avec vivacité, élo-  
» quent avec aisance, tendant à la raison, ou me polissant pour plaire. »



Ces principales difficultés m'ont semblé consister, 1.° dans la concision des vers de Pope; 2.° dans le danger d'affoiblir ou de dénaturer par la gêne des vers un système de philosophie morale; 3.° dans l'insuffisance de notre langue pour reproduire les nombreuses expressions créées que les littérateurs s'accordent à reconnoître dans les vers de Pope.

Les Anglais admirent avec raison la concision des vers de Pope. Le célèbre Swift s'en expliquoit en ces termes :

When Pope in one couplet fix

More sense that i can do in six.

« Tandis que Pope met dans un seul couplet plus de sens que je n'en mettrais en six.

Je dirai cependant que plusieurs des passages que l'on cite de Pope comme exemples d'une heureuse concision (1), ont été rendus en français par les divers traducteurs, d'une manière qui, sous ce rapport, rivalise heureusement avec l'original.

Je ne rapporterai pas des vers détachés, tels que;

The glory, jest, and riddle of the world

que MM. de Serré, le baron de Schleinitz, Delille, Fontanes et Nivernois, ont également rendu par :

La gloire, le jouet et l'énigme du monde.

Le seul abbé du Resnel avoit laborieusement évité la traduction littérale en disant :

Il est de la nature et la honte et l'honneur;

mais je choisirai des passages qui contiennent plusieurs vers.

En voici un qui est cité comme remarquable par sa précision :

All nature is but art unknown to thee;

All chance, direction which thou canst not see;

All discord, harmony not understood,

All partial evil, universal good (2). (*Vers 288-291, épit. 1.*)

M. Delille :

La nature est un art que tu ne peux comprendre;

La discorde, un concert que tu ne peux entendre;

(1) Voyez les *Observations sur l'Essai sur l'homme*, dans l'édition anglaise publiée par Jean Aikin, médecin.

(2) « Toute la nature n'est qu'un art qui t'est inconnu;  
 » Tout hasard, une diversion que tu ne peux voir;  
 » Toute discordance, une harmonie que tu ne comprends pas;  
 » Tout mal particulier, un bien général. »

Le hasard, un dessein invisible pour nous,  
Et le mal de chacun, l'avantage de tous.

M. de Fontanes :

La nature est pour nous un art mystérieux ;  
Le hasard, une fin qui se cache à nos yeux :  
Sur un trouble apparent le grand ordre se fonde ;  
Des maux particuliers naît le bonheur du monde.

L'abbé du Resnel avoit rendu avec une heureuse précision les deux derniers vers :

    Tout désordre apparent est un ordre réel,  
    Tout mal particulier un bien universel.

Quatre vers ont aussi suffi à M. le duc de Nivernois, dont la traduction est en rimes croisées ou libres :

    La nature est un art que tu ne peux connoître ;  
    Le hasard est un ordre où tu ne peux rien voir ;  
    La discorde, un accord qu'on ne peut concevoir :  
    Tout mal particulier fait que le tout prospère.

Le passage suivant est tiré de la quatrième épître ; les deux traducteurs ont rendu en huit vers français les huit vers de l'original, que l'abbé du Resnel et M. de Serré avoient paraphrasés en quatorze.

    Shall burning Êtna, if a sage requires,  
    Forget to thunder, and recall her fires !  
    On air or sea new motions be imprest,  
    Oh blameless Bethel ! to relieve thy breast !  
    When the loose mountain trembles from on high,  
    Shall gravitation cease, if you go by !  
    Or some old temple, nodding to its fall,  
    For Chartres' head reserve the hanging wall (1) !

M. de Fontanes :

    Quoi ! l'Êtna, pour un sage, oubliant son tonnerre,  
    Rappellera ses feux échappés de la terre !  
    Faut-il que, s'épurant pour le juste Bethel,  
    L'air, chargé de poisons, cesse d'être mortel !

---

(1) « L'Êtna bouillonnant, si un sage l'en requiert, oubliera-t-il de tonner, » et rappellera-t-il ses feux ! Des mouvemens nouveaux seront-ils imprimés dans l'air ou sur la mer, ô vertueux Bethel, pour soulager ta respiration ! Lorsqu'un mont détaché s'ébranle dans sa hauteur, la gravitation cessera-t-elle, si vous passez auprès ! ou quelque vieux temple vacillant dans sa chute, réservera-t-il pour la tête de Chartres son mur encore suspendu. »



Qu'un roc demi-pendant, qui menace ta tête,  
Rafferme tout-à-coup, dans sa chute s'arrête!  
Ou qu'un temple vieilli, tout prêt à s'écrouler,  
Attende, en succombant, Charters pour l'immoler!

M. Delille :

Faut-il qu'aux cris de Pline un volcan sous la terre  
Assoupisse ses feux, éteigne son tonnerre!  
Dieu doit-il, des saisons changeant l'ordre éternel,  
Rendre l'hiver plus doux pour le jeune Bethel!  
Malgré la pesanteur, faut-il que sur ta tête,  
D'un toit prêt à crouler Dieu suspende le faite!  
Que ce dôme ébranlé se soutienne dans l'air,  
Et réserve sa chute à l'infame Charter!

J'ai rapporté ces exemples, et j'aurais pu en rapporter beaucoup d'autres, afin de pouvoir assurer qu'en général les deux traducteurs, et sur-tout M. de Fontanes, ont su vaincre la difficulté que présenteoit la concision de l'original.

Mais une difficulté incontestablement plus grande, c'étoit le genre de fidélité scrupuleuse qu'exige la reproduction d'un système de morale. Le traducteur d'un poëme philosophique ne peut se permettre qu'avec quelque danger ces prétendus équivalens, ces légères additions, ces modifications de pensées, enfin toutes ces ressources auxquelles il est impossible de ne pas recourir quand on traduit en vers, et dont l'effet assez ordinaire est d'altérer et même de dénaturer la pensée de l'auteur original. Que dans la traduction d'un poëme descriptif on change quelques détails, on remplace une nuance par une autre; que l'on ajoute ou que l'on omette quelque trait, ces légères différences peuvent rarement nuire à l'ensemble de l'ouvrage: mais quand il s'agit d'un poëme philosophique, un mot imprudemment substitué à un autre présentera souvent la pensée de l'auteur sous un faux jour, et même dénaturera le système entier. Me permettra-t-on de chercher dans les traductions que j'examine quelque exemple plus ou moins important de ces sortes d'erreurs!

Dans l'exposition de son sujet, Pope annonce son dessein par ce vers :

But vindicate the ways of God to man.

« Mais justifions les voies de Dieu à l'homme, c'est-à-dire, devant l'homme, aux yeux de l'homme. »

Dans ce vers, Pope ne dit pas et il n'a pas pu dire qu'il vouloit VENGER les voies de Dieu; au contraire, il dit qu'il veut entrer en

explication avec l'homme à ce sujet, c'est le but moral de son ouvrage.

Il parlera de Dieu, de ses voies, de sa providence, et il entreprend.

De les justifier au tribunal de l'homme.

J'ose croire que ce n'est point sans un motif poétique, que Pope a rejeté le TO MAN à la fin du vers ; n'est-ce pas donner une fausse idée du but moral de l'ouvrage que de traduire, ainsi que l'a fait l'abbé du Resnel,

Contre les vains discours de l'aveugle mortel  
Essayons de venger les lois de l'Éternel.

Je le répète, VINDICATE ne signifie pas *venger* dans ce vers de Pope. Dans sa première édition, M. de Fontanes avoit dit :

Soyons vrais, et, riant de l'orgueil des mortels,  
Vengeons, à leurs regards, les décrets éternels.

Dans la nouvelle, il a corrigé assez heureusement le contre-sens :

Et faisant taire enfin un orgueil criminel,  
Osons justifier les lois de l'Éternel.

M. Delille prenant aussi le VINDICATE dans le sens de *venger* a dit :

Et vengeons l'Éternel des vains discours des hommes.

Je donnerai encore un exemple du danger de modifier la pensée de l'auteur original.

Une maxime très-remarquable de l'ouvrage de Pope est renfermée dans ce vers souvent cité :

The proper study of mankind is man.

Dans l'une et l'autre édition, M. de Fontanes rend le vers anglais par celui-ci :

L'homme est la seule étude à l'homme nécessaire.

En substituant *seule nécessaire* à *convenable*, le traducteur a évidemment dénaturé l'idée du moraliste anglais, qui sans doute n'a pas voulu borner l'homme à n'étudier que ses semblables ; et j'insiste sur ce point avec d'autant plus de confiance, que Pope lui-même étoit tombé dans l'erreur, en disant dans la première édition de son ouvrage :

The only science of mankind is man.

« La seule science du genre humain c'est l'homme. »

et que, dans les éditions suivantes, il corrigea *the only science* par *the proper study*.

L'abbé du Resnel avoit averti les traducteurs futurs, en rendant ainsi ce vers :

L'étude la plus propre à l'homme est l'homme même.



Cette extrême difficulté de rester fidèle, et rigoureusement fidèle, aux idées morales de l'original, a été souvent vaincue par les deux illustres traducteurs; et si je me suis attaché à la rendre plus sensible par les exemples précédens, c'est afin de relever le mérite des deux poètes français; ils ont asservi leur talent à une gêne décourageante pour toute personne qui n'auroit pas su manier et assouplir comme eux la langue poétique, et ils ont presque toujours offert le mérite de la difficulté vaincue.

Je suis loin de regarder comme une infidélité condamnable la manière brillante avec laquelle M. Delille a quelquefois paraphrasé l'original, lorsqu'il n'a fait que développer les pensées ou les tableaux qu'offroit l'auteur anglais, sans en altérer le fond.

Ainsi un passage de la quatrième épître a fourni à M. Delille l'occasion d'étaler sa manière brillante, son art de relever les objets les plus simples par l'éclat des couleurs poétiques.

L'original dit :

One flaunts in rags, one flutters in brocade;  
The cobbler apron'd, and the parson gown'd,  
The friar hooded, and the monarch crown'd (1).

Pope avoit voulu indiquer une idée morale, sans chercher à la revêtir des images que la poésie pouvoit fournir afin de la rendre plus piquante; M. Delille s'empare de ce fond et dit :

L'un étale sa pompe et l'autre ses lambeaux,  
Sous un leste uniforme un colonel se carre,  
Le magistrat se plait dans sa longue simarre,  
Un cordon fastueux pare le courtisan,  
Un simple tablier distingue l'artisan,  
Le prêtre s'applaudit en soutane moirée,  
Le laquais insolent est fier de sa livrée,  
Le docteur fièrement enfonce son bonnet,  
Le gentillâtre altier arbore le plumet;  
L'un se couvre d'un froc, l'autre d'un diadème.

On voit combien il y a loin de ces vers bien tournés et très-agréables à la simplicité et à la concision philosophiques de Pope; mais si ce n'est point là une véritable traduction, c'est du moins une imitation qui, pour nous, est préférable peut-être à l'original.

---

(1) « L'un fait le pimpant en haillons, l'autre se carre en brocard, l'artisan » avec son tablier, le curé avec sa robe, le moine avec son capuchon, et le » monarque avec sa couronne. »

Les admirateurs de Pope ont fait remarquer avec raison qu'il a connu cet art difficile et savant d'associer des mots dont le hardi rapprochement donne au style une grâce vive et nouvelle, d'agrandir et d'étendre la valeur des expressions par la manière de les employer : on sent tout le désavantage que les traducteurs ont dans cette partie, parce que ces hardiesses de style qui, dans une langue, rajeunissent la pensée ou l'image, ne consistent que dans l'expression même ; il est donc rare que la langue du traducteur puisse fournir des mots qui offrent la même vivacité et la même nouveauté ; c'est alors que le talent a droit de recourir aux équivalens, et d'opposer création à création.

Je choisirai encore mes exemples dans les passages où les littérateurs anglais font remarquer ce mérite particulier de l'auteur de l'Essai sur l'homme.

Who knows but he whose *hand* the lightning forms,  
 Who *heaves* old ocean, and who *wings* the storms;  
 Pours fierce ambition in a Cæsar's mind,  
 Or turns young Ammon loose to scourge mankind (1)!

Si la *main* qui forme l'éclair, qui *soulève* le vieux océan, qui *verse* l'ambition, sont en anglais des expressions hardies, elles n'offrent pas le même mérite dans notre langue ; mais *ailer* les tempêtes est une expression qu'on ne peut traduire que par des équivalens ou par une paraphrase, à moins que le traducteur n'emploie le mot AILER (2) dont se sont servis nos anciens auteurs ; *tourner* un homme pour en faire un vicieux et *fouetter* le genre humain, c'est-à-dire, le frapper ignominieusement, sont des figures qui, belles dans l'original, doivent nécessairement être adoucies dans une traduction, qui alors n'offre plus ces surprises de style, cette vivacité d'expression et d'images qui charment ceux qui lisent l'auteur anglais.

M. de Fontanes avoit dit dans sa première édition :

Et qui, du haut des airs,  
 Commande aux ouragans de soulever les mers ;  
 Qui déchaîne à son gré, pour châtier le monde,  
 Des Césars, des Gengis la fureur vagabonde.

- 
- (1) Qui le sait, hors celui dont la *main* forme l'éclair,  
 Qui *soulève* le vieux océan, et qui *aille* les tempêtes,  
 Qui *verse* une féroce ambition dans l'ame d'un César,  
 Ou *tourne* le jeune Ammon vicieux pour fouetter le genre humain.
- (2) Car ce vieil faucheur, ce temps. . . .  
 Ayant AILÉ nos années,  
 Les fait voler empennées. (*Olivier de Magny.*)



Je préfère cette version à celle de la seconde édition :

Quand, du plus haut des airs,  
Il fait partir l'orage et soulève les mers;  
Interrompt-il les lois, quand sur l'Asie en cendre;  
Pour châtier le monde, il déchaîne Alexandre!

L'abbé Delille :

Qui le sait, hors celui qui tonne sur nos têtes,  
Qui déchaîne Alexandre et souffle les tempêtes,  
Dans le cœur de César verse l'ambition,  
Fait mugir un volcan ou fait naître un Néron.

Je conviens que l'un et l'autre traducteur laissent à désirer.

M. de Nivernois semble plus près de l'original :

Demandons-le à celui qui forme le tonnerre,  
Qui donne une aile aux vents et soulève les flots;  
Qui charge un fils d'Ammon de châtier la terre,  
Et fait naître un César pour dompter ses égaux.

Je donnerai encore un exemple de cette difficulté de traduire les expressions créées par Pope :

Let ear *unbalanc'd* from her orbit *fly*,  
Planets and suns run *lawless* thro' the sky;  
Let ruling angels from their spheres be *hurl'd*,  
Being on being wreck'd, and world on world (1).

Les expressions remarquables de ce passage étoient moins difficiles à rendre en français, et l'on verra jusqu'à quel point les deux traducteurs y ont réussi.

M. Delille :

Que la terre un instant quitte sa région,  
Le soleil sans appui sort de son tourbillon,  
Rien ne balance plus les sphères vagabondes;  
Les mondes affaîssés s'écroulent sur les mondes.

M. de Fontanes, 1.<sup>re</sup> édition :

Que la terre, au hasard de son orbe élançée,  
Par l'air qui la soutient ne soit plus balancée;  
Les planètes soudain, le soleil étonné  
S'égarer en désordre, et l'ange détrôné

---

(1) Que la terre *non balancée* fût de son orbite,  
Les planètes et les soleils courent *dérégés* à travers les cieus;  
Que les anges directeurs soient lancés de leurs sphères;  
Être brisé contre être, et monde contre monde.

Laisse échapper d'effroi leurs rênes vagabondes ;  
Et les mondes brisés retombent sur les mondes.

2.<sup>e</sup> édition :

Que la terre un moment s'éloigne de sa route,  
La lune et le soleil, abandonnant leur voûte,  
S'égarant en désordre, et, comme eux détrôné,  
L'ange qui les conduit, dans leur chute entraîné,  
Laisse &c.

Dans cette dernière version sur-tout, on regrette l'image anglaise *unbalanced*, mais la lune et le soleil *détrônés* sont une beauté d'autant plus remarquable, qu'elle compense les beautés de l'original et les efface même. Sans anticiper sur les justes éloges que méritent souvent les deux traducteurs, je ferai remarquer un heureux artifice de style dans *le comme eux détrôné*: si M. de Fontanes avoit dit la lune et le soleil *détrônés*, l'expression, quoique belle, n'eût pas été préparée; mais en disant, *et comme eux détrôné l'ange*, il y a dans cet adoucissement de l'image une préparation qui me semble en faire ressortir la hardiesse.

J'espère avoir souvent occasion de présenter de pareilles remarques dans l'article suivant; j'ai voulu consacrer celui-ci à faire connoître quelques-unes des difficultés dont il falloit tenir compte aux habiles traducteurs: dans l'autre article, je ferai voir comment ils sont restés souvent à côté de Pope, et même comment ils l'ont quelquefois surpassé.

RAYNOUARD.

---

*RUSSIAN ANTHOLOGY.* = *Specimens of the russian poets, with preliminary remarks and biographical notices; by John Bowring: second edition with additions. London, 1821, in-12, 1 vol.* — *Anthologie russe.* = *Spécimens de poètes russes, avec des remarques préliminaires et des notices biographiques; traduits par J. Bowring, &c.*

M. BOWRING, se proposant de publier une histoire littéraire de la Russie, a voulu pressentir le goût du public en faisant connoître quelques pièces des poètes russes les plus distingués, avec des jugemens sur leurs ouvrages et des détails sur leurs personnes. Je donnerai successivement une idée des divers écrivains qui figurent dans cette collection.

I. DERZHAVIN. La collection s'ouvre par le nom de ce poète, et il



paroît digne d'être placé à la tête d'un choix des auteurs de sa nation. On s'accorde à reconnoître une grande élévation dans ses ouvrages, de l'originalité et de l'harmonie dans sa poésie et sa versification : on l'a comparé à Klopstock. Son poëme intitulé *Dieu*, dont je citerai quelques passages, a été traduit en japonais par ordre de l'empereur du Japon ; et brodé en lettres d'or, il a été suspendu dans le temple de Jeddo ; il a été aussi traduit en chinois et en tartare, et suspendu dans le palais impérial à Pékin, après avoir été écrit sur une riche étoffe de soie.

Il dit dans ce poëme sur Dieu : « O toi, éternelle unité, dont la  
 » présence éclatante occupe tout l'espace, dirige tout mouvement ; toi  
 » invariable au milieu des changemens du temps devastateur, ô toi, seul  
 » Dieu ! et en effet il n'y en a point d'autre ; être au-dessus de tous les  
 » êtres ! Puissante unité que nul mortel ne peut atteindre ni comprendre,  
 » qui vivifies par toi seul l'existence de tous les êtres, embrassant,  
 » soutenant, réglant toutes choses, être que nous appelons *Dieu*, et  
 » dont nous ne savons que le nom !

» Dans ses recherches sublimes, la philosophie peut mesurer la pro-  
 » fondeur de l'Océan, compter les sables de la mer ou les rayons du  
 » soleil ; mais, ô Dieu ! pour toi il n'est ni mesure ni poids. Personne ne  
 » peut s'élever jusqu'à tes mystères ; la plus brillante étincelle de la  
 » raison, quoique cette raison soit éclairée de ta lumière, essaieroit  
 » en vain de découvrir tes conseils infinis et profonds ; et la pensée  
 » se perd, avant d'être élevée aussi haut, de même que les momens  
 » passés se perdent dans l'éternité. »

Le poëte se demande : « Que suis-je ! Il répond : Rien ; et il ajoute :  
 » Rien, mais l'émanation de ta divine lumière qui pénètre les mondes  
 » est arrivée aussi jusqu'à mon cœur ; oui, dans mon esprit ton esprit  
 » brille comme le rayon du soleil dans la goutte de rosée. Je m'élançe  
 » avec ardeur vers toi, car je vis, je respire en toi ; j'aspire à m'élever  
 » jusqu'au trône de ta divinité. JE SUIS, ô Dieu, et certainement TU  
 » DOIS ÊTRE. »

La strophe suivante est tirée d'une pièce du même auteur intitulée la  
*Chute d'eau* : « Les chênes sont ébranlés par l'orage en furie ; des armées  
 » de corbeaux agitent leurs ailes funèbres ; la montagne rocailleuse  
 » secoue sa forme gigantesque ; elle éclate, et de rochers en rochers,  
 » les échos répètent d'une manière terrible le bruit qui se prolonge,  
 » tandis que la foudre, en tonnant, mêle à ce fracas son fracas formi-  
 » dable. »

II. BATIUSHKOV. Il a fourni à ce recueil une seule pièce ; c'est une  
 épître intitulée, à *mes Pénates*.

Après leur avoir adressé quelques vœux, il s'écrie :

« O mes dieux pénates ! demeurez dans ma retraite, souriez au poète qui l'habite, et alors le poète prospérera. Venez et veillez sur ma demeure ; je vous la décrirai, si j'en suis capable.

» Vers la fenêtre est une table à trois pieds qui chancellent ; elle est » couverte d'un tapis qui fut neuf, il y a quelques siècles, et qui à » présent est déchiré, râpé, terni. Dans un coin, perdue pour la » renommée, perdue pour l'honneur, est suspendue pacifiquement et » couverte par la rouille une épée émoussée, noble relique du nom de » mes pères : ici sont des livres en désordre ; là un lit dur et criant, un » peu de vaisselle d'argile déjà entamée, des meubles épars çà et là ; » et je préfère cette simplicité à des sofas riches d'or et de soie, et à de » brillans vases de Chine.

» Bons pénates ! voici ma prière. Oh ! puissent la richesse et la vanité » ne jamais arriver jusqu'ici, et n'y être jamais admises ; que les ames » viles, que les fils de la pourpre et de l'orgueil, que les favoris de la » fortune s'éloignent ; je n'appelle ni eux ni les leurs.

» Pauvre pèlerin, toi qui te soutiens à peine, viens ; tu es appelé » dans mon habitation. Jette là ta béquille inutile ; viens, sois le bien » venu et sois content. Tes membres demandent du repos et de la » chaleur, étends-toi près de mon feu réjouissant, vénérable maître, » blanchi par l'âge, toi qu'ont instruit les ans et le malheur, qui as lutté » contre de nombreux orages, les orages de l'air et ceux de la gloire !

» Et toi, Lise, vers le soir, introduis-toi dans la vallée sur laquelle » l'ombre s'étend déjà ; glisse, ô ma nymphe, sur tes pieds silencieux ; » souffre que le chapeau couvre tes boucles dorées et tes yeux d'azur ; » couvre-toi de mon manteau ; ceins mon sabre guerrier ; quand le » danger du jour sera passé, frappe, ô belle et jeune fille, à ma porte ; » entre soudain, ô gracieux soldat ! Jette ton manteau à mes pieds, » permets à tes boucles brillantes de flotter en liberté sur tes épaules » d'ivoire : que ton sein de lis respire sans être gêné par ta robe. » Enchanteresse ! est-ce toi ? O la plus douce des bergères, es-tu réelle- » ment venue pour bénir de tes sourires ma paisible chaumière ! »

On croit que cet auteur est encore vivant ; le reste de son épître mériterait d'être traduit ; il y parle sur-tout des écrivains russes tels que Karamsin, Bogdanovich, Meletzy, Dimitriev Kriloff, Khemnister, Zhukovsky, Bobrou, qu'il célèbre et caractérise avec l'enthousiasme de l'admiration et de l'amitié.

III. LOMONOSOV. Ce poète est regardé comme le père de la poésie russe ; ses productions ont été recueillies en six volumes. Né en 1711,



mort en 1765, il composa un grand nombre d'ouvrages différens, poëme épique, tragédies, odes, histoire; il écrivit sur la critique, sur la grammaire, sur les sciences, &c.

Les passages suivans sont tirés d'une piéce qu'on peut appeler *le tribunal de Dieu*.

« Le Dieu des dieux se lève; il se lève pour éprouver les dieux de la terre assemblés, et leur dit : Combien de temps voulez-vous encore protéger l'impiété et épargner le méchant, qui audacieusement marche la tête haute!

» C'est votre devoir de justifier mes lois, de redresser tous les torts, quelque puissant que soit l'offenseur, et de ne pas abandonner la veuve et l'orphelin à la pitié incertaine d'un monde insensible.

» . . . . La terre malade gémit des iniquités de l'homme, et le ciel est fatigué de la perversité des dieux de la terre. O vous, rois . . . , vous tomberez comme les feuilles fanées de l'automne; votre trône n'est que de la poussière, votre empire n'est qu'un tombeau. Votre pompe martiale n'est que le drap noir et funèbre de la mort; votre palais sera foulé aux pieds par vos derniers esclaves. . . . »

IV. ZHUKOVSKY, né en 1783, est encore vivant: les passages suivans sont tirés d'une de ses romances :

« Regardez ces nuages sombres rassemblés sur la forêt voisine; ils avancent: voyez la jeune fille affligée, attachant ses regards sur le rivage désert; ses yeux et son sein se mouillent de larmes; le ciel est noir et la tempête éclate; les vents furieux soulèvent les flots, et le sein de cette fille est ému, soulevé par les soupirs.

.....

» L'espérance qui embellissoit mes jours a disparu. Où es-tu allé, ô cher amant! J'étois trop heureuse, trop enivrée de bonheur, car je vivois et j'aimois, et j'aimois pour lui. . . Mes jours de plaisir, quoique bien rapides et peu nombreux, ont fui pour toujours. O terre! adieu; il dort. La mort le rendra-t-elle! Jamais. La joie qui est perdue est perdue pour toujours.

» La nature a des jours d'hiver et de tristesse, mais leur obscurité est passagère. Bientôt toute sa beauté fleurira de nouveau par l'effet du rayon vivifiant du printemps; mais le temps ne ramène pas des rayons sereins aux yeux qui pleurent; la joie flétrie n'a pas de second printemps. . . »

V. KARÄMSIN. Cet auteur, le plus renommé et le plus généralement connu des auteurs russes vivans, naquit dans la province de Limbersk en 1765; il a publié en 1791 et 1801 les Lettres d'un voyageur russe; en

1803 il fut nommé historiographe impérial. On a réuni en huit volumes la collection de ses ouvrages : le principal est son histoire de Russie, qui a été traduite dans la plupart des langues de l'Europe, et il a été rendu compte de la traduction française dans ce journal.

Les stances suivantes sont tirées d'une pièce sur l'automne :

« Les feuilles sèches tombent ; le vent froid qui souffle d'en haut a  
» dépouillé de leur gloire les bosquets attristés. . . . .

» Voici que, sur la montagne, le voyageur s'arrête contemplant le  
» pâle automne qui envahit les champs.

» O triste voyageur ! ne soupire pas, ne t'afflige pas : la nature,  
» quoique enveloppée du linceul, s'éveillera de son sommeil.

» Le printemps, souriant avec gloire, ravivera la nature et lui donnera  
» la joyeuse et brillante parure impériale.

» Mais l'hiver glacé de l'homme est obscur et triste ; aucun second  
» printemps ne retournera, ne brillera pour lui.

» Le temps ne dissipe point la tristesse du soir de l'homme ; son soleil  
» une fois disparu, a disparu pour toujours. »

Dans le cours de ses voyages, Karamsin trouva dans une des îles désertes de la Baltique, un jeune homme pâle et d'un extérieur misérable, qui chantoit des stances en s'accompagnant de la lyre. Ce malheureux s'étoit abandonné à une passion incestueuse, et avoit été relégué dans ce lieu inhabité et aride, où il gémissoit accablé de la malédiction d'un père. Plus tard, Karamsin vit la sœur dans un couvent, et il eut occasion de parler au père. Ce vieillard offroit l'image du plus profond chagrin : instruit que le voyageur savoit la cause de cette affliction, il le pria avec instance de ne pas la révéler au monde.

Les chants de ce jeune exilé sont dictés par l'effervescence d'une passion effrénée ; en voici quelques strophes :

« Y a-t-il rien de plus saint que la flamme allumée dans notre sein  
» par le ciel même ! Y a-t-il rien de plus fort que la puissance donnée  
» à l'amour, donnée à la beauté !

» Oui j'aime, j'aimerai toujours ; maudissez, osez maudire ma passion,  
» faites descendre la vengeance des cieus, j'aimerai encore . . . Je  
» l'adorerai toujours.

» Nature sainte ! moi, ton enfant, je me réfugie dans ton sein qui  
» m'abrite ; c'est toi qui as attisé ce feu si dévorant ; je suis innocent  
» devant toi.

» Si c'est un crime noir et inexcusable que de céder à l'entraînement



» de la passion, pourquoi, ô tentateur, as-tu allumé ses feux dans mon  
» sein! Réponds.

• » Ah! le souffle de tes tempêtes, lorsqu'elles se déchaînoient,  
» berçoit doucement notre couche secrète; et tes foudres, alors qu'elles  
» grondoient, n'ont jamais éclaté sur nos têtes.

• » Bornholm! Bornholm! mes souvenirs égarés me transportent vers  
» toi; c'est là que mon esprit voudroit se sauver de ses chagrins, de  
» ses agonies.

• » Vœux inutiles! Je suis un proscrit que poursuivent les malédictions  
» paternelles, condamné à mourir dans l'exil, ou à vivre dans le déses-  
» poir, comme supplice plus grand.

VI. DMITRIEV. Ce poète est encore vivant: il a fait des fables, des ballades; son style est abondant, harmonieux; ses élégies sont attendrissantes, et ses poésies religieuses ont de l'élevation. Il a fourni à la collection plusieurs pièces. Je traduis la description d'une tempête:

« Il tonne! fils de la poussière, prosternez-vous avec respect; ancien  
» des jours, tu parles d'en haut; ta main lance maintenant la foudre de  
» la terreur, cette même main qui répand la paix, la joie et l'amour. O  
» tout-puissant! tremblant; comme un timide enfant, alarmé, inquiet, je  
» reconnois ton imposante voix; j'aperçois les flammes de ton éclair for-  
» midable, et je voudrais cacher ma tête dans la nuit même du tombeau.

• » Seigneur! qu'est-ce que l'homme! Tantôt il vole jusqu'au soleil,  
» tantôt il erre tristement à travers la vallée de la poussière; tantôt il  
» s'égare dans les hauts mystères des cieux, tantôt il se perd dans les  
» ténèbres de la terre. Sous les nuages tempêteux, sur la mer agitée de  
» la vie, tel qu'un pauvre matelot que l'orage assaillit dans une frêle  
» barque, jouet de la destinée, il s'endort, et se brise sur une côte  
» hérissée d'écueils.

• » Tu souffles, et les tempêtes obéissantes s'apaisent; tu parles, et la  
» vague soumise reste silencieuse. Le vaisseau brisé qui porte l'homme  
» est renversé par les flots, et les lames apaisées roulent sur son tombeau.  
» O Dieu! sans commencement et sans fin, comparée avec toi, la vie  
» n'est que le rêve obscur d'un moment, et le temps, considéré à travers  
» ton éternité, paroît plus court que le premier rayon doré du matin. »

VII. KRILOV. Il a publié un volume de fables où l'on a trouvé de l'esprit et de l'originalité. En voici une, *l'Âne et le Rossignol*:

« Un âne aperçut un rossignol et s'écria: Hola! hola! bon ami, on pré-  
» tend que tu es un chanteur du premier ordre; permets que je t'entende,  
» afin que je puisse en décider. Le monde est toujours si partial; j'ai  
» un vif desir de savoir si tu as ce grand don, et si tu es vraiment

» aussi habile. Le rossignol commença son chant céleste, parcourant les  
 » divers tons de la douce musique, variant son chant de mille différentes  
 » manières, l'élevant, l'abaissant avec langueur et charmant toujours ;  
 » tantôt ému d'un ravissement original, tantôt s'adouissant presque  
 » jusqu'au silence, mélancolique, doux comme le chalumeau du berger  
 » lorsqu'à la chute du jour on l'entend dans le lointain, il remplissoit  
 » le bocage de la plus charmante mélodie.

» La nature entière semble écouter et se reposer ; aucun zéphyr n'osé  
 » troubler la tranquillité de l'air ; toutes les autres voix du bosquet se  
 » taisent, et les troupeaux charmés se couchent près du ruisseau. Le  
 » berger reste immobile, craignant que son souffle n'interrompe la mé-  
 » lodie ; il montre du doigt l'arbre harmonieux, semblant dire à son amie,  
 » écoute. Le chanteur finit, et notre critique inclina vers la terre sa tête  
 » respectable, et dit tout haut : C'est assez bien ; tu as réellement quelque  
 » mérite ; raccourcis cependant ta chanson, et les critiques pourront  
 » t'approuver ; ta voix manque de mordant ; mais si le chantre de l'aurore  
 » veut bien te donner quelques leçons, sans doute tu pourras élever ta  
 » voix et régler ta mélodie. Malgré tous tes défauts, tu deviendras un  
 » très-passable chanteur. »

Le pauvre oiseau écoute le critique avec un modeste silence, et prit paisiblement son vol dans l'air au-dessus de plusieurs champs et de plusieurs forêts.

Nous avons vu beaucoup de critiques pareils : Dieu nous en préserve !

VIII. KHEMNITZER, auteur de fables et de contes dont une partie ne fut publiée qu'après sa mort, étoit né en 1744. Par la fable suivante, intitulée *le Conseil d'état du lion*, on jugera de la tournure de son esprit :

« Un lion assembla son conseil d'état. Pourquoi ! Ceci, messieurs,  
 » n'est pas votre affaire, mais celle des conseillers. Il appela les élé-  
 » phans ; cependant les bancs du conseil n'étoient pas remplis, et le  
 » roi trouva convenable de faire occuper par des ânes les places vides.  
 » Que le ciel ait pitié de l'état ! car voilà que les bancs des ânes sur-  
 » passent de beaucoup les bancs des éléphants.

» C'étoit un fou que le susdit roi, dites-vous : sans doute il eût mieux  
 » fait de laisser les places vacantes que de les remplir si pauvrement.

» Oh non ! ce n'est pas la manière royale ; les places ont toujours été  
 » complètes depuis plusieurs siècles, et nous avons un profond respect  
 » pour les usages anciens : rien de pis, messieurs, que d'être ou de  
 » paroître plus sages ou meilleurs que ne le furent nos pères. La liste  
 » doit être entière, bien que ce soit avec des ânes ; car le lion vit que,  
 » depuis plusieurs siècles, telle avoit été la règle, et il n'étoit pas assez



» novateur pour l'interrompre. D'ailleurs, dit-il, le bon sens de mes  
 » éléphants corrigera bientôt l'ignorance de mes ânes, car la sagesse a  
 » une grande influence. Ils firent une jolie fin ; la bêtise des ânes eut  
 » bientôt le dessus, et les éléphants devinrent aussi stupides que les ânes  
 » mêmes. »

IX. BOBROY. Parmi les pièces de ce poëte, je choisis celle qui est intitulée *le Palais d'or* ; c'est une hymne traduite de l'esclavon et qu'on chante à minuit dans l'église grecque, pendant la semaine sainte :

« Je vois élevé au-dessus des nuages le palais d'or où repose l'Éternel ;  
 » je le vois au-dessus du brillant séjour des chérubins, et plus haut que  
 » ne peuvent atteindre les pensées des anges mêmes.

» Comment paroîtrai-je dans ces lieux sans la robe nuptiale ! Guide-  
 » moi, toi qui donnes la vie ; guide-moi jusqu'à ton trône glorieux, et,  
 » pour me conduire à travers la nuit obscure du péché, pare-moi de  
 » ton vêtement de lumière, ô mon sauveur et mon Dieu ! »

X. BOGDANOVICH. Une notice détaillée nous apprend qu'il naquit en 1743, qu'il obtint une grande renommée par son charmant poëme de *Dusenka* ; c'est le même sujet que celui de *Psyché*. L'auteur de la notice accorde plus d'art à la Fontaine et plus de naturel à Bogdanovich. Ce poëte composa divers autres ouvrages, et entre autres des comédies ; il mourut en 1803 : on l'a surnommé l'Anacréon russe.

Voici un chant qu'il avoit imité de l'ancien russe :

1. Qu'est-il arrivé à cette jeune fille !  
 Qu'est-il arrivé à cette perle du village,  
 Hélas ! à cette perle du village !
2. Assise seule dans sa chaumière,  
 Tremblante, elle regarde vers la fenêtre ;  
 Hélas ! elle regarde toujours vers la fenêtre.
3. Comme le tendre oiseau dans sa prison  
 Souffre et soupire pour la liberté ;  
 Ah ! comme il soupire pour la liberté !
4. Une foule de jeunes compagnes  
 Accourent pour consoler la jeune fille mélancolique,  
 Pour consoler la jeune fille mélancolique.
5. Souris, ô chère sœur ! sois joyeuse,  
 Un nuage de poussière s'étend sur la vallée ;  
 Oh ! vois, il couvre toute la vallée.
6. Souris donc, chère sœur, réjouis-toi ;  
 Écoute bien le bruit de la marche des chevaux,

- Oui, c'est le bruit de la marche des chevaux.
7. Alors la jeune fille regarda par la fenêtre;  
Elle vit le nuage de poussière dans la vallée;  
Oui, le nuage de poussière dans la vallée.
  8. Elle entendit le bruit de la marche des chevaux,  
Du fond de la chaumière elle s'élança;  
Comme vers la vallée elle s'élança!
  9. Bien venu! ô sois le bien venu, toi le bien aimé!  
Voyez, elle se précipite sur son sein;  
Oh! elle s'est précipitée sur son sein.
  10. Maintenant tout son chagrin a disparu;  
Elle a quitté la fenêtre;  
Oh! elle a quitté tout-à-fait la fenêtre.
  11. A présent ses yeux sont tournés sur son bien aimé,  
Ses yeux rayonnent d'éclat et de beauté;  
Oh! ils sont tout éclat et beauté.

XI. DAVIDOV. La pièce suivante de ce poète est intitulée *la Sagesse*.

« Tandis que, badinant et riant, Silvie, Hector et moi, nous faisons  
» honneur au jus vermeil de la treille, nous entreprîmes de séduire la  
» vieille dame Sagesse.

» O mes enfans, prenez garde, dit la duègne; écoutez mes conseils;  
» craignez de vous enivrer, car rarement le danger est loin de la coupe  
» où fermente le vin.

» En ta compagnie, personne ne peut errer, dit notre fôlâtre Hector,  
» qui clignoît de l'œil; mais, toi, bonne vieille femme, viens; voilà une  
» goutte dans ton verre.

» Elle fronça le sourcil; mais ses scrupules cédant bientôt, elle con-  
» sentit et dit en souriant: Vous êtes si polis, il n'y a pas moyen de  
» résister, et d'ailleurs la Sagesse ne doit pas être sauvage.

» Elle but en continuant son sermon; que le sage se garde de la  
» faiblesse; elle n'interrompoit ses remontrances que pour dire: Rem-  
» plissez encore mon verre.

» Elle but; elle chancela; mais, tout en branlant la tête, elle sermo-  
» noit toujours et balbutioit les mots de tempérance, prudence, jusqu'à ce  
» qu'elle fut emportée sur son lit par la Folie. »

XII. KOSTROV, traducteur d'une partie de l'Iliade, mourut en 1796.  
Ses poésies ont été réunies en deux volumes. Voici une pièce intitulée  
*le Vœu*.



« La rose est ma fleur favorite ; sur le vélin de ses feuilles de pourpre  
» je traçai le serment que de ma vie je ne penserois plus à toi.

» A peine avois-je écrit, voilà que le zéphyr, dans son jeu folâtre,  
» emporta sur ses ailes aériennes et légères l'écriture et le serment. »

XIII. NEDELINSKI MELETZKY. Le fragment suivant est tiré d'une  
pièce dans laquelle une jeune fille qui a perdu son amant , espère  
le retrouver dans une autre vie :

« Peut-il jamais périr cet esprit qu'agitèrent les émotions divines !  
» Mon bonheur a été de te chérir sur la terre, mon bonheur doit être  
» et sera de te chérir encore dans le ciel ; je suis une ombre qui,  
» attachée à toi, te suit toujours, est inséparable de toi ; vers toi  
» s'élèvent chacun de mes regards, chacune de mes paroles, chacune  
» de mes pensées, chacun de mes soupirs. »

XIV. CHANTS NATIONAUX. Ils terminent la collection ; mais ils ne  
m'ont point paru offrir le même intérêt que les autres productions des  
divers poètes dont j'ai rendu compte ; les fragmens que j'en ai cités  
donneront sans doute une idée avantageuse de la littérature russe. On  
doit désirer que M. Bowring publie l'histoire littéraire qu'il a annoncée.  
Son goût et son talent garantissent d'avance le succès de cette belle en-  
treprise.

RAYNOUARD.

*HISTOIRE DES FRANÇAIS, par J. C. L. Sismondi de*  
*Sismondi, correspondant de l'Institut de France, &c. A Paris,*  
*impr. de Crapelet, 1821 ; première livraison, tomes I,*  
*II et III, in-8.º, xxviiij, 470, 498 et 521 pages ; chez*  
*MM. Treuttel et Würtz, à Paris, à Strasbourg et à*  
*Londres. Prix, 21 francs.*

UN peuple, en étudiant ses propres annales, n'y cherche pas  
seulement, comme dans celles des autres nations, les leçons de l'ex-  
périence, la connoissance des effets que produisent les divers genres  
d'institutions, d'opinions et d'habitudes : il s'efforce encore d'y découvrir  
les origines et, en quelque sorte, les titres de tous les droits publics  
et privés qu'il voit établis dans son sein. De ces deux usages d'une  
histoire nationale, M. de Sismondi n'estime que le premier ; le second  
lui paroît peu raisonnable et fort dangereux. Il ne pense point qu'avoir  
existé jadis soit une recommandation suffisante ; et il se défie d'ailleurs

de l'exactitude des recherches qui ont pour but de trouver dans les siècles passés la mesure des libertés ou des prérogatives futures : selon lui, il sera toujours facile aux divers partis d'altérer les faits anciens, pour les adapter à des prétentions actuelles. Il n'est presque aucune nation qui n'ait éprouvé des vicissitudes dans son régime intérieur : l'histoire des gouvernemens n'est guère que celle de leurs variations ; et s'il ne faut que ce qu'on appelle des *précédens*, il y en aura en faveur de tous les systèmes politiques. Un fait n'a le caractère et l'autorité d'un exemple que par le bien qui s'en est suivi.

Telles sont en substance les idées que M. de Sismondi développe dans son introduction : il les applique spécialement à l'histoire de France ; il est persuadé que si, jusqu'à ce jour, nos annales ont offert peu d'intérêt aux lecteurs étrangers et même nationaux, la cause en est dans la fausse direction que chaque historien a donnée à son travail, en se proposant d'établir des droits par des possessions. A notre avis, ces possessions ne sont pourtant pas sans importance : avant tout examen des avantages ou des inconvéniens d'une institution, son antiquité, sa longue durée, son usage non interrompu ou souvent renouvelé, seroient au moins des préjugés favorables, sinon des titres décisifs ; et si l'empire exercé par cette institution durant plusieurs siècles étoit un fait bien avéré, il faudroit, pour la réprouver, démontrer aussi par des faits qu'elle a toujours été pernicieuse. L'une des instructions que l'on attend de l'histoire est d'éclaircir, autant qu'il est possible, l'origine et les progrès de tous les usages et de tous les droits, d'expliquer jusqu'à quel point ils ont été reconnus ou contestés, stables ou variables. Au fond tout ceci se réduit à dire que l'histoire doit être véridique, exacte et complète, ne rien exagérer, ne rien affaiblir, n'omettre aucun détail d'où il y ait à déduire quelque grave conséquence. Ce sont là en effet les devoirs que M. de Sismondi s'est prescrits : pour les remplir, il a puisé immédiatement ses récits dans les véritables sources, dans les écrivains originaux. Ses lecteurs les plus instruits confirmeront le témoignage qu'il se rend à lui-même, que son ouvrage n'est point, *comme beaucoup d'autres, une compilation faite avec des compilations*. Peut-être lui reprocheront-ils au contraire d'avoir négligé trop souvent de consulter les auteurs modernes qui avoient examiné avant lui les matériaux dont il s'est servi et les questions qu'il a traitées ; mais il a, plus qu'aucun autre, l'inappréciable avantage de prendre l'histoire où elle est, c'est-à-dire, dans les relations et les monumens de chaque époque, ou, à défaut de monumens réellement contemporains, dans les récits qui ont suivi de plus près les événemens. Les trois premiers volumes qu'il vient



de publier aboutissent à l'avènement de Hugues Capet, en 987, et se divisent en deux parties qui correspondent aux dynasties mérovingienne et carlovingienne. Les matériaux abondoient; ils remplissent les neuf premiers volumes *in-fol.* du Recueil des historiens de France, et il a fallu sans doute beaucoup de discernement et de travail pour réunir dans un court extrait tout ce que renfermoit d'essentiel cette longue suite de documens.

Une histoire si abrégée doit se composer, d'une part, d'un choix de détails mémorables; de l'autre, d'un tissu de résultats généraux. Ce ne sont pas les détails qui présentent le plus de difficultés; on parvient à les vérifier par l'analyse critique des témoignages; et puisqu'on les choisit entre beaucoup d'autres, il est probable qu'on en a vivement senti l'intérêt, et qu'on réussira par conséquent à les peindre. Mais les généralités, l'aspect de la société entière, l'état des hommes et des choses, le tableau des institutions et des mœurs, du caractère et de l'influence des principaux personnages, supposent des études profondes, l'art de rapprocher une multitude d'indications et de circonstances. Pour dire si peu, il faut avoir beaucoup recueilli et observé; car enfin ces expressions générales n'ont de justesse que par la vérité rigoureuse et le parfait enchaînement de tous les faits positifs qu'elles remplacent, et elles ne méritent même la confiance d'un lecteur attentif qu'autant qu'il peut les rattacher au moins à quelques-uns des détails et des documens qu'on lui a fait connoître. Il est vraisemblable que les volumes suivans de M. Sismondi contiendront plus de narrations proprement dites; il y en a peu dans ceux-ci, beaucoup moins que dans Mezeray et Daniel, qui n'avoient pourtant à leur disposition que la collection de Duchesne, et non celle de don Bouquet. Mais le nouvel historien a dû écarter d'une part un grand nombre de traditions et de relations fabuleuses qui ne supportent plus la critique; de l'autre, presque autant de faits indifférens dont la lecture est plus pénible qu'instructive, et qui échappent à la mémoire; parce que la raison n'en peut rien conclure.

« Deux nations dont le caractère est dissemblable, dit M. de Sismondi, dont les institutions sont absolument différentes, la gauloise » et la française, se sont *succédées* (1) dans la belle contrée qui s'étend » des Alpes et du Rhin aux Pyrénées et aux deux mers: l'histoire de » l'une est indépendante de celle de l'autre. . . Confondre l'histoire des » Français avec celle des Gaulois, ce seroit faire perdre à la première » l'unité qui la distingue. » Il nous semble que, pour l'ordinaire; l'effet

(1) Nous croyons qu'il falloit écrire *succédé*.

immédiat d'une invasion n'est pas le remplacement du peuple conquis par le conquérant, mais la fusion de l'un et de l'autre. Un nouveau nom s'établit plutôt qu'une nation tout-à-fait nouvelle. La population de la France, sous les deux premières dynasties, est un mélange non-seulement de Gaulois et de Francs, mais aussi de familles romaines, de Bourguignons à l'est, de Wisigoths au midi; les Francs ne sont là que le moindre élément. L'histoire de France manqueroit donc de commencement et d'exposition, si elle ne donnoit point une idée de ces différentes races. Aussi M. de Sisimondi, quoiqu'il annonce que *l'histoire du peuple français ne doit point comprendre celle des Gaulois*, est entraîné par son sujet à tracer un tableau des mœurs et des destinées des anciens habitans de la Gaule, ainsi que des divers peuples barbares qui en ont successivement envahi certaines provinces. C'est la matière des cent cinquante premières pages de son ouvrage, et le récit qu'elles offrent se recommande par une saine critique, par beaucoup de méthode et de clarté : il s'est appliqué sur-tout à chercher quelle étoit l'administration des Gaules, sous les Romains, au quatrième siècle avant l'ère vulgaire, préliminaire qui doit jeter le plus grand jour sur l'histoire politique de l'âge suivant.

En 451, Aétius, qui n'avoit amené d'Italie qu'une poignée de soldats, composa son armée de Goths, de Francs ou Saliens, de Ripuaires, de Saxons, de Bourguignons, d'Alains, de Sarmates, et d'autres barbares déjà tous établis en diverses contrées de la Gaule. On distinguoit des soldats de ces mêmes races dans les troupes d'Attila; ainsi presque tous les anciens et nouveaux habitans de la France étoient en quelque sorte représentés dans les plaines de Châlons et s'y montroient armés les uns contre les autres. Un article fort important aussi dans l'histoire du v.<sup>e</sup> siècle, est le règne de Gondicaire, chef des Bourguignons : son état fut partagé entre ses quatre fils, dont chacun, sans cesse menacé par ses frères, ne se soutenoit qu'en entreprenant des conquêtes. Gondebaud, l'un d'eux, fit périr les trois autres et leurs enfans : il n'épargna que deux filles, dont l'une, nommée *Clotilde*, épousa le roi des Francs, Clovis. Grégoire de Tours dit seulement que Clovis, ayant entendu louer la sagesse et la beauté de la princesse, la demanda à Gondebaud et l'obtint. « Dans les deux ou trois siècles suivans, ajoute M. de Sisimondi, les écrivains qui copièrent Grégoire, se plurent à orner » et à développer les récits en y ajoutant une foule de petites circonstances. Presque tous les historiens modernes ont ensuite recueilli » ces anecdotes, comme si elles avoient été conservées par la tradition. » Quelques-unes reçoivent du vieux langage des chroniques de S. » Denis, une certaine naïveté qui nous fait regretter de ne pouvoir



» les admettre ; mais plus on compare les anciens historiens, plus on  
 » demeure convaincu qu'ils traitoient le texte de Grégoire ou de Fré-  
 » dégaire comme un sujet d'amplification ; que lorsque ceux-ci leur  
 » manquoient, ils tomboient dans une nuit absolue, et que les romans de  
 » chevalerie, plus que les traditions, leur fournissoient les circonstances  
 » dont ils ont orné leurs récits (1). »

On doit beaucoup d'éloges aux soins qu'a pris M. de Sismondi pour réduire les faits à leur juste valeur. Nous croyons qu'on n'avoit point encore si bien éclairci nos annales du v.<sup>e</sup> siècle, et particulièrement ce qui concerné le règne de Clovis. Il s'en falloit que ce prince fût l'unique roi des Francs. Sigebert régnoit à Cologne, Cararic à Téroennes, cité des Morins, Raguacaire, à Cambrai. Beaucoup d'autres rois chevelus, descendants de Mérovée, étoient à la tête de tribus moins considérables auxquelles le nom de Francs s'étendoit aussi : mais Clovis les détrôna et les mit à mort presque tous (2). Ces révolutions ne fendoient pourtant point encore la monarchie française ; car elle fut bientôt décomposée et déchirée par la division de l'héritage de Clovis

---

(1) « Quant li roy Clodovées oy que la pucelle estoit de si grant biauté, il fu  
 » maintenant espris de s'amor, et si ne l'avoit onques veue ; en espérance chai  
 » d'avoir le roiaume de Bourgoigne, por occasion de li. Un sien familier, qui  
 » avoit nom Aureliens, tramist en Bourgoigne pour parler à la pucelle ; dons et  
 » joiaus li porta de par le roy : si li fu commandé que il rapportast certainement  
 » la devise et la descricion de sa biauté, et tentast la volenté de la pucelle,  
 » savoir mon se elle le voudroit prendre, se il la faisoit requerre. Aureliens  
 » appareilla : un anel prist entre les autres joiaus. En Bourgoigne vint au plus tost  
 » qu'il pot. Quand il aprocha de la cité où la damoiselle demouroit, il laissa ses  
 » compaignons es bois ; habit de poure home mendiant prist, si se mist entre  
 » les poures gens qui attendoient l'aumosne à la damoiselle ; du palais s'aprocha  
 » ou plus convenable leu que il pot trouver pour parler à li. Diemenches estoit,  
 » si ert jà la dame alée au moustier, pour rendre à Dieu ses oblacions. Après le  
 » service, issi de la chapelle, par les poures s'en vint, pour ses aumosnes faire,  
 » si comme elle avoit adés accoustumé. Aureliens se traist avant pour s'aumosne  
 » recevoir : ainsi comme elle li tendoit le denier, il la saisi parmi la main, la  
 » manche li reboursa contre mont, à sa bouche la traît, si la baisa tout à nud.  
 » Quant elle fu retournée en sa chambre, elle envoya querre par une de ses  
 » damoiselles le poure, si comme elle cuidoit, que li avoit la main baisée. De-  
 » vant li vint, elle li demanda pourquoi il li avoit la main baisée et dénuée.  
 » Aureliens li respondit qu'il estoit mesages au fort roy, Clodovées de  
 » France, &c. »

(2) L'abbé Dubos compare ces massacres à l'assassinat de Remus par Romulus. « Ces crimes, dit-il, étoient également NÉCESSAIRES pour fonder l'empire romain et la monarchie française. » On est affligé de rencontrer de telles paroles dans un ouvrage estimable.

entre ses quatre fils, division d'autant plus étrange que les parties des quatre petits états étoient toutes enclavées les unes dans les autres. Thierry avoit des possessions au-delà du Rhin et près des Pyrénées; le territoire d'Albi appartenoit à Sigebert, en même temps que Senlis et Meaux; Clodomire régnoit à Sens et à Auch; Clotaire à Saint-Quentin et sur des cantons de l'Aquitaine. Les quatre résidences royales étoient Paris, Orléans, Soissons et Metz. Clovis n'avoit point ordonné ce partage; M. de Sismondi soupçonne que les Francs l'exigèrent, pour reprendre leurs anciennes habitudes démocratiques, et n'avoit plus à redouter le trop vaste pouvoir d'un seul homme: selon notre auteur, la force vitale de la monarchie étoit alors dans l'armée et non dans la famille des rois; l'unité de la nation subsistoit sous plusieurs chefs. Au fond, nul document ne nous apprend que telles aient été les idées politiques des Français de cette époque; M. de Sismondi est obligé d'en convenir, et nous croirions plutôt que cette division déplorable et bizarre fut seulement le fruit de la foiblesse de Thierry et de l'ambition de ses trois frères. Clotaire, qui survécut aux autres, réunit tous les Francs sous sa domination, depuis 558 jusqu'en 561; mais sa mort amenant un nouveau partage, l'histoire redevient très-compiquée jusqu'en 613. M. de Sismondi a jeté dans cette partie de nos annales toute la lumière dont elle est susceptible; il n'a rien négligé sur-tout de ce qui peut contribuer à faire mieux connoître les deux principaux personnages de ce temps, les reines Frédégonde et Brunehaut. Il ne fait pas mention des doutes que Voltaire a élevés sur l'horrible supplice qui termina les jours de la seconde. Peut-être y avoit-il lieu de discuter ce récit de Frédégaire. Nous remarquerons, en passant, que, selon toute apparence, ce chroniqueur écrivoit, non à la fin du VIII.<sup>e</sup> siècle, comme Voltaire le suppose, mais vers le milieu du VII.<sup>e</sup>, et par conséquent moins de cinquante ans, et non pas plus de cent cinquante, après la mort de Brunehaut. Le nouvel historien n'a point fait, comme Mariana, Cordemoy et Velly, une apologie en forme de cette princesse; mais il trouve que « ceux qui la condamnèrent n'étoient pas moins féroces » qu'elle, et n'avoient pas ses talens; que ce qui reste d'avéré parmi ses » forfaits ne passe point la mesure commune des rois de la race de » Clovis. Quoiqu'elle eût souvent éprouvé; ajoute-t-il, une fortune » contraire, elle avoit toujours su se relever par la force de son carac- » tère, par un courage indomptable, de rares talens et un art pour gou- » verner les hommes que ne posséda au même degré aucun des princes » de la première race. Vindicative et ambitieuse, elle ne connut ni la » pitié ni l'amour, et elle sacrifia à son ressentiment ou à l'accroissement



» de son pouvoir, ceux qui lui tenoient de plus près par les liens du  
 » sang. Cependant on l'accusa aussi de beaucoup de crimes qu'elle  
 » n'avoit point commis; on parla de son libertinage à une époque où  
 » l'âge avoit probablement glacé un sang long-temps brûlant (1) &c.»

Un Clotaire II resta seul, en 613, à la tête de l'empire de France, qui se divisa en 628 entre ses deux fils Dagobert et Charibert. Le premier, quand il eut perdu son frère, empoisonné l'un de ses neveux et réduit les autres à de simples apanages, posséda pendant quelques années, jusqu'en 638, tout le royaume. On regrette de ne savoir presque rien de certain sur les actions d'un prince qui régna sur de très-vastes états, qui fit recueillir et publier les anciennes lois des Saliens, des Bavares et des Allemands, qui a laissé des monumens, premiers indices du progrès des arts et de la richesse en France, et qui est enfin le dernier Mérovingien qui ait su bien où mal tenir le sceptre de ses propres mains. Après lui, l'histoire de la première dynastie n'est plus que celle des maires du palais. La succession de ces vice-rois depuis Pépin l'Ancien, ou de Landen, jusqu'au couronnement de Pépin le Bref en 753, est sans contredit ce qui mérite le plus d'attention, durant un espace de cent quinze années; et sur cet article encore, M. de Sismondi excite et satisfait même la curiosité, beaucoup mieux, à ce qu'il nous semble, que ne l'avoient fait ses prédécesseurs.

Dès les premières années du VII.<sup>e</sup> siècle, on remarque des maires du palais ou *majordomes*; établis dans chacun des royaumes de Neustrie, Austrasie et Bourgogne: ils n'étoient point les rivaux du monarque Clotaire II; ils l'aïdoient au contraire à contenir dans l'obéissance les grands seigneurs, dont le pouvoir s'étoit déjà fort accru dans les provinces. Ces maires, probablement pris dans la seconde classe de la société, avoient été spécialement chargés de réprimer les usurpations de l'aristocratie. Déjà les hommes puissans, que Grégoire de Tours appelle *optimates*, que Frédégaire désigne par le nom de *farones* en Bourgogne, de *proceres* en Austrasie, avoient acquis de grandes propriétés territoriales qu'ils faisoient cultiver par des esclaves: le progrès rapide de leur puissance menaçoit à la fin le peuple et le trône; ils ne tarديوient pas à se déclarer indépendans du monarque, quand il restoit long-temps trop loin d'eux. Voilà peut-être une des causes qui disposoient les peuples à supporter sans peine les partages de la monarchie entre plusieurs princes: lorsqu'il n'y avoit qu'un seul roi, il lui importoit d'être suppléé ou représenté par un majordome en chaque grande

---

(1) Voyez Montesquieu, *Esprit des lois*, l. XXXI, c. 1 et 2.

division de l'empire; et, de leur côté, les habitans sentoient aussi le besoin d'une autorité immédiate et présente qui les protégeât contre les entreprises des seigneurs. Après Dagobert, nous voyons encore le maire Ébroin lutter contre les grands de la Neustrie : l'un des moyens qu'il employa fut d'établir en chaque province des ducs et des comtes qui avoient ailleurs leurs possessions, leurs esclaves et leurs cliens. Cette mesure mécontentoit fort les seigneurs, qui dès-lors aspiroient à rendre ces offices héréditaires dans leurs familles; mais elle garantissoit la puissance royale, et elle donnoit aux peuples des administrateurs qui n'avoient intérêt qu'à empêcher les vexations. Ébroin eut des guerres à soutenir contre le corps entier des grands; il périt assassiné en 681, et sa mort laissa le champ libre à leurs entreprises. Le duc Pépin d'Héristal se mit à leur tête; il étoit petit-fils de Pépin de Landen. Il remplaça sur le trône un fantôme de roi, un Thierry, à qui l'on avoit deux fois arraché le sceptre, et prit pour lui-même le titre de maire du palais, se réservant les armées, les trésors, l'administration de la justice, la correspondance avec les provinces, la plénitude de la puissance. Jusqu'alors les Francs n'avoient reconnu d'autre hérédité que celle de la couronne; toutes les autres fonctions publiques étoient restées électives; mais les familles distinguées se montroient impatientes d'hériter du pouvoir comme des richesses, et l'ambition des maires du palais favorisa cette révolution.

Ici M. de Sismondi se demande s'il ne conviendrait pas que, dans une monarchie, la fonction de premier ministre fût héréditaire aussi bien que celle de roi; et, sans adopter précisément cette opinion, il pense qu'on la peut soutenir par des argumens plausibles: il expose même ces argumens, dont le plus clair consiste à dire « qu'en vain » l'hérédité sauve à l'état les guerres civiles qui auroient pour objet » d'occuper la première place, si la seconde est une prime offerte » à tous les ambitieux, et si l'on peut s'y élever ou par les arts du cour- » tisan, ou par la faveur populaire, ou par les armes. » Nous sortirions de la sphère des discussions purement historiques et littéraires auxquelles ce Journal est consacré, si nous expliquions pourquoi l'opinion que nous venons de rapporter nous paroît inadmissible, contraire à la nature et aux intérêts d'une véritable monarchie. Mais M. de Sismondi ajoute que les maires du palais n'avoient cessé d'exciter ou de soutenir des guerres civiles, tant que cette dignité n'avoit point été héréditaire, au lieu que le calme s'est rétabli dès qu'elle l'est devenue dans la famille de Pépin; et il semble tirer de là, en faveur de l'opinion qu'il a exposée, une conséquence qu'à notre avis l'histoire repousse elle-même par les



réçits qu'elle nous fait des troubles et des malheurs qui se prolongèrent sous le gouvernement de Pépin d'Héristal, de son fils et de son petit-fils; de la lutte qu'ils eurent à soutenir contre l'aristocratie, des progrès qu'ils furent obligés de lui laisser faire, des manœuvres qu'ils eurent besoin d'employer pour se réconcilier tantôt avec elle, tantôt avec le parti populaire; de l'opprobre où ils firent tomber la race et l'autorité royales; enfin de l'entreprise et du succès de Pépin le Bref, qui, las d'exercer les fonctions de monarque sans en porter le nom, usurpa trop aisément le trône dont il étoit devenu l'unique et nécessaire appui. N'est-ce pas là le terme où aboutiroit toujours, ou du moins ordinairement, l'hérédité d'un principal ministère!

M. de Sismondi rapporte, d'après Éginhart et le continuateur de Frédégaire (1), comment, lorsque le pape Zacharie eut décidé la question proposée par Pépin le Bref, celui-ci, en vertu de cette autorisation du siège apostolique et du consentement de tous les Francs, fut aussitôt, par une élection nationale, par une consécration religieuse et par la soumission des princes, élevé à la royauté selon les anciennes coutumes. Ces circonstances de l'usurpation de Pépin ont été contestées, il y a quelques années (2), avec peu de fondement peut-être, mais par des observations historiques et des raisonnemens qui pouvoient mériter d'être sommairement indiqués et réfutés. Le nouvel historien n'en a fait aucune mention, et s'en est tenu à la tradition commune.

Nous sommes loin d'avoir pu parcourir dans cet extrait toutes les parties de son travail sur l'histoire des Français jusqu'en 753: il eût fallu nous arrêter à un trop grand nombre de faits mémorables et de considérations importantes. Dans un second article, nous rendrons compte de la partie qui concerne la dynastie carlovingienne, et qui remplit les deux tiers du second volume et tout le troisième.

DAUNOU.

(1) *Clausula de Pippini in Francorum regem consecratione facta post abdicationem Childeri; ultimi Meroveadum familiae regis.* (Bouquet, *Rec. des Hist. de Fr.* tom. V, p. 9 et 10.) . . . *Per auctoritatem et imperium sanctae recordationis domni Zachariae papae et unctionem sancti chrisimatis per manus beatorum sacerdotum Galliae; et electionem omnium Franchorum. . . in regni solio sublimatus est; &c.*

(2) Preuve de la fidélité des Français à leurs rois légitimes, lors du passage de la première race à la seconde, résultant de l'examen de cette question encore indéçise: Est-il vrai que Pépin ait été autorisé par le pape Zacharie à s'emparer de la couronne des Mérovingiens? Par M. Aimé Guillon, de Lyon. A Paris, 1817, in-8.º de 144 pages.

كتاب كشف الاسرار عن حكم الطيور والازهار

ou

*LES OISEAUX ET LES FLEURS, allégories morales d'Azz-eddin el Mocaddessi, publiées en arabe, avec une traduction et des notes, par M. Garcin : xxviii et 240 pag. avant-propos, traduction, notes et tables, et 118 pages texte arabe. in-8.° Paris, imprimerie royale, 1821.*

IL semble que ce soit particulièrement aux peuples de l'Orient que la nature, d'une main libérale, ait pris plaisir à prodiguer les inépuisables trésors de l'imagination. Et comment en effet cette faculté, l'une des plus précieuses de l'homme, pourroit-elle ne pas se développer avec la plus grande énergie dans l'heureux habitant de ces belles contrées où tout conspire à exalter sa sensibilité!

Sans cesse entouré des tableaux les plus riens de la création, de sites enchanteurs; réjoui par le magnifique spectacle d'une végétation la plus riche du globe; frappé de la pureté et de l'éclat d'un ciel que n'altèrent momentanément quelques vapeurs légères, que pour retomber bientôt en fécondantes rosées sur un sol fertile, d'où s'élève aussitôt pour lui une nourriture facile et abondante, le frugal Asiatique, presque sans nul souci pour ses besoins physiques, et dans une molle indolence, est entraîné, comme à son insu, aux plus douces rêveries.

Entièrement plongé dans la contemplation, bientôt le monde matériel disparaît à ses yeux; il ne vit plus que dans un monde fantastique, où tout prend pour lui la teinte du spiritualisme dont son âme est imbue.

Rempli du plus brûlant amour pour le créateur de tant de merveilles, il croit le voir dans chaque objet qui frappe ses regards: c'est sa voix qu'il entend dans le souffle du zéphyr, dans le gazouillement des oiseaux; l'éclat de la rose n'est que le reflet de son teint, le parfum des fleurs son haleine; son incomparable beauté, il se la figure avec ravissement dans les traits du jeune échanton qui lui présente la coupe enivrante; il n'est pas jusqu'au vin même qu'elle contient qui ne soit pour le contemplatif un innocent emblème de l'amour violent dont il est embrasé pour la divinité; et ainsi de mille autres allégories, présentées dans un certain langage cabalistique, lesquelles constituent en



grande partie la doctrine des *Sofis*, doctrine qui roule toute entière sur ces deux mots mystérieux معنی (mana), *l'idéal*, et صورت (sourat) *le matériel, forme, image*; le premier embrassant tout ce qui tient au spiritualisme pur, et le second tout ce qui appartient au monde sensible.

Le beau, dans ce système, seroit de ne jamais considérer l'emblème que comme un moyen pour s'élever à un amour pur et exempt de toute faiblesse : mais ces sages contemplatifs ne prennent-ils pas souvent le change dans l'objet de leur adoration? Il faut avouer du moins que le صورت, *l'objet physique*, joue un bien grand rôle dans leurs poésies mystiques, l'emporte même souvent sur le معنی *l'idéal*; et qu'un profane peu initié dans leurs mystères a beaucoup de peine à y découvrir autre chose qu'un amour purement terrestre à demi dérobé sous un léger voile de mysticité.

Le lecteur pourra en juger par la petite pièce suivante de Faghani, poète persan, dont les écrits jouissent parmi les *sofis* de la plus grande célébrité :

غزل لفغانی

چو شدم سجدهم کریان بکلکشت چمن رفتم  
 نهادم روی بروی گل و از خویشتن رفتم  
 تو ای گل بعد ازین با هر که میخواهد دلت بنشین  
 که من چون لاله با داغ جفایت زین چمن رفتم  
 دلی می باید و مبری که آرد تاب دیدارش  
 فغانی کردلی داری تو باش اینجا که من رفتم،

« Pleurant comme le nuage au lever de l'aurore, je portai mes pas dans un parterre enchanteur; je posai doucement ma joue sur la joue d'une rose, et je perdis aussitôt l'usage de mes sens.

» O trop cruelle rose! va, tu peux désormais accorder tes faveurs à tout autre amant que pourra désirer ton cœur; car, pour moi, il me faut abandonner ce jardin funeste, non sans porter dans mon sein, semblable à celui de la tulipe, les marques brûlantes de ta cruauté!

» Quel cœur ne faut-il pas, quelle patience à toute épreuve pour supporter les maux attachés à sa vue! . . . Vois, Faghani; si tu te sens un tel cœur, pénètre dans ce lieu redoutable d'où je sors encore tout tremblant. »

Qui pourroit croire que la rose offre ici l'emblème de la divinité, et que c'est elle-même que le poète apostrophe d'une manière aussi

peu convenante! Eh bien! un véritable sofî est tout édifié en lisant de pareilles choses. . . Mais tout mysticisme à part, on trouvera encore dans cette petite pièce une grâce charmante. Le premier distique surtout nous semble respirer le plus touchant abandon, et dans l'original la douceur du style est parfaitement en harmonie avec la délicatesse de la pensée.

De ce mélange continuel du sacré et du profane, qui règne constamment dans les écrits tant en prose qu'en vers de cette secte d'enthousiastes, on sent qu'il doit résulter une très-grande difficulté pour en saisir parfaitement le sens, et que, malgré tous ses efforts, l'interprète le plus habile ne pourra souvent le présenter avec toute la clarté desirable. Si donc, en méditant l'ouvrage qui nous occupe, et qui appartient à un contemplatif de cette nature, le lecteur de sang-froid éprouve parfois un certain embarras et trouve souvent la logique en défaut, il ne doit pas s'en prendre au savant et fidèle traducteur, M. Garcin, qui a montré dans un travail fort difficile une très-grande pénétration, mais à la nature même de cette sorte d'écrits; et l'on peut dire que Mocaddessi, l'auteur dont il a fait choix, a en quelque sorte enchéri sur les difficultés inséparables de ce genre de compositions, en puisant en grande partie ses allégories parmi des êtres inanimés qui ont à développer leurs sentimens, ou plutôt à les laisser deviner, dans un certain langage mystérieux désigné par les adeptes sous la dénomination de *لسان الحال*, à la lettre *langage de la situation*. Cette expression, déjà fort énigmatique d'elle-même, a été fort bien définie par le traducteur dans sa préface, où il se plaît à rendre hommage à deux hommes qu'il suffit seulement de nommer pour réveiller à l'instant le plus vif sentiment d'admiration. L'un est M. le baron Silvestre de Sacy, son illustre maître, qu'il remercie des conseils qu'il a bien voulu lui donner dans l'interprétation des endroits les plus difficiles; et l'autre, le savant voyageur M. le baron Alexandre de Humboldt, qui, à tous ses autres titres littéraires, peut joindre aujourd'hui celui d'orientaliste, fondé sur une connoissance étendue qu'il a acquise, durant ces dernières années, de la langue et de la littérature persanes, et qui s'est offert avec la plus grande complaisance à aider M. Garcin de ses lumières sur quelques points d'histoire naturelle qui font partie des notes intéressantes que le traducteur a jointes à son travail.

L'ouvrage de Mocaddessi, écrivain arabe du XIII.<sup>e</sup> siècle, consiste en une introduction fort agréable et en trente-sept allégories composées dans une prose poétique très-élégante, et toutes terminées par



une pièce de vers qui souvent ont fort peu de liaison avec ce qui précède, et offrent généralement un sens tellement vague, qu'il n'est pas aisé de déterminer s'ils font réellement partie de l'allégorie, ou s'ils sont un *à parte* du poète.

Parmi ces différentes allégories, nous choisirons seulement la quinzième, intitulée le *Rossignol*, dont nous donnerons le texte arabe en faveur des orientalistes, et la traduction française, pour que le lecteur puisse prendre une idée de l'ouvrage et du style de M. Garcin, qui, à ce qu'il nous semble, ne manque pas de mouvement et d'une certaine grâce.

Le lieu de la scène est un jardin délicieux : le poète, dans son enthousiasme, prête un langage mystérieux à tous les êtres qui l'entourent ; il les comprend, il se fait leur interprète, et voici comment il traduit les accens du Rossignol.

#### إشارة الهزار

قال فبيها أنا مصغ لمنادمة ازهارها، على حاقات انهارها، إذ صاحت فصاحة اطيبارها  
من اوكارها، فاول ما صوت الهزار، ونادى على نفسه بخلع العذار، وباح بما يكاتبه  
من الاسرار، وقال بلسان حاله انا العاشق الولهان، الهائم اللهقان، الضادى  
الظمان، اذا رايت فصل الربيع قد حان، ومنظره المديع قد آن، تجددنى فى  
الرياض فرحان، وفى الغياض اردد الالحان، اغنى واطرب، وادبر الكاس على  
فاشرب، فانا بتغنى طربان، ومن نشوق سكران، فاذا زمزم النسيم وصفت اوراق  
الاعضان، ارقص على العيدان، فكاتبها الزهر والنهر لى عيدان، وانت تحسبني  
فى ذلك عاشقا عابثا، لا والله ولسنت فى اليمين حانثا، وانما انوح حزنا لا طربا،  
وابوح ترحا لا فرحا، لانى ما وجدت روضة الا تبلبلت على بلبالها، ولا نزهة الا نحت  
على اضلالها، ولا حضرة الا بكيت على زوالها، فانى ما رايت صفوة الا تكدرت،  
ولا عيشة حلوة الا تهررت، فقرأت فى مثال العرفان، كل من عليها فان، فكيف  
لا انوح على حال يحول، ووقت يدول، وعيش يزول، ووصل عن قريب مقبول،  
وهذه الجملة من شرح حالى تغنى من الفصول،

#### شعر

حديث ذاك الجسى روى وريحاني  
فلا تلمنى اذا كررت الحاني  
روض به الراح والريحان قد جمعا  
وحضرة ما لها فى حسنها ثباتي

من ابيض يقق او اصفر فقع  
 او اخضر رقق او احمر قاني  
 والنهر والزهر والاعصان ترقص في  
 مبدان عشقي على اوتار عيواني  
 والوصل دان وشمل الوصل مجتمع  
 هذا هو العيش الا انه فاني

ALLÉGORIE XV. — *Le Rossignol.*

« Tandis qu'assis sur le bord du ruisseau qui sillonnoit ce jardin, je prêtois mon attention au langage muet des fleurs qui l'embellissoient, tout-à-coup des voix éloquentes s'élevèrent des nids suspendus aux cimes des arbres qui me couvroient de leur ombre. J'entendis d'abord la voix mélodieuse du rossignol, qui, se promettant de séduire par la beauté de son chant, laissa échapper les secrets qu'il cachoit avec soin, et sembla, dans son gazouillement emblématique, bégayer ces paroles : Je suis un amant passionné, ivre d'amour, dévoré par la mélancolie et brûlé par la soif du désir. Lorsque tu verras le printemps arriver, et la nature entière reprendre alors un aspect riant, tu me trouveras tout joyeux dans les jardins, ou tu m'apercevras çà et là dans les bosquets, soupirant mes amours, chantant et sautillant sans cesse sur les branches. Si l'on me présente la coupe, je m'y désaltère, et, satisfait du son harmonieux de ma voix, ivre de l'odeur embaumée que je respire, lorsque les feuilles mobiles frémissent au souffle caressant du zéphyr, je me balance sur les rameaux agités : les fleurs et le ruisseau qui traverse la prairie occupent tous mes momens, et sont pour moi comme une fête perpétuelle. Tu t'imagines pour cela que je suis un amant folâtre : tu te trompes ; j'en fais le serment, et je ne suis point parjure. Mon chant est le chant de la douleur, et non celui de la joie ; les sons que je fais entendre sont les accens de la tristesse, et non ceux du plaisir. Toutes les fois que je voltige dans un jardin, je halbutie l'affliction qui va bientôt remplacer la gaieté qui y règne ; si je suis dans un lieu agréable, je gémiss sur sa ruine prochaine ; si j'aperçois une société brillante, je pleure sur sa séparation. En effet, je n'ai jamais vu de félicité durable ; la paix la plus douce est bientôt troublée, la vie la plus délicieuse devient bientôt amère. J'ai lu d'ailleurs dans les écrits allégoriques des sages, ces mots du Corân : *Tout passe dans le monde présent.* Comment donc ne point gémir sur une situation si peu assurée, sur un temps exposé aux vicissitudes de la fortune, sur une vie qui



s'évanouit, sur un instant de volupté qui va finir! Voilà l'explication de ma conduite; je pense que cela te suffit.

## VERS.

» Ce qui seul soutient mon existence, c'est de m'entretenir de ce lieu sacré, séjour inaccessible de celle que j'adore. Ne me blâme point, si tant de fois je répète les chants de mon amour: quel mortel ne seroit pas ivre de volupté, en pensant à un jardin où des plantes odorantes embaument l'air de leur parfum, où des vins délicieux excitent au plaisir, où des fleurs dont rien n'égale le charme et la beauté, ornent la terre d'un tapis nuancé; ici d'un blanc pur ou d'un rouge éclatant, là d'un vert tendre, plus loin d'un jaune foncé! Le ruisseau, les fleurs, les rameaux semblent s'agiter dans l'arène de mon amour, au son des cordes de ma lyre. Les obstacles cessent, et je vois arriver enfin l'heureux moment du bonheur. . . . Douces pensées, vous êtes ma vie; sans vous elle finiroit. »

Un orientaliste d'un esprit difficile, en comparant cette traduction avec l'original, trouvera peut-être que M. Garcin n'a pas serré son texte d'assez près, et qu'il l'a un peu paraphrasé. Quant à nous, nous ne lui en ferons pas un crime, car nous pensons qu'en traduisant en français de l'arabe, et sur-tout de l'arabe de la nature de celui-ci, si l'on ne se donne une certaine latitude, il faut se condamner à un style sec, décharné et qui seroit souvent moins intelligible que l'original lui-même. D'ailleurs c'est aussi le système qu'a adopté M. Garcin, et il a eu soin d'en prévenir le lecteur dans son avant propos, où il développe ses idées à cet égard, afin de se mettre à l'abri de tout reproche. Il en est cependant un que nous nous permettrons de lui faire; c'est au sujet de l'interprétation qu'il a donnée du distique qui termine les vers ci-dessus; car il nous semble qu'au lieu de ces mots, *douces pensées, vous êtes ma vie; sans vous elle finiroit*. Le sens du dernier vers:

هذا هو العيش الا انه فاني

exige qu'on mette ceux-ci: *Voilà quelle est la vie, si ce n'est qu'elle est périssable! Ou mieux, O bonheur. . . , mais hélas! il ne doit pas durer:* pensée tout-à-fait analogue à celle qu'exprime ce vers persan de Sadi, par lequel il commence une de ses élégies.

خوش است عمر دريغ كه جاودان نيست

« C'est une douce chose que la vie; quel dommage qu'elle ne soit pas éternelle! »

Nous avons mentionné plus haut les notes que M. Garcin a jugé à

propos de joindre à son ouvrage. Ces notes sont de différente nature ; les unes sont purement philologiques, et les autres en grande partie relatives à l'histoire naturelle. Dans les premières, le traducteur s'attache particulièrement à faire remarquer et à expliquer plus littéralement que dans le corps de l'ouvrage, certains passages difficiles. Il y discute aussi le texte en comparant souvent entre eux les différens manuscrits, au nombre de quatre, qui lui ont servi à donner son édition. Quelquefois aussi il en extrait des variantes qui ne sont pas sans intérêt, et même des passages tout entiers qui se lisent tantôt dans un manuscrit, tantôt dans l'autre, et qu'il n'a pas cru devoir insérer dans son texte.

Parmi ces passages j'ai remarqué le suivant, jeté dans les notes relatives à la trente-quatrième allégorie, le *Ver à soie*, et qui renferme une excellente morale exposée dans des vers fort agréables.

الم تر ان المرء طول حياته  
 معني بامر لا يزال يعالجه  
 تراه كدود القز ينسج دائما  
 ويهلك غما وسط ما هو نالجه  
 يقنى للحريص يجمع المال مدته  
 وللحوادث والوراث ما يمدح  
 كدودة القز ما تبنيه يهلكها  
 وغيرها بالذي تبنيه ينتفع

« Pendant toute sa vie, l'homme se livre à des affaires qui occupent  
 » tous ses momens ; tel est le ver à soie, qui file continuellement et  
 » qui périt de chagrin au milieu de son travail.

« Après avoir employé tant d'instans à amasser des richesses,  
 » l'homme avide meurt, et ce qu'il laisse devient la proie des accidens  
 » et de ses héritiers : tel est encore le ver-à-soie ; la demeure qu'il se  
 » construit cause sa mort, et un autre fait son profit de la cellule qu'il  
 » s'étoit formée. »

Le lecteur trouvera peut-être quelque plaisir à leur comparer ces lignes admirables de Lucrece :

*Ergo hominum genus incassum frustra laborat ,  
 Semper et in curis consumit inanibus ævum ;  
 Nimirum , quia non cognovit quæ sit habendi  
 Finis , et omnino quoad crescat vera voluptas. ( Lucret. lib. V, v. 1429.)*

et cette strophe non moins belle d'Horace sur le même sujet :



*Cedes coemptis saltibus, et domo,  
Villâque, flavus quàm Tiberis lavit,  
Cedes: et exstructis in altum*

*Divitiis potietur hæres. (Horat. Carm. lib. 11, od. 3.)*

Dans les notes qui tiennent à l'allégorie du *Corbeau*, oiseau dont la diligence a passé en proverbe chez les Arabes, je lis encore ce trait que je ne puis me refuser au plaisir de rapporter ici. Il est pris d'une des gloses appartenant à la quatrième *séance* de Hariri, de l'excellente édition de M. le baron Silvestre de Sacy. Il s'agit d'une réponse plus que naïve du grand Buzurdjmihr, ou plutôt, selon nous, attribuée libéralement à cet illustre vizir de Nouchirvan par quelque mécontent, car quel ministre oseroit jamais se mettre dans le cas d'en pouvoir faire une pareille touchant les deux derniers points s'entend ?

Quelqu'un demandoit à cet homme célèbre par quels moyens il étoit parvenu au rang élevé qu'il occupoit : « C'est, dit-il, en montrant dans » ma diligence, la diligence du corbeau ; dans mon avidité, l'avidité du » pourceau ; dans mes flatteries, les flatteries du chien. » Phrase dont voici les expressions arabes :

بِكور كَبُورِ الْعَرَابِ وَحِرْصِ كَحْرِصِ الْخَنْزِيرِ وَتَمَلُّقِ كَتَمَلُّقِ الْكَلْبِ

Quant aux notes relatives à l'histoire naturelle, et particulièrement à la botanique, M. Garcin, dans cette partie de son travail qui n'en est pas la moins utile, s'est sur-tout attaché à ramener les noms arabes de plantes à la nomenclature linnéenne : quelques-unes de ses notes offrent même des dissertations assez piquantes. Nous avons sur-tout été frappés de celle qui concerne le *بان* *bân*, de laquelle il résulteroit que cet arbre, auquel les poètes arabes comparent ordinairement la taille souple et élancée de leurs maîtresses, ne seroit pas, comme on l'a cru jusqu'à ce jour, un myrobalanier, mais une espèce de saule [*Salix ægyptiaca*] : et les raisons qu'apporte M. Garcin à l'appui de son opinion paroissent bien fondées.

Pour ce qui concerne le règne animal, la note sur le mot arabe *ذَبَّ* *dzabb*, espèce de lézard, est très-remarquable. Le traducteur, qui peut-être parle ici d'après M. le baron de Humboldt, croit reconnoître dans ce mot l'étymologie de celui de *seps* qui, chez les Grecs, est appliqué à un lézard à trois doigts (*Lacerta chalcides*, Linn.).

« Les zoologistes, ajoute-il, ont conservé ce genre *seps* et le placent » près du *scincus*. On fait venir communément le mot *seps* de *σῆπειν*, » *corrompre*. Le scholiaste de Nicandre en donne cette étymologie ( *σῆπειν* » *τὸ σῆπειν τὴν πληγόντας* ) : mais les Grecs, comme bien d'autres peuples,

» aimoient à chercher dans leur propre langue l'étymologie des mots  
 » dont ils se servoient, toutes les fois qu'ils pouvoient être ramenés à  
 » une racine. Les espèces de *seps* étant communes dans l'orient ; il est  
 » bien plus probable que les Grecs auront pris ce nom d'une langue  
 » sémitique. Il dérive en effet de la racine arabe *ضَبَّ dzabba*, *hæsit in*  
 » *terra, ei appactus fuit, &c. &c.* »

Il seroit trop long de vouloir parler en détail de tous les autres points qui offrent plus ou moins d'intérêt dans cet ouvrage ; ouvrage piquant par sa nouveauté, dans lequel le traducteur a donné une idée avantageuse de ses connoissances dans la langue arabe, et la mesure de ce qu'il peut faire en les appliquant à l'interprétation d'un auteur moins difficile et exempt d'un mysticisme fatigant.

Ajoutons que M. Garcin a dédié ce premier fruit de ses travaux à M. le baron Silvestre de Sacy, et qu'il a été admis à l'honneur de le présenter au Roi, dont la haute bienveillance aime particulièrement à se répandre sur tous ceux de ses sujets qui, en quelque genre que ce soit, parcourent la carrière des lettres avec succès.

CHÉZY.

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

### INSTITUT ROYAL DE FRANCE, ET SOCIÉTÉS ACADÉMIQUES.

L'ACADÉMIE royale des inscriptions et belles-lettres a tenu sa séance publique le vendredi 27 juillet. Le sujet d'un prix, remis l'année dernière au concours, et renvoyé à celle-ci, étoit *d'examiner quel étoit, à l'époque de l'avènement de Saint-Louis au trône, l'état du gouvernement et de la législation en France ; et de montrer quels étoient, à la fin de son règne, les effets des institutions de ce prince.* Le prix a été partagé entre le mémoire n.º 2, qui a pour épigraphe : *Ego contra hoc quoque laboris præmium petam, uti me à conspectu malorum, quæ nostra tot per annos vidit ætas, tantisper certè dum prisca illa totâ mente repeto, avertam* (T. Livius, lib. 1) ; et le mémoire n.º 3, portant pour épigraphe : *Rex sapiens stabilimentum populi est* (Livre de la Sagesse, c. VI, v. 26). L'auteur du n.º 2 est M. Arthur Beugnot, avocat à la cour royale de Paris ; et l'auteur du n.º 3 est M. P. Mignet, avocat à Aix. Le sujet du second prix que l'Académie avoit proposé pour la première fois étoit : *Comparer les monumens qui nous restent de l'ancien empire de Perse et de la Chaldée, soit édifices, bas-reliefs, statues, soit inscriptions, amulettes, monnoies, pierres gravées, cylindres, &c., avec les doctrines et les allégories religieuses contenues dans le Zend-Avesta, et avec les renseignemens que nous ont conservés les écrivains hébreux, grecs, latins et orientaux sur les opinions et les usages des Perses et des Chaldéens ; et les éclaircir, autant qu'il sera possible, les uns par les autres.* «Aucun des mémoires envoyés au concours n'a paru à l'Académie



» réunir toutes les conditions nécessaires pour mériter le prix. L'Académie  
 » auroit désiré que les auteurs de ces mémoires eussent accordé un peu moins  
 » de confiance aux écrivains modernes de l'Orient; qu'ils eussent fait plus  
 » souvent usage du Zend-Avesta, et qu'ils se fussent attachés à comparer,  
 » autant que possible, la doctrine renfermée dans ce livre et les renseignemens  
 » que nous ont transmis les auteurs anciens sur ce même sujet, avec les reli-  
 » gions professées à Babylone et dans d'autres régions de l'empire persan. Elle  
 » auroit voulu qu'ils déterminassent si la loi de Zoroastre fut ou ne fut pas  
 » une religion nouvelle, à quelle époque elle s'établit, l'influence qu'elle exerça  
 » sur les croyances répandues en Asie, et les révolutions qu'elle a éprouvées.  
 » Enfin, elle auroit désiré qu'ils eussent essayé de soumettre à la critique  
 » l'opinion assez accréditée des rapports religieux de l'Egypte avec Babylone  
 » et la Perse. L'Académie a pourtant jugé digne d'une mention honorable le  
 » mémoire qui porte pour épigraphe: *Mes paroles ne sont-elles pas comme du*  
 » *feu, dit le Seigneur, et comme un marteau qui brise la pierre!* (Jérémie, XXI, 11,  
 » 29.) Elle propose le même sujet pour l'année 1823. Le prix sera une médaille  
 » d'or de la valeur de 1500 fr. Les ouvrages envoyés au concours devront être  
 » écrits en français ou en latin, et ne seront reçus que jusqu'au 1.<sup>er</sup> avril 1823.  
 » Ce terme est de rigueur.»

» L'Académie renouvelle l'annonce qu'elle fit, l'année dernière, du sujet du  
 prix qu'elle adjugera dans la séance publique du mois de juillet 1822; ce sujet  
 est: *Rechercher, d'après les monumens historiques, et principalement d'après ceux*  
*du nord de l'Europe, quelles ont été les causes des nombreuses émigrations des*  
*peuples connus sous le nom général de Normands, dans le moyen âge, et tracer*  
*l'histoire abrégée de leurs incursions et de leurs établissemens dans toute l'étendue*  
*de l'ancienne Gaule.* Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 1500 fr.  
 Les ouvrages envoyés au concours devront être écrits en français ou en latin,  
 et ne seront reçus que jusqu'au 1.<sup>er</sup> avril 1822. L'Académie propose pour sujet  
 d'un autre prix, qu'elle adjugera dans sa séance publique du mois de juillet  
 1823, *d'examiner quel fut l'état des Juifs en France, en Espagne et en Italie,*  
*depuis le commencement du cinquième siècle de l'ère vulgaire jusqu'à la fin du*  
*seizième, sous les divers rapports du droit civil, du commerce et de la littérature.*  
 Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 1500 fr. Les ouvrages envoyés  
 au concours devront être écrits en français ou en latin, et ne seront reçus que  
 jusqu'au 1.<sup>er</sup> avril 1823. Ils devront être adressés, francs de port, au secrétariat  
 de l'Académie avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe ou devise,  
 qui sera répétée dans un billet cacheté joint au mémoire, et contenant  
 le nom de l'auteur. Les concurrens sont prévenus que l'Académie ne rendra  
 aucun des ouvrages qui auront été envoyés au concours; mais les auteurs au-  
 ront la liberté d'en faire prendre des copies, s'ils en ont besoin.»

» Son Exc. le ministre secrétaire d'état de l'intérieur ayant jugé à propos  
 d'accorder trois médailles d'or de 500 fr. chacune aux trois auteurs qui, au  
 jugement de l'Académie, auroient envoyé les meilleurs mémoires sur les  
 antiquités de la France, l'Académie a décerné les trois médailles à M. Schweig-  
 haeuser fils, professeur à l'académie de Strasbourg; M. Delpont, membre du  
 conseil général du Lot; et M. Alexandre du Mége, membre de diverses acadé-  
 mies et de la commission des antiquités des départemens de la Haute-Ga-  
 ronne, de l'Aude, de Tarn-et-Garonne, &c. Parmi les nombreux mémoires qui

lui sont parvenus, l'Académie a encore distingué très-particulièrement ceux de MM. Girault, président de la commission des antiquités de la Côte-d'Or; le baron de Chaudruc de Crazanes, maître des requêtes, inspecteur-conservateur des antiquités de la Charente-inférieure; de Gerville, membre de la commission des antiquités de la Manche, et de quelques autres savans; et elle a regretté de n'avoir pas un plus grand nombre de médailles à décerner: mais le mérite de ces divers mémoires a été exposé dans le rapport général que l'Académie a adressé à S. Exc. le ministre de l'intérieur, sur l'état actuel des recherches relatives aux antiquités de la France. Après ces annonces de prix, il a été donné lecture d'une Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Millin, par M. Dacier, secrétaire perpétuel; d'un Mémoire sur l'origine et l'histoire des Arsacides, par M. Saint-Martin; de l'extrait d'un mémoire sur l'état des personnes pendant la première race de nos rois, par M. Naudet; de l'extrait d'un mémoire sur les plus anciens caractères qui ont servi de base à l'écriture chinoise, par M. Abel-Rémusat.

LA Société royale de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse, a tenu sa séance publique le 24 mai 1821. M. Ducasse fils, secrétaire général, a exposé les travaux de la Société, depuis le mois de juillet 1820 jusqu'au 24 mai 1821. M. Rumèbe a lu un discours sur la question suivante: *L'étude et la pratique de la médecine peuvent-elles s'associer à la culture des belles-lettres?*

La Société avoit proposé, pour sujet de prix chirurgical, la question suivante: *Quels sont les avantages que le chirurgien peut retirer de la pratique de quelques opérations insolites que l'on trouve décrites, depuis quelques années, dans les journaux de différentes nations? Jusqu'à quel point leur publication peut-elle être utile à l'humanité?* Les mémoires qui lui sont parvenus ne remplissant pas le but qu'elle s'étoit proposé, et cette question paroissant à la compagnie de la plus haute importance, elle l'a remise au concours de l'année 1822. La seconde question, sur un point de pharmacie, étoit conçue en ces termes: 1.° *Déterminer, par des expériences directes l'action de l'éther sulfurique rectifié sur le sucre.* 2.° *Expliquer la cause de la fixité de cet éther, pendant des années entières et à vaisseau ouvert, dans le sirop dit d'éther, et dans les potions éthérées et sucrées.* 3.° *Rendre raison de la viscosité égale à celle du blanc d'œuf, que prend souvent en quelques heures, à la température de la chambre des malades, un julep composé d'environ quarantes gouttes d'éther sulfurique rectifié, de demi-once de sucre, de 15 ou 30 gouttes de teinture d'opium ou de castoréum, et de cinq ou six onces d'une eau distillée quelconque, sans perdre pour cela, ni le goût, ni l'odeur de l'éther.* Parmi les mémoires qui lui sont parvenus, la compagnie a distingué celui qui étoit inscrit sous le n.° 1.°, portant pour épigraphe, *In tenui labor*, et 14 lettres initiales, I. N. V. D. E. M. M. D. P. S. S. N. E. E. « Ce n'est pas toutefois que l'auteur ait traité la question dans toute son étendue; et que, dans son travail, qui est présenté d'une manière beaucoup trop concise, il l'ait envisagée suivant les intentions du programme, puisqu'il n'avance rien qui résulte des expériences directes auxquelles il auroit dû se livrer; mais, dans son ensemble, ce mémoire présentant des probabilités satisfaisantes, la Société a délibéré qu'il seroit mentionné honorablement dans sa séance publique. Considérant néanmoins que le problème proposé reste encore à résoudre, elle a remis au concours le même sujet pour 1822, en l'entourant de quelques explications qui tendront peut-être à faciliter le travail des concurrens. La



dégénération des vins appelée *graisse*, et qui reconnoît pour cause la précipitation du tartre et le défaut de spirituosité, ne doit pas être confondue avec la consistance glaireuse que les potions éthérées et sucrées acquièrent quelquefois. On ne peut pas non plus penser que l'explication de la cause du changement dans quelques-unes de nos tumeurs, et particulièrement de celle qui est sécrétée par les membranes du nez et les bronches, puisse jeter aucun jour sur celle du phénomène qui a été signalé. Il n'en est pas de même de la *graisse* ou du *filant* de la bière, parce que les principes contenus dans le produit de la fermentation alcoolique des céréales, réagissent les uns sur les autres, en été sur-tout, d'une manière qui permet des rapprochemens plus vraisemblables. Les recherches de l'action chimique de l'éther sur le sucre ne suffisant pas à la solution de la question, elles doivent être dirigées vers cette même action exercée sur le *mucoso-sucré*, qui se trouve dans tous les sirops médicinaux, et même dans le sucre raffiné, bien qu'il y soit dans de très-petites proportions. L'acide acétique qui se forme spontanément dans l'éther sulfurique et dans la liqueur d'Hoffman, après leur rectification, seroit-il étranger à la cause de la consistance glaireuse que prennent certaines potions! Le fluide électrique n'y auroit-il pas quelque part, ainsi que les changemens de température! L'état nébuleux que présente le mélange d'éther et de sirop provenant d'un sucre très-blanc lorsqu'on prépare le sirop dit d'éther, et le réseau brunâtre qui se forme au-dessus à mesure que ce mélange s'éclaircit, n'offrent-ils pas des idées qui peuvent mettre sur la voie de la solution du problème, relativement à la consistance glaireuse dont il est question, et en ce qui se rapporte aussi à la fixité de l'éther dans les liqueurs sucrées! La connoissance des phénomènes qui résultent de la facilité avec laquelle les acides végétaux et les produits immédiats de la végétation se réduisent les uns dans les autres, dans une foule de circonstances, et particulièrement dans l'*acte admirable de la maturation des fruits*, semble offrir des moyens pour arriver au but proposé. Tels sont les développemens dans lesquels la Société a cru devoir entrer, et qu'elle auroit pu étendre encore en établissant des rapprochemens entre la question qu'elle remet au concours, et les causes et les résultats des fermentations considérées dans leurs différentes espèces. Elle a jugé cependant qu'ils seroient suffisans pour arriver à son but, et que ce travail préparatoire ouvreroit en quelque sorte la voie et indiqueroit aux concurrens la marche qu'ils ont à suivre. Dans sa séance publique, elle a également distribué les deux médailles d'émulation qui avoient été adjudgées aux auteurs des meilleurs mémoires qui lui sont parvenus pendant le cours de son année académique. L'une de ces médailles a été accordée à M. Desgranges, docteur en médecine, correspondant à Lyon; l'autre à M. Boë, docteur en chirurgie, correspondant à Castel-Sarrasin. Les mémoires concernant les deux grands prix, de la valeur de trois cents francs chacun, devront être remis avant le 1.<sup>er</sup> mars 1822. Il est nécessaire qu'ils soient écrits lisiblement en français ou en latin, et munis d'une épigraphe ou devise, qui sera répétée dans un billet cacheté, où doit se trouver le nom de l'auteur. Les mémoires qui concourront pour les médailles devront être remis avant le 1.<sup>er</sup> avril 1822. Les auteurs feront connoître leurs noms. On n'admettra point au concours ceux qui auront déjà été communiqués à d'autres sociétés. Les membres de la société sont seuls exclus du concours. »

Le 15 juin dernier, à 3 heures après midi, on aperçut à Bérias, arrondissement de l'Argentière, département de l'Ardeche, un globe de feu qui tomboit perpendiculairement; et peu d'instans après on entendit deux roulemens semblables à ceux d'un tonnerre lointain. On distingua, sur la trace du passage du globe, une vapeur grisâtre, formant un long ruban de la largeur apparente de cinq ou six pouces, avec de très-légers zig zags. Cette espèce de fumée avoit la même couleur que les nuages, et s'en distinguoit néanmoins par son immobilité; tandis qu'ils étoient rapidement emportés par un vent nord-est; elle ne changeoit sensiblement ni de forme ni de place.

Le globe de feu contenoit un aérolithe, dont la chute à Juvénas, canton d'Antraigues, arrondissement de Privas, a été constatée par le proces-verbal suivant. « Le 15 juin, vers les 3 heures de l'après-midi, deux fortes explosions, semblables à des coups de canon, furent entendues par des paysans » qui étoient dans les champs voisins du hameau de Croz-Libonnez. Elles » furent suivies d'un bruit qui se prolongea pendant plus de vingt minutes, » et l'on vit sortir de derrière la montagne de l'Oulète une masse qui décrivit » un quart de cercle, en plongeant dans le creux du vallon du Libonnez. » L'effroi fut extrême...; quelques enfans moins épouvantés remarquèrent » l'endroit où cette masse s'étoit engloutie... Le 23 du même mois seulement, » on trouva, à la profondeur de 18 décimètres du lieu que les enfans avoient » indiqué, une pierre revêtuë d'un vernis noir bitumineux, répandant par certaines parties une odeur de soufre, et pesant 92 kilogrammes. Elle fut brisée » en morceaux. »

M. le maire d'Aubenas (à 4 lieues de Juvénas) certifie aussi que le 15 juin, à 3 heures, le ciel étant parfaitement serein, on entendit une forte détonation, suivie d'un roulement qui se prolongea durant quelques minutes. On assure que la détonation fut aussi entendue à Nîmes. On ajoute que c'est dans un terrain granitique que la pierre s'est enfoncée, qu'elle avoit la forme d'un carré long irrégulier; qu'il en a été retiré un morceau pesant 108 livres; et qui a été porté à Beaucaire; que le surplus a été brisé en mille morceux; que la masse de cette pierre est de couleur grise, mais avec quelques parties blanchâtres et quelques taches jaunes; que le vernis noir et très-luisant qui la couvre a l'épaisseur d'à-peu-près un tiers de ligne.

## LIVRES NOUVEAUX.

### FRANCE.

*Dictionnaire des proverbes français*, Paris, impr. de Crapelet, chez Treutte et Würtz, in-8.° de 27 feuilles et demie. Prix, 5 fr.

*Traduction nouvelle en vers français des Odes d'Horace*, avec le texte en regard, conforme aux éditions classiques, un examen de chaque livre, des sommaires et des notes; par Léon Halevy. L'ouvrage, imprimé sur beau papier et dans le format in-18, paroîtra en cinq livraisons qui se succéderont de deux mois en deux mois. Chaque livraison contiendra un livre d'odes et formera un volume. Chaque livre sera précédé d'un examen, et chaque ode accompagnée de notes littéraires. La révision du texte sera l'objet d'un soin particulier. La première livraison sera mise en vente le 1.° octobre 1821. Le prix de chaque livraison ou volume est, pour les souscripteurs, de 2 fr. ou 2 fr. 25 cent. papier satiné. Chaque volume sera de 3 fr. pour les personnes qui n'auront pas souscrit.



avant le 15 septembre 1821. On souscrit à Paris, chez l'auteur, rue Sainte-Avoie, n.º 33, et chez Hubert, libraire, Palais-Royal, galerie de bois, n.º 222.

*Théâtre complet des Latins*, par J. B. Levée, ancien professeur de rhétorique, et par feu l'abbé Lemonnier; augmenté de dissertations &c., par MM. Amaury Duval et Alexandre Duval; tome VII (Plaute tome VII). Paris, impr. de Dupont, chez Chasseriau, in-8.º de 28 feuilles. Prix, 7 fr.

*Le duc d'Alençon ou les Frères ennemis*, tragédie en trois actes par Voltaire; ouvrage inédit, publié pour la première fois par M. Louis Dubois, ancien bibliothécaire. Alençon, impr. de Poulet-Malassis; à Paris, chez Brissot-Thivars. Prix, 1 fr. 50 cent.

*Sylla*, tragédie en cinq actes et en vers, par M. B. Salliou. Paris; impr. de Boucher, chez Ponthieu, in-8.º de 6 feuilles. Prix, 2 fr.

*La Mère rivale*, comédie en trois actes et en vers, de M. Casimir Bonjour; représentée sur le Théâtre français, le 4 juillet 1821. Paris, impr. de Rignoux, chez Amyot, in-8.º de 4 feuilles 3/4. Prix, 2 fr. 50 cent.

*L'Italie*, par lady Morgan, traduit de l'anglais. Paris, impr. de Crapelet, chez P. Dufart, 4 vol. in-8.º ensemble de 112 feuilles. Prix, 24 fr.

*Mémoires historiques, politiques et littéraires sur le royaume de Naples*, par M. le comte Grégoire Orloff, sénateur de l'empire, de Russie; ouvrage orné de deux cartes géographiques, publié, avec des notes et additions, par Amaury Duval, membre de l'Institut, tomes III, IV et V. Paris, impr. de Firmin Didot, chez Chasseriau. Les deux premiers volumes de cet ouvrage ont paru en 1820, et nous en avons rendu compte dans le cahier de septembre 1819 du Journal des Savans, pag. 567-571.

*De l'Importance dont Paris est à la France, et du soin que l'on doit prendre à sa conservation*; mémoire inédit du maréchal de Vauban, faisant partie d'un ouvrage manuscrit de cet homme célèbre, intitulé *Oisivetés*; précédé de l'éloge du maréchal de Vauban, par Fontenelle, avec cette épigraphe: « S'il étoit possible que les idées qu'il y propose s'exécutassent, ses oisivetés » seroient plus utiles que tous ses travaux. » (Fontenelle, *Éloges*, pag. 2), avec portrait et deux planches lithographiées; brochure in-8.º de 36 pages. Prix, 2 fr. 25 cent. A Londres, 1821, de l'impr. de Schulze, et à Paris, chez MM. Treuttel et Würtz.

*La Charte constitutionnelle* traduite en grec moderne, par F. Dehègne. Paris, impr. de Bobée, chez Nozeran, in-12 d'une feuille un sixième. Prix, 1 fr. 25 cent.

*Histoire de Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre*, par le docteur Berington; traduit de l'anglais, par M. Théodore Pein. Paris, impr. de Didot jeune, chez Peytieux, in-8.º de 18 feuilles. Prix, 4 fr.

*Force navale de la Grande-Bretagne*, par M. Ch. Dupin, membre de l'Institut; tome I.º; *Constitution de la marine*, et tome II, *Études et travaux*. Paris, impr. de Fain, chez Bachelier, 2 vol. in-4.º ensemble de 73 feuilles, plus un atlas de 12 planches, in-fol. Prix, 25 fr.

*Remarques sur un ouvrage intitulé Erklärung einer Ägyptischen Sc.*, ou *Explication d'un contrat égyptien sur papyrus, en grec cursif*, par M. Bockh (Berlin, 1821, in-4.º de 36 pages). Les *Remarques* que nous annonçons sont de M. Jomard; 12 pages in-8.º, extraites de la Revue encyclopédique. Le contrat égyptien dont il s'agit a été trouvé par le consul de Suède à Alexandrie.

L'étendue du manuscrit est de 22 pouces sur 5 pouces 4 lignes; il se compose de trois parties: la première, en cinq lignes, donne la date qui remonte à cent quatre ans avant J. C.; la seconde, en huit lignes, renferme l'acte proprement dit; la troisième à la droite, aussi en huit lignes, est d'une autre main. L'objet du contrat est la vente d'un fonds de terre appelé *nu* situé à Ptolémaïs, capitale de la Thébaïde sous les Ptolémées. Il y a quatre covendeurs: on donne leur signalement dans le plus grand détail, et celui de l'acheteur; on indique le quartier où la pièce de terre est située, les tenans et aboutissans et le prix de la vente. La troisième partie désigne les trois ou quatre percepteurs des droits d'enregistrement: on y répète la date de l'année, le prix de la terre, le lieu où elle est située, enfin les noms des parties; mais le jour de l'inscription de l'acte n'est plus le même; c'est environ trois mois plus tard que le contrat est enregistré à la requête de l'acheteur. M. Jomard, après avoir fait observer que le fonctionnaire principal est un Grec et non un Egyptien, élève des questions qui ne sont pas résolues par M. Bockh. En quoi différoient les terres appelées *nu* des autres espèces de terrains? Faut-il par-là entendre les terres à blé? De quels poids étoient les pièces de cuivre dont il est question dans le contrat? Quelle quantité de blé représentoient les six cent une pièces? Ce qui a le plus d'importance dans ce document, c'est sans doute le passage qui a rapport à la division des castes. On voit ici une corporation d'ouvriers en cuir, dans laquelle deux femmes sont comprises. On peut remarquer encore dans le contrat, 1.° que des ouvriers d'une profession subalterne sont propriétaires fonciers; 2.° qu'un fonds de terre assez médiocre, puisqu'il n'équivaut qu'à un tiers d'arpent de Paris, est possédé en commun par quatre personnes; 3.° que trois des covendeurs sont subordonnés à l'autre, qui prend le titre de maître ou seigneur, quoique ouvrier et de la même corporation; 4.° enfin que le vendeur principal est le seul de couleur noire; les trois autres vendeurs sont de couleur jaune, ainsi que l'acheteur. M. Jomard fait graver le manuscrit d'après le *fac simile* venu d'Égypte, l'édition lithographique de Berlin étant épuisée; il le publiera sous peu avec de nouvelles remarques. Notre prochain cahier contiendra un article de M. Saint-Martin sur le même sujet.

*Procli philosophi Platonici opera*, græcè è codd. mss. Biblioth. reg. Parisiensis nunc primum edidit, lectionis varietate et commentariis illustravit, Victor Cousin, professor philosophiæ in academia Parisiensi; tomus tertius, continens partem posteriorem commentarii in primum Platonis Alcibiadem. Paris, impr. d'Eberhart, chez Levrault, et chez Treuttel et Würtz, in-8.°

*La philosophie de Descartes justifiée de l'accusation de scepticisme*, par l'abbé Bataillé. Paris, impr. de Gueffier, chez Pichard, in-8.° de 44 pages.

*Collection de moralistes français*, publiée avec des commentaires et de nouvelles notices biographiques; par Amaury Duval, membre de l'Institut; volume VIII (Charron, tome II). Paris, impr. de Dondey-Dupré, chez Chasseriau. Prix, pour les souscripteurs, 6 fr.

*Traité élémentaire de physique*, par M. l'abbé Haüy; troisième édition, revue et considérablement augmentée. Paris, impr. et librairie de M. m<sup>se</sup> veuve Courcier, 2 vol. in-8.° ensemble de 64 feuilles, plus 12 planches.

*Précis de l'histoire de l'astronomie*, par M. le marquis de la Place, pair de France, membre de l'Institut, &c. Paris, veuve Courcier, 1821, in-8.°, 160 pages. Ce précis forme le cinquième livre de la cinquième édition de l'Exposition du système du monde, édition qui va bientôt être publiée.



A. P. de Candolle *Regni vegetabilis systema naturale*, sive Ordines, genera et species plantarum secundum methodi naturalis normas digestarum et descriptarum, tomus secundus, sistens ordines sex, nempe berberidées, rodophylleas, nymphæaceas, papaveraceas, fumariaceas et cruciferas; un volume gr. in-8.º de 745 pages. Prix, 15 fr. pour Paris, et 17 fr. 50 cent., franc de port pour les départemens. A Paris, chez Treuttel et Würtz, rue de Bourbon, n.º 17; à Strasbourg et à Londres, même maison de commerce, 1821.

« Les découvertes botaniques se sont succédées depuis trente ans avec une si grande rapidité dans tous les pays, que, depuis la publication des ouvrages de Willdenow et de Vahl (qui, par la mort de leurs illustres auteurs, sont restés incomplets), on a généralement senti le besoin d'un nouveau catalogue des végétaux. M. de Candolle a entrepris cette tâche, entouré de toutes les lumières qu'il a puisées, non-seulement dans son propre herbier (un des plus considérables qui existent), mais encore dans les plus riches collections botaniques de l'Europe qu'il a visitées, et dans les communications des découvertes de plusieurs voyageurs célèbres; il a eu le rare avantage de décrire presque toutes les espèces sur des échantillons authentiques. Son ouvrage contiendra au moins le double des espèces consignées dans ceux de Willdenow et de Persoon; il offre de plus le mérite d'être disposé d'après les principes de la méthode naturelle, méthode qui a déjà rendu tant de services à la science. Il est le premier ouvrage général de botanique où les espèces se trouvent classées en familles naturelles. Cet important ouvrage, imprimé en petits caractères, grande justification, se publie par volumes; le premier volume, en tête duquel est placée une bibliothèque botanique, a paru en 1818; le second volume vient de paraître, et deviendra, comme le premier, un manuel presque indispensable à tous ceux qui cultivent la science de la botanique. Les volumes suivans seront publiés sans interruption. A la suite du premier volume de cet ouvrage, M. de Lessert vient de faire paraître une collection de cent planches exécutées au burin, d'après les dessins de M. Turpin, et représentant les espèces nouvelles dans les divers herbiers de Paris et décrites dans le premier volume de M. de Candolle. Il se propose de donner, pour les volumes suivans, une suite à cette collection de planches, qui, rendant plus sensibles les caractères des plantes décrites par M. de Candolle, ajoutera un nouveau prix à son travail. L'ouvrage de M. de Lessert a pour titre: *Icones selectæ plantarum quas in systemate universali, ex herbariis parisiensibus, præsertim ex Lessertiano, descripsit Aug. Pyr. de Candolle, ex archetypis speciminibus à P. J. F. Turpin delineatæ et editæ à Benj. de Lessert, academix scientiarum socio honorario, &c.*; vol. I, exhibens ranunculaceas, dilleniaceas, magnoliaceas, anonaceas et menispermeas; in-fol., pap. vélin, 70 fr.; in-4.º, papier vélin, 50 fr, et in-4.º, papier fin, 35 fr. A Paris, chez Treuttel et Würtz, rue de Bourbon, n.º 17; à Strasbourg et à Londres, même maison de commerce, 1821.

*Examen des doctrines médicales et des systèmes de nosologie*; ouvrage dans lequel se trouve fondu l'examen de la doctrine médicale généralement adoptée; précédé de propositions renfermant la substance de la médecine physiologique, par F. J. V. Broussais. Paris, impr. de Cellot, chez Méquignon-Marvis, 2 vol. in-8.º, ensemble de 63 feuilles. Prix 14 fr.

*Revue encyclopédique*, ou Analyse raisonnée des productions les plus remarquables dans la littérature, les sciences et les arts, par une réunion de membres de l'Institut et d'autres hommes de lettres; troisième année, tome XI, juillet

1821. Ce recueil, commencé du mois de janvier 1819, a déjà dix volumes in-8.° d'environ 500 pages chacun; il embrasse tous les genres de connoissances, et fait apprécier, ou par des extraits, ou par des notices, tous les ouvrages importants qui paroissent en France et dans les pays étrangers; il rend compte des découvertes nouvelles, des travaux et séances académiques. On peut le considérer comme une suite du Magasin encyclopédique de M. Millin. Le prix des douze cahiers de chaque année est de 42 fr. à Paris, de 48 fr. pour les départemens, de 54 fr. hors de France. On souscrit, à Paris, au bureau central, rue d'Enfer, n.° 18, et chez M. Arthus Bertrand; à Londres, chez MM. Treuttel et Würtz.

ALLEMAGNE. *Procli Scholia in Cratylum Platonis, græcè; è codicibus edidit J. F. Boissonade. Lipsiæ, 1820, in-8.°*

### ANGLETERRE.

*Dissertation shewing the identity of the rivers Niger and Nile &c.; Dissertation démontrant, d'après l'autorité des anciens, l'identité des fleuves du Niger et du Nil, par John Dudley. Londres, 1821, in-8.° Prix, 3 sh. 6 d.*

*Essay on the superstition, customs and arts common to the ancient Egyptians, Abyssinians and Ashentees &c., by F. C. Bowdich. London, in-8.° Prix, 6 sh., et avec figures coloriées, 18 sh.; chez MM. Treuttel et Würtz, à Londres et à Paris.*

*The travels of Cosmo the III, grand duke of Tuscany, through England &c.; Voyages de Cosme III, grand duc de Toscane, en Angleterre, sous le règne de Charles II (1669), in-4.° avec gravures. Prix, 4 l. 4 sh.*

*Italy; L'Italie, par lady Morgan. Londres, 2 vol. in-4.° Prix, 3 l. 14 sh.*

*Italy and the Italians of the nineteenth century; L'Italie et les Italiens du XIX.° siècle. Londres, in-8.° Prix, 10 sh. Voyez la traduction française de cet ouvrage, ci-dessus p. 508.*

*History of the plague of Malta, Corfu, &c.; Histoire de la peste qui a régné récemment à Malte, à Corfou, à Céphalonie, &c., avec les moyens employés pour son extirpation; par B. D. Tully. Londres, Longman, 1821, in-8.° Prix 12 sh.*

*Account of the principalities of Wallachia and Moldavia &c.; Description des principautés de la Valachie et de la Moldavie, avec des observations politiques, par W. Wilkinson, ci-devant consul de la Grande-Bretagne dans lesdites principautés. Londres, Longman, in-8.°*

*View of northern central Africa; Tableau géographique et commercial de l'intérieur du nord de l'Afrique, contenant une description du cours du Niger, par James M'Queen. Londres, 1821, Cadellin, in-8.° avec cartes. Prix, 10 sh. 6 d.*

*Notes on the cape of Good Hope, made in the year 1820; Observations sur le cap de Bonne-Espérance, faites en 1820, suivies de considérations sur les avantages et les désavantages que cette colonie présente aux émigrés anglais; avec des observations sur le nouvel établissement à Algoa-bay. Londres, 1821, in-8.° Prix 7 sh. 6 d.*

*Travels in Georgia, Persia, &c.; Voyage en Géorgie, en Perse, en Arménie, pendant les années 1817 à 1820, par Robert Ker Porter. Londres, Longman, in-4.°, avec cartes. Prix, 4 l. 15 sh.*



*Journal of a voyage of discovery to the arctic regions, &c.; Journal d'un voyage de découvertes aux régions arctiques, sur les vaisseaux Hecla et Griper, sous le commandement du capitaine Parry; par Alex. Fisher. Londres, 1821, in-8.°, avec cartes. Prix, 12 sh.*

*Russell, an Essay of the history of the english government and constitution, &c.; Essai sur l'histoire du gouvernement et de la constitution anglaise, depuis le règne de Henri VII, jusqu'au temps actuel, par lord Russell. Londres, Longman, in-8.° Prix 10 sh. 6 d.*

*Analysis of the natural classification of mammalia, with 15 plates; by J. E. Bowdich. London, in-8.°, 15 sh. Chez MM. Treuttel et Würtz, à Londres et à Paris.*

*Introduction to the Ornithology, with 20 plates; by J. E. Bowdich. London, in-8.°, 15 sh., chez MM. Treuttel et Würtz.*

*MALACCA. A Retrospect of the first ten years of the protestant mission to China (now in connection with the Malay, denominated the Ultra-Ganges missions), accompanied with miscellaneous remarks on the literature, history and mythology of China, &c.; by W. Milne. Printed at the anglo-chinese press, 1820, in-8.° de viij et 376 pages.*

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de MM. Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

---



---

## TABLE.

<i>Explication de deux Inscriptions grecques gravées sur les monumens de Dendéra. (Troisième article de M. Letronne.)</i> .....	Pag. 451.
<i>Essai sur l'homme de Pope, traduit en français par Jacques Delille; et Traduction de l'Essai sur l'homme de Pope, en vers français, par M. de Fontanes. (Article de M. Raynouard.)</i> .....	466.
<i>Anthologie russe. — Specimens des poètes russes, traduits par J. Bowring. (Article de M. Raynouard.)</i> .....	477.
<i>Histoire des Français, par J. C. L. Simonde de Sismondi. (Article de M. Daunou.)</i> .....	486.
<i>Les Oiseaux et les Fleurs, allégories morales d'Azr-edin el Mocaddessi, avec une traduction et des notes, par M. Garcin. (Article de M. Chézy.)</i> .....	495.
<i>Nouvelles littéraires</i> .....	503.

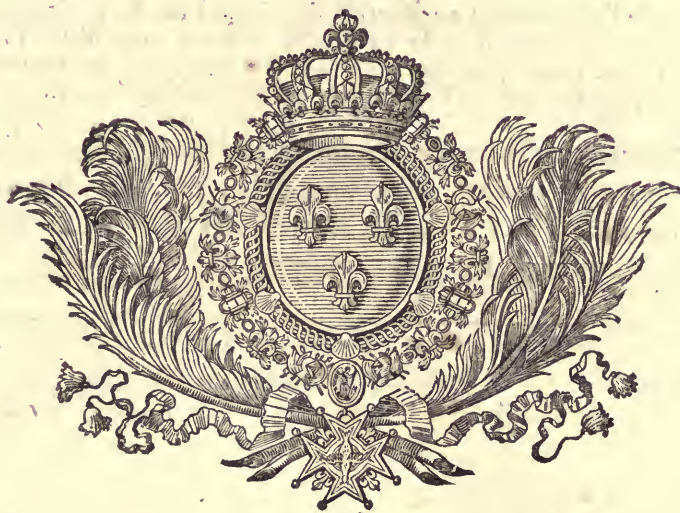
FIN DE LA TABLE.

---

*ERRATA.* Dans la table du cahier de juillet, on a omis *Les Voyages aux environs de Paris, par M. Delort. (Article de M. Raynouard.)* Pag. 430-434. Cette page 434 est, par erreur, numérotée 334 dans le cahier.

# JOURNAL DES SAVANS.

SEPTEMBRE 1821.



A PARIS,  
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

~~~~~  
1821.



---

LE prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.º 17; à Strasbourg, rue des Serruriers, et à Londres, n.º 30 Soho-Square. Il faut affranchir les lettres et l'argent.

*Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, FRANC DE PORT, au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.º 22.*

---



# JOURNAL DES SAVANS.

SEPTEMBRE 1821.

---

*ESSAI SUR L'HOMME DE POPE, traduit en vers français par Jacques Delille, avec le texte anglais en regard, suivi de notes et de variantes, &c. Paris, Michaud, rue de Clery, n.º 13, 1821.*

*Traduction de l'Essai sur l'homme de Pope, en vers français, précédée d'un discours, et suivie de notes, avec le texte anglais en regard; par M. de Fontanes, de l'Académie française (Institut de France). Paris, le Normant, rue de Seine, n.º 8, 1821.*

SECOND EXTRAIT.

QUAND on a réfléchi sur les principales difficultés que les deux célèbres traducteurs de l'Essai sur l'homme avoient à vaincre, on est



facilement disposé à rendre justice à leurs efforts et à leurs succès. Si, dans le cours de leur travail, ils sont parfois restés au-dessous de Pope, soit en ne saisissant pas toujours ou ne rendant pas assez heureusement, en quelques occasions, son système ou ses développemens, soit en n'exprimant pas avec la même précision que ce poëte quelques-unes de ses idées ou de ses images, combien de fois n'ont-ils pas avantageusement lutté avec lui, en présentant ses idées et ses images d'une manière plus noble ou plus brillante, en offrant dans les détails ces adroits équivalens, ces changemens habiles qui deviennent des créations rivales!

Je continuerai de comparer les deux traducteurs avec l'original, dans quelques passages qui pourront faire apprécier le talent des trois poëtes, et ensuite je choisirai dans chacun des traducteurs d'autres passages que j'opposerai à l'original même.

Voici le passage sur la grandeur, tiré de la quatrième épître.

Look next on greatness: say where greatness lies!  
 Where, but among the heroes and the wise!  
 Heroes are much the same, the point's agreed,  
 From Macedonia's madman to the Swede;  
 The whole strange purpose of their lives, to find  
 Or make, an enemy of all mankind!  
 Not one looks backward, onward still he goes,  
 Yet ne'er looks forward further than his nose.  
 No less alike the politic and wise;  
 All sly slow things, with circumspective eyes:  
 Men in their loose unguarded hours they take,  
 Not that themselves are wise, but others weak.  
 But grant that those can conquer, these can cheat;  
 'Tis phrase absurd to call a villain great;  
 Who wickedly is wise, or madly brave,  
 Is but the more a fool, the more a knave.  
 Who noble ends by noble means obtains,  
 Or failing, smiles in exile or in chains,  
 Like good Aurelius let him reign, or bleed  
 Like Socrates, that man is great indeed (1).

---

(1) Examinez ensuite la grandeur; dites où elle se trouve: où, si ce n'est parmi les héros ou parmi les sages. Depuis le fou de Macédoine, jusqu'à celui de Suède, l'étrange but de toute leur vie fut entièrement de se faire un ennemi

M. Delille a traduit ainsi :

Et la grandeur, dis-moi, qui l'obtient en partage !  
 Un conquérant rapide, un politique sage.  
 Qu'est-ce qu'un conquérant ! Un bandit meurtrier  
 Qui se fait l'ennemi de l'univers entier ;  
 Qui, sans avoir de but, sans retourner la tête,  
 Court, noble extravagant, de conquête en conquête ;  
 Du brigand de Stockholm à celui de Pella,  
 Tels sont tous ces héros devant qui tout trembla.  
 Qu'est-ce qu'un politique ! Un fourbe sans scrupule,  
 Qui, tentant des humains l'imprudence crédule,  
 Cherche à les attirer dans des pièges trompeurs ;  
 Fort par notre foiblesse et grand par nos erreurs.  
 Eh quoi ! l'art de tromper, l'art affreux de détruire,  
 Au véritable honneur ont-ils droit de conduire !  
 Non, ces fourbes d'état, ces conquérans fougueux,  
 Ne sont que des fripons, que des fous plus fameux.  
 Qui sait, par un but noble, agir avec noblesse,  
 Être heureux sans orgueil, malheureux sans foiblesse,  
 Sourire dans l'exil, les fers et la prison,  
 Soit qu'il règne en Titus ou qu'il meure en Caton,  
 Celui-là seul est grand ; le reste est le vulgaire.

Le mot MEURTRIER, employé adjectivement, me paroît mal à propos appliqué au bandit : on dit l'arme *meurtrière*, la main *meurtrière* du soldat ; mais c'est une innovation malheureuse que de dire un soldat *meurtrier*.

Les deux rimes de *Pella* et *trembla* sont d'autant plus répréhensibles, que *devant qui tout trembla* n'est point dans l'original.

du genre humain et d'être aussi son ennemi. Aucun ne regarde en arrière ; ils vont toujours en avant ; toutefois ils ne voient jamais devant eux plus loin que leur nez. Le politique et le sage leur ressemblent également : tout fiers, marchant à pas lents, avec circonspection, ils surprennent les hommes dans les heures où ils ne sont pas sur leurs gardes ; et ce n'est pas qu'ils soient sages eux-mêmes, c'est que les autres sont foibles : mais, soit que ceux-là puissent conquérir et ceux-ci tromper, c'est une phrase absurde d'appeler grand un homme vil. Celui qui est méchamment sage ou follement brave, n'en est que plus fou, n'en est que plus vil : celui qui, par de nobles moyens, arrive à un noble but, ou qui, manquant de réussir, sourit dans l'exil ou dans les fers, soit qu'il règne comme le bon Marc-Aurèle, ou qu'il expire comme Socrate, celui-là est véritablement grand.



M. de Fontanes :

Où trouver la grandeur ! L'opinion antique  
 La donne au conquérant, à l'heureux politique.  
 Du fou de Macédoine à ce fou suédois,  
 Tout héros se ressemble ; et quels sont leurs exploits !  
 Nos malheurs ont formé leur gloire meurtrière ;  
 Ils courent sans jamais regarder en arrière ,  
 Et sans voir le trépas qui court au devant d'eux.

L'art du grand politique est-il moins hasardeux ?  
 Vois-les tous, lents, discrets, cruels avec sagesse,  
 Épier l'imprudencé et saisir la foiblesse ;  
 Souvent à leurs rivaux leurs triomphes sont dus.  
 Voilà donc vos succès, grands hommes prétendus !  
 Politiques vantés, conquérans qu'on admire,  
 Vous ne savez jamais que tromper ou détruire.  
 Celui-là seul est grand et seul est respecté,  
 Qui dans tous ses projets consulte l'équité,  
 Qui voit d'un œil serein l'exil et l'esclavage,  
 Soit qu'avec Marc-Aurèle il règne comme un sage,  
 Soit qu'il porte à sa bouche un breuvage mortel  
 Et meure avec Socrate en regardant le ciel.

Je saisisrai cette occasion pour faire remarquer que, lorsque M. de Fontanes se permet d'ajouter quelques détails, ils sont fondus si adroitement qu'on les croit originaux, tant ils sont naturels ; ainsi l'on ne regrette pas qu'il ait ajouté *en regardant le ciel*, qui n'est pas dans Pope, mais qui offre une image et réveille une pensée que cet auteur n'eût pas désavouées.

Dans le passage suivant, tiré de la troisième épître, les deux poètes français m'ont paru exprimer avec succès les vers anglais :

'Twas then, the studious head of gen'rous mind,  
 Follow'r of god or friend of human-kind,  
 Poet or patriot, rose but to restore  
 The faith and moral, nature gave before ;  
 Re-lum'd her ancient light, not kindled new ;  
 If not God's image, yet his shadow drew :  
 Taught pow'rs due use to people and to kings,  
 Taught nor to slack, nor strain its tender strings,  
 The less, or gréater, set so justly true,

That touching one most strike the other too (1).

M. Delille rend ainsi ce passage :  
 C'est alors que s'élève, enflammé d'un beau feu, l'ait  
 Plein ou d'amour pour l'homme ou de zèle pour Dieu,  
 Quelque esprit éclairé, quelque âme magnanime,  
 Courageux patriote ou poète sublime,  
 Qui, sans faire aux humains briller un feu nouveau,  
 Des dogmes éclipsés rallume le flambeau,  
 Réveille dans les cœurs la foi du premier âge;  
 S'il ne peint Dieu lui-même, en ébauche l'image,  
 Enlace habilement par d'équitables lois  
 Les intérêts rivaux des peuples et des rois,  
 Fixe de leurs pouvoirs les limites certaines,  
 Défend d'en trop serrer, d'en trop lâcher les rênes,  
 Joint si bien tous les rangs subordonnés entre eux;  
 Que du bonheur des uns les autres sont heureux.

Et M. de Fontanes :  
 Ce fut alors qu'un sage, un héros, un poète,  
 Des lois de la nature immortel interprète,  
 Le disciple des dieux ou l'ami des mortels,  
 De l'antique vertu rétablit les autels,  
 Et vers le créateur rappelant notre hommage,  
 Sut en retracer l'ombre au défaut de l'image;  
 Borna les droits du peuple et ceux des potentats;  
 Apprit aux nations que des frères états  
 Il ne faut ni roidir, ni relâcher les rênes,  
 Que chacun doit s'aider, que des lois souveraines  
 L'harmonieux accord doit unir tous les rangs.

La traduction de ce passage par M. Delille est plus littérale et plus brillante, et n'est pas moins élégante que celle de M. de Fontanes.

Celui-ci me paroît avoir parfaitement réussi dans le passage suivant de la quatrième épître :

---

(1) Ce fut ainsi qu'une tête studieuse ou un esprit généreux, sectateur de Dieu ou ami du genre humain, poète ou patriote, parut seulement pour rétablir la foi et la morale que la nature avoit données autrefois; ralluma son ancienne lumière et n'en fit pas briller une nouvelle; il traça, sinon l'image de Dieu, du moins son ombre; il enseigna au peuple et aux rois à user de pouvoirs légitimes; il apprit à ne pas relâcher, à ne pas étendre ses liens délicats, à placer avec une si vraie justesse les petits et les grands, qu'en touchant un lien on touche aussi l'autre.



In parts superior what advantage lies!  
 Tell (for you can) what is to be wise!  
 'Tis but to know how little can be known;  
 To see all others faults; and feel our own:  
 Condemn'd in bus'ness or in arts to drudge,  
 Without a second, or without a judge:  
 Truths would you teach, or save a sinking land!  
 All fear, none aid you, and few understand.  
 Painful pre-eminence! yourself to view  
 Above life's weakness, and its comforts too (1).

M. Delille :

Dis-nous, et mieux que toi qui peut nous en instruire!  
 Quel fruit des grands talens un grand homme retire!  
 C'est de savoir combien ses principes sont faux,  
 De mieux voir nos erreurs et ses propres défauts.  
 Chargé de gouverner ou d'éclairer le monde,  
 Hélas! chacun le craint, aucun ne le seconde.  
 Lui, de l'illusion ignorant les douceurs,  
 Perd les plaisirs du peuple en perdant ses erreurs.

M. de Fontanes :

Quel est des grands talens et le prix et l'usage!  
 Apprends-nous, tu le peux, à quoi sert d'être sage,  
 Illustre Bolingbroke! A mieux apercevoir  
 Combien l'homme sait peu tout ce qu'il croit savoir,  
 A gémir plus souvent sur l'humaine impuissance.  
 Veux-tu venger les lois, réprimer la licence,  
 Et, plus hardi peut-être, aux humains prévenus  
 Porter une science et des arts inconnus!  
 Aucun ne t'aidera; peu sauront te comprendre.  
 Des sots et des jaloux il faudra te défendre.  
 Que le don des talens est un don dangereux!  
 Toujours le plus illustre est le plus malheureux.

---

(1) Quel avantage se trouve-t-il dans les talens supérieurs! Dites, car vous le pouvez, ce que c'est qu'être savant! C'est seulement connoître combien peu l'on peut savoir; c'est voir les fautes d'autrui et sentir les nôtres propres; se tourmenter en forçant dans les affaires et dans les arts sans second et sans juge. Voulez-vous enseigner des vérités et sauver un pays périssant! Tous craignent, personne ne vous aide, et peu vous comprennent: pénible prééminence, que de se voir au-dessus des foiblesses de la vie et de ses consolantes illusions!

Les deux traducteurs ont également réussi à rendre les beautés des vers suivans de la première épître :

All are but parts of one stupendous whole,  
Whose body nature is, and God the soul;  
That, chang'd thro' all, and yet in all the same;  
Great in the éarth, as in th' æthereal frame;  
Warms in the sun, refreshes in the breeze,  
Glow's in the stars, and blossoms in the trees,  
Lives thro' all life, extends thro' all extent,  
Spreads undivided, operates unspent;  
Breathes in our soul, informs our mortal part (1).

Ces vers ont été traduits ainsi par M. de Fontanes :

La nature est un corps qui pour ame a Dieu même;  
La matière et l'esprit, tout existe dans Dieu;  
Comme la vie et l'air, il circule en tout lieu,  
Nulle part divisé, s'étend dans chaque espace,  
Donne et produit sans cesse et jamais ne se lasse;  
Dans les feux il échauffe et dans l'onde il nourrit,  
Souffle dans le zéphyre, et sur l'arbre fleurit.

Et par M. Delille :

Vois l'univers en grand, il forme un tout immense;  
Son corps c'est la nature, et son ame c'est Dieu :  
Dieu par-tout différent, et le même en tout lieu;  
Infini dans les cieus, infini sur la terre,  
Il brille dans l'éclair, parle dans le tonnerre,  
Il luit dans le soleil, rafraîchit dans les vents,  
Échauffe dans l'été, fleurit dans le printemps,  
Remplit tout l'univers, sans occuper de place;  
Produit sans qu'il s'épuise, agit sans qu'il se lasse.

Voilà sans doute de beaux vers exprimant noblement et de grandes idées et de magnifiques images.

Ces vers de M. Delille sur le vice et la vertu se disputant le cœur de l'homme, reproduisent très-heureusement les beautés de l'original.

---

(1) Tous sont seulement les parties d'un tout merveilleux, dont la nature est le corps, et Dieu l'ame; qui change en toutes, cependant en toutes le même; grand dans la terre, comme dans les corps éthérés; chauffe dans le soleil, rafraîchit dans la brise; brille dans les étoiles et fleurit dans les arbres; vit dans toute la vie, s'étend à travers toute étendue, se répand sans se diviser, produit sans perdre, respire dans notre ame, anime notre partie mortelle.



Extremes in nature equal ends produce,  
 In man they join to some mysterious use ;  
 Tho' each by turns the other's bound invade,  
 As, in some well-wrought picture, light and shade,  
 And oft so mix, the diff'rence is too nice  
 Where ends the virtue, or begins the vice (1).

Souvent même on les voit, ambitieux voisins,  
 Entre eux se disputant le cœur qui les rassemble,  
 Usurper l'un sur l'autre et se confondre ensemble;  
 Et comme nous voyons sous des pinceaux heureux  
 Les ombres et les jours se mélanger entre eux,  
 Souvent on cherche en vain à marquer la nuance.  
 Où le vice finit, où la vertu commence.

Ce dernier vers a été sans doute ainsi imprimé par inadvertance; il falloit dire :

Où la vertu finit, où le vice commence.

Et sans doute M. Delille avoit ainsi traduit.

Les pensées et les images suivantes, tirées de la troisième épître, me paroissent avoir été embellies par M. de Fontanes :

All forms that perish other forms supply,  
 (By turns we catch the vital breath and die),  
 Like bubbles on the sea of matter born,  
 They rise, they break, and to that sea return (2)

Il a rendu ces vers par les suivans :

On se prête en courant le flambeau de la vie,  
 D'une race à jamais une race est suivie,  
 Pareille au flot léger qui d'un souffle de l'air  
 S'enfle, s'élève, éclate et *retourne* à la mer.

Je regrette que, croyant rendre plus exactement l'expression de l'original RETURN par *retourne*, M. de Fontanes ait rejeté le mot de *retombe* qui, en français, offre une image plus exacte.

(1) Dans la nature, les extrêmes produisent des fins égales; dans l'homme, ils se joignent pour quelque usage mystérieux, quoique chacun envahisse tour à tour la limite de l'autre, comme la lumière et l'ombre, dans une peinture bien faite: et souvent, mêlés ainsi, la différence est trop peu sensible où la vertu finit, où le vice commence.

(2) De nouvelles formes remplacer celles qui périssent (successivement nous obtenons le souffle vital et nous mourons), comme des bulles nées sur l'Océan de la matière, qui s'élèvent, qui se brisent et retournent à cette mer.

M. Delille a rendu ainsi le même passage :

Une forme en mourant par une autre est suivie,  
 Nous passons tour-à-tour de la mort à la vie;  
 Tout change; la matière est une vaste mer,  
 Où, comme cette bulle, enfant léger de l'air,  
 Qui se gonfle et se brise et s'engloutit dans l'onde,  
 Tout naît, meurt et *retourne* à la masse féconde.

Le vers de M. de Fontanes,

On se prête en courant le flambeau de la vie,

est beau de pensée, d'image et de vérité.

M. de Fontanes a rendu d'une manière très-heureuse les vers de la troisième épître où Pope fait dire à la nature que les mœurs des animaux instruisent l'homme.

Go, from the creatures thy instructions take;  
 Learn from the birds what food the thickets yield;  
 Learn from the beasts the physic of the field;  
 Thy arts of building from the bee receive;  
 Learn of the mole to plow, the worm to weave;  
 Learn of the little nautilus to sail,  
 Spread the thin oar, and catch the driving gale (1).

La manière poétique dont M. de Fontanes a traduit, place sa traduction au-dessus de l'original :

« Va, cours étudier les mœurs des animaux;  
 » Connois d'eux et les grains faits pour ta nourriture,  
 » Et l'herbe aux suc's heureux qui guérit la blessure;  
 » Cueille au buisson le fruit becqueté par l'oiseau :  
 » Vois le ver en fils d'or arrondir son réseau;  
 » Qu'il t'enseigne à filer; contemple la merveille  
 » Des alcoves de cire où se loge l'abeille;  
 » Apprends d'elle à bâtir. Que de fois, par son art,  
 » Elle a du géomètre étonné le regard!  
 » A labourer les champs la taupe va t'instruire;  
 » Veux-tu tenter les flots! Imite le navire  
 » Où le frère nautile, en pilote savant,

---

(1) Va, prends des créatures les instructions; apprends des oiseaux quelle nourriture les buissons fournissent; apprends des animaux la médecine des champs; reçois de l'abeille l'art de bâtir; apprends de la taupe à labourer, du ver à composer un tissu; apprends du petit nautile à faire voile, à étendre le mince aviron et à prendre le vent qui pousse en avant.



» Seul gouverné et la voile et la rame et le vent. »

Le même passage est moins brillant dans M. Delille, quoique cette description fût dans le genre plus particulier de son talent.

Que l'instinct de la brute éclaire ta raison ;  
 Vois l'oiseau de ses fruits dépouillant le buisson ;  
 Vois la brute, cherchant des herbes bienfaisantes,  
 Extraire la santé de la sève des plantes ;  
 Vois l'abeille bâtir, la taupe labourer,  
 Et, déployant sa rame et sa voile vivante,  
 Le nautile guider sa gondole flottante.

M. Delille se fait remarquer par l'élégance de la traduction dans les vers de la troisième épître qui dit :

To each unthinking being, heav'n a friend,  
 Gives not the useless knowledge of its end ;  
 To man imparts it, but with such a view  
 As, while he dreads it, make him hope it too ;  
 The our conceal'd, and so remote the fear,  
 Death still draws nearer, never seeming near.  
 Great standing miracle! That heav'n assign'd  
 Its only thinking thing this turn of mind (1).

Aux êtres sans raison Dieu cache par bonté  
 L'irrévocable arrêt de leur mortalité ;  
 De quoi leur serviroit cette attente funeste !  
 L'homme sait qu'il mourra, mais la faveur céleste  
 De cette perspective adoucit les horreurs ;  
 La mort, objet d'espoir ainsi que de terreurs,  
 Se montre comme un port après un long orage ;  
 Elle avance vers nous, mais derrière un nuage ;  
 Nous marchons, sans le voir ; au terme de nos jours,  
 Il semble toujours loin en s'approchant toujours.  
 Miracle subsistant ! sublime providence !  
 La mort ne s'offre ainsi qu'au seul être qui pense.

L'un des passages où M. de Fontanes a lutté avec le plus de succès.

---

(1) Le ciel, ami, refuse à l'être qui ne pense point l'inutile connoissance de sa fin ; il l'accorde à l'homme, mais de telle manière que, pendant qu'il la craint, il le fait aussi espérer. L'heure étant cachée, et la crainte ainsi éloignée, la mort avance toujours plus près, sans qu'elle paroisse jamais avancer. Grand miracle permanent, que le ciel n'ait assigné cette tournure d'esprit qu'aux êtres pensans !

contre l'original, est celui de la fin de la deuxième épître, où Pope dit :

Mean-while opinion gilds with varying rays  
 Those painted clouds that beautify our days;  
 Each want of happiness by hope supply'd;  
 And each vacuity of sense by pride :  
 These build as fast as knowledge can destroy ;  
 In folly's cup still laughs the bubble, joy ;  
 One prospect lost, another still we gain ;  
 And not a vanity is giv'n in vain :  
 Ev'n mean self-love becomes, by force divine,  
 The scale to measure others wants by thine (1).

M. de Fontanes a montré du goût en joignant à ce vers celui qui se trouve dix lignes plus haut :

Hope travels thro', nor quits us when we die (2).

Cependant des mortels souveraine volage,  
 Errante à nos regards sur un léger nuage,  
 L'opinion, qui charme et qui trompe toujours,  
 De ses rayons changeans vient embellir nos jours :  
 Au défaut du bonheur l'homme en a l'apparence ;  
 Ses vœux sont ses trésors ; l'invisible espérance,  
 Qui daigne à ses côtés voyager ici bas,  
 Veille encor près de nous au moment du trépas.  
 C'est elle qui sans cesse au banquet de la vie,  
 Telle qu'un hôte aimable, en riant nous convie,  
 Et verse en notre coupe un délice éternel.  
 Le rêve du bonheur est un bonheur réel.

Qui ne reconnoîtra dans ces vers toute la perfection qu'on peut attendre et exiger d'un habile traducteur ! Il seroit difficile que des littérateurs impartiaux ne les trouvassent au moins aussi beaux que ceux de Pope, et ne reconnussent le mérite que M. de Fontanes a eu de

(1) Cependant l'opinion dore avec des rayons changeans ces nuages peints qui embellissent nos jours. Chaque manque de bonheur est suppléé par l'espérance, et chaque vide de sens par l'orgueil ; ils bâtissent aussi vite que la science peut détruire : dans la coupe de la folie, la joie, comme une bulle, rit toujours. Un projet perdu, nous en gagnons un autre, et une vanité ne nous est pas donnée en vain ; même le chétif amour-propre devient, par la force divine, l'échelle pour mesurer sur tes besoins ceux des autres.

(2) L'espérance brochant sur le tout, ne nous quitte pas lorsque nous mourons.



relever dans notre langue plusieurs images qui étoient difficiles à reproduire noblement.

Je ne doute pas que les lecteurs qui sont versés dans l'étude des deux littératures, ne félicitent la nôtre de posséder ces deux versions de l'Essai sur l'homme, dans lesquelles on retrouve souvent le talent de l'original et quelquefois des beautés particulières. Si la précision dont M. de Fontanes a toujours ambitionné le mérite ne lui a pas constamment permis de déployer tous les artifices de style, toutes les ressources d'harmonie que notre versification peut réunir et dont elle est en partie redevable à M. Delille, celui-ci, pour faire ressortir ces avantages, s'est écarté trop souvent et du sens de Pope, et même de son système, qu'on reconnoît beaucoup mieux en lisant M. de Fontanes. Les beaux passages de M. Delille sont brillans; les beaux passages de M. de Fontanes sont plus achevés: quand celui-ci s'écarte tant soit peu du texte original, quand il retranche ou qu'il ajoute, on trouve facilement le motif que la raison ou le goût a pu lui fournir pour ces changemens; au contraire, dans M. Delille, on reconnoît une muse heureusement capricieuse, qui s'abandonne à l'imagination, et qui, au lieu de traduire une idée, la féconde, la développe, substitue une image à une autre, et se joue de la tâche qu'elle s'est imposée.

Il seroit possible que les gens du monde qui ne cherchent dans leurs rapides lectures que le charme des vers, les agrémens d'un style éclatant, donnassent parfois la préférence à la version de M. Delille; mais je crois être fondé à soutenir que celle de M. de Fontanes sera préférée plus souvent par les gens de lettres, qui apprécient le mérite de la difficulté vaincue; ou plutôt je dirai que les gens de lettres se féliciteront de posséder deux ouvrages de deux maîtres de l'art, dont l'étude et la comparaison deviendront désormais une utile leçon pour ceux qui sont appelés à soutenir après eux l'honneur de la poésie française.

RAYNOUARD.

*DE L'INFLUENCE que l'eau exerce sur les propriétés physiques de plusieurs substances azotées solides (1).*

DANS les recherches que j'ai entreprises sur les matières animales, j'ai été conduit à examiner un groupe de substances azotées auxquelles

---

(1) Extrait d'un mémoire lu à l'Académie des sciences, le 9 juillet dernier.

la présence de l'eau imprime des propriétés remarquables. Si l'on a parlé de quelques espèces de ce groupe, on n'a pas cherché à en augmenter le nombre; on s'est tenu sur les forces qui peuvent fixer l'eau aux substances azotées; en un mot, on n'a vu que des faits isolés ou j'ai cru apercevoir des généralités intéressantes pour la chimie organique, et susceptibles d'applications à la physiologie animale.

Les premières substances que j'ai étudiées sous le rapport qui fait l'objet de ce mémoire, sont les tendons, le tissu jaune élastique des anatomistes, la fibrine, le cartilage de l'oreille externe, le ligament cartilagineux, la cornée opaque, l'albumine. Dans un premier chapitre, je traite des propriétés de ces matières à l'état sec et à l'état frais; et je donne la proportion d'eau qu'elles abandonnent quand elles sont exposées à l'air, puis au vide, séché par l'acide sulfurique. Dans un second chapitre, j'examine à quelles forces on peut rapporter celles qui agissent sur l'eau contenue dans les substances précédentes; enfin je fais plusieurs applications de mes expériences à la physiologie animale.

## CHAPITRE I.<sup>er</sup>

### S. I.<sup>er</sup> *Des Tendons.*

Les tendons, en se desséchant, diminuent beaucoup de volume, surtout dans le sens de leur épaisseur; ils perdent leur blancheur, leur éclat satiné, leur extrême souplesse; ils acquièrent la demi-transparence de la corne et une couleur jaunâtre un peu rougeâtre. Ils deviennent roides; les courbe-t-on légèrement, ils reprennent leur première forme dès qu'on cesse de les presser; mais les courbe-t-on beaucoup, ils conservent leur courbure; enfin si on les tortille suffisamment, ils se divisent en faisceaux fibreux qui sont blanchâtres dans les endroits où l'air a pénétré entre les fibres. Maintenant je démontre que les tendons frais doivent leur éclat nacré, leur extrême souplesse, à l'eau qu'ils contiennent; car si vous mettez les tendons desséchés dans l'eau distillée, ils absorberont ce liquide; et au bout de douze heures, vingt-quatre heures et plus, suivant qu'ils seront plus ou moins épais, ils présenteront toutes les propriétés qui caractérisent les tendons frais, et ils auront absorbé précisément ou à très-peu près la quantité d'eau qu'ils avoient perdue par la dessiccation. On pourra sécher ce tendon frais artificiel, lui faire ensuite absorber de l'eau, et cela un grand nombre de fois, sans apercevoir d'altération sensible dans sa substance. Des tendons d'éléphant conservés depuis quatre ans à l'état sec, reproduisent un tendon frais lorsqu'on les tient plongés dans l'eau.



100 parties d'un gros tendon d'éléphant frais se sont réduites, à l'air, à 51,56 parties, et dans le vide à 50 parties.

100 parties d'un tendon mince d'éléphant frais se sont réduites, dans le premier cas, à 46,91 parties, et dans le second à 43,36 parties.

### §. II. *Du Tissue jaune élastique frais.*

Le tissu jaune élastique frais est opaque et mat; il a une structure plus sensiblement fibreuse que le tendon : ce dernier est bien formé de fibres; mais celles-ci, très-adhérentes les unes aux autres et formant des couches concentriques ou superposées, ne peuvent être séparées en faisceaux comme les fibres du tissu jaune. La matière séchée a beaucoup de ressemblance avec le tendon sec, si ce n'est cependant qu'elle est un peu plus foncée en couleur, moins transparente, plus fibreuse; mais elle ne possède plus cette propriété de s'étendre quand on la tire dans le sens de sa longueur et de revenir sur elle-même lors qu'on cesse de la tirer; elle a donc perdu ce caractère qui, avant la dessiccation, la distinguoit si éminemment du tendon frais. La preuve que l'élasticité du tissu jaune frais est due à de l'eau, c'est que si l'on plonge dans ce liquide le tissu qui a été desséché, il l'absorbera peu à peu, et au bout de vingt-quatre heures environ il en aura pris sensiblement la même quantité que celle qu'il avoit perdue, et en même temps il aura recouvré son élasticité première.

100 parties de tissu jaune d'éléphant se sont réduites, à l'air, à 52,57 parties, et dans le vide sec à 50,5 parties.

### §. III. *Du Cartilage de l'oreille externe.*

Les cartilages à l'état sec présentent des lames plus ou moins épaisses, demi-transparentes, de couleur jaune rougeâtre, susceptibles de se déchirer. Lorsqu'on les met dans l'eau, celle-ci est absorbée; les cartilages se gonflent, ils perdent plus ou moins de leur couleur et de leur transparence, ils deviennent flexibles.

100 parties du pavillon de l'oreille, après avoir macéré dans l'eau, se sont réduites à l'air à 33,35 parties, et dans le vide sec à 30,64. Les 30,64 parties ont absorbé ensuite 69,36 d'eau, c'est-à-dire, sensiblement la quantité qu'elles avoient perdue par la dessiccation.

### §. IV. *Du Ligament cartilagineux.*

100 parties de ligament cartilagineux du genou, après avoir macéré dans l'eau, se sont réduites à l'air à 26,41 parties, et dans le vide à 23,2 parties. Les 23,2 parties mises dans l'eau ont absorbé 74 parties de ce liquide.

§. V. *De la Fibrine.*

Cette substance doit son aspect blanc, sa flexibilité et sa légère élasticité à de l'eau; car si on l'expose à l'air, elle devient demi-transparente, jaunâtre et roide; elle perd toute son élasticité. La met-on dans l'eau, elle reprend ses premières propriétés, en absorbant ce liquide. Il est plus difficile de déterminer la quantité d'eau de la fibrine fraîche que celle des substances précédentes, par la raison que la fibrine est très-divisée.

100 parties de fibrine provenant du sang artériel d'une vache, se sont réduites à l'air à 21,1 parties, et dans le vide sec à 19,35 parties.

§. VI. *De la Cornée opaque.*

Cette substance doit son aspect blanc laiteux à de l'eau; car, en se desséchant, elle devient transparente, et, quand on la met dans l'eau, elle reprend ses premières propriétés en s'imbibant de liquide.

§. VII. *De l'Albumine de l'œuf.*

L'albumine de l'œuf m'a présenté des faits très-importans: à la vérité, quelques-uns ont été déjà aperçus; mais, faute de les avoir suffisamment appréciés, on n'en a pas déduit les conséquences qui en découlent; et qui sont d'un grand intérêt pour la chimie des êtres organisés.

L'albumine liquide commence à se coaguler à la température de 61 degrés, en une substance blanche opaline dont tout le monde connoît les propriétés physiques. L'eau qui tenoit l'albumine en dissolution, reste interposée entre les parties qui sont devenues solides. Si l'on expose à l'air 100 parties d'albumine liquide que l'on a fait coaguler préalablement, elles se réduiront à 15 parties; si on les met dans le vide sec, elles se réduiront à 13,65 parties d'une matière incolore, ou légèrement jaunâtre, demi-transparente. L'albumine coagulée qui a été séchée, est susceptible, en absorbant de l'eau, de recouvrer les propriétés du blanc d'œuf cuit; mais elle n'en absorbe pour 13,65 parties que 68 parties, au lieu des 86,35 parties qu'elle avoit perdues: cela prouve que, dans le blanc d'œuf cuit, il y a un excès d'eau; et en effet, on observe que l'albumine que l'on a fait coaguler dans la coquille qui la renferme est mouillée à sa surface.

Après avoir déterminé la proportion d'eau que l'albumine coagulée abandonne lorsqu'elle est exposée à l'air, j'ai désiré savoir si l'albumine que l'on dessécheroit sans l'avoir préalablement coagulée, perdrait la même quantité d'eau; en conséquence, j'ai pris 100 parties d'albumine



provenant du même œuf que celui d'où j'avois extrait les 100 parties d'albumine qui avoient été coagulées, et, après les avoir exposées à l'air, elles se sont réduites précisément à 15 parties, et au vide à 13,85 parties. Cette albumine, en se concentrant, n'a pas perdu de sa transparence, et la matière desséchée avoit toutes les apparences de l'albumine coagulée desséchée.

D'après l'analogie des propriétés physiques, et sur-tout d'après ce résultat que l'albumine coagulée avoit donné le même poids de résidu que l'albumine liquide, je crus que les deux substances desséchées étoient identiques; mais quel fut mon étonnement de voir qu'en ajoutant à l'albumine sèche qui n'avoit pas été coagulée, les 86,15 parties d'eau qu'elle avoit perdues, elle étoit dissoute entièrement, et reproduisoit ainsi un liquide absolument semblable au blanc d'œuf frais. Je dois à la vérité de dire que, depuis avoir fait cette observation, j'ai lu dans l'ouvrage de Thomson que *l'albumine liquide exposée à l'air perd la 0,80 de son poids d'eau, et qu'elle se réduit en une matière qui forme avec l'eau un liquide glaireux*. L'auteur anglais n'a déduit d'ailleurs aucune conséquence de ce fait; il n'a pas même remarqué que l'albumine coagulée donne le même poids de résidu que l'albumine liquide. J'ajouterai que l'observation rapportée dans l'ouvrage de Thomson y est traitée si légèrement, que M. Thénard, qui a cherché avec un soin si scrupuleux à réunir dans son traité de chimie tous les faits importans de la science, a passé sous silence celui qui nous occupe; et cependant c'est cet illustre chimiste qui a démontré que la coagulation de l'albumine est indépendante de l'oxigène, à l'action duquel Fourcroy avoit attribué le phénomène.

Une conséquence de ce fait que l'albumine liquide donne le même poids de matière sèche que l'albumine coagulée, c'est que l'explication généralement admise de la coagulation de l'albumine doit être revue, afin qu'elle satisfasse à l'état solide que prend l'albumine par l'évaporation spontanée, état où elle a des propriétés si distinctes de celles de l'albumine coagulée.

## CHAPITRE II.

Résumons les observations que nous venons d'exposer. Le tendon, le tissu jaune, l'albumine coagulée, la fibrine, le cartilage, la cornée à l'état sec, ont une si grande ressemblance extérieure, qu'il est très-difficile de les distinguer; mais si on les plonge dans l'eau, chacune de ces substances absorbe une certaine quantité de ce liquide, et acquiert en même temps des propriétés extrêmement tranchées. Ainsi le tendon

devient souple et satiné; le tissu jaune acquiert une élasticité très-grande, l'albumine coagulée prend l'aspect du blanc d'œuf cuit, la fibrine prend de la blancheur et une légère élasticité, le cartilage de la blancheur et de la flexibilité, enfin la cornée opaque redevient semblable à ce qu'elle étoit dans l'animal vivant. Nous avons attribué ces propriétés à l'eau, puisqu'elles se manifestent lorsque les matières organiques s'unissent à ce liquide, et qu'elles disparaissent lorsque ces matières se dessèchent. Non-seulement l'eau est séparée des matières organiques par la simple exposition à l'air, et à plus forte raison par l'action du vide sec, mais encore il est possible d'en séparer une portion notable, en soumettant à la presse les matières qui la contiennent, après les avoir enfermées dans plusieurs doubles de papier-joseph, de manière qu'il n'y ait pas d'évaporation; et il est remarquable que la proportion d'eau qu'on enlève par ce moyen au tendon et au tissu jaune, est assez grande pour que ceux-ci deviennent transparens, et perdent, le premier sa flexibilité et le second son élasticité.

Des tendons qui à l'air auroient perdu 53 parties d'eau, ayant été soumis à l'action d'une petite presse à papier, en ont perdu 37,6 parties, et du tissu jaune qui auroit perdu à l'air 48,2 parties d'eau, en a perdu 35 par la pression.

Les forces qui peuvent agir sur l'eau contenue dans les substances organiques fraîches, sont, d'une part, l'affinité, et, d'une autre part, l'action des particules du liquide sur elles-mêmes; en un mot sa cohésion. Recherchons maintenant jusqu'à quel point ces forces ont de l'influence dans la production des effets que nous avons observés.

Il y a certainement une quantité d'eau qui se trouve fixée aux matières organiques par l'affinité, puisque toutes ces matières suffisamment desséchées possèdent plus ou moins la propriété d'être hygrométriques, et que personne ne doute qu'un corps qui condense la vapeur d'eau, ne le fasse en vertu d'une action chimique; mais dans ces mêmes matières saturées d'eau, il peut y avoir une autre quantité de liquide qui ne soit pas soumise à l'affinité. En effet, il ne répugne point à la raison d'admettre que la quantité d'eau dont il est question pénètre dans le tissu organique par une suite de la cohésion de ses particules: c'est ainsi, par exemple, que dans l'éponge gonflée de liquide, celui-ci est soumis à-la-fois à l'affinité du tissu organique, et à la cohésion de ses propres particules; car l'affinité n'agissant qu'au contact apparent des corps, il serait aussi absurde d'admettre que les particules d'eau qui sont au centre des grands interstices de l'éponge, obéissent à cette force, que de regarder les couches centrales d'un liquide élevé dans



un tube capillaire, comme étant susceptibles de recevoir quelque influence chimique de la matière même du tube.

Les choses amenées à ce point, on demandera sans doute si, dans les substances qui font l'objet de ce mémoire, il y a une quantité d'eau qui ne soit pas soumise à l'affinité. Tout en avouant notre insuffisance pour résoudre cette question, nous dirons que l'opacité de ces substances à l'état frais tendroit à le faire croire: car ne contiennent-elles que cette portion d'eau qui s'y trouve fixée par l'affinité, elles sont transparentes; mais absorbent-elles de nouveau liquide, toutes, en devenant flexibles, et quelques-unes élastiques, perdent leur transparence. D'un autre côté, l'impossibilité où l'on est de communiquer la flexibilité, l'élasticité à ces mêmes substances, lorsqu'on les plonge à l'état sec dans les huiles fixes; l'alcool et autres liquides, qui semblent devoir les pénétrer plus ou moins facilement, paroîtroit indiquer une action chimique entre les tissus organiques et cette portion d'eau qui a tant d'influence pour en modifier les propriétés physiques.

On pourroit croire d'abord que la proportion d'eau assez constante qu'un même échantillon de matière organique est susceptible d'absorber, seroit déterminée par la seule affinité, et que conséquemment la question que nous avons élevée seroit résolue négativement: mais, en y réfléchissant davantage, on voit que ce point de saturation ne prouve nullement l'existence de l'affinité; car on auroit un résultat tout-à-fait analogue en plongeant à plusieurs reprises un tube capillaire dans un liquide, de manière que chaque fois celui-ci s'élevât jusqu'au haut du tube; il est évident que la quantité de liquide qui pénétreroit dans le tube à chaque immersion seroit constante, et cependant il n'y en auroit qu'une très-foible partie qui seroit soumise à l'affinité.

Quelle que soit au reste l'opinion que l'on se fasse de l'état où est l'eau contenue dans les tissus organiques à l'état frais, les observations que nous avons exposées ne nous semblent pas sans intérêt, quand on les envisage, *premièrement* sous le rapport de l'influence qu'une quantité d'eau introduite dans une matière organique qui contient déjà de ce liquide en combinaison, exerce sur ses propriétés physiques; *deuxièmement*, sous le rapport de leur application à la physiologie animale.

On dit généralement que les tissus organiques des animaux sont plus tendres, plus gélatineux dans la jeunesse que dans la vieillesse: quoique nous ne soyons pas encore avancés dans nos recherches sur les tissus envisagés sous ce point de vue, cependant nous sommes portés à croire que les différences qu'ils présentent dépendent sur-tout

de ce que, dans la jeunesse, les tissus sont susceptibles d'admettre entre leurs parties une quantité d'eau plus grande que dans la vieillesse; de même que nous avons observé que des tendons pris dans des régions différentes d'un même individu absorbent des quantités d'eau inégales, dans les mêmes circonstances. Nous ne doutons pas qu'en étudiant une même sorte de tissus sous le rapport dont nous parlons dans un même individu, dans des individus d'une même espèce différens d'âge et de sexe, enfin dans des individus d'espèces diverses, on ne soit conduit à des vues plus satisfaisantes que celles qu'on a actuellement sur l'anatomie et la physiologie de ces organes. Il sera curieux de rechercher s'il est possible d'apercevoir, au moyen de microscopes, des différences de structure dans les tissus qui se comportent différemment avec l'eau, et des ressemblances dans ceux qui se comportent d'une manière analogue; enfin les observations exposées dans ce mémoire prouvent sans réplique que l'eau, abstraction faite de son emploi, dans l'économie animale, comme excipient du sang, des humeurs, comme moyen de tempérer les effets d'une trop grande chaleur à laquelle les animaux peuvent être exposés, est un des principes qui ont le plus d'influence sur l'existence de ces êtres par le genre d'action qu'elle exerce sur les tissus organiques. En effet, rappelons-nous que les tendons, le tissu jaune et les muscles dont le principe essentiel est la fibrine, sont les organes qui jouent le plus grand rôle dans tous les mouvemens des animaux, et qu'ils sont incapables de remplir l'objet que la nature leur a assigné, s'ils ne contiennent pas cette *quantité d'eau* dont nous avons parlé.

On conçoit aisément tous les désordres qui doivent survenir dans les fonctions de la vie, lorsque les animaux perdent une trop grande quantité d'eau par la surface de leur corps; on voit clairement que c'est avec raison que de Saussure a attribué *le hâle, les gerçures, les bouffissures* de la peau, auxquelles l'homme est exposé lorsqu'il s'élève sur de hautes montagnes, à l'extrême sécheresse de l'atmosphère dans ces régions. (Voyez *Voyage dans les Alpes*, tom. IV, §. 2061.) Nos observations, en confirmant l'opinion de l'illustre savant genevois, conduisent à penser que les fâcheux effets de la sécheresse sont susceptibles de s'étendre de la surface du corps aux organes intérieurs: car les circonstances favorables au dessèchement subsistant, on ne voit pas de motifs pour que la perte de l'eau soit seulement limitée aux organes extérieurs. Cette manière de voir s'accorde si bien avec des expériences faites par le docteur Edwards, que nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs les résultats que cet habile observateur a bien voulu



nous communiquer : c'est par-là que nous terminerons ce mémoire.

« En étudiant, dit-il, les causes qui déterminent la mort des poissons  
 » dans l'air, j'ai trouvé qu'une des plus importantes étoit la diminution  
 » du poids du corps par la perte d'une certaine quantité d'eau par la  
 » transpiration. J'ai trouvé que la mort pouvoit aussi survenir par des  
 » pertes partielles, sans que le poids total du corps fût diminué.  
 » Lorsqu'on tient un poisson le corps dans l'eau et la tête dans l'atmo-  
 » sphère, il meurt au bout d'un certain nombre d'heures, variable suivant  
 » les conditions de température &c.; si on le pèse alors, on trouve qu'il  
 » a le même poids qu'auparavant. Si on fait l'expérience inverse en  
 » tenant la tête du poisson dans l'eau et le corps dans l'atmosphère,  
 » il meurt de même, mais plus tard, sans éprouver une perte de poids;  
 » mais la cause de sa mort, comme il est visible sur-tout dans ce dernier  
 » cas, est le desséchement d'organes essentiels à la vie, d'une part les  
 » ouïes, de l'autre la peau. Ces expériences font voir en outre que si  
 » l'absorption par la partie du corps qui est en contact avec l'eau, peut  
 » maintenir le poids du corps, la distribution ne s'en fait pas à toutes les  
 » parties dans une proportion suffisante pour suppléer les pertes que  
 » l'organe exposé à l'air éprouve par la transpiration. »

CHEVREUL.

---

*ERCLÄRUNG EINER ÄGYPTISCHEN URKUNDE auf papyrus  
 in Griechischer cursivschrift vom Jahre 104, vor des Christlichen  
 Zeitrechnung; in der öffentlichen sitzung der Königl. Preussis-  
 schen Akademie der Wissenschaften den 24 Januar vorgelesen  
 von August Böckh. Berlin, 1821, in-4.°, 36 pages, avec  
 une planche.*

Tous les jours, le nombre des monumens qui peuvent contribuer à nous faire mieux connoître l'Égypte sous la domination des Grecs et des Romains, augmente considérablement. C'est sur-tout en fait d'inscriptions que nos richesses s'accroissent d'une manière assez rapide: déjà nous en possédons plusieurs d'une grande importance, et il est peu de fouilles ou d'explorations nouvelles qui ne nous révèlent quelque objet curieux. Un papyrus grec récemment découvert en Égypte, et actuellement en la possession de M. d'Anastasi, consul de Suède à Alexandrie, est destiné à tenir un rang distingué parmi ces restes précieux de l'antiquité; c'est le plus ancien monument de l'écriture

cursive des Grecs, et son étendue ne peut que beaucoup ajouter à son importance sous ce rapport. C'est déjà à l'Égypte que nous devons une autre pièce du même genre, fort intéressante pour la paléographie, mais moins ancienne de plusieurs siècles; je veux parler des fragmens de papyrus du musée Borgia, publiés par Schow, qui contiennent une liste d'ouvriers occupés aux réparations d'un canal dans les environs de l'ancienne Arsinoé. Cette pièce paroît être du III.<sup>e</sup> siècle de notre ère, tandis que celle qui nous occupe est du temps des Ptolémées, du 2.<sup>e</sup> siècle avant J. C. C'est sur un *fac simile*, envoyé à l'académie de Berlin par le général Minutoli, que M. Böckh, aidé des lumières de MM. Ideler, Bekker et Buttmann, est parvenu à déchiffrer ce monument. Il suffit de jeter un coup-d'œil sur la gravure qui accompagne son explication, pour se faire une idée des difficultés que cette entreprise présentait; il falloit certainement, pour les surmonter, toute l'habileté de M. Böckh et de ses savans collaborateurs, et leur profonde connoissance de la langue grecque. On auroit peine à croire, au premier abord, qu'il s'agit de la langue et des caractères alphabétiques des Grecs; on n'en est convaincu qu'en comparant la lecture de M. Böckh avec chacune des lignes de l'original. Quelques endroits pourroient bien être encore sujets à discussion, mais ils sont de peu d'intérêt: la lecture paroît incontestable dans tous les lieux qui sont de quelque importance. On peut juger, par toutes les difficultés que présente la lecture de ce monument de l'écriture cursive des Grecs, de toutes celles qui nous empêchent de déchiffrer ce qui nous est parvenu de l'écriture cursive des anciens Égyptiens. Quoique, grâce aux travaux du savant Akerblad, nous possédions un alphabet égyptien à-peu-près complet, si les formes véritables des lettres sont aussi peu respectées et aussi peu constantes sur l'inscription de Rosette et ailleurs, que le sont les lettres grecques sur notre papyrus, on ne sera pas étonné du peu de succès des travaux des personnes qui se sont occupées de l'explication de cette autre sorte de monumens égyptiens. Joignez à cela que la connoissance de la langue copte n'est pas à beaucoup près aussi familière à nos savans que l'est celle de la langue grecque, et qu'il est peu d'idiomes qui, par la nature de leurs combinaisons grammaticales, exigent une plus parfaite intelligence de la part de celui qui s'en sert.

Ce n'est pas seulement comme monument paléographique que le papyrus de M. Böckh mérite de fixer l'attention; il est destiné à devenir une pièce importante dans tous les travaux relatifs à l'Égypte; car il intéresse également la chronologie, l'histoire, la géographie et l'économie politique. Ce papyrus contient l'acte d'une vente faite par deux



Égyptiens et deux Égyptiennes à un autre Égyptien, d'un terrain de cinq mille cinquante coudées, dont on détermine exactement les limites, et situé à Ptolémaïs de la Thébaïde, dans le nome *Tathyrites*, pour le prix de six cent une pièces de cuivre. La date de cet acte est le 29 *tybi* de la douzième année du règne d'une reine nommée *Cléopâtre*; cette année étoit en même temps la neuvième du règne d'un Ptolémée surnommé *Alexandre*, ce qui répond au 13 février de l'an 105 avant J. C. : il fut enregistré trois mois après, peut-être le 29 *pharmouthi*, *φάρμουθι* κ̄. . . ou 14 mai 105 avant J. C. Chacun de ces divers objets sera pour nous l'occasion de quelques observations, que M. Böckh auroit pu faire tout aussi bien que nous; mais qui n'entroient sans doute pas dans son plan.

Quoique le canon chronologique des rois d'Égypte, qui nous a été transmis par Théon dans son Commentaire sur l'Almageste de Ptolémée, nous donne la suite des monarques Lagides, sans faire mention d'aucune autre reine que la dernière Cléopâtre, nous avions lieu de croire, par les médailles et par plusieurs renseignemens historiques, que d'autres princesses avoient joui en Égypte de toute la plénitude du pouvoir souverain.

Nous savions déjà que Cléopâtre, veuve de Ptolémée Épiphane, avoit gouverné l'Égypte pendant la minorité de son fils Ptolémée Philométor; qui fut roi à l'âge de cinq ans; mais cette princesse, qui étoit Syrienne, n'avoit été que tutrice. Il n'en fut pas de même pour l'autre reine du même nom (1), qui gouverna l'Égypte d'abord avec Soter II, puis avec Ptolémée Alexandre. Justin nous atteste (2) que quand Ptolémée Évergète II mourut, il laissa son trône à sa veuve et en même temps sa sœur Cléopâtre, avec la faculté d'associer à la couronne celui de ses enfans qu'elle voudroit; elle choisit d'abord l'aîné, Soter II, parce qu'elle le croyoit le plus disposé à obéir à ses volontés, et un peu pour faire plaisir au peuple d'Alexandrie. Il ne fut pas aussi docile qu'elle le croyoit: elle le chassa dans la dixième année et elle le remplaça par son autre fils Alexandre. Avec l'un comme avec l'autre, elle exerça par elle-même tous les actes du pouvoir souverain. Ce ne fut pas comme tutrice qu'elle tint les rênes de l'état, puisque ses enfans étoient mariés alors et déjà pères, mais ce fut bien comme reine; aussi notre papyrus nous montre son nom placé avant celui de son fils:

---

(1) Le nom de cette reine se trouve placé avant celui de son fils, dans une inscription d'*Apollonopolis parva*, attribuée jusqu'à présent à la veuve d'Épiphane. (Voyez le cahier d'août, p. 463.) — (2) *Lib. xxxix, cap. 1.*

Βασιλευστων Κλεοπάτρας κη Πτολεμαίω υίῳ (1) τῷ ἐπιγελαμένῳ Ἀλεξάνδρῳ, ἔτος ΙΒ τῷ κη Θ.

A l'époque où fut conclu le contrat de vente qui nous occupe, Ptolémée Alexandre étoit dans la neuvième année de son règne, douzième de la domination de sa mère Cléopâtre, qui avoit déjà régné dix ans avec Soter II. Cette singulière date confirme pleinement le passage de Porphyre rapporté par Eusèbe, dans lequel on lit que la onzième année de Cléopâtre fut en même temps la huitième de Ptolémée Alexandre, parce que ce dernier, dans la quatrième année du règne de son frère Soter, avoit obtenu l'île de Chypre pour apanage avec le titre de roi (2), de sorte qu'il y avoit réellement sept ans qu'il étoit roi quand sa mère l'appela en Égypte; il est clair alors que la deuxième année de son règne en Égypte, qui étoit en même temps la douzième de sa mère, pouvoit d'une certaine façon être regardée comme sa neuvième année. Cette date correspond à l'espace de temps compris entre le 18 septembre 106 et le 18 septembre 105 avant J. C., et non à celui qui est renfermé entre les mêmes jours des années 105 et 104, comme le dit M. Böckh, qui s'est trop facilement laissé induire en erreur par la chronologie suivie dans les *Annales des Lagides*. Il n'a pas fait attention que l'auteur de cet ouvrage avoit commis dans son calcul une erreur d'un an, qui affecte également tous les points de la chronologie des Lagides, comme nous croyons l'avoir suffisamment démontré dans nos *Nouvelles recherches sur l'époque de la mort d'Alexandre et sur la chronologie des Ptolémées*. Le papyrus qui nous occupe est donc de l'an 105 avant J. C., et non de l'an 104, comme le porte le titre de l'opuscule publié par M. Böckh.

Nous ignorons que le second fils de Ptolémée Évergète II, qui n'est connu dans l'histoire que par la dénomination d'Alexandre I.<sup>er</sup>, sans aucune de ces qualifications honorifiques qui distinguent tous les rois de sa race, avoit porté les surnoms de *Philométor* et de *Soter*, δῶν φιλομητόρων σωτήρων. Pour le surnom de *Soter*, il le tenoit sans doute de sa mère, qui

(1) M. Letronne croit que M. Böckh a fait un double emploi en prenant pour υίῳ la fin du mot Πτολεμαίω. Le même mot se retrouve un peu plus bas, et assez différent pour qu'on croie que, la première fois, il est abrégé; on y remarque un point et un trait placé au-dessous de la ligne, dont on ne peut rendre compte autrement qu'en lisant comme M. Böckh.

(2) Συνεβασίλευεν ἔν ὃ νέωπερος τῇ μητρὶ, ἣν ζηματισμῶν ἀναφερομένων εἰς ἀμφοτέρους κη ἐνδέκατον μὲν Κλεοπάτρας ἀνηγορεύθη, ὄγδοον δὲ Πτολεμαίω Ἀλεξάνδρῳ. Συνανέλαβε γὰρ ἀπὸ τοῦ πατρὸς ἔτος τῆς τοῦ ἀδελφοῦ βασιλείας εἰς αὐτὸν τὸς χρόνος, ἀφ' ὃ τῆς Κωσσοῦ ἐβασίλευσε (Porphyr. apud Euseb. *Chronic.* p. 118, edit. Mediol.)



avoit pu le prendre lors de l'association de son premier fils à la royauté, puisque ce surnom est encore le seul qui serve à désigner ce dernier prince. Pour le surnom de *Philométor*, il doit être particulier à Ptolémée Alexandre, et il le prit sans doute pour témoigner sa reconnaissance à sa mère, quand elle l'éleva au trône d'Égypte. Ce fait nouveau pourroit faire croire que plusieurs médailles attribuées jusqu'à présent à Ptolémée Philométor I.<sup>er</sup>, parce qu'on y lit ce surnom, mais d'un style qui indique évidemment un temps plus moderne, pourroient appartenir à ce Ptolémée Alexandre, duquel on ne connoît aucun monument numismatique bien constaté, quoiqu'il ait régné plus de dix-huit ans (1).

Nous savions déjà, par l'inscription de Rosette, que tous les successeurs d'Alexandre en Égypte avoient obtenu les honneurs de l'apothéose; qu'il existoit à Alexandrie un pontife chargé de les honorer collectivement avec le conquérant macédonien; que ce pontife partageoit avec les rois les honneurs de l'éponymie, et par conséquent que l'on relatoit dans les actes publics la longue série de ses titres. Le nom du pontife ne se trouve pas dans ce contrat; on lit seulement ἐφ' ἑσπέρας τῆς ὄντος ἐν Ἀλεξάνδρεια : mais pour ses titres, ils y sont précisément dans le même ordre que dans l'inscription de Rosette, ce qui a dû être d'un fort grand secours pour déchiffrer ce manuscrit. Comme il y a environ un siècle de différence entre les deux monumens, la liste des rois divinisés est un peu plus longue dans le dernier; on y voit de plus que dans l'inscription de Rosette, le dieu Philométor, le dieu Eupator et les dieux Évergètes. Entre Ptolémée Épiphane et Cléopâtre, mère d'Alexandre I.<sup>er</sup>, il n'y eut en Égypte que deux rois, Philométor et Évergète : comment donc expliquer les trois surnoms qui se présentent ici? Le premier nous est connu, le second ne l'est pas : mais comment expliquer le troisième θεῶν ἐβεργετῶν? Doit-on entendre par là Évergète II et sa femme? Mais celle-ci vivoit encore; elle ne pouvoit être admise à jouir des honneurs divins de la même façon que son mari. Nous pensons que cette expression s'applique aux deux frères *Évergète*

---

(1) Nous remarquerons à cette occasion que Pausanias (*Attiques*, §. 9, tom. I, p. 54 de l'édition de Clavière) donne au premier fils de Ptolémée Évergète II le surnom de *Philométor*. L'auteur des *Annales des Lagides* (tom. II, p. 178) croit qu'il faut corriger ce passage de Pausanias et y lire *Ptolémée Soter second*, parce que tel fut effectivement le surnom de ce prince: cette raison n'est pas suffisante, et nous ne voyons pas pourquoi Ptolémée Soter, élevé sur le trône par sa mère, n'auroit pas pu porter, comme son frère Alexandre, le surnom de *Philométor*. Il est même bien vraisemblable qu'il en fut ainsi; il n'y a donc aucune raison valable pour corriger ce passage.

et *Philométor*, qui avoient plusieurs fois régné ensemble, et qui conséquemment, selon l'usage d'Égypte, devoient avoir les mêmes surnoms, tandis qu'on les distinguoit plus particulièrement l'un par le surnom de *Philométor*, et l'autre par celui d'*Eupator*, car nous pensons que c'est à *Évergète II* qu'il faut attribuer ce surnom inconnu. Ces deux princes auroient donc été désignés par un double surnom, comme nous voyons Ptolémée Épiphane appelé en outre *Euchariste*, dans l'inscription de Rosette et dans une autre d'Antæopolis, et comme nous voyons ici Alexandre I.<sup>er</sup> appelé *Philométor* et *Soter*. Une inscription qui existe dans le cabinet de Vienne, et qui a été rapportée du Levant par M. de Hammer, fournit un autre exemple du nom d'*Eupator* porté par un Ptolémée. Voici cette inscription trouvée dans les ruines de Paphos: ΒΑΣΙΛΕΑ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΝ ΘΕΟΝ ΕΥΠΑΤΟΡΑ, ΑΦΡΟΔΙΤΗΙ (1). Je ne doute pas que le prince mentionné sur ce monument ne soit Ptolémée Évergète II, qui régnoit également sur l'Égypte et sur l'île de Cypré.

Comme l'inscription de Rosette, notre contrat égyptien fait mention de trois princesses de la race des Ptolémées qui sont honorées d'un sacerdoce particulier, ἀθλοφόρου Βερενίκης Εὐεργέτιδος, κληροφύρου Ἀρσινόης Φιλαδέλφου καὶ θεᾶς Ἀρσινόης Εὐπάτορος τῆς ὄντων ἐν Ἀλεξανδρείᾳ; ce sont les mêmes, Bérénice *Evergetis*, Arsinoé femme de Philadelphé et Arsinoé femme de Philopator, appelée ici *Arsinoé Eupator*. Au sacerdoce des rois et des reines qui étoient honorés à Alexandrie, on a joint un sacerdoce royal, de Ptolémaïs en Thébaidé; ce qui n'a rien d'étonnant, puisque c'est dans cette ville que le contrat fut dressé: mais comme Ptolémée Soter y est seul mentionné, ἐν δὲ Πτολεμαίδι τῆς Θεβαίδος ἐφ' ἱερῶν Πτολεμαίς, τῶ μὲν Σωτήρος, cette circonstance nous donne lieu de croire que cette ville, qui étoit considérée comme la métropole de la Thébaidé, reconnoissoit pour fondateur le premier des Lagides, ce que nous ignorions. Des prêtres des deux sexes, ἐφ' ἱερῶν . . . τῶν ὄντων καὶ ἡσῶν ἐν Πτολεμαίδι, étoient chargés de son culte.

Malgré tous les travaux entrepris dans le but d'éclaircir la géographie ancienne de l'Égypte, nous ne savons pas encore en combien de nomes ou préfectures ce pays fut divisé; les témoignages des anciens différent

(1) Cette inscription se trouve dans un ouvrage de M. de Hammer, assez peu connu, quoiqu'il contienne un grand nombre d'observations intéressantes; *Topographische ansichten gesammelt auf einer reise in die levant*, 1 vol: petit in-4.<sup>o</sup> Vienne, 1811; on y a encore deux autres inscriptions, trouvées en Cypré et relatives aux Ptolémées (n.º 42 et 43). A la fin du volume sont deux inscriptions lyciennes, qui viennent de Telmissus; elles ne nous paroissent pas assez fidèlement copiées, pour qu'on puisse tenter de les lire.



beaucoup sur ce point. On pourroit induire d'un passage de Strabon que, dans l'origine et peut-être encore du temps des Ptolémées, l'Égypte contenoit trente-six nomes; Pline en nomme plus de cinquante; Ptolémée en fait connoître un nombre presque égal, mais plusieurs avec des noms différens; les médailles attestent l'existence de quarante-huit, pour les règnes de Trajan, d'Hadrien et d'Antonin (1); tout ce qu'on peut conclure de ces contradictions apparentes, c'est qu'il y a eu beaucoup de variations dans les dénominations et dans la circonscription des divisions territoriales de l'Égypte. Le contrat de la Thébaïde nous fait connoître un nome resté inconnu jusqu'à présent, celui de *Tathyrites*; sa découverte n'est pas sans quelque importance pour la géographie de l'Égypte, et voici pourquoi. Ptolémée fait mention d'un canton qu'il appelle le *Memnon*, dans lequel se trouvoit, au milieu des terres, le bourg de *Tathyris*, εἶτα ὁ Μέμνων καὶ μεσόγειος κώμην Ταθυρίς. D'Anville a pensé que ce bourg et ce canton avoient bien pu former un nome de Tathyris, et que ce pourroit être le *Phaturites* de Pline, inconnu d'ailleurs, mais qui étoit certainement dans la Thébaïde. Cette opinion est sujette à bien des difficultés. Pline dit (2), *summa pars contermina Æthiopiæ, Thebais vocatur. Dividitur in præfecturas oppidorum, quas nomos vocant: Ombiten, Appollopolitén, Hermonthiten, Thiniten, Phaturiten, Coptiten, Tentyriten, Diospolitén*. Il est évident que Pline descend le Nil du sud au nord; mais il a déplacé on ne sait pourquoi le nome *Thiniten*, qui devoit être le dernier de ceux qu'il énumère, puisqu'il est le plus septentrional. Pline donne huit nomes; il y avoit effectivement ce nombre de nomes depuis l'extrémité de l'Égypte jusqu'à This: c'étoient ceux d'Ombos, d'Apollonopolis, d'Hermonthis, de Thèbes ou *Diospolis magna*, de Coptos, de Tentyris, de *Diospolis parva* et de This. Pline n'oublie que le nome de Thèbes; mais il donne *Phaturites*, qui nous est inconnu d'ailleurs, et qui doit être le nome de Thèbes, puisqu'il le place entre Hermonthis et Coptos, position qui est celle de l'antique métropole de l'Égypte. Cette circonstance, jointe à plusieurs passages de l'Écriture (3), qui désignent cette ville et la Thébaïde par le nom de *Pathures*, nous fait croire qu'effectivement nous avons dans le *Phaturites* de Pline, la dénomination égyptienne du nome de Thèbes.

(1) Tous les dessins de ces monumens paroîtront bientôt dans les *Recherches historiques et géographiques sur les médailles des nomes ou préfetures de l'Égypte*, ouvrage laissé inédit par feu M. Tochon, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres, et qui est maintenant sous presse.

(2) *Lib. V, cap. 9, tom. I, p. 253, ed. Harduin.* — (3) *Jerem. XLIV, 1 et 15; Isai. XI, 11; Ezechiel. XXIX, 14.*

Si le bourg de Tathyris a donné son nom à un canton particulier, et si ce canton est le *Phaturites* de Pline, il faut de toute nécessité, dans l'opinion de d'Anville, que le nome *Tathyrites* soit celui de Thèbes : aussi ce savant géographe a-t-il pris le district appelé *Memnon* par Ptolémée, pour le *Memnonium*, quartier de Thèbes ! Il ne fait pas attention que Ptolémée donne le *Memnon* et le bourg de Tathyris comme des dépendances du nome Tentyrites, séparé de celui de Thèbes par le *Coptites* : cette opinion est donc insoutenable.

Le papyrus expliqué par M. Böckh nous met dans un autre embarras. Nous avons déjà dit que le fonds de terre dont il contient l'acte de vente étoit situé à Ptolémaïs de Thébaïde. La position de cette ville nous est bien connue ; nous savons de plus qu'elle étoit, au rapport de Ptolémée, la capitale du nome *Thinities*. Tout ce qu'on peut conclure de cette phrase, ἐν Πτολεμαίδι . . . ἐπὶ Ἀπολλωνίᾳ τῆ πρὸς τῇ ἀγορανομίᾳ τὸν μῆνα ἐπὶ τῆς φιλοτοπαρχίας τῆ Ταθειῆς, c'est que Ptolémaïs, du temps des Lagides, étoit dans un nome appelé *Tathyrites* ; sans cela, comment l'agoranome du *Tathyrites* auroit-il pu administrer les terres de Ptolémaïs ! Il n'est guère présumable que, sous certains rapports administratifs, cette cité, qui étoit la métropole grecque de la Thébaïde, et dont la grandeur, selon Strabon, égaloit presque celle de Memphis, ἐν ἐλάτῳ Μήμεως (1), ne fût qu'une annexe d'un petit canton dépendant d'un nome éloigné. Il faut conclure de tous ces faits, ou que le bourg de Tathyris dont parle Ptolémée n'avoit rien de commun avec le nome *Tathyrites* dans lequel étoit Ptolémaïs, ou bien qu'il y a une transposition dans le texte du géographe grec, et que le canton de Memnon avec le bourg de Tathyris étoit de son temps une dépendance du nome de This, et non de celui de Tentyris : peut-être, ce canton de Memnon n'étoit-il autre que le territoire d'Abydus, ville dépendant du nome *Thinities*, et appelée par Pline (2) *Memnonis regia*. Il est à remarquer aussi que, dans notre contrat, il est question d'une partie de la ville de Ptolémaïs, appelée le quartier des Memnoniens, μέρος Μεμνονέων, et d'une corporation de *petolitostes*, qui faisoit partie des ouvriers en cuir memnoniens, τῶν πετωλιτοσῶν ἐκ τῆς Μεμνονέων σκυτέων. Pline est le premier auteur qui fasse mention du nome *Thinities*, dans lequel se trouvoit Ptolémaïs : nous sommes fort disposés à croire qu'il étoit un de ceux qui avoient changé de nom sous la domination romaine, et qu'il étoit appelé *Tathyrites* du temps des Ptolémées. La ruine de la ville de Tathyris avoit sans doute été la cause de ce changement.

(1) *Lib. XVII, p. 813, A.* — (2) *Hist. nat. lib. V, cap. 9.*



La particularité la plus importante peut-être qui se trouve dans la pièce qui nous occupe, est le bas prix des terres en Égypte. Le terrain vendu, dont on détermine avec soin les limites, présente une superficie de 5050 coudées, *πίχεις ἘΝ περιουῆ*. M. Böckh donne plusieurs raisons pour rendre *περιουῆ* par *surface* et non par *circonférence*; nous sommes d'autant plus disposés à le croire, qu'il est bien connu que les Égyptiens avoient l'usage de mesurer les terres en coudées carrées. Les 5050 coudées nous donnent un terrain de 2661 mètres carrés environ. Le prix de la vente est de 601 pièces de cuivre. Il ne peut pas y avoir de doute; on voit bien clairement dans le texte *χαλκῶ νομισμῶς ἫΑ*. Nous connoissons bien les monnoies de cuivre des Ptolémées; peu importe desquelles il s'agisse; il en résultera toujours une somme extrêmement petite. Quelle que soit la différence qui existe entre la valeur comparative des espèces métalliques et des denrées chez les modernes et les anciens, nous aurons toujours lieu d'être frappés du même étonnement; il en sera à-peu-près de même encore quelle que soit la valeur de la terre sous le rapport des produits. Nous ne savons pas ce qu'il faut entendre précisément par les mots *ψιλὸν τόπον*, *terre nue*, qui sont dans l'original; mais nous présumons qu'ils servent à désigner un terrain sans bâtiment, et destiné à être mis en rapport. En Égypte, il y avoit peu de mauvaises terres, et sur-tout sur les bords du Nil. Nous croyons donc voir, dans ce fait extraordinaire, une forte preuve de la misère et de la dépopulation de l'Égypte sous les Ptolémées. En effet il n'est guère présumable que, sous la domination oppressive et orageuse de ses derniers rois, l'Égypte, en proie aux exactions d'une soldatesque étrangère, et perpétuellement tourmentée par les discordes civiles, ait été beaucoup plus florissante alors qu'elle ne l'a été depuis sous la domination des mamelouks.

Parmi les diverses circonstances relatées dans le contrat, et sans doute nécessaires pour en assurer la validité, on remarque le signalement des vendeurs et de l'acheteur. Alors, comme à présent, il y avoit de fort grandes différences entre la couleur des divers habitans de l'Égypte. Ce fait ne peut s'expliquer que par l'origine différente des individus qui ont contribué à former la population de ce pays. C'est-là une question importante et qui est loin d'être résolue. Qu'on se rappelle le passage d'Hérodote, où, pour prouver que les Colchidiens étoient véritablement une colonie égyptienne, il dit qu'ils étoient noirs et qu'ils avoient les cheveux crépus: le passage est précis; il fait voir clairement que, du temps d'Hérodote, tels étoient encore les caractères physiques, sinon de tous les Égyptiens, au moins du plus grand nombre. Les

révolutions de l'Égypte et l'influence que les Asiatiques ont toujours exercée dans ce pays, pourroient, jusqu'à certain point, expliquer la disparition ou l'extrême affoiblissement de la race noire et la prédomination de la race blanche, en laissant cependant subsister une race regardée comme celle des indigènes, mais trop souvent mélangée avec les deux autres, pour avoir pu se rattacher décidément à l'une ou à l'autre. Le principal vendeur, Pamonthès, étoit noir, *μελάνχρωσ*; les autres, Semmouthis et ses sœurs, ce qui est bon à remarquer, *συν παῖς ἀδελφαῖς*, étoient de couleur jaune, *μελίχρωσ*. L'acheteur, Nechoutès, étoit de la même couleur.

Nous n'avons plus qu'une observation à faire; elle porte sur l'emploi de la langue grecque dans un acte fait entre des Égyptiens et qui n'intéresse absolument qu'eux. Un assez grand nombre de faits nous prouvent que, sous l'empire des Ptolémées, les Égyptiens conservèrent la plus grande partie de leurs institutions, et particulièrement l'usage de leur langue et de leur écriture. Si les individus mentionnés dans cet acte ont été obligés de se servir du grec; c'est qu'ils habitoient dans une ville grecque par son origine, et soumise, comme nous l'atteste Strabon, à un système d'administration tout grec (1). Par-tout où les Grecs s'établirent dans l'Orient, ils eurent soin de se distinguer des indigènes, qu'ils regardoient comme des barbares bien au-dessous d'eux. La chose même alla plus loin; les conquérans macédoniens et leurs descendans ne voulurent pas être confondus avec les autres Grecs. Josèphe (2) parle de la noblesse macédonienne qui existoit de son temps en Égypte. Le même auteur (3) atteste aussi que, dans la grande Séleucie du Tigre, les Macédoniens se distinguoient encore des autres Grecs. Dans les idées des maîtres de l'Égypte, Alexandrie n'étoit pas une ville d'Égypte, mais une ville grecque en Égypte. Il en fut de même sous la domination romaine. On trouve au musée de Vérone (4) une inscription fort curieuse qui est la preuve que cette distinction existoit encore à la fin du II.<sup>e</sup> siècle de notre ère. Cette inscription, destinée originairement à décorer le piédestal d'une statue, contient un témoignage de la reconnoissance et de l'admiration de la ville d'Alexandrie, d'Hermopolis la grande, du sénat des nouveaux Grecs d'Antinoé et des Grecs qui habitoient dans le Delta et dans le nome

(1) Ἐπίστα Πτολεμαϊκῆ πόλις... ἔχουσα καὶ σύστημα πολιτικὸν ἐν τῷ Ἑλληνικῷ τῶν παλαιῶν. Strab. lib. XVII, p. 813, A. — (2) *De Bello jud.* lib. II, c. 16, S. 4. — (3) Οἰκῶσι δὲ αὐτὴν πολλοὶ Μακεδόνων, πλείους δὲ Ἕλληνας. Joseph. *Ant. jud.* lib. XVIII, c. 17, S. 15. tom. I, p. 913, ed. Havercamp. — (4) Maffei, *Mus. Veron.* p. xli, xlii.



de Thebes, pour le célèbre rhéteur Aristides, dont nous possédons un grand nombre d'ouvrages: Η ΠΟΛΙΣ Η ΤΩΝ ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΝ, ΚΑΙ ΕΡΜΟΥΠΟΛΙΣ Η ΜΕΓΑΛΗ ΚΑΙ Η ΒΟΥΛΗ Η ΑΝΤΙΝΟΕΩΝ ΝΕΩΝ ΕΛΛΗΝΩΝ ΚΑΙ ΟΙ ΕΝ ΤΩ ΔΕΛΤΑ ΤΗΣ ΑΙΓΥΠΤΟΥ ΚΑΙ ΟΙ ΤΟΥ ΘΗΒΑΙΚΟΝ ΝΟΜΟΝ ΟΙΚΟΥΝΤΕΣ ΕΛΛΗΝΕΣ ΕΤΙΜΗΣΑΝ ΠΟΠΛΙΟΝ ΑΙΔΙΟΝ ΑΡΙΣΤΕΙΔΗΝ ΘΕΟΔΩΡΟΝ ΕΠΙ ΑΝΔΡΑΓΑΘΙΑ ΚΑΙ ΛΟΓΟΙΣ. L'expression η βελη η Ανπνοέων νέων Ελλήνων, est assez curieuse; elle prouve que, lorsque Adrien fonda Antinoé, il vint en Égypte une nouvelle colonie de Grecs.

Nous pensons qu'il n'est pas inutile de joindre à cet article le texte même de la pièce importante qui nous occupe. Nous la faisons suivre d'une traduction qui, en quelques points, diffère de celle de M. Böckh.

Βασιλευσίων Κλεοπάτρας κ̄ Πτολεμαίε υἱῦ τῷ επικλυμένε Αλεξάνδρῃ, θεῶν φιλομητρῶν σωτήρων, ἔτους ΙΒ τῷ Θ, ἐφ' ἱερέως τῷ ὄντος ἐν Αλεξανδρεία Αλεξάνδρῃ κ̄ θεῶν σωτήρων κ̄ θεῶν ἀδελφῶν κ̄ θεῶν εὐεργετῶν κ̄ θεῶν φιλοπαίδων κ̄ θεῶν ἐπιφανῶν κ̄ θεῶν φιλομητρῶν κ̄ θεῶν εὐπάτορες κ̄ θεῶν εὐεργετῶν, ἀθλοφόρῃ Βερενίκῃς εὐεργέτιδος, κρηνηφόρῃ Ἀρσινόῃς Φιλαδέλφῃς κ̄ θεῶν Ἀρσινόῃς εὐπάτορες τῷ ὄντων ἐν Αλεξανδρεία, ἐν δὲ Πτολεμαίδι τῷ Θεβαίδος ἐφ' ἱερέων Πτολεμαίε, τῷ μὲν Σωτήρῃς, τῷ ὄντων κ̄ οὐσῶν ἐν Πτολεμαίδι, μινός τυτθί ΚΘ, ἐφ' Ἀπολλωνίε τῷ πρὸς τῇ ἀρχαιονομίᾳ τὸν μῆνα ὅπῃ τῷ φιλοστοργίας τῷ Ταυεῖτε.

Ἀπέδωτο Παμῶνθῃς, ὡσημεῖς, μελάνχρως, καλός, τὸ σῶμα μακρός, σρογυλοπρόσωπος, εὐθύειν, κ̄ Ἐναρχμένῃς, ὡσημεῖς, μελίχρως, κ̄ ἔτος σρογυλοπρόσωπος, εὐθύειν, Ἐ Σέμουθῃς Περσινῃ, ὡσημεῖς, μελίχρως, σρογυλοπρόσωπος, ἐπίμοις, φύχη, Ἐ Μελύτ Περσινῃ, ὡσημεῖς, μελίχρως, σρογυλοπρόσωπος, εὐθύειν, μὲν κ̄ οὐκ εἰς τῷ ἑαυτῶν Παμῶνθῃς τῷ συναποδόμενῃς, οἱ τέσσαρες τῷ πετωλιτσῶν ἐκ τῷ Μεμνονέων στυτέων, ἀπὸ τῷ ὑπάρχοντος αὐτοῖς ἐν τῷ ἀπὸ νότι μέρει Μεμνονέων. . . . . ψιλῶ τῷ πῆχῃς ΕΝ περίορη. Γείτονες, νότι ῥύμη βασιλικῃ, βορρᾶ Ἐ ἀπκλιώτε Παμῶνθῃς κ̄ Βοκόν Ἐρμῖος ἀδελφός κ̄ κοινός πόλεως, λιθὸς οἰκία Τέφίλος τῷ Χαλόμν, ρεῖσις ἀνάμεισν διαφ. εἰς. ἀνώιν. Γείτονες πάντοθεν. Ἐσείαλο Νεχούτῃς Μικρός Ἄσως, ὡσημεῖς, μελίχρως, τερπνός, μακροπρόσωπος, εὐθύειν, οὐλή μετῶπι μέσῳ, χαλκῷ νομισμάτος ΧΑ. Περπωλητῃ κ̄ βεβαωτῃ τῷ κ̄ τῷ ὠνήν ταύτην οἱ ἀποδόμενοι. ἐνεδέξατο Νεχούτῃς ὁ σείαμενος.

Ἐτος ΙΒ τῷ Θ, Φαρμουθὶ Κ, ὅπῃ τῷ . . . . . ερ . . . . . εα . . . . . ἐφ' ἡς Δι. . . . . Διαγραφ. . . . . Χωτλεύφῃς ὑπογρα. Ἐσείαμενος ἀντῆ. πῆς ὠνής, Νεχούτῃς Μικρός Ἄσως ψιλὸν τόπον π ΕΝ. . . . . τῷ ἐν τῷ ἀπὸ νότι μέρει Μεμνονέων, ὃν ἐωνήθη παρὰ Παμῶνθῃς, τῷ Ἐ Ἐναρχμένῃς. [ἐπ]γράψαντος συνταῖς ἀδελφῶν, ΧΖΑ Ν=X.

— TRADUCTION. —

Sous le règne de Cléopâtre et de son fils Ptolémée, surnommé

*Alexandre*, dieux *Philométor*, *Soter*, en l'an 12 et 9, sous le pontife, résidant à Alexandrie, d'*Alexandre*, des dieux *Soter*, des dieux Adelphe, des dieux Évergètes, des dieux *Philopator*, des dieux Épiphane, du dieu *Philométor*, du dieu *Eupator* et des dieux Évergètes; sous l'athlodore de Bérénice *Évergetis*, sous la canéphore d'Arsinoé *Philadelphé* et de la déesse *Arsinoé Eupator*, dans Alexandrie: à Ptolémaïs de Thébaidé, sous les prêtres des deux sexes *Ptolémée Soter*, résidant à Ptolémaïs, le 29 du mois tybi, sous Apollonius, agronome pendant ce mois et administrateur des fonds de terre nus dans le *Tathyrtes*.

A vendu, *Pamonthès* (1) . . . de couleur noire, beau, long de corps, visage rond, nez droit, et *Enachomneus* . . . . . de couleur jaune, et aussi visage rond, nez droit, et *Semmouthis Persineï* . . . . . de couleur jaune, visage rond, nez très-camus (2) et grasse (3), et *Melyt Persineï* . . . . . de couleur jaune, visage rond, nez droit, avec leur maître *Pamonthès*, co-vendeur; tous quatre du nombre des *Pétolitostes*, parmi les corroyeurs memnoniens; un fonds de terre nu de 5050 coudées de surface, leur appartenant dans la partie méridionale des Memnoniens (4) . . . . . Voisins du sud, la rue royale; du nord et de l'est, *Pamonthès* et *Bocos Ermios*, puis son frère, le terrain commun de la ville; de l'ouest, la maison de *Téphis*, fils de *Chalonn*; passant au milieu (5) . . . . . Tels sont les voisins de par-tout. A acheté, *Néchoutès*, le petit dissipateur . . . . . de couleur jaune, beau, visage alongé, nez droit, cicatrice au milieu du front; 601 pièces de cuivre. Les vendeurs sont les courtiers et les garans de cet achat. *Néchoutès*, l'acheteur, a accepté. (*Signatures*.)

*Enregistrement.*

En l'an 12 et 9, de pharmouthi, le 2.; sous la . . . . . sous *Di* . . . . . *diagraphe*, *Choteleuphès*, hypographe, et *Héraclides*, contrôleur

(1) Ici est un mot inintelligible, qu'on lit *ωσημετες*: on le retrouve aussi après le nom de l'acheteur. A la suite du nom des autres vendeurs, on voit d'autres mots également inintelligibles et à-peu-près semblables. — (2) M. Böckh traduit *ἐπίσκιμος* par *etwas gebogener nase*, ayant le nez un peu aquilin. Tout le monde sait que *αυός* signifie *camus*; il me semble donc qu'il est plus naturel de traduire comme je le fais — (3) Le mot de *φύση* ne se trouvant pas dans les lexiques, M. Böckh le rend par *aufgedunsen*, qui signifie *bouffi*, ce qui doit s'entendre du visage; en comparant ce signalement avec les autres, on devrait plutôt croire qu'il s'agit du corps; en outre on doit se rappeler que les Alexandrins donnent par dérision à Ptolémée Evergète II le surnom de *φύσαν*, c'est-à-dire le *ventru*. — (4) Ici est un mot illisible. — (5) Les lettres illisibles qui se trouvent dans cet endroit, contiennent peut-être le nom d'un canal dérivé du Nil; c'est le mot *πέρας*, qui me donne lieu de le penser.



[antigraphè] de l'achat. *Néchoutès*, le petit dissipateur (*surnom*), un fonds de terre nu, de 5050 coudées. . . . dans la partie sud du quartier des Memnoniens, qu'il a acheté de *Pamonthès* et d'*Enachomneus*, qui a signé avec ses sœurs: 601 pièces de cuivre.

Au-dessous sont quelques lettres, qui rappellent sans doute le nom des vendeurs.

J. SAINT-MARTIN.

---

DI CENNINO CENNINI TRATTATO DELLA PITTURA, messo in luce la prima volta, con annotazioni, dal cavaliere Giuseppe Tambroni, &c. Roma, 1821. — *Traité de la peinture de Cennino Cennini, publié et mis au jour pour la première fois, avec des notes, par le chevalier Joseph Tambroni, des académies de Rome, de Vienne, &c.* A Rome, 1821.

CE traité, qui voit le jour pour la première fois, grâce aux soins de M. Tambroni, est sans contredit l'ouvrage le plus curieux et le plus instructif que l'on ait pour l'histoire de la peinture moderne: il est en même temps le plus ancien monument en ce genre des temps qui précédèrent le rétablissement des arts. L'auteur, d'après les renseignemens qu'on tient de lui-même, doit être né dans la dernière moitié du XIV.<sup>e</sup> siècle. Il dit avoir étudié douze ans comme élève sous *Agnolo di Taddeo Gaddi*, qui mourut en 1387, ce qui semble devoir porter la date de sa naissance vers 1360.

Vasari est le premier qui en ait fait mention dans un assez court paragraphe de la vie de Taddeo Gaddi, et l'on pourroit dire qu'il est le seul; car tous ceux qui, après lui, ont parlé de ce peintre écrivain, ne l'ont fait que d'après lui, sans en excepter Baldinucci, et la notice très-succincte qu'il a consacrée à Cennini en contient l'aveu. Mais il y a encore tout lieu de croire que Vasari, ou n'avoit pas lu en entier l'ouvrage, ou n'avoit tenu les citations qu'il en donna que de l'orfèvre *Giuliano*, possesseur alors du manuscrit qui depuis passa dans la bibliothèque du grand duc.

Il paroît que c'est au peu d'importance du passage de Vasari qu'il faut attribuer l'espèce d'oubli où étoit tombé ce manuscrit. Tant qu'on s'occupait de la pratique de l'art et fort peu de son histoire, chacun crut sans examen ce qu'avoit dit Vasari, savoir, qu'il n'y avoit rien à

apprendre pour les artistes dans un traité aussi ancien, sur-tout lorsque ce qui pouvoit alors passer pour des secrets, étoit devenu depuis vulgaire.

Cependant Bandini, dans son catalogue des manuscrits italiens de la bibliothèque Laurentienne, avoit dit que l'œuvre de Cennino contenoit des procédés dignes de remarque, et mériteroit d'être examiné par un vrai connoisseur. Bottari, dans une de ses notes sur Vasari, avoit exprimé le desir de voir publier ce traité de peinture, vu le petit nombre d'écrivains toscans qui, en comparaison des Grecs, dit-il, s'étoient occupés d'écrire sur les arts.

Lanzi n'avoit pas vu par lui-même le manuscrit de Cennino; il s'en rapporta à l'examen fort incomplet de l'abbé Moreni, en sorte que le point le plus curieux de ce traité lui échappa.

L'éditeur actuel, M. Tambroni, avoit formé depuis long-temps à Rome le projet d'examiner plus particulièrement qu'on ne l'avoit fait jusqu'alors, un ouvrage dont quelques citations annonçoient qu'il devoit s'y trouver des renseignemens précieux sur la nature et l'emploi des couleurs qui, dans les tableaux de cette époque reculée, ont conservé une fraîcheur et un éclat que n'ont plus eus les tableaux modernes. Il lui paroissoit fort étonnant aussi que, parmi tant d'écrivains qui se sont déclarés pour et contre le récit de Vasari, seul fondement de l'opinion généralement répandue depuis, que Jean de Bruges fut l'inventeur de la peinture à l'huile, aucun n'ait été tenté de connoître le traité de peinture de Cennino; Vasari sur-tout, dans sa citation, ayant rapporté le passage de cet écrivain où il est parlé de la manière dont *les couleurs se broient à l'huile*. Il est vrai qu'on croyoit qu'il ne s'agissoit que de la peinture en bâtiment.

M. Tambroni, se doutant qu'il devoit y avoir quelques copies du manuscrit de Cennino, fit part de ce soupçon à M. l'abbé Mai, préfet de la bibliothèque du Vatican, qui en découvrit une dans ce riche dépôt, parmi les manuscrits provenant du cardinal Ottoboni. Cette copie date de 1737 et avoit appartenu au célèbre baron de Stosch.

L'éditeur s'est donné toute sorte de soins pour mettre au net et en ordre cette copie, dont il ne paroît pas cependant qu'il ait fait la confrontation avec le manuscrit original de Florence. Peut-être craignoit-il d'éveiller la concurrence; en tout cas, la garantie de la leçon qu'il nous donne, se trouve dans le silence de ceux qui auroient pu le contredire.

L'ouvrage de Cennino se compose de six parties, formant en tout cent soixante-un chapitres.



La première partie en comprend trente-quatre, et est consacrée à ce qu'il faut appeler les *rudimens du dessin*, et à ces opérations techniques auxquelles les commençans devoient se familiariser, en dessinant, soit sur bois, soit sur vélin, soit sur ce papier de coton dont l'usage étoit alors fort répandu par le commerce du Levant en Italie, avant que la pratique du papier de chiffons fût devenue plus usuelle. On y trouve des préceptes pour dessiner à la plume, pour faire le crayon noir, pour employer l'*aquarella*, et l'indication d'autres procédés curieux, lorsqu'ils auroient cessé d'être utiles.

Dans la seconde partie, qui se termine au soixante-sixième chapitre, Cennino enseigne d'abord la manière de broyer les couleurs, ensuite leurs noms et leurs propriétés. Il dit quelles sont les couleurs durables et celles qui ne le sont pas, quelles sont les couleurs qu'il faut employer sur bois, sur mur, à fresque ou à sec, ou sur papier. Il donne ensuite le procédé propre à faire les différens genres de pinceaux. On s'étonne, en lisant ces détails, du petit nombre de couleurs qu'on employoit alors, comparativement à celles dont on use aujourd'hui. Ainsi, à cette époque, on ne connoissoit que cinq sortes de noir, et maintenant on en compte seize; et toutefois on peut défier les peintures modernes de soutenir, pour l'éclat et la fraîcheur, le parallèle avec des tableaux qui ont déjà quatre siècles d'antiquité.

On trouve dans la troisième partie, des préceptes fort étendus sur la peinture à fresque, sur la manière de faire les enduits, de préparer les couleurs et de produire toutes les nuances nécessaires aux différens objets que le peintre doit imiter. C'est une suite de leçons pratiques, et telles, qu'on croit être dans l'atelier du peintre, ou assister en détail à l'exécution technique de chaque objet. Il vous fait colorier à fresque une tête de vieillard, la barbe et les cheveux, les draperies selon leurs couleurs naturelles ou changeantes, les arbres, les montagnes, les fabriques. Cette théorie de la fresque comprend aussi celle qu'on appelle *fresque sèche* ou détrempe au blanc d'œufs, et elle indique les substances colorantes que chacune admet ou repousse. Le même livre contient un système de proportions du corps humain.

La quatrième partie, sans doute la plus curieuse, est celle où Cennino enseigne les procédés de la peinture à l'huile sur mur, sur fond de bois, sur pierre, sur le fer et toute autre matière. Il est à remarquer que ses leçons n'ont pas pour unique objet, comme l'avoit dit Vasari, d'enduire des fonds ou de simples champs, puisqu'il fait aussi en ce genre exécuter à son élève des carnations, des draperies, des montagnes, des arbres &c. L'auteur nous montre que ces anciens maîtres peignoient à l'huile sur

mur, mais avec l'huile cuite au soleil et non au feu, procédé dont personne n'a jamais pensé d'attribuer l'invention à Jean de Bruges ; ce qui prouve, ou que ceux qui avoient lu le traité de Cennino n'avoient jamais passé le quatre-vingt-neuvième chapitre, ou qu'ils affectèrent d'ignorer l'existence des cinq chapitres suivans sur la peinture à l'huile.

La cinquième et la sixième partie traitent des moyens d'appliquer l'or sur les peintures, de peindre à la détrempe sur fonds de bois, de faire toutes les espèces de colles, de préparer les fonds de bois pour y étendre ensuite la toile, et de pratiquer une multitude d'opérations qui entroient alors dans les usages de la peinture, et dont les détails deviendroient fastidieux, sur-tout dans cet article.

L'auteur, après avoir terminé tout ce qui regarde la peinture, a placé dans les neuf derniers chapitres de son ouvrage, la description de divers procédés plus particulièrement relatifs aux travaux de la sculpture. Il y enseigne l'art de mouler sur nature vivante et la tête et le corps entier de l'homme, de prendre les empreintes des sceaux, des médailles et des monnoies, et il indique une composition propre à faire les moules tant en petit que pour de grandes statues en bronze. Ces particularités, toujours curieuses pour l'histoire des arts, pourroient devenir encore le sujet des expériences les plus utiles.

Nous ne doutons pas que les différens genres de peinture ne puissent trouver dans cet ancien traité beaucoup de procédés oubliés, et tirer profit d'un grand nombre de renseignemens qui mettroient sur la voie de nouvelles découvertes.

Mais ce que l'ouvrage de Cennino offre de plus intéressant pour l'histoire de la peinture moderne, c'est sans contredit la suite de ses chapitres sur la peinture à l'huile.

M. Tambroni s'est livré, sur cet objet, à une discussion approfondie ; et nous pensons avec et d'après lui, qu'il faudra désormais ranger la prétendue invention de Jean de Bruges au nombre de ces traditions qui se perpétuent, parce que ni l'occasion ni le besoin d'en vérifier la source ne se présentent à personne.

Le savant critique démontre que cette opinion repose sur l'autorité unique du récit de Vasari, qui ne cite à son appui aucune espèce d'autorité, aucun écrit, aucun témoignage. Cependant tous les écrivains ayant depuis parlé d'après Vasari, sans apporter du fait en question une seule preuve nouvelle, le concert de toutes ces allégations devient nul. Quand on ne trouveroit à y opposer aucune autorité contraire, on seroit encore obligé de convenir que la narration de Vasari, écho sans doute



de quelques bruits vagues, et tels que la crédulité en propage tous les jours, ne sauroit être d'aucun poids dans la balance de la critique historique.

Déjà la découverte faite par Lessing d'un manuscrit latin du moine Théophile (dit aussi *Ruggieri*), manuscrit qui date d'avant le XI.<sup>e</sup> siècle, avoit appris que, de son temps, on peignoit avec des couleurs broyées à l'huile de lin, *oleo lini*, la même qui sert aujourd'hui à notre peinture, et qu'on n'en faisoit pas seulement de simples enduits, mais qu'on l'employoit à toute sorte de sujets; comme figures, draperies, animaux, paysages &c. : *mixturas vultuum ac vestimentorum, bestias, aves aut folia*.

Mais l'on s'imagina que ce document, pour être d'une telle ancienneté et peu connu, quoiqu'il existe encore trois manuscrits de l'ouvrage, pouvoit fort bien démontrer l'usage de l'huile dans la peinture à cette époque, sans prouver qu'il eût continué d'avoir lieu jusqu'à l'époque de Jean de Bruges.

Cependant un fort grand nombre de renseignemens recueillis en différens temps, et rassemblés par les critiques modernes, contenoient des témoignages certains sur des tableaux peints à l'huile avant la date de 1410, assignée par Vasari à la prétendue découverte du peintre flamand, et avant 1442, qui fut la première année du règne d'Alfonse roi de Naples; sous lequel Vasari prétend qu'Antonello de Messine apporta de Flandre en Italie le secret de Jean de Bruges. M. Tambroni rapporte la liste de ces ouvrages, confronte leurs témoignages, leurs dates, et les autorités qui en garantissent l'authenticité.

Il s'attache ensuite à détruire de fond en comble l'opinion établie par le récit de Vasari, en réfutant toutes les particularités qui l'accompagnent, et en montrant sur-tout qu'il ne peut pas s'accorder avec la chronologie. Il faut lire dans l'ouvrage même les détails de cette discussion, à laquelle on ne sauroit trouver de réplique, et d'où il résulte qu'Antonello n'a pas pu connoître Jean de Bruges.

Comment, en effet, si Alfonso ne commença de régner qu'en 1442, et si Antonello de Messine n'eut connoissance de la découverte de Jean de Bruges que par un tableau envoyé à ce roi de Naples, et d'après lequel il se seroit décidé à partir pour la Flandre; comment se peut-il faire que Cennino, qui a daté la fin de son traité de l'an 1437, ait enseigné à broyer les couleurs avec l'huile de lin? Comment sur-tout a-t-il pu dire, chapitre 89, que les Allemands faisoient un grand usage de cette pratique, *che l'usano molto i Tedeschi!* Comment, depuis la pré-

tendue époque de 1410 jusqu'à celle de 1437, cette pratique seroit-elle devenue usuelle en Allemagne, et seroit-elle restée inconnue en Italie, à tout autre que Cennino, qui fit son traité, étant prisonnier pour dettes, dans la maison de reclusion de Florence?

On a voulu répondre à cela que, par le mot *Tedeschi*, Cennino avoit entendu parler des Flamands, *Fiaminghi*. Mais outre la différence bien continue alors entre les deux nations et leurs deux noms, et quand on voudroit supposer que Cennino auroit entendu désigner par-là Jean de Bruges, comme nous n'avons sur ces détails d'autre autorité que celle de Vasari, ce sera encore son récit qui repoussera l'interprétation qu'on voudroit donner aux paroles de Cennino. Selon ce récit, Jean de Bruges, prétendu inventeur de la peinture à l'huile en 1410, tint son procédé secret, et se garda bien de le découvrir à qui que ce fût, *ne insegnare a nessuno il secreto*, jusqu'à ce qu'étant devenu vieux, il le communiqua à Antonello de Messine, qui, à force de présens, avoit gagné sa confiance, c'est-à-dire, après 1442. Comment les mots *usano molto i Tedeschi* pourroient-ils s'entendre du seul Jean de Bruges, Flamand? N'est-t-il pas bien plus simple d'expliquer ces mots dans leur sens propre, sur-tout quand on sait que, trois siècles auparavant, Théophile avoit connu la peinture à l'huile de graine de lin, existant dans le pays même où il publia son traité, c'est-à-dire, en Allemagne.

Mais Cennino nous fournit encore d'autres preuves de l'existence et de la pratique de la peinture à l'huile dans des ouvrages où en général on ne s'est jamais avisé d'en soupçonner l'emploi. Au chapitre 143, il enseigne comment les draperies des peintures à fresque doivent être recouvertes par une couche de diverses couleurs à l'huile.

Comment donc, demandera-t-on, est-il arrivé que ce récit de Vasari ait trouvé tant d'échos depuis qu'il l'a publié, et comment, dans le temps où il parut, n'a-t-il pas été combattu! M. Tambroni fait à cette question plusieurs réponses fort satisfaisantes: mais il en est une générale, qui s'applique à ce sujet comme à beaucoup d'autres; c'est que le plus souvent on donne le nom d'invention ou d'inventeur, non à l'essai primitif, non au premier qui met un procédé en œuvre, parce que l'un et l'autre sont inaperçus, mais à l'ouvrage ou à l'artiste qui commencent à donner de l'éclat à ce procédé (1): d'où il suit que l'historien qui recherche les premières traces d'une découverte quelconque, arrive pour les découvrir lorsqu'elles sont déjà effacées.

---

(1) C'est de cette manière qu'il faut aussi entendre très-souvent, dans Plinè, les mots *invenit et primus*.



Pareille chose aura eu lieu dans nos temps modernes, sur la prétendue invention de la peinture à l'huile, en supposant qu'elle soit une invention des temps modernes. Lorsque tous les procédés de la peinture restoient, si l'on peut dire, cachés dans les ateliers des peintres, et lorsque personne n'écrivoit sur les arts, tout le monde ignoroit les substances qui servoient au mélange des couleurs. A cette époque, il est encore vrai de dire que la peinture à fresque et à la détrempe étoit généralement en usage. A cet usage correspondit aussi le style froid, sec et primitif de dessin, de couleur et de composition, qu'on appelle vulgairement *gothique*. Plus l'art se développa, plus l'usage des tableaux portatifs eut de vogue, et plus la peinture à l'huile dut devenir usuelle, comme étant d'un maniement plus facile. Il y eut donc une époque où un procédé de peindre prit le dessus sur l'autre; il y eut aussi alors quelques ouvrages qui, par leur succès, encouragèrent la préférence d'une manière et l'abandon d'une autre. Si Jean de Bruges, en Flandre, et Antonello de Messine, en Italie, furent du nombre de ceux qui contribuèrent à ce changement, on comprend comment aura pu s'accréditer l'opinion qu'ils furent, l'un créateur, l'autre propagateur de la pratique de peindre à l'huile.

#### QUATREMÈRE DE QUINCY.

---

*HISTOIRE DES FRANÇAIS*, par M. Sismonde de Sismondi; tom. I, II, III. Paris, Treuttel et Vürtz, 1821, 3 vol. in-8.<sup>o</sup>, 21 fr.

#### SECOND ARTICLE (1).

LA seconde partie de l'ouvrage de M. de Sismondi est intitulée *les Carolingiens*, et embrasse, depuis l'avènement de Pépin jusqu'à celui de Hugues Capet, un espace de deux cent trente-cinq ans, où il importe d'étudier sur-tout les progrès du régime féodal. Cependant le règne de Pépin ne nous est connu que par quinze ou seize chroniques anonymes, qui ne sont souvent que de simples copies les unes des autres, et dont telle est l'aridité, que chaque année n'y occupe guère que deux ou trois lignes. Ces chroniques suffisent pour établir les dates de la plupart des faits, mais non pour en dévoiler les causes et les caractères. On pourroit les trouver fort impartiales, car elles

---

(1) Voyez le premier article dans notre cahier d'août, p. 486.

n'expriment aucun regret pour la dynastie détronée, aucun enthousiasme pour la nouvelle; mais il n'y a là réellement qu'une indifférence extrême qui exclut toute observation, tout sentiment du bien ou du mal. Là, dit M. de Sismondi, la nation et le roi disparaissent également; on ne voit pas mieux ce qu'étoient les champs de mars et de mai, les grands, les prélats, les soldats, le peuple, que ce qu'étoient les princes. Le vide que laissent ici les relations originales, le nouvel historien s'est abstenu de le remplir par des conjectures; il ne cherche point à pénétrer dans la politique de Pépin: mais il pense que le principal résultat des seize années de ce règne a été d'accroître la puissance du pape et en général du clergé, d'enrichir les églises et les monastères.

Charlemagne a occupé le trône avec beaucoup plus d'éclat durant quarante-six ans. Ses capitulaires, les codes germaniques qu'il a recueillis, les récits d'Éginhart, et les détails que fournissent les chroniques elles-mêmes, contribuent à composer une véritable histoire de ce monarque illustre, le plus grand que le moyen âge ait produit. Toutefois il y reste assez de lacunes et d'incertitudes encore, pour donner lieu à des systèmes très-divers sur les effets de ses lois et de ses conquêtes. Boulainvilliers lui sait gré d'avoir établi l'hérédité des fiefs; Mably, d'avoir fondé la liberté publique et protégé le peuple contre les grands. Selon Montesquieu, « il mit un tel tempérament dans les ordres de l'état, » qu'ils furent contrebalancés et qu'il resta le maître; tout fut uni par la » force de son génie. » Selon Voltaire, « sa réputation est une des plus » grandes preuves que les succès justifient l'injustice et donnent la » gloire. » M. de Sismondi lui-même avoit déjà parlé de Charlemagne dans son Histoire des républiques italiennes (1): il l'avoit peint devant la civilisation, réunissant les talens du législateur à ceux du guerrier, le génie qui crée à la vigilance qui conserve; liant les barbares et les Romains; jetant les fondemens d'un ordre nouveau pour l'Europe, d'un ordre qui reposoit essentiellement sur les vertus d'un héros, sur le respect et l'admiration qu'il inspiroit; mais n'ayant pourtant pas contribué au bonheur des peuples, et comptable à l'humanité de tous les désastres qui ont rempli, sous ses successeurs, le IX.<sup>e</sup> et le X.<sup>e</sup> siècle. Ce sont-là en effet les conséquences à tirer de l'exposé historique que l'auteur fait aujourd'hui de toutes les entreprises et de toutes les institutions de Charlemagne. Il puise, dans les lois de ce prince, les preuves d'une révolution qui, s'étant opérée sans violence, n'a point été remarquée par les historiens; savoir de celle qui a fait passer les cultivateurs

(1) *Tom. I, p. 20-21.*



de la condition libre à l'esclavage. Les petites propriétés disparurent; tous les travaux furent abandonnés ou imposés à des mains serviles; les achats, les échanges, les concessions de territoires dénaturèrent l'état des personnes; les idées de juridiction et de souveraineté se confondirent avec l'idée de propriété territoriale. Dom Bouquet a inséré, dans son cinquième tome, plus de cent chartes qui concèdent à des monastères de nouveaux domaines, avec tous les habitans, les maisons, les esclaves, les prés, les champs, les meubles et immeubles (1). Alcuin, enrichi par Charles, mais bien moins opulent qu'un seigneur, qu'un prélat ou qu'un couvent, avoit vingt mille serfs, ainsi que le lui reprochoit Élipand de Tolède (2). L'un des plus curieux capitulaires est celui qui, dans la collection de Baluze, est intitulé *de Villis Karoli magni* (3), et dont les dispositions attestent l'état de servitude où étoient réduits les habitans des villes et terres royales, c'est-à-dire d'un quart de la France: le monarque y offroit un funeste exemple aux seigneurs ecclésiastiques et laïques qui possédoient les trois autres quarts. M. de Sismondi en conclut que la nation des Francs ne consistoit plus qu'en quelques milliers de propriétaires, seuls admis au champ de mai et appelés immédiatement dans les armées; que la masse du peuple étoit à peine aperçue, qu'elle ne prenoit plus intérêt à aucun genre d'affaires, ni publiques, ni même privées. Peut-être n'eût-il pas été superflu de joindre à ces conclusions quelques réflexions sur un texte d'Hincmar (4) dont Mably s'est servi pour soutenir au contraire qu'on distinguoit trois ordres dans l'assemblée du champ de mai, et que le peuple y étoit représenté par des députés. Il est vrai qu'en automne on ne convoquoit que les seigneurs: mais il ne s'agissoit alors, du moins à ce qu'il semble, que de préparer les délibérations du mois de mai suivant. M. Hallam, dans son Histoire de l'Europe au moyen âge (5), a tenu compte de ce passage d'Hincmar, et en a inféré que si, au temps de Charlemagne, les petits propriétaires avoient peu d'influence dans la discussion des lois, ils étoient au moins appelés à exprimer leur consentement. Mais M. Hallam avoue que nous n'avons que des notions bien imparfaites sur la composition de ces assemblées. Ajoutons qu'il n'est pas très-aisé de distinguer, dans l'état où se trouvoient alors les personnes et les conditions, ce qui restoit

---

(1) *Donatumque in perpetuum esse volo, cum terris, accolabus, domibus, edificiis, mansis, mancipiis, campis, sylvis, pratis, pascuis, vineis, aquis aquarumve decursibus, mobilibus et immobilibus.* (*Script. rer. gall. et franc.* tom. V, p. 736.) — (2) Voy. Fleury, *Hist. ecclés.* liv. XLV, not. 17. — (3) *Tom. I, p. 331-342.* — (4) *Epist. 5, de Ordine palatii, c. 29, 3; Script. rer. gall. et fr.* IX, 267-268. — (5) *Ch. 2, part. 2.*

des usages de l'âge antérieur, et les changemens opérés par les institutions nouvelles de Charlemagne.

Le règne de Louis le Débonnaire est, à certains égards, mieux connu, précisément parce que Louis a excité moins d'admiration et commandé moins de respect. Nous n'avons pas besoin de rappeler combien l'histoire de ce règne est affligeante; mais elle a beaucoup d'intérêt dans l'ouvrage de M. de Sismondi, tant par les détails et les narrations proprement dites qu'elle embrasse, que par les observations ingénieuses de l'écrivain. Lorsqu'en 820 les enfans du Débonnaire se mirent à la tête des mécontents, il y avoit plus d'un siècle que l'empire des Francs n'avoit été troublé par aucune guerre civile; et cette tranquillité intérieure venoit, selon M. de Sismondi, de ce qu'il n'existoit presque plus de nation; plus d'opinion publique, plus d'attachement général à aucun système de droits ou de privilèges. Voilà comment un changement de dynastie et l'établissement d'une législation nouvelle s'étoient accomplis sans résistance et sans discorde. Tout le corps social s'étoit énervé à tel point, même sous la domination de Charlemagne, que les troubles excités par les fils de Louis ne développèrent nulle part ni de grandes passions; ni de grands talens; l'auteur ajoute qu'on n'y vit pas même commettre de grands crimes. Quel autre nom pourrions-nous aux trahisons consommées en 833 dans le lieu qui prit le nom de *champ du mensonge*, et aux attentats de l'assemblée de Compiègne, de la même année! Quoi qu'il en soit, il est certain que Louis I.<sup>er</sup>, bien qu'il fût peut-être l'homme le plus instruit et le moins dépravé de sa famille et de sa cour, ruina par sa foiblesse le superbe héritage que lui avoit légué son père. La race carlovingienne ne s'est point relevée; mais il lui fallut un siècle et demi pour défailir et s'éteindre.

Sous l'année 842, M. Sismondi ne manque point de rapporter les sermens prêtés par Charles le Chauve, Louis le Germanique et leurs armées; il n'en donne point le texte francique ou tudesque, mais seulement le texte roman, auquel il joint une traduction interlinéaire. Dans cette version littérale, que l'auteur appelle *verbale*, il s'est glissé une faute légère. Les mots *et Karlus meo* (1) *SENDRA de suo part non los tant*, sont rendus par ceux-ci; et *Charles mien, LE SIEN de sa part ne le tient. SENDRA* signifie *seigneur* (2), et non *sien*: il falloit traduire, *et si Charles, MON SEIGNEUR, de sa part ne le tient pas*. On pourroit bien reprendre aussi quelque erreur dans les dernières lignes du règne de

(1) M. de Sismondi écrit *meo, sendra*; il ne faut point de virgule entre ces deux mots. — (2) *Senior, senhor*.



Charles le Chauve. « Charles mourut le 6 octobre (877), et son corps » subit presque aussitôt une décomposition si rebutante, qu'après de » vains efforts pour le conduire au tombeau des rois à Saint-Denis, on » fut obligé de le laisser sept ans dans le cimetière d'un couvent à » Nantua, avant de pouvoir transporter ses os au dernier lieu de leur » repos. » Cette phrase semble dire que l'odeur qu'exhaloit le cadavre, en rendit pendant sept années entières la translation impossible. Les annales de S. Bertin, de Fuldes et de Metz, citées ici, ne contiennent point cette exagération. Elles disent seulement que ceux qui portoient le corps de Charles s'arrêtèrent à Nantua et l'y enterrèrent. On ne fit point d'efforts pour le transporter plus loin; et il seroit demeuré dans cette sépulture, s'il n'eût convenu, sept ans après, aux moines de Saint-Denis de l'avoir dans leur église. L'un d'eux eut une vision qui ordonnoit cette translation, qu'autorisa Louis le Bègue (1).

Mais ces inexactitudes sont plus que compensées par l'importance des considérations générales que M. de Sismondi a fait entrer dans son troisième volume. A l'époque de l'établissement des Francs dans la Gaule, les propriétés foncières avoient été envisagées comme des dépouilles de guerre, dont les fruits devoient être employés à la défense de la société; l'obligation du service militaire s'étoit liée au droit d'héritage; les *sortes* ou lods de terre des hommes libres ne restoient pas soumis aux lois communes des successions; aucune terre salique ne passoit aux femmes, ou bien les femmes n'en héritoient qu'à défaut d'hommes. Cependant la réunion de plusieurs *sortes* dans les mains d'un seul propriétaire n'ayant point été interdite, les occasions d'user de cette faculté se multiplièrent, et contribuèrent à diminuer le nombre des hommes d'armée, appelés *arimans* (ou hermans). Une autre classe, savoir celle des suivans ou *leudes*, se forma par les concessions que Charles Martel et ses successeurs firent aux hommes qui se devoient à eux: ce n'étoient plus des lods ou *sortes*, mais des *benefices*; ce n'étoient plus des alleux, mais des fiefs; et celui qui les recevoit, s'engageoit moins à défendre son pays, qu'à suivre son chef dans toute expédition. Pour que cette obligation demeurât plus sensible, la concession périssoit avec la vie du leude, et le chef pouvoit la transférer à un autre. Cependant ce dernier article contrarioit à tel point les habitudes et l'idée même de la propriété, qu'avant la fin de la première dynastie, les *benefices* commençoient à devenir héréditaires; ils le devinrent encore plus sous Charlemagne,

---

(1) Voy. D. Bouquet, *Script. rer. gall. et fr.* tom. VII, p. 124, 183, 203, 149, 249, 250, &c.

et entraînent d'ailleurs des pouvoirs sur les personnes, même aussi l'exercice de quelque magistrature. Telles étoient les propriétés et les seigneuries des barons : pour les comtes, ils ne furent d'abord que de simples magistrats, chargés temporairement ou de gouverner un district, ou d'administrer la justice, ou de commander un corps de troupes royales. Mais les comtes trouvoient le moyen d'acquérir aussi des propriétés dans les lieux où ils exerçoient leurs offices ; et par-là leurs qualifications, leurs droits ; leurs pouvoirs de propriétaires et de magistrats, se confondoient tellement, qu'il devoit difficile au roi de leur en rien reprendre. L'un des derniers actes de Charles le Chauve avoit été de garantir au fils d'un comte, comme un héritage légal, la magistrature, l'honneur du comté qui avoit appartenu au père. Voilà la substance de l'exposé que fait M. de Sismondi des progrès du régime féodal avant l'avènement de Louis le Bègue.

Affoibli par tant de causes et par les invasions des Normands, le gouvernement central disparut enfin presque entièrement en France et dans une grande partie de l'Europe. Lorsqu'en 887, on eut déposé Charles le Gros, l'Occident se partagea en plusieurs monarchies qui bientôt se divisèrent en un nombre infini de plus petits états. Ce fut l'époque de plusieurs guerres privées, mais aussi d'une plus grande activité nationale. La population rurale, qui décroissoit depuis un siècle, auroit augmenté rapidement, si ses progrès n'avoient été arrêtés par la tyrannie des grands seigneurs ; car ceux-ci recommençoient leurs vexations, aussitôt que des instans de paix leur rendoient moins nécessaire le service de leurs vassaux. Malgré l'opprobre où descend la dynastie carlovingienne durant ses cent dernières années, cette partie de notre histoire conserve encore un grand intérêt, lorsqu'on prend soin d'y retracer le cours des usurpations féodales, les entreprises des Normands, et sur-tout l'établissement de leur chef Rollon, enfin la puissance qu'acqueroit par degrés la maison destinée à monter sur le trône en 987, et à l'occuper glorieusement pendant une longue suite de siècles. Or tels sont en effet les trois articles sur lesquels M. de Sismondi fixe particulièrement l'attention de ses lecteurs.

La France n'étoit point une monarchie, mais un assemblage confus de principautés, où le pouvoir se transmettoit par droit héréditaire et se confondoit de plus en plus avec la propriété territoriale. Les usurpations étoient fréquentes, les droits incertains, et les querelles ne se décidoient que par les armes. Les rois n'en pouvoient plus être les arbitres ; on les voyoit se déclarer honteusement pour les plus forts, et accabler les foibles qui imploroient leur appui. Les villes pillées,



incendiées dans toutes les guerres civiles ou étrangères, ne renfermoient plus qu'une population craintive, asservie, misérable; il n'y restoit qu'un petit nombre de propriétaires, de manufacturiers, de marchands; les provinces n'avoient plus de métropoles, l'état même plus de capitale: les châteaux des seigneurs, des prélats et des rois, étoient devenus les sièges de ce qui subsistoit encore d'administrations et de tribunaux. Autour de ces châteaux, comme auprès des monastères, se formoient des villages, où s'exerçoient, pour le service des seigneurs, les professions mécaniques qui exigeoient le moins de capitaux et le moins d'art. Il n'y avoit presque plus de commerçans, à moins qu'on ne donne ce nom à de malheureux voyageurs qui portoient leurs balles d'un manoir à l'autre, sans demeures fixes, sans dépôts connus, sans autre fonds que leur pacotille. Nous n'examinerons pas si les serfs étoient devenus, comme M. de Sismondi le suppose, la partie la plus nombreuse du peuple français; mais il est certain que les villes s'appauvrissoient et perdoient leurs privilèges. Il n'est plus question, comme sous la première dynastie, de curies, de sénats, d'assemblées de bourgeois; ou du moins, si l'on aperçoit encore quelques traces de ces établissemens communaux, ce n'est plus qu'en certaines provinces méridionales. Ainsi l'histoire de cette époque n'est guère plus que celle des grands seigneurs, ecclésiastiques et séculiers, des évêques et des abbés, des ducs, marquis, comtes et vicomtes. Souvent un seul personnage réunit plusieurs de ces titres; mais celui de baron disparoit au x.<sup>e</sup> siècle, et il n'est pas très-facile de bien apprécier les droits et les pouvoirs attachés aux autres; car les monumens et les relations commencent à devenir plus rares et plus arides; les sources de l'histoire se dessèchent en même temps que celles de la prospérité publique. La confusion des noms propres contribue à l'obscurité de ces annales; les noms de famille n'étoient pas encore inventés; déjà pourtant quelques surnoms et quelques noms de seigneuries servent à distinguer un petit nombre de maisons puissantes.

Les résultats que nous venons de recueillir sont développés dans l'ouvrage, et s'y présentent accompagnés des faits et des détails qui les prouvent. Nous croyons aussi devoir indiquer particulièrement les récits et les observations qui concernent l'établissement de Rollon en Normandie: car c'est un point de la plus haute importance dans l'histoire de cet âge. Rollon mit fin aux brigandages qui depuis un siècle désoloient la France et toute l'Europe occidentale. Le mélange d'un nouveau peuple entreprenant et fier retrempa le caractère des Français. En renonçant à leur idiome tudesque et en adoptant celui qui se parloit

dans le nord de la France, les Normands ont contribué à étendre, et même, selon M. de Sismondi, à régulariser et à polir notre langue vulgaire. Ils l'ont rendue digne d'être écrite et capable d'exprimer les idées des législateurs et celles des poètes. « Un siècle après, dit l'auteur, » ils l'employèrent à un code de lois et à des romans de chevalerie; ils » furent les premiers des Français à en faire cet usage, et la poésie » romane reçut d'eux son caractère et son aptitude aux récits d'imagination. » Cette remarque seroit susceptible de discussions intéressantes, mais qui appartiendroient à l'histoire littéraire du XI.<sup>e</sup> et du XII.<sup>e</sup> siècle, plutôt qu'à l'histoire politique du X.<sup>e</sup> On contesteroit plus difficilement les réflexions que M. de Sismondi oppose aux exagérations des chroniqueurs et des légendaires, qui représentent les armées normandes comme des multitudes innombrables. Dans la plus terrible de leurs invasions, les Normands arrivoient sur trois cent cinquante vaisseaux, ou plutôt trois cent cinquante bateaux non portés, moins destinés à tenir la mer qu'à remonter la Seine, l'Oise et la Marne, et qui ne portoient chacun que soixante à soixante-dix hommes. Rollon s'est donc établi en Normandie avec trente ou trente-deux mille guerriers tout au plus. « Mais, ajoute le nouvel historien, ils furent les pères » d'un grand peuple, et la race dégénérée qui se cachoit dans les bois de » la Neustrie, ou qui trembloit dans les cités, fut renouvelée et rendue » aux vertus militaires par son union avec ces vaillans soldats. »

Robert le Fort, quelquefois appelé *l'Angvin*, étoit mort en 866, dans une bataille contre les Normands. Il descendoit, selon les uns, de Charlemagne; selon d'autres, de Witikind, ou d'Ansprand, roi des Lombards, ou de S. Arnould, duc d'Austrasie au VII.<sup>e</sup> siècle. On a proposé trois ou quatre autres généalogies: mais M. de Sismondi ne s'est point engagé dans ces recherches; seulement il a eu soin de nommer Robert le Fort dans l'histoire du règne de Charles le Chauve, et de le désigner « comme le seul, entre les seigneurs français, qui se soit fait » à cette époque une réputation de vaillance. » Cette observation est même exprimée deux fois presque dans les mêmes termes aux pages 162 et 170. Eudes, l'un des fils de Robert, fut proclamé roi après la mort de Charles le Gros, et occupa le trône jusqu'en 898. Son autorité, qu'en général on ne reconnoissoit point au midi de la Loire, étoit quelquefois contestée au nord de ce fleuve, sur-tout par les partisans de Charles le Simple, fils posthume de Louis le Bègue. Ce Charles, universellement méprisé, vainement couronné en 893, ne commença de régner qu'après la mort du roi Eudes. Un frère de celui-ci portoit le titre de duc de France et le nom de Robert: la France proprement



dite lui étoit soumise ; car alors la Provence, l'Aquitaine, la Bourgogne, la Normandie, la Bretagne, ne semblent plus comprises sous le nom générique de France. Toutefois, Robert tenta sans succès, en 922, de s'investir de la dignité royale ; il se fit sacrer à Reims : mais il périt dans un combat l'année suivante, non pas pourtant, quoi qu'en dise Velly, de la main de Charles le Simple, ce qui seroit un trop grand opprobre ; cette circonstance invraisemblable n'est point indiquée dans les chroniques rédigées au x.<sup>e</sup> siècle. Un fils de Robert, Hugues, surnommé *le Grand*, ou *le Blanc*, ou le comte-abbé, étoit, en 923, quand mourut Charles le Simple, le personnage le plus distingué et le plus puissant du royaume. Il n'eût tenu qu'à lui de monter sur le trône, dont les degrés étoient alors fort peu élevés : il aima mieux y appeler son beau-frère Raoul ou Rodolphe, duc de Bourgogne, et se contenta des titres de comte de Paris et de duc de France. Même après la mort de Rodolphe (936), Hugues rappela d'Angleterre un fils de Charles le Simple, connu dans nos annales sous le nom de Louis d'Outre-mer. « Hugues, qui deux fois donna la couronne, dit M. de Sismondî, au lieu de la prendre pour lui-même, semble avoir considéré le pouvoir d'un seigneur héréditaire dans ses fiefs, comme beaucoup plus satisfaisant pour l'ambition que la prérogative d'un roi électif sur des vassaux inquiets et indépendans. Il avoit déjà considérablement étendu l'héritage de ses pères (1) ; il comptoit l'étendre encore : mais il vouloit donner à toutes ses usurpations la sanction de l'autorité royale, et il jugeoit qu'elles seroient bien plus respectées par les autres vassaux, s'il mettoit entre eux et lui le nom d'un roi légitime, dont il seroit le maître, que s'il s'exposoit à voir contester en même temps et les acquisitions qu'il avoit faites et son propre titre à la couronne. » Des démêlés s'élevèrent néanmoins entre Louis d'Outre-mer et Hugues, qui, bien que frappé de plusieurs anathèmes, sut conserver son ascendant. Ce fut lui encore, en 954, qui établit sur le trône Lothaire fils aîné de Louis, et y fit consentir les seigneurs. Lothaire, dans l'un de ses diplomes, se dit élu par les grands (2), *ab omnibus Francorum proceribus electus sum ac regali diademate coronatus* ; Louis d'Outre-mer s'étoit exprimé à-peu-près de même (3). Hugues

(1) Outre le duché de France, qui comprenoit le pays situé entre la Seine et la Meuse, il gouvernoit le duché de Neustrie, entre la Loire et la Seine, jusqu'aux frontières de la Normandie et de la Bretagne. Il prétendoit au duché de Bourgogne. Il étoit abbé laïque de S. Martin de Tours, de S. Denis et de S. Germain-des-Prés. — (2) *Rec. des Hist. de Fr.* IX, 617. — (3) Frodoardî *Chr. ann.* 948.

mourut en 956; il laissoit trois fils, dont l'un (il ne paroît pas que ce fût l'aîné) (1), prit les titres de comte de Paris et de duc de France, et devint roi après Louis V fils de Lothaire. On seroit curieux de détails sur les causes prochaines qui ont préparé et amené ce changement de dynastie; mais Frodoard, le plus instructif de nos historiens du x.<sup>e</sup> siècle, mourut en 966, et après lui nos annales redeviennent fort incomplètes et fort obscures. Les lettres de Gerbert, qui fut depuis le pape Silvestre II, sont laconiques, et le style en est de plus en plus mystérieux à mesure qu'on approche de la date de 987. Il écrit en 986 qu'une grande affaire se traite sérieusement, *magna res seriò agitur* (2), et ne s'en explique pas davantage. Cette grande affaire, dit M. de Sismondi, arriva à son terme: Louis V mourut, et Blanche, son épouse, est presque universellement accusée de l'avoir empoisonné. M. de Sismondi ajoute que Blanche étoit dans les intérêts de Hugues Capet, et qu'elle l'épousa en secondes noces, selon un *auteur ancien*. Nous ferons observer que ce prétendu auteur ancien n'est que Gervais de Tilbury, qui vivoit au XIII.<sup>e</sup> siècle, et qui étoit neveu du roi d'Angleterre Henri II: il a dédié à l'empereur Othon IV, en 1209, deux cent vingt-deux ans après l'avènement de Hugues Capet, une compilation intitulée *Otia imperialia*, de laquelle on a extrait assez mal à propos quelques lignes dans le tome IX (3) de la Collection des historiens de France. Les éditeurs de ce recueil ont eu soin toutefois d'avertir (4) et de prouver que ces lignes étoient pleines d'erreurs grossières. Il sembloit donc inutile de les citer dans une histoire générale; en les citant, il convenoit au moins de les contredire. Jamais Hugues Capet n'a épousé Blanche.

Nous regretterions de terminer par cette critique l'analyse d'un ouvrage que l'exactitude des recherches, la vérité des détails et des résultats, l'impartialité des réflexions, rendent extrêmement recommandable. On n'avoit point encore fait un si heureux usage de la précieuse collection des monumens originaux de notre histoire; et si nous comparons ces trois volumes de M. de Sismondi, à ceux que le P. Daniel publioit sur le même sujet, il y a environ cent ans, et qui annonçoit pourtant déjà un assez grand progrès des études historiques, nous sentirons combien elles se sont perfectionnées dans le cours d'un siècle, combien la méthode en est devenue plus rigoureuse, combien on sait mieux en découvrir et en apprécier les sources. Il seroit aisé

---

(1) Pagi, *Critica*, ann. 956. — (2) *Rec. des Hist. de Fr.* IX, 290. — (3) *Ibid.* 45. — (4) *Ibid.* præf. p. xvij et xvij.



d'extraire de cette nouvelle histoire quelques phrases ou lignes peu correctes qui donneroient une très-fausse idée de la manière dont elle est écrite. Peut-être l'extrême intérêt du fonds exigeoit-il un soin plus constant de l'élégance et de la pureté des formes ; mais personne ne pourra méconnoître les heureux caractères qu'impriment en général au style de M. de Sismondi, la clarté, l'importance et la parfaite liaison des idées.

DAUNOU.

*HISTOIRE DE LA VIE ET DES OUVRAGES DE J. DE LA FONTAINE,*  
par M. Waackenaer, membre de l'Institut; 1 vol. in-8.<sup>o</sup> et  
2 vol. in-18. Paris, 1820 et 1821.

ON s'étonnera peut-être, sur le simple énoncé du titre que je viens de transcrire, que la vie d'un homme qui, s'il faut l'en croire lui-même, fit de son temps deux parts,

Dont il souloit passer

L'une à dormir et l'autre à ne rien faire,

ait pu fournir la matière d'une histoire aussi étendue; et je présume que le poëte qui a dit aussi,

Les longs ouvrages me font peur,

auroit bien pu s'effrayer d'abord un peu à l'aspect de ce gros in-8.<sup>o</sup>, ou même de ces deux petits in-18, dont il est le héros et le sujet: mais quelle eût été sur-tout sa surprise de voir qu'il eût laissé dans ses propres ouvrages presque tous les élémens de son histoire, et jeté, sans y penser, tant de vérités parmi les fictions de sa muse! C'est, en effet, dans les œuvres mêmes de La Fontaine que son historien a puisé la connoissance qu'il nous donne de son caractère; c'est dans les réflexions, tantôt gaies, tantôt graves, qui échappent à sa plume, que cet historien cherche le secret de ses foiblesses et la révélation de ses goûts; pas un trait, innocent ou malin, n'est négligé; pas une naïveté n'est perdue; et l'homme se retrouve tout entier dans les aveux du *fablier* ou du *conteur*.

Cette méthode d'investigation, qui a bien ses inconvéniens quand il s'agit d'un poëte, obligé, en quelque sorte par état, de déguiser ou d'embellir la vérité, ne pouvoit, il faut pourtant en convenir, s'appliquer à personne plus heureusement qu'à La Fontaine. Nul autre, en effet, n'a mis plus de candeur, de franchise et de bonhomie dans ses écrits; et le naturel est tellement le propre de son talent, qu'il semble

l'être également de son caractère. Ajoutez à cela que ses contemporains, généralement fort justes envers son mérite, ne l'ont pas été de même envers sa personne; qu'ils ne nous ont guère transmis sur son compte que des particularités plaisantes et plus souvent ridicules, comme s'ils avoient voulu s'amuser eux-mêmes aux dépens d'un homme qui fit de si jolies fables! et que, jusqu'à ce jour, tout ce qui a été écrit sur La Fontaine nous offre bien moins son portrait que sa caricature. C'est donc une pensée neuve et judicieuse que de nous montrer pour la première fois La Fontaine peint par lui-même, ses écrits expliqués par ses écrits; et un commentaire de cette sorte, outre qu'il est certainement le plus agréable, n'est probablement pas le moins fidèle.

Un autre mérite de ce commentaire, c'est d'offrir, sous une forme historique, l'explication d'une foule d'anecdotes, de faits, de particularités intimement liées à l'intelligence des écrits de La Fontaine, surtout de ces poésies qu'on appelle justement *fugitives*, comme les circonstances qui les ont fait naître, et qui ne pouvoient conserver qu'à l'aide d'un pareil secours le sel de la nouveauté et l'agrément de l'à-propos. Les pièces de La Fontaine, auxquelles M. Walckenaer a rendu ce service, en avoient d'autant plus besoin, qu'à l'exception d'un petit nombre, elles se recommandent plus aujourd'hui par les grands noms auxquels elles sont adressées, et sur-tout par le grand nom qu'elles portent, que par l'importance des sujets, ou même, il faut bien l'avouer, par le mérite de la composition. Les qualités de l'épître familière, et généralement de la poésie légère, ont été perfectionnées par Voltaire, à un point qui ne nous permet guère de considérer les productions, en ce genre, de La Fontaine que comme d'heureuses ébauches d'une langue qui se forme et d'une muse qui s'essaie. Sans doute aussi, l'on doit les regarder comme des monumens très-curieux du premier âge de notre littérature, je veux dire de cette époque où, affranchie du ton maniéré de Voiture et de son école, notre langue commençoit à se jouer avec noblesse et à badiner avec grâce: on peut les étudier avec fruit, sous ce rapport; et on les relira toujours avec plaisir, parce qu'on aime tout ce qui vient de La Fontaine, tout ce qui porte plus ou moins l'empreinte de son talent. Mais enfin, bien des traits agréables que renferment ces poésies légères, nous échapperoient aujourd'hui, comme ils lui échappoient à lui-même, s'ils ne nous étoient expliqués par une main savante; et, pour bien apprécier le mérite de plusieurs de ces pièces, celui des recherches auxquelles elles ont donné lieu n'est certainement pas inutile. *L'Épître à Mignon*, chien



de la duchesse douairière d'Orléans, ne nous paroîtroit qu'une assez longue énigme, si M. Walckenaer, en nous en révélant le mot, ne nous en faisoit connoître en même temps tout l'agrément (1); et, grâce aux curieuses explications de l'historien, le très-médiocre sonnet pour M.<sup>lle</sup> Poussay s'embellit presque à nos yeux des charmes de la personne à qui l'adresse La Fontaine (2).

On ne doit donc plus s'étonner si cette *Histoire de La Fontaine* occupe tant d'espace, puisque c'est bien moins l'histoire de sa vie qui offre peu d'événemens, que celle de tous ses ouvrages, et, en quelque sorte, de toutes ses pensées. Les événemens du jour ou de l'année, auxquels le poète fait une allusion, même éloignée; les personnages, obscurs ou importans, avec lesquels il eut des relations, même indirectes, trouvent place dans cette longue série d'observations et de portraits, à côté de l'exposition des faits les plus particuliers à La Fontaine et de ses secrets les plus intimes. Peut-être les nombreuses digressions auxquelles se livre l'historien à l'occasion des nombreux personnages avec lesquels son héros fut en rapport; ont-elles le défaut de nous le faire perdre trop souvent de vue; peut-être dira-t-on que La Fontaine, s'il s'égaroit dans le monde, s'égaré aussi dans le livre de M. Walckenaer. Les détails bien connus de la disgrâce de Fouquet, qui occupent ici près de vingt pages (3), pourroient, à la rigueur, ne pas sembler indispensables à l'intelligence de la noble et touchante élégie dans laquelle La Fontaine sut intéresser tous les cœurs à la chute d'un surintendant des finances; et l'historien de La Fontaine pourroit ne pas se croire obligé de produire la liste entière des maîtresses de Louis XIV (4), à l'occasion de cette M.<sup>lle</sup> Poussay, qui rechercha, mais qui n'obtint pas, à ce qu'il paroît, l'honneur d'être inscrite sur ce brillant catalogue. Toutefois, ce monde, dans lequel M. Walckenaer nous promène sur les pas du bon La Fontainè, eut tant d'éclat et d'agrémens, qu'on pardonne aisément, chez l'un comme chez l'autre, de pareils écarts, et l'on est même tenté de leur en savoir gré; parce que, dans cette foule de portraits qu'on fait passer successivement sous nos yeux, et même dans nos plus anciennes connoissances, nous découvrons presque toujours quelque particularité nouvelle.

Plusieurs des digressions qu'offre l'histoire de La Fontaine, sont des dissertations littéraires fort curieuses; telle est celle qui a pour objet de rechercher les causes auxquelles notre littérature dut sa forme et sa

---

(1) Liv. II, p. 143-147, in-18. — (2) Même livre, 148-152. — (3) Liv. II, p. 167-187. — (4) Liv. II, p. 148-152.

couleur particulières, ainsi que le degré d'influence que La Fontaine exerça sur cette littérature, au moment de son plus brillant essor et de son plus grand développement (1). M. Walckenaer passe en revue, dans un petit nombre de pages, presque tout le système féodal. Il y auroit sans doute trop de rigueur à lui contester quelques propositions générales; cependant, lorsqu'il dit, en parlant de la chevalerie, *que les croisades furent un des grands résultats de cette institution*, ne pourroit-on pas avec autant de justesse dire précisément le contraire? Une autre digression; non moins curieuse, et encore mieux appropriée à son sujet, traite de l'histoire de la fable, depuis Ésope jusqu'à La Fontaine (2): c'est une excellente addition à l'article si sec, si superficiel et si incomplet de l'*Apologue*, dans le cours de littérature de la Harpe. Je pourrais néanmoins chicaner l'auteur sur quelques-unes de ses assertions; par exemple, sur ce qu'il dit des *fables en quatrains* du moine Ignatius, qui contribuèrent, selon lui, à faire perdre l'original des *fables* de Babrias (3). Cette opinion sur le tort que firent généralement, dans l'antiquité, les abrégiateurs aux ouvrages originaux, est fort accréditée; mais si j'osois, à l'exemple de M. Walckenaer, me permettre des digressions, peut-être ne me seroit-il pas impossible de la contester avec avantage. C'est la difficulté de se procurer des manuscrits, et le prix excessif des exemplaires d'ouvrages tant soit peu volumineux, qui furent, à n'en point douter, la principale cause de la perte de tant de productions anciennes. Les grands corps d'histoire d'Éphore, de Théopompe et de Polybe, qu'on n'a point abrégés, ont disparu, comme l'histoire universelle de Trogue-Pompée, que Justin a abrégée; et je crois qu'au lieu de rendre celui-ci responsable d'un malheur qu'il n'avoit pas causé, il eût mieux valu lui savoir gré des connoissances qu'il nous a conservées. Les longs et admirables ouvrages de Tite-Live et de Tacite sont perdus en grande partie, sans qu'on en puisse accuser, ni Velleïus, ni Florus, qui, sous un moindre volume et sur-tout avec une bien moindre valeur, sont arrivés tout entiers jusqu'à nous: La grande histoire de Salluste est perdue, et il ne s'en est sauvé que deux morceaux, grâce à leur brièveté, sans doute, bien plus encore qu'à leur mérite. Strabon, qu'on a abrégé, s'est conservé dans sa totalité, aussi bien que son abrégiateur. Je pourrais multiplier sans peine de pareils exemples, si je ne craignois de paroître embrasser la défense du moine Ignatius et de ses *quatrains*, dont je ne fais aucun

---

(1) Liv. II, p. 112-123. — (2) Liv. II, p. 161-169. — (3) Liv. II, tom. I, p. 166.



cas, contre les fables de Babrias, que j'estime beaucoup. J'ajouterai seulement que l'idée bizarre de ce moine du IX.<sup>e</sup> siècle a trouvé des imitateurs dans le beau siècle de Louis XIV. Benserade fit aussi des *fables en quatrains* (1), après avoir mis les *Métamorphoses* d'Ovide en rondeaux, et je crois même que son exemple a été renouvelé de nos jours. Mais revenons à La Fontaine, dont je m'écarterois trop en parlant de ses successeurs, et revenons sur-tout à son historien, qui ne s'en éloigne quelquefois pas moins en parlant de ses contemporains.

Les contradictions qu'offrent les témoignages de ces derniers en ce qui concerne le caractère de La Fontaine, n'étoient pas une des moindres difficultés du sujet qu'avoit à traiter M. Walckenaer. Des écrivains qui avoient vécu avec La Fontaine, ou du moins qui l'avoient personnellement connu, en parlent comme d'un homme tout-à-fait nul dans le monde, d'une distraction telle, qu'elle lui donnoit souvent un air de stupidité, et qui, suivant l'expression de Louis Racine, dont les sœurs avoient beaucoup vu La Fontaine, ne parloit pas, ou vouloit toujours parler de Platon. La Bruyère, qui, dans son discours de réception à l'académie française, fit de La Fontaine, en sa présence, un si brillant éloge, en avoit fait, dans les *Caractères*, un portrait un peu moins flatteur, et l'on peut supposer que La Bruyère avoit plutôt dit la vérité dans son livre qu'à l'académie. D'un autre côté, des écrivains, pour le moins aussi bien instruits, ont cherché à nous donner de La Fontaine une idée toute différente, et c'est à cette opinion que se range M. Walckenaer, qui la fortifie de preuves ou de présomptions véritablement fort graves. Il est certain, d'après le titre, et aussi d'après le contenu de ses *épîtres*, que La Fontaine eut d'illustres relations et de puissans protecteurs. Il écrivoit en vers et en prose aux princes de Condé et de Conti, au duc de Vendôme, dont il se reconnoissoit le pensionnaire, à la duchesse de Bouillon, à M. de Turenne, à M<sup>mes</sup> de Thianges et de Montespan, et à une foule d'autres personnages qui, par leur rang, leur fortune et leur esprit, faisoient l'ornement de la cour la plus brillante et la plus polie de l'Europe. A la vérité, il arrive parfois qu'on écrit aux princes, et sur-tout en vers, sans être pour cela leur ami, ou du moins sans les avoir pour amis; et bien des poètes se donnent vis-à-vis d'une excellence ou d'une altesse réelle, les mêmes licences qu'ils prennent tous les jours à l'égard d'une Iris et d'une Phyllis imaginaires. Mais voici des preuves plus positives en faveur de La Fontaine. Il sut inspirer un tendre et durable attachement à M.<sup>me</sup> de la Sablière, chez

---

(1) Paris, chez Cramoisy, 1 vol. 1698.

laquelle il habita plus de vingt ans ; à M.<sup>me</sup> d'Hervart, qui, à la mort de celle-ci, le recueillit comme la portion la plus précieuse de son héritage. Chéri de tous ceux qui l'approchoient, dans l'agréable cercle où il vivoit, constamment aimé de ses rivaux de gloire, tels que Racine, aussi bien que de ses camarades d'enfance, tels que Maucroix, il ne se brouilla guère, dans toute sa vie, qu'avec sa femme ; et il est réellement impossible d'avoir et de conserver tant d'amis, sans posséder en effet beaucoup de qualités aimables. Au reste, La Fontaine eut sans doute peu d'amis aussi tendres, aussi dévoués aux intérêts de sa mémoire, aussi initiés à tous les secrets de son ame, que l'écrivain même qui a tracé son histoire ; et M. Walckenaer se livre aux sentimens que lui inspire La Fontaine, avec tant de charme et d'abondance de cœur, que je ne crains pas de citer à mon tour son ouvrage comme une preuve de plus à l'appui de son opinion.

Il me semble cependant que cette affection, si légitime à bien des égards, de M. Walckenaer, pour le sujet de son livre, s'étend quelquefois aussi au-delà des bornes légitimes. Par exemple, il nous assure en plusieurs endroits que La Fontaine ne se permit jamais contre personne la moindre attaque ; et il répète, même dans sa nouvelle édition (1), que dans tout ce que le bon homme a fait paroître, *il n'y a pas une seule ligne qui soit dirigée contre quelqu'un en particulier*. Je n'opposerai pas à M. Walckenaer l'épigramme contre Boileau, insérée seulement dans les dernières éditions de La Fontaine (2), dénuée d'ailleurs de toute authenticité, et qui me paroît, comme à l'historien de La Fontaine, indigne de son talent. Je n'opposerai pas non plus l'épigramme si connue contre Furetière, parce qu'elle fut imprimée par Furetière lui-même (3) ; et cependant, il faut convenir que l'auteur de cette épigramme en étoit bien aussi coupable que l'éditeur. Mais la satire du *Florentin*, dirigée contre Lulli, parut bien certainement du vivant de La Fontaine (4) ; M. Walckenaer a été obligé d'en convenir dans les notes de sa première édition (5) ; et néanmoins il a laissé subsister dans la seconde une assertion qui avoit assurément besoin d'être modifiée. Il me semble que je pourrois encore reprocher à la Fontaine la *ballade contre M.<sup>me</sup> Deshoulières* (6), où cette dame est insultée le

---

(1) Voyez, entre autres passages, liv. III, tom. I, p. 263. — (2) Voy. liv. III, not. 58, p. 408 de l'édition in-8.<sup>o</sup> — (3) *Recueil de plusieurs épigrammes et autres pièces faites contre M. l'abbé Furetière*. Amsterdam (Paris), 1687, p. 8. — (4) En 1691. — (5) Voyez la note 5 du livre IV, p. 429-430. — (6) Liv. IV, tom. II, p. 48.



plus cruellement du monde, puisqu'on lui dit, en vers aussi clairs que de la prose, qu'elle n'est plus jolie; mais je risquerois de fâcher M. Walckenaer, qui tient sur-tout à conserver à La Fontaine la qualité de *bon homme*; et je conviens sans peine que quelques petites méchancetés dites fort innocemment ne doivent pas lui enlever un titre qui distingue, entre tous nos grands écrivains, ce poète si original. M. Walckenaer est tellement préoccupé de la bonté de son auteur, que peu s'en faut qu'il ne retrouve la même qualité chez des écrivains qu'il cite à propos de la Fontaine, tels que M.<sup>me</sup> de Motteville, qu'il appelle *la bonne M.<sup>me</sup> de Motteville* (1), et Bernardin de Saint-Pierre, qu'il qualifie de même, *le bon Bernardin de Saint-Pierre* (2). Au reste, M. Walckenaer a peut-être raison.

Mais sur d'autres points, où il entreprend de justifier La Fontaine, son historien ne me semble pas tout-à-fait aussi irréprochable. Par exemple, M. Walckenaer s'attache à démontrer que La Fontaine, quoiqu'il soit assez souvent tombé dans des obscénités de pensées et d'images, n'a du moins jamais écrit des vers obscènes, et il le dispense très-bien à cet égard contre un passage de Gudin; dans son *Histoire des contes* (3): mais devoit-il ensuite reprocher au lieutenant de police, La Reynie, d'avoir, dans sa sentence contre une édition furtive des Contes de la Fontaine, condamné ce livre comme *rempli de termes indiscrets et malhonnêtes!* Un magistrat, et sur-tout un lieutenant de police, ne pouvoit guère, à ce qu'il nous semble, s'exprimer d'une manière plus douce; il ne faisoit qu'appliquer à La Fontaine ce que Boileau avoit dit d'une manière générale dans ces beaux vers (4):

Je ne puis estimer ces dangereux auteurs  
Qui, de l'honneur, en vers, infamés déserteurs,  
Trahissant la vertu, sur un papier coupable,  
Aux yeux de leurs lecteurs rendent le vice aimable.

Non que je croie que ces vers aient renfermé une allusion personnelle à La Fontaine, ou même, comme le suppose M. Walckenaer (5), qu'ils aient hâté la mesure de rigueur qui fut prise contre les nouveaux ouvrages de La Fontaine: mon esprit se refuse, je l'avoue, à admettre de pareilles interprétations, et sur-tout de pareilles conséquences de vers dictés par une généreuse et louable indignation. Ce n'est pas, au reste, la seule fois que M. Walckenaer me paroît un peu trop rigoureux envers Boileau: il l'accuse nettement d'avoir poursuivi de ses traits sati-

---

(1) *Tom. I, p. 91.* — (2) *Tom. I, p. 105.* — (3) *Tom. I, p. 222-225.* — (4) *Art poétique, chant IV.* — (5) *Liv. III, tom. p. 221.*

riques M.<sup>me</sup> de la Sablière, lorsqu'elle étoit descendue dans la tombe (1), ce qui seroit bien bas, mais ce qui, heureusement, n'est pas prouvé. Il étoit digne de M. Walckenaer de ne point admettre sans examen une imputation que le seul Perrault, dans la préface de son *Apologie des femmes*, a cru pouvoir hasarder, et encore comme une simple conjecture, dans le temps que sa querelle avec Boileau étoit le plus animée. Or, est-il permis d'imputer à Boileau une intention si odieuse, uniquement d'après un témoignage aussi peu digne de foi ?

Ces témoignages de contemporains, dans lesquels il est quelquefois si difficile de discerner la vérité de l'erreur, sont allégués par le nouvel historien de La Fontaine plus souvent et, il faut le dire, plus heureusement que par aucun autre de ses biographes. Peu d'hommes paroissent aussi familiers que M. Walckenaer, non-seulement avec l'histoire littéraire du grand siècle, mais encore avec les détails les plus secrets de la vie domestique et des affections privées des personnages qui, de près ou de loin, eurent quelques relations avec La Fontaine : sous ce rapport, j'indiquerai, comme contenant une foule de particularités curieuses et jusqu'à ce jour ignorées, les articles qui concernent la famille de Niert (2), celle d'Hervart, au sein de laquelle mourut La Fontaine (3), et le procès de la célèbre M.<sup>lle</sup> de la Force (4). A propos de cette dernière, je m'étonne que M. Walckenaer, qui la connoît si bien, n'ait pas su ou qu'il ait négligé de remarquer que c'est pour cette dame que le président Hénault croyoit avoir été écrites les quatre lettres du *Voyage à Limoges*, lettres qui sont de La Fontaine, et adressées à sa femme, et que Hénault, par une seconde méprise, attribuoit à Saint-Aulaire. Je trouve la preuve de cette double erreur dans la correspondance de M.<sup>me</sup> du Deffand, et elle me semble d'autant plus remarquable, que, dès 1729, l'abbé d'Olivet avoit publié ces lettres, où l'esprit de La Fontaine se peint à chaque ligne, et sous le nom de La Fontaine, de la famille duquel il en tenoit le manuscrit (5). Je ne dois pas négliger d'observer ici que deux nouvelles lettres de ce voyage à Limoges ont été publiées par M. Walckenaer, dans un volume d'*œuvres inédites* de La Fontaine (6), dont elles ne forment certainement pas un des moindres ornemens.

C'est en rapprochant les uns des autres des témoignages isolés, que

---

(1) Liv. III, tom. I, p. 207. — (2) Liv. III, tom. I, p. 231-235. — (3) Liv. V, tom. II, p. 130 et ailleurs. — (4) Liv. VI, tom. II, p. 185-195. — (5) *Œuvres diverses*, &c. tom. II, p. 26-50. — (6) *Nouvelles Œuvres inédites de La Fontaine et de Maucroix*, p. 48-96. Paris, 1820, in-8.



M. Walckenaer a su généralement découvrir beaucoup de particularités nouvelles de la vie de La Fontaine et de la publication de ses œuvres, en éclaircir ou en modifier beaucoup d'autres. Il a puisé aussi dans une source abondante des anecdotes qui peuvent contribuer à nous faire mieux connoître La Fontaine, quoiqu'à vrai dire on puisse douter qu'il gagne beaucoup à être connu de cette manière. Je veux parler d'un *recueil de chansons manuscrites* en huit volumes *in-folio*, dont M. Walckenaer a fait souvent usage, et quelquefois, ce me semble, avec un peu trop de confiance. Peut-être aussi ce savant a-t-il mis trop de soin à éclaircir des faits qui pouvoient sans inconvénient rester ignorés ; je citerois pour exemple l'aventure de La Fontaine avec la lieutenant de Château-Thierry (1), si la nature de ce recueil me permettoit des citations semblables, et si je n'aimois mieux croire que l'auteur du journal contemporain a été mal informé. Il me semble, en effet, que la preuve de sa véracité, tirée de ce que La Fontaine, à cette époque, *n'étoit pas encore célèbre* (2), que cette preuve, dis-je, n'est pas bien décisive ; car la médisance n'attend pas toujours, pour s'attacher à un homme, qu'il soit devenu célèbre, et, sur ce pied-là, le très-grand nombre de gens destinés à rester obscurs, n'auroient rien à redouter des atteintes de la calomnie, ce qui seroit, sans doute, fort agréable pour eux, mais bien fâcheux pour elle. Ariné de son journal contemporain, M. Walckenaer va suretant dans les anecdotes ou chansons satiriques, pour découvrir tout ce qui a quelque rapport aux Clymènes et aux Phyllis qu'a chantées La Fontaine. Oserai-je me permettre de dire qu'une pareille érudition eût bien pu ne pas convenir au poète converti et repentant, qui, dans la dernière édition de ses Fables, supprima de lui-même le prologue du conte de *Belphégor*, adressé à M.<sup>lle</sup> Champmeslé (3), et qui, de l'aveu de M. Walckenaer, rompit, par délicatesse de conscience, avec une M.<sup>me</sup> Ulrich, qui publia ses *œuvres posthumes*, une liaison dont le nouveau biographe nous a fait le premier connoître la nature (4) ! M. Walckenaer essaie de montrer, par des argumens qui paroissent malheureusement trop fondés, que *deux lettres* publiées dans ces *œuvres posthumes* de La Fontaine, et qui méritoient bien de rester inintelligibles, sont adressées à cette dame, et il en conclut l'authenticité des manuscrits qu'elle a publiés sous le nom de son ami. Peut-être suffisoit-il, pour y reconnoître l'ouvrage de La Fontaine, ainsi qu'on l'avoit fait jusqu'à présent, d'y retrouver l'empreinte de son

---

(1) *Tom. I, p. 7-8.* — (2) *Tom. I, p. 3.* — (3) *Liv. VI, tom. II, p. 247.*  
 — (4) *Liv. V, tom. II, p. 153-161.*

talent ; peut-être la mémoire de la Fontaine pouvoit-elle se passer d'un semblable éclaircissement ; et quant à moi , je serois bien tenté , je l'avoue , de regretter une conviction acquise à pareil prix.

On a pu juger , d'après ce peu d'observations , que , si les connoissances littéraires de M. Walckenaer , en ce qui concerne La Fontaine , ses ouvrages , ses amis et ses relations de tout genre , sont profondes et variées , sa critique est bien rarement , trop rarement même , en défaut , et je dirois presque qu'il m'a fallu lire et relire ses deux volumes avec le desir d'y trouver quelques fautes , pour y découvrir deux ou trois inexactitudes , qui ne valent guère encore la peine d'être relevées. Ainsi , M. Walckenaer , rapportant une épigramme de Perrault , où se trouvent ces vers (1) :

Ils devoient , ces auteurs , demeurer dans leur grec ,  
Et se contenter du respect  
De la gent qui porte férule ;

remarque , à propos de cette rime irrégulière de *grec* et *respect* , que les poètes du siècle de Louis XIV ne faisoient point de difficulté d'altérer l'orthographe des mots (2). Il eût été , je crois , plus convenable de dire qu'alors la prononciation n'étoit pas encore bien fixée , et que l'on rimoit assez souvent pour l'oreille. Les mêmes rimes de *grec* et *respect* , se trouvent dans les *Femmes savantes* (3) :

Excusez-moi , Monsieur , je n'entends pas le grec ;  
J'ai pour les livres grecs un merveilleux respect.

La Fontaine lui-même a fait rimer *bec* et *respect* , dans ces vers (4) :

Pour la dame étrangère ayant peu de respect ,  
Lui donnoit fort souvent d'horribles coups de bec.

Et l'on trouveroit beaucoup d'exemples semblables chez les meilleurs écrivains , et même chez J. B. Rousseau , ce poète si exact sur la rime. Quelquefois , mais bien rarement , M. Walckenaer n'est pas d'accord avec lui-même sur certains faits relatifs aux personnes qu'il nous fait connoître. Selon lui , le poète Vergier , cet ami de La Fontaine , qui fit , à son exemple , de jolis vers et des contes licencieux , étoit déjà intendan-  
dant de marine en 1687 ; et cependant , il est prouvé , par l'épître même que La Fontaine lui adressa le 4 juin 1688 , que Vergier , à cette dernière époque , n'avoit point encore quitté l'état ecclésiastique : aussi , La Fontaine , en lui parlant , lui dit-il *votre révérence* (5). Une erreur plus

---

(1) Liv. V , tom. VI , p. 123. — (2) Liv. V , note 39 , p. 460 , édit. in-8.° —  
(3) Acte III , scène 2. — (4) Fable de la *Perdrix et les Coqs* , liv. X , fabl. 8. —  
(5) Voyez liv. V , p. 275 , et not. 49 , p. 460 de l'édition in-8.° ; la même contradiction se retrouve , tom. II , p. 134-170 de l'édit. in-18.



grave, en ce qu'elle est plusieurs fois répétée, concerne le nom de l'auteur de la tragédie de Pénélope, que M. Walckenaer appelle toujours l'abbé *Saint-Genest* (1), et qui n'est jamais nommé que l'abbé *Genest* par d'Olivet (2), Voltaire (3), et tous les biographes. Mais, je le répète, de si légères imperfections, et en si petit nombre, ne sauroient nuire, en aucune manière, à la confiance que mérite un travail plein de si doctes et si curieuses recherches.

Il ne nous reste plus d'espace que pour résumer en peu de mots notre opinion sur ce nouvel ouvrage de M. Walckenaer, qui, sous beaucoup de rapports, doit ajouter à une réputation déjà honorablement établie. Tous ceux qui désormais voudront connoître La Fontaine, eh! qui ne voudroit pas le connoître! consulteront, étudieront un livre où il est représenté aussi fidèlement, aussi complètement qu'il soit possible. M. Walckenaer vient d'associer son nom à ceux de La Harpe et de Champfort, qui ont si bien loué et si dignement apprécié notre fabuliste. Il ne le loue pas moins bien que ces célèbres critiques; il le connoît certainement mieux, et peut-être l'aime-t-il encore davantage.

Au nombre des ornemens de ce livre, il faut comprendre un fort beau portrait de La Fontaine, gravé, pour la première fois, d'après le Brun, et le seul qui ait paru offrir, jusqu'à ce jour, avec toute l'authenticité desirable, la vraie physionomie de ce grand poète. L'éditeur, M. Nepveu, a poussé l'attention jusqu'à faire graver aussi, en tête du 2.<sup>e</sup> volume de l'édition *in-18*; une vue de la maison de La Fontaine à Château-Thierry; et quel ami de La Fontaine ne saura gré à cet éditeur de lui apprendre que le *bon homme* étoit si agréablement logé, quand il demuroit avec sa femme!

RAOUL-ROCHETTE.

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE ET SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES.

L'ACADÉMIE française a tenu sa séance publique annuelle le samedi 25 août 1821, jour de la S. Louis, sous la présidence de M. le marquis de la Place. On a entendu dans cette séance, 1.<sup>o</sup> le rapport de M. Raynouard, secrétaire perpétuel, sur le concours de poésie et d'éloquence; 2.<sup>o</sup> le discours de

(1) *Tom. II, p. 54.* — (2) *Voy. d'Olivet, dans les Mélanges historiques et philosophiques de Michaud.* — (3) *Voltaire, Écrivains du siècle de Louis XV, au mot Genest.*

M. Théry, professeur au collège de Versailles, sur le *Génie poétique*, discours qui a obtenu le prix d'éloquence; 3.<sup>o</sup> une ode sur le *dévouement de Malesherbes*, par M. Gaulmier, professeur au collège de Nevers, qui a obtenu le prix de poésie; 4.<sup>o</sup> un discours sur feu M. le baron de Monthyon, fondateur des prix pour l'action la plus vertueuse, et pour l'ouvrage littéraire le plus utile aux mœurs, par M. Ch. Lacretelle; 5.<sup>o</sup> le récit des actions qui ont mérité les prix de vertu.

L'académie avoit à décerner un prix de poésie, dont le sujet étoit, la *Restauration des lettres et des arts sous François I.<sup>er</sup>* Vingt-trois pièces ont été envoyées au concours; aucune n'a obtenu le prix: mais on a distingué celles qui avoient été enregistrées sous les n.<sup>os</sup> 9, 11 et 15. En adjugeant le prix d'éloquence à M. Théry, l'académie a fait mention honorable des discours n.<sup>o</sup> 14, n.<sup>o</sup> 15 et n.<sup>o</sup> 22; l'auteur de ce dernier discours est M. Bart.

Programme des prix qui seront distribués par l'académie française dans la séance annuelle d'août 1822. « PRIX D'ÉLOQUENCE: *Éloge de Le Sage.* PRIX DE POÉSIE: *La restauration des lettres et des arts sous François I.<sup>er</sup>* Les ouvrages envoyés au concours ne seront reçus que jusqu'au 15 mai 1822. Ce terme est de rigueur. Ils devront être adressés, francs de port, au secrétariat de l'Institut avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe ou devise qui sera répétée dans un billet joint à la pièce, et contenant le nom de l'auteur, qui doit ne pas se faire connoître. Les concurrens sont prévenus que l'académie ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés au concours; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies, s'ils en ont besoin. Chaque prix sera d'une médaille d'or de la valeur de 1,500 fr. PRIX DESTINÉ A L'OUVRAGE LITTÉRAIRE LE PLUS UTILE AUX MŒURS. L'académie décernera, en 1822, un prix consistant en une médaille d'or de la valeur de 1,000 fr., à l'auteur de l'ouvrage littéraire publié en entier, et pour la première fois, dans l'intervalle du 1.<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1821, qui aura été jugé le plus utile aux mœurs. PRIX ACCORDÉ A UNE ACTION VERTUEUSE. Dans la même séance, l'académie décernera un prix consistant en une médaille d'or de la valeur de 1,000 francs, pour récompenser un acte de vertu qui aura eu lieu pendant les trois années antérieures au 1.<sup>er</sup> juillet 1822 dans le département de la Seine. On aura soin d'adresser, avant le 16 juillet 1822, à M. le secrétaire perpétuel de l'académie, les preuves qui constateront l'acte de vertu.»

L'académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse avoit proposé, pour le sujet d'un prix de 500 francs qu'elle devoit adjuger en 1821, les questions suivantes: 1.<sup>o</sup> *Faire connoître les circonstances particulières que la stratification de chaque sorte de masse minérale peut présenter, tant sous le rapport de la forme des couches, que sous celui de leur direction et de leur inclinaison.* 2.<sup>o</sup> *Déterminer les lois, soit générales, soit particulières, auxquelles la stratification des masses minérales peut être soumise. Cette détermination doit être basée sur des faits positifs et bien constatés.* L'académie, n'ayant point reçu de mémoires sur ce sujet, le retire du concours. Elle maintient comme objet d'un prix extraordinaire de la valeur de 500 francs, à décerner en 1822, la question suivante: *Quels sont les monumens historiques, littéraires et scientifiques qui, depuis dix-huit siècles, ont fait donner à Toulouse le surnom de Palladienne?* Elle maintient aussi pour sujet du prix ordinaire qu'elle doit adjuger en 1822, les questions suivantes: 1.<sup>o</sup> *Déterminer l'état politique, civil et religieux de la Gaule avant l'entrée des Romains dans cette partie de l'Europe;* 2.<sup>o</sup> *Fixer, d'après les*



auteurs et les monumens, les connoissances que les Gaulois avoient déjà acquises dans les sciences et dans les arts. Chaque prix sera une médaille d'or de la valeur de 500 francs. Pour le prix à décerner en 1823, elle demande une *théorie physico-mathématique des pompes aspirantes et foulantes, faisant connoître le rapport entre la force motrice employée et la quantité d'eau réellement élevée, en ayant égard à tous les obstacles que la force peut avoir à vaincre*, « tels que le poids et l'inertie de la colonne d'eau élevée, son frottement contre les parois des tuyaux, son étranglement en passant par les ouvertures des soupapes, le poids et le frottement des pistons, le poids des clapets ou soupapes, l'inégalité entre la surface supérieure et la surface inférieure de ces clapets au moment où la pression va les ouvrir, &c. Cette théorie doit être basée sur des expériences positives, et les formules qui en seront déduites doivent être faciles à employer dans la pratique. » Enfin l'académie propose pour sujet du prix qu'elle doit donner en 1824, les questions suivantes : 1.° *Déterminer par des observations comparatives les cas où l'emploi des sels à base de quinine est aussi avantageux que celui du quinquina*; 2.° *Désigner les cas où il mérite la préférence*. Les savans de tous les pays sont invités à travailler sur les sujets proposés. Les membres de l'académie, à l'exception des associés étrangers, sont exclus du concours. Les auteurs sont priés d'écrire en français ou en latin, et de faire remettre une copie bien lisible de leurs ouvrages. Ils écriront au bas une sentence ou devise, et joindront un biller séparé et cacheté portant la même sentence, et renfermant leur nom, leurs qualités et leur demeure. Ils adresseront les lettres et paquets francs de port à M. d'Aubuisson de Voisins, correspondant de l'Institut royal, secrétaire perpétuel de l'académie. Les mémoires ne seront reçus que jusqu'au 1.er mai de chacune des années pour lesquelles le concours est ouvert. Ce terme est de rigueur. L'académie, qui ne prescrit aucun système, déclare aussi qu'elle n'entend pas adopter tous les principes des ouvrages qu'elle couronnera.

La société d'émulation de Cambrai a tenu sa séance publique annuelle le 16 de ce mois. Les lectures ont eu lieu dans l'ordre suivant : 1.° Discours d'ouverture, par M. *Béthune-Houriez*, président; 2.° Extrait de l'exposé analytique des travaux de la société, depuis sa dernière séance publique, par M. *Le Glay*, D. M., secrétaire perpétuel; 3.° Rapport sur le concours de poésie, par M. *Lussiez*; 4.° La Vie champêtre, ode imitée de l'italien de l'abbé Parini, par M. le chevalier *Pascal-Lacroix*, vice-président; 5.° le Tombeau du roi Stanislas à Nancy (extrait d'un Voyage en Lorraine), par M. *F. Delcroix*, secrétaire annuel; 6.° Elégie, par M. *Lussiez*; 7.° sur les Spartiates-modernes; traduction de l'anglais de M. Galt, par M. l'abbé *Servois*; 8.° Epître à MM.\*\*\*, poètes et paresseux, par M. *Aimé Dupont*; 9.° Notice sur Pierre de Franqueville, né à Cambrai, premier sculpteur des rois Henri IV et Louis XIII, ouvrage couronné par la société. Il n'y a point eu cette année de prix de poésie ni d'éloquence. M. *Coquin-Devillers*, officier de santé à Gouzeaucourt, a obtenu une médaille, à titre d'encouragement, pour un mémoire sur la topographie médicale de quelques communes du canton de Marcoing. Deux mémoires étoient parvenus à la société en réponse aux questions qu'elle avoit proposées sur l'histoire et les antiquités de Cambrai. L'un avoit pour titre : *Essai sur les monnoies frappées dans le Cambrésis et sur les médailles dont cette province a été l'objet*. L'auteur qui, fort jeune encore, se livre avec succès aux recherches numismatiques, est M. *Auguste Tribou*, de Cambrai. Un prix de la valeur de 150

francs lui a été décerné par la société. Un autre prix de 200 francs a été adjugé à M. *Duthillæul*, de Douai, auteur d'un Éloge historique de Pierre de Franqueville, sculpteur célèbre, né à Cambrai. L'auteur, présent à la séance, a fait lui-même lecture de son ouvrage. La société a invité l'autorité municipale à donner le nom de Franqueville à l'une des rues de Cambrai.

Sujets de prix pour 1822 : 1.° MÉDECINE. On demande encore la *Topographie médicale d'une ou de plusieurs communes de l'arrondissement de Cambrai* ; 2.° ANTIQUITÉS, HISTOIRE LOCALE. La société, laissant ouverte la série de questions qu'elle a publiées l'année dernière, couronnera le meilleur mémoire sur un point quelconque de l'archéologie de l'arrondissement de Cambrai ; 3.° ÉLOQUENCE. *Eloge de François Vanderburg*, décédé archevêque de Cambrai, en 1644 ; 4.° POÉSIE. Une ode ou un poème sur la bataille de Denain (sujet déjà proposé l'année dernière et remis au concours). Les ouvrages des concurrens, portant une devise et accompagnés d'un billet cacheté répétant la devise et indiquant le nom et la résidence de l'auteur, devront être envoyés à M. Le Glay, D. M., secrétaire perpétuel de la société, avant le 15 juin 1822. Les membres résidens seuls sont exclus du concours.

### LIVRES NOUVEAUX.

*Éléments de la grammaire chinoise*, ou Principes généraux du *Kou-wen*, ou style antique, et du *Kouan-hoa*, c'est-à-dire, de la langue commune, généralement usitée dans l'empire chinois, ouvrage qui offre le résumé des leçons du collège royal de France; par M. Abel-Rénusat, de l'académie royale des belles-lettres, professeur de langue et de littérature chinoises et tartares au collège royal de France. Ces *Éléments*, qui ont été dictés, depuis six ans, par le professeur à ses auditeurs, ont été recueillis par plusieurs personnes, notamment par M. Molinier del Maynis, qui s'étoit chargé d'en surveiller l'impression (voyez l'annonce de cet ouvrage dans notre cahier de novembre 1818, p. 700). M. Molinier n'ayant pu s'occuper du soin de cette publication, l'auteur s'est décidé à faire paroître lui-même sa Grammaire, après y avoir fait des corrections, des changemens et des additions qui en font un ouvrage nouveau. L'ouvrage, accompagné de plusieurs planches et tables, formant un volume de vingt feuilles gr. in-8.°, paroitra au commencement de novembre prochain.

*Discours* qui a remporté le prix d'éloquence en 1821, au concours proposé par l'académie française sur cette question: « Déterminer ce qui constitue le » génie poétique, et indiquer comment il se fait reconnoître, indépendamment » de la diversité des langues et des formes de la versification, dans tous les » divers genres, depuis l'épopée jusqu'à l'apologue, par A. F. Théry, professeur de seconde au collège royal de Versailles. Paris, impr. de Firmin Didot, in-4.° de 28 pages. Prix, 2 fr.

*Ode sur le dévouement de Malesherbes*, par M. A. Gaulmier; qui a remporté le prix de poésie proposé par l'académie française en 1821. Paris, impr. de Firm. Didot, in-4.° d'une feuille,

*Le Dévouement de Malesherbes*, par Constant Berrier. Paris, impr. de M.<sup>me</sup> Jeunehomme, in-8.° d'une feuille et demie.

*Les Bucoliques de Virgile*, accompagnées de notes sur le texte, et de tous les passages de Théocrite que Virgile a imités, par Henri de Villodon, chef d'ins-



titution, membre de plusieurs académies et sociétés littéraires; seconde édition, qui paraîtra sous peu de temps chez les libraires Petit et Delalain. A Paris, un fort volume in-18. Prix, 2 fr. 75 cent.

*Éléments de géographie*, précédés d'une introduction en forme de conversation, avec un tableau des départemens de France, conférés avec les anciennes provinces; cinquième édition conforme aux divisions actuelles; 1 vol. in-12, d'environ 500 pages. Prix, 2 fr. 50 cent. « On sait assez généralement que cet ouvrage est le fruit des loisirs de feu M. le baron de Barante, dont les compatriotes regrettent encore la perte, et dont la mémoire honore le département du Puy-de-Dôme. » Cette nouvelle édition, réimprimée par les soins éclairés et sous la surveillance immédiate du fils de l'auteur, se trouve, à Paris, chez M.<sup>me</sup> veuve Nyon, libraire, quai de Conti, n.º 13; à Lyon, chez MM. Férisse frères, et Aymé frères, libraires; à Riom, chez Thibaud, impr. libraire, éditeur; à Clermont-Ferrand, chez Thibaud-Landriot, imprimeur du roi et libraire, propriétaire de l'ouvrage.

ALLEMAGNE. *Susfismus sive Theosophia Persarum pantheistica*; quam e Mss. bibliothecæ regiæ Berolinensis persicis, arabicis, turcicis, eruit atque illustravit F. A. D. Tholuck, licent. theol. univ. liter. Berol. Berolini, 1821, in-8.º

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de MM. Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.º 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.º 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

## TABLE.

|                                                                                                                                                                                                          |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <i>Essai sur l'homme, de Pope, traduit en français par Jacques Delille; et Traduction de l'Essai sur l'homme, de Pope, en vers français, par M. de Fontanes. (Second article de M. Raynouard.)</i> ..... | Pag. 515. |
| <i>De l'influence que l'eau exerce sur les propriétés physiques de plusieurs substances azotées solides. (Article de M. Chevreul.)</i> .....                                                             | 526.      |
| <i>Erklärung einer Ägyptischen Urkunde auf papyrus in Griechischer cursivschrift vom Jahre 104, &amp;c. (Article de M. Saint-Martin.)</i> ..                                                             | 534.      |
| <i>Traité de la peinture de Cennino Cennini, publié avec des notes par le chevalier Joseph Tambroni. (Article de M. Quatremère de Quincy.)</i> .....                                                     | 546.      |
| <i>Histoire des Français, par J. C. L. Simonde de Sismondi. (Second article de M. Daunou.)</i> .....                                                                                                     | 552.      |
| <i>Histoire de la vie et des ouvrages de J. de la Fontaine, par M. Walckenaer. (Article de M. Raoul-Rochette.)</i> .....                                                                                 | 562.      |
| <i>Nouvelles littéraires</i> .....                                                                                                                                                                       | 572.      |

FIN DE LA TABLE.

ERRATA. Cahier d'Août, pag. 488, l. 27; don, lisez dom. Pag. 492, l. 33; à la fin, lisez à la fois.

# JOURNAL DES SAVANS.

OCTOBRE 1821.



A PARIS,  
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1821.



# JOURNAL DES SAVANS.

OCTOBRE 1821.

---

LE prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.º 17; à Strasbourg, rue des Serruriers, et à Londres, n.º 30 Soho-Square. Il faut affranchir les lettres et l'argent.

*Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, FRANC DE PORT, au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.º 22.*

---

A PARIS,  
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1821.



JOURNAL  
DES SAVANS.

OCTOBRE 1821.

---

*PROPOSTA di alcune correzioni ed aggiunte al Vocabolario della Crusca; vol. II, part. I. Milano, 1819, 400 pages in-8.°, et part. II, Milano, 1820, 447 pag. in-8.° — Projet de quelques corrections et additions au Dictionnaire de la Crusca.*

DANS les numéros de mai et de juin 1819, j'ai rendu compte des deux premières parties qui composent le premier volume de cet important et savant ouvrage. Je ferai connoître aujourd'hui les matières qui forment le second volume, publié en deux parties, l'une en 1819 et l'autre en 1820.



M. Monti a mis en tête de la première partie du second volume, une préface où il reprend la discussion qu'il a précédemment élevée touchant l'autorité que mérite le dictionnaire de la Crusca, et touchant les corrections et les additions que l'état de la langue italienne exigeoit depuis long-temps de la part des académiciens auteurs de ce dictionnaire, et il rassemble diverses opinions d'auteurs recommandables qui, à des époques différentes, ont cru en reconnoître l'insuffisance ou l'imperfection; ensuite il s'attache à réfuter les critiques dont son propre ouvrage est devenu l'objet, et auxquelles il s'étoit attendu sans doute.

Pour rendre encore plus sensibles les imperfections qu'il reproche à ce dictionnaire, M. Monti joint à ses observations un parallèle (1) du dictionnaire de la langue anglaise par Johnson et de celui de la langue castillanne par l'académie espagnole, dans leurs principes constitutifs, avec le travail des académiciens de la Crusca.

Il sera facile de prévoir que cette comparaison n'est pas à l'avantage du dictionnaire de la Crusca, quand on saura que le choix des articles mis en parallèle dépendant de l'auteur qui le faisoit, il a préféré de l'établir sur des mots qui presque tous expriment des idées métaphysiques, dont la définition, difficile dans tous les temps, étoit beaucoup plus à l'époque où les premières éditions de ce dictionnaire furent publiées : voici les mots dont les définitions sont comparées et examinées :

*Entusiasmo. Pensare. Senso. Anima. Idea. Libertà. Amore. Equazione. Angolo. Alabarda. Algebra.*

Le résultat de la comparaison est en faveur des dictionnaires étrangers; et, quoique cette manière de juger et de faire juger partiellement d'un grand travail soit severe, je n'oserois la blâmer, parce qu'elle met les académiciens de la Crusca dans l'heureuse et utile nécessité de corriger les définitions ou les acceptions d'un grand nombre de mots, et d'en adopter plusieurs non encore admis, s'ils veulent qu'à la faveur de leur dictionnaire, on puisse parler ou écrire en Italie la langue philosophique du reste de l'Europe.

M. Monti reprend ensuite ses attaques contre le dictionnaire de la Crusca, depuis la lettre F jusqu'au mot INVIDIA. Son travail est digne de celui qu'il avoit fait sur les mots qui précèdent, et je ne pourrois que répéter dans mes observations une partie de celles que j'ai eu occasion de faire pour applaudir à l'érudition et à la sagacité de M. Monti.

---

(1) M. Monti déclare que ce parallèle lui a été communiqué par le célèbre lexicographe et philologue G. G.

Un appendice qui termine le volume, contient, 1.° des observations del sig. G. Gerardini qui, dans une première lettre adressée à M. Monti, relève quelques erreurs échappées à ce savant dans le premier volume; 2.° une lettre de V. Lancetti à M. Monti, relative au dictionnaire italien de l'art militaire del sig. Grassi, dont il indique quelques omissions; 3.° une seconde lettre del sig. G. Gerardini sur les mots du dictionnaire de la Crusca qui sont dérivés du grec; 4.° une troisième lettre du même sur les mots dérivés des langues orientales. Le savant critique fait connaître diverses erreurs dans lesquelles les rédacteurs sont tombés, et il propose plusieurs étymologies; ses doctes et nombreuses observations offrent des détails curieux qui, la plupart, méritent d'être lus et même étudiés dans l'original, et j'invite les philologues à les y chercher. Je terminerai cette analyse par la traduction de la fin de cette troisième lettre. Après avoir parlé des défauts du dictionnaire de l'académie de la Crusca, l'auteur ajoute: « Toutefois elle pourroit encore se remettre en » bonne renommée et se montrer digne de commander, si elle établisoit » des lois plus raisonnables, et convenues dans une assemblée générale » italienne: mais si elle persiste dans la superbe croyance qu'elle doit » seule représenter la nation; si elle regarde le reste des littérateurs » comme un troupeau d'esclaves, son trône s'écroulera et deviendra » l'objet de la risée des sages, et elle restera reine *in partibus* de la » langue italienne. »

Je passe à la seconde partie.

Dans son ouvrage sur le langage vulgaire de l'Italie, Dante n'admettant point le dialecte toscan comme type de ce langage, avoit même avancé que les Siciliens avoient les premiers poli la langue et la poésie italiennes.

Les critiques qui ont tenté d'affoiblir l'autorité du célèbre poëte, qui a été invoquée par M. le comte Perticari, ont prétendu que le ressentiment de l'injustice que Dante avoit éprouvée de sa patrie avoit influé sur son opinion, et qu'il voulut ravir à Florence la prééminence de son idiome, comme Florence lui avoit ravi à lui-même son patrimoine et sa qualité de citoyen.

Pour réfuter ces critiques, M. le comte Perticari a composé une savante dissertation qu'il a intitulée: *DELL' AMOR PATRIO DI DANTE E DEL SUO LIBRO INTORNO IL VOLGARE ELOQUIO.*

Dans la première partie, il fait l'apologie des sentimens patriotiques de Dante, et il donne à ce sujet des explications qui justifient pleinement cet illustre exilé.

Dans la seconde partie de la défense de Dante, son apologiste,



voulant justifier aussi les opinions du poète sur le langage vulgaire, expose l'origine et l'histoire de la langue commune italienne.

Il rappelle quelques principes généraux sur la formation des langues, et soutient, d'après l'opinion de Dante, et d'après les faits historiques, que sans doute la langue littéraire italienne s'est perfectionnée d'abord dans la partie de l'Italie où la politesse de la cour et la protection des princes ont pu en favoriser et hâter les progrès, et il n'hésite pas à déclarer que c'est la cour de Sicile qui plus anciennement a réuni et offert ces circonstances avantageuses. Aussi Dante avoit reconnu expressément que, bien que la langue vulgaire fût italienne, on l'appeloit pourtant alors sicilienne; Dante a cité lui-même les ouvrages anciens où il reconnoissoit l'existence de la langue poétique, tels que les chansons :

Amor che l'acqua per foco lassi, &c. &c.

Amor che lungamente m' hai menato, &c. &c.

A cette autorité imposante il joint celle de Pétrarque, qui, dans son Triomphe d'amour, dit expressément :

E i Sicilian

Che fur già primi.

Cette cour de Sicile, où la langue vulgaire italienne a développé et fixé son caractère, est celle de Frédéric I.<sup>er</sup>, qui mourut vers 1250, à l'âge de cinquante-trois ans environ.

M. le comte Perticari rapporte des vers de Dante de Maiane, qui, de la Toscane, écrivoit à Monna Nina en Sicile, et, les comparant aux vers de celle-ci, il soutient que leur langage étoit le même, et qu'ainsi la langue florentine de cette époque et la langue sicilienne ne formoient qu'un même dialecte.

De cette identité de langage il conclut qu'on doit chercher, ailleurs qu'en Sicile et qu'en Toscane, le type primitif de la langue italienne, et que, prenant les choses de plus haut que ne l'ont fait les écrivains qui ont traité de son origine, il faut reconnoître le premier état du langage commun dans cet idiome qui succéda à la langue latine, dans ce roman rustique qui, pendant cinq siècles, fut parlé dans des pays de l'Espagne et de la France et dans toute l'Italie, et qui conséquemment étoit connu à l'extrémité même de la Sicile comme au cœur de l'heureuse Toscane (1); et il assure expressément que ce ne fut point

(1) Cette opinion de l'existence d'une langue intermédiaire, type commun des diverses langues de l'Europe latine, a été adoptée par un des adversaires de M. Monti et de M. le comte Perticari. L'auteur de l'ouvrage intitulé *Discorso*

de la barbarie vandale ou gothique que l'italien naquit, mais bien de ce roman vulgaire.

Alors M. le comte Peticari remonte à l'époque où les Romains imposoient aux peuples vaincus le joug de la langue romaine avec celui de leur domination; il rappelle l'arrivée des Goths et des Ostrogoths en Italie, le règne de Théodoric, et ensuite l'invasion des Lombards: « Pendant ces temps, dit-il, qu'on ne s'imagine pas que les Italiens aient parlé la langue des étrangers; ce furent ceux-ci qui s'accoutumèrent aux mœurs et au langage des habitans.

Cependant il se fit un mélange qui altéra le langage du pays: « Je dois, dit M. le comte Peticari, faire une observation qui est belle et qui me paroît neuve, c'est qu'en lisant les écrits de cette époque, on voit que les mots qui appartiennent à l'usage ordinaire de la vie, sont pour la plus grande partie latins, et que ceux qui appartiennent au gouvernement et à la guerre, sont pour la plus grande partie barbares; c'est que la corruption de la langue avoit nécessairement deux causes: le vaincu étoit obligé d'apprendre les mots que lui dictoit la force sous laquelle il plioit, et le vainqueur, ceux que lui dictoit le besoin des choses qu'il devoit tenir des autres. »

M. le comte Peticari arrive ainsi au serment de 842, qui est le plus ancien monument connu de la langue romane rustique; il le présente en latin, en roman, et en italien du XIII.<sup>e</sup> siècle; il lui suffit de légers changemens pour reproduire le roman en italien; ainsi à

Salvament,  
Nul,  
Quant,  
Pact,  
Direct,

il ajoute l'o final, qui produit

Salvamento,  
Nullo,  
Quanto,  
Pacto,  
Directo;

*in cui si ricerca qual parte aver possa il popolo nella formazione d'una lingua, e considerazioni sopra alcune correzioni proposte dal cavalier Monti al vocabolario dell' accademia della Crusca; Firenze, nella stamperia Piatti, 1819, in-8.<sup>o</sup>, dit expressément:*

« Alors naquit la langue romane, qui fut mère des autres langues qui maintenant se parlent dans une si grande partie de l'Europe, langue peut-être la seule dont on connoisse l'industrielle formation, qui atteste, même aux personnes qui ne sont pas philosophes, qu'il y a dans les nations certains principes de logique, immuables comme les lois de la nature dont ils dérivent, principes que ni la superstition ni la tyrannie conjurées ne purent détruire en ces siècles de fer. » Pag. 8.



|        |                                    |         |
|--------|------------------------------------|---------|
| Saper, | } il ajoute l'e final, qui produit | Sapere, |
| Ant,   |                                    | Ante,   |
| Poter, |                                    | Potere. |

Il reconnoît et il soutient qu'entre le roman rustique de 842 et l'italien du XIII.<sup>e</sup> siècle, il n'existe d'autre différence que des contractions peu importantes, de légères mutations de lettres qu'ont dû produire les variations de la prononciation, dans l'espace de plusieurs siècles, ainsi que les douces terminaisons italiennes que les Siciliens, à la manière des Grecs, joignirent aux âpres terminaisons romaines: en un mot ce latin, ce roman rustique, cet italien du XIII.<sup>e</sup> siècle, ne sont pas trois langues, mais trois manières de parler la même langue.

Après divers développemens, M. le comte Perticari poursuit: « Cherchons et découvrons comment les Siciliens polirent les premiers » l'idiome, et pourquoi la langue vulgaire littéraire fut jadis appelée » *sicilienne*; déterminons la nature et les règles de ce roman rustique et » quels peuples l'ont parlé, et l'on reconnoitra que c'est à tort que » quelques personnes resserrent la langue romane ou romancée dans les » seuls confins de la Provence, bien que la langue provençale soit » devenue ensuite la partie la plus distinguée de ce roman commun, qui, » dans la bouche des poètes de Toulouse et de Marseille, de rustique » qu'il étoit, parut bientôt une langue élégante et polie. Mais, ajoute- » t-il, ce plus vieux langage vulgaire qui fut parlé sous le règne de » Charlemagne étoit universel et connu non-seulement à la France, mais » encore à l'Italie...; il suffisoit alors à ce grand empire et servoit de » communication non-seulement entre les Français et les Italiens, mais » encore entre ceux-ci et les Espagnols.

Quand M. le comte Perticari a ainsi établi cette communauté de langage, ne trouvant pas de documens italiens qui la prouvent matériellement, il déclare qu'à défaut de monumens nationaux, l'Italie peut s'autoriser de ceux qui restent parmi les peuples qui parloient aussi le roman vulgaire, et qui, dans le X.<sup>e</sup> siècle, l'élevèrent à l'état de langue illustre; alors il trouve dans les cours des princes dont la domination s'étendoit sur le midi de la France, cette langue romane spéciale, la langue des troubadours, qui conserva une très-grande partie des élémens et des formes du roman commun et le perfectionna; et M. le comte Perticari prétend que, plus on trouvera de formes italiennes dans la langue des troubadours, plus on aura d'indices de ce roman commun qui doit servir à découvrir et à reconnoître la nature de l'ancienne langue italienne.

Ici M. le comte Perticari a cru être en droit de se prévaloir d'une

opinion de Ménage qui, dans ses *Origines de la langue italienne*, a prétendu qu'elle commença à se former de la langue latine, vers le temps de Justinien. Cette assertion du savant philologue français n'ayant que son nom pour toute autorité, et n'étant soutenue, ni d'aucun document contemporain, ni même d'aucun récit des historiens postérieurs, me paroît ne mériter aucune considération.

Pour prouver l'antériorité de la langue romane commune en Italie, M. le comte Perticari a avancé, comme un fait constant, que plus les ouvrages écrits dans l'idiome des troubadours sont anciens, plus ils se rapprochent de la langue italienne; et qu'au contraire plus ils sont modernes, plus ils diffèrent de cette langue; et de ce fait, que je discuterai bientôt, il tire une nouvelle conséquence en faveur de son système de l'universalité du roman rustique vulgaire ancien, et il ajoute que Dante avoit dit avec sagesse que la langue italienne, la langue provençale et la langue espagnole n'étoient pas trois langues, mais seulement IL TRIPLICATO IDIOMA ROMANO.

Avant d'examiner les rapports plus ou moins intimes, les élémens souvent identiques de la langue italienne et de celle des troubadours, je crois qu'il est convenable de dégager de la discussion tout ce que M. le comte Perticari dit relativement à la dégénération de la langue de ces poètes, et d'écarter ainsi la conséquence qu'il en tire que plus elle a vieilli, plus elle s'est éloignée de la langue italienne.

Si M. le comte Perticari croyoit utile de démontrer que la langue des troubadours avoit perdu quelque chose de ses anciennes formes, avoit dégénéré de sa pureté primitive, il auroit dû en chercher les preuves dans les nombreuses poésies que j'ai publiées des derniers troubadours, qui appartiennent à la fin du XIII.<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire, qui ont écrit jusqu'en 1280. Il existe aussi un monument précieux du commencement du XIV.<sup>e</sup> siècle, qui sert à constater l'état actuel de la langue; c'est la partie imprimée des vers des sept mainteneurs qui établirent l'académie des jeux floraux en 1323. Si la comparaison de leur style avec celui des troubadours précédens avoit offert des disparates très-remarquables, on auroit pu en conclure que la langue étoit alors dégénérée.

Au lieu de recourir à ce moyen, M. le comte Perticari a publié un sirvente d'un troubadour appelé *le Troubadour de Villarnaud*, pièce qui, dans les seuls mots qui servent aux rimes, offre des formes qui paroissent s'éloigner de la langue des troubadours; M. le comte Perticari, d'après cette seule pièce à laquelle il donne la date de 1350, a cru prouver un changement notable dans la langue. J'opposerai deux raisons :



1.° Le troubadour de Villarnaud a vécu dans le XIII.° siècle, et non dans le XIV.° : dans une pièce écrite dans le vrai style des troubadours, il parle des guerres et des démêlés de Guigues VII, dauphin de Viennois, mort en 1269.

2.° Le sirvente que rapporte M. le comte Perticari n'offre dans le style d'autre particularité que la bizarrerie des rimes; divers troubadours, et entre autres Rambaud d'Orange, Arnaud Daniel, ont quelquefois changé les désinences des mots qui devoient rimer, pour offrir une série de rimes *omoioteleutes*; mais la langue n'étoit changée que dans ces mots, et pour le besoin ou le plaisir de la rime: ainsi ce sirvente ne prouveroit pas que le troubadour de Villarnaud eût écrit dans un style dégénéré, quand même il ne resteroit de lui que cette seule pièce.

Mais il reste du troubadour de Villarnaud un autre sirvente qui, avec le premier couplet du précédent, est imprimé presque en totalité dans le cinquième volume du *Choix des poésies des troubadours*: or cette pièce offre le même style que celles des autres troubadours (1); il est donc évident que la langue n'étoit pas dégénérée quand il écrivoit, et que c'est en accordant trop d'autorité à un sirvente qui faisoit exception aux règles ordinaires du langage, que M. le comte Perticari a pu tomber dans l'erreur bien excusable de croire que ce poète lui fournissoit la preuve de la décadence de la langue.

Au reste, je ne crois pas que M. le comte Perticari eût rien gagné à prouver que la langue des troubadours s'étoit enfin éloignée de la langue italienne; les faits postérieurs me paroissent bien peu concluans pour la preuve des rapports plus ou moins identiques des deux langues à une époque très-ancienne, de sorte que son système me paroît n'avoir rien à perdre, s'il peut parvenir à prouver l'antériorité du roman commun rustique en Italie. C'est ce que je discuterai dans un autre article,

(1) Voici le premier couplet de ce sirvente:

Un sirventes nou qu'om chan  
 Farai en est leugier son  
 Que coratge e talan  
 N'ai mout e bona razo;  
 Quar mant dizon veiramen  
 Qu'el dalfins pert per non sen  
 Gapenses.  
 Et er grans merces  
 Si l' ven meschasensa,  
 Quar prêts no l'agenca.

Un sirvente nouveau qu'on chante  
 Je ferai en cette légère chanson  
 Vu que courage et volonté  
 J'en ai beaucoup et bonne raison;  
 Car plusieurs disent vraiment  
 Que le dauphin perd par non sens  
 Le Gapendçois,  
 Et ce sera grande justice  
 Si lui vient malheur,  
 Car le mérite ne l'orne pas.

que je consacrerai à l'examen des assertions et des preuves de M. de Peticari, qui a répandu dans cette partie de son travail des aperçus nouveaux, l'érudition la plus choisie, une perspicacité étonnante, dont je louerois davantage le mérite, si je ne craignois qu'on n'attribuât mes éloges à la juste reconnaissance que je lui dois pour la manière avantageuse dont il a parlé de ma collection, qui lui a fourni les principaux matériaux qui servent à établir son système.

RAYNOUARD.

*PRÜFUNG DER UNTERSUCHUNGEN über die Urbewohner Hispaniens, vermittelt der Vaskischen Sprache; von W. von Humboldt. — Examen des recherches sur les premiers habitans de l'Espagne, fait par le moyen de la langue basque; par M. Guillaume de Humboldt. Berlin, 1821, vj et 192 pages in-4.<sup>o</sup>*

Le titre de l'ouvrage dont nous entreprenons de donner l'analyse, indique d'une manière assez précise le but que le savant auteur s'est proposé. Les recherches faites jusqu'ici pour parvenir à connoître quels furent les habitans primitifs de l'Europe occidentale et méridionale, ont encore laissé ce sujet enveloppé de beaucoup d'obscurité et d'incertitude. M. de Humboldt croit qu'un moyen aussi simple que puissant de donner à ces recherches plus de clarté et de certitude, c'est d'y appliquer la connoissance des langues indigènes qui, depuis une haute antiquité, se sont conservées dans quelques parties de l'Europe occidentale. Divers essais de ce genre ont été faits relativement aux langues du pays de Galles et de la Basse-Bretagne, au gallique et à l'irlandais. Au contraire, on n'avoit fait aucun usage de la langue basque sous ce point de vue jusqu'à ces derniers temps, et les travaux que depuis peu quelques savans Espagnols ont faits sur cette langue, n'ont pas proprement pour objet la question dont il s'agit ici; si quelquefois ils la touchent, c'est seulement comme en passant, et par occasion. Il n'y a cependant, dit M. de Humboldt, que la connoissance de la langue basque qui puisse conduire à bien déterminer ce qui appartient en propre aux Ibères, et qui les distingue des Celtes et des autres nations; et ce ne sera que lorsque ce qui concerne ces peuples antiques aura été mis dans un plus grand jour, qu'on aura une base plus solide pour asseoir des recherches sur les habitans primitifs de l'Espagne. Notre auteur regrette que l'on se



soit contenté d'employer le grec et le latin à l'explication des monumens de l'Italie. On auroit dû, suivant lui, faire réflexion que les colonies helléniques ne sont certainement pas les plus anciennes qui se soient établies en Italie, et que la langue des Romains a besoin elle-même d'être soumise à une analyse critique, qui sépare les divers élémens dont elle se compose; enfin il auroit fallu, à son avis, commencer par rechercher quelles nations occupèrent d'abord les pays dont la population a pu, dans la très-haute antiquité, s'étendre dans l'Italie, et quelles traces ces nations ont laissées de leur existence dans les dénominations des lieux et dans les langues: on eût alors possédé la connaissance des divers élémens qui pouvoient s'offrir dans l'analyse des antiques monumens de l'Italie.

M. de Humboldt, comme on voit, n'a pas uniquement en vue l'Espagne, dans le but auquel tendent ses recherches. Plus son sujet s'agrandit par le point de vue sous lequel il l'envisage, plus il lui paroît important de déterminer aussi exactement que faire se peut, ce qu'il faut entendre sous le nom d'*Ibères* et de *langue des Ibères*. Les preuves étymologiques devant nécessairement jouer un grand rôle dans des recherches de cette nature, il ne s'est pas dissimulé la méfiance qu'inspire communément ce genre de preuves. Pour échapper à ce danger, il s'est fait une loi de ne rien admettre qui ne fût justifié par l'analogie de la langue, et il a mieux aimé, pour être fidèle à ce principe, négliger un grand nombre de noms de lieux dont l'origine ibérienne n'eût pas pu être rigoureusement démontrée. La liste des dénominations qu'il apporte, dans cet ouvrage, comme une preuve de l'identité des Ibères et des Basques, pourroit donc, suivant toute apparence, être considérablement augmentée par quiconque seroit plus familiarisé avec l'idiome basque. Il ne faut pas croire cependant qu'aucun nom de lieu ne résistât à l'analyse, et qu'on pût remonter, au moyen de cette langue, à l'origine de toutes les dénominations locales. En effet, les dénominations géographiques en Espagne devant, outre les racines basques, recéler aussi des racines celtiques, grecques, phéniciennes et carthaginoises, il est évident que, pour rendre raison de l'origine de tous ces noms, il faudroit appliquer à leur analyse étymologique tous ces différens idiomes.

D'après la réserve avec laquelle M. de Humboldt a procédé dans l'application de la langue basque à l'étymologie des noms de lieux, il ne croit pas trouver beaucoup de contradictions, en ce qui concerne cette partie de son travail. Il s'attend, au contraire, à une grande diversité d'opinions, relativement aux dénominations auxquelles il assigne

une origine celtique. Ceux qui veulent que l'Espagne entière ne présente que des traces de la domination exclusive de l'idiome basque, s'efforceront sans doute de retrouver dans cet idiome les racines des noms qui paroissent d'origine celtique à notre auteur. M. de Humboldt convient qu'il est très-difficile de porter à cet égard un jugement certain. Il se borne à assurer qu'il a procédé à cette recherche avec la plus parfaite impartialité; qu'il lui eût été indifférent de trouver par-tout les traces de la langue basque; et que s'il a reconnu dans quelques noms une source étrangère, ç'a été chez lui l'effet d'une conviction irrésistible.

Nous bornerons à ceci l'extrait de la préface. Dans l'analyse d'un ouvrage de cette nature, ce qu'il est essentiel de faire connoître, ce sont les principes que suit un écrivain, les limites qu'il se trace à lui-même, le point de vue systématique sous lequel il envisage l'objet de ses recherches, enfin les résultats auxquels il se trouve conduit. Nous osons dire que le lecteur pour qui ce genre de recherches n'est pas tout-à-fait nouveau, connoît à-peu-près tout cela par l'analyse que nous venons de présenter de la préface de M. de Humboldt. Maintenant il nous suffira d'indiquer succinctement la marche de l'ouvrage, et nous exposerons d'abord quelques-uns des caractères auxquels M. de Humboldt reconnoît l'origine basque d'un grand nombre de noms de lieux en Espagne. Pour abrégér autant qu'il sera possible l'analyse de l'ouvrage que nous entreprenons de faire connoître, nous ne nous arrêterons ni aux premiers chapitres, dans lesquels M. de Humboldt traite des essais faits avant lui pour reconnoître, à l'aide de la langue basque, quels ont été les premiers habitans de l'Espagne; et des principes peu conformes à une saine critique qui ont été adoptés dans ces recherches, ni aux suivans, dans lesquels notre auteur fixe et développe les principes qu'il se propose de suivre lui-même. L'analyse même de toutes les parties du travail de M. de Humboldt les fera suffisamment connoître et apprécier. Nous entrerons donc immédiatement en matière.

La langue basque ne fait presque aucun usage de la consonne *f* (*pag. 19*); elle ne commence jamais un mot par la lettre *r* (*pag. 20*), ou par les deux consonnes réunies *st* (*pag. 21*); on ne rencontre que très-rarement, dans cette même langue, une consonne muette suivie immédiatement d'une consonne liquide (*ibid.*). M. de Humboldt, en parcourant ces divers caractères du basque, fait voir que les noms de lieux qui semblent s'écarter de ces règles, sont en très-petit nombre, et que la plupart ont une physionomie étrangère qui les fait distinguer au premier coup-d'œil de la masse des dénominations indigènes.



Il rassemble ensuite, dans quatre chapitres consécutifs, tous les noms dans lesquels il reconnoît les mots basques *acha*, *aitza* ou *asta*, rocher (*pag. 23*); *iria*, *uria*, *ilia* et *ulia*, ville (*pag. 24*); *ura* et *ula*, eau (*pag. 30*); *iturria*, source (*pag. 34*). Les noms propres de lieux dérivés d'un grand nombre d'autres racines basques, comme *ara* et *aria*, superficie plate; *ba*, plaine; *arria*, pierre; *atea*, porte; *gara*, hauteur, sommet; *cur*, courbé; *echea*, maison, &c., sont rassemblés dans un autre chapitre (*pag. 36*). Dans le chapitre suivant, M. de Humboldt traite de l'étymologie des mots *Basques*, *Biscaye*, *Ibérie* et *Espagne* (*pag. 54*); mais il se contente de proposer des conjectures qu'il ne hasarde lui-même qu'avec beaucoup de défiance. Il est assez singulier qu'on ait peine à trouver dans la langue basque l'origine du nom que porte aujourd'hui le peuple qui parle cette langue, et de celui sous lequel il a été connu des anciens. Les Basques s'appellent eux-mêmes *Euscaldounac*; ils nomment leur pays *Euscalèria*, *Eusquereria*, et leur langue *Euscara*, *Eusquera*, *Escuara*. La racine commune de tous ces mots est *Eusc* ou *Esc*, qui doit être le nom de la nation. Est-ce de cette même racine que vient le nom des *Vascones*, ou bien ce dernier nom vient-il, comme l'a prétendu un écrivain basque, du mot *basoa*, forêt, bois, et n'auroit-il été que le nom d'une branche particulière de la nation des Ibères; c'est ce que M. de Humboldt n'ose décider. Ce chapitre de l'ouvrage offre des rapprochemens heureux, des déductions ingénieuses; mais l'incertitude des résultats seroit plus propre, ce nous semble, à fortifier les doutes qu'à porter la conviction dans l'esprit, si l'on devoit se décider, sur la question proposée, d'après les recherches auxquelles est consacré ce chapitre.

Les syllabes qui reviennent fréquemment au commencement ou à la fin des noms propres de lieux, sont l'objet de deux chapitres (*pag. 61 et 65*). Le retour fréquent de ces syllabes autorise à croire qu'elles avoient une signification générique, comme hauteur, vallée, plaine, &c. M. de Humboldt retrouve leur origine dans l'idiome basque, ce qui lui fournit un nouvel argument en faveur de son opinion. Les noms propres d'hommes que les écrivains anciens nous ont conservés, comparés avec les noms de famille, actuellement existans, ou avec diverses racines basques, lui fournissent encore un assez grand nombre de rapprochemens plus ou moins frappans (*pag. 73*).

Ne pouvant porter par nous-mêmes un jugement sur chacun de ces détails étymologiques, faute d'une connoissance au moins superficielle de la langue basque et des formes synthétiques si multipliées qui caractérisent cet idiome, nous nous contenterons de mettre sous les

yeux des lecteurs la conséquence que M. de Humboldt se croit autorisé à en tirer, en ajoutant qu'elle nous paroît conforme à l'effet qu'a produit sur nous la masse générale des recherches de l'auteur, quoique, sur une multitude de détails particuliers, son opinion ou ses conjectures nous paroissent susceptibles d'être contestées.

« Mon but, dit-il (*pag. 79*), dans les recherches dont je me suis occupé jusqu'ici, a été de montrer que les anciens noms de lieux de l'Ibérie dérivent, pour la plus grande partie, et en égard à la masse, de la langue basque, et que cette origine peut se déduire suffisamment du langage actuel, et y est encore reconnoissable. Dans cette vue, j'ai d'abord montré l'analogie du système général des consonnances entre la langue basque et ces noms; j'ai recherché ensuite les séries de noms qui s'attachent à une même racine; puis j'ai présenté un nombre de noms isolés qui, ainsi que les séries des premiers, peuvent être complètement expliqués par cet idiome; enfin j'ai mis sous les yeux des lecteurs une très-grande partie des noms qui restoient encore; je les ai classés par leurs syllabes initiales et finales, afin de faire voir, sans entrer dans la recherche de l'étymologie de chacun d'eux en particulier, la ressemblance des désinences des mots et des syllabes, et l'analogie des consonnances. Je mettrois peu d'importance à ce dernier genre de preuves, s'il ne s'étoit trouvé lié aux argumens précédens. Mais quand un nombre considérable de noms se présentent évidemment comme basques, quand l'analogie entre les noms et la langue peut être démontrée dans des séries entières, quand elle est confirmée, par rapport à quelques mots en particulier; par les témoignages précis des écrivains, il est naturel et logiquement permis d'admettre aussi l'analogie, là où la ressemblance ne porte que sur quelques-uns des élémens qui entrent dans la formation des noms, ou n'a en sa faveur qu'une affinité de consonnances. Je crois, en conséquence, avoir atteint le but que je m'étois proposé, et avoir porté jusqu'à l'évidence le rapport d'identité existant entre ces noms et la langue avec laquelle je les ai comparés. Je pense, par une conséquence nécessaire, avoir soustrait à tout soupçon de partialité l'opinion des écrivains qui ont avancé que le basque étoit la langue locale de ces contrées, avant l'établissement de toute colonie étrangère »

Ce que l'auteur ajoute ensuite sert d'exposition au second objet de ses recherches. Je ne puis mieux faire que de le laisser encore parler lui-même.

« Mais ici s'élève une autre question: le basque étoit-il, dans les temps anciens, le langage universel et unique du pays; et s'il ne



» l'étoit pas, dans quelles limites étoit-il circonscrit ! Pour la solution  
 » de cette question, après l'analogie qui, jusqu'à ce moment, a été le  
 » sujet de nos recherches, il faut chercher à connoître la dissemblance  
 » qui pourroit se trouver entre l'idiome basque et une partie des anciens  
 » noms de lieux ( pag. 81 ). »

M. de Humboldt reconnoît que cette seconde partie de la tâche qu'il s'est imposée, présente beaucoup plus de difficultés que la première. Il croit néanmoins, à l'égard de certaines classes de noms, mêlées parmi les anciennes dénominations qui appartiennent aux Ibères, être en état de démontrer qu'ils ne sauroient dériver de la langue basque, et de là pouvoir arriver à connoître si, dans des temps antérieurs à l'arrivée des Phéniciens, des Grecs et des Romains, la péninsule n'étoit habitée que par une seule race d'hommes, ou si elle renfermoit plusieurs races, distinguées par la différence des langues.

Déjà, dans le cours des recherches précédentes, l'auteur avoit établi que certaines classes de noms de lieux qui commencent par les syllabes *ner* et *se*, ou se terminent par la désinence *ippo*, comme aussi un assez grand nombre de noms pris isolément, ne pouvoient être tirés sans violence de l'idiome basque. Maintenant il s'attache à une classe nombreuse de noms de lieux terminés en *briga* ( pag. 82 ), ou par de légères altérations, en *brica* et *brix*, et ses recherches ont pour premier résultat de tracer dans la péninsule la ligne de démarcation qui sépare les contrées où se trouvent les dénominations géographiques terminées en *briga*, de celles auxquelles cette dénomination est étrangère ( p. 85 ). Ensuite, il établit et par des argumens positifs ( pag. 86 ), et par la réfutation des étymologies qui ont été proposées pour rattacher le mot *briga* à la langue basque ( pag. 89 ), que ce mot est absolument étranger à cet idiome. Avant de chercher lui-même l'étymologie de ce mot ailleurs que dans le basque, il jette un coup-d'œil sur les dénominations géographiques des contrées qui avoisinent l'Espagne ( pag. 91, 94 ), pour reconnoître l'analogie de quelques-uns des noms de lieux de ces contrées, soit avec ceux qui appartiennent à la langue des Ibères, soit avec ceux qui se terminent en *briga* et qui lui paroissent dus à une autre race, aux Celtes. Puis, passant ( pag. 96 ) à considérer plus spécialement le caractère particulier des noms de lieux, communs à tous les pays où les Celtes ont étendu leurs établissemens, il le trouve dans les désinences *briga*, *dunum*, *magus* et *vices*, et il s'attache à prouver que l'Espagne offre beaucoup d'exemples, soit de ces désinences, soit d'autres formes celtiques ( pag. 100 ). Une autre question, qui est l'inverse de la précédente, l'occupe ensuite ( pag. 106 ) ; il s'agit de savoir si l'on ne trouve pas hors

de la péninsule des dénominations géographiques d'origine basque qu'on doive regarder comme des témoignages du séjour des Ibères. Suivant le résultat que M. de Humboldt tire de ses recherches à cet égard (p. 110); quoiqu'on trouve dans la Gaule, dans la Grande-Bretagne, dans les contrées situées le long du cours du Danube et au sud de ce fleuve, un certain nombre de noms qui ont quelque analogie avec les anciens noms des lieux occupés en Espagne par les Ibères, il n'y a rien à conclure de ces analogies isolées et fortuites. L'Italie seule fait ici exception, et notre auteur (pag. 111) y trouve beaucoup de dénominations dont l'origine basque ou ibère, ce qui est la même chose, lui paroît hors de doute. Il s'abstient cependant, pour le présent, de tirer de ce fait aucune conséquence historique. Enfin il jette un coup-d'œil sur la Thrace (p. 118), où les dénominations terminées en *briga* et en *bria* fixent sur-tout son attention : il y trouve aussi quelques noms qu'on pourroit rapporter à une origine basque, mais auxquels il ne croit point convenable de s'arrêter.

M. de Humboldt s'arrête ici (pag. 120), pour rappeler aux lecteurs le but des recherches précédentes, et fixer les questions dont la solution doit reposer sur les résultats déjà obtenus, mais comparés avec les témoignages historiques. Nous réservons cette dernière partie du travail de M. de Humboldt pour un second article.

SILVESTRE DE SACY.

### *RESTITUTION de l'Inscription gravée sur le propylon du temple d'Apollonopolis parva en Égypte.*

DANS l'avant-dernier numéro du Journal des Savans (1), j'ai parlé de l'inscription gravée sur le listel de la corniche d'un propylon qui feroit partie d'un temple à Apollonopolis parva, aujourd'hui *Kous*. J'ai principalement considéré cette inscription par rapport à la construction du monument sur lequel elle est tracée, réservant pour un travail particulier quelques observations sur la restitution de la lacune qui existe au commencement de la seconde ligne. Je dis en note, après avoir donné le texte : « On a rempli la lacune, en lisant  $\phi\iota\lambda\omicron\sigma\tau\alpha\tau\omicron\rho\epsilon\varsigma$  ou  $\epsilon\upsilon\sigma\epsilon\beta\epsilon\iota\varsigma$  : la vraie leçon est  $\kappa\alpha\iota\ \sigma\omega\tau\eta\rho\epsilon\varsigma$ ; les noms sont ceux de Ptolémée Alexandre » et de sa mère, et non pas de Ptolémée Philométor, comme on l'a cru. La preuve m'entraîneroit trop loin. » Le développement de

(1) Cahier d'août, p. 463.



cette note entroit dans l'ensemble d'un travail que j'ai entrepris depuis long-temps sur les inscriptions grecques de l'Égypte, et dont la première partie sera mise incessamment sous presse.

M. Champollion-Figeac ayant lu ma note dans le Journal des Savans, vient de m'annoncer qu'il a eu également l'idée de cette restitution, et qu'elle est consignée dans un mémoire qu'il fait maintenant imprimer. Il m'a montré le passage qui concerne l'inscription d'Apollonopolis; et, de mon côté, je lui ai donné lecture de la partie de mon travail où j'exposois les motifs de mon opinion. Nous nous sommes rencontrés tous deux, et dans l'idée principale, et dans quelques-uns des détails; nous nous sommes appuyés également sur le contrat de Ptolémaïs qui vient d'être publié et expliqué avec tant de succès par MM. Böckh, Bekker, Ideler et Buttmann.

Cette coïncidence fortuite dans l'explication du monument d'Apollonopolis, m'engage à faire connoître les observations auxquelles je renvoyois dans ma note.

L'inscription d'Apollonopolis est connue depuis long-temps : Paul-Lucas, Pococke, l'ont rapportée dans leurs voyages (1); et le président Bouhier et Zoëga (2) ont déjà essayé de la restituer; mais la copie qu'ils avoient sous les yeux n'étoit point assez correcte. Les auteurs de la description de Kous en ont donné une exacte copie, dans leur beau dessin du *propylon*; la voici :

ΒΑΣΙΛΙΣΣΑ ΚΛΕΟΠΑΤΡΑ ΚΑΙ ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΣ ΘΕΟΙ ΜΕΤΑΛΟΙ  
ΦΙΛΟΜΗΤΟΡΕΣ

..... Ρ. ΣΚΑΙΤΕΚΝΑ ΗΛΙΩΙ ΘΕΩΙ ΜΕΓΙΣΤΩ ΚΑΙ ΤΟΙΣ ΣΥΝΝΑΟΙΣ ΘΕΟΙΣ

Je la restitue ainsi : Βασίλισσα Κλεοπάτρα ἢ βασιλεὺς Πτολεμαῖος θεοὶ μεγάλοι φιλομήτορες (καὶ σωτῆ)ρ(ε)ς, ἢ τέυνα, Ἡλίω θεῷ μεγίστῳ ἢ τοῖς συννάοις θεοῖς. C'est-à-dire, « La reine Cléopâtre et le roi Ptolémée, dieux grands » Philométors et sauveurs, ont élevé et consacré ce propylon au soleil » dieu très-grand, et aux dieux adorés dans le même temple. »

Le commencement de la seconde ligne a été emporté par une cassure du listel de la corniche; on a cherché à remplir la lacune de diverses manières. Pococke, le président Bouhier, Zoëga, MM. Hamilton (3) et Walpole (4) ont lu ΕΥΣΕΒΕΙΣ, M. Denon ΚΑΙ ΦΙΛΟΠΑΤΟΡΕΣ; et, d'après une note insérée dans la description d'Apollonopolis (5), on voit que M. Jomard doit défendre cette leçon dans son mémoire sur les inscriptions antiques qu'il s'est chargé d'expliquer.

(1) *Travels I*, p. 277. — (2) *De usu obeliscor.* p. 543. — (3) *Ægyptiaca*, p. 173. — (4) *Memoirs on Turkey*, p. 593. — (5) *Pag.* 68.

Je crois ces deux leçons inadmissibles, et principalement la dernière, qui, entre autres défauts, présente celui d'être trop longue pour la place qui reste à remplir.

Cette inscription donne lieu à deux observations principales. La première, c'est que les noms des deux princes sont au nominatif et forment par conséquent le sujet du verbe sous-entendu; c'est un exemple unique, du moins parmi les inscriptions grecques gravées sur la façade des temples égyptiens (1). Cette formule annonce que le propylon a été construit *par les ordres* de ces princes; au lieu que, dans toutes les autres inscriptions, la formule ΥΠΕΡΒΑΣΙΛΕΩΣ &c., atteste que les édifices ont été réparés ou construits, *pour la conservation de ces princes*, aux frais de certaines corporations, ou des habitans du pays.

La seconde observation est relative à l'ordre dans lequel sont placés les noms de Cléopâtre et de Ptolémée. Par-tout ailleurs, le nom du roi précède celui de la reine; ici, au contraire, celui-ci est placé le premier. Cette circonstance, unique dans les monumens alors connus, m'avoit fait depuis long-temps soupçonner que les princes désignés ici ne sont point Ptolémée Philométor et sa femme Cléopâtre, comme tout le monde le pensoit, et même M. Champollion-Figeac (2). Cette inscription me sembloit devoir se rapporter à un prince placé sous la tutelle ou dominé par l'autorité de sa mère, et je présumois en conséquence qu'il s'agissoit de Ptolémée Alexandre, qui, après l'expulsion de Soter II, fut rappelé par sa mère Cléopâtre, et régna, conjointement avec elle, depuis l'an 108 jusqu'en 90, année dans laquelle cette princesse mourut assassinée par les ordres de son fils.

---

(1) On en trouve un second exemple sur la plaque d'or découverte récemment parmi les ruines de Canope. Cette plaque, longue de six pouces quatre lignes, haute de deux pouces deux lignes, porte, d'après le *fac simile* que sir Sidney Smith en a fait graver, βασιλεὺς Πτολεμαῖος Πτολεμαίῳ καὶ Ἀρσινόῃς θεῶν ἀδελφῶν, καὶ βασίλισσα Βερένικη ἀδελφῆ καὶ γυνὴ αὐτῶν τῷ τιμένῳ Ὀσίρει: c'est-à-dire, « Le roi Ptolémée, fils de Ptolémée et d'Arsinoé, dieux frères, et la reine » Bérénice, sa sœur et sa femme (ont construit et dédié) ce téménos à Osiris. » Le verbe manque ici, selon l'usage que j'ai expliqué dans le dernier cahier. Cette plaque, qu'on a trouvée encastrée dans une pierre fondamentale, entre deux tuiles de matière vitrifiée, atteste, selon nous, qu'on étoit dans l'habitude d'indiquer l'époque et les auteurs de la construction d'un édifice, non-seulement par une inscription gravée sur la façade, mais encore par une autre inscription tracée sur une matière inaltérable, et qu'on déposoit dans les fondations, comme nous le faisons encore de nos jours. — (2) *Annales des Lagides*, II, 405. Ce savant rétracte cette opinion dans le mémoire inédit dont j'ai parlé.



Ma conjecture est devenue un fait certain, depuis la publication du papyrus écrit en caractères cursifs, dont je parlois tout-à-l'heure. La formule du contrat qu'il contient, commence en ces termes : Βασιλευόντων Κλεοπάτρας ἢ Πτολεμαίου τῷ ἐπιχαλουμένῳ Ἀλεξάνδρῳ, θεῶν Φιλομήτορων Σωτήραν ἔτους ΙΒ τῷ ἠ' . . . ; c'est-à-dire, « sous le règne de Cléopâtre et de » Ptolémée, surnommé *Alexandre*, dieux Philométors sauveurs, en » l'an XII, qui est aussi l'an IX . . . »

Cette formule présente la même disposition dans l'ordre des noms propres; Cléopâtre précède Ptolémée. Cette circonstance, jointe au titre θεῶν Φιλομήτορες qui se trouve également dans l'inscription d'Apollonopolis, ne permet pas de douter que cette inscription ne se rapporte aussi à Ptolémée Alexandre et à Cléopâtre sa mère, ce qui fixe l'époque de l'érection et de la dédicace du propylon entre les années 108 et 90 avant notre ère.

Cette attribution, que je crois incontestable, fournit les moyens de remplir la lacune qui existe au commencement de la seconde ligne de l'inscription; d'après le double titre de Φιλομήτορες Σωτήρες que portent ces princes dans le papyrus, on voit que la lacune doit être remplie ainsi. . . . . ΚΑΙΣΩΤΗΡΕΣ.

M. Böckh a lu de cette manière le commencement du papyrus: Βασιλευόντων Κλεοπάτρας ἢ Πτολεμαίου ΥΙΟΥ τῷ ἐπιχαλουμένῳ Ἀλεξάνδρῳ. Le mot ΥΙΟΣ manque dans l'inscription d'Apollonopolis après Πτολεμαίος; cette différence m'a fait regarder de plus près le *fac simile* du contrat; on n'y peut lire que Πτολεμ.ιου, encore doit-on observer que les lettres ιου se retrouvent, à très-peu près, sous la même forme à la quatrième ligne, où elles font la finale du mot Πτολεμαίς. Quoique le savant interprète ne s'explique pas à cet égard, on peut présumer qu'il a cru que le nom de *Ptolémée* avoit été mis en abrégé; il a lu en conséquence Πτολεμαίς υἱός; cette leçon est assurément fort soutenable. Toutefois, si l'on fait attention que, plus bas, le nom de Ptoléme est entier, et qu'*aucun* des noms ou surnoms de princes, dans ce contrat, n'est mis en abrégé, il paroîtra peu vraisemblable qu'on ait tronqué le premier et le principal de tous, celui du prince régnant; c'est ce qui me fait présumer que le point placé après Πτολεμ. est un pur effet de l'inadvertance du copiste, ou un défaut du papyrus; et je lis Πτολεμαίου, en réunissant Πτολεμ. et ιου, leçon qui est conforme d'ailleurs au texte de l'inscription d'Apollonopolis. Du reste, cette modification, quand on la jugeroit nécessaire, est assez insignifiante au fond, et je n'y attache pas plus d'importance qu'elle n'en mérite.

LETRONNE.

A RETROSPECT of the first ten years of the protestant Mission to China (now, in connection with the Malay, denominated the Ultra-Ganges Missions), accompanied with miscellaneous remarks on the literature, history, and mythology of China, &c. by William Milne. Malacca, printed at the anglo-chinese press, 1820, in-8.º de 376 pages.

EN rendant compte, dans ce Journal (juillet 1820), des premiers numéros du recueil intitulé *Hindo-chinese Gleaner*, nous avons fait connoître les circonstances qui ont conduit M. Milne à former à Malacca un établissement littéraire, avec une imprimerie, une bibliothèque et des écoles pour les naturels. La situation intermédiaire de la presqu'île malaise, à une distance presque égale des possessions britanniques dans l'Hindoustan et des ports les plus fréquentés par les vaisseaux européens, la proximité des mers de la Chine, la nécessité d'avoir, non loin des frontières de cet empire, un lieu où les missionnaires puissent prendre des mesures pour y pénétrer, et même un lieu pour s'y réfugier en cas de persécution, tout semble se réunir pour faire de Malacca le chef-lieu des missions protestantes dans les contrées au delà du Gange, et par conséquent pour donner de l'importance à l'établissement créé par M. Milne. Les productions littéraires qu'on en voit sortir, quoique principalement destinées à offrir aux missionnaires protestans les renseignemens et les moyens de communication qui leur sont nécessaires, pourront inspirer de l'intérêt, même en Europe, si leurs auteurs s'attachent à recueillir des notions neuves et curieuses sur les peuples au milieu desquels ils vivent. C'est ce qu'on peut observer dès à présent dans le *Glaneur hindo-chinois*, où, parmi une foule de détails relatifs aux affaires personnelles des missionnaires, de particularités biographiques, de comptes rendus des dépenses, et de relevés de souscriptions, on remarque de temps à autre quelques faits de l'histoire politique ou littéraire, dignes de fixer l'attention des savans. C'est ce qui se trouve pareillement dans le volume que nous annonçons, et qui, consacré en très-grande partie à l'histoire très-circonscrite et très-minutieuse de la mission protestante dans les contrées situées au-delà du Gange, pendant les douze années qui viennent de s'écouler, ne laisse pas de contenir aussi diverses remarques sur des sujets relatifs à la littérature, à l'histoire et à la mythologie de la Chine et des contrées voisines. Les talens de M. Milne, et les connoissances dont il a fait preuve dans une autre production dont nous avons rendu



compte (1), justifient suffisamment le soin que nous allons prendre en faisant connoître celle-ci.

M. Milne commence par tracer l'exposé des tentatives qui ont été faites à diverses époques pour introduire et faire fleurir le christianisme dans l'empire chinois. Dès les premiers pas, il se présente plusieurs questions au sujet desquelles les compilateurs de son pays, seuls guides que l'auteur ait suivis pour l'histoire ecclésiastique, ne fournissent pas de lumières suffisantes. C'est pour n'avoir pas eu d'autres sources à sa disposition, qu'en parlant de l'introduction des Nestoriens ou plutôt des Jacobites à la Chine, il laisse apercevoir des doutes qui n'ont rien de fondé, et qu'une étude plus approfondie de l'histoire orientale eût complètement dissipés. « Deux remarques, dit M. Milne, » s'offrent à moi relativement aux Nestoriens de la Chine; la première, » c'est qu'aucun rapport chinois authentique que j'aie encore vu, ne fait » la moindre mention de cette secte. . . , et qu'à l'exception de la pierre » de Si'an, dont quelques missionnaires de Rome ont parlé, je n'ai » jamais vu ni entendu dire que les écrivains chinois aient eu con- » noissance d'aucun monument, d'aucune inscription, d'aucun reste » d'anciennes églises. La seconde remarque, c'est qu'aucune partie des » doctrines des Nestoriens, ou des cérémonies de leur culte, ne s'est » mêlée avec les systèmes païens de la Chine, autant du moins que » j'ai pu le découvrir. »

Il n'y a pas besoin d'une longue discussion pour faire voir que ces deux remarques, et la conclusion qu'il seroit naturel d'en tirer, sont également dépourvues de fondement. Pour commencer par la dernière, il n'y a rien d'étonnant à ce que deux sectes religieuses, étrangères l'une à l'autre par leur origine, la nature de leurs dogmes, la langue de ceux qui les professent, n'aient rien pris l'une de l'autre, pendant l'espace de quelques siècles, où elles ont pu se trouver en contact sur quelques points du vaste empire de la Chine. Les polythéistes chinois n'ont rien emprunté non plus des Musulmans qui vivent au milieu d'eux depuis une époque très-rapprochée de celle de l'hégyre. En second lieu, ceux qui pensent que le système hiérarchique des Lamas, un grand nombre de leurs usages liturgiques et plusieurs de leurs dogmes ont été introduits dans le bouddhisme par un effet de la décadence et de la dégénération du nestorianisme au XIII.<sup>e</sup> siècle, voient, dans cette imitation des formes extérieures du christianisme, une trace

---

(1) The sacred Edict, containing sixteen maxims of the emperor Kang-hi, &c.; translated from the chinese original. Voyez le *Journal des Savans* d'octobre 1818.

assez évidente du séjour des Nestoriens dans l'Asie orientale. Quant au silence des écrivains au sujet des Nestoriens, il ne prouve pas plus que celui qu'ils ont gardé au sujet des Juifs qui se sont établis depuis des siècles au milieu des Chinois, sans que ceux-ci s'en soient aperçus ou qu'ils aient daigné en faire la remarque. Sans doute ils les ont confondus avec d'autres sectes occidentales dont ils parlent assez souvent, et qui, suivant eux, adorent l'esprit du ciel (1). La relation mise sous le nom d'Abouseid el Hassan, qui témoigne qu'un grand nombre de chrétiens périrent à la prise de la ville de Cumdan en 877 (2); nos voyageurs du moyen âge, qui ont trouvé les Nestoriens établis à la cour des princes mongols (3); les historiens musulmans, qui font mention de plusieurs impératrices tartares et chinoises attachées à la religion de Jésus; tout s'accorde à prouver que les Nestoriens s'étoient en effet répandus dans l'Asie orientale entre le VII.<sup>e</sup> et le XIII.<sup>e</sup> siècle de notre ère. Quant au monument de Si-'an-fou, il ne sera pas inutile, puisque l'occasion s'en présente, de faire quelques observations propres à lever des doutes qui n'auroient pas été si accrédités, si l'on n'avoit trop longtemps négligé d'y répondre. M. Milne s'en seroit sans doute garanti, s'il eût connu ce monument autrement que par la mention qu'en ont faite quelques missionnaires catholiques, et notamment le P. Lecomte (4), qui paroît être le seul qu'il ait lu sur cette matière. Je sais que l'authenticité de l'inscription de Si-'an-fou a été contestée par quelques écrivains (5), lesquels ont été jusqu'à en nier l'existence, et à accuser les missionnaires qui en ont parlé, d'avoir supposé ce monument par une fraude pieuse. Quand cette supposition eût été praticable au milieu d'une nation défiante et soupçonneuse, dans un pays où les particuliers et les magistrats sont également mal disposés

---

(1) *Rech. tart.* tom. I, p. 286. Cf. *Mém. chin.* tom. XVI, p. 379. — (2) *Anciennes relations des Indes et de la Chine*, p. 51. — (3) Rubruq. c. XLV; Marc-Pol, l. II, c. 6, &c.; Haytho, *Hist. orient.* c. II, p. 3, ed. Mull. — (4) *Nouv. Mémoires*, tom. II, p. 197. — (5) *Essai sur les mœurs*, ch. II, éd. de Desoer, tom. IV, p. 136. = D'Argens, *Lettres chinoises*, tom. VIII, p. 745. — Il n'est pas vrai que le sage Navarette, comme dit Voltaire, convienne que l'inscription étoit une de ces fraudes pieuses qu'on s'est toujours trop aisément permises. Il rapporte avec simplicité l'objection tirée du silence des Annales, mais il ajoute: *Lo que hazen en contra de cosa tan clara para nosotros, es que siendo los Chinas tan cuydadosos en sus annales, &c.* Il ajoute que les gouverneurs ont vérifié le fait, et qu'il ignore le résultat de l'enquête, et il finit en disant: *Lo que sabemos de cierto es que no faltò a aquellos siervos de Dios supuesta la historia referida, &c.* Navarette, *Tratados históricos*, II, 6, p. 104.



pour des étrangers et sur-tout pour des missionnaires, où tout le monde a l'œil ouvert sur leurs moindres démarches, où l'autorité veille avec un soin extrême à tout ce qui tient aux traditions historiques et aux monumens de l'antiquité, il seroit encore bien difficile d'expliquer comment les missionnaires auroient été assez hardis pour faire imprimer et publier à la Chine et en chinois une inscription de dix-huit cents mots qui n'auroit jamais existé; comment ils auroient pu imiter le style chinois, contrefaire la manière des écrivains de la dynastie des Thang, rappeler des usages peu connus, des circonstances locales, des dates conçues dans les figures mystérieuses de l'astrologie chinoise (1), et le tout sans se démentir un seul instant, et de manière à en imposer aux plus habiles lettrés, intéressés, par la singularité même de la découverte, à en discuter l'authenticité. On devroit donc supposer qu'un lettré chinois, et un lettré des plus érudits, se seroit joint aux missionnaires pour en imposer à ses compatriotes. Mais ce n'est pas tout; les bords de l'inscription sont couverts de noms syriens en beaux caractères singuliers. Le faussaire savoit donc le syriaque, et il étoit en état de faire graver sous ses yeux, avec exactitude, quatre-vingt-dix lignes de l'écriture syrienne qui étoit en usage autrefois, et dont la connoissance est aujourd'hui peu répandue. Dans la liste des prêtres syriens qu'on lit sur ce monument, plusieurs portent des noms peu connus encore à l'époque où on en place la découverte; avant la publication des extraits d'Assemani, tels que *Ahad-Gusnasph*, *Atdaspha*, *Yeschouadud*, *Izdbouzid*, &c. (2). Le faussaire étoit donc un homme qui avoit fait une étude approfondie des monumens syriaques, dans les originaux. D'ailleurs, il ne suffiroit pas d'expliquer la supposition de l'inscription dans l'édition chinoise, et dans les copies rapportées par les pères Semedo (3), Martini (4) et Boym (5). Il faut encore rendre raison de la fabrication du monument; car la pierre existe; elle a dix pieds de haut sur cinq de large; on en a pris des empreintes en y posant du papier transparent après l'avoir enduite d'encre, et une de ces empreintes est à la Bibliothèque du Roi. De plus, ce ne sont pas les missionnaires qui l'ont trouvée dans la terre, mais des ouvriers chinois qui creusoient les fondemens d'une maison particulière; c'est le gouverneur chinois

(1) Visdelou, *Suppl. à la Bibl. orientale*, p. 375, 381. — (2) *Chin. illustr.* p. 41. = *Prodrom. Copt.* p. 83. = Müller, *Monum. sinic. Comment. onomast.* p. 29. — (3) *Voy. Relazione della grande monarchia della China*, part. 1, c. xxxi, p. 194. — (4) *Atlas chinois*, p. 55. — (5) *Gloria regni sinensis crux, ad calcem Floræ sinensis*; et dans la collection de Thévenot, p. 29 de la *Brefve Relation de la Chine*.

qui l'a fait relever et placer sur un piédestal, dans un temple d'idoles du voisinage, et cela sans se douter qu'il étoit la dupe d'une fraude pieuse. Ainsi il avoit fallu faire composer cette inscription en chinois par un lettré gagné à prix d'argent, y faire ajouter les lignes syriaques par un écrivain habile à tracer le stranghelo, faire bien soigneusement graver le tout sur la pierre, enfouir cette pierre sans qu'on s'en aperçût, diriger les fouilles des maçons de la ville de manière qu'ils la retrouvassent. Que de fourberies, que de soins, que de difficultés, que de risques même, chez un peuple comme les Chinois ! Et dans quel but ? pour établir d'une manière plausible ce qu'on savoit d'ailleurs, qu'aux VII.<sup>e</sup> et VIII.<sup>e</sup> siècles de notre ère, des Syriens avoient construit quelques églises à Si'an-fou, et qu'un certain nombre de Chinois avoient embrassé l'hérésie nestorienne ou jacobite. Voilà sans doute un objet peu digne des moyens : on ne devine pas ce que le catholicisme avoit à gagner dans tout cela, ni comment les Jésuites pouvoient se trouver récompensés de leurs peines, en voyant leur inscription placée dans un temple d'idoles au fond de la province de Chen-si.

Après avoir parlé des Nestoriens, M. Milne trace l'histoire de la mission catholique ; et, s'il ne rend pas toujours une justice complète aux hommes vénérables qui l'ont illustrée, on voit qu'il n'en est empêché que par cet esprit de secte, qui produit sur les personnes les mieux intentionnées le même effet que l'esprit de parti. Néanmoins, il termine le compte qu'il rend des travaux des Jésuites, des Dominicains et des autres missionnaires de l'église romaine, par cette déclaration : « Le » savoir, les vertus personnelles et le zèle ardent de plusieurs d'entre » ces missionnaires, méritent d'être imités par tous ceux qui viendront » après eux, seront égalés par un petit nombre, et ne seront peut-être » surpassés par aucun. » Ce jugement, dont personne ne contestera l'équité, mais qu'on n'attendrait pas d'un méthodiste aussi rigide que se montre ailleurs M. Milne, fait beaucoup d'honneur à son impartialité. C'est encore aux compilateurs anglais qu'il s'en rapporte pour la première période de l'introduction du catholicisme en Chine ; et l'on voit assez, par quelques-unes de ses observations, que les recherches d'érudition qu'on peut faire à Malacca ne sont ni très-profondes ni très-étendues. En rappelant que le pape Clément V érigea *Cambalu* en siège archiepiscopal vers l'an 1305, il remarque que quelques personnes pensent que *Cambalu* est la même ville que Péking ; mais il ajoute qu'il ignore sur quoi est fondée cette supposition, et que, si cela est, ce doit être un nom tartare. Cette dernière conjecture est très-juste ; mais le rapprochement qui en est l'objet n'a jamais été mis en doute,



Cambalu (1) ou Khan-balikh [*la ville royale* en mongol] est le nom que portoit au XIII.<sup>e</sup> siècle Péking, parce que c'étoit le lieu de la résidence de Khoubilaï, près duquel fut envoyé en ambassade Jean de Monte-Corvino, depuis honoré du titre d'archevêque, et auteur d'une traduction en mongol des Psaumes et du Nouveau-Testament (2).

En faisant l'histoire des divisions qui éclatèrent entre les missionnaires catholiques, et qui, suivant l'auteur, ont contribué plus que toute autre chose à les ruiner dans l'esprit des païens, le but de M. Milne est, dit-il, de garantir les missionnaires protestans de malheurs semblables, auxquels des causes sans nombre peuvent les exposer : car son principal objet, en recherchant les traces des tentatives faites à diverses époques pour répandre l'évangile à la Chine, est d'éclairer ses confrères sur les causes qui en ont entravé le succès. Il veut aussi faire voir que la nouvelle entreprise de la société des missionnaires de Londres est justifiée par l'état déplorable où se trouve actuellement le christianisme dans cette contrée, encore enveloppée dans les épaisses ténèbres des superstitions païennes, où abandonnée, ce sont les expressions de M. Milne, « à une odieuse dureté de cœur, » sous l'influence d'un scepticisme raffiné ; et de vaines spéculations qui » supposent un univers sans Dieu. » La société des missionnaires a envoyé M. Morrison et ses compagnons au bout de l'Asie pour faire cesser cet état de choses, et elle a la confiance qu'ils y réussiront.

Le tableau des croyances et des opinions qui ont cours chez les Chinois, tel que le trace M. Milne, ne semble pas propre à fortifier cette espérance. Ce tableau, dont les traits principaux ne sauroient être neufs, après tant d'ouvrages où l'on a cherché à en présenter de pareils, offre dans ses détails des vues ingénieuses et des observations intéressantes. L'auteur se montre en général libre des préjugés qui ont égaré plusieurs auteurs anglais, et notamment M. Barrow, quand ils ont voulu traiter une matière qu'ils n'avoient pas suffisamment approfondie. Son parallèle des idées philosophiques des Chinois avec celles des Platoniciens et des anciens Égyptiens, prouve qu'il s'est formé des idées justes de la doctrine contenue dans les livres classiques, et qu'il

---

(1) Il est curieux de trouver dans un *Nouveau Barrême*, imprimé en 1798, où l'on fait connoître les changes de Paris avec les principales villes de commerce, celui de Cambalu et de Samarkand; le premier est, dit-on, de 300 fr. pour 48 *tôlerdax*, et le second de 300 fr. pour 480 *spinax*. (*Nouv. Bar.* p. 856.) Il est difficile de deviner où l'auteur a puisé ces noms de monnoies, et comment il a pu se procurer de pareils renseignemens. = (2) *Epist. Johan.* de Monte-Corvino, *apud Wadding. Ann. min.* tom. VI, p. 69.

est loin de partager l'indifférence irréfléchie de quelques-uns de ses compatriotes, au sujet de ces monumens si propres à jeter du jour sur l'histoire de l'esprit humain et sur les communications des peuples dans l'ancien monde.

M. Milne raconte en détail les circonstances qui ont donné à la société des missionnaires l'idée de faire traduire la Bible en langue chinoise, travail qui avoit long-temps été jugé inexécutable; l'auteur attribue cette opinion répandue en Angleterre au peu de connoissances que ses compatriotes avoient eues de la Chine jusqu'à ces derniers temps, et aux idées fausses qu'ils s'étoient formées de la langue et de l'écriture des Chinois. Un mémoire de W. Mosely, tendant à prouver la possibilité d'exécuter cette entreprise, fut accueilli avec faveur par les personnes qui prenoient intérêt aux progrès du christianisme en Asie, et l'on résolut d'envoyer à la Chine quelques hommes zélés qui se consacreroient pendant plusieurs années à l'étude de la langue, pour être en état d'y faire passer les écritures. M. Morrison, qui avoit dû accompagner Mungo-Park dans sa dernière et funeste expédition, fut désigné le premier pour remplir les vues de la société des missionnaires. Ce zélé propagateur de l'évangile, qui s'est rendu célèbre depuis cette époque par des travaux justement estimés, n'avoit alors pour tout secours qu'un fragment de dictionnaire, et une harmonie des évangiles dont la copie fut faite pour lui par un Chinois nommé *Young-sang-tak*, d'après un manuscrit célèbre du *British museum* (1). Muni de ces deux morceaux et des lettres de recommandation de la société, il partit d'Angleterre au commencement de 1807, et arriva la même année à Macao. Les circonstances de son séjour dans cette ville et dans celle de Canton sont racontées par M. Milne avec le plus grand détail, d'après un manuscrit de M. Morrison lui-même. Ce récit, beaucoup trop minutieux pour que nous nous attachions à en donner l'extrait, ne laisse pas de contenir quelques faits curieux sur la manière dont les étrangers sont obligés de vivre au milieu des Chinois. Nous ne pouvons nous arrêter non plus à faire connoître tous les efforts, jusqu'à présent peu fructueux, que M. Morrison a tentés pour répandre le christianisme parmi les habitans de Canton. Il suffira de dire en général qu'on s'est, dans les commencemens, abstenu par prudence des instructions orales, de peur de se couper les moyens d'étudier à loisir la langue dans le pays

---

(1) Voyez la notice qu'en a donnée M. Montucci, à la suite des *Notitiæ SS. Bibliorum* de de Murr, p. 68 seqq.



même, si, comme tout contribuoit à le faire craindre, une prédication ouverte venoit à causer de l'ombrage aux magistrats. On s'en est tenu à la publication de diverses parties des écritures, et de quelques ouvrages de piété.

Les premiers livres imprimés publiés furent les Actes des Apôtres, dont M. Morrison avoit apporté une copie prise sur le manuscrit du *British museum*. Ils furent bientôt suivis par l'évangile de S. Luc, deux catéchismes, et les épîtres. Le style adopté pour ces traductions fut celui des compositions de littérature. Les motifs de le préférer furent que ce style est plus généralement entendu par le peuple; qu'on peut comprendre, en les entendant lire à haute voix, les livres qui sont écrits de cette manière, ce qui n'a pas lieu pour le style élevé des livres classiques; et enfin qu'en prêchant, si cela arrive un jour aux missionnaires méthodistes, on pourra citer textuellement les paroles des livres saints. A toutes ces raisons on en peut joindre une autre; c'est qu'il est plus aisé d'atteindre un certain degré de perfection dans ce style littéraire que dans celui des livres classiques, qu'un étranger n'imitera jamais qu'imparfaitement. Le docteur Johnson disoit que celui qui vouloit se perfectionner tout-à-fait dans le bon style anglais, devoit passer les jours et les nuits à lire Addison; les traducteurs des livres saints se sont proposé d'imiter le San-koue-tchi, roman célèbre qui est à la Chine ce que le *Spectateur* étoit aux yeux de Johnson, un modèle achevé de perfection, dont on ne parle qu'avec admiration, qu'on regarde comme inimitable, et que pour cela même on imite autant qu'on le peut. Je ne sais jusqu'à quel point les traces de cette imitation se font sentir dans la version chinoise des livres saints. Le succès qu'elle pourra avoir parmi les lettrés, dépendant en grande partie du style dans lequel elle est écrite, ce n'est pas là une circonstance indifférente aux intérêts de la mission protestante.

Les Anglais ont éprouvé, dans les commencemens, beaucoup de difficultés pour l'impression de leurs livres chinois. Les naturels qu'ils étoient forcés d'employer comme traducteurs, réviseurs, graveurs ou imprimeurs, persuadés qu'on les obligeoit de travailler à des ouvrages prohibés par les lois de l'empire, faisoient payer fort cher leur coopération. Ces dépenses et les risques qui y étoient joints méritent quelque attention, quand on sait, d'après une liste exacte que donne M. Milne, que le nombre total des exemplaires des livres chinois publiés en 1818, tant à Canton, qu'à Macao et à Malacca, s'élevoit à cent quarante mille deux cent quarante-neuf, celui des livres malais à vingt mille cinq cents, sans compter la grammaire chinoise de M. Morrison, imprimée à

Sirampour (1), ses deux dictionnaires chinois-anglais, ses dialogues familiers, le Glaneur hindo-chinois rédigé par M. Milne, la traduction de l'Édit sacré par le même missionnaire, et l'ouvrage même dont nous extrayons ces détails. Parmi les ouvrages chinois qui ont été publiés de cette manière, l'auteur en distingue trente-deux qu'il fait connoître par des notices particulières. On y remarque la Bible presque entière, une esquisse de l'histoire de l'Ancien Testament, la vie de J. C., un *Monthly Magazine*, ou recueil périodique en chinois, un catéchisme géographique avec quatre cartes, &c. Voilà, comme on voit, toute une littérature créée au bout du monde et à notre insu, par deux ou trois hommes infatigables, assistés d'un certain nombre de personnes zélées et libérales. Ces grandes entreprises du prosélytisme religieux ont quelque chose de remarquable à l'époque où nous vivons, d'autant plus que ceux qui les dirigent, ou du moins ceux qui les exécutent, semblent, pour le moment, rester étrangers à toute vue politique et commerciale.

Les détails dans lesquels est entré M. Milne au sujet de l'impression de ces divers ouvrages, l'ont conduit à donner quelques renseignemens intéressans sur l'art de l'imprimerie chez les Chinois. Ce qu'il dit de la date de l'invention de cet art est peu exact, et doit être rectifié d'après les textes qui ont été cités dans ce Journal (2). On ne sauroit la rapporter, comme il l'a fait, à l'an 923, septième année Thian-tching, par la double raison que ce nom d'années n'a commencé qu'en 926, et n'a duré que quatre ans. M. Milne a sans doute été induit en erreur par la très-fautive table chronologique du docteur Morrison. Quant aux procédés d'impression, l'auteur en compte trois. Le *mou-pan*, ou l'impression stéréotype en planches de bois, est le plus ordinaire et le plus commode : les planches sont faites de poirier ou de jujubier, deux arbres dont le bois est, suivant les Chinois, d'un beau grain, dur, onctueux, luisant, d'un goût aigrelet, et difficilement attaqué des vers. On taille les planches de forme carrée, d'un demi-pouce d'épaisseur, assez grandes pour contenir la double page d'un livre chinois ; on les lisse des deux côtés avec un rabot de menuisier, puis on les enduit d'une pâte faite avec du riz bouilli, ou quelque autre substance glutineuse, pour remplir les petites inégalités qui auroient pu échapper au rabot, et adoucir la surface du bois de manière qu'il reçoive mieux l'impression des caractères. Le manuscrit qu'on veut imprimer, régu-

---

(1) Voyez notre numéro de février 1818, p. 67. — (2) Septembre, 1820, p. 557.



lièrement transcrit, est envoyé à l'imprimeur, qui l'applique à l'envers sur la planche, avant que l'enduit glutineux soit sec, et l'y colle proprement en se servant d'une brosse ou de sa main; il fait ensuite sécher la planche au soleil ou devant le feu; après quoi il enlève avec ses doigts la feuille, qui laisse sur l'enduit une épreuve exacte des caractères: on taille alors en creux tout ce qui est resté blanc, en ménageant avec soin les traits des caractères qui demeurent saillans; c'est ce qu'on appelle *gravure masculine, yang-wen*. Dans la *gravure féminine, yen-wen*; qui est employée très-rarement, et seulement pour certains usages particuliers, les caractères sont gravés en creux, et les épreuves en offrent la trace en blanc sur un fond noir. Pour *tirer*, on met la planche sur une table, on y passe légèrement l'encre avec une brosse; la feuille y est appliquée et pressée avec une autre brosse sèche, faite, dit M. Milne, avec le poil de l'arbre appelé *tang* [made of the hair of the *taung tree*] un ouvrier peut ainsi tirer deux mille feuilles par jour: on les place ensuite entre deux planches surmontées d'une grosse pierre. C'est de cette manière qu'on imprime à la Chine, depuis neuf cents ans, des livres de toute grandeur, depuis le format de nos *in-128*, jusqu'à celui que les Anglais nomment *elephant-folio*. Le procédé de la gravure n'exige que de l'adresse et nullement la connoissance des caractères; aussi les ouvriers impriment-ils les écritures étrangères aussi bien que la leur. M. Milne parle d'un livre intitulé *Loung 'wei pi chou*, en 80 volumes *in-12*, dont les huit derniers sont consacrés à la géographie générale, et contiennent de très-courtes notices sur les pays voisins de la Chine, et sur ceux de l'occident, l'Inde, la Perse, l'Arabie, la Turquie, l'Europe, l'Afrique, l'Archipel malais, Formose, la Corée et la Tartarie. Dans cet ouvrage curieux, outre divers échantillons des monnoies et des costumes de différentes nations, on trouve aussi des spécimens de sept différentes langues, et des caractères qui leur sont propres, telles que le barman, le samscrit, le pali et l'arabe. Deux des volumes renferment un riche vocabulaire d'une langue étrangère que M. Milne ne nomme pas; et dont les caractères sont gravés en bois; aussi bien que les caractères chinois qui en font connoître le sens et la prononciation.

L'impression en types mobiles n'est point inconnue à la Chine; mais, ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer dans ce Journal (1), l'usage en est assez borné. On ignore si les types mobiles en métal, dont on s'est servi dans certaines circonstances, étoient gravés ou frappés. Le

---

(1) Novembre 1818, p. 659.

plus ordinairement ces types sont gravés en bois. C'est avec des caractères de cette espèce que s'imprime le *Youan-men-pao*, ou le Journal de Canton, qui paroît tous les jours, et dont chaque numéro contient environ cinq cents caractères; mais l'impression en est si mauvaise, qu'on peut à peine le lire. L'Histoire des îles Lieou-khieou, en quatre volumes, a été imprimée avec des caractères mobiles gravés en cuivre. Les missionnaires catholiques ont aussi fait usage de types chinois mobiles en bois, et c'est de cette manière qu'ont été imprimés, au collège de S. Joseph, à Macao, deux volumes de la Vie de la S.<sup>te</sup> Vierge, et vingt-six volumes de la Vie des Saints, deux ouvrages qui, sous le rapport de l'exécution typographique, ne peuvent nullement entrer en comparaison avec les beaux livres gravés à la manière ordinaire des Chinois, que les Jésuites ont fait imprimer à Péking et ailleurs.

Un dernier procédé dont M. Milne ne dit qu'un mot, seroit le plus curieux des trois, si l'on étoit entré dans plus de détails pour le faire connoître; on le nomme *La-pan*, c'est-à-dire, *planches de cire*. Il consiste à étendre une couche de cire sur une forme en bois, et à y tailler les caractères avec un outil à graver; on tire ensuite à la manière ordinaire, c'est-à-dire, en frottant légèrement le papier avec une brosse. Cette méthode est rarement employée, si ce n'est dans un cas d'urgence et quand on est très-pressé. M. Milne ne l'a pas vu mettre en exécution: il seroit à désirer que l'on pût se procurer des renseignemens plus précis sur un moyen qui paroît si simple et si expéditif, d'avoir des épreuves d'une espèce de caractères pour lesquels notre typographie sera toujours difficile à employer, et nos divers procédés de gravures aussi dispendieux qu'embarassans.

Ceux qui aiment à connoître ce qu'il en coûte chez les différens peuples pour contribuer à la diffusion des lumières, verront avec plaisir l'aperçu des frais d'impression d'un livre chinois. Les missionnaires ont eu occasion de prendre à cet égard des informations exactes, quand ils ont entrepris de publier leur version du Nouveau Testament. On leur a demandé, pour la gravure de dix mille caractères, 11, 21, 30 et jusqu'à 47 dollars espagnols, c'est-à-dire, 60 francs, 114 fr., 167 et 254 fr. environ: la gravure commune ne coûtoit que le tiers de ce prix. Ainsi chaque caractère, du plus beau genre de gravure, revient à deux centimes et demi, au taux le plus élevé: chaque caractère revient, à Paris, à un prix au moins soixante fois plus considérable; de sorte que le Nouveau Testament, contenant six cent onze pages et environ deux cent vingt-sept mille trois cents caractères, lequel a coûté à la Chine 500 dollars, ou 2,700 francs, coûteroit en France plus de 340,000 fr.,



sans compter les frais de tirage et le papier. Ce détail minutieux fait voir la différence énorme qui existe pour le prix de la main-d'œuvre entre l'Europe et la Chine, et comment on peut mettre à fin, dans cet empire, des entreprises auxquelles il seroit téméraire de songer en France ou en Angleterre.

Le principal mérite de l'ouvrage que nous venons d'extraire, est de donner ainsi des notions précises, et le plus souvent réduites en tableaux et exprimées avec des chiffres, sur les opérations de la société des missionnaires dans les contrées au-delà du Gange. Elle a en tout cinq stations, savoir, la Chine, Malacca, Pinang, Batavia et Singapour, dirigées par neuf missionnaires, six au milieu des Chinois, et trois parmi les Malais; douze écoles pour les naturels, cinq pour les Chinois, dont une en Chine, une à Batavia, trois à Malacca, deux à Pinang, et cinq autres pour les Malais. L'évangile est prêché en malais et dans trois dialectes chinois, celui de Canton, celui du Fou-kian, et celui qu'on nomme vulgairement *mandarinique*. On favorise l'émigration des familles chinoises et on les engage à venir s'établir sur les terres dont le gouvernement britannique peut disposer à la côte de Malacca et dans l'île de Singapour; à l'embouchure de la mer de Chine, occupée par les Anglais depuis le printemps de 1819. Les missionnaires voient, dans le concours de ces circonstances, des motifs de compter sur le succès de leur prédication évangélique. Il y a beaucoup de leurs compatriotes qui ne partagent pas toutes leurs espérances sous ce rapport: mais il n'en est aucun sans doute qui ne voie avec un vif intérêt ces incursions, ces études littéraires, cette abondante moisson de documens de toute espèce, qui semblent avoir pour effet principal, sinon pour objet immédiat, d'ouvrir de nouveaux débouchés à leur industrie, et de préparer les voies à leur commerce et à leur politique.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

---

*ESPRIT, ORIGINE ET PROGRÈS DES INSTITUTIONS JUDICIAIRES  
des principaux pays de l'Europe, par J. D. Meyer, tom. II;  
Partie moderne, Angleterre: in-8.<sup>o</sup>, 1819.*

SECOND EXTRAIT.

DANS le cahier d'août 1819 de ce Journal, j'ai rendu compte du premier volume de l'ouvrage de M. Meyer: ce volume est une vaste et savante introduction qui, par le rapprochement de beaucoup

faits et de nombreuses observations, prépare le lecteur à étudier et à connoître les institutions judiciaires des principaux pays de l'Europe. Dans ce 2.<sup>e</sup> volume, M. Meyer examine et juge celles de l'Angleterre.

La législation anglaise, dit M. Meyer, ne se compose qu'en partie de lois écrites et expresses, comme les statuts des parlemens; la partie la plus importante de cette législation consiste en anciens usages et en jugemens précédemment rendus [*precedents*], ce qui en rend l'étude difficile sur-tout pour les étrangers qui sont peu instruits des usages.

L'auteur parle d'abord de l'administration du royaume; il soutient que la féodalité existoit en Angleterre avant la conquête, qui ne fit que la consolider. On a eu tort de prétendre que, par la grande charte du roi Jean, les communes proprement dites furent appelées au parlement. Cette grande charte, sur laquelle reposent les libertés de l'Angleterre, fut l'ouvrage des hauts barons, qui aspiraient à l'indépendance, et non un bienfait pour les citoyens; car, depuis long-temps, les hommes libres ou arinans avoient cessé d'exister en Angleterre. Il n'y avoit point encore de communes; la seule ville de Londres jouissoit de l'affranchissement. La grande charte porte, il est vrai, qu'il ne sera imposé d'escuage ou d'aides que par le conseil commun du royaume; et, pour composer ce conseil, le roi promet d'assembler les archevêques, les abbés, les comtes et les grands barons par lettres closes, et de faire semondre, par ses vicomtes et baillis, tous ceux qui tiennent des fiefs immédiats de ses domaines, tous les moindres vassaux directs, *omnes illos qui in capite de nobis tenent*. Mais cette composition du parlement s'explique facilement: toutes les terres du royaume étoient tenues en fief; les hauts barons ecclésiastiques ou laïques en possédoient une partie, et étoient appelés à ce titre dans le parlement; l'autre partie étoit possédée par des vassaux immédiats du roi, qui étoient en très-grand nombre et n'avoient et ne pouvoient avoir une égale considération: Ces vassaux immédiats furent admis au conseil commun, qui se trouva ainsi divisé en chambre haute et en chambre basse. Comme ils étoient trop nombreux et trop peu puissans, ils se faisoient représenter; mais ce n'étoit point là les communes.

Ce conseil commun ou parlement consentoit les subsides; les sessions n'étoient pas fixées d'une manière régulière et périodique: dans plusieurs cas, le roi pouvoit, de son autorité privée, lever certains subsides, ou même vendre ou engager les domaines de la couronne.

Après avoir consenti les subsides, les hauts barons s'arrangeoient avec leurs arrières-vassaux, qui n'étoient point représentés au conseil commun, parce que le roi n'avoit sur eux aucune juridiction.



Ce fut vers la fin du XIII.<sup>e</sup> siècle que les communes d'Angleterre furent réellement admises au parlement. Sous Henri III, le comte de Leicester, fils du fameux Simon de Montfort, après avoir joui de la faveur du roi, s'étoit mis à la tête des barons mécontents; le roi avoit signé les statuts d'Oxford. Un parlement convoqué par les vingt-quatre barons, qui exerçoient une grande partie du pouvoir royal, eût été très-incomplet, soit parce que plusieurs grands barons qui suivoient le parti du roi ne vouloient pas y assister, soit parce que la plupart des petits vassaux immédiats du roi ne pouvoient s'y trouver : alors le comte de Leicester, pour cacher le vide, et pour se faire de nombreux partisans dont l'existence politique dépendoit du succès de sa cause, appela à ce parlement deux chevaliers de chaque comté et des députés des communes.

Henri III ayant réussi à reprendre son autorité dans toute son étendue, le parlement établi par le comte de Leicester fut dissous, et le droit de représentation, accordé aux communes, fut regardé comme une usurpation.

Mais s'il étoit facile à l'autorité de refuser ce droit, il ne l'étoit pas autant d'effacer le souvenir que les communes conservoient d'en avoir usé, et les regrets qu'elles avoient de l'avoir perdu. Ce droit de séance au parlement devint l'objet de leurs desirs; et enfin, en 1295, Édouard I.<sup>er</sup> décida qu'à chaque session du parlement, les communes éliroient chacune un certain nombre de députés pour concourir à la fixation des subsides. M. Meyer remarque que ce privilège n'étoit pas une libéralité, parce qu'il percevoit beaucoup plus des communes que des grands vassaux; car, la même année, il leva un septième du revenu des habitans, et l'année précédente il avoit levé le sixième.

Ici l'auteur expose brièvement le mode d'élection suivi en Angleterre, et le préfère à d'autres modes, comme plus conforme aux principes de la liberté.

Dès le premier parlement de 1295, des lettres de convocation furent adressées à cent vingt communes.

L'affranchissement des vassaux par l'établissement des communes, avoit beaucoup réduit le nombre des petits vassaux immédiats du roi, qui avoient précédemment le droit d'envoyer des députés au parlement: un grand nombre de ces petits vassaux avoient passé dans les communes et se trouvoient représentés par les députés qu'elles envoyoient; de sorte que la chambre basse, composée comme elle l'étoit anciennement, auroit été très-peu nombreuse, si les députés des communes n'y avoient été admis.

Ce fut alors que le roi introduisit la coutume de créer des barons par rescrit pour siéger dans la chambre haute. Le premier il exerça le droit dont jouissent encore les rois d'Angleterre de nommer à volonté des pairs du royaume.

Après avoir exposé tous ces faits historiques, l'auteur s'occupe des anciennes tenures anglaises; il met beaucoup de sagacité et d'érudition à en expliquer la nature et les espèces. Je n'analyserai pas ce chapitre, parce qu'il reconnoît lui-même que les détails n'en sont pas d'un grand intérêt.

Mais ce qui en offre beaucoup, ce sont les ASSOCIATIONS. M. Meyer pense que les institutions ne naissent pas tout d'un coup, mais qu'elles sont amenées par la force des choses; aussi rejette-t-il l'opinion de ceux qui rapportent au règne d'Alfred ces importantes associations où réside le principe des libertés anglaises. Il croit qu'ayant pris naissance chez les Germains, elles furent régulièrement organisées chez les Anglo-Saxons.

Les hommes libres étoient réunis en DÉCANIES de dix familles, en CENTAINES de dix décanies, en COMTÉS ou SHIRES de plusieurs centaines. Le grand objet de ces réunions étoit la paix et la tranquillité publique, et, lorsqu'elle étoit troublée, le comté étoit tenu d'indiquer la centaine du coupable; la centaine, de désigner la décanie, et la décanie de livrer la personne, sous peine de payer l'amende encourue et le dommage causé. Lorsque le coupable avoit de quoi payer, on prenoit la somme sur ses biens; mais, en cas d'insolvabilité, les autres membres de la décanie étoient tenus solidairement de payer pour lui: les décanies de la même centaine, les centaines du même comté, étoient responsables de la même manière.

On sent facilement les effets salutaires d'une pareille institution. L'introduction de la féodalité la modifia: lors de la conquête, les associations furent rétablies, parce qu'elles étoient utiles aux vainqueurs, qui y trouvoient un moyen de prévenir, de découvrir, de venger les complots qui se tramaient contre eux; elles furent presque détruites, quand la fusion des anciens et des nouveaux habitans eut été opérée, et se relevèrent quand les rois eurent accordé leurs domaines à de petits vassaux immédiats: enfin la décadence de la féodalité leur rendit et leur première énergie et leur première utilité.

De ces garanties mutuelles résulte pour chaque citoyen le droit de connoître les obligations dont il devient solidaire. Celui qui n'a que l'intérêt le plus indirect à une nomination, est recevable à discuter devant le juge les qualités d'un candidat qui se présente; de même il a le



droit d'attaquer l'élection comme invalide; il peut débattre les comptes rendus par les magistrats locaux, discuter leurs actes, et poursuivre en son nom ces officiers, à qui d'ailleurs les institutions assurent d'utiles prérogatives et de faciles moyens de défense. De là se forme et se maintient un esprit public plus puissant que par-tout ailleurs; de là l'inutilité d'une force armée pour faire la police; de là, l'absence de toutes prétentions oligarchiques. Si le *sheriff* ou premier magistrat est nommé par le roi, le *CORONER*, son remplaçant, est élu par ses concitoyens; et la solidarité réciproque les engage à nommer un homme intègre, assez riche pour payer les amendes qui lui seroient infligées, parce que le comté doit les payer à son défaut. Un autre effet de ces associations, c'est qu'on exige des garanties de la conduite d'un citoyen soupçonné d'un crime, et d'un condamné après l'expiration de sa peine, et que les accusés sont facilement élargis en donnant caution; très-peu de cas, et seulement les plus graves, étant exceptés.

M. Meyer a fait, sur *la loi commune* des Anglais, des recherches et des observations également heureuses, et dont le résultat est que les différentes peuplades qui s'établirent en Angleterre, conservèrent leurs lois particulières, que ces lois étoient personnelles, et que, dans la suite des temps, Édouard le Confesseur, bien loin d'avoir donné des lois uniformes, ne fit qu'ordonner la rédaction des dispositions coutumières, avec les variétés qui résultoient nécessairement de la différence de législation; et M. Meyer trouve extraordinaire que les écrivains anglais aient mis une sorte d'amour-propre à nier l'existence de cette diversité de lois, et qu'ils aient regardé comme une sorte de gloire pour l'Angleterre un système opposé à la marche naturelle des choses, à ce qui se passoit sur le continent, et aux monumens mêmes de l'ancienne législation anglaise. En prouvant l'existence des lois partielles, l'auteur convient qu'il y avoit aussi des lois générales obligatoires pour tous, et il reconnoît que les progrès de la civilisation et la concentration du pouvoir amenèrent peu à peu l'uniformité dans la législation, ce qui forma la loi commune.

L'institution des juges de paix, établis par Édouard III, qui se réserva le droit de les nommer, fut le signal et l'époque d'une grande révolution dans la jurisprudence. D'après les anciennes lois saxonnes, il existoit des magistrats de paix, connus sous les noms de *custodes pacis*, *conservatores pacis*; leurs attributions étoient de dissiper les séditions et les troubles, d'arrêter les personnes suspectes de crimes et de délits, d'exiger d'elles des garanties: ou ces officiers avoient ces pouvoirs en vertu de leurs places, comme tous les grands officiers, le *sheriff* et le

*coroner* dans le comté, le *constable* dans la centaine; et le *tithingman* dans la décanie; ou ils les avoient en vertu de droits acquis par prescription et inhérens à leurs domaines; ou enfin ils les tenoient de l'élection que faisoient d'eux les hommes libres des pays sur lesquels s'étendoit leur juridiction.

Édouard III rendit un statut qui, augmentant leurs pouvoirs, changea leur nom de conservateurs de la paix en juges de paix. C'est alors qu'effectivement les lois cessèrent d'être personnelles. Par le moyen de ces juges de paix, qui décidoient les causes d'après les lois écrites, les relations devinrent directes entre les citoyens et le roi; les lois particulières et de tradition se confondirent avec les lois écrites et générales: alors l'influence des garanties mutuelles s'étendit, parce que le roi crut de son intérêt de les protéger pour abaisser les grands seigneurs, et en même temps l'autorité royale prévalut. Ce chapitre sur les juges de paix est un de ceux où l'auteur a fait preuve d'un vrai talent; il est digne d'être médité.

Avant de parler du jury anglais, M. Meyer remonte aux anciennes justices de l'Angleterre et indique les formes de leurs procédures. Il les examine successivement dans les premiers temps où la justice étoit rendue par les hommes libres, réunis en plaids sous la présidence du roi ou de son délégué, du comte ou de son *sheriff*, ou enfin d'un magistrat inférieur, époque où les appels n'avoient jamais lieu; dans les temps de la féodalité, lorsque les vassaux étoient jugés par leurs pairs, et où les appels qui commencèrent à s'introduire furent portés devant la chambre des pairs ou hauts barons; enfin après la charte du roi Jean, qui, rendant la cour royale permanente, sépara les fonctions administratives et les fonctions judiciaires qu'exerçoient auparavant les mêmes magistrats. Après lui, Édouard supprima la charge de grand justicier, créa trois chambres ou tribunaux, institua un chancelier; et il ne resta plus à la chambre des hauts barons que la connoissance des causes des pairs et les jugemens en dernier ressort des appels de tous les autres juges. Postérieurement la chambre haute n'a conservé que la juridiction criminelle sur les pairs du royaume.

Tout ce que M. Meyer dit ensuite sur le jury anglais est remarquable par les recherches historiques et par la nouveauté ou la sagesse des observations.

Des écrivains ont fait remonter aux Grecs et aux Romains l'origine du jury; d'autres ont cru que les Anglo-Saxons l'avoient importé dans la Grande-Bretagne; quelques-uns prétendent que les Normands l'y



avoient introduite, et tous fixent son origine à une époque antérieure à l'établissement de la féodalité générale.

M. Meyer, s'écartant de ces diverses opinions, pense que le jugement par jurés est d'une origine beaucoup plus récente, et qu'il est exclusivement propre à l'Angleterre : ce n'est pas qu'il ne reconnoisse que, chez diverses nations, et particulièrement chez les nations d'origine germanique, les assemblées du peuple n'aient été les seuls tribunaux qui décidoient des différens entre les particuliers, ou entre la société et quelqu'un de ses membres; mais il fait remarquer qu'il y a bien loin de cette forme de jugement à la procédure par un nombre déterminé de citoyens tirés au sort, et récusables au gré des parties. La procédure devant les plaids de la nation, comme devant ceux du comté ou de la centaine, n'admettoit pas les récusations : le nombre des juges étoit illimité; seulement il en falloit au moins un nombre déterminé; et l'autorité de l'assemblée qui jugeoit, donnoit la sanction au jugement.

La circonstance relative à la récusation porte M. Meyer à croire que le jury anglais n'est pas venu des plaids saxons. Il donne une autre raison; c'est qu'il n'y avoit pas d'appel des jugemens rendus dans ces plaids : si le jury eût représenté une assemblée de la nation, il n'auroit pu juger qu'en dernier ressort; cependant le VERDICT [*verè dictum*] d'un jury anglais peut être attaqué devant une cour supérieure. Une troisième raison, c'est que, si le jury représentoit les anciens plaids, il devroit être juge en toute cause; or, dit-il, il est certain que la loi anglaise reconnoît sept manières différentes de vérifier un fait dénié, 1.<sup>o</sup> par l'extrait des rôles d'une autorité judiciaire; 2.<sup>o</sup> par la descente sur les lieux; 3.<sup>o</sup> par certificats; 4.<sup>o</sup> par témoins devant le juge; 5.<sup>o</sup> par le duel; 6.<sup>o</sup> par le serment avec les compurgateurs; 7.<sup>o</sup> par-devant les jurés. Quoique cette dernière forme judiciaire soit la plus générale, l'existence des autres démontre la différence des jurys et des anciens plaids.

Une quatrième raison se tire de la composition même du jury. Dans les anciens plaids, tous les citoyens libres avoient voix, sans autre condition que le droit de cité et l'âge convenable; or les lois anglaises exigent qu'un membre du jury possède en outre un bien-fonds tenu en fief du roi.

Enfin une cinquième raison est que non-seulement les grands vassaux de la couronne ne sont pas traduits devant le jury, mais encore n'en peuvent faire partie, circonstances qui seroient contraires à l'esprit des anciens plaids.

M. Meyer rejette pareillement, et par de bons motifs, l'opinion qui place l'origine du jury dans les cours seigneuriales, composées des vassaux des seigneurs qui tenoient ces cours.

Ensuite il rassemble les preuves historiques qui permettent de croire que le jury n'existoit pas en Angleterre avant le règne de Henri III, et qu'il ne fut établi qu'au commencement du XIII.<sup>e</sup> siècle; encore ne le fut-il point avec toutes les formes et toute la perfection qui l'ont caractérisé depuis.

C'est de l'institution des assises sous Henri II, que M. Meyer fait dériver celle du jury anglais.

Ce prince, voulant faire cesser les duels qui avoient lieu en matière civile, permit à celui qui seroit en contestation au sujet d'une tenure, de réclamer, au lieu du duel, une procédure judiciaire; c'étoit la reconnaissance du droit par l'assise. Le sheriff appeloit devant lui quatre chevaliers, qui en désignoient douze autres, lesquels pouvoient être récusés; on leur demandoit s'ils avoient connoissance du litige, et l'on remplaçoit ceux qui ne l'avoient pas, jusqu'à ce qu'il s'en trouvât douze compétens pour rendre témoignage. Le juge les interrogeoit, et suivoit leur opinion si elle étoit unanime; quand elle ne l'étoit pas, on adjoignoit d'autres chevaliers, jusqu'à ce qu'il y en eût douze du même avis, qui devenoit la règle du juge.

M. Meyer explique comment cette assise a pu devenir le jury anglais, même en matière criminelle; elle eut le droit d'entendre les témoins, de donner un verdict que le juge sanctionnoit ensuite. Parmi les causes de cette institution, l'auteur compte l'exemple de l'établissement antérieur d'un jury à Jérusalem: mais il regarde, comme la cause principale, le besoin que les rois avoient de se dérober à la tyrannie de grands vassaux, et de se populariser en rappelant quelque chose des anciennes institutions aimées et regrettées du peuple. En effet, le jury rendit jusqu'à un certain point les plaids des comtés.

Une sécurité générale; la participation de tous les citoyens à l'exercice du pouvoir judiciaire; comme ils participoient à l'exercice du pouvoir législatif par l'élection de mandataires, et de l'exécutif, par l'élection de magistrats responsables; une connoissance nécessaire des lois, qui les fait aimer et apprécier justement: tels sont les fruits que l'Angleterre retira de cette noble institution.

L'auteur entre dans quelques détails sur le jury *de medietate linguæ*, composé de six nationaux et de six étrangers, pour juger tout procès survenu entre un étranger et un Anglais, le cas de haute trahison excepté.



Le grand jury, ou jury d'accusation, qui se compose de douze pairs de l'accusé, et qui est chargé de décider s'il y a lieu à poursuivre, lui paroît venir de la garantie mutuelle.

Tout ce que M. Meyer a écrit sur le jury, et c'est la partie la plus importante de son ouvrage, m'a paru supérieurement traité. Je regrette qu'il n'ait pas fait sentir que l'existence des cours appelées COURS D'ÉQUITÉ, est en contradiction avec les autres institutions de l'Angleterre.

LA PEINE FORTE ET DURE, supplice barbare infligé à l'accusé qui refuse de répondre à ses juges, ou qui n'admet pas un des modes de procédure indiqués par la loi; LA CORRUPTION DU SANG, loi injuste qui prive ceux qui sont issus d'un homme condamné comme félon, de tous droits où ils ne sont appelés, après sa mort, que comme ses représentans, ont fourni à l'auteur des observations judicieuses et l'occasion de faire éclater de nobles sentimens; il rappelle qu'en 1817 sir Samuel Romilly proposa à la chambre des communes un bill pour la suppression de cette loi ou coutume de la corruption du sang.

A la fin de ce volume, l'auteur rassemble, dans quelques pages pleines d'intérêt, les avantages et les défauts des institutions dont il a parlé.

Les garanties mutuelles, qui entretiennent sans cesse l'esprit public; la représentation vraiment nationale dans le parlement; l'inviolabilité des lois, même pour les rois; la liberté individuelle assurée, et le droit de la conserver sous caution, établi fondamentalement et non par exception; la procédure par jurés; enfin, la faculté que les juges ont, ou plutôt l'obligation qui leur est imposée de désobéir à tout ordre qui leur seroit adressé au nom du roi, s'il étoit contraire aux lois fondamentales et aux usages établis du royaume, sauf à donner au roi et à la nation les raisons de leur désobéissance; ce droit de résistance licite, obligatoire pour les juges, et facultatif pour le citoyen, qui, toutefois, lorsqu'il tue l'officier chargé d'exécuter un ordre contraire aux lois fondamentales, est censé avoir commis un homicide en légitime défense: tels sont, aux yeux de l'auteur les avantages de la législation anglaise. Il n'oublie pas la publicité de tous les actes et la liberté de la presse, sans laquelle il ajoute que toutes ces garanties seroient illusoire, et qu'il n'y auroit point d'esprit public.

Mais, en admirant les lois anglaises, l'observateur impartial ne déguise pas les défauts qu'il y reconnoît: il est frappé du vice de ces précédens qui tiennent lieu de lois écrites, et qui lui semblent dégrader la science. Ne doit-on pas craindre sur-tout que cette méthode ne

duise souvent à de fausses explications? Un autre abus, c'est la procédure par jurés en matière civile. La concentration de tous les tribunaux dans la capitale est une occasion de frais énormes pour les plaideurs; obligés de passer par de nombreux degrés de juridiction, et de lutter contre des chicanes sans nombre auxquelles la nature même de la législation anglaise n'est que trop favorable.

Cet ouvrage est celui d'un homme très-instruit du sujet qu'il traite; s'il émet quelquefois des opinions nouvelles, il est rare qu'il n'en fournisse des preuves satisfaisantes.

RAYNOUARD.

*MÉMOIRES historiques, politiques et littéraires sur le royaume de Naples, par M. le comte Grégoire Orloff, sénateur de l'empire russe, ouvrage publié avec des notes et des additions, par M. Amaury Duval, membre de l'Institut royal de France; tom. III, IV et V. A Paris, chez Chassériau, libraire au dépôt bibliographique: de l'imprimerie de Firmin Didot, 1821; 484, 455 et 472 pages in-8.<sup>o</sup>*

ON a vu, par le compte que nous avons rendu (1) des deux premiers volumes de cet ouvrage, qu'il est divisé en trois parties. La première a rempli seule ces deux volumes; elle consistoit en un précis de l'histoire de Naples depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. La seconde a pour objet les lois et le gouvernement de ce pays sous les Romains, sous les barbares, sous plusieurs dynasties successives: elle est contenue dans le tome III qui vient de paraître. La troisième partie est un tableau de tous les âges de la littérature napolitaine; c'est la matière du tome IV et des cent trente-sept premières pages du tome V, qui renferme ensuite des notes, des additions et une description des environs de Naples par l'éditeur, M. Amaury Duval.

L'exposé des anciennes lois et des divers gouvernemens de Naples est extrêmement rapide, puisque, dès la cent quarante-troisième page, on arrive à l'année 1735, époque de l'établissement de la maison de Bourbon sur ce trône, et bientôt après à des temps encore plus voisins du nôtre. Nous ne nous arrêterons pas à cette seconde partie de l'ouvrage,

(1) *Journal des Savans*, septembre 1819, p. 563-571.



et nous n'entreiendrons nos lecteurs que de l'histoire littéraire des Napolitains. M. Orloff la prend dès son origine; il remonte aux plus anciens établissemens des Grecs dans l'Italie méridionale; il recueille sur Pythagore et ses disciples les notions répandues dans les histoires de la philosophie. Peut-être y avoit-il lieu de porter quelquefois dans ces matières une critique plus rigoureuse. Par exemple, on a souvent dit, et M. Orloff le répète, que Charondas a donné des lois à la ville de Thurium, fondée l'an 444 avant J. C. Il se peut que cette ville ait emprunté quelques-unes des lois que Charondas avoit faites, selon Aristote (1); pour d'autres cités; mais il étoit né à Catane, il avoit vécu avec Pythagore, ses institutions furent abolies à Rhegium par Anaxilas en 494; il y a donc toute apparence qu'il étoit mort bien avant 444. Aussi Bentley et Wesseling (2) n'ont-ils pas craint de contredire sur ce point Diodore de Sicile, qui a le premier fait de Charondas le législateur de Thurium.

Sous les Romains, le pays de Naples fournit une longue liste d'écrivains illustres, tels qu'Ennius, Cicéron, Salluste, Horace, Ovide, &c. M. Orloff a compris dans cette liste Silius Italicus et Juvénal, qu'on a quelquefois désignés comme Espagnols, et Pétrone, qu'on a dit né à Marseille ou près de Sisteron (3). Quoi qu'il en soit, les notices qui composent cette partie de l'ouvrage de M. Orloff, et les additions de M. Amaury Duval, sont puisées dans les meilleures sources. On y trouve un tableau de la vie et des ouvrages de Cicéron; mais par cela même que ce chapitre appartient à l'histoire générale des lettres autant ou plus qu'aux annales particulières du pays de Naples, il présente fort peu de détails nouveaux, peu de notions qui ne soient pas devenues familières à la plupart des lecteurs.

Le chapitre intitulé *Moyen âge* embrasse neuf siècles qui se terminent en 1300. Le Calabrois Cassiodore est, en cet âge, l'un des littérateurs les plus recommandables, non-seulement par ses propres écrits, mais par le soin qu'il a pris de recueillir, de conserver et de faire copier plusieurs ouvrages classiques. Son nom commence ici une liste nouvelle dans laquelle on distingue Paul Diacre ou Warnefride, qui pourtant n'étoit pas Italien, mais qui a composé ses livres au Mont-Cassin; puis Constantin l'Africain, qui s'est retiré au même monastère, et l'anonyme qui a versifié les préceptes de l'école de Salerne. A l'article de Constantin, M. Orloff reproche à M. Cinguené d'avoir dit (4) que cet auteur a

(1) *Polit.* l. II, c. 2. — (2) *Id Diodoro largiri non possum Charondam fuisse Thurinum legesque Thurinis dedisse.* (Wessel. *ad Diod. l. XII, c. 11.*) — (3) *Voy. Hist. littér. de la Fr.* tom. I, p. 186. — (4) *Hist. littér. d'Italie*, tom. IV, p. 119.

traduit *du latin* des ouvrages de médecine. M. Ginguéné dit qu'il les a traduits *de l'arabe et du grec*; et si on lit ensuite *et du latin*, au lieu de *en latin*, nous ne craignons pas d'assurer que c'est évidemment une faute d'impression, d'abord parce que M. Ginguéné cite le recueil de ces traductions latines imprimé à Bâle en 1536; et renvoie au catalogue publié par Oudin (1) de celles qui sont restées inédites; en second lieu, parce que l'auteur de l'Histoire littéraire d'Italie ne pouvoit supposer qu'au XI.<sup>e</sup> siècle on eût traduit des livres de médecine en italien. A l'égard des vers de l'école de Salerné, M. Ginguéné avoit rappelé que, dans certains manuscrits, ils commencent par *Francorum regi*, au lieu de *Anglorum regi scribit schola tota Salerni*, et qu'on a conclu de là qu'ils étoient adressés à Charlemagne. En se réunissant à Tiraboschi et à M. Ginguéné pour rejeter cette opinion, M. Orloff ajoute que ces deux écrivains ont négligé l'argument qui en démontre le plus immédiatement la fausseté, savoir, que ces vers n'ont été composés que plus de deux cent cinquante ans après Charlemagne; mais c'est précisément ce que veulent mettre en question ceux qui les disent dédiés à ce prince, fondateur, selon eux, de cette école célèbre.

M. Orloff n'entre pas non plus bien avant dans la discussion relative à la découverte des Pandectes; mais il croit qu'elles ont été réellement trouvées par les Pisans à Amalfi en 1137; il s'en rapporte à Terrasson, qui ne conçoit point de doutes sur ce fait, et il déclare *foibles les raisonnemens* de ceux qui en ont élevé, c'est-à-dire, de Muratori et de Tiraboschi, sans parler de plusieurs autres savans italiens, entre lesquels se trouve même un Pisan (2). Nous ne pourrions que reproduire ici les motifs qu'ils ont fait valoir à l'appui de leur opinion ou de leur doute, motifs qui nous paroissent d'un très-grand poids, et qui ont été parfaitement exposés par M. Ginguéné (3). Il nous semble que, pour maintenir ou rétablir dans l'histoire littéraire des traditions pareilles à celles qui concernent la découverte du digeste, il faudroit pouvoir les appuyer de preuves nouvelles non encore réfutées.

Au XIII.<sup>e</sup> siècle, M. Orloff rencontre Pierre de Naples, né à Capoue; S. Thomas d'Aquin, l'abbé Joachim, à qui l'on a imputé les erreurs contenues dans le livre intitulé *l'Évangile éternel*. Les notices relatives aux deux premiers de ces personnages nous ont paru claires et précises: pour bien faire connoître le troisième, il eût fallu entrer dans quelques détails sur les querelles théologiques de ce siècle, et particulièrement

(1) *Comment. de script. eccles.* tom. II, p. 694. — (2) Guido Grandi. — (3) *Hist. littér. d'Italie*, tom. I, 154-157.



sur les démêlés qui s'étoient élevés entre les universités et les nouveaux ordres religieux de S. François et de S. Dominique; mais l'auteur a négligé beaucoup trop peut-être l'histoire des établissemens ecclésiastiques et littéraires de cet âge. En terminant ce chapitre, il le résume ainsi: « Le voile obscur qui couvroit l'Italie tombée sous un joug étranger, » fut, pour un moment, déchiré par le grand Cassiodore; comme un » astre lumineux, il parut sous le règne de Théodoric pour dissiper les » ténèbres rassemblées autour de son trône. Mais bientôt ces ténèbres » se réunirent de nouveau sous les Lombards, et sous cette fatale domi- » nation le Mont-Cassin s'éleva seul, comme un phare lumineux, autour » duquel tous les objets restoient dans une profonde obscurité. . . Salerne » devint, sous les princes lombards, la grande école de l'utile science » de la médecine. . . ; mais ce fut d'Amalfi (l'auteur persévère dans ses » assertions), ce fut d'Amalfi que jaillit la première étincelle qui devoit » ranimer en Italie les études de la jurisprudence. . . A cette ville étoit » aussi réservé l'honneur de produire Flavius Gioja, cet homme d'un » esprit inventif, qui, en découvrant la boussole (autre découverte non » moins contestée que celle des Pandectes), changea les destinées des » nations, et procura à l'entreprenant Christophe Colomb le seul » moyen possible de guider ses voiles vers les rives d'un nouveau » monde. Nous avons vu enfin un grand nombre d'auteurs s'occuper du » soin de transmettre à la postérité les faits et gestes des princes nor- » mandes et suabes. . . Frédéric II, un des plus grands hommes du » moyen âge, très-lettré lui-même, prépara, secondé par l'infortuné » Pierre Desvignes, une espèce de révolution littéraire. Il accorda » des encouragemens à la jeunesse studieuse, attira les hommes les plus » distingués, tant à sa cour que dans l'université dont il étoit le fon- » dateur. D'après ses ordres, Aristote, Ptolémée et d'autres philo- » sophes, semblèrent renaître au monde; et dans le même temps, les » échos de la Sicile répétoient les nouveaux chants des descendans de » Théocrite. Ce fut alors, et quand cette aurore de gloire brilloit déjà » sur les lettres, que l'ange de l'école prit son essor parmi ses contem- » porains et illustra la fin d'un siècle (cette expression n'est pas très- » exacte, S. Thomas étant mort en 1474) pendant lequel la nation » napolitaine se montre avec tant d'avantage en Europe. Ses travaux » eurent la plus grande influence sur la renaissance des sciences et des » arts: c'est une gloire que trop de monumens attestent pour qu'on » veuille chercher à la lui contester. »

M. Amaury Duval a joint à ce chapitre des considérations générales sur l'état des lettres dans l'Italie méridionale au moyen âge, sur les

causes et les progrès de l'ignorance publique. On y voit que les guerres de Bélisaire et de Narsès, suivies de l'invasion des Lombards et de leur établissement en Italie, ne laissèrent à aucune ville, presque à aucun habitant de ces malheureuses contrées, la sécurité, le loisir nécessaire aux études; que l'Italie n'offroit de toutes parts que des champs de bataille, occupés tour-à-tour et même à-la-fois par des Grecs, des Hérules, des Goths, des Lombards et des Francs; que les monastères étant les seuls asyles respectés, les hommes de lettres s'y réfugioient; que les couvens ont ainsi conservé une partie des traditions et sur-tout des monumens de l'ancienne littérature. M. Amaury Duval rend pleinement justice à ces travaux des moines, particulièrement de ceux du Mont-Cassin, mais sans dissimuler ni les fausses directions que prenoient souvent les études, ni le dommage qu'entraînoit la pratique de gratter l'écriture des anciens monumens. Cette addition, à laquelle le savant éditeur a donné une juste étendue, jette beaucoup de lumières sur les détails rassemblés dans le chapitre de M. Orloff.

Nous ne pouvons parcourir avec ce dernier les annales de la littérature des Napolitains pendant les siècles modernes, à partir de l'année 1300 : le seul catalogue des auteurs dont il fait mention occuperait plusieurs pages de ce Journal. Ces notices, qui ne manquent, en général, ni d'exactitude ni d'intérêt, n'avoient pas encore été si complètement rassemblées, du moins dans notre langue. On les peut diviser en deux ordres : les unes concernent des écrivains universellement connus, tels qu'Alessandro Alessandri, Sannazar, Giordano Bruno, Porta, Baronius, le Tasse; il restoit peu d'observations nouvelles à présenter sur ces auteurs, après ce qui a été dit de leurs vies et de leurs ouvrages, soit dans les histoires générales de la littérature italienne, soit en d'autres livres et en des dissertations particulières. M. Amaury Duval a néanmoins rédigé une note instructive sur Sannazar, dont M. Ginguené avoit parlé beaucoup trop succinctement. Un second ordre d'articles se rapporte à des personnages et à des travaux obscurs, mais qui tiennent encore plus ou moins étroitement à l'histoire des lettres et des arts. Les lecteurs qui aiment à suivre l'esprit humain dans tous ses essais et dans tous ses égaremens, ne se plaindront pas de rencontrer un grand nombre d'articles de ce genre dans les Mémoires de M. Orloff. Il n'a guère omis de noms propres que ceux qu'il étoit tout-à-fait inutile de rappeler; mais il a négligé encore d'exposer l'état des écoles publiques depuis 1300 jusqu'en 1600; et il n'a rien dit non plus de l'introduction de l'art typographique à Naples, en 1471, ni des progrès qu'il y a faits jusqu'à la fin du xv.<sup>e</sup> siècle. Il y a pourtant des livres classiques, ceux de Sé-



nèque par exemple, dont les premières éditions sont dues aux presses napolitaines.

Au XVII.<sup>e</sup> siècle du moins, l'attention de M. Orloff s'est fixée sur la construction du palais des études [*studj*], due au vice-roi Lemos; sur la fondation de plusieurs académies et de quelques bibliothèques; sur l'influence que prirent les Jésuites et d'autres religieux chargés de l'enseignement. Entre les notices biographiques qui se multiplient pour ce siècle, nous croyons qu'on distinguera celles qui concernent Campanella, Vanini, Borelli, Baglivi, Summonte, Marini, Gravina. M. Amaury Duval a joint à l'article de Marini des observations sur le caractère de son talent et la dépravation de son goût. Mais M. Orloff devoit rendre et a rendu en effet un hommage particulier à Toppi, qui a esquissé le premier une histoire de la littérature napolitaine, corrigée depuis et augmentée par Nicodemo. Toppi a été accusé de plagiat; on le soupçonne de s'être emparé d'un ouvrage manuscrit de Chiocarelli; mais il a publié, en 1678 (1), un travail utile à tous ceux qui ont voulu, après lui, étudier ou écrire les fastes littéraires de l'Italie méridionale.

M. Orloff divise le XVIII.<sup>e</sup> siècle en trois époques: l'une jusqu'à l'avènement de Charles III, en 1735; la seconde comprenant le règne de ce prince, et la troisième depuis 1759. L'article le plus important que fournit la première, est celui de Giannone. L'auteur assure que la mémoire de cet historien est en vénération à Naples, comme celle de Sarpi à Venise. La seconde époque est célèbre par la découverte d'Herculanum, et par les travaux de plusieurs archéologues napolitains, particulièrement de Mazzochi; mais c'étoit aussi le temps où se distinguoit, dans la carrière des sciences morales et politiques, Genovesi, que M. Orloff appelle le Bacon de l'Italie. Cet éloge est un peu emphatique; les Italiens ont long-temps parlé sur ce ton de Genovesi; et, en exagérant ainsi son mérite, ils ont affoibli sa réputation. Nous remarquerons que cette époque est peut-être celle où les Napolitains ont le plus travaillé à éclaircir l'histoire littéraire de leur pays: c'étoit l'objet des travaux de Tafuri, d'Origlia, de Zavaroni, du marquis Salvatore Spiriti, &c. (2): malheureusement il s'y méloit beaucoup de prétentions et de rivalités locales. Zavaroni soutenoit que S. Thomas étoit né

---

(1) *Biblioteca napoletana*, in-fol. *Addizioni di Lionardo Nicodemo*, 1683, in-fol. — (2) *Storia degli scrittori nati nel regno di Napoli*, da G. B. Tafuri, 1748, 2 vol. in-fol. = *Storia della università di Napoli*, da G. Origlia, 1753. = *Zavaroni, Bibliotheca calabra, sive ill. viror. Calabriae qui litteris floruerunt*; 1753, in-4.<sup>a</sup>

en Calabre, et non en Campanie; on disputoit d'autres noms illustres à la littérature sicilienne, de laquelle d'ailleurs M. Orloff ne s'est point occupé; ses mémoires ne s'étendant point au-delà de la partie continentale du royaume de Naples.

La troisième époque comprend les quarante-une dernières années du XVIII.<sup>e</sup> siècle, et même aussi les vingt premières du XIX.<sup>e</sup> Galiani et Filangieri devoient sans doute fixer l'attention de M. Orloff; il les a beaucoup vantés et peu caractérisés. Toutefois, en parlant de Signorelli, connu par des satires et par des pièces de théâtre, et qui a conçu et exécuté en partie le plan d'une histoire littéraire des deux Siciles (1), M. Orloff ne dissimule point que la partie consacrée à la littérature grecque est superficielle, que celle de la littérature romaine n'offre ni plus de recherches ni plus de profondeur. « Nous devons avouer aussi, ajoute » M. Orloff, que le style est négligé, la diction triviale et prolix; que » les jugemens manquent souvent d'exactitude et d'équité: cependant » cet ouvrage doit être lu par quiconque s'applique à connoître la litté- » rature ancienne et moderne de l'Italie méridionale. Nous l'avons con- » sulté dans nos recherches, et il nous a été fort utile. »

Un dernier chapitre, intitulé *Auteurs vivans*, atteste, par le grand nombre des noms qu'il renferme, l'activité avec laquelle continuent d'être cultivées dans le royaume de Naples toutes les branches des connoissances humaines. « Il me reste, dit M. Orloff en terminant son ouvrage, » un devoir à remplir. Naples, pendant plusieurs années, a été pour » moi un séjour de paix et de bonheur; j'y ai vu *une foule*. . . DE SAVANS » MODESTES, *une foule* D'HOMMES DE LETTRES SANS PRÉTENTION » ET SANS JALOUSIE. Tous se sont empressés à l'envi de me com- » muniquez leurs observations, de m'entourer de leurs lumières: je jouis » de l'amitié de plusieurs. . . Qu'ils reçoivent le tribut de ma reconnois- » sance; ils vivront dans mes souvenirs. Leur patrie n'étoit pas aussi » bien connue qu'elle méritoit de l'être: j'ai voulu en donner une idée » plus avantageuse et plus juste. »

Dans les notes sur ce dernier chapitre, M. Amaury Duval fait connoître beaucoup d'auteurs vivans et d'ouvrages récents omis par M. Orloff. Celui-ci avoit parlé, et même deux fois, de M. Delfico: l'éditeur achève le catalogue des productions de cet écrivain, et s'arrête particulièrement à celle qui traite de l'incertitude et de l'inutilité de l'histoire; ce livre a eu plusieurs éditions. Nous nous permettrons de dire que les

---

(1) *Vicende &c.* Napoli, 1784-1786, 5 vol. in-8.<sup>o</sup> — Voyez aussi *Memorie degli scrittori del regno di Napoli*, di Eustat. d'Affitto, 1782-1794, 2 vol. in-4.<sup>o</sup>



paradoxes qui le remplissent n'avoient pas le mérite de la nouveauté ; que Fontenelle, Voltaire, d'Alembert, avoient publié les mêmes observations sous des formes plus ingénieuses, et sans en tirer des conséquences aussi générales. Un examen raisonnable des erreurs historiques n'aboutit qu'à reconnoître la méthode à suivre dans ce genre d'études.

A la suite des Mémoires de M. Orloff, on lit avec intérêt l'ouvrage de M. Amaury Duval, intitulé *Tableaux de Naples et de ses environs*. C'est sur-tout une description des mœurs, de l'aspect de la société ; mais elle embrasse aussi les phénomènes naturels, les antiquités, les productions des arts. Elle a pour appendices des mémoires de M. Mazois et de M. Clarac sur les nouvelles fouilles faites à Pompeï depuis 1811. Ainsi rien ne manque à ces cinq volumes pour les placer au nombre de ceux qui font le mieux connaître l'une des plus intéressantes contrées de l'Europe.

DAUNOU.

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

### INSTITUT ROYAL DE FRANCE, ACADEMIES.

L'ACADÉMIE des sciences a perdu l'un de ses membres, M. Corvisart, médecin, décédé le 18 septembre.

Le samedi, 6 octobre, l'académie royale des beaux-arts a tenu sa séance publique annuelle, présidée par M. le Sueur. Le public y a entendu une notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Duvivier, par M. Quatremère de Quincy, secrétaire perpétuel ; un rapport sur les ouvrages des pensionnaires du Roi à l'académie de France à Rome ; une notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Gondoin, par M. Quatremère.

La distribution des grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture, de paysage historique, et de composition musicale, a eu lieu dans l'ordre suivant.

I. GRAND PRIX DE PEINTURE. Le sujet donné par l'académie étoit *Samson livré aux Philistins*. « Dalila ayant su que la force de Samson étoit dans ses cheveux, l'endormit sur ses genoux, et lui fit, pendant le sommeil, couper les sept touffes dont se composoit sa chevelure. Ensuite le repoussant, elle lui cria : Samson, voici les Philistins. — Les Philistins se précipitent aussitôt sur lui et s'en emparent. » (*Livre des Juges*, chap. XVI, verset 19 et suiv.). Le premier grand prix a été remporté par M. Joseph-Desiré COURT, natif de Rouen, département de la Seine-Inférieure, âgé de vingt-quatre ans, élève de M. Gros, membre de l'Institut et chevalier des ordres royaux de Saint-Michel et de la légion d'honneur. Le second grand prix a été remporté par M. Jean-Etienne-Franklin DUBOIS, de Paris, âgé de vingt-sept ans, élève de M. Regnault, membre de l'Institut, et chevalier des ordres royaux de Saint-Michel et de la légion d'honneur. L'académie ayant regretté de n'avoir pas

un autre premier grand prix à décerner au tableau de M. Pierre-Raymond-Jacques MONVOISIN, natif de Bordeaux, élève de M. Guérin, âgé de vingt-sept ans, qui a déjà obtenu un second prix, et a, deux années de suite, manqué de peu de voix le premier; son excellence le ministre secrétaire d'état de l'intérieur en ayant informé le Roi, sa majesté a bien voulu accorder à M. MONVOISIN une somme de cent louis, pendant chacune des trois années 1822, 1823, 1824, à titre de gratification, pour remplir le vœu que l'académie avoit exprimé en faveur de ce jeune artiste.

II. GRAND PRIX DE SCULPTURE. L'académie avoit donné pour sujet du concours *Alexandre dans la ville des Oxydraques* (ville de l'Inde). « Alexandre étoit monté le premier sur la muraille. Seul il se précipite dans une ville pleine d'ennemis. Il y avoit, non loin du mur, un vieux arbre, dont les branches touffues sembloient s'étendre exprès pour couvrir le roi. Alexandre, afin de n'être pas enveloppé, s'appuya contre le tronc, qui étoit fort gros. Deux des ennemis, qui osèrent s'approcher, furent reçus si vigoureusement qu'ils tombèrent morts à ses pieds, lorsqu'un Indien lui lança une longue flèche, qui l'atteignit au flanc droit. Abattu de ce coup et perdant beaucoup de sang, il ne put tirer le dard de sa plaie. Celui qui l'avoit blessé accourut plein de joie pour le dépouiller. *Mais dès qu'Alexandre sentit mettre la main sur lui, outré de l'indignité de cet opprobre, il se ranima et plongea son épée dans le corps de son ennemi.* Ces trois corps étendus autour de lui intimidèrent les autres ennemis, ce qui donna à son armée le temps de le rejoindre et de le secourir. » (Sujet de bas-relief). Le premier grand prix a été remporté par M. Philippe-Joseph-Henri LEMAIRE, natif de Valenciennes, âgé de vingt-trois ans et demi, élève de M. Cartellier, membre de l'Institut et de l'ordre royal de la légion d'honneur. Le second grand prix a été remporté par M. Augustin-Alexandre DUMONT, natif de Paris, âgé de vingt ans, élève de M. Dumont, son père, et de M. Cartellier. L'académie a déclaré qu'elle avoit été généralement satisfaite du concours de sculpture et des efforts des concurrents.

III. GRAND PRIX D'ARCHITECTURE. Le sujet du concours donné par l'académie est un projet de *palais de justice pour le chef-lieu d'un département*. Ce palais sera composé de quatre tribunaux, savoir: 1.<sup>o</sup> tribunal de première instance, 2.<sup>o</sup> criminel, 3.<sup>o</sup> de police correctionnelle, 4.<sup>o</sup> et d'appel; une chapelle, et une grande salle donnant entrée à ces divers tribunaux. Cette grande salle, appelée vulgairement *salle des pas perdus*, peut être précédée d'un vestibule. L'édifice sera situé entre deux places. Sur celle de derrière, qui pourroit être d'une moins grande étendue, seront les prisons de dépôt, communiquant par une galerie à jour au palais de justice et spécialement au tribunal criminel, ainsi qu'à celui de police correctionnelle. Cette galerie sera fermée de manière à ne laisser aucune communication avec l'intérieur. Chacun des quatre tribunaux sera précédé d'un vestibule, ou anti-salle, donnant entrée à la salle d'audience, et communiquant aux dépendances du tribunal, soit par un corridor de dégagement ou de toute autre manière. Ces vestibules auront, comme on l'a dit, leur entrée par la grande salle. TRIBUNAUX. Chaque tribunal sera composé d'un vestibule, d'une salle d'audience, d'une salle du conseil, d'un parquet pour les gens du roi et leurs substitués, de cabinets pour les juges et leurs secrétaires, de plusieurs chambres pour les greffiers et leurs bureaux, de la chambre des avocats et avoués, et d'une chambre pour les huissiers. Il faut ajouter, comme supplément au tribunal criminel, plusieurs pièces pour le



jury, deux pour les témoins, une chambre particulière pour les instructions et interrogatoires, une chambre pour les accusés, un dépôt pour les objets nécessaires aux confrontations. Une partie de ce supplément convient, mais avec moins d'importance, au tribunal correctionnel, excepté la partie relative au jury. La chapelle devra être assez spacieuse pour contenir les magistrats et les gens de robe. Les archives qui doivent être attachées à ce monument trouveront leur place, ou au niveau des autres salles, ou dans les parties supérieures. Les dépendances qui tiennent au service, comme corps-de-garde, logement de concierge, buvette, &c. &c., seront placées où on le croira convenable, mais dans le terrain circonscrit par le programme. Le caractère distinctif de cet édifice est une noble simplicité dans la disposition et l'ordonnance de toutes les parties. Le terrain n'excédera pas, dans sa plus grande dimension, deux cents mètres. On fera, pour les esquisses, un plan, une coupe et une élévation sur une échelle de deux millimètres pour mètre. On y ajoutera un plan général en masse sur une échelle d'un demi-millimètre pour mètre. Les dessins au net seront rendus sur une échelle de dix millimètres, ou un centimètre pour mètre, pour l'élévation et la coupe. Le plan sur cinq millimètres. Enfin l'échelle du plan général en masse sera de deux millimètres pour mètre. Le premier grand prix a été remporté par M. Guillaume-Abel BLOUET, de Passy, département de la Seine, âgé de vingt-cinq ans et demi, élève de M. de Lépine, architecte du gouvernement. Le second grand prix a été remporté par M. Pierre-François Henri LABROUSTE, de Paris, âgé de vingt ans, élève de MM. Vaudoyer, architecte du gouvernement, membre de l'ordre royal de la légion d'honneur, et Lebas, architecte du gouvernement.

IV. GRAND PRIX DE PAYSAGE HISTORIQUE (fondé par le Roi en 1817). Le sujet du concours donné par l'académie est *l'Enlèvement de Proserpine*. « Proserpine étoit occupée avec ses compagnes à cueillir des fleurs autour d'un lac voisin d'Enna en Sicile. Pluton la voit, en devient amoureux et l'enlève. La scène se passe en Sicile. On voit dans le fond la ville d'Enna et le sommet du mont Etna. » (Tiré de la 7.<sup>e</sup> fable du VI.<sup>e</sup> livre des *Métamorphoses d'Ovide*.) Le premier grand prix a été remporté par M. Jean-Charles-Joseph RÉMOND, de Paris, âgé de vingt-six ans, élève de M. Regnault et de M. Bertin. Le second grand prix a été remporté par M. Louis-Frédéric-Étienne VILLENEUVE, de Paris, âgé de vingt-cinq ans, élève de M. Regnault et de M. Rémond. Le deuxième second grand prix a été remporté par M. Amédée BOURGEOIS, de Paris, âgé de vingt-trois ans, élève de M. Regnault et de M. Bourgeois père. L'académie a décerné une mention honorable et une médaille d'argent à M. Alphonse PERRIN, de Paris, âgé de vingt-trois ans, élève de M. Guérin, membre de l'Institut, chevalier des ordres royaux de Saint-Michel et de la légion d'honneur, et de M. Bertin.

V. GRAND PRIX DE COMPOSITION MUSICALE. Le sujet du concours a été, conformément aux réglemens de l'académie royale des beaux-arts, 1.<sup>o</sup> un contre-point à la douzième, à deux et à quatre parties; 2.<sup>o</sup> un contre-point quadruple à l'octave; 3.<sup>o</sup> une fugue à trois sujets et à quatre voix; 4.<sup>o</sup> un récitatif simple, et terminé par un air de mouvement; 5.<sup>o</sup> DIANE, cantate. Les paroles sont de M. J. A. Vinaty. Le grand prix a été remporté par M. Louis-Victor-Étienne RIFAUT, de Paris, âgé de vingt-deux ans, élève de M. Berthon, membre de l'Institut et de l'ordre royal de la légion d'honneur.

L'académie a arrêté que les noms de MM. les élèves de l'école royale et

spéciale des beaux-arts, qui auront, dans l'année, remporté les médailles des prix fondés par M. le comte de Caylus et M. de Latour, et la médaille dite autrefois du *prix départemental*, seront, à compter de cette année, proclamés à la suite des grands prix, dans la séance publique. La médaille du prix pour la *tête d'expression* a été partagée entre M. COURT, peintre, élève de M. Gros, et LE MAIRE, sculpteur, élève de M. Cartellier. La médaille du prix pour le *torse* a été remportée par M. DASSIES, élève de M. Girodet. Et la médaille dite autrefois du *prix départemental* a été remportée dans l'école d'architecture par M. Abel BLOUET, élève de M. de Lépine.

La séance a été terminée par l'exécution de l'ouverture de *Corisandre* (de M. Berton), et de la scène qui a remporté le grand prix de composition musicale.

## DIANE, CANTATE.

## RÉCITATIF.

D'UN éclat pâissant qui s'éteint dans les airs  
La cime du Latmus un moment brille encore;  
Philomèle redit ses amoureux concerts;  
Des feux du soir l'Olympe se décore,  
Et de la nuit le char silencieux  
A travers les vapeurs s'élève dans les cieus.

## CHANT.

Couché sous un berceau de roses,  
Soupirant après les plaisirs,  
Cher Endymion, tu reposes,  
Caressé par de frais zéphyr.  
D'un songe l'erreur séduisante  
Peut-être abuse ton sommeil:  
Ouvre les yeux; vois ton amante,  
Qui vient embellir ton réveil.

## RÉCITATIF.

Où m'emporte l'amour! malheureuse Diane!  
Est-ce à moi d'invoquer le nom qui me condamne!  
L'Amour! A ses erreurs, à ses lâches tourmens,  
Je dois garder une haine éternelle.  
De Calisto ma vengeance cruelle  
A puni les égaremens;  
Et je pourrais, à mon rang infidèle,  
Dans les bras d'un mortel oublier mes tourmens!  
Reviens à toi, fière déesse;  
Abjure une indigne faiblesse;  
Préviens ta honte; il en est temps.

## CHANT.

Oui! mon cœur doit s'y résoudre.  
Verra-t-on ma folle ardeur  
Du Dieu qui lance la foudre  
Braver le courroux vengeur!  
Ah! du penchant qui m'entraîne  
Il faut vaincre les attraits.

Amour, je brise ma chaîne,  
Et je te fuis pour jamais.

## RÉCITATIF.

Pour jamais!.. Dans mon cœur, à cet espoir rebelle,  
Un murmure secret s'élève malgré moi.  
Tandis qu'une foible mortelle  
Au doux charme d'aimer se livre sans effroi,  
Faudra-t-il, moins heureuse qu'elle  
Seule avec mes ennuis, dévorant mes soupirs,  
Chercher dans les forêts de sauvages plaisirs!  
Non: d'un avenir plein de charmes  
J'ose encore embrasser l'espoir.  
Plus de crainte, plus d'alarmes  
Endymion, je vais te voir.

## CHANT.

Oui, je cède à ta flamme,  
Amour; viens sur mon ame  
Reprendre tous tes droits.  
Le ciel en vain condamne  
Et mes vœux et mon choix;  
La superbe Diane  
S'abandonne à tes lois.

De Jupiter même  
Que l'ordre suprême  
M'exile des cieus:  
Trompant sa colère,  
L'amour à mes yeux  
Fera de la terre  
Le séjour des dieux.

Oui, je cède à ta flamme,  
Amour; viens sur mon ame  
Reprendre tous tes droits.  
Le ciel en vain condamne  
Et mes vœux et mon choix;  
La superbe Diane  
S'abandonne à tes lois.



Les tableaux, les figures de bas-relief et les plans d'architecture, qui ont remporté les grands prix, ont été exposés, les 6, 7 et 8 octobre, dans les salles de l'école royale des beaux-arts, local des Petits-Augustins. *Signé*, le secrétaire perpétuel, QUATREMÈRE DE QUINCY.

L'académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, a tenu sa séance publique le 27 août 1821. Elle avoit proposé un prix de la valeur de 1,200 fr. à l'auteur qui auroit indiqué les moyens les plus économiques de dépurier en grand l'eau de la Garonne, en toute saison et dans tous les états où cette rivière se trouve devant Bordeaux. Deux mémoires sur la question sont parvenus au secrétariat de la compagnie; mais ni l'un ni l'autre n'ont atteint le but proposé. Cependant l'auteur du mémoire ayant pour épigraphe, *L'esprit d'association peut enfanter des prodiges en France comme ailleurs*, mérite d'être distingué, sous le rapport de la méthode, de l'ordre et de la clarté; l'académie se plaît à lui rendre cet honorable témoignage.

La question relative à la déuration des eaux de la Garonne est remise au concours dans les termes suivans: *Quel est le moyen le plus économique de dépurier en grand les eaux de la Garonne, dans toutes les saisons et dans les différens états où cette rivière se trouve devant Bordeaux?* = L'académie avoit remis au concours l'*Eloge d'Ausone*; mais le second appel n'a pas été plus heureux que le premier. Un seul concurrent s'est présenté. L'académie a décerné à l'auteur une médaille d'encouragement. Cet auteur est M. P. Courtade, professeur au collège royal de Montpellier. = L'académie propose pour sujet du prix de littérature à décerner l'année prochaine, l'*Eloge de J. J. Bel*, autrefois conseiller au parlement de Bordeaux, et l'un des bienfaiteurs de l'académie. Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 300 fr. Les discours devront être remis au secrétariat avant le 1.<sup>er</sup> juillet.

A la naissance du Duc de Bordeaux, l'Académie proposa deux prix extraordinaires; l'un de peinture, l'autre de poésie. Un tableau est parvenu en temps utile au secrétariat de la compagnie; mais l'académie l'a trouvé digne d'une couronne; il est de M. Collin, élève de l'école de Bordeaux.

Le prix de poésie a été adjugé à l'ode n.<sup>o</sup> 3, envoyée sous l'épigraphe, *Liliun inter spinas*. L'auteur est M. Antonin de Sigoyer. Une médaille d'encouragement a été décernée à la pièce n.<sup>o</sup> 17, portant pour épigraphe *Lilia sola*.

L'académie a arrêté que la médaille d'encouragement qu'elle décerne tous les ans aux arts mécaniques seroit réservée; mais elle mentionne honorablement un hache-paille inventé par M. Saget. Elle a pris le même arrêté relativement à la médaille proposée tous les ans aux auteurs qui lui feroient parvenir quelque travail digne de cette récompense; mais elle mentionne honorablement trois pièces de vers envoyées à son secrétariat par M. Cyprien Anot, professeur au collège de Reims. = L'académie rappelle qu'elle a proposé, pour 1822, la question suivante: « 1.<sup>o</sup> *Recueillir et présenter, dans un ordre méthodique, les connoissances pratiques acquises par l'expérience et par une longue suite d'observations, sur les différences positives et constantes des cépages entre eux.* Ces différences porteront sur les parties de la plante, dans l'ordre suivant: *le cep, le sarment, la feuille, la fleur, la grappe, le grain.* Quand l'auteur n'auroit étudié que quelques-unes de ces parties, il ne sera pas exclu du concours; 2.<sup>o</sup> *Faire connoître, pour chaque cépage, ses qualités propres, bonnes ou mauvaises; son nom local, et celui qu'on lui donne dans les lieux voisins, après*

» s'être assuré de l'identité de l'espèce. L'auteur du meilleur mémoire sur ces questions, recevra une médaille d'or de la valeur de 300 fr. Elle lui sera délivrée dans la séance publique du mois d'août 1822. Les mémoires devront être remis avant le 1.<sup>er</sup> juillet de la même année. Une médaille d'encouragement sera décernée, dans la même séance, au meilleur recueil d'observations pratiques sur quelque partie de la culture de la vigne. L'Académie admettra au concours tout mémoire qui traiteroit ou de pratiques à recommander, ou de vices et d'abus à détruire, ou d'économies à obtenir. L'Académie rappelle également qu'elle décernera en 1822 une médaille de la valeur de 600 francs à l'auteur qui aura le mieux traité la question suivante: *Déterminer, par une suite d'observations et d'analyses exactes, quelles substances minérales, utiles aux arts et à l'agriculture, renferme le sol de nos landes.* Les mémoires doivent être parvenus avant le 1.<sup>er</sup> mai 1822. Ce terme est de rigueur.

Programme publié par la Société royale de médecine de Bordeaux (séance publique du 29 août 1821).

« I. La Société avoit proposé 300 fr. à l'auteur du meilleur ouvrage qui lui seroit envoyé sur l'*Education physique des enfans*. Parmi les cinq mémoires qu'elle a reçus, la Société en a distingué trois, enregistrés sous les n.<sup>os</sup> 1, 2 et 5. Le n.<sup>o</sup> 1, portant pour épigraphe *Miseris succurrere disco*, est remarquable par sa clarté, par le développement donné au sujet; on y trouve de la science sans prétention et sans citations nombreuses. Son style, quoique facile, offre cependant quelques négligences. Il est à regretter que l'auteur n'ait pas divisé son travail en plusieurs chapitres, afin de soulager l'attention du lecteur et de faciliter les recherches aux personnes pour lesquelles cet ouvrage a été composé. Le n.<sup>o</sup> 2 porte pour épigraphe: *L'éducation physique de l'homme doit commencer avec son existence*. Cet ouvrage est rédigé avec ordre et simplicité; néanmoins, ses divisions nombreuses, quoique méthodiques, donnent à ce travail de la monotonie et de de la sécheresse, en raison du peu de développement qu'il donne à chaque objet. Il est écrit d'ailleurs avec précision et clarté, et il offre un ensemble de préceptes utiles, parfaitement à la portée des mères de famille. Le n.<sup>o</sup> 5, portant pour épigraphe cette sentence tirée de l'Émile de J. J. Rousseau, *L'éducation de l'homme commence à sa naissance*, est l'ouvrage d'un écrivain exercé et d'un praticien instruit; le sujet y est bien traité; le style simple, rapide et assez élégant; il y a beaucoup d'ordre et de clarté dans l'exposition des préceptes. On pourroit cependant lui reprocher des omissions importantes. Il seroit peut-être à désirer que ce mémoire fût plus étendu; mais, malgré son laconisme, il sera lu avec intérêt et avec utilité par les mères de famille et les gens du monde. La Société a jugé qu'aucun de ces mémoires en particulier n'avoit atteint complètement le but; mais qu'examinés collectivement, ils avoient rempli l'intention qu'elle s'étoit proposée. En conséquence, après avoir balancé leurs qualités et leurs défauts respectifs, elle a décidé que le prix seroit partagé entre les auteurs de ces trois mémoires, qu'une médaille de la valeur de 100 fr. leur seroit décernée dans cette séance, dans l'ordre suivant: 1.<sup>o</sup> à l'auteur du n.<sup>o</sup> 5, M. le docteur Félix-Séverin RATIER, médecin à Paris; 2.<sup>o</sup> à l'auteur du n.<sup>o</sup> 1, M. le docteur Camille LEROY, de Grenoble, médecin à Vizille, département de l'Isère; 3.<sup>o</sup> à l'auteur du n.<sup>o</sup> 2, qui ne s'est pas encore fait connoître.



II. La Société devoit, dans cette séance, décerner un prix de la valeur de 300 fr. au meilleur mémoire sur cette question : *Déterminer l'endroit le plus propre à l'établissement d'un lazaret sur la Gironde, en donner le plan le plus avantageux et le plus économique.* La Société n'a reçu aucun mémoire. Néanmoins, pénétrée de l'importance et de l'utilité d'un semblable établissement, bien persuadée que les motifs qui l'avoient engagée à cette proposition, exposés dans le programme de 1820, subsistent encore dans toute leur force; elle a décidé que la même question seroit mise au concours.

III. Divers médecins anciens et modernes ont décrit, sous le nom d'œdème des poumons, une maladie assez rare et fort difficile à reconnoître. Il importe, pour les progrès de la science, de dissiper l'incertitude et l'obscurité qui régnet sur l'essence et le diagnostic de cette affection, de distinguer le cas où elle peut être essentielle de ceux où elle est symptomatique. La Société desirant appeler l'attention des observateurs sur ce point de médecine pratique, propose un prix de la valeur de 300 fr. à l'auteur du meilleur mémoire qui résoudra la question suivante : *Déterminer la nature, les différences, les causes, les signes et le traitement de la maladie appelée œdème des poumons.*

IV. La Société rappelle que, dans son programme de 1820, elle a remis au concours, pour la troisième fois, la question suivante : *Quels sont les résultats d'un accroissement trop rapide? Quels sont les moyens d'en modérer les progrès, s'ils deviennent nuisibles, et de remédier aux accidens qui en sont la suite?* Elle a promis un prix de la valeur de 300 fr., avec une médaille d'or de la valeur de 100 fr., qu'elle décernera dans sa séance publique de 1822, à l'auteur du mémoire qui aura le mieux répondu à cette question. Elle veut un travail rempli de faits positifs, que la médecine pratique puisse avouer sans contestation.

V. Un autre prix de la valeur de 300 fr. sera décerné, en 1822, à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question : *Quelles sont les maladies qui régnet le plus communément dans le département de la Gironde? En établir les causes, et les moyens de les prévenir.*

VI. Pour stimuler le zèle et l'émulation, la Société accorde chaque année une médaille d'encouragement à celui qui lui envoie le meilleur mémoire (sur un sujet au choix de l'auteur, et relatif à l'art de guérir). Depuis sa dernière séance publique, elle a reçu plusieurs ouvrages, parmi lesquels elle a distingué un mémoire ayant pour titre, *Observations sur la phthisie laryngée, précédées de quelques considérations sur cette maladie*, dont l'auteur est M. le docteur LALLANNE, médecin à Agen. La Société lui décerne une médaille d'or. Elle accorde une mention honorable, 1.<sup>o</sup> à M. le docteur GRATELOUP, médecin à Dax, l'un de ses correspondans, auteur de deux ouvrages ayant pour titres, l'un, *Description de l'anémone œil de paon* [anémone pavonina, Lam.], suivie de quelques observations sur les propriétés médicales de sa racine; l'autre, *Exposition des moyens analytiques mis en usage pour parvenir à la connoissance du diagnostic d'un cas d'hydropneumonie ou œdème des poumons*; 2.<sup>o</sup> à M. le docteur BLONDEAU, médecin à Cadillac, l'un de ses correspondans; auteur d'un ouvrage ayant pour titre : *Considérations générales sur la constitution médicale de 1820. Description des maladies qui ont régné dans chaque trimestre de cette année, et d'une épidémie de fièvres intermittentes pernicieuses pendant le second trimestre, dans les cantons de Cadillac, Créon et Targon*; 3.<sup>o</sup> à M. le docteur CANDILLAC,

médecin à Bergerac, l'un de ses correspondans, auteur d'un mémoire intitulé *Observation sur une maladie organique du cœur compliquée, suivie de considérations sur les désordres du système de la circulation à sang noir dans divers états maladifs, et les conséquences qui peuvent en être déduites, quant à la doctrine générale des phlegmasies.*

VII. La Société, convaincue de plus en plus, par l'expérience et l'observation, des avantages qu'offre la vaccine, dont l'efficacité ne peut plus être contestée, a cru devoir, depuis 1817, en recommander de nouveau la pratique; elle a promis de décerner, dans la séance publique de ce jour, des médailles d'argent, à titre d'encouragement, à ceux qui lui feroient parvenir les tableaux authentiques les plus complets des vaccinations qu'ils auroient faites, ainsi que leurs propres observations sur les effets particuliers de cette méthode salutaire. La Société n'a reçu aucun travail à ce sujet. Néanmoins, elle ne se décourage point, et elle promet encore d'autres médailles aux praticiens de ce département, qui, dans le courant de l'année, lui enverront des tableaux, en se conformant aux conditions suivantes: *Les tableaux, dûment légalisés, doivent renfermer le nom, le prénom, l'âge, le sexe, le domicile, l'état des enfans vaccinés, et les observations intéressantes à recueillir.*

Les mémoires, écrits très-lisiblement en latin ou en français, doivent être remis, francs de port, chez M. Dupuch-Lapointe, secrétaire général de la Société, avant le 15 juin: ce terme est de rigueur.

L'Académie de Madrid nous a communiqué le rapport suivant sur la Grammaire espagnole de M. Chalumeau de Verneuil. (*Voyez Journal des Savans, mars 1821, pag. 162-170.*)

«L'Espagne, il n'y a pas quarante ans encore, étoit inondée d'apologies de sa littérature: l'Académie espagnole proposa ce sujet pour un prix d'éloquence. Les noms de *Masson* en France, de *Tiraboschi* et de *Betinelli* en Italie, suffirent pour rappeler les adversaires de notre littérature; et c'est un phénomène digne d'être observé, que depuis, et dans un si court espace de temps, l'opinion ait changé au point qu'on voit aujourd'hui en Allemagne, en Angleterre, en France, imprimer et traduire, enrichir de notes et de commentaires, les ouvrages des littérateurs espagnols. La traduction française que M. Chalumeau de Verneuil vient de publier de la Grammaire de l'Académie, en fournit une preuve récente et positive. Il a complété cette grammaire par de nombreuses explications; il l'a augmentée de plusieurs traités accessoires, et il a fait hommage de son travail à l'Académie espagnole, en y joignant le rapport qu'en a fait M. Raynouard, et qui a été imprimé dans le Journal des Savans. Nous devons de la reconnaissance au soin qu'a pris M. Chalumeau de Verneuil de réfuter le reproche de pauvreté qu'on fait communément en France à la littérature castillane. L'Espagnol le plus jaloux de l'honneur de sa nation ne pourroit faire une peinture plus noble, plus fidèle, plus achevée que celle qu'a tracée le jeune auteur français, des temps de gloire et de prospérité de l'Espagne. Personne ne dira mieux que lui comment les exploits de nos héros et la grandeur politique de la nation enflammèrent les esprits et les entraînent à cultiver toutes les branches des connoissances humaines. Il n'est donc pas étonnant qu'il desire, ainsi qu'il le dit, s'associer à une nation à laquelle il s'enorgueilliroit d'appartenir, s'il n'étoit né citoyen français. Les



progrès que l'étude des langues et la science grammaticale ont faits, dans les quarante dernières années, permettoient à M. Chalumeau de Verneuil, ainsi que l'a remarqué M. Raynouard, d'appliquer à la langue espagnole plusieurs principes adoptés par les grammairiens modernes. Aussi, les observations qu'il fait sur la division ou classification du participe (*pag. 257*), sur les verbes *tener* et *haber* (*pag. 267 et 143*), sur la préposition (*pag. 333*), sur la conjonction (*pag. 319*), sur d'autres parties du discours qu'il trouve traitées d'une manière imparfaite, ou même omises dans notre grammaire, ont-elles mérité l'attention de l'académie. Les méditations de nos bons écrivains ont aussi produit quelques observations nouvelles. Aucun d'eux cependant n'avoit encore traité les comparatifs d'une manière complète. L'auteur français, parlant de ceux qui se forment en mettant l'adverbe *mas* devant le positif, fait connoître tous les accidens grammaticaux qui les caractérisent, détermine les règles auxquelles ils sont soumis; et après avoir prévenu que le comparatif est ordinairement suivi d'un *que* servant à désigner le second terme de la comparaison, il fait observer que ce *que* se change quelquefois en *de*; remarque que notre grammaire n'avoit pas faite, et dont l'usage de plusieurs savans confirme la justesse et l'utilité. Il fait sentir avec quelle précision et quelle exactitude l'espagnol exprime les objets au moyen des augmentatifs et des diminutifs, par un seul mot si heureusement modifié, qu'il marque les différens degrés et les divers modes d'augmentation ou de diminution, de grandeur ou de petitesse, et, après avoir insisté sur l'importance de cette richesse, il se plaint de la pauvreté de la langue française à cet égard; mais ni l'académie ni son traducteur n'établissent les règles que suggèrent l'observation et l'étude pour la formation des diminutifs. Il suffit de dresser une liste des noms monosyllabiques pour remarquer que leurs diminutifs se composent ordinairement de quatre syllabes, car de *luz* on ne fait pas *luzilla*, mais bien *lucquilla*. De *pie* on forme *piecillo* et non *picillo*; de *sol*, *solecillo* et non *solillo*; de *pez*, *pececico* et non *pecico*, &c. Ces observations, faites également sur les augmentatifs et classées d'après une division de tous leurs primitifs, selon qu'ils ont deux, trois ou quatre syllabes, puis confirmées par l'usage de nos écrivains classiques, fixeroient les règles de la formation de cette espèce particulière de noms dérivés qui donnent à notre langue, avec de si nombreuses ressources, tant de grâce et de variété, de mélodie et d'élégance. Au milieu des observations savantes de M. Chalumeau, il lui est échappé quelques légères inadvertances relatives aux noms des auteurs et à leur chronologie, inadvertances qui ne touchent point à la science grammaticale, et qui sont presque inévitables pour un étranger. L'académie pourroit s'étendre bien davantage sur un ouvrage, fruit de dix années d'études, et destiné à compléter et perfectionner notre grammaire. En témoignage de la reconnaissance et de l'estime que doit l'académie espagnole à MM. Chalumeau de Verneuil et Raynouard, elle les a mis au rang de ses membres dans les séances du 26 juillet et du 9 août de la présente année. Madrid, 13 août 1821. Signé, le secrétaire perpétuel de l'académie espagnole, FRANCISCO ANTONIO GONZALEZ. »

Le célèbre zodiaque de Denderah, qui a été et qui est encore, entre les savans, l'objet de tant de discussions qui sont loin d'être terminées, est arrivé à Marseille dans le courant du mois de septembre dernier. Encouragé par le

brillant succès qui a couronné les entreprises de MM. Belzoni, Caillaud et d'autres voyageurs, dans l'exploration des monumens de l'antique Égypte, M. Saulnier, fils de M. Saulnier, membre de la chambre des députés, conçut le projet de procurer à sa patrie la possession de ce beau monument, dont l'expédition française et le grand ouvrage publié par la commission d'Égypte ont pour la première fois fait connoître l'importance au monde savant. Après avoir bien médité les moyens de mettre à fin cette belle entreprise, M. Saulnier en confia l'exécution à M. Lelorrain, qui reçut en partant des instructions de l'académie des inscriptions et belles-lettres, et de plusieurs savans et antiquaires. Il quitta Marseille au mois d'octobre de l'année dernière, muni d'un bon nombre d'instrumens propres à faciliter l'enlèvement du monument qui étoit l'objet de son voyage. Après avoir heureusement triomphé des difficultés qui attendent en Égypte les amateurs de l'antiquité, il s'occupa de l'objet particulier de sa mission; il fit abattre les constructions arabes qui couronnoient la partie du temple de l'antique Tentyris, et il parvint à l'enlever par le haut. Le sable est accumulé contre le mur extérieur du temple, de manière à en atteindre presque la hauteur. M. Lelorrain profita de cet avantage: il renversa sur ce terre incliné en pente douce le monument qu'il vient de détacher; bientôt placé sur un traîneau préparé à cet effet, ce monument atteint les rives du Nil, d'où il est transporté au Caire. A peine est-il arrivé dans cette capitale, que M Salt, consul de S. M. britannique, en conteste la propriété à M. Lelorrain. L'affaire est portée devant le pacha, qui décide sur-le-champ en faveur de M. Lelorrain. C'est ainsi qu'un Français seul est venu à bout d'enlever à la barbarie et à une destruction plus ou moins éloignée, mais toujours bien certaine, un monument fort important, d'une haute antiquité, et qui fut, pour la première fois, découvert par des Français. Le zodiaque de Denderah, qui est en grès d'Égypte, présente une surface de neuf pieds de hauteur sur six de largeur; il a deux pieds et demi d'épaisseur. Il est bien à désirer que la France reste en possession d'un monument d'une si haute importance et d'une si grande célébrité.

## LIVRES NOUVEAUX.

### FRANCE.

*La Jérusalem délivrée*, traduite en vers français, par M. Baour-Lormian, de l'académie française; deuxième édition, revue et corrigée. Paris, impr. de Firm. Didot, chez Ambroise Tardieu, 2. vol. in-8.° Prix, 12 fr.

*Louis IX en Égypte*; tragédie en cinq actes, par Népom. L. Lemercier, de l'Institut royal de France; représentée, le 5 août 1821, sur le second théâtre français. Paris, imprim. de Firmin Didot, librairie de Barba, in-8.°, xvij et 75 pages. Prix, 2 fr. 50 cent.

*Oreste*, tragédie en cinq actes par M. Mély-Janin; représentée sur le second théâtre français, le 16 juin 1821. Paris, impr. et libr. de Pilliet aîné, in-8.° de 5 feuilles un quart. Prix, 2 fr. 50 cent.

*L'Amour de la patrie*, poème couronné par l'académie d'Amiens, dans sa séance du 27 août 1821; par M. P. C. de Baugy. Paris, de l'imprimerie de Bobée, in-8.° d'une feuille. Prix, 75 cent.



*Œuvres dramatiques de J. W. Goethe*, traduites de l'allemand, précédées d'une notice biographique et littéraire. On souscrit chez Bobée à raison de 5 fr. par volume. Le tome 1.<sup>er</sup> paraîtra le 25 octobre 1821; le second, le 25 novembre (terme où la souscription sera fermée); le troisième et dernier, le 25 décembre.

En publiant l'ouvrage posthume de M.<sup>me</sup> de Stael sur les principaux événemens de la révolution française, M. de Stael fils avoit pris l'engagement de donner au public une édition complète des Œuvres de sa mère et de celles de M. Necker. Ces deux collections, enrichies de morceaux inédits, avec des additions importantes faites par les auteurs eux-mêmes à quelques-uns des ouvrages publiés de leur vivant, viennent d'être imprimées avec tous les soins que mérite une semblable entreprise. Les Œuvres de M.<sup>me</sup> de Stael, formant 17 volumes *in-8.*, sont entièrement terminées. Prix, 102 francs, sur papier fin, et 204 fr. sur papier vélin. Celles de M. Necker, qui formeront 15 vol. *in-8.*, se suivront rapidement; déjà les huit premiers volumes paroissent, et les sept autres sont sous presse. Prix, 6 fr. le volume, et le double sur papier vélin. Chez MM. Treuttel et Würtz, à Paris, à Strasbourg et à Londres. Nous nous bornons aujourd'hui à donner la nomenclature des écrits dont se compose chacune des deux collections.

*Œuvres complètes de M.<sup>me</sup> la baronne de Stael*: Tome I. Notice sur le caractère et les écrits de M.<sup>me</sup> de Stael, par M.<sup>me</sup> Necker de Saussure. — Lettres sur les écrits et le caractère de J. J. Rousseau, par M.<sup>me</sup> de Stael. = Tome II. Réflexions sur le procès de la Reine, publiées en août 1793. — Réflexions sur la paix, adressées à M. Pitt et aux Français en 1793. — Réflexions sur la paix intérieure, 1795. — Essai sur les fictions. — Trois nouvelles. — Zulma. = Tome III. De l'influence des passions sur le bonheur des individus et des nations. — Réflexions sur le suicide. = Tome IV. De la littérature, considérée dans ses rapports avec les institutions sociales. = Tomes V, VI, VII. Delphine, roman, terminé par un nouveau dénouement, et accompagné de réflexions sur le but moral de l'ouvrage. = Tomes VIII, IX. Corinne, ou l'Italie. = Tomes X et XI. De l'Allemagne. = Tomes XII, XIII, XIV. Considérations sur les principaux événemens de la révolution française, ouvrage posthume. = Tome XV. Dix années d'exil. = Tome XVI. Essais dramatiques. = Tome XVII. Vie privée de M. Necker — Mélanges.

*Œuvres complètes de M. Necker*: Tome I. Notice de M. Necker, par A. de Stael-Holstein, son petit-fils. = Tome II. Compte rendu au Roi. = Tome III. Premier ministère de M. Necker, avec plusieurs documens inédits. = Tomes IV et V. De l'Administration des finances de la France. = Tome VI. Sur l'Administration de M. Necker, par lui-même. — Second ministère de M. Necker. = Tome VII. Troisième ministère de M. Necker. = Tome VIII. Du Pouvoir exécutif dans les grands états. Lorsque les tomes IX à XV, qui sont sous presse, seront publiés, nous en ferons connoître le contenu.

Les deux collections sont imprimées par Craplet, en même format et mêmes caractères, sur le même papier; elles se rattachent par tant de liens, que l'on peut considérer les deux collections comme n'en formant pour ainsi dire qu'une seule. Les Œuvres complètes de M.<sup>me</sup> de Stael ont aussi été imprimées en 17 volumes, format *in-12*. Prix, 51 fr. Chaque collection est ornée d'un portrait gravé par Muller.

*Géographie physique, historique et statistique de la France*, par Ed. Mentelle;

membre de l'Institut : huitième édition, revue et augmentée par Depping. Paris, imprimerie de Rignoux, chez Guillaume, in-8.° de 48 feuilles. Prix, 12 francs.

*Voyage pittoresque en France et en Allemagne, relatif à la bibliographie et aux antiquités*, par le rév. Th. Frognal Dibdin : lettre trentième, concernant l'imprimerie et la librairie de Paris, traduite de l'anglais, avec des notes par G. A. Crapelet, imprimeur. Paris, de l'imprimerie de Crapelet, gr. in-8.° de 80 pages. Les notes qui accompagnent la version, sont relatives aux particularités (*gossiping notes*) que l'auteur anglais s'est permis de rapporter sur les principaux imprimeurs et libraires de Paris.

*Recherches statistiques sur la ville de Paris et le département de la Seine*; recueil de tableaux dressés et réunis d'après les ordres de M. le comte Chabrol, préfet du département. Paris, impr. de Ballard, in-8.° de 8 feuilles, plus 40 planches lithographiées.

*Voyage souterrain, ou Description du plateau de Saint-Pierre de Maestricht et de ses vastes cryptes*, par le colonel Bory de Saint-Vincent, correspondant de l'Institut de France, avec une carte topographique et trois vues dessinées sur les lieux par l'auteur; suivi de la relation de nouveaux voyages entrepris dans les montagnes Maudites, par M. Léon Dufour, D. M. Paris, impr. de Cosson, chez Ponthieu, in-8.° de 24 feuilles. Prix, 6 fr. 50 cent.

*Voyage pittoresque en Autriche*, par le comte Alexandre de Laborde; 2 vol. in-fol., ensemble de 83 feuilles, plus les cartes et les planches. Paris, impr. et libr. de P. Didot aîné. Prix, 200 fr.

*Voyage autour du monde*, fait dans les années 1803, 1804, 1805 et 1806, par les ordres de S. M. I. Alexandre 1.<sup>er</sup>, empereur de Russie, sur les vaisseaux *Nadiéjeda* et la *Neva*, commandés par M. de Krusenstern, capitaine de vaisseau de la marine impériale; traduit, de l'aveu et avec les additions de l'auteur, par M. Eyriès. Paris, impr. d'Egron, libr. de Gide fils, 2 vol. in-8.° ensemble de 60 feuilles, avec atlas in-fol. d'une feuille, plus 33 planches gravées. Prix, 36 fr.

*Les Fastes universels*, ou Tableaux historiques, chronologiques et géographiques; contenant, siècle par siècle et dans des colonnes distinctes, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, 1.° l'origine, les progrès, la gloire et la décadence de tous les peuples, leurs migrations, leurs colonies, l'ordre de la succession de leurs princes, &c.; 2.° le précis des époques et des événemens politiques; 3.° l'histoire générale des religions et de leurs différentes sectes; 4.° l'histoire de la philosophie et de la législation chez tous les peuples anciens et modernes; 5.° les découvertes et progrès dans les sciences et dans les arts; 6.° et enfin une notice sur tous les hommes célèbres, rappelant leurs ouvrages ou leurs actions; précédés de trois grands tableaux synoptiques servant de sommaire à l'ouvrage, et suivis de deux tables alphabétiques, comprenant, l'une les noms d'hommes, l'autre les noms de choses; et présentant toutes deux, par leur ensemble et par la manière dont elles sont conçues, un nouvel art de vérifier les dates: ouvrage dédié au Roi, par M. Buret de Longchamps, un gros volume in-fol., format de grand colombier. « *In tempore quoad ordinem successionis, in spatio quoad ordinem situs, locantur universa. NEWTON.* » L'ouvrage sera publié en six livraisons, qui paraîtront invariablement de mois en mois et à jour fixe, à dater du 15 août 1821 (la première a paru). La souscription ne sera fermée qu'après la mise en vente de la dernière livraison. On sera libre de prendre plus d'une livraison à-la-fois. Prix de l'ouvrage, papier fin double



collé, satiné, 20 fr. ; superfin d'Angoulême, 30 fr. ; *idem* format atlantique, exemplaire à grandes marges, 40 fr. Le prix de l'ouvrage complet sera, pour les non-souscripteurs, de 150, 200 ou 300 fr. selon la qualité des exemplaires; et, en demi-reliure, de 156, 206 et 310 fr. On souscrit, à Paris, sans rien payer d'avance, chez Dondey-Dupré père et fils, imprimeurs-libraires, éditeurs de l'ouvrage, rue Saint-Louis, n.º 46, au Marais, et rue Neuve-Saint-Marc, n.º 10; Renouard, Treuttel et Würtz, Bossange père et fils, Bossange frères, Lamy, Chassériau, au dépôt bibliographique, rue Neuve-des-Petits-Champs, n.º 5, et chez les principaux libraires de la France et de l'étranger.

*Conjuration contre Atrila dans l'ambassade des Romains en 449*, par Antoine Métral, pour faire suite aux *Conjurations de Saint-Réal*. Paris, impr. de Cellot, chez Bossange frères, in-8.º, xxxij et 132 pages. Prix, 2 fr. 50 cent. Cet ouvrage est précédé de réflexions générales sur les révolutions:

*Histoire abrégée de la vie et des exploits de Jeanne d'Arc*, surnommée *la Pucelle d'Orléans*, suivie d'une notice descriptive du monument érigé à sa mémoire à Domremi, de la chaumière où l'héroïne est née, des objets antiques que cette chaumière renferme, et de la fête d'inauguration célébrée le 10 septembre 1820; par M. Jollois, ingénieur en chef des Vosges, secrétaire de la commission d'Égypte; 1 vol. in-fol. de 226 pages, avec onze planches gravées au burin par les premiers artistes de la capitale. De l'imprimerie de Didot l'aîné, librairie de Killan, rue Vivienne, n.º 17.

*Mémoires du duc de Sully*, principal ministre de Henri le Grand; 6 volumes in-8.º, imprimés par Rignoux sur papier superfin d'Auvergne, et ornés de deux portraits. Les Mémoires de Sully comprennent l'histoire de ce qui s'est passé depuis la paix de 1570 jusqu'aux premières années de Louis XIII; espace de plus de quarante années, qui a fourni la plus abondante matière aux historiens. Cette nouvelle édition, ornée des portraits de Henri IV et de Sully, sera publiée en trois livraisons de deux volumes chaque, d'ici à la fin de janvier. Le prix de chaque livraison est fixé à 12 fr. Il y aura vingt-cinq exemplaires sur papier vélin satiné, portraits avant la lettre. On souscrit à Paris, chez Etienne Ledoux, libraire, rue Guénégaud, n.º 9, et chez tous les libraires des départemens.

*Considérations sur la crise actuelle de l'empire ottoman*, les causes qui l'ont amenée et les effets qui doivent la suivre; par J. J. Paris, ancien sous-préfet, et membre de plusieurs soc. savantes. Paris, Bobée, 1821, in-8.º, xxiv et 136 pag.

*Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, dans sa séance du 20 juillet 1821, par sa commission d'histoire et d'antiquités de la France, relativement aux trois médailles d'or accordées en prix, par son excellence le ministre de l'intérieur, aux trois auteurs qui, au jugement de l'Académie, auroient composé les meilleurs mémoires sur nos antiquités. Paris, impr. de Firmin Didot, in-4.º de 18 pages.

*Recherches sur la population et sur la facilité d'accroissement de l'espèce humaine*, contenant une réfutation des doctrines de M. Malthus sur cette matière, par William Godwin, traduit de l'anglais par Constancio. Paris, impr. de Fain, chez Aillaud, 2 vol. in-8.º, ensemble de 56 feuilles.

*Plans et vues du Muséum d'histoire naturelle*, pour accompagner le texte français et la traduction anglaise de la description de cet établissement; rédigé d'après les ordres de l'administration, et sur les notes données par chacun de



MM. les professeurs. Paris, impr. de Cellot, chez Royer, au Jardin du Roi, in-8.° d'une feuille, plus 17. planches.

*Principes de botanique médicale*, contenant l'abrégé de l'anatomie et de la physiologie végétales, l'énumération et la description des plantes médicamenteuses, d'après la classification des végétaux et la composition des préparations officinales que la pharmacie tire du règne animal; par Lœuillart d'Avrigni, docteur en médecine de la faculté de Paris. A Paris, de l'impr. de d'Hautel, chez Aimé Payen, in-18.° de 390 pages. Prix, 3 fr. Nous nous proposons de rendre compte de cet ouvrage dans l'un de nos prochains cahiers.

*Procès-verbal de la séance publique de la société d'agriculture, du commerce et des arts de Boulogne-sur-Mer*, tenue le 3 juillet 1821. Boulogne, impr. de Leroy-Bergé, in-8.° de 3 feuilles et demie.

*Θεωρος, &c. Commentaire de Théon d'Alexandrie sur le premier livre de la composition mathématique de Ptolémée*; traduit pour la première fois du grec en français sur les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, par M. Halma, pour servir de suite et d'éclaircissemens à son édition grecque et à sa traduction de l'Almagesté de Ptolémée: tome I.°r, contenant la première partie de la Trigonométrie sphérique d'Hipparque et de Ptolémée. Paris, impr. de Bobée, libr. de Merlin, 1821, gr. in-4.°, xvj et 296 pages. Nous nous proposons de rendre compte de cet ouvrage.

*Traité raisonné d'arpentage*, par B. Cronier. Paris, impr. et libr. d'Huzard-Courcier, in-8.° de 9 feuilles un quart. Prix, 2 fr. 50 cent.

*Mémoire sur les cours d'eau et les canaux d'arrosage des Pyrénées orientales*, par M. Joubert de Passa; précédé du rapport fait sur ce mémoire à la société royale et centrale d'agriculture. Paris, impr. et libr. de M<sup>me</sup> Huzard, in-8.° de 19 feuilles, plus deux planches gravées.

*Figures pour les Œuvres de Voltaire*, gravées par les plus habiles artistes, d'après les dessins de M. A. Desenne. On souscrit, à Paris, chez M. Desenne, éditeur, rue Serpente, n.° 16, et Ménard et Desenne, libraires, rue Gît-le-Cœur, n.° 8. Cette suite de figures se composera de soixante-dix vignettes, format in-8.°, et de dix portraits. Il y aura dix-neuf vignettes pour le Théâtre, dix pour la Henriade, vingt-une pour la pucelle, cinq pour les Contes en vers et quinze pour les Romans. Les portraits seront ceux de Voltaire, Henri IV, Louis XIV, Louis XV, Charles XII, Pierre le Grand, Frédéric II, Catherine II, Charles VI et Jeanne d'Arc. La collection sera publiée de mois en mois, par livraisons de cinq figures. Le prix de chaque livraison sera de 10 fr. de 20, 30, &c. selon les divers papiers. La liste des souscripteurs sera publiée avec la seconde livraison; la première paraîtra en novembre prochain.

*Elémens de pyrotechnie*, divisés en cinq parties, suivis d'un vocabulaire et de la description des principaux feux d'artifice qui ont été tirés à Paris depuis trente ans, &c. Paris, impr. de Fain, chez Bachelier, in-8.° de 30 feuilles. Prix, 9 fr.

*Traité des maladies de l'oreille, et de l'audition*, par J. M. G. Itard, D. M. Paris, impr. de Cellot, chez Méquignon-Marvis; 2 vol. in-8.° ensemble de 58 feuilles et demie, plus 3 planches gravées. Prix, 13 fr.

*Du bégaiement*, ses causes, ses différens degrés, influence des passions, des sexes, des âges, &c. sur ce vice de prononciation; moyens thérapeutiques pour



prévenir, modifier ou guérir cette infirmité, par M. Félix Voisin, D. M. Paris, impr. de Belin, chez Croullebois, in-8.º de 3 feuilles. Prix, 2 fr.

*Immo Gothofredi*, hoc est; Conciliatio legum in speciem pugnantium quas in notis ad Pandectas juris civilis D. Gothofredius, verbum *immo* usurpando, indicare atque arguere, omnia plerumque solutione, assueverat, in concordiam adduxit D. G. A. Struvius; nova editio accuratius emendata. Recensuit P. Pinel-Grandchamp, in curia Pariensi advocatus. Cet ouvrage n'avoit pas encore été imprimé en France; il n'en existoit qu'une seule édition, publiée à Francfort en 1695, remplie de fautes et d'incorrections, et dont les exemplaires étoient devenus si rares, qu'il n'étoit pas possible de se les procurer pour les prix les plus élevés. Dans cette nouvelle édition, on a corrigé les fautes qui s'étoient glissées dans la première; les lois citées ont été toutes vérifiées sur le Digeste avec le plus grand soin; on peut donc la regarder comme préférable à l'ancienne, autant pour l'exactitude que pour l'exécution typographique; 2 vol. in-8.º De l'imprimerie de Bobée, chez Videcoq et Brière, rue des Noyers, n.º 37. Prix, 14 fr.

*Psaumes de David*, traduits en français, avec des notes et des considérations sur l'Oraison dominicale. Paris, chez Migneret, 1821, 312 pages in-12.

*Éloge historique de A. M. F. J. Palissot de Beauvois*, membre de l'Institut de France, par M. Arsenne Thiébault de Berneaud; discours couronné par la société littéraire d'Arras, en 1821. Paris, d'Hautel, in-8.º de 82 pages. Cet éloge d'un de nos plus illustres botanistes présente un récit exact et détaillé de ses voyages et de ses découvertes. L'étude et l'amitié unissoient M. Palissot de Beauvois à son panégyriste, dont l'hommage étoit, comme il le dit lui-même, un devoir sacré.

*Notice historique et bibliographique des journaux et recueils périodiques de politique, littérature et sciences*, publiés au 1.º janvier 1821, tant en France que dans les diverses autres parties du globe, par M. Arsenne Thiébault de Berneaud; 72 pages in-8.º. Cette notice a paru, pour la première fois, dans les *Tablettes universelles*. Le catalogue qu'elle contient est disposé avec méthode; chaque article y est suivi de notes historiques et critiques, et d'éclaircissemens instructifs.

#### PAYS-BAS.

(Avis). Au mois de septembre de l'année 1822, on mettra en vente publique, à Amsterdam en Hollande, un cabinet très-célèbre de médailles antiques en or, en argent et en bronze; de plus une collection de pierres gravées et autres antiquités romaines, qui, pour la majeure partie, proviennent de fouilles faites dans les environs de Nimègue en Gueldre (le *Neomagum* des Romains), et parmi lesquelles se trouvent des pièces fort rares et de grande valeur, rassemblées avec beaucoup de soin par feu M. Johannes de Betouw, J. U. D., ci-devant secrétaire des états du quartier de Nimègue en Gueldre, membre de la société d'arts et de sciences de Zélande et d'autres sociétés d'arts et de belles-lettres, correspondant de l'institut royal des Pays-Bas, &c. &c.; s'adresser pour les renseignemens ultérieurs chez MM. les courtiers P. Posthumus, J. J. Vander Meulen, J. Buys, C. A. Vander Voort et C. F. Roos, à Amsterdam, chargés de la vente.

#### ANGLETERRE.

*The Outlaw of Taurus; le Proscrit du Taurus*; poème, suivi de scènes

extraites des tragédies de Sophocle, par Thomas Dale. Londres, Richardson, in-8.° Prix, 5 sh.

*An historical and descriptive view of the parishes of Monkwearmouth &c.; Tableau historique et descriptif des monastères de Monkwearmouth et Bishopwearmouth &c.*, par G. Garmuth. Sunderland, 1821, in-8.° Prix, 16 sh.

*Historical memoirs of the city of Armagh; Mémoires historiques de la ville d'Armagh*, pendant une période de 1373 ans; contenant une grande partie de l'histoire générale d'Irlande, avec un appendice sur les antiquités et la religion de la nation irlandaise, par James Stuart. Londres, 1821, Longman, in-8.° Prix, 18 sh.

*A bibliographical, antiquarian and picturesque tour in France and Germany; Voyage bibliographique, archéologique et pittoresque en France et en Allemagne*, par Th. Frognall Dibdin. Londres, 1821, 3 vol. in-8.° avec figures. Prix, 9 l. 9 sh.

*A Journey round the library of a bibliomaniac, or Cento of notes and reminiscences concerning rare, curious and valuable editions*, by Will. Davis. London, Paris and Strasb. Treuttel et Würtz, gr. in-8.°; 7 sh. 6 d.

*A Voyage to India, &c.; Voyage aux Indes*, par James Cordiner, auteur de la Description de Ceylan. Londres, Longman, 1820, in-8.° Prix, 7 sh.

*The history and antiquities of the Tower of London*, with biographical anecdotes of royal and distinguished persons; deduced from records, state-papers and manuscripts and other original and authentic sources; by John Bayley, esq. London, &c., Treuttel et Würtz, in-4.°; 3 l. st. 13 sh. 6 d.

*Memoirs on the life and writings of Brian-Valton, &c.; Mémoires sur la vie et les écrits de Brian-Valton*, évêque de Chester, éditeur de la Bible polyglotte de Londres, avec des notices sur ses coopérateurs, &c.; par H. I. Todd. Londres, Paris et Strasbourg, Treuttel et Würtz; 2 vol. in-8.°; 1 l. st. 1 sh.

*The Poems of Montgomery, &c.; Poèmes d'Alexandre Montgomery*, poète écossais du XVI.° siècle, avec des notes biographiques; par David Irving, gr. in-8.°; 18 sh.

*A ten years' residence in France, &c.; Résidence de dix années en France*, depuis 1787 jusqu'en 1797, avec des anecdotes sur quelques-uns des plus remarquables personnages de cette période, par Charlotte West, in-8.°; 5 sh. 6 d.

*Madame de Stael; Ten years' exile, &c.; traduction anglaise de l'ouvrage posthume de M.<sup>me</sup> de Stael*, intitulé *Dix années d'exil, &c.*, in-8.°; 12 sh.

Ces trois derniers articles se trouvent aussi chez MM. Treuttel et Würtz, à Paris, Londres et Strasbourg.

## ALLEMAGNE.

*Homers Hymnus, &c.; Hymne d'Homère à Cérès*, traduit en vers allemands, avec le texte grec en regard, expliqué au moyen des hiéroglyphes et des traditions sacrées; ouvrage précédé d'une lettre à M. Creutzer, par L. Sickler. Hilburghausen, 1820, in-8.°

*Œuvres de Pindare*, en grec, avec une traduction en vers allemands et des commentaires de Fr. Thiersle. Leipsic, 1820, chez Fleischer, in-8.°

*Die Mauren in Spanien; Les Maures en Espagne*, drame en quatre actes. Heidelberg, 1821, in-8.° Prix, 1 fl. 48 kr.

*Wallas; Wallace*, tragédie héroïque, en vers et en cinq actes, par d'Auffenberg. Bamberg, 1821, in-8.° avec figures. Prix, 1 rxd.



*Vermischte medizinische schriften von J. L. Formey; Œuvres diverses de J. L. Formey, premier médecin du roi; tome I.<sup>er</sup> Berlin, in-8.<sup>o</sup>, chez Rucker.*

*Reise nach den vereinigten staaten von Nordamerika; Voyage aux Etats-Unis de l'Amérique septentrionale; dans les années 1818 et 1819; avec un précis des derniers événemens sur le théâtre de la guerre dans l'Amérique méridionale et les Indes occidentales; par J. Val. Hecke. Berlin, 1821, 2 vol. in-8.<sup>o</sup> avec figures. Prix, 3 rxd. 8 gr.*

*Briefe von Joseph II; Lettres inédites de Joseph II; ou Traits caractéristiques pour servir à l'histoire de la vie publique et privée de ce prince. Leipsic, 1821, in-8.<sup>o</sup>*

*Minerva Poliadis sacra et ædem in arce Athenarum illustravit C. O. Müller; adjecta est interpretatio inscriptionis atticæ; quæ ad architecturam ædis hujus pertinet. Gotingæ; 1820, in-4.<sup>o</sup> cum fig.*

POLOGNE. *Questiones Sophocleæ: præmittuntur disputationes de origine tragiæ; et de tragicorum Græcorum cum republica necessitudine; auctore A. Jacob. Varsoviæ, 1821, in-8.<sup>o</sup>*

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de MM. Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.<sup>o</sup> 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.<sup>o</sup> 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

## TABLE.

|                                                                                                                                                      |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <i>Projet de quelques corrections et additions au Dictionnaire de la Crusca. (Article de M. Raynouard.)</i> .....                                    | Pag. 579. |
| <i>Examen des recherches sur les premiers habitans de l'Espagne, &amp;c.; par M. Guillaume de Humboldt. (Article de M. Silvestre de Sacy.)</i> ..... | 587.      |
| <i>Restitution de l'inscription gravée sur le propylon du temple d'Apollonopolis parva en Égypte. (Article de M. Letronne.)</i> .....                | 593.      |
| <i>A Retrospect on the first ten years of the protestant Mission to China, &amp;c. (Article de M. Abel-Rémusat.)</i> .....                           | 597.      |
| <i>Esprit, Origine et Progrès des institutions judiciaires des principaux pays de l'Europe, par J. D. Meyer. (Article de M. Raynouard.)</i> ..       | 608.      |
| <i>Mémoires historiques, politiques et littéraires sur le royaume de Naples, par M. le comte. Grégoire Orloff. (Article de M. Daunou.)</i> ...       | 617.      |
| <i>Nouvelles littéraires</i> .....                                                                                                                   | 624.      |

FIN DE LA TABLE.

ERRATA. Cahier de septembre. Page 542, ligne 8: 2661 mètres carrés environ, lisez, 1403 mètres carrés environ. — Page 543, lig. 24: Josèphe (2) parle de la noblesse macédonienne qui existoit de son temps en Égypte; lisez Josèphe (2) parle de manière à faire croire que, de son temps, les Macédoniens formoient encore une nation distincte en Égypte.

# JOURNAL DES SAVANS.

NOVEMBRE 1821.



A PARIS,  
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1821.



# JOURNAL DES SAVANS.

NOVEMBRE 1821.

---

LE prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.º 17; à Strasbourg, rue des Serruriers, et à Londres, n.º 30 Soho-Square. Il faut affranchir les lettres et l'argent.

*Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, FRANC DE PORT, au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.º 22.*

---

A PARIS,  
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1821.



JOURNAL  
DES SAVANS.

NOVEMBRE 1821.

*PRÜFUNG DER UNTERSUCHUNGEN über die Urbewohner Hispaniens, vermittelt der Vaskischen Sprache; von W. von Humboldt. — Examen des recherches sur les premiers habitans de l'Espagne, fait par le moyen de la langue basque, par M. Guillaume de Humboldt. Berlin, 1821, vj et 192 pages in-4.<sup>o</sup>*

SECOND ARTICLE.

En reprenant où nous l'avons laissé dans un premier article, l'examen ou plutôt l'analyse du travail de M. de Humboldt, nous nous servirons de ses propres paroles; afin d'orienter, pour ainsi dire, les lecteurs.

« Dans le travail que nous avons fait, dit-il, jusqu'ici (pag. 12), et



» qui a eu principalement pour sujet la recherche des traces encore  
 » sensibles de la langue basque que l'antiquité nous a transmises, nous  
 » avons eu pour matière d'examen les noms de lieux que nous offrent  
 » les régions dans lesquelles on pouvoit espérer, avec quelque vrai-  
 » semblance, de retrouver des vestiges de cet idiome, ces noms étant  
 » presque les seuls monumens qui nous restent de ces temps reculés.  
 » Maintenant, arrivés au terme de ce travail, il s'agit pour nous de cons-  
 » truire sur ce fondement, et de mettre en œuvre principalement les  
 » témoignages des anciens écrivains, attendu que c'est toujours une  
 » entreprise fort hasardeuse de fonder un système sur des preuves  
 » uniquement empruntées des étymologies. Les questions que nous  
 » avons à résoudre sont celles-ci : Les ancêtres des Basques d'aujourd'hui  
 » sont-ils véritablement les anciens Ibères ? Ce nom ne comprenoit-il  
 » que les ancêtres des Basques actuels, et quelques tribus qui avoient  
 » un langage commun avec eux, ou bien renfermoit-il encore des peu-  
 » plades dont la langue étoit différente ? La péninsule espagnole n'étoit-  
 » elle habitée que par ces Ibères, ou bien les Ibères la partageoient-ils  
 » avec d'autres nations (abstraction faite des établissemens connus,  
 » formés dans ce pays par les peuples policés de l'antiquité) ; et dans ce  
 » cas, quelles étoient ces nations ? Jusqu'où, hors de la péninsule,  
 » rencontré-t-on les Ibères ? Enfin, peut-on former quelques conjectures  
 » plausibles sur leur origine ? »

Après avoir ainsi posé l'état de la question, nous allons parcourir les résultats des divers chapitres. Le pays des *Vascones*, celui-là même où l'on parle basque aujourd'hui, est précisément celui dans lequel, en prenant pour guide Ptolémée, on trouve le plus de noms d'origine basque, sans ce mélange de dénominations d'une autre origine qu'on rencontre dans les autres parties de l'Espagne. Les mêmes circonstances s'appliquent à leurs voisins, soit du côté de la Méditerranée, soit du côté des Pyrénées. Dans ces régions habitoient, selon le témoignage unanime de l'antiquité, des Ibères : il ne peut donc rester aucun doute raisonnable sur l'identité de ces Ibères et des tribus basques d'aujourd'hui. Si des écrivains français et espagnols ont appliqué aux Basques le nom de Cantabres, c'est, en parlant de la haute antiquité, une méprise : car, bien que les Cantabres se soient étendus plus tard dans la Biscaie, ces faits sont étrangers aux temps dont nous nous occupons. Non-seulement la contrée qu'occupoient les Cantabres étoit séparée de celle des *Vascones*, par les Caristiens, les Vardules et les Autrigons ; mais encore c'est chez les Cantabres et chez leurs voisins à l'est, que commence à se faire remarquer le mélange des dénominations géo-

graphiques que M. de Humboldt ne sauroit reconnoître pour basques. Si Juvénal (*sat. 15, v. 93-109*), en disant,

*Vascones, ut fama est, alimentis talibus usi,*

*Produxere animas.....*

*..... sed Cantaber unde*

*Stoicus, antiqui præsertim ætate Metelli?*

semble employer indifféremment les noms de Vascons et de Cantabres, une rigoureuse exactitude étoit étrangère à son objet, et la mesure du vers l'a sans doute entraîné à substituer le second nom au premier.

Les noms d'origine basque étant répandus sur toute la péninsule; comme l'auteur le fait voir (*pag. 123*), il en conclut qu'il n'y avoit en Espagne aucune contrée, aucun district d'une certaine étendue, où une langue analogue à l'idiome basque ne fût parlée (*pag. 126*). Ces noms toutefois sont diversement répartis entre les différentes régions de la péninsule; ici ils sont plus fréquens, là plus rares; après le pays des Vascons, celui où l'on en trouve le plus, est la contrée qu'occupoient les Turdétans et les Turdules; d'où il résulte évidemment, suivant M. de Humboldt, et contre l'opinion de M. Niebuhr, que la langue des Turdétans étoit, ou la langue basque, ou un idiome fort analogue. Mais dans les parties mêmes de la péninsule où les noms d'origine basque sont plus rares, comme dans la Lusitanie, on en rencontre assez pour ne point douter que la langue des Ibères, et par conséquent la nation elle-même, n'y eût pénétré. La multitude et la diversité des formes grammaticales de la langue basque paroissent à notre auteur une nouvelle preuve que la nation qui parloit cette langue a été disséminée d'abord sur un vaste territoire, et divisée en beaucoup de tribus que le temps et les circonstances ont obligées ensuite à se concentrer dans un petit nombre de vallées. Une autre preuve, fondée sur une observation peut-être plus ingénieuse que solide, mérite d'être rapportée textuellement.

« Qu'il me soit permis, dit-il (*pag. 129*), de faire mention ici d'une » certaine affinité d'idées que j'ai observée dans cette langue, et qui » n'est peut-être pas sans quelque importance. *Atzean* en basque, » veut dire, en arrière, derrière, et *atzea*, l'étranger. Le peuple qui » parle cet idiome, se représentoit donc originairement les étrangers » comme placés derrière lui. Cela n'indiqueroit-il point, que, de temps » immémorial, cette nation habitoit à l'extrémité de l'Europe, entre les » Pyrénées et l'Océan, qu'elle demeura long-temps sans mélange, » et qu'elle ne savoit que par tradition que, derrière elle, dans les



» contrées que ses ancêtres avoient autrefois parcourues, habitoient  
 » d'autres peuples? »

M. de Humboldt passe ensuite à l'examen d'une autre question : tous les Ibères ne formoient-ils qu'un seul peuple (*pag. 129*), dont la langue étoit une, mais se divisoit en plusieurs dialectes (*pag. 131*), ou formoient-ils plusieurs peuples parlant des langues différentes? On se doute bien qu'il adopte la première supposition, et qu'il ne reconnoît dans la péninsule que deux nations, divisées en plusieurs tribus, des Ibères et des Celtes. Un passage de Strabon semble pouvoir lui être opposé; car cet écrivain dit précisément qu'ils n'usent pas tous de la même langue, *καὶ οἱ ἄλλοι δὲ Ἰβηρῆς ἑτέρας γλώσσας χρηματίζονται, ἢ μιᾶ ἰβηρᾷ, ἢ δὲ γὰρ γλώσσῃ μιᾷ* (*lib. III, p. 139*); et c'est ce qu'il y a de plus clair dans ce passage; dont le sens est discuté dans une note digne d'être lue, mais à laquelle nous ne pouvons pas nous arrêter. Notre auteur résout cette difficulté, en faisant observer que Strabon a entendu ici par le nom d'Ibères, non la nation à laquelle ce nom appartient en propre, mais les habitans de l'Espagne en général; qu'en ce sens son assertion est vraie, parce qu'il y avoit dans la péninsule deux peuples différens, des Ibères et des Celtes, et que l'entendre autrement, ce seroit le mettre en contradiction avec les autres écrivains de l'antiquité. Cette solution, qui, au premier coup-d'œil, pourroit sembler une subtilité, est établie sur des considérations et des rapprochemens qui lui donnent, à notre avis, un grand degré de vraisemblance.

Les Ibères répandus, comme il vient d'être dit, sur toute la surface de la péninsule, n'en étoient cependant pas les seuls habitans, et leur langue n'étoit pas la seule qu'on y parlât (*pag. 136*). Une autre nation, du nombre de celles que les anciens comprenoient sous la dénomination générique de barbares, s'étoit établie en Espagne long-temps avant que les Phéniciens, les Carthaginois et les Grecs eussent formé des établissemens sur les côtes. Cette nation, ce sont les Celtes, qui paroissent en Espagne, dans les écrivains de l'antiquité, sous deux aspects différens; d'abord comme purement Celtes sur les bords du fleuve Anas, aujourd'hui la Guadiana, et à l'extrémité nord-ouest de la péninsule; dans la Galice actuelle, et ensuite comme fondus avec les Ibères en un seul peuple, sous le nom de Celtibériens. Les premiers sont nommés communément, par les écrivains grecs et romains, *Celtiques*, *Celtici*, sans doute pour les distinguer des Celtes auxquels ils appartenoient; mais dont ils s'étoient séparés. L'époque et la cause du passage et de l'établissement en Espagne tant des uns que des autres, nous sont inconnues. M. de Humboldt, s'éloignant en plusieurs



points de l'opinion de Mannert, cherche à déterminer l'étendue et les bornes du mélange des Celtes avec les Ibères (*pag. 139*); ce sujet est enveloppé de beaucoup d'obscurités. Les noms de lieux terminés en *briga* paroissent à notre auteur pouvoir jeter beaucoup de jour sur cette question, ces noms formant, suivant lui, une preuve certaine de l'existence des Celtes par-tout où on les rencontre. C'étoit ici le lieu de se déterminer sur l'origine de cette terminaison. M. de Humbolt la rapproche du celté *bragal*, champ, du mot thrace *bría*, ville, du grec *βρυγος*, de l'allemand *burg*, et de *brücke*, pont; mais tous ces rapprochemens lui paroissent trop hasardés; il croit que tout ce qu'on peut assurer, c'est qu'il a existé une ancienne syllabe radicale, *br* ou *bro*, qui a signifié, pays, établissement, ville, de laquelle tous ces divers mots sont dérivés, et qui appartenoit à la langue celtique. Nous devons avouer que ce résultat nous paroît bien faiblement démontré.

Dans quels rapports les Celtes de l'Ibérie étoient-ils avec les Ibères et les Gaulois? quels étoient les mœurs, le caractère et les usages religieux de ces diverses races? Tel est le sujet d'un chapitre fort étendu (*pag. 145*), chapitre important, mais qui ne tient pas essentiellement aux questions traitées dans cet ouvrage. Les Celtes de la péninsule avoient quelques rapports d'usages, de mœurs et de coutumes avec ceux de la Gaule; mais les caractères qui les en distinguoient, semblent avoir été bien plus nombreux que ces rapports, et au total ils paroissent s'être bien plus rapprochés des Ibères que des Celtes de la Gaule. Cependant ils avoient une langue commune avec ceux-ci. D'après ces données, il paroît que les Celtes de l'Espagne ne doivent pas être considérés comme des colonies détachées successivement du corps de la nation établie dans la Gaule; il est plus vraisemblable qu'ils appartiennent à une très-ancienne peuplade de Celtes, établie de temps immémorial dans les Gaules, et qui, refoulée par d'autres peuplades de la même nation, aura émigré à l'est et se sera fixée en Espagne parmi les Ibères. Tel est le résultat que M. de Humboldt tire de ce chapitre, dont les détails multipliés ne sont pas susceptibles d'analyse.

Après avoir cherché à reconnoître par les témoignages historiques ce que l'examen des dénominations géographiques avoit révélé relativement au mélange des Celtes avec les Ibères en Espagne, M. de Humboldt, qui a déjà suivi à l'aide des langues, les traces des Ibères hors de la péninsule, applique encore à la solution de ce problème l'autorité des écrivains anciens (*pag. 163*). On n'est pas étonné de voir les Ibères répandus dans l'Aquitaine et sur les côtes méridionales de la Gaule; mais l'autorité de Tacite, qui suppose que les Ibères ont peuplé



une partie de la Grande-Bretagne, ne paroît pas à notre auteur suffisante pour établir cette descendance; il pense, avec Mannert, que cette opinion auroit besoin d'être confirmée par des preuves tirées du rapprochement de la langue basque et de celle des peuples habitans de l'ancienne Calédonie; et pour qu'une analogie reconnue entre ces deux langues pût être considérée comme un argument puissant, il faudroit, suivant lui, bien établir que ces deux idiomes diffèrent essentiellement et radicalement de l'ancien langage des peuples de la Gaule, c'est-à-dire, des Celtes. Or c'est ce que, dans l'état actuel de nos connoissances relativement à ces langues, M. de Humboldt ne pense pas que l'on puisse admettre, puisqu'en effet on n'a observé aucune analogie entre le basque et le galique, ou langage de la haute Écosse, et qu'au contraire on a lieu de soupçonner que ce dernier est originairement identique avec celui de l'ancienne Gaule. Notre auteur convient qu'on n'a pas jusqu'ici entrepris une comparaison exacte et détaillée du basque avec le bas-breton, l'irlandais et le galique, et que ce travail seroit très-difficile, à cause de l'insuffisance des moyens existans pour acquérir une connoissance égale de ces quatre idiomes: toutefois il observe que l'analogie du bas-breton, du galique et de l'irlandais, a déjà été reconnue par des hommes qui se sont appliqués à ce genre de recherches, tandis qu'on n'a encore donné aucune preuve plausible de rapport supposé entre ces idiomes et la langue basque. Nous ne le suivrons pas plus loin dans la discussion de cette question, et nous nous contenterons d'indiquer le résultat des deux chapitres suivans, dans lesquels il établit, d'après quelques témoignages d'auteurs anciens, la présence des Ibères dans la Corse, la Sardaigne et la Sicile (*pag. 167*), et il hasarde une simple conjecture quant à leur résidence dans une partie de l'Italie (*p. 169*). Je passerai tout-à-fait sous silence, pour ne pas prolonger cette analyse, la discussion de l'opinion de ceux qui ont cru remarquer une parenté assez proche entre le basque et certaines langues américaines (*p. 173*). C'est M. Vater, auquel l'étude comparée des langues est redevable de tant de travaux, qui a le premier appelé l'attention sur ce problème curieux, et M. de Humboldt rend à sa sagacité la justice qui lui est due; mais il ne dissimule pas les difficultés de tout genre qui s'opposent à ce qu'une telle comparaison puisse être faite de manière à devenir la base d'un système. Ce que je ne dois pas omettre, c'est l'explication que donne notre auteur du terme d'autochthones, dont il s'est quelquefois servi dans le cours de son ouvrage, et ce qu'il dit des rapports primitifs qui pouvoient unir les Basques et les Celtes (*p. 172*). Je vais le laisser parler lui-même.

« Lorsque , dit-il , dans le cours de ces recherches , je parle quelque-  
 » fois d'*autochthones* , mon intention n'est nullement d'attacher à cette  
 » expression un sens absolu ; j'entends seulement par-là indiquer la  
 » limite de nos connoissances déterminée par les circonstances. Les  
 » habitans primitifs d'un pays sont pour moi ceux que nous ne sommes  
 » ni contraints ni induits par l'histoire à considérer comme étant  
 » venus du dehors y chercher leur résidence. C'est seulement en ce  
 » sens que j'ai qualifié les Ibères d'*autochthones* en Espagne , dans la  
 » Gaule et dans les îles de la Méditerranée , et je n'ai pas prétendu  
 » trancher la question de savoir d'où ces Ibères peuvent être venus. Ce  
 » n'est pas ici le lieu d'entreprendre les recherches linguistiques qui  
 » seroient nécessaires pour la solution de cette question , et je n'en fais  
 » mention que pour prévenir tout malentendu. J'ajoute que j'ai pré-  
 » cédemment représenté les Ibères comme différens des Celtes par leur  
 » origine , leur langue et leur caractère ; et c'est effectivement là ,  
 » suivant moi , le vrai point de vue ethnographique. Cependant je n'ai  
 » pas entendu par-là exclure positivement toute idée d'une race com-  
 » mune à laquelle ces deux nations auroient pu originairement appar-  
 » tenir , ni même nier que les Ibères ne puissent avoir été une branche  
 » de la grande famille celtique. Ce que Mannert a dit avec beaucoup  
 » de sagesse des Ligures , qu'à la vérité ils ne descendent point de ces  
 » Celtes que l'histoire nous montre dans la Gaule , mais que néanmoins  
 » il est possible qu'ils ne soient avec eux que deux branches d'une plus  
 » ancienne souche orientale , peut pareillement s'appliquer aux Ibères.  
 » Mais jusqu'à ce que de plus profondes recherches sur les langues aient  
 » jeté plus de jour sur ces questions , toutes les opinions de ce genre  
 » demeurent dans le champ des simples conjectures. »

M. de Humboldt a eu soin de réunir dans un chapitre particulier ( p. 177 ) les résultats de tout son travail. Nous croyons que les diverses parties de son système étant bien plus rapprochées dans la courte analyse que nous en avons présentée , le lecteur n'a pas besoin que nous lui rappelions ici les conséquences auxquelles l'auteur s'est trouvé conduit. Il dit , en finissant , un mot des monumens qui nous sont restés des anciens habitans de l'Espagne , tels que médailles , vases de terre , inscriptions , &c. , et rend compte des motifs qui ne lui ont pas permis de faire entrer ces monumens dans les matériaux de ses recherches. Quiconque sait jusqu'à quel point est incertain et hasardé tout ce qu'on a dit jusqu'ici sur ces monumens , ne sera pas tenté de lui faire un crime de cette réserve. Dans les questions obscures , les bons esprits écartent , autant qu'il est possible , tous les argumens qui , n'étant fondés que sur des



pétitions de principe ou des conjectures hasardées, sont plus propres à égarer la critique qu'à lui faciliter la recherche de la vérité.

SILVESTRE DE SACY.

*PROPOSTA di alcune correzioni ed aggiunte al Vocabolario della Crusca; vol. II, part. I. Milano, 1819, 400 pages in-8.°, et part. II, Milano, 1820, 447 pages in-8.° — Proposition de quelques corrections et additions au Dictionnaire de la Crusca.*

SECOND EXTRAIT.

J'AI dit et je pense toujours qu'originellement la langue des troubadours, le français, l'italien, l'espagnol, le portugais et les autres dialectes romans, tels que le vaudois, le catalan, &c., avoient eu un type commun : c'est aussi l'opinion de M. le comte Perticari, et je suis très-flatté de trouver en ma faveur une autorité aussi imposante que la sienne.

Je me suis tu et je me tais encore sur la question de savoir en quel pays il est vraisemblable que ce type primitif, ce langage roman rustique a pris naissance. Les élémens et les preuves qui pourront servir à résoudre la question, se trouveront dans le tome VI du *Choix des poésies des troubadours* (1).

Quand M. le comte Perticari avance que plus la langue des troubadours s'éloigne dans l'antiquité, plus elle se rapproche de la langue italienne, il me semble qu'il présente son observation en d'autres termes qu'elle ne devrait être rédigée, et que, pour s'exprimer de la sorte, il faudroit avoir des monumens de la langue italienne antérieurs à ceux de la langue des troubadours, ou du moins qui fussent de l'époque des plus anciens; et comme la langue des troubadours offre, soit en prose, soit en vers, des monumens très-antérieurs aux plus anciens monumens de la langue italienne, je crois qu'il convient de dire que c'est cette langue qui se rapproche de celle des troubadours, et non que c'est la langue des troubadours qui se rapproche de la langue italienne.

---

(1) J'avois annoncé que cette partie de mon ouvrage seroit imprimée dans le tome V; mais l'abondance des matières m'a forcé à la renvoyer au tome VI, qui est sous presse.

Aussi, dans le sixième volume de ma collection, j'établis les rapports identiques, j'indique les élémens communs, non-seulement de la langue italienne, mais encore des autres langues de l'Europe latine avec la langue des troubadours. La langue italienne entre pour beaucoup dans cette comparaison; et, s'il m'est permis d'annoncer le résultat en ce qui concerne l'Italie, j'assurerai que c'est dans les plus anciens ouvrages italiens que j'ai trouvé les preuves de la communauté de langage.

M. le comte Perticari, pour établir son système de l'identité primitive des deux langues, examine le poëme de Boëce que j'ai publié dans le tome II de la collection, et auquel on ne peut refuser une date antérieure à l'an 1000, et il dit que le style de ce poëme ne ressemble à autre chose qu'au bon romain prononcé à la lombarde; et, faisant la même opération que celle qu'il avoit faite sur le serment de 842, il démontre qu'avec de très-légers changemens, et sur-tout en ajoutant des voyelles à la fin des mots, la langue des troubadours devient italienne; n'est-ce pas dire en d'autres termes qu'avec de très-légères modifications, et en retranchant des mots italiens les désinences en voyelles, la langue italienne redevient la langue des troubadours?

Il applique ensuite les mêmes observations aux poésies des Vaudois. Je présume que, si l'on trouvoit des écrits italiens de l'époque du poëme de la NOBLA LEYCZON, composé en l'an 1100, et des autres poésies vaudoises que j'ai publiées, ces écrits italiens offriroient à-peu-près le même style et les mêmes formes grammaticales que ces poëmes vaudois; et M. le comte Perticari auroit pu, dans la comparaison qu'il fait d'un fragment de cette NOBLA LEYCZON avec la langue italienne, faire remarquer que, même à présent, la plupart des patois italiens, et notamment celui de Milan, ont conservé dans le plus grand nombre des mots les terminaisons de la langue romane, et n'ont pas encore adopté les désinences en voyelles qu'a introduites l'euphonie italienne.

M. le comte Perticari procède de même à l'égard des poésies des troubadours, et il obtient toujours le même résultat: de très-légers changemens, des contractions, des modifications peu importantes, et sur-tout l'adjonction de consonnes finales, suffisent pour représenter en italien de nombreux passages de nos poëtes (1).

---

(1) En citant des vers du comte de Poitiers, qui ont été imprimés dans ma collection, M. le comte Perticari les attribue au comte de Poitou, qui, depuis, régna en France sous le nom de Philippe le Long; ce qui est inexact: ces vers sont de Guillaume IX, comte de Poitiers. Si l'on a pu croire que Philippe le



Continuant la comparaison des deux langues, M. le comte Perticari démontre l'identité d'un grand nombre de tournures, de locutions et d'idiotismes, en rapprochant ce que j'en ai indiqué dans la grammaire romane, des tournures, locutions et idiotismes de la langue italienne; il va jusqu'à dire que, dans le chapitre que j'ai intitulé *Idiotismes de la langue romane*, on trouve exactement ce qui s'appelle *FIORI DEL PARLAR TOSCANO*, et il donne à cette assertion tous les développemens qui devoient la convertir en certitude.

Il en fait autant à l'égard de la plupart des prépositions, adverbess et conjonctions que j'ai rassemblés et expliqués dans ma grammaire; il les retrouve dans les prépositions, adverbess et conjonctions de la langue italienne, et il obtient toujours des résultats semblables aux précédens.

Ensuite il traite de l'utilité dont les mots de la langue des troubadours peuvent être pour l'intelligence et l'explication des mots de la langue italienne, et il corrige par ce moyen quelques articles du dictionnaire de la Crusca. Je ne m'arrêterai point sur cette partie de son ouvrage, parce que je publierai, à la suite du *Choix des poésies originales des troubadours*, un lexique roman, ou dictionnaire de la langue des troubadours, dans lequel je confronterai souvent les mots de cette langue avec ceux des autres langues de l'Europe latine.

Après ces divers et nombreux développemens, M. le comte Perticari revient à la question relative à la formation de la langue italienne par les Siciliens, ainsi que l'assure Dante, et il cite à cette occasion un auteur qui a prétendu que jadis les Italiens terminoient les mots par des consonnes à la manière des troubadours, tandis que les Siciliens y joignoient la voyelle finale euphonique, et qu'ensuite les Toscans adoptèrent cette dernière forme, soit en vers, soit en prose, et donnèrent ainsi à leur langue cette douceur qui la distingue.

M. le comte Perticari pense que cette assertion de Giambullari, qui

Long devoit être compté parmi les troubadours, c'est que Crescimbeni et Bastero ont attribué à ce prince une pièce anonyme, *DOMNA VOS*, qui se trouve dans les manuscrits du Vatican, dans laquelle un amant dit qu'il ne voudroit pas posséder Poitiers (un manuscrit porte *le Mans*, et je l'ai préféré; tom. V, p. 452).

Ja no voill aver Poiteus ni Tors,  
ou Ja no voill aver los Mans ni 'ls Tors  
Ni esser coms d'Angeus clamats.

Quoique j'eusse compté volontiers Philippe le Long, roi de France, parmi les troubadours; le respect pour la vérité m'a forcé de rejeter une conjecture trop hasardée.

se trouve dans sa grammaire intitulée *il Gello*, mérite considération. Je pense de même, et j'espère fournir un jour les preuves que Giambullari a négligé de donner.

Pour appliquer particulièrement ses principes, M. le comte Perticari traduit d'abord en prose italienne le sirvente de Sordel sur la mort de Blacas; et par des notes pleines de goût et d'érudition, il fait voir les rapports intimes des mots et des tournures des deux langues, et il trouve que ces rapports prouvent toujours plus évidemment l'existence de la langue commune de laquelle les Provençaux et les Italiens purent dériver en même temps leur idiome, à la cour de Toulouse, comme à celle de Naples et de Palerme; enfin, pour dernière démonstration, il traduit en romane provençale la première chanson du second livre des chansons de Dante.

Cette traduction ne me paroît point assez exacte; il s'y trouve beaucoup de fautes que j'attribue sur-tout à l'imprimeur (1), et quelques erreurs que M. le comte Perticari a laissé échapper, parce qu'il n'a pas observé toutes les règles grammaticales de la langue des troubadours, du moins telles que je les ai établies par des exemples tirés de leurs ouvrages. Je me bornerai à dire que, dans la version de M. le comte Perticari, la règle relative à la présence ou à l'absence de l's à la fin des mots pour désigner les sujets et les régimes, soit au singulier, soit au pluriel, n'a pas été constamment observée (2). La version que

(1) Je crois l'imprimeur seul responsable de la plupart des fautes suivantes, parce que, dans le cours de l'ouvrage de M. le comte Perticari, je rencontre quelques-uns des mêmes mots traduits et imprimés comme ils auroient dû l'être ici. L'erreur provient de ce qu'on a donné des désinences françaises aux mots suivans : *verdure* au lieu de *verdura*; *renouvelle* — *renovella*; *les auzels* — *li auzell*; *da ser* — *del ser*; *sur le* — *sus los*; *autesse* — *alteza*; *prisée* — *prezada*; *estes* — *siatz*; *creature* — *creatura*; *repose* — *repaus*; *adventureuse* — *aventure-rosa*; *fut* — *fo*; *joieuse* — *joiosa*; *passe et avance* — *passa et avanza*; *accoutumance* — *costumanza*; *bien* — *ben*; *est* — *es*; *mirable* — *meravillos*; *chose* — *causa*.

(2) L's a été bien placée à la fin des mots suivans:

Sing. sujet : MONDS;

Plur. régimes : PRATS, RIVIERS, VERDS ARBRISELS;

tandis qu'elle a été omise à la fin de CASCUN, et placée mal à propos après CAMIN. Voici la traduction en roman de cette chanson de Dante, telle que je crois devoir la rétablir, d'après les règles grammaticales du temps :

*Chanson de Dante.*

Fresca rosa novella,  
Piacente primavera,

*Traduction.*

Fresca rosa novella,  
Plazens primavera,



je donne en note, rectifiant ce que la traduction de M. le comte Perticari offre de défectueux, servira mieux que la sienne à confirmer son système: il a dit que tous les mots de la chanson de Dante se trouvoient dans la langue des troubadours, à l'exception du mot *PRIMAVERA*. Ce mot appartient cependant à cette langue; on le lit au commencement du bréviaire d'amour, composé par Matfres Ermengaud de Beziers; voici le passage que je tire du cinquième volume du *Choix des poésies des troubadours*, page 259:

Matfres Ermengaud de Bezes. . .  
 En l'an que om ses falhensa  
 Comptava de la naishenza  
 De Jhesum Crist mil e dozens  
 V chanta VII, ses mais, ses mens,  
 Domentre qu' als no fazia,  
 Comensec lo premier dia  
 De *PRIMAVERA* sus l'albor,  
 Aquest breviarí d'amor.

Matfres Ermengaud de Beziers. . .  
 En l'an que sans faute  
 On comptoit de la naissance  
 De Jesus-Christ mil et deux cent  
 V quantę VII, sans plus, sans moins,  
 Tandis que je ne faisais autre chose,  
 Commença le premier jour  
 De printemps vers l'aube,  
 Ce bréviaire d'amour.

Pour accumuler preuves sur preuves en faveur de ses assertions,

Per prata et per riviera  
 Gajamente cantando  
 Vostre fin pregio mando a la verdura.

Per pratz et per ribeira  
 Gaiamen cantan  
 Vostre fin pretz mand a la verdura.

Lo vostro pregio fino  
 In gio' si renovelli  
 Per ciascuno camino  
 E cantin ne gli augelli  
 Ciascuno in suo latino  
 Da sera e da matino  
 Sur li verdi arbuscelli;  
 Tutto lo mondo canti  
 Po' che lo tempo viene,  
 Si come si conviene,  
 Vostra altessa pregiata  
 Che sete angelicata creatura.

Lo vostre pretz fins  
 En joi renouvelle  
 Per ciascun camin  
 E canten ne li auzell  
 Cascun en son latin,  
 Del ser e del matin,  
 Sus los vertz arbricels;  
 Tots lo mons cante,  
 Pois qu'el temps ven,  
 Si com si conven,  
 Vostra alteza prezada,  
 Que s'iatz angellica creatura.

Angelica sembranza  
 In voi, donna, riposa:  
 Dio! quanto avventurosa  
 Fu la mia disianza!  
 Vostra cara gioiosa,  
 Per che passa ed avanza  
 Natura e costumanza,  
 Bene è mirabil cosa,

Angelica semblanza  
 En vos, donna, repaus:  
 Deus! quant avventurosa  
 Fo la mia deziranza!  
 Vostra cara joiosa,  
 Per que passa et avanza  
 Natura e costumanza,  
 Ben es meravilhosa causa,

M. le comte Peticari corrige une ancienne traduction italienne de la pièce, *Altresi com l'olifans*, du troubadour Richard de Barbezieux. Cette ancienne traduction avoit été adoptée par l'académie de la Crusca, parce qu'elle se trouve dans les *CENTO NOVELLE ANTICHE*, n.° 61, fol. 165. C'est à la faveur du texte roman du troubadour que M. le comte Peticari parvient à donner à ses corrections un avantage que n'offre pas l'ancien travail (1).

Du rapprochement de la pièce originale et de ses traductions, il conclut qu'à l'époque où la première fut faite, la langue provençale et la langue italienne étoient comprises à la cour de Sicile, comme deux dialectes d'une même langue, ainsi qu'aujourd'hui au théâtre les spectateurs comprennent les dialectes napolitains, vénitiens, florentins, romains, parce que tous appartiennent au langage italien.

Cette observation lui sert de transition pour revenir à la question principale, c'est-à-dire, à l'identité du dialecte florentin et du dialecte napolitain dans le XIII.° siècle. Il rapporte des exemples tirés des vers de Dante de Maiane, Toscan, et de Monna Nina, Sicilienne; de Guitton d'Arezzo, Florentin; de Ruggeron et de Rinier de Palerme, et d'autres Siciliens; par la comparaison de leurs ouvrages et de leur style, il fait remarquer l'identité du langage toscan et du langage sicilien.

Adoptant l'opinion d'Uberto Benvoglienti de Siene, il prétend que jadis chacun usoit de deux dialectes, l'un poli et l'autre vulgaire, et qu'à mesure que le premier se perfectionnoit, le second disparoissoit; et il présente à cet égard des détails piquans, des recherches curieuses. A mesure qu'il passe par les divers pays de l'Italie, il en désigne les idiomes anciens, en rapporte des exemples, et il en conclut, avec plus de confiance, que Dante a eu raison, et qu'il n'est pas permis de croire que ce grand homme eût avancé des faits sur lesquels il auroit été bientôt et facilement démenti, s'ils n'eussent été véritables; il ajoute

(1) Je regrette que M. le comte Peticari, en corrigeant l'ancienne traduction sur le seul texte des manuscrits du Vatican, 5232 et 3208, qui contiennent souvent des leçons fautives, n'ait pas donné à son travail toute la perfection qu'il auroit pu avoir, s'il avoit été fait d'après le texte que j'ai publié dans le tome V de ma collection, pag. 431. Sans entreprendre ici une comparaison de ce texte avec celui qui a été imprimé par M. Peticari, qu'il me suffise de dire que, dès le premier vers, il y a une erreur dans le sien, qui porte: *com lo LIFANS*, au lieu de *com l' OLIFANS*. L'ancien français disoit aussi *OLIFANS*. On lit, dans le Roman de la Rose,

Olifans : la haulte eschine,  
Qui a le nez trompe et busine.



que d'ailleurs l'ouvrage DEL VOLGAR ELOQUIO est le dernier auquel ce poëte ait travaillé, qu'il l'a même laissé imparfait, et qu'enfin en l'écrivant il avoit voulu venger la langue vulgaire de la sorte de mépris qu'on avoit encore pour elle, et contribuer à la fixer.

Quand il a démontré que, par les succès des grands auteurs de cette ancienne époque, la langue italienne eut l'avantage d'être fixée, M. le comte Perticari, célébrant cet avantage, s'écrie: « Ce n'est pas un » petit mérite pour notre langue que de surpasser en antiquité toutes » les autres de l'Europe latine; car la langue dont les Espagnols se » servoient au XIII.<sup>e</sup> siècle, et celle que les Français employoient au » XII.<sup>e</sup>, ne sont plus celles que les uns et les autres ont eue dans le » XVIII.<sup>e</sup>; mais nous Italiens, nous conservons encore tout entier » l'héritage de nos ancêtres, et nous avons cependant à combattre le » temps et la fortune, puisque nous sommes divisés en petits états, et » souvent traversés et foulés par des armées amies ou ennemies qui » descendent des Alpes ou qui sortent des mers. »

La vérité de l'assertion de Dante étant ainsi établie par M. le comte Perticari, il a le soin d'avertir que ni le célèbre poëte ni lui ne condamnent le vulgaire florentin illustre; il en félicite Florence, reconnoît que ses bons auteurs font une partie de sa gloire, et il assure que l'un des motifs de Dante fut la crainte que la langue de l'Italie ne se divisât en autant d'idiomes qu'il y a de pays différens.

Enfin, pour justifier toujours plus l'opinion de Dante, M. le comte Perticari avance et prouve par de nombreuses et valables autorités, que l'assertion de ce grand poëte n'avoit pas été contredite durant les deux siècles qui suivirent la publication de son ouvrage.

On reconnoîtra aisément de quel mérite et de quelle importance sont les nouveaux travaux philologiques de M. Monti et de M. le comte Perticari, et sur-tout les heureux développemens que celui-ci a donnés à sa précédente dissertation; on admirera l'immense variété d'érudition, le genre même des recherches, et le goût et la sagacité qui ont dirigé la distribution de tout ce qui compose l'apologie de Dante. Quant à moi, je regarde comme un succès personnel que la publication des trois premiers volumes du CHOIX DES POÉSIES ORIGINALES DES TROUBADOURS ait pu contribuer au perfectionnement de ce nouveau travail, qui ajoutera encore beaucoup à la juste renommée de son auteur.

RAYNOUARD.

---

*INSCRIPTION GRECQUE inscrite sur un socle qu'on croit appartenir à l'obélisque égyptien transporté de Philé à Alexandrie par M. Belzoni, et de là en Angleterre.*

PARMI les inscriptions que notre compatriote, M. Cailliaud, a rapportées de ses voyages en Égypte et en Nubie, il en est une fort curieuse, qui contient une pétition des prêtres d'Isis, dans l'île de Philé. La note que porte sa copie annonce que l'original existe sur le socle d'un obélisque renversé devant le temple de Philé. Cet obélisque est le même que celui dont parle M. Belzoni dans son Voyage (1), et dont le transport à Alexandrie lui coûta tant de peines et de fatigues (2). Ce voyageur décrit la situation de cet obélisque, dans les termes qu'emploie M. Cailliaud, et il annonce que le socle porte une inscription grecque, découverte par M. Banks, et copiée par M. Beechy, laquelle contient des plaintes des prêtres, adressées à Ptolémée et à Cléopâtre (3); ce qui est précisément le contenu de celle qu'a copiée M. Cailliaud.

Cet obélisque vient d'arriver en Angleterre; et déjà les journaux anglais parlent de l'inscription gravée sur le socle, et de l'espérance qu'on peut fonder sur la comparaison de cette inscription avec les hiéroglyphes de l'obélisque même: l'identité de cette inscription avec celle dont M. Cailliaud a pris copie en octobre 1816, et que M. Jomard, éditeur de son Voyage, a bien voulu nous communiquer, ne sauroit être douteuse. Nous croyons faire une chose agréable à nos lecteurs, en consignant ici la copie de M. Cailliaud, le texte restitué, et la traduction d'un monument sur lequel on fonde de si belles espérances. Nous y joindrons un extrait des observations contenues dans un mémoire que nous avons soumis à l'académie royale des inscriptions et belles-lettres.

*Copie de M. CAILLIAUD.*

1. ΒΑΣΙΛΕΙΠΤΟΛΕΜΑΙΩΙΚΑΙΒΑΣΙΛΙΣΣΗΚΑΕΟΠΑΤΡΑΙ
2. ΤΗΙΑΔΕΛΦΗΚΑΙΒΑΣΙΛΙΣΣΗΚΑΕΟΓΑ. ΤΡΑΙΤΗΓΥΝΑΙ
3. ΚΙΘΕΟΙΣΕΥΕΡΓΕΤΑΙΣΧΑΙΡΕΙΝΟΙΠΕΡΕΙΣΤΗΣΕΝΤΩΙΑΒΑ
4. ΤΩΙΚΑΙΕΝΦΙΛΑΙΣΙΣΙΔΟΣΘΕΑΣΜΕΓΙΣΤΗΣΕΠΕΙΟΙΓΑΡΕΓΙ
5. ΛΗΜΟΥΝΤΕΣΕΙΣΤΑΣΦΙΛΑΣΣΤΡΑΤΗΓΟΙΚΑΙΕΠΙΣΤΑΤΑΙ
6. ΚΑΙΘΗΒΑΡΧΑΙΚΑΙΒΑΣΙΛΙΚΟΙΓΡΑΜΜΑΤΕΙΣΚΑΙΕΠΙΣΤΑΤΑΙΦΥ
7. ΛΑΚΙΤΩΝΚΑΙΟΙΔΑΛΛΟΙΠΡΑΙΜΑΤΙΚΟΙΠΑΝΤΕΣΚΑΙΑΙΑ
8. ΚΟΛΟΥΘΟΥΣΑΙΔΥΝΑΜΕΙΣΚΑΙΗΛΟΙΠΗΥΠΗΡΕΣΙΑΑΝΑΤΚΑ
9. ΤΟΥΣΙΗΜΑΣΠΑΡΟΥΣΙΑΣΑΥΤΟΙΣΠΟΙΕΙΣΘΑΙΟΥΤΧΕΚΟΝΤΑΣ

(1) *Tom. I, p. 104, 170 de la trad. franç.* — (2) *Id. tom. II, p. 112-117.* —  
 (3) *Id. tom. I, p. 318.*



10. ΚΑΙΕΚΤΟΥΤΟΙΟΥΤΟΥΣΥΜΒΑΙΝΕ. ΔΑΤΤΟΥΣΘΑΙΤΟ+ΕΡΟΝΙΚΑΙ  
 11. ΚΙΔΥΝΕΥΕΙΝΗΜΑΣΤΟΥΜΗΕΧΕΙΝΤΑΝΟΜΙΤΟΜΕΝΑΓΡΟΣΤΑΣ  
 12. ΠΝΟΜΕΝΑΣΥΓΓΕΡΤΕΥΜΩΝΚΑΙΤΩΝΤΕΚΝΩΝΘΥΣΙΑΣ  
 13. ΚΑΙΣΠΟΝΔΑΣΔΕΟΜΕΘΥΜΩΝΘΕΩΝΜΕΓΙΣΤΩ. ΝΕΑΝ  
 14. ΦΑΙΝΗΙΑΙ. ΣΥΝΤΑΞΑΙΝΟΥΜΗΝΙΩΙΤΩΙΣΥΠΕΝΕΚΑ  
 15. ΛΟΓΡΑΦΩΙΓΡΑΨΑΙΔΟΧΩΠΩΙΣΥΠΕΝΕΙΚΑΙΣΤΡΑΤΗΓΩΙΤΗΣ  
 16. ΘΗΒΑΙΔΟΣΜΗΓΑΡΕΝΟΧΛΕΙΝΗΜΑΣΠΡΟΣΤΑΥΤΑΜΗΔΑΛ  
 17. ΛΩΙΜΗΔΕΝΕΓΓΤΡΕΓΕΙΝΤΟΑΥΤΟΓΟΙΕΙΝΚΑΙΗΜΙΝΔΙΔΟΝΑΙ  
 18. ΤΟΥΣΚΑΘΗΚΟΝΤΑΣΠΕΡΠΟΥΤΩΝΧΡΗΜΑΤΙΣΜΟΥΣΕΝΟΙΣ  
 19. ΕΠΙΧΩΡΗΣΑΙΗΜΙΝΑΝΑΘΕΒΙΝΑΙΣΤΗΛΗΝΕΝΗΙΑΝΑΤΡΑΨΟΜΕΝ  
 20. ΤΗΝΤΕΓΟΝΥΙΑΝΗΜΙΝΥΦΥΜΩΝΠΕΡΙΤΟΥΤΩΝΦΙΑΑΝΘΡΩΠΙΑΝ  
 21. ΙΝΑΗΥΜΕΤΕΡΑΧΑΡΙΣΔΕΙΜΝΗΣΤΟΣΥΠΑΡΧΕΠΤΑΡΑΥΤΗΧΕΙΣΤΩΝ  
 22. ΑΤΤΑΝΤΑΧΡΟΝΟΝΤΟΥΤΟΥΔΕΓΕΝΟΜΕΝΟΥΕΣΟΜΕΘΑΚΑΙΕΝ  
 23. ΤΟΥΤΟΙΣΚΑΙΤΟΙΕΡΟΝΤΟΤΗΣΙΣΙΔΟΣΕΥΕΡΓΕΤΗΜΕΝΟΙ  
 24. ΕΥΤΥΧΕΙΤΕ.

Cette copie, sauf l'omission de plusieurs lettres et la confusion de quelques autres de forme semblable, est fort exacte; elle prouve que l'original est en très-bon état, ce qui doit rendre fort réservé sur les corrections qu'on seroit tenté d'y introduire: les miennes se bornent à restituer quelques lettres qui manquent évidemment. Voici le texte corrigé:

1. Βασιλεῖ Πτολεμαίω καὶ βασιλίσση Κλεοπάτρῃ  
 2. τῇ ἀδελφῇ καὶ βασιλίσση Κλεοπάτρῃ τῇ θυγατρὶ  
 3. καὶ, θεοῖς εὐεργέταις, χαίρειν· οἱ ἱερεῖς τῆς ἐν τῷ Ἀβύδῳ  
 4. τῷ καὶ ἐν Φίλαις Ἰσίδος, θεᾶς μεγίστης, ἐπεὶ οἱ παρεπι  
 5. δημόντες εἰς τὰς Φίλας στρατηγοὶ, καὶ ἑπιστάται,  
 6. καὶ Θηβαῖοι, καὶ βασιλικοὶ Γραμματεῖς, καὶ ἑπιστάται φυ  
 7. λακτικῶν, καὶ οἱ ἄλλοι πραγματικοὶ πάντες, καὶ αἱ ἀ  
 8. κολουθεῖσαι δυνάμεις, καὶ ἡ λοιπὴ ὑπηρεσία, ἀναγκά  
 9. ζουσι ἡμᾶς περυσίας αὐτοῖς ποιῆσαι ἐχέοντας·  
 10. καὶ ἐκ τῶν ποιούτων συμβαίνει ἐλατῆσαι τὸ ἱερόν, καὶ  
 11. κινδυνεύειν ἡμᾶς τὸ μὴ ἔχειν τὰ νομιζόμενα πρὸς τὰς  
 12. γινόμενας ὑπὲρ τε ὑμῶν καὶ τῶν τέκνων δυσίας  
 13. καὶ σπονδῶν· δεόμεθα ὑμῶν, Θεῶν μεγίστων, ἐὰν  
 14. φαίνηται, συντάξαι Νεμνίω, τῷ Συγγενεῖ καὶ [ἐπιστῶ]  
 15. λογράφῳ, γραμματικῷ Λόχῳ, τῷ Συγγενεῖ καὶ στρατηγῷ τῆς  
 16. Θηβαϊδος, μὴ παρενοχλεῖν ἡμᾶς πρὸς ταῦτα, μηδ' ἄλλ  
 17. ῳ μηδὲν ἐπιτρέπειν τὰ αὐτὸ ποιεῖν, καὶ ἡμῖν δίδουαι  
 18. τὰς καθήκοντας περὶ τούτων χρηματισμῶν, ἐν οἷς [καὶ]  
 19. ἐπαχρησάμεθα ἡμῖν ἀναθεῖναι στήλην, ἐν ἣ ἀναγραφόμεν  
 20. τὴν γενομένην ἡμῖν ὑφ' ὑμῶν περὶ τούτων φιλαυθροῦσαν,

21. ἵνα ἡ ὑμετέρα χεὶρ ἀίμνητος ἀρχῆς παρ' αὐτῆς εἰς τὸν  
 22. ἀπάντα χρόνον. Τύτου δὲ γενομένου, ἐσόμεθα καὶ ἐν  
 23. τέτοις, καὶ τὸ ἱερόν τὸ τῆς Ἰσιδος, εὐεργετημένοι  
 24. Εὐτυχίτε.

## TRADUCTION.

«Au roi Ptolémée, à la reine Cléopâtre sa sœur, à la reine Cléopâtre sa femme, Dieux Évergètes, salut :

» Nous, les prêtres d'Isis, adorée dans l'Abaton et à Philé, déesse très-grande :

» Considérant que les stratéges, les épistates, les thébarques, les greffiers royaux, les épistates des corps chargés de garder le pays, et tous les officiers publics qui viennent à Philé, enfin que les troupes qui les accompagnent et le reste de leur suite, nous contraignent de fournir à leur entretien; et qu'il résulte de tels abus que le temple est appauvri et que nous courons le risque de n'avoir plus de quoi suffire aux dépenses, réglées par la loi, des sacrifices et libations qui se font, à des époques déterminées, pour la conservation de vous et de vos enfans;

» Nous vous supplions, Dieux très-grands, de charger, s'il vous plaît, Numénus, votre parent et épistolographe, d'écrire à Lochus, votre parent et stratège de la Thébaïde, de ne point exercer à notre égard de ces vexations, ni de permettre à nul autre de le faire en quoi que ce soit; de nous donner en outre, à cet effet, les autorisations et pièces d'usage, dans lesquelles il consignerait aussi la permission d'élever une stèle, où nous inscrirons la bienfaisance que vous aurez montrée à notre égard en cette occasion, afin que cette stèle conserve éternellement la mémoire du service que vous nous aurez rendu.

» Cela étant accordé, nous serons, nous et le temple, en ceci, comme en d'autres choses, vos très-obligés. Soyez heureux. »

## OBSERVATIONS.

*DATE de la requête* (I. 1-3). Le titre de *Dieux Évergètes* conviendrait aussi bien à Évergète I.<sup>er</sup> qu'à Évergète II; mais le nom de la reine Cléopâtre décide la question. Il s'agit d'Évergète II et de sa famille. Quant à la date précise, elle n'est pas exprimée; mais une circonstance permet de la renfermer du moins dans des limites assez resserrées.

En effet, on voit ici une particularité remarquable et, je pense, unique dans les monumens de ce genre. La requête fait mention de deux *reines* du nom de *Cléopâtre*, l'une *sœur*, l'autre *femme* du roi. Cette distinction prouve que la *sœur* du roi n'étoit point sa femme, et que sa *femme* n'étoit point sa *sœur* : cela s'explique très-bien.



Évergète II, après la mort de son frère Philométor, en 146 avant J. C., vint en Égypte, les armes à la main; sa sœur Cléopâtre, veuve de Philométor, ne pouvant lui résister, lui céda la couronne, à la condition qu'il l'épouserait. Ensuite, il la répudia pour épouser Cléopâtre fille de sa femme et de Philométor (1), conséquemment sa nièce. Voilà, sans nul doute, les deux Cléopâtre désignées dans la requête : elle est donc d'une date postérieure à la répudiation de Cléopâtre. Mais l'époque de cette répudiation est inconnue; tout ce qu'on sait, c'est qu'elle eut lieu dans l'intervalle de temps qui s'écoula entre l'avènement d'Évergète et son expulsion d'Alexandrie, c'est-à-dire, entre les années 146 et 132. Que ce prince, après son infame conduite envers sa sœur Cléopâtre, lui ait conservé, avec le titre de reine, le privilège d'être nommée dans tous les actes publics et avant la princesse régnante, c'est ce qui paroîtra bien peu probable. Tout fait supposer au contraire que l'épouse répudiée fut tenue dans un état de surveillance et d'oppression, dont elle s'efforça de sortir, en faisant soulever les Alexandrins; car le rôle qu'on lui voit jouer à Alexandrie, après l'expulsion de son frère, ne permet pas de douter qu'elle n'y ait eu une très-grande part. Il me semble que l'honneur dont elle jouissoit, lorsque les prêtres adressèrent leur pétition, n'a pu lui être conféré qu'après sa réconciliation avec son frère. Cléopâtre, après que Ptolémée eut été chassé d'Alexandrie, resta dans cette ville, où elle suscita des ennemis à son frère, pour l'empêcher de remonter sur le trône; après de grands efforts, elle se vit obligée de se retirer auprès de Démétrius, roi de Syrie, époux de sa fille; enfin Ptolémée, ayant recouvré sa couronne en l'année 126, crut de son intérêt de se réconcilier avec Cléopâtre, qui avoit conservé beaucoup de partisans. Cette princesse revint alors auprès de son frère. C'est après cette époque que le nom de Cléopâtre dut être consigné dans les actes publics; qu'elle y dut paroître comme reine et dut y être nommée avant la princesse régnante sa fille : on pourroit même soupçonner que cet honneur fut une des conditions du raccommodement.

A partir de cette époque, Ptolémée Évergète, délivré de ses ennemis au dedans et au dehors, put se livrer aux soins qu'exigeoit son empire. Le prince, rentré enfin dans ses états, devoit être disposé à réprimer des abus qui s'étoient introduits pendant son absence. Il est donc naturel que les prêtres, qui souffroient peut-être depuis long-temps ces vexations, aient profité de ce moment pour manifester des plaintes qui, auparavant, n'auroient sans doute pas été écoutées. La date de la

---

(1) Champollion-Figeac, *Annales des Lagides*, II, 168.

requête n'est donc pas de beaucoup postérieure aux années 126 ou 125.

*AUTEURS de la pétition* (I. 3-4). Ce sont les prêtres d'Isis dans l'île de Philé. Isis étoit la grande divinité de l'île, comme le prouvent les nombreux actes d'adoration (*προσκυνήματα*) qu'on y a recueillis.

A la fin de la ligne 3, après ABA, M. Cailliaud a mis un point qui laisseroit supposer qu'il manque une ou plusieurs lettres; mais il ne manque rien: ABA doit se joindre avec le ΤΩΙ de la ligne suivante, et il faut lire ἐν τῷ Ἄβατῳ. Le nom d'Ἄβατον, selon Sénèque (1), désignoit une petite île, voisine de Philé, où les prêtres seuls avoient accès (2); ce qui lui avoit valu son nom: car ἄβατος est le mot propre pour désigner un lieu dont l'accès est interdit aux profanes; ainsi, Σηκὸς ἄβατος, dans Euripide (3); Ἐλευσίς ἄβατος, dans Aristide (4); ναὸς ἄβατος, dans le grec de la Bible (5); ἱερὸν ἄβατον, dans Isocrate (6), Élien (7) et autres (8). Cette île passoit pour contenir le tombeau d'Osiris (9), et c'est à cette tradition qu'elle devoit sans doute la grande vénération dont elle jouissoit; son nom étoit τὸ Ἄβατον au neutre; ainsi les éditeurs de Lucain ont eu tort de changer, d'après Saumaise (10), *Abaton* en *Abatos*, dans les vers de ce poëte:

*Hinc ABATON, quam nostra vocat veneranda vetustas,*

*Terra potens, primos sensit percussa tumultus* (11).

Sénèque, en disant, *Exiguo (ab insula Philis) spatio, petra dividitur Ἄβατον quam Græci vocant* (12), nous paroît désigner un rocher en forme de siège; tout couvert d'hiéroglyphes, qu'on voit au sud-est de Philé, sur la rive droite du Nil (13).

*PERSONNES dont se plaignent les prêtres* (I. 4-7).

L. 4. Il ne peut y avoir de doute sur la leçon *παρεπιδυμῶντες*, ni sur le sens qu'elle présente; ce mot désigne les personnes qui viennent s'établir dans un lieu, et ordinairement il ne s'entend pas d'un établissement fixe. Les Septante, Polybe, Diodore, Plutarque et autres, emploient souvent ce mot, et toujours avec cette signification. On le trouve dans les marbres d'Oxford (14), dans les monumens attaliques (15), dans une inscription du recueil de Fourmont expliquée par M. Raoul-Rochette (16), et ailleurs.

(1) *Ap. Servium in Æneid.* II, 154. — (2) *Id. Natur. Quæst.* IV, 2, 7. — (3) *Phœnic.* 1780. — (4) *In Eleusin.* p. 453, Canter. — (5) *III Maccab.* . . . — (6) *Hélen. encom.* p. 217, Cor. — (7) *Hist. var.* VIII, 18. — (8) *Cf. Spanheim, in Callim. Apoll.* 2. — (9) *Diod. Sic.* I, 22; *Plut. Isid. et Osir.* p. 359. — (10) *Exercit. Plin.* p. 312, C. — (11) *Pharsal.* X, 322. — (12) *Senec. Nat. Quæst.* IV, 2, 3. — (13) *Descrip. de l'Égypt. Ant.* pl. 1 et 2. — (14) *Marm. Oxon.* CLXXXI. — (15) *Antiq. Asiat.* p. 120, 147. — (16) *Lettres à lord Aberdeen,* p. 131.



Les lignes suivantes contiennent l'indication des fonctions de ceux dont les prêtres se plaignent. Ce sont les *stratégés*, les *épistates*, les *thébarques*, les *greffiers royaux*, les *épistates φυλακῶν*, &c.

Le sens général nous paroît fixé par les mots οἱ ἄλλοι *πεπραγμένοι πάντες*. On peut objecter, je le sais, que le mot ἄλλος n'emporte pas toujours nécessairement l'idée que le substantif auquel il est joint est de même nature que ceux qui précèdent (1); mais c'est dans des cas différens de celui-ci (2): les mots οἱ ἄλλοι . . . πάντες ne peuvent ici faire la moindre difficulté. Dans l'inscription de Rosette, nous lisons . . . οἱ ἀρχιερεῖς καὶ περφήται, καὶ . . . πρεσβύτεροι, καὶ ἱερογραμματεῖς καὶ οἱ ἌΛΛΟΙ ἱερεῖς ΠΑΝΤΕΣ (3): peut-on douter que les pontifes, les prophètes, les greffiers sacrés, ne soient des prêtres [ἱερεῖς]? Cet exemple suffit pour prouver, dans le cas particulier qui nous occupe, que tous les titres ci-dessus mentionnés appartiennent à des *πεπραγμένοι*. Maintenant que faut-il entendre par ces *πεπραγμένοι*? Polybe se sert de ce mot en plus d'une occasion, simplement avec le sens d'*homme habile et expérimenté dans les affaires* (4): mais le rédacteur d'une des inscriptions de la grande Oasis lui donne celui d'*employé civil du gouvernement*; car il dit indifféremment *πραγματικοὶ* et οἱ ἐν τοῖς δημοσίοις *πραγμασι* ὄντες (5). Ces autorités pourroient nous porter à ne voir que des noms d'officiers *civils* dans ceux qui précèdent; mais rien ne prouve que ce mot ne puisse s'entendre de *tout employé du gouvernement* civil ou militaire; en général, οἱ ἐπὶ τῶν *πραγμάτων*, selon l'expression d'une lettre de Ptolémée Philopator (6); ce sont les *officiers publics*. On peut donc être certain que la plainte des prêtres concerné les personnes qui, venant à Philé avec un caractère *public*, abusoient de ce caractère et de leur autorité pour contraindre le temple de fournir à leur entretien.

Venons au sens particulier de chacun de ces mots: on ne peut guère donner que des conjectures, en attendant que d'autres monumens nous aient apporté de nouvelles lumières.

Les prêtres demandent plus bas que le *stratège de la Thébàide cesse de les vexer*. Cet officier les vexoit donc: ils ont dû le comprendre dans le nombre de ceux dont ils se plaignent; et, comme c'est le premier de tous, celui dont tous les autres relevoient, ils ont dû le placer en tête; c'est donc lui, selon toute apparence, qui est désigné par le premier de tous les noms, *στρατηγοί*. On demandera pourquoi ils ont dit au pluriel *les stratèges* et non pas *le stratège*: en voici, je pense, la

(1) *Lexicon Xenoph.* 1, p. 138; *Åst. ad Platon. Legg.* 11, p. 121; *ad Platon. Phæd.* p. 242, &c. — (2) Fischer, *Index in Æschin. Socrat.* — (3) *Inscr. Rosett.* l. 7. — (4) *Lexicon Polybianum*, hâc voce. — (5) *Classical Journal*, tom. XXIII, p. 159, 161. — (6) *III Maccab.* 7, 1.

raison; c'est qu'ils ne se plaignent pas seulement du *stratège actuel*, ils se plaignent en général des *stratèges*, parce que les abus duroient depuis long-temps, et étoient, en quelque sorte, passés en habitude. En effet, nous pouvons présumer, d'après la date de la requête, que les prêtres ont dû souffrir pendant plusieurs années avant d'oser se plaindre, puisqu'ils ont attendu le retour du roi, pour faire entendre leurs réclamations.

Le mot *épistates*, employé absolument, peut signifier également bien *gouverneur, surveillant, inspecteur, commandant, curateur, supérieur et président*; c'est assez dire que, faute de moyen de comparaison, nous ne pouvons savoir quel ordre de fonctions il désigne: c'est le complément seul qui peut déterminer le sens d'un tel mot. Ainsi quand nous lisons chez les auteurs attiques le nom d'*épistate* tout seul, nous savons que ce mot s'entend du premier des prytanes; nous le savons, parce que les grammairiens nous l'apprennent (1). Autrement, le terme en lui-même ne nous présenteroit aucune idée fixe et arrêtée. Tel est ici notre embarras.

J'ignore aussi complètement le sens de *Θηβαρχαι*, qui, par sa composition, semble ne pouvoir signifier que *commandant de Thèbes*, ou *de la Thébàide*; on ne pourroit, sans inconvénient, assimiler ce mot à d'autres noms semblables, tels que *Asiarques, Syriarques, Lyciarques, Bithynarques, Cappadarques, Phénicarques, Helladarques*: le régime de l'Égypte étoit différent de celui qui existoit ailleurs. D'une autre part, ces thébarques sont désignés comme étant des *employés du gouvernement*, ce qui suppose des fonctions actives, et non pas simplement un titre honorifique donné à des gens qui présideroient à des jeux ou à des fêtes (2). On pourroit aussi présumer que *thébarques* est un mot qui comprend tous les administrateurs généraux et particuliers des nomes de la Thébàide et de leurs districts, appelés *nomarques, ethnarques, toparques, &c.*

Les fonctions des βασιλικοὶ γραμματεῖς étoient assez importantes; mais on n'en sait pas précisément la nature. Elles embrassoient tout un nome et même deux nomes à-la-fois, comme le prouve une inscription de la statue de Memnon (3), écrite par Artémidore, fils de Ptolémée, greffier royal des nomes d'Hermonthis et de Latopolis, dans la quinzième année d'Adrien. Les portions de nomes, savoir les toparchies, et les villes ou bourgades, avoient leurs greffiers particuliers appelés Τοπογραμματεῖς et Κωμογραμματεῖς, ainsi qu'on le voit sur une des inscriptions du capitaine Caviglia (4), et sur un décret trouvé dans l'Oasis.

---

(1) Sam. Petit. *Leg. Attic.* p. 270, ed. Wessel. — (2) Selden, *ad Marn. Oxon.* p. 184. — (3) Hamilton's *Ægypt.* p. 174. — (4) *Journal des Savans*, mars 1821, p. 179.



Restent les Ἐπιστάται φυλακῆτων. Commençons par le dernier mot. φυλακῆται est un mot qui, dans sa signification propre, signifie *gardiens*. Je pense qu'on doit entendre par-là *des troupes chargées de la garde du pays*. De tout temps, des corps de troupes avoient été placés aux environs de Syène et de Philé, pour défendre cette région contre les courses des Nubiens. Cela existoit du temps des Pharaons (1); il en fut de même sous les Ptolémées, comme le prouvent plusieurs inscriptions. Sous les Romains, trois cohortes veilloient continuellement à la garde du pays (2); et la Notice de l'empire fait mention de la *legio prima Maximiana*, cantonnée à Philé.

Le sens du mot Ἐπιστάται, qui précède φυλακῆτων, peut être déterminé approximativement au moyen d'une inscription du même règne, où il est parlé d'un hommage fait à Ptolémée Évergète II par Apollodore, fils d'Aétés, un des *premiers amis du roi, épistate et greffier du corps des cavaliers étrangers, τῶν πρώτων φίλων, ὁ ἐπίστατης καὶ γραμματεὺς τῶν κείλοιων ἰππέων* (3). Nous voyons ici, 1.° que l'*épistate* du corps des cavaliers étoit un personnage assez important, puisqu'il est nommé *l'un des premiers amis du roi*, titre honorifique, comme celui de *parent*, qu'on trouvera plus bas; 2.° que cet *épistate*, étant aussi *greffier* de ce corps, n'en est pas le *commandant militaire* ou le *chef*; c'est *l'intendant chargé de l'administration* de ce corps. Tel est le sens que ce mot doit avoir dans notre inscription. En effet, ce n'étoit point au commandant de ces corps à s'occuper de la nourriture des troupes: l'intendant en étoit chargé; c'est lui qui devoit s'adresser aux prêtres et les forcer de loger les troupes cantonnées dans l'île, ou de les nourrir.

Non-seulement l'intendant des troupes, mais les troupes elles-mêmes (*αἱ δυνάμεις*), et toute la suite (*ὑπηρεσία*) des officiers du gouvernement, mettoient le temple à contribution; ce n'est pas sans raison que les prêtres se plaignent.

*PLAINTE* des prêtres (lig. 8-10). *Ils nous forcent de fournir à leur entretien: Ἀναγκάζουσι ἡμᾶς ΠΑΡΟΥΣΙΑΣ αὐτοῖς ποιῆσαι*. Le sens est clair; les mots ne le sont pas. ΠΑΡΟΥΣΙΑΣ, accusatif pluriel, complément de *ποιῆσαι*, est inoui, dans le sens qu'il faut donner à ce mot: celui qui conviendroit seroit ΠΑΡΟΧΑΣ, mot propre pour dire des fournitures faites par les villes et les villages; mais il est difficile de supposer que M. Cailliaud auroit lu ΠΑΡΟΥΣΙΑΣ, s'il y avoit ΠΑΡΟΧΑΣ. On peut faire plusieurs conjectures sur ce mot. Par exemple, on pourroit croire que la ligne n'est

---

(1) Herodot. II, f. 30. — (2) Strab. XVII, p. 797-820. — (3) Citée dans les *Annales des Lagides*, tom. II, p. 407.

pas finie, qu'il y manque quelques lettres, comme aux lignes 13, 14, 18; que là se trouvoit le régime du verbe ποιῆσαι, qui pourroit être πολλά; on liroit alors παρ' ἐσίας αὐτοῖς ποιῆσαι πολλά, c'est-à-dire, παρ' ἧς ἡμῶν ἐσίας; mais je ne sais si παρ' ἐσίας πολλά ποιῆσαι seroit une tournure bien correcte. On pourroit imaginer aussi que παρυσία est analogue au *præsens pecunia* des Latins, et signifie peut-être *argent comptant*, sens qu'il ne seroit pas déraisonnable de donner au παρυσία χρημάτων de Cratès le Comique (1). Toutefois j'aime mieux croire que παρυσίαν πνὶ ποιῆσαι est une locution usitée dans le style administratif de ce temps, pour exprimer la corvée de recevoir, loger et nourrir les employés publics et les militaires. C'est ce que j'ai rendu exprès d'une manière vague, par les mots *fournir à leur entretien*, bien sûr que c'est là le sens au fond.

*EFFETS des exactions* (lig. 10-13). Lig. 10. Καὶ ἐκ τῆ ποιήσε συμβαίνῃ ἐλατῆσαι. Je ne crois pas qu'on puisse lire autrement cette ligne altérée. M. Cailliaud a passé deux lettres, et une à la ligne suivante, dans le mot κινδυνεύειν. La locution est très-bonne. Démosthène, Εἰδ' ὑμῖν συμβέβηκεν ἔκ τούτου . . . . τρυφᾶν καὶ κολακεύεσθαι (2); Polybe, ἐξ ἧ συνέβαινε μεγάλα τὴς Ῥωμαίων ἐλαττωθῆναι (3); une des inscriptions de l'Oasis porte ΕΞ ΟΥ συμβαίνῃ αὐτοῖς μὲν ἀργυρίζεσθαι.

Lig. 10. *Et nous courons le risque de n'avoir plus de quoi suffire aux dépenses, fixées par la loi, des sacrifices et libations qui doivent avoir lieu pour la conservation de vous et de vos enfans.* Le mot important est τὰ νομιζόμενα, qui signifie *les choses prescrites par la loi, ou par l'usage passé en loi*, τὰ νομίμα, ἔνομα, comme on le voit dans l'inscription de Rosette (4). Le substantif sous-entendu me paroît être χρέματα. Ainsi, dans une inscription trouvée près des Cataractes, et qui est également du règne de Ptolémée Évergète II, on lit καὶ τὰ πρὸς τὰς θυσίας καὶ σπονδῶν . . . εἰσεπνεγμένα χρέματα (ἐπόρισαν); et là il s'agit de l'argent fourni aux prêtres du temple des Cataractes, pour les frais des cérémonies et fêtes qui doivent avoir lieu dans les jours éponymes; c'est le σύνταξις εἰς θυσίας. Ces passages se lient avec d'autres textes, pour établir que, sous les Ptolémées, les prêtres, quoique jouissant encore de beaucoup de crédit, étoient, sous certains rapports, réduits à la condition de salariés du gouvernement. Αἱ θυσίαι αἱ γινόμεναι signifie *sacrificia salennia* (5). Les mots ὑπερ τε ὑμῶν . . . . θυσίας κ. τ. λ. rappellent la phrase du pontife des Juifs à Ptolémée Philadelphie: Εὐθὺς ἔν ὑπερ σὺ καὶ ἧς ἀδελφῆς καὶ

(1) *Ap. Harpocr. voce Παρυσία.* — (2) *Demosth. Philipp. III, p. 111, Reisk.* — (3) *Polyb. I, 50, 9.* — (4) *L. 40, 45, 48.* — (5) *Viger. Idiot. L. G. VI, 3, 1; ibi Zeun.*



τῶν τέκνων προσηγάμεν θυσίας (1); et cette phrase de Josèphe : ἔθυσαν δὲ χαριστήριος θυσίας ὑπὲρ . . . τῆς τῆς στρατεύματος σωτηρίας (2).

Il faut remarquer l'adresse des prêtres. Parler des fêtes d'Isis, des dépenses qu'elles entraînent et de l'impossibilité d'y subvenir, par suite des exactions, c'étoit s'exposer à toucher peu le cœur du roi; un moyen plus sûr étoit de rappeler habilement que ces fêtes ont pour objet principal d'invoquer la protection de la déesse pour la conservation des jours de la famille royale.

*SUPPLIQUE au prince*, lig. 13. Quel choix dans toutes ces expressions ! *Nous vous supplions, dieux TRÈS-GRANDS, de charger, S'IL VOUS PLAÎT.* Le titre de *Dieux grands*, donné sur un monument public à Cléopâtre et à son fils Ptolémée Alexandre (3), ne suffisoit pas aux yeux des prêtres; ils se croient plus sûrs d'obtenir ce qu'ils demandent, en allant jusqu'au *Dieux très-grands*.

J'ajouterois ὑμῖν à la fin de la ligne, ἐὰν (ὑμῖν) φαίνηται, comme dans une inscription de Gruter, ἐὰν αὐτῷ φαίνηται (4). Je ne me dissimule pas qu'à la rigueur on peut se passer du pronom.

Ligne 14. Συντάξαι est un mot plus poli que καλεῖσαι: les prêtres le préfèrent; ils savent que l'épistolographe lira la requête. La lettre des Samaritains à Antiochus Épiphane contient une formule absolument semblable: ἀξιῶμεν ἔν σοι . . . περτάξαι Ἀπολλωνίῳ τῷ μεριδάρχῃ καὶ Νικάνορι τῷ τὰ βασιλικὰ περτάλλοντι, μηδὲν ἡμῖν ἐνοχλεῖν (5).

La ligne finit par les mots ΣΥΠΠΕΝΕΚΑ, ce qui est évidemment συγγενεὶ καί. La ligne suivante commence par ΑΟΙΤΡΑΦΟΝΙ, c'est le reste du mot ΕΠΙΣΤΟΛΟΓΡΑΦΟΝΙ; ainsi on ne peut lire autrement que συγγενεὶ καὶ ἐπιστολογέφω. La fonction de l'épistolographe étoit très-importante, puisqu'il avoit charge de transmettre directement les ordres du prince à tous les fonctionnaires du royaume: c'étoit donc une espèce de *secrétaire d'état*, ou, si l'on veut, de *secrétaire du cabinet*. Les rois de Syrie avoient aussi un *épistolographe*: Polybe en parle, sans nous faire connoître le genre de ses fonctions; mais on juge qu'il n'étoit pas un moins grand personnage que celui d'Égypte, d'après l'appareil magnifique qui l'environnoit, lors de la grande pompe que décrit cet historien (6).

Polybe fait mention d'un *Numénus*, qui, après la guerre d'Antiochus, fut envoyé à Rome par Ptolémée Philométor et Évergète, pour remercier les Romains des secours qu'ils leur avoient fournis (7). Cette

(1) *Ap. Joseph. Antiq. Jud.* XII, 2, 5. — (2) *Id. XIII, 8, 5.* — (3) Voyez l'inscription d'Apollonopolis, dans le *Journal des Savans*, octobre 1821, p. 594. — (4) *Corp. Inscript. DIII.* — (5) *Ap. Joseph. Ant. Jud.* XII, 5, 5. — (6) Polyb. XXXI, 3, 16. — (7) *Id. XXX, 11.*

ambassade est de l'an 164 avant notre ère. Je doute peu que ce soit là notre Numénus. L'historien le qualifie de *l'un des amis des princes*, *ένα τῶν φίλων* : ces princes avoient alors, l'un vingt-deux ans, l'autre dix-huit ou dix-neuf; supposons qu'alors aussi leur ami Numénus eût trente ans; dans les années 126 à 125, époque présumée de la requête, Numénus auroit eu environ soixante-dix ans; ce qui n'a rien d'in vraisemblable. Il est au contraire tout naturel que Ptolémée Evergète eût confié une place aussi importante que celle de *secrétaire du cabinet* à un homme éprouvé par de longs services.

Ligne 15. Le stratège de la Thébàide et l'épistolographe reçoivent des prêtres le titre de *parent du prince*, *συγγενής* : ces deux exemples rappellent une inscription du même règne, citée bien souvent, sans que les deux mots les plus importans aient été suffisamment expliqués; il y est fait mention de *Marcus, parent du roi Ptolémée Evergète . . . . et épistratège*, *Μάρκον συγγενῆ τῆ βασιλείας Πτολεμαίου Εὐεργέτη καὶ βασιλείας Κλεοπάτρας, ἐπιστράτηγον* (1) : le dernier mot, *ἐπιστράτηγος*, est, selon moi, synonyme de *στρατηγός τῆς Θεβαΐδος*; le second, *συγγενής*, a beaucoup embarrassé. L'inscription de Philé, où nous voyons le même mot *συγγενής* attribué à deux autres grands fonctionnaires du royaume, nous révèle le sens qu'il faut probablement lui donner; c'est un titre honorifique, attaché sans doute aux grandes dignités de l'état, comme celui de *notre cousin*, donné par les rois de France, non-seulement aux princes du sang, mais encore aux pairs, aux cardinaux, aux maréchaux, &c.

C'est un usage que les Macédoniens ont dû prendre en Perse. Nous savons que Darius, à la bataille d'Arbèles, avoit autour de sa personne un corps nombreux d'hommes distingués par leur courage et leur dévouement pour lui, et qui portoient le titre de *parens du roi*, *cognati regis*, ou simplement *cognati*, *συγγενῆς βασιλείας* ou *συγγενῆς*, comme le prouvent des passages de Quinte-Curce, de Diodore et d'Athénée (2). Rien de plus frappant à ce sujet que le passage où Josèphe raconte l'entretien de Darius, fils d'Hystaspes, avec trois de ses conseillers : il promet à celui qui lui proposera le conseil le plus sage, de lui donner, entre autres choses, une robe de byssus, un collier d'or, et le *titre de son parent*, *καὶ συγγενῆς μου, ἔφη, κληθήσεται* (3); sur quoi Reland fait la même remarque que je viens de faire sur le mot *συγγενής* dans notre inscription. Alexandre, qui, sur la fin de sa vie, imita en plusieurs occasions les usages persans,

(1) *Marm. Oxon.* xxvi, *ibi* Prideaux, *Observat. miscell.* tom. VII, p. 49; Chishull, *Ant. As.* p. 89, &c. — (2) Cités dans Brissou, *de regio Persar. appar.* I, p. 132, sq. — (3) Joseph. *Ant. Jud.* xi, 3, 2.



avoit donné également à quelques Perses distingués le titre honorifique de *parens* : Callinice, un des principaux officiers du corps de cavalerie appelé *des amis*, s'en étant plaint amèrement au nom de ses compagnons, Alexandre leur dit : « Eh bien ! je vous fais aussi mes *parens*, » ἀλλ' ὑμῶς τε, ἔφη, ξύμπαντας ἐμαυτῶς πίθεμαι συγγενεῖς (1). Ses successeurs suivirent son exemple en ce point, comme en beaucoup d'autres, principalement les rois d'Égypte et de Syrie ; du moins trouvons-nous ici la trace évidente de cet usage à la cour des Ptolémées : quant aux Séleucides, j'ai établi dans mon mémoire, par des exemples et des rapprochemens, que ces princes conféroient également ce *titre*, en l'accompagnant d'une marque distinctive, qu'on peut regarder comme une espèce de *décoration* ; mais ceci me meneroit trop loin, et je me contente de l'indiquer.

*DEMANDES des prêtres.* Ils demandent que l'épistolographe ordonne au stratège de la Thébàide,

1.<sup>o</sup> *De ne point exercer à leur égard ces mêmes vexations ;* μὴ παρενοχλεῖν ἡμῶς πρὸς ταῦτα ; on peut lire aussi πρὸς ταῦτ', qui change peu le sens. Ainsi le stratège de la Thébàide les avoit vexés jusque-là.

2.<sup>o</sup> *De ne permettre à nul autre de le faire en quoi que ce soit,* μηδ' ἄλλῳ μηδὲν ἐπιτρέπειν τὸ αὐτὸ ποιεῖν. Ordinairement ἐπιτρέπειν signifie *donner charge à quelqu'un de faire* ; je lui donne ici le sens de *permettre, laisser faire*, qu'on lui trouve bien souvent : voyez la lettre de Démétrius à Jonathas (2) et celle de Cyrus aux Juifs (3).

3.<sup>o</sup> *Et de nous donner à cet effet les autorisations d'usage, auxquelles il joindroit la permission d'élever une stélé, &c.*

Il y a amphibologie en cet endroit : καὶ ἡμῶν διδόναι peut dépendre de συντάξαι, aussi bien que de χάψαι ; cette incertitude est fâcheuse : il importeroit en effet de savoir qui, du stratège ou de l'épistolographe, doit donner les arrêtés que les prêtres demandent. Il seroit grammaticalement plus simple de faire dépendre διδόναι du même infinitif d'où dépendent les deux infinitifs qui précèdent, savoir, μὴ παρενοχλεῖν et μὴ ἐπιτρέπειν : et, d'une autre part, il est plus vraisemblable que c'est de l'autorité supérieure que les prêtres attendent les χρηματισμοὶ qu'ils sollicitent et la permission d'élever une stélé. Je me suis décidé pour ce dernier sens, et j'ai rapporté διδόναι à συντάξαι, sans garantir toutefois que l'autre construction ne soit pas la vraie ; car nous ignorons complètement quelle étoit la juridiction du stratège de la Thébàide, et si tous les actes et arrêtés n'émanoient pas directement de lui : c'est ce que nous saurons peut-être un jour.

(1) Arrian. VII, II. — (2) Ap. Joseph. XIII, 2, 3, p. 636, fin ; 637, l. 2, 16. — (3) Ap. eudem ; Ant. Jud. XI, 1, 3 ; cf. XIV, 8, 5.

Les prêtres desireront donc que l'épistolographe leur envoie les actes et pièces nécessaires sur cet objet. On pourroit hésiter sur le sens du mot *χρηματισμοί*, sans la suite *ἐν οἷς καὶ ἐπιχωρήσαι*. On voit donc que *χρηματισμοί* signifie en cet endroit *arrêtés, pièces émanées de l'autorité compétente*; c'est le sens qu'il a dans l'inscription de Rosette: *καὶ καταχωρεῖσαι εἰς πάντας τοὺς χρηματισμῶς καὶ δ[ειγματισμῶς τοὺς ἀνήκοντας εἰς τὴν] ἱεράτειαν αὐτῆ (1)*, phrase où *χρηματισμοί* signifie *les actes et édits rendus par les prêtres*. Diodore de Sicile lui donne le sens, soit de *sentences rendues par les juges* ou *par le roi (2)*, soit de *pièces officielles (3)*. L'auteur du deuxième livre des Maccabées lui donne celui de *lettres missives* qu'on remettoit aux députés (4). Quant au participe *καθήκοντες*, dont le sens ordinaire est *convenable*, il peut signifier *d'usage, conformes aux règles établies, νομιζόμενοι*; le rédacteur de l'inscription de Rosette l'emploie en ce sens, *συντελεῖν θυσίας καὶ σπονδὰς καὶ τὰλλα τὰ ΚΑΘΗΚΟΝΤΑ (5)*; ce que trois lignes plus haut il avoit exprimé en ces termes; *συντελεῖν θυσίας καὶ σπονδὰς καὶ τὰλλα τὰ νομιζόμενα (6)*. Les Samaritains disent également, dans la lettre à Antiochus, *ἔθυσον ἑσὼ αὐτῆ πᾶς καθήκονσας θυσίας (7)*.

Il faut donc entendre par *καθήκοντες χρηματισμοί*, *les autorisations écrites* et autres *pièces d'usage* en pareille circonstance, que l'épistolographe devoit donner aux prêtres pour leur garantie. Car il ne suffisoit pas d'ordonner pour le moment aux officiers publics de respecter le temple, il falloit que les prêtres possédassent dans leurs archives les pièces ou brevets d'exemption qu'ils pussent représenter, en tout temps, à quiconque auroit voulu, par la suite, mettre le temple à contribution.

La ligne 18 finit par les lettres ENOIS; la ligne 19 commence par le mot EΠΙΧΩΡΗΣΑΙ: les mots *περὶ τούτων* indiquant l'objet spécial des pièces demandées, on voit qu'il faut ajouter à la fin de la ligne le mot KAI, et lire *ἐν οἷς καὶ ἐπιχωρήσαι*, et peut-être *ἐν οἷς καὶ ἂν ἑσὼ*, dans lesquels il permettroit aussi, il consignerait aussi la permission [d'élever une stèle]. Il est clair, d'après cela, que l'érection d'une stèle ne pouvoit se faire qu'en vertu d'une permission spéciale.

Ἐν ἡ ἀναγράφωμεν. On auroit dit aussi bien *εἰς ἣν ἀναγράφωμεν*. Les deux locutions sont usitées (8).

Zoëga a remarqué que les *stelæ égyptiennes*, dont les auteurs grecs

(1) L. 50-52. — (2) Dioid. Sic. I, 70, 78; Cf. Wesseling, ad I, 64. — (3) Id. XIV, 13, ibi Wessel. — (4) II Maccab. II, 17. — (5) Inscr. Ros. I. 50; Cf. l. 15, 16, 22. — (6) Ead. l. 47. — (7) Ap. Joseph. Ant. Jud. XII, 5, 5. — (8) Marmor. Oxon. CLVI, 23; Monum. Attal. ap. Chish. p. 147; Inscr. Beron. ap. Wessel. de Archont. Jud. p. 7; Marm. Oxon. II, 30, 83, 107.



font. si souvent mention, ne sont peut-être que de petits obélisques (1). Incertain si l'obélisque appartient au socle qui porte l'inscription, je conserve en français le mot *stèle*, qui ne décide rien.

Lig. 20. Τὴν γερονύϊαν ἡμῶν παρὰ τούτων φιλανθρωπίαν. Le mot φιλανθρωπία a souvent un sens approchant de εὐεργασία, dans les écrits de ce temps. Krebs le prouve par plusieurs exemples (2), auxquels on pourroit en ajouter d'autres (3). Dans l'inscription de Rosette, φιλανθρωπίαν, avec un sens intransitif, signifie *beneficam mentem habere* (4). Γερονύϊα, qui doit s'entendre d'un futur antérieur, est à remarquer.

Lig. 21. La copie est un peu embarrassée; mais je ne pense pas qu'on puisse lire autrement que je ne l'ai fait: ἰσάρχη (ou peut-être ἰσάρχη, selon une orthographe ordinaire sur les marbres) παρ' αὐτῆς εἰς τὸν ἅπαντα χρόνον.

Lig. 22. Τούτῃ δὲ γενομένῃ, ἐσόμεθα καὶ ἐν τούτοις εὐεργετημένοι. On trouve une phrase analogue dans la lettre des Samaritains à Antiochus Épiphane: γενομένου γὰρ τούτου, παύσόμεθα ἐνοχλούμενοι (5).

La particule καὶ devant ἐν τούτοις n'est pas indifférente. Cette grâce n'étoit donc pas la première que les prêtres demandoient et avoient obtenue. Déjà le temple d'Isis avoit éprouvé les effets de la protection du prince.

*CONJECTURES sur le sens général de cette requête, et sur son rapport présumé avec les hiéroglyphes de l'obélisque.*

Après avoir examiné cette requête en elle-même; considérons-la dans son rapport avec le monument sur lequel elle a été gravée.

MM. Cailliaud et Belzoni, comme je l'ai dit en commençant, l'ont vue sur un des quatre côtés d'un socle de granit ayant quatre pieds en tout sens; il paroît avoir supporté un obélisque de même matière, haut de vingt pieds environ, large de deux pieds à la partie inférieure; selon les journaux anglais, cet obélisque porte des hiéroglyphes.

Existe-t-il quelque autre inscription grecque sur les trois autres côtés du socle? Les voyageurs n'en disent rien; il est vraisemblable qu'ils n'en ont pas vu, ce qui n'est pas une raison pour qu'il n'y en ait pas eu autrefois sur l'un de ces côtés. Admettons toutefois, par hypothèse, qu'il n'y en ait jamais eu d'autre, il restera à décider si le socle, ou plutôt le *dé*, étoit surmonté de l'obélisque (qui a été transporté de l'île de Philé), ou d'un

(1) *De us. Obel.* p. 125. — (2) *Decret. Rom. pro Jud.* p. 223. — (3) Joseph. *Ant. Jud.* XII, 2, 3; III, 4; XV, 8, 5. — (4) *L. 12.* — (5) *Ap. Joseph. Ant. Jud.* XII, 5, 5.

autre complément qui réponde mieux à ce que nous entendons par *stélé*. C'est assez dire qu'on ne pourra décider si le monument entier n'a pas porté primitivement une seconde inscription grecque, que le sens de la requête semble appeler impérieusement; et, dès-lors, on ne pourroit arguer, de l'absence d'une autre inscription, contre le sens de celle qui nous reste.

Cela posé, nous aborderons la question de savoir si *les prêtres ont obtenu ce qu'ils demandoient*.

La première question est résolue par la phrase où les prêtres demandent que l'épistolographe leur donne les arrêtés nécessaires pour la garantie du temple, *dans lesquels il consignera aussi la permission d'élever une stélé*. Si les prêtres demandent cette permission, c'est qu'ils en avoient besoin pour élever la *stélé*: or une *stélé* a été élevée; car quelque opinion qu'on adopte sur le sens de ce mot, il est clair que le bloc de granit qui porte l'inscription a fait partie d'une *stélé*; donc ils en avoient reçu la permission. Mais ils ne la demandoient que pour graver sur le monument la grâce accordée par le prince: ainsi la permission d'élever la *stélé* étoit inséparable de l'obtention de la grâce; donc cette grâce a été accordée.

Cette conséquence est appuyée par des considérations très-fortes: comment comprendre, dans l'hypothèse contraire, que les prêtres, mal accueillis du prince, se fussent exposés à irriter contre le temple des hommes puissans si évidemment protégés, en élevant, sans la permission nécessaire, un monument qui contenoit la condamnation de leur conduite! Étoit-ce là un moyen de diminuer les vexations dont les prêtres étoient victimes! ne s'exposoient-ils pas à des avanies sans nombre, et qui, désormais, devoient rester impunies! Car, dès le moment où l'on voudroit que leur pétition eût été refusée, il faudroit aussi convenir que le roi, en rejetant une si juste demande, les auroit abandonnés au libre arbitre de ses officiers; et l'on peut juger, aux termes de la pétition, comment ils auroient usé de leur triomphe. Mais, quand ils auroient été assez imprudens pour vouloir le faire, on peut être sûr qu'ils ne l'auroient pas pu. Concevroit-on en effet que les officiers du prince, si compromis dans cette requête, eussent souffert qu'on exposât ainsi à tous les yeux le tableau de leurs vexations et la condamnation de leur conduite! En vain diroit-on que l'enceinte du *téménos* étoit sacrée et respectée; ce seroit reconnoître aux prêtres le droit d'élever dans cette enceinte tels monumens qu'ils voudroient; et l'on oublie qu'ils en *demandent la permission*, preuve manifeste qu'ils ne le pouvoient pas. Ne seroit-il pas absurde de supposer qu'ils demandent une permission dont



ils n'ont que faire ! Il est évident que le stratège, informé de cette contravention, auroit ordonné de détruire un monument élevé sans permission, et d'effacer une pétition rejetée par le prince, dont la publication illicite, et faite uniquement en opposition contre le gouvernement, étoit une injure pour lui et pour ses officiers.

Il faut donc reconnoître, dans le fait seul de la publication de la requête, la preuve que les prêtres d'Isis ont obtenu toutes les satisfactions qu'ils demandoient. Ptolémée Évergète, même dans les commencemens de son règne, protégea la religion égyptienne, de même que son frère Philométré ; c'est ce que prouve la construction du propylon de Parémbolé, du sécos d'Ombos, du pronaos d'Antæopolis, du temple de Dakhéh en Nubie, exécutée sous l'un et l'autre de ces deux princes. Remarquons qu'ils ne firent en cela que suivre l'exemple de leur père Ptolémée Épiphane, qui, selon l'inscription de Rosette, construisit des temples aux dieux de l'Égypte, répara les anciens temples, leur accorda des exemptions de tributs et redevances, leur fit des présens considérables, et leur concéda de grands privilèges. Rien ne prouve mieux qu'au milieu des désordres de leur gouvernement, les Ptolémées ne négligèrent jamais ce moyen de faire subir à l'Égypte le joug d'une domination étrangère.

La requête, telle que nous l'entendons, se lie parfaitement bien avec tous ces faits. Ptolémée Évergète II, déjà favorable à la religion égyptienne avant son expulsion, rentré dans ses états après six ans d'absence, dut écouter avec bonté des réclamations qui portoient sur des abus introduits pendant l'interrègne, et dont la répression devoit lui coûter d'autant moins, qu'ils pouvoient être la suite de troubles que son retour devoit dissiper.

Quant aux motifs qui ont inspiré aux prêtres l'idée de graver la pétition même, on peut les deviner. Il est possible que la réponse ne contînt que l'indication pure et simple des exemptions de tout genre dont le temple devoit jouir, sans faire mention des abus dont il avoit été l'objet. Ce décret, rédigé ainsi, suffisoit aux prêtres pour les garantir de toute vexation, mais non pour attester la victoire qu'ils venoient de remporter sur les officiers du prince : au contraire, la requête, contenant le détail de tous les abus dont ils s'étoient plaints, monroit à tous les yeux combien le prince protégeoit le temple, puisqu'une pétition ainsi rédigée avoit eu un entier succès.

Mais il est à-peu-près certain que les prêtres ont dû joindre à la copie de cette requête, soit la copie du décret royal, soit la mention expresse du succès de la demande, et une action de grâces envers le prince ; ce qui répond à ces paroles : *nous y mentionnerons la bienfaisance que vous aurez*

*exercée envers nous , pour que le souvenir s'en conserve éternellement.* Voilà ce qui a dû être gravé sur un des autres côtés du socle, ou sur la plinthe, ou sur toute autre partie du monument que nous n'avons plus, et qu'on trouvera peut-être un jour.

Il est peu probable que les hiéroglyphes de l'obélisque, comme on l'a cru, aient le même sens que l'inscription que nous venons d'expliquer. D'abord l'obélisque et le socle tenoient-ils ensemble? Cela est encore incertain. Quand même on n'auroit point de doute à ce sujet, il resteroit à savoir si l'obélisque n'est pas un monument plus ancien, érigé de nouveau par les prêtres de Philé. Enfin, dans la supposition où ce monument seroit du même temps que le socle, et se rapporteroit à la circonstance exprimée dans l'inscription grecque, il seroit peu vraisemblable qu'on eût traduit la requête en hiéroglyphes; ces hiéroglyphes seroient plutôt une expression de l'action de grâces adressée par les prêtres au prince et à la déesse, en mémoire du bienfait obtenu.

Mais, dans le cas même où l'inscription de Philé ne pourroit fournir aucun secours pour l'intelligence des hiéroglyphes, cette inscription n'en seroit pas moins un monument curieux, unique même en son genre, qui se lie avec tous les autres monumens de l'histoire des Ptolémées.

#### LETRONNE.

---

*MÉMOIRES DE L'ABBÉ MORELLET, sur le XVIII.<sup>e</sup> siècle et sur la révolution française; 2 volumes in-8.<sup>o</sup> Paris, Ladvocat, 1821.*

#### PREMIER EXTRAIT.

PARMI ce grand nombre de mémoires dont on peut dire que nous sommes déjà inondés sur la seconde moitié du XVIII.<sup>e</sup> siècle, il est peu qui, au premier aspect, présentent plus d'intérêt que ceux de l'abbé Morellet. Témoin, ou, comme on parle aujourd'hui, représentant d'une époque féconde en glorieux souvenirs littéraires et en mémorables événemens de tout genre, l'abbé Morellet parcourut une carrière plus longue qu'aucune de celles que fournirent ses plus illustres contemporains; et il dut à cette longévité même un avantage qu'il ne partagea guère qu'avec Fontenelle, celui d'être, pour me servir d'une expression ingénieuse de M. Lemontey, le lien de deux siècles et de deux littératures. Entré dans le monde vers 1750, à une époque très-



rapprochée de celle où parut l'*Esprit des lois*, les premiers souvenirs de l'abbé Morellet se rapportent au temps de la publication des premiers volumes de l'*Encyclopédie* et des premiers ouvrages qui fondèrent la célébrité de Buffon, de Rousseau, de Diderot, de d'Alembert. Depuis il vit en quelque sorte naître et croître sous ses yeux les talens si divers de Thomas, de Marmontel, de la Harpe, de Chamfort, de l'abbé Raynal; il vécut, pour ainsi dire, au milieu des rayons de la gloire immense dont Voltaire, en sa maturité, couvrait notre littérature toute entière. Lié dès sa plus tendre jeunesse avec les Trudaine et M. Turgot, il suivit constamment celui-ci, de loin, à la vérité, mais par une route qui n'étoit pas commune, de la Sorbonne au ministère; il le suivit, avec une constance plus rare encore, du ministère dans sa retraite, et jusqu'à sa mort: premier et dernier confident des pensées d'un homme qui fit souvent le bien et le voulut toujours. Dans cette carrière de l'administration publique, qui alors se confondoit presque avec celle des lettres, l'abbé Morellet, après avoir partagé les premières études du cardinal de Loménie, et combattu les premières erreurs de M. Necker, vit depuis se développer complètement les destinées étranges de ces deux hommes, dont la fortune fut si brillante et la fin si déplorable. Il fut de même témoin de la vie entière de M. de Malesherbes, si pleine de belles actions, et si dignement couronnée par la plus belle de toutes. Du reste, il fut admis aux jouissances les plus intimes du cercle de M.<sup>me</sup> Geoffrin et de la table d'Helvétius; il fut initié aux mystères de la société d'Holbach, et même à ceux de la Bastille. Il eut pour amis deux des hommes les plus célèbres que l'Italie produisit à cette époque; Beccaria, qu'il traduisit, et l'abbé Galliani, qu'il réfuta. Il eut pareillement en Angleterre d'illustres amis dans un ordre bien différent, le marquis de Landsdown et Francklin: je ne parle pas des relations de ses dernières années, qui appartiennent de même à un ordre tout différent de mœurs, d'habitudes et de personnes, et qui forment la seconde partie de ses Mémoires: mais, d'après le petit nombre de traits que je viens d'indiquer, on peut pressentir l'intérêt qu'offrent les souvenirs de l'abbé Morellet; et cet intérêt s'accroît souvent encore du mérite de l'écrivain qui les raconte.

Un autre avantage de ces Mémoires, du moins pour les personnes, encore en assez grand nombre, qui ont connu l'abbé Morellet, c'est qu'ils offrent, dans les principes, cette confiance, ou même, si je l'ose dire, cette ténacité de vues, et, dans la diction, ces mêmes formes d'une dialectique sévère, ce même ton de franchise un peu rude que l'auteur portoit par-tout dans le monde; et, sous ce rapport, on peut

dire que ces Mémoires de l'abbé Morellet le rendent tout entier à ses amis, comme ils le reproduisent pour ceux qui n'ont pu le connoître. On l'y retrouve constamment pénétré des mêmes principes pour lesquels il combattit toute sa vie; toujours plaidant la cause de la liberté du commerce, de la liberté de la presse, de la liberté des opinions religieuses, grâce aux circonstances qui, sur tous ces points, n'épargnèrent pas à son zèle les occasions de se signaler: toujours argumentant ou écrivant en faveur de l'une ou de l'autre de ces libertés qui lui étoient si chères; défendant celle de la presse contre le représentant du peuple, Chénier, comme il l'avoit défendue, trente ans auparavant, contre le rédacteur de l'Encyclopédie, d'Alembert; et celle du commerce, contre le premier consul, aussi bien que contre M. Necker; mais, à dire vrai, dans ces deux cas, avec moins de succès la seconde fois que la première; enfin tellement inébranlable dans ses opinions, et tellement ferme sur ses principes, que, par un rare et difficile accord, le sorbonniste et le philosophe, l'écrivain politique et l'académicien, ne forment jamais chez l'abbé Morellet qu'un seul et même personnage. Ajoutons, comme un trait non moins remarquable d'un caractère qui ne s'est point démenti, qu'il ne discute jamais que sérieusement des questions si sérieuses, et qu'il garde imperturbablement sa gravité, même avec l'abbé Galliani. Une seule fois cependant j'ai été tenté de le trouver plaisant, et d'autant plus plaisant, qu'il n'a pas cru l'être (1); c'est lorsque, en 1793, sollicitant, à travers tous les dangers et tous les dégoûts de cette époque, un certificat de civisme de la commune de Paris, et témoin d'une motion du perruquier Vialart, relative à la taxation des denrées de première nécessité, l'abbé Morellet entreprend, au sortir de la séance, ce perruquier, qui étoit l'un de ses commissaires, et se met très-sérieusement à lui expliquer les vrais principes de l'économie politique en fait d'approvisionnement. Je ne crois pas qu'on trouve beaucoup d'exemples d'une scène aussi gaie dans des circonstances aussi graves. Ajoutons enfin, comme le dernier trait de ce caractère si fortement, si constamment d'accord avec lui-même, qu'il sut toujours unir dans sa personne les principes de cette philosophie qui détachoit du monde, avec les jouissances que ce monde prodiguoit alors. Possesseur de plus de trente mille livres de revenus en pensions et en bénéfices, l'abbé Morellet vit arriver la fortune avec reconnoissance, et la vit s'enfuir avec une douleur qu'il exprime en des termes également naïfs: bien différent en cela de certains philosophes qui s'élevoient si éloquemment contre les

---

(1) *Tom. II, p. 87-88.*



abus dont ils profitoient si bien, l'abbé Morellet, qui ne s'en accommodoit pas moins bien, avoit du moins la bonne foi d'en convenir; et toujours conséquent avec lui-même, soit qu'il rappelle les biens qu'il a acquis, soit qu'il regrette ceux qu'il a perdus, il a toujours le mérite de la franchise ou celui de la reconnoissance. Quelquefois cependant cette franchise me semble poussée trop loin, et cette reconnoissance trop prématurée : par exemple, lorsque, après avoir fait entendre avec tant de raison et de courage le *Cri des familles*, flatté de l'espoir que ces familles répareroient à leur tour les pertes qu'il avoit faites lui-même, et voyant cet espoir en partie réalisé par les dons de M.<sup>m</sup> Lavoisier, l'abbé Morellet croit avoir déjà *trouvé son prieuré de Thimer, sa laiterie, sa basse-cour, son petit domaine rural*, et se met à composer, pour être gravée sur la porte de ce château en Espagne, l'inscription que voici (1) :

OB RECUPERATA  
 À GNATIS PARENTUM INDIGNÈ OCCISORUM BONA,  
 INJUSTÈ FISCO ADDICTA,  
 ACTORI CAUSÆ SUÆ  
 ANDREÆ MORELLET,  
 GRATI IN EUM ANIMI MONUMENTUM,  
 HAS ÆDES,  
 NECNON CONTIGUA RURIS JUGERA C,  
 ORBÆ AC MÆRENTES FAMILIÆ  
 DONO DEDÈRE.

on pourroit, d'après de semblables aveux, lui supposer une ame tant soit peu intéressée; mais il est bien plus probable que c'est là seulement de la philosophie.

Après avoir donné à nos lecteurs cette idée générale des *Mémoires* de M. Morellet et du caractère de leur auteur, je vais tâcher de les leur faire connoître, d'une manière plus particulière, par un extrait fidèle, et sur-tout par des citations, ce qui est sans doute le meilleur moyen de rendre cet extrait tout-à-la-fois instructif et agréable.

Le premier volume de ces *Mémoires*, qui se compose de dix-huit chapitres, embrasse la portion la plus considérable et la plus intéressante de la vie littéraire de l'abbé Morellet, à savoir de 1750 à 1789; c'est aussi celle qui est le plus soignée sous le rapport de la diction, et qui offre, en général, le plus de développemens, de faits curieux et d'anecdotes piquantes. Dans le premier chapitre, qui n'est pas sans

---

(1) *Tom. II, p. 140-142.*

contredit le moins remarquable de tout l'ouvrage, l'abbé Morellet rend compte de ses études dans la maison de Sorbonne, où il résida cinq années, et s'attache à faire connoître, *au risque*, comme il le dit lui-même (1), *de contrarier les idées communes*, tout ce que l'enseignement ecclésiastique, tel qu'il étoit donné dans cette maison célèbre, avoit de réellement favorable au développement de toutes les facultés de l'esprit. On me permettra bien de dire que cette discussion, sur laquelle il revient encore dans le chapitre suivant, que cette thèse soutenue par l'abbé Morellet en faveur de la Sorbonne, a dans sa bouche une autorité assez imposante; et, lorsque après avoir déduit toutes les raisons qui appuyoient son sentiment, il ajoute, comme le dernier et le plus fort argument qu'il pût employer à cet égard, que c'étoient ces études mêmes, aujourd'hui si décriées, du séminaire et de la licence, qui, en ouvrant son esprit, en le familiarisant avec la discussion des plus grandes questions de la métaphysique, de la morale et de la politique, l'avoient, dès cette époque, disposé à goûter les principes et la conversation de Diderot; il faudra bien que les personnes, les plus sévères, même envers la Sorbonne, conviennent qu'elle étoit pourtant bonne à quelque chose.

Tels étoient, au reste, le train des choses et la disposition des esprits, qu'il sortoit alors de toute part ce qu'on appeloit des philosophes, du sein des Jésuites, pour ne citer ici que l'abbé Raynal, comme de la Sorbonne, témoin l'abbé Morellet; ce fut là, en effet, qu'il acquit ses premières connoissances et qu'il fit ses premières armes dans la carrière de l'économie politique (2), sous les yeux de Turgot et de l'abbé de Brienne, sorbonnistes comme lui; de Diderot et de d'Alembert, auxquels il plut en cette qualité même, et qui se chargèrent, avec une charité toute particulière, de diriger ses essais philosophiques. Une brochure intitulée, *Petit écrit sur une matière intéressante*, faite à l'occasion de quelques persécutions exercées contre les protestans du midi, fut, de l'aveu de l'abbé Morellet (3), le premier fruit de ses travaux en ce genre: « Ce n'étoit, dit-il, qu'une plaisanterie, mais elle eut quelque » succès dans le temps. D'Alembert et Diderot furent ravis de voir un » prêtre se moquer des intolérans, persuadés qu'ils étoient (ce sont » toujours les propres expressions de l'abbé Morellet), qu'on ne pouvoit » être tolérant sans abandonner les principes religieux; en quoi je leur » soutenois toujours qu'ils se trompoient, et que la tolérance étoit dans » l'évangile. » Encouragé par ce succès, l'abbé Morellet fit pour l'Ency-

---

(1) Tom. I, p. 29. — (2) Tom. I, p. 30-38. — (3) Tom. I, p. 39.



clopédie les articles théologiques, tels que *Figures, Fils de Dieu, Foi, Fatalité, Gomaristes*. Ce dernier, dans lequel il avoit eu pour objet d'établir la doctrine de la tolérance civile des opinions religieuses, à l'occasion des disputes des jansénistes et des molinistes et des billets de confession exigés par l'archevêque de Beaumont, qui occupoient alors tout Paris, donna lieu à une petite anecdote que l'auteur raconte en ces termes (1). « Le docteur Tamponet, dont Voltaire s'est si bien moqué, » étoit censeur de l'Encyclopédie. Il laissa passer tout l'historique, mais » il ne voulut point de raisonnement. Quoique homme de peu d'esprit, » il *subodora* l'application que je voulois qu'on fit aux querelles des » jansénistes et des molinistes ; et, en fanatique qu'il étoit, il refusa absolument d'approuver la deuxième partie : elle ne fut imprimée que sur » l'épreuve. D'Alémbert et Diderot m'écrivirent à Lyon, qu'ils avoient » fait l'impossible pour fléchir le docteur inexorable. J'ai conservé le » manuscrit : il est curieux de comparer *ce qu'on a fait depuis avec ce » qu'on demandoit alors humblement, et ces mêmes hommes qu'on vouloit » rendre tolérans, persécutés à outrance et en butte à une injustice bien » plus criante que celle qui soulevoit alors les bons esprits.* » Il me semble que cette comparaison est, en effet, assez curieuse, et capable de fournir à elle seule un bon chapitre à l'histoire des inconséquences de l'esprit humain.

L'année 1758 mit à une plus rude épreuve le zèle philosophique de l'abbé Morellet ; c'étoit l'année où l'apparition du VII.<sup>e</sup> volume de l'*Encyclopédie* suscitoit contre les rédacteurs de cet ouvrage une guerre de plume des plus animées, dans laquelle se distinguèrent à-la-fois une foule de champions ; les Jésuites, dans le *Journal de Trévoux* ; Fréron, dans l'*Année littéraire* ; l'avocat Moreau, dans les *Cacouacs* ; Palissot, dans les *Petites lettres sur de grands philosophes*. Il est curieux de voir, dans les révélations non suspectes de l'abbé Morellet (2), l'impression que faisoit ce débordement de critiques sur l'âme de ces grands philosophes, et particulièrement de d'Alémbert. M. de Malesherbes étoit alors chargé de l'administration de la librairie, sous le chancelier de Lamoignon, son père ; et l'abbé Morellet, qui, dès cette époque, en étoit connu et estimé, devint, entre le magistrat et le philosophe, le porteur d'une correspondance extrêmement remarquable, correspondance où les rôles semblent tout à-fait intervertis, le magistrat y défendant à outrance les droits de la liberté d'écrire, contre le philosophe qui vouloit réduire à rien ceux de la critique. Les deux lettres écrites à cette

---

(1) *Tom. I, p. 41.* — (2) *Tom. I, p. 43.*

occasion par M. de Malesherbes, l'une à l'abbé Morellet, plénipotentiaire d'une nouvelle espèce, l'autre à d'Alembert lui-même (1), et rapportées textuellement dans ces Mémoires, mériteroient d'être transcrites ici en entier, tant elles honorent l'ame et l'esprit du magistrat illustre qui les a dictées, en même temps qu'elles servent à faire connoître le caractère et les principes de l'écrivain célèbre qu'elles concernent : je me contenterai de citer la fin de la lettre adressée à l'abbé Morellet (2) : « Si M. d'Alembert, ou un autre, peut prouver qu'il est contre le bon » ordre de laisser subsister des critiques dans lesquelles l'Encyclopédie » est aussi maltraitée que dans les dernières brochures ; si quelque autre » auteur trouve qu'il est injuste de tolérer des feuilles périodiques, et s'il » prétend que le magistrat doive juger lui-même de la justice des cri- » tiques littéraires avant de les permettre ; en un mot, s'il y a quel- » que autre partie de mon administration qu'on trouve répréhensible , » ceux qui s'en plaignent n'ont qu'à dire leurs raisons au public . . . » J'espère qu'après m'être exposé à leurs déclamations, pouvant les em- » pêcher, je n'entendrai plus parler de plaintes particulières, dont je » vous avouerai que je suis excédé. » Je dois ajouter, parce que cela importe à la vérité de l'histoire, que la négociation de l'abbé Morellet n'eut aucun succès. Ni les vues de M. de Malesherbes, assurément bien *libérales*, dans toute l'acception de ce mot nouveau, ni l'éloquence et les raisons de l'abbé Morellet, ne purent, de l'aveu même de celui-ci, triompher de la prodigieuse sensibilité de d'Alembert. « Quand j'ex- » posois, dit-il, à mon ami d'Alembert les principes de M. de Males- » herbes, je ne pouvois les lui faire entendre ; et le *philosophe* tempêtoit » et juroit selon sa mauvaise habitude (3). » Il me semble que le mot de philosophe n'est pas très-bien placé dans cette phrase.

A la fin de cette même année 1758, et dans les premiers mois de l'année suivante, l'abbé Morellet, gouverneur du jeune abbé de la Galaizière, fit, avec son élève, un voyage en Italie, et se trouva au conclave où fut élu Clément XIII, successeur de Benoît XIV. Le récit de ce voyage remplit tout le chapitre III des Mémoires (4), et renferme, sur quelques personnages dont l'abbé Morellet reçut des lettres à cette époque, tels que Boullanger et Helvétius, sur d'autres qu'il eut occasion de connoître, tels que l'improvisatrice Corilla et le célèbre musicien Tartini, des particularités intéressantes. Quant à ses remarques sur l'Italie même et sur les productions des beaux-arts, elles sont toutes

---

(1) *Tom. I, p. 45-52.* — (2) *Tom. I, p. 47-48.* — (3) *Tom. I, p. 44.* —  
 (4) *Tom. I, p. 53-80.*



assez vulgaires, et telles qu'on doit les attendre d'un homme qui avoue, à sa honte, qu'il est à-peu-près insensible à l'impression des chefs-d'œuvre des arts, et qui explique par des raisonnemens, car l'abbé Morellet raisonne toujours, cette disposition, selon lui, toute philosophique (1). Le résultat le plus positif de ce voyage en Italie fut le *Manuel des inquisiteurs* (2), qui ne fut pourtant publié en France qu'en 1762. Je ne sais pas bien précisément quelle sorte ou quel degré de courage il pouvoit y avoir à publier, au milieu du XVIII.<sup>e</sup> siècle, à Paris, avec la permission et en quelque sorte sous les auspices de M. de Malesherbes, l'extrait du *Directorium inquisitorium*, composé dans le XIV.<sup>e</sup> siècle par Nicolas Eymeric, et qui fut long-temps le code de cette jurisprudence barbare de l'inquisition. Des lettres inédites de Voltaire et de d'Alembert, rapportées par l'abbé Morellet (3), prouvent qu'alors on attacha beaucoup d'importance à cette publication; et la manière éloquente dont s'est exprimé, au sujet du même ouvrage de l'abbé Morellet, l'académicien qui lui a succédé (4), montre qu'aujourd'hui ce livre n'a rien perdu de son mérite: je m'étonne seulement qu'on ait négligé de remarquer, à la louange de l'abbé Morellet, qu'il dut à sa longue carrière l'avantage de dévoiler une seconde fois, et sans être obligé d'aller à Rome, les crimes de ces tribunaux barbares qui se jouent de l'existence des hommes, et d'attacher l'infamie aux procédures d'une autre sorte d'inquisition, appelée *comité de salut public*.

Mais hâtons-nous de revenir à des images plus gaies, c'est-à-dire, de rentrer en France, où l'abbé Morellet étoit de retour en 1759. M.<sup>mc</sup> Geoffrin, le Franc de Pompignan, Palisso et la Bastille, sont les premiers objets qu'il offre à notre curiosité, et la matière assez diversifiée, comme l'on voit, du IV.<sup>e</sup> chapitre de ses *Mémoires* (5). Relativement à M.<sup>mc</sup> Geoffrin, il me semble que l'abbé Morellet ajoute fort peu de chose au *portrait* qu'il en a tracé lui-même en 1777, et qui a été réimprimé, en 1812, avec des écrits sur le même sujet par Thomas et d'Alembert. On ne sera pas étonné qu'après un si touchant éloge, la reconnaissance de l'abbé Morellet paroisse épuisée; mais que sa malice le soit également à l'égard de *l'ami Pompignan*, c'est ce dont on a le droit d'être surpris, ou plutôt édifié; et ceux qui auroient encore attendu quelques bonnes épigrammes de l'ingénieux et piquant auteur des *Si*, des *Pourquoi* et de la *Prière universelle*, seront ici complètement déçus: Ils

---

(1) *Tom. I, p. 56-57.* — (2) *Tom. I, p. 58-59.* — (3) *Tom. I, p. 60-61.* — (4) Voyez *l'Éloge de l'abbé Morellet*, par M. Lemontey, et placé en tête du premier volume des *Mémoires*, p. vj-vij. — (5) *Tom. I, p. 81-96.*

Ils seront bien davantage, en voyant la manière dont l'abbé Morellet s'avoue coupable de l'écrit intitulé *Préface de la comédie des Philosophes*, ou *Vision de Charles Palissot* (1). « J'en dois faire ici *ma confession* : » dans cet écrit, je passe de beaucoup les limites d'une plaisanterie littéraire envers le sieur Palissot, et je ne suis pas aujourd'hui même sans remords de ce péché. » A la vérité, on reconnoît bien vite que c'est ici la confession d'un philosophe, lorsqu'il ajoute : « Mais j'ai pourtant de quoi excuser un peu ma faute. » Et, effectivement, il se met à s'excuser, toujours aux dépens du pauvre Palissot, auquel il attribue, bien gratuitement, à ce qu'il me semble, de petites noirceurs que je me garderai bien de rapporter, attendu que les deux champions sont morts, et qu'il est bien temps que cette triste querelle demeure enfin ensevelie dans la tombe de l'un et de l'autre. Seulement je remarquerai combien à cette époque, où un ingénieux calembourg de Voltaire, *Mords-les*, n'avoit pas peu contribué à la célébrité de l'abbé Morellet, il avoit déjà perdu de cette douceur de caractère qui, à la Sorbonne, le faisoit appeler de tous ses camarades *le bon Morellet* (2). Ce fut pour ce pamphlet, où l'abbé Morellet avoit très-imprudemment mêlé M<sup>me</sup> la princesse de Robecq, qu'il y représente comme *mourante*, et qui eut, en effet, pour lui, le malheur de mourir quinze jours après ; ce fut, dis-je, pour ce pamphlet, publié dans le fort de la querelle entre les philosophes et leurs adversaires, que notre abbé fut mis à la Bastille, où il passa deux mois hermétiquement enfermé ; et c'est ce qui fit dire à Voltaire, apprenant sa détention : *C'est dommage qu'un aussi bon officier ait été fait prisonnier au commencement de la campagne*. Du reste, l'abbé Morellet nous trace du régime de la Bastille, ou du moins de celui qu'on suivit à son égard, une peinture fort adoucie, je dirois presque séduisante, et qui confirme, à plusieurs égards, le témoignage de son neveu Marmontel, mis aussi à la Bastille à une époque peu éloignée de celle-là. L'abbé Morellet y fit (3) constamment très-bonne chère : il y fit aussi un très-bon emploi de son temps, puisque ce fut là qu'il écrivit un traité *de la liberté de la presse*, dont il eut, bien des années après, l'occasion de faire un usage qui, peut-être, valoit mieux que son traité même. Ce fut en 1795, que, défendant cette même liberté de la presse contre un auteur dramatique, membre de la convention nationale, il publia une petite brochure, véritablement pleine de verve et d'esprit, et recueillie, avec grande raison, par les éditeurs de ses *Mémoires*, au nombre des *pièces justificatives* (4). On me permettra d'en citer quelques pas-

(1) Tom. I, p. 87. — (2) Tom. I, p. 19. — (3) Tom. I, p. 93-94. — (4) Tom. II, p. 420-429.



sages, qui, d'ailleurs, se rapportent au temps de sa captivité et à l'emploi qu'il y faisoit de ses loisirs : « Je ne puis m'en taire, quoique ce que » je vais dire soit à la décharge du tyran Choiseul et du tyran Sartines. » J'avois une bonne chambre en bon air ; j'étois fort bien nourri, et » pourvu d'autant de livres et de papier et d'encre que j'en voulois. J'ai » vu depuis qu'aux Madelonettes, à Saint-Lazare, à la Force, à la » Bourbe, au Plessis, et dans ce nombre prodigieux de bastilles subs- » tituées à la mienne, ces douceurs ne se trouvoient pas au même degré ; » que la paille, le cachot, la gamelle, le secret, &c., y gâtoient un peu » les prisons de la liberté : mais on ne peut pas tout avoir (1) ! » L'auteur raconte ensuite, comment, exaltant son esprit dans cette solitude, il parvint à enfanter un traité sur la liberté de la presse, des dispositions duquel il eût été difficile, même aux plus exigeans, de ne pas se contenter ; puis il ajoute : « On me demandera comment j'ai » osé et comment j'ai pu me donner tant de liberté dans une prison et » sous cet ancien régime ; mais je me contente d'articuler le fait, de » crainte de me faire quelque querelle en l'expliquant. Tout ce que je » puis dire, c'est qu'on m'a laissé écrire tout à mon aise ; qu'on ne m'a » pas pris un chiffon de papier, et que, ma pénitence finie, on m'a » laissé emporter toutes mes écritures, et mon traité de la liberté de la » presse, en me rendant celle de ma personne. Dieu fasse paix à ces » tyrans-là (2) ! » Toute la brochure est écrite sur ce ton ; et l'on conviendra sans doute qu'une vengeance aussi gaie étoit bien légitime dans tous les temps, et bien permise en 1795.

L'abbé Morellet dut sa sortie de la Bastille à la maréchale de Luxembourg, auprès de laquelle il eut des sollicitateurs très-actifs, M. de Malesherbes, d'Alembert et J. J. Rousseau. L'obligation qu'il eut à ce dernier, lui donne lieu de l'introduire à son tour dans ses Mémoires, et J. J. Rousseau fournit à lui seul le sujet et le titre du v.<sup>e</sup> chapitre (3). L'abbé Morellet explique et commente assez longuement un passage assez court des *Confessions*, où Rousseau a raconté l'aventure de l'abbé et le service qu'il lui rendit auprès de M.<sup>me</sup> de Luxembourg. Il résulte de cette discussion, du moins à mes yeux, que si Rousseau a un peu trop exagéré le prix de ce service, l'abbé Morellet, de son côté, en a un peu trop aussi atténué la reconnoissance. Les détails qu'il donne ensuite sur le caractère de cet écrivain illustre, *désfant jusqu'à la déraison, et ingrat jusqu'à la haine envers ses bienfaiteurs et ses amis* (4), ne sont malheureuse-

(1) Tom. II, p. 421. — (2) Tom. II, p. 422. — (3) Tom. I, p. 97-118. — (4) Tom. I, p. 102.

ment que trop confirmés par les nombreux témoignages de ses contemporains. L'abbé Morellet n'a cependant ajouté aucune particularité importante au récit qu'il fait à son tour de la querelle de Jean-Jacques avec Hume; mais il raconte un trait qui seul suffit pour peindre le caractère si singulièrement défiant de l'auteur d'*Émile*, et que je crois peu connu; le voici: «J'ai ouï conter à Rulhières, mon confrère à la » feue académie française, qu'après avoir recherché Jean-Jacques » et obtenu de lui un accueil assez obligeant, un matin où il étoit allé » lui rendre visite, Jean-Jacques, sans provocation, sans qu'il se fût » rien passé entre eux de nouveau et d'extraordinaire, le reçut d'un » air d'humeur très-marqué, et continua froidement de copier de la » musique, comme il faisoit avec affectation devant ceux qui venoient » le voir, en répétant *qu'il falloit qu'il vécût de son travail*. Il dit à » Rulhières, assis au coin du feu: *M. de Rulhières, vous venez savoir ce » qu'il y a dans mon pot? Eh bien! je satisferai votre curiosité; il y a deux » livres de viande, une carotte et un oignon piqué de girofle*. Rulhières, » quoique prompt à la répartie, fut étourdi de l'apostrophe, et cessa » bientôt ses visites à Jean-Jacques, chez qui il menoit la belle » M.<sup>me</sup> d'Egmont, et à qui ils avoient montré l'un et l'autre beaucoup » d'intérêt, d'admiration et d'amitié (1). »

Je ne suis encore arrivé qu'à la moitié du premier volume de ces *Mémoires*, et j'ai peut-être excédé déjà les bornes de l'espace qui m'est accordé. Il faut donc remettre à une prochaine livraison la fin de cette analyse; mais j'avertis que je glisserai très-rapidement sur le second volume, si même je ne m'abstiens tout-à-fait d'en parler, parce qu'en rendant un compte trop exact de la partie de ces *Mémoires* qui a rapport à la révolution, j'aurois peur de me trouver dans le cas dont parle Horace, et que je crois avoir jusqu'ici soigneusement évité:

*Incedo per ignes  
Suppositos cineri doloso.*

RAOUL-ROCHETTE.

---

*ADDITAMENTA AD HISTORIAM ARABUM ANTE ISLAMIS-  
MUM, excerpta ex Ibn Nabatah, Nuveirio atque Ibn Koteibah;  
arabicè edidit et latinè vertit Janus Lassen Rasmussen,  
professor linguarum orientalium in universitate Hauniensi, &c.*

---

(1) Tom. I, p. 107-108.



Hauniæ, 1821 : 82 pages de texte arabe et 76 pages de traduction latine, in-4.<sup>o</sup>

LE recueil que nous annonçons se compose de deux parties, l'une arabe, l'autre latine : cette dernière n'est que la traduction des textes compris dans la première. Ces textes, ainsi que l'indique le titre même du volume, sont extraits de trois ouvrages célèbres, et plus ou moins connus de tous ceux qui s'occupent de la littérature arabe. Le premier est le commentaire d'Aboubecr, Mohammed, surnommé Ebn-Nobatah, sur la lettre ou رسالة, d'Abou'lwalid ben-Zeïdoun, lettre qui a été publiée en arabe et en latin par le célèbre Reiske ; le second est le grand ouvrage historique de Nowaïri, dont le même Reiske a donné une notice détaillée dans le petit ouvrage intitulé *Prodidagmata ad Hadgi khalifæ tabulas*, imprimé à la suite de la Description de la Syrie [ *Abul-fedæ Tabula Syriæ* ] ; dont nous devons la publication à Koehler ; le troisième est le livre d'Ebn-Kotaïba sur les généalogies, l'histoire et les antiquités des Arabes. Ce livre est intitulé كتاب المعارف في اخبار العرب وانشابهم. Reiske en a donné une idée dans ses *Prodidagmata*, et c'est de ce même livre que M. Eichhorn a extrait les généalogies des tribus arabes, qu'il a publiées à Gotha, en 1775, sous le titre de *Antiquissima monumenta historiæ Arabum*. L'extrait que M. Rasmussen donne de ce dernier ouvrage, n'occupe que cinq pages de texte ; le fragment de Nowaïri en occupe seulement douze. On voit par-là que c'est le commentaire d'Ebn-Nobatah sur la lettre d'Ebn-Zeïdoun, qui forme la partie la plus considérable du recueil que nous avons à faire connoître ; cet extrait comprend effectivement soixante-cinq pages de texte.

La lettre commentée par Ebn-Nobatah n'est qu'un jeu d'esprit, qui a pour auteur un écrivain érudit et élégant, nommé *Abou'lwalid Ahmed ben-Abd-allah*, connu sous le nom d'Ebn-Zeïdoun. Né à Cordoue en l'an 394 de l'hégire (1004-5 de J. C.), Ebn-Zeïdoun se rendit célèbre par le mérite de ses compositions, soit en prose, soit en vers, et il occupa la place importante de vizir, d'abord auprès d'un roi de Cordoue, et ensuite auprès d'un roi de Séville. Il mourut dans cette dernière ville en 463. (1070-1). Reiske, à qui j'emprunte ces détails, observe avec raison que le titre de *risalèh* donné à la composition dont il s'agit, ne signifie pas toujours *lettre*, quoique ce soit là son sens primitif, mais qu'il s'applique à tous les ouvrages ou traités de peu d'étendue, quels que soient leur sujet et leur forme. Dans le cas présent, il est d'autant mieux appliqué, que cette composition ingénieuse n'est qu'un opuscule, et qu'elle est faite sous la forme d'une lettre qui est censée écrite par une

jeune Espagnole d'une haute naissance à un homme d'une condition très-inférieure, qui avoit osé aspirer à sa main, et dont elle avoit rejeté la demande avec indignation. Ce qui rend cet écrit très-remarquable, c'est qu'il est presque entièrement composé d'allusions aux traits les plus piquans de l'ancienne histoire des Arabes, de proverbes, de passages d'anciens poètes, que l'auteur a enchaînés avec beaucoup d'art, en faisant ainsi parade de son érudition. Il est évident que, pour bien entendre une telle composition et en apprécier le mérite, il faut connoître tous les traits auxquels l'auteur fait allusion, le sens convenu et l'origine des proverbes dont il fait usage, en un mot être presque son égal dans ce genre d'érudition, auquel les Arabes attachent beaucoup de prix, et avec raison, puisque c'est à-peu-près la seule source où il soit possible de puiser quelque connoissance des mœurs, des opinions, des préjugés, des superstitions, en un mot, de l'esprit et de la civilisation de ce peuple dans les siècles qui ont précédé l'islamisme. Je vais citer quelques lignes de la traduction donnée par Reiske de l'opuscule d'Ebn-Zeïdoun, pour que le lecteur se forme une idée plus juste de ce genre de composition, et des connoissances nécessaires pour en saisir le sens. L'auteur, parlant de la proxénète qui s'étoit chargée de porter à la jeune princesse espagnole le message de son amant, et de faire valoir les titres qu'il se flattoit d'avoir à obtenir sa main, fait dire à cette princesse :

*Eò procedebat vanitatis, ut imaginaretur sibi Josephum, sanctissimum patriarcham, de pulcritudine tecum contendisse, sed protinus ad conspectum tuum dejecisse vultum pudore suffusum, et quod uxor Ozairi te viderit (1), et sollicitarit ipsum, quod Karum nactus fuerit tantum partem eorum que in cellis tuis condidisses, quod Nathaf incidere forte fortunâ in rejicula tuarum divitiarum, quod Cosroës portaverit equi tui stragulam, quod Casar paverit jumentum tuum, quod Alexander occiderit Dara [seu Darium], tanquam legatus jussu et auspiciis tuis missus ad gerendum bellum, quod Artaschir [Artaxerxes] ideò se debellandis provinciarum regulis exercuerit, quod à te tuoque obsequio defecissent, quod Dhahhak provocaverit te in pacem sanciendam, quod Gjodzaimat Abrasch [seu*

(1) Reiske, trompé sans doute par l'omission d'un seul point, a lu عزير Ozair, et a observé dans une note qu'il s'agit ici d'Esdras, que les musulmans regardent comme le contemporain du patriarche Joseph. Il est singulier qu'il ne se soit pas aperçu qu'il faut lire عزيز Aziz. C'est sous ce nom que les Musulmans désignent Putiphar, dont la femme devint amoureuse de Joseph. Je crois aussi que Reiske n'a pas bien saisi le sens de ces mots وان امرأة العزيز رأته وسلمت عنه. Ils signifient, ce me semble, quod uxor Azizi te aspexerit, et ob illud obrectationibus obnoxia fuerit.



*maculosus ] te habere compotorem præoptaverit, quod Balkis te Zobbæ inviderit æmula, quod Schirin cum Burana contenderit, te in matrimonium expetendo &c. &c.*

Quoique la traduction de Reiske soit déjà parfois une paraphrase, on sent facilement, en la lisant, combien une pareille composition a besoin d'un commentaire. Aussi la lettre d'Ebn-Zeïdoun a-t-elle trouvé un grand nombre de commentateurs, parmi lesquels Ebn-Nobatah est, dit-on, l'un des plus distingués. Reiske nous apprend lui-même, dans la préface de son édition de la lettre d'Ebn-Zeïdoun, qu'Ebn-Nobatah s'est sur-tout occupé à faire connoître en détail les traits de l'histoire ancienne des Arabes, auxquels l'auteur a fait allusion : *Illis in historiis arabicis aliisque illustrandis, quæ Ibn-Zaidun tantummodo adumbravit, occupatur commentator Ibn-Nobatah*. Reiske ajoute qu'il a traduit en latin une grande partie de ce commentaire : *Cujus magnam partem à me latinam olim factam in schedis servo*. Hirtius, dans sa Chrestomathie arabe, a donné, d'après Reiske, un morceau du texte et de la traduction de la lettre d'Ebn-Zeïdoun, et il y a joint un fragment du commentaire d'Ebn-Nobatah.

Les manuscrits de Reiske faisant actuellement partie de la bibliothèque royale de Copenhague, on pourroit croire que la traduction d'une portion du commentaire d'Ebn-Nobatah que M. Rasmussen publie aujourd'hui, est en totalité ou en partie l'ouvrage de Reiske. Nous voyons bien par les notes que l'éditeur a jointes au texte, qu'il a eu sous les yeux deux manuscrits du commentaire d'Ebn-Nobatah, dont l'un appartient à la bibliothèque de l'université de Copenhague, et l'autre est de la main de Reiske, qui, sans doute, l'avoit copié sur un manuscrit de Leyde, et y avoit ajouté quelques courtes observations; mais rien ne nous apprend si la traduction latine est l'ouvrage de ce savant, ou si elle est due à M. Rasmussen. Cette dernière supposition est cependant la plus vraisemblable. Toutefois, on regrette que ce jeune professeur, en publiant ce recueil, n'ait pas jugé à propos d'y joindre un avertissement dans lequel il auroit fait connoître les secours qu'il a eus pour son travail.

Le fragment de Nowaïri, qui suit l'extrait du commentaire d'Ebn-Nobatah, a pour objet diverses superstitions des anciens Arabes, des coutumes bizarres, des pratiques auxquelles ils attribuoient certaines puissances surnaturelles, enfin une multitude d'usages que l'islamisme a fait disparaître, et dont la connoissance est nécessaire pour la parfaite intelligence de l'Alcoran et des poésies antérieures à Mahomet; c'est un morceau précieux et que l'on doit savoir gré à M. Rasmussen d'avoir publié.

L'origine de divers proverbes tirés de quelques aventures particulières, forme le sujet du fragment d'Ebn-Kotaïba qui termine ce recueil. Ce n'est ici qu'une très-petite partie d'un genre d'anecdotes auxquelles tous les écrivains arabes font de continuelles allusions. Tant que le recueil des Proverbes de Meïdani n'aura pas été imprimé, on devra quelque reconnaissance à ceux qui publieront des fragmens de cette branche si vaste de la littérature arabe.

Il ne nous reste plus qu'à faire connoître par quelques extraits la nature des traits historiques, des traditions, des recherches archéologiques que contiennent les diverses parties de ce recueil. Cela nous offrira en même temps l'occasion de porter un jugement sur la traduction jointe à ces textes, et de faire quelques observations critiques, tant sur cette traduction que sur le texte lui-même. Nous choisirons d'abord dans le commentaire d'Ebn-Nobatah un des articles les plus courts; c'est celui qui a pour objet ces mots de la lettre d'Ebn-Zeïdoun, *وإن مالك بن نويرة، إنما زدني لك*, et que Malec, fils de Nowaïra, n'a exercé auprès de toi que l'office de ridf, c'est-à-dire, de vice-roi. Voici le commentaire d'Ebn-Nobatah sur ce passage :

« Celui dont il s'agit ici, est Malec, fils de Nowaïra, fils de Scheddad, de la famille de Yarboua, de la tribu de Témim, qui avoit pour monture le cheval célèbre nommé *Dhou'lkhimar*, et surnommé *Djéfoul* à cause de l'épaisseur de ses crins. Malec étoit compté parmi les cavaliers les plus renommés et les plus braves entre les Arabes; il fut un de ceux qui jouirent du rang connu sous le nom de *ridafa* (c'est-à-dire dignité de *ridf*), dans les temps du paganisme. Cette dignité, sous le règne de Mondhar, étoit dans la famille de Yarboua. Voici en quoi consistoient les droits de celui qui en étoit revêtu. Quand le roi étoit assis, le *ridf* étoit assis à sa droite; il buvoit immédiatement après le roi: si le roi alloit à la guerre, il le remplaçoit pendant son absence; il avoit aussi droit à une contribution qu'on levoit en même temps que celle qui étoit due au roi. C'est au sujet de cela qu'un poète a dit, suivant la mesure nommée *redjz*: *Quiconque (1) prétend rivaliser de gloire avec la famille de Yarboua, qui est en possession d'un rang illustre, et du titre glorieux de ridf, &c.*

(1) Je ne traduis point ici *من* par une interrogation, comme l'a fait l'auteur de la traduction latine, parce que la mesure me semble exiger qu'on prononce *يَنَافِرُ* et non *يَنَافِرُ*. Au reste, je crois qu'il y a des fautes dans le texte de ce vers, que je ne puis ramener à une mesure régulière. La répétition du mot *الحجب* m'est aussi très-suspecte.



» Malec fils de Nowaïra survécut à l'établissement de la religion musulmane, et fut envoyé par l'apôtre de Dieu pour recueillir les aumônes de la famille de Yarboua, à laquelle il appartenait. Mahomet étant mort, Malec différa à envoyer le produit des aumônes; suivant quelques-uns même il apostasia. Aboubecr ayant fait partir Khaled, fils de Walid, avec des troupes, pour combattre les apostats, lui donna les instructions suivantes. Il devoit, lorsqu'il se trouveroit le matin près du lieu qu'occupoit une tribu d'Arabes, prêter l'oreille pour s'assurer si l'on y proclamait l'heure de la prière; s'il entendoit cette proclamation, il devoit s'abstenir de leur faire aucun mal; dans le cas contraire, il avoit ordre de les massacrer (*ou plutôt* de les combattre, en lisant *قاتلهم* au lieu de *قاتلهم*). Lors donc que Khaled passa près de la contrée nommée *Albitah* (c'est-à-dire, les terres basses et marécageuses), où Malec fils de Nowaïra demouroit avec ses gens, ce général, dit-on, n'entendit point faire l'appel à la prière: en conséquence il attaqua les Arabes qui habitoient cette contrée. Malec fils de Nowaïra lui ayant été amené prisonnier, il ordonna à Dharar, fils d'Azwar, de le tuer, et celui-ci exécuta son ordre. Les uns ont cherché des motifs pour justifier la conduite de Khaled dans cette occasion, d'autres lui ont fait un reproche de ce meurtre. Les premiers disent, pour légitimer son action, que Malec est mort apostat, et que, lorsqu'il fut amené en présence de Khaled, il disoit en lui adressant la parole, et en parlant du prophète: *Ton maître a dit, ton maître est mort*, ce qui fut cause que Khaled lui dit: *il n'est donc point ton maître, à toi, ennemi de Dieu*; après quoi il le fit mettre à mort. On tire encore un argument en faveur de cette opinion, d'une parole de Motammim, frère de Khaled. Voici de quoi il s'agit. Omar, fils de Khattab, ayant entendu Motammim déclamer une élégie qu'il avoit composée sur la mort de son frère Malec, lui dit: Je serois charmé que vous voulussiez faire sur mon frère Zeïd qui est mort, une élégie pareille à celle par laquelle vous avez déploré la mort de votre frère Malec. Par Dieu, lui répondit Motammim, si j'eusse su que mon frère, en nous quittant, eût eu le même sort que le vôtre, je n'aurois point pleuré sa perte, et je n'en aurois conçu aucun chagrin. Il vouloit dire, *si j'eusse cru que mon frère fût entré dans le paradis*. Les partisans de l'opinion contraire, qui condamnent l'action de Khaled, apportent en preuve de son injustice, que Malec, quand il s'entendit reprocher son apostasie par Khaled, repoussa cette imputation comme une fausseté, et s'écria: Je fais toujours profession de l'islamisme; par Dieu, je n'ai ni changé, ni altéré ma religion. Kotada, et Abd-allah, fils d'Omar, appuyèrent de leur témoignage la protestation de Malec, ce qui

n'empêcha pas Khaled de donner l'ordre de le faire mourir. En ce moment, la femme de Malec, Leïla fille de Sénan, qui étoit d'une grande beauté, accourut le visage découvert, et se jeta entre ses bras. *C'est toi, lui dit Malec, qui es cause de ma mort*: il vouloit dire que Khaled avoit été épris des charmes de cette femme, et qu'il ne le faisoit mourir, que pour pouvoir épouser Leïla. Aussitôt Dharar, fils d'Azwar, se leva, et le tua. Puis il prit sa tête, et la plaça en guise de pierre sous la marmite, le visage tourné vers le feu; ce que voyant une femme de la tribu de Malec, elle s'écria: « Détournez du feu le visage de Malec; car ses yeux » perçans; aux jours des expéditions militaires, se fermoient pour ne » point porter un regard téméraire sur les femmes de ses voisins; il ne » satisfaisoit point son appétit, lorsque la nuit pouvoit amener des hôtes » dans sa demeure; il ne dormoit point, quand elle menaçoit de quelques » dangers. » Omar, fils de Khattab, ayant appris ce qu'avoit fait Khaled; excita contre lui la vengeance d'Aboubecr: « Il a, disoit-il, fait périr un Musulman et contracté une union illégitime; ordonnez donc qu'il soit lapidé. » Ali, fils d'Abou-Taleb, appuya la demande d'Omar; mais Aboubecr excusa Khaled en disant: « Il a mal interprété les ordres qu'il avoit reçus; mais il ne m'appartient pas de remettre dans le fourreau une épée que l'apôtre de Dieu a dégainée. » Pour Omar, il ne cessa point de conserver une indignation secrète contre Khaled, par suite de cet événement; en sorte que, quand il fut devenu khalife, il lui ôta le commandement de l'armée musulmane; en disant: « J'en jure au nom de Dieu, il n'aura aucun commandement sous mon règne. »

Motammim, fils de Nowaira; s'étoit attaché exclusivement à son frère Malec, et étoit entièrement à sa charge. (Le traducteur latin n'a pas saisi le sens des mots *كان منقطعاً الى اخيه مالك مكفى المونة*, qu'il a traduits ainsi: *Motammim . . . impeditus rerum penuriâ, quominus iter ad fratrem suum Malecum, comeatu affluentem, continuaret &c.* Rien n'est plus contraire à la signification des expressions *الى انقطع* et *كفى المونة*: la première veut dire, *se séparer de tout pour s'attacher exclusivement à quelqu'un*; la seconde, *être défrayé de tout*, être dispensé de fournir à sa propre subsistance). Aussi, son frère ayant été mis à mort, il en conçut un violent chagrin, et déplora sa perte par des élégies qui ont acquis beaucoup de célébrité. Lorsqu'il apprit la nouvelle de la mort de Malec, il se rendit incontinent à la mosquée du prophète, et assista derrière Aboubecr à la prière de l'aurore. Quand Aboubecr eut fini la prière légale, et se fut aussi acquitté des prières à dévotion (je lis *انفعل*, au



lieu de *وانفقتل* ; cette correction me paroît indubitable ), Motammim s'appuya sur son arc, et se mit à chanter :

« Honneur au mort que ta main a immolé, fils d'Azwar ( la traduction latine porte *occisus es, ô fili Azveri* ! Il est évident que c'est un contre-sens, et qu'il faut traduire *quem occidisti, ô fili Azveri*, puisque celui que le poète appelle *fils d'Azwar*, n'est autre que *Dharar*, le meurtrier de Malec ), à l'heure où les vents opposés luttoient les uns contre les autres derrière les tentes ! »

Puis montrant du doigt Aboubecr, il chanta :

« Devois-tu, au nom de Dieu, l'appeler et user de trahison envers lui ! Certes, s'il t'eût fait venir, j'en prends son sang à témoin, il ne se seroit point rendu coupable de trahison à ton égard. »

A ces mots, Aboubecr dit : « Par Dieu, je ne l'ai ni appelé, ni trahi. » Motammim continua à réciter le reste de son poème : il se courba sur son arc, et il pleura avec tant d'amertume, que les larmes coulèrent de l'œil même qu'il avoit perdu ; car il étoit borgne. Ce fut alors qu'Omar, s'approchant de lui, lui dit, « Je voudrois que tu fisses une complainte sur la mort de mon frère Zeïd, » et que Motammim lui fit la réponse qu'on a vue plus haut. Cependant Motammim composa une élégie en l'honneur de Zeïd ; mais il ne réussit pas bien ; et comme on lui en demandoit la raison : « Par Dieu, dit-il, je n'ai pas éprouvé pour Zeïd les mêmes sentimens qui m'animoient pour mon frère. » Omar lui ayant demandé de lui peindre le chagrin qu'il ressentoit : « Je ne dors point, lui dit Motammim, durant la nuit, et je ne saurois voir pendant les ténèbres s'élever la flamme d'un foyer, que je n'éprouve une telle douleur, qu'il me semble que je vais expirer, parce que cette vue me rappelle les feux que mon frère avoit soin de faire allumer et d'entretenir jusqu'au lever de l'aurore, dans la crainte qu'un voyageur qui se dirigeoit vers sa demeure hospitalière, ne passât la nuit dans son voisinage ; et quand il avoit aperçu un homme qui s'avançoit vers le feu, il ramenoit son hôte, se privant lui-même de sommeil ( je traduis ici un peu au hasard le texte, وهو بالضيف ياتي متبيدا me paroissant corrompu ), et éprouvant plus de joie qu'une famille qui revoit un des siens de retour d'un long voyage. » — « Quelle noble générosité ! dit alors Omar. »

Omar dit un jour à Motammim : « Parle-nous de ton frère. » — « Il m'arriva une fois, dit Motammim, d'être détenu prisonnier dans le campement d'une certaine tribu arabe ; mon frère s'y rendit. A peine l'eut-on aperçu, il n'y eut aucun de ceux qui étoient assis qui ne se levât, aucune femme qui ne regardât à travers les fentes des tentes ( le traducteur dit, *ulla mulier in penetralibus tenteriorum remanebat, quin prodiret* : le sens

neque que j'ai exprimé est plus conforme au texte et plus en harmonie avec les mœurs de l'Orient, quoique, il faut l'avouer, les femmes, chez les Arabes du désert, ne soient pas renfermées aussi scrupuleusement qu'elles le sont chez les Arabes sédentaires) ; et il n'étoit point encore descendu de son chameau, que déjà on m'avoit amené vers lui avec la corde dont j'étois lié : ce fut lui qui me délia. » — « Voilà, s'écria Omar, la véritable gloire! »

Le même Omar dit encore un jour à Motammim : « Certes, Motammim, tu es un homme d'un grand mérite : mais dis-nous ce qu'étoit ton frère en comparaison de toi. » (La traduction latine qui porte, *quid censés de fratre tuo*, ne rend pas du tout le sens du texte فكيف كان منك أخوك). « Mon frère, dit-il, dans la nuit la plus froide, monté sur un lourd chameau, conduisoit près de lui un cheval fougueux ; dans sa main étoit une lance pesante, et sur ses épaules un manteau trop étroit pour se rejoindre sur sa poitrine. Assis entre les deux sacoches destinées à renfermer les vivres (on lit dans la traduction, *duosque majores utres aquarios, unum coram, alterum ponè sese gestans*), il passoit ainsi toute la nuit jusqu'au matin, et l'aurore cependant le trouvoit le sourire sur les lèvres. »

Parmi les poèmes composés par Motammim sur la mort de Malec, on distingue les vers suivans :

« Verseras-tu donc des larmes, me dit-on, chaque fois que tu verras  
» un tombeau, à cause de celui qui est situé entre la pente d'une  
» colline et les monticules de sable (1)!

» Oui, leur ai-je répondu, la douleur réveille la douleur : laissez-moi  
» pleurer ; chaque tombeau que je vois est le tombeau de Malec. »

Voici maintenant quelques vers de ceux qu'a composés Malec :

« Oui, je sais, sans en pouvoir douter, que je dois être victime des  
» coups du sort ; me verras-tu trembler pour cela ! Déjà il a exterminé  
» le peuple d'Ad et la famille royale de Moharrek ; il les a dispersés,  
» et jamais ils n'ont pu se réunir. J'ai compté tous mes ancêtres, depuis  
» l'origine du monde ; je les ai appelés, et je sais qu'ils ne m'ont point  
» entendu. Ils ont disparu, sans que je les aie jamais atteints : le monstre  
» des nuits (c'est-à-dire le temps) les a dévorés ; ils ont été entraînés  
» dans la route commune. »

« Rends-toi prisonnier, m'ont-ils dit ; tu mettras par-là ta vie en sûreté.  
» Si, leur ai-je répondu, je me livre moi-même à la captivité, je trahirai  
» par un lâche abandon, et le glaive acéré avec lequel je partage ma

---

(1) Le traducteur a pris لوى et دكادك pour des noms propres. Je crois qu'il s'est trompé.



» couche, et la longue lancée où mille morts sont comme embusquées.  
 » Maintenant, si vous versez mon sang, je mourrai pour accomplir  
 » l'ordre du destin ; mais la haine et les vengeances me survivront. »

Ce morceau suffit pour donner une idée du commentaire d'Ebn-Nobata. Je passe aux deux autres fragmens contenus dans ce recueil, dont je ne citerai que quelques traits fort courts.

Entre divers usages singuliers ou superstitieux des anciens Arabes, rapportés par Nowairi, on remarque ceux qui concernent le feu, pour lequel ils paroissent avoir eu une sorte de respect religieux. Ainsi, lorsque la sécheresse prolongée les menaçoit de la famine, ils rassembloient des bœufs, leur suspendoient autour de la queue et des jarrets des branches de certains arbres ou arbustes épineux, puis ils gravissoient, en poussant ces animaux devant eux, une montagne d'un accès difficile; ensuite ils mettoient le feu à ces branches d'arbres, et ils prioient avec de grands cris pour obtenir de la pluie. Cette pratique étoit regardée comme un des moyens les plus efficaces pour faire cesser la sécheresse. Quand ils vouloient former une confédération et jurer une alliance, c'étoit toujours autour d'un feu allumé à cet effet. Là ils rappeloient tous les avantages que l'homme retire du feu, et ils prioient Dieu de priver de ces avantages le parjure qui trahiroit ses sermens; en même temps ils jetoient dans le feu du soufre et du sel. Si un Arabe s'étoit rendu coupable de perfidie, on allumoit un feu sur le mont Mina, lors des fêtes du pèlerinage, et l'on proclamoit en présence de ce feu le nom du coupable. Au départ d'un voyageur ou d'un hôte que l'on desiroit voir éloigné pour toujours, on allumoit un feu derrière lui, et l'on adressoit à Dieu des prières, en lui demandant de l'éloigner de ce lieu et de ne pas permettre qu'il y revînt. On allumoit pareillement un feu pour célébrer l'heureux retour d'un voyageur, et l'arrivée d'un ami. Un homme avoit-il été piqué d'un serpent ou blessé, ceux qui lui étoient attachés allumoient un grand feu, pour le tenir éveillé, et donner ainsi une plus grande vivacité à sa douleur; ils lui attachoient aussi des pendants d'oreilles et des bracelets de femme, et le laissoient ainsi pendant sept jours, regardant toutes ces pratiques comme un moyen efficace de guérison. Le feu leur servoit encore, soit de signal pour donner avis au loin d'une guerre survenue entre les tribus, ou pour indiquer aux voyageurs la demeure d'un homme généreux prêt à exercer envers eux l'hospitalité, soit d'épouvantail pour écarter les lions de leurs campemens, soit enfin de moyen de prendre les gazelles éblouies par l'éclat de la flamme. Il n'est aucun de ces usages et de plusieurs autres qui ne soit rappelé dans les vers de divers poètes, et dont par conséquent

la connoissance ne soit nécessaire pour bien comprendre les poésies anciennes. Plusieurs aussi sont rappelés dans l'Alcoran, tels que la consécration de certains animaux, l'usage d'enterrer toutes vives les filles, les jeux de hasard qui se pratiquoient avec des flèches, le mariage appelé نكاح المقت , c'est-à-dire, *mariage de haine*. Lorsqu'un homme marié venoit à mourir, ayant des enfans d'une première femme, l'aîné de ses fils jetoit son manteau sur la femme de son père et devenoit son mari par droit d'héritage. S'il ne vouloit pas l'épouser, un de ses frères la prenoit pour femme; car les femmes chez eux passaient à l'héritier comme les troupeaux. C'est cet usage que Mahomet a aboli dans l'Alcoran par ce verset. « O vous qui avez cru, il ne vous est pas » permis d'hériter des femmes contre leur gré, ni de les empêcher de se » remarier. »

Parmi les Arabes dont le nom est passé en proverbe, et qui sont le sujet du fragment tiré du كتاب المعارف d'Ebn-Kotaïba, je n'en indiquerai ici que deux qui sont peu connus.

Le premier est le *chirurgien de Sabat* حجام ساباط . La ville nommée par les Arabes *Sabat* ou *Sabat de Cosroès* ساباط كسرى, est appelée par les Persans *Balasabad* ابلاس آباد, c'est-à-dire, la résidence de Balas (ou Vologèse); quant au mot حجام que j'ai rendu par *chirurgien*, il signifie proprement un homme dont le métier est d'appliquer des ventouses. On compare un homme désœuvré au chirurgien de Sabat. Celui-ci, qui n'avoit point de pratiques, attendoit sur les chemins le passage des armées; et quand il passoit des troupes, il appliquoit des ventouses aux soldats, leur faisant crédit pour son salaire jusqu'à l'époque de leur retour.

Le second est un Arabe nommé *Himar*, qui descendoit, dit-on, de l'antique tribu d'Ad, dont il est fait si souvent mention dans l'Alcoran. Cet homme a donné naissance au proverbe, *plus impie que Himar*. Il s'étoit approprié un certain canton de l'ancien domaine d'Ad, canton qu'on appeloit le *Djauf* الجوف, et où se trouvoient des arbres et des eaux, et il y avoit fixé sa demeure. Il avoit dix fils que la mort lui enleva tous les uns après les autres. Dans son désespoir, il s'abandonna à la plus grande impiété, et tua tout ce qu'il rencontra de Musulmans. Alors un feu s'éleva du fond du Djauf, et ce feu, animé par le souffle d'un vent violent, consuma tout le Djauf, avec Himar et tous ceux qui étoient avec lui. Depuis ce temps, ce lieu désolé devint la demeure des mauvais génies, et on ne le traversoit pas sans effroi. Aussi passa-t-il en proverbe parmi les Arabes, qui disent d'un lieu qu'on a en horreur, *une vallée comme le Djauf alhimar*. Ces mots جوف الحمار pouvant signifier aussi



comme le ventre de l'âne, on dit encore en proverbe *une vallée comme le ventre de l'âne sauvage* كجوف العير. Le mot العير que je traduis par *âne sauvage*, est une dénomination commune à l'âne sauvage et à l'âne domestique.

Ces citations suffiront, je pense, pour faire connoître l'utilité et l'importance du recueil publié par M. Rasmussen, et pour le recommander à l'attention de tous ceux qui cultivent la littérature arabe.

SILVESTRE DE SACY.

*MARINO FALIERO, DOGE OF VENICE, an historical tragedy, &c. ; Marino Faliero, doge de Venise, tragédie historique en cinq actes, avec des notes, par le très-honorable lord Byron. Paris, chez A. et W. Galignani, rue Vivienne, n.º 18.*

CE n'est point la faute de lord Byron, si la tragédie de *Faliero* est tombée à Londres, si elle a été sifflée à Paris dans l'imitation malheureuse qu'on nous en a donnée. Le noble auteur ne l'avoit point destinée à la représentation : c'est ce qu'il affirme dans sa préface, où il nous dit franchement qu'il ne conçoit pas comment un homme dont la sensibilité est irritable [*of irritable feeling*], peut se mettre à la merci d'un public assemblé. Le but de lord Byron a été de composer un ouvrage dramatique qui se rapprochât de l'unité, qui fût moins irrégulier que la plupart des pièces anglaises; et en cela nous pouvons dire qu'il a réussi, si, comme nous le croyons, il a voulu dire que son dessein avoit été de se soumettre aux anciennes règles de la tragédie. En effet les trois unités sont passablement observées dans sa pièce. La scène ne sort pas de Venise, quoiqu'elle change assez souvent, même au milieu d'un acte. L'unité de temps s'y trouve encore mieux; car si l'on peut reprocher à l'auteur d'avoir un peu pressé les événemens pour y parvenir, il a cela de commun avec beaucoup d'autres. Enfin l'unité d'action, qu'on peut regarder peut-être comme la plus essentielle, y est pareillement observée; toutefois les gens difficiles hésiteront peut-être à nommer *action*, dans la langue de l'art dramatique, une suite d'événemens où concourent plusieurs personnages qui n'y sont pas assez intimement liés. Au reste, ce n'est point assez d'observer fidèlement les règles d'Aristote. On se souvient encore d'un mot du prince de Condé sur la *Zénobie* de l'abbé d'Aubignac : « Je sais bon gré à l'abbé d'Aubignac, disoit ce prince, » d'avoir si bien suivi les règles d'Aristote; mais je ne pardonne point

» aux règles d'Aristote d'avoir fait faire à l'abbé d'Aubignac une si mé-  
 » chante tragédie. » En suivant les règles, il faut encore plaire, intéresser,  
 émouvoir. Lord Byron a-t-il rempli ces conditions dans son ouvrage ?

L'événement qu'il retrace est de l'an 1355. Son héros, Marino Faliero, issu d'une famille patricienne qui avoit déjà donné deux doges à la république, fut élu doge lui-même à quatre-vingts ans : il n'avoit point sollicité cette dignité ; elle fut la récompense des grands services qu'il avoit rendus à l'état, soit dans les négociations, soit à la guerre. Dans une fête qu'il donna quelques mois après son élection, un jeune patricien, Michel Steno, insulta une des femmes de la duchesse. Faliero le fit chasser du palais ; et dès le lendemain, Steno se vengea en écrivant sur le fauteuil ducal deux lignes injurieuses à l'honneur du doge, qui avoit épousé, quoique très-vieux, une jeune et jolie femme. Faliero voulut faire juger Steno par les *avogadors*, qui s'y refusèrent, et la cause fut portée au conseil des quarante dont l'accusé lui-même étoit membre. C'est ici que commence l'action.

Au premier acte, le doge apprend que Steno n'est condamné qu'à une détention d'un mois : l'histoire ajoute une année de bannissement ; mais la tragédie n'en parle pas, pour mieux motiver la colère du doge. Cette colère en effet est celle d'un enfant gâté, qui brise ses joujous quand on se refuse à ses caprices ; il vomit des imprécations contre sa patrie, et son neveu fait de vains efforts pour l'apaiser. Enfin lorsque le doge est demeuré seul, Israël Bertuccio, chef de l'arsenal et d'une conspiration contre l'état, venant se plaindre à lui d'une injure qu'il a reçue, le trouve tout disposé à entrer dans le complot ; et il est convenu qu'à minuit Israël présentera le doge à l'assemblée des conjurés.

Le second acte se compose de deux parties : la première est employée à développer le caractère du doge et de sa femme Angiolina. Celle-ci est peinte comme très-sage, très-vertueuse, et si peu vindicative, qu'elle trouve Steno assez puni d'avoir été découvert. Le doge, au contraire, est toujours colère, toujours implacable, comme on l'a vu ; mais il se montre très-noble et très-généreux dans ses relations privées.

Dans la seconde partie, Israël et Philippe Calendaro nous apprennent tous les détails de la conspiration et les forces des conjurés ; Israël annonce aussi qu'elle éclatera le lendemain, et prépare Calendaro à la réception du nouveau conjuré, qui doit en assurer la réussite.

Le troisième acte entier se passe à nous montrer, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'intérieur de la conjuration. Les conspirateurs sont assemblés et présidés par Calendaro, Israël étant absent. Ils décident que tous les nobles seront massacrés, malgré les réclamations d'un certain Bertrand,



qui se rend presque suspect en demandant quelques exceptions à la loi générale. Tout-à-coup le doge déguisé paroît, amené par Israël. Les conjurés se croient trahis lorsqu'il se découvre; on veut tomber sur lui et sur son conducteur: mais Faliero les harangue si bien, leur cite si à propos l'histoire de Sparte, qu'on lui répond par des acclamations et qu'on le fait chef de l'entreprise. On arrête alors qu'au point du jour le doge fera sonner la cloche de Saint-Marc, signal qui doit assembler tous les nobles au palais; qu'en même temps les seize compagnies des conjurés s'y porteront en criant que la flotte génoise est en vue, et qu'ils massacreront tout à leur aise les patriciens assemblés et désarmés. Bertrand élève encore sa voix en faveur des nobles qui n'ont pas partagé la tyrannie de leurs pareils; mais le doge, à qui l'assemblée s'en rapporte, après avoir nommé quatre nobles ses amis ou ses alliés, après s'être attendri au souvenir des charmes de l'amitié qu'ils ont goûtés ensemble, finit par les envelopper tous dans la même proscription.

Le quatrième acte est composé de deux parties comme le second. On se trouve d'abord dans le palais du noble Lioni, qui arrive d'une fête brillante; il la décrit très-pittoresquement, et nous donne ensuite un fort beau tableau de Venise, telle qu'il la voit de sa fenêtre au clair de la lune; mais bientôt on lui annonce un inconnu qui insiste pour être admis, et qui n'est autre que Bertrand, ce conspirateur que nous avons vu demander en vain la grâce de quelques nobles: c'est sur-tout Lioni qu'il vouloit sauver. Il le conjure donc de ne pas sortir de chez lui le lendemain; mais Lioni veut savoir pourquoi; et de questions en questions il tire de Bertrand le secret de la conspiration toute entière, sans pouvoir cependant lui arracher le nom des conjurés. Lioni se décide alors à l'arrêter et l'emmène chez Gradenigo, un des *sages* de la république.

L'auteur nous ramène ensuite au palais ducal. On y trouve le doge qui donne ses derniers ordres à son neveu, et l'envoie enfin donner le signal aux conjurés par le son de la grosse cloche. Mais à peine Bertuccio est-il sorti, qu'un officier de la république vient arrêter le doge comme coupable de trahison. Faliero, frappé d'abord de terreur, ne perd cependant pas la tête; il cherche à gagner du temps par des chicanes, espérant que la cloche sonnera; elle sonne, en effet, mais l'officier envoie à la tour une partie de son monde, et le détachement revient bientôt, amenant prisonnier le neveu du doge. On enferme l'oncle et le neveu dans des chambres séparées.

Cette seconde partie du quatrième acte est ce qu'il y a de plus intéressant dans l'ouvrage: l'impatience du doge, ses inquiétudes, ses remords, ses alarmes lorsqu'on l'arrête, son triomphe lorsqu'il entend le son de

la cloche , son désespoir quand il voit son neveu prisonnier , forment un tableau vraiment dramatique.

Le cinquième acte est d'un autre genre ; il se compose d'un procès criminel et d'une exécution. Une commission extraordinaire appelée *junte* juge d'abord Israël et Calendaro ; tous deux ont subi la question sans rien avouer ; tous deux bravent leurs juges et sont envoyés à la mort avec un bâillon. Le doge comparoît ensuite et n'a pas moins de courage que ses deux amis ; il est condamné comme eux , malgré l'intervention et en présence de sa femme , qui veut entendre elle-même sa sentence de mort. La junte accorde au doge le temps nécessaire pour se confesser et faire ses adieux à sa femme ; après quoi on le conduit au supplice avec tout le respect imaginable , et même on ne lui ôte son bonnet ducal qu'en haut de l'escalier qui sert d'échafaud. Là , comme on a fermé les grilles du palais et que le peuple est tenu hors de la portée de la voix , on laisse au doge la permission de parler ; et il en use tout à son aise pour prédire à Venise , au milieu des plus horribles imprécations , le sort qu'en effet elle a subi depuis la fin du dernier siècle. Enfin il se met à genoux , il ordonne au bourreau de frapper : celui-ci lève son glaive . . . et la scène change.

En effet , lord Byron , qui n'a pas osé mettre sous nos yeux l'acte même de la décollation , a voulu du moins nous faire perdre le moins possible de ce beau spectacle , et n'a pas craint , pour y parvenir , de faire rétrograder l'action. Au changement de décoration , nous nous trouvons , non plus dans la cour du palais , mais sur la place , au milieu des groupes du peuple qui n'a pu entrer. Les citoyens se racontent les uns aux autres ce qu'ils voient et que nous venons de voir ; le bonnet ducal enlevé de la tête du doge , ses gestes en prononçant son dernier discours , le mouvement du bourreau qui lève le glaive ; enfin ceux qui sont le *mieux placés* voient rouler la tête sanglante ; et la pièce finit.

Nos lecteurs sans doute ont déjà remarqué l'in vraisemblance de cette intrigue. Peut-on croire qu'un doge octogénaire , qui a rendu les plus grands services à l'état , se détermine en un quart d'heure à la ruine de cet état , qu'il se décide à *se livrer aux conjurés sur la foi d'un homme qu'il connoît à peine* ! Peut-on supposer que la conjuration soit prête à éclater au bout de quelques heures , et qu'on l'ait tramée depuis long-temps sous un gouvernement aussi ombrageux que celui de Venise , sans qu'aucun indice en soit parvenu à l'autorité ! On ne pourra point alléguer l'histoire pour excuser lord Byron. Le vrai qui n'est point vraisemblable , cesse d'être vrai pour les arts ; et d'ailleurs , dans l'histoire , c'est le doge lui-même qui trame la conspiration ; qui en prépare le succès de longue



main, et la trahison du chef du gouvernement peut faire concevoir comment ce gouvernement n'en a point eu connoissance.

Nous avons dit que plusieurs des personnages qui concourent à l'action n'y étant pas assez intimement liés, c'est plutôt une suite d'événemens fortuits qu'une véritable action judicieusement combinée que nous présente lord Byron. Ces personnages sont Bertrand et Lioni; il est évident qu'on ne les a introduits dans la pièce que pour la découverte de la conspiration. Aussi Lioni ne paroît-il qu'au quatrième acte; et si Bertrand revient encore au cinquième, c'est uniquement pour qu'Israël lui pardonne et que Calendaro lui crache au visage; tels sont encore Benintende, dont tout le rôle se borne à présider la junte qui condamne les conjurés, et Michel Steno, qui ne débite que huit vers pour donner lieu à Angiolina de lui témoigner tout le mépris qu'il inspire, et de déployer son érudition.

Cependant tous ces défauts ne nuïroient que foiblement à l'ouvrage, si un intérêt vif et pressant les faisoit perdre de vue. Mais quel intérêt prendre à ce vieillard colérique, qui n'est au fond qu'un ambitieux; qui se plaint de l'esclavage des doges comme d'une chose nouvelle en 1355, quoique établi par Gradenigo en 1289; qui, de même, ne s'aperçoit de l'oppression où les nobles vénitiens tiennent le peuple qu'à l'âge de quatre-vingts ans, et seulement parce qu'il ne trouve pas assez puni l'homme qui l'a insulté lui et sa femme! On voit trop que sa popularité n'est qu'un sentiment factice; car, dans la scène même où il s'associe à la conjuration, Israël lui propose d'être roi et il accepte; dans d'autres scènes avec Israël, il témoigne son mépris pour les plébéiens; et il a de tels momens d'irrésolution, qu'Israël doute enfin s'il n'est pas tombé dans une seconde enfance.

Angiolina sa femme inspireroit plus d'intérêt par la noblesse de ses sentimens et par une vertu tout-à-fait pure; mais elle est trop stoïque pour émouvoir vivement la pitié. En général, nous ne sommes sensibles aux malheurs d'un personnage qu'autant qu'il s'y montre sensible lui-même; le stoïcisme n'excite que l'admiration.

A défaut d'intérêt pour les personnages, au moins faudroit-il qu'on pût en prendre à l'action, c'est-à-dire à la conspiration contre le gouvernement vénitien; mais, malgré les déclamations du doge et des conspirateurs, ce gouvernement, tel que Gradenigo l'avoit réformé, fut toujours regardé comme très-sage; et l'histoire prouve qu'il a fait pendant bien des siècles encore la grandeur de la république. On n'a point oublié la ligue de Cambrai en 1508, que Venise seule sut dissiper. Il est vrai qu'elle tomba à la fin du dernier siècle, comme on le fait prédire à Faliero; mais sa chute ne fut due ni à la forme de son gouvernement,

ni à la punition trop légère, selon le doge, infligée à Steno cinq siècles auparavant.

On ne regardera sûrement pas comme moyen d'exciter l'intérêt les citations de l'histoire romaine que lord Byron a prodiguées dans son drame vénitien : tantôt le doge compare le révélateur du complot aux oies du Capitole, et se compare lui-même à Manlius ; tantôt il appelle Israël le Brutus plébéien, et Calendaro le Cassius de l'arsenal ; ailleurs il parle de César et de Catilina. Mais la harangue d'Angiolina devant le tribunal criminel est encore plus érudite : elle y parle d'Hélène, de la mort d'Achille, de Lucrèce, de la prise de Rome par les Gaulois, de la mort de Caligula, de l'invasion des Maures en Espagne, et de la courtisane qui mit le feu à Persépolis. Il est vrai que la plupart des traits qu'elle cite tendent à excuser la colère conçue par le doge ; au sujet de l'insulte faite à son honneur, ainsi que l'horrible vengeance qu'il en a voulu tirer ; et en effet, lord Byron les allègue aussi dans sa préface ; mais il nous semble qu'ils y étoient mieux à leur place et qu'il auroit dû les y laisser.

Une autre cause qui contribue encore à jeter du froid et de la monotonie dans cette pièce, c'est le retour trop fréquent des mêmes déclamations contre la forme du gouvernement de Venise et contre les patriens, déclamations qui reviennent sans cesse, soit dans la bouche du doge, soit dans celle des conjurés. Enfin nous accusera-t-on de témérité, si nous avançons que les détails historiques trop minutieux, dont la pièce abonde sur les localités de Venise, sur ses usages particuliers, sur ses lois et ses magistratures, nuisent encore à l'intérêt dramatique, en détournant l'attention du lecteur et en alongeant le drame outre mesure ! L'exactitude dans ce genre est aujourd'hui très-louée et très-recherchée par les auteurs, comme l'exactitude du costume par les acteurs, et ce sont en effet des accessoires très-estimables ; mais qu'on se garde bien de soigner les accessoires aux dépens du fond ; cette vérité minutieuse nuit dans les arts à ce grand caractère de l'idéal, auquel ils doivent tâcher de s'élever ; et des événemens historiques retracés fidèlement en dialogues ne forment pas plus une tragédie, qu'un assemblage de portraits n'est un véritable tableau d'histoire.

Si, après avoir examiné l'ouvrage de lord Byron dans le silence du cabinet, nous nous le figurions mis en scène, nous aurions bien d'autres reproches à lui adresser. Le doge jetant par terre son bonnet ducal, Calendaro crachant au visage de Bertrand, le procès, l'exécution, l'action qui rétrograde . . . Mais lord Byron ne vouloit pas que sa pièce fût représentée, et par conséquent nos reproches ne peuvent atteindre que ceux qui l'ont mise au théâtre malgré lui.



Le style de lord Byron, dans cette tragédie, est plus clair, plus simple et en général plus naturel que dans ses autres ouvrages. Le noble auteur a senti que le langage dramatique devoit différer de celui de l'épopée; mais il n'a point renoncé pour cela aux couleurs de la poésie, et il nous seroit facile de le prouver. La description que fait Lioni, au quatrième acte, d'un bal et d'un clair de lune à Venise, sont dignes de ce que l'auteur a écrit de mieux dans ce genre; il est fâcheux qu'on soit forcé d'appliquer à ces morceaux la sentence d'Horace, *non erat hic locus*. Ailleurs le doge peint avec énergie cette soif du sang que le sang irrite, cet instinct de meurtre que rien n'arrête, lorsqu'une fois on l'a mis en mouvement; mais nous nous arrêterons de préférence à la tirade où le doge, consulté sur le massacre des nobles, nomme ceux qui furent ses amis, et peint de cette manière les charmes d'une vieille amitié. « Je les aimai, » dit-il, et ils me payèrent de retour; nous avons servi et combattu ensemble, nous avons souri et pleuré de concert; nous avons mis en commun nos chagrins et notre joie. . . . jusqu'au jour où leurs desirs, et non mon ambition, les portèrent à me choisir pour leur prince: dès lors tout fut oublié; plus de communauté de pensées; adieu ces doux liens des vieilles amitiés, adieu ces charmes qui leur sont propres, lorsque ceux qui ont survécu à de longues années, à de nombreux événemens, qui déjà appartiennent à l'histoire, consolent les jours qui leur restent en se faisant l'un de l'autre un trésor. Jamais ils ne se rencontrent sans que l'un ne contemple le miroir d'un demi-siècle sur le front de l'autre, et ne voie des centaines d'ombres voltigeant à l'entour, murmurant à voix basse l'histoire des jours écoulés; et paroissant tenir encore à la vie, tant qu'il reste seulement deux membres de la troupe glorieuse et joyeuse pour soupirer après elle et parler de faits qui, sans eux, ne seroient plus racontés que sur le marbre. »

D'autres passages prouveroient que lord Byron sait aussi prêter à ses personnages une véritable éloquence et une parfaite connoissance du cœur humain; mais cet article est déjà bien long; et après avoir relevé les qualités du style de notre auteur, nous devons en signaler les défauts. Nous avons déjà parlé du ton déclamatoire auquel il se livre trop souvent. Il y a peut-être un peu trop de naïveté dans la scène du second acte entre Angiolina et sa confidente; mais un reproche plus grave que l'on peut lui faire, c'est d'avoir conservé en quelques endroits un reste d'affectation. Le rapprochement suivant le prouvera d'une manière assez frappante. Dans le Cid, don Diègue demande à son fils,

Rodrigue, as-tu du cœur!

Et Rodrigue répond :

Tout autre que mon père, et mon père même  
L'éprouveroit sur l'heure.

Voilà la simplicité de la nature.

Dans *Faliero*, le doge dit à son neveu : « N'as-tu point d'ame, point  
» d'orgueil, point de colère, point de sentiment d'honneur ! » Et voici la  
réponse du neveu : « C'est la première fois qu'on a douté de cet honneur,  
» et ce seroit la dernière de la part de tout autre sceptique. » Avouons  
que le mot *sceptique* arrive là bien à propos !

Mais voici bien pire. Bertrand veut prouver à Lioni qu'il doit se hâter,  
et lui dit que chaque minute peut perdre une vie. Cela est fort bien,  
mais il ajoute : « Le temps a troqué sa lente faux contre une épée à  
» deux tranchans, et il est au moment de prendre, au lieu de sable, la  
» poussière des tombeaux pour en remplir son horloge. » C'est là ce que  
Pope nomme *le bathos* dans son *Martin Scribblers*, ce qu'on appeloit  
*euphuisme* (1) sous la reine Elisabeth, et dont Walter Scott a nouvelle-  
ment tiré parti d'une manière si plaisante dans son roman du *Monastère* ;  
mais il est juste de dire, pour excuser lord Byron, que Shakespeare en  
fournit aussi de nombreux exemples.

Il nous reste à nous excuser d'avoir fait un article si long sur une  
tragédie dont nous n'aurions peut-être pas parlé sans la célébrité de son  
auteur. Elle n'ôtera rien à la réputation qu'il s'est justement acquise ;  
mais elle semble annoncer que le genre dramatique n'est pas celui où il  
l'augmentera.

VANDERBOURG.

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

### INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'ACADÉMIE des inscriptions et belles-lettres a perdu l'un de ses membres,  
M. le marquis Garnier, académicien libre, décédé le 3 octobre. A ses funé-  
railles, le discours suivant a été prononcé par M. Letronne : « Messieurs, en atten-  
» dant que des voix éloquentes, et dans la chambre des pairs, et dans l'Institut  
» royal, rendent un hommage mérité aux talens et aux vertus qui distinguèrent  
» si éminemment M. le marquis G. Garnier, qu'il soit permis à l'un de ses con-  
» frères dans l'académie des inscriptions et belles-lettres, d'exprimer la vive dou-

(1) *Euphuus et son Angleterre*, étoit le titre d'un ouvrage publié à cette époque par John Lilly, et dans lequel il enseignoit à avoir de l'esprit en en faisant l'anatomie. Le succès fut tel, que les gens du bon ton ne voulurent plus parler que d'après ses principes, et le nom d'*euphuisme* fut donné au nouveau langage qui en résulta.



» leur que nous fait éprouver une perte si inattendue. D'autres apprécieront  
 » dignement la conduite toujours noble que notre confrère a tenue dans des  
 » temps difficiles, et les éminens services qu'il a rendus à l'état dans les hautes  
 » fonctions politiques où l'appelèrent de grands talens, une expérience con-  
 » sommée des hommes et des affaires, les lumières d'un esprit étendu, des con-  
 » noissances solides, fruits d'études et de réflexions profondes. Ce sera une tâche  
 » facile à remplir que de caractériser le mérite divers des ouvrages qu'il a laissés,  
 » principalement de ceux dans lesquels il a consigné tant d'aperçus ingénieux  
 » et féconds, qui ont étendu la science de l'économie politique, science qu'il  
 » aima toute sa vie, et dont les principes, encore incertains, avoient tant  
 » besoin d'être consolidés par les méditations d'un homme tel que lui. Sa traduc-  
 » tion de Smith et ses notes classiques sur ce livre classique, assurent à son nom  
 » une place distinguée à côté de celui de l'auteur de la Richesse des nations.  
 » Tout récemment encore, en traitant la question de la valeur des monnoies  
 » anciennes, il a déployé une grande variété de connoissances, et toutes les res-  
 » sources d'un esprit vaste, ingénieux et hardi; et quelle que soit l'opinion que les  
 » savans se feront un jour sur le fond de ses idées, ils devront reconnoître qu'en  
 » découvrant avec une sagacité singulière les lacunes que présenteoit la science,  
 » en montrant la fausseté de certaines opinions accréditées, il a enrichi cette  
 » grande question de plusieurs observations neuves et importantes. Si les hautes  
 » qualités de son esprit, si les grâces d'une élocution claire, élégante et facile,  
 » nous rendoient précieuse sa coopération à nos travaux, elles ne nous étoient  
 » pas moins chères, les excellentes qualités de son cœur, et cette aménité de  
 » caractère qu'il portoit dans tous les rapports de la vie, et jusque dans les dis-  
 » cussions scientifiques, où elle est quelquefois mise à d'assez rudes épreuves.  
 » La perte d'un confrère distingué parmi nous à tant de titres, laisse dans nos  
 » rangs un vide qu'il sera bien difficile de remplir.»

### LIVRES NOUVEAUX.

#### FRANCE.

*Les Bucoliques de Virgile*, traduction nouvelle en vers français, avec tous les passages des auteurs grecs et latins imités par Virgile, et des auteurs des diverses nations qui ont imité Virgile, par Stanislas Maizoni de Lauréal. Paris, impr. de Bobée, in-8.º de 30 feuilles.

*Profezia di Dante Alighieri*, scritta da lord Byron, e tradotta dall'inglese. Paris, impr. de Clo, chez Barrois aîné, in-8.º de 4 feuilles. Prix, 2 fr.

*Les deux Candidats*, ou *une Veille d'élections*, comédie en trois actes et en prose, par Onésime Leroy; représentée, sur le second théâtre français, le 15 octobre 1821, sous le titre de *la Fausse modestie*. Paris, impr. de Crapelet, chez Amyot, in-8.º de 4 feuilles trois quarts. Prix, 2 fr.

*Voyage de Polyclète* ou *Lettres romaines*; par M. le baron de Théis. Paris, impr. de le Normant, chez Maradan, 2 vol. in-8.º, ensemble de 75 feuilles et demie. Prix, 15 fr.

*Dictionnaire géographique universel*, contenant la description de tous les lieux intéressans sous le rapport de la géographie physique et politique, de l'histoire, de la statistique, du commerce, de l'industrie, &c., en 8 forts volumes in-8.º, chacun d'environ 800 pages. A Paris, chez les éditeurs, A. J. Kilian, libraire, rue Vivienne, n.º 17, au premier; chez Picquet, géographe ordinaire du Roi et

de S. A. S. Monseigneur le duc d'Orléans, quai de Conti, n.º 17. « Un géographe distingué, dont la réputation toujours croissante nous dispense de tout éloge, et dont les travaux étendus et multipliés ont tant contribué à tirer la géographie de l'état d'inertie où elle languissoit, M. Lapie, ancien directeur du cabinet topographique du Roi, a bien voulu nous aider dans notre entreprise, en nous fournissant les articles de pays peu connus, tels que l'empire de la Chine, le Japon, la Perse, l'Afganistan, la Tartarie indépendante, la Turquie d'Europe, la Turquie d'Asie, l'Afrique, le Brésil, &c. M. Warden, ancien consul américain à Paris, et qui depuis sept ans s'est constamment occupé de tout ce qui a rapport à la géographie, à la statistique et à l'histoire de l'Amérique, a bien voulu se charger de rédiger les articles de cette partie du monde. Ce littérateur géographe, avantageusement connu par plusieurs ouvrages, et notamment par une description fort estimée des États-Unis, entretient avec ses compatriotes une correspondance suivie, qui le met à même de nous fournir des articles nouveaux, sur l'exactitude desquels on ne peut élever aucun doute. M. Beudant, sous-directeur du cabinet de minéralogie du Roi, vient de faire en Hongrie un voyage dont il va publier incessamment la relation. Ce savant minéralogiste a recueilli dans ce voyage un grand nombre de matériaux précieux sur la géographie du pays qu'il a visité ; ils doivent servir à composer les articles de la Hongrie qui feront partie de notre dictionnaire. M. Klaproth, profondément versé dans la connoissance de la langue chinoise, a bien voulu nous promettre de rectifier les noms chinois, et de nous donner des articles intéressans sur ce pays peu connu, et sur lequel il a réuni un nombre considérable de documens importans. M. Jaubert, professeur de langues orientales, si connu par ses voyages en Perse, en Arménie, &c., nous a fait espérer qu'il corrigeroit les noms d'une partie de l'Asie. Les conseils et les avis de M. le baron de Humboldt n'ont pas peu contribué à l'amélioration de notre travail. Ce savant voyageur, dont les travaux ont répandu de si grandes lumières sur la géographie physique et astronomique du nouveau continent, et qui semble conduire cette science au plus haut point qu'elle puisse atteindre, s'est fait un plaisir de nous indiquer les meilleures sources où nous avons puisé, et de nous fournir des renseignemens tirés de ses manuscrits inédits. M. Aug. Billiard, honoré de la confiance de l'île Bourbon auprès du gouvernement, a eu la bonté de nous donner les descriptions des îles Bourbon, de France, de Madagascar, et des principaux endroits que ces îles renferment. Ce dictionnaire formera huit forts volumes grand in-8.º, chacun d'environ 800 pages à deux colonnes. La première partie du premier volume paroitra dans le courant de janvier 1822, et les autres successivement de deux mois en deux mois. Chaque partie sera du prix de 7 francs jusqu'à l'époque de sa mise en vente. Passé cette époque, elle coûtera 8 francs. Il en sera tiré cinquante exemplaires sur grand raisin vélin, dont le prix sera de 16 fr. Il faudra ajouter 1 fr. 50 cent. aux prix indiqués ci-dessus, pour recevoir chaque partie franche de port par la poste, pour toute la France. Pour être souscripteur, il suffit de se faire inscrire à Paris, chez les éditeurs. »

*Le Rectificateur des faits et des dates erronées qui ont obscurci et dénaturé l'histoire sacrée et profane depuis l'origine du genre humain jusqu'à nos jours ; contenant, 1.º de nombreux développemens des causes de la discordance des systèmes chronologiques ; 2.º les moyens de mettre ces systèmes en harmonie, et de faire disparaître les nombreux anachronismes répandus dans les ouvrages de*



plusieurs célèbres érudits anciens et modernes, parmi lesquels Hérodote; Manethon, Trogue ou Justin, Diodore de Sicile, Varron, Strabon, Josèphe, Tacite, Usher, Scaliger, J. Vossius, les PP. Pétau, Hardouin, Pezron et Tournemine; Gouet, Prideaux, Marsham, Newton, Riccioli, Fréret, Desvignoles, Dupuy, Vaillant père; John Blair, &c. &c. &c.; et jusque dans l'Art de vérifier les dates des faits historiques avant l'ère chrétienne; &c.; par M. d'Ayzac, ancien magistrat. Cet ouvrage étant terminé, mais ne pouvant être imprimé qu'au moyen de *souscriptions*, on aura soin d'en indiquer les conditions, ainsi que le nombre des volumes, par la voie des journaux. Le *prospectus* se trouve, à Paris, chez le Normant, imprimeur-libraire.

*Journal des cours publics de jurisprudence, histoire et belles-lettres* (année 1821); 7 vol. in-8°. ensemble de 157 feuilles. Ce recueil, dont la première année est entièrement publiée, présente les sept cours suivans: *Droit naturel et droit des gens*; M. de Portets. *Histoire du droit romain*; M. Poncelet. *Manière d'étudier et d'écrire l'histoire, et examen des principaux historiens de la Grèce*; M. Daunou. *Poésie latine*; M. Tissot. *Préceptes moraux à puiser dans l'étude de l'histoire*; M. Lacretable jeune. *Histoire du gouvernement représentatif*; M. Guizot. *Histoire de la langue et de la littérature française jusqu'au siècle de Louis XIV*; M. Pierrot. Chacun de ces cours forme un volume in-8°. d'environ 400 pages, et se vend séparément 8 fr., et 9 fr. 20 cent., franc de port. Le prix de la collection n'est que de 35 fr., et 42 fr. 80 cent. par la poste. A Paris, au bureau du Journal des cours publics, rue Saint-Jacques, n.º 51.

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de MM. Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.º 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.º 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

---



---

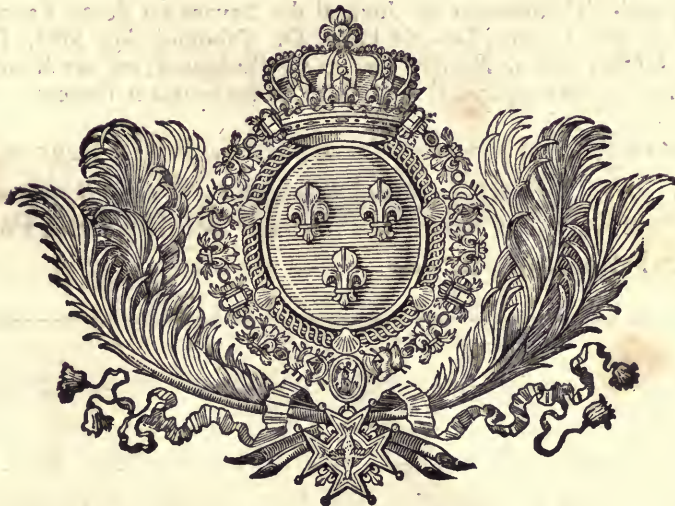
## TABLE.

|                                                                                                                                                                                 |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <i>Examen des recherches sur les premiers habitans de l'Espagne, &amp;c.; par M. Guillaume de Humboldt. (Second article de M. Silvestre de Sacy.)</i> .....                     | Pag. 643. |
| <i>Proposition de quelques corrections et additions au Dictionnaire de la Crusca. (Second article de M. Raynouard.)</i> .....                                                   | 650.      |
| <i>Inscription grecque inscrite sur un socle qu'on croit appartenir à l'obélisque égyptien transporté à Alexandrie, et de là en Angleterre. (Article de M. Letronne.)</i> ..... | 657.      |
| <i>Mémoires de l'abbé Morellet, sur le XVIII.º siècle et sur la révolution française. (Article de M. Raoul-Rochette.)</i> .....                                                 | 673.      |
| <i>Additamenta ad Historiam Arabum ante islamismum. (Article de M. Silvestre de Sacy.)</i> .....                                                                                | 683.      |
| <i>Marino Faliero, doge de Venise, tragédie historique en cinq actes, avec des notes, par lord Byron. (Article de M. Vanderbourg.)</i> .....                                    | 694.      |
| <i>Nouvelles littéraires</i> .....                                                                                                                                              | 701.      |

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL  
DES SAVANS.

DÉCEMBRE 1821.



A PARIS,  
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

~~~~~  
1821.



JOURNAL  
DES SAVANS  
DÉCEMBRE 1841

---

LE prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.º 17; à Strasbourg, rue des Serruriers, et à Londres, n.º 30 Soho-Square. Il faut affranchir les lettres et l'argent.

*Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, FRANC DE PORT, au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.º 22.*

---



JOURNAL  
DES SAVANS.

DÉCEMBRE 1821.

---

ΚΛΕΟΜΗΔΟΥΣ ΚΥΚΛΙΚΗΣ ΘΕΩΡΙΑΣ ΜΕΤΕΩΡΩΝ ΒΙΒΛΙΑ ΔΥΟ.  
*Cleomedis circularis doctrinæ de sublimibus libri duo; recensuit,  
interpretatione latina instruxit, commentarium Roberti Balforei,  
suasque animadversiones addidit Janus Bake. Lugd. Batav.  
apud S. et J. Luchtmans, 1820.*

DEPUIS long-temps le besoin d'une nouvelle édition critique de Cléomède étoit senti des gens de lettres. L'édition donnée par l'Écossais Robert Balfour, étoit la seule que l'on pût consulter avec fruit, la seule où l'on trouvât une version latine suffisamment exacte, et



un commentaire explicatif des doctrines philosophiques et astronomiques présentées par Cléomède, commentaire d'ailleurs curieux et savant, qui annonce dans son auteur beaucoup de connoissances et un esprit éclairé. Mais le texte de cette édition étoit fort incorrect; Robert Balfour l'avoit collationné avec assez peu de soin sur un trop petit nombre de manuscrits; et indépendamment des fautes qu'une collation plus exacte ou plus étendue auroit fait découvrir à cet éditeur, le texte est défiguré par un grand nombre de fautes typographiques.

Peu d'hommes étoient plus en état que M. Bake d'exécuter ce travail utile avec succès. Disciple du célèbre Daniel Wytttenbach, dont la perte est et sera long-temps encore bien vivement regrettée, il avoit déjà préludé à cette édition, sous les auspices de son illustre maître, par l'ouvrage intitulé *Posidonii reliquiæ doctrinæ*, où les savans avoient remarqué non-seulement une instruction profonde dans la langue grecque, et une critique fort exercée, mais encore une grande connoissance des principes de la philosophie ancienne, c'est-à-dire, toutes les qualités que Daniel Wytttenbach possédoit à un très-haut degré, et qui distinguent en général les savans sortis de son école. Cléomède avoit fourni à M. Bake une partie considérable des textes réunis dans le *Posidonii reliquiæ*; il avoit dû faire dès-lors une étude spéciale du style de cet auteur et des doctrines philosophiques que Cléomède attaque ou qu'il défend. Il se trouvoit donc tout naturellement porté à s'occuper d'une édition de Cléomède: on savoit qu'il y travailloit, et l'on espéroit qu'elle seroit excellente; cette espérance n'a point été trompée.

Avant de parler de cette édition nouvelle, il est utile de dire quelques mots de l'auteur et de son ouvrage, d'autant plus que l'éditeur, dans sa préface, s'est contenté de donner l'énumération des secours qu'il a pu se procurer pour la partie critique de son édition.

De tous les savans qui se sont occupés de Cléomède, M. Delambre est celui qui a rassemblé sur cet auteur le plus de faits intéressans. L'article qu'il lui a consacré dans son Histoire de l'astronomie ancienne, est riche de renseignemens précieux; il contient des jugemens solides et une analyse exacte des doctrines astronomiques contenues dans l'ouvrage de Cléomède. Sans entrer dans d'aussi grands détails, nous présenterons ici quelques notions générales sur cet ouvrage et sur son auteur.

M. Delambre déclare que l'ouvrage de Cléomède est un traité élémentaire, composé par un ignorant pour le commun des lecteurs. En effet, cet auteur ne fait que copier ce qu'il trouve dans les écrits des physiciens de la secte stoïcienne; le plus souvent il ne com-

prend pas un mot de ce qu'il leur emprunte. Son livre est d'ailleurs rempli de contradictions, dont il ne s'aperçoit pas, selon l'usage ordinaire des compilateurs. Du reste, il ne donne que des *à-peu-près*, quelquefois assez grossiers : c'est ainsi qu'il fait par-tout le diamètre égal au tiers de la circonférence, parce qu'il confond le diamètre dont la longueur est rapportée à la périphérie du cercle, avec le diamètre considéré comme égal à deux fois le côté de l'hexagone régulier. C'est encore ainsi qu'il suppose la révolution périodique de la lune de vingt-sept jours et demi, la révolution synodique de trente jours en nombre rond, et la circonférence de la terre de 250,000 stades, au lieu de 252,000; comme l'ont donnée Ératosthène et Hipparque; et cela, parce qu'il prend l'arc de latitude compris entre Syène et Alexandrie (1), comme étant de  $\frac{1}{50}$  de la circonférence ( $= 7^{\circ} 12'$ ), tandis que ces géographes le comptoient au plus pour les  $\frac{1}{504}$  du méridien ( $= 7^{\circ} 8' 34''$ ). Les méprises qu'il fait, ou qu'il copie sans les apercevoir, sont des plus singulières, comme lorsqu'il se sert de la mesure de l'arc du méridien compris entre Syène et Lysimachia, pour prouver la rondeur de la terre, ce qui ne prouve rien autre chose que son extrême ignorance en pareilles matières; ou bien, lorsqu'il s'imagine que le zodiaque coupe l'équateur à angles droits. Aussi Jean Pédiasimus convient-il que Cléomède débite, en beaucoup d'endroits de son ouvrage, des choses absurdes, fausses ou inintelligibles (2); et cet aveu est à remarquer dans un commentateur.

Néanmoins, le livre de Cléomède est extrêmement curieux par la quantité de faits et d'opinions scientifiques qu'il contient. Nul autre ne présente un ensemble plus suivi de la doctrine physique des stoïciens. L'auteur, stoïcien lui-même et stoïcien zélé, se complaît à développer les principes de la secte, en opposition à celle des épicuriens, qu'il tourne en ridicule; et le plus souvent il a raison, à moins que l'esprit de parti ne lui ait fait altérer certaines opinions pour se procurer le plaisir de s'en moquer. Ce livre est d'ailleurs le seul où nous trouvions décrites avec quelque détail les prétendues mesures de la terre d'Ératosthène et de Posidonius. Cléomède tombe dans une infinité de bévues à cet

---

(1) C'est ce que j'expose en détail dans un mémoire qui fait partie du sixième tome des Mémoires de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, maintenant sous presse. Il est intitulé *Mémoire sur cette question : Les anciens ont-ils exécuté une mesure de la terre postérieurement à l'établissement de l'école d'Alexandrie ?*

(2) *Ἐν ἄλλοις μὲν πολλοῖς κατὰ τὴν σφαιρικὴν ταύτην θεωρίαν, ὁ Κλεομένης διεσκοπεῖται ἅπαντα λέγων ψευδῆ τε καὶ ἀδιανοήτα. (Codex n.º 2385, fol. 34, recto, l. 5, Biblioth. reg.)*



égard; mais ses méprises elles-mêmes sont de nature à mettre sur la voie de la vérité.

Nous regrettons que M. Bake n'ait point donné, à la fin de son édition, une table raisonnée des matières traitées par Cléomède. Cette table se trouve dans l'édition de Balfour; et comme M. Bake a conservé en marge les pages de cette édition, il pouvoit se contenter d'en copier la table, pour tout ce qui concerne le texte de l'auteur. Entre autres avantages, elle auroit fourni le moyen de connoître d'un coup-d'œil quels sont les auteurs que Cléomède a cités ou copiés, et combien de fois il les a cités; et par les renvois aux pages, de voir en un instant ce qu'il a emprunté à chacun d'eux, et d'apprécier mieux le degré de confiance qu'il mérite. Cette table eût appris aux lecteurs que les seuls écrivains qu'a cités Cléomède sont Aristote, Ératosthène, Hipparque, Épicure et Posidonius; et, recourant aux pages qu'auroit indiquées cette table, ils auroient vu de quelle manière Cléomède s'appuie de l'autorité de ces auteurs. Ainsi il ne nomme qu'une seule fois Aristote pour réfuter son opinion sur le vide, et tout donne lieu de croire que la citation n'est pas de la première main: il en est de même d'Épicure, dont il critique les idées, d'après certains ouvrages de stoïciens. Quant à Ératosthène, si l'on en juge par la manière dont Cléomède parle de sa mesure de la terre, on doit croire qu'il n'avoit point lu l'écrit où ce géographe avoit détaillé son opération: ce qui le prouve, c'est qu'il prétend qu'Ératosthène a observé les latitudes de Syène et d'Alexandrie avec le *scaphé*, instrument qui se composoit d'un gnomon élevé au fond d'un hémisphère concave: or, il est impossible, comme l'a fait voir en plus d'une occasion M. Delambre, qu'Ératosthène, qui avoit à Alexandrie ses grandes armilles, et qui d'ailleurs pouvoit se servir d'un gnomon de dimension assez considérable, ait employé un instrument aussi petit que l'étoit le *scaphé*, dont l'usage a dû être toujours borné à la gnomonique. On peut dire la même chose d'Hipparque; Cléomède ne le cite qu'une fois, et encore est-ce d'après le rapport de quelque auteur. « On prétend, » dit-il, qu'Hipparque a montré que le soleil est mille cinquante fois » plus gros que la terre (1). » Ces remarques, outre qu'elles nous tiennent en garde sur ce que Cléomède peut rapporter des opinions d'Ératosthène, servent encore à prouver qu'il n'a point vécu et même qu'il n'a point voyagé à Alexandrie: autrement n'auroit-il pu consulter

---

(1) Τὸν δὲ Ἰππάρχον φασί, ὅτι χιλιοκαίπεντηκονταπλασίονα τῆς γῆς ὄντα αὐτὸν ἔβηδινκύναι. (Cleomed. II, p. 83.)

en original les écrits d'Ératosthène et d'Hipparque, et auroit-il ignoré le nom célèbre de Ptolémée, qui a vécu avant lui, comme je le prouverai dans l'instant! Le seul auteur dont Cléomède paroît avoir connu les principaux ouvrages, est Posidonius : il le cite en toute occasion ; il ne dissimule pas qu'il a pris la plus grande partie de son livre dans les écrits de ce philosophe (1). D'après le titre de sa compilation, on peut croire qu'il en a puisé la majeure partie dans le traité de Posidonius, intitulé *περὶ μετεώρων*, dont parle Diogène de Laërte (2), peut-être le même que Diogène appelle ailleurs *μετεωρολογικὴ σοιχείωσις* ; et remarquons bien ici le mot *σοιχείωσις*, *élémens*, qui convient parfaitement au plan de Cléomède. Il a dû prendre encore beaucoup de choses dans le traité qui avoit pour titre *φυσικὸς λόγος* (3) ; et ce qui donne beaucoup de force à cette présomption, c'est un passage de Géminus, cité par Simplicius, sur les *Physica* d'Aristote (4) ; ce passage n'est qu'un fragment de météorologiques de Posidonius (5), où ce philosophe établit la distinction qui existe entre la physique et l'astronomie ; il dit quels sont les objets dont s'occupe cette dernière science, et ces objets sont précisément ceux qu'on trouve traités, à-peu-près selon le même ordre, dans l'ouvrage de Cléomède. Il est présumable que les écrits de Posidonius et de quelques-uns de ses disciples étoient les seuls que Cléomède eût à sa disposition, dans le lieu où il a rédigé son ouvrage, soit en Grèce, soit dans l'Asie mineure.

On pouvoit désirer encore que M. Bake fît quelques nouvelles recherches sur l'époque à laquelle vivoit Cléomède. Il s'est contenté de rapporter dans sa préface le passage où Robert Balfour dit que cet auteur est probablement plus ancien que ne le suppose Gaspar Peucer, ce qui est bien vague. En résumant les opinions des savans qui, depuis Balfour, ont fait quelques efforts pour déterminer l'époque de Cléomède, M. Bake auroit peut-être trouvé les élémens d'une opinion moins incertaine, soit dans le style de l'auteur, soit dans certaines idées philosophiques, soit enfin dans quelques faits astronomiques. Peut-être nos lecteurs me sauront-ils gré de suppléer au silence.

L'époque de Cléomède a paru jusqu'ici fort incertaine, et les opinions des savans sont à cet égard extrêmement partagées. Tandis que Gaspar Peucer, suivi par Vossius (6), le fait descendre jusqu'en 427,

(1) *Τὰ πολλὰ τῶν εἰρημένων, ἐκ τῆς Ποσειδωνίου εἰληπία*. C'est la dernière phrase de son livre. — (2) Diog. Laërt. VII, 135, 144. — (3) Id. VII, 140, 143, 145, 154. — (4) *Pag. 64 et seq. ed Ald. Cf. Bake ad Posidon. reliq. p. 59 et seq.* — (5) Diog. Laërt. VII, 143, 145, 149, 153, 154. — (6) Vossius, *de Scient. mathem.* III, 34, 24.



sans dire par quelle raison; Saxius (1) et M. de Sainte-Croix (2) le placent dans le second siècle; mais on ignore également d'après quelle autorité. Enfin Bailly (3), M. Delambre (4), et tout récemment M. de la Place (5), le font remonter jusqu'au siècle d'Auguste.

Cette dernière opinion est principalement fondée sur ce que Cléomède ne parle point de Ptolémée. Cette raison est plus spécieuse que solide; car s'il est vrai, comme je crois l'avoir prouvé, que Cléomède n'a jamais été à Alexandrie, il est fort possible qu'il n'ait point connu Ptolémée, quoiqu'il ait vécu après cet astronome. C'est ainsi que l'auteur du *Poeticon astronomicon* (attribué à Hygin), parle beaucoup d'Ératosthène, et ne dit pas un mot d'Hipparque: en conclura-t-on qu'il a vécu avant lui? En général cette espèce d'argumens négatifs a bien peu de force, quand on l'applique à des époques qui ont précédé l'invention de l'imprimerie; car alors les noms et les écrits des hommes distingués se transmettoient souvent avec beaucoup de lenteur.

Un passage de Cléomède, auquel il ne me paroît pas qu'on ait fait attention, prouve directement que cet auteur est moins ancien que Ptolémée. A l'endroit où il établit que la terre n'est qu'un point mathématique par rapport à la sphère des étoiles, Cléomède dit: « Il y a » deux étoiles semblables par la grandeur et la couleur, et diamétralement opposées l'une à l'autre: elles occupent le 15.° degré, l'une du » scorpion, l'autre du taureau, où elle fait partie des hyades (6). »

De ces deux étoiles, l'une est *Antarès*, que le catalogue de Ptolémée place à 12° 20' du scorpion (7), l'autre est *Aldébaran*, ou la brillante des hyades, λαμπρὸς τῶν Ἰάδων; placée, dans le même catalogue, à 12° 50' du taureau (8). Cléomède fixe la position de toutes les deux au 15.° degré du signe auquel elles appartiennent; comme il ne donne point la fraction de degré, prenons le milieu entre 14 et 15 degrés, c'est-à-dire, 14° 30', il en résulte une différence en longitude de 2° 10' pour *Antarès*, de 1° 40' pour *Aldébaran*.

Un fait de ce genre peut avoir été connu de deux manières, ou par une observation directe, ou par un calcul déduit du catalogue de Ptolémée.

Dans le premier cas, il suffiroit de remonter jusqu'à l'époque où

(1) *Onomast. litter.* tom. I, p. 294. — (2) *Académie des inscr.* tom. XLIV, p. 463. — (3) *Hist. de l'astron. mod.* Éclairc. II, §. 21. — (4) *Hist. de l'astron. anc.* tom. I, p. 218; et *Biographie moderne*, art. *Cléomède*, tom. IX, p. 54. — (5) *Précis de l'hist. de l'astronomie*, p. 42. — (6) Δύο εἰσὶν ἀστέρες, ἡ πρὸν Ἰσκιῶν ἡ τὰ μέγθη παρὰ πλείστοι, διαμετρῶντες ἀλλήλους· ὁ μὲν γὰρ τῷ Σκορπίῳ· ὁ δὲ, τῷ Ταύρῳ τὴν πεντεκαίδεκάτην ἐπέχθ' μοῖραν, μέσθ' ὡν εἰς Ἰάδων. (Cleomed. p. 59.) — (7) Ptolem., *Almag.* p. 60, tom. II, ed. Halma. — (8) *Id.* tom. II, p. 50.

Aldébaran étoit à  $14^{\circ} 30'$  du taureau. En 1786, cet astre étoit à  $6^{\circ} 47'$  des gémeaux, c'est-à-dire, à  $22^{\circ} 17'$  du point où le place Cléomède. En partant de la précession annuelle de  $50''1$ , on voit que l'étoile a dû employer environ seize cents ans à rétrograder de cette quantité : ce résultat n'est qu'approximatif, parce que je ne tiens pas compte du mouvement propre d'Aldébaran ; mais un calcul plus précis seroit inutile. Il s'ensuit qu'Aldébaran avoit la longitude que lui donne Cléomède en l'année 186 de J. C.

Dans le second cas, l'époque de Cléomède seroit plus récente d'un siècle environ. On sait que les astronomes anciens, marchant avec une entière confiance sur les pas d'Hipparque, ne paroissent avoir fait pendant bien long-temps, pour déterminer la position des fixes en longitude, que diviser par cent le nombre quelconque d'années qu'ils savoient s'être écoulées entre le temps d'Hipparque et le leur, et ajouter la quantité de degrés ou de portions de degré résultant de cette opération. M. Delambre est même convaincu que Ptolémée n'a point fait autre chose, et qu'il s'est contenté d'ajouter uniformément  $2^{\circ} 40'$  aux longitudes d'Hipparque. Dans cette hypothèse, il faudroit multiplier par cent la différence de  $1^{\circ} 40'$  entre les deux positions d'Aldébaran ; il en résulteroit cent soixante-six ans pour celle des époques, c'est-à-dire, que l'observation se rapporteroit à l'an 300 ou 306 de notre ère.

Si l'on songe que Cléomède est un ignorant compilateur, incapable d'avoir fait par lui-même la moindre observation, et qui d'ailleurs, d'après son propre aveu, a pris chez les autres tout ce qu'il dit dans son livre, on sera convaincu que ce fait astronomique ne sauroit lui appartenir, qu'il l'a tiré de quelque astronome, et conséquemment qu'il a vécu postérieurement à l'an 186, et peut-être à l'an 300 de notre ère. On ne sauroit donc le faire remonter plus haut que le commencement ou le milieu du III.<sup>e</sup> siècle, et il seroit difficile de le faire descendre plus bas que le milieu du IV.<sup>e</sup>

Cette date, tirée d'un fait astronomique, explique d'ailleurs un fameux passage de Cléomède relatif à la réfraction. Les astronomes grecs, avant Ptolémée, n'eurent aucune idée de ce phénomène : Ptolémée lui-même, lorsqu'il écrivit l'Almageste, n'étoit pas plus avancé que ses prédécesseurs ; car, dans aucun endroit de ce grand ouvrage (1), il ne laisse entrevoir qu'il sût que les astres peuvent être dérangés de leur position réelle, selon leur éloignement plus ou moins grand du zénith. C'est dans son Optique seulement qu'il parle de ce phéno-

(1) Delambre, *Hist. de l'astron. ancienne*, tom. II, p. 304, 311.



mène, et qu'il donne même des tables de réfraction. On a donc lieu de croire, comme l'ont dit MM. Delambre (1) et de Humboldt (2), que Ptolémée n'a connu le phénomène de la réfraction qu'après la composition de l'Almageste. Sextus Empiricus, qui écrivit au commencement du III.<sup>e</sup> siècle, parle en termes fort clairs de la réfraction, dans un très-curieux passage cité par M. de Humboldt (3). Cléomède, sans s'exprimer avec la même netteté, explique cependant la présence du soleil et de la lune sur l'horizon au moment de l'éclipse d'un des deux astres, de manière à prouver qu'il avoit l'idée du déplacement des astres par l'effet de la réfraction (4). S'il avoit vécu avant Ptolémée, on auroit lieu d'être étonné qu'il connût un phénomène que cet astronome, qui savoit tout ce qu'on savoit alors en astronomie, eût ignoré pendant la plus grande partie de sa vie. Maintenant que son époque est ramenée au moins vers le commencement du III.<sup>e</sup> siècle de notre ère, on conçoit comment l'importante doctrine de la réfraction, répandue chez les astronomes après Ptolémée, a été connue de Sextus Empiricus, et comment Cléomède, venu après ce philosophe, ou tout au plus son contemporain, a pu en avoir une idée confuse.

Après avoir parlé de Cléomède, j'arrive à l'éditeur, dont les soins pour nous donner un texte pur sont au dessus de tout éloge. Ce n'étoit pas assez de collationner l'édition de Balfour sur les éditions précédentes, il falloit la collationner principalement avec les meilleurs manuscrits; et c'est ce qu'a fait M. Bake. Ceux dont il s'est servi sont au nombre de quatre, deux de la bibliothèque de Leyde, du XIV.<sup>e</sup> siècle, accompagnés de scholies marginales; deux de la Bibliothèque du Roi, sous les n.<sup>os</sup> 2381 et 2983, regardés, dit-il, comme les meilleurs. Il a pu y joindre une collation fort précieuse de neuf manuscrits, faite par Kulenkamp, et conservée dans la bibliothèque de Gottingue. J'observe qu'entre les manuscrits de la Bibliothèque du Roi qui contiennent la totalité ou des portions considérables de l'ouvrage de Cléomède, le manuscrit n.<sup>o</sup> 2403 est le plus ancien de tous, car il est du XIII.<sup>e</sup> siècle; les autres ne sont que du XIV.<sup>e</sup> et du XV.<sup>e</sup> A la vérité, M. Boissonade a fait passer à l'éditeur quelques bonnes variantes de ce manuscrit; mais nous croyons qu'il méritoit plus que les autres une collation complète. Par exemple, au livre II, Cléomède, rappelant le nombre de stades qu'Ératosthène comptoit à la circonférence du globe, s'exprime ainsi

---

(1) *Histoire de l'astronomie ancienne*, tom. II, p. 423, 429. — (2) *Voyage, partie astronomique*; introduction, p. lxxix, lxxx. — (3) *Id.* p. lxxv et lxxvj On trouve ce passage page 351 de l'édition de Fabricius. — (4) *Cleomed. p. 124.*

dans toutes les éditions antérieures à celle de Balfour : Ἐπεὶ ἔν η̄ γῆ πάντε  
 κ̄. εἴκοσι μυριάδων κ̄. σταδίων παραέχοντα κατὰ τὴν Ἐρατοδένους ἔφοδον. . . . .  
 « Donc, puisque la terre a de tour 25 myriades et 40 stadès, selon la  
 » méthode d'Ératosthène (1). . . . . » Balfour, ne sachant que faire  
 des mots καὶ παραέχοντα, les a retranchés, et M. Bake a suivi son exemple,  
 en se contentant de rapporter sa note. Le manuscrit 2403 donne  
 εἴκοσι μυριάδων καὶ σταδίων μ̄ : cette lettre μ̄ [ 40 ] ne signifie rien ; mais,  
 quand on réfléchit que, dans les manuscrits antérieurs au XIV.<sup>e</sup> siècle,  
 la forme du μ̄ et du β̄ est tellement semblable, que le sens peut seul  
 décider le lecteur à voir une de ces lettres plutôt que l'autre, on  
 conçoit que toutes les fois que cette lettre s'est présentée aux co-  
 pistes, isolée et dégagée de toute circonstance qui pouvoit déterminer  
 leur choix, il n'y a pas eu de raison pour qu'ils lussent plutôt μ̄  
 que β̄, et réciproquement ; d'où il résulte que, dans notre manuscrit,  
 le μ̄ peut provenir tout aussi bien d'un β̄ qui étoit dans le manuscrit  
 original, puisque le choix du copiste a dû être tout-à-fait arbitraire :  
 il est facile de voir, d'après cela, que le passage revient à πέντε καὶ  
 εἴκοσι μυριάδων καὶ β̄ (c'est-à-dire, διὰλίων), ce qui signifie 25 my-  
 riades et 2000 stadès, ou 252,000 stadès, nombre donné par toute  
 l'antiquité (3) pour la mesure de la terre, selon Ératosthène. La  
 contradiction qui existe entre ce passage et les trois autres où Cléo-  
 mède parle de la mesure d'Ératosthène, n'est pas une raison suffisante  
 pour faire rejeter la leçon du manuscrit 2403, laquelle se retrouve  
 sous une autre forme dans d'autres manuscrits, et dans les premières  
 éditions ; car on sait que Cléomède, comme tous les compilateurs,  
 est plein de contradictions. Je n'en citerai que deux exemples. Pour  
 prouver la rondeur de la terre, il fait un long raisonnement qui roule  
 en partie sur ce que la tête du dragon, dans son passage supérieur,  
 coupe le méridien au zénith de Lysimachia (5), ville située sur l'Hel-  
 lespont vers 40° 16' : dans un autre endroit, il dit, d'après Aratus,  
 que la tête du dragon limite le cercle arctique, pour l'horizon de la  
 Grèce (6), ce qui est juste ; car, au temps d'Aratus, γ' du dragon avoit  
 51° 48' 40" de déclinaison boréale ; cette étoile ne se couchoit donc pas  
 pour les lieux situés à 38° 11' 20", ni même pour ceux dont la latitude  
 étoit de 37° 28' à cause de la réfraction ; et c'est sans doute pour cela  
 qu'Hipparque ne l'a placée qu'à 37° du pôle (7). Quand Cléomède dit

(1) Cleomed. II, p. 80. — (2) Fol. 10, verso l. 33. — (3) Voir les autorités  
 dans la Géographie des Grecs analysée, p. 7. — (4) Cleomed. p. 43, 74, 83. —  
 (5) Id. p. 42. — (6) Pag. 22. — (7) Hipp. ad Arat. p. 102 ; Uranolog.



que la tête du dragon passe au zénith de Lysimachia, il se contredit évidemment, puisque cela supposerait que Lysimachia est à plus de 51° de latitude. Dans le même endroit, Cléomède compte 20,000 stades entre Syène et Lysimachia; ailleurs il ne compte pour le même intervalle que 15,000 stades, savoir, 5,000 entre Alexandrie et Syène (4), et 10,000 entre Alexandrie et l'Hellespont (5). La leçon *καὶ σαιδίων β* montreroit donc qu'il n'ignoroit pas qu'Ératosthène comptoit 252,000 stades pour la mesure du méridien, et que si, en décrivant la prétendue opération de ce géographe, il s'est arrêté au nombre 250,000, c'est parce qu'il l'a conclu de la fraction approchée  $\frac{1}{50}$ , combinée avec les 5,000 stades qui forment l'intervalle de Syène et d'Alexandrie. Cet exemple suffira pour faire soupçonner à M. Bake que le manuscrit 2403 pouvoit lui être fort utile.

La collation de ces manuscrits occupe le bas des pages; toutes les variantes, même les plus insignifiantes, sont indiquées avec une scrupuleuse exactitude, et l'éditeur a le soin de prévenir toutes les fois qu'il s'éloigne de l'édition de Balfour. Le nombre des changemens qu'il a faits au texte, d'après les manuscrits, est considérable; j'en ai compté plus de cent soixante-dix dans le premier livre: ces changemens ne sont pas tous importans; une grande partie consistent dans des différences de peu de valeur, lesquelles contribuent néanmoins à donner au texte une plus grande correction; d'autres importent beaucoup au sens, telle est la variante introduite dans le texte, page 51. On peut dire que le travail de M. Bake, sous ce rapport, est entièrement neuf; cet éditeur y a déployé une exactitude, une justesse et une sûreté de critique, dont les hellénistes doivent lui savoir un gré infini.

Le texte qu'il nous donne est donc à-peu-près aussi pur qu'il peut l'être. A l'occasion de certains endroits évidemment altérés, que les manuscrits ne fournissoient pas le moyen de rétablir, M. Bake a proposé, dans ses notes, des corrections toujours ingénieuses, et souvent heureuses. En deux occasions, il a porté ses corrections dans le texte; mais il n'y avoit point à hésiter. Je lui indiquerai un passage qui a peut-être échappé à son attention; page 67 (53 éd. de Balf.), à l'endroit où il est question de Syène et d'Alexandrie, au lieu de *ὑπὸ τῶν μεσημεριῶν πίνου καὶ μεγάλῳ κύκλῳ τοίνυν τῆς πόλεως κειμένων*, il est clair qu'on doit lire, *ὑπὸ τῶν αὐτῶν μεσημεριῶν*.

Le texte est suivi de la version latine de Balfour, puis de son commentaire. M. Bake y a joint un très-grand nombre de notes. Leur objet,

---

(1) Cleomed. p. 56. — (2) Id. p. 96.

en général, est moins de développer les idées scientifiques de l'auteur, que d'éclaircir les particularités de sa diction : c'est en effet là ce que Balfour avoit presque complètement négligé. Cette partie du travail de M. Bake ne laisse rien à désirer ; en digne élève de Wyttenbach, il ne laisse passer aucun terme philosophique important, sans en donner en quelque sorte l'histoire, et sans le suivre dans les acceptions que la secte stoïcienne lui donnoit.

Tout ce que M. Bake a voulu faire, il nous semble qu'il l'a fait et très-bien fait : son édition de Cléomède nous présente le texte de cet auteur dans un état de pureté qui laissera bien peu de chose à faire aux éditeurs futurs.

LETRONNE.

---

*SSUFISMUS SIVE THEOSOPHIA PERSARUM PANTHEISTICA ;  
quam è Mss. bibliothecæ regiae Berolinensis persicis, arabicis,  
turcicis eruit atque illustravit Frid. Aug. Deofidus Tholuck,  
licent. theol. in univ. Berolin. Berolini, 1821, xij et 331  
pages in-8.º, et 40 pages de textes persans, &c.*

PREMIER ARTICLE.

LA doctrine des sofis de Perse, qui se trouve chez plusieurs autres nations de l'Asie orientale, n'étoit point entièrement inconnue à l'Europe savante. Sans parler des notions qu'en avoient données, comme en passant, un grand nombre de voyageurs, parmi lesquels il faut distinguer Bernier et Chardin, et de savans qui ont écrit sur les opinions et sur la littérature des Orientaux, Brücker, dans son Histoire de la philosophie, avoit consacré une partie considérable de son troisième volume à l'exposition des dogmes fondamentaux de cette doctrine, et à l'analyse de l'ouvrage intitulé رسالة حى بن يقظان, auquel Pococke fils a donné, dans la version latine qu'il en a faite, le titre de *Philosophus autodidactus*. Le général Malcolm, il y a quelques années, a traité ce sujet avec une certaine étendue ; et ce n'est pas la partie la moins curieuse de son Histoire de Perse. Postérieurement à cette publication, M. J. W. Graham, dont le travail manuscrit avoit été d'un grand secours à M. Malcolm, a donné lui-même au public, dans le tome I.º des Transactions de la Société littéraire de Bombay, un mémoire plein de recherches curieuses sur les sofis et sur leur doctrine mystique.



M. J. Hammer, dans son grand ouvrage sur la belle littérature des Persans (*Geschichte der schönen Redekünste Persiens*), a donné un extrait fort long d'un ouvrage du célèbre poète persan Djami, sur la secte des sofis, extrait cependant qui ne présente pas toujours fidèlement les idées de l'original. Le Dabistan, publié à Calcutta en 1809, contient un assez long article sur la métaphysique et la doctrine des sofis; mais ce livre n'a pas été traduit, et n'est guère connu en Europe que par les rêveries qu'il contient sur les antiques dynasties des Mahabadiens, et auxquelles W. Jones a procuré, pendant quelques années, une sorte de vogue, à une époque où c'étoit la mode de ne regarder la civilisation actuelle que comme les débris d'une très-antique civilisation, et où chacun rêvoit une Atlantide. Le *Pend-namèh*, ou Livre des Conseils d'Attar, que j'ai publié en 1820, et encore plus les notes et les fragmens originaux d'un grand nombre d'écrivains persans, que j'ai joints à la traduction de cet ouvrage, ont contribué aussi à jeter beaucoup de jour sur cette matière. Toutefois il manquoit encore un traité complet et méthodique sur la doctrine des sofis, et sur l'histoire de cette doctrine parmi les Musulmans; et il étoit d'autant plus à souhaiter que quelque orientaliste consacraît ses études d'une manière toute spéciale à cet objet, et en puisât la connoissance dans les livres en grand nombre que les Persans ont composés sur cette matière, que M. Graham a plutôt dépeint l'état actuel de cette secte, qu'il n'a embrassé ce sujet dans son entier, sous le double point de vue des temps et des lieux. M. Tholuck, dont le nom n'étoit point encore connu dans la littérature orientale, mais qui s'étoit préparé, par une étude solide des langues et par la lecture des ouvrages orientaux les plus importants en ce genre, à remplir cette lacune, vient de le faire, avec un succès très-remarquable, dans l'ouvrage que nous annonçons; et presque en même temps, un autre orientaliste, fort jeune aussi, M. Garcin, a ajouté aux matériaux que nous possédions sur ce sujet, par la publication d'un ouvrage allégorique, intitulé *les Oiseaux et les Fleurs*, dont il a été rendu compte dans ce Journal, et qui lui assure un rang distingué parmi les orientalistes français. Ce dernier ouvrage n'ayant paru que postérieurement à la publication de celui de M. Tholuck, je n'en ai parlé ici que par occasion, et je me hâte de revenir à mon sujet.

Je ne m'arrêterai point à la préface, dans laquelle l'auteur rend compte des motifs qui l'ont porté à diriger vers cet objet l'application de la connoissance qu'il a acquise des langues de l'Orient, et des circonstances qui l'ont déterminé à le rendre public, avant de lui avoir donné toute la perfection dont il le croyoit susceptible. Bien peu de

personnes assurément s'apercevront de ce qu'il peut laisser à désirer; et ceux qui pourroient y trouver quelque lacune, connoissent trop bien les difficultés qu'on rencontre dans ce genre de recherches, pour savoir mauvais gré à M. Tholuck de n'avoir pas différé plus long-temps à faire jouir le public d'un travail aussi important. Je passe donc immédiatement à l'analyse de l'ouvrage; et, dans cette analyse, je ne m'écarterai point de la marche adoptée par l'auteur.

Avant d'entrer en matière, M. Tholuck fait connoître les ouvrages manuscrits persans, arabes et turcs, dans lesquels il a puisé les notions qui doivent former le tableau de la doctrine des sofis, et il donne un très-court aperçu de leur contenu. Les principaux sont le *Mesnèvi* de Djélal-eddin Roumi, le *Gulschen-raz*, dont l'auteur, suivant d'Herbelot, n'est pas connu, le *Tohfât alahrar* de Djami, le *Soubhat alabrâr*, et le *Béharistan* du même auteur, le *Djawher aldhat* et le *Tedkirat alawlia* de Férid-eddin Attar, le *Boustan* de Saadi, l'*Ihya aloloum* de l'imam Gazali, &c. Nous ne nous arrêterons sur ces notices que pour résoudre quelques difficultés dont M. Tholuck n'a pas pu, faute de moyens suffisans, donner une solution complète.

D'Herbelot avoit dit que l'on ignore le nom de l'auteur du *Gulschen-raz*, ouvrage qui jouit d'une très-grande célébrité parmi les sofis, et dont Chardin a dit qu'on peut l'appeler leur Somme théologique. Le savant M. de Diez, mort à Berlin il y a peu d'années, et qui possédoit une belle collection de manuscrits arabes, persans et turcs, pensoit, comme d'Herbelot, que le nom de l'auteur de ce poëme est incertain. M. Tholuck croit l'avoir découvert dans les derniers vers du poëme, quoiqu'il y ait, suivant lui, en cet endroit du manuscrit dont il a fait usage, une omission de deux hémistiches qui rend un peu louche le sens de ce passage. Il pense donc que l'auteur du *Gulschen-raz* se nommoit *Azizi*, et il s'appuie de l'autorité du rédacteur du Catalogue imprimé des manuscrits de la Bibliothèque du Roi, où on lit effectivement (tom. I, p. 295, n.° 258 des Manuscrits persans): *GULSCHEN-RAZ, ubi de legibus quas Muhammedani puriori vitæ addicti servare debent, quod opus ab AZIZO. anno hegiræ 717, conscriptum est.* Il auroit fallu dire *ab Azizio*; car M. Arnain, auteur de la courte notice que porte ce manuscrit, a dit: «ouvrage en vers, composé l'an 717 de l'hégire, par Azizy, poëte » persien. » Arnain a sans doute fondé son opinion, relativement au nom de l'auteur, comme M. Tholuck, sur les derniers vers du poëme. Je dois les traduire ici, parce que, dans le manuscrit de M. de Diez, dont s'est servi M. Tholuck, il y a, non pas, comme il l'a cru, une omission de deux hémistiches, mais une faute grave qui altère le sens et la rime.



Voici donc les deux derniers vers, tels que je les lis dans deux manuscrits :

غرض زين جمله آن تا بگر کند ياد  
 عزيزى گويدم رحمت برو باد  
 بنام خویش کردم ختم پايان  
 آلى عاقبت! محمود كردان

« Le but que je me suis proposé dans tout ce travail, c'est que si  
 » *quelque homme vertueux* lit ce livre, il dise en parlant de moi : Que  
 » la miséricorde de Dieu soit sur lui ! J'ai terminé cet ouvrage par mon  
 » propre nom : *ô Dieu, fais que ma fin soit digne de louange !* »

Le mot que l'on a pris pour le nom de l'auteur *عزيزى* (*Azizi*), est celui que je rends par *quelque homme vertueux* ; il est formé du mot arabe *عزيز* (*aziz*), *noble, de grand prix, excellent, &c.* ; et de l'affixe *ى* (*i*) qui en fait un nom indéterminé : il n'est donc pas ici un nom propre. Il est évident pourtant par le vers suivant, que l'auteur a voulu indiquer son nom par l'un des mots qui entrent dans la composition du dernier vers ou de l'avant-dernier. Ainsi il est possible à la rigueur qu'il se nommât *Aziz* ou *Azizi* (1). Je suis cependant plus porté à croire qu'il se nommoit ou *آلى* (*Ilâhi*) ou *محمود* (*Mahmoud*), et que son nom est recélé dans le dernier hémistiche : *Ilâhi akibat mahmoud-i kerdan*. D'après cela, il est vrai de dire que son nom est fort incertain. L'époque à laquelle l'ouvrage a été écrit, ne l'est pas moins. Je ne sais où M. Armain a pris la date de 717 ; je soupçonne que c'est dans Hadji-Khalifa, mal lu et mal entendu. Je pense que cet ouvrage est plus ancien : il paroît avoir été traduit en turc entre 726 et 761 de l'hégire. Il est fâcheux que l'on ne connoisse pas l'époque où il a été composé, puisqu'il est d'une grande importance pour l'étude de la doctrine des sofis, à un tel point que M. Tholuck n'a pas craint de dire : *Pluris itaque respectu ad Ssufismum illustrandum, tum ob orationis claritatem, tum ob acutam et ferè philosophicam sententiarum sublimitatem, Azizii opusculum æstimo, quam totum Metsnewi*. Dans le cours de son ouvrage, il cite toujours le *Gulschen-raz* sous le nom d'*Asisius*.

M. Tholuck a élevé un doute sur le véritable titre du premier des ouvrages de Djami dont il donne les notices. Il a trouvé que ce livre étoit indiqué, tantôt sous le titre de *تحفة الاسرار* *Tohfât alasarar*, tantôt sous ceux de *تحفة الاحرار* *Tohfât alahrar*, et *تحفة الابرار* *Tohfât alabrarr*.

(1) Dans le *Dabistan*, p. 42, est cité un vers d'un poète nommé *Azizi*.

Hadji Khalfa ne laisse aucun doute à cet égard. Suivant ce bibliographe, le titre de cet ouvrage est *Tohfat alahrar*, c'est-à-dire, Présent fait aux hommes libres ou de condition libre, *Munus ingenuis oblatum*. Il ajoute que Djami, dans cet ouvrage, s'est proposé pour modèle le مخزن الاسرار ou *Magasin des mystères* de Nizami, et le مطلع الانوار ou *Lieu du lever des lumières* de Mir Khosrou, et qu'il l'a terminé en 886.

Notre auteur attribue au célèbre Gazali un ouvrage intitulé كتاب الأربعين في اصول الدين, *Liber quadraginta principiorum*. J'ai de fortes raisons de douter que cet ouvrage soit effectivement de l'imam Gazali.

Dans son premier chapitre, M. Tholuck passe en revue toutes les étymologies qu'on a données du nom des sofis. Parmi ces étymologies, deux seulement lui paroissent pouvoir être admises, sans faire violence aux règles de dérivation propres à la langue arabe; les autres ne lui semblent devoir être considérées que comme des jeux d'esprit, des allusions plus ou moins heureusement imaginées par les sofis eux-mêmes, pour relever leur origine ou l'excellence de leur doctrine. Il faut, suivant notre auteur, dériver le nom des sofis, ou du mot grec σοφός, *sage*, ou du mot arabe صوف *laine*, et entre ces deux étymologies il n'hésite point à se déterminer pour la seconde. Il observe avec raison que si les Arabes eussent tiré le mot *sofi* du grec σοφός, ils auroient certainement écrit سوفى, et non, comme ils le font, صوفى : c'est ainsi que de φιλοσοφος, ils ont fait فيلسوف, et de σοφιστική σοφιστική. J'ajoute que de σοφός ils auroient, selon toute apparence, fait سوف *sof*, et non pas, sous une forme patronymique (اسم منسوب) سوفى *sofi*. M. Tholuck apporte encore contre cette étymologie grecque d'autres argumens très-puissans. Enfin il observe avec raison que les orientaux eux-mêmes regardent l'habit de laine comme une marque distinctive des sofis; il auroit pu ajouter que, pour dire un *dervisch* ou un *sofi*, mots qui sont fréquemment synonymes, les Persans disent souvent يشمبند پوش, à la lettre un *homme vêtu de laine*. M. Tholuck s'étonne avec raison que M. Hammer semble dériver le mot صوفى du verbe تصوف, qui signifie proprement faire profession de la doctrine et de la vie des sofis, comme تشيع-تجسس-تنصر signifient faire profession du christianisme, du magisme, de la doctrine des schiïtes. M. Hammer a tiré ce qu'il dit, de l'ouvrage de Djami intitulé *Néfahat alons* نجات الانس; mais il n'a pas bien saisi le sens de l'original. Djami, en cet endroit, cite l'opinion de l'imam Koschaïri, qui dit que les musulmans, après la mort de Mahomet, ne distinguèrent



les hommes éminens en mérite parmi eux, par aucune autre dénomination que par de *compagnons de l'apôtre de Dieu*. Dans la génération suivante, on nomma ceux qui avoient vu les compagnons du prophète, تابعون *tabioun*, c'est-à-dire, *suivans*: ceux qui leur succédèrent, furent appelés اتباع التابعين *atbaa altabiin*, *suivans des suivans*: « Puis, ajoute » le même Koschaïri, les musulmans se divisèrent (à raison de la piété » et du zèle pour la religion) en diverses classes: on nomma alors » *religieux* et *serviteurs (de Dieu)*, ceux qui se devoient d'une manière particulière à la pratique de la religion. Postérieurement à cela, » survinrent les hérésies et les disputes entre les diverses sectes. Chaque » secte prétendit avoir des *religieux*. Alors les sectateurs de la doctrine » orthodoxe, qui s'efforçoient de conserver leurs ames pures devant » Dieu, et de préserver leurs cœurs de tout ce qui produit le relâchement et affoiblit la piété, se distinguèrent des autres par le nom » qui indique la profession de *sofi*. Ce nom devint célèbre, grâces » à ces grands hommes, avant la fin du second siècle de l'hégire. »

تمّ اختلاف الناس وتباينت المراتب فقبيل نحواص الناس ممن لهم شقة عناية بامر الدين الزهد والعباد ثم ظهرت البدعة والتداعي بين الفرق وكل فريق ادعوا ان فيهم زهادا فانفرد نحواص اهل السنة المرعون انفسهم مع الله الحافظون قلوبهم عن طوارق الغفلة باسم التصوف واشتهر هذا الاسم بهؤلاء الاكابر قبل المائتين من الهجرة

J'ai rapporté ce passage en entier, parce qu'il est important pour l'histoire même de cette secte.

Le chapitre second traite de l'origine de la doctrine des *sosis*. Plusieurs écrivains n'ont point hésité à affirmer que cette doctrine tire certainement son origine des Grecs ou des Indiens; seulement ils n'ont point osé déterminer duquel de ces deux peuples elle a passé dans le mahométisme. M. Tholuck pense, au contraire, qu'elle a sa source dans le mahométisme même. Avant d'établir son opinion par des argumens directs, il cherche à prouver que celle qu'il combat n'est appuyée sur aucun fondement solide. En ce qui concerne les Indiens, l'histoire ne nous fournit aucun document sur lequel on puisse établir avec probabilité, entre la naissance du mahométisme et le commencement de la secte des *sosis*, des relations de l'Inde avec les états musulmans, relations au moyen desquelles cette doctrine ait pu se propager parmi les sectateurs de l'Alcoran. Notre auteur ne disconvient point que la doctrine des *sosis* n'ait une grande affinité avec la théosophie indienne, telle qu'on la trouve exposée dans les *Oupnékhat* ou *Oupanischada*, dans le *Bhagavat-guita* et autres livres indiens; mais cette affinité ne suffit pas

pour prouver une communication d'idées et de doctrines, et elle s'explique fort bien par la nature de l'esprit de l'homme qui, étant le même par-tout, doit engendrer les mêmes systèmes et produire les mêmes effets dans des contrées séparées par les plus grands intervalles, et à plus forte raison chez des nations placées presque sous le même ciel et sous les mêmes influences.

Quant aux Grecs, notre auteur trouve une si grande différence entre leurs opinions philosophiques et la doctrine des sofis, que personne, dit-il, n'auroit songé à supposer une communication qui n'est autorisée par aucune tradition historique, si l'on n'y avoit été conduit par l'étymologie même du nom de cette secte que l'on croyoit dérivé de la langue grecque. Observons, en passant, que M. Tholuck, qui trouve si peu d'analogie entre les doctrines grecques et celle des sofis, ne dit pas d'une manière précise s'il entend parler des anciennes écoles des philosophes grecs, ou de celle des nouveaux platoniciens. Il se fait à la vérité une objection, tirée de la doctrine mystique si clairement enseignée par l'auteur du roman de Haï ben-Yoktan, quoique cet écrivain fût formé à l'école d'Aristote; mais la réponse qu'il fait à cette objection se borne à remarquer que l'auteur de Haï ben-Yoktan appelle lui-même la doctrine de l'union mystique de l'homme avec Dieu, *une philosophie orientale*, et que si les commentateurs d'Aristote qu'a produits l'école d'Alexandrie, dans leur syncrétisme, ont admis le système de l'émanation, comme Plotin, ils n'ont pas adopté pour cela tous les autres dogmes du mysticisme de ce nouveau platonicien. Il paroît évidemment par-là que M. Tholuck croit que les Arabes n'ont connu, en fait de philosophie grecque, que celle d'Aristote et de ses commentateurs, et que la philosophie de Platon, et celle qui naquit plus tard à Alexandrie, du mélange des dogmes de Platon avec ceux des autres écoles, et qui fut modifiée par l'influence de la philosophie orientale et par celle du judaïsme et du christianisme, leur demeura toujours inconnue. Je ne pense pas qu'il en soit ainsi, et M. Malcolm affirme positivement le contraire: suivant lui (*the Hist. of Persia*, tom. II, pag. 424), les livres des sofis sont remplis de citations de Platon. Il reste à examiner si ces sectaires n'attribuent pas à Platon leurs propres opinions. Cette question mériteroit d'être discutée par un critique qui joindroit à une connoissance approfondie de la philosophie grecque des siècles postérieurs à J. C., celle de la langue arabe.

Mais si la doctrine mystique ne s'est introduite dans le mahométisme par aucune communication directe avec les Indiens ou les Grecs, ne pourroit-on pas penser que les sectateurs de la religion des Mages,



restés en grand nombre dans la Perse, et sur-tout dans les provinces orientales de cet empire, après la conquête des musulmans, et imbus des dogmes mystiques de l'Inde, auroient été les véritables auteurs du système philosophique des sofis, et lui auroient donné naissance vers l'époque du khalifat de Mamoun, c'est-à-dire, vers la fin du II.<sup>e</sup> siècle ou le commencement du III.<sup>e</sup> siècle de l'hégire. C'est M. Tholuck lui-même qui se propose cette conjecture. Toutefois, quoiqu'elle lui eût paru d'abord offrir plus de probabilités que les deux opinions qu'il a précédemment réfutées, il ne croit point devoir s'y arrêter, parce qu'il ne voit, ni dans l'histoire du magisme, autant que cette religion nous est connue, ni dans les livres de Zoroastre, aucune trace de la doctrine des sofis, et que ni cette doctrine ni l'histoire des premiers sofis n'offrent aucun indice de cette origine supposée. Je reviendrai sur cette conjecture, quand j'aurai exposé l'opinion à laquelle notre auteur s'est définitivement arrêté.

C'est dans le sein même du mahométisme qu'il croit avoir découvert la source du mysticisme des sofis.

Malgré l'anathème que Mahomet semble avoir prononcé contre la vie monastique, en disant, *Il n'y a point de monachisme dans l'islamisme* لا رهبانية في الاسلام, on vit naître parmi les plus zélés musulmans, dès le temps d'Aboubecr et d'Ali, des associations religieuses qu'on peut, à juste titre, regarder comme le prototype et la source de ces nombreuses congrégations monastiques qui ont été instituées dans les siècles suivans parmi les musulmans; et presque tous les docteurs les plus célèbres dont les sofis se glorifient dans les six premiers siècles de l'hégire, ont appartenu à ces associations. Dauletschah, dans son Histoire des poètes persans, écrivant la vie de Djélal-eddin Roumi, auteur du Mesnéwi, fait remonter la doctrine mystique de Djélal-eddin, par une succession non interrompue, jusqu'au scheikh Djouneïd, mort en 297 de l'hégire, et de lui jusqu'à Marouf Carkhi, mort en l'an 200. Là, suivant lui, la chaîne des docteurs par lesquels cette doctrine a été transmise, se sépare en deux branches, dont l'une remonte à l'imam Ali fils de Mousa, le huitième descendant du khalife Ali, et la seconde conduit par une autre série de docteurs jusqu'à Ali lui-même. Mais une autorité encore plus décisive que celle-là, ce sont les paroles mêmes des personnages qui, dans le premier siècle de l'hégire, ont le plus honoré l'islamisme par leur piété et leur vertu, paroles qui nous ont été conservées par ceux qui ont écrit leurs vies, et dans lesquelles se trouvent exprimés très-clairement les dogmes du mysticisme et du panthéisme qui carac-

térisent essentiellement la doctrine des sofis. M. Tholuch rapporte quelques-unes de ces paroles attribuées à Hassan de Basra, Malec Dinar, Schakik de Balkh, et à une femme très-célèbre par sa piété et nommée *Rébia*. Le second siècle de l'hégire fut l'époque d'une fermentation générale dans les esprits parmi les musulmans; ce fut dans ce siècle que prirent naissance une multitude de sectes, et c'est aussi à cette époque que notre auteur fixe le commencement du système de religion et de philosophie que professent les sofis. A cet égard il n'y a pour ainsi dire aucune controverse; puisqu'on reconnoît généralement pour fondateur de cette secte Abou-Saïd Abou'lkhair, auquel on assigne pour époque la fin du second ou le commencement du troisième siècle de l'hégire. Dans le siècle suivant, les partisans de cette doctrine se divisèrent en deux branches, dont l'une paroît avoir eu pour chef Bostami, mort en 261 de l'hégire; l'autre, Djouneïd, mort en 297. La première, professant ouvertement un panthéisme qui ne pouvoit en aucune manière s'allier avec les dogmes de la religion, devint odieuse aux vrais musulmans; la seconde, ou plus timide dans les conséquences qu'elle tiroit de ses principes, ou plus réservée dans la manière de les exprimer, conserva, par un mélange assez difficile à concevoir, le dogme musulman avec un système philosophique qui tendoit à anéantir toutes les pratiques religieuses, et à réduire à rien le mérite de la foi et des œuvres. Il est plus que vraisemblable que l'ensemble de cette doctrine n'avoit été ni professé, ni même entrevu par Abou-Saïd, fondateur de la secte. Toutefois notre auteur pense que ces développemens et ces conséquences outrées de la doctrine primitive des sofis, ne sont que le résultat immédiat du dogme de l'union avec Dieu, et qu'ils ne furent le produit d'aucune influence, d'aucun mélange de doctrine étrangère: la doctrine des sofis étoit née dans le sein du mahométisme; ce fut aussi dans le mahométisme seul qu'elle prit tout son développement, et que son système entier se forma.

« Je ne dissimulerai point, dit M. Tholuck en terminant ce chapitre, qu'on ne sauroit apporter aucun témoignage précis et positif de l'existence de ce dogme (celui de l'union de l'homme avec Dieu), dans le premier et le second siècle de l'hégire. Mais que conclure de là! N'est-il pas évident, par les faits que nous avons cités plus haut, que si ce dogme n'étoit pas connu de nom à cette époque, il étoit présent à l'esprit de Rabia et des autres mystiques du premier siècle dont nous avons rapporté les paroles. Bien plus, on pourroit attribuer à Mahomet lui-même l'origine de ce dogme. Qui ne se rappelle cette parole de Mahomet, si souvent répétée par les écrivains musulmans :



» *J'ai, disoit-il, des momens où il n'est ni chérubin ni prophète qui puisse*  
 » *m'atteindre.* Ces momens de ravissement extatique ne sont autre chose,  
 » suivant les interprètes musulmans, que l'union mystique des sofis . . . ,  
 » union que l'on définit ainsi : l'anéantissement de notre propre exis-  
 » tence dans l'existence de Dieu, comme la neige s'anéantit dans la  
 » mer, comme l'atome se perd dans la lumière du soleil. »

J'ai donné beaucoup d'étendue à l'extrait de ce chapitre, parce qu'il me paroît un des plus importans de tout l'ouvrage : toutefois je ne saurois quitter ce sujet sans faire quelques réflexions critiques sur l'opinion adoptée par M. Tholuck. On a vu qu'il convient lui-même qu'on ne sauroit apporter aucun témoignage précis et positif qui établisse que le dogme fondamental du mysticisme des sofis, l'union intime et, pour ainsi dire, l'identification de l'homme avec Dieu, fût, antérieurement à la fin du second siècle de l'hégire, devenu la base d'un système particulier de doctrine dans l'islamisme. Des écrivains très-postérieurs, et particulièrement ceux qui appartiennent à la secte des sofis, attribuent, il est vrai, à des personnages du premier et du second siècle, célèbres dans les annales du mahométisme, des sentences où ce dogme se trouve plus ou moins explicitement exprimé. Mais ces mêmes écrivains attribuent aussi à ces mêmes personnages une multitude de prodiges et d'actions miraculeuses ; et je n'hésite point à penser que le tout a été inventé long-temps après que la secte des sofis avoit acquis un haut degré de consistance. Si l'histoire même des conquêtes des premiers successeurs de Mahomet n'a été mise par écrit, comme le dit quelque part Dhéhébi, que dans le second siècle de l'hégire, que doit-on penser de toutes ces historiettes, de tous ces prétendus apophthegmes dont il est bien peu vraisemblable qu'on ait tenu registre dans ces premiers temps de l'islamisme ! Je ne disconviens point que, par la tendance naturelle de l'esprit humain, par sa flexibilité et son incroyable fécondité, le spiritualisme et même le mysticisme n'aient pu prendre naissance, sans aucune influence étrangère, dans le sein même de l'islamisme, quoique le livre fondamental de cette religion ait une tendance bien plus naturelle vers l'anthropomorphisme, et vers un système où dominent les idées des choses matérielles et sensibles ; mais il me semble presque impossible que le mysticisme eût fait des progrès si sensibles parmi les musulmans en moins de deux siècles, si aucune cause étrangère n'en avoit jeté la semence dans le mahométisme, et n'en avoit favorisé les progrès et hâté les développemens. Il est incontestable que deux causes ont éminemment contribué à la formation presque subite d'une multitude innombrable de sectes parmi les disciples de Mahomet ; l'intro-

duction de la philosophie des Grecs, et la rivalité constante qui s'établit entre les partisans d'Ali, d'une part, et, de l'autre, les khalifes Ommiades et Abbassides. C'est sur-tout chez les partisans d'Ali que trouvèrent crédit les idées de l'union de l'homme avec Dieu, de l'infusion de la divinité ou de ses attributs dans les imams et dans leurs ministres ou représentans; l'explication allégorique de tous les devoirs et de tous les principes religieux, moraux et cérémoniels, explication qui alla souvent jusqu'à substituer à tous ces devoirs le dévouement absolu à la cause des Alides, et jusqu'à anéantir toute croyance et toute morale; toutes choses qui, avec plus ou moins de réserve ou d'exagération, forment la doctrine des sofis. On n'ignore point que ce fut principalement dans les provinces orientales de l'empire des khalifes, que les partisans d'Ali exercèrent une plus grande influence pendant les trois premiers siècles de l'hégire. D'après tout cela, n'est-il pas naturel de penser que la doctrine mystique, si opposée à l'esprit de l'Alcoran, ne fit parmi eux des progrès si rapides, que parce que déjà, antérieurement à la conquête de la Perse par les Arabes, elle avoit jeté dans cet empire de profondes racines! Non que je veuille dire que cette doctrine fit partie du magisme, c'est-à-dire, de la religion nationale des Perses, que les Sassanides avoient remise en honneur: mais rien ne prouve qu'à côté de cette religion, et concurremment avec elle, une doctrine mystique ne se fût établie dans la Perse, et n'y eût été apportée de l'Inde. La chose ne seroit pas douteuse, si l'on admettoit l'authenticité du Désatir, où le mysticisme se trouve joint et fondu en un seul corps de doctrine avec le sabéisme. L'auteur du Dabistan dit positivement, en parlant des sofis: « Cette secte, comme celle des philosophes, a été et est répandue » parmi tous les peuples du monde, de manière qu'on les nomme en » persan *Wijeh daroun*, *Rouschen-dil* et *Yécanéh-bin* [hommes dont l'in- » térieur est pur, dont le cœur est lumineux, qui voient l'être unique]; » et, en indien, *Rikhischer*, *Tapischer*, *Kianischer*, *Kiani* et *Atma-* » *kiani*. »

واین فرقه نیز مثل حکما در همه اهل عالم بودند و هستند چنانکه بیارسی  
ایشانرا ویژه درون و روشندل و یکنه بین و بهندی ز کیش و تیش و کیانی  
(Dabistan, p. 473.) (نظر اول در لختی از عقائد صوفیه صوفیه).

Quoique je n'accorde pas plus d'autorité qu'il ne convient à un ouvrage aussi moderne que le Dabistan, et que je me sois expliqué dans ce Journal sur le degré de confiance que mérite le Désatir, je ne pense pas que ces livres ne contiennent aucune tradition historique. Nous savons d'ailleurs que, sous les Sassanides, diverses sectes, telles que celles de Mani ou Manès et de Mazdac, causèrent beaucoup de troubles



dans l'empire. Nous avons encore un témoignage contemporain du désordre et de la licence qui régnoient en Perse sous le règne de Cosroès, surnommé *le Juste* dans la préface mise à la tête du livre de Califa et Dimna (*Not. et Extr. des Man.* t. X, p. 207). Ce livre est lui-même la preuve des relations qui existoient alors entre l'Inde et la Perse, et qui suffirent pour avoir donné lieu à une communication de doctrines philosophiques et religieuses.

L'auteur du Dabistan fait mention d'une secte nombreuse parmi les Persans, à laquelle il donne le nom de *Djemschaspian*. Ces sectaires, qui étoient du nombre de ceux qu'on appelle *Yécanèh binan* بیکانه بینان, c'est-à-dire, *qui voient l'Être unique*, affirment que le monde n'a point d'existence extérieure et sensible, que tout ce qui est est Dieu, et que, hors Dieu, il n'y a rien. Suivant eux, les intelligences, les âmes, les anges, les cieus, les astres, les élémens et les règnes de la nature existent seulement dans la science de Dieu, et n'ont jamais été produits au dehors : نزد ایشان جهان را خارج وجودی نیست گویند هر چه هست ایزد است : روزی او چیزی نه و گویند عقول و نفوس و فرشتگان و آسمانها و ستارگان و آخشیشان چارمین نظر (Dabistan, p. 92.) و موالید همه در دانش اوست و بیرون نیامد (از کتاب دبستان در تعریف جمشاسپان) Le même auteur parle d'une autre secte de Parsis, connue sous le nom de *Samradian* سمرادیان, et divisée en plusieurs branches, qui enseignoient une doctrine très-analogue à celle des *Djemschaspian*.

Si cette doctrine indienne du *Maya* ou de l'illusion a eu cours parmi les Persans, il y a tout lieu de croire qu'il en a été de même du mysticisme, fondé sur la doctrine de l'émanation et du retour de toutes choses en Dieu, et qui mène directement à l'idéalisme.

L'auteur du Dabistan ajoute que beaucoup de Parsis adoptent cette doctrine, et que, parmi eux, elle est professée par le plus grand nombre des hommes livrés à la vie spirituelle : و بدین عقیده از پارسیان بسیار اند : بلکه بیشتر اهل ریاضت اینطایفه برین رفته اند (Ibid. p. 93.)

L'hypothèse que je viens de proposer ne paroîtra pas, je pense, indigne d'un plus mûr examen, et je la soumetts aux réflexions des savans qui traiteront le même sujet, et particulièrement au jugement éclairé de M. Tholuck.

Le troisième chapitre de l'ouvrage de M. Tholuck, auquel je passe maintenant, a pour titre, *de mystica hominis cum Deo conjunctione atque unione*; et c'est ici proprement que commence l'exposition du

système de doctrine des sofis. C'est dans la nature même de l'ame et dans sa divine origine, que M. Tholuck trouve la source de cette doctrine spirituelle qui propose à l'homme son union intime avec la divinité, comme le seul but digne de tous ses efforts, comme le retour au principe de son être; doctrine qui, renfermée dans de justes limites, est, pour ainsi dire, l'abrégé et l'esprit de toute religion qui ne se borne pas à un culte matériel et grossier, mais qui, si elle franchit ces limites et si l'imagination s'en empare, donne naissance à toutes les absurdités du panthéisme, à toutes les extravagances du quietisme, et peut même entraîner les esprits ardents et téméraires jusqu'au *nihilisme*, c'est-à-dire, jusqu'à nier la réalité de toute existence.

Cette doctrine qui, comme le fait voir notre auteur, a jeté de profondes racines chez les Indiens, sans distinction de brahmanistes ou de bouddhistes; qui, à la Chine, semble faire le fonds de la philosophie de Lao-tseu et de celle des sectateurs de Fohi; que l'on retrouve dans l'occident de l'Asie et en Égypte, chez les gnostiques et les nouveaux platoniciens; qui paroît avoir formé la base des écrits de Philon d'Alexandrie, de Plotin, de Porphyre et de Jamblique; dont on s'est servi pour pallier, sous le voile de l'allégorie et du mysticisme, les légendes absurdes ou honteuses de la mythologie païenne; dont on a abusé dans le christianisme même, et jusque dans les siècles les plus éclairés, est aussi le fondement de tout le système mystique des sofis. C'est un fait qui n'a pas besoin d'être prouvé, parce qu'il ne sauroit être contesté; mais ce qu'il faut examiner, ce sont et les formes particulières que cette doctrine a revêtues chez les sofis, et les conséquences qu'elle y a produites.

Une première question est de savoir si les sofis emploient, pour se procurer les jouissances ineffables attachées à cette union de l'homme avec la divinité, des rites déterminés, et certaines pratiques extérieures. Peut-être eût-il été plus convenable de présenter d'abord tout le système philosophique des sofis, et de rejeter à la fin de ce traité les questions relatives aux formes extérieures de cette secte et aux pratiques qui lui sont propres: mais j'ai déjà prévenu les lecteurs que, dans cette analyse de l'ouvrage de M. Tholuck, je ne m'écarterois point de l'ordre qu'il a adopté, et je répète ici cette observation une fois pour toutes. On sent bien, sans qu'il soit besoin de le dire, que, pour se procurer l'union avec Dieu, il faut travailler à détacher l'esprit et le cœur de tous les objets extérieurs et sensibles, et même de l'amour désordonné de soi-même. On n'ignore pas non plus que plusieurs sectes ont prescrit certaines pratiques, ou, s'il est permis de parler ainsi, certaines recettes, pour



se disposer à entrer dans cet état d'extase où l'ame est capable de jouir de la manifestation de la divinité et de voir sa lumière. Ainsi, les docteurs indiens recommandent de fermer toutes les ouvertures du corps, par lesquelles l'ame est mise en rapport avec les objets extérieurs, de regarder fixement et invariablement l'extrémité de son nez, d'anéantir autant que possible toutes ses facultés, en un mot de s'abandonner à l'apathie la plus complète. D'autres mystiques, dans le sein du christianisme, ont recommandé à l'homme qui veut jouir de la vue de la lumière divine, des pratiques toutes semblables, si ce n'est qu'ils ont prescrit de tenir ses regards immobiles et fixés sur le nombril. Parmi les Indiens, il en est qui se torturent le corps en toute manière, pour se rendre plus propres à jouir d'une semblable béatitude. M. Tholuck observe, d'après M. Malcolm, que les sofis ne sont point tombés dans ces derniers excès; il semble même, par un passage du Mesnéwi qu'il rapporte, que si quelques sofis, pour se procurer des extases, ferment les yeux et suspendent les fonctions des organes des sens, les plus raisonnables tiennent peu de compte de ces moyens grossiers et extérieurs. Il n'est pas douteux toutefois qu'ils ne recommandent d'affoiblir les facultés corporelles par la sobriété, les veilles, une vie dure et mortifiée; de dompter l'amour de soi-même par la dépendance, de vivre dans la retraite et le silence, ce qui n'a rien que de très-sensé, et même qu'ils ne fassent effort pour vider leur esprit de toute pensée, et pour entrer dans un état d'apathie et d'insensibilité qui semble quelquefois dégénérer en une sorte d'imbécillité. Cet état qu'ils appellent du nom de *mort*, doit détruire dans l'homme jusqu'à la conscience de sa propre existence, et par conséquent la conscience de cette disposition même de l'ame; car on n'est pas mort, si l'on s'aperçoit qu'on est mort. Dans les peintures qu'ils font des hommes qui ont atteint la perfection de la vie mystique, et qui sont censés avoir les rapports les plus intimes et les plus fréquens avec la divinité, on croit souvent reconnoître les caractères extérieurs de l'aliénation mentale et du délire. Cette observation paroît avoir échappé à M. Tholuck. Il auroit pu aussi faire mention ici des danses accompagnées de musique, de certains ordres de dervischs, et des exercices ridicules et périlleux auxquels ils se livrent, jusqu'à ce que les forces leur manquent tout-à-fait: car tout cela a pour but d'entrer dans cette sorte d'extase qu'ils appellent *حاله*, c'est-à-dire, *état*; mais ces pratiques ne sont pas générales parmi les sofis, et elles paroissent même être condamnées par Saadi, dans le Gulistan.

Notre auteur semble avoir quelque peine à concilier les exhortations au jeûne, à la prière, à la retraite, enfin à tous les exercices de vertu

et de mortification ; dont sont remplis les livres des sofis , avec d'autres passages desquels il semble résulter que , lorsqu'une fois une ame est parvenue à la contemplation de la divinité , elle est tout-à-fait étrangère à ce qui se passe dans sa nature corporelle , et n'en contracte aucune souillure.

Il est facile de concilier cette apparente contradiction , et cela par plusieurs raisons qui ne s'excluent point l'une l'autre.

D'abord , il est certain que la prudence a souvent obligé les écrivains des sectes musulmanes , telles que les Ismaéliens , les Baténiens et les Druzes , à déguiser leurs doctrines pernicieuses sous le voile de la dévotion , et du zèle le plus pur pour les pratiques essentielles de l'islamisme ; afin de se dérober aux persécutions et à la vengeance des partisans de l'orthodoxie. Chez les Druzes , cette dissimulation n'est pas seulement autorisée , elle est fortement recommandée aux adeptes. Mais , sans recourir à cette solution , il faut observer que , bien que le quiétisme dont les sofis font profession , puisse mener , par des conséquences assez naturelles , à une sorte d'indifférentisme tout-à-fait opposé à l'esprit du mahométisme , et conduire à la licence la plus déhontée ; la plupart des sofis cependant , loin d'admettre ces conséquences et d'y conformer leur conduite , sont des hommes religieux , sincèrement attachés à l'islamisme , et qui unissent la fidélité à tous les devoirs extérieurs de la religion , avec la théorie d'un système allégorique et d'un spiritualisme exalté. D'ailleurs , tous reconnoissent que la pratique de la religion et la soumission à ses dogmes et à ses rites , sont le seul chemin qui mène à cette haute perfection à laquelle ils aspirent ; il n'est donc pas étonnant qu'ils recommandent à leurs disciples la prière , la pureté , le jeûne , l'obéissance à l'autorité légitime , &c. Ajoutons qu'il n'est aucun des devoirs , aucun des rites prescrits par la religion , auquel ils n'aient attaché un sens allégorique ; comme on le voit en détail dans le Dabistan , et que par conséquent tout ce qu'ils disent , quand ils recommandent la pratique de ces observances extérieures , est susceptible d'un double sens. Enfin , si l'on en excepte un petit nombre d'hommes qui passent pour avoir atteint au plus haut degré de l'union avec Dieu , cette suprême félicité n'est accordée aux autres que par intervalles et pour de courts instans. Hors de ces momens d'extase , où ils se croient élevés au-dessus de la condition humaine , ils ne doivent pas , du moins est-il naturel de le supposer , se considérer comme soustraits au joug des lois et des observances communes à tous les musulmans.

M. Tholuck se demande si les sofis , comme d'autres sectes de fana-



tiques, avec lesquelles ils ont de si intimes rapports, s'imaginent voir Dieu, dans leurs états extatiques, sous la forme d'une lumière sensible. Il n'ose l'affirmer, parce qu'il n'a rien trouvé dans leurs écrits de positif à ce sujet. Il remarque que, quant aux contemplatifs de l'Inde, la chose n'est pas douteuse, et entre autres passages des *Oupnékhat* qui le prouvent; il cite celui-ci : *Et signum, r̄s̄ apparentem esse r̄v̄ Brahm̄ super cor, hoc est, ut modo per imaginationem similis margaritæ obscurus ingreditur, modo obscurus sicut fumus, modo similis lumini solis, modo similis lumini ignis, modo lumen simile vento spiranti aut vermi nocte fulgenti, aut coruscationi fulguris, aut puritia et albor similis crystallo, &c.* Mais, quant aux sofis, il est plus enclin à penser qu'ils n'ont point cru que l'intuition de la divinité eût lieu par aucun moyen perceptible aux sens. Je trouve dans le *Dabistan* un passage qui me porte à croire au contraire que cette doctrine est aussi admise par les sofis : il résulte de ce passage, qui est trop long pour que je le transcrive ici, que les sofis distinguent sept degrés ou مقام dans la vie contemplative; de ces degrés, le premier est la pénitence, l'obéissance et le souvenir de Dieu, ou la méditation *توبه و طاعت و ذکر*, et le dernier est la disparition de la disparition *غيبوب الغيوب* (c'est-à-dire, l'absorption parfaite); c'est tout-à-la-fois l'anéantissement et l'existence sans fin *بقا و بقا*, que l'on compare à l'anéantissement d'une goutte d'eau, lorsque, tombant dans la mer, elle perd son existence individuelle, et à la durée sans fin d'existence qu'elle obtient en s'identifiant avec la mer. Or, dans chacun de ces degrés, à l'exception du septième, le sofî qui y est parvenu voit une lumière qui, dans le premier, est verte, bleue dans le second, rouge dans le troisième, jaune dans le quatrième, blanche dans le cinquième, et noire dans le sixième. (*Dabistan*, p. 490.) Plus loin, le même auteur dit, d'après un commentateur du *Gulschen-raz*, que la manifestation de la divinité se divise en quatre espèces *تجلی چهار قسم است*. De ces quatre espèces de manifestations, la première est nommée *آتاری* : le contemplatif y voit l'essence absolue *وجود مطلق* sous la figure d'un des êtres corporels; dans la seconde, appelée *افعالی*, l'essence absolue se montre sous la forme d'un de ses attributs d'action, comme créateur *خالق*, ou comme fournissant la subsistance *رازق*, &c.; dans la troisième, qu'on nomme *صفاقی*, elle paroît sous la forme d'un des attributs qui existent dans sa propre essence, comme la science ou la vie: la quatrième est appelée *ذاتی*; dans celle-là le contemplatif n'a plus la conscience de son existence. L'auteur ajoute que, dans la seconde espèce, la plupart des manifestations ont lieu par des lumières diversement

واكثر تجليات افعالی : *colorées, et paroissent sous toutes sortes de couleurs* : ( Dab. pag. 492 ). Il dit cependant un peu plus loin « qu'il n'est pas absolument nécessaire que la » manifestation s'opère sous la forme d'une lumière d'une certaine » couleur, ou que toute lumière ( qui s'offre au contemplatif ) soit » une lumière, indice de la manifestation divine. » ولازم نیست که تجلی « در لباس نور ملون باشد یا هر نور نور تجلی باشد » tation, c'est l'anéantissement, ou la science ( c'est-à-dire, la con- » noissance certaine ) de l'objet manifesté, au moment de la mani- » festation. » ( Dab. p. 492 ).

Mais en voilà assez sur ce point.

Une question plus abstruse, c'est de déterminer ce que les sofis entendent rigoureusement par l'union de l'homme avec Dieu, et jusqu'à quel point ils croient que cette union peut avoir lieu. M. Tholuck observe avec raison qu'il n'y a presque aucune religion qui n'admette une action de Dieu, une influence plus ou moins active, plus ou moins efficace de sa puissance sur l'esprit et les facultés spirituelles de l'homme. Dans le système des sofis, cette influence est nommée فیض *emanation, débordement*. Elle est aussi désignée sous les noms de ندا *appel, proclamation*), et جذبه *attraction*, d'où vient que l'homme, dans un des degrés de la vie spirituelle, est nommé مجذوب, c'est-à-dire, *attiré*. De la divinité découlent à chaque instant ces émanations fécondes qui sollicitent l'esprit de l'homme et l'attirent à Dieu comme au principe de son être; s'ouvrir à ces divines émanations, les recevoir dans son sein, les y attirer de plus en plus par l'ardeur de ses desirs, s'y abandonner sans réserve, se perdre soi-même dans le ravissement de leur jouissance, oublier que l'on existe : voilà ce que les sofis entendent par l'union avec Dieu, et ce que représente, d'une manière assez juste, la comparaison d'une goutte d'eau absorbée dans l'immensité de l'océan.

Je dois ici faire observer deux choses : la première, c'est que le nom par lequel les sofis désignent l'état d'extase auquel tendent tous leurs efforts, est, comme je l'ai déjà dit, حال, mot arabe qui signifie *état, état présent*; soit qu'ils aient voulu désigner par-là l'état par excellence, soit que, d'après l'explication donnée par Djouneïd, et que rapporte M. Tholuck, ils aient voulu dire que c'est une situation, une manière d'être, un accident passager, et non un état durable et permanent. Quoi qu'il en soit, cette dénomination n'a rien de commun, comme le suppose M. Tholuck, ni avec le verbe حل, *descendre, arriver, prendre*



son *logement*, ni avec le nom *حلول*, qui, dans le langage de certaines sectes de Schiïtes, signifie l'*infusion* de la divinité, ou de quelqu'un de ses attributs, dans Ali ou dans les imams de sa race. La seconde remarque est relative à ces mots *الست*, *Ne suis-je pas!* et *بلى*, *Oui*, qui reviennent si souvent dans les écrits des sofis, et dont M. Tholuck n'a pas parfaitement saisi le sens ni connu l'origine. J'ai mis cela dans le plus grand jour dans mes notes sur le *Pend-namèh*, p. 68; et je me contente de dire ici que ces mots sont une allusion à un passage de l'Alcoran, où il est dit que, dans l'origine des choses, toutes les âmes étant créées, Dieu les fit comparoître devant lui et leur adressa cette parole : *Ne suis-je pas votre seigneur!* à quoi elles répondirent, *Oui*. C'est par suite de cette reconnoissance volontaire des âmes, et de l'engagement qu'elles ont contracté d'obéir à Dieu comme à leur seigneur, qu'elles peuvent être justement punies par la vengeance divine, quand elles s'écartent des commandemens de Dieu.

Je reprendrai, dans un second article, l'analyse de cet important ouvrage.

SILVESTRE DE SACY.

---

*VIEW OF THE STATE OF EUROPE DURING THE MIDDLE AGE, in three volumes; by Henry Hallam, Esq.; c'est-à-dire, l'Europe au moyen âge, de M. Henri Hallam; traduit de l'anglais, par MM. P. Dudouit, avocat à la cour royale de Paris, et A. R. Borghers; 2 vol. in-8.º, 1820-1821.*

PREMIER EXTRAIT.

CET ouvrage ne pouvoit manquer d'être favorablement accueilli, comme il l'a été en Angleterre, où deux éditions s'en sont rapidement succédées, et en France, où la traduction, bien qu'encore incomplète et nécessairement inférieure à l'original, sous le rapport de la diction et du coloris, a néanmoins réuni déjà d'honorables suffrages. Nous n'avons eu jusqu'ici que trop de livres remplis presque exclusivement de récits de sièges, de batailles, et d'opérations militaires; mais, au milieu de cette stérile abondance de documens étrangers aux connoissances et aux habitudes de la plupart des lecteurs actuels, nous manquons encore d'ouvrages véritablement historiques, où les notions les plus intéressantes et les plus utiles, c'est-à-dire, celles qui concernent l'esprit des institutions publiques et des mœurs nationales, soient recueillies avec

exactitude et exposées dans ce style simple, grave et ferme, qui convient seul à l'histoire. Or, c'est de cette manière que M. Hallam a envisagé *l'Europe au moyen âge*. Laisant au compilateur et au biographe le soin de recueillir les détails des événemens obscurs de cette longue période, il passe, en quelque sorte, devant de nombreuses générations, devant des dynasties entières de princes oubliés, comme ce voyageur de *l'Enfer* du Dante :

Non ragioniam di lor, ma guarda e passa;

mais pour ce qui concerne les formes du gouvernement et les lois fondamentales qui ont prévalu dans les différens états de l'Europe, l'auteur s'applique avec beaucoup de soin à en rechercher l'origine, à en marquer le développement ou la décadence; aussi a-t-il donné à son livre la forme de la dissertation politique; où les faits ne sont rapportés qu'autant qu'ils sont nécessaires à l'intelligence des considérations qui s'y rattachent, plutôt que celle de la narration, qui ne comporte qu'une exposition détaillée et une peinture complète des événemens. Par-là, l'ouvrage de M. Hallam sort de la classe des abrégés d'histoire, où les faits n'occupent guère plus d'espace, mais où les importantes considérations dont il est rempli ne sont qu'à peine indiquées. Il est vrai que cet ouvrage risque d'être presque entièrement inintelligible pour les lecteurs qui ne se seroient pas familiarisés d'avance avec l'histoire générale de l'Europe; les chapitres mêmes que l'auteur a traités avec le plus de développement et d'étendue, entre autres celui où il expose l'histoire de la constitution anglaise, supposent nécessairement la connoissance des faits principaux de l'histoire civile de ce peuple. Mais aussi, comme M. Hallam n'a point prétendu faire un livre élémentaire, que tant de gens peuvent produire, si tant de gens en ont besoin, nous ne prétendons pas non plus le disculper à cet égard.

On pourroit peut-être, avec plus de fondement, lui reprocher le défaut de liaison qui existe entre les diverses parties d'une aussi vaste composition historique. Chacun des chapitres dans lesquels elle se divise, a son sujet particulier, et peut être considéré comme indépendant du reste, de sorte que, de l'aveu même de l'auteur, l'ordre dans lequel on les lit est à-peu-près indifférent. Aussi les traducteurs français ne se sont-ils pas fait scrupule d'intervertir cet ordre, en plaçant *en troisième lieu* le chapitre qui traite de l'histoire d'Espagne, et qui se trouve *le quatrième* dans l'ouvrage original (1). Il est bien vrai que ces chapitres pou-

---

(1) Au moins dans la deuxième édition, en 3 volumes *in-8.*, la seule que je connoisse, et que j'ai sous les yeux.



vant être regardés comme des esquisses détachées, où l'histoire de chaque peuple est traitée isolément, l'auteur a dû se croire dispensé d'établir entre eux une liaison rigoureuse; il est vrai encore qu'avant l'époque où il s'arrête, la fin du xv.<sup>e</sup> siècle, les nations européennes entretenant les unes avec les autres peu de relations politiques, si l'on excepte la France et l'Angleterre, engagées, durant les trois siècles qui précèdent, dans une lutte éternellement mémorable, M. Hallam a pu envisager séparément leur histoire, et éviter par-là ces transitions continuelles d'un pays à l'autre, qui, sans autre nécessité que celle de conserver l'ordre chronologique, rompent en effet l'ordre bien autrement important des événemens qui se sont succédés chez un même peuple. Toutefois, il me paroît que la méthode adoptée par M. Hallam est sujette à quelques inconvéniens, quand il s'agit d'un aussi vaste ensemble historique que celui qu'il a si heureusement retracé. Avec quelque intérêt que le lecteur suive le développement progressif des institutions et des mœurs d'un peuple, il ne peut faire absolument abstraction de tous les autres; il ne recherche pas moins attentivement les rapports secrets, les liaisons inaperçues qui existent entre des événemens contemporains, et pour lesquelles le fil chronologique est certainement un secours indispensable. C'est, à ce qu'il me semble, priver l'histoire d'un de ses principaux avantages, que de supprimer ces rapprochemens inévitables entre des peuples qui, de quelque manière qu'on les envisage, n'ont pu vivre entièrement étrangers les uns aux autres; et rétrograder dans l'ordre des temps, à chaque fois que l'on quitte l'histoire d'un peuple, pour entamer celle d'un peuple voisin, c'est se jeter dans des répétitions pour le moins aussi embarrassantes que les transitions qu'on vouloit éviter. L'histoire de la puissance ecclésiastique, que l'auteur place immédiatement après celle des Grecs et des Sarrasins, a certainement plus de rapports avec l'Italie, qui fut le berceau et le siège du suprême pontificat, qu'avec tout autre; et, à cet égard encore, les traducteurs français ont très-bien fait sans doute de s'éloigner de la marche suivie par l'auteur: mais l'exposition du système féodal, dont M. Hallam fait suivre l'histoire de France, est-elle plus étroitement liée avec cette histoire, qu'avec celle de l'Allemagne, de l'Angleterre, ou même de l'Espagne, où le régime féodal, diversement modifié, a été plus long-temps encore en vigueur et a certainement laissé plus de traces dans les institutions actuelles! Je pourrais développer ces observations, qui ne paroissent pas avoir échappé à M. Hallam lui-même; mais on peut s'en reposer sur un aussi bon esprit que le sien, du soin de corriger ce que le plan de son ouvrage semble encore offrir de défectueux, et j'arrive de suite à une analyse qui ne me

fournira guère que des occasions de rendre hommage au profond savoir de l'auteur, à l'excellente critique qui le dirige, et à l'impartialité non moins rare qui le distingue.

La première des *neuf* grandes divisions, ou chapitres, dont cette histoire se compose, comprend le *sommaire de l'histoire de France*, depuis l'établissement des Français dans la Gaule, sous Clovis, jusqu'à l'expédition des Français en Italie, sous Charles VIII. C'est entre ces deux termes, fixés, à ce qu'il nous semble, d'une manière fort judicieuse, que l'auteur enferme la période que l'on appelle communément le moyen âge. Il seroit, en effet, difficile de trouver, pour le commencement de cette période, une division moins arbitraire que celle que fournit la fondation de la monarchie de Clovis, laquelle consumma la chute de l'empire romain d'occident; et devint une nouvelle ère pour des nations également nouvelles. L'autre terme est encore plus solidement établi; l'invasion de Naples par Charles VIII fut le premier événement d'une grande importance, qui engagea les principaux états de l'Europe dans ces relations d'alliance ou d'hostilité, dont on peut suivre jusqu'à nos jours le progrès non interrompu; et cet événement, qui présente, dans les annales de la France, de l'Italie et de l'Empire, une époque si nettement marquée, coïncide d'ailleurs, à très-peu de chose près, avec les événements qui terminent l'histoire du moyen âge dans tout le reste de l'Europe.

Le *système féodal* forme le sujet du *second* chapitre. J'ai déjà indiqué la raison pour laquelle l'auteur a placé ce chapitre à la suite de l'histoire de France: j'ajouterai qu'en traitant, en cet endroit, du système féodal, M. Hallam s'étoit imposé l'obligation de rapporter presque exclusivement à la France les observations que lui suggère ce système; et c'est aussi ce qu'il a fait. Mais comme les modifications assez graves et assez nombreuses que la féodalité éprouva en passant dans l'Empire, en Angleterre et en Espagne, ne se trouvent que dans les chapitres particuliers consacrés à ces états, il en résulte que, dans le chapitre qui traite le plus spécialement du régime féodal, l'auteur n'en a pas présenté le tableau complet, ou du moins, une exposition aussi achevée qu'elle eût pu l'être sous sa plume.

Les *troisième*, *quatrième*, *cinquième* et *sixième* chapitres offrent une esquisse plus ou moins détaillée des histoires d'*Italie*, d'*Espagne*, d'*Allemagne*, et des *Grecs* et *Sarrasins*. Dans le *septième*, qui est, sous tous les rapports, un des plus importants de l'ouvrage, l'auteur a développé les *progresses du pouvoir ecclésiastique*, sujet si remarquable, et défigurés par tant de préventions contraires, dont il n'existe pas encore et dont nous attendrons peut-être long-temps une histoire complète et impartiale.



La *constitution anglaise* fait la matière du huitième chapitre : ainsi M. Hallam n'a envisagé l'histoire de son pays que dans le développement de ses institutions ; vue qui n'est sans doute pas neuve, mais qui est certainement très-philosophique. On conçoit que ce chapitre, le plus étendu de tout l'ouvrage, puisqu'il forme à lui seul le second volume de la traduction française, soit aussi celui que l'auteur a traité avec le plus de soin, et avec une sorte d'affection nationale, assurément bien légitime. C'est le fruit d'un travail immense, et, je ne crains pas de le dire, puisque les savans critiques d'Édimbourg et des autres *revues* d'Angleterre, ont prononcé sur ce point un jugement qui doit régler le nôtre, c'est l'exposition la plus nette, la plus exacte et la plus complète qu'on nous ait donnée jusqu'ici de ce système si compliqué d'institutions politiques, dont on parle tant et qu'on connoît si peu parmi nous ; et ceux qui n'avoient pu suivre la marche progressive du gouvernement anglais que dans l'histoire si défectueuse de Henri, dont elle forme la partie la plus défectueuse, ou dans le traité de Nathaniel Bacon, ou dans des compilations déjà surannées et nécessairement imparfaites, doivent savoir un gré infini à M. Hallam de leur avoir épargné de longues et fastidieuses recherches ; car, dans un siècle où l'on écrit tant, c'est sans doute un grand avantage pour un livre, que de débarrasser de beaucoup d'autres.

Le neuvième et dernier chapitre est relatif à l'état général de la société en Europe, pendant le moyen âge ; il embrasse l'*histoire du commerce, des mœurs et de la littérature*. Aucun de ces sujets n'y est traité d'une manière détaillée ; le plan de l'auteur, et les étroites limites dans lesquelles il a voulu se renfermer, ne comportoient pas à cet égard des développemens bien étendus. Ce chapitre n'est destiné qu'à servir de supplément au reste de l'ouvrage, en multipliant les rapports sous lesquels on peut envisager les événemens, et en donnant une plus juste idée de l'esprit et du caractère du moyen âge, qu'on ne connoîtroit qu'imparfaitement, si l'on séparoit l'étude des lois positives, de celle des mœurs et des opinions qui contribuent à les former et qui influent sur leur application. Tel est l'aperçu général de l'ouvrage de M. Hallam, dont il nous reste maintenant à faire connoître l'exécution à nos lecteurs.

Le premier chapitre se subdivise en deux parties : la première comprend un précis de l'histoire de France depuis Clovis jusqu'à Philippe de Valois ; et la seconde, à-peu-près égale en étendue, quoiqu'elle embrasse une période de temps bien moins considérable, conduit le lecteur jusqu'à l'avènement de Charles VIII. L'une et l'autre sont traitées avec une extrême concision ; mais, à la différence de ces abrégés superficiels,

qui n'apprennent rien au-delà de ce qu'ils énoncent, le précis de M. Hallam, nourri d'une saine et solide érudition, indique souvent d'un seul mot le résultat de longues recherches, et renferme des germes féconds d'observations neuves ou profondes. Il apprécie avec beaucoup d'équité le caractère et la politique de Clovis, d'après un excellent *mémoire* du duc de Nivernois (1); et c'est, en général, un hommage que M. Hallam se plaît à rendre aux travaux des savans français, contenus, soit dans le recueil de l'académie des belles-lettres, soit dans les différentes collections qui sont relatives à notre histoire. Après Clovis, rien n'a plus d'éclat, pendant toute la durée de la dynastie mérovingienne; que la domination et la mort également tragiques de Brunehaut. M. Hallam semble à son égard étouffer un sentiment de compassion, pour embrasser l'opinion sévère de M. Gaillard, qu'il trouve *parfaitement raisonnée* (2). J'oserois n'être point de cet avis; car, indépendamment des témoignages contemporains qu'Étienne Pasquier (3), Montesquieu (4), Velly (5), et plusieurs autres moins dignes d'être cités (6), ont allégués pour la justification de Brunehaut, il est une observation que je ne crois pas avoir encore été faite, ou du moins suffisamment développée, et qui prouve seule, à mon gré, l'injustice dont on usa envers cette malheureuse reine. La mort de Brunehaut marque, aux yeux de tous les hommes instruits dans notre histoire, l'époque d'un changement important dans la constitution française; celle où le gouvernement, de monarchique et même absolu qu'il avoit été sous les successeurs immédiats de Clovis, devint, par la défection des grands et du maire d'Austrasie, Warnachaire, le plus puissant d'entre eux, une sorte d'aristocratie redoutable au prince, qui n'en fut plus que le chef électif (7) et précaire. Pour assouvir sa vengeance, l'infame Clotaire II fut obligé de partager entre ces grands les lambeaux de la monarchie, et de leur assurer, comme une sorte d'impunité des crimes qu'ils avoient commis en le servant, l'inamovibilité de leurs charges jusqu'alors révocables (8). C'est sous l'influence de cette

---

(1) *Académie des inscript. et belles-lettres, Mém.* tom. XX, p. 147 et suiv. — (2) *Histoire de Charlemagne*, tom. I, p. 173, et *Mém. de l'Acad. des bell. lettr.* tom. XXX, p. 633 et suiv. — (3) *Recherches de la France*, liv. V, c. 13, pag. 471; Voyez aussi Cordemoy, *Histoire de France*, tom. I., p. 291. — (4) *Esprit des lois*, liv. XXXI, c. 1. — (5) *Histoire de France*, tom. I, p. 191-202. — (6) Mariana, *Histor. Hispan.* lib. V, c. 10; Masson, du Tillet, &c. &c. — (7) A partir de Clotaire II, l'auteur des *Gesta Regum Francorum* indique l'avènement des rois en des termes qui supposent l'élection, plutôt que la succession directe en vertu d'un droit héréditaire. Voyez la note de M. Hallam, *chap. II, p. 156* de l'édition anglaise. — (8) *Fredegar. c. 42.*



révolution, qui fonda le pouvoir des maires du palais et amena rapidement l'avilissement de la race royale; c'est à la cour du fils de Frédégonde et du meurtrier de Brunehaut, que furent écrits les récits infidèles qui nous sont parvenus de son règne: est-il donc si peu vraisemblable que, dans de telles circonstances, la mémoire de Brunehaut n'ait pas été traitée avec plus de justice et d'humanité, que sa personne!

L'élévation de la dynastie carlovingienne et le caractère de Pépin, qui eut tant de part à cette révolution mémorable, ne semblent pas avoir été retracés par M. Hallam avec le degré d'intérêt qu'on devoit attendre de lui. Il énonce, avec une assurance qui ne lui est pas ordinaire, le fait, pour le moins très-douteux, de l'intervention du pape Zacharie dans l'exaltation de Pépin. L'époque de Charlemagne est traitée par M. Hallam d'une manière plus large et plus approfondie; mais on voit qu'il adopte, sans les exprimer, les restrictions sévères que son compatriote Gibbon a mises à l'éloge de ce grand homme. Il est plus équitable et pourroit même passer pour généreux envers Louis le Débonnaire; il pense que ce prince, si maltraité par ses contemporains et par l'histoire, *ne méritoit pas le mépris qu'on a versé sur lui*; il le trouve, *comme législateur, supérieur à son père même*; et il est remarquable que ce soient des écrivains étrangers à notre pays, tels que M. Hallam et Schmidt, le docte et judicieux historien des Allemands, qui aient ainsi rendu au fils de Charlemagne une justice que ce malheureux prince ne trouva pas plus dans sa nation que dans sa famille. A partir du fameux traité de Mersen, de 847, qui partagea l'empire de Charlemagne entre les indignes fils de Louis, M. Hallam suit rapidement la décadence de cette monarchie, dont quelques-uns de nos historiens veulent placer la fondation précisément à cette époque, quoique, à vrai dire, la France n'eut jamais moins d'histoire nationale, que dans un temps où, par l'aliénation successive des grands domaines de la couronne, et celle, en quelque sorte de la couronne même, la France étoit devenue comme un assemblage incohérent d'une multitude de fiefs, et où la royauté, réduite, presque pour tout domaine, à la cité de Laon, ne consistoit guère qu'à marquer du nom d'un prince, inconnu d'ailleurs, les actes publics et les transactions particulières. C'est ce que M. Hallam nous semble avoir établi avec sa concision ordinaire, et toutefois avec beaucoup de solidité, contre l'opinion de quelques écrivains systématiques. On pourroit contester la manière dont il présente ce qu'il appelle l'*usurpation* de Hugues Capet (1); le défaut d'assentiment donné à son élévation, soit dans les

---

(1) Chap. 1, p. 30-31 de l'édition anglaise.

assemblées nationales tombées depuis long-temps en désuétude, soit dans les gouvernemens particuliers des provinces; n'autorise nullement à dire, comme le fait M. Hallam en termes si positifs, que Hugues Capet ne fut d'abord *NULLEMENT* reconnu dans le royaume. Car, premièrement, ce refus de lui obéir; ou plutôt de reconnoître son titre, n'est formellement prouvé qu'à l'égard de la Guienne, qui ne se soumit que vers l'an 990, et du Limousin, qui continua à reconnoître, nominativement plutôt que réellement, les fils de Charles de Lorraine, jusqu'en 1009. M. Hallam est obligé de convenir lui-même, comme cela est établi dans une dissertation du *Recueil de l'académie des belles-lettres* (1), que toutes les provinces septentrionales de la France donnèrent leur acquiescement à l'élévation de Hugues Capet; et c'est là proprement que consistoit le *royaume de France*, si toutefois il y avoit à cette époque un royaume de France. En second lieu, ce refus de la Guienne, du Limousin et d'autres provinces qui formoient l'ancien royaume d'Aquitaine, presque toujours séparé de la monarchie des Francs sous la première race; comme sous la seconde, ne sauroit être allégué que comme une preuve de l'indépendance, qu'affectoient en général ces provinces, dont elles avoient déjà donné des gages, à l'égard de Louis IV et de Lothaire, princes de race carlovingienne, qu'elles essayèrent de maintenir jusqu'au temps de Philippe-Auguste, où le titre de roi n'étoit certainement plus contesté aux Capétiens, et qui se fondaient sans doute sur les privilèges très-étendus que Pépin avoit accordés ou conservés à ces provinces, en les réunissant à ses états. Je suis obligé de renvoyer, pour tous ces faits que je n'ai pu qu'indiquer, à la savante et impartiale *Histoire du Languedoc* par les Bénédictins (2).

M. Hallam passe rapidement sur les règnes des quatre premiers Capétiens, qui n'offrent guère, en effet, que la continuité des mêmes désordres où la France étoit plongée avant l'avènement de la dynastie nouvelle. Louis VII, et sur-tout son ministre Suger, dont le nom n'est cependant point prononcé par M. Hallam, et enfin Philippe-Auguste, marquent véritablement le commencement d'un état fort et d'une monarchie respectable. Il n'est sans doute pas difficile à un auteur anglais d'être juste envers le rival illustre du misérable Jean-sans-Terre; mais peu d'historiens, même français, ont rendu une justice plus éclatante que M. Hallam au caractère de Louis IX, le rival non moins heureux

---

(1) *Acad. des bell. lettr. Mém.* tom. L, p. 553. — (2) D. Vaissette, *Histoire du Languedoc*, tom. II, p. 120, 150; cf. *Recueil des Histor.* tom. XI, p. 83, et Duchesne, *Script. rerum Gallicar.* tom. V, p. 262.



du foible Henri III ; et parmi ceux qui ont le plus loué notre grand et saint monarque, il n'en est peut-être aucun qui ait aussi bien motivé les éloges qu'il accorde à sa mémoire. « Ce fut peut-être, dit M. Hallam, » une circonstance heureuse pour le développement des vertus de » S. Louis, que le trône eût été déjà consolidé par les efforts moins » scrupuleux de Philippe-Auguste et de Louis VIII. Un siècle plutôt, » son caractère doux et modéré, n'étant pas soutenu par un grand pou- » voir réel, n'eût pas assez commandé le respect ; mais la couronne étoit » déjà devenue si formidable, et Louis s'étoit distingué tellement par sa » bravoure et sa fermeté, qualités sans lesquelles toutes ses autres » vertus eussent été inutiles, que personne n'osa concevoir l'idée témé- » raire d'une révolte sous un gouvernement dont la justice n'en offroit » aucun prétexte. . . Pendant près d'un demi-siècle qu'il gouverna la » France, on ne trouve pas dans sa conduite le moindre oubli des prin- » cipes de la modération et du désintéressement ; et cependant il étendit » l'influence de la couronne bien plus loin que n'avoit fait le plus ambi- » tieux de ses prédécesseurs. . . Dans la position où se trouvoit la » France, un roi vulgaire eût fomenté avec art, ou du moins envisagé » avec plaisir, les dissensions qui s'élevèrent entre les principaux vassaux ; » Louis se fit constamment un devoir de les réconcilier, et en cela sa » bienveillance eut encore tous les effets d'une politique profonde. Ses » trois derniers prédécesseurs avoient pris l'habitude de se constituer » médiateurs en faveur des classes moins puissantes, le clergé, la petite » noblesse et les habitans des villes privilégiées. Ainsi la suprématie de » la couronne devint une idée familière ; mais l'intégrité parfaite de » S. Louis acheva de dissiper les soupçons, de vaincre les résistances, et » accoutuma même les feudataires les plus jaloux à le regarder comme » leur juge et leur législateur ; et comme l'autorité royale n'avoit été » jusque-là déployée que dans ses plus douces prérogatives, la dispen- » sation des grâces et la réparation des torts, il y eut peu d'observateurs » assez attentifs pour remarquer dès-lors, dans la constitution française, le » passage d'une ligue féodale à une monarchie absolue (1). » J'espère qu'on me pardonnera cette longue citation, qui fait d'ailleurs connoître la manière de M. Hallam, en faveur de tant d'idées saines qu'elle renferme et qui peuvent tenir lieu de tant d'inutiles panégyriques. A propos des deux expéditions de S. Louis, qui furent les événemens les plus mémorables de son règne, M. Hallam jette *sur les croisades* un coup-d'œil

---

(1) *Chap. I, p. 40, 41, 42* de l'édition anglaise, et 46, 47 de la traduction française.

rapide et encore plus philosophique. Ces guerres sacrées, comme on les appeloit alors, ont été de nos jours attaquées et défendues par des argumens qui semblent s'éloigner également, sinon du résultat réel, du moins du véritable but vers lequel elles furent constamment dirigées. M. Hallam ne veut point qu'on assigne des motifs politiques à un événement qui fut entièrement le résultat des idées dominantes, et je suis complètement de son avis : « C'est en vérité, dit M. Hallam, faire » preuve d'une étrange ignorance du XI.<sup>e</sup> siècle, que d'attribuer, même » aux princes de cet âge, les raffinemens d'une époque plus rapprochée. » Sauver l'empire grec d'un péril imminent, et par-là mettre la chrétienté » à l'abri d'un ennemi qui lui avoit voué une haine éternelle, c'étoit un » motif légitime et magnanime qu'on pouvoit alléguer ; mais il opéra » bien foiblement, où n'opéra même pas du tout sur ceux qui prirent la » croix. Les croisés repoussèrent, il est vrai, les Turcs du voisinage de » Constantinople ; mais ce fut un des effets indirects de leur expédition : » les croisés étoient peu disposés à servir l'intérêt des Grecs, qui, par » d'imprudentes provocations et de perfides manœuvres, s'attirèrent » bientôt, de la part des Latins, la même haine que les Musulmans (1). » Tout ce que dit M. Hallam sur les croisades, et cette digression est la plus longue et la plus importante de ce chapitre, m'a paru fort instructif et fort judicieux, et on le lit avec d'autant plus d'intérêt, que, malgré la différence des temps et des opinions, des circonstances qui se ressemblent à quelques égards, peuvent nous donner maintenant une idée plus juste de l'enthousiasme avec lequel nos pères se précipitoient en Asie contre les ennemis du nom chrétien.

L'avènement de Philippe de Valois au trône successivement occupé par les trois fils de Philippe-le-Bel, est un de ces événemens qui ont contribué à changer la face de l'Europe ; c'est en même temps une de ces questions dans lesquelles il est difficile à un écrivain anglais de conserver une entière impartialité, et, si je puis m'exprimer ainsi, une neutralité parfaite. M. Hallam est peut-être le premier historien de sa nation qui ait condamné si nettement l'injustice des prétentions d'Édouard III. Ce n'est pas que M. Hallam n'exprime, relativement au fameux article de la loi salique, qui fit prévaloir les droits de son concurrent, des doutes qui me semblent assez bien fondés. Il est néanmoins très-remarquable que, dans les longs débats de cette affaire importante, Édouard n'ait jamais récusé le seul titre par lequel Philippe de Valois appuyoit ses prétentions ; et l'on ne peut nier que, si l'exclusion des

---

(1) Pages 53, 54 de la traduction française.



femmes de la couronne de France n'étoit pas formellement énoncée dans la loi fondamentale, du moins une tradition immémoriale et un usage non interrompu fournissoient à cet égard une interprétation décisive. Il me semble encore que M. Hallam, en traitant légèrement le témoignage du continuateur de Guillaume de Nangis, qu'il qualifie *moine sans talens et probablement sans renseignemens particuliers* (1), a manqué cette fois de l'excellente critique qui le guide habituellement. Les faits rapportés par ce moine *contemporain*, relativement à l'avènement de Philippe de Valois, étoient d'une telle notoriété, qu'il est difficile de récuser son témoignage, sur-tout quand on n'a aucune preuve de son infidélité. Ces faits sont d'ailleurs confirmés par deux auteurs différens que M. Hallam semble n'avoir pas connus, et dont M. l'abbé Sallier a donné une notice succincte dans le *Recueil de l'académie des belles-lettres* (2) : ces mêmes auteurs, qui avoient composé sur ce sujet des traités en forme, affirment également, et dans les termes les plus positifs, que les ambassadeurs d'Édouard réclamèrent publiquement, au nom de leur maître, la couronne de France, dans l'assemblée même où furent discutés les droits des deux compétiteurs (3); fait important que M. Hallam voudroit nier, quoique les pouvoirs donnés à ces ambassadeurs d'Édouard soient rapportés dans la *collection* de Rymer (4), et qu'une autre pièce, non moins formelle à cet égard et non moins authentique, recueillie dans les *conciles* de Wilkins (5), confirme de tout point la déposition des auteurs français que M. Hallam a négligés.

C'est en cet endroit que se termine la première partie du précis de l'histoire de France, dans l'ouvrage de M. Hallam, et nous remettons à un numéro prochain la suite de cette analyse.

---

(1) *Without talents and probably without private information.* — (2) L'un de ces écrits est le traité original de Jean de Montreuil, intitulé, *Traité auquel est contenu l'occasion ou couleur pour laquelle le feu roi Édouard d'Angleterre se disoit avoir droit à la couronne*: l'auteur avoit vécu sous Charles V et Charles VI. L'autre écrit paroit avoir été composé, d'après des actes publics, vers 1461, sous le règne de Louis XI. (*Recueil de l'Acad. des bell. lettr.* tom. XX, p. 459.) — (3) *Mémoire* cité dans la note précédente, p. 469. — (4) Rymer, *Fœdera, &c.*, vol. IV, p. 344, 354. — (5) Wilkins, *Concilia, &c.*, tom. I, p. 664.

RAOUL-ROCHETTE.

*RIME DI FR. PETRARCA, col commento di G. Biagioli.* Parigi, presso l'editore, in via Rameau, n.° 8, 1821, in-8.°, tomo primo, 2 parti, 832 pag., et tomo secondo, 364 pag. &c. — *Poésies de Fr. Pétrarque, avec un commentaire de G. Biagioli, &c.*

M. BIAGIOLI, après avoir publié à Paris une édition de Dante avec un nouveau commentaire, laquelle on s'est empressé de reproduire en Italie, donne aujourd'hui une édition de Pétrarque, et il y joint aussi un commentaire historique et littéraire.

On compte au moins trente commentateurs de Pétrarque, et il existe plus de trois cents éditions de ses poésies italiennes. On pourroit croire qu'il reste bien peu à faire aux écrivains qui entrent aujourd'hui dans la même carrière; mais plusieurs motifs justifient l'entreprise de M. Biagioli; un sur-tout auroit suffi pour donner un grand intérêt à son commentaire, qui, sous ce rapport, deviendra indispensable aux littérateurs, pour faire une étude approfondie des vers de Pétrarque. Le nouveau commentateur, en tête de ses observations sur les différens ouvrages, place les notes manuscrites d'Alfieri, qui a scruté le sens et les beautés du plus grand nombre des pièces de ce grand poète, et presque vers par vers. Ces notes autographes d'Alfieri, intitulées *STUDI DI VITTORIO ALFIERI SUL PETRARCA*, 1776, sont écrites sur les marges d'une édition de Pétrarque. Ce travail d'Alfieri, inséré et fondu dans celui de M. Biagioli, distinguera cette édition de toutes les précédentes.

Le nouveau commentateur, exposant d'autres motifs qui l'ont aussi déterminé à entreprendre cette édition, reproche à ses prédécesseurs la froideur avec laquelle ils ont rédigé leurs observations, leur négligence à divulguer aux lecteurs tout ce qui pouvoit offrir une connoissance entière des beautés de la composition originale; il accuse leur silence absolu sur plusieurs difficultés, leur indifférence à expliquer les intentions du poète et les hautes doctrines qui sont cachées sous le sens littéral, à faire sentir les grâces, les richesses du style, du rythme, de l'harmonie, et à reconnoître cet habile tissu, ce mélange heureux de mots qui, en déployant toute la grandeur et toute la puissance de la langue italienne, constitue l'un des principaux mérites de la poésie de Pétrarque; enfin leur timidité à révéler quelques-unes de ces conceptions hardies que la nature et l'art obligent quelquefois le poète à ne présenter que sous l'ombre d'un voile, ce qui ne permet pas au lecteur de discerner



une foule de beautés qui doivent nécessairement être indiquées au vulgaire, afin qu'il sache les admirer.

C'est sur-tout contre le Tassoni et contre Muratori que M. Biagioli dirige ces reproches.

Peut-on douter que Pétrarque n'ait souvent besoin d'un commentateur qui unisse à une érudition étendue une sagacité vive et hardie, quand on lit en tête du sonnet CVIII, cette note d'Alfieri *Sonetto che non s'intende, ma ci son de' bei versi!*

« Sonnet qu'on n'entend pas, mais où sont de beaux vers. »

M. Biagioli a placé en tête de l'édition un CENNO sur Pétrarque. Ce coup-d'œil indique les principales particularités de la vie de l'illustre poète. Au lieu d'en parler ici, j'ajouterai aux récits de M. Biagioli quelques particularités moins connues, et qui me paroissent mériter de l'être.

Par l'effet des discordes civiles qui forcèrent les parens de Pétrarque à se réfugier en France, il arriva dans Avignon à l'âge de huit ans, commença ses études à Carpentras, les continua ensuite à Montpellier, et enfin alla les achever à Bologne.

Pétrarque étoit né en 1304; de sorte qu'il arriva en Provence vers 1312: il se trouva ainsi dans le midi de la France à une époque où les poésies des troubadours étoient encore très-connues et très-répandues, puisque quelques-uns ont écrit jusqu'à la fin du XIII.<sup>e</sup> siècle et jusqu'au commencement du XIV.<sup>e</sup> Il arriva alors à la littérature provençale ce qui arrive presque toujours aux littératures qui ont eu leur époque de gloire: on ne pouvoit plus égaler les troubadours; on croyoit qu'ils avoient épuisé les formes, les tournures auxquelles la langue pouvoit se prêter, les idées que les mœurs et les opinions pouvoient fournir; ce fut l'époque et le tour de la critique. On s'occupa de juger les ouvrages de ces poètes; on disserta sur les formes de leurs poésies, sur les règles de la langue; on voulut indiquer une route à ceux qui seroient tentés de les imiter. Dans ce temps même, en 1323, s'éleva l'école du GAI SABER: Molinier rédigea les règles de la grammaire et de la versification des troubadours, sous le titre de LEIS D'AMORS; et les sept mainteneurs de Toulouse ouvrirent ces brillans concours qui commencèrent l'institution des jeux floraux, consacrée depuis et raffermie par les soins et la gloire de Clémence Isaure.

Il est certain que Pétrarque entendoit la langue des troubadours, et qu'il put profiter de tous les avantages que fournissoit la connoissance de la littérature du midi de la France. Cela est si vrai, que, pendant son séjour à Montpellier, où il demeura quatre ans pour étudier le droit,

il corrigea le roman original de Pierre de Provence et de la belle Maguelonne, composé, dans la langue des troubadours, avant la fin du XII.<sup>e</sup> siècle, par Bernard de Treviès, chanoine de Maguelonne, et dont il n'existe plus de manuscrit. Le roman français, imprimé à Lyon en 1457, a eu long-temps cours parmi le peuple, et l'auteur déclare qu'il n'est que le traducteur de ce roman.

Voilà donc Pétrarque travaillant dans la langue des troubadours, et, pour me servir des expressions d'un historien de Montpellier (1), *donnant des grâces nouvelles à l'ancien roman de Pierre de Provence et de la belle Maguelonne, que B. de Treviès avoit fait couler en son temps parmi les dames, pour les porter plus agréablement à la charité et aux fondations pieuses.*

Il ne faut pas s'étonner que des commentateurs tels que le Tassoni aient attaché beaucoup d'importance à indiquer dans les vers de Pétrarque les images et les expressions qu'il paroît avoir empruntées aux troubadours.

Quels que soient, aux yeux de M. Biagioli, les torts du Tassoni, il faut convenir du moins que les nombreuses citations des passages de divers troubadours ne déparent point son commentaire. Sans doute ce travail paroitra incomplet, aujourd'hui que la publication des principaux ouvrages de ces poètes permet d'ajouter beaucoup aux observations et aux citations du Tassoni; mais dans le temps elles eurent un vrai mérite et une grande utilité; et il faudra rendre hommage à ce commentateur quand un travail, plus facile désormais, aura rapproché les pensées et les images des troubadours des pensées et des images qui les répètent dans les vers de Pétrarque.

Une autre circonstance de la vie de Pétrarque, qui me semble aussi mériter d'être l'objet d'une discussion, c'est celle qu'on lit dans toutes ses biographies, relativement à l'avis qu'il reçut le même jour de Paris et de Rome de se rendre dans ces villes, pour y être honoré de la couronne poétique. Je ne crois pas qu'on ait jamais formé aucun doute sur cette honorable anecdote; Pétrarque s'est expliqué d'une manière si précise, qu'on peut regarder tout examen ultérieur comme une sorte de témérité: cependant il est permis d'appliquer les règles d'une sage critique à l'examen des récits les plus accrédités.

Pétrarque dit dans une épître: « Je suis dans l'embarras du choix sur deux partis; je ne sais auquel donner la préférence. Mon histoire est courte, mais étonnante. Aujourd'hui, vers la troisième heure, des

(1) Pierre Gariel, *Idée de la ville de Montpellier.*



» lettres du sénat me sont parvenues, dans lesquelles on me presse  
 » fortement et avec beaucoup d'instances, de me rendre à Rome pour y  
 » recevoir la couronne poétique; et ce même jour, vers la dixième heure,  
 » un courrier m'est arrivé, POUR LE MÊME OBJET, de la part de mon  
 » compatriote et très-affectionné ami Robert, chancelier de l'université  
 » de Paris, avec des lettres où il m'exhorte, par d'excellentes raisons, à  
 » me rendre à Paris. (1).

Dans une autre épître, après s'être décidé en faveur de Rome, Pétrarque ajoute : « Il me reste à voir comment je m'excuserai envers  
 » mon ami Robert, de manière que non-seulement lui-même, qui peut  
 » plus facilement s'arranger avec moi, mais encore cette grande uni-  
 » versité, si par hasard la chose vient au jour, juge que j'aia fait assez  
 » à son égard. . . J'apprends que mon ami arrive dans le dessein de  
 » m'entraîner à Paris. (1).

Dans son épître à la postérité, Pétrarque s'exprime à-peu-près de même, mais plus brièvement; et, en parlant de son couronnement à Rome, il fait cette triste réflexion; « Cette couronne n'a rien ajouté  
 » à ma science, mais elle a beaucoup ajouté à la malveillance des  
 » envieux. »

Pétrarque fut couronné à Rome; mais est-il bien certain que l'université de Paris ait formé le projet de lui offrir la couronne poétique! C'est ce qu'on peut révoquer en doute.

Il est très-vrai que Robert de Bardis étoit chancelier de l'université de Paris en 1341, époque de la proposition du couronnement; l'histoire s'accorde sur ce point avec l'assertion de Pétrarque; mais on ne trouve dans l'histoire de l'université aucune trace des délibérations qui eussent été indispensables pour déférer un honneur aussi extraordinaire; et toutefois, dans le grand ouvrage de Duboulay, les registres sont analysés, date par date, avec un détail très-minutieux. Il n'existe donc aucune trace de délibérations. Au reste, l'université pouvoit-elle en

(1) *Hodierno die, horâ ferme tertîâ, litteræ senatûs mihi reddita sunt in quibus obnixè admodum et multis persuasionibus ad percipiendam lauream poëticam Romam vocor. Eodem hoc ipso die, circa horam decimam, SUPER EADEM RE, ab illustri viro Roberto, studii Parisiensis cancellariò, concive meo mihiq; et rebus meis amicissimo, nunciûs cum litteris ad me venit; ille me exquisitissimis rationibus: ut eam Parisium hortatur.*

(2) *Id modò negotiû restat quibus me verbis excusem Roberto meo, ut non ipse tantum cû nobiscum facile conveniat, sed illa quoque ingens universitas, si fortè res in lucem venerit, factum sibi satis existimet. . . Audio enim ipsum adventare eo proposito ut me Parisium trahat.*

prendre à ce sujet! en avait-elle le moyen et le droit! Laquelle des nations, laquelle des facultés eût délibéré d'offrir une couronne poétique! Je ne ferai pas ici une dissertation sur ces questions; mais je ne crains pas de dire que les personnes qui connoissent l'organisation et le régime de l'université de Paris à cette époque, regarderont comme impossible que ce corps savant, qui n'enseignoit ni la littérature ni la poésie, eût eu l'idée d'offrir une couronne poétique à Pétrarque.

Dante étoit venu à Paris, environ trente années auparavant; et l'auteur de la *Divina Comedia*, âgé de près de cinquante ans, y avoit fait admirer son talent, en soutenant publiquement une thèse sur différentes questions de théologie.

Il me semble même que les expressions d'un passage que j'ai cité des lettres de Pétrarque, permettent de croire qu'il n'existoit pas de délibération de l'université, puisqu'il s'inquiète de la manière dont il pourra s'excuser auprès de ce corps illustre, si par hasard la chose vient au jour: *Quibus me verbis excusem . . . illa quoque ingens universitas, SI FORTE RES IN LUCEM VENERIT, factum sibi satis existimet.*

Pétrarque craint donc de mal s'excuser envers l'université, s'il vient au jour, c'est-à-dire, si elle apprend qu'il ait refusé d'aller recevoir à Paris la couronne poétique: mais il est évident que l'université n'auroit pu ignorer le refus de Pétrarque, s'il eût existé une délibération, soit des nations, soit des facultés. Et alors n'est-il pas permis d'admettre qu'à l'insu de l'université, le chancelier avoit invité Pétrarque, son compatriote et son ami, à venir à Paris, et que, s'il eût été couronné, ce n'eût pas été à l'université ni par l'université; ou peut-être que ce chancelier se flattoit que la présence de Pétrarque à Paris décideroit ce corps illustre à lui décerner cet honneur!

M. Biagioli, qui a soin de relever tous les genres de mérite de Pétrarque, a cru nécessaire de répondre aux reproches qui lui ont été faits d'avoir excité et encouragé le tribun Rienzi; et parlant de l'ode *Spirto gentil*, il dit: « La fameuse chanson qu'il écrivit à son sujet, » il ne l'envoya peut-être pas; d'où est né le doute si ce chant élevé » étoit véritablement adressé à Rienzi ou à quelque autre. »

Un apologiste de Pétrarque n'aura jamais besoin de le justifier à l'égard de cette *canzone*; elle n'a pas été adressée à Rienzi, elle l'a été à Étienne Colonne le jeune, fils de l'ancien. Plusieurs raisons le prouvent: le poète s'adresse à un *signor valoroso*, à un *cavalliere*, et Rienzi n'en étoit pas un; le poète assure n'avoir jamais vu son héros, et Pétrarque avoit vu Rienzi, qui étoit venu à la cour d'Avignon quelque temps avant la révolution qu'il opéra à Rome, et s'étoit lié d'amitié avec



ce poète. D'ailleurs trois vers de la pièce contiennent une allusion évidente et incontestable à la famille Colonne, et à ses nombreux ennemis :

Orsi, lupi, leoni, aquile, e serpi,

Ad una gran marmorea colonna

Fanno noja sovente, ed a se danno.

« Les ours (1), les loups (2), les lions (3), les aigles (4), les serpents (5), font souvent querelle à une grande colonne de marbre, et se nuisent à eux-mêmes. »

J'ai cru devoir insister sur ces preuves, parce que l'opinion qui suppose ces beaux vers adressés à Rienzi, quoique combattue par des littérateurs distingués n'est pas encore détruite entièrement (6). M. Monti ayant critiqué une acception donnée au verbe CORREGGER, on lui a répondu en s'appuyant sur un vers de cette ode, qui n'auroit le sens adopté par l'académie de la Crusca, qu'autant que le poète parleroit de Rienzi ; mais il doit être regardé comme certain que Pétrarque n'a pas fait des vers italiens pour le fameux tribun.

Une chanson remarquable de Pétrarque est celle dont chaque strophe se termine par un vers emprunté d'un autre poète : c'est la pièce *Lasso me*. La première strophe finit par un vers d'un troubadour ; et M. Biagioli, dans ses notes, le donne très-exactement traduit par ces mots :

Dritto e ragione è ch' io canti e mi trastulli.

Mais le vers original est entièrement défiguré, comme il l'est plus ou moins dans les autres éditions de Pétrarque.

Au lieu de

Drez et raison es qui eu ciant amedemori,

Il faut lire :

Drez e rason es qu' ieu chant e me demori.

Droit et raison est que je chante et me réjouisse.

M. Biagioli, soit d'après ses propres recherches, soit en choisissant

(1) La famille Ursini. — (2) Les Siennois — (3) Les Vénitiens — (4) L'empereur. — (5) La famille Visconti.

(6) L'auteur du *Discorso in cui si ricerca, &c.*, Firenze, 1819, que j'ai cité dans un dernier numéro, voulant justifier le Dictionnaire de la Crusca, présente, à l'appui de l'acception, ces vers de cette ode :

Poichè se' giunto, all' onorata verga

Colla qual Roma e suoi erranti CORREGGI.

Et il ajoute : « A cio m' induco in pensando che la canzone è diretta al celebre » Rienzo, tribuno di Roma, e GASTIGATORE solenne de' suoi insolenti » patrizi, che sono gli ERRANTI di cui favella il poeta. » P. 172.

parmi les citations des commentateurs qui l'ont précédé, indique souvent les passages des auteurs anciens qui ont pu fournir des idées et des expressions à Pétrarque : cette partie du nouveau commentaire a pour les gens de lettres un véritable intérêt, une utilité incontestable. M. Biagioli ajouteroit à l'un et à l'autre, en indiquant les auteurs postérieurs à Pétrarque qui, dans les diverses littératures de l'Europe, ont réussi, par d'heureuses imitations, à s'approprier quelques-unes des pensées délicates ou des belles expressions de ce grand poëte ; et, pour en offrir ici un exemple, je dirai que le premier vers du sonnet VII :

La gola e'l sonno e l'oziose piume

a fourni à Cervantes la même expression *dexando las OCIOSAS PIUMAS* (D. Quix. l. 2). Boileau, après ces deux grands maîtres, l'a reproduite dans ce vers du Lutrin, chant IV :

Tous ses valets tremblans quittent la PLUME OISEUSE.

Pour faire juger du plus ou du moins de mérite du nouveau commentaire, il faudroit entrer dans de longs et minutieux détails ; quelques citations isolées seroient loin de donner une idée précise du travail général.

Les étrangers qui ne peuvent guère avoir le sentiment intime de tout le charme qu'offrent les vers de Pétrarque, et qui ne savent point apprécier, comme le font les habiles littérateurs italiens, cette grâce, cette délicatesse de style et d'élocution, qui caractérisent la plupart des pièces lyriques de ce poëte, trouveront peut-être que M. Biagioli cède trop souvent au plaisir d'exprimer son admiration pour des beautés quelquefois difficiles à saisir, et que cette admiration exaltée et prolongée ne produit pas toujours sur eux l'effet que le commentateur s'étoit proposé : mais M. Biagioli ne met aucun art dans le culte qu'il a voué à sa divinité ; aussi il ne craint, il n'hésite pas de s'élever contre Alfieri lui-même, quand ses jugemens ne sont pas assez favorables à Pétrarque. Les littérateurs qui sont familiarisés avec ses ouvrages, se plaindront de rencontrer trop souvent des explications trop détaillées, et dont leur science et leur sagacité n'avoient pas besoin, mais que le commentateur a jugées nécessaires et utiles au plus grand nombre des lecteurs.

Les personnes moins instruites qui commenceront à étudier les vers de ce poëte, sauront gré au nouveau commentateur de leur avoir facilité l'intelligence du sens quelquefois obscur ou trop précis, et de leur avoir aplani soigneusement tous les genres de difficultés.

Enfin toutes les classes de lecteurs lui devront de la reconnoissance, pour leur avoir communiqué, et souvent avec des réflexions conve-



nables, les notes d'Alfieri, qui ajoutent, comme je l'ai annoncé en commençant, un grand prix à cette édition et au commentaire où elles sont classées avec soin; ces notes précieuses commencent dès la première pièce, et se terminent au sonnet CXXXVI inclusivement.

RAYNOUARD.

*RECHERCHES HISTORIQUES SUR L'ANJOU ET SES MONUMENS;*

par J. F. Bodin, député de Maine-et-Loire. A Saumur, chez de Gouy, imprimeur-libraire; et à Paris, chez Béchet et Belin le Prieur, quai des Augustins, 1820, in-8.º; xxviii et 559 pages, avec figures, dessinées par l'auteur.

M. BODIN a publié, il y a quelques années, des recherches historiques sur Saumur et le haut Anjou (1) : le nouvel ouvrage qu'il met au jour traite du bas Anjou et de la ville d'Angers. On aura, en quatre volumes, l'histoire entière de cette province et la description de ses monumens. Les annales d'une province ou même d'une ville peuvent prendre beaucoup plus d'étendue, lorsqu'on leur donne tous les développemens dont elles sont susceptibles, et qu'on puise, sans réserve, dans l'histoire générale, ecclésiastique et civile, tous les détails qui tiennent par quelque point aux localités dont on s'occupe. Les ouvrages de cette nature ne sont pas sans utilité; ils offrent une instruction complète et profonde: mais la plupart des lecteurs craignent d'entreprendre une si longue étude d'un sujet fort circonscrit; et il est sur-tout difficile de saisir la mesure qui peut en même temps convenir aux habitans du pays dont il est question, et aux étrangers qui veulent seulement en prendre connoissance et pour ainsi dire y faire un voyage. En s'efforçant d'intéresser également ces deux classes de lecteurs, M. Bodin s'est proposé de plus de jeter sur les annales angevines quelques lumières nouvelles, en faisant connoître des monumens non encore décrits, et en publiant des particularités non connues, des pièces restées manuscrites.

En effet, outre les livres imprimés qui concernent l'Anjou, ou les comtes et ducs d'Anjou (2), on cite, sur le même sujet, les ouvrages

(1) Saumur, 1812 et 1814, 2 vol. in-8.º Voyez *Journal des Savans*, août, 1819, p. 511. — (2) *Histoire agrégative d'Anjou et du Maine*, par J. de Bourdigné. Angers, 1529, in-fol. = *Histoire des comtes et ducs d'Anjou*, par du Haillan. Paris, 1572, in-4.º = *Les Antiquités d'Anjou*, par J. Hiret. Angers, 1618, in-8.º &c.

inédits de Claude Ménard, de Pétrineau de Noulis, de Rangéard et de dom Housseau. Duchesne, Besly et le P. le Coite (1), ont parlé de Claude Ménard comme de l'un des plus savans hommes du XVII.<sup>e</sup> siècle. Ménage l'appelle *le père de l'histoire d'Anjou* (2); mais le manuscrit de son *Historia Andegavensis*, en quatre volumes in-4.<sup>o</sup>, ne se retrouve point. On n'a pas non plus les matériaux rassemblés par Pétrineau de Noulis; à l'exception de ceux qu'il a employés dans son Histoire des rois de Naples et de Sicile de la maison d'Anjou, imprimée en 1707: il avoit annoncé des annales complètes de cette province. Une histoire manuscrite de l'université d'Angers, citée sous le nom de Pocquet de Livonière dans l'histoire littéraire de la France (3), est réellement de l'abbé Rangéard, ainsi que les Bénédictins l'ont reconnu depuis: ils en ont fait des extraits considérables, non imprimés, et que nous avons sous les yeux: mais Rangéard s'étoit tracé un plan beaucoup plus vaste, et qui embrassoit, à ce qu'il semble, toutes les parties de l'histoire angevine. Dans ce même temps, dom Housseau travailloit à une histoire d'Anjou et de Touraine: il en a laissé des fragmens qui, non encore mis en œuvre, remplissent trente cartons à la Bibliothèque du Roi. M. Bodin les a compulsés, et en a extrait des détails intéressans, qui ne se rencontrent point ailleurs. C'est la principale et à-peu-près l'unique collection manuscrite où il ait eu le moyen de puiser; mais on a lieu de croire qu'elle renferme presque tout ce qui se trouvoit d'important dans les autres. Dom Housseau avoit eu à sa disposition l'ouvrage de Claude Ménard, et il avoit entretenu une correspondance avec l'abbé Rangéard (4). Une histoire ecclésiastique de l'Anjou, par Grandet, restée aussi inédite, n'a point été communiquée à M. Bodin, qui n'a pu découvrir non plus si MM. Pichon et Garnier, nommés historiographes d'Anjou par Monsieur, comte de Provence, aujourd'hui le roi Louis XVIII, ont commencé quelque travail en cette qualité.

Celui de M. Bodin remplit une lacune qui existoit dans la série des histoires particulières des provinces françaises. On ne lit plus les chroniques angevines de Bourdigné, de Huret, de du Haillan: quand on les liroit, on n'y trouveroit pas l'instruction exacte et méthodique que le nouvel ouvrage renferme. M. Bodin n'emploie qu'avec discernement les matériaux qu'il a pris la peine de recueillir: il en élague beaucoup,

---

(1) Voyez le Coite, *Hist. de Marseille*; préf. de la seconde édition, 1676. — (2) *Hist. de Sablé*, p. 86. — (3) *Tom. XII*, p. 310. — (4) Nous savons que M. Bodin a l'espoir de retrouver les manuscrits de Rangéard et d'en faire usage dans le volume qui reste à publier.



il abrège le reste; il s'applique sur-tout à lier l'histoire aux monumens. Il classe ces monumens par ordre de dates, soit qu'il les prenne au temps de leur fondation, soit qu'il les présente à l'époque de quelque événement qui leur a donné une empreinte historique. Il les range, dit-il, à-peu-près comme les galeries où les tombeaux, les statues et les autres débris des temps passés se succèdent de siècle en siècle. Comme il a déjà tracé, dans ses deux premiers volumes, le tableau des mœurs, du costume, du langage des Angevins, il ne revient sur ces articles que lorsqu'il a de nouveaux traits à y ajouter. On suit, dans le volume qui vient de paroître, l'histoire des maisons qui ont régné sur l'Anjou, celle des évêques d'Angers, le progrès des lettres et des vicissitudes politiques. On y voit, ainsi que l'auteur l'annonce, le peuple angevin libre et simple avec les Gaulois ses aïeux, policé et bien administré sous la domination des Romains, associé par les Francs à leur barbarie; pillé, rançonné, massacré par les hommes du nord; réduit, pendant plusieurs siècles, à la servitude de la glèbe, mais gouverné quelquefois par ses comtes avec habileté ou avec gloire; écrasé d'impôts sous les rois de Sicile, mais soustrait enfin par les rois de France à la tyrannie féodale.

Les Andes habitoient, dans la Gaule celtique, un pays limité par les territoires des *Turones*, des *Pictones*, des *Nannetes* et des *Aulerces Cénomans*. Lorsque ces derniers passèrent dans la Gaule Cisalpine et s'établirent dans le Milanais, on suppose qu'ils avoient pour compagnons, des *Andes* qui bâtoient, dit-on, le village de ce même nom où est né Virgile; mais M. Bodin rejette une tradition qui n'est fondée que sur une vaine homonymie; et il soumet d'ailleurs à une critique sévère les opinions que l'on a conçues de l'ancienneté de certains monumens. Par exemple, on a pris l'église du Plessis Gramoire pour un temple des Druides; il montre qu'elle a été bâtie pour le culte chrétien au XII.<sup>e</sup> ou au XIII.<sup>e</sup> siècle, et qu'une vieille figure dont on veut faire une idole, est une statue de J. C., grossièrement faite, et incrustée dans le pignon de cet édifice: mais il a reconnu, en effet, dans l'Anjou, un assez grand nombre de monumens celtiques, dolmens, peulvans, tombelles, &c., dont il donne la description. Nous n'en citerons qu'un seul. Au Petit-Montevault, bourg situé à deux lieues au nord de Saint-Florent-le-Vieux, on voit les restes de l'une des plus belles tombelles de cette contrée. Les tombelles [*tumuli*] sont des monticules de terres rapportées, en forme de cônes tronqués. Celle du Petit-Montevault est haute encore de plus de soixante pieds; sa circonférence, à la base, pouvoit être de cent cinquante toises. Mais ce qui la rendoit plus remarquable, c'est qu'elle portoit un château fort qu'on a détruit à la fin du dernier siècle: il n'en

subsiste que les puits et les caves. Malgré la démolition du château et la quantité de terres qu'on a enlevées de cette tombelle pour les porter dans les champs voisins, elle présente encore une masse très-considérable. Rien ne prouve mieux la haute antiquité des monumens de cette espèce, que les constructions dont on les a chargés dans le cours du moyen âge : il falloit que déjà ce prodigieux amas de terres se fût assez affermi pour supporter l'énorme poids d'une forteresse.

Dumnacus, le chef des Andes, ayant été vaincu par Fabius, lieutenant de Jules-César, le pays tomba sous la domination romaine. *Juliomagus* fut bâti, peut-être au lieu même où les Andes avoient eu jusqu'alors leur principal bourg. Quelques débris du mur d'enceinte construit par les Romains, subsistent encore : des quatre portes qu'ils avoient ouvertes aux quatre points cardinaux, trois ont existé jusqu'en 1790. Sous les premiers empereurs, *Juliomagus* étoit une ville municipale : elle avoit son capitolé, son amphithéâtre, ses thermes et ses temples. Tous les temples ont été détruits; M. Bodin n'en retrouve aucun vestige authentique; mais il décrit l'amphithéâtre, ou plutôt il emprunte la description que Claude Ménard en avoit faite, et qui se rencontre parmi les matériaux rassemblés par dom Housseau. Depuis Ménard, c'est-à-dire, depuis environ deux siècles, presque tous les restes de ce monument ont successivement disparu par l'effet de constructions nouvelles. L'un des murs du capitolé s'est conservé, et fait partie du palais épiscopal; mais les bâtimens modernes qui l'environnent le rendent presque invisible, et ne permettent pas d'en mesurer l'épaisseur au rez de chaussée; il est épais de six pieds par le haut. L'église de la Savonière, à deux lieues et demie d'Angers, est, selon M. Bodin, la plus ancienne qui soit en Anjou; il la juge construite à la manière des Romains; mais il ne pense pas qu'elle ait jamais été un temple païen: il la croit bâtie vers l'époque de l'établissement du christianisme chez les Andes.

Après avoir décrit, expliqué plusieurs autres monumens romains que nous ne pouvons indiquer ici, l'auteur arrive au temps où *Juliomagus* prit le nom d'*Andegavia*. Ce fut vers le milieu du v.<sup>e</sup> siècle, sous le règne de Valentinien III, quand les Andes entrèrent dans la confédération armoricaine et secouèrent le joug de Rome. D'autres villes gauloises quittoient de même les noms romains *Augustoritum*, *Cæsaromagus*, *Cæsarodunum*, et reprenoient les noms de leurs anciens habitans, *Pictones*, *Turones*, *Bellovaci*, Poitiers, Tours, Beauvais, &c. L'histoire d'Angers sous les rois mérovingiens est peu facile à démêler, et M. Bodin y laisse indécises des questions que ses prédécesseurs avoient tranchées. Il lui paroît fort douteux que Clovis se soit emparé de l'Anjou,



du moins avant son baptême. Le christianisme avoit pénétré dans cette province dès le milieu du iv.<sup>e</sup> siècle, époque de la mission de Défensor, envoyé par l'évêque de Tours, Lidorius ; mais les habitans des campagnes demeuroient attachés aux pratiques superstitieuses de leurs ancêtres, et il s'en est même conservé des traces sensibles jusqu'à nos jours. Toutefois, à partir de Défensor, on établit une suite non interrompue d'évêques d'Angers. C'est au vi.<sup>e</sup> siècle que sont fondées les premières abbayes du bas Anjou : d'abord celle de Saint-Maur-sur-Loire ; puis, en 554, celle de Saint-Germain, qui ne tarda point à prendre le nom de l'évêque d'Angers, S. Aubin. Aux preuves déjà données de l'antériorité de l'abbaye de Saint-Maur, M. Bodin en ajoute une qu'il tire d'une charte inédite de Clotaire I.<sup>er</sup>, dont un fragment est transcrit dans le recueil de dom Housseau. Ce fragment est extrait d'un cartulaire qui ne se retrouve plus aujourd'hui, en sorte qu'on n'a pas le moyen de vérifier l'authenticité de cette pièce.

Vers 720, paroît le premier comte d'Angers ; c'est Rainfroy : il avoit porté les armes contre Charles Martel ; mais celui-ci, par ménagement pour les Angevins, crut à propos de donner à Rainfroy, en bénéfice militaire, la ville d'Angers, avec le titre de comte. Rainfroy chassa les moines de Saint-Maur, démolit leur monastère, et en fit transporter les matériaux à Angers, où ils servirent à construire, sur les ruines du capitole, le palais que les comtes de cette province ont depuis habité. M. Bodin croit en reconnoître des restes dans l'une des galeries de l'évêché. Il fait remonter aussi au viii.<sup>e</sup> siècle les *formules angevines* que Mabillon a publiées (*Anal.* tom. VI), et qui sont l'un des monumens de l'ancienne jurisprudence française, empruntée du code théodosien. Selon Montesquieu (*Esp. des lois*, liv. xxviii, chap. 38), les usages d'Anjou sont au nombre des matériaux qui ont servi à composer le recueil des établissemens de S. Louis.

Une partie du comté d'Anjou fut cédée par Charles le Chauve à un prince saxon ou normand, nommé *Rostuff*, qui bâtit à Séronne, aujourd'hui Châteauneuf, une forteresse dont il paroît qu'il subsiste quelques débris. Robert dit l'Angevin ou le Fort, duquel descendent les rois de France capétiens, étoit comte d'Anjou outre Maine. Plusieurs détails de l'histoire de ce prince sont fort soigneusement éclaircis par M. Bodin, qui propose d'élever sur le pont de Brissarte (1), bourg à

---

(1) Le mot *Brieserta*, qui, dans le *Gesta Nortmannorum*, indique l'endroit où fut tué Robert, a été traduit en français par *Brieserte*, qui n'est le nom d'aucun lieu connu. M. Bodin observe que *Brissartæ* est un bourg d'Anjou, à cinq lieues d'Angers, nommé *Briasartæ* dans un titre ancien de l'abbaye du

« cinq lieues d'Angers, un monument portant cette inscription : « A » Robert — Surnommé le Fort et l'Angevin — Tige de la troisième » dynastie — Tué sur cette place — Dans un combat contre les Nor- » mands — Le xxv juillet DCCCLXII. »

Toutefois la famille qui porte ordinairement dans l'histoire le nom de première maison d'Anjou, est celle dont le chef fut Ingelger, reconnu, en 870, pour consul d'Angers et comte de l'Anjou en deçà de Maine. Eudes, fils de Robert le Fort ; et comte d'Outre-Maine, devint roi de France en 896, et abandonna son comté à Foulques, fils d'Ingelger : depuis cette cession, les deux comtés n'en ont plus formé qu'un seul. Dès-lors, les Andes, à qui jadis les Romains avoient conservé les droits de cité, ne furent plus que les serfs des Francs, des Normands, des Saxons. M. Bodin avertit que, désormais, quand il parlera des Angevins, il faudra presque toujours entendre les nobles ou étrangers établis en Anjou, les indigènes n'étant plus désignés, sous ce régime féodal, que par le nom de *colliberts*. Une charte du comte Foulques III, datée de 1012, accorda quelques franchises aux colliberts ; Foulques leur acensa des terres et leur permit d'en vendre les fruits en certains jours et en des marchés déterminés.

En continuant l'histoire des comtes d'Anjou jusqu'au XIII.<sup>e</sup> siècle, l'auteur s'arrête particulièrement aux faits qui concernent l'état des personnes, ou qui caractérisent les mœurs, ou qui se rattachent à des monumens publics. Les derniers comtes issus de la maison d'Ingelger, sont les rois d'Angleterre Henri II, Richard et Jean-sans-Terre. Louis VIII, après avoir pris Angers sur les Anglais, en avoit confié la garde à Pierre de Dreux, duc de Bretagne ; mais ce duc s'étant allié à l'Angleterre contre la France, S. Louis s'empara d'Angers, entra en Bretagne, et conclut avec Henri III un traité par lequel la souveraineté immédiate de l'Anjou fut rendue à la couronne de France. Charles, frère de S. Louis, étoit reconnu pour comte d'Anjou : il est, en cette qualité, la tige d'une maison nouvelle ; mais il devint aussi roi de Sicile, et son histoire seroit presque étrangère à celle de l'Anjou, si son règne n'avoit été, pour cette province et pour la France entière, le commencement d'un long cours de calamités. Il épuisa l'Anjou d'argent et d'hommes, pour se soutenir en Sicile sur un trône sanglant et mal affermi. Son fils, Charles II, maria sa fille à Charles de Valois, fils de Philippe le Hardi, et donna en dot à cette princesse les comtés de l'Anjou et du Maine.

---

Ronceray d'Angers, titre imprimé dans le *Gallia Christiana* ; que les syllabes *briva*, *bria*, *briga*, signifient *pont*, *passage* ; qu'ainsi *Briasaria* veut dire *un lieu où il y a un passage sur la Sarthe*. Voyez Ménage, *Hist. de Sablé*, p. 60.



Par ce mariage, l'Anjou sortit de la branche de Charles, frère de S. Louis, et passa dans celle de Valois : Charles III d'Anjou étoit frère de Philippe le Bel, qui érigea l'Anjou de comté en duché-pairie. Cette province n'en fut pas mieux administrée ; il s'y commettoit de violens désordres, dont M. Bodin trouve une preuve nouvelle dans une bullé de Clément V, tirée par dom Housseau des archives des jacobins d'Angers.

En Anjou, une baronnie étoit composée d'une ville close renfermant une abbaye, ou un prieuré conventuel, ou une collégiale, et devoit comprendre en outre une forêt, et deux ou trois châtellemes sujettes. Les barons avoient haute, moyenne et basse justice, et le droit de bannir de leurs terres quiconque avoit le malheur de leur déplaire. On éleva en 1340, sous le règne de Philippe de Valois, la question de savoir si lorsqu'un baron mouroit sans laisser d'enfans mâles, ses filles pouvoient partager la baronnie. Un acte publié par Ménage décide que l'aînée seule de ces filles doit succéder au baron son père dans tous ses biens, et que ses cadettes n'ont droit qu'à une dot d'environ soixante livres de rente. Mais la puissance des seigneurs étoit limitée par celle des prélats, qui souvent n'avoient besoin que de menacer d'excommunication pour obtenir la plus aveugle obéissance. Un récit extrait par dom Housseau des archives de la cathédrale d'Angers, montre à quel excès on portoit la crédulité. Un jour l'évêque Mathefelon, « devant tous les seigneurs » tant d'église que de noblesse, print un pain blanc et l'excommunia, et » lors fut vu que le pain, qui par avant estoit blanc, devint noir comme » charbon, dont les assistans esmerveillés eurent très-grande crainte, et » en plus grande instance que devant demandèrent pardon et absolu- » tion pour le vicomte (de Beaumont, que le prélat avoit excommunié) ; » l'évêque, desirant de plus en plus les confirmer en foy, print derechef » le pain qui noir estoit devenu, et lui donna absolution, et revint en » sa première blancheur. » Cependant Mathefelon ne parvenoit point à inspirer le même effroi aux chanoines de sa cathédrale. Nous apprenons par un autre extrait de ces mêmes archives, qu'il fut violemment outragé par eux en 1345, et chassé processionnellement de son église, en dépit de ses anathèmes et même de ses bénédictions.

Nous n'extrairons rien de deux chapitres, d'ailleurs intéressans, mais qui concernent deux personnages connus dans l'histoire générale : l'un est Pierre de Craon, premier baron d'Anjou, et l'autre Pierre Roger, d'abord prieur d'un monastère de cette province, puis évêque, cardinal, enfin pape sous le nom de Grégoire XI, et le dernier Français qui ait été élevé au suprême pontificat. Mais personne encore, avant M. Bodin, n'avoit publié une ordonnance assez remarquable, rendue en 1415 au nom du jeune

Louis III, duc d'Anjou. Les fortifications d'Angers avoient besoin d'être entièrement réparées ; et le peuple étoit effrayé de la dépense que cette entreprise devoit exiger. L'ordonnance établit un impôt égal au sixième de la valeur locative de chaque maison, sans exemption ni modération pour le clergé ni pour les nobles. Il fut même réglé que tous les habitans s'assembleroient pour reconnoître et déterminer eux-mêmes le prix des locations : une répartition si équitable étoit alors presque sans exemple.

Ce volume, où l'histoire de l'Anjou est conduite jusqu'à l'année 1480, époque de la mort du roi René et de la réunion définitive de cette province à la couronne, contient un très-grand nombre de faits et de descriptions que nous n'avons pu indiquer. Entre les localités que M. Bodin fait particulièrement connoître, et auxquelles il attache des souvenirs historiques, nous nommerons Ingrandes [ *Ingressus Andium* ], les châteaux d'Éventard, de Beauvau et de Jarzé ; les villes et châteaux de Baugé et de Beaufort ; la place de Chantoceau, qui a soutenu plusieurs sièges ; Château-Gontier, dont Philippe de Comines fut mis en possession par Louis XI. Tous les personnages célèbres de l'Anjou, jusqu'en 1480, prélats, abbés, seigneurs, magistrats, hommes de lettres, sont ici caractérisés par les principaux traits de leur vie. La série des comtes et ducs est chronologiquement établie : elle ne comprend au fond que deux maisons, l'Ingelgérienne, de 870 à 1146, et celle de France, qui se divise en trois branches, savoir, l'une commençant à Robert le Fort et antérieure à Ingelger, l'autre ouverte par Charles, frère de S. Louis, et la dernière, par Charles de Valois, frère de Philippe le Bel. On voit que l'histoire des princes angevins tient étroitement à celle de tous les rois de France depuis Hugues Capet, et de plusieurs rois d'Angleterre, de Naples et Sicile, d'Aragon, de Hongrie, de Jérusalem, &c. Il a fallu beaucoup de méthode pour laisser apercevoir tous ces rapports, sans néanmoins s'engager dans des récits étrangers aux annales angevines. M. Bodin a su concilier aussi fort heureusement l'ordre des siècles avec la description des lieux. Les autres observations générales qui nous resteroient à faire sur cet important ouvrage, se joindront au compte que nous aurons à rendre du second et dernier volume, qui doit être incessamment publié.

DAUNOU.

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

### SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES.

L'ACADÉMIE des sciences a élu M. Magendie en remplacement de M. Corvisart.



MM. Barbié du Bocage, Fourier, Jomard, Langlès, Letronne, Malte-Brun, Rossel et Walckenaer, ont formé une *société de géographie*, et en ont publié le règlement. « Cette société est instituée pour concourir aux progrès de la géographie; elle fait entreprendre des voyages dans les contrées inconnues; elle propose et décerne des prix, établit une correspondance avec les sociétés savantes, les voyageurs et les géographes, publie des relations inédites et des ouvrages, et fait graver des cartes. »

Il vient de se former aussi, sous le nom de *Cercle des arts*, une association qui aura pour objet, « 1.° de réunir les peintres, les statuaires, les dessinateurs, les musiciens, les hommes de lettres, les architectes, les manufacturiers, les graveurs, de même que les riches connaisseurs, les hommes de goût, les amis des arts, &c., afin de concourir aux perfectionnemens des choses utiles et agréables; 2.° de disposer utilement des tableaux et des autres objets qui auront été admis dans les salons du Cercle; 3.° de faire exécuter, au compte de la société, des tableaux, des gravures; et tous autres travaux dont les sujets auront été indiqués par les comités spéciaux et les conseils du Cercle; 4.° de faire des avances aux artistes qui seront chargés de l'exécution de ces divers objets; 5.° de décerner des récompenses honorifiques à ceux des artistes qui, dans le cours de l'année, auront exposé les objets les plus précieux sous le rapport de l'art et de l'utilité; 6.° de continuer la publication d'un ouvrage sémi-périodique, créé en 1819, connu jusqu'à ce jour sous le titre de *Mémorial universel de l'industrie française, des sciences et des arts*, et qui prendra, à l'avenir, celui de *Mémorial universel, journal du Cercle des arts, dédié au Roi.* » *Le Cercle des arts*, dirigé par M. Huard, son fondateur, s'ouvrira le 1.°r janvier 1822, hôtel Juigné, quai Malaquais, n.°s 11 et 13, où l'on délivre des *prospectus* et où l'on reçoit les abonnemens, dont le prix est fixé à 80 fr. par an.

### LIVRES NOUVEAUX.

#### FRANCE.

*Manuel classique pour l'étude des tropes*, à l'usage, non-seulement des colléges, mais même des pensionnats de demoiselles, où l'on donne une certaine étendue à l'enseignement littéraire; par M. Fontanier, auteur du commentaire sur les *Tropes* de Dumarsais, &c. Paris, de l'impr. d'Imbert, chez Belin-le-Prieur, in-12. Voyez *Journal des Savans*, décembre 1818, p. 707-716.

*Choix de discours français, ou Conciones français*, à l'imitation du *Conciones* latin en usage dans les rhétoriques, par A. F. Théry, docteur ès lettres, ancien élève de l'école normale, professeur de seconde au collège royal de Versailles. Paris, chez Merlin, quai des Augustins, n.° 7, 1821, un vol. in-12. Le prix de ce volume broché est de 4 fr., et 4 fr. 25 cent. relié en carton. L'auteur de ce recueil, qui semble devoir être adopté pour l'enseignement universitaire, est le jeune professeur qui a remporté le prix d'éloquence décerné par l'académie française, dans sa séance du 25 août dernier. Voyez notre numéro de septembre, pag. 572.

Ο ΔΗΜΟΣ, *Dimos*, poëme héroïque, par Spyridion Tricoupi, natif de Messolongui en Étolie. Paris, impr. de Firm. Didot, in-4.° de 10 pages.

*Épître aux médecins français partis pour Barcelone*, par Léon Halevy, lue à la séance d'ouverture des cours de l'Athénée royal, le 22 novembre 1821. Paris, impr. de Bobée, in-8.° d'une feuille.

*Les Plaideurs sans procès*, comédie en trois actes et en vers, par M. Étienne; représentée sur le Théâtre français par les comédiens ordinaires du Roi, le lundi 29 octobre 1821, in-8.º de 128 pages. Prix, 2 fr. 75 cent.

*Collection des meilleurs écrivains en prose de la Grande-Bretagne*, publiée et collationnée sur les meilleures éditions, avec des préfaces critiques et biographiques; par sir John Byerley; 36 vol. in-32, imprimés sur papier grand raisin vélin satiné, par Firmin Didot, et ornés du portrait de chaque auteur, gravé sur les dessins faits à Londres d'après des peintures authentiques. Le prix de chaque volume de la collection est fixé à 3 fr., et 3 fr. 50 cent. pour les plus gros. On ne paie rien d'avance. On souscrit, à Paris, chez Malepeyre, libraire, rue Git-le-Cœur, n.º 4, où les personnes qui voudraient se procurer la collection entière peuvent se faire inscrire pour recevoir les volumes aussitôt après leur publication.

*Voyage en Sicile*, fait en 1820 et en 1821, par Aug. de Sayve, tome I.º Paris, imp. de Renaudière, chez Arthus Bertrand, in-8.º de 26 feuilles.

*Voyage en Arménie et en Perse*, fait dans les années 1805 et 1806, par P. Amédée Jaubert, chevalier de la légion d'honneur, maître des requêtes en service extraordinaire, l'un des secrétaires interprètes du Roi pour les langues orientales, professeur de turc près la bibliothèque de S. M., correspondant de l'Institut royal des Pays-Bas; accompagné d'une carte des pays compris entre Constantinople et Theéran, dressée par M. le chef d'escadron Lapie; suivi d'une notice sur le Ghilan et le Mazenderan, par M. le colonel Trezel, et orné de planches lithographiées. « *Je dirai, j'étois là; telle chose m'advint.* » (LA FONTAINE). A Paris; chez Pélicier, libraire, place du Palais-Royal, et Nepveu, passage des Panoramas, n.º 26, in-8.º, 1821.

*Nauffrage du brig la Sophie*, perdu, le 30 mai 1819, sur la côte occidentale d'Afrique, et captivité d'une partie des naufragés dans le désert de Sahara, avec de nouveaux renseignements sur la ville de Timactou; ouvrage orné d'une carte dressée par M. Lapie, et de planches dessinées par H. Vernet et autres artistes distingués; par Charles Cocheret, l'un des naufragés. Paris, impr. de Fain, chez Mongie, 2 vol. in-8.º, ensemble de 46 feuilles, plus 8 planches et une carte. Prix, 15 fr.

*L'Art de vérifier les dates, depuis l'année 1770 jusqu'à nos jours*, formant la continuation ou troisième partie de l'ouvrage publié sous ce nom par les religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur; tome I.º Paris, imprimerie de Moreau, chez l'éditeur (M. le chevalier de Courcelles), rue Saint-Honoré, n.º 298, et chez Treuttel et Würtz,

*Dictionnaire historique et biographique des généraux français*, depuis le onzième siècle jusqu'en 1821; par M. le chev. de Courcelles, éditeur de la continuation de *L'Art de vérifier les dates*, &c. : tome III, BOURB-CARM. Paris, impr. de Plassan, chez l'auteur, rue Saint-Honoré, n.º 290, in-8.º de 490 pages. Prix, 7 fr. On prendroit une fausse idée de ce recueil, si on le supposoit uniquement consacré à l'histoire militaire des dernières années du XVIII.º siècle et des premières années du XIX.º; il renferme des détails intéressans qui se rapportent à toutes les époques de l'histoire de France, sous la troisième dynastie.

*Essai sur les institutions de S. Louis*, par Arthur Beugnot fils, avocat à la cour royale de Paris; ouvrage couronné, en 1821, par l'académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, impr. de Cellot, chez Levrault; et à Strasbourg,



même maison de commerce, in-8.<sup>o</sup> de 368 pages. Prix, 6 fr. Nous reviendrons sur cet ouvrage dans l'un de nos prochains cahiers.

*Antiquités de Vesone*, cité gauloise remplacée par la ville actuelle de Périgueux; ou description des monumens religieux, civils et militaires de cette antique cité et de son territoire; précédé d'un essai sur les Gaulois, par M. le comte Wlgrin de Taillefer, tome I.<sup>er</sup> Périgueux, impr. et libr. de Fr. Dupont, in-4.<sup>o</sup> de 57 feuilles, avec 13 planches.

*Essai historique sur la constitution et le gouvernement anglais*, par lord John Russel, membre de la chambre des communes; traduit de l'anglais, par A. Roy. Paris, impr. de Dupont, chez Chasseriau, in-8.<sup>o</sup> de 22 feuilles. Prix, 5 fr.

*Cérémonies usitées au Japon pour les mariages, les funérailles et les principales fêtes de l'année*; suivies d'anecdotes sur la dynastie régnante des souverains de ce pays; ouvrage traduit du japonais par feu M. Titsing, ambassadeur de Hollande en Chine, orné de 24 gravures faites d'après des peintures japonaises. Paris, impr. de d'Hautel, chez Nepveu, 3 vol. in-18. Prix, 12 fr.

*Origine, progrès et limites de la puissance des papes*, ou Eclaircissemens sur les quatre articles du clergé de France, et sur les libertés de l'église gallicane. Paris, impr. et librairie de Baudouin frères, in-8.<sup>o</sup> de 288 pages.

*L'Esprit de l'église*, ou Considérations philosophiques et politiques sur l'histoire des conciles et des papes, depuis les apôtres jusqu'à nos jours, par de Potter. Paris, impr. de M.<sup>me</sup> Jeunehomme-Crémière, chez Parmentier, 6 vol. in-8.<sup>o</sup>; ensemble de 150 feuilles. Prix, 36 fr.

*Eclaircissemens historiques sur le papyrus grec trouvé en Egypte*, et connu sous le nom de *Contrat de Ptolémaïs*; par M. Champollion-Figeac. Paris, impr. d'Eberhart, chez l'éditeur, rue Christine n.<sup>o</sup> 3, in-8.<sup>o</sup> de 44 pages.

*Dissertation sur le passage du Rhône et des Alpes par Annibal*, l'an 218 avant notre ère; troisième édition, accompagnée d'une carte; suivie de nouvelles observations sur les deux dernières campagnes de Louis XIV, et d'une dissertation sur le mariage du célèbre Molière. Paris, impr. de Lebègue, chez Treuttel et Würtz, in-8.<sup>o</sup> de 13 feuilles et demie.

*De l'origine de la crémation*, ou de l'usage de brûler les corps; dissertation traduite de l'anglais de M. Jamieson, membre de la société royale d'Edimbourg, par M. H. Boulard. Paris, impr. de Cellot, chez Pélicier et Maradan, in-8.<sup>o</sup> de 70 pages.

*Politique d'Aristote* (édition donnée par M. Coray), in-8.<sup>o</sup> de 32 feuilles. Paris, impr. d'Eberhart, chez Firmin Didot.

*Oeuvres philosophiques de Locke*, édition publiée par M. Thurot, professeur de philosophie grecque au collège royal de France, &c. L'édition aura 8 vol. in-8.<sup>o</sup> qui paraîtront successivement de mois en mois. Le prix de chaque volume sera de 6 fr. On souscrit chez Bossange et chez Firmin Didot.

*De la nécessité et des avantages de la philosophie individuelle*, lettres à M. F. de la Mennais, par J. Bellugou, prêtre; lettre première et seconde. Montpellier, de l'impr. de F. Avignon, chez A. Virenque, in-8.<sup>o</sup> de 7 feuilles.

*Visite des prisons des départemens du Calvados et de la Manche*, par un membre de la société royale pour l'amélioration des prisons (M. le marquis de Barbé-Marbois), en août et septembre 1821. Paris, impr. royale, in-4.<sup>o</sup> de 40 pages.



*Histoire des mœurs et de l'instinct des animaux*, avec les distributions méthodiques et naturelles de toutes leurs classes; cours fait à l'Athénée royal de Paris, par J. J. Virez, docteur en médecine de la faculté de Paris. Paris, impr. de Leblanc, chez Déterville, 2 vol. in-8.<sup>o</sup>, ensemble de 65 feuilles. Prix, 12 fr.

*Supplément aux mémoires pour servir à l'histoire naturelle des Pyrénées et des pays adjacens*, suivi de recherches relatives aux anciens camps de la Novempopulanie; par M. Palusson, correspondant de l'académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, de la société linnéenne de Bordeaux, de l'académie royale de médecine et des sciences naturelles de Madrid, &c. *Omnia incertâ ratione et in naturâ majestate abdita* (Plinè). A Pau, de l'impr. de A. Vignancour, avocat, imprimeur du Roi, 1821.

*Mémorial du garde-champêtre*, ou Instruction générale à l'usage des gardes champêtres du département de la Moselle, avec des modèles d'actes. A Thionville, chez Fondeur, impr. de la sous-préfecture, 1821, brochure in-12 de 124 pages.

## TABLE

DES ARTICLES contenus dans les douze cahiers du Journal des Savans, publiés en 1821. (On n'a point compris dans cette table les simples annonces bibliographiques qui ne sont accompagnées d'aucune notice.)

I. LITTÉRATURE ORIENTALE. Specimen catalogi codicum miss. orientaliû bibliothecæ academiæ Lugduno-Batavæ : illustravit, H. A. Hamaker. Amstèrdam, 1820, in-4.<sup>o</sup> : article de M. Silvestre de Sacy; juin, 346-356.

Transactions of the literary society of Bombay; tome II: London, 1820, in-4.<sup>o</sup> : art. de M. Silvestre de Sacy; mars, 131-142.

Articles de littérature orientale et de philologie grecque dans les mémoires de l'académie impériale des sciences de Saint-Petersbourg; tome VII. Saint-Petersbourg, 1820 : art. de M. Silvestre de Sacy; mai, 270-271.

Addimenta ad historiam Arabum ante islamismum; edidit J. L. Rasmussen. Hauniæ, 1821, in-4.<sup>o</sup> : art. de M. Silvestre de Sacy; novembre, 683-694.

Regnum Saad-Aldaula in oppido Halebo, e codice arabico editum, &c., à W. Freytag. Bonn, 1820, in-8.<sup>o</sup> : art. de M. Silvestre de Sacy; janvier, 45-47.

Les Oiseaux et les Fleurs, allégories morales d'Azz-eddin el Mocadessi; publiées en arabe, avec une traduction, par M. Garcin. Paris, 1821, in-8.<sup>o</sup>, art. de M. Chézy; août, 495-505.

Les Séances de Hariri, publiées par M. Silvestre de Sacy. Paris, 1821, in-fol.; mars, 189.

The Desatir, or sacred writings of the ancient persian prophets, in the original tongue. Bombay, 1820, 2 vol. in-8.<sup>o</sup> : art. de M. Silvestre de Sacy; janvier, 16-31; février, 67-79.

Sufismus, sive Theosophia Persarum pantheistica; studio Fred. Aug. Tholuck Berolini, 1821, in-8.<sup>o</sup> : art. de M. Silvestre de Sacy; déc. 717-734.

Sur la succession des trente-trois premiers patriarches de la religion de Boudha; dissertation de M. Abel-Rémusat; janvier, 4-15.

Ou tchne yun fou; a dictionary of the chinese language, by R. Morrison.



Macao, 1819 et 1820, 2 vol. in-4.<sup>o</sup> : art. de M. Abel-Rémusat; juillet, 388-394.

Éléments de la Grammaire chinoise, par M. Abel-Rémusat; sept. 575.

II. LITTÉRATURE GRECQUE ET LATINE. Iliadis fragmenta, edente Maio. Milan, 1817, in-fol. : art. de M. Quatremère de Quincy; juin, 335-342.

Cléomedis circularis doctrinæ de sublimibus; libri duo. Lugd. Batav.; 1820 : art. de M. Letronne; décembre, 707-717.

Œuvres complètes de l'empereur Julien, traduites par M. Tourlet. Paris, 1820, 3 vol. in-8.<sup>o</sup> : février, 125; mars, 183; juin, 382.

Théâtre complet des Latins, par J. B. Levee & C. Paris, 1820, 7 vol. in-8.<sup>o</sup> : art. de M. Daunou; février, 111-119; mars, 149-157.

Œuvres complètes de Cicéron, publiées par M. le Clerc; février, 124.

Commentaire de Sextus-Julius Frontin sur les aqueducs de Rome, traduit par M. Rondelet. Paris, 1820, in-4.<sup>o</sup> : art. de M. Quatremère de Quincy; janvier, 32-36.

III. LITTÉRATURE MODERNE. 1.<sup>o</sup> Belles-Lettres : Grammaire. — Poésie.

Proposta di alcune correzioni ed aggiunte al vocabolario della Crusca; vol. II. Milan, 1820, in-8.<sup>o</sup> : art. de M. Raynouard; octobre, 579-587; novembre, 650-656.

Grammaire espagnole composée par l'académie espagnole, traduite par M. Chalumeau de Verneuil. Paris, 1821, 2 vol. in-8.<sup>o</sup> : art. de M. Raynouard; mars, 162-170. Rapport de l'académie de Madrid sur la grammaire de M. Chalumeau de Verneuil; octobre, 631-632.

Archéologie française, ou Dictionnaire des mots tombés en désuétude, par M. Pougens; avril, 254, 255.

Poésies de Pétrarque, avec un commentaire de M. Biagioli; art. de M. Raynouard; déc. 745-752.

Œuvres de Jean Rotrou, tom. 1.<sup>er</sup> Paris, 1821, in-8.<sup>o</sup> : art. de M. Raynouard; juin, 328-335.

Clovis, tragédie en cinq actes, par M. Viennet. Paris, 1820, in-8.<sup>o</sup> : art. de M. Vanderbourg; février, 92-100.

Fables de M. de Stassart. Paris, 1821, in-12 : art. de M. Raynouard; juillet, 424-430.

Mes voyages aux environs de Paris, par Delort. Paris, 1820, 2 vol. in-8.<sup>o</sup> : art. de M. Raynouard; juillet, 430-434.

Essai sur l'homme, de Pope, traduit en vers par Jacques Delille. — Le même ouvrage traduit en vers par M. de Fontanes. Paris, 1821, 2 vol. in-8.<sup>o</sup> : art. de M. Raynouard; août, 366-477; septembre, 515-526.

The works of lord Byron. Paris, 1821, 6 vol. in-12 : art. de M. Vanderbourg; juin, 356-365; juillet, 409-416.

Marino Faliero, an historical tragedy, by lord Byron. Paris, 1821, in-12 : art. de M. Vanderbourg; novembre, 694-701.

Russian anthology. London, 1821, in-12 : art. de M. Raynouard; août, 477-480.

Œuvres complètes de M. Necker et de M.<sup>me</sup> de Stael; octobre, 634.

2.<sup>o</sup> Histoire. Géographie et Voyages. — Chronologie. — Histoire ancienne et moderne. — Histoire littéraire. — Antiquités, Inscriptions, &c.

Dictionnaire géographique universel; novembre, 702, 703.



Carte topographique et militaire des Alpes, par M. Raymond. Paris, 1820, 12 feuilles grand *in-fol.* : art. de M. *Letronne*; janvier, 42-45.

Travels in various countries of the east; by Robert Walpole. Londres, 1820, *in-4.* : troisième article de M. *Letronne*; février, 100-111.

Extrait d'une lettre de M. James-Claudius Rich, résident anglais à Bagdad, communiqué par M. Silvestre de Sacy; mai, 311-315.

Narrative of the chinese embassy to the khan of the Tourgourth Tartars in the years 1812 &c., by Staunton. London, 1821, *in-8.* : art. de M. *Abel-Rénusat*; mai, 259-269.

A Retrospect of the first ten years of the protestant mission to China, by W. Milne. Malacca, 1820, *in-8.* : article de M. *Abel-Rénusat*; octobre, 597-608.

Fastes universels, par M. Buret de Longchamps; octobre, 635-636.

Histoire de la révolution qui renversa la république romaine, par M. Nougarede. Paris, 1820, 2 vol. *in-8.* : art. de M. *Raynouard*; mars, 142-149.

Marc-Aurèle, ou Histoire de cet empereur; juin, 381, 382.

Histoire du moyen âge, par M. Hallam; et traduction française, par M. Dudouit; article de M. *Raoul-Rochette*; décembre, 734-744.

Prüfung der untersuchungen über die urbewohner Hispaniens, vermittelt der vaskischen sprache. — Recherches sur les premiers habitans de l'Espagne, par le moyen de la langue basque; par M. W. Humboldt. Berlin, 1821, *in-4.* : art. de M. *Silvestre de Sacy*; octobre, 587-593; novembre, 643-650.

Mémoires historiques, politiques et littéraires sur le royaume de Naples, par M. G. Orloff; tomes III, IV et V. Paris, 1821, 3 vol. *in-8.* : article de M. *Daunou*; octobre, 617-624.

Histoire de l'empire de Russie, par M. Karamsin, traduite par MM. Saint-Thomas et Jauffret. Paris, 1820, 8 vol. *in-8.* : art. de M. *Daunou*; juillet, 435-439.

Continuation du recueil de Velly, Villaret et Garnier, par M. Dufau. Atlas géographique, historique, politique et administratif de la France, par M. Brué; et atlas des monumens et des arts libéraux de la France, par M. Alex. Lenoir; mars, 185-186.

Histoire générale de France, par Velly, Villaret, Garnier et Dufau. Paris, 1821, 5 vol. *in-12* : art. de M. *Daunou*; mai, 292-302; juin, 365-372.

Histoire des Français, par M. Sismonde de Sismondi. Paris, 1821; les trois premiers vol. *in-8.* : art. de M. *Daunou*; août, 486-494; septembre, 552-562.

Examen de l'état du gouvernement et de la législation en France à l'avènement de S. Louis, par M. Philipp. Paris, 1820, *in-8.* : art. de M. *Raoul-Rochette*; janvier, 47-57.

Histoire de Paris, par Dulaure; mars, 186.

Histoire d'Angers et du bas Anjou, par M. Bodin. Saumur, 1821, *in-8.* : art. de M. *Daunou*; décembre, 752-759.

Essais historiques sur la ville de Caen, par M. de la Rue. Caen, 1820, 2 vol. *in-8.* : art. de M. *Raynouard*; mai, 279-286.

Essai sur l'histoire des comtes souverains de Provence, par M. Boisson de la Salle. Aix, 1820, *in-8.* : art. de M. *Raynouard*; avril, 195-205; juillet, 417-424.



Histoire de la vie et des ouvrages de la Fontaine, par M. Walkenaer. Paris, 1821, in-8.<sup>o</sup>: art. de M. Raoul-Rochette; septembre, 562-572.

Histoire de la vie et des ouvrages de J. J. Rousseau, par M. Musset-Pathay. Paris, 1821, 2 vol. in-8.<sup>o</sup>; juin, 381.

Mémoires de l'abbé Morellet, sur le XVIII.<sup>e</sup> siècle et sur la révolution française. Paris, 1821, 2 vol. in-8.<sup>o</sup>: art. de M. Raoul-Rochette; novembre, 673-683.

Histoire du droit romain, par M. Berriat Saint-Prix. Paris, 1821, in-8.<sup>o</sup>: art. de M. Raynouard; juillet, 401-409.

Esprit, origine et progrès des institutions judiciaires des principaux pays de l'Europe, par Meyer; tome II, 1819: art. de M. Raynouard; octobre, 608-617.

Il Museo Chiaramonti, descritto da F. A. Visconti e A. Guatani. Milan, 1820, in-8.<sup>o</sup>: art. de M. Quatremère de Quincy; juillet, 394-396.

Essai sur les hiéroglyphes égyptiens, par P. Lacour. Bordeaux, 1821, in-8.<sup>o</sup>: art. de M. Abel-Rémusat; avril, 205-216.

Restitution de l'inscription gravée sur le propylon du temple d'Apollonopolis Parva en Égypte; art. de M. Letronne; octobre, 593-596.

Explication de deux inscriptions grecques gravées sur les monumens de Denderah, par M. Letronne; mars, 173-182; mai, 302-311; août, 451-466.

Inscription grecque inscrite sur un socle qu'on croit appartenir à l'obélisque égyptien, transporté de Philé à Alexandrie, et de là en Angleterre: art. de M. Letronne; novembre, 657-673.

Observations de M. de Saint-Martin sur les inscriptions lyciennes découvertes par M. Cockerell; avril, 235-249.

Remarques de M. Jomard sur un ouvrage de M. Bockh, intitulé Explication d'un contrat égyptien sur papyrus, en grec cursif, in-8.<sup>o</sup>; août, 508-509.

Erklärung einer ägyptischen urkunde auf papyrus in griechischer cursiv-schrift vom jahre 104 &c., von A. Bockh. Berlin, 1821, in-4.<sup>o</sup>: art. de M. de Saint-Martin; septembre, 534-546.

Zodiaque de Denderah; octobre, 632-633.

Antiquités de la Nubie, par M. Gau de Cologne, in-fol.; mars, 190-191.

Inscriptions Nubienses, commentatio à B. G. Niebuhr. Romæ, 1820, in-4.<sup>o</sup>: art. de M. Letronne; juillet, 397-401.

3.<sup>o</sup> Philosophie; Sciences physiques. — Agriculture. — Médecine. — Peinture. Leçons de philosophie; par M. Laromiguière. Paris, 1820, 2 vol. in-8.<sup>o</sup>: troisième article de M. Cousin; février, 85-92.

Sur l'aimantation imprimée aux métaux par l'électricité en mouvement; mémoire lu à la séance publique de l'académie des sciences, du 2 avril, 1821, par M. Biot; avril, 221-235.

Traité des parafoindres et des paragrêles, par M. Lapostolle; appel à l'opinion publique par le même. Amiens, 1820, 2 vol. in-8.<sup>o</sup>: art. de M. Biot; mai, 287-291.

Aérolithe tombé à Bérias, département de l'Ardeche; août, 507.

De l'influence que l'eau exerce sur les propriétés physiques de plusieurs substances azotées solides, par M. Chevreul; septembre, 526-534.

Analyse chimique des quinquina, par MM. Pelletier et Caventon. Paris, 1821, in-8.<sup>o</sup>: art. de M. Tessier; juin, 342-346.



Histoire naturelle des mammifères, par MM. Geoffroy Saint-Hilaire et Frédéric Cuvier. Paris, 1820-1821, *in-fol.* : art. de M. Tessier ; mars, 170-193.

Notice pour faire suite au mémoire sur l'importation des chèvres cachemires, par M. Tessier. Paris, 1820, *in-8.* : art. de M. Abel-Rémusat ; janvier, 40-42.  
A. P. de Candolle regni vegetabilis systema naturale. Paris, 1821, *in-8.* ; août, 510.

Essai d'une iconographie élémentaire et philosophique des végétaux, par Turpin. Paris, 1820, *in-8.* : art. de M. Tessier ; janvier, 37-39.

Voyage minéralogique en Hongrie, par F. S. Beudant ; février, 126.

Nouveau cours complet d'agriculture ; mars, 187, 188.

Système d'agriculture suivi par M. Coke, décrit par Edward Digby et Francis Blaikie, ouvrage traduit de l'anglais, par M. Molard. Paris, 1820, *in-8.* : art. de M. Tessier ; janvier, 3-6.

Description des nouveaux instrumens d'agriculture les plus utiles, par A. Thaer ; traduit de l'allemand par Mathieu Dombasle. Paris, 1821, *in-8.* : art. de M. Tessier ; mars, 158-162.

Monographie des greffes, par A. Thouin. Paris, 1821, *in-4.* : article de M. Tessier ; juin, 323-328.

Concours pour la chaire de maréchallerie à l'école vétérinaire de Lyon ; février, 123.

Du siège et de la nature des maladies, par M. Alard. Paris, 1820, *in-8.* : art. de M. Tessier ; février, 119-123 ; avril, 216-221.

Recherches sur l'inflammation de l'arachnoïde cérébrale et spinale, par MM. Parent du Châtelet et Martinet. Paris, 1821, *in-8.* : art. de M. Tessier ; juin, 372-377.

Monographie historique et médicale de la fièvre jaune des Antilles. Paris, 1820, *in-8.* : art. de M. Tessier ; février, 70-85.

Di Cennino Cennini trattato della pittura. Roma, 1821, *in-8.* : article de M. Quatremère de Quincy ; septembre, 546-552.

Galerie des beaux-arts, ou Exposition de tableaux ; janvier, 63.

#### IV. INSTITUT ROYAL DE FRANCE ; ACADEMIES ET SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES. — *Journaux.*

Institut royal de France : séance publique annuelle des quatre académies ; mai, 315.

Prix fondé par M. le comte de Volney pour encourager tout travail tendant à donner suite à sa méthode de transcrire les langues asiatiques en lettres européennes régulièrement organisées ; mai, 316-317.

Académie française : élection de M. Villemain à la place vacante par la mort de M. le marquis de Fontanes ; mai, 317. — Séance publique pour la réception de M. Villemain ; juillet, 439. — Séance publique annuelle ; septembre, 572-573.

Académie des inscriptions et belles-lettres ; élection de MM. Sestini et Heeren aux places d'associés étrangers, vacantes par la mort de MM. Wyttenbach et Morelli. — Mémoires de M. Mongez sur l'emploi du fer dans les monnoies antiques, et sur le groupe antique désigné sous le nom de Castor et Pollux ; janvier, 57. — Mémoire de M. Dureau de la Malle sur un monument celtique romain, nommé la fontaine de la Herse ; janvier, 58. — Mémoire de



- M. Mongez sur l'art de monnoyer chez les anciens et chez les modernes; juin, 377-379. — Séance publique; août, 503-505. — Mort de M. le marquis Garnier; discours prononcé sur sa tombe; par M. Letronne; novembre, 701-702.
- Académie royale des sciences: sa séance publique et distribution de prix; avril, 249. — Mort de M. Richard; discours prononcé sur sa tombe, par M. de Jussieu; juin, 379-380. — Mort de M. Corvisart; octobre, 624.
- Election de M. Magendie; décembre, 758.
- Académie royale des beaux-arts: sa séance publique; octobre, 624-628.
- Société des bonnes-lettres, à Paris; janvier, 61-63.
- Société asiatique établie à Paris; avril, 256.
- Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux; 628. — Société royale de médecine de Bordeaux; 626-631.
- Académie des Jeux floraux; mai, 317-318.
- Académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse; septembre, 573.
- Société royale de médecine de Toulouse; août, 505-507.
- Société des lettres; sciences et arts de Metz; juillet, 439-440.
- Société d'émulation de Cambrai; septembre, 574.
- Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles; juillet, 440-442.
- Mémoires latins de la troisième classe de l'institut royal de Hollande, 2 vol. in-8.°; mai, 318.
- Journal des cours publics; avril, 255, 256; novembre, 704.
- Annuaire nécrologique; par M. A. Mahul; juillet, 444-445.

NOTA: On peut s'adresser à la librairie de MM. Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Sôho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

## TABLE.

Cleomedis circularis doctrinæ de sublimibus libri duo. (Article de M. Letronne.)	Pag. 707.
Sufismus sive Theosophia Persarum pantheistica, &c. (Article de M. Silvestre de Sacy.)	717.
L'Europe au moyen âge, par M. Henri Hallam; &c. (Article de M. Raoul-Rochette.)	734.
Poésies de Fr. Pétrarque, avec un commentaire de G. Biagioli. (Article de M. Raynouard.)	745.
Recherches historiques sur l'Anjou et ses monumens, par J. F. Bodin. (Article de M. Daunou.)	752.
Nouvelles littéraires	759.
Table des articles contenus dans les douze cahiers de 1821.	765.

FIN DE LA TABLE.







AS  
161  
J7  
1821

Journal des savants

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---



